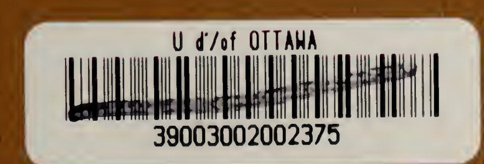






MANDEMENTS

LETTRES PASTORALES ET CIRCULAIRES

DES

ÉVÊQUES DE QUÉBEC

Volume dix-septième

Son Ém. le Cardinal J. M. Rodrigue Villeneuve, omi.

1943 — 1947

Son Ex. Monseigneur Maurice Roy

1947 — 1954

QUÉBEC

Chancellerie de l'archevêché

1955

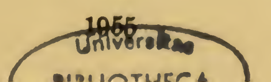


TABLE CHRONOLOGIQUE DES MATIÈRES

1948

1949

1950

(1) *Nota Bene :* Le chiffre romain qui précède la pagination, indique le numéro de la lettre circulaire à laquelle il faut référer en certains cas. On a dû recourir à cette méthode pour obvier à une erreur de pagination.

Document privé

(No 97)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

RÉUNION DU 31 DÉCEMBRE 1943.

1. — Allocution de Son Excellence Monseigneur Plante.

ÉMINENCE,

C'est bien en 1932, il y a donc onze ans, que nous nous sommes réunis ici même, afin de Vous offrir, pour la première fois, nos hommages à l'occasion du Nouvel An et Vous donner en même temps l'assurance de notre entier dévouement. Comme Auxiliaire je me faisais alors l'interprète de tous vos prêtres séculiers et réguliers, c'est bien encore aujourd'hui au même titre mais aussi comme un des doyens de votre clergé que je remplis ce rôle. Et je suis heureux de vous dire que nos sentiments sont aussi sincères qu'autrefois.

Bien plus, parce que nous avons été les témoins et les bénéficiaires de vos activités, à cause aussi des œuvres que Vous avez accomplies, celles que Vous avez provoquées ou encouragées, je puis affirmer que nous avons maintenant pour Votre Éminence plus d'admiration, de respect et de confiance. Nos prières à vos intentions sont plus ferventes, nos vœux plus ardents, et nous sommes mieux disposés, si possible, à Vous seconder dans votre zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

De même que l'influence de l'Église et du Pape est de plus en plus grande, puisque les peuples se tournent vers Rome pour y trouver la lumière, de même le prestige de l'épiscopat s'accroît chaque jour. L'anticléricalisme du moins dans notre pays est bien mort ou mourant chez ceux qui détiennent le pouvoir ou ambitionnent de l'exercer. D'autre part l'Église s'est toujours penchée avec commisération vers ceux qui souffrent. Les derniers Papes ont prêché l'action sociale catholique. Les deux pouvoirs laïc et ecclésiastique se recherchent et s'efforcent de s'entendre pour remédier aux maux présents et à ceux qui nous menacent. Les Évêques doivent intervenir dans une foule de questions qu'on s'est habitué à appeler mixtes. Leur responsabilité est accrue, leur charge est de plus en plus lourde. Dans l'accomplissement de leurs devoirs d'état et pour surmonter les difficultés qui s'opposent à leur action, ils ont besoin des prières de leur clergé et de leur peuple. Nous ne manquerons pas de prier et de faire prier pour Vous, Éminence, afin que Dieu Vous accorde lumière, force, santé dans vos labeurs incessants et prolonge pendant longtemps une carrière déjà si fructueuse.

L'Évêque doit surtout pouvoir s'appuyer sur un clergé éclairé, uni, obéissant, zélé et surtout saint. Le Cardinal Mercier à la fin de l'autre grande guerre demandait aux prêtres de se préparer aux tâches du lendemain en étant fidèles aux grâces de leur ordination, grâces d'une telle puissance et si efficaces que celui qui y est fidèle peut devenir l'homme de Dieu, un vrai saint. Quand les prêtres d'Italie manifestèrent à Pie X leur désir de lui faire un don à l'occasion de son jubilé sacerdotal, il leur fit connaître que le meilleur présent qu'ils pourraient lui faire serait la promesse d'être de bons et saints prêtres.

Pie XI affirmait que parmi toutes les encycliques qu'il avait publiées, la plus importante à son avis était celle qu'il

avait adressée au clergé et intitulée " *Ad catholici sacerdotii fastigium* ". Dans ce document que chaque prêtre devrait pour se conserver fervent relire ou méditer souvent, disons chaque mois, ce grand Pape considérant les nécessités de l'heure présente, faisait un pressant appel au clergé : " *Plus ces besoins s'aggravent,* disait-il, *plus doit croître et s'intensifier votre œuvre rédemptrice, parce que vous êtes le sel de la terre et la lumière du monde. Mais pour que votre action soit vraiment bénie de Dieu et que ses fruits abondent, il faut qu'elle s'appuie sur la sainteté de vie.*" Et il mettait en garde contre le faux zèle de ceux qui négligent leur propre sanctification pour se livrer entièrement aux œuvres extérieures. Ceux-là s'exposeraient à perdre cette onction du Saint-Esprit qui donne à l'apostolat extérieur une force et une efficacité merveilleuse.

Pour s'acquitter dignement des fonctions sacerdotales, (dit saint Thomas), il ne suffit pas d'une vertu quelconque ; mais il faut une vertu excellente. afin que de même que ceux qui reçoivent les ordres sont placés au-dessus des autres par le rang, ils leur soient aussi supérieurs par le mérite et la sainteté.

" *Clamat vestis, clamat status, clamat professio sanctitatem* " (S. Jérôme).

La plus grande et même peut-on dire la plus divine des œuvres est de coopérer au salut des âmes : " *Omnium divinorum divinissimum est cooperari Deo in salutem animarum* " (S. Denis). Il faut lire tout ce que dit saint Jean Eudes des grandeurs du ministère pastoral. Le prêtre est le médiateur entre Dieu et les hommes, c'est par lui que l'humanité doit rendre à Dieu le culte d'adoration et d'amour, de louange et d'expiation, de supplication et d'actions de grâces auquel il a droit. C'est par lui que Dieu s'est réservé de communiquer aux hommes les grâces qui doivent les conduire au salut. N'est-ce pas une extension et une participation du sacerdoce

de Jésus-Christ? Entre lui et nous il y a identité de mission : " *Comme le Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie* " ; identité d'honneur : " *Celui qui vous reçoit me reçoit* " ; identité de pouvoir : " *Ceci est mon corps* " ; " *Je te pardonne* " ; identité d'autorité : " *Celui qui vous écoute, m'écoute* " ; identité de gloire : " *Père, la gloire que vous m'avez donnée, je la leur ai aussi donnée.*"

Mais nous ne pouvons jouir de tous ces privilèges et exercer efficacement ces pouvoirs qu'à la condition d'être de saints prêtres. Notre caractère doit correspondre à notre office. " *Si omnes sacerdotes essent zelo inflammati, totus mundus mox catholicus fuisset,*" disait Pie X. C'est par sa piété bien plus que par son talent que le prêtre conquiert et conserve la confiance, le respect des fidèles qui lui sont confiés ou avec lesquels il est en contact. Et son prestige lui permet de parler avec autorité, de flétrir le vice et d'enseigner la vertu. Ses paroles confirmées par ses exemples portent des fruits.

C'est pourquoi on peut dire tel pasteur telle paroisse, tel clergé tel peuple. C'est pourquoi aussi, Éminence, ayant à cœur de préserver la foi et les mœurs des fidèles nombreux de votre grand diocèse, Vous avez tant de sollicitude pour vos prêtres, comme le prouvent vos conférences pendant les retraites annuelles et les conseils aux cours des visites pastorales, les exhortant à plus de dévouement et de vertus.

Dans l'encyclique déjà citée, le Pape Pie XI rappelle aux évêques qu'ils auront à rendre compte des âmes auxquels ils auront donné des chefs qui ne seraient pas à la hauteur de leur mission. On peut conclure de là que l'Évêque aura aussi part à tous les mérites des saints prêtres qui exercent dans le diocèse un ministère laborieux et fécond.

Avec votre bénédiction, Éminence, nous avons confiance que votre joie sera grande, que vos mérites seront abondants,

parce que vos prêtres, dans les postes qui leur sont assignés, s'efforceront de croître en vertu et en sainteté, et d'accomplir la plus grande somme de bien possible, conformément à la promesse et à la prière qu'ils font chaque jour à Dieu en récitant cette strophe du *Benedictus*. " *Ut serviamus illi in sanctitate et justitia omnibus diebus nostris.*"

2. — RÉPONSE DE SON ÉMINENCE.*

Après avoir exprimé ses remerciements les plus vifs pour les hommages qui viennent de lui être présentés, Son Éminence dit sa joie de se retrouver une fois encore entourée de son clergé, à la veille d'une année nouvelle.

Elle fait d'abord une allusion émue à ceux qui ont quitté la terre depuis l'an passé, et en particulier au vénérable doyen du diocèse, l'abbé Herménégilde Guy, décédé récemment à l'âge de 91 ans. Que tous gardent pour ces confrères dans le sacerdoce un pieux souvenir.

Son Éminence marque ensuite la joie qu'Elle a éprouvée de pouvoir ordonner le 28 octobre dernier, grâce à l'interprétation littérale des Saints Canons, toute une autre floraison de prêtres qui continueront toutefois, revêtus du sacerdoce, les études de leur cinquième année au Grand Séminaire.

Puis, se tournant vers son entourage, Elle renouvelle ses félicitations à Son Excellence Monseigneur Joseph-Omer Plante, qui, avec une santé refaite, peut encore lui rendre les plus précieux services. Son Éminence signale les diligents travaux accomplis par Son Excellence Monseigneur Georges-Léon Pelletier depuis sa consécration épiscopale, en cette première année, surtout pour ce qui concerne l'Action Catholique, en train de refleurir, grâce au zèle de Son Excellence, dont

---

* Son Éminence ayant parlé sans texte en mains, on ne trouvera ici qu'une relation de son discours.

l'esprit surnaturel, l'activité et le dévouement se portent comme partout à la fois, et lui ont assuré toute la confiance du clergé.

A l'égard de ses Vicaires Généraux, des Messieurs du Chapitre et des officiers de la Chancellerie et du Secrétariat, Son Éminence Monseigneur l'Archevêque a aussi des paroles aimables et qui marquent quelle appréciation est faite de leurs dociles dispositions et de leurs bons offices.

Mais ceci amène Son Éminence à annoncer une nouvelle qui n'est pas sans contre-coup pour le personnel de la maison épiscopale. En effet, Nosseigneurs les Archevêques et Évêques du Canada ayant décidé à leur réunion du mois d'octobre dernier l'établissement d'un Secrétariat permanent de l'épiscopat canadien à Ottawa, avec deux secrétaires-conjoints, l'un de langue française, l'autre de langue anglaise, Monseigneur Paul Bernier, Chancelier du diocèse, a été choisi pour remplir la fonction du premier, le secrétaire de l'angue anglaise devant être nommé incessamment. Nosseigneurs les Archevêques de Halifax et de Toronto, qui, avec Son Éminence et les Archevêques de Montréal et d'Ottawa, constituent le Comité exécutif de l'épiscopat, ont insisté pour que néanmoins la nomination de Monseigneur Bernier fût publiée sans délai, et que ce dernier entrât en fonctions aussitôt.

Le départ de Monseigneur Bernier privera Son Éminence et toute la Chancellerie de services extrêmement précieux, qui constituaient pour Son Éminence autant de raisons de s'opposer à cet éloignement, mais d'autre part aussi autant de raisons qui militaient en faveur de son choix pour un nouveau poste d'aussi grande importance. C'est, en effet, une légitime confiance que les Évêques marquent envers le jeune Secrétaire-conjoint. Tous conviendront que ce choix est amplement justifié, par son intelligence, sa culture générale, ses études ecclésiastiques couronnées de tous les doctorats, par son esprit de travail, sa diligence, sa rigueur de méthode, son

jugement pénétrant et sûr, et sa déjà longue expérience en diverses matières. Mais tous ces dons, grâce à sa piété et à son grand amour de l'Église, lui serviront en son nouveau champ d'apostolat.

Son Éminence annonce que le vice-chancelier actuel du diocèse, Monsieur l'Abbé Bruno Desrochers, succédera à Monseigneur Bernier, dans la fonction de chancelier.

Son Éminence se loue encore une fois du dévouement, de l'affection, du talent et de la discrétion dont fait preuve tout le personnel de l'Archevêché.

Mais ce sont là, proclame-t-Elle, des sentiments qu'elle découvre en tout son clergé. Elle en a eu une preuve singulière dans cette souscription délicate dont elle avait récemment confié le soin à Messieurs les Vicaires forains. Ce qui a touché le cœur de Son Éminence, c'est l'aspect sacerdotal avec lequel on a accueilli d'aider, chacun de ses deniers, quelques confrères en mauvaises conditions financières. Il y a eu peu de récriminations, s'il en fut. Au contraire, déjà s'est manifesté chez la plupart un élan de générosité et de charité fraternelle admirable ; même les jeunes, encore obérés des frais de leurs études et d'autres à maigre budget, ont voulu faire leur part. Comme les fidèles des Églises de Macédoine, ils ont donné volontairement selon leurs moyens, et même au-delà de leurs moyens. (II Cor. VIII, 3.) Son Éminence en exprime publiquement un remerciement qu'Elle a voulu communiquer par écrit ou verbalement à chacun des souscripteurs. Si la souscription s'achève du même mouvement, on aura bientôt réglé, ou à peu près, les problèmes en cause.

* * *

Rappelant la tenue, au mois de novembre d'un Congrès diocésain pour la culture des Vocations, Son Éminence en exprime sa particulière satisfaction. Les travaux présentés, les

observations échangées, les résolutions prises donnent confiance que ce Congrès ranimera le zèle de tous pour assurer un nombre de prêtres suffisant à notre Église et aux pays de missions, selon nos traditions d'apostolat. C'est cette confiance qui incite Son Éminence à remettre à l'ordre du jour le projet déjà soumis de la construction d'un nouveau Grand Séminaire. Son Éminence exprime d'abord ses félicitations. Grâce aux dons du clergé lui-même et à ses sollicitations auprès des fidèles, une somme de $250,000. environ a été jusqu'à maintenant recueillie. Mais ce n'est là tout au plus que le quart du million qui nous sera sûrement requis.

On a discuté, fort légitimement d'ailleurs, la question de savoir s'il n'aurait pas valu mieux, beaucoup plus économiquement, de trouver place dans les anciens bâtiments du Séminaire de Québec, ou du moins sur ses terrains, pour le Grand Séminaire en projet. Mais, après avoir réexaminé les divers plans conçus à cet effet, songeant à l'avenir réservé au Grand Séminaire de Québec, premier siège du Canada, au rôle qui incombe à notre Église diocésaine d'être à la tête d'un si grand nombre d'autres par ses institutions et ses œuvres, au rôle grandissant de l'Université Laval en particulier par ses Facultés ecclésiastiques, il a paru à l'Ordinaire que le futur Grand Séminaire devra être au premier rang par sa structure matérielle et par son organisation intérieure. Pour répondre donc à son avenir, il faut songer à bâtir un édifice de haute valeur et d'envergure. Ce point est maintenant acquis, et on doit compter sur les moyens de la divine Providence pour accomplir une œuvre dont Elle aura Ellemême indiqué les signes et les besoins.

Et précisément, il reste à s'employer à mettre en œuvre les moyens d'arriver à une si haute fin. Son Éminence n'ouvre point, à cet effet, parmi le clergé, de nouvelles souscriptions. La première toutefois demeure ouverte et Son Éminence accueille toujours avec une vive gratitude ce qui lui vient de

jour en jour. Elle veut surtout que le zèle sacerdotal s'enflamme à l'effet de cultiver des vocations à l'état ecclésiastique et religieux. Elle attire l'attention sur l'Oeuvre des élèves du Grand Séminaire, qui consiste à aider les séminaristes pauvres. Elle rappelle aussi l'existence de diverses œuvres de vocations établies dans le diocèse.

A dessein d'exciter l'attention et de procurer des secours à ces œuvres, Son Éminence réunira bientôt, pour faire étudier et mettre en pratique les vœux exprimés au Congrès diocésain de la culture des vocations, les membres qu'Elle a choisis pour constituer le Comité de Recrutement des Vocations, lequel sera composé comme suit :

Monseigneur Wilfrid LeBon, Supérieur du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, et qui agira comme Président ;

Monseigneur Ferdinand Vandry, Supérieur du Grand Séminaire ;

Monsieur le Chanoine A.-Albert Godbout, curé de Saint-François d'Assise de Québec ;

Monsieur le Chanoine Léopold Roberge, Supérieur du Collège de Lévis ;

Monsieur le Chanoine Elzéar Parent, Supérieur du Séminaire de Saint-Victor ;

Monsieur l'Abbé Adélard Gagnon, V.F., Curé de Saint-Cyrille de l'Islet ;

Monsieur l'Abbé Charles-Henri Bérubé, Supérieur de l'École Apostolique de Notre-Dame, à Lévis.

Mais, outre ce souci de cultiver des vocations que Son Éminence souhaite voir se développer dans le clergé, Elle veut confier à ses prêtres son dessein d'une campagne nouvelle pour favoriser la construction du Grand Séminaire. A ce propos,

Son Éminence commence par faire quelques réflexions toutes surnaturelles à propos des aumônes qu'on sollicite auprès des fidèles pour le culte et les bonnes œuvres. Nous devons nous persuader qu'en faisant donner aux fidèles, nous exerçons à leur égard un ministère de bienfaisance. Il leur faut une grâce pour donner ainsi, animés de motifs surnaturels, et c'est une part de notre apostolat de leur fournir l'occasion de cette grâce et de les y faire correspondre.

Le salut, en effet, ne saurait s'obtenir sans le détachement, qui libère l'âme et fait place à l'amour divin. Or de nos jours surtout, ceux qui possèdent, les riches ou même ceux qui simplement ont quelque avoir, s'embourgeoisent communément. L'esprit de pénitence fait généralement défaut. Ni les jeûnes, ni les cilices ne sont guère pratiqués. Chacun s'attache à son avoir, le cœur s'endurcit, et se colle à la terre, selon l'expression scripturaire ; c'est l'aumône, l'aumône seule qui peut l'en détacher. Et nous devons ainsi provoquer l'aumône en faveur des œuvres de Dieu, pour détourner les fidèles de cette vie terrestre, les dégager intérieurement au moins quelque peu et les purifier. Voilà pourquoi, c'est beaucoup en leur faisant pratiquer l'aumône que nous parviendrons à tirer du péché et de l'esprit du monde la plupart des chrétiens et ainsi à les sauver. Nous manquons, il semble, à notre devoir. Par respect humain ou tiédeur surnaturelle nous ne demandons pas, ou demandons trop peu aux fidèles pour ce qu'on a appelé bien justement la part de Dieu. Ce serait la dîme, la dixième partie de ses biens que chacun devrait au moins consacrer aux bonnes œuvres. Nous ne distribuons pas assez à tous cette grâce de *donner pour l'amour de Dieu.*

Son Éminence rappelle, à ce sujet, un trait spirituel de Pierre L'Ermite, prêtre écrivain que tout le monde connait, et qui dans une de ses légendes amène à saint Pierre, à l'entrée du ciel, une grosse dame chrétienne qui se croit grande bien-

faitrice de l'Église, et que le Porte-clefs du ciel envoie en purgatoire pour s'être plainte que son curé lui demandait trop ; et bientôt après le curé à son tour, pour avoir trop peu exigé de cette dame fortunée.

Mais ce qui importe, c'est de suggérer d'abord des motifs surnaturels dans leurs largesses à ceux qui ont à donner. C'est de les faire correspondre à cette grâce de donner pour Dieu. Et voilà une grâce, une correspondance à la grâce, qui ne s'obtiennent que par la prière.

Voilà pourquoi Son Éminence veut d'abord dans le diocèse une campagne générale de prières pour obtenir à des nombreux bienfaiteurs la grâce de penser à notre œuvre du Séminaire, et de lui verser des dons substantiels. A cette fin, une fois la semaine, au Chapitre et en divers centres de prières, la messe sera offerte pour obtenir ainsi les bénédictions du Seigneur sur le projet de l'érection d'un nouveau Grand Séminaire.

Aux prêtres du clergé diocésain, aux ecclésiastiques du Grand Séminaire, aux communautés religieuses, aux pieux fidèles des paroisses, on demandera des prières et des offrandes spirituelles, etc. etc...

Son Éminence annonce qu'Elle a chargé Monsieur l'Abbé Arthur Gauthier, curé de Giffard, inspirateur, du reste, des suggestions qui précèdent et dont il a expérimenté lui-même la saisissante efficacité, de présider à une campagne du genre qui précèdera et soutiendra une souscription auprès de bienfaiteurs mieux nantis auquel le ciel inspirera de s'adresser, pour recueillir les fonds nécessaires à la construction du futur Grand Séminaire.

Dans une lettre au clergé, Son Éminence précisera bientôt les détails de toute cette entreprise qu'elle confie dès maintenant à la piété et au zèle de ses prêtres, et qu'Elle place sous la protection spéciale de l'Immaculée Vierge Marie.

* * *

Son Éminence termine en soulignant la recommandation récemment faite par l'assemblée épiscopale de la Province aux pasteurs des paroisses de revenir une fois le mois, au moins dans le prône, sur la vertu de tempérance et les abus alcooliques.

Puis, mentionnant l'admirable Encyclique que Sa Sainteté Pie XII a adressée au monde *Mystici Corporis*, d'un si haut enseignement, Son Éminence exhorte les curés à en faire le thème de leur enseignement. Car ce sera dans la mesure où nos fidèles connaîtront leur sublimité de chrétien et leur union au Christ Jésus qu'ils deviendront capables des héroïques vertus que cette dignité comporte.

Renouvelant ses vœux à tous, Son Éminence donne ensuite sa bénédiction au clergé présent et, par la pensée, à tout le diocèse.

(No 98)

Lettre de Son Excellence Monseigneur Georges-Léon Pelletier, Évêque auxiliaire, au sujet de l'établissement du

Conseil Central des Oeuvres de Québec

Très chers frères,

Personne ne conteste que des organismes divers qui opèrent dans un même champ et souvent sur un même plan, doivent, en vue d'une action restant distincte mais harmonisée, travailler avec compréhension mutuelle et constante collaboration. C'est là une condition fondamentale à toute vraie poussée collective vers un but commun. Or, cette convergence des forces pour l'obtention d'une même fin, se concrétise, grâce à un principe supérieur qui éclaire, oriente, coordonne et unifie. Telle est la loi universelle inaugurée par Dieu qui a « Tout réglé avec mesure, avec nombre et avec poids » (*Sagesse*, 11, 20).

C'est précisément cet apport que nous voulons procurer à toutes nos œuvres charitables d'assistance et de service social dans le diocèse. Le champ d'action mieux délimité; les déficiences davantage étudiées; les exigences du bien-être général plus connues; des vues plus nettes de nos problèmes complexes d'assistance, de réhabilitation et de réadaptation; la mise en œuvre d'action concertée; le profit à tirer des développements récents dans l'organisation, le fonctionnement de telles œuvres, et les domaines qu'elles touchent; les rencontres fréquentes des responsables de chaque œuvre; le secours de personnes averties dans toutes les questions en jeu; l'avantage qu'il y a pour des œuvres de ce genre à être groupées, à coordonner leur travail et à participer à une aide réciproque; voilà seulement une partie de ce qu'apporterait le Conseil central des œuvres. Par des réponses qui nous ont été communiquées, nous savons avec grand plaisir que ce Conseil est réclamé par la grande majorité des personnes qui, pénétrées de la charité de Jésus-Christ, supportent chez nous le poids de l'assistance et du service social.

Afin donc de grouper toutes nos œuvres charitables d'assistance et de service social; de les orienter et de coordonner leurs efforts; de les mettre en état de travailler plus efficacement au bien-être général, Son Éminence le Cardinal Villeneuve, Archevêque de Québec, a bien voulu établir à Québec, un Conseil diocésain des Oeuvres charitables d'Assistance et de Service social. Ce Conseil sera connu et agira sous le nom de *Conseil Central des Oeuvres de Québec.*

Provisoirement, les membres en sont

Un prêtre, représentant de l'Ordinaire ;
Monsieur le juge Thomas Tremblay ;
Monsieur le docteur Roméo Blanchet.

Des contacts avec toutes nos œuvres en complèteront prochainement la formation. Nous avons confiance que tous y collaboreront avec bonheur. Nous y ajoutons nos prières afin que ce nouveau pas dans le domaine de l'assistance soit des plus avantageux pour le bien-être et le bonheur de chacun.

C'est dans ces sentiments que nous vous assurons de notre attachement profond, de notre constante collaboration et de notre entier dévouement en Notre-Seigneur.

Donné à Québec, le deux septembre mil neuf cent quarante-quatre.

† Georges-Léon Pelletier,
Év. Tit. d'Ephaestus, aux. de Québec,
Directeur général de l'Action catholique.

(No 99)

LETTRE PASTORALE

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL JEAN-MARIE-RODRIGUE VILLENEUVE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE, RECOMMANDANT L'OEUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI.

JEAN-MARIE-RODRIGUE VILLENEUVE
CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE-ÉGLISE ROMAINE
DU TITRE DE SAINTE-MARIE-DES-ANGES AUX THERMES,
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses et aux fidèles de Notre archidiocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers frères,

L'Oeuvre de la Propagation de la Foi, qui a pour but de recueillir les aumônes en vue d'aider aux missions auprès des infidèles, grâce à Dieu, est très généralement l'objet d'une juste considération dans Notre diocèse. Les tableaux comparatifs des contributions de chacune de nos paroisses et de nos institutions en font foi. Ainsi le vingt et unième rapport, celui de l'exercice financier de l'année 1943, accuse des recettes au total de plus de cinquante trois mille dollars, soit une augmentation de plus de treize mille sur l'exercice 1942. Voilà certes des chiffres consolants et dont Nous bénissons Dieu. Ils marquent

les horizons élargis de la charité de Nos fidèles, et leur zèle pour l'extension du règne de Jésus-Christ et le salut des âmes égarées dans les ténèbres de l'infidélité.

Toutefois, c'est trop peu si l'on considère précisément ce noble objet et les devoirs qui s'imposent au chrétien, en vertu même de son baptême, à l'égard de tous les hommes, tous appelés qu'ils sont à la foi de Jésus-Christ, et au salut par le moyen du baptême et des autres Sacrements que nous a laissés le divin Rédempteur. On ne saurait donc encore être satisfait de ces résultats, tout heureux qu'ils soient. Si on compare les sommes recueillies pour cette œuvre, à celles qui se gaspillent follement, même dans nos milieux, en prodigalités futiles, en amusements dangereux, et hélas ! pour la satisfaction des vices les plus éhontés, on sera confus de constater que tant de ressources sont consacrées au mal, et proportionnellement si peu pour le bien. C'est bien le lieu de rappeler la parole du Sauveur : *les fils du siècle sont plus sages, à leur façon, que les enfants de lumière* (Luc XVI, 8).

Au surplus, il sera utile de songer aux sommes immenses que les protestants eux-mêmes fournissent pour le soutien de leurs œuvres dans les pays infidèles ; nous y trouverons une sorte de reproche, ou en tout cas un précieux stimulant.

Il est vrai, vingt-sept paroisses de Notre diocèse figurent, pour 1943, au tableau d'honneur, pour avoir fourni les meilleures moyennes, à savoir plus de dix sous par tête, au prorata de leur population. Nous signalerons Notre-Dame de Grâce, de la ville de Québec, où, selon une admirable tradition, l'Oeuvre de la Propagation de la Foi a été fortement organisée et soutenue ; chaque fidèle fournit en moyenne vingt-neuf sous. Sans préjudice des louanges dues à pareil succès, on peut toutefois noter que la paroisse du diocèse de Montréal qui est au premier rang, celle de Sainte-Dorothée, en est arrivée à soixante-dix sous de moyenne par personne.

Nous devons regretter que quelques paroisses n'aient pas l'air de comprendre l'importance majeure de cette œuvre, en particulier pour développer chez les fidèles l'esprit missionnaire et le sentiment de l'universalité de l'Eglise, dans les desseins de son Fondateur Notre-Seigneur Jésus-Christ. Comme notre Saint Père le Pape en a rappelé le sublime enseignement dans son encyclique MYSTICI CORPORIS CHRISTI, du 29 juin 1943, les chrétiens forment le Corps mystique du Verbe incarné, et c'est à eux tous qu'il appartient, chacun dans son ordre, d'assurer l'intégralité de ce Corps par l'adhésion de l'humanité entière rachetée dans le Sang du Christ répandu au Calvaire.

Nous constatons que même quelques paroisses importantes n'ont pas versé leur contribution. Quelquefois, la contribution n'est pas proportionnée à l'importance du troupeau paroissial, à la fortune personnelle de ses membres, ou à ses générosités ordinaires. Sans doute, il se peut trouver occasionnellement à cela quelque explication, comme par exemple la vacance temporaire de la cure, ou une maladie prolongée du curé. Mais il demeure que quand l'Oeuvre est vraiment cultivée, elle produit des fruits admirables.

Notons bien que si précieux que soient pour l'Oeuvre les dons individuels considérables, sa caractéristique et son efficacité profonde sont en ce qu'elle fait appel aux petites bourses, et que c'est par le travail des zélatrices qu'elle accomplit son apostolat le plus fécond.

En effet, fondée à Lyon (France) en 1822, comme association particulière, par la pauvre et pieuse servante de Dieu, Pauline Jaricot, elle est devenue, un siècle plus tard, en 1922, l'organisation officielle de l'Église universelle pour le soutien des missions catholiques en général. Elle est donc désormais une œuvre pontificale, c'est-à-dire sous l'autorité immédiate du Souverain Pontife, qui la dirige par le moyen de la Sacré

Congrégation de la Propagande ; aussi a-t-elle sa place dans tout le territoire de la chrétienté, et le Saint-Siège demande-t-il qu'elle soit organisée en chacune des paroisses, Et de ce chef elle est la première des œuvres missionnaires, celle qu'on doit soutenir avant toute autre.

Dans sa forme initiale, l'Oeuvre est constituée de façon que les fidèles soient appelés à fournir au moins un sou par semaine, somme dont les pauvres peuvent ordinairement eux-mêmes disposer. Pour rendre régulière cette minime perception, il y a un prêtre, le curé qui en est le directeur paroissial, ou quelque vicaire, et auquel les zélateurs et zélatrices remettent la liste des contributions et les sommes recueillies. Ces zélateurs et zélatrices sont des personnes de bonne volonté qui se chargent de solliciter des fidèles avec tact et discrétion, en faveur de l'Oeuvre. Les dames et demoiselles ont ordinairement plus d'aptitudes ou de loisirs pour cette fin, voilà pourquoi on parle plutôt, mais sans exclusion, des zélatrices. Leur rôle se compare à celui du missionnaire lui-même ; car sans le zèle que déploient dans chaque paroisse un certain nombre de personnes dévouées, prêtes à tous les sacrifices et parfois à l'héroïsme en faveur de l'extension de la foi, travaillant comme les missionnaires eux-mêmes pour l'amour de Dieu, les missionnaires manqueraient du nécessaire, leurs œuvres péricliteraient, leur apostolat serait arrêté, les conversions diminuées. Une seule zélatrice, c'est peut être plusieurs infidèles appelés au baptême et finalement mis en possession de la vie éternelle : quel rôle et quel mérite devant Dieu ! Que la zélatrice se rappelle souvent elle-même et répète autour d'elle cette pensée : Celui qui aide l'apôtre est lui-même un apôtre. Et que selon le Pape Benoît XV, c'est là la meilleure manière d'acquitter la dette de reconnaissance qu'un chrétien doit à Dieu pour la grâce de la foi qui lui a été octroyée gratuitement. Les zélatrices sont ainsi comme les pieuses femmes de l'Évangile qui assistaient Jésus de leurs biens pendant son séjour sur la

terre ; ce que celles-ci faisaient pour le soutien de son corps naturel, elles l'accomplissent pour le corps mystique du Sauveur.

Il va de soi que la zélatrice remplira un office aussi sacré avant tout avec esprit surnaturel, par amour de Dieu et pour le salut des âmes. Elle y mettra de l'ardeur, de l'empressement, de la fidélité, du courage. Elle y procèdera avec tact et persévérance, avec politesse et amabilité, et dans une parfaite soumission au directeur paroissial.

De la sorte, comme et même plus que les associés de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi, elle participera aux mérites des missionnaires, et aura droit aux indulgences accordées aux associés.

Voilà d'abord la conception qu'il faut se faire de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi, qui vise non seulement à recueillir des offrandes pour le bien des missions, mais aussi à semer dans l'âme de tous les chrétiens, enfants comme adultes, pauvres comme riches, le sens missionnaire, c'est-à-dire une charité religieuse envers tous les membres de l'humanité, le souci du salut des âmes les plus abandonnées, et en apparence les plus méprisables et les plus éloignées du troupeau chrétien.

D'où la distinction à faire entre l'établissement de cette Oeuvre dans une paroisse, et la quête à faire dans les églises le dimanche des missions, en octobre, Cette quête est prescrite par le Saint-Siège, et on doit partout s'y astreindre ; le fruit doit en être versé jusqu'au dernier sou à l'Oeuvre de la Propagation de la Foi, mais elle ne dispense point d'organiser dans la paroisse, selon sa forme traditionnelle, l'Oeuvre elle-même de la Propagation de la Foi, qui permette à tous les paroissiens de fournir une cotisation, hebdomadaire ou mensuelle, recueillie par les zélatrices, et qui constitue au moins à la fin de l'année la contribution normale des associés.

En raison même des qualités propres de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi, elle ne saurait demeurer étrangère aux institutions extra-paroissiales. Aussi voyons-nous avec consolation qu'un bon nombre s'y appliquent, regrettant néanmoins que d'autres y paraissent indifférentes. Observons que des œuvres missionnaires particulières ne dispensent point du soin à donner à l'Oeuvre *pontificale* de la Propagation de la Foi, si ce n'est que, selon une décision arrêtée par l'épiscopat de la Province, pour les seuls enfants d'en dessous de la sixième année, dans les écoles et autres maisons d'enseignement, la Sainte-Enfance en tient lieu.

Il va de soi que les sommes recueillies pour l'Oeuvre de la Propagation de la Foi, à quelque titre que ce soit, lui appartiennent en justice, et qu'on n'en peut disposer à son gré, même pour des œuvres analogues ou dans les intentions les plus élevées, si ce n'est du consentement explicite des administrateurs autorisés de l'Oeuvre, qui sont eux-mêmes liés par les règlements portés par le Saint-Siège. Ce point peut intéresser personnellement, entr'autres, les exécuteurs testamentaires.

* * *

Les considérations précédentes sur l'importance de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi et son organisation propre Nous amènent à souligner une sérieuse modification faite en notre pays récemment par l'épiscopat canadien, avec l'approbation du Saint-Siège, dans l'organisation de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi. Déjà ce changement a été promulgué, mais nous croyons devoir le signaler ici de façon spéciale. C'est qu'à l'avenir, la cotisation annuelle des associés, au lieu de n'être que de cinquante sous, sera d'un dollar partout. Les zélatrices doivent donc s'en souvenir.

Pour comprendre la raison de cet important changement,

il sera bon de faire d'abord des considérations d'ordre général [1]

La dépression économique qui a affligé notre pays il y a environ quinze ans aura eu une bien grave répercussion sur l'état financier de plusieurs diocèses récemment fondés, particulièrement dans l'Ouest. Personne ne s'en étonnera, Nous pensons à ce moment, en particulier, à Notre ancien diocèse de Gravelbourg et Nous en profitons pour dire une fois encore Notre gratitude à tous ses bienfaiteurs.

Ce n'est que par des secours venus des diocèses plus anciens, que ceux, par exemple, de la Saskatchewan ont pu faire face à une situation financière devenue à certain moment à peu près tragique. D'où la pensée de l'épiscopat canadien de créer un organisme propre à subvenir régulièrement aux nécessités des diocèses en formation.

En effet, dans un pays jeune comme le nôtre, où il se fonde fréquemment de nouveaux diocèses dans les parties récemment colonisées, l'expansion de l'Église amène de grands besoins locaux, besoins quelquefois plus grands que ceux des églises qui se fondent en pays païens. Ces diocèses s'établissent ordinairement au milieu d'une population de pionniers dans des territoires non développés, et ils ont la plupart du temps à faire face à des difficultés considérables. Tout est à créer en même temps, et les catholiques, même s'ils y sont assez nombreux, sont généralement plus riches en bonne volonté, en ambitions, en espoirs, qu'en ressources pécuniaires immédiates. Une changement imprévu des conditions économiques aura amené pour tous des situations délicates et embarrassantes. Nous n'apprendrons rien à personne en disant que c'est ce qui s'est produit pour nos diocèses de l'ouest pendant

(1) Nous les empruntons à peu près littéralement à un article paru dans la Semaine Religieuse de Montréal (10 mai 1944) et de la plume de Monseigneur Jeannotte, directeur diocésain.

la terrible dépression économique d'avant la guerre, dépression qui a coïncidé dans l'ouest canadien avec des années de véritable disette. Où trouver des ressources afin de venir en aide à ces diocèses? Une bonne organisation de l'Église dans notre pays demande évidemment que les diocèses solidement établis viennent au secours des diocèses nouveaux ou dans une détresse momentanée. De plus, la propagation de la foi dans notre pays chrétien, mais en partie protestant et quelquefois déchristianisé, ne doit pas être négligée, et elle nous impose des devoirs analogues à ceux de la propagation de la foi dans les pays païens.

On doit ajouter que le devoir d'amener à la vraie foi les non-catholiques d'origine diverse établis dans toutes les provinces du pays, n'oblige pas moins que de continuer l'évangélisation des tribus sauvages.

Or, les Évêques ne pourraient de leur seul gré distraire, même pour une si haute fin, un seul denier des recettes recueillies par la Propagation de la Foi,

Sans doute, la Propagation de la Foi a d'abord été établie, avec l'assentiment du Saint-Siège, dans le diocèse de Québec, par Monseigneur Signay, le 28 décembre 1836, comme une organisation locale, pour le soutien des missions et des églises pauvres du diocèse. Une organisation semblable fut créée peu après à Montréal. Ces deux organisations étaient totalement indépendantes de l'association fondée en France en 1822, pour le soutien des missions à l'étranger, qui leur avait servi de modèle. Elles refusèrent toujours de s'y rattacher. Le Canada étant alors en droit et en fait un pays de mission dépendant de la Sacré Congrégation de la Propagande, on comprend cette attitude.

L'association locale a contribué ainsi au développement des missions, au Témiscamingue, par exemple, et encore à l'établissement de l'Église dans les terres nouvelles. Mais tout

cela a empêché notre population de s'intéresser beaucoup dans le temps aux missions étrangères : nos missions du Nord-Ouest absorbaient toute son attention. L'intérêt diminua quand les diocèses de l'Ouest furent organisés et commencèrent à se suffire plus ou moins à eux-mêmes. Entretemps, notre diocèse avait cessé de dépendre de la Propagande, et était devenu de droit commun. Les fonds de notre Propagation de la Foi locale servirent alors au soutien des églises pauvres, comme au temps où notre diocèse était un diocèse missionnaire.

Telle était la situation lorsque la Propagation de la Foi devint *pontificale* en 1922. Notre organisation locale cessa alors d'exister. L'Oeuvre Pontificale pour le soutien des missions en pays païens fut établie dans nos diocèses. Elle s'y est mamagnifiquement développée, et nous donnons maintenant à l'Église universelle une importante coopération missionnaire.

Voilà pourquoi les évêques se sont demandés s'il n'était pas possible de greffer sur l'Oeuvre de la Propagation de la Foi, maintenant si bien organisée dans tous nos diocèses, si prospère, si populaire parmi nos fidèles, une sorte de service auxiliaire pour contribuer à l'extension et à l'affermissement de l'Église dans notre pays. Ils ont pensé que notre population, une fois bien instruite des besoins de la Propagation de la Foi chez nous, ne serait pas moins empressée à contribuer au progrès de l'Église dans notre pays, là où elle a besoin de leur concours, qu'à l'établissement de l'Église dans les pays païens. Aussi, avec l'approbation du Saint-Siège, ont-ils élevé la contribution de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi à un dollar($1.00), dont quarante sous ($0.40) seront réservés pour les œuvres canadiennes. Si nos fidèles répondent avec leur générosité habituelle à ce nouvel appel fait à leur dévouement à l'Église, les Évêques auront chaque année à leur disposition des ressources qui leur permettront de venir un peu en aide aux diocèses qui se fondent, et de les aider à progresser plus vite,

au lieu de les laisser se débattre seuls au milieu de leurs fidèles, eux-mêmes dans la période toujours difficile et incertaine du premier établissement. Ils auront une organisation de secours toute prête, pour pourvoir aux besoins qui surgissent à chaque instant dans un vaste pays comme le nôtre. La mesure qu'ils viennent de prendre devra être le point de départ d'un nouveau progrès pour l'Église dans notre pays.

Telle est la signification du communiqué épiscopal de cette année. Désormais, pour être associé de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi, et avoir part aux avantages spirituels, indulgences, mérites, suffrages, il faut verser au moins la somme de un dollar ($1.00). On donne alors soixante sous ($0.60) pour les missions étrangères et quarante sous ($0.40) pour les œuvres canadiennes. Le billet d'associé de la Propagation de la Foi ne sera désormais délivré qu'à ceux qui auront versé la somme de un dollar ($1.00) pour leur contribution.

Rien n'est changé d'autre part pour la quête du Dimanche des Missions, qui doit aller bien intacte aux missions. Il en est de même des dons, legs testamentaires ou autres, faits expressément pour les missions.

Évidemment, ceux qui voudraient faire des dons exclusivement pour le soutien des œuvres de propagande catholique au Canada sont libres de le faire. Ces dons ne seront pas confondus avec les aumônes missionnaires. Nous souhaitons même que ces dons soient nombreux, sans préjudice cependant pour l'augmentation des ressources de la Propagande de la Foi chez les infidèles.

Au contraire, la prospérité relative dont jouissent actuellement nos contrées, la faveur singulière que nous devons à la divine Providence d'avoir été épargnés des ruines matérielles de la guerre, et le développement du sens de la catholicité de l'Église de Jésus-Christ, nous sont autant de motifs urgents d'ouvrir toutes larges nos mains sur toutes les œuvres de cha-

rité, de bienfaisance, de religion et d'apostolat, qui nous sollicitent de plus en plus. Que les œuvres missionnaires demeurent au premier plan.

C'est au nom de Jésus-Christ, le Rédempteur universel, au nom du salut des millions d'âmes rachetées en son sang, que Nous demandons à Nos très chers fidèles de doubler et même de décupler leurs aumônes pour la Propagation de la Foi.

En retour, Nous supplions le Cœur adorable de Jésus de diriger sur eux les rayons de Son amour sanctificateur et de répandre en leurs âmes, par l'intercession de l'Immaculée Vierge Marie, la surabondance de Ses grâces.

Sera Notre présente lettre lue au prône des paroisses et en chapitre dans les Communautés religieuses, le dimanche qui précède celui de la Propagation de la Foi.

Donné à Québec, sous Nos seing et sceau et sous le contre-seing de Notre Chancelier, ce huitième jour de septembre en la fête de la Nativité de la sainte Vierge, l'an mil neuf cent quarante-quatre.

† J.-M.-Rodrigue *Cardinal* VILLENEUVE, O.M.I.,
Archevêque de Québec.

Par mandement de Son Eminence,

Bruno DESROCHERS, *prêtre*,
Chancelier.

(No 100)

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL JEAN-MARIE-RODRIGUE VILLENEUVE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, ORDONNANT LA CONSÉCRATION DU DIOCÈSE AU SACRÉ-CŒUR DU CHRIST-ROI.

JEAN-MARIE-RODRIGUE VILLENEUVE,
CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE-ÉGLISE ROMAINE
DU TITRE DE SAINTE-MARIE-DES-ANGES AUX THERMES,
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses et aux fidèles de Notre archidiocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers frères,

Il y aura bientôt vingt ans, au moment de clôturer l'Année Sainte, le Pape Pie XI, d'immortelle mémoire, donnait au monde son Encyclique CUM ANNUS SACER et instituait, pour le dernier dimanche d'octobre de chaque année, la fête du Christ-Roi.

A cette occasion, le pieux Pontife exposait d'une façon admirable les titres de cette royauté du Rédempteur. Fondée sur l'éminence de l'Humanité sainte du Verbe incarné par rapport à toutes les créatures, cette royauté s'exerce d'abord sur les esprits parce que Jésus-Christ est Lui-même la Vérité, sur les volontés dont Il est le moteur mystérieux et puissant, sur les cœurs enfin, à cause de son inénarrable charité. Et c'est bien

en tant que Dieu-homme que cette royauté sublime lui convient, ayant reçu du Père Éternel, la puissance et l'honneur de la royauté, et ayant exercé, comme on le voit dans les Écritures, le triple pouvoir législatif, judiciaire et exécutif qui découle de cette incomparable autorité.

Sans prolonger Notre étude du magistral document que constitue cette Encyclique dont Nous recommandons la lecture complète à la piété des fidèles, mais surtout à l'étude des clercs et à la méditation des âmes consacrées, Nous croyons pouvoir en résumer toute la doctrine, en citant littéralement ici le texte de la Préface de la fête du Christ-Roi, qui en est comme la synthèse et l'épanouissement, et où se trouvent si vivement indiqués les devoirs qui découlent pour nous, en raison de ce règne du Christ, de rendre grâces et louanges à la Majesté divine.

" Car, il est vraiment digne et équitable, autant que juste et salutaire, que nous vous rendions grâces partout et toujours, Seigneur saint, Père tout-puissant et Dieu éternel : Qui avez consacré de l'huile de la souveraineté votre Fils unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ, Prêtre éternel et Roi de toutes choses ; afin que s'offrant Lui-même sur l'autel de la croix comme une victime sans tache et pacifiante, Il vînt accomplir le mystère de la rédemption humaine; et que toutes les créatures étant soumises à son empire, il pût offrir à votre immense Majesté un royaume éternel et universel ; royaume de vérité et de vie, royaume de sainteté et de grâce, royaume de justice, d'amour et de paix. Voilà donc pourquoi avec les Anges et les Archanges, les Trônes et les Dominations ainsi qu'avec toute la milice de l'armée céleste nous chantons l'hymne de votre gloire, disant sans fin : Saint ! Saint ! Saint ! est le Seigneur, le Dieu des armées. Les cieux et la terre sont remplis de votre gloire. Hosanna dans les cieux. Bienheureux Celui qui vient au nom du Seigneur. Hosanna dans les cieux."

Dans une autre Encyclique *Miserentissimus Redemptor*, par laquelle le 8 mai 1928, le même Pontife élevait à une solennité nouvelle la fête du Sacré-Cœur de Jésus et lui accordait une octave privilégiée, après avoir exalté les raisons qui ont porté les chrétiens à honorer d'un culte spécial la charité ineffable du Christ sous le symbole de son Cœur très sacré, d'où toute l'Église en quelque sorte est mystiquement sortie, Pie XI renouvelait doctrinalement les approbations accordées par les Papes au culte du Sacré-Cœur, et développait les motifs de deux exercices qu'ont accoutumé de pratiquer les pieux fidèles aimants du Christ, particulièrement envers son Cœur, à savoir la consécration et la réparation expiatrice.

C'est en songeant aux offenses incommensurables du monde moderne envers le Christ, son Roi suprême, à toutes les idolâtries, apostasies et blasphèmes, à toutes les profanations des personnes, des lieux et des choses sacrées, à tous les meurtres, cruautés et violations, à toutes les injustices, violences et abominations, à tous les mépris de la loi naturelle et divine, à tous les abus de la personne humaine et de sa dignité d'image du Créateur, enfin à tous les oublis des égards dus au Christ et à tous les chrétiens, membres de son Corps mystique, que Nous éprouvons le besoin de renouveler dans Notre clergé et parmi Nos fidèles le sentiment du devoir de la réparation envers le Cœur divin du Christ Roi. C'est aussi au moment où les rois de la terre se sont avérés si impuissants à donner au monde la paix, la justice et la vie, que Nos chrétiens doivent s'appliquer à comprendre que la royauté du Christ est la seule puissante et souveraine, et que pour être vraiment victorieux il faut aux hommes appartenir par-dessus tout au royaume de Jésus-Christ, et se consacrer, à la vie et à la mort, au Christ-Roi.

Certes, loin de Nous et loin de l'Église de contester le pouvoir temporel des chefs d'État sur la terre ; loin de Jésus-Christ Lui-même de vouloir envahir leurs domaines : *Rendez*

à César ce qui est à César, a-t-il proclamé (Matt. XXII, 21). Mais il faut rendre aussi à Dieu ce qui est à Dieu. Or, Son autorité transcende toutes les autres, et tous, individus et nations, pauvres et riches, faibles et puissants, doivent la reconnaître et l'adorer. Et surtout c'est une autorité qui s'exerce dans un amour infini, et qui réclame de tous une fidélité d'amour, Qui est celle de Dieu, qui est celle de Son divin Fils, qui est celle du Christ Roi.

Consacrons-nous donc, Nos très chers frères, au Christ Jésus, au Christ, Roi d'amour !

Au moment où les nations sortent de la guerre, mais voient se dresser au-dessus des ruines fumantes de leurs pays dévastés d'autres menaces de guerre, parce que des nations et leurs chefs continuent d'oublier le Seigneur, briseront les liens de Ses préceptes et secoueront Son joug (Ps. II, 3), ne devons-nous pas, quant à nous, nous assujettir plus étroitement à Sa loi salutaire, nous empresser plus fidèlement à Son service, nous identifier plus parfaitement à Ses intérêts divins, nous unir plus intimement encore à Son amour par notre amour, en un mot devenir les plus incorruptibles sujets du Christ Roi en nous retirant, par une parfaite consécration de tout notre être, dans la retraite la plus intime de Son Cœur et de Son amour.

Léon XIII, dans ses Lettres encycliques *Annum Sacrum*, le 25 mai 1899, avait aussi mis en lumière les raisons qu'ont les peuples chrétiens et tous les hommes en général de se consacrer au Sacré-Cœur. Il mentionne les profits qui en résulteront : " Une telle consécration apporte aux États l'espérance d'un meilleur état de choses. Elle peut établir et rendre plus étroits les liens qui dans l'ordre naturel unissent à Dieu les affaires publiques. . . Alors et à bon droit reprendra vie l'espoir en l'antique autorité, les richesses de la paix reparaîtront, les glaives tomberont et les armes s'échapperont des mains

lorsque tous recevront joyeusement l'autorité du Christ et s'y soumettront, lorsque toute langue confessera que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu Son Père ".

C'est à la suite de ces considérations, Nos très chers frères, que Nous avons résolu de renouveler cette année, à l'occasion de la fête du Christ Roi, non seulement Notre consécration personnelle au Cœur Sacré du Christ Roi, mais aussi celle de Notre clergé, de Nos communautés, et de Nos fidèles, de Nos paroisses, des foyers, de toutes les institutions religieuses et civiles de Notre diocèse.

A cette fin, le Nom de Dieu invoqué, et après avoir confié Notre dessein au Cœur immaculé de Marie, Mère du Christ-Roi et Notre Mère, Nous réglons ce qui suit :

1. Le dimanche, 29 octobre, fête du Christ-Roi, après la messe pontificale que Nous célébrerons Nous-même, si possible, dans Notre cathédrale, Nous consacrerons solennellement Notre diocèse tout entier, dans ses personnes et dans toutes ses œuvres au Cœur Sacré du Christ-Roi ; le même jour, après la messe la plus solennelle, dans toutes les églises paroissiales selon le droit commun, et dans toutes les églises du diocèse, dans toutes les chape les des communautés religieuses et pieuses institutions, une cérémonie analogue s'accomplira : en union avec la consécration du diocèse prononcée le même jour par son chef, le Curé ou le Recteur de ces églises, ou le Supérieur ou le Chapelain de ces oratoires, consacrera la paroisse ou la mission, la communauté ou l'œuvre qui lui est confiée, ainsi que tous les intérêts spirituels et temporels qui s'y rattachent[1].

Il convient qu'un triduum de pieux exercices dispose les âmes à cette solennelle consécration ; et ce jour-là le saint Sacrement sera exposé à partir de la messe solennelle.

(1) Le texte de la Consécration du genre humain au Sacré-Cœur se trouve dans les *Mandements des Évêques de Québec*, volume XIII, page 131.

2. Le même jour, Nous voulons en plus que dans les foyers chrétiens, à la tombée du jour ou à l'heure de la prière du soir, le père, la mère et tous les enfants étant réunis et agenouillés au pied d'une image ou statue du Sacré-Cœur, le père si possible, à titre de chef du foyer, ou quelque autre, prononce une formule de consécration de la famille au Sacré-Cœur. Cette cérémonie pourra s'accomplir selon le rit déjà autorisé dans le diocèse, et dont les pasteurs voudront bien expliquer les détails en temps opportun [2].

3. C'est Notre désir que l'un ou l'autre des dimanches du mois suivant, à l'occasion de quelque réunion extraordinaire, les Fraternités des Tiers-Ordres, les Congrégations et pieuses Sociétés, fassent à leur tour cette consécration ou formelle dédicace de leurs membres et de leurs œuvres au Cœur Sacré du Christ-Roi.

4. Enfin, il y a un certain nombre d'années, répondant à l'invitation pressante de Nos vénérés prédécesseurs ou de leurs zélés Auxiliaires, parmi lesquels il Nous plaît de mentionner celui qui est encore à Notre droite, Son Excellence Monseigneur l'Évêque de Dobéro, les corps publics eux-mêmes, nos conseils de villes et de municipalités, par résolutions officielles, nos commissions scolaires, nos sociétés nationales, nos institutions de charité et de bienfaisance sociale, par la voix de leurs chefs et d'une façon ouverte se sont aussi consacrés au Cœur Sacré de Jésus et se sont mis sous Sa divine égide et protection ; plusieurs ont renouvelé périodiquement cette proclamation de leur foi et ce geste naturel à un pays chrétien, et dans divers endroits publics de Notre diocèse, particulièrement en face de la plupart des églises paroissiales, un monument au Sacré-Cœur en rappelle la mémoire et la signification.

Encore une fois Nous invitons les mêmes groupements religieux et sociaux, pendant le mois de novembre prochain ou

---

(2) On peut se servir par exemple de la formule de consécration de la famille au Sacré-Cœur qui se trouve dans le *Formulaire de la Prière en famille.*

en quelque circonstance qui leur conviendra mieux, à rendre au Sacré Cœur du Christ-Roi l'hommage de leur foi, la protestation de leur fidélité au Saint Évangile et à la Sainte Église, au Souverain Pontife et à ceux qui en partagent légitimement l'autorité sacrée [3].

Il va de soi que pareille consécration ne saurait être interprétée comme une approbation formelle accordée par l'Église aux fins et activités propres à ces groupements, sur lesquels l'Église n'entend exercer aucune autre autorité que celle qui découle de la morale religieuse ou des droits acquis.

Mais pareil spectacle et pareil engagement renouvellera, espérons-Nous, la face de Notre diocèse, y ranimera la foi publique et rendra Notre très chère Église de Québec digne de son passé et fidèle à ses origines.

Voilà pourquoi Nous vous exhortons tous, Nos très chers frères, à répondre à Notre pieux et ardent désir.

Sera Notre présente lettre pastorale lue dans toutes les églises paroissiales et en chapitre dans les communautés religieuses, le dimanche qui précède la fête du Christ-Roi.

Donné à Québec, sous Nos seing et sceau et sous le contreseing de Notre Chancelier, ce onzième jour du mois de septembre, l'an du Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, quatorzième anniversaire de Notre consécration épiscopale.

† J.-M.Rodrigue *Cardinal* VILLENEUVE, O.M.I.,
Archevêque de Québec.

Par mandement de Son Éminence,

Bruno DESROCHERS, *prêtre,*
Chancelier.

---

(3) On trouvera en annexe un exemple de résolution que pourraient adopter à cette fin les conseils municipaux.

Annexe

Formule de consécration des Conseils municipaux (*Mandement*, numéro 4).

Attendu que ce Conseil peut et doit parler et agir au nom du peuple dont il est l'élu, il est proposé par........ secondé par.. .... et résolu unanimement :

Que ce Conseil mette ses délibérations, ses projets, ses entreprises, ses travaux sous la protection du Sacré-Cœur ;

Que cette municipalité se consacre officiellement au Sacré-Cœur et qu'à cet effet Monsieur le Maire soit autorisé à prononcer publiquement cette consécration et à la renouveler chaque année en temps et lieu choisis par Monsieur le Curé.

Etc.

(No 101)

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL JEAN-MARIE-RODRIGUE VILLENEUVE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, SUR L'ŒUVRE DU GRAND SÉMINAIRE.

JEAN-MARIE-RODRIGUE VILLENEUVE,
CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE-ÉGLISE ROMAINE
DU TITRE DE SAINTE-MARIE-DES-ANGES AUX THERMES,
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses et aux fidèles de Notre archidiocèse, Salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Mes très chers frères,

A diverses reprises, déjà, Nous avons exposé Notre dessein de construire un nouveau Grand Séminaire, dès que les circonstances publiques Nous y auront autorisé.

En recourant à votre générosité, il y a quelques années, lors de la souscription que Nous avons faite dans toutes les paroisses pour la réalisation d'un aussi grand projet, Nous vous en avons exposé les motifs et l'urgence. Nous n'avons pas à y revenir, si ce n'est pour souligner une fois encore l'importance, entre toutes les œuvres chrétiennes qu'a celle de fournir des prêtres à l'Église, des sacrificateurs du divin Sacrifice de nos autels, des juges spirituels capables d'absoudre les con-

sciences, des prédicateurs efficaces de la vraie doctrine de l'Évangile, des ministres de la religion qui brillent par leur science et leur sagesse sacrée, un clergé qui soit à la hauteur des nécessités présentes de la vie sociale, au milieu desquelles le prêtre puisse apparaître ainsi qu'au temps des Apôtres et des Martyrs, des Pères et des Docteurs qui ont protégé la chrétienté contre les erreurs et les persécutions, comme un rempart pour la foi et une sauvegarde pour les faibles.

Nous avons dit, en particulier, comment, pour ces motifs, surtout dans une ville comme notre vieille capitale, et pour un diocèse qui a engendré en quelque sorte la plupart des diocèses de l'Amérique, il ne saurait convenir que le Séminaire où devront se former nos prêtres soit inférieur à quelque autre, quant à l'enseignement ou à la discipline qu'ils y apprendront.

Bien plus, c'est Notre conviction qu'un éclat singulier de vertu et de doctrine devra en rayonner à cause du rôle et de l'influence qui incombent à Notre diocèse, l'Église-Mère devant continuer à élever, par l'exemple de sa grandeur propre et par son influence extérieure, telle une aïeule, les enfants de ses enfants. Au moment, en particulier, où l'Université qui porte le nom du vénérable Fondateur de l'Église canadienne, voit affluer aux pieds de ses chaires littéraires et scientifiques tant d'élèves qui viennent des régions éloignées même du grand pays voisin, dispensant ainsi la culture chrétienne et française dans ses Facultés profanes, il serait certes malheureux et inconvenant qu'elle ne déploie pas un zèle analogue et aussi puissant pour ce qui concerne ses Facultés de sciences sacrées, celles de Théologie, de Droit canonique, de Philosophie ecclésiastique, et autres. Or, ce ne sera que par un Grand Séminaire qui pourra rassembler en nombre considérable les clercs étudiants en ces matières, et les préparer efficacement à l'obtention des grades canoniques, que ces Facultés pourront posséder le lustre et le rayonnement qui leur siéent, honorant ainsi du même coup l'Université pontificale confiée au clergé

de Québec, et Notre Église elle-même, la plus ancienne de presque toute l'Amérique du Nord, qui aura servi de base et comme de terroir à cette Université.

Un plan de pareille envergure, lequel toutefois ne Nous paraît au-delà ni de Notre devoir ni de nos possibilités, ne saurait s'accomplir, Nos très chers frères, sans de considérables ressources. Vous l'avez compris déjà, et vous avez répondu libéralement à Nos premiers appels. La souscription ouverte à cette fin, en effet, parmi nos prêtres et nos fidèles, Nous aura fourni à date trois cent mille dollars. Nous en sommes profondément ému et Nous en exprimons à chacun des plus modestes bienfaiteurs Notre bien vive gratitude devant le Seigneur.

* * *

Néanmoins, la construction du Séminaire que Nous entrevoyons, avec la solidité, la juste convenance, et les accommodements qui puissent répondre à sa fin, s'élèvera manifestement, on le comprend, à une somme beaucoup plus élevée. Il s'agira pour le moins d'un million et plus. Chiffre bien propre à Nous effrayer, si Nous n'avions conscience de ne rien entreprendre que pour la gloire de Dieu, et si les résultats eux-mêmes auxquels ont abouti déjà Nos pauvres efforts ne Nous engageaient à les poursuivre avec plus de hardiesse encore.

A dessein de réussir selon qu'il convient dans une œuvre de ce genre, c'est à des moyens surnaturels, c'est au Saint Sacrifice de la Messe et à la prière que Nous avons commencé de recourir d'abord.

Depuis le deux février dernier, à Notre basilique-cathédrale, la messe solennelle du Chapitre est offerte une fois la semaine à l'intention d'obtenir les bénédictions du Bon Dieu sur l'Oeuvre de l'érection de Notre futur Grand Séminaire. Chaque semaine encore, à l'église du Saint-Sacrement, à Notre-Dame des Victoires, à l'église de la paroisse Saint-Joseph, au pèlerinage de Sainte-Anne de Beaupré, à l'église paroissiale de Saint-

Ignace de Giffard, et à la chapelle du Grand Séminaire, des messes chantées sont aussi offertes à la susdite intention Nous remercions bien vivement les diverses autorités auxquelles Nous devons de si précieuses faveurs, et les fidèles qui y contribuent par leurs aumônes.

Nos clercs du Grand Séminaire actuel et du Séminaire préthéologique ont aussi commencé de réciter tous les jours la prière composée spécialement pour demander au Seigneur de rendre fructueux les efforts qui seront faits et les initiatives qui seront prises pour le succès de Notre noble entreprise.

Par les présentes Nous invitons tous les prêtres de Notre clergé diocésain à offrir une messe chaque année à la même fin, et d'avoir tous les jours au bréviaire dans la récitation des Vêpres et Complies une intention particulière pour cette Oeuvre. Nous demandons à tous les religieux et religieuses d'entendre chaque semaine une messe et d'y faire la communion avec cette même intention. Les communautés contemplatives qui prient la nuit Nous accorderont également chaque semaine une nuit de prière.

Et enfin, Nous souhaitons que Nos pieux fidèles qui se groupent dans les églises au cours de la journée pour la récitation des prières dites de la supplique ou pour quelque exercice analogue, comme la prière du soir, offrent une dizaine de chapelet ou disent quelque invocation pour attirer les divines bénédictions sur l'Oeuvre de l'érection du Grand Séminaire.

Appuyé par une pareille armée et fort de cette force, Nous sommes assuré d'obtenir la victoire que Nous désirons, aucune stratégie ne pourvant égaler celle qui consiste à mettre Dieu de son côté dans les divers combats.

Mais une fois conçu ce plan spirituel d'attaque et de conquête, Nous n'avons pas négligé d'utiliser d'autre part des moyens humains.

Nous avons, il est vrai, recouru déjà à Nos prêtres et à Nos fidèles, et ils Nous ont donné, Nous l'avons reconnu tout à l'heure, une somme considérable. Mais Nous avons constaté que d'une façon générale, ce sont les pauvres gens surtout qui jusqu'ici Nous ont entendu. Et notre intention est maintenant de Nous adresser à de plus fortunés.

Ceci pour un double motif. D'abord parce que, c'est évident, les gros montants s'additionnent plus profitablement et parviennent vite à former le total ambitionné, et qu'en accumulant ainsi des fonds qui Nous permettront, Nous l'espérons, de commencer la construction du futur Séminaire, sans emprunts préliminaires, Nous épargnerons de trop massifs intérêts et Nous assurerons Nos bienfaiteurs qu'au lieu de faire servir leurs dons à enrichir des intermédiaires, c'est directement à l'édification d'une maison sacrée que leur argent sera employé.

En second lieu, Nous voulons Nous adresser aux chrétiens mieux nantis, parce que Nous leur devons ce service en raison même de l'intérêt que Nous portons au salut de leur âme. Personne, en effet, ne saurait se sauver sans quelque renoncement. Il n'y aurait que des hommes exempts de tout péché qui n'auraient point à faire de pénitence. Or, tous nous avons plus ou moins péché. Tous nous devons renoncer à nos péchés, les expier par une souffrance qui corresponde au plaisir coupable que nous avons trouvé dans le mal, plaisir qui a désordonné notre esprit, notre volonté, notre cœur, nos sens ou notre chair. Mais, c'est ordinairement avec la richesse qu'on se procure les plaisirs des sens, et c'est l'argent, l'argent qu'on a, ou l'argent dont on est assoiffé, qui conduit le plus ordinairement les hommes au mal. Voilà pourquoi Notre-Seigneur a dit : *Malheur à vous les riches* (Luc, VI, 24), et aussi : *Bienheureux ceux qui sont pauvres par esprit de détachement* (Math., V, 3).

Ce ne sont point les riches qui ont faim, qui ont soif, et qui souffrent de froid. Ils n'ont d'ordinaire à peu près rien à endurer. Jeûnent-ils en compensation, s'infligent-ils la discipline ? Le cas est extrêmement rare. Voilà pourquoi un grand nombre d'entre eux pèchent tant, et réparent si peu, que la somme des dettes qu'ils ont à payer pour leurs péchés agrandit sans cesse, pour augmenter leurs tourments en enfer s'ils ne reviennent pas à Dieu, ou pour les retenir bien longtemps en purgatoire, s'ils ont eu la grâce de sortir du péché mortel par une conversion sincère. Mais c'est l'aumône et les dons aux bonnes œuvres qui constitueront leur principal moyen de réparation. En raison même de l'attache excessive qu'ils ont, pour la plupart, à leurs biens temporels, c'est cette attache même qu'il faut rompre et détruire. Travail difficile que beaucoup trop peu accomplissent ou qu'ils accomplissent beaucoup trop parcimonieusement. Comme s'abusent certains riches et certains autres qui ont au moins un peu de fortune, en s'imaginant que les quelques sous qu'ils jettent aux pauvres, ou les dollars vaniteux qu'ils souscrivent ostensiblement aux œuvres publiques, assureront leur délivrance ! Non pas; c'est la dîme de leurs biens qu'ils doivent à Dieu ; c'est à pleines mains qu'ils doivent semer les richesses, afin que celles-ci fassent germer abondamment le bien. Autrement, leurs richesses rouillent et les vers les rongent, selon la pensée de Notre-Seigneur, que confirme depuis l'origine des temps une quotidienne expérience. Donnez donc, riches et fortunés, donnez beaucoup, donnez magnifiquement, donnez pour vous délivrer de vos richesses, donnez pour vous prolonger sur terre dans l'efficacité de vos œuvres, et donnez pour vous enrichir éternellement. Jésus-Christ a ainsi prêché. L'Église l'a redit après son divin Fondateur. Les Apôtres et les Docteurs ont parlé dans le même sens. Et vos Évêques et vos prêtres doivent de cette même sorte vous avertir. Autrement, ils manqueraient à leur devoir; ils vous laisseraient dans une illusion funeste. Ils doivent donc vous éclairer. Le Seigneur a laissé

aux pauvres de se sanctifier par leur indigence et aux riches par leur détachement et leur libéralité.

Nous Nous sentons en conscience de vous en instruire. Nous Nous prononçons ainsi non pas pour Notre avantage, mais pour votre intérêt, pour votre salut, pour votre bonheur éternel. Et ce n'est plus avec honte et timidité, chrétiens, que Nous venons vous demander vos contributions considérables, mais dans le sentiment que Nous accomplissons ainsi le sauvetage de votre âme, que Nous répondons à l'enseignement évangélique, que ce n'est pas Nous qui devons rougir de vous solliciter, mais vous, peut-être, de donner d'une main à demi-fermée, et sans charité dans le cœur.

C'est sous le coup, Nos très chers frères, de ces réflexions que Nous avons déterminé le plan suivant: il Nous faut d'ici cinq ans une somme d'au moins huit cent mille dollars ($800.000). C'est bien peu désormais dans les comptes publics. Mais c'est énorme quand il faut les recueillir de la générosité individuelle. Il Nous les faut, Nous les voulons. Aussi procèderons-Nous comme suit dans ce plan quinquennal. Nous trouverons d'abord un bienfaiteur qui prendra la tête de ce mouvement de charité, et qui Nous donnera en cinq ans cent mille piastres, soit vingt mille piastres par année. Nous découvrirons quatre personnes assez fortunées et charitables pour nous octroyer annuellement cinq mille dollars cinq fois. Le total sera encore de cent mille.

Il se trouvera, Nous osons le croire, dix institutions financières et maisons commerciales qui Nous assureront chacune dix mille dollars, c'est-à-dire deux mille par année; soit en tout, cent mille encore.

N'y aura-t-il point de pieux rentiers ou rentières sans famille qui, s'ils étaient vingt, Nous accordant chacun mille dollars par année, cinq mille en cinq ans, Nous enrichiraient d'un autre cent mille.

Et puis, quarante bienfaiteurs Nous offrant cinq cent dollars chaque année pendant ce plan quinquennal; cinquante donateurs de deux mille dollars en coupure annuelle de quatre cents, cent autres de deux cents piastres à la fois pendant la même période, cent encore de cent piastres renouvelés cinq fois, et enfin deux cents autres dont on pourrait obtenir cinquante piastres pendant cinq années, Nous arriverions ainsi à la somme ambitionnée.

Malgré la témérité humaine d'un plan pareil, Nous avons l'assurance de le réaliser. Parce que le Seigneur ne trompe point ceux qui mettent en Son sein leur espoir (Ps. XXI, 6), et parce que déjà, au surplus, Il Nous en a fourni le signe, en Nous donnant l'assurance d'avoir rencontré notre bienfaiteur le plus difficile à trouver, et qui Nous procurera le cent mille piastres demandé. Nous voulons parler d'une personne charitable, vraie Providence des pauvres et des bonnes œuvres, surnaturellement détachée de ses biens et pratiquant d'une manière édifiante les conseils évangéliques, la main gauche ignorant ce que la main droite donne de si grand cœur pour l'amour du Bon Dieu.

Nous comptons que Nos curés et leurs plus dévoués collaborateurs Nous aideront en une aussi besogneuse recherche. Et que sur le demi million de catholiques et au-delà que compte Notre diocèse dans ses deux cent soixante-dix paroisses, on parviendra à découvrir et à convaincre les quelques cinq cents bienfaiteurs espérés.

Qu'on commence par user du moyen qui ouvre les cœurs et les bourses, la prière, et Nous y parviendrons.

A cet effet, Nous l'avons déjà annoncé, Monsieur le Curé J.-Arthur Gauthier, curé de Giffard, Nous servira de Directeur dans la présente pieuse campagne. Nous inviterons des prêtres à la prêcher. Des papillons devront pénétrer partout pour la mieux expliquer. Enfin un souvenir personnel sera remis

à chacun des dits bienfaiteurs qu'ils laisseront à leurs descendants avec les meilleurs trésors de leur héritage.

Voilà, Nos très chers frères, le nouvel appel et les explications que Nous voulions vous communiquer à propos de Notre futur Grand Séminaire que Nous mettons sous le titulaire de l'Immaculée Vierge Marie, et que Nous confions aussi à l'intercession de Notre premier prédécesseur sur le siège de Québec, Mgr de Laval le saint Fondateur de l'Église en Nouvelle-France.

Nous vous invitons à méditer devant Dieu les réflexions que Nous venons de vous faire, et à en tirer les conclusions pratiques que vous inspirera votre foi.

Dans les sentiments de Notre gratitude envers vous tous et de Notre espérance, Nous vous bénissons dans le Seigneur.

Sera Notre présente Lettre pastorale lue au prône des paroisses, et en chapitre dans les Communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous Nos seing et sceau et sous le contre-seing de Notre Chancelier, ce douzième jour de septembre, en la fête du saint Nom de Marie, l'an du Seigneur mil neuf cent quarante-quatre.

† J.-M.-Rodrigue *Cardinal* VILLENEUVE, O.M.I.,
Archevêque de Québec.

Par mandement de Son Éminence,

Bruno DESROCHERS, *prêtre,*
Chancelier.

(No 102)

LETTRE PASTORALE

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL JEAN-MARIE-RODRIGUE VILLENEUVE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE, RELATANT SON RÉCENT VOYAGE OUTRE-MER*.

Québec, le 25 novembre 1944.

Mes chers diocésains,

Un avis publié dans la *Semaine Religieuse* le 14 septembre dernier, vous annonçait du même coup mon soudain départ pour l'Europe, et les motifs qui m'y avaient déterminé.

Il y avait cinq ans au-delà que je n'avais pu voir le Souverain Pontife. Les relations particulières que j'avais eues avec Son auguste Personne me le faisaient ressentir davantage.

En effet, lors de mon premier voyage à Rome après mon accession au siège archiépiscopal de Québec, Son Éminence le Cardinal Pacelli, alors Secrétaire d'État et devenu depuis Sa Sainteté Pie XII, m'avait entouré des marques les plus sensibles de son affection bienveillante. Ces marques m'avaient été renouvelées plusieurs fois dans la suite, en particulier lors de Son élection au conclave de 1939, et dans l'inoubliable audience que Sa Sainteté m'avait accordée au lendemain de Son Couronnement solennel, le dimanche 12 mars de la même année. Les événements tragiques survenus dans le monde depuis lors, les épreuves, les angoisses, les sollicitudes qui ont

---

* Cette lettre a été donnée par Son Éminence à Radio-Canada, sous forme de causeries les 26 et 27 novembre 1944.

rempli Son âme de Pontife en ces années de guerre, rendaient plus vif encore mon désir de me prosterner aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ ; je brûlais de lui offrir mes hommages d'admiration émue pour les sublimes exemples de charité universelle, de courage indomptable et de transcendante impartialité donnés par le Chef de l'Église en ces années troublées, en même temps que les sentiments de la plus religieuse et de la plus filiale affection de tout notre cher diocèse. C'était là, on le comprend, autant de raisons qui me faisaient soupirer vers le moment où il me serait accordé de me prosterner à Ses pieds.

Il s'y ajoutait que la présente année est celle où, selon les Saints Canons, les Évêques canadiens eussent été régulièrement appelés à baiser le seuil des tombeaux des Saints Apôtres Pierre et Paul, dans leur visite *ad limina*, selon la formule reçue, et à rendre compte au Pasteur suprême de leur propre administration pastorale.

Aussi bien, les conseils de ceux qui me pressaient de prendre tous les risques et de répondre à un aussi doux devoir trouvaient-ils en mon âme les plus faciles échos. Mais des objections d'ordre pratique paraissaient s'opposer à la réalisation de mes pieux souhaits.

C'est à ce moment que je reçus des aumôniers des Forces canadiennes d'outre-mer l'invitation pressante de franchir les océans, afin d'aller porter, sur les fronts d'Europe, aux catholiques des divers corps de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation canadiennes mes encouragements et mes bénédictions. La maladie de Son Excellence Monseigneur Nelligan, leur Ordinaire, qui l'empêchait de renouveler ses visites antérieures à nos Forces outre-mer, paraissait rendre plus pressante l'invitation qui m'était faite.

D'autre part, le Gouvernement voulut bien se prêter à pareil dessein — et je lui offre ici l'expression publique de ma

gratitude personnelle — en mettant à ma disposition les moyens nécessaires qui me permettraient ainsi qu'à mon secrétaire particulier, Monsieur l'Abbé Nicole, de traverser l'Atlantique et de passer au continent européen. Monseigneur Charest, Vicaire Général de l'Ordinaire des milices canadiennes, nous accompagna.

Voilà donc comment, le 14 septembre dernier, nous prenions place à bord d'un avion quadrimoteur, à l'aéroport de Dorval, pour une absence qui devait durer deux mois, bien au-delà de ce que j'avais prévu. Comme j'ai fait dans le passé, par un sentiment d'affectueuse intimité, il me plaît de vous raconter, mes chers diocésains, les principales péripéties de mon voyage.

Nous nous envolions vers l'Europe. Douze heures et demie de vol environ, et le majestueux navire aérien nous déposait aux abords de l'Ecosse, après un arrêt de quelques heures au Labrador. Et puis un avion plus léger nous descendrait dans quelques autres heures à Londres. Si bien qu'ayant quitté Son Excellence Monseigneur l'Archevêque de Montréal à l'aéroport le 14, vers les trois heures de l'après-midi, le lendemain, 15 septembre, à peu près à la même heure nous étions accueilli à Londres par son Excellence Monseigneur l'Archevêque de Westminster, qui nous faisait l'honneur d'une très généreuse et très cordiale hospitalité ; sa maison devait nous servir de pied à terre pendant plusieurs semaines.

A notre descente de l'avion dans lequel nous avions traversé l'Atlantique, Monsieur l'Abbé O'Neill, aumônier senior des troupes de terre en Europe et Monsieur l'Abbé McCarthy, de même fonction pour celles des airs, nous attendaient afin de nous accompagner par la suite dans tout le cours de nos randonnées.

On ne peut taire ici l'admiration que provoquent les progrès de la science humaine ; depuis à peine un demi-siècle

elle a pu s'emparer du secret technique du vol des oiseaux, et construire des nacelles de l'air qui défient en puissance et en sécurité celles-là même de la navigation sur mer. Mais surtout faut-il sentir le besoin d'en rendre gloire à Dieu. Car c'est là l'un de ces bienfaits dont l'humanité oublie de remercier le Créateur, et dont elle abuse trop souvent pour le mettre au service des desseins les plus pervers d'injustices et de conquêtes. Et il me vient à la pensée comment, dans les inventions mêmes que le génie incroyant et matérialiste veut opposer à la foi religieuse, on peut voir au contraire comme des confirmations de la doctrine ou des traditions de l'Église. Il fut un temps où l'on se moqua au nom de la science de la possibilité intrinsèque du transport dans les airs par les anges de la Maison de Lorette, et voilà maintenant que ce qu'on refusait au pouvoir des anges le pouvoir des hommes eux-mêmes l'a réalisé.

* * *

Un premier séjour de près de deux semaines en Grande-Bretagne me donna l'occasion d'y rencontrer les plus dignes personnages ecclésiastiques, civils et militaires. Parmi les premiers, Son Excellence Monseigneur le Délégué Apostolique, plusieurs Archevêques et Évêques du pays, le Très Révérend Père Adélard Dugré, canadien, Vicaire Général de la Compagnie de Jésus, pour l'Assistance de Grande-Bretagne et d'Amérique, des prêtres et religieux, des communautés de femmes établies au Canada, des communautés françaises particulièrement éprouvées par la guerre, et le reste. Parmi les seconds, je dois mentionner l'Honorable Haut Commissaire du Canada, Monsieur Vincent Massey, auquel j'allai d'abord, comme il convenait, présenter mes sentiments et qui m'entoura, dans un déjeûner qu'il m'offrit, de la plus distinguée compagnie. L'Honorable Ministre de l'Information du Gouvernement anglais, Monsieur Brennan Bracken me fit aussi l'honneur de sa table au milieu d'hôtes choisis. Au reste, j'eus à décliner pareils hommages, pour m'en tenir à l'objet spécifique de ma

venue en Angleterre. Car j'eus à multiplier plutôt des visites aux chefs et aux groupements de nos forces des trois armés. Effectivement, c'est autour de soixante-quinze à quatre-vingt de ces rencontres collectives que j'ai eu le privilège d'avoir pendant mon séjour en Europe. J'ai célébré la messe publiquement dans ces rencontres plus de vingt fois, j'y ai présidé une dizaine d'autres cérémonies religieuses, j'y ai prêché ou parlé en anglais et en français plus d'une centaine de fois.

Le 28 septembre, en six heures de vol, un avion me transportait à Rome, par un trajet direct, à peu près le premier depuis la guerre, au-dessus de la Manche, de la France et de la Méditerranée.

* * *

Je ne saurais fournir le détail de mes incessantes occupations quotidiennes durant mes trois semaines en Italie.

Mon premier devoir était de prévenir le Saint-Siège de mon arrivée dans la Ville Éternelle, ce qui me faisait appeler pour le samedi 30 septembre, à une première audience de Sa Sainteté. En outre, le Saint Père voulut bien, une fois encore, me recevoir en audience de congé, le 14 octobre. Je ne puis me retenir d'exprimer tout de suite l'émotion profonde que me causèrent les deux entretiens prolongés que j'ai eus avec le Vicaire de Jésus-Christ pendant mon récent séjour à Rome.

Malgré les conjonctures présentes de la chrétienté, et les angoisses mortelles que des événements de Rome, connus de tous, ont pu causer au Saint Père, je l'ai revu dans un état de santé égal à celui de mes espoirs, quoique le front un peu enneigé. Rompu depuis toujours à un travail incessant et qui emprunte quotidiennement aux heures paisibles de la nuit, Pie XII n'a pas changé ses habitudes anciennes, sinon en y ajoutant, par esprit de pénitence, de nouvelles austérités. D'autre part, les ressources d'une vie extraordinairement

réglée s'ajoutent aux influences de la grâce, pour refaire à mesure chez lui des forces physiques employées aux plus hautes pensées et aux plus constants labeurs. Malgré une vive sensibilité, et nonobstant les menaces, les périls et le poids des jugements divers de l'opinion publique, qui ne manquent pas d'arriver par les voies les plus variées et parfois les plus malveillantes jusqu'aux oreilles du Saint Père, la sérénité surnaturelle et le saint abandon à Dieu " dans les mains et entre les mains " de Qui il se tient, comme il a daigné me le confier, m'ont été à moi-même le plus sensible réconfort.

Des échos que j'entendais de toute part annonçaient de nouveaux malheurs éventuels des plus graves. Le communisme dont la propagande insidieuse pénètre tous les peuples et les milieux les plus élevés, au point de se dresser comme une nouvelle menace irréductible pour la religion et pour la civilisation chrétienne ; la guerre qui continue encore en tant de pays, et que suivra une paix peut-être éphémère ; la famine qui étreint encore les peuples libérés comme ceux qui sont sous les armes ; des divisions intestines et des révolutions qui se substituent ou s'ajoutent à la guerre ; le sort de la Pologne de nouveau tragiquement dépecée et qui demeure comme l'emblème illusoire de ce que les hommes peuvent parfois appeler la victoire et la paix ; voilà quelques-unes des visions terrestres que le Pape peut entrevoir, pour peu qu'il jette les yeux sur le monde par les fenêtres du Vatican. Pourtant, dans ce Palais de la Ville Éternelle, lorsqu'on en franchit les salons rouges, c'est la quiétude, c'est encore l'aménité traditionnelle, c'est une force tranquille qui flotte pour ainsi dire dans l'atmosphère ; les châteaux sont gardés par une armée d'à peine quelques centaines de nobles, de palatins et de suisses qui ont déposé leurs plus brillants uniformes de galas, en ces jours de deuil pour tant de nations. Et cependant, c'est ce Pontife impuissant qui aura tenu en respect les forces brutales d'Attila. C'est PIE XII qui aura répondu décidément aux messages officieux propres à le persuader de fuir ou d'accepter une

protection sacrilège : " Ici est ma demeure, ici est mon devoir ; je ne pactiserai point avec mes persécuteurs."

Voilà comme est *l'homme blanc* que regarde le monde entier. Mais les chrétiens le contemplent avec un respect tout filial et avec dévotion, il parle à tous avec douceur, et accueille avec tendresse les militaires de toute nationalité, leur prêchant la paix qui est le fruit même de la justice, et leur donnant l'exemple de l'affection dans le Christ que n'arrête aucune frontière.

Ce doux est un fort, ce pacifique est un victorieux. Son commentaire personnel de l'histoire contemporaine suffit à mesurer sa force d'âme, et à démontrer l'invincible courage de ce Pontife de la paix.

Mais comment ne pas souligner surtout les traits de sa bonté. Envers moi-même, ineffable aura été la bonté de Sa Sainteté dans les deux audiences dont Il m'a favorisé.

Il m'aura permis d'exprimer au plus long tous mes sentiments : et le bonheur d'être à ses pieds une fois de plus, et celui d'évoquer le souvenir de nos relations passées, et l'assurance de mon dévouement inaltérable ; et de lui parler au nom de mes vénérés Collègues de l'Épiscopat canadien et de lui renouveler la promesse des prières de tous les fidèles du Canada. Puis, de lui raconter mes visites aux armées canadiennes, lui communiquant l'impression heureuse que j'en ai ressentie. L'exposé de mon dessein de construire dès après la guerre un nouveau Grand Séminaire, magnifique et puissant, digne du sacerdoce et de l'Église diocésaine de Québec ; et puis, l'exposé encore de divers problèmes de l'heure en notre grand et cher pays si plein d'avenir, voilà encore ce qui occupa un aussi précieux entretien.

A mesure, dans un dialogue vif et affectueux, les bénédictions, les conseils, les encouragements et les faveurs répondaient à mes demandes et se multipliaient. Je présente les

oboles qui m'ont été remises pour alimenter la charité du Pape envers les victimes de guerre, pour la construction d'une église jubilaire en l'honneur de saint Eugène, patron de Sa Sainteté, pour le denier de Saint-Pierre, Ému, le Saint Père sourit, me chargeant avec effusion de remercier les donateurs, il lève la main et trace le signe de la croix chaque fois que je lui mentionne des noms particuliers, et que je lui recommande des intentions spéciales. Il veut bien m'accorder, outre une Lettre de louange pour l'œuvre du futur Grand Séminaire et pour ses bienfaiteurs, divers indults et insignes privilèges, etc., etc. Le Saint Père souffre même que je lui soumette des observations qui m'ont été communiquées sur différentes questions d'intérêt catholique, et sur lesquelles il daigne me confier sa pensée.

L'heure complète s'est écoulée sans que je n'en aie à peine eu conscience. Mon âme est comme submergée dans la joie et la vénération.

Le Pape veut bien alors laisser entrer les membres de ma suite qui, pour la circonstance, s'est accrue. Tour à tour, des Aumôniers généraux, Monsieur mon Secrétaire et quelques officiers viennent s'agenouiller aux pieds du Souverain Pontife, baiser l'anneau pontificale et entendre chacun en un bref dialogue les paroles que lui adresse personnellement le Vicaire de Jésus-Christ.

Le Saint Père est délicieux de tendresse. Pendant que debout, il cause ensuite quelques instants, l'un des laïques, protestant, qui a tenu à partager notre bonheur, me fait savoir que l'occasion serait unique de photographier Pie XII, j'en donne la permission tacite, en excusant, auprès du Saint Père le photographe de sa témérité. Le Pape approuve en souriant: " Il n'y a qu'ici encore, dit-il, qu'on ne Nous a pas photographié."

A la seconde audience, Sa Sainteté daigne signer de sa main les suppliques qui lui sont présentées, tout en conti-

nuant son entretien le plus familièrement aimable avec mon entourage.

L'Angélus sonne à ce moment aux églises de Rome, et les lourdes harmonies nous en arrivent en bordées sonores par les fenêtres ensoleillées. Le Saint Père nous invite à nous agenouiller en même temps que lui-même et nous répondons au Vicaire de Jésus-Christ, quand, avec sa piété angélique, il prononce : *Angelus Domini nuntiavit Mariae.*

Minute indicible et ravissante !

* * *

Voilà bien, au reste, comment Pie XII gagne le cœur des multitudes auxquelles il prodigue les audiences et les délicatesses. Par centaines, par milliers, chaque jour, il accueille les soldats de toutes les nations alliées, puisque les soldats axistes quand ils furent à Rome en ont été bientôt empêchés par leurs chefs. Le protocole a perdu pour l'occasion toutes ses exigences. L'enthousiasme de tous et le tempérament national de chacun en prennent à leur aise. On photographie le Saint Père de tous les coins, il n'y a plus de droits d'exclusivité. Le Pape s'arrête partout, il parle à chacun, bénit, distribue médailles et chapelets, au point qu'il y a maintenant disette de ceux-ci. Dans une courte période, le Saint Père en a donné plus de cinquante mille aux soldats alliés. On raconte même qu'un jour l'un des audacieux pèlerins a demandé avec instance au Pape de le confesser. Le Pape s'est aussitôt éloigné quelque peu de la foule avec ce pénitent, et il l'a entendu. L'autre jour, le Saint Père recevait des officiers et soldats polonais; il leur avait adressé les paroles de la plus forte sympathie pour leur pays, plus que tout autre éprouvé : " Notre cœur saigne et les mots meurent sur Nos lèvres. . . Jamais Nous ne cesserons d'élever Notre voix pour obtenir le respect de vos droits." Remués jusqu'au fond de l'âme, ces fidèles défenseurs de leur pays et de l'Église arrachent des mains des porteurs assignés la *sedia gestatoria* sur laquelle est

monté le Pape, et ce sont eux qui soutiennent ainsi sur leurs épaules le Chef de la Chrétienté. Les cérémoniaires pontificaux pâlissent; Pie XII est ému et sourit.

Voilà comment éclate le prestige du Pontife dans toute sa splendeur spirituelle. Voilà comment il a sauvé Rome par sa paisible fermeté. Voilà comment sa charité a couru au secours des victimes des bombardements. Voilà comment au milieu du peuple, dans les rues de Rome, les bras en croix, il a prié. Voilà comment, Vicaire du Christ, comme Jésus il veut conquérir le monde en prêchant avec mansuétude la justice et la vérité.

Voilà pourquoi tous nous devons aimer le Pape, nous attacher à sa parole, n'en point douter jamais, et la soutenir de nos prières et de nos actions.

A ce propos, qu'il me soit permis de rapporter comme j'ai été édifié de la coutume établie maintenant en Grande-Bretagne, dans les réunions catholiques, en particulier dans les banquets publics, même où il se trouve des protestants. Après avoir béni la table, le dignitaire ecclésiastique qui préside ajoute : " Prions pour le Pape. Que le Seigneur le garde et lui donne la paix et la prospérité dans ses jours ainsi que la vie éternelle. Ainsi soit-il." *Dominus conservet eum.* La question parfois délicate de la préséance entre la santé du Roi et celle du Pape est ainsi élégamment éludée.

* * *

Mais il est temps que je vous entretienne, mes chers diocésains, des soldats, aviateurs et marins catholiques du Canada dont la visite constituait le second objet de mon voyage outremer. La divine Providence m'a permis d'accomplir pareille entreprise au-delà de mes espoirs, et j'en ai éprouvé la plus vive consolation.

Je commence par déclarer nettement que je n'ai eu en ce voyage, quoiqu'on ait dit, aucune mission diplomatique, civile,

ou militaire. Je n'ai eu à servir ni le volontariat ni la conscription, ni à condamner les tenants d'une politique de guerre ni ceux d'une politique d'abstention. Cela n'est pas de mon ressort. Mais je suis parti d'un fait, à savoir que des milliers de nos fidèles du Canada sont rendus sur les champs de bataille, et qu'il ne se pourrait que l'Église ait l'apparence même de les délaisser. Voilà ce qui avait motivé mon départ, voilà ce qui a motivé en Europe de même mes nombreux déplacements.

C'est dans cet esprit que d'abord je me suis présenté à Londres, aux Chefs des Forces canadiennes de la Marine, de l'Armée et de l'Air, comme il convenait, pour leur exprimer mes sentiments. Ils m'ont tous assuré de leur plus parfaite collaboration à l'effet de favoriser mes visites à nos armées d'outre-mer.

Puis je me suis aussitôt rendu encourager les recrues canadiennes récemment arrivées au camp de renfort de l'Infanterie. J'ai ensuite visité, à l'intérieur des comtés anglais, trois grands hôpitaux militaires. Quelques jours plus tard, devant environ seize cents soldats catholiques, je célébrais la messe en plein air. Cérémonie des plus émouvantes. Une chorale remarquable s'y était constituée. J'avais eu la consolation de donner la communion à un très grand nombre des militaires, et je leur adressai ensuite la parole en anglais et en français. Le recueillement était saisissant. J'en ai été fort ému. Scène de grandeur et de piété qui devait se renouveler sur les divers théâtres de guerre.

Le 24 septembre, c'était dans la cathédrale de Westminster, devant les délégations de tous les corps d'armées et de leurs divers services tant féminins que masculins que j'avais, grâce à la bienveillance de Son Excellence Monseigneur l'Archevêque de Westminster, l'honneur et la félicité de présider à la messe solennelle ; et aussi d'y adresser la parole, en français comme en anglais, dans un discours irradié en Angleterre,

et que la radio canadienne a diffusé partiellement à son tour. Un millier de canadiens et canadiennes en uniforme y assistaient, venus de loin malgré la pluie. Nombre de fidèles anglais remplissaient à peu près le reste de la grande nef de la cathédrale, pendant qu'au sanctuaire se développaient dans une correction parfaite et avec toute la dignité anglaise les rites liturgiques. Voilà du reste le témoignage que je me plais à rendre très généralement à l'esprit liturgique et à la piété des fidèles en Grande-Bretagne.

J'ajoute que cet office sous les voûtes de l'église métropolitaine du catholicisme en Angleterre, ne manquait point d'être un très heureux emblême et le plus hautement significatif. Le Canada et l'Angleterre s'unissaient dans une foi commune envers l'Église de Rome.

* * *

Quelques jours plus tard, nous passions en Italie. Là, mes visites aux forces militaires, même en pleine opération, n'y seraient pas moins nombreuses ; elles seraient encore plus émouvantes.

Une première randonnée (du 2 au 5 octobre) nous faisait quitter Rome pour nous conduire vers la région du Nord visiter deux grands hôpitaux militaires, puis les approches de la ligne du front adriatique. C'est là qu'en présence de Monseigneur l'Évêque Administrateur Apostolique de Rimini, je célébrais la messe à onze heures dans une église paroissiale où s'étaient ralliés les catholiques du premier Corps canadien, dont un grand nombre encore recevaient la sainte communion, malgré l'heure tardive. Ce fut en cette circonstance que je me rendis aux Quartiers du 22ème Royal Régiment, après avoir inauguré religieusement un petit cimetière où nos héros venaient de déposer en terre quarante-deux de leurs compagnons. Mon émotion fut profonde. Les paroles que je prononçai alors ont aussi été radiodiffusées.

En revenant, nous arrêtions visiter sous la tente un groupe d'aviateurs canadiens dont la fonction était de pousser plus en avant le front allié. Et, poursuivant le programme tracé, nous étions le lendemain à Florence ; dans le fameux *duomo*, c'est-à-dire la cathédrale de Notre-Dame des Fleurs, je célébrais devant les soldats une messe tardive ; nombreuses encore les communions. Comme pour les visites précédentes la discrétion me retient d'entrer en plus de détails et de mentionner quels groupements précis m'ont reçu et quels souvenirs personnels j'en ai rapportés.

Revenu à Rome, j'employais mes heures libres, entre mes courses aux Sacrées Congrégations et mes visites aux dignitaires romains et à diverses communautés, à des audiences qu'il me fallait accorder à des très nombreux visiteurs dont la plupart de très haute qualité. J'eus aussi la consolation de baptiser dans la chapelle des Oblats un catéchumène noir, soldat du Basutoland, patrie de plusieurs milliers d'indigènes servant dans les armées anglaises. Mais ce qui m'occupa principalement fut la fréquentation des établissements militaires alliés établis à Rome. Entre autres, le mess des officiers, deux hôpitaux généraux, le Canada Club, le Catholic Club des États-Unis, la Catholic Women's League Canteen, etc.

Le dimanche, 8 octobre, à onze heures, dans Saint-Pierre de Rome, à l'autel de la Chaire, assisté de Prélats romains, je disais la messe, particulièrement pour les soldats catholiques du Canada en devoir ou en congé à Rome, ainsi que pour nombre d'autres de diverses nationalités. J'y prêchai en anglais et en français. Des officiers majeurs de l'Armée de France m'en exprimèrent leur joie. Je distribuai de ma main nombre de communions à des militaires et à des civils de toute race et même de toute couleur. Un grand saisissement m'étreignit l'âme en prêchant ainsi, au centre de la catholicité, la divine Eucharistie qui unit tous les chrétiens au Christ et à son Vicaire. Cette fois c'était le Canada catholique qui servait ainsi comme de lien d'attache.

Les 16-18 octobre, avant de laisser l'Italie, une nouvelle randonnée me dirigea dans la région de Naples, d'abord à un hôpital général, puis aux quartiers généraux de l'armée canadienne en Italie. A Avellino, dans l'église des Dominicains une cérémonie analogue aux précédentes eut lieu, quand j'eus à célébrer une messe pour les militaires du district. Le même jour l'Aviation canadienne me recevait à son Hôtel, et j'étais aussi l'invité personnel, ainsi que ma suite, du Maréchal de l'Air de l'Aviation américaine. La veille j'avais rencontré Monseigneur l'Évêque d'Avellino, et Monseigneur l'Abbé de Montevergine. J'avais aussi visité les Pères Oblats de Naples. Nous quittions le lendemain pour Londres, en avion. La traversée dura huit heures.

* * *

Deux autres voyages m'éloigneraient de nouveau de la métropole d'Angleterre. A savoir, une tournée de visites chez les aviateurs canadiens établis dans le nord de l'Angleterre, et notre traversée en Belgique et en Hollande.

Le groupe des bombardiers de l'Aviation royale du Canada est une organisation d'une envergure et d'une efficacité qu'on ne soupçonne point. Il constitue un heureux achèvement dû au génie stratégique et à la valeur organisatrice des Chefs de notre aviation militaire. Sans entrer en plus de détails, je pense pouvoir révéler qu'il comprend dans une étendue d'environ quarante milles, quatre bases d'envol, chacune composée de deux ou trois stations, soit au total une douzaine de centres que je me rendis visiter tour à tour dans les divers quartiers.

De cette façon, pendant plus d'une semaine, je fus conduit de l'un à l'autre des différents établissements, pour me présenter aux officiers, y être l'objet de leur hospitalité généreuse, célébrer la messe pour le personnel catholique, prêcher dans les deux langues, deux fois le jour, car le soir vers les cinq heures une seconde messe publique y était célébrée par Mon-

seigneur Charest, en vertu de l'indult pontifical accordé aux armées. Après la messe j'attendais d'habitude, au dehors de la petite chapelle établie en chaque station, tous les aviateurs catholiques de l'endroit, leur offrant mon anneau à baiser, leur adressant quelques mots à chacun, les taquinant affectueusement, m'informant de leur famille et leur donnant le témoignage de mon intérêt et de mon attachement. Telles heures ont pu être longues et même fatigantes, mais elles m'ont procuré les plus douces joies.

* * *

Ce fut en visitant l'escadrille des Alouettes, on le comprend, que je fus particulièrement impressionné. L'Aumônier, le Père Maurice Laplante, jeune Oblat de Marie Immaculée à la vocation duquel je n'avais pas été étranger, ainsi que les officiers, m'avaient pressé par des messages renouvelés d'accorder un dimanche à leur station. On y eut une vraie fête paroissiale. Le chant à la messe, les communions, la prédication, la réception au déjeûner, la visite d'avions bombardiers et des quartiers de base, tout me fut une heureuse révélation. Je fus photographié dans l'un des grands avions ; je pus y observer une image sainte sous les yeux du commandant d'escadrille Hughes Ledoux. L'escadrille voulut bien m'associer à sa gloire en m'offrant des ailes d'honneur et en me déclarant membre *ad instar* de son équipage. Témoignage non équivoque de respect et de joie tant à l'égard de ma dignité religieuse que pour mon origine canadienne-française. J'en ai été singulièrement édifié. Et je voulus encourager le zèle vainqueur de l'aviateur Saint-Amour pour le Septième Emprunt de la Victoire en lui signant une souscription.

Entre temps, le mercredi 24 octobre, je célébrais, à peu près dans la même région, le Saint Sacrifice en présence de quatre cents représentants catholiques de la treizième compagnie d'Infanterie, en particulier du Régiment de Hull fusionné avec le Régiment de Montmagny. Au dîner, un entre-

tien familier, au son des vieux airs des chants laurentiens créait une atmosphère de la plus chaude intimité. Comme aux Alouettes, chez les Aviateurs, je me suis uni chez les militaires à ce groupement canadien-français dans leur concours pour le succès du Septième Emprunt de la Victoire.

* * *

Au retour, Nous devions quitter Londres une fois encore pour faire la traversée en Belgique et en Hollande ; je passai quelques jours très chargés, à visiter les établissemente de nos forces canadiennes à Bruxelles, à Anvers, à Gand, et snfin nos défenseurs au front Hollandais. J'eus à dire très solennellement une messe basse dans la cathédrale de Gand, en présence de l'Évêque et de son Chapitre et du Séminaire, devant douze cents membres des troupes de terre et d'aviateurs catholiques, auxquels s'étaient joints des aviateurs polonais dont je voulus saluer spécialement la patrie admirable et ensanglantée. Je paraissais plus tard à l'église du Rosaire, à Anvers, puis à celle de Saint-Georges et à la chapelle d'un hôpital canadien en Hollande. J'avais déjà béni les malades des Hôpitaux Généraux canadiens d'Anvers. Le plus cordial accueil m'était fait partout de la part des officiers de milice et d'aviation. On ne me pardonnerait point d'omettre la réception distinguée que m'offrit à Gand, dans un déjeûner généreux, le brigadier général Francœur, entouré des plus hauts dignitaires du clergé, et des plus hautes personnalités civiles et militaires.

Il me faut enfin signaler les hommages que voulurent en ma personne offrir à nos armées les autorités ecclésiastiques et le peuple de Belgique. Son Éminence le Cardinal Archevêque de Malines, en particulier, le fit en des termes inoubliables, dont je transmets ici l'écho à tous les libérateurs alliés, et plus vivement encore encore aux défenseurs canadiens et à nos catholiques.

La France ayant été à peu près libérée des troupes étrangères, nous n'y avions plus de soldats. Dans ces circonstances, vu le peu de temps à ma disposition et les conditions délicates de la situation publique, j'ai jugé devoir, quoique à regret, surseoir à mes premières intentions d'ajouter ce pays aux autres par lesquels je devais passer. Mais j'assure hautement le pays de nos ancêtres de notre fidélité et de nos vœux.

* * *

En dernier lieu, afin de n'exclure aucune des trois armées employées à la défense de guerre au nom du Canada, revenu du continent et avant de reprendre l'avion pour l'Amérique, je voulus recevoir les hommages des officiers du bord et bénir les membres catholiques d'un navire de guerre en rade, et puis quelque part en Écosse célébrer la messe et être l'hôte des Forces navales du Canada fixées en permanence.

Après avoir été l'objet des délicatesses de l'Archevêque d'Edimburg et du clergé de Glasgow, nous devions prendre l'envol du retour. Le mauvais temps dans l'Atlantique du nord retarda, on le sait déjà, notre départ de plusieurs jours, et nous fit changer de route. La sagesse des pilotes nous conduisit de Prestwick, en Écosse, aux Açores, des Açores aux Bermudes, et enfin à Dorval, où nous mettions pied à terre le vendredi, 17 courant. A ma grande confusion, toutes les autorités, toute la presse, la radio, les cinéastes et photographes me saisirent comme au vol. La surprise m'empêcha de répondre convenablement à leur empressement.

* * *

Tous ces voyages m'ont permis de constater comme peu le peuvent, les horreurs hélas ! de la guerre. A Londres, dans tous les quartiers, un million et plus de demeures abattues par les bombes. D'ailleurs, plus d'une fois je les ai entendues siffler sur les toits. Et il y eut des milliers de morts. En Italie,

dans les grandes routes du sud au nord parcourues en premier lieu par les envahisseurs et puis à leur suite par les armées de la libération, que de chars d'assaut des unes ou des autres j'ai pu voir, gisant dans les champs encore semés de mines meurtrières! Que de cimetières ou de tombes toutes fraîches, que de villes toutes en ruines, que de ponts détruits, que de rails de chemins de fer tordus et désaxés, que de trains restés penchés sur les voies, tels des fantômes de fer, après avoir été bombardés et incendiés! Et puis, ces figures humaines hâves et vieillies avant le temps, la faim, la famine et la misère des populations, surtout en Italie!

Nos soldats ont vécu ces malheurs, en les éprouvant eux-mêmes ou en étant les témoins, parfois mêmes les auteurs obligés. Parmi les forces canadiennes, les catholiques s'y sont trouvés de vingt à trente pour cent. Des Canadiens-français j'en ai rencontrés partout, parfois perdus et ignorés, souvent un peu timides, mais dignes d'éloges et se couvrant de gloire même dans les postes les plus obscurs.

Leur courage d'abord est à signaler. Plusieurs officiers de rang élevé m'en ont témoigné. Des assertions précises et publiques en ont déjà été exprimées, personne n'a pu les contester. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à entendre les récits de la tentative de Dieppe, de leurs exploits quand ils eurent à constituer un fer de lance entre les troupes britanniques et celles des États-Unis, lors du débarquement en France et aux avant-postes de Caen. Un bataillon canadien attaché aux troupes américaines a été proclamé le bataillon des *superspécialistes.* Partout des traits de bravoure héroïque pourraient être cités à notre honneur. En Sicile, en Italie, au front de l'Ouest, il en a été de même. Les nôtres sont souvent d'une sublime témérité, que n'ignorent point certains commandants quand ils ont un coup décisif à accomplir. Le 22ème Royal Régiment continue sa gloire. L'audace enjouée des aviateurs de l'Alouette est maintenant reconnue. Elle compensera pour l'oubli dans lequel les nécessités de la guerre, peut-on croire, en ont laisés

tant des nôtres. Leurs travaux dans les divers services techniques et auxiliaires des armées seraient aussi à mentionner. Si, parmi eux, comme dans tous les groupements, il en est auxquels on pourrait reprocher un manque d'ambition personnelle et une certaine négligence du fini de leur œuvre, les autres auront mis à l'ordre du jour notre valeur militaire, et pourront après la guerre défendre hautement, souligné de leur courage et souvent de leur sang, le nom catholique et canadien-français.

Ce n'est certes point qu'ils n'éprouvent les malheurs et les ennuis d'un métier aussi aventureux. Plusieurs sont morts ou grièvement blessés. Plusieurs sont au devoir depuis les premiers jours et constamment exposés. Ils sont passés parfois de front en front. La lutte est pénible à la nature, même quand elle ne réussit pas à abattre l'âme du valeureux soldat. Mais il y a la vie sous la tente, dans la boue et le froid, tout le long des hivers humides et sombres, sous les pluies diluviennes. Il y a pour d'aucuns les longues heures d'hôpital. Il y a les corvées rudes, parfois humiliantes, voire même les injustices ou ce qu'on croit telles ? Il y a la solitude. Il y a le cri du cœur, l'appel lointain de la famille, l'appel pour les époux de leurs femmes et de leurs enfants. Il y a les tentations. Il y a les exemples pervers. Il y a parfois l'absence du prêtre ou de quelque conseiller sage et dévoué. Tout cela fait longue la guerre. Mais on veut tenir jusqu'à la victoire. Je me hâte de le dire, sans n'avoir rien caché de ce que j'ai vu, le moral des troupes est excellent. Nos soldats et aviateurs sont équipés, organisés, traités, nourris, soignés, payés comme nul autre pays n'a su le faire. Ils le reconnaissent eux-mêmes. Dans les hôpitaux, en particulier, les services canadiens sont remarquables. Et je rends témoignage ici à qui de droit de ce que j'ai vu.

Pourtant, ce qui m'a le plus profondément frappé au cours de ma visite, ce sont les sentiments religieux qui animent, pour la plupart, nos militaires et nos aviateurs catholiques Je les ai vus dans les églises publiques et dans leurs chapelles

de camps. Celles-ci sont généralement claires et proprettes, décorées de la main des soldats ou aviateurs sous la direction de l'aumônier. On y trouve des sacristains et des servants de messe ; il y a des chantres et parfois des organistes. On admire la tenue des nôtres devant les autels, on s'édifie du soin qu'ils mettent à lire les heureux petits missels et autres livres de prières qui ont été mis entre leurs mains. Il y a les chapelets dont on entend les bruissements. Le dimanche, il y a le prône du *padre.* Il y a des communions, parfois fréquentes et presque quotidiennes chez quelques-uns. Il y a tout cela qui forme ainsi, surtout dans les stations des forces aériennes, comme de petites paroisses qui rappellent celles de *chez nous.*

Aussi rien d'étonnant qu'avant de partir pour la ligne du feu, on se fasse bénir par le prêtre. Au moment où ils montent dans l'avion bombardier qui les portera jusqu'au ciel ennemi, des aviateurs se sont confessés et se tournent hâtivement vers l'aumônier qui sera venu d'équipe en équipe porter à ceux qui le désirent le Pain des Forts, Viatique du salut.

Tel petit soldat sera trouvé mort, mais avec sur sa ceinture ces mots écrits : " Je suis catholique, appelez le prêtre." Tel autre, alors que commence sur le peloton, replié sous des branches de camouflage, un bombardement meurtrier, s'exclamera : — " Allons, les gars, quand j'étais enfant, à la maison, on récitait le chapelet quand il se mettait à tonner." Les AVE commencent aussitôt à se répercuter sous la mitraille. L'officier non chrétien se joint à eux. Le chapelet achève, les obus et leurs éclats ont cessé de tomber. — " C'était bien ainsi, chez nous, de conclure le jouvenceau, c'est le chapelet qui arrêtait le tonnerre."

" Moi, dira un autre, je suis de Saint-Sauveur, je connais le Père Lelièvre, le Père au Sacré-Cœur."

Cette ferveur religieuse, cet apostolat de l'exemple, chez nos jeunes hommes à la guerre, on l'a souvent remarqué. Que d'Évêques et de prêtres me l'ont affirmé à peu près en ces

termes : " Le passage des soldats catholiques parmi nous, est un entraînement admirable pour nos populations." Leur fidélité commune et leur bonne tenue, en particulier, pour ce qui concerne l'assistance à la messe, émerveillent en certains milieux. — " Voyez donc, disait une vieille mère italienne : il faut que je tire mon fils du lit par les oreilles, afin de l'envoyer le dimanche à la messe, et ces soldats, leur mère est à l'autre bout du monde, et ils vont à la messe d'eux-mêmes et y communient."

Tel pasteur aura pris occasion de cet exemple pour dénoncer à ses fidèles le travail du dimanche : — " Vos maisons abattues, aura-t-il dit, avaient été construites le dimanche et dans l'oubli des droits du Seigneur."

Certes, la guerre a ses scandales et sa corruption, on ne peut l'ignorer. Mais elle a des aspects mystérieux et sacrés, qui forment aussi l'objet des secrets desseins de la sagesse de Dieu.

Aussi ai-je trouvé généralement nos catholiques fiers de leur foi, et c'est mon espoir que mon passage dans les camps et les stations les aura fortifiés en pareil sentiment. Car c'est la fidélité au Christ que je leur ai prêchée, leur rappelant que c'est elle qui donnera à leur héroïsme dans la guerre toute sa valeur, une valeur éternelle. Et que c'est le divin Rédempteur mort en croix qui a montré aux hommes la charité suprême de mourir pour le profit des autres. C'est dans cette pensée que je leur ai parlé de la prière, du saint Sacrifice de la Messe, et de la réception de la divine Eucharistie.

J'observais les éclairs de foi qui brillaient dans les yeux de mes chers auditeurs, en entendant ce langage qui ne leur était à personne inconnu, mais qu'ils n'avaient jamais aussi bien compris, qu'ils comprenaient d'une façon neuve et propre à les élever à leurs propres regards. Souvent des larmes perlaient aux paupières, lorsque je rappelais la consolation de leurs mères ou de leurs épouses chrétiennes, quand je leur apprendrais que là-bas, sur les champs de bataille, leurs fils ou

leurs maris se conduisaient en héros, n'en étant pas moins de bons chrétiens, ayant tout auprès d'eux un prêtre, ayant dans leur cœur le Dieu des Forts. Celui qui leur parlait ainsi n'était pas le moins ému, et je remplis en ce moment, chères mères, chères sœurs, chères épouses et fiancées, le message dont je me suis chargé.

De telles pratiques chrétiennes engendrent-elles dans nos armées d'admirables vertus. D'aucuns gardent-ils leur âme blanche et leur corps chaste en d'aussi périlleux séjours. Plusieurs conservent-ils leur habitude de la confession. Plusieurs sont-ils fidèles à leurs prières de chaque jour. Plusieurs s'emploient-ils à amener des compagnons à l'église ou à les ressaisir pour leur inspirer une vie plus régulière. Des conversions se font grâce à l'exemple des catholiques fidèles. Le dévouement mutuel se cultive. C'est un non-catholique qui m'a raconté l'histoire de tel aviateur tombé de son avion en parachute pour s'assommer presque sur la base d'un monument de pierre qu'il découvre, en reprenant ses sens, être dédié à saint Christophe de même que la petite église du pèlerinage toute proche. Et il pense à la médaille qu'il a mise comme en exergue dans son avion. — " Des choses comme celles-là, de me dire mon narrateur, ça ne s'explique pas tout seul."

Des traits significatifs de reconnaissance délicate et de générosité se trahissent. Des groupes d'aviateurs font des souscriptions en faveur de telle œuvre qui pourra compenser un peu, par exemple en France, pour la perte des églises dévastées par les bombardenents, ou pour rétribuer les paysans qui les ont accueillis dans leurs débarquements forcés, cachés à l'ennemi au risque de la vie, ou qui les ont aidés à fuir pour retourner à leur base. L'escadrille 143, à l'appel de leur ardent aumônier, fournissait ainsi 38,000 francs, qui m'étaient offerts pour une œuvre de mon choix à pareille fin. Dans mon édification j'y ai consenti à condition qu'on me permette de m'associer à leur admirable générosité en complétant les

40,000 francs que j'ai fait remettre à l'autorité ecclésiastique de la ville de Caen, si douloureusement écrasée.

* * *

Mais, redisons-le, c'est à la présence du prêtre aux armées qu'il faille attribuer un pareil esprit. J'ai vu leur zèle, leur affection profonde pour leurs ouailles, leur dévouement incessant, leur intrépidité, parfois même leur témérité. Des exemples nombreux m'en ont été rapportés. Un de nos aumôniers catholiques a été tué. J'ai visité dans un hôpital notre abbé Garneau qui avait été grièvement blessé. C'est miracle qu'ils aient été si souvent protégés. Les plus augustes personnages m'en ont dit leur édification. Plusieurs officiers militaires m'en ont exprimé leur appréciation, et en ont donné la preuve par leur empressement à favoriser le ministère des aumôniers.

Le Seigneur m'a fait la faveur de rencontrer presque tous les aumôniers catholiques, soit individuellement, soit en groupe. A Londres, dès mon arrivée, ils se réunissaient au nombre d'une quarantaine venus de toute part. En Italie, je les ai rejoints presque à la ligne de feu. Dans les stations d'aviation militaire, je partageais leur ministère à chacun, au moins pendant quelques heures. A Anvers, plus de soixante, quelques-uns ayant fait deux cents milles de voyage pour me rejoindre, s'étaient aussi réunis. Au moment où le président de la réunion, Monsieur l'abbé Maurice Roy, aumônier senior pour le front d'ouest, signalait spirituellement la confiance en Dieu des aumôniers malgré le péril des bombes, il en tombait une à peu de distance et qui ébranlait tout l'édifice : — “ Pièce à conviction ”, ne pus-je me retenir de prononcer.

Aussi leur ai-je avoué ma persuasion que leur ministère aura sauvé notre jeunesse aux armées, glorifiera le nom de l'Église, la vengeant de tout reproche, et protégera le foyer catholique d'après guerre, quand nos défenseurs se retrouveront entourés de leur femme et de leurs enfants.

Sans doute, est-ce dans cette vision d'avenir que le Souverain Pontife étend si large sur les prêtres aumôniers le geste de ses paternelles bénédictions.

* * *

Je ne puis conclure sans offrir les gages de ma gratitude à tous ceux qui ont contribué à la félicité de cet incomparable voyage, et ils sont innombrables.

En premier lieu, cette gratitude s'adresse aux autorités du clergé catholique d'Angleterre, d'Italie, de Belgique, de Hollande et d'Ecosse, où les Évêques et les prêtres m'ont entouré des égards les plus affectueux. Dieu sait de quelle façon émue et savoureuse nous avons parlé du Canada. En retour, je leur souhaite de voir leur sollicitude pastorale s'exercer avec une liberté nouvelle dans leurs diverses contrées refleuries. On me permettra de mentionner des sentiments plus tendres encore pour la Maison Généralice des Oblats à Rome, affligée de tant de deuils et de tant de sollicitudes par la guerre, et qui nous a si charitablement hébergés, mes compagnons et moi-même ; ainsi que pour tous les autres Oblats, mes frères en religion, rencontrés en de multiples endroits, aux champs de combats.

J'ajouterai un très particulier merci aux autorités militaires qui m'ont accordé des facilités extrêmes en mes déplacements ; avions, véhicules, logement et pension de choix m'ont été partout libéralement assurés. Les ordres les plus gracieusement impérieux précédaient ma venue partout. Dans les milieux même les plus étrangers à ma personne, on me manifesta dès lors de dignes hommages, que la commensalité changeait bientôt en de chaleureuses relations. Je me présentai à tous en habit ecclésiastique, et même cardinalice. On m'invitait à bénir la table. Parfois, quoique non catholiques, mes hôtes me faisaient l'honneur de leur présence aux cérémonies religieuses.

Les divers services auxiliaires m'ont été aussi des plus serviables. Je veux signaler nommément celui des Chevaliers de Colomb, et les remercier d'avoir en tant d'endroits payé le matériel des chapelles catholiques de nos Forces. Leur œuvre des Huttes de guerre est importante et admirable, elle soutient le moral des soldats et honore l'Église.

Sa Majesté notre Roi m'a fait l'honneur insigne d'une audience qui m'a permis de lui réitérer l'assurance de la loyauté des catholiques et celle des Canadiens-français.

Monsieur le Premier Ministre d'Angleterre, et d'autres personnages publics ont eu pour moi des égards qui m'ont flatté, et m'ont permis de leur exprimer ma haute considération et de leur exposer les vues de l'Église catholique sur les problèmes de l'heure, en particulier sur l'organisation de la paix.

Enfin, ce sont les mercis les plus vifs que je dois au Gouvernement canadien, en particulier, à l'Honorable Power, Ministre de l'Air, je les leur exprime très sincèrement.

* * *

Que faut-il penser de la justice de la guerre, du côté des Alliés ? Est-il permis d'y coopérer, d'y sacrifier sa vie ?

Je sais bien que toutes sortes d'intérêts y sont en jeu, plus nobles ou plus honteux les uns que les autres. Une chose demeure.

— " Éminence, me confiait l'Éminentissime Cardinal Van Roey, Archevêque de Malines, en Belgique, moi, qui connais bien les nazis, j'ai été persuadé dès le début que si l'Allemagne avait pu gagner cette guerre, c'en eût été à peu près fait du catholicisme en Europe. Voilà pourquoi je n'ai point voulu jamais transiger avec eux, et que j'ai eu le ferme espoir que

le Seigneur n'abandonnerait point son Église à la merci de ses ennemis."

Est-il donc défendu d'admirer ceux qui ont voulu ou du moins accepté d'exposer leur vie pour protéger le " royaume de Dieu ". Et même protéger leur patrie, car entre les nations désormais l'éloignement ne compte plus guère.

Sans doute, après la victoire, tout péril ne sera point disparu. Le communisme étend sur le monde son ombre envahissante. Il y aura peut-être encore des persécutions et des martyrs.

Cultivons parmi nous l'esprit des héros et que nos fils, purifiant leurs intentions, apprennent à mourir pour la justice et pour leur foi.

* * *

Et maintenant, chers diocésains, une recommandation. Nos fils sont là-bas à la guerre. Ce n'est point seulement avec des armes qu'ils remporteront une victoire, c'est avec leur cœur. Donnons-leur du cœur. Pour cela, aimons-les, encourageons-les, soutenons-les. Ne les oublions pas, ne les délaissons pas. Écrivons-leur, donnons-leur de ces marques d'affection, de ces petits riens qui nourrissent les fidèles attachements. Surtout ne les décourageons pas, ne tuons point leur enthousiasme, au contraire, relevons-les dans leurs abattements, ne les blâmons point amèrement, ne leur arrachons point la couronne de leur gloire, et de la façon qui nous est possible partageons-là au moins en priant pour eux.

Nous aurons de la sorte servi admirablement notre pays, la cause de la civilisation chrétienne, et si nous savons entretenir en nos âmes des sentiments chrétiens nous aurons aussi par là bien mérité de Notre-Seigneur et Roi, Jésus-Christ, " sachant bien, selon l'Apôtre saint Paul, que libre ou obligé, quiconque aura fait le bien, en recevra la récompense du Seigneur " (Epître aux Ephésiens, VI, 8).

Recevez, chers fidèles, mes sentiments et bénédictions en Notre-Seigneur et Marie Immaculée.

† J.-M.-Rodrigue *Cardinal* VILLENEUVE, O.M.I.,
Archevêque de Québec.

I have accepted with a genuine pleasure the invitation of the Canadian Broadcasting Corporation to address my English-speaking fellow-canadians on the subject of my recent visit overseas.

At the outset, I think it well to state very clearly that my trip had no political significance whatsoever. Nor was I entrusted any official message from any person, high or low, to any one on the other side of the Atlantic. All rumours to the contrary are absolutely without foundation.

My overseas voyage was undertaken solely for the following dual purpose : to bring spiritual comfort to Roman Catholic personnel of our armed forces, and by the same occasion, as Cardinal of the Roman Catholic Church, to pay my homage to the Holy Father, Pope Pius the Twelfth, and discuss with His Holiness, whom I had not seen since before the war, matters of ecclesiastical administration.

I take this occasion to express publicly to the Canadian Government my deep gratitude for having facilitated a journey which has been to me personally a source of great inspiration and precious information, of encouragement to the many thousands of Roman Catholic personnel with whom I came in close contact overthere, and — I like to believe — of special consolation to the parents, here at home, of all those brave lads.

It is also for me a most pleasant duty to thank very sincerely our High Commissioner in London, the Commanders-inchief overseas of the three services, Navy, Army and Air Force,

and all their subordinate officers, for the many courtesies they have extended to me during my visit to the troops.

Moreover, in the name of all christian parents in Canada, I wish particularly to assure all those officers that their cooperation with, and their help to the Chaplains overseas, in supplying to their men every possible facility, under war conditions, of practising their religion, are highly appreciated.

Thank God, Canada is still a christian country. Not like our enemies — who have placed their hope only in the strength of their armament, — we, in Canada, as in England and the United States, rely on the Almighty, on the power of His hand and the mercy of His love, to help us gain victory over a brutal enemy. " Some trust in chariots, and some in horses, but WE will call upon the name of the Lord our God " (Ps. XIX, 8).

As I have oftentimes told our troops, may I remind you here that in order to deserve God's help and mercy, we MUST strive to accord our beliefs, in the practice of every day life, with the demands of His service.

In this connection, I would like to tell catholic parents here, who might be worried about the effect that war conditions have had on their sons' attitude towards religion, that they have no exceptional cause for anxiety.

Generally speaking, our boys overthere are just as faithful, — if not more so, in many cases — to the practice of their religion, as they were at home. This, in my opinion, is not so much because they face death, day after day, — as many of them are not actually in such grave danger — but rather because their Padres, whose zeal is really admirable, are able to keep much closer to them than it is possible for our civilian clergy to do, under normal circumstances. This is an impression, formed from what I have seen personnally and from reports of the Chaplains themselves.

One cannot minimize the dangers to which the souls of young men and women are exposed in the fighting services, as a result

of their prolonged absence from their home and its influence on their christian life, and also of the grave temptations which the abnormal tempo of life in war time brings about everywhere.

On the other hand, I am led to believe, by what I have seen and heard during the last two months, that the vast majority of our young men of our fighting forces who are now overseas, either were prompted to serve, in the first place, by a generous ideal, or else, having been, since, confronted with the appalling effects of nazi doctrines, are now fully conscious of the fact that they are fighting the forces of evil, and are ready to give their all to defend human rights and human freedom.

While it would be a pious illusion to think that, *in actual combat*, that fact is ever present before their eyes, and, when they face the enemy they are not moved, firstly, by a fundamental instinct of self-preservation, yet it cannot be denied they know full-well what they are fighting for. That is why, for those among them, who, in spite of occasional lapses due to human frailty, but with a prayer on their lips and in their hearts the purest motive of christian charity towards their fellow-men, so generously make the supreme sacrifice, there is a firm hope that they will receive merciful judgment from Him Who said : " Greater love than this no man hath, that a man lay down his life for his friends " (Joan, XV, 13).

God grants that this thought bring spiritual solace to all good christian people in this country who have lost, in this war, some one near and dear to them.

War is a terrible scourge. But war as waged by Nazi methods and with such aims as have been revealed by those barbarous methods, is the most terrible of all.

Whatever may have been, in its remote or immediate causes, the origin of the conflict in which we are now engaged, — and it must be frankly admitted that some of these causes could

have been eradicated — the present conflict has long since developed into one of opposite ideologies : one, which tends to dispossess man of his most precious liberties, of his very soul, to make him a blind tool of the state ; the other, which fights to preserve, amid the vicissitudes inherent to man's fallen nature, the christian concept of man's dignity.

Verily, it can be said of this war : " Our struggle is not against flesh and blood, but against the spirits of wickedness in high places " (Eph. VI, 12). During a visit to Cardinal Van Roey, Archbishop of Malines, in Belgium, His Eminence, who like his predecessor, the great Cardinal Mercier, in the last war, was under the german heel during the present war, made this significant statement to me : " It is my profound conviction that had Germany been victorious, it would have meant the enslavement of the world and the black-out of christian civilization for centuries to come ".

In all frankness, I must say, however, that there are other doctrines which present as grave a menace as does Nazism, to the peace of the world and all democratic freedom-loving peoples, doctrines which, like Nazism, have been denounced in the strongest terms by His Holiness the Pope with all the knowledge and authority he derives from his exalted position. It is the duty of all good christians in this country, not only to watch and pray, but to work also, that our people, after having been spared through the mercy of God, from the horrors of war, does not fall a prey to the teachers of doctrines as pernicious, in their ultimated logical consequences, as the barbarous, and therefore more strikingly repellent, spirit of world domination against which our Canadian boys are fighting overseas.

Of the terrific devastation caused by the war, as I have seen it in England, Italy, Belgium and Holland, I feel loath to speak, except to say that every Canadian should thank God on bended knees for having protected our country from it.

I would rather tell you how proud I was of the valour of our sailors and soldiers, of the unsurpassed record established by our boys of the Royal Canadian Air Force of No. 6 Bomber Group in particular. On countless occasions, it was my privilege to express to officers and men of the three services the admiration and gratitude of all Canada for their heroic courage and indomitable spirit of self-sacrifice, exhorting them to sanctify their hard duties by fulfilling them in a true christian spirit, since " In this we have known the charity of God because he hath laid down his life for us ; and we ought to lay down our lives for our brethren " (I Joan. III, 16).

What moved me most of all was the patient courage and cheerfulness of the wounded, the untiring, I would say the maternal devotedness of the nursing staffs, in the twenty, or more, hospitals, I visited in different countries.

In closing, I want to urge most strongly the parents and friends of our boys overseas to write them as often as possible to send them little comforts, and thus give them tangible evidence that they are always fondly remembered and sadly missed at home. All chaplains have told me the same thing in this regard : nothing keeps up the morale of the troops as do news and parcels from home. Write regularly and write often.

Finally, as christians, let us not fail to pray, every day, that God may great victory to our arms, with peace founded on charity and justice, because that sort of peace is the only one that will endure.

With these feelings I extend to you all, my cordial blessings.

† J.-M.-Rodrigue *Card.* VILLENEUVE, O.M.I.,
Archevêque de Québec.

Document privé

(No 103)

Archevêché de Québec,
le 12 décembre 1944.

Messieurs et chers collaborateurs,

Vous savez déjà combien me tient au cœur notre projet d'un Grand Séminaire, qu'il faudra construire dès que s'amélioreront les conditions présentes. C'est encore sur ce sujet que porte la présente lettre, pour vous faire part confidentiellement de nouvelles dispositions qui seront une source de prières et d'aumônes en faveur de notre Séminaire.

Sa Sainteté le Pape a bien voulu, lors de ma récente visite à Rome, m'accorder non seulement la lettre autographe (reproduite ci-après) en faveur du Séminaire, démontrant déjà sa grande bonté et témoignant de l'intérêt qu'Il porte à notre projet ; mais Il m'a donné en plus deux indults qui nous aideront à obtenir plus de prières et plus d'aumônes : l'un touchant les messes *pro populo*, l'autre les messes de binage.

Tenus de célébrer gratuitement la Messe pour leurs ouailles tous les dimanches, puis à Noël, au Premier de l'an, à l'Épiphanie, à l'Ascension, à l'Immaculée-Conception et à la Toussaint, Messieurs les Curés pourront désormais offrir le Saint Sacrifice à mes intentions ces jours-là, excepté une fois par mois, où ils devront continuer de célébrer strictement *pro populo*. Et donc, chaque curé pourra environ quarante-cinq fois par année célébrer à mes intentions au lieu de célébrer strictement *pro populo*, et je pourrai disposer chaque fois des honoraires

d'une messe en faveur du Grand Séminaire. Comme on le voit, il faudra être très minutieux dans le compte-rendu qu'on me fera des messes ainsi célébrées à mes intentions, puisqu'on prendra chaque fois la responsabilité des honoraires d'une messe.

Des livrets spéciaux vous seront envoyés pour vous aider à donner un rapport mensuel précis. A la fin de chaque mois, on voudra bien remplir le coupon approprié et me le faire parvenir ; c'est sur ce rapport que je me fixerai pour verser tel nombre d'honoraires au profit du Grand Séminaire. L'usage de l'indult sur ce point et cette manière de faire commenceront le 1er janvier prochain.

L'autre indult est analogue au premier et nous permet d'appliquer les messes de binage en satisfaction des honoraires qui seront aussi versés pour le Grand Séminaire. Tous les prêtres qui, par permission spéciale, pourront dire deux messes les dimanches et jours de fêtes pourront aussi obtenir des rapports en blancs où ils indiqueront le nombre de messes célébrées à mes intentions et dont je verserai les honoraires aux fonds du Grand Séminaire.

Ces sommes additionnées ne constitueront pas une fortune, mais elles seront cependant appréciables si chacun fait attentivement sa part ; et surtout ces messes dites presque chaque semaine à mes intentions et en faveur du Grand Séminaire garderont sans cesse présente à l'esprit des prêtres l'importance du projet ; ils prieront plus constamment pour que Dieu le bénisse, et leur pensée si souvent ramenée à ce projet provoquera probablement des suggestions en ce sens à leurs ouailles, et peut-être des dons palpables plus substantiels.

C'est l'aspect surnaturel et éducatif des indults accordés qui doit surtout nous en faire apprécier la valeur, et c'est avec des sentiments de reconnaissance bien profonde envers Sa Sainteté

que je vous réitère avec mon dévouement personnel Ses ferventes bénédictions.

En Notre-Seigneur et Marie Immaculée.

† J.-M.-Rodrigue *Cardinal* VILLENEUVE, O.M.I.,
Archevêque de Québec.

A Notre cher Fils
LE Cardinal RODRIGUE VILLENEUVE,
Archevêque de Québec.

PIUS PP XII.

Cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Vous Nous avez filialement mis au courant de votre projet de construire, dès après la guerre, dans votre diocèse, un nouveau Grand Séminaire, assez spacieux pour contenir le nombre sans cesse croissant des clercs en théologie du diocèse et de la province de Québec, et des étudiants ecclésiastiques qui viennent prendre, à l'Université Laval, leurs grades en philosophie, théologie et droit canonique.

Comment ne Nous réjouirions-Nous pas de voir fleurir ainsi les vocations et s'agrandir l'armée pacifique de jeunes lévites qui veulent militer sous les livrées du Christ et se munir pour cela de la science et de la formation de choix qui leur est offerte dans ce centre de culture qu'est votre ville archiépiscopale.

Nous ne pouvons, vous le devinez, qu'encourager de toute Notre âme un projet d'une si grande portée pour l'avenir de l'Église du Canada. Mais Nous ne saurions Nous dissimuler, hélas ! les difficultés auxquelles va se heurter sa réalisation, au lendemain d'une guerre qui aura fait peser sans doute une lourde hypothèque sur nombre de familles chrétiennes du Canada. Nous ne voulons pas douter cependant que, atta-

chées comme elles le sont aux glorieuses traditions de leur patrie, elles sauront se montrer généreuses et après avoir, pour beaucoup d'entre elles, donné un ou plusieurs de leurs enfants à l'Église, trouver encore l'obole qui permettra de leur assurer par l'érection du nouveau Grand Séminaire projeté, un cadre approprié aux exigences de l'époque présente.

C'est dans ces sentiments que Nous envoyons à tous les bienfaiteurs qui vous viendront en aide dans cette belle œuvre, à votre dévoué clergé et à vous-même, Cher Fils, en gage de Notre paternelle affection, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome près de Saint Pierre, le 15 octobre 1944, sixième année de Notre Pontificat.

PIUS PP XII.

(No 104)

LETTRE PASTORALE

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL JEAN-MARIE-RODRIGUE VILLENEUVE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE, AU SUJET DE LA SOUSCRIPTION EN FAVEUR DU NOUVEAU GRAND SÉMINAIRE.

JEAN-MARIE-RODRIGUE VILLENEUVE
CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE-ÉGLISE ROMAINE
DU TITRE DE SAINTE-MARIE-DES-ANGES AUX THERMES,
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses et aux fidèles de Notre archidiocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers frères,

Notre Saint Père le Pape, dans la bonté paternelle et avec l'attention particulière qu'Il daigne porter à notre pays, a bien voulu Nous écrire une Lettre qui démontre jusqu'à quel point Sa Sainteté s'intéresse à l'Oeuvre de Notre cher Grand Séminaire.[1]

De si précieux encouragements vous sont transmis, Nos très chers frères, précisément au quatrième anniversaire de l'appel que Nous vous avons adressé au mois de février mil neuf cent quarante et un, au sujet de l'érection d'un nouveau Grand Séminaire dans Notre diocèse.

(1) Cette lettre apparaît aux pages 87-88 du présent volume des *Mandements*. On voudra bien en donner ici lecture aux fidèles.

Nous avons été bien édifié, depuis, de l'empressement qu'ont mis pasteurs et fidèles à appuyer un projet qui Nous est si cher. Votre générosité Nous est un véritable stimulant, parce qu'elle Nous dit hautement comme vous êtes heureux de saisir l'occasion qui se présente de contribuer dans la mesure du possible à ce que Notre clergé se perpétue et se maintienne à la hauteur de son sacerdoce.

Le trésor d'aumônes constitué, à date, grâce à votre inlassable générosité, représente à peu près le tiers de la somme d'argent requise pour la réalisation de Nos projets.

Admirons à ce propos, Nos très chers frères, la puissance de la prière. Vous vous en souvenez, dès le début de cette croisade de charité, Nous vous avons demandé d'unir vos prières aux Nôtres pour le succès de cette noble entreprise. Et, depuis le deux février mil neuf cent quarante-quatre, le Saint Sacrifice de la messe a été offert tous les jours à cette intention dans les grands centres de prière de Notre diocèse. Voilà une louable contribution que Nous apprécions à sa juste valeur, et ceux qui en font bénéficier Notre œuvre ont droit à Notre profonde reconnaissance.

De plus, une grande armée de prêtres, de clercs, de religieux, de religieuses, de milliers d'âmes ferventes supplient sans cesse le Maître de la moisson de multiplier les vocations sacerdotales, de donner aux fidèles du diocèse une juste notion de l'Oeuvre du Grand Séminaire, de leur inspirer à tous la générosité et aux riches la munificence, afin que puisse s'édifier cette Maison bénie dont la Sainte Église a besoin pour la formation de nouveaux prêtres et le rayonnement de son zèle.

Soyez bénis et remerciés, chers bienfaiteurs et bienfaitrices de Notre Oeuvre ! Réjouissez-vous avec Nous des magnifiques résultats obtenus jusqu'ici et prenez la résolution de Nous soutenir jusqu'à la fin.

* * *

La deuxième phase de cet admirable mouvement de charité comporte un appel spécial aux fidèles plus fortunés, auxquels le Bon Dieu a confié, à dessein, dans une plus large mesure, les biens de ce monde ; ils sont désignés dans le plan providentiel pour venir en aide plus largement aux pauvres et aux bonnes œuvres. C'est à ces âmes éclairées à la lumière de la foi que vont s'adresser, cette année, des hommes d'œuvres, admirablement disposés à Nous prêter main-forte et à Nous seconder avec dévouement et générosité.

Le début de cette croisade de charité coïncidera avec la fête de la Purification de la très sainte Vierge, et c'est sous sa garde maternelle que Nous la plaçons.

Des personnalités de haute réputation ont bien voulu accepter, non seulement de patronner ce mouvement de charité, mais encore de faire entendre une série d'allocutions en sa faveur, à la Radio, ces jours-ci. Que ces éminents collaborateurs soient remerciés et récompensés !

Un comité central sera incessamment constitué sous la direction de Monseigneur J.-Arthur Gauthier, curé de Giffard, de Monsieur Georges Belleau, président de la Banque d'Economie, de Monsieur le Chanoine Victor Rochette, procureur diocésain.

Nous comptons sur le bienveillant concours de Messieurs les Curés, de Messieurs les Vicaires, des Notables de chaque paroisse : à eux de Nous indiquer les moyens les plus pratiques d'atteindre, en chaque localité, les gens qualifiés et disposés à prendre place dans les rangs des premiers cinq cents bienfaiteurs et bienfaitrices insignes de Notre futur Grand Séminaire ; et cela, d'après le plan de l'appel spécial tel que proposé dans Notre Lettre pastorale du mois de septembre dernier.

Nous ne voudrions pas, cependant, priver les autres milliers de fidèles du diocèse de l'occasion d'offrir leurs contributions,

quelles qu'elles soient, chaque année, pendant cinq ans, et voilà pourquoi le troisième dimanche du carême, il y aura dans toutes les églises et chapelles du diocèse une collecte spéciale, sous enveloppes, en faveur de l'Oeuvre du Grand Séminaire. Cette collecte tiendra lieu des aumônes habituelles du carême.

Le dimanche qui précèdera cette quête, et la veille du jour où elle se fera, la voix apostolique du Père Lelièvre, O.M.I., dans une courte causerie à la radio, commentera une page du saint Évangile qui nous révèlera de merveilleux moyens de nous assurer des trésors dans le ciel ! Et parce que Notre Divin Sauveur a promis à sainte Marguerite Marie d'abondantes bénédictions sur les entreprises de ceux qui honoreront Son divin Cœur, Nous Nous proposons de Lui consacrer solennellement l'Oeuvre du Grand Séminaire, à l'occasion d'une Messe pontificale que Nous célébrerons en plein air en la fête du Sacré-Cœur, au mois de juin prochain.

Telle démonstration, faite en reconnaissance des résultats déjà obtenus dans la présente souscription, touchera, Nous l'espérons, le Cœur miséricordieux de Jésus et provoquera une abondante floraison de vocations sacerdotales !

Sera Notre présente Lettre pastorale lue au prône des églises et chapelles, le premier dimanche du mois de février, en la solennité de la Purification de la très sainte Vierge.

Donné à Québec, sous Nos seing et sceau et sous le contreseing de Notre Chancelier, ce quinzième jour de janvier, en la fête de saint Paul, ermite, l'an mil neuf cent quarante-cinq.

† J.-M.-Rodrigue *Cardinal* VILLENEUVE, O.M.I.,
Archevêque de Québec.

Par mandement de Son Éminence,

Bruno DESROCHERS, *prêtre,*
Chancelier.

(No 105)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
le 15 janvier 1945.

Messieurs et chers Collaborateurs,

La présente Circulaire, comme celles des années passées, n'est autre que la revue rétrospective des principales communications d'ordre disciplinaire ou d'intérêt historique, parues dans la partie officielle de la *Semaine Religieuse de Québec*, au cours de l'année 1944, et qui, à l'un ou l'autre de ces titres, méritent de figurer dans la collection des Mandements des Évêques de Québec.

Divers avis pratiques qui gardent toute leur importance mais qui se répètent d'année en année en ont été élagués.

Je saisis l'occasion de vous redire, chers Collaborateurs, mon religieux dévouement en Notre-Seigneur et Marie Immaculée.

† J.-M.-Rodrigue *Cardinal* VILLENEUVE, O.M.I.,
Archevêque de Québec.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Investigations prénuptiales

Déterminations complémentaires

A leur assemblée trimestrielle, tenue à l'Archevêché de Québec, le 14 décembre 1943, LL. EE. NN. SS. les Archevêques et Évêques de la Province de Québec, sur le rapport du Comité interdiocésain d'uniformisation des investigations prénuptiales, ont adopté et arrêté les points suivants :

1. Gratuité du certificat de publication.
2. Registres en blanc.
3. Où conserver le dossier de l'enquête.
4. Classement des dossiers à la Chancellerie.
5. Changements à l'état du dossier.
6. Formules des actes.
7. Formulaire des investigations.

1. Gratuité du certificat de publication. — Dans plusieurs diocèses, le Tarif prévoit un honoraire de $0.50 pour le certificat de publication ; dans les autres diocèses, cet honoraire n'est pas prévu. Pour éviter des complications autant que pour épargner aux futurs époux un déboursé supplémentaire, le certificat de publication sera désormais délivré partout gratuitement. Plusieurs Curés, du reste, ont déjà manifesté spontanément le désir de renoncer à cet émolument.

2. Registres en blanc. — Le Mandement collectif (n.52, annot. b) stipule : " Pour ce qui concerne les baptêmes et les mariages, on devra désormais préférer les registres en blanc aux registres à formules imprimées." S'autorisant de ce qu'il n'y a pas là de précepte formel, certains insistent pour garder leurs registres de baptême avec formules imprimées. Ces registres seront définitivement éliminés ; car l'expérience a prouvé que les formules imprimées entraînent beaucoup d'erreurs ou d'incorrections.

3. Où conserver le dossier de l'enquête. — Des doutes se sont posés à savoir où doit être conservé le dossier de l'enquête prénuptiale : 1o lorsque, *servatis servandis*, les époux se marient dans un diocèse étranger à l'un et à l'autre ; 2o lorsque le mariage se fait dans la paroisse de l'époux, bien que ce soit le curé de l'épouse qui ait conduit l'enquête prénuptiale. L'esprit de l'Instruction de Rome est que le dossier soit conservé dans la paroisse où se fait le mariage, et les pièces de Chancellerie à la Curie du diocèse où se fait le mariage. Ce principe doit s'appliquer aux deux cas exposés plus haut. Il sera bon toutefois que, dans le premier cas, la Curie qui a accordé la dispense de bans ou d'empêchement garde dans ses archives mention de cette dispense et du *Nihil obstat*, et que, dans l'un et l'autre cas, le Curé qui a conduit l'enquête garde aux archives paroissiales mention de cette enquête avec indication de la paroisse où le mariage est célébré et où par conséquent le dossier est conservé.

4. Classement des dossiers a la Chancellerie. — La méthode de classement la plus pratique pour les dossiers des enquêtes prénuptiales à la Chancellerie semble bien de les conserver par ordre chronologique à la paroisse où le mariage est célébré : cela permet de retracer aisément un dossier qu'un Curé demande à reviser, et cela facilite aussi la tâche du Visiteur lorsqu'il va inspecter les dossiers dans les paroisses.

5. Changements a l'état du dossier. — Les Curés doivent faire connaître à la Chancellerie tout changement à l'*Etat des pièces* survenu après la concession de la dispense ou du *Nihil obstat*. Ainsi, par exemple, si le mariage est célébré dans une paroisse autre que celle où il devait l'être d'après l'indication de la supplique (Formule V), la chose doit être notée aussi au dossier de la Chancellerie.

6. Formules des actes. — Les actes doivent être rédigés exactement comme le prescrit l'*Appendice au Rituel*, édition

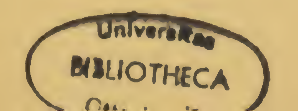
1919, pages 199-213. A défaut de suivre les formules prescrites, les registres présentent les rédactions les plus variées, et souvent fautives.

7. Formulaire des investigations. — Compte tenu des observations faites par les Curés aux diverses Chancelleries au sujet de la rédaction des formules, il ne semble pas sage de supprimer quoi que ce soit aux formules telles que rédigées ; chacune des questions posées a son utilité non seulement en vue des procès en nullité qui pourraient surgir dans la suite, mais aussi pour l'information du pasteur d'âmes qui doit assurer la validité et la licéité du mariage. — Certains détails toutefois pourront être améliorés dans une prochaine édition des formules. Ainsi pour plus de clarté, l'indication L. S. sera partout remplacée par le mot *Sceau*. On fera en sorte aussi que la formule I et la formule V se correspondent plus exactement l'une à l'autre, de façon que, une fois la formule I rédigée, il soit très facile de remplir la formule V.

A la formule I on ajoutera la date de la confirmation ; on insérera l'espace voulu pour que le Curé mentionne si l'époux lui est connu personnellement, et pour qu'il indique la référence précise au registre paroissial, dans le cas où l'un ou l'autre des époux, ayant été baptisé dans la paroisse, n'a pas à produire d'extrait de baptême. On ajoutera le mot *canoniques* après le mot *fiançailles*. Les questions relatives à l'intention et aux conditions seront plus explicites. On ajoutera après *convention matrimoniale :* (*contrat de mariage*). Enfin, à la suite de l'interrogation elle-même on ajoutera la date et la signature du Curé.

A la formule II on ajoutera la question : Savez-vous si l'époux (ou l'épouse) a été baptisé dans l'Église catholique ?

A la formule V l'ordre des mentions sera modifié, afin de faciliter le remplissage de la formule. Aux mots *domicile* ou *demeure* on ajoutera : (*paroisse*). On donnera, si possible,



plus d'espace en blanc pour la supplique. Aux mots : *à conserver aux archives de la Curie*, on ajoutera : *du diocèse où se fait le mariage.*

La formule VI sera typographiquement composée de telle sorte qu'il soit facile de l'utiliser en chaire pour la publication elle-même, les mentions qui ne sont pas nécessaires à la publication étant mises entre crochets bien visibles. On y ajoutera aussi l'adresse du Curé à qui le certificat doit être retourné. On enlèvera la note relative à l'honoraire du certificat de publication.

La formule VII portera également l'adresse du Curé à qui le certificat doit être retourné.
—28 décembre 1943.

Investigations prénuptiales

Réponses aux questions posées

Voici quelques éclaircissements en réponse aux questions posées dans le cours des Conférences théologiques de l'archidiocèse de Québec :

1. Assermentation des époux. — L'assermentation des futurs époux est-elle requise même lorsqu'ils sont personnellement connus du Curé?

R. — Oui, l'Instruction du Saint-Siège le prescrit. Et entr'autres raisons, il y a celle-ci que l'examen porte non seulement sur des faits extérieurs dont le Curé peut avoir une complète connaissance, mais aussi sur des faits intimes et personnels et sur les intentions et les dispositions des parties, toutes choses qui ne peuvent être établies que par la déclaration des époux ; or, pareille déclaration n'est censée faire pleine foi, règle générale, que sous le sceau du serment.

2. Baptême dans la paroisse. — Lorsqu'un conjoint se marie dans la paroisse même où il a été baptisé, est-il nécessaire de verser au dossier un extrait de son acte de baptême.

R. — Non, il n'est pas nécessaire de dresser un extrait de l'acte de baptême; mais il faut que le Curé prenne *de visu* connaissance de l'acte de baptême et des annotations marginal qu'il comporte, s'il y a lieu. C'est pour assurer ce contrôle que NN. SS. les Évêques ont prescrit que désormais on inscrirait au dossier de l'enquête, formule I, la référence précise au registre paroissial (par exemple: *Registre de 1914, feuillet 20, verso*).

3. Effets civils du mariage. — Quel est le sens précis de la question : *Y aurait-il obstacle aux effets civils du mariage*?

R. — Le mandement collectif (n. 2) rappelle qu'" il appartient à l'Église, société spirituelle, de légiférer sur le mariage des baptisés, sauf toutefois, quant à ses effets purements civils, la compétence du pouvoir séculier ". — Les *effets purement civils* sont les droits et les obligations qui, aux termes de la loi civile, découlent du mariage, mais sont séparables du lien conjugal lui-même, comme, par exemple, le régime de la communauté ou de la séparation de biens, etc. Tandis que les *effets civils*, d'une façon plus générale, sont tous les droits et obligations découlant du lien conjugal en tant que la loi civile leur donne sa sanction, comme par exemple, la cohabitation des époux, la légitimité des enfants, etc. — A supposer qu'un mariage canoniquement valide ne puisse pas recevoir la sanction de la loi civile, à cause, par exemple, d'un mariage antérieur dont l'Église a prononcé la nullité mais que l'État considère encore comme valide, on dit que ce premier mariage ou semblant de mariage constitue un obstacle aux effets civils du mariage à contracter. Voilà le sens de la question posée.

4. Certificat médical. — Étant donné que l'échange entre les époux de leur certificat médical n'est pas strictement obligatoire, pourrait-on omettre la question ?

R. — Non. Le Curé est tenu de poser la question ; au besoin, il persuadera aux époux de ne pas négliger cette précaution, faisant voir les graves déconvenues auxquelles ils s'exposent sans cela. Si les époux persistent quand même dans leur refus, leur réponse et la raison qu'ils en donnent (raison de confiance, de timidité, etc.) sont consignées au dossier et témoignent qu'ils prennent sur eux la responsabilité de ce qui pourra résulter de leur refus.

5. Visa du Curé propre. — Ne serait-il pas préférable d'exiger le visa du Curé propre chaque fois qu'il ne procède pas lui-même à l'examen, par exemple, quand le curé de l'époux interroge seul l'époux et l'épouse, bien qu'ils soient de paroisses différentes ?

R. — La chose est laissée par l'Instruction (n. 11, *a*) à la prudence du curé qui fait l'enquête. Dans les cas ordinaires, surtout s'il y a publication dans les deux paroisses, le visa du Curé de l'époux peut n'être pas nécessaire. Mais dans l'archidiocèse de Québec, ce visa sera désormais requis si on demande dispense de trois bans.

6. Serment supplétoire. — L'annotation 37, *b*) stipule que " le Curé, à l'exclusion du vicaire coopérateur, est autorisé, en qualité de délégué de l'Ordinaire, à déférer aux parties le serment supplétoire " dans certains cas. Que faire si le Curé est absent ou empêché de procéder à cette assermentation.

R. — Il faut, dans chaque cas, recourir à l'Ordinaire, à moins que le vicaire n'ait été constitué desservant, vicaire-substitut, vicaire-suppléant, etc., avec pleins pouvoirs curiaux, aux termes du canon 451 § 2, 2o.

7. Publications. — L'Instruction, numéro 37, 2o, stipule : " On fera la proclamation des bans même dans les lieux où les futurs époux sont demeurés au moins six mois après avoir atteint l'âge de puberté, si l'Ordinaire le juge utile et prudent."

Ceci s'applique-t-il même dans le cas où les époux ont acquis domicile ou quasi-domicile depuis au moins six mois dans la paroisse où doit avoir lieu le mariage

R. — Pour l'archidiocèse de Québec, l'Ordinaire a déterminé, au cours des Retraites pastorales, qu'en règle générale, on s'en tiendrait sur ce point aux dispositions du Concile plénier de Québec (décret 506) et du Synode diocésain de 1940 (décret 271), à savoir : *si l'un des époux a demeuré six mois dans un autre lieu après l'âge de puberté, et ne réside pas depuis au moins six mois dans la paroisse où il demeure présentement, les publications se feront aussi dans la paroisse du domicile ou du quasi-domicile immédiatement précédent.* — Toutefois, cette circonstance de la pluralité des résidences antérieures devra être exposée dans la supplique (sous la mention : *Autres observations*), afin que l'Ordinaire puisse juger s'il y a lieu d'exiger aussi d'autres publications.

8. Paroisses limitrophes. — Le Mandement collectif, annotation 14, stipule que si les époux sont de diocèses différents, le Curé doit envoyer à la Chancellerie tout le dossier. Cette prescription s'applique-t-elle même lorsqu'il s'agit de paroisses limitrophes ?

R. — Oui, à moins d'une disposition contraire de l'Ordinaire du lieu. Dans l'archidiocèse de Québec, il n'existe pas de disposition contraire, et, par conséquent, le dossier doit être envoyé à la Chancellerie même dans le cas de paroisses limitrophes. ?

9. Permission de l'autorité militaire. — Dans l'acte de mariage d'un militaire, doit-on faire mention de la permission reçue de l'autorité militaire

R. — Non. Le document émanent de l'autorité militaire doit seulement être conservé au dossier, avec les autres pièces. — 28 décembre 1943.

* Sépulture et inhumation.

Le décret synodal 339 rappelle que la sépulture ([1]) doit toujours être inscrite au registre de la paroisse (voir communiqué du 9 décembre courant, *Semaine Religieuse de Québec*, LVI, 9 décembre 1943, p.226-227.)

Si le défunt doit être inhumé dans une autre paroisse que celle où a lieu le service funèbre, ou dans un cimetière où le curé n'assiste pas à l'inhumation (par exemple, s'il y a un chapelain attitré), voici comment on doit procéder à l'enregistrement :

1o Au registre de la paroisse où se célèbrent les obsèques, l'acte est rédigé comme suit : *a*) les mots : *avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de*, sont remplacés par les mots : *avons fait la sépulture de ;* *b*) avant les mots : *Lecture faite*, on ajoute : *Le corps a été* (ou *sera*) *inhumé dans le cimetière de.*

2o Au registre du cimetière ou au registre de la paroisse où se fait l'inhumation, l'acte d'inhumation est rédigé comme d'habitude, selon les indications de l'*Appendice au Rituel Romain* (éd. 1919, p.210). — 30 décembre 1943.

Conseil de la Société d'une Messe (section diocésaine).

Par décision de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Québec, le Conseil de direction de la Société d'une Messe (section diocésaine de Québec) a été formé comme suit, savoir :

L'astérisque avant le numéro du document indique que le communiqué est signé par Son Éminence le Cardinal.

(1) " *La sépulture ecclésiastique consiste dans le transport du cadavre à l'église, les obsèques célébrées en présence du cadavre à l'église, et sa déposition dans le lieu légitimement destiné à l'ensevelissement des fidèles défunts*". (Code de droit canonique, canon 1204).

Président : Son Éminence le Cardinal Archevêque.

Vice-Président : S. Exc. Mgr J. Omer Plante, Évêque de Dobéro, Auxiliaire.

Conseillers : M. le Chanoine François Blanchet.
Mgr Élias Roy, P.D.
M. l'abbé Louis Turgeon.
M. l'abbé Émile Turgeon.
M. l'abbé Adrien Caron.

— 28 décembre 1943.

Centenaire de l'Apostolat de la prière

(Lettre de Son Ém. le Cardinal au R. P. Provincial des Jésuites)

Québec, le 17 décembre 1943.

Révérend et cher Père Provincial,

L'" Apostolat de la Prière " célébrera bientôt le centenaire de sa fondation.

C'est une œuvre excellente entre toutes, par son objet essentiel à la vie chrétienne ; par ses procédés accessibles à tous, suggestifs, sanctifiants ; par son développement universel et sa fécondité ; par l'attention que lui ont donnée les Souverains Pontifes et la confiance avec laquelle en quelque sorte ils ont remis entre ses mains leurs intentions apostoliques et leurs angoisses les plus graves. Sa Sainteté Pie XII l'incorporait, si l'on peut dire, à la vie même de la sainte Église, quand il en faisait une si haute recommandation dans sa récente encyclique sur le " Corps Mystique de Jésus-Christ ". Oserai-je ajouter que je l'ai connue dès mon enfance, et qu'elle a exercé sur ma vie une influence définitive ?

Voilà autant de motifs qui doivent nous réjouir singulièrement de l'approche de ce centenaire. Mais nous ne saurions

oublier que l'Apostolat de la Prière est né en 1844, dans le cœur d'un pieux jésuite, notoire apôtre du Sacré-Cœur, le Père Gautrelet, directeur spirituel dans l'un des Scolasticats de la Compagnie, en France. L'œuvre est donc étroitement liée à l'Ordre des Jésuites qui en ont été partout les propagateurs. Et je comprends que vous teniez à souligner ce centenaire par un pieux jubilé, et que vous saisissiez cette occasion pour donner encore plus d'extension et de puissance à une association que Sa Sainteté " a à cœur de recommander comme très agréable à Dieu ".

Il va de soi que je partage les sentiments du Chef de l'Église. Je souhaite donc que l'Apostolat de la Prière pénètre dans tous les milieux, et qu'il forme de tous les cœurs chrétiens un réseau universel de supplications et de prières au Cœur sacré de Jésus, afin d'obtenir la paix dans les cœurs, la religion dans les foyers, la charité dans toutes les familles, la justice et la concorde chez les peuples et dans l'univers entier.

Recevez, mon Révérend Père, l'expression de mon dévouement en Notre-Seigneur et Marie Immaculée.

— 17 décembre 1943.

Société Catholique de la Bible.

(Lettre de Son Ém. le Cardinal au R. P. P. A. Marin, c.s.v.,)

Québec, le 29 janvier 1944.

Mon Révérend Père,

Au nom des Archevêques et Évêques de la Province, avec le consentement de votre Supérieur Provincial, et selon la suggestion qu'en a faite le conseil de la *Société Catholique de la Bible*, je suis heureux de vous nommer Président de cette société. Votre qualité de directeur des " Éditions Fides "

vous indique particulièrement pour cette cause de propagande biblique.

En effet, maintenant surtout que c'est fondée l'*Association d'Etudes bibliques du Canada* composée de spécialistes et de professeurs en Écriture Sainte, les activités de la Société Catholique de la Bible se restreindront normalement à des éditions d'ouvrages relatifs aux Saintes Écritures, ainsi qu'à la diffusion et la propagande des Livres Saints sous la surveillance de l'épiscopat et en collaboration étroite avec l'Association canadienne d'Études bibliques.

Je n'ai pas lieu de souligner la beauté de pareil apostolat, qui d'autre part s'intègre tout naturellement dans votre entreprise de Fides, et auquel déjà vous êtes tout préparé.

Il y a lieu de mentionner ici l'admirable travail accompli par la J.O.C. et ses Aumôniers généraux dans l'œuvre de la propagande biblique, et qu'ils remettent présentement à des mains zélées et expertes.

Recevez, mon Révérend Père, une bénédiction spéciale pour vous-même et l'œuvre qui vous est confiée, avec l'assurance de mon dévouement en Notre-Seigneur et Marie Immaculée. — 29 janvier 1944.

Prédication antialcoolique.

A l'occasion du centenaire de la Société de la Croix Noire, en septembre dernier, Monseigneur J.-Omer Plante, Président du Conseil Central, dans une lettre adressée au clergé, a recommandé avec instance aux prêtres du diocèse d'être persévérants dans la lutte contre l'intempérance. Notre croisade, dit-il, doit être permanente et elle le sera si le clergé le veut.

Il trace un programme paroissial et mentionne en premier lieu la prédication comme moyen de créer chez les fidèles des

convictions sincères et d'affermir leurs volontés, de les mettre en garde contre les dangers de l'alcoolisme et de leur faire prendre des résolutions qui les préservent. La prédication du curé surtout produit d'heureux résultats.

A cause de son autorité, de son influence sur ses paroissiens, de l'intérêt qu'il leur porte, de la connaissance du milieu où il exerce son ministère, à cause de ses grâces d'état, sa parole porte des fruits et doit être placée au premier rang pour ce qui est en particulier de la tempérance.

Il importe donc, que, dans ses instructions et ses prônes, il revienne souvent sur ce sujet se conformant ainsi à la direction si énergique donnée par Saint Paul aux prédicateurs : *Testificor coram Deo et Jesu Christo, praedica verbum, insta opportune, importune, argue, obsecra, increpa in omni patientia et doctrina* (II Tim. IV. 1-2).

A leur assemblée trimestrielle du 14 décembre dernier, Nosseigneurs les Archevêques et Évêques de la Province civile de Québec, alarmés des ravages causés par l'alcoolisme, ont aussi jugé qu'un des moyens les plus efficaces d'enrayer le mal était la prédication par le clergé paroissial. Et pour être assurés que cette prédication fut fréquente, ils ont résolu de demander à MM. les curés de leurs diocèses respectifs de parler de tempérance une fois par mois, pendant les deux prochaines années. Par cet enseignement autorisé et par la prière, on suscitera dans les esprits et les volontés une réaction salutaire.

Pour faciliter aux prêtres, nos lecteurs, l'accomplissement de ce devoir, auquel ils ne se déroberont certes pas, la *Semaine Religieuse* se propose de publier chaque mois le schéma ou sommaire d'une instruction ou d'un prône sur ce sujet.

Le premier de la série paraîtra dans le numéro 17 du février prochain. — 29 janvier 1944.

Nos prisonniers de guerre.

Nosseigneurs les Archevêques et Évêques, saisis de la plus vive sympathie à l'égard de tous les combattants canadiens dans la guerre actuelle, mais surtout des nôtres qui tombent tués ou blessés, et de tous ceux qui sont retenus prisonniers dans les pays ennemis, rappellent à leurs fidèles l'obligation particulière qui leur incombe de s'intéresser d'une façon spéciale à leurs coparoissiens et à leurs codiocésains qui sont prisonniers de guerre.

A cet effet, Nosseigneurs ont résolu de fixer la date du 18 mars prochain, veille de la Saint Joseph, comme jour de prières pour les prisonniers de guerre de chacun des diocèses et chacune des paroisses.

Des directives plus déterminées seront subséquemment fournies sur la manière de secourir ceux des nôtres qui sont internés dans les camps ennemis. — 2 février 1944.

Travail du dimanche.

Des employés de poste se plaignent de la surcharge de besogne qui les oblige à travailler le dimanche, quand les revues mensuelles de diverses institutions sont déposées au milieu de la semaine pour distribution postale.

Nosseigneurs les Archevêques et Évêques de la Province croient donc devoir recommander aux Communautés religieuses et Oeuvres éditrices de revues mensuelles, de prendre soin de les faire expédier, quand arrive la périodicité, au début de la semaine, c'est-à-dire au moins avant le jeudi. — 2 février 1944.

* Prières pour le Pape.

Tous Nos fidèles partagent Notre affliction en considérant la douleur du Souverain Pontife et les périls qui s'aggravent autour du Vatican. Nous les exhortons à redoubler leurs prières pour l'Auguste Personne de Sa Sainteté et pour les intérêts majeurs de l'Église.

A cette fin, ils voudront bien ajouter chaque jour à leur prière, particulièrement s'ils la font en famille, un *Pater* et un *Ave*.

Dimanche prochain, le 13 février, dans toutes les églises et chapelles où l'on célèbre les offices divins, on chantera les Litanies de la Sainte Vierge à la même intention, après la messe principale ou à l'office du soir.

Enfin, d'ici à nouvel ordre, tous les prêtres qui célèbrent, soit en public soit privément, réciteront aussi après la messe les mêmes Litanies mariales pour le Souverain Pontife. — 12 février 1944.

* Assemblées politiques dans les salles paroissiales.

Dans l'esprit de la discipline depuis longtemps établie et souvent renouvelée dans les Mandements des Évêques de Québec, et ainsi résumée par le septième concile provincial de Québec (d. XIII) : *Propter sanctitatem Ecclesiarum et venerationem quae iis debetur, prohibemus ne publici conventus politici. . . locum habeant in eorum proxima vicinitate ;* et pour éviter certaines complications qui pourraient en survenir au détriment de la religion ;

Dorénavant, les salles paroissiales de la ville archiépiscopale ne pourront servir aux assemblées d'aucun parti politique.

En dehors de la ville, les salles paroissiales étant en général moins rapprochées de l'église et se trouvant souvent le seul lieu où telles assemblées puissent se tenir, on pourra continuer de les y tolérer, sauf le décret synodal 300. — 18 février 1944.

* La fête du Pape.

Conformément au décret 64 du Synode diocésain, le dimanche, 5 mars prochain, qui suivra cette année le cinquième anniversaire de l'élection de Sa Sainteté Pie XII, sera consacré à la fête du Pape.

Ce jour-là tous les fidèles sont invités à entendre la sainte Messe et à recevoir la sainte Communion aux intentions du Souverain Pontife.

L'instruction dominicale ou du moins le prône contiendra quelques considérations sur le Pape et sa mission surnaturelle dans le monde.

Dans toutes les églises et tous les oratoires où se fait l'office divin, après la Messe principale, on chantera l'invocation :

Oremus pro Pontifice Nostro Pio. . . etc., avec le verset : V. — *Fiat manus tua super virum dexterae tuae.* R. — *Et supra filium hominis quem confirmasti tibi*, et l'oraison *Deus omnium fidelium pastor. . .*

Enfin, on voudra bien rappeler aussi aux fidèles que la quête de ce jour-là, dite du Denier de Saint-Pierre, est envoyée au Souverain Pontife pour le soutien des œuvres pontificales. — 24 février 1944.

La Croix Rouge.

(Lettre de Son Ém. le Cardinal au Président.)

Québec, le 26 janvier 1944.

Monsieur le Président,

C'est avec une conviction approfondie que je viens recommander l'appel que vous proposez de faire dans la province de Québec, à l'occasion d'une nouvelle souscription en faveur des œuvres de la Société Canadienne de la Croix-Rouge.

A maintes reprises, on a signalé avec gratitude les secours de toutes sortes apportées par la Croix-Rouge aux victimes de la guerre.

Et, plus spécialement encore, me plaît-il de souligner les témoignages émus des diverses communautés qui ont eu récemment de leurs sujets rapatriés.

Je veux croire, M. le Président, que tous mes compatriotes entendront votre appel et voudront y répondre avec une générosité accrue. Je sais que le Clergé et les fidèles du diocèse de Québec vous accorderont leur concours, inspirés par ces versets de l'Évangile : " J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger, et vous m'avez recueilli ; nu, et vous m'avez vêtu ; malade, et vous m'avez visité ; j'étais prisonnier, et vous êtes venu à moi. . . Toutes les fois que vous l'avez fait à l'un de ces petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait."

Recevez, M. le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

— 26 janvier 1944.

Le Scoutisme.

(Lettre de Son Ém. le Cardinal à M. Esdras Minville.)

Québec, le 7 février 1944.

Monsieur le Commissaire,

J'ai soumis à Nosseigneurs les Archevêques et Évêques de la Province, réunis à Québec le premier du courant, vos notes et observations relatives à l'importance du scoutisme catholique chez les nôtres et aux conditions de son progrès.

On les a écoutées avec intérêt, et toute l'Assemblée m'a prié de vous renouveler l'assurance que l'Épiscopat attache une importance particulière au développement du scoutisme catholique dans la Province, et l'assure de sa bienveillance protection. Il ne voit en lui aucune opposition avec quelque autre mouvement d'Action catholique, comme par exemple la J.E.C.; les deux mouvements ont chacun leur caractère propre, et il ne répugne pas qu'ils puissent exister l'un à côté de l'autre dans les mêmes milieux, pourvu qu'avec prudence et charité ils conservent leur rôle respectif.

Je suis heureux, Monsieur le Commissaire, de vous communiquer ce témoignage d'appréciation pour votre zèle envers le scoutisme, de la part de mes vénérés Collègues, et j'y ajoute mes sentiments tout particuliers en Notre-Seigneur et Marie-Immaculée. — 7 février 1944.

* Prières pour le Pape.

A partir du jeudi, 2 mars, jour anniversaire de l'élection du Pape, l'oraison commandée *pro re gravi* sera l'oraison " Pro Papa " et remplacera jusqu'à nouvel ordre celle de la messe " tempore belli ".

De plus, dans toutes les églises et chapelles où se célèbrent les offices publics, on chantera, les dimanches et fêtes de précepte, soit après la messe, soit à l'office du soir, les Litanies de la sainte Vierge avec l'oraison du temps.

Ces prières tiendront lieu de celles qui avaient été prescrites le 12 de ce mois. Que les fidèles et particulièrement les enfants prient souvent, surtout pendant le mois de saint Joseph, pour le Souverain Pontife si lourdement éprouvé par les événements actuels. — 25 février 1944.

L'Épiscopat Canadien demande qu'on épargne la ville de Rome

L'heure nous semble venue d'adresser aux autorités responsables de la conduite de la guerre un suprême appel. Nous les conjurons d'épargner la Ville de Rome, gloire de notre civilisation, foyer d'art et de culture, centre du christianisme, que vingt siècles d'histoire ont respectée et vénérée au point de la proclamer la Ville Éternelle.

Nous invitons avec instance non seulement nos fils catholiques, mais aussi tous ceux que le sort de Rome ne saurait laisser indifférents, à joindre leurs prières et leurs efforts aux nôtres pour que les Nations en guerre n'aillent pas, aujourd'hui, en dévastant cette ville sainte entre toutes, infliger à la chrétienté un malheur et à elles-mêmes un tort qu'aucune victoire ne rachèterait aux yeux de la postérité.

Nous avons confiance que la sagesse politique et la valeur militaire de nos chefs s'élèveront à la hauteur de cette tâche aussi noble que difficile : sauver à la fois les vies humaines qui sont entre leurs mains et la Ville Éternelle, précieux apanage de l'humanité entière. — 4 mars 1944.

Campagne de secours en faveur du peuple français.

A sa dernière réunion à Québec, l'assemblée des Archevêques et Évêques de la Province a été priée par le Comité Canada-France de bien vouloir approuver le projet d'une campagne de secours en faveur de la malheureuse population de France, affamée et dépouillée de tout par ses occupants.

Non seulement pour des motifs généraux de charité et d'humanité qui nous inclinent déjà vers tous ceux qui souffrent, mais à cause des liens particuliers qui nous unissent au noble pays de nos origines, l'Épiscopat de la Province a accepté d'emblée le projet du *Comité des Relations Canada-France* ainsi exposé :

“ Le *Comité des Relations Canada-France*, qui a à sa tête un certain nombre de personnalités canadiennes de langue française et de langue anglaise, doit très prochainement faire appel à la population du Canada, et plus particulièrement à celle de la Province de Québec, en faveur du peuple français.

On connaît la misère, pour ne pas dire la détresse des populations qui habitent les pays occupés par l'Allemagne, notamment celle des enfants. La campagne que doit entreprendre le *Comité des Relations Canada-France* a pour objet de recueillir des dons en nature — de toute espèce, mais non périssables — (tricots, savons, vêtements usagés ou non, produits pharmaceutiques, chaussures, etc). Ces objets recueillis dans des entrepôts, classés et étiquetés, attendront le premier moment où il sera possible de les expédier en France.

Le Comité recevra aussi avec reconnaissance toute offrande modeste en argent. Pour le moment on ne demande pas de grosses souscriptions. Les petites sommes recueillies serviront à l'achat de vêtements, etc. Un comité provincial est déjà formé. Pour les fins de la campagne, la Province

est divisée en deux sections, Montréal et Québec, chacune ayant un comité régional. Au fur et à mesure que le besoin s'en fera sentir, des comités locaux seront constitués.

On compte sur la générosité et l'esprit de sacrifice de la population de la Province."

Fidèles à leur promesse, Nosseigneurs les Archevêques et Évêques de la Province, invitent aujourd'hui les curés à bien vouloir faire un pressant appel auprès de leurs ouailles, et collaborer eux-mêmes, dans toute la mesure du possible, avec les organisateurs de cette campagne pour la France qui souffre. — 6 mars 1944.

* Les Saintes Huiles.

A cause de la pénurie actuelle d'huile d'olive, et par une concession spéciale de la Sacrée Congrégation des Sacrements (Délégation Apostolique, N. 655 /44),

On pourra continuer d'employer les huiles consacrées l'an dernier ; de sorte que ceux qui en ont suffisamment pour l'année 1944-1945 sont dispensés de venir en chercher le Jeudi-Saint ;

Ceux qui prévoient manquer de telle ou telle des Saintes Huiles au cours de l'année voudront bien se présenter le Jeudi-Saint comme d'habitude, pour en recevoir un supplément dont ils ne feront usage qu'après avoir épuisé ce qui restera dans leurs ampoules.

Enfin, on se souviendra que les Saintes Huiles ne seront pas remises dans des récipients de verre, ni confiées à des femmes. (Synode, 1940, décrets 176-177.) — 16 mars 1944.

* Tableaux des enrôlés volontiaires.

Selon la pensée de l'Église et les usages diocésains (cf. canon 1178 ; *Discipline diocésaine*, n. 562), les tableaux sur lesquels sont inscrits les enrôlés volontaires de chaque paroisse ne doivent pas être placés à l'intérieur de nos églises, mais seulement dans les vestibules. Aucune permission contraire n'a été accordée. — 23 mars 1944.

* La Semaine Sainte.

La Semaine Sainte est dite dans la liturgie la *grande semaine* à cause des sublimes mystères qu'elle rappelle à notre méditation, et des nombreux offices suggestifs qui s'y déroulent et auxquels les fidèles sont convoqués.

Malheureusement, plusieurs n'attachent plus à ces saints offices l'importance qu'on leur reconnaissait il n'y a pas si longtemps ; et il est à souhaiter que les pasteurs rappellent à leurs ouailles les traditions chrétiennes sur ce point. On songera que si on est excusé des jeûnes rigoureux d'autrefois pendant cette période, on ne l'est pas aussi facilement des exercices de la prière publique, qui sont plutôt un moyen de suppléer au jeûne, et de s'exercer avec profit au repentir et à l'esprit de pénitence.

Plus que jamais, en ces jours tragiques où le conflit mondial devrait ramener le monde à de salutaires réflexions et où tous les peuples sont exposés à tant de périls, tandis que plusieurs sont dans une désolation qui voisine le désespoir, y a-t-il lieu pour les catholiques de se livrer à la prière. En particulier faut-il multiplier les supplications à l'intention de Notre Saint Père le Pape, dont la situation personnelle et les sollicitudes pastorales sont cause des pires angoisses.

Voilà pourquoi Nous exhortons tous les fidèles de Notre archidiocèse à se faire une obligation d'assister autant que possible

à tous les offices du matin et du soir pendant les Jours saints.

Nous rappelons qu'à la cathédrale, en raison de la présence de l'Archevêque et du Chapitre, les cérémonies prennent un caractère particulier de solennité.

Car la cathédrale est l'Église-mère du diocèse, et les fidèles de toutes les autres paroisses doivent avoir à cœur de la connaître, et de s'y rendre au moins en quelques occasions pour y prier avec le premier Pasteur.

Nous invitons spécialement les fidèles de Québec et de Lévis à venir assister à l'Office des Ténèbres qu'on ne fait pas ordinairement dans les paroisses.

Ces Offices auront lieu comme suit : le Mercredi saint, à 7 heures et 30 du soir. Le Jeudi saint et le Vendredi saint à 3 heures et 30 de l'après-midi. Le Samedi saint, à 4 heures de l'après-midi, on chantera solennellement les Matines et les Laudes de Pâques, auxquelles Nous serions heureux de voir présents le plus grand nombre possible de Nos fidèles.

On voudra bien prier aux intentions suivantes : le Mercredi saint, pour nos soldats, nos marins, nos aviateurs, et pour nos prisonniers de guerre ; le Jeudi saint, aux intentions du Souverain Pontife ; le Vendredi saint, journée d'expiation pour demander la cessation de la guerre ; enfin, le Samedi saint, pour implorer de Jésus-Christ, vainqueur de la mort, la paix dans la justice et la charité. — 30 mars 1944.

Traduction nouvelle des Évangiles.

(Lettre de Son Ém. le Cardinal au R. P. Adrien Malo, O.F.M.,).

Québec, le 28 janvier 1944.

Mon Révérend Père,

J'apprends avec une bien grande satisfaction que votre réunion, dimanche, de professeurs et spécialistes d'Écriture

Sainte s'annonce fort bien. On y pourra donc jeter solidement les bases de l'Association d'Études Bibliques créée récemment par l'épiscopat, qui vous en a nommé le premier Président et l'organisateur.

En ma qualité de membre de la Commission pontificale pour les études bibliques, je vois avec un singulier plaisir se dessiner en notre pays comme une réplique en miniature de notre Commission Vaticane. Et je demande à l'Esprit divin d'éclairer les travaux de ses membres et de les assister dans toutes leurs délibérations. Si on réfléchit que les Écritures sont le Livre des pensées de Dieu, on sera vite convaincu que c'est à ce Livre que tous les soins et tous les honneurs doivent entre tous être rendus, et que jamais on ne consacrera trop de labeurs à en mettre le sens en valeur, et à en pénétrer la religion des fidèles.

Voilà pourquoi je souhaiterais que, dès que possible, une traduction nouvelle des Évangiles, et même de tout le Nouveau Testament, soit entreprise par nos scriptologues, lesquels, grâce aux progrès de l'exégèse et de l'herméneutique sacrées et avec une liberté que le Saint-Siège vient de reconnaître expressément aux Ordinaires quant au choix des textes reçus dans l'Église, pourraient nous procuerer une lecture des Saints Livres aussi exacte et pénétrante que possible et le plus parfaitement adaptée au style des nôtres.

Voilà qui serait une œuvre à la fois scientifique et apostolique, capable de rectifier les passages sollicités ou falsifiés par l'erreur et dont la protestante et autre empoisonne un trop grand nombre de chrétiens ; capable aussi de faire luire dans tous les foyers le Verbe qui est la lumière de tout homme venant en ce monde.

Telles sont les premières réflexions que je me permets de faire à haute voix, à l'occasion de votre Congrès, auquel j'assure mon dévouement, et dont je bénis les assises de tout cœur.

Recevez, mon Révérend Père, l'assurance de mes pieux sentiments en Notre-Seigneur et Marie-Immaculée.
— 28 janvier 1944.

Prières publiques, quête, Contribution annuelle à l'Oeuvre de la Propagation de la Foi.

Le Comité exécutif de l'Épiscopat canadien s'est réuni, le jeudi, vingt-sept avril, à Ottawa, pour considérer divers problèmes d'intérêt catholique au Canada. Les matières suivantes ont été aussitôt communiquées à la presse :

1. — Des prières publiques seront faites dans toutes les églises du Canada, au cours du mois de mai, selon les intentions du Souverain Pontife et en particulier pour le rétablissement d'une paix juste et durable dans le monde. La forme de ces prières est laissée à la décision de l'Évêque du lieu.

2. — Une quête publique sera faite dans toutes les églises du Canada, le dimanche, dix-huit juin prochain, afin de fournir au Saint-Père les ressources nécessaires pour maintenir ses œuvres d'assistance aux victimes de la guerre. Un document de l'Épiscopat sera bientôt publié au sujet de l'assistance pontificale aux victimes de la guerre.

3. — Il a été décidé enfin, conformément à un récent rescrit de Rome, que désormais la contribution annuelle à l'Oeuvre Pontificale de la Propagagtion de la Foi serait d'un dollar au lieu de cinquante cents qu'elle était jusqu'ici. Des sommes ainsi recueillies, 60% iront aux missions étrangères, et 40% aux missions intérieures du Canada. Cette mesure prend effet dès cette année.

Le Comité exécutif se compose de Son Éminence le cardinal Villeneuve, O.M.I., archevêque de Québec, président *ex officio*, et de Leurs Excellences Nosseigneurs McGuigan, archevêque de Toronto ; McNally, archevêque d'Halifax ; Vachon,

archevêque d'Ottawa ; et Charbonneau, archevêque de Montréal. Mgr Paul Bernier en est le secrétaire français et Mgr Basil Markle, le secrétaire anglais — 4 mai 1944.

* Fête de Saint Isidore le laboureur.

Comme l'indique l'*ordo* diocésain, et pour profiter de l'indult déjà publié (1), la fête de saint Isidore, patron des cultivateurs de la Province, sera célébrée cette année sous le rite double majeur, de sorte que tous les prêtres du diocèse devront en faire l'office et pourront en célébrer la messe (sauf ceux qui auront présidé à la procession des rogations).

Dans les paroisses rurales du moins, Messieurs les curés voudront bien annoncer cette fête le dimanche, 14 mai ; puis la célébrer avec un éclat particulier soit le lundi, 15 mai, ou soit encore le dimanche suivant, 21 mai, si on préfère y en renvoyer la solennité.

Messieurs les curés profiteront aussi de la circonstance pour rappeler aux fidèles que la terre est la grande nourricière de l'humanité, mais qu'elle ne peut être féconde que si elle est bénie de Dieu. *Ego plantavi, Appolo rigavit ; sed Deus incrementum dedit. Itaque neque qui plantat est aliquid neque qui rigat ; sed qui incrementum dat, Deus* (I Cor. III, 6-7).

Or, si l'on veut que la terre soit bénie de Dieu, il faut l'ensemencer avec des mains pures et des sentiments religieux. — 8 mai 1944.

Aumôniers militaires.

Pour répondre à des besoins pressants, il faut sans délai de nouveaux aumôniers militaires. Son Éminence invite ceux

---

(1) Voir *La Semaine Religieuse* de Québec, vol. 55 (1942-1940—), pp. 67-679

des prêtres du diocèse qui se croiraient aptes à un ministère aussi méritoire à lui en écrire leurs dispositions.

Il faut avoir moins de quarante ans, et jouir d'une santé robuste. Pour le reste, Son Éminence se réserve de juger qui Elle devra présenter, en tenant compte des besoins du diocèse.

La lettre autographe de Sa Sainteté le Pape Pie XII, dont le texte suit, dit assez comment le Souverain Pontife apprécie le ministère des aumôniers militaires pour qu'on n'ait pas à insister davantage sur la beauté et le mérite de cet apostolat.

Nous félicitons paternellement, en les bénissant, tous les dispensateurs des choses saintes qui, reproduisant en eux la forme vivante du Christ, adoucissent par les consolations surnaturelles les douleurs innombrables qu'engendre la guerre, et les rendent salutaires en les élevant vers le ciel ; et Nous souhaitons que, grâce à Dieu et par leur bienveillant ministère, la vérité chrétienne resplendisse avec d'autant plus d'éclat que les ténèbres voilant les esprits sont plus épaisses, et que la charité unisse les âmes avec d'autant plus de douceur qu'une haine plus cruelle les déchire.

Du Palais du Vatican, le 25 novembre 1943.

Pie XII Pape.

—8 mai 1944.

Comité de l'Oeuvre diocésaine du recrutement sacerdotal.

En attendant la publication des statuts de l'Oeuvre diocésaine du Recrutement sacerdotal, le Comité est heureux de donner ci-dessous une traduction des status de l'Oeuvre Pontificale des Vocations, parus dans les *Acta Apostolicae Sedis* du 25 novembre 1943. On remarquera que l'inscription à Rome des Oeuvres paroissiales de vocations se fait par l'entremise de l'Oeuvre diocésaine.[1]

---

(1) Cfr. *Semaine Religieuse, V. 56, p. 530 et suivantes.*

* Circulaire au clergé.

Archevêché de Québec,

le 17 mai 1944.

Messieurs et chers collaborateurs,

Nos cliniques de donneurs de sang sont à court. Il faut du sang pour sauver des blessés, pour ranimer des organismes qui s'éteignent. Quand on a vu aux gares ces grands mutilés revenus d'outre-mer, munis de membres artificiels peut-être, mais vivants encore, parce qu'une transfusion de sang humain les a ravivés, on comprend ce que peut signifier de charité les quelques onces de sang qu'on aura versées à la clinique.

Et puis, il y a dans ce phénomène quelque chose qui rappelle si vivement le Sang du Christ versé sur la Croix pour le salut des hommes.

Il n'est plus question ici d'opinion sur la guerre, il n'est plus question que de dévouement pour le prochain. Aimez-vous les uns les autres, selon la sublime devise que le Souverain Pontife jette pardessus la mêlée des combats !

Messieurs et chers collaborateurs, invitez vos fidèles à pratiquer ce sublime exercice de la charité.

Avec mes religieux sentiments en Notre-Seigneur et Marie Immaculée. — 17 mai 1944.

* L'Oeuvre des Berceaux.

Pour subvenir à des besoins matériels très grands et sans cesse accrus, la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, dès 1919, constitutait, dans toutes les paroisses du diocèse où le Curé

l'agréait, un Comité de dames analogues à celui des dames patronesses de la ville de Québec. Ce comité provoque et recueille, dans son milieu, toutes les sortes d'aumônes, en espèces et en nature, que les âmes charitables veulent bien consentir en faveur de ce que le Cardinal Bégin avait baptisé l'Oeuvre des Berceaux.

Deux religieuses de la Crèche, dûment autorisées, visitent ces comités locaux de l'Oeuvre, de concert avec les pasteurs, voient à les revigorer quand ils ont périclité. Elles nous demandent un mot de recommandation. Mais cette œuvre se recommande d'elle-même. L'innocence, la faiblesse, l'abandon et le malheur de ces chers petits êtres n'ont-ils pas, en effet, la puissance de toucher les cœurs et de provoquer les largesses de la charité ?

Nos fidèles ne peuvent oublier la parole du bon Maître, en présence des enfants : " C'est la volonté de votre Père qui est dans les cieux qu'il ne se perde pas un seul de ces petits." Or, justement, l'Oeuvre des Berceaux contribue efficacement à leur conserver la vie corporelle, à leur assurer la vie chrétienne, et à les préparer à la vie éternelle.

Daigne Notre-Seigneur bénir avec effusion toutes les âmes généreuses qui, de diverses façons, travaillent et se dévouent pour ces pauvres enfants ! Que l'Immaculée Vierge Mère couvre de son manteau virginal ces innocentes victimes de la vie ! — 9 mai 1944.

Consécration au Cœur Immaculé de Marie.

Dans leur Assemblée du 2 courant, les Archevêques et Évêques de la Province ont réglé, pour répondre aux vives exhortations du Souverain Pontife, que les fidèles se consacrent, à la fin du mois, au Cœur Immaculé de Marie, afin d'obtenir de ce Cœur très pur la délivrance du monde des

embûches du démon, et le recouvrement de la paix propre à ramener toutes les âmes au parfait service divin.

A cet effet, dans l'archidiocèse, les 29, 30 et 31 mai courant, trois derniers jours du mois, un *triduum* aura lieu dans les paroisses et communautés. Pendant les exercices du soir, on récitera chaque jour le Rosaire, dont on prêchera pendant cinq minutes chacun des mystères, le lundi les mystères joyeux, le mardi les mystères douloureux, et enfin le mercredi les mystères glorieux.

Ce dernier soir, clôture du mois de Marie, il y aura à l'intérieur des églises ou chapelles et même à l'extérieur si on le juge opportun, une procession mariale au cours de laquelle tous réciteront le Rosaire.

Au retour, le célébrant récitera à haute voix la consécration prononcée par Sa Sainteté Pie XII, à l'occasion du Congrès Eucharistique du Portugal, le 31 octobre 1942, et dont voici un texte :

ACTE DE CONSÉCRATION
au Cœur Immaculé de Marie

Reine du Très Saint Rosaire, en cette heure tragique de l'Histoire humaine nous nous confions et nous nous consacrons à votre Cœur Immaculé, notre unique refuge, notre espérance, notre salut. Ayez pitié du monde déchiré par les plus affreuses discordes, embrasé des incendies de haines, victime de ses propres iniquités. Laissez-vous toucher par tant de ruines, tant de douleurs, tant d'agonies.

Mère de Miséricorde, Reine de la Paix, priez pour nous et donnez au monde la paix dans la vérité, la justice, et la charité du Christ.

Ayez pitié spécialement des peuples qui eurent pour vous au cours des siècles une dévotion particulière et où votre image fut

en particulière vénération. Donnez-leur aussi la paix, et conduisez-les à l'unique bercail du Christ.

Nous consacrons à votre Cœur maternel nos personnes, notre famille, notre patrie, l'humanité toute entière. Protégez-nous, sauvez-nous.

O Cœur de Marie, source du véritable amour, remplissez nos cœurs égoïstes de la divine charité, de la véritable fraternité sans laquelle il n'y aura jamais de paix. Faites que les hommes et les peuples comprennent et surtout pratiquent le précepte de votre Divin Fils : Aimez-vous les uns les autres, *afin que puisse s'établir enfin la vrai paix dans la Justice et dans la Charité.*

Ainsi soit-il. — 9 mai 1944.

Stipendium Missae.

Utrum stipendium missae cantatae cuius solutio provenit ex plurium eleemosynis, sed *extra ecclesiam* collectis, v. g. a piis paroecianis apud agricolas, pro fructibus terrae (*pour les biens de la terre*), sit quinque dollariorum in tota diœcesi, vel minus in parœciis ruralibus?

Resp. Negative ; servetur ad litteram decretum die 18 novembris 1943 latum, in quo de eleemosynis collectis *in ecclesia* tantummodo agitur. — 9 mai 1944.

L'aide au Service social de Laval.

(Lettre de Son Ém. le Cardinal à M. Ludger Faguy).

Québec, le 3 avril 1944.

Cher Monsieur,

J'ai appris, avec une bien vive satisfaction, que les Chevaliers de Colomb, reconnaissant un besoin social urgent, ont

voulu prendre la direction d'une campagne de souscription en faveur de " L'Aide au Service social de Laval ".

En approuvant la fondation d'un département de Service social pour la formation technique de nos hommes d'œuvres, notre Université a vraiment apporté un développement nouveau à l'histoire déjà glorieuse de notre assistance catholique.

Cette école a pour but d'intégrer les meilleures techniques modernes de relèvement social aux traditions si vénérables de dévouement et de charité qui distinguent depuis toujours nos institutions et nos œuvres. Par son travail de réhabilitation auprès de tous les destitués, elle se propose même de refaire plus solides, sur leurs bases évangéliques de fraternité chrétienne, nos communautés familiales et paroissiales.

En aidant à stabiliser cette œuvre universitaire, votre association aura ajouté un nouveau titre à notre reconnaissance. Aussi, je bénis de tout cœur votre œuvre, les artisans de cette campagne, et tous ceux qui souscriront généreusement à " L'Aide au Service social de Laval ".

Recevez, cher Monsieur le Député d'État, l'expression de de mes religieux sentiments en Notre-Seigneur et Marie Immaculée. — 3 avril 1944.

Quête du dimanche 18 juin, en faveur de l'Assistance Pontificale aux Victimes de la guerre.

Vous accueillerez avec empressement, Nous en sommes convaincu, l'invitation pressante que Nous vous adressons en faveur de l'Assistance Pontificale aux Victimes de la Guerre.

Vous savez déjà avec quel zèle et quelle énergie, à l'aube même de son pontificat, Sa Sainteté le Pape Pie XII s'est efforcé de prévenir la grande calamité de la guerre, dont il prévoyait les dévastations et les carnages. Vous savez

aussi avec quelle immense charité il s'est constamment employé une fois les hostilités déclenchées, à secourir spirituellement et matériellement leurs innombrables victimes, soldats ou civils, enfants ou adultes, sans distinction de langue, de race ou de croyance.

Telle est bien, en effet, la magnifique tradition de l'Église et de la Papauté. Et pour ne rappeler ici que l'histoire la plus récente, Benoît XV n'a-t-il pas, au cours de la dernière guerre, prodigué sa charité à tous les belligérants et aux prisonniers de tous les camps ? Le Pape Pie XI n'implora-t-il pas lui-même la charité publique en faveur des populations affamées de la Russie?

Tous les catholiques du Canada seront heureux et fiers de fournir leur contribution personnelle à ces grandes œuvres de miséricorde qu'exerce le Souverain Pontife au nom du Christ et de l'Église, et dont Sa Sainteté le Pape Pie XII, glorieusement régnant, répand les bienfaits et sur le théâtre des hostilités et partout dans l'univers par l'intermédiaire de ses légats. Votre mérite, Nos très chers frères, se trouvera immensément accru du fait que non seulement le motif de votre générosité sera un motif surnaturel, mais du fait aussi que vous aurez confié la distribution de vos offrandes aux mains du Père commun des âmes, celui que sainte Catherine de Sienne aimait appeler " le doux Christ de la terre ".

Nous invitons Messieurs les Curés et autres recteurs d'église de tous les diocèses du Canada à annoncer par avance et à recommander très spécialement à leurs fidèles la quête qui se fera, le dimanche 18 juin prochain, dans toutes les églises, dans tous les oratoires et chapelles du pays en faveur de l'Assistance Pontificale aux Victimes de la Guerre. Nous savons que leur expérience pastorale et leur profond attachement au Saint-Siège leur dicteront les moyens les plus efficaces à adopter pour que cette collecte fasse vraiment honneur au nom catholique, et que la libéralité de leurs ouailles ne soit pas inférieure

en cette occasion à ce qu'elle a été à l'occasion de tant d'autres entreprises de bienfaisance de toutes sortes en ces dernières années.

Les sommes recueillies seront aussitôt transmises à l'Ordinaire, qui les fera tenir au Secrétariat Permanent de l'Épiscopat canadien, 249, rue Main, Ottawa.

Fait et signé à Québec, au nom du Comité exécutif de l'Épiscopat canadien, le 29ème jour de mai 1944.
— 29 mai 1944.

* Actions de grâces au Très Haut.

Dimanche prochain, le 11 juin, solennité de la Fête-Dieu, les processions usuelles dans les églises et au dehors, seront faites dans le but de rendre grâces au Très-Haut de la protection du Vatican et de l'admirable délivrance de Rome, ainsi que pour les victoires des Alliés en Italie jusqu'à date.

Au retour des processions, on chantera solennellement le *Te Deum* avec l'oraison *Pro gratiarum actione.*

Cette même oraison demeurera l'oraison commandée *pro re gravi* durant tout le cours du mois de juin, consacré au Sacré-Cœur de Jésus. On y remerciera le Cœur adorable de son infinie et divine miséricorde. — 8 juin 1944.

Message de Son Ém. aux catholiques du Canada à l'occasion de l'invasion.

(*Radiodiffusé mardi soir, le 6 juin, au poste CBV de Québec de Radio-Canada*)

Au moment où les troupes alliées, après avoir libéré la Ville Éternelle, prennent pied en terre française, à l'effet d'affranchir

l'Europe du joug nazi qui pèse sur elle depuis quatre longues années, j'invite tous les catholiques du Canada à offrir leurs sacrifices et leurs prières afin que le Ciel inspire nos chefs et soutienne nos soldats dans cette suprême phase de la guerre.

Qu'ils aient constamment une pensée pour tous ceux qui tombent sur le champ de bataille, et qu'ils les recommandent pieusement à la miséricorde de Dieu.

Puissent notre vie chrétienne et nos prières mériter que la divine Providence daigne abréger les jours d'angoisse et de sang qu'il nous reste à vivre avant que ne vienne l'heure de la victoire dans l'ordre et dans la paix:

Prenons confiance au souvenir de cet avertissement du grand Évêque d'Hippone, saint Augustin : " Que la prière vienne frapper les oreilles de celui qui gouverne tout. Car lorsque le combat est engagé, les cieux sont ouverts, Dieu regarde le champ de bataille et il donne la victoire à la cause que Lui sait être juste." — 6 juin 1944.

* Cours de prédication

La Faculté de Théologie de Laval a organisé un cours de prédication pendant les vacances, du 10 au 29 juillet prochain. Il serait superflu d'en souligner les avantages et même, pourrait-on dire, la nécessité. Voilà pourquoi j'attire l'attention du clergé séculier et religieux du diocèse sur ces cours. Je verrai d'un très bon œil qu'on s'y inscrive, même au prix de quelque sacrifice, et j'invite Messieurs les Supérieurs et les Curés à favoriser à leurs subordonnés qui en auront par ailleurs le loisir l'accès à ces leçons. Rien n'est de trop grand quand il s'agit de se rendre aptes à la parole sacrée. — 26 juin 1944.

De usu salivae in administratione Baptismi.

La Sacrée Congrégation des Rites a fait aux rubriques du Rituel Romain une addition qui permet d'omettre au baptême l'usage de la salive chaque fois qu'une cause raisonable incite à le faire. Voici le texte du décret :

DECRETUM

Quanta cura ac vigiliantia Catholica Ecclesia ritus et caeremonias in sacrosancto Missae sacrificio ac Sacramentorum administratione, apostolicis traditionibus sanctorumque Patrum decretis constituta, observare studuerit, compertum est e constanti sollicitudine qua liturgicos libros ediderit, et ubique fideliter servandos constituerit. Ipsa insuper sacra tridentina Synodus (Sess. VII, can. XIII) de his ritibus decrevit in haec verba : " Si quis dixerit receptos et approbatos Ecclesiae Catholicae ritus in solemni Sacramentorum administratione adhiberi consuetos, aut contemni, aut sine peccato a ministris pro libitu omitti, aut in novos alios per quemcumque ecclesiarum pastorem mutari posse, anathema sit ". Haec autem minime officiunt quominus, ubicumque gravis ratio suadeat, ritus aut caeremoniae a competenti auctoritate mutari possint, ne fideles a Sacramentorum susceptione alienentur. Quum vero plures Sacrorum Antistites, sacerdotes et missionales notum fecerint quandoque in administratione Baptismi tam parvulorum quam adultorum contagionis adesse periculum aures naresque baptizandorum saliva oris sui tangendo, Sacra Rituum Congregatio, de mandato Sanctissimi Domini Nostri Pii Papae XII, rubricam Ritualis Romani Tit. II, cap. II, n. 13 ita reformandam decrevit : " Postea sacerdos pollice accipit de saliva oris sui *(quod omittitur quotiescumque rationa-*

bilis adest causa munditiei tuendae aut periculum morbi contrahendi vel propagandi) et tangit aures et nares infantis. . ." et in futuris eiusdem Ritualis Romani editionibus inserendum mandavit. Quibuscumque contrariis non obstantibus.

Die 13 Ianuarii 1944.

† C. Card. Salotti, Ep. Praen., *Praefectus.*
A. Carinci, *Secretarius.*

L. ✠ S.

AAS, XXXVI (1944), pp. 28-29.

Propagande hérétique.

On porte encore une fois à notre connaissance que le *Bureau de Vie et Liberté* continue sa propagande hérétique en certains milieux.

Messieurs les Curés de la ville particulièrement, feraient bien d'enquêter dans leur paroisse respective pour se rendre compte du mal que peuvent en subir leurs ouailles, et de les mettre en garde s'il y a lieu.

Ils pourront pour cela relire le Communiqué publié le 25 mars 1942, par Son Éminence le Cardinal Villeneuve. (Cf. *M.E.Q.*, XVI, pp. 378-380).

*** A propos de Monsieur Henri Bourassa.**

Dans son dernier discours à Montréal, Monsieur Henri Bourassa a cru devoir, à son usage, jouer de son refrain coutumier contre les Évêques. On pourrait se contenter d'en sourire. Mais à cause des jeunes qui l'entendent, cette liberté qu'il se donne périodiquement de conter leur fait aux Évêques oblige à déclarer qu'il n'est ni Pontife ni Docteur autorisé dans l'Église. On a toujours observé qu'il entend mieux un Pape

lointain, sinon mort, que des Évêques vivants et qui le gênent. Malgré ses protestations et ses leçons de respect envers la hiérarchie, il prend toute occasion de traiter les Évêques de haut, et donne publiquement de scandaleux exemples d'outrecuidance et d'irrespect envers les autorités ecclésiastiques.

L'histoire lui reconnaîtra d'incontestables qualités et d'heureux services publics. Mais, sans juger pour le moment ses thèses doctrinales ou historiques, elle ne confirmera point sa prétention de théologien laïc. Elle ne le posera pas en fils respectueux et docile de l'épiscopat. Il est temps qu'on fasse cesser là-dessus toute équivoque. La jeunesse vraiment catholique doit le savoir. — 7 août 1944.

* Actions de grâces.

Pour rendre grâces au Seigneur des récentes victoires de nos armées alliées, le dimanche trois septembre, déjà proclamé jour de prières national, on chantera le *Te Deum* dans toutes les églises paroissiales. Le soir, à six heures et quarante-cinq, les cloches sonneront pendant un quart d'heure.—24 aout 1944.

* Testaments.

Le Code de Droit canonique (can. 1299-1301) et un décret synodal du diocèse (déc. 384) formulent diverses prescriptions relatives à l'obligation que peuvent avoir les clercs de faire leur testament. Voici la traduction du décret en question :

§1. Les clercs bénficiers doivent, par testament ou autre acte valide de droit civil, veiller à ce que les prescriptions relatives au mobilier sacré, et aux autres biens

appartenant à l'église, obtiennent leur plein effet même au for civil.

§2. Tous les clercs doivent de même faire leur testament en temps opportun et sous forme valide en droit civil, puis envoyer à l'Ordinaire une copie du testament ou du moins une note indiquant le lieu précis où se trouve leur testament légalement redigé, ou la personne digne de foi à qui il a été confié. Il sera opportun de revoir chaque année son testament.

§3. On recommande aux prêtres de bien vouloir nommer au moins un prêtre parmi leurs exécuteurs testamentaires, lequel, advenant leur mort, conservera et remettra à qui de droit non seulement le mobilier sacré mais aussi les livres, documents ou autres choses se trouvant dans leur maison mais appartenant à l'église.

Ajoutons qu'il serait sage que les clercs testateurs expriment *viva voce* à leur exécuteur testamentaire la teneur de leurs dernières volontés et leurs véritables intentions, de manière à prévenir les doutes et fausses interprétations. S'ils les renseignent à propos des rapports qu'ils auront eu à faire au trésor public, ils leur faciliteront la besogne et éviteront de faux frais, selon l'avis de gens expérimentés. — 7 septembre 1944.

Au sujet de l'établissement à Québec d'un Conseil Central des Oeuvres.

(Lettre de S. Ex. Mgr Pelletier).

Très chers frères,

Personne ne conteste que des organismes divers qui opèrent dans un même champ et souvent sur un même plan, doivent, en vue d'une action restant distincte mais harmonisée, travailler avec compréhension mutuelle et constante collabora-

tion. C'est là une condition fondamentale à toute vraie poussée collective vers un but commun. Or, cette convergence des forces pour l'obtention d'une même fin, se concrétise, grâce à un principe supérieur qui éclaire, oriente, coordonne et unifie. Telle est la loi universelle inaugurée par Dieu qui a " Tout réglé avec mesure, avec nombre et avec poids " (*Sagesse*, 11, 20)

C'est précisément cet apport que nous voulons procurer à toutes nos œuvres charitables d'assistance et de service social dans le diocèse. Le champ d'action mieux délimité ; les déficiences davantages étudiées ; les exigences du bien-être général plus connues ; ces vues plus nettes de nos problèmes complexes d'assistance, de réhabilitation et de réadaptation ; le mise en œuvre d'action concertée ; le profit à tirer des développements récents dans l'organisation, le fonctionnement de telles œuvres, et les domaines qu'elles touchent ; les rencontres fréquentes des responsables de chaque œuvre ; le secours de personnes averties dans toutes les questions en jeu ; l'avantage qu'il y a pour des œuvres de ce genre à être groupées, à coordonner leur travail et à participer à une aide réciproque ; voilà seulement une partie de ce qu'apporterait le Conseil central des œuvres. Par des réponses qui nous ont été communiquées, nous savons avec grand plaisir que ce Conseil est réclamé par la grande majorité des personnes qui, pénétrées de la charité de Jésus-Christ, supportent chez nous le poids de l'assistance du service social.

Afin donc de grouper toutes nos œuvres charitables d'asistance et de service social ; de les orienter et de coordonner leurs efforts ; de les mettre en état de travailler plus efficacement au bien-être général, Son Éminence le Cardinal Villeneuve, Archevêque de Québec, a bien voulu établir à Québec, un Conseil diocésain des Oeuvres charitables d'Assistance et de Service social. Ce Conseil sera connu et agira sous le nom de *Conseil Central des Oeuvres de Québec.*

Provisoirement, les membres en sont
Un prêtre, représentant de l'Ordinaire ;
Monsieur le juge Thomas Tremblay ;
Monsieur le docteur Roméo Blanchet.

Des contacts avec toutes nos œuvres en complèteront prochainement la formation. Nous avons confiance que tous y collaboreront avec bonheur. Nous y ajouterons nos prières afin que ce nouveau pas dans le domaine de l'assistance soit des plus avantageux pour le bien-être et le bonheur de chacun.

C'est dans ces sentiments que nous vous assurons de notre attachement profond, de notre constante collaboration et de notre entier dévouement en Notre-Seigneur.

Donné à Québec, le deux août mil neuf cent quarante-quatre.

† Georges-Léon PELLETIER,
Ev. Tit. d'Haephaestus, aux. de Québec.
Directeur général de l'Action catholique.

Message à Son Ém. le Cardinal Suhard.
(libération de Paris).

A l'occasion de la libération de Paris, Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec a fait parvenir le message suivant à Son Eminence le Cardinal Archevêque de Paris, par l'intermédiaire de la Délégation du Gouvernement provisoire de la République Française :

Québec, le 24 août 1944.

Son Éminence le Cardinal Suhard,
Archevêque de Paris.

Le Cardinal Archevêque de Québec, assuré du sentiment unanime de l'épiscopat et des fidèles canadiens, exprime à Votre Éminence et à tout Paris les congratulations du Canada pour l'incomparable victoire et libération qui vient de s'accomplir. Triomphe du patriotisme valeureux autant que

d'une admirable stratégie militaire ; triomphe surtout de Montmartre et de Notre-Dame des Victoires ; force d'une foi séculaire et de la prière du peuple.

Les fils de Nouvelle-France se glorifient d'avoir mêlé leur sang et leur piété au sang et à la piété de la patrie de leurs aïeux. Ils assurent à la France entière la fidélité de leur cœur.

Que Votre Éminence et ses Éminentissimes collègues ainsi que tout l'épiscopat et les fidèles de la Fille aînée de l'Église agréent le témoignage de notre commune allégresse, et des *Te Deum* que chante l'Église du Canada.

Cardinal VILLENEUVE.

— 7 septembre 1944.

Le malheureux sort de la Pologne.

A la suite du Souverain Pontife et en union avec les divers épiscopats des nations catholiques, le Cardinal Archevêque de Québec, au nom des Archevêques et Évêques du Canada, de tout le clergé et des fidèles canadiens, élève la voix pour protester vivement contre les atrocités inouïes dont aura été victime la nation polonaise et contre la spoliation de ses droits les plus naturels. Non seulement au début de la guerre dans l'invasion de son territoire, mais depuis lors et encore maintenant le peuple de Pologne est persécuté dans sa chair et dans sa foi, et ce sera la gloire des Alliés victorieux que de lui rendre la vie, la liberté, et l'intégrité nationale, qu'il aura plus que tous les autres méritées par son héroïsme, et le sang qu'il a répandu sur tous les théâtres de guerre en Europe. — 4 septembre 1944.

Voyage de Son Éminence à Rome.

Son Éminence le Cardinal Archevêque est parti pour sa visite *ad limina*, grâce aux facilités qui lui ont été accordées par les autorités canadiennes.

Après avoir rencontré, autant qu'il lui sera possible, et béni nos soldats outre-mer, pour répondre aux instances de leurs aumôniers, Son Éminence le Cardinal ira déposer aux pieds du Souverain Pontife les sentiments de pieuse dévotion et d'attachement ému qu'éprouve en ces heures toute l'Église canadienne.

Son Éminence a voulu placer ce voyage sous la tutelle de l'Immaculée Vierge Marie et compte sur les prières de Ses chers fidèles pour lui obtenir d'arriver à bon port.
— 21 septembre 1944.

Les quêtes Missionnaires.

Le Comité diocésain de la Coopération missionnaire a examiné les rapports des quêtes missionnaires de 1943 présentés par Messieurs les Curés et les divers Instituts autorisés à quêter. Au cours de l'été les résultats des collectes ont été inscrits au compte de chaque paroisse. De plus chaque Communauté a reçu des observations particulières sur son rapport.

Après deux ans de mise en application, les intéressés s'accordent à reconnaître que le Règlement des Quêtes missionnaires réalise déjà les bons effets que Son Éminence en attendait, à savoir un recrutement mieux ordonné des fonds destinés aux missions, une liberté plus grande dans la charité des bienfaiteurs et par surcroit une augmentation substantielle des revenus.

Voici quelques remarques utiles :

1. — *Curés.* — 'Messieurs les Curés sont priés de faire tenir au Comité diocésain avant le 15 décembre les résultats complets et détaillés des quêtes missionnaires faites dans leur paroisse au cours de l'année.

Ils voudront bien remarquer que seuls les Instituts mentionnés dans le communiqué de *la Semaine Religieuse* du 23

décembre 1943 sont autorisés à quêter dans la zône assignée, et que toute autre collecte missionnaire, quelqu'en soit le mode (conférence, séance, vues animées, tirage, partie de cartes, etc.) doit être préalablement approuvée par le Comité diocésain de la Coopération missionnaires.

" Les missionnaires sur le point de partir pour les missions ou revenant des missions sont soumis aux mêmes règles que les autres propagandistes ; leur passage dans les paroisses, même leur paroisse d'origine, sera considéré comme le passage des propagandistes ordinaires de leur Institut, tant pour la fréquence des visites, que pour les rapports à fournir." Si leur paroisse d'origine n'est pas comprise dans la zône attribuée à leur Institut, il leur faudra une autorisation spéciale du Comité diocésain.

2. — *Supérieurs.* — Les Supérieurs voudront bien noter que l'article 20 du Règlement interdit les collectes missionnaires dans les dix jours qui précèdent et les dix jours qui suivent le Dimanche missionnaire d'octobre, sauf au bénéfice exclusif de l'Oeuvre Pontificale de la Propagation de la Foi. L'observation par les propagandistes de l'article 24 et de l'article 5 qui lui est complémentaire est aussi à surveiller.

Rappelons que les Instituts qui publient une revue missionnaire doivent mentionner dans la colonne " Paroisses non-visitées " le montant des abonnements et réabonnements perçus dans les paroisses hors-zône. S'il était impossible de présenter ce rapport par paroisse qu'on fournisse au moins le montant total recueilli. — 23 septembre 1944.

De finibus Matrimonii.

DECRETUM

De matrimonii finibus eorumque relatione et ordine his postremis annis nonnulla typis edita prodierunt quae vel asserunt

finem primarium matrimonii non esse prolis generationem, vel fines secundarios non esse fini primario subordinatos, sed ab eo independentes.

Hisce in elucubrationibus primarius coniugii finis alius ab aliis designatur ut ex. gr.: coniugum per omnimodam vitae actionisque communionem complementum ac personalis perfectio ; coniugum mutuus amor atque unio fovenda ac perficienda per psychicam et somaticam propriae personae traditionem ; et huiusmodi alia plura.

In iisdem scriptis interdum, verbis in documentis Ecclesiae occurrentibus (ubi sunt v. gr. finis, primarius, secundarius) sensus tribuitur qui cum his vocibus, secundum communem theologorum usum, non congruit.

Novatus hic cogitandi et loquendi modus natus est ad errores et incertitudines fovendas ; quibus avertendis prospicientes Emi ac Rev.mi Patres huius Supremae Sacrae Congregationis, rebus fidei et morum tutandis praepositi, consessu plenario feriae IV, die 29 Martii 1944 habito, proposito sibi dubio : " An admitti possit quorundam recentiorum sententia, qui vel negant finem primarium matrimonii esse prolis generationem et educationem, vel docent fines secundarios fini primario non esse essentialiter subordinatos, sed esse aeque principales et independentes " ; respondendum decreverunt : *Negative.*

Et in audientia, feria V, die 30 eiusdem mensis et anni, Excmo ac Revme Domino Adsessori Sancti Officii impertita, Ssmus D. N. D. Pius, divina Providentia Papa XII, de omnibus habita relatione, praesens decretum adprobare dignatus est, ac publici iuris fieri iussit.

Datum Romae, ex Aedibus Sancti Officii, die 1 Aprilis 1944.

I. Pepe, Supr. S. Con. S. Officii Notarius.

AAS. XXXVI (1944), p. 103.

A la suite de ce décret, les Archevêques et Évêques de la Province de Québec jugent qu'il est nécessaire de mettre les prêtres et les fidèles en garde contre le livre *Pour contrôler les naissances,* par Jacques Poys, parce que cette publication viole le canon 1399 n. 5 du Code, et parce qu'elle ne traite cette question de la communication de la vie que d'une façon matérialiste. — 26 octobre 1944.

Certificat de Baptême.

Messieurs les Curés et vicaires sont instamment priés de bien observer, dans les enquêtes prénuptiales, que " l'attestation en forme abrégée, ou CERTIFICAT ne peut jamais être admise pour fins ecclésiastiques, mais seulement l'extrait authentique ou transcription intégrale de l'acte de baptême tel qu'il est consigné au registre paroissial avec les annotations marginales qu'il comporte."

Il faut donc transcrire l'acte *intégralement,* avec les signatures qu'il comporte. — 4 octobre 1944.

Facultés accordées aux Membres de l'U.M.C.

Le directeur national de l'Union missionnaire du Clergé vient de recevoir de Rome une lettre en date du 8 juillet 1944. Cette lettre, écrite par le secrétaire général de l'Union, Mgr Félix Beretta, peut se résumer ainsi :

Les privilèges demandés en 1943 à la S. Pénitencerie par les membres de l'U.M.C. sont accordés et les membres peuvent en jouir dès maintenant. Les rescripts personnels seront envoyés aussitôt que possible.

Voici les facultés accordées par Sa Sainteté Pie XII le 1er mai 1943 aux prêtres qui en font la demande :

1) Facultatem benedicendi religiosa vel pietatis utensilia, cum applicatione indulgentiarum apostolicarum ;

2) Facultatem benedicendi coronas cum applicatione indulgentiarum quae a Patribus Crucigeris nominantur ;

3) Facultatem benedicendi Crucifixos cum applicatione indulgentiarum pii exercitii a Via Crucis nuncupatis, et indulgentiae plenariae " in articulo mortis " ;

4) Indultum personale altaris privilegiati.

Elias Roy, *ptre,*
directeur national de l'U.M.C.

Consécration officielle des Municipalités au Cœur de Jésus.

Dans son Mandement du 11 septembre dernier, Son Éminence le Cardinal, entre autres hommages à rendre au Christ-Roi, mentionne, loue et recommande la consécration officielle des villes et municipalités au Cœur de Jésus.

C'est rappeler une pieuse initiative qui date de trente ans. En effet, la première consécration d'une paroisse au Sacré-Cœur par résolution de son conseil municipal, dûment inscrite au procès-verbal de ses séances. fut faite le 25 avril 1914.

Sous le titre : " Un bel acte de foi ", la *Semaine Religieuse de Québec* du 28 mai 1914 signalait cet événement et reproduisait le texte du document.

Monseigneur P.-E. Roy, auxiliaire de Son Éminence le Cardinal Bégin, en maintes circonstances et en particulier dans les journées sociales, cita cet exemple et encouragea fortement ceux qui sont constitués en autorité, les élus du peuple, à mettre leurs délibérations leurs projets et leurs entreprises sous la protection du Sacre-Cœur et à attirer sur eux et leurs commettants les bénédictions divines. Cette parole

autorisée fut écoutée, et très rapidement ce mouvement se propagea dans le diocèse et même au-delà.

Les maires, échevins, conseillers d'un grand nombre de villes et de villages, de municipalités rurales, tinrent à honneur d'affirmer ainsi publiquement leur foi. La résolution en ce sens toujours adoptée unanimement était enregistrée aux minutes du conseil, communiquée à Monsieur le Curé pour les archives de la paroisse et souvent affichée dans la salle du conseil, afin que le souvenir en fut permanent. Puis au jour choisi par le Pasteur, les paroissiens étaient convoqués à l'église, les officiels occupant une place d'honneur et le premier magistrat prononçait la formule de consécration au nom de tous.

Son Éminence le Cardinal veut que se perpétue cette tradition. Messieurs les Curés sont invités à faire semblable cérémonie en novembre prochain et à la renouveler ensuite chaque année dans les paroisses qui ont déjà l'honneur d'être officiellement consacrées au Sacré-Cœur ou qui à l'avenir feront ce beau geste. Il convient que ce renouvellement se fasse le jour de la fête du Christ-Roi.

Cet acte plein de beauté et de grandeur aura, comme on l'a dit, sa répercussion non seulement dans les paroisses en augmentant la piété, la prospérité et la paix, mais chez tout notre peuple si l'ensemble des municipalités l'accomplit.

Il est intéressant de signaler à ce propos que le 27 octobre 1941, à la suggestion de Monseigneur l'Évêque de Sherbrooke, tous les maires de son diocèse se sont mis avec leurs conseils sous l'égide du Christ-Roi.

Nul doute que la lettre pastorale du 11 septembre dernier, qui émane d'une si haute autorité, aura une grande influence pour propager cette manifestation de foi et de confiance au divin Maître. Notre excellent clergé pour le seconder y mettra tout son zèle et sa persévérance.

Il importe de connaître les noms de toutes les municipalités qui se sont consacrées ainsi que la date de cette consécration ou qui se consacreront au Sacré-Cœur. Nous prions Messieurs les Curés de demander ces renseignements aux secrétaires-trésoriers des municipalités qui sont dans le territoire de leurs paroisses, et de nous les communiquer. Nous en dresserons une *liste d'honneur* qui sera conservée dans les archives de l'Archevêché et publiée par tranches dans la *Semaine Religieuse.*

La formule de résolution dont peuvent se servir les Conseils municipaux a été annexée au Mandement susdit (No 100). Nous publions aujourd'hui le texte de la consécration devant être lue par le maire ou son représentant à l'église.

† J.-Omer PLANTE,
Evêque de Dobero,
Auxiliaire de Québec.

ACTE DE CONSÉCRATION DE LA MUNICIPALITÉ AU SACRÉ-CŒUR

Divin Sauveur qui pour guérir les maux de la société, avez daigné nous révéler l'immense bonté de votre Cœur ; Chef glorieux de l'armée des élus qui avez fait de ce Cœur, symbole vivant de votre amour, notre signe de ralliement et le gage de notre salut, daignez recevoir les vœux de vos serviteurs désireux de répondre à votre invitation et de mériter pour leur pays et leur municipalité la réalisation de vos miséricordieuses promesses.

Nous venons donc nous consacrer entièrement à votre divin Cœur, lui faire hommage de tout ce que nous sommes et de ce que nous possédons. Déjà, ô Jésus, nous vous appartenons tout entiers, puisque nous n'avons rien dont nous ne soyons redevables à votre amour. Mais nous voulons désormais vous appartenir à un titre nouveau, nous soumettre plus absolument à votre empire, tenir plus constamment les yeux fixés sur votre Cœur pour imiter ses vertus, prendre ses désirs pour règle

de notre vie privée et de notre vie publique et faire servir toute notre influence au triomphe de ses divins intérêts.

Notre conseil municipal par résolution du .... a décidé de consacrer officiellement la municipalité au Sacré-Cœur, de mettre ses projets, ses entreprises, ses travaux sous sa protection toute puissante et a autorisé le maire à prononcer publiquement cette consécration au nom du conseil et de la municipalité.

C'est ce que nous faisons en ce jour.

Nous comprenons toute la signification de cet acte officiel faite en présence du peuple assemblé, au pied de votre autel où vous rayonnez dans l'Hostie de l'ostensoir, et nous prenons la résolution de toujours rester fidèles à nos engagements. Dans nos actes publics, nous ne ferons rien qui soit opposé à notre foi, à la charité et à la justice, nous entendons promouvoir vos intérêts et les nôtres en prohibant tout ce qui est opposé à la morale chrétienne ou signalé comme dangereux par l'autorité ecclésiastique, notre guide en ces matières,; car notre devise sera toujours : " Nous voulons que le Christ règne sur nous ! "

Sacré-Cœur de Jésus, bénissez-nous tous, parents et enfants, supérieurs et inférieurs, patrons et ouvriers, travailleurs des champs ou des usines, et faites que nous travaillions dans la paix et la concorde à votre gloire et à notre salut. — 17 octobre 1944.

Journées sociales Sacerdotales.
(Lettre de Mgr Pelletier à l'abbé G. Dion).

Québec, le 27 octobre 1944.

Cher monsieur l'abbé,

Vous annoncez pour novembre prochain, quatre séances destinées à notre clergé de Québec, de Lévis ainsi que des ré-

gions avoisinant ces deux villes. Cette initiative, que prend le Centre diocésain d'Action catholique et des Oeuvres diocésaines, en collaboration avec le Service extérieur d'éducation sociale, récemment créé par notre jeune Faculté universitaire des Sciences Sociales, mérite d'être encouragée hautement.

Ces leçons et discussions portant sur la doctrine sociale de l'Église et son application chez nous seront, sans aucun doute, très utiles à notre clergé tant du ministère que de l'enseignement. Nous espérons que prochainement tous les autres secteurs du diocèse pourront bénéficier de semblables réunions.

Partant de cette vérité souventes fois énoncée par les Souverains Pontifes et Nosseigneurs les Évêques, que tous nos fidèles ont besoin d'être instruits, au moins sur les principes fondamentaux qui doivent régir une société pour qu'elle soit prometteuse d'ordre, de sécurité et de paix, nous aurions tort de rejeter ce travail gigantesque sur les épaules de nos seuls aumôniers d'associations professionnelles. Sans le concours harmonieux de tous, l'action même héroïque des apôtres sociaux, demeurera forcément très difficile et circonscrite.

Les paroisses ne sont-elles pas plutôt le foyer normal où tous nos chrétiens doivent recevoir ces premières lumières. N'était-ce pas l'idée même de Benoît XV, lorsque le 20 avril 1920, il écrivait : " Qu'aucun membre du clergé ne s'imagine que pareille action est étrangère au ministère sacerdotal, sous prétexte qu'elle s'exerce sur le terrain économique, car c'est précisément sur ce terrain que le salut des âmes est en péril. Aussi nous voulons que les prêtres considèrent comme une de leurs obligations de se consacrer le plus possible à la science et à l'action sociale par l'étude, l'observation et le travail ; et de favoriser de tout leur pouvoir ceux qui sur ce terrain exercent une saine influence pour le bien des catholiques."

Au surplus, cette tâche sociale n'est pas étrangère à l'Action catholique que le prêtre se doit de promouvoir de toutes ses forces. " Celle-ci (l'Action catholique), souligne Pie XI, est bien un apostolat social, puisqu'elle vise à étendre le règne du Christ non seulement chez les individus, mais encore dans les familles et dans la société. C'est encore son rôle de répandre largement par la parole et par la plume, tels qu'ils émanent des documents pontificaux, les principes fondamentaux qui doivent servir à la construction d'un ordre social chrétien."

Il y a lieu de remercier le ciel de ce que notre zélé clergé ait compris que pour s'aimer sincèrement en partageant à la Table Sainte les mêmes biens spirituels, il fallait cesser de se mépriser au foyer, de se détester à l'usine, surtout de se disputer âprement les biens matériels. Puisse-t-il comprendre toujours plus que " l'éducation chrétienne embrasse la vie humaine, sous toutes ses formes, sensible et spirituelle, intellectuelle et morale, individuelle, domestique et sociale, non certes pour la diminuer en quoi que ce soit ; mais pour l'élever, la régler et la perfectionner d'après les exemples et la doctrine du Christ." (Pie XI, *Div. Illius Magistri*).

Nous croyons répondre au désir de Son Éminence notre bien-aimé Cardinal en souhaitant à ces importantes réunions, une assistance nombreuse et un plein succès.

Je vous prie, cher Monsieur l'abbé, d'agréer l'expression de mes sentiments distingués et l'assurance de ma constante collaboration et de mes prières.

Georges-Léon Pelletier,

év. aux. de Québec.

L'Oeuvre de la Sainte Enfance.

(Lettre de Son Ém. le Cardinal à la Révde Mère Supérieure des Sœurs de l'Immaculée-Conception.)

Québec, le 27 novembre 1944.

Révérende Mère,

D'année en année, les rapports de l'Oeuvre de la Sainte-Enfance qui me reviennent sont de plus en plus révélateurs du développement de l'esprit missionnaire chez la gente écolière. C'est tout à l'honneur des directrices, des souscripteurs et de l'Église de Québec.

A ce sujet, j'ai aussi entendu les plus hauts témoignages d'admiration des autorités supérieures des divers Oeuvres Pontificales à Rome même, lors de mon récent voyage. Il m'est particulièrement agréable de les transmettre aujourd'hui aux écoliers et aux écolières, ainsi qu'à leurs directeurs, et d'y ajouter mes félicitations personnelles.

Il ne faut pas nous arrêter. Les misères de la guerre empêchent en plusieurs pays, très généreux pour les œuvres missionnaires, de secourir les âmes des pays païens. Il nous appartient donc d'accroître notre générosité et de répondre selon nos ressources aux demandes sans cesse croissantes des pays infidèles. Par nos aumônes, nous préservons notre pays des ruines que tant de pays récoltent en ces jours de malheur.

C'est dans cette intention que je multiplie mes bénédictions sur tous les collaborateurs de l'Oeuvre de la Sainte-

Enfance, et que je les assure de mon religieux dévouement en Notre-Seigneur et Marie Immaculée. — 27 novembre 1944.

*** La Communion dans les Communautés.**

L'Instruction de la S. Congrégation des Sacrements, donnée le 8 décembre 1938, sur la communion fréquente, exige qu'on supprime même dans les communautés religieuses " tout ce qui peut exposer ceux qui ne communient pas à être remarqués "... " Il faut donc éviter absolument toute manière rigide et militaire de s'avancer, tout insigne à porter par les communiants ", et toute particularité dans le costume (comme le port du voile baissé, etc.), nonobstant toutes règles, coutumes ou traditions contraires désormais désuètes et condamnables.

Les Curés, les Supérieurs et Aumôniers de couvents et collèges sont instamment priés de voir à l'observance absolue de ces exigences de la Sacrée Congrégation. S'il y a quelque inconvénient, on devra en référer à l'Ordinaire. — 14 décembre 1944.

La Semaine de la famille.

Son Éminence le Cardinal Archevêque de Québec, et Nosseigneurs les Archevêques et Évêques de la province, réunis en assemblée le 20 décembre 1944, réitèrent leur approbation et leur bénédiction à la *Semaine de la Famille* qui aura lieu, sous la direction du Comité provincial d'Action catholique, du 7 au 13 janvier 1945.

Ils invitent tous les fidèles de leurs diocèses à participer activement à cette Semaine, où ils auront l'occasion de réfléchir sur leurs devoirs de famille, et à s'imprégner des principes et des directives qui leur seront alors exposés.

Que chaque chef de famille veuille bien aussi, suivant la demande déjà faite, consacrer son foyer, le 7 janvier, à la Sainte Famille dont l'Église célèbre ce jour-là la fête.
— 26 décembre 1944.

Semaine familiale.

On vient de publier un récent communiqué de Nosseigneurs les Archevêques et Évêques de la Province ecclésiastique de Québec, approuvant une grande Semaine de la Famille et y accordant leur bénédiction. Cette célébration aura lieu du 7 au 14 janvier. Elle est donc rattachée à la Fête de la Sainte Famille de Nazareth qui restera à jamais la protectrice et le modèle de nos foyers chrétiens.

A cette occasion les voix les plus autorisées se feront entendre à la radio, des articles paraîtront dans nos journaux. Ces appels inviteront les membres de nos foyers à réfléchir et à prier pour un renouveau familial chrétien.

La famille, traquée de toutes parts, secouée jusque dans ses bases indissolubles et sacrées, subit le contrecoup de toutes ces attaques. Dans trop de nos foyers, on rencontre moins de charité, on voit le sacrifice amoindri, on constate peu de respect des valeurs surnaturelles. On semble étranger à la grandeur même du sacrement de mariage, de son pouvoir sanctificateur et des exigences de cette vocation divine.

Tous ces désordres de la société domestique sont les plus lourds de conséquences et de répercussions. Notre grand Pontife actuel s'en alarmait justement quand il disait dernièrement à un groupe de pèlerins : “ Ma réforme sociale pour les vingt-cinq années à venir sera la restauration du foyer chrétien ”.

Nous comptons sur le zèle aussi ardent qu'éclairé de tous nos pasteurs pour rendre efficace cette campagne prometteuse. Qu'ils prêchent, prient et fassent prier. Afin que ce travail de restauration dure, et que l'on aît l'occasion d'y revenir souvent, nous croyons opportun de conseiller en outre, une semaine spéciale de la famille dans chacune des paroisses du diocèse. Les célébrations de cette sorte qui ont eu lieu, en juin 1943 à Saint-François d'Assise et en juillet 1944 à Saint-Samuel, ont fait du bien.

Le Comité de l'Action Familiale, qui travaille sous l'égide du Comité diocésain de l'Action catholique (3, Boulevard Charest) veut bien offrir son concours à toutes les paroisses qui le désireront. Ainsi, à titre de suggestion il pourrait fournir dès maintenant un programme pour chaque jour de la semaine.

Prions et travaillons sans relâche pour que nos foyers redeviennent de véritables sanctuaires qui croissent sans cesse en grâce, en sagesse et en vertu. Voilà qui assurera à toute notre société : charité, bonheur, prospérité et paix.
— 26 décembre 1944.

Document privé

(No 106)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Réunion du 30 décembre 1944.

1. — Allocution de Son Excellence Monseigneur Plante.

Éminence,

En réponse à l'adresse du clergé en 1935, je crois, vous vous exprimiez ainsi : " Je souhaite, s'il plaît à Dieu, que longtemps encore nous soyons ainsi réunis ensemble d'année en année pour rendre grâces au Seigneur et renouveler nos résolutions d'union et de zèle à son divin service pour les jours à venir."

Or la divine Providence a exaucé vos vœux, qui étaient aussi les nôtres ; car nous en sommes à la treizième année de Votre épiscopat à Québec. Ce sont des années de labeur et de mérites qui compteront certes dans votre vie et aussi dans les annales de notre diocèse. Les chroniqueurs futurs auront amples matières à glaner dans les trois volumes de vos lettres et mandements et dans les archives de l'Archevêché, pour continuer l'histoire des *Évêques de Québec*, de Monseigneur Henri Têtu et celle de *l' Église du Canada* de M. Auguste Gosselin. — Nous avons à rendre grâces à Dieu pour les œuvres que vous avez accomplies en union avec votre clergé, lesquelles auront une répercussion dans l'avenir.

Nous avons même à remercier Dieu des événements de l'année qui s'achève, bien que ce soit une année de guerre, chargée

de calamités et de souffrances inouïes. C'est que nous nous acheminons de toute évidence vers une victoire prochaine, que nous devrons aux prières et aux sacrifices de tant d'âmes pieuses qui, dans le cloître comme dans le monde, plaident notre cause, et aussi à la valeur, à la tenacité des troupes alliées. Les nôtres y participent glorieusement. Nous avons raison d'être fiers de nos soldats qui se distinguent par leur courage, leur discipline, leur endurance, l'esprit religieux qui les anime et qui est entretenu par des aumôniers ou padres dévoués. Ils nous font honneur sur le champ de bataille comme dans les camps d'entraînement ou au repos.

C'est le témoignage que vous leur avez rendu, Éminence, au retour du voyage si opportun que vous avez fait en Europe pour visiter Notre Très Saint Père le Pape, mais aussi pour réconforter nos combattants, fantassins, marins ou aviateurs. La joie qu'ils ont manifestée, les acclamations qui vous ont accueilli démontrent qu'ils ont grandement apprécié votre sollicitude pour eux. Votre visite aux hôpitaux, la bénédiction des cimetières ont été une consolation pour les parents des blessés ou des héros qui ne reviendront pas.

Tout le monde se préoccupe de l'avenir, du prochain avenir que l'on appelle l'après-guerre. Il faut être confiant. Pie XI qui voyait venir l'orage se disait optimiste impénitent. Le Pape actuel qui s'associe aux souffrances des peuples n'a perdu ni sa sérénité ni sa confiance. L'Église a les promesses de la vie éternelle, on ne prévaudra pas contre elle. Sa doctrine est un levain, son sacerdoce est le sel de la terre. L'homme plein d'espoir et de confiance est énergique et courageux, le pusillanime plie sous l'épreuve et est rebelle à l'effort, dit le Cardinal Manning. La crainte n'honore pas le divin Maître.

Je crois, Éminence, que vous êtes optimiste pour les raisons susdites et en particulier parce que vous comptez beau-

coup sur votre clergé qui compte d'ailleurs sur vous, pour recevoir une direction éclairée. Vous avez pour vos prêtres une paternelle sollicitude. Cette année vous leur avez procuré l'avantage d'une retraite prêchée par le Père Matéo, apôtre du Sacré-Cœur Ce fut une grande grâce qu'ils ont su apprécier et qui ne manquera pas de produire des effets salutaires. Vous avez encouragé les retraites fermées et 168 prêtres y ont participé, les récollections mensuelles et 546 prêtres les ont suivies. Ce doit être pour votre cœur d'Évêque une grande consolation. Enfin vous avez consacré votre clergé au Cœur du Christ-Roi en même temps que toutes les paroisses de votre vaste diocèse.

Pour préparer l'avenir, vous avez protégé l'œuvre des vocations et vous projetez la construction d'un nouveau Grand Séminaire, complétant ainsi l'œuvre des grands Évêques, vos prédécesseurs, et réalisant cette entreprise que le Cardinal Rouleau, en particulier, avait rêvé de mener à bonne fin.

Avec l'encouragement et les bénédictions de Notre Très Saint Père le Pape, les prières des communautés, le concours déjà assuré du clergé, la générosité des fidèles habilement sollicitée par Monseigneur Arthur Gauthier, vous êtes assuré du succès. Et le Bon Dieu en retirera sa gloire, vos diocésains en bénéficieront.

Nous avons un clergé d'élite, mais il importe qu'il soit plus nombreux, afin que vous puissiez réaliser un de vos désirs les plus chers qui est aussi le mien, celui de décentraliser le ministère, pour le rendre plus efficace. Depuis le commencement de votre administration vous avez fondé une douzaine de paroisses dont quatre en cette année. Vous ambitionnez d'en fonder d'autres et d'établir des missions ou dessertes, répondant ainsi aux requêtes et au besoin de nombreuses populations privées des avantages de fréquenter l'église et les sacrements, aux aspirations légitimes de vos jeunes prêtres,

et même je crois au bon vouloir des curés de paroisses trop grandes ou surpeuplées, qui sont surchargés de travail et de responsabilités.

Pie VI affirmait à Napoléon I qu'il était contraire à l'esprit de l'Église que les paroisses eussent plus de 4000 âmes, parce que, disait-il, au-delà de ce chiffre, un curé ne peut plus connaître ses paroissiens et par conséquent n'est plus curé. Dieu seul, écrivait Monseigneur Gibier, sait le mal que les paroisses anti-canoniques par le chiffre de leur population ont fait à la France du Concordat. Les milieux ouvriers n'ont guère vu le prêtre et ont suivi les mauvais bergers. Le Cardinal Verdier voulut réagir pour sa part et bâtit au-delà de cent nouvelles églises ou chapelles en plein Paris ou dans la banlieue. Ce fut un grand bienfaiteur du peuple. Moi-même, en 1933 je l'ai vu accueilli avec grand respect et sympathie dans la zone où naguère on insultait ou pourchassait ceux qui portait l'habit ecclésiastique. Ils revenaient à une vie morale et chrétienne ces pauvres gens, parce qu'ils entendaient parler de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui était pour eux le Dieu inconnu.

Nous n'en sommes pas encore là. Cependant ceux qui savent affirment que dans certaines paroisses très populeuses de la ville, plusieurs milliers de fidèles ne vont pas à la messe le dimanche. C'est au courant de cette année que dans un rang éloigné de l'église, il y eut désordres scandaleux causés par l'alcool, batailles entre voisins et meurtre. Le prêtre n'exerçait pas son influence dans ce milieu. En tout cas l'axiome est vrai qui dit : il est plus facile de prévenir le mal que de le guérir.

Il faut aller au peuple, s'intéresser au peuple, pour lui conserver sa foi et ses mœurs, pour le préserver des dangers qui le menacent. C'est bien là votre programme que vous voulez réaliser par la vie paroissiale plus intense et par l'Action sociale catholique bien organisée. Cette dernière œuvre vous l'avez confiée à Mgr Pelletier qui s'y dépense avec zèle et succès.

Donc, Éminence, vos Auxiliaires et tout votre clergé, en parfaite soumission, vous aideront dans toutes vos entreprises par leur dévouement et leurs prières. Et votre règne continuera d'être éminemment bienfaisant et votre diocèse sera grand et prospère sous l'égide du Christ-Roi. Le souffle de l'esprit chrétien y pénètrera de plus en plus les mœurs privées et publiques. Or c'est là, dit Pie XII, la condition pour que tous les hommes s'unissent dans une alliance fraternelle. Guidés alors par la vérité et la justice, nourris par la charité ils tendront d'un commun accord et avec confiance vers la céleste patrie.

2. — Résumé du discours de Son Éminence, qui parla sans texte en mains.

Son Éminence exprime d'abord en termes affectueux combien Elle est sensible aux vœux exprimés par Son Excellence Monseigneur l'Auxiliaire au nom de tous les membres du clergé. Puis Elle développe assez longuement l'exposé des motifs qui lui inspirent les plus vives actions de grâces envers le Seigneur. Parmi ces motifs, Elle mentionne le respect et le dévouement dont Elle se sent entourée dans la maison épiscopale et dans le diocèse ; les nouvelles paroisses qui ont été récemment fondées et les nouvelles œuvres créées ; le progrès de la campagne antialcoolique dans nos paroisses, où d'ailleurs, selon les derniers rapports, la pratique de la confession et de la communion ne sont pas en recul ; le développement en profondeur de l'Action Catholique ; la grande joie qui Lui a été donnée il y a quelques mois de se prosterner aux pieds du Saint Père, et de visiter les catholiques de nos troupes canadiennes aux divers fronts, dans un voyage aérien où les manifestations d'une Providence tutélaire ont été constantes : enfin la générosité admirable du clergé diocésain à l'occasion de l'ouverture de la Maison Pie XII, pour abriter les prêtres

consacrés aux œuvres, et dans la souscription en cours en faveur du futur Grand Séminaire. Son Éminence fournit cette occasion des chiffres encourageants.

Son Éminence donne ensuite quelques avis, en particulier de prudence politique. Et Elle termine par une vive exhortation à prolonger parmi nous les ardentes leçons que nous a laissées, dans la prédication des retraites pastorales, le Révérend Père Matéo Crawley, apôtre de l'amour du Divin Cœur.

Québec, le 15 janvier 1945.

Document privé

(No 107)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

En marge de la campagne de souscription pour une radio française dans l'Ouest

Archevêché de Québec,
le 25 mai 1945.

Messieurs et chers Collaborateurs,

Nos cent cinquante mille compatriotes canadiens-français de l'Ouest nous lancent un appel dont la gravité ne doit pas nous échapper et auquel nous ne resterons pas indifférents, j'en suis assuré. Grâce à leur admirable clergé, au dévouement des communautés religieuses, à leur organisation scolaire, à leur presse et à leurs sociétés patriotiques, ils sont demeurés, en immense majorité, fidèles à leur passé, attachés à leur foi et à leur langue et ils jouissent, auprès des Anglo-Canadiens, d'un prestige qui fait grand honneur à notre race.

Mais un grave problème se pose à l'horizon de leur survivance religieuse et nationale : celui de la radio. L'Ouest canadien est desservi actuellement par une quinzaine de postes privés, tous anglais, et par un poste de Radio-Canada : celui de Watrous, en Saskatchewan. Ces stations radiophoniques n'émettent, dans l'ensemble, que des programmes anglais, imprégnés, au point de vue religieux, de la mentalité protestante. Comme l'usage de la radio est une quasi nécessité dans l'Ouest, à cause de la dispersion et de l'éloignement des habitations, les foyers canadiens-français sont envahis depuis

quelques années par la radio anglo-protestante. D'où péril très grave d'anglicisation et de protestantisation.

Nos compatriotes ont vite compris le danger. Ils ont essayé d'y parer par des appels auprès des pouvoirs publics, en particulier de la Société Radio-Canada. Certaines circonstances que vous devinez ont empêché malheureusement ces pouvoirs publics de se rendre aux légitimes demandes de nos compatriotes. Après plusieurs années de démarches infructueuses, de réflexion et d'études, nos compatriotes de l'Ouest canadien ont envisagé comme solution à leur problème la construction de stations radiophoniques à eux.

Ils ont consulté des experts en radiotechnique. Ceux-ci ont jugé le projet possible et viable. Après enquête sur les lieux, il est apparu qu'il faudrait quatre postes radiophoniques de mille watts chacun pour desservir nos compatriotes français de l'Ouest canadien : un poste à Saint-Boniface pour le Manitoba, un autre à Gravelbourg et à Prince-Albert pour la Saskatchewan, enfin un poste à Edmonton pour le groupe de l'Alberta. Ces postes devraient atteindre, d'après les techniciens, quatre-vingts pour cent de la population française de l'Ouest. Les mêmes experts estiment à cent cinquante mille dollars le coût de construction des quatre postes. Ils sont d'avis qu'un montant égal serait nécessaire pour parer aux déficits des premières années d'exploitation et qu'ensuite ces postes devraient se financer normalement par l'annonce et, si nécessaire, une licence spéciale d'un dollar ou deux payée bénévolement par nos compatriotes canadiens-français.

Devant ces données, les chefs civils et religieux de l'Ouest ont décidé de se mettre à l'œuvre. Ils ont formé un organisme chargé de l'organisation des postes. Cet organisme central porte le nom de Radio-Ouest-Française. Il a lui-même créé quatre sociétés commerciales qui verront immédiatement à la construction et à l'administration des quatre postes projetés.

Une souscription a été lancée dans l'Ouest pour défrayer les frais de construction des postes. Elle a rapporté à date cent cinquante mille dollars, soit un dollar par personne, puisque nos compatriotes sont au nombre de cent cinquante mille dans l'Ouest canadien. Cette admirable générosité a rendu possible l'érection d'une station radiophonique française à Saint-Boniface. Le poste est en contruction et on espère l'inaugurer au cours de l'automne. Nos compatriotes entreprendront ensuite la construction des trois autres postes projetés.

Mais si leur attachement à leur langue et à leur foi a opéré des merveilles de générosité chrétienne et patriotique dans ce domaine de la radio, comme dans tant d'autres domaines, il connaît tout de même des limites. Et c'est ce qui les pousse aujourd'hui à se tourner une fois de plus vers leurs compatriotes de toutes les parties du Canada, plus particulièrement vers la province et la Ville de Québec, berceaux de la vie catholique et française sur le continent nord-américain.

Le Comité de la Survivance Française, qui s'intéresse spécialement, comme vous le savez, au sort des minorités, a bien voulu répondre à l'appel qui lui était adressé par les chefs religieux et civils de nos groupes français de l'Ouest et entreprendre une vaste souscription à travers tous les groupes français du Canada, afin d'assurer à nos compatriotes des Prairies les cent cinquante mille dollars qui leur manquent encore pour mener à bonne fin l'érection des postes projetés de Radio-Ouest-Française. Cet objectif global a été réparti entre les différents diocèses de notre Province. On nous informe que l'objectif de notre Archidiocèse est fixé à trente-cinq mille dollars. Nous avons confiance que ce chiffre sera largement dépassé, car nous connaissons la générosité de nos diocésains, l'esprit de foi et d'ardent patriotisme qui les anime.

A cette fin, nous nous permettons de faire appel une fois de plus à votre collaboration et à votre dévouement. Nous vous

prions d'appuyer, par tous les moyens en votre pouvoir, le Comité chargé de l'organisation dans notre archidiocèse lorsque ce Comité sollicitera votre concours. Il serait de haute convenance que toutes nos paroisses adhèrent à la campagne en faisant parvenir au Comité de la Survivance Française, à l'Université Laval, à Québec, et, par lui, à nos compatriotes de l'Ouest canadien, des offrandes proportionnées à leurs ressources pécuniaires, afin de bien marquer les liens étroits qui les unissent, dans l'unité de la foi et de la langue, à leurs frères des Provinces de l'Ouest.

La construction de postes radiophoniques catholiques et français est vitale pour tous nos compatriotes de l'Ouest canadien. Du jour où ils auront leurs postes bien à eux, ils seront assurés de se maintenir et de progresser tant dans l'ordre religieux que sur le terrain national. Demeurant d'excellents catholiques et d'excellents Canadiens français, ils seront plus en mesure de servir la cause de l'Église et le prestige de notre race en même temps que les intérêts du Canada tout entier. Pour toutes ces raisons, nous souhaitons à la campagne projetée un entier succès et nous la recommandons à nouveau à votre bienveillance et à votre zèle apostolique.

Agréez, chers collaborateurs, l'expression souvent réitérée et toujours sincère de mes sentiments très religieusement dévoués en Notre-Seigneur et Marie Immaculée,

† J.-M. Rodrigue *Cardinal* VILLENEUVE, O.M.I.,
Archevêque de Québec.

(No 108)

LETTRE PASTORALE

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL JEAN-MARIE-RODRIGUE VILLENEUVE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, ET DÉCRET ÉTABLISSANT L'ŒUVRE DIOCÉSAINE DU RECRUTEMENT SACERDOTAL.

JEAN-MARIE-RODRIGUE VILLENEUVE
CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE
DU TITRE DE SAINTE-MARIE-DES-ANGES AUX THERMES,
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses et aux fidèles de Notre archidiocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers Frères,

Il y aura bientôt deux ans, à la suite de notre Congrès diocésain sur le recrutement et la formation des vocations sacerdotales, Nous Nous rendions volontiers à la suggestion, dont Nous entretenions d'ailleurs déjà Nous-même l'idée, de fonder dans le diocèse une œuvre des vocations sacerdotales qui Nous permettrait de secourir un plus grand nombre d'enfants de bonnes familles où, grâces à Dieu, il se découvre encore beaucoup de sujets aptes à devenir des ministres du Seigneur.

A la vérité, les œuvres du genre ne manquent pas. La plupart des Instituts religieux en ont déjà et qui, Nous Nous en réjouissons, viennent moissonner parmi nous des sujets propres à leurs œuvres. D'autre part, bien des prêtres et nombre

de chrétiens de Notre diocèse ont très fréquemment aidé des jeunes gens à parvenir au sacerdoce. Les annales de nos séminaires et collèges diocésains Nous en apportent des traits dignes de louanges. Enfin, peu après l'établissement, par Notre vénéré prédécesseur le Cardinal Bégin, de l'École Apostolique Notre-Dame, l'Oeuvre des Vocations était fondée le 23 octobre 1913 à pareille fin.

Mais ces œuvres ou bien étaient particulières et étrangères en quelque sorte au recrutement de Notre clergé diocésain, ou bien insuffisantes aux besoins de Notre important diocèse. Voilà pourquoi le temps paraît venu d'élargir les bases de celles qui Nous concernent. A cet effet, l'Oeuvre des Vocations qui jusqu'ici ne protégeait que les élèves de l'École Apostolique, sera réorganisée. Elle viendra en aide aux enfants de condition modeste aptes à devenir prêtres, en les plaçant soit à l'École Apostolique soit en quelqu'un de nos Séminaires et Collèges ecclésiastiques.

Certes, grâce à votre générosité et à celle d'illustres bienfaiteurs, Nous entretenons l'espoir d'ouvrir avant peu un nouveau Grand Séminaire qui pourra recevoir et former convenablement les clercs que le Seigneur confiera à Notre sollicitude pastorale. Mais un Grand Séminaire n'a sa raison d'être que dans la mesure où les vocations abondent, et voilà pourquoi Nous avons le devoir de Nous tourner vers ce soin.

A cet effet, Nous vous communiquons les Statuts de la nouvelle œuvre de vocations sacerdotales que Nous établissons par les présentes, et qui s'intitulera L'ŒUVRE DIOCÉSAINE DU RECRUTEMENT SACERDOTAL. Vous en observerez le but et les moyens. Nous signalons que la prière et le sacrifice offerts aux intentions de l'Oeuvre ne sont pas moins précieux que les aumônes. A cet égard, tous les fidèles, même les plus déshérités, peuvent s'y associer. Les malades offriront à cette intention leurs souffrances. Et Nous faisons

appel ici, d'une façon pressante, aux âmes religieuses, afin que par leurs prières et sacrifices, elles Nous obtiennent du Seigneur les nombreuses vocations nécessaires à nos œuvres. Néanmoins, sur terre, le bien lui-même ne s'organise qu'avec des moyens sensibles, parmi lesquels l'argent entre en ligne de compte, en raison des plus légitimes relations sociales. On ne peut bâtir de maisons, nourrir, habiller et instruire des sujets sans les ressources nécessaires à payer les frais de pareil entretien. D'autre part, Nous rappelant que ce sont les ruisseaux qui font les rivières et les petites aumônes qui font les puissantes ressources, Nous avons voulu mettre à la portée même des plus pauvres les conditions requises pour faire partie de Notre Oeuvre diocésaine du Recrutement sacerdotal et profiter de ses avantages spirituels.

Outre les dons personnels des membres, ce sera la quête annuelle faite en chacune de Nos églises qui constituera la principale ressource de cette œuvre.

Mais Nous voulons signaler qu'elle ne supprimera point les œuvres paroissiales de vocations déjà existantes. Au contraire, Nous sommes persuadé que Notre Oeuvre donnera un élan rajeuni et une stabilité nouvelle à ces œuvres particulières, par la prédication fréquente dont elles bénéficieront et par les indulgences dont elles jouiront, en raison de leur affiliation à Notre Oeuvre diocésaine. Celle-ci à son tour s'unira à l'Oeuvre Pontificale des Vocations sacerdotales établie en 1943 par Sa Sainteté PIE XII, glorieusement régnant.

Nous recommandons bien vivement, Nos très chers Frères, l'*Oeuvre diocésaine du Recrutement sacerdotal.* Elle répond à un besoin majeur et aux préoccupations de Notre Mère la Sainte Église. Elle sera organisée de manière à soutenir le plus possible les vocations sérieuses. Ce ne sera évidemment qu'à mesure que les secours lui viendront plus abondamment qu'elle sera en état d'aider un plus grand nom-

bre d'aspirants au sacerdoce. L'application de cette aide sera librement déterminée, avec prudence et charité, par le Directeur de l'Oeuvre diocésaine du Recrutement sacerdotal et de son Conseil, sans que personne ne puisse intervenir, sous aucun prétexte. Les familles des enfants aidés auront toujours à faire une part selon leurs moyens, l'expérience étant acquise que l'honneur d'avoir un prêtre parmi les siens n'est jamais trop chèrement payé, et que des générosités toutes gratuites n'aboutissent d'ordinaire qu'à former des ingrats. Du reste, ce ne sera qu'après avoir pris les meilleurs renseignements, et sur les recommandations les plus autorisées, qu'on fournira du secours à des enfants qui donneront quelques signes de vocation.

En raison de sa nature, l'Oeuvre ne pourra s'employer qu'au recrutement du clergé diocésain, et elle n'aidera que les enfants qui, à cette fin, voudront entrer dans l'une des institutions d'enseignement secondaire du diocèse, considérées, de par leur fondation, comme propres à préparer par les études classiques à la carrière sacerdotale. En cette affaire, on procédera selon les principes de liberté et d'équité morale qui inspirent l'Église dans sa discipline.

Sera Notre présente Lettre pastorale lue au prône des paroisse, ou en réunion plénière de communauté, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous Nos seing et sceau et sous le contreseing de Notre Chancelier, ce vingt-deuxième jour d'août, l'an du Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, en la fête du Cœur Immaculé de Marie.

† J.-M.-Rodrigue *Cardinal* VILLENEUVE, O.M.I.,
Archevêque de Québec.

Par mandement de Son Éminence
Bruno DESROCHERS, *prêtre,*
Chancelier.

STATUTS

de l'Oeuvre diocésaine du Recrutement sacerdotal de Québec.

1. L'ŒUVRE DIOCÉSAINE DU RECRUTEMENT SACERDOTAL, succédant à L'ŒUVRE DES VOCATIONS, fondée le 23 octobre 1913, est par les présentes établie dans l'Archidiocèse de Québec.

2. Le but de l'Oeuvre est de recruter des ouvriers pour la divine moisson, et de fournir aux adolescents peu fortunés qui aspirent au sacerdoce les moyens de se préparer à entrer au Grand Séminaire.

3. L'Oeuvre poursuit son but par la prière, le sacrifice et les aumônes.

4. L'Oeuvre est placée sous le patronage particulier de saint Jean-Marie Vianney, Curé d'Ars.

5. Le siège diocésain de l'Oeuvre est à l'Archevêché. Les paroisses sont invitées à avoir aussi, si elles ne l'ont déjà, leur œuvre locale de vocations qui s'affiliera à l'Oeuvre centrale pour jouir des indulgences appropriées.

6. Seront *Membres-associés* de l'Oeuvre diocésaine du Recrutement sacerdotal ceux qui feront personnellement une aumône annuelle ;

   Seront *Membres-perpétuels* ceux qui donneront cent piastres une fois pour toutes;

   Seront *Membres-bienfaiteurs* ceux qui verseront deux cents piastres ;

   Seront *Membres-fondateurs* ceux qui fourniront mille piastres.

Un diplôme sera accordé aux trois catégories de membres insignes.

Les communautés et associations pourraient comme telles être agrégées à l'Oeuvre.

On pourra aussi y recevoir les défunts pour leurs assurer les suffrages de l'Oeuvre.

Les legs testamentaires, les prêts à fond perdu, les bourses et fondations pieuses jugées favorables à l'Oeuvre seront aussi acceptés.

Une quête annuelle sera faite au profit de l'Oeuvre dans toutes les églises paroissiales du diocèse.

7. *Avantages spirituels :* Tous les membres vivants ou trépassés de l'Oeuvre diocésaine ou des œuvres paroissiales qui lui seront affiliées jouissent des avantages spirituels suivants :
   a) Participation aux prières des protégés de l'Oeuvre pour leurs bienfaiteurs.
   b) Une messe chaque mois sera célébrée à leurs intentions par le Directeur de l'Oeuvre diocésaine.

8. *Indulgences :* L'Église a enrichi les Oeuvres de vocations affiliées à l'Oeuvre pontificale de nombreuses indulgences plénières et partielles.

   A-*Plénières :* Les membres peuvent gagner une indulgence plénière aux conditions ordinaires : confession, communion, visite d'une église et prières aux intentions du Souverain Pontife : —
   1) Le jour de l'inscription dans l'Oeuvre ;
   2) Le jour de la fête patronale, soit le 9 août, fête du saint Curé d'Ars ;
   3) Le jour de la fête de chacun des Apôtres ;
   4) L'un des jours des Quatre-Temps ;
   5) Chaque fois qu'ils offrent une communion pour l'Oeuvre ;

6) Chaque fois qu'ils font une demi-heure d'adoration devant le T. S. Sacrement et prient pour les vocations sacerdotales ;

7) A l'heure de la mort, s'ils se sont confessés et ont communié, ou tout au moins si, repentants, ils invoquent de bouche ou de cœur le saint Nom de Jésus.

B-*Partielles :*

1) Indulgence de cent jours pour chaque acte de piété ou de charité accompli en faveur des vocations ecclésiastiques ;

2) Indulgence de trois cents jours chaque fois qu'ils récitent l'oraison jaculatoire : " Seigneur envoyez des prêtres à votre Église ".

N.B. — Toutes les messes dites spécialement pour le repos de l'âme d'un membre défunt jouissent de la faveur de l'autel privilégié.

STATUTS

des Oeuvres paroissiales de vocations

I. Les œuvres de vocations paroissiales garderont leurs propres statuts, dans la mesure où ils ne s'opposent point à l'*Oeuvre diocésaine du Recrutement sacerdotal.* Il leur faudra l'approbation de l'Ordinaire.

II. Elles devront du coup aider au Recrutement sacerdotal en répandant l'idée de la vocation et en trouvant, selon leur règlements particuliers, des ressources propres à favoriser les vocations.

III. Elles protègeront les vocations des aspirants de la paroisse.

IV. Le Directeur d'une œuvre paroissiale de vocation est le curé ou un prêtre désigné par lui à cet effet.

V. Pour zélatrice, on pourra choisir de préférence des institutrices qui connaissent bien les parents des enfants, et peuvent ainsi rendre de précieux services.

VI. Une œuvre paroissiale de vocations doit faire un rapport de ses activités à l'Oeuvre diocésaine du Recrutement sacerdotal, mentionnant les prières et organisations faites à cette fin, ainsi que les ressources qu'elle aura obtenues et la disposition qui en a été faite.

VII. Pour que les membres participent aux indulgences, les œuvres paroissiales devront s'affilier à l'Oeuvre diocésaine.

(*Document privé*)

L'Oeuvre diocésaine du recrutement sacerdotal

NORMES PRATIQUES

I. *Attributions du Directeur.* — Le Directeur de l'Oeuvre diocésaine du Recrutement sacerdotal est nommé par l'Archevêque de Québec, qui détermine ses droits et attributions.

Sous la vigilance de l'Ordinaire, il lui appartient de diriger l'Oeuvre selon ses *Statuts* et les *Normes pratiques* qui y sont ajoutées.

Dans la gouverne générale de l'Oeuvre, il est assisté d'un Comité diocésain qu'il préside lui-même, et qui se compose d'abord du Supérieur du Grand Séminaire et des Supérieurs respectifs des Séminaires et Collèges diocésains désignés par l'Ordinaire comme principaux organes de l'Oeuvre, à savoir le Petit Séminaire de Québec, le Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, le Collège de Lévis, le Séminaire de Saint-Victor, ainsi que l'École Apostolique Notre-Dame. Il y aura, en outre, Monseigneur le Président de la campagne de souscription en faveur de l'Oeuvre du Grand Séminaire, et deux curés désignés par l'Ordinaire.

Pour ce qui concerne le mouvement général de l'Oeuvre, les procédés de propagande, la direction des propagandistes, les dépenses d'administration, la distribution des allocations, le choix des sujets à protéger, le Directeur de l'Oeuvre diocésaine du Recrutement sacerdotal aura l'autorité suprême. On ne pourra en appeler de lui qu'à l'Ordinaire.

Néanmoins, il fera rapport des activités de l'Oeuvre au Comité diocésain dont il entendra les avis et suggestions. A cet effet, le Comité se réunira au moins deux fois l'an, en septembre et en janvier, ou bien, plus souvent, sur convocation du Directeur.

II. *Recrutement des ressources.* — Le Directeur devra diriger la propagande de l'Oeuvre dans le diocèse ; en particulier il organisera la prédication autorisée à cet effet. On se servira, d'une façon particulière, des prêtres de nos divers Séminaires et Collèges ecclésiastiques. Le Directeur de l'Oeuvre s'entendra avec les Supérieurs des institutions intéressées, pour la désignation des prédicateurs et leur préparation. Il prendra les engagements voulus avec les curés des paroisses à visiter. Autant que possible la prédication et la quête dite de l'Oeuvre du Recrutement sacerdotal se feront en juillet et août, où les prédicateurs sont plus libres, et où les paroisses sont plus accessibles. En règle générale on profitera de l'hiver pour visiter les paroisses des villes et des alentours.

Le rôle des prédicateurs est avant tout de prêcher l'Oeuvre diocésaine du Recrutement sacerdotal ; il ne leur sera pas défendu de rendre, à cette occasion, quelque autre service pour le ministère, mais avec mesure et discrétion.

Le sermon en faveur de l'Oeuvre se donne à toutes les Messes. Il sera parfois opportun, selon que le jugera le Directeur de l'Oeuvre, de faire quelque instruction sur la vocation aux mères et aux institutrices, ou encore aux enfants eux-mêmes. Après la prédication, le propagandiste fera lui-même la quête au profit de l'Oeuvre. Le *total* de la quête devra être intégralement remis au trésorier de l'Oeuvre du Recrutement sacerdotal à l'Ar-

chevêché de Québec, qui l'inscrira au compte de la paroisse dans son rapport annuel.

Les aumônes, dons particuliers, etc. offerts à l'occasion du passage du propagandiste dans une paroisse, appartiennent de droit à l'Oeuvre du Recrutement sacerdotal.

A la fin de chaque mois, les propagandistes feront rapport de leurs activités au Directeur, mentionnant leurs dépenses et frais de voyage. Ce rapport devra porter le visa du Supérieur, membre du Comité.

Pour répandre partout l'idée de la vocation et recueillir des aumônes, l'Archidiocèse de Québec est partagé en cinq grandes zones attribuées à chacun des cinq séminaires diocésains.

Le Séminaire de Québec se chargera des trois vicariats urbains nn. I, II, III, et des paroisses des vicariats forains nn. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ;

Le Collège de S.-Anne de la Pocatière, des vicariats forains nos 18, 19, 20 et 21 ;

Le Collège de Lévis, des vicariats forains nos 14, 15, 16 et 17 ;

Le Séminaire de Saint-Victor, des vicariats forains nos 10, 11, 12 et 13 ; et les prêtres de l'École Apostolique, des vicariats forains nos 7, 8 et 9.

Ces zones ou paroisses seront occasionnellement interchangeables, au jugement du Directeur diocésain.

III. *Distributions des allocations.* — L'Oeuvre contribuera aux frais d'instruction de ses protégés durant leur cours classique comme externes ou pensionnaires selon le cas. Les parents ou des bienfaiteurs particuliers fourniront d'abord ce qui sera possible, au jugement du Directeur de l'Oeuvre et celle-ci paiera le supplément néces-

saire. L'Oeuvre ne se chargera pas des frais d'habillement et autres dépenses personnelles des enfants qui resteront à la charge de leur famille.

Avant de les accepter ou de leur continuer sa protection, il appartiendra au Directeur de prendre les informations relatives aux protégés de l'Oeuvre auprès des Curés et des familles et aussi auprès des autorités des institutions et autres personnes capables de le renseigner le plus objectivement et le plus surnaturellement.

Comme l'Oeuvre diocésaine du Recrutement sacerdotal succède à l'Oeuvre des Vocations rattachée jusqu'ici à l'École Apostolique Notre-Dame, qui lui a cédé ses droits, elle devra avant tout s'employer à sauvegarder, sous la vigilance de l'Ordinaire, l'existence et le progrès de l'École Apostolique, autorisée à recevoir cent aspirants au sacerdoce. Les autres seront placés, d'accord avec les Curés, dans nos divers Séminaires et Collèges diocésains.

† J-.M. Rodrigue *Cardinal* Villeneuve O.M.I.
Archevêque de Québec,

Québec, le 29 décembre 1945.

(No 109)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
le 31 décembre 1945.

Messieurs et chers Collaborateurs,

La présente Circulaire vous apporte, comme par les années passées, la série chronologique, précédée d'une table alphabétique, des principaux communiqués d'ordre disciplinaire ou historique, parus dans la "*Semaine Religieuse*", au cours de l'année qui vient de se terminer.

Elle me procure une nouvelle occasion de vous redire, chers Collaborateurs, mon religieux dévouement en Notre-Seigneur et Marie-Immaculée.

† J.-M.-Rodrigue *Cardinal* VILLENEUVE, O.M.I.,
Archevêque de Québec.

TABLE ALPHHABÉTIQUE

La Maison Pie XII.

Ce foyer qui fut ouvert, en octobre dernier, pour assurer le logement aux prêtres d'œuvre et un service d'Hôtellerie aux prêtres de passage, est situé au numéro 49 de la rue des Remparts.

Il comprend actuellement un premier immeuble qui abrite six prêtres. Monsieur le chanoine Ernest Dumais, directeur de l'Action Sociale Catholique, en est le supérieur. Les Révérendes Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc ont bien voulu accepter d'en assurer le service et l'entretien.

En mai prochain, un second immeuble, contigu au premier, permettra, une fois restauré, de disposer d'une douzaine d'autres chambres. Quant à l'Hôtellerie, il est certain que seule l'acquisition d'un autre immeuble pourrait en permettre convenablement la réalisation.

Et, ici, il y a lieu de rendre aux généreux donateurs, des témoignages particuliers de vive satisfaction et de profonde gratitude. C'est, en effet, leur générosité empressée qui a permis cette première réalisation. Ils seront sans doute heureux de savoir que la souscription qui fut de caractère plutôt privé, a rapporté, à date, la jolie somme de $36,000.00. C'est là un résultat des plus consolants, surtout si l'on songe qu'il suffira d'un montant global de $75,000.00 pour assurer la complète réalisation du projet sus-mentionné.

— 20 janvier 1945.

* La Visite paroissiale.

La visite paroissiale du Curé doit se distinguer d'une simple visite de politesse dans les divers foyers de la paroisse. Elle

* L'astérisque avant le numéro du document indique que le communiqué est signé par Son Éminence le Cardinal.

est celle du pasteur à ses ouailles. Les articles 1360 et 1361 de la *Discipline diocésaine* indiquent le caractère religieux et pastoral qu'elle doit revêtir, en même temps que la discrétion avec laquelle elle doit s'accomplir. En conséquence, pour s'en tenir à l'esprit de la *Discipline*, les curés ou leurs délégués doivent visiter seuls les familles ; si, en certains endroits, c'est la coutume que le prêtre soit conduit de porte en porte par quelque paroissien, celui-ci ne saurait entrer dans les familles, excepté peut-être à l'heure du repas.
— 30 janvier 1945.

* Le jeu à l'argent.

De récentes expériences portent à croire que la passion du jeu à l'argent, grâce à la prospérité factice qu'apporte la guerre, se développe en certains milieux d'une façon inquiétante. Même en certains milieux réputés excellents, et en de bonnes familles, l'habitude en serait introduite. On se rappellera ce que la morale et la psychologie humaine démontrent à ce sujet. Le jeu est l'une des passions qui s'enracinent le plus fortement dans l'âme, et il aboutit facilement à des actes tragiques. Un chrétien, mais surtout l'enfance et la jeunesse, doivent s'en éloigner absolument. — 1er février 1945.

* Grand'Messe du dimanche en satisfaction d'honoraires de grand'messes.

On rapporte, à tort ou à raison, que la grand'messe du dimanche en certaines paroisses se chante parfois à des intentions particulières en satisfaction d'honoraires de grand'-messes. Dans le diocèse, la chose a été défendue expressément par le Cardinal Bégin, dans sa circulaire du 15 janvier 1924 (*Mandements des Evêques de Québec*, XII, p.359), et cette mesure a été maintenue dans la dernière édition de la *Disci-*

pline diocésaine, nn. 969 et 989 § 2, ainsi que dans le dernier Synode, décret 215 § 4. — 14 février 1945.

*** La fête du Pape.**

Conformément au décret 64 du Synode diocésain, le dimanche, 4 mars prochain, qui suivra cette année le sixième anniversaire de l'élection de Sa Sainteté Pie XII, sera consacré à la fête du Pape.

Ce jour-là tous les fidèles sont invités à entendre la sainte Messe et à recevoir la sainte Communion aux intentions du Souverain Pontife.

L'instruction dominicale ou du moins le prône contiendra quelques considérations sur le Pape et sa mission surnaturelle dans le monde.

Dans toutes les églises et tous les oratoires où se fait l'office divin, après la Messe principale, on chantera l'invocation :

Oremus pro Pontifice Nostro Pio. . . etc., avec le verset : V. — *Fiat manus tua semper virum dexterae tuae.* R. — *Et supra filium hominis quem confirmasti tibi*, et l'oraison *Deus omnium fidelium pastor. . .*

Enfin, on voudra bien rappeler aussi aux fidèles que la quête de ce jour-là, dite du Denier de Saint-Pierre, est envoyée au Souverain Pontife pour le soutien des œuvres pontificales. — 22 février 1945.

Les mercredis du carême jours d'abstinence.

On voudra bien noter que la dispense d'abstinence accordée au dernier carême, en raison de circonstances particulières, n'a pas été renouvelée cette année. Le règlement reste donc en vigueur sur le point suivant : " Tous les mercredis et ven-

dredis du carême sont des jours de jeûne et d'abstinence. Ces jours-là, on est tenu de faire maigre aux trois repas, même si l'on est exempté ou dispensé du jeûne ". — 16 février 1945.

L'Association des Constructeurs de Québec.

Dans un communiqué du 15 juin 1936 (*M. E. Q.* XV, 143), après avoir exposé l'entente établie entre l'*Association des Constructeurs* de Québec, et les *Syndicats Catholiques de la Construction*, Son Éminence concluait ainsi :

" En conséquence, pour tous les travaux de construction, de démolition, de renouvellement et de réparation, les fabriques paroissiales, les communautés d'hommes et de femmes, les institutions religieuses de toutes sortes, en un mot toutes les corporations soumises aux directives épiscopales, ne s'adresseront désormais qu'aux entrepreneurs faisant partie de l'*Association des Constructeurs de Québec.*"

Cette injonction demeure, et Son Éminence regrette qu'à la faveur de divers prétextes, d'aucuns s'en soient parfois écartés. Il y a là pourtant une protection d'ordre social dont les avantages ont déjà été exposés.

Par suite, Son Éminence exige la plus entière fidélité au règlement porté. — 26 février 1945.

*** Prières pour le Pape.**

A leur assemblée du 27 février dernier, Nosseigneurs les Archevêques et Évêques de la province de Québec ont voulu exprimer la recommandation suivante :

A l'occasion de la Fête du Pape, qui sera célébrée dans toutes les églises dimanche prochain, sixième anniversaire de l'élection de Sa Sainteté Pie XII, et jusqu'au douze mars, sixième anniversaire de Son couronnement.

Que le clergé et les fidèles ne manquent pas de répandre devant le Seigneur des prières pour l'exaltation du Vicaire de Jésus-Christ, de multiplier leurs réparations pour les injures qui Lui sont faites particulièrement en certains pays, et de réitérer leurs hommages de filial dévouement à Sa Personne sacrée. — 1er mars 1945.

* Soirées récréatives.

On nous rapporte de divers endroits que des soirées récréatives ont lieu le samedi soir, se prolongeant tard dans la nuit et qui deviennent un obstacle à la sanctification du dimanche.

Messieurs les Curés voudront bien faire tout en leur pouvoir pour que soient enrayés ces abus, au moins dans les salles paroissiales. — — 3 mars 1945.

Benedictio infirmorum (Décret).

SACRA CONGREGATIO RITUUM
No Q. 2/44

QUEBECEN.

E.mus ac Rev.mus D. Rodericus Cardinalis Villeneuve Archiepiscopus Quebecen. Sacrae Rituum Congregationi, pro opportuna explicatione, exposuit in locis piis quandoque, vel ubi fiunt peculiaria devotionis exercitia pro infirmis, praxim introductam esse imponendi ad morem lapourdiensem ipsum ostensorium in quo solemniter continetur Sanctissimum Sacramentum supra caput aut supra partem aegrotam uniuscuiusque fidelis seu aegroti. Hinc Eminentissimus Orator quaesivit utrum eiusdem praxis sustineri possit aut saltem tolerari vel utrum omnino sit contra Rubricas aut contra mentem Ecclesiae. Et sacra Rituum Congregatio, audito

Commissionis Specialis suffragio, propositis dubiis, omnibus matura perpensis, respondendum censuit : Non expedire.

Facta postmodum de his omnibus Sanctissimo Domino Nostro Pio Papae XII per infrascriptum Cardinalem Praefectum Sacrae Rituum Congregationis relatione, eadem Sanctitas Sua Rescriptum ipsius Sacri Consilii adprobare dignata est. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 22 Decembris 1944 .

† CAROLUS *Card.* SALOTTI,
S.R.C. Praefectus.

L.S. A. CARINI,
S.R.C. Secretarius.

Les Saintes Huiles.

Nous avons pu cette année nous procurer une quantité suffisante d'huile d'olive, de sorte qu'il n'y a pas lieu de recourir à l'indult donné l'an dernier. Messieurs les Curés sont en conséquence priés de brûler ce qui restera de leurs Saintes Huiles le jeudi saint, et de présenter à l'Archevêché leurs ampoules vides et bien nettoyées, comme par les années normales. — 22 mars 1945.

*** Jour de prières pour la Conférence de San Francisco.**

On ne constate pas sans regret ni sans inquiétude que la politique internationale tend à s'orienter de nouveau dans le sens d'intérêts particuliers, au lieu de viser au bien de toute la communauté internationale. L'approche de la victoire semble reléguer dans l'ombre l'idéal chrétien si puissamment invoqué aux heures sombres de la guerre.

Il faut pourtant espérer que les chefs des nations alliées sauront répondre à la juste attente des peuples qui ont si généreusement donné de leurs biens, de leurs forces et de leur

sang pour assurer la victoire et préparer un ordre meilleur. Nous demanderons au Ciel de leur inspirer à tous les pensées de justice, de charité et de liberté chrétiennes qui peuvent seules rendre au monde bouleversé la paix et la prospérité.

A cette fin, le troisième dimanche après Pâques, 22 avril 1945, solennité de la fête du Patronage de saint Joseph sur l'Église universelle, sera observé dans le diocèse comme jour de prières pour le succès de la Conférence de San-Francisco, en vue de l'organisation d'une paix chrétienne et durable. Dans toutes les églises et chapelles du diocèse, à l'issue du service divin, on chantera le *Veni Creator*, avec versets et oraison. — 12 avril 1945.

* Pagella facultatum.

A. — *Praenotamina*

1. Disciplina subsequens recipitur in dioecesi Quebecensi.

2. Patet Ordinarium aliud posse pro casu particulari jus edicere, de quo cavendum.

3. Jurisdictio *communis* quae hic dicitur concedi determinatur infra tum quoad specificationem tum quoad extensionem.

B. — *Quibusnam conceditur jurisdictio communis.*

1. Omnibus sacerdotibus saecularibus dioecesi legitimae incardinatis, a momento quo litteras provisionis ad officium ecclesiasticum receperunt, dummodo studia sacra expleverint et examen de quo in canone 877 feliciter in propria dioecesi subierint.

2. Itemque omnibus sacerdotibus religiosis, aut saecularibus dioecesis extraneae, *legitime commorantibus* ratione sive ministerii sacri exercendi sive muneris communitati aut operi

proprio adimplendi, dummodo prius ad Cancellariam dioecesanam sua nomina a propriis Superioribus aut a proprio Ordinario fuerint praesentata, et aliunde, rite expletis sacris studiis, in sua dioecesi jurisdictione communi fuerint praediti.

3. Denique, *transeuntibus* tum saecularibus quam religiosis sacerdotibus, in sua propria dioecesi jurisdictionem communem habentibus, quandoquidem, ab Ordinario suo vel a Superiore, religioso proprio, sive majori sive locali, *scripto* et quidem *ad validitatem* fuerint missi : statim atque fuerint hanc diœcesim ingressi usque ad tertiam diem integram (can. 34 § 3, 3o), et deinde si habuerint visum a Cancellaria dioecesis hujusmodi.

C. — *Quid, in praesenti, significat jurisdictio communis ?*

1. Iurisdictio delegata ad recipiendas in tota dioecesi confessiones quorumlibet sive saecularium sive religiosorum, salvo praescripto canonis 876 de confessionibus religiosarum et novitiarum.

2. Dummodo quinque annos sacerdotii et triginta annos aetatis habeant, peculiaris iurisdictio ad confessiones religiosarum ac novitiarum valide et licite recipiendas, quoties a confessario ordinario alicuius domus religiosae ad hoc fuerint transeunter vocati.

3. Facultas delegata absolvendi a peccato loci Ordinario reservato, a censuris iure communi eidem reservatis, et, pro casibus occultis dumtaxat, ad normamn canonis 2237 § 2, a censuris latae sententiae iure communi statutis et Sedi Apostolicae simpliciter reservatis :

a) toto tempore ad praeceptum paschale adimplendum utili ;

b) quo tempore supplicationem Quadraginta Horarum, preces novendiales aut triduanas, exercitia spiritualia vel sacras missiones ad populum haberi contingat ;

c) atque occasione primae feriae sextae et primae diei dominicae cujuslibet mensis.

Nota. — Firmum manet, cum obligatione tamen recurrendi, praescriptum canonis 2254 pro casu urgenti.

4. Facultas delegata, pro foro interno, vota non reservata iusta de causa dispensandi vel commutandi, dummodo dispensatio vel commutatio ne laedat ius aliis quaesitum.

5. Facultas delegata, pro foro interno, iuramentum promissorium dispensandi vel commutandi, dummodo dispensatio vel commutatio ne vergat in praeiudicium aliorum qui obligationem remittere recusent.

6. Facultas concionandi, servatis servandis.

Nota. — Haec tamen facultas non valet pro concione ope radiophonica extra ecclesias earumve atria vel pios fidelium concessus diffundenda ; tunc enim specialis licentia Ordinarii singulis vicibus impetranda est. — 19 avril 1945.

*** Comité national d'Action Catholique.**

Nosseigneurs les Archevêques et Évêques du Canada (section française) viennent de décider la fondation d'un nouveau comité coordinateur de toute l'Action catholique canadienne (section française). Ce nouvel organisme prend le nom de *Comité national d'Action Catholique.*

Ce Comité est ainsi formé :

1. Aumônier : Monsieur le chanoine Laurent Morin, de Montréal ;

2. Président : Monsieur le docteur J.-A. Vidal, de Montréal ;

3. Vice-présidents : Messieurs Lucien Darveau, de Québec, et Daniel Johnson, de Montréal ;

4. Membres :

a) L'Aumônier et le Président de chacun des Comités nationaux des mouvements spécialisés,

b) L'Aumônier et le Président de chacun des Comités diocésains d'Action catholique,

c) Un Prêtre et un laïc désignés par l'Évêque, là où il n'y a pas de Comité diocésain. — 19 avril 1945.

Interprétation de l'expression : " au plus ancien Curé du Vicariat."

Le *Cérémonial de Prise de Possession des Curés et Paroisses* publié en 1936 (*MEQ,* p. 153ss)., dit que " si la fonction de Vicaire forain est vacante ou que le Vicaire forain soit totalement empêché de pourvoir à l'installation par lui-même ou par son délégué, la mise en possession est de droit dévolue *au plus ancien Curé du Vicariat. . .* "

Cette dernière expression portant une certaine équivoque, Son Éminence le Cardinal Archevêque a décrété qu'il fallait l'interpréter comme suit : . . . " la mise en possession est de droit dévolue au plus ancien *par le sacerdoce* des Curés du Vicariat ". — 26 avril 1945.

Semaine Provinciale de l'Embellissement.

Du 6 au 12 mai on tiendra la Semaine Provinciale d'Embellissement. Cette belle initiative est due à un groupe d'hommes qui, sous le nom de " Club des Habitants ", travaille à développer chez les nôtres le goût de l'ordre et du beau et la fierté canadienne-française.

Il sera facile de trouver, parmi les nombreuses suggestions qui seront faites par cette organisation, des moyens pratiques

de collaborer efficacement à ce travail d'embellissement. Il n'est pas besoin d'ajouter qu'il y va de notre intérêt à tous. — 3 mai 1945.

*** Jour de prières.**

Dimanche prochain, le 13 mai, sera jour de reconnaissance et de prières spéciales au Dieu des armées, qui nous a donné la Victoire.

Un *Te Deum* d'actions de grâces sera chanté dans toutes les églises, à l'issue de la messe principale, et le soir, les cloches sonneront pendant quinze minutes avant l'*Angelus*. — 11 mai 1945.

Lettre de S. Exc. Mgr Pelletier aux Prédicateurs de retraites dans les Communautés d'hommes et de femmes du diocèse.

Québec, le 26 avril 1945.

Révérend Père,

L'Église qui, de par sa divine mission, travaille à tout restaurer dans le Christ, souhaite ardemment que toutes choses puissent concourir à intensifier la vie chrétienne des rachetés. Or, parmi les obligations qui nous incombent pour atteindre cette fin, nous rencontrons celle de donner une structure chrétienne à l'organisation sociale et même économique de la société.

N'est-il pas vrai que, si le salut des âmes s'opère dans le concret ; le milieu de vie individuelle et familaiale, le domaine du travail, de la profession et du commerce ; les relations entre patrons et ouvriers, etc., doivent respecter intégralement la dignité humaine et être imprégnés d'un christianisme ressortissant à une scrupuleuse application de la justice et de la charité.

C'est en raison de ces exigences, et pour combattre les maux qui avilissent les sociétés et affligent l'individu, que l'Église,

surtout depuis un demi siècle, s'est efforcée de rappeler avec tant de clarté impérieuse, l'application des principes évangéliques de l'amour de Dieu et du prochain, ainsi que les droits intangibles qui doivent régir les rapports réciproques des humains. *Rerum novarum*, *Quadragesimo anno*, *Divini Redemptoris*, pour ne nommer que ces trois grandes encycliques, témoignent hautement de la bienfaisante lumière projetée sur ce terrain. Aussi, grâce à son enseignement social puisé aux sources pures des plus hautes vérités, l'Église est-elle porteuse de bonne nouvelle et de paix. Il convient donc que tous nous soyons avertis de cette doctrine pour collaborer ensuite efficacement à la restauration chrétienne de la société.

En conséquence, mon Révérend Père, nous croyons devoir vous demander de faire une conférence sur la doctrine sociale de l'Église, au cours des exercices spirituels que vous aurez à prêcher cette année dans le diocèse à l'une ou l'autre de nos communautés religieuses. Le projet ci-joint, soumis aux adaptations que vous jugerez nécessaires, pourra vous faciliter la tâche[1].

Agréez, Révérend Père, l'expression de mes sentiments distingués, avec l'assurance de ma collaboration constante, de mes prières et de ma vive gratitude en Notre-Seigneur.

† GEORGES-LÉON PELLETIER,
év. aux. Québec.

La Radio-Ouest-Française.

Son Eminence le Cardinal Archevêque est heureux de féliciter les organisateurs de la souscription en faveur des postes de Radio-Ouest-Française, et de recommander leur œuvre à la générosité des prêtres et des fidèles du diocèse de Québec. — 18 mai 1945.

1 — (Cf. M.E.Q., XIV, pp. 367-388).

La fête du Sacré-Cœur.

Son Éminence le Cardinal Archevêque de Québec recommande qu'on célèbre partout avec grande solennité la fête du Sacré-Cœur, le 8 juin prochain, ou du moins le dimanche dans l'octave, le 10 suivant. La permission de faire une procession extérieure à l'un ou l'autre de ces jours, hors la ville de Québec, est par les présentes accordée, là où les curés le jugeront à propos. A Québec, selon un usage maintenant trentenaire, le clergé et les fidèles sont invités à prendre part à la procession organisée par le Révérend Père Lelièvre, O.M.I., à laquelle Son Éminence Elle-même prendra part.

Ces manifestations de piété envers le Cœur adorable de Jésus auront pour fins spéciales de rendre grâces au Christ-Roi d'avoir accordé la victoire aux alliés et d'obtenir qu'une paix juste et durable s'établisse dans le monde par le règne de Notre-Seigneur, sur les esprits et les cœurs.

Selon qu'il a été annoncé, Son Éminence consacrera l'Oeuvre du Grand Séminaire au Sacré-Cœur, en ce même jour, et Lui demandera de répandre ses plus abondantes bénédictions sur ceux qui ont répondu cette année à l'appel fait en faveur de cette Oeuvre.

Toutes ces diverses intentions seront présentées au Cœur de Jésus par l'intermédiaire du Cœur Immaculé de Marie, Reine de l'univers. — 28 mai 1935.

" Dieppe Home " ou " Foyer Dieppe " : institution désapprouvée par l'Épiscopat de la Province de Québec.

L'Église catholique réprouve les institutions neutres, parce que la religion révélée, principe fondamental de formation chrétienne et catholique, y est mise de côté.

Aussi l'Église rappelle-t-elle aux parents catholiques qu'ils ne peuvent envoyer leurs enfants dans des écoles non-catholiques, neutres ou mixtes, c'est-à-dire ouvertes même aux non-catholiques (canons 1372 et 1374).

De même des catholiques, enfants ou adultes, ne peuvent être confiés à des orphelinats, à des hospices ou à d'autres institutions semblables non catholiques (*Synode de Montréal*, art. 246, par. 3).

Pleins de condescendance pour la personne des initiateurs des œuvres de bienfaisance, nous ne voulons pas toutefois que l'on induise en erreur nos catholiques sur cette question de neutralité dans l'enseignement, l'hospitalisation, et le reste, et c'est pourquoi nous déclarons que l'Église, ouverte à tous les progrès légitimes, ne veut pas et ne peut pas exposer ses enfants au " danger de l'indifférence religieuse, des erreurs de l'hérésie, du mépris de la religion, et à la perte de toute piété " (S. Office, Instruction du 21 mars 1866).

Au reste, à quelques distance de Saint-Hilaire de Rouville, endroit proposé pour le " Dieppe Home ", existent depuis plus de deux ans, les Établissements Notre-Dame, à l'Ile-aux-Cerfs, institution catholique destinée à l'éducation et aux soins des épileptiques, et digne de tous nos encouragements.

Que ceux qui ne sont pas catholiques fondent les œuvres qui leur conviennent, cela les regarde ; mais nous ne pouvons tolérer, et nous désapprouvons de toute notre autorité d'évêques des œuvres neutres ou mixtes, comme le " Dieppe Home ", parce qu'elles constituent un danger sérieux pour la foi des catholiques. Nous défendons donc à nos fidèles de fréquenter ce " Foyer Dieppe " qui n'est pas fait pour des catholiques. — 31 mai 1945.

L'accueil aux soldats de retour du front.

Tout le monde comprend l'importance au point de vue religieux et social qui s'attache à l'accueil fait aux soldats de retour du front.

A cet effet, Son Éminence s'adresse au zèle des pasteurs de paroisses, car Elle croit que pour nous la paroisse doit être le pivot de toute organisation du genre. Voilà pourquoi Elle a chargé monsieur l'abbé (Lt-Colonel) J.-Georges Côté, aumônier de la 5e Région militaire, de servir d'agent de liaison entre le Bureau Régional du Bien-Être des Anciens Combattants (45, boulevard Charest, Québec) et les comités bénévoles que Messieurs les curés voudront bien faire naître dans leurs paroisses à dessein d'aider leurs paroissiens démobilisés à se réadapter à la vie civile.

Ce comité bénévole aura pour fin particulière :

1. d'accueillir cordialement tout soldat de retour d'outre-mer, et de lui manifester par quelque réception publique ou privée la considération qu'on lui porte et la joie qu'on éprouve de son retour ;

2. de lui donner les renseignements qui peuvent lui être utiles, en particulier de le guider, s'il y a lieu, vers les organismes officiels responsables de la réadaptation des militaires ;

3. de lui aider à se trouver un emploi, et de le recommander à cet effet auprès des corps publics et des particuliers qui pourraient lui être utiles.

M. l'abbé Côté offre ses conseils pour la formation des susdits comités, qui doivent être formés de quelques membres dévoués et actifs, et qui, dès leur formation, devront se mettre en communication avec le Bureau Régional (45, boulevard Charest). — 31 mai 1945.

Propagande pernicieuse.

On continue à faire une propagande pernicieuse en faveur du livre de Jacques Poys *Pour contrôler les naissances.*

La mentalité exclusivement matérialiste de ce livre a déjà été soulignée par Nosseigneurs les Archevêques et Évêques de la Province, le 26 septembre dernier.

Messieurs les Curés qui auront connaissance que telle propagande se fait dans leur paroisse ne manqueront pas de mettre leurs paroissiens en garde contre cette littérature dangereuse.

Livret hérétique (Le portrait de Marie).

Le portrait de Marie (par Napoléon Roussel) est un livret hérétique et condamné de droit par l'Église. Certains propagandistes en envoient ici et là par la poste ; les fidèles qui l'auraient reçu n'ont qu'une chose à faire, c'est de le détruire.

* 10e anniversaire de la Jeunesse Étudiante Catholique.

Le 25 juin prochain, le Mouvement d'Action catholique chez les étudiants et étudiantes (J.E.C. et J. E. C. F.) célébrera le 10e anniversaire de sa fondation. Nous profitons de l'occasion pour souligner avec satisfaction et gratitude, combien ce mouvement de vie et d'action a suscité chez nos jeunes la fierté de l'appartenance au Christ, et éveillé leur responsabilité de catholiques, en leur donnant la soif irrésistible d'un apostolat conquérant.

Cette célébration sera avant tout une rencontre de prières, une évocation de l'héroïsme qui a présidée à la montée ardue du mouvement, autant qu'un contact de fraternité et d'étude, pour aller plus vigoureusement de l'avant.

Plusieurs étudiants et étudiantes prendront part à ce pèlerinage apostolique, et nous reviendront meilleurs apôtres, plus conscients encore de leurs responsabilités.

Nous assurons tous les congressistes de nos vœux et de nos prières en invitant nos fidèles à répandre aussi devant le Seigneur leurs supplications pour le succès de cette journée et pour une meilleure conviction catholique de notre jeunesse tout entière. — 21 juin 1945.

Communiqué du Directeur Général de l'A.C.

Journée de la Jeunesse rurale.

Dimanche, le 1er juillet, se tiendra à Sainte-Anne de Beaupré, une réunion de toute la jeunesse rurale. Cette journée est organisée par le Mouvement de la Jeunesse Agricole Catholique (J. A. C.).

Nous profitons de l'occasion pour inviter très particulièrement les jeunes de la classe agricole à venir prier, dans le Sanctuaire béni de notre sainte Patronne, afin d'obtenir par Sa puissante intercession, les grâces d'une plus parfaite compréhension de leur titre de chrétien, et d'une connaissance plus éclairée de leurs responsabilités de membres du Corps Mystique du Christ en vue d'un accomplissement plus parfait de tous leurs devoirs.

Fasse le Ciel que tous ces jeunes, si désireux de conquérir et garder au Christ la jeunesse rurale, puissent réaliser encore plus intensément, après cette grande journée d'études et de prières, leur noble mission de responsables de leur milieu, par une vie rayonnante de fierté et de pureté chrétiennes, et un apostolat joyeusement conquérant.

Ils contribueront ainsi à l'extension constante du règne du Christ dans les âmes, dans les familles et dans la société.

† Georges-Léon Pelletier,
Ev. tit. d'Ephestus, Auxiliaire à Québec,
Directeur général de l'Action catholique.

— 21 juin 1945.

Contre les modes païennes.

Son Éminence rappelle avec instance à tous les fidèles l'obligation grave de protéger les mœurs chrétiennes parmi nous. A cet effet Son Éminence enjoint aux mères de familles de cultiver la pudeur chez les enfants, et de leur inculquer des habitudes de piété et de modestie qui fortifient en eux la précieuse vertu de pureté, condition de toute dignité humaine et rempart de la famille.

Il va de soi que tous les chrétiens devraient lutter contre l'envahissement des modes suggestives et des libertés immorales.

On doit noter que les vêtements appelés *shorts* ne sont pas admis par la décence chrétienne [1] même pour les lieux d'amusements.

* * *

Messieurs les Curés ne laisseront point entrer dans les églises les personnes qui ne seront point vêtues convenablement. Celles qui ont des robes sans manches, trop ouvertes ou trop écourtées, doivent se revêtir d'un manteau avant de franchir le seuil de nos temples.

---

1 — Cf. Synode 1940, d. 102, en note.

Puisque, selon l'Apôtre saint Paul, dans les églises les femmes ne doivent pas avoir la tête nue, elles devront porter un chapeau ou un voile qui leur couvre vraiment la tête. Une simple fleur ou un bandeau ne saurait suffire. — 27 juin 1945.

Apostolat social.

Son Éminence le Cardinal Archevêque souligne l'invitation ci-jointe de la Commission épiscopale d'Action Sociale (section française) et sera heureux que des prêtres du diocèse en profitent pour éclairer et fortifier leur préparation à l'apostolat social.

Saint-Hyacinthe, 15 juin 1945.

Éminence,

A leur récente réunion de Sainte-Anne de Beaupré, Nos aumôniers d'associations patronales et ouvrières ont noté que l'avenir des Syndicats d'inspiration catholique et des Associations patronales serait de plus en plus brillant, si, entre autres conditions, Nous consacrions à l'apostolat social plus de prêtres préparés à cet effet.

Pour répondre à ce désir légitime, la Commission épiscopale d'Action Sociale invite tous les prêtres que Vous jugerez à propos de désigner, de suivre une série de cours :

1. sur la doctrine de l'Église,
2. sur la législation du travail,
3. sur les problèmes du salaire.

Ces cours se donneront au Séminaire de Saint-Hyacinthe du 8 au 15 juillet prochain. Pour chaque prêtre, les frais seront de $15.00, tout compris (gîte, couvert et frais généraux). Nous avons confié à M. l'abbé J.-C. Leclaire, prêtre, l'organisation de ces cours.

Nous avons confiance que cette initiative recevra votre entière approbation. Grâce à cette École d'Aumôniers, Nos aumôniers actuels d'Associations patronales et ouvrières augmenteront leurs connaissances et les prêtres que Nous destinons à ce ministère particulier s'y prépareront mieux.

Croyez aux meilleurs sentiments de votre tout dévoué en. Jésus et Marie.

† ARTHUR DOUVILLE,

Evêque de Saint-Hyacinthe,

Secrétaire français de la Commission épiscopale

— 25 juin 1945.

Le retour de nos soldats.

Tout Québec doit célébrer avec joie le retour des contingents de soldats qui ont servi outre-mer, où tant d'entre eux se sont couverts de gloire. C'est pourquoi Son Éminence le Cardinal Archevêque désire qu'au moment de leur arrivée à Québec et sur avis du comité de réception, les cloches des églises de la Ville sonnent en volées joyeuses pendant quelques minutes. — 30 juillet 1945.

La paroisse de Saint-Patrice de Québec.

Après avoir consulté le Saint-Siège, le Chapitre Métropolitain et les Curés intéressés, Son Éminence le Cardinal Archevêque a jugé opportun d'adapter aux circonstances actuelles les décrets de ses vénérés prédécesseurs érigeant ou modifiant la paroisse de Saint-Patrice à Québec.

Désormais, selon la teneur du décret publié ci-contre, appartiendront à la paroisse de Saint-Patrice toutes et seulement les familles catholiques de langue anglaise habitant la ville de Québec, sauf disposition particulière de l'Ordinaire.

Ioannes Maria Rodericus
Tituli Sanctae Mariae Angelorum in Thermis
Sanctae Romanae Ecclesiae Presbyter
CARDINALIS VILLENEUVE
Archiepiscopus Quebecensis

Omnibus praesentes litteras inspecturis Salutem et Benedictionem in Domino.

Inter praecipua Nostri pastoralis officii munera, sane habetur commoda divini cultus, pro omnibus singulisque fidelibus Nostrae curae commissis, ita disponi, ut unusquisque parochus cunctis officii per Nos ei attributi muneribus facilius satisfacere possit et valeat. Idcirco :

Attentis decretis Archiepiscopalibus datis die 15 septembris 1889, quo erecta est paroecia Sancti Patritii pro catholicis lingua anglica utentibus et intra limites paroeciarum Nostrae Dominae Quebecensis, Sancti Ioannis Baptistae et Nostrae Dominae a Custodia commorantibus, et die 22 iulii 1910 quo curae parochi dictae paroeciae Sancti Patritii commissi sunt natione Hibernenses qui in paroecia Sancti Rochi commorant ;

Attentis loci et temporis circumstantiis novis, et praesertim civitatis Archiepiscopalis finium notabili prolatione, necnon fidelium lingua anglica utentium crescente numero extra limites dictarum paroeciarum ;

Quapropter, auctoritate Nostra Ordinaria, consulta Apostolica Sede et auditis Capitulo cathedrali ac parochis paroeciarum civitatis Archiepiscopalis, ad normam sacrorum canonum ;

Praeviis contrariis decretis Archiepiscopalibus quibuscumque non obstantibus, et ita ut paroecia iam constituta Sancti Patritii in Civitate Quebecensi ad praesentium temporum necessitates rite adaptetur, decrevimus, et per praesentes decer-

nimus OMNES ET SOLAS FAMILIAS LINGUA ANGLICA DOMI PRINCIPALITER UTENTES in dicta civitate Archiepiscopali degentes ad dictam paroeciam Sancti Patritii pertinere, salva tamen facultate recurrendi ad Ordinarium in casibus particularibus et dubiis.

Jura vero, facultates, privilegia ac onera parochi dictae paroeciae linguisticae sunt et erunt quae de iure iuxta canones, statuta dioecesana et approbatam consuetudinem, tam in spiritualibus quam temporalibus, parochis civitatis Archiepiscopalis competunt.

Datum Quebeci, sub signo sigilloque Nostris, ac cancellarii Nostri subscriptione, anno Domini millesimo nongentesimo quadragesimo quinto, die vero nona mensis Augusti.

† J.-M.-Rodericus Card. VILLENEUVE, O.M.I.,
Archiepiscopus Quebecensis.
Bruno DESROCHERS,
L.S. *Cancellarius.*

— 9 août 1945.

Jour d'Action de grâces pour la Victoire.

Dimanche, le dix-neuf août, sera jour d'action de grâces pour la victoire que Dieu vient de donner à nos armées et jour de prières pour que la paix s'organise dans la justice et la charité, seules garanties de stabilité.

Pour célébrer religieusement la victoire, Son Éminence le Cardinal Archevêque a décrété que dans toutes les églises et dans tous les oratoires publics ou semi-publics du diocèse un *Te Deum* d'action de grâces soit chanté à la suite de la grand'-messe principale et qu'on sonne les cloches des églises pendant quelques minutes avant l'Angelus du soir, — 17 août 1945.

* Campagne pour recueillir des vêtements usagés.

Le Comité national du " Canadian United Alleid Relief Fund " organise pour octobre prochain une campagne à l'effet de recueillir des vêtements usagés destinés aux populations civiles affectées par la guerre.

On rapporte que cent vingt-cinq millions d'individus, dont trente millions d'enfants, sont aux prises, dans la seule Europe libérée, avec le problème du vêtement et voient avec anxiété l'approche de l'hiver.

C'est aux pays protégés comme le nôtre des ravages immédiats du conflit qu'il appartient de leur venir en aide.
Je ne saurais donc que recommander de tout cœur une pareille entreprise et engager tous et chacun des nôtres à suivre généreusement en cette circonstance l'exemple de saint Martin de Tours partageant avec un pauvre le manteau qu'il portait.

Souvenons-nous que le divin Sauveur lui-même s'est engagé à récompenser ceux qui L'auront vêtu sur terre dans la personne des malheureux.

Les prêtres se rappelleront l'exposé que je leur ai fait au cours des retraites pastorales. — 22 août 1945.

Coopération avec la Commission des Prix.

A l'occasion des retraites pastorales, Son Éminence le Cardinal Archevêque a demandé aux prêtres, de bien vouloir coopérer avec la Commission des Prix pour prévenir l'inflation et les désordres économiques qui nous menacent actuellement.

Voici à peu près comment peut se résumer ce que disait Son Éminence :

La Commission des prix, créée au début de la guerre, est indépendante de la politique, en ce sens qu'elle n'est liée à aucun parti.

Si, en effet, les partis peuvent se succéder au pouvoir, le pays demeure, et les conditions de vie des habitants sont fonction de la situation économique.

La Commission a pour objet d'assurer, en le régularisant, le ravitaillement de la population soumise aux exigences de la guerre — en dernière analyse, de prévenir l'inflation.

Celle-ci est causée par l'abondance de l'argent, d'une part, la rareté de la marchandise, d'autre part — deux conditions que la guerre elle-même a fait apparaître dès le début. Ses mauvais effets sont incalculables. On s'en rend compte à ce qui se passe déjà en certains pays. Une hausse exagérée des prix entraînerait des privations et des misères de toutes sortes et conduirait le pays à des désordres aussi difficiles à prévoir qu'à corriger.

Tant que l'issue de la guerre a été incertaine, la population a accepté d'assez bon gré les règlements de la Commission touchant les prix, la distribution, le rationnement. Mais on constate aujourd'hui un relâchement. Débarrassée des craintes de la guerre, elle veut retourner à son régime d'autrefois et n'accepte pas facilement l'idée de nouveaux sacrifices pour secourir les pays ravagés. Depuis la fin des hostilités en Europe, l'indice du coût de la vie s'est élevé de près d'un point (exactement .9), et cette augmentation est surtout sensible dans l'alimentation.

Les Nations Unies doivent venir en aide aux populations ruinées par la guerre ; elles reconnaissent d'ailleurs qu'il ne saurait y avoir de paix et d'équilibre dans le monde si les nations ne s'entr'aident pas.

Mais les règlements les plus rigoureux de la Commission des Prix ne serviraient à rien si la population refuse son concours. Le marché noir, timide au début, prend de plus en plus d'audace, comme nous l'avons constaté récemment lors de la rareté temporaire des pommes de terre. Le rationnement de la viande lui fournira une nouvelle occasion de se manifester. Ce commerce clandestin épuise les réserves de l'approvisionnement. Au mépris des règles de l'hygiène et des lois, il engendre la rareté qui, à sont tour, provoque l'augmentation des prix. Pour réaliser son objet et écarter toute menace d'inflation, la Commission des Prix doit pouvoir compter sur l'esprit de justice et de sacrifice, la prévoyance, l'économie et l'honnêteté de la population.

La population catholique a grande confiance en son clergé qui l'a toujours bien conseillée. Aussi le clergé acquerra-t-il un nouveau titre à la reconnaissance du pays, si, collaborant avec la Commission des Prix, il contribue à répandre la conviction que, dans l'intérêt des individus, du pays et du monde entier, les conseils et règlements touchant les prix et la distribution des marchandises doivent être observés : n'acheter que le strict nécessaire, économiser, observer les rationnements, ne pas payer plus cher que les prix fixés, ni vendre au-dessus de ces prix, et s'abstenir de tout commerce clandestin. — 22 août 1945.

Oeuvres non autorisées par l'Ordinaire.

Diverses organisations acatholiques et clubs neutres jugent opportun parfois de faire part de leurs libéralités à des œuvres catholiques ou même patronnées par des ecclésiastiques. C'est à tort néanmoins qu'on prétendrait y voir une autorisation tacite de l'Ordinaire quant au caractère de ces organisations. — 13 septembre 1945.

Communiqué de Son Exc. Monseigneur le Délégué Apostolique. (La cour du Cardinal Légat).

Son Excellence Révérendissime Monseigneur Ildebrando Antoniutti, Archevêque titulaire de Synnade, Délégué Apostolique au Canada et à Terre-Neuve, fait connaître le nom des personnes qui accompagneront Son Éminence Illustrissime et Révérendissime le Cardinal Jean-Marie-Rodrigue Villeneuve, Archevêque de Québec, Légat papal aux fêtes religieuses du cinquantième anniversaire du Couronnement de Notre-Dame de la Guadeloupe, à Mexico.

La Mission pontificale est composée comme suit :

Deux Prélats : le Révérendissime Monseigneur Cyrille Gagnon, Protonotaire Apostolique, Vicaire général de Québec et Recteur de l'Université Laval ; le Révérendissime Monseigneur Francesco Lardone, Prélat Domestique, professeur à la Faculté de Droit canonique à l'université catholique d'Amérique à Washington.

Deux Camériers de cape et d'épée : Monsieur Charles-Adelbert Breitung, Chevalier de l'Ordre souverain militaire de Malte ; Monsieur Francis P. Mathews, Chevalier suprême de l'Ordre des Chevaliers de Colomb.

D'un Secrétaire : le Très Révérend Père Léo Deschatelets, Provincial de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée pour l'Est du Canada.

D'un attaché de mission : Monsieur André Turcot, Consul du Mexique à Québec.

D'un Maître de cérémonies : Monsieur l'abbé Paul Nicole, de l'Archevêché de Québec. — 28 septembre 1945.

Collecte nationale de vêtements.

Les Archevêques et Évêques du Canada sont heureux de recommander à la générosité du Clergé et des fidèles la Collecte nationale de vêtements patronnée par le Gouvernement fédéral en faveur des nations éprouvées par la guerre.

Ils expriment en même temps l'espoir que tous les pays qui souffrent auront part aux bienfaits de ce geste humanitaire et chrétien, et que cette démarche généreuse de notre peuple ne sera pas détournée de ses fins par l'action de groupes hostiles au bien commun.

(Mgr) Paul Bernier,
(Mgr) Basil Markle,
secrétaires de l'Assemblée.

— 28 septembre 1945.

Officiers et Membres de l'Oeuvre diocésaine du Recrutement sacerdotal.

Avant son départ pour le Mexique, Son Éminence le Cardinal a fait les nominations suivantes à l'Oeuvre du Recrutement sacerdotal :

Directeur : Monseigneur Wilfrid Lebon, P.D., Supérieur du Collège de Sainte-Anne-de-la -Pocatière ;

Directeur-adjoint : Monseigneur Ferdinand Vandry, P.D., Supérieur du Grand Séminaire ;

Trésorier : Monsieur le Chanoine Victor Rochette, de l'Archevêché ;

Secrétaire : Monsieur l'abbé Jean-Marie Beauchemin, de l'Archevêché.

Le Conseil de l'Oeuvre comprendra d'office les supérieurs respectifs du Petit Séminaire de Québec, du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, du Collège de Lévis, du Séminaire de Saint-Victor et de l'École Apostolique de Lévis.

De plus, jusqu'à nouvel ordre, trois curés en feront partie :

Monseigneur J.-Arthur Gauthier, P.D., Curé de Giffard, Président de la campagne de souscription en faveur du Grand Séminaire ;

Monsieur le Chanoine A.-A. Godbout, Vicaire urbain curé de Saint-François d'Assise, à Québec ;

Monsieur l'abbé Adélard Gagnon, Vicaire forain, Curé de Sainte-Croix de Lotbinière.

Le siège diocésain de l'Oeuvre est à l'Archevêché de Québec, — 1er octobre 1945.

Renouvellement de la Consécration des Municipalités au Sacré-Cœur

La *Semaine Religieuse* a publié la liste des municipalités qui se sont officiellement consacrées au Sacré-Cœur.

On constate par ce *Tableau d'honneur* que 283 conseils municipaux ont accompli ce bel acte de foi. Il se trouve ainsi que toutes les paroisses de notre diocèse, par leurs chefs civils, les élus et les mandataires du peuple, ont reconnu et proclamé le souverain domaine du Christ-Roi sur la société comme sur les individus.

Au cours du mois de novembre de l'an dernier, il y eut dans toutes nos églises paroissiales une cérémonie très solennelle et édifiante à laquelle assistaient en place d'honneur tous les membres du conseil municipal et conformément à la résolution adoptée par ce même conseil, Monsieur le Maire, au nom de tous, prononçait la formule de consécration devant le Très Saint Sacrement exposé.

Or, en vertu de la susdite résolution il fut décidé que cette consécration serait renouvelée tous les ans au temps choisi par l'autorité ecclésiastique.

C'est pourquoi nous prions Messieurs les Curés d'annoncer cette cérémonie en 1945 et chaque année à l'avenir pour le jour de la fête du Christ-Roi, de la préparer avec soin et de la rendre aussi solennelle que possible. Ainsi nous attirerons sur nos paroisses et sur le diocèse les bénédictions divines.

† J.-Omer PLANTE,
Evêque de Dobero, Auxiliaire de Québec.

—12 octobre 1945.

Cérémonie religieuse en l'honneur de Notre-Dame de la Guadeloupe.

On sait que les fêtes du cinquantième anniversaire du couronnement de la Vierge de la Guadeloupe se poursuivent depuis dimanche au Mexique. Vendredi prochain, le 12 octobre, la Vierge de la Guadeloupe sera couronnée une seconde fois par le Légat du Pape, Son Éminence le Cardinal J.-M.-R. VILLENEUVE, O.M.I., notre Archevêque bien-aimé. C'est un très grand honneur pour Québec et pour le Canada.

Nous avons pensé que, ce jour-là, les fidèles du diocèse de Québec feraient bien de s'unir à Son Éminence le Cardinal pour glorifier Notre-Dame de la Guadeloupe et la supplier de répandre en grande abondance ses maternelles bénédictions sur le Mexique et sur l'Amérique tout entière.

A cet effet, nous invitons les fidèles à assister à une cérémonie mariale, qui aura lieu à la Basilique-cathédrale, le vendredi soir, à sept heures et demie, en l'honneur de Notre-Dame de la Guadeloupe. Il y aura sermon par le R. Père Joseph

Ledit, S.J., procession avec la statue de la Très Sainte Vierge, récitation du chapelet et bénédiction du Très Saint Sacrement.

De plus, nous exhortons tous les curés du diocèse, surtout ceux de la ville de Québec, à donner ce jour-là aux exercices du mois du Rosaire un cachet de particulière solennité.

† J.-Omer PLANTE,

Evêque de Dobero, Auxiliaire de Québec.

— 9 octobre 1945.

*** Lieu sacré et Sainte Réserve.**

Pour mieux assurer le respect dû aux églises et chapelles où se garde habituellement la Sainte Réserve, Nous avons résolu de mettre en vigueur les dispositions suivantes :

1. Sont les présentes révoquées toutes permissions générales de transformer ces lieux en salles publiques, aux fins d'organisations de charité, de concerts sacrés, de projections lumineuses, etc.

2. Messieurs les Vicaires Urbains et Forains pourront pour des raisons graves donner cette autorisation à chaque cas particulier, s'il n'y a pas d'autre endroit où puissent se tenir ces réunions, et pourvu

a) que la Sainte Réserve soit alors enlevée du lieu sacré et gardée à l'abri très sûr de toute irrévérence ou profanation ;

b) que jamais l'on ne permettre de fumer dans le lieu sacré ;

c) que l'on prenne les dispositions nécessaires au maintien absolu de l'ordre et dans le lieu sacré, comme dans le lieu où se trouve accidentellement la Sainte Réserve, et aux alentours ;

d) que le Curé personnellement, avec le concours de gardiens s'il le juge opportun, soit tenu responsable des conditions précédentes. — 14 novembre 1945.

Appui à l'U. F. C.

L'assemblée de Nosseigneurs les Archevêques et Évêques de la Province a décidé de donner son appui désormais à l'U. F. C., c'est-à-dire aux groupements de l'Union catholique des femmes de cultivateurs, section féminine de l'U. C. C. — 4 décembre 1945.

Chant collectif aux grand'messes.

Les directives de l'Ordinaire à propos du chant collectif aux grand'messes dans les églises paroissiales et les oratoires ne sont pas changées.

Le décret Synodal 360 garde donc toute sa vigueur. " ... Que le curé s'applique à ce que les fidèles présents aux processions et cérémonies sacrées fassent alterner leur voix aux voix du prêtre et de la Schola, selon les règles prescrites, du moins dans les chants liturgiques plus simples et dans les parties invariables de la messe, c'est-à-dire le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus* et l'*Agnus* ." — 14 décembre 1945.

Document privé

(No 110)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Réunion du 31 décembre 1945.

1. — Allocution de Son Excellence Monseigneur Plante.

Éminence,

Rien de ce qui regarde les intérêts de l'Église ne vous est étranger. Chacun le sait. C'est pourquoi on fait si souvent appel à votre zèle pour rendre plus solennelles et édifiantes les fêtes religieuses que l'on célèbre soit dans votre diocèse soit au-delà. Que de reconnaissance les curés et les fidèles vous doivent pour tant de journées paroissiales, soit bénédictions, consécrations, jubilés que vous avez bien voulu présider, profitant de ces occasions pour prodiguer enseignements, conseils, encouragements. Il est bon que l'Évêque reste ainsi en contact avec son peuple.

Cette année, la Congrégation des Oblats commémorait le centenaire de son arrivée dans les régions de l'Ouest canadien, où elle devait accomplir les merveilles d'apostolat que l'histoire a enregistrées. Pour donner à ces fêtes tout l'éclat qu'elles méritaient, il convenait que fut présent le premier Cardinal que l'Ordre fondé par Monseigneur de Mazenod ait donné au Canada. Vous avez donc parcouru, en partie du moins, les champs d'action de ces valeureux missionnaires, auxquels l'Église doit tant de reconnaissance et d'admiration, et votre parole autorisée fut un réconfort pour leurs successeurs qui continuent et développent l'œuvre d'évangélisation, jusqu'aux glaces polaires.

Vous étiez en ces lieux et en cette occasion le représentant et comme le chef de l'Église du Canada; au Mexique, au couronnement de Notre-Dame de la Guadeloupe, à titre de Légat de Sa Sainteté le Pape PIE XII, vous étiez le représentant de l'Église universelle. Votre présence a donné à ce jubilé, comme on l'a dit, une signification, une splendeur, une magnificence incomparable. Nous nous sommes réjouis à cause de la gloire qui en rejaillit sur notre pays, mais surtout pour les heureux effets que ne manqueront d'avoir ces manifestations de foi inoubliables. Pour la patrie du voyant Juan Diégo où sévirent naguère révolutions et persécutions, ce sont des semences de paix et de bénédictions, qui augurent bien pour l'avenir. En vérité vous avez bien rempli la mission qui vous était confiée.

Mais nous comprenons bien que votre part d'héritage est votre grand et beau diocèse sans cesse en progrès sous votre sage direction. Il est un progrès par le nombre, l'organisation et les œuvres.

Le nombre des fidèles est de plus d'un demi million, soit 575,556, celui des prêtres séculiers et réguliers est d'environ 1,400. Les paroisses qui ont augmenté de 6 en cette année sont au nombre de 274 avec en plus quelques dessertes. Or, la paroisse, dit Monseigneur Gerbier, est l'institution traditionnelle et officielle au moyen de laquelle la vie chrétienne s'entretient, se conserve, se répare et s'infuse dans les âmes. Les destinées de la religion et de la société dépendent de la bonne direction des paroisses. La paroisse dans le diocèse, le curé sous l'autorité de l'Évêque, cette vieille discipline de l'Église est un cadre merveilleux pour l'action. Pour être à la hauteur de sa tâche, dit le même Évêque, que Pie X appelait le premier curé de France, le clergé ne peut plus se contenter du ministère pastoral tel qu'il a été pratiqué dans le passé. Il faut innover et il faut organiser. C'est bien là votre program-

me, Éminence, et vos prêtres sont bien disposés à vous seconder.

Ainsi, grâce à l'influence de Messieurs les curés, tous les conseils municipaux du diocèse se sont consacrés officiellement au Sacré-Cœur. Ce geste si beau est de nature à attirer les bénédictions divines sur ceux qui détiennent l'autorité civile dans nos paroisses comme sur l'ensemble de nos fidèles. Nous avons reçu à ce sujet des félicitations même de la part des étrangers.

C'est encore dû à la vigilance et à la bonne administration des pasteurs si les dettes des fabriques ont diminué de plus de $700,000.00 en 1944.

Ils ont encouragé les œuvres économiques et professionnelles, syndicats, coopératives, union catholique des cultivateurs, cercles des voyageurs, caisses populaires, etc.

Le clergé paroissial, curés et vicaires, a accordé avec empressement son concours au comité diocésain d'action catholique, dont le digne et dévoué chef est Monseigneur Georges-Léon Pelletier, et c'est pourquoi le bilan des œuvres de piété, de charité, d'apostolat, accuse un succès qui dépasse nos espérances. Le rapport de ces activités, s'il est publié, sera un encouragement pour l'avenir.

Il n'y a qu'un point où nous constatons déficit, c'est le nombre des communions qui est de 13,661,059, c'est-à-dire deux millions de moins qu'en 1941. Nous espérons que la ferveur d'autrefois renaîtra, grâce à la prédication eucharistique, à l'assiduité au confessionnal, aux forums et aux congrès régionaux. L'apostolat laïque peut beaucoup pour la propagation de la communion fréquente. Il importe d'y faire appel. Nous savons que quelques-uns des mouvements spécialisés ont pris des résolutions à ce sujet, ce dont nous tenons à les féliciter.

Enfin, au cours de l'année qui s'achève, le Clergé du diocèse de Québec, a eu l'occasion de donner une nouvelle preuve tangible de l'empressement qu'il met à suivre les directives données. Au pressant appel que Votre Éminence a fait en faveur de l'Oeuvre du Grand Séminaire, tout le clergé séculier et régulier a été heureux, non seulement d'unir ses prières à celles de tous les diocésains pour obtenir les bénédictions du Bon Dieu sur cet admirable mouvement de charité, mais de plus, prêtres et religieux ont si bien plaidé, chacun dans le cercle de son influence, que les aumônes du Carême données en 1945 en faveur du futur Grand Séminaire se sont chiffrées à $181,692.04. Les offrandes personnelles du clergé atteignent actuellement : $181,651. De mémoire d'homme, c'est bien le plus fort rendement réalisé en si peu de temps.

Et comme il s'agit d'un plan quinquennal, de si généreuses réponses semblent être à la hauteur des gigantesques et louables projets conçus par Votre Éminence ; j'ai l'impression qu'elles correspondent aux grandes espérances que le Vénéré et clairvoyant Primat de l'Église canadienne entretient en faveur de l'avenir de son clergé.

A la veille de la nouvelle année je suis heureux, Éminence, de vous offrir les vœux les plus sincères de votre clergé. Pour les exprimer, je ne crois pas trouver de termes plus appropriés que ceux de la liturgie : " Stet et pascat in fortitudine tua, Domine, in sublimitate nominis tui ". Ce sont des souhaits mais aussi une prière que nous demandons au Sacré-Cœur d'exaucer dans toute sa plénitude.

2. — Résumé du discours de Son Éminence.

Son Éminence s'excuse dans sa réponse de n'avoir pu, en raison de travaux trop nombreux et urgents, préparer un texte

digne du discours élaboré que vient de prononcer Son Excellence Monseigneur l'Auxiliaire.

Elle exprime sa joie de retrouver encore une fois de plus autour d'Elle, en pareille circonstance, la couronne de son clergé diocésain et les prêtres religieux des divers Instituts. Elle loue ses prêtres pour leur zèle, leur générosité et leurs œuvres. Elle se réjouit en particulier que, sous l'impulsion active de Son Excellence Monseigneur le second Auxiliaire, l'Action Catholique s'établisse de plus en plus profondément partout. Ceci est d'autant plus méritoire que Son Éminence n'a pu, cette année, vu le manque de prêtres, accorder à plusieurs curés qui y avaient un droit manifeste le nombre requis de vicaires, même dans de grandes paroisses.

Ceci amène Son Éminence à remercier le clergé de sa générosité pour l'Oeuvre du Grand Séminaire. D'autant plus qu'en même temps, pour des œuvres admirables et que Son Éminence loue chaleureusement, pendant qu'Elle sollicitait auprès du clergé pour le Grand Séminaire, à son imitation et enhardis par leur succès, à côté de Son Éminence les deux Évêques Auxiliaires tendaient eux-mêmes la main, et que l'accueil le plus favorable leur a été accordé à tous trois.

Au cours de l'année, grâce au zèle du clergé, la somme de plus de $368, 000 a été acquise pour l'*Oeuvre du futur Grand Séminaire,* portant ainsi la souscription au total de plus de $694,000 ; sans omettre en outre douze mille dollars déjà recueillis à date pour l'*Oeuvre diocésaine du Recrutement sacerdotal.* Son Éminence prolonge à ce sujet les commentaires les plus heureux et reconnaissants.

Elle parle ensuite des nombreuses souscriptions organisées en faveur de divers secours d'après-guerre, campagnes nationales, appels du Saint Père, prêtres de France, etc., etc. Tout en reconnaissant que nos ressources ne sont pas infinies, et

qu'il faut évidemment garder à ce propos l'ordre entre la générosité et la prudence, Son Éminence exhorte vivement le clergé à considérer les souffrances et la pauvreté des pays sortis de guerre, et à tout faire pour les secourir, et, en raison de nos origines, la France en particulier.

Son Éminence entre ensuite en des conseils d'ordre pastoral. Il met en garde contre le pessimisme. Plus le monde va mal, plus nous devons travailler à le ramener à Dieu. C'est le temps pour nous tous de nous dépenser à la façon de saint Paul : *Impendam et super impendar.* Son Éminence mentionne, en particulier, l'accueil que nous devons faire aux soldats de retour.

Son Éminence fait allusion à ses voyages de l'année écoulée, dans l'Ouest canadien et au Mexique. Ce dernier voyage lui donne occasion de rappeler le rôle de Notre-Dame de la Guadeloupe, et d'exhorter le clergé à la dévotion à la sainte Vierge.

Son Éminence rappelle ensuite la mémoire des défunts de l'année, principalement de Monseigneur Cyrille Gagnon, Recteur de l'Université Laval.

Enfin, Elle exhorte à la prière les uns pour les autres.

Document privé

(No 111)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
le 22 janvier 1946.

L'IMPÔT SUR LE CASUEL

Messieurs et chers Collaborateurs,

La question de l'impôt sur le casuel est définitivement réglée, depuis le 13 novembre dernier. Seule la part du casuel que le prêtre emploie pour sa subsistance tombe sous la loi de l'impôt.

Supposons qu'en tenant compte de la législation diocésaine, un prêtre a un casuel de mille dollars. Si sa dîme ou son salaire et ses autres revenus ne lui suffisent pas pour vivre, il prend sur son casuel ce qui manque à cette fin. S'il prend, par exemple, deux cents dollars c'est le seul montant qu'il lui faut déclarer dans son rapport au fisc. Il ne dit rien du reste qui, selon les prescriptions de l'Église, est le bien des pauvres et des œuvres charitables. Il n'a pas de reçus à produire.

Il y a lieu de croire que cet accord acceptable incitera les prêtres à faire avec exactitude leur rapport au fisc. Ils auront à déclarer les revenus qui proviennent de la dîme, du salaire, des rétributions annuelles, des loyers, des intérêts sur placements, etc. Ils n'oublieront pas le montant du casuel qu'ils

ont pris pour vivre. Ils tiendront compte des exemptions prévues par la loi et du 10% pour les dons qu'il faut, cependant, justifier par des reçus.

Recevez, Messieurs et chers Collaborateurs, l'expression renouvelée de mon religieux dévouement en Notre-Seigneur et Marie Immaculée.

† J.-M.-Rodrigue *Cardinal* VILLENEUVE, O.M.I.,
Archevêque de Québec.

(No 112)

LETTRE PASTORALE

de Son Éminence le Cardinal Jean-Marie-Rodrigue Villeneuve, Archevêque de Québec,

à l'occasion de son départ pour Rome

Québec, le 2 février 1946.

Nos très chers Frères,

Une fois encore Nous Nous éloignons du diocèse pour un long voyage. Ce n'est pas sans Nous sentir le cœur serré, ni sans concevoir diverses inquiétudes. Le Seigneur seul sait l'étroitesse et la tendresse des liens qui Nous attachent à Notre chère Église de Québec, et le bonheur que Nous éprouvons à y vivre au milieu des âmes qui Nous ont été confiées.

Mais ce sont des motifs d'ordre majeur, qui Nous suggèrent et même Nous commandent, cette fois encore, un éloignement passager.

A la fin de l'année qui vient de s'achever, Nous eussions voulu vous confier, comme Nous l'avons fait plusieurs fois dans le passé, les consolations que Nous avons éprouvées, au cours de 1945, dans les trois grands voyages que Nous avions entrepris, et vous en décrire les péripéties. Vous parler longuement des fêtes du centenaire de l'arrivée des missionnaires Oblats, Nos frères et Nos aînés en religion, au Manitoba, d'où ils s'en allèrent évangéliser tant de territoires qui forment maintenant les diocèses et les provinces de l'Ouest. Vous exprimer aussi les émotions que Nous avons éprouvées à consacrer, au tombeau du saint évêque Monseigneur Grandin, deux autres Évêques missionnaires, fils de l'Ouest canadien que Nous avions comptés naguère parmi Nos jeunes scolastiques, et dignes descendants des pionniers de l'une et l'autre langue qui ont colonisé ces provinces lointaines, où il Nous a été donné d'admirer comment nos prêtres et nos colons bâtissent l'avenir.

Mais c'est du Mexique surtout que Nous eussions aimé plus longuement vous entretenir, et de Notre-Dame de la Guadeloupe. Nous n'avons cessé de redire Notre édification, depuis que Nous en sommes revenu, et Nous espérons, une fois que Nous aurons fait le rapport de Notre légation pontificale à Sa Sainteté Pie XII, trouver l'occasion de revenir sur le sujet.

Car vous le savez, Nos très chers Frères, c'est à Rome que Nous allons maintenant; c'est aux pieds du successeur de Pierre, du Chef de la chrétienté, que Nous allons déposer Notre foi et Nos hommages en même temps que les vôtres. En appelant récemment trente-deux

prélats des parties les plus diverses de la chrétienté aux honneurs de la pourpre romaine, le Pontife suprême a donné à la barque de Pierre un coup de barre tel qu'il lui fait prendre comme à neuf la plus haute mer. Après les événements tragiques de ces dernières années, ce geste a un sens et une portée qui n'échappent à personne, et qui donneront au Consistoire du 18 courant un caractère de catholicité, de solennité et de puissance bien propre à illustrer l'indéfectibilité promise par Jésus-Christ à son Église: *portae inferi non praevalebunt adversus eam*, non, les forces de l'enfer ne prévaudront point contre Elle !

Nous voulons participer à l'éclat de cette victoire, joindre Notre voix qui sera aussi la vôtre aux vives acclamations de l'univers chrétien à la pérennité de l'Église et à la primauté indéfectible du Pontife romain. Tel est le premier motif de Notre présent voyage.

Le fait que, parmi les nouveaux Cardinaux, figure Notre très aimé collègue Son Éminence Révérendissime et Illustrissime le Cardinal Archevêque de Toronto, auquel des liens d'union très affectueuse nous attachent depuis Notre élévation naguère au siège de Gravelbourg, Nous est un motif spécial de paraître au Consistoire prochain. Ainsi manifesterons-Nous la joie du Canada de posséder, grâce à la bienveillance de Sa Sainteté, un deuxième Prince de l'Église, et marquerons-Nous aux catholiques de langue anglaise que Son Éminence Monseigneur le Cardinal McGuigan est plus particulièrement appelé à représenter au Sacré Collège, notre union et notre affection dans le Christ.

Mais Nous voulons être à Rome, aussi, Nos très chers Frères, pour Nous incliner profondément aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, écouter ses directives, recevoir ses bénédictions sur Nous-même et sur vous tous, et Nous relever plus fort pour les saints combats de la religion. Nous voulons enfin, dans un cœur à cœur ineffable, comme Nous l'avons éprouvé plus d'une fois déjà, parler de vous à Notre Saint Père le Pape, lui dire votre foi, votre ferveur même, vos œuvres, vos institutions, mais vos périls et vos faiblesses aussi, vos retours, vos générosités.

En particulier, Nous voulons réassurer Sa Sainteté de votre disposition à répondre à tous ses désirs. Il y a quelques semaines à peine, le Saint Père invitait tous ses fils à secourir les enfants, innocentes victimes de la guerre. Nous avons aussitôt fait écho à sa parole. Et, à une semaine d'avis, dans le seul diocèse de Québec, $25,000. ont été recueillis que Nous déposerons dans la main du Souverain Pontife, afin qu'il puisse répandre au nom du Sauveur ses bienfaits sur l'enfance, la nourrir, la vêtir, l'éclairer et la protéger du mal.

A la pensée d'une si prompte et si généreuse charité chrétienne de votre part, il Nous faut l'avouer, Nous sommes profondément ému, Nous Nous sentons le cœur attendri, Nos yeux sont mouillés de pleurs, et Nous savons bien que le cœur du Saint Père lui aussi sera attendri.

Nous vous remercions donc vivement, Nos très chers Frères. Nous savions bien que votre geste serait magnifique. Il a dépassé Nos espoirs. Et que n'avez-vous donné depuis quelques mois à peine ? Au mois de juin dernier, vous versiez déjà pour les Victimes de la guerre dix mille dollars. Au mois de septembre, vous apportiez par milliers de tonnes des vêtements pour les dénudés. Pour le denier de saint Pierre, une somme admirable encore. Sans compter ce que vous avez fait antérieurement pour la Croix Rouge, et les campagnes de secours organisées par l'État canadien, et ce que des solliciteurs étrangers obtenaient pour leurs causes propres.

Et il faut ajouter ce que vous faisiez encore pour le soutien des œuvres diocésaines. Présentement, la campagne pour les œuvres du diocèse bat son plein. Nous augurons que, cette fois de même, vous serez dignes de vous-mêmes. Et bientôt, au cours du carême, on recourra à vous pour la troisième année en faveur de l'Oeuvre du Grand Séminaire.

Vous vous souvenez, Nos très chers Frères, de la Lettre bienveillante que le Saint Père daignait Nous adresser pour bénir notre projet d'ériger un nouveau Grand Séminaire. Quelle joie ce sera pour Nous de lui dire que, grâce à votre esprit de religion, à votre zèle et aux largesses de vos cœurs, Nous avons à l'heure présente recruté une somme d'environ huit cent mille dollars en réserve pour cette entreprise magnifique, que pour la gloire de Dieu et le bien de l'Église de Québec, Nous commencerons à édifier dès que les circonstances le permettront.

Mais vous comprenez, Nos très chers Frères, si considérable qu'e le soit, cette somme demeure insuffisante. Dans le principe, Nous avons pensé qu'un million suffirait pour réaliser Notre dessein. Nous voyons bien maintenant, avec les contre-coups de la guerre, qu'il en faudra une moitié de plus pour le moins. Aussi voudrions-Nous que la prochaine campagne, avec vos oboles du carême en ces temps où plus que jamais il faut réparer le mal par des aumônes et des sacrifices, nous apportât le complément même du million que Nous avions d'abord entrevu.

L'an passé, Nos paroisses ont fourni $182,000. Nous comptons avoir, cette fois, $200,000. Votre zèle n'est pas refroidi. L'argent est encore abondant. Et vos esprits doivent avoir encore plus de sagesse surnaturelle. Vous savez bien que ce que vous ne donnerez pas pour le bien ira se perdre en fumée et en vaines voluptés, ou bien se fondre dans les gaspillages et les mauvais placements. Prêtez au Seigneur, Nos très chers Frères, c'est Lui seul qui sait payer au centuple, et en un or que ni la rouille ni les vers ne peuvent ronger.

Voilà, Nos très chers Frères, quelque chose de ce que Nous voudrons dire de vous au Saint Père, et une infinité de choses encore, alors que vous prierez, pendant Nos deux mois d'absence, pour le Saint Père et pour votre Archevêque.

Et Nous vous reviendrons bientôt, une fois qu'à Rome, le 12 mars, les échos du septième anniversaire du couronnement de Sa Sainteté Pie XII, Pape et Roi, se seront répercutés sur les ondes jusqu'aux confins du monde.

Ensemble, nous célébrerons ensuite l'alleluia des fêtes pascales. Ensemble, nous louerons le Seigneur de ce qu'Il aime le monde, malgré ses crimes; ensemble, nous Le louerons de ce qu'Il nous aime ineffablement, malgré notre indignité, et de ce qu'Il nous aime en surabondance, déversant sur nous des grâces de choix: *Non fecit taliter omni nationi.*

Et nous nous écrierons tous, Nos très chers Frères, au milieu des ingratitudes de tant de peuples et des froideurs de tant de cœurs chrétiens: Vive le Christ, le Roi des Nations ! Vive Pie XII, Vicaire de Jésus-Christ ! Et nous serons fidèles au Christ et à son Vicaire. Amen.

† Jean-Marie-Rodrigue *Cardinal* VILLENEUVE, O.M.I.,
Archevêque de Québec.

(No 113)

LETTRE PASTORALE

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL JEAN-MARIE-RODRIGUE VILLENEUVE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE, RELATANT SON RÉCENT VOYAGE OUTRE-MER.

Québec, le 4 avril 1946.

Nos très chers Frères,

Une fois encore Nous revenons de Rome, la pensée toute pleine des grandeurs de la papauté, et l'âme embaumée des parfums les plus doux de la foi. Et Nous ne pouvons Nous retenir de vous faire part, selon Notre usage, de Nos sentiments et de Notre édification.

Deux raisons principales nous incitaient à entreprendre ce dernier voyage, outre celles qui par elles-mêmes peuvent attirer un chrétien et surtout un dignitaire de l'Église à la Ville Éternelle. A savoir l'historique consistoire, convoqué par Sa Sainteté Pie XII, au cours duquel un nombre sans précédent de cardinaux seraient créés, dont Notre vénéré Collègue Son Éminence Monseigneur l'Archevêque de Toronto ; et l'obligation pour Nous de présenter au Saint-Père le rapport de Notre mission au Mexique à titre de Légat pontifical.

Parti de Québec, le 3 février, Nous Nous rendions en Angleterre à bord du *Queen Elizabeth* qui devait quitter le port de New-York le 6 au matin, nonobstant la grève des remorqueurs. La mer nous fut extrêmement clémente, et de Londres, Nous pouvions, le 14, malgré un brouillard exceptionnel, prendre l'avion qui, après une escale à l'aéroport de Marseille, Nous déposait à Rome, le soir même.

Les premiers jours furent consacrés aux visites qu'impose le protocole, les futurs cardinaux arrivant à mesure et ayant aussitôt leur audience du Saint-Père, pendant que la Nôtre se trouvait différée jusqu'au 19.

---

* * *

La veille, au palais du Vatican, dans la salle dite du Consistoire se tenait d'abord le premier Consistoire secret, c'est-à-dire une réunion à laquelle seuls peuvent assister avec le Saint-Père les Cardinaux déjà élevés à la pourpre.

Quoique simple de sa nature, une pareille assemblée ne manque point de grandeur. Les Princes de l'Église en cape violette, à cause de la Septuagésime, mais ornée d'hermine, prennent place dans l'enceinte aux tentures d'or et d'écarlate et aux riches tapisseries classiques. Le Souverain Pontife, entouré de sa cour, paraît au seuil, portant une large étole rouge sur sa soutane blanche qui se réflète, on dirait, sur sa figure éclatante de pâleur. On croirait à quelque soudaine apparition surnaturelle. Monté à son trône, il s'adresse bientôt à *ses frères* les Cardinaux, alors que tous les autres doivent sortir : *Extra omnes*. . .

Tous debout, le Pape prononce en premier lieu l'invocation ancienne à l'Esprit-Saint, en usage dans les Conciles et Synodes, et que les Cardinaux récitent aussi dans leurs congrégations quotidiennes, avant le conclave : *Adsumus*.

Le Cardinal Fumasoni-Biondi, ayant terminé son office de Camerlingue du Sacré-Collège, la Bourse en est remise par le Saint-Père au Cardinal Tedeschini. Puis Sa Sainteté annonce l'objet du présent Consistoire. Cette fois, l'assemblée consistoriale revêt comme de juste une importance particulière, à cause du grand événement de l'heure, la création de trente-deux cardinaux, dont trente choisis hors de Rome, et dont vingt-huit ne sont pas de nationalité italienne.

Auparavant, à l'occasion de la Noël, les noms en ont été rendus publics, et le Pape a souligné fortement le sens de son choix et les motifs qui l'y ont déterminé. Le Saint-Père a voulu d'abord que le Sacré-Collège soit complété, c'est-à-dire porté au nombre de soixante-dix, d'après l'exemple des soixante-dix anciens d'Israël, choisis par Moïse pour l'aider dans le gouvernement du peuple de Dieu. Sans dépasser le nombre fixé par Sixte-Quint, mais dans le but de le compléter, Sa Sainteté Pie XII aura à créer du même coup un nombre de Princes de l'Église comme aucun Pape ne l'a jamais fait en un seul consistoire. Depuis plus d'un siècle, il n'est jamais arrivé que le Sacré-Collège ait été complet. Et cette fois même les intentions du Souverain Pontife auront été frustrées par la mort du Cardinal de Dublin, au cours de janvier, et celle du Cardinal de Gênes, un peu plus tard.

A la même occasion, le Saint-Père faisait remarquer que la note caractéristique de cette promotion consistait dans la variété des races et des pays représentés, vivant symbole de l'universitalité de l'Église.

Partant de cette observation, le Vicaire de Jésus-Christ s'était ensuite élevé aux considérations les plus hautes et les plus saisissantes, sur l'universalité et l'unité de l'Église, tout en rendant hommage de façon aussi juste que délicate à l'Italie et à Rome qui porte le Vatican dans son sein.

Il faut retenir ce passage : " L'Église est une mère — notre sainte Mère l'Église — une vraie mère, la mère de toutes les nations et de tous les peuples, aussi bien que de tous les hommes pris individuellement. Et précisément, parce qu'elle est une mère, elle n'appartient ni ne pourrait exclusivement appartenir à tel peuple, ni n'appartenir plus à l'un qu'à l'autre, mais de tous elle est la mère au même degré. Étant la mère, nulle part, elle ne peut être une étrangère ; elle habite, ou du moins devrait, de par sa nature, habiter chez tous les peuples. Bien plus, tandis que la mère avec son époux et ses enfants constitue une famille, l'Église, elle, en vertu d'une union incomparablement plus intime, plus profonde, plus parfaite, qu'il n'est possible dans le cas d'une famille, constitue le Corps mystique du Christ. L'Église est donc au-dessus des nationalités, étant un Tout indivisible et universel ".

Après avoir développé cette profonde et sublime doctrine sur la transcendance de l'Église par rapport aux diverses nations, l'Auguste Pontife en soulignait le caractère d'unité. Puis revenant sur le rôle supra-national de l'Église, il ajoutait cette délicate précision : " Non, certes, que l'Église soit placée à part, comme au-dessus des nations, dans une isolation inaccessible et intangible. Mais comme le Christ était au milieu des hommes, ainsi l'Église, dans laquelle Il continue de vivre, est au milieu des peuples. " Et se plaisant manifestement à citer ce qu'a écrit saint Augustin, dans sa Cité de Dieu, le Saint-Père poursuivait : " L'Église recrute ses citoyens dans toutes les nations, et groupe dans toutes les langues, sa communauté de pèlerins sur terre ; elle ne s'inquiète pas des diversités de coutumes, de lois, d'institutions ; elle ne change ni ne détruit rien de tout cela, mais au contraire elle les protège et les respecte. Elle canalise même les différences entre les diverses nations vers une commune recherche de la paix sur la terre, aussi longtemps qu'elles ne s'opposent pas au culte dû au Dieu unique, suprême et véritable ".

Puis, le Pape avait terminé son discours de Noël en parlant de la paix et des conditions préalables que devraient s'imposer les peuples pour y parvenir.

* * *

L'allocution consistoriale du 18 février annonce les trois motifs qui ont suggéré la convocation du Consistoire de ce jour : savoir, l'admission de nouveaux membres au Sacré Collège, la préconisation de nouveaux Évêques et la publication formelle de tous ceux qui ont été nommés depuis le dernier consistoire, et enfin la postulation relative à quatre causes de canonisation.

A l'origine, les consistoires furent des séances de conseil tenues par le Pape entouré de ses principaux aviseurs. Depuis, les Congrégations romaines et autres organismes en ont pris la place et tiennent des réunions fréquentes dans lesquelles se traitent les innombrables affaires ressortissant à l'autorité suprême de l'Église ; et les consistoires, eux, ne sont plus guère que des séances d'apparat, qui confirment les décisions déjà arrêtées selon les procédures actuelles de la discipline pontificale du gouvernement de l'Église.

Le choix des Cardinaux cependant demeure le fait personnel du Saint-Père qui n'a qu'à les annoncer en Consistoire. Après avoir fait mémoire des Cardinaux rappelés à Dieu, le Souverain Pontife se dit heureux, malgré que la paix ne soit pas encore solidement établie, de profiter de la suspension des hostilités pour couvrir de la pourpre sacrée des prélats qui ont noblement servi l'Église et leur patrie et qui viennent des quatre coins du monde. Leur seule nomenclature parle en effet d'elle-même : c'est d'abord le Cardinal Agagianian, Patriarche arménien de Cilicie, et donc un Pontife de l'Église orientale ; puis le vénérable Cardinal Glennon, Archevêque de Saint-Louis, Missouri, déjà âgé de quatre-vingt-trois ans (et que la mort viendra ravir avant même son retour dans son archidiocèse) ; le Cardinal Masella, prélat italien, nonce au Brésil, d'où il revient après de longues années de séjour en Amérique latine ; le Cardinal Micara, italien lui aussi, que la guerre a violemment éloigné de la Belgique et du Luxembourg où il remplissait les fonctions de Nonce apostolique ; le Cardinal Sapieha, Archevêque de la ville polonaise de Cracovie, la première des cités martyres du récent conflit mondial ; le Cardinal Mooney, Archevêque de Détroit, aux Etats-Unis, naguère Délégué Apostolique au Japon ; le Cardinal Saliège, Archevêque de Toulouse, dont les armes ennemies n'ont pu étouffer

les valeureux accents, au cours de la guerre ; le Cardinal McGuigan, Archevêque de Toronto, qui devient un deuxième cardinal canadien, représentant plus spécialement les catholiques de langue anglaise de notre pays ; le Cardinal Stritch, Archevêque de Chicago ; le Cardinal Parrado y Garcia, Archevêque de Grenade, en Espagne ; le Cardinal Roques, Archevêque de Rennes, en France, ; le Cardinal de Jong, Archevêque d'Utrecht, en Hollande ; le Cardinal Motta, Archevêque de Saint-Paul, au Brésil ; le Cardinal Petit de Julleville, Archevêque de Rouen, en Normandie, berceau d'un si grand nombre de nos ancêtres ; le Cardinal Gilroy, Archevêque de Sydney, Australie ; le Cardinal Spellman, Archevêque de New-York, quatrième des nouveaux cardinaux des Etats-Unis d'Amérique du Nord ; le Cardinal Rodriguez, Archevêque de San Diégo, au Chili ; le Cardinal De Gouveia, portugais, Archevêque de Laurenço-Marques, en Afrique ; le Cardinal de Barros Camara, Archevêque de Saint-Sébastien de Rio de Janeiro, au Brésil ; le Cardinal Pla y Deniel, Archevêque de Tolède, en Espagne ; le Cardinal Artega y Betancourt, Archevêque de la Havane ; le Cardinal Frings, Archevêque de Cologne, en Allemagne ; le Cardinal Guevara, Archevêque de Lima, au Pérou ; le Cardinal Griffin, Archevêque de Westminster, en Angleterre ; le Cardinal Arce y Ochotorena, Archevêque de Tarragone, Espagne ; le Cardinal Mindszenty, Archevêque d'Esztergrom, en Hongrie ; le Cardinal Ruffini, italien, naguère secrétaire de la S. C. des Séminaires et des Universités, récemment nommé Archevêque de Palerme ; le Cardinal von Preysing, Évêque du diocèse de Berlin, en Allemagne ; le Cardinal Von Galen, Évêque de Munster, en Allemagne encore, où avec ses collègues dans l'épiscopat il a tenu une conduite si intrépide en face du nazisme ; le Cardinal Caggiano, Évêque de Rosario, en Argentine ; le Cardinal Tien, Évêque chinois, vicaire apostolique de Tsing-Tao ; et enfin, le Cardinal Bruno, ci-devant secrétaire de la S. C. du Concile, doyen des officiers majeurs des Sacrées Congrégations romaines qui naguère voyaient leur carrière couronnée par le cardinalat mais que la présente promotion aura écartés de la pourpre au moins pour un temps.

Le Saint-Père nomma les trente et un premiers de l'Ordre des cardinaux Prêtres, et le dernier de l'Ordre des cardinaux Diacres, c'est-à-dire qu'à titre de membres du clergé de Rome, comme le sont de droit tous les cardinaux, les premiers auront charge d'une ancienne église presbytérale ou quasi-paroisse, et le dernier d'une diaconie, selon la discipline romaine d'autrefois.

Ajoutons ici quelques considérations qui ont été faites communément, à propos des récentes élévations à la dignité cardinalice,

mais qu'on ne saurait assez signaler aux fidèles. Tous les hommes d'Église ainsi honorés de la pourpre romaine auront eu déjà dans leurs Églises respectives une carrière remarquable par leur vertu, leur science, leur prestige et leur rôle public, souvent héroïque. Ils sont d'âge variant entre quarante-sept ans, pour le Cardinal Griffin, jusqu'à quatre-vingt-trois, pour le regretté Cardinal Glennon. L'Italie verra quatre de ses enfants s'ajouter aux précédents dans le sein du Sénat pontifical, où ils seront en tout vingt-huit, conformément au droit d'aînesse qui lui est en quelque sorte conféré par l'histoire. La France en aura sept, trois anciens et trois nouveaux, à la tête des diocèses, et à Rome Son Éminence le Cardinal Préfet de la S. C. Orientale. L'Espagne retrouvera selon ses nobles traditions quatre Princes de l'Église, sans compter ceux de même langue dans ses anciennes colonies d'Amérique latine. L'Allemagne elle-même en aura quatre, admirables lutteurs de la chrétienté. La Hongrie, l'Angleterre, la Hollande, la Pologne posséderont chacune un nouveau cardinal, ce qui en constituera deux pour la dernière. Et hors d'Europe, les Etats-Unis en auront cinq au total, l'Argentine deux, le Brésil deux, le Chili, le Pérou, les Antilles, chacun un, le Canada deux ; soit un total de quatorze dans les Amériques ; quatre dans le Commonwealth britannique ; l'Australie, l'Afrique, la Chine, un chacune ; l'Église orientale, un arménien de rite melchite, qui s'ajoutera au cardinal Tappouni, syrien de rite maronite. On ne saurait concevoir une combinaison plus compréhensive et moins particulariste.

Certes, le Saint-Père aura eu raison de dire : " Nous aurons la consolation de voir affluer vers nous de nouveaux membres du Sacré Collège, provenant des cinq parties du monde. Rome apparaîtra ainsi vraiment comme la Cité éternelle, la Cité universelle, la Cité capitale du monde, la Ville par excellence, la Cité dont tous sont les citoyens, la Cité qui est le siège du Vicaire du Christ et vers laquelle se tournent les regards du monde catholique." (Discours de Noël 1945.)

* * *

Dès l'annonce du nom de chacun des nouveaux cardinaux élus par le Pape, des délégations formées chacune d'un Maître de cérémonies pontificales accompagné de quelques officiers se rendent aux Collèges et Instituts assignés comme demeures juridiques pour la circonstance aux prélats concernés, afin de leur remettre selon le cérémonial reçu le Décret apostolique de la Chancellerie et le biglietto de la Secrétairerie d'État qui leur communique formellement l'annonce de leur promotion. Ce qui devait donner lieu à autant de céré-

monies locales, suivies le même jour et le jour suivant des visites de félicitations, dites *di calore*, que feront aux titulaires tous les Cardinaux présents à Rome, les princes et ambassadeurs, les dignitaires ecclésiastiques et laïcs et autres grands personnages.

* * *

Nous revenons au Consistoire. Le Saint Père agrée alors l'option de quelques cardinaux à des titres supérieurs, d'après le droit cardinalice ; puis, selon l'usage ancien se fait la préconisation ou la proclamation de tous les Archevêques et Évêques qui ont été promus à quelque Église depuis le dernier Consistoire. En l'occurrence, aucun consistoire n'ayant eu lieu depuis 1938, la liste en est fort considérable, soit plus de six cents noms. Mentionnons parmi les premiers, Son Excellence Monseigneur Georges Courchesne, jusqu'ici Notre très estimé suffragant, qui vient d'être élevé à la dignité d'Archevêque par la création d'une troisième province ecclésiastique dans la province civile de Québec. Parmi tant d'autres, Nous remarquons aussi le nom de Notre très dévoué Auxiliaire, Son Excellence Monseigneur Georges-Léon Pelletier.

Le vote des Cardinaux est ensuite requis par un *placet* ou *non placet* pour les causes de canonisation de quatre Bienheureux, dont deux jésuites, le martyr Pierre de Brito, et le missionnaire et confesseur Bernardin Realino, et deux fondatrices d'Ordres, la Bienheureuse Bichier des Anges des religieuses de Saint-André, et la bienheureuse Cabrini des Missionnaires du Sacré-Cœur. L'Éminentissime Cardinal Salotti, Préfet de la S. C. des Rites, avait d'abord adressé au Saint-Père à cet effet la postulation traditionnelle, après la lecture d'un abrégé de la vie de ces quatre serviteurs de Dieu.

Enfin, les Archevêques récemment promus, par eux-mêmes ou par leurs procureurs, viennent postuler leur pallium, à genoux devant le Saint-Père, et par la voix de quelques avocats consistoriaux. Monseigneur Edgar Larochelle, Supérieur Général de la Société des Missions Étrangères de Pont-Viau, qui Nous accompagne à Rome, le fait au nom de Nosseigneurs Norbert Robichaud et Georges Courchesne.

* * *

Deux jours plus tard, le 20 février, le Pape imposait la barrette rouge aux nouveaux Cardinaux, au cours d'une solennité publique, en présence des invités d'honneur de chacun des titulaires, selon un

cérémonial des plus dignes et des plus symboliques du même coup. A cette occasion, le Saint-Père répondant à l'adresse présentée au nom de tous par le doyen, Son Éminence le Cardinal Agagianian, traitera de l'universalité de l'Église en opposition à l'impérialisme totalitaire dans lequel sont tombés tant de peuples et qui rend si ardue la mission de l'Église. Il exaltera la puissance du Saint Sacrifice de la Messe pour le bien de l'humanité. Et, à la fin, d'une voix pleine d'émotion et de chaleur, Sa Sainteté exhortera avec ardeur à l'amour de la Sainte Église.

L'événement capital des récentes fêtes cardinalices, ce devait être, comme on le sait, le Consistoire *public;* il se tient le jeudi 12 février, dans l'avant-midi, et cette fois, à la basilique Saint-Pierre, dans la nef centrale aménagée pour la circonstance ; le Souverain Pontife doit y imposer le chapeau rouge.

La basilique aurait retrouvé pour l'occasion quelques-unes de ses splendeurs. Le cortège pontifical réapparaîtrait dans sa marche majestueuse et brillante. Les trompettes d'argent s'y feraient entendre. L'éclatante musique romaine jetterait ses riches accords aux voûtes de l'immense basilique: *Tu es Petrus. Haec dies quam fecit Dominus.* Porté sur la *sedia*, revêtu de la chape rouge et couronné d'une mître d'or, Pie XII paraîtrait soudain, au milieu des acclamations sacrées, la figure empreinte de pâleur et comme d'une sainte nostalgie, jetant un œil tendre et ému sur les foules à son passage, bénissant d'un geste large et comme agrandi à la mesure de sa vision universelle et de sa pensée de Vicaire de Jésus-Christ.

Le Pape gravit religieusement les degrés de son trône. Pendant que les vingt-neuf anciens cardinaux, enveloppés de leur cape, sont montés à leurs stalles, leur cérémoniaire personnel assis à leurs pieds, une foule considérable est déja réunie, comprenant outre des représentants des familles royales, du Corps diplomatique, des Ordres pontificaux, du Patriciat et de la noblesse romaine, des milliers de prêtres, religieux et religieuses de tout costume et de toute couleur. Un respectueux murmure anime l'assemblée, entre les Vive le Pape, *viva il Papa*, qui ponctuent depuis le début l'avance triomphale du Pape-Roi.

La cérémonie débuta par l'hommage rituel au Souverain Pontife de tous les cardinaux présents, alors que chacun d'eux, la traîne déployée, avance individuellement au milieu de l'enceinte, puis progressivement fait ses trois révérences, et enfin gravit lentement les marches du trône pontifical singulièrement élevé, afin de baiser la

main du Pape et en recevoir la bénédiction, avec souvent quelques affectueuses paroles personnelles.

Des avocats consistoriaux sont ensuite appelés tour à tour, conduits par le Secrétaire de la S. C. des Rites, qui lisent successivement la supplique *instanter*, *instantius*, *instantissime* de la canonisation des Bienheureux présentés au Consistoire secret.

Entre temps, les Cardinaux diacres et d'autres anciens quittent le Consistoire pour aller à la rencontre des nouveaux à la chapelle du Saint-Sacrement où ils ont prêté leur serment entre les mains du vénérable doyen du Sacré Collège, l'Éminentissime Cardinal Granito Pignatelli di Belmonte, auguste vieillard de quatre-vingt-quinze ans, et de l'Éminentissime Cardinal Tedeschini, nouveau Camerlingue du Sacré Collège. Entre leurs parrains, les élus de la promotion procèdent deux à deux en cortège imposant et franchissent l'enceinte du Consistoire, provoquant à mesure un pieux émoi et une vive curiosité. Chacun veut les distinguer les uns des autres, et surtout remarquer ceux qu'il connaît personnellement.

Le cardinal oriental attire d'abord tous les regards par le voile rouge qui lui couvre la tête et qui se prolonge en une cape de même couleur, adaptation spéciale, semble-t-il, de la cape cardinalice aux usages du rite melchite. C'est ensuite un majestueux vieillard l'Archevêque de Saint-Louis, l'Éminentissime Cardinal Glennon, dont la haute stature et la dignité dominent en quelque sorte le cortège. Puis ce sont les deux nonces italiens appelés à la pourpre, et dont la distinction saisit les regards. On signale au passage le Cardinal Sapieha, de noble extraction, autrefois appelé par Pie X à la cour pontificale, puis consacré par le même Auguste Pontife, et devenu depuis, l'intrépide Archevêque de Cracovie ; le Cardinal McGuigan, dont la piété et le sourire charment les cœurs ; le Cardinal Gilroy, qui après le siège de Gallipoli, lors de la première Grande Guerre abandonnait une carrière pleine de promesses pour prendre les livrées du Seigneur ; le Cardinal von Preysing, dans sa jeunesse secrétaire à Rome à l'ambassade bavaroise auprès du Quirinal mais que Rome et la vue du Pape Pie X attirèrent au sacerdoce, et qui devint peu après intimement lié au nonce Pacelli, aujourd'hui Sa Sainteté Pie XII ; et puis des cardinaux qui représentent les divers pays, dont les nationaux applaudissent successivement le passage : les Américains ne sont pas les moins démonstratifs quand ils aperçoivent les leurs au cortège cardinalice, en particulier l'alerte Cardinal Spellman ; le Cardinal Griffin, le plus jeune de la promotion, rayonne de simplicité et de joie ; celui de Hongrie, que les Russes

ont retardé aux frontières ; les Cardinaux allemands, en particulier ce bon géant qu'apparaît être le Cardinal Von Galen, qui, tel un saint Léon le Grand, jetait naguère le trouble chez les nazis venus lui dicter leurs volontés, en se présentant à eux, revêtus de ses atours pontificaux, mitre en tête et crosse en main, et les faisait céder devant sa calme majesté. Enfin, le Cardinal chinois qui porte en lui une signification si pleine d'avenir pour les pays récemment évangélisés.

Pendant ce temps, Sa Sainteté a fait exprimer par Son Excellenc Monseigneur Carinci sa joie de découvrir comme des astres nouveaux au ciel de l'Église en ces Bienheureux auxquels il souhaite accorder bientôt les honneurs de la canonisation. Et les nouveaux cardinaux s'approchent un à un, cape déployée, auprès du Saint-Père qui leur impose individuellement le grand chapeau rouge, prononçant sur chacun la formule qu'on peut traduire à peu près en ces termes : " A la louange du Dieu tout-puissant, et pour l'ornement du Saint-Siège Apostolique, recevez le chapeau rouge insigne particulier de la dignité cardinalice, qui vous rappelle que, même jusqu'à l'effusion de votre sang, vous devrez vous montrer intrépide dans l'exaltation de la sainte Foi, pour la paix et le repos du peuple chrétien, et le rayonnement et la conservation de l'Église Romaine. Au nom du Père, etc." Les cardinaux reçoivent ensuite le baiser de paix de leurs collègues plus anciens.

Une fois cette cérémonie terminée, le Pape se retire triomphalement, porté sur la *sedia*, au milieu des acclamations enthousiastes à son passage, et donnant de part et d'autre ses émouvantes bénédictions. Le corps du Sacré Collège se rend alors processionnellement, au chant du *Te Deum* alterné par la schola et le peuple, à la chapelle de la Chaire de Saint-Pierre, et jusqu'à ce que le Cardinal doyen ait chanté l'oraison dite *super electos Cardinales*, sur les cardinaux élus, ceux-ci sont tous prosternés sur les dalles, la tête appuyée sur des coussins et enveloppés de leur cape rouge et de l'hermine. A leur lever, ils reçoivent une nouvelle accolade de leurs aînés. Puis, ils vont prier ensemble au tombeau du Prince des Apôtres.

Un second consistoire secret, le vendredi, 22 février, rassemblait cette fois à peu près le Sacré Collège au complet. Le Saint Père remettait aux cardinaux récemment promus un anneau à ses armoiries, leur assignait un titre particulier parmi les anciennes églises de Rome, et par une formule appropriée leur fermait et leur ouvrait la bouche, selon l'expression reçue, c'est-à-dire leur imposait le silence

sur les choses consistoriales, et puis leur permettait ensuite d'en délibérer ouvertement dans les assemblées.

Après ces principales cérémonies de leur accession à la dignité cardinalice, les Cardinaux auront maintenant à prendre possession de leur titre, selon les rites prescrits et avec la solennité voulue.

* * *

Ordinairement le Cardinal Secrétaire d'État, lors des promotions au cardinalat, donne une réception aux cardinaux et aux ambassadeurs et ministres des pays près le Saint-Siège. Cette fois ce fut le Souverain Pontife lui-même qui daigna le faire, le lundi suivant. La réception fut aussi brillante qu'on peut le supposer. Le doyen du Corps diplomatique, Son Excellence l'Envoyé extraordinaire du Portugal près le Saint-Siège, en un français plein d'éloquence, exprima l'admiration des peuples pour Sa Sainteté, particulièrement pour sa charité universelle à l'occasion de la guerre. Il prononça au nom de ses Collègues, et on peut dire des nombreux pays représentés au Vatican, un discours soumis à l'avance même aux Ambassadeurs ou Ministres des nations qui sans se déclarer catholiques ont un envoyé diplomatique à la cour romaine, telles l'Angleterre, la Hollande, la Chine et autres. Ces derniers pays ont compris que nul poste d'observation n'est comparable à celui de la Cour romaine pour suivre la politique mondiale, et surtout que nul dévouement n'est comparable à celui de la Papauté à l'égard des gouvernements qui veulent entretenir des liens de respect et d'amitié avec le gouvernement suprême de l'Église catholique. Le Pape répond cette fois dans un discours français, reconnaissant ainsi à son tour les droits de la langue française comme langue diplomatique, selon une tradition reçue depuis plusieurs siècles. La parole du Pape, qui garde à son trône une attitude hiératique, coule de source en un style du grand siècle, du Bossuet mais allégé en cristal et comme irradié de magnificence, reprend un thème qui lui est cher, à savoir l'Église et ses relations avec les nations. Une comparaison aussi suggestive que fine est inspirée au Saint Père par sa science de l'art musical. Il termine en confiant à son auguste auditoire quelques-uns des devoirs de l'heure présente, pour le Corps diplomatique et pour le Sénat pontifical.

Le Saint Père descend ensuite de son trône et remet de sa main, avec les paroles les plus gracieuses, à chacun des Princes de l'Église et des nobles Ambassadeurs, une large médaille de bronze, frappée à

l'occasion de l'historique consistoire des trente-deux promotions cardinalices.

* * *

Il est d'usage que des dîners aux diverses ambassades honorent les cardinaux des nations respectives. Cette fois, pour obtempérer au désir du Saint-Père, les banquets somptueux ont été supprimés. Seules des réceptions académiques ont été organisées dans les collèges nationaux, ou bien de simples rencontres dans les salons d'ambassades. Mentionnons que Nous avons été ainsi l'invité de l'ambassade de Grande-Bretagne, de celle de France, de celle de Chine, et autres.

Mais la plus brillante évidemment aura été la présence de tous les Cardinaux, au sein d'une foule vive et distinguée, au Quirinal, lors de la magnifique réception royale donnée par Son Altesse le Prince de Piémont, lieutenant-général du Royaume d'Italie.

* * *

Ne Nous attardons pas à d'autres détails des solennités récentes de Rome, malgré tout l'intérêt qu'ils pourraient avoir. Mentionnons cependant que la divine Providence Nous y avait réservé une singulière joie spirituelle, dans la faveur que Nous avons eue, avec la bienveillance du Saint-Siège, de consacrer un autre évêque de Notre Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, Son Excellence Monseigneur Blanchet, promu évêque de Saint-Pierre d'Aoste, en haute Italie. Le sacre s'est accompli le dimanche 3 mars, dans Notre église titulaire de Sainte-Marie des Anges aux Thermes, selon toute la rigueur des rites sacrés dans la ville de Rome.

Le dimanche suivant, Nous ordonnions à la prêtrise. un jeune diacre espagnol, dans la chapelle de la Maison Généralice de la Congrégation des Oblats à Rome. C'est bien le moment de signaler l'affectueuse hospitalité qui Nous y accueillit pendant tout Notre séjour dans la Ville Éternelle, ainsi que Nos compagnons de voyage, lesquels en ont été édifiés et Nous en ont exprimé leur vive gratitude. Il en aura été de même ensuite à l'égard de Nos Oblats de Naples.

* * *

Nous eûmes l'honneur d'un déjeuner intime au Collège canadien. Nous ne pouvions oublier l'hospitalité qu'à maintes reprises l'insti-

tution Nous accorda, particulièrement aux jours de Notre promotion au Sacré Collège. Cette maison si chère à un grand nombre de prélats et de prêtres canadiens n'a pas eu à trop souffrir de la guerre, grâce à sa qualité de Collège pontifical et la sollicitude du regretté Monseigneur Perrin, et présentement de monsieur Robin qui a pu revenir à son poste. Une commission militaire italienne y demeure encore installée, et contribue à l'entretien convenable de l'édifice.

Vu les circonstances générales, il paraît improbable que le Collège puisse ouvrir ses portes cet automne à des prêtres étudiants. Mais on a lieu d'espérer qu'il reprendra ensuite, toutefois, ses cours et même reverra sa prospérité et sa gloire d'antan.

* * *

Il Nous tarde, Nos très chers Frères, de vous entretenir enfin des audiences personnelles que voulut bien Nous accorder Sa Sainteté, soit le 19 février, quelques jours après Notre arrivée à Rome, soit avant de prendre congé, le jour même où Nous avons quitté la Ville Éternelle.

Dans les deux circonstances, le Vicaire de Jésus-Christ Nous a témoigné une condescendance, Nous allions dire une tendresse, et le mot n'est que juste, qui Nous a profondément confondu, mais aussi grandement réconforté en Nos inquiétudes pastorales, et encouragé plus fortement que jamais à travailler au salut des âmes de Nos très chères ouailles.

Nous disions dès l'abord au Saint-Père, dans la plus étroite intimité, celle que Sa Sainteté veut bien Nous permettre et même Nous inspirer, la joie ineffable que Nous éprouvions à Nous revoir en son auguste présence, et puis la soumission et la pieuse affection que Nous lui apportions au nom de tout Notre diocèse, de la part du clergé, des communautés religieuses et des fidèles. Puis, Nous exprimions au Saint-Père l'allégresse que Nous avons éprouvée avec l'univers catholique tout entier du sagace et courageux coup de barre donné à la Barque de Pierre à l'effet de mieux affirmer son universalité, et de lui répéter, à l'aurore des siècles nouveaux et du tournant de l'histoire qu'est l'heure présente le *duc in altum* du Maître, à l'apôtre saint Pierre et à ses compagnons de la pêche miraculeuse. Nous mentionnions spécialement la réjouissance unanime de tous Nos fidèles et de tous les catholiques canadiens, que, malgré leur nombre relativement modeste, mais en raison sans doute de la fidélité de leur foi,

le Canada ait eu l'honneur d'un second cardinal ; celui-ci singulièrement attaché à Québec où il fut préparé au sacerdoce, et où il a conçu à jamais le plus fidèle sentiment pour les catholiques de langue française et une manifeste considération pour leurs traditions religieuses. Cette nomination constituait un hommage évident au clergé et aux fidèles de langue anglaise, surtout originaires de la Verte Erin, mais du même coup à tous les autres aussi; et elle serait un signe manifeste, auprès de nos frères séparés de l'universalité catholique de l'Église qui ne connaît nulle part les frontières ni des races ni des langues ; elle serait encore un principe de plus forte union entre les divers groupements catholiques du Canada. Au surplus, la vertu indiscutable du nouveau titulaire et l'étroite amitié qui depuis longtemps unit personnellement nos deux âmes de pasteurs ajoutaient encore à Nos motifs de réjouissance.

* * *

Puis, Nous présentions au Saint Père la relation de Notre Légation *a latere* au Mexique, à l'occasion des fêtes solennelles de Notre-Dame de la Guadeloupe, assurant le Souverain Pontife de l'honneur qu'en avait ressenti tout notre peuple, et dont l'écho avait retenti même dans l'enceinte de nos Assemblées parlementaires, exprimant aussi la gratitude de Nos fidèles pour l'auguste Chef de la chrétienté, et l'union plus étroite encore qui Lui attachait tous les cœurs. Et Nous dessinions ensuite à grands traits les triomphes qui attendaient au pays du Mexique le représentant du Pape, la commotion spirituelle qui à l'occasion de l'envoi d'un Légat papal avait remué toutes les classes, et l'explosion de foi éclatante que cette mission avait provoquée. Et après avoir fourni divers traits particuliers, Nous remettions à Sa Sainteté une longue relation écrite de Notre voyage à la Guadeloupe et de Nos observations.

Nous présentions ensuite au Souverain Pontife les riches cadeaux dont le Mexique Nous avait chargés pour son Auguste Personne, entre autres une précieuse croix d'or enrichie de perles et de diamants que le Saint Père Nous céda libéralement, afin que Nous puissions porter sur Notre poitrine, en mémoire de Notre légation, le double souvenir du Pape et de la Vierge de la Guadeloupe.

Le Saint-Père daignait ensuite octroyer aux membres de Notre suite en cette Légation pontificale à Mexico diverses distinctions et privilèges, gage de Sa paternelle considération.

Puis, Nous présentions au Pape Nos offrandes du Denier de Saint-Pierre, le fruit des aumônes de Nos fidèles pour les victimes de la

guerre, en particulier la belle somme recueillie au moment de Notre départ en faveur des enfants privés de pain, de vêtements, de foyer, surtout de père, de mère, de frères, de famille, et hélas ! des secours de la religion, en raison des événements du conflit. Le Saint-Père fut sensiblement touché de vos actes de généreuse charité, Nos très chres Frères ; Il se recueillit profondément et répandit alors sur vous tous, comme Il Nous en avertit, le signe de ses bénédictions les plus abondantes.

Nous eûmes aussi la liberté d'entretenir le Chef de la chrétienté de diverses questions relatives à la Sainte Église, et de lui exposer quelques-uns de Nos problèmes actuels. Nous lui parlâmes de notre université Laval, de l'enseignement catholique dans l'archidiocèse, de la neutralité dans les groupements et œuvres d'ordre social, des mouvements et évolutions d'ordre politique, des développements éventuels des diocèses, et le reste. Nous Lui signalions le ministère qu'accomplissait à la même heure dans l'Église de Québec le révérend Père Matéo, etc., etc.

Puis, Nous lisions au Très Saint Père une longue liste d'instituts et de particuliers que Nous recommandions à Sa bénédiction spéciale, et à chaque fois le Vicaire de Jésus-Christ traçait un signe de croix sur les intentions que Nous soumettions à sa pensée.

Nous avions commenté filialement la récente Encyclique pontificale *Vacantis Sedis Apostolicae* relative au Conclave, et qui Nous avait été remise dès notre arrivée à Rome. Nous fîmes de même pour d'autres mesures disciplinaires du Saint-Siège, par exemple en ce qui concerne le jeûne eucharistique, et pour d'autres documents, tout spécialement pour les récents discours de Sa Sainteté, qui trahit en ses conversations l'humilité la plus sincère et la plus profonde. Dans les communications plus intimes encore qui suivirent Nous touchâmes à la fois au génie et à la sainteté de l'incomparable Pontife.

Le Pape voulut bien après cela recevoir Notre suite pour laquelle Il eut les délicatesses les plus émouvantes. Nous sortîmes de chez le Saint-Père, plus dégagé du monde d'ici-bas, plus imprégné de l'atmosphère céleste. Nous avions vu, Nous avions touché le doux Christ de la terre.

* * *

Il ne Nous restait plus qu'à rentrer en Notre diocèse, et Nous entendions le faire sans délai. Mais hélas ! les voyages océaniques se

ressentent encore de la guerre. Il serait hors de propos d'exposer les lenteurs administratives qui Nous arrêtèrent pendant près d'une semaine à Naples, qui firent changer, en plein milieu de la mer sur laquelle Nous aurions à voguer plus de quinze jours, la direction de notre navire, lequel Nous conduisit non pas à New-York mais à Charleston, Caroline du Sud, d'où Nous Nous sommes hâté d'arriver à Québec, après, malgré tout, un heureux voyage, quant à la température, aux ménagements de la mer, et aux manifestes protections, sur nos personnes et sur nos choses, de la Vierge Étoile de la Mer : *Ave maris stella.*

Donné à Québec, au palais cardinalice, le 4 avril 1946, jour de Notre retour de Rome.

† J.-M.-Rodrigue *Cardinal* VILLENEUVE, O.M.I.,

Archevêque de Québec.

(No 114)

LETTRE PASTORALE COLLECTIVE

DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC
ET DE LEURS EXCELLENCES NOSSEIGNEURS LES ARCHEVÊQUES
ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

CROISADE DE PURETE

Nous, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêques et Evêques de la province de Québec,

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses et à tous les fidèles de Nos diocèses, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers frères,

1. De tout temps, l'Eglise a manifesté son zèle pour la pureté des mœurs. A la suite de Notre Suprême Pasteur, Nous avons nous-mêmes, à différentes reprises, soit individuellement, soit collectivement, élevé la voix pour vous rappeler que la moralité publique et privée est un trésor dont la violation entraîne la perte des âmes, la désagrégation de la famille et la décadence de la société civile.

2. La séparation des familles que la guerre a provoquée, la prospérité matérielle dont le conflit a été l'occasion, la soif de liberté qui a suivi cette période de contrainte et de restrictions, se sont unies aux tendances de l'homme charnel pour accroître en nos milieux le naturalisme jouisseur et pour

accentuer le retour aux mœurs païennes. La poussée formidable du vice de l'impureté rend vos pasteurs inquiets, de plus en plus inquiets.

3. L'inquiétude gagne les autorités civiles, alarmées des ravages causés par les maladies honteuses, frappées de la criminalité qui est la conséquence inévitable du laisser-aller des mœurs. Les pouvoirs publics ont pris ou projettent de prendre des mesures qui pourront concourir à endiguer les débordements de l'immoralité. Il Nous fait d'autant plus plaisir de le souligner que leurs soucis s'étendent maintenant à l'ordre moral et social. [1]

4. Récemment, et d'un peu partout, des personnalités religieuses et laïques, [2] ne partageant pas toujours notre foi, ont jeté le cri d'alarme et tenté de réveiller l'attention publique. L'Action catholique, toujours au service de l'Eglise et de sa morale, entreprend actuellement une croisade pour la pureté des mœurs. Le mal de l'immoralité est grand ; il menace de plus en plus.

5. Nous voulons donc appuyer ici, de toute Notre autorité, les louables efforts accomplis jusqu'à date ; Nous entendons même donner un caractère général et officiel à cette croisade nouvelle "contre les périls que créent aux bonnes mœurs les flots puissants de l'immoralité qui débouchent dans toutes les rues et envahissent toutes les classes sociales". [3]

6. A cet effet, Nous rappellerons d'abord les principales **manifestations** du vice de l'impureté et du laisser-aller de l'immodestie (I). A la lumière de la foi, Nous **jugerons** ensuite ce problème angoissant (II) ; enfin Nous indiquerons quelques **moyens** de résister à ce courant impur qui voudrait tout emporter sur son passage (III). Nous avons confiance que Notre parole ralliera toutes les forces catholiques et toutes les bonnes volontés pour livrer une lutte sans merci aux ennemis de la morale catholique qui sont forts de la puissance de satan et aussi de notre faiblesse. Courage, Nos très chers frères, Dieu est avec nous ; nous aurons la victoire.

I

LES PRINCIPALES MANIFESTATIONS DU VICE DE L'IMPURETE ET DE L'IMMODESTIE

7. L'immoralité est un mal de tous les temps, parce qu'elle trouve chez l'homme le complice d'une nature affaiblie par le péché originel et toujours prête à entrer en révolte contre la raison et la loi morale. Et cette révolte devient un fait de plus en plus fréquent, si la faiblesse humaine n'est pas aidée, si plutôt elle est favorisée par l'ambiance immorale dans laquelle se déroule la vie quotidienne. De nos jours surtout, l'immoralité pénètre en l'homme par ses cinq sens ; elle dispose de puissants moyens de dissémination.

8. "Les artifices qui excitent les passions, remarque Pie XII, ont extraordinairement augmenté, alors qu'en d'autres temps ils étaient confinés dans des cercles restreints : le progrès de la presse, les éditions à bon marché comme celles de luxe, les photographies, les illustrations, les reproductions artistiques de toute forme et couleur et de tout prix, les cinématographes, les spectacles de variétés et cent autres moyens propagent les appâts du mal et les mettent dans les mains de tous, grands et petits, femmes et filles". [4]

9. C'est d'abord dans la tenue en général que se manifeste le laisser-aller qui, trop souvent, hélas, conduit à l'impureté. Que de personnes sont esclaves de ces modes qui ignorent les règles élémentaires de la modestie et qui constituent parfois une provocation directe au mal

10. Grâce à Dieu, les femmes chrétiennes de nos milieux ne paraissent à l'église et, généralement dans les assemblées publiques, que décemment vêtues. De même il nous plaît de constater que la plupart des femmes vont sur la rue convenablement mises. Mais que sera-ce demain, si l'on songe à la vogue croissante de "ces vêtements si exigus ou tels qu'ils

semblent faits plutôt pour mettre davantage en relief ce qu'ils devraient voiler", comme l'observe Pie XII. [5] Trop de jeunes filles acceptent facilement les raccourcis indécents, parfois provocateurs, les décolletés audacieux où elles ont parfois l'impudence de placer la croix de Notre-Seigneur, Maître de pureté ! Trop d'entre elles s'exhibent en "shorts", encore timidement sur la rue, mais avec sans-gêne au jeu ! Souvent elles réduisent encore leur costume de plage. Immodestes de leur nature même, ces vêtements doivent être bannis de nos mœurs, même dans les sports. [6] Notons de plus que le port du pantalon sous le moindre prétexte, ou, ce qui est pire, dans le but de s'exhiber en public, n'est pas digne d'une vraie chrétienne.

11. Au déshabillé et au laisser-aller de la vie en plein air s'ajoute l'usage déplorable et trop répandu chez des chrétiennes même pratiquantes de circuler à l'intérieur de leur foyer dans le plus léger accoutrement. Comme on est loin des délicatesses de nos mères chrétiennes d'autrefois !

12. On plaindrait les femmes de mœurs douteuses qui accepteraient ces raccourcis, ces décolletés, ces déshabillés. Mais qu'une chrétienne, une épouse, une mère, une jeune fille, loin de réagir contre ces courants pervers, s'y engagent trop souvent à cœur joie, désapprennent peu à peu la modestie, l'ignorent, la méprisent même, comment ne pas en être stupéfié et attristé jusqu'aux larmes !

13. L'homme lui-même n'échappe pas au goût de l'exhibition de sa chair : on va le torse nu en public, on porte un pantalon ou un maillot collant trop abrégé. On commet par là des infractions à la vertu de modestie, quand on n'est pas occasion de péché, en pensée ou en désir, pour le prochain.

14. Ce qui nous paraît plus grave encore, non certes comme provocation au mal, mais plutôt comme habitude néfaste et pouvant conduire très loin, c'est, dans le costume des fillettes, la robe trop écourtée, la nudité complète des bras et des jambes, quand cela ne va pas jusqu'à celle du torse. Sans le

savoir, ces pauvres enfants scandalisent ainsi, et souvent, leurs petits frères. Comment une mère chrétienne peut-elle l'oublier ? Si ces enfants aperçoivent dans la rue quelque **soutane,** signe du gardien de la modestie et de la morale, elles se hâtent de tirer ce qui leur reste de vêtement pour se couvrir. Ces fillettes vieilliront. Pour être modestes, et souvent pour être pures, elles devront remonter tout un courant qui les a entraînées jusque là. Le pourront-elles vraiment ? Pauvres mères, vous violez, sachez-le, vos graves devoirs d'éducatrices.

15. L'immoralité se sert donc de la mode pour corrompre les âmes ; elle utilise aussi le sport, pourtant si utile et si nécessaire pour la santé du corps. C'est une ruse de satan de détourner de leur fin des jeux, des plaisirs, des divertissements, des amusements dont le but premier est de reposer le corps en rendant plus agréable la vie en société. Satan se réjouit de ces "parties de sport qui se déploient dans des conditions de vêtements, d'exhibitions et de camaraderie inconciliables avec la modestie même la moins exigeante".[7] De fait, on met tant de soin à créer pour le sport le vêtement qui déshabille ou qui séduit, et, à la vérité, sous les plus fallacieux prétextes ; on participe avec tant de sans-gêne à ces parties de plaisirs qui font des jeunes gens et des jeunes filles des compagnons de vie d'un jour, loin des yeux et des regards protecteurs ; la camaraderie devient vite familiarité déplacée, et, les liqueurs alcooliques aidant, la familiarité tourne en compagnonnage éhonté. Ainsi les excursions, les parties de ski ou de chalet, l'exercice du patin sous toutes ses formes, d'autres amusements encore, deviennent directement ou indirectement des occasions de fautes d'autant plus alléchantes qu'elles se présentent sous le couvert d'un délassement de soi légitime.

16. La moralité chrétienne subit aussi de dures atteintes dans ce qu'on est convenu d'appeler les "réunions sociales", et aussi dans les rencontres aux clubs, aux grills et dans les salles publiques. L'usage des boissons enivrantes, même chez

les femmes, ouvre la porte à tous les excès. On y offense Dieu par la pratique de ces danses modernes que l'on a justement flétries du nom de luxure déguisée. Même le jour du Seigneur est témoin de ces réunions où, il n'est pas exagéré de le dire, d'authentiques païens se trouveraient mal à l'aise, tant la morale, même naturelle, y est impudemment oubliée et battue en brèche.

17. Elle est bien affligeante aussi la conduite de ces jeunes gens, de ces jeunes filles, qui se blottissent dans la partie retirée de nos parcs ou aux coins les moins fréquentés de nos plages, ou qui s'entassent pêle-mêle dans les autos, sans autre surveillance que celle du démon, sans autre guide que celui de leurs passions, et cela à longueur de nuit ou de dimanche. On sait aussi les dangers de ces fréquentations en chambre ; de jeunes ouvrières, bonnes jusque là, mais naïves et imprudentes, y ont trouvé l'occasion de chutes lamentables. Les fréquentations, malgré les dangers qu'elles présentent, sont nécessaires, mais la loi chrétienne réprouve certaines formes de fréquentation. Toujours, il est du devoir des parents et des personnes qui en tiennent lieu d'exercer une discrète, mais efficace surveillance sur les jeunes qui leur sont confiés. Manquer à ce devoir, c'est enfreindre gravement ses obligations.

18. Les développements de l'industrie ont entraîné vers l'usine un trop grand nombre de femmes, et surtout de mères. En ces dernières années particulièrement, le travail mixte a présenté un triste bilan de misères et d'abus : les changements d'habit à la vue de tous, le déshabillé habituel de certains travailleurs, les blasphèmes, les conversations louches, les scandales qu'on colporte, les licences de toutes sortes, même très graves, la diffusion de livres séducteurs, d'images ou photographies scandaleuses, voilà autant de causes de perversion morale. Il appartient aux employeurs consciencieux, aux ouvriers respectueux d'eux-mêmes et de leur prochain de purifier l'atmosphère morale de l'usine, en avisant aux moyens de supprimer totalement des désordres

si funestes. "Ouvriers, tenez la place des parents et veillez sur la pudeur des jeunes, protégez leur innocence et leur pureté, quand la profession et les nécessités de famille les forcent à s'éloigner de l'œil aimant de leurs parents. Que la jeunesse, continue Pie XII, [8] demeure physiquement saine ou qu'elle se dégrade dans l'inconduite et compromette par là la santé des générations futures, cela dépend de l'exemple des anciens et de la discipline qu'imposent les chefs des usines et des ateliers. Ne proférez aucune parole, ne racontez aucune plaisanterie, ne tenez aucun propos qui puisse blesser les jeunes qui vous écoutent... Que les ouvriers ne cessent jamais de se témoigner affection et respect les uns aux autres, qu'ils se donnent mutuellement le bon exemple et s'entr'aident toujours".

19. Le théâtre, le cinéma, les spectacles, les émissions radiophoniques accumulent à leur tour les périls les plus graves. Le cinéma et la radio, merveilleux miroir et réclame puissante des richesses déposées par Dieu dans la nature, devraient tourner à la gloire du Créateur en procurant à l'homme un délassement sain et une éducation sérieuse. Que de bienfaits on pourrait en tirer, vu l'influence profonde qu'ils exercent par les exemples qu'ils mettent sous les yeux ! Pourtant l'expérience est décevante : les producteurs de films spéculent trop souvent sur les bas instincts de l'humanité ; le cinéma inculque ordinairement une notion inexacte du devoir et des obligations morales ; il donne de la vie une image qui ne cadre pas avec les grands principes de la morale et de la foi ; les déshabillés y abondent ; on y montre généralement l'odieuse caricature de l'amour et du mariage. Pourquoi faut-il que le cinéma devienne si souvent corrupteur et intolérable à la conscience qui se respecte ?

20. Il faut de même déplorer l'usage mauvais que l'on fait de la radio : chansons légères et à sous-entendus malpropres succèdent aux comédies immorales et aux sketches douteux, où les devoirs sacrés du mariage sont indignement bafoués. Et même si le nombre des programmes sérieux augmente

de nos jours, malheureusement leur influence est largement diminuée par le ton commercial ou léger d'émissions radiophoniques plus nombreuses encore. Pourquoi détourner de leur fin ces richesses que le divin Maître de la nature a destinées à servir les intérêts supérieurs de l'humanité ?

21. Les responsables du théâtre, du cinéma et de la radio ont pourtant une si belle mission à remplir : "ramener le public, par la magie du drame et du style, aux sources où il doit s'abreuver", comme s'exprime Pie XII, [9] "influer sur les goûts, l'éducation et les habitudes du peuple", "sauver le public et l'élever vers Dieu en réveillant les beaux sentiments et les nobles passions qui dorment ou fermentent secrètement dans le cœur de l'homme".

22. Les lectures et les illustrés sont, Nos très chers frères, une autre cause de ruine pour la moralité chrétienne. On sait l'influence qu'exercent sur les esprits et les cœurs les journaux sans principes sérieux, qui étalent le crime et les désordres de famille, qui annoncent des marchandises ou des films par des images qui font appel à l'instinct sexuel, qui publient côte à côte, comme pour les mettre sur le même pied, une actrice légèrement vêtue et un personnage religieux ou laïc.

23. On sait aussi le mal produit chez la jeunesse par certaines publications populaires à bon marché : revues, magazines, romans et feuilletons, qui prêchent à plaisir le crime et l'immoralité. Les unes montrent leur perversion par des titres et des dessins provocateurs ; les autres cachent leur venin sous des dessins et des titres anodins. Toujours la jeunesse y trouve un poison mortel.

24. Panneaux-réclames, calendriers, buvards, etc., faciles moyens de publicité, parce qu'ils en appellent aux yeux, favorisent la vente de certains produits en dégradant la femme qu'ils mettent complètement à nu ou qu'ils voilent à peine, ou encore qu'ils représentent dans des poses provocantes. La femme doit rougir de honte et crier son indigna-

tion, en voyant des annonceurs sans conscience se servir ainsi d'elle comme d'un vulgaire moyen de publicité malsaine. Que nous sommes loin de ce temps où le prophète Isaïe, voulant menacer les femmes israélites du pire châtiment, leur prédisait que leurs corps seraient mis à nu ! "Le Seigneur rendra chauve le crâne des filles de Sion et Yahweh découvrira leur nudité". [10] Mais au fait, n'y aurait-il pas là, même aujourd'hui, un châtiment terrible ?

25. La moralité baisse encore par l'action de ces bandes comiques que dévorent les enfants, jeunes et vieux. Ces bandes et ces feuilles comiques jouissent d'une faveur que l'on ne saurait mésestimer, d'autant plus qu'au jugement d'enquêteurs récents, la plupart des "comiques" sont mauvais : soit qu'ils décrivent des voies de fait, des délits ou des crimes, soit qu'ils montrent des cas de mauvaise conduite, soit qu'ils aient une tendance sensuelle et suggestive. On les a même dénoncés comme une des principales causes de la délinquence juvénile. [11]

26. Quand le désir mauvais pénètre ainsi par tous les sens, quand l'appât sexuel guette l'homme à tous les instants et partout où il passe, quand la vie devient un appel constant au plaisir des sens et à la glorification de la chair, devons-nous être surpris si les devoirs sacrés du mariage ne sont plus respectés, si l'on contrecarre les lois de la nature par toutes sortes de moyens qui se perfectionnent de jour en jour ? En face d'époux, très nombreux encore, grâce à Dieu, qui gardent le sens de leurs responsabilités, qui comprennent la dignité sacramentelle du mariage et les fins élevées de leur union, combien hélas ! considèrent l'enfant comme un obstacle à la vie libre et égoïste qu'ils ont rêvée dans leur jeunesse, sous l'influence du cinéma, de la radio et des lectures. En conséquence, trop de foyers sont devenus à peu près inféconds, délibérément. En notre province, personne n'aurait l'audace de célébrer le jubilé d'argent de la Fédération américaine du contrôle des naissances ; [12] non, nous n'en sommes pas encore là ; mais des pratiques criminelles sont en vogue, et nous

devons constater la baisse continue de la natalité, surtout dans les villes.[13] C'est un fait que nous enregistrons avec douleur, car c'est l'Eglise que l'on prive d'enfants qu'elle voudrait surnaturaliser et conduire à Dieu ; c'est notre patrie à qui l'on soustrait des citoyens qui assureraient normalement sa force et sa prospérité.

27. Si au moins on n'essayait pas de légitimer ce laisser-aller ! Si on n'allait pas jusqu'à trouver de fallacieux prétextes à cette immodestie ! Mais le monde tente d'accorder ses principes et sa vie ! On prétend que la modestie est uniquement affaire de goût, laissé du reste, au caprice de la volonté de chacun. Et satan est heureux d'endormir de la sorte ceux qu'une nature blessée entraîne vers les plaisirs des sens et des joies malsaines de la vie. Pour aggraver encore le mal, on aurait même osé affirmer[14] "qu'il n'existe pas de normes du bien et du mal", que "l'idée du bien et du mal est un mythe", que "c'est fausser l'intelligence des enfants que de leur enseigner les principes de ce qui est supposé être le bien et le mal". Et voilà où nous conduit le matérialisme, voilà à quelles aberrations on peut arriver dans un monde trop enclin à négliger les valeurs supérieures de la morale et de la foi pour s'adonner plus librement et sans entraves au plaisir que recherchent ses sens.

II

LE JUGEMENT DU CHRETIEN SUR CE PROBLEME ANGOISSANT

28. Nos très chers frères, le tableau que Nous venons de mettre sous vos yeux paraîtra à quelques-uns exagéré de traits et de couleurs. Auront-ils vraiment raison ? Il importe en vérité de faire la juste part des choses : la très grande majorité de notre peuple est saine et morale. On ne pourra

nier cependant que, vu les facilités modernes de dissémination du mal, le danger d'une immoralité plus répandue, et surtout la plaie de l'immodestie existent partout et au fond des campagnes et au cœur des villes, bien qu'à des degrés divers, selon les lieux et selon les personnes. Que ce danger prenne ici tel aspect, là tel autre, le mal toutefois se répand, et il est urgent de faire appel à la conscience chrétienne pour l'enrayer sans délai.

29. Fermons l'oreille aux prétextes ; n'écoutons pas les discours audacieux qui endorment les mondains. Ouvrons plutôt nos esprits et nos cœurs de croyants aux enseignements divins. La façon dont Dieu juge l'immoralité et l'immodestie sera la nôtre.

30. Or l'enseignement divin se résume en quatre lignes que nous répétons chaque jour depuis notre enfance :

"Impudique point ne seras
de corps ni de consentement".

"L'œuvre de chair ne désireras
qu'en mariage seulement".

31. Le vice de l'impureté est donc défendu par deux commandements de Dieu, le sixième qui défend les actes impurs de toute sorte et tout ce qui y conduit ; le neuvième qui défend les désirs et les pensées contre la pureté et tout ce qui peut les causer ou les occasionner.

32. En défendant l'impureté et l'immoralité, le bon Dieu ne se propose pas autre chose que de nous aider à respecter les lois de la nature et l'ordre établi par lui ; il veut nous aider à conserver notre dignité de chrétien et nous inviter à la pratique d'une vertu toute belle, la vertu de pureté. Prenons garde de voir dans les défenses divines seulement un aspect négatif. Ces défenses sont en même temps des enseignements. Elles visent avant tout le progrès naturel et surnaturel de l'homme. Regardons d'abord cet aspect positif.

33. En premier lieu, le chrétien juge que l'impureté et l'immoralité sont détestées de Dieu, parce qu'elles s'opposent à ses desseins de Créateur. Il a créé l'homme composé d'un corps et d'une âme. L'âme, spirituelle et immortelle, est supérieure au corps qui est, lui, matériel comme la poussière de la terre à laquelle finalement il devra retourner. C'est donc l'âme qui, dans les desseins de Dieu, doit gouverner le corps dans toutes ses opérations humaines, puisqu'il appartient au supérieur de commander à l'inférieur. C'est l'âme ou la raison qui doit régler et modérer l'usage des puissances d'agir de l'homme, l'usage aussi du plaisir que Dieu a attaché à certaines actions, afin de faciliter à l'homme l'accomplissement de son devoir.

34. Si l'homme recherche le plaisir de la chair uniquement pour le plaisir, s'il détourne de leur fin des opérations destinées à conserver l'espèce humaine, il détruit l'ordre établi par Dieu, il va contre la volonté du Créateur qui a fait l'homme et la femme pour se compléter l'un l'autre, dans une union permanente et stable, et qui leur a donné l'ordre formel : "Soyez féconds, multipliez-vous, remplissez la terre et soumettez-la . . ." [15] Quand l'homme viole les ordres divins, ce n'est plus sa raison qui le conduit, c'est son corps qui devient maître : il entraîne l'âme vers les bas-fonds et la pousse à se vautrer avec lui au niveau de l'animal, quand ce n'est pas encore plus bas. L'homme n'est plus maître de lui-même ; il s'est fait l'esclave de ses sens et de sa chair. En conséquence, Dieu défend l'impureté pour conserver à l'homme sa dignité d'être libre et raisonnable.

35. Le chrétien juge surtout que l'immoralité s'oppose à ses titres de chrétien et de fils de Dieu. Nous avons été élevés à l'ordre surnaturel, rendus participants de la nature même de Dieu. [16] Dieu est notre Père. Comment un fils peut-il mépriser les lois de son père ? Comment l'homme peut-il oublier qu'il est le temple du Saint-Esprit ? "Le corps n'est pas pour l'impudicité, écrit saint Paul aux Corinthiens ; il est pour le Seigneur, et le Seigneur pour le corps . . . Ne

savez-vous pas que vos corps sont les membres du Christ ? Prendrai-je donc les membres du Christ pour en faire les membres d'une prostituée ? Loin de là ! Ne savez-vous pas que celui qui s'unit au Seigneur est un seul esprit avec lui. Fuyez l'impudicité... Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu, et que vous n'êtes plus à vous-mêmes. Car vous avez été rachetés à prix. Glorifiez donc Dieu dans votre corps". [17]

36. Racheté par le sang d'un Dieu, temple du Saint-Esprit, membre du Christ, possédant la vie de la grâce, l'homme jouit d'une dignité incomparable : celle de chrétien. Renoncera-t-il à cette dignité ? Abandonnera-t-il la compagnie du Christ et de la Trinité Sainte pour se livrer à satan et à la chair corruptible ? Et pourtant, c'est bien là la conséquence de l'impureté grave. Voilà pourquoi Dieu défend aux hommes de s'y livrer ou de s'y exposer, si légèrement que ce soit.

37. Le salut de l'âme est à ce prix. "Car, sachez-le bien, écrit encore l'Apôtre des nations, aucun impudique, aucun impur,... n'a d'héritage dans le royaume du Christ et de Dieu". [18] Et de nouveau, en écrivant aux Corinthiens : "Ne vous y trompez point : ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les efféminés, ni les infâmes,... ne posséderont le royaume de Dieu. Voilà pourtant ce que vous étiez, continue-t-il, du moins quelques-uns d'entre vous ; mais vous avez été lavés, mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été justifiés au nom du Seigneur Jésus-Christ et par l'Esprit de notre Dieu". [19] Celui qui méprise sa valeur de racheté pour idolâtrer sa chair, celui-là ne peut avoir de part avec le Fils de Dieu dans l'héritage de notre Père qui est aux cieux. Que d'âmes se perdent, hélas ! par l'impureté ! Quelle arme puissante entre les mains du démon que la corruption des âmes par le péché impur ! Saint Alphonse, sur la fin de sa vie, déclarait que plus d'âmes étaient perdues par les péchés d'impureté que par tous les autres réunis ensemble.

38. Le chrétien juge aussi l'immoralité par ses conséquences désastreuses sur la famille et la société. Le désordre introduit chez l'homme par l'impureté a ses répercussions, en effet, sur la famille et la société. Esclaves de leur chair, égoïstes, voulant tout ramener à eux, l'immoral et l'impudique n'ont plus la force de rendre vivante la cellule première de la société qu'est la famille. Le contrôle immoral des naissances, l'infidélité conjugale, le divorce, les séparations, voilà des maux qui font de la famille une cellule morte, parce qu'on a essayé de la changer en lieu de plaisir.

39. En minant la famille, l'immoralité détruit, par le fait même, les bases de la société civile. Notre Saint Père le Pape ne cesse de le répéter. "Il n'y a rien de plus puissant, dit-il aux Evêques des Etats-Unis, pour détruire les familles et briser la force des Etats que la corruption des mœurs" . . . "Comment, en effet, pourraient bien trouver une garantie de stabilité le bien public et la gloire de la civilisation, lorsque les droits sont renversés et que les vertus sont méprisées et ridiculisées. Mais, de même que Dieu est la source du droit, il est aussi l'inspirateur et la récompense de la vertu : personne ne l'égale parmi les législateurs. [20] Telle est, au témoignage de tous les hommes de bons sens, la racine amère et prolifique des maux : la méconnaissance de la divine Majesté, l'oubli des lois morales d'origine céleste ou une détestable inconstance qui fait balancer entre le licite et l'illicite, entre la justice et l'iniquité. De là découlent l'égoïsme aveugle et effréné, la soif des plaisirs, l'alcoolisme, l'immodestie, la criminalité, qui n'est pas rare, même chez les mineurs, la soif du pouvoir, l'incurie à l'égard des pauvres, les désirs d'iniques richesses, la désertion des campagnes, le manque de préparation au mariage, les divorces, la désagrégation des familles, le refroidissement du mutuel amour entre parents et enfants, la limitation des naissances, l'affaiblissement de la race, le fléchissement du respect dû à l'autorité, le servilisme, la rébellion, l'abandon des devoirs envers la patrie et l'humanité". Cette imposante énumération, faite

par le Pape lui-même, [21] suffit à prouver le mal que cause aux pays la corruption des mœurs.

40. Le chrétien juge enfin que la pureté est une vertu toute belle. L'équilibre qu'elle établit entre les sens et la raison, la maîtrise qu'elle assure sur le corps, la partie la moins noble de notre être, lui font à bon droit décerner le titre spécial de "belle vertu".

41. Elle est belle aussi, parce qu'elle est particulièrement estimée du divin Maître. "Bienheureux les cœurs purs, car ils verront Dieu", [22] voilà son enseignement. Notre-Seigneur s'est plu à s'entourer de pureté : il a voulu que sa Mère fut l'Immaculée ; il aima d'un amour de prédilection l'apôtre saint Jean. Bien plus, Dieu n'a jamais permis que son divin Fils puisse être, durant sa vie mortelle, accusé d'impureté ; on l'a traité d'imposteur et de possédé du démon ; mais jamais ses pires ennemis n'ont pu laisser planer un doute sur sa pureté sans tache. Ceux-là enfin qui désirent se conformer davantage aux exemples du Christ, ceux-là aussi qui sont appelés par Dieu pour offrir le Corps et le Sang de Jésus au saint sacrifice de la messe, doivent être plus purs que les autres, complètement purs, et pratiquer avec amour le renoncement total aux plaisirs même légitimes en un autre état de vie. La pureté est donc singulièrement chère au Cœur de Jésus, et voilà pourquoi toute immoralité lui est en horreur.

42. Tel est donc le jugement du chrétien sur ce problème angoissant de l'immoralité moderne. Conscient de sa dignité d'homme et de chrétien, conscient des funestes conséquences de l'immoralité sur la famille et la société civile, il estime à un haut prix la belle vertu de pureté et il la pratique selon les exigences de son état de vie. Il comprend que la morale est supérieure au plaisir et à la mode, qu'il est des limites qu'il n'est jamais permis de franchir sans faire injure à sa conscience et à sa foi. Pour lui, la moralité, et spécialement la pureté, sont des trésors qu'il importe de protéger contre

toute violation. En les protégeant, par tous les sacrifices nécessaires, il a la joie d'accroître la gloire de l'Eglise sa Mère et la satisfaction d'aider ses frères.

III

COMMENT RESISTER A CE COURANT D'IMPURETE

43. Saint Paul souhaitait aux Galates "grâce et paix de la part de Dieu le Père et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui s'est donné lui-même pour nos péchés, afin de nous arracher à la corruption du siècle présent". [23] C'est l'objet de Nos ardentes prières pour vous, Nos très chers frères, que vous jouissiez en sécurité de cette grâce et de cette paix. Et pour hâter la réalisation de Nos vœux, nous nous demanderons maintenant : Que faire pour arrêter ce fléau désastreux de l'immoralité et pour faire disparaître cette flétrissure honteuse ? Dans cette lutte contre le mal, chaque fidèle doit prendre sa place de combat ; toutes les bonnes volontés doivent s'unir dans un effort puissant pour le bien.

a) Moyens naturels

44. Nous faisons appel en premier lieu aux autorités civiles : gouvernement canadien, gouvernement de Québec, conseils municipaux des villes, des villages et des paroisses. Elles ont déjà pris ici et là des dispositions d'ordre législatif ou administratif en vue d'endiguer le flot envahisseur de l'immoralité. Il Nous est agréable de mentionner, entre autres mesures de protection, certains articles du Code criminel, la loi prohibant l'entrée au cinéma public ou payant des enfants de moins de seize ans, la censure provinciale des films, les règlements concernant les plages et certains costumes immodestes, l'interdiction de quelques publications

dangereuses. En même temps que Nous félicitons les autorités concernées des mesures déjà prises, Nous leur demandons de poursuivre leurs efforts, de rendre la législation plus claire et plus explicite en certains cas, de l'appuyer de sanctions plus sévères. Pourquoi, tout spécialement, ne pas interdire aux femmes et aux jeunes filles ces endroits où se consomment des liqueurs alcooliques en dehors des heures de repas ? On sait en effet les dangers et les suites fâcheuses des rencontres faites en ces lieux appelés "grills". Nous avons confiance, qu'en des circonstances si graves, les juges appliqueront la loi avec rigueur, sans se laisser arrêter trop facilement par ces difficultés d'ordre technique qui ne servent, trop souvent, que les forces du mal. D'ailleurs, Nous avons des preuves récentes et combien consolantes de leur pleine collaboration à la croisade de moralité.

45. L'action du pouvoir civil est légitime et nécessaire en cette matière. Le bien temporel, dont le pouvoir séculier a le soin, ne dépend-il pas, dans une large mesure, du niveau moral des citoyens, donc de la vertu qui doit diriger l'homme dans l'usage des biens matériels ? Cette vertu est même l'élément principal du bien commun temporel. De là découlent, non seulement le droit, mais aussi le devoir du pouvoir civil en matière de moralité publique. Si l'on s'empresse d'enrayer une épidémie qui menace la santé publique, de protéger la propriété des citoyens contre le vol, il n'est que plus indiqué que l'Etat ramène à l'ordre les ennemis de la santé morale et les voleurs de consciences, eux qui n'écoutent ni la voix de la raison ni la voix de la Révélation, mais qui peuvent encore comprendre les conséquences d'une mesure de police. Ils sont un danger pour le bien public, à l'Etat d'aider à les mettre à la raison.

b) Moyens surnaturels

46. Cette action extérieure des autorités civiles, pour louable qu'elle soit, ne peut cependant pas suffire à opérer

le redressement moral qui s'impose. Comme la moralité a pour appuis premiers la conscience et la foi, il faut avant tout une action qui s'exerce sur les âmes, qui atteigne les consciences, qui enseigne la vertu et donne les moyens de la pratiquer. Or, c'est à l'Eglise qu'il revient d'opérer ces bienfaits dans les âmes.

47. L'Eglise agit ici de trois manières. D'abord elle met en garde, elle dénonce les dangers, elle prohibe les amusements, les danses, les lectures et autres choses qui peuvent être des occasions de péché. C'est une mère qui prend soin de ses enfants. Elle n'a en vue que la protection surnaturelle des siens. Rien d'autre ne la pousse à agir. Ecoutons-la, Nos très chers frères, avec respect et soumission.

48. Ensuite et surtout, l'Eglise vise à guérir les plaies morales par le dedans. Elle sait que, pour être efficace et de bonne durée, son action doit être surtout positive. Aussi elle inculque les principes chrétiens dans l'esprit de ses enfants ; elle prêche la nécessité de l'état de grâce comme condition obligatoire et normale pour tout chrétien ; elle fait voir aux yeux de l'homme d'honneur et du chrétien convaincu la nécessité d'être conséquent avec lui-même, de vivre en intimité avec la Trinité qui habite en l'âme. En conséquence, ses fidèles sont disposés à se refuser toute complaisance et tout risque qui pourraient faire perdre l'amitié de Dieu. En un mot, c'est par la prédication des richesses de la vie divine, c'est par la distribution de ces richesses au moyen des sacrements, que l'Eglise détourne ses enfants de l'immoralité.

49. L'Eglise, enfin, convoque ses fidèles, elle rallie autour d'elle toutes les bonnes volontés, catholiques ou non, afin de créer en ce monde un climat moral sain, "pour que le combat spirituel nécessaire ne soit pas rendu aux âmes plus difficile, plus périlleux par les circonstances extérieures, par l'atmosphère où les cœurs qui en souffrent les assauts doivent le soutenir et le poursuivre". [24]

50. Dans cette croisade de pureté, à l'action de l'Etat et de l'Eglise se joindront les efforts de chacun, hommes et femmes, jeunes gens et jeunes filles. Personne ne voudra oublier que "la pureté des âmes, vivant de la grâce surnaturelle, ne se conservera jamais sans combat". La grâce purifiante et sanctifiante, qui nous a réconciliés avec Dieu comme fils d'adoption et héritiers du ciel, a effacé dans notre âme le péché originel ; mais le déséquilibre intérieur, la lutte entre la chair et l'esprit, conséquence du péché d'Adam, demeure en chacun de nous. L'Apôtre, "tout en prenant plaisir à la loi de Dieu selon l'homme intérieur, voyait dans ses membres une autre loi du péché : loi des passions et des inclinations désordonnées qui ne se laissent jamais pleinement dompter . . ." [25] N'est-ce pas l'expérience de toute vie humaine ?

51. La lutte est donc inévitable. Vous l'accepterez courageusement, et pour en sortir victorieux, vous surveillerez les occasions de péché, vous les éviterez avec la grâce de Dieu : vous n'entretiendrez pas de pensées mauvaises, vous ne réchaufferez aucun désir inavouable, vous fuirez les mauvaises compagnies, vous refuserez de laisser corrompre votre esprit par une littérature obscène et des illustrations provocatrices, vous conserverez votre cœur ferme et droit en évitant les fréquentations risquées, les danses immorales, le cinéma corrupteur, les réunions sociales païennes, l'oisiveté, mère de tous les vices, et l'intempérance dans l'usage des boissons enivrantes. En un mot, pour pratiquer la pureté, vous cultiverez la pudeur, qui est une crainte instinctive de l'âme aux premières approches du mal ; vous cultiverez la modestie, qui est la modération, le sens de la mesure, qui fait éviter habituellement tout ce qui est de nature à exciter en vous-mêmes et dans les autres la passion sexuelle. La pudeur et la modestie, tels sont les ornements et les gardiennes de la pureté.

52. Pour être victorieux, vous ne manquerez pas de prier, spécialement dans le temps des tentations. Vous aimerez

recourir à la Très Sainte Vierge, la Mère Immaculée ; vous recevrez fréquemment les sacrements de pénitence et d'Eucharistie, dans le but de vous guérir et de vous aguerrir.

53. Jamais il ne vous faudra craindre la mortification de la chair et de l'esprit. "Si ta main ou ton pied est pour toi une occasion de chute, coupe-le et jette-le loin de toi... Et si ton œil est pour toi une occasion de chute, arrache-le et jette-le loin de toi". [26] Prenez donc les moyens légitimes de supprimer les causes et les occasions de chute. "Que tous aujourd'hui, s'écrie Pie XII, se fassent un devoir de renoncer aux vices, aux séductions du monde, aux plaisirs effrénés du corps, ainsi qu'à la vanité et à la futilité des biens de la terre, qui ne servent de rien pour la formation chrétienne de l'esprit, de rien pour la conquête du Ciel. Nous devons bien plutôt, ajoute Pie XII, graver en nos intelligences les paroles si autorisées de notre immortel prédécesseur Léon le Grand quand il affirmait que par le baptême nous étions devenus la chair du Crucifié, et la splendide prière de saint Ambroise : "Porte-moi, ô Christ, sur la Croix, qui est le salut des égarés, en laquelle seule se trouvent le repos de ceux qui sont fatigués et la vie de ceux qui meurent". [27]

54. Convaincu, du reste, qu'il est impossible de supprimer totalement cette lutte entre la chair et l'esprit, chacun de vous voudra cependant mettre tous ses soins à la rendre moins difficile. Et chacun de vous, si humble soit-il, peut exercer ici une large influence.

55. En premier lieu, nous demandons aux pères et mères de famille, de se livrer sans relâche, avec amour et fermeté, à leur noble travail d'éducateurs. Il vous revient, parents chrétiens, de former le cœur et l'esprit de vos enfants. La préparation que vous aurez acquise, soit auprès de vos parents, soit par l'action féconde d'œuvres de préparation au mariage, perfectionnez-la, ne cessez pas de l'accroître : diverses associations bien méritantes vous offrent leur concours. Ne craignez pas de donner à vos enfants, au moment

voulu et d'une façon adaptée à leur âge, les renseignements dont ils ont besoin sur les matières si délicates de la pureté. Par une vie simple et sérieuse, aidez vos enfants, avant tout, à se former une volonté ferme et éclairée ; enseignez-leur un sain usage de leur liberté.

56. Que jamais vos exemples ou vos faiblesses ne viennent détruire l'influence de votre parole. Bannissez de vos foyers toute littérature malsaine, tout illustré indécent. Surveillez discrètement les fréquentations et les sorties de vos grands. Eduquez vos enfants dans le sens d'un usage chrétien de la mode, du cinéma, de la radio.

57. Votre action éducatrice s'exercera dès le bas âge, à cette période où se créent des habitudes qui influenceront toute la vie. De grâce, n'habituez pas vos enfants au déshabillé, nous oserions dire, au nudisme. “O mères chrétiennes, s'exclame le Souverain Pontife, si vous saviez quel avenir d'angoisses et de périls, de honte mal contenues, vous préparez à vos fils et à vos filles en les accoutumant imprudemment à vivre à peine couverts, et en leur faisant perdre le sens de la modestie, vous rougiriez de vous-mêmes et vous redouteriez l'injure que vous vous faites à vous-mêmes et le tort que vous causez aux enfants que le ciel vous a confiés pour les élever chrétiennement”. [28]

58. Parents chrétiens, soyez en un mot des guides et des exemples vivants pour ces jeunes âmes que vous avez mission de préparer à l'héritage céleste.

59. En général, que chacun exige de ses fournisseurs des vêtements, des livres, des journaux, des revues, des films mêmes, qui respectent la modestie et n'offensent pas la morale. Ah ! si nous voulions être conséquents avec notre foi ! Comme nous aurions vite fait de purifier les étalages de modes, les librairies, les kiosques de journaux et de revues, l'écran même ! Quand la conscience n'est plus écoutée, il est nécessaire de faire entendre à certains exploiteurs la voix de l'intérêt matériel. Devant une baisse possible des

profits, on consentira bien à bonifier ce qu'on offre... Faisons encore des protestations bien chrétiennes auprès des manufacturiers et des commerçants qui utilisent l'appel de la chair pour attirer les clients. Refusons même d'acheter les produits ainsi annoncés... C'est de beaucoup la faute de l'acheteur et du consommateur, si les modes indécentes ont pénétré en nos milieux, si les annonces sont si peu respectueuses de nos mœurs, si, en un mot, la moralité publique a subi un grave fléchissement. Des forces du mal ont tendu l'appât, trop des nôtres s'y sont laissé prendre, sans plus y réfléchir. Si chacun avait su résister et protester, la situation serait bien différente.

60. Nos très chers frères, pour mener à bien la croisade de pureté, pour prendre avec succès toutes les mesures d'éducation et de protection qui sont devenues nécessaires, une action individuelle n'aurait qu'une efficacité relative. Seule une action commune et concertée exercera une pression efficace sur les milieux et les courants d'idées qu'il y a lieu d'atteindre. "Si l'union fait la force, seul un groupe compact, aussi nombreux que possible, d'esprits chrétiens résolus et sans crainte, saura, selon les exigences de la conscience, secouer le joug de certains milieux, secouer le joug de la tyrannie, aujourd'hui plus forte que jamais, des modes de toute sorte, modes du vêtement, modes dans les usages et les coutumes de la vie". [29]

61. En conséquence, nous jugeons opportun et nécessaire de confier la direction de cette croisade de pureté à l'Action catholique organisée. En conformité avec les principes énoncés dans cette lettre collective, en étroite union et sous l'autorité de la hiérarchie dont elle sollicitera les avis et suivra les directives, l'Action catholique continuera de travailler au rétablissement de la moralité publique, par tous les moyens adaptés à cette fin. A cette croisade, elle donnera comme mot d'ordre : **éducation** et **protection de la pureté.** Elle veillera à s'assurer le concours de toutes les organisations saines de notre province : associations religieuses,

nationales et professionnelles ; journaux catholiques ; œuvres de presse et de bonne chanson ; organismes d'éducation familiale, et tant d'autres qu'il suffira d'inviter à la croisade pour qu'ils donnent une réponse efficace. Lorsque l'autorité compétente le jugera utile et prudent, elle s'emploiera à mettre sur pied de ces ligues qui, en d'autres pays, ont fait œuvre si méritante : associations générales de défense de la moralité publique, ligues de décence et de moralité des modes, de la littérature, de la radio, du cinéma, dessins de modes décentes, publications honnêtes, films propres, chansons morales, programmes de radio mieux choisis, et d'autres encore. Ainsi l'Action catholique aura la consolation, non seulement de combattre les abus, mais encore d'appliquer sûrement le remède au mal.

CONCLUSION

62. Tous unis par la même foi et le même idéal de pureté, sous l'autorité de vos pasteurs, allez livrer côte à côte, Nos très chers frères, le bon combat du Christ. La parole et l'exemple seront vos armes. De nouveau vos luttes et vos victoires réaliseront la prédiction du psalmiste disant au Christ-Roi :

"Domine au milieu de tes ennemis.
Ton peuple s'offre spontanément au jour
où tu rassembles ton armée . . .
Du sein de l'aurore vient à toi
La rosée de tes jeunes guerriers".[30]

63. Nous songeons en terminant à la grandeur du combat qui s'engage contre satan, le monde et la chair, aux résistances que vous rencontrerez, aux chocs qui ne manqueront pas de se produire. Mais la victoire ne peut être douteuse au cœur croyant. C'est avec confiance que vous livrerez la lutte.

64. Notre-Seigneur et ses Apôtres ont prêché l'Evangile dans un monde de mœurs dissolues ; avec de bien pauvres moyens humains qui ont reçu leur valeur des richesses de la grâce, ils ont purifié, remis la famille en honneur, redonné à la femme sa noblesse et sa dignité, moralisé la société.

65. Nous reprenons ce travail de moralisation, ou plutôt, Nous voulons lui donner un regain de vie et une vigueur renouvelée. Nos moyens humains sont puissants ; la grâce de Dieu nous sera d'un plus grand secours encore et fera porter des fruits abondants à nos travaux. Demandons-la avec ferveur par l'intercession de Marie, la Mère du Bel Amour, sous le patronage de laquelle Nous plaçons cette campagne de pureté. Reportons à Dieu toute gloire et tout honneur, et rappelons-nous la parole du Maître : "Ayez confiance, j'ai vaincu le monde". [31]

Sera Notre présente Lettre pastorale collective lue et publiée au prône dans toutes les églises paroissiales et en Chapitre dans les Communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception, et les dimanches suivants.

Donné à Québec, au Palais cardinalice, sous Nos seings et sous le contreseing du Chancelier de l'Archevêché de Québec, le dimanche du Bon Pasteur, le cinquième jour de mai, l'an du Seigneur mil neuf cent quarante-six.

† J.-M.-Rodrigue Cardinal VILLENEUVE, O.M.I.,
Archevêque de Québec.

† ALEXANDRE, *Archevêque d'Ottawa.*

† JOSEPH, *Archevêque de Montréal.*

† GEORGES, *Archevêque de Rimouski.*

† JOSEPH-EUGÈNE, *Evêque de Mont-Laurier.*

† LOUIS, O.M.I., *Evêque de Timmins.*

† JOSEPH-ALFRED, *Evêque de Valleyfield.*

† JOSEPH-OMER, *Evêque titulaire de Dobero, Auxiliaire de Québec.*

† Joseph-Arthur, *Evêque de Joliette.*

† Joseph-Aldée, *Evêque d'Amos.*

† Anastase, *Evêque de Saint-Jean-de-Québec.*

† Philippe, *Evêque de Sherbrooke.*

† Napoléon-Alexandre, c.j.m., *Evêque du Golfe Saint-Laurent.*

† Albini, *Evêque de Nicolet.*

† Arthur, *Evêque de Saint-Hyacinthe.*

† Henri, o.m.i., *Evêque titulaire de Perrhé, Vicaire Apostolique de la Baie James.*

† Georges, *Evêque de Chicoutimi.*

† Albini, *Evêque de Gaspé.*

† Conrad, *Evêque titulaire d'Aréna, Auxiliaire de Montréal.*

† Lawrence Patrick, *Evêque titulaire d'Opos, Auxiliaire de Montréal.*

† Georges-Léon, *Evêque titulaire d'Ephestus, Auxiliaire de Québec.*

† Charles-Eugène, *Evêque titulaire de Diana, Auxiliaire de Rimouski.*

† James, *Evêque de Charlottetown.*

† William, *Evêque de Pembroke.*

† Lionel, o.m.i., *Evêque titulaire d'Isba, Vicaire Apostolique au Labrador.*

† Georges-L., *Evêque de Hearst.*

† Maurice, *Evêque des Trois-Rivières.*

Par mandement de Son Eminence
et de Leurs Excellences.
Bruno Desrochers, *chanoine,*
Chancelier de l'Archevêché de Québec.

RÉFÉRENCES

1 — Dr Bates, Directeur de la Ligue Canadienne de Santé, Le Devoir, 19 janvier 1946.

2 — Mgr Albert Valois, P.A., V.G., "Il doit y a'oir des limites", Le Devoir, 17 janvier 1946.

Mgr Hormisdas Trudel, Vicaire capitulaire des Trois-Rivières, Action Catholique, 10 décembre 1945.

La Moralité publique, R.P. J.-Papin Archambault, s.j., E.S.P., no 383, décembre 1945.

3 — Pie XII, La Mode, Discours du 22 mai 1941, E.S.P.

4 — Pie XII, La Mode, Discours du 22 mai 1941, E.S.P.

5 — Pie XII, La Mode, Discours du 22 mai 1941, E.S.P.

6 — Synode de Québec (1940), Décret 102, note : "Que si l'on demande en quoi consiste un habit modeste et décent pour une chrétienne, on comprendra que c'est celui qui couvre la poitrine et les bras d'étoffes non transparentes, qui descend au moins à mi-jambe, et dont la coupe d'une ampleur convenable protège la pudeur en dissimulant les lignes du corps" (Cardinal Rouleau, 8 décembre 1930. Mandements des Evêques de Québec, vol. XIII, Supplément 45).

S. E. le Cardinal Villeneuve. Communication de l'Archevêché de Québec contre les modes païennes, 27 juin 1945. Semaine Religieuse de Québec, 57e année, no 44, 5 juillet 1945, p. 690.

S. E. Mgr Arthur Douville, Mandements des Evêques de Saint-Hyacinthe, vol. XXI, p. 354.

7 — Pie XII, La Mode, Discours du 22 mai 1941, E.S.P.

8 — Pie XII, Discours aux ouvriers, Pentecôte 1943, E.S.P.

9 — Pie XII, Discours aux gens de théâtre, 27 août 1945.

10 — Isaïe, III, 17.

11 — Chantiers, (II, 5). Montréal, 15 novembre 1945.

12 — The Brooklin Tablet, 26 janvier 1946. "Birth Controllers note 25 years of sabotage", par le Rev. Edgar Schmiedeler, directeur de "Family Life Bureau" de la "N.C.W.C.", Washington. L'article porte sur la 25e réunion annuelle de la "Birth Control Federation of America".

13 — Le Devoir, 16 novembre 1945. Taux de natalité des régions rurales : 28.6. Taux de natalité des agglomérations urbaines : 25.7.

Québec	28.3
Montréal	21.9
Chicoutimi	67.0
Sorel	42.6
St-Hyacinthe	25.1
Granby	38.6, etc.

14 — Major général Chisholm, Sous-ministre canadien de la Santé et du Bien-être social.

Le Front Ouvrier, 17 nov. 1945. Action Catholique, 21 nov. 1945 et 11 décembre 1945.

15 — Genèse, I, 28.

16 — II Pierre, I, 4.

17 — I Cor., VI, 13-20.
18 — Eph., III, 5.
19 — I Cor., VI, 9-11.
20 — Job, XXXVI, 32.
21 — Sertum Lætitiæ, 1 nov. 1939, Œuvre des Tracts, no 246, p. 10 et pp. 7-8.
22 — Mt., V, 8.
23 — Gal., I, 4.
24 — Pie XII, La Mode, Discours du 22 mai 1941, E.S.P.
25 — Pie XII, La Mode, Discours du 22 mai 1941, E.S.P.
26 — Mt., XVIII, 8-9.
27 — Pie XII, Corps Mystique, E.S.P., pp. 60-61.
28 — Pie XII, La Mode, Discours du 22 mai 1941, E.S.P.
29 — Pie XII, La Mode, Discours du 22 mai 1941, E.S.P.
30 — Ps. CIX, 2-3, traduction de Crampon.
31 — Jean, XVI, 33.

(No 115)

LETTRE

DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL ARCHEVÊQUE

en convalescence à Neuville.

Nos très chers Frères,

Nous n'avons pas à vous apprendre la récente miséricorde du Seigneur à Notre endroit. Tombé sous le faix de Nos sollicitudes et de Nos travaux, Nous Nous sommes acheminé vers les portes du tombeau.

Mais vos prières se sont élevées si ferventes vers le ciel, les prières du clergé, des communautés religieuses, des âmes ferventes; les prières même de ces innombrables amis dans la foi que Nous comptons en divers pays: au Mexique où le souvenir de Notre mission au sanctuaire de la Vierge de Guadeloupe Nous a acquis tant de fidélité aussi pieuse que tendre, en France, en Italie, et ailleurs; les prières de toute la chère Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée à laquelle il Nous est si précieux d'appartenir; les prières de Nos vénérés Collègues dans l'Épiscopat; les prières elles-mêmes, Nous le disons avec autant de profonde confusion que de filiale gratitude, de Sa Sainteté le Souverain Pontife Pie XII; tant de prières ont touché le cœur de Dieu en Notre faveur et Nous ont retiré des périls de la mort.

Il nous plaît d'ajouter que conformément à l'enseignement que Nous avons publiquement donné, c'est par le moyen lui-même des derniers Sacrements, que Nous avons eu la consolation de recevoir avec foi et confiance, que la santé, comme il plaît souvent à l'Auteur de toute grâce, Nous a été rendue.

Et enfin, Nous croyons devoir en rendre un témoignage public, ç'a été au jour même de la canonisation de sainte Françoise Cabrini, vers laquelle Notre dévotion s'était portée, que la maladie a changé son cours.

Nous avons depuis quitté l'hôpital pour Notre maison de campagne, à Neuville, où la Faculté Nous impose encore un repos absolu

et prolongé. Mais Nous ne pouvons plus longtemps retarder de vous exprimer, Nos très chers Frères, Notre reconnaissance pour la pieuse sollicitude dont vous Nous avez entouré, et de vous exhorter à mêler à Nos actions de grâces vos louanges au Seigneur de toute miséricorde.

Pour quelques mois encore Nous devons Nous priver de la consolation d'aller vous voir et de vous recevoir auprès de Nous. Mais Notre esprit et Notre cœur sont au milieu de vous. D'autre part, assuré de la sagesse et du dévouement de Nosseigneurs Nos dévoués Auxiliaires et de Nos Vicaires généraux, Nous Nous abandonnons en toute confiance à la divine volonté du Maître.

Nous vous exhortons tous à progresser dans la piété chrétienne, dans l'amour surtout du Cœur Sacré de notre divin Rédempteur, et dans une tendresse toute filiale envers le Cœur Immaculé de Marie. Exaltons cette Vierge surtout en ces fêtes de l'Assomption, que Sa Sainteté le Pape Pie XII espère bientôt proclamer comme un dogme de foi, et obtenons de cette Reine de l'univers qu'elle ramène la paix au monde.

† J.-M.- Rodrigue *Card.* VILLENEUVE, O.M.I.,

Arch. de Québec.

Donné à Neuville, ce 15 août 1946.

(No 116)

LETTRE PASTORALE COLLECTIVE

DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC ET DE LEURS EXCELLENCES NOSSEIGNEURS LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE CIVILE DE QUÉBEC

SUR LA COLONISATION.

NOUS, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses et à tous les fidèles de Nos diocèses, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers frères,

INTRODUCTION
L'ÉGLISE EST L'AMIE DE LA TERRE

1. L'Église n'a jamais ménagé ses encouragements à l'agriculture. Héritière universelle de la Révélation, elle s'est toujours plu à montrer que l'occupation qui nourrit les corps a pris naissance au paradis terrestre, en même temps que la religion qui nourrit les âmes. Elle rappelle avec fierté les bénédictions promises par Dieu aux patriarches de l'ancienne loi, ainsi qu'à tous les ouvriers de la terre. C'est avec une pieuse émotion qu'elle recueille sur les lèvres de son Maître les touchantes allégories qu'Il a empruntées à la vie des champs et qui consacrent tout son culte pour la terre.

2. Il ne faut donc pas nous étonner de la voir, au cours des siècles, à la tête des grands mouvements de colonisation

qui ont ouvert la voie à la prise de possession du sol, et amélioré sur tous les continents le sort de l'humanité. Par ses Ordres religieux et ses monastères, elle a chéri d'un même amour la culture de la terre et celle des âmes. Elle reste fidèle de nos jours à sa noble mission de pourvoyeuse du sol, en encourageant ses fils à s'y établir.

3. Les Souverains Pontifes ont souvent prôné l'attachement ou le retour à la terre comme une sauvegarde de la vie religieuse et morale. Pour notre enseignement et notre édification relisons les témoignages les plus récents. Léon XIII montre dans " la participation à la propriété du sol le moyen de combler l'abîme qui sépare l'opulence de la misère ". Pie XI, le 1er mai 1927, rappelle à des pèlerins venus de Belgique que " le sol est la première richesse d'une nation, et l'agriculture, l'industrie la plus naturelle, la plus vitale et la plus importante".

4. Dans une allocution qu'il prononçait le jour de la Pentecôte 1941, Pie XII recommande la colonisation comme remède à l'entassement des grandes villes et comme moyen de protéger la vie de famille. " Avant toute chose, dit-il, il faudrait aujourd'hui penser à créer de l'espace vital pour libérer la famille des liens qui l'empêchent de se développer et de concevoir même l'idée d'une maison à elle. Notre planète ne manque pas de régions et de lieux propres à la vie, qui pourraient bien s'adapter aux besoins et aux activités de la civilisation, s'ils étaient cultivés par la main de l'homme, au lieu d'être abandonnés aux caprices d'une végétation spontanée ".

5. Ces paroles du Souverain Pontife s'appliquent aussi bien à notre pays qu'aux autres parties du monde. Nous ne manquons certes pas chez nous " de régions et de lieux propres à la vie " ; mais ils ne font qu'enrichir les exploiteurs de la forêt, alors qu'ils devraient servir à la colonisation. Des gens bien renseignés estiment que le domaine colonisable de notre province compte au bas mot dix millions d'âcres de terre cultivable. C'est tout l'espace nécessaire pour fonder 500 parois-

(No 117)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
le 31 décembre 1946.

La présente Circulaire comporte la série chronologique, précédé d'une table alphabétique, des principaux communiqués d'ordre disciplinaire ou historique, parus dans la " Semaine Religieuse ", au cours de l'année.

TABLE ALPHABÉTIQUE

---

* Secours aux enfants victimes de la guerre.

Le Souverain Pontife s'adresse de nouveau à l'univers catholique, et cette fois il demande des secours en faveur des enfants victimes de la guerre.

Nous n'avons pas à refaire le tableau des misères, du dénuement et des souffrances où la guerre a plongé les populations. Nous savons que toutes ont souffert. Aujourd'hui, le Souverain Pontife se penche dans sa tendresse paternelle sur les petits.

Plusieurs de Nos prêtres et de Nos fidèles ont entendu déjà Son auguste appel. Mais tous Nos diocésains, Nous le savons, veulent se faire les protecteurs des enfants miséreux et verser une obole dans la main de notre Saint-Père le Pape afin d'apporter à ces enfants, par son intermédiaire, soulagement et réconfort.

Pour Nous rendre à la demande du Pape, il est de Notre devoir pastoral de prescrire pour le dimanche 20 janvier une collecte dans les églises, et dont le produit Nous sera envoyé par Messieurs les Curés en entier et immédiatement. Nous Nous chargerons de remettre Nous-même ces offrandes au Pape.

En plus d'exciter la générosité de leurs paroissiens Messieurs les Curés et les Recteurs d'églises intéresseront les enfants à cette souscription. Dans toutes les écoles, après s'être assurés de l'autorisation des Commissaires, dans les séminaires et dans les collèges, durant la semaine du 13 janvier, les professeurs recueilleront ou feront recueillir par des zélateurs ou zélatrices, les aumônes, si minimes soient-elles, des enfants. Ceux-ci auront à cœur de retenir sur leur petit avoir ou de s'imposer les sacrifices requis pour ajouter quelques sous à l'offrande de leurs parents. Nous les y encourageons vivement,

* L'astérisque avant le numéro du document indique que le communiqué est signé par Son Eminence le Cardinal.

car Nous y voyons une heureuse occasion d'exercer leur charité envers leurs frères moins favorisés.

D'avance Nous remercions les donateurs au nom du Souverain Pontife et les assurons de Notre bénédiction particulière en Notre-Seigneur et Marie Immaculée. — 11 janvier 1946.

L'Oeuvre du recrutement sacerdotal

LETTRE DE S. ÉM. LE CARD. PIZZARDO

SACRA CONGREGATIO
DE SEMINARIIS
ET STUDIORUM UNIVERSITATIBUS
Prot. Num. 1256/45

Rome, le 21 novembre 1945

Éminence Révérendissime,

Nous remercions Votre Éminence Rév.me pour Sa lettre du 27 septembre 1945, par laquelle Elle a bien voulu demander l'aggrégation à l'Oeuvre Pontificale des Vocations Sacerdotales pour celle du même genre que Votre Éminence vient d'établir dans Son Diocèse.

Heureux d'accueillir l'" Oeuvre du Recrutement sacerdotal " de Québec parmi les affiliées à l'Oeuvre Pontificale, nous communiquons que l'aggrégation á eu lieu aujourd'hui, fête de la Présentation de la Très Sainte Vierge Marie. Dès qu'il nous sera possible, nous ferons parvenir à Votre Éminence Rév.me le diplôme.

C'est avec le plus vif intérêt que nous avons lu la Lettre Pastorale du 22 août et les Statuts de l'Oeuvre Diocésaine, en nous réjouissant pour les claires et efficaces directives contenues dans ces documents. Nous exprimons nos vœux sincères pour que les sollicitudes de Votre Éminence trouvent un accueil chaleureux parmi les fidèles et produisent les meil-

leurs résultats, pour le bien spirituel des âmes et aussi pour la consolation de Votre Éminence.

En invoquant de N. S. Jésus-Christ Prêtre Suprême et Éternel, par l'intercession de la sainte Vierge, les plus amples bénédictions sur Votre Éminence et sur cette Oeuvre Diocésaine du Recrutement Sacerdotal, nous baisons très humblement la main de Votre Éminence Rév.me, en Lui exprimant les sentiments de notre respectueuse dévotion.

CARD. PIZZARDO,
† J. ROSSINI.

A Son Éminence Rév.me
Le Cardinal RODRIGUE VILLENEUVE,
Archevêque de Québec.
— 2 février 1946.

Lettre de S. Exc. Mgr Pelletier.

Lettre Circulaire de Son Exc. Mgr Pelletier, directeur de l'Action catholique diocésaine, à Messieurs les Curés et aux Supérieurs des Communautés religieuses.

Chers collaborateurs et collaboratrices,

Il est hors de conteste que pour la bonne éducation ou la déformation de nos fidèles, le cinéma joue un rôle sans cesse grandissant. On connaît la ruée actuelle du mal contre toutes les valeurs spirituelles. Le problème revêt dès lors une gravité qui s'accroît avec l'expansion inévitable de cette arme puissante.

A part les cinémas réguliers que nous nous devons de rendre meilleurs, les salles paroissiales, les maisons d'éducation ainsi que diverses institutions religieuses donnent avec une fréquence plus ou moins régulière des projections animées et sonores. Le point n'est pas de multiplier ces représentations

plus que de juste. Ce moyen d'éducation et de divertissement formateur est soumis, comme toute autre chose, à un *medium rationis* qu'il est oiseux de dépasser. Le tout doit être jugé selon les circonstances et les besoins réels du milieu.

Cependant vous avez constaté maintes fois que cette arme est d'un maniement délicat et dangereux. Peu de films sont vraiment bons. Certains peuvent convenir à un milieu donné, mais sont néfastes ailleurs. On rencontre des représentations à images acceptables ; par contre les idées qu'elles prônent sont totalement à réprouver. Plus subtil que le livre à de multiples points de vue, le film requiert dans son choix une extrême vigilance que d'ordinaire possèdent les seules personnes averties en la matière. Si déjà le premier venu ne peut juger la valeur d'un livre, à plus forte raison ne devons-nous pas nous reposer sur n'importe qui pour nous fixer sur la moralité d'une représentation cinématographique.

C'est en songeant à votre lourde responsabilité des âmes que vous partagez avec elle, que l'autorité diocésaine a mis sur pied, il y a six ans, un organisme destiné à vous donner la sécurité dans ce domaine. A date, cette initiative nécessaire a coûté des sacrifices héroïques pour des succès modestes dont il y a lieu d'être fier. Mais pour développer davantage cette œuvre et la mettre en état de vous rendre les services souhaités, votre collaboration confiante et continue est indispensable. En vous adressant au Comité diocésain d'Action catholique (3 boulevard Charest), vous obtiendrez les informations que vous désirez.

Si dans le passé, nous avons gardé le silence, c'est parce que nous étions gênés de tirer à votre place une conclusion trop facile. Dans ce champ difficile, peut-être plus qu'ailleurs, les considérations de bien commun l'emportent sur des motifs particuliers quelque louables qu'ils puissent paraître. Aussi ai-je l'assurance que vous nous aiderez pleinement à vous rendre service.

Avec l'expression de mes bons sentiments et l'assurance de mes prières.

† GEORGES-LÉON PELLETIER,
Evêque auxiliaire de Québec,
Directeur général de l'A.C. et des Oeuvres diocésaines.

— 2 févier 1946.

*** Première souscıiption du Corseil des Oeuvres en faveur des oeuvres d'assistance et de charité.**

Le Service financier du Conseil des Oeuvres organise du 27 février au 7 mars une souscription en faveur des œuvres de charité.

Depuis un certain temps on songeait à une centralisation des diverses œuvres de secours à l'effet de diriger la collaboration entre les nombreux organismes d'assistance et de charité, d'assurer une meilleure distribution des argents reçus, et enfin, de diminuer, sinon de faire disparaître dès maintenant les sollicitations de tout genre répétées tant par les individus que par les associations.

De distingués apôtres laïcs ont consenti de diriger la souscription. Dans chacune des paroisses de Québec et de Lévis ainsi que dans leur banlieue respective des comités ont été formés à cette fin, mais c'est toute la population qu'il faut rallier au sentiment de l'importance de cette première souscription.

Les mieux fortunés y apporteront leur généreuse offrande, les pauvres leurs deniers. Mais tous seconderont de leurs prières cette campagne de souscription et d'éducation sociale.

Comme gage de succès, j'assure de mes bénédictions tous ceux qui prendront part à la souscription d'une façon ou d'une autre ; je leur exprime mes encouragements et mes vœux les meilleurs de succès. — 2 février 1936.

* Neutralité religieuse.

Un article récent et diverses autres manifestations révèlent que la question est à l'ordre du jour. Sans entrer pour le moment dans une étude approfondie du sujet, rappelons simplement quelques principes élémentaires.

La neutralité ou indifférence religieuse peut se considérer soit du côté de l'objet, soit du côté des personnes.

Du côté de l'objet, il est clair que dans les actions ou dans les affaires humaines, il en est qui sont bonnes en soi, ou mauvaises en soi, ou indifférentes en soi. Par exemple, les actes de culte envers le vrai Dieu sont bons et religieux en soi ; la franc-maçonnerie est mauvaise en soi ; des entreprises ou groupements économiques sont indifférents en soi.

Mais du côté des personnes, cette indifférence n'existe plus. Car même les choses indifférentes doivent être dirigées actuellement ou virtuellement à la gloire de Dieu et à l'édification du prochain. De même, des groupements de personnes, fut-ce pour des intérêts d'ordre matériel ou d'ordre indifférent au point de vue religieux, doivent en principe être régis par les règles de la morale de Jésus-Christ, et contribuer à l'extension et à l'affermissement du royaume du Christ. Ce commandement sans doute n'oblige pas *semper et pro semper*, c'est-à-dire par des actes de tout instant, mais il oblige tout de même *semper*, c'est-à-dire qu'il oblige tout le temps aux actes opportuns.

D'où la neutralité religieuse, non seulement absolue à l'égard du vrai Dieu, mais relativement aux diverses confessions religieuses, même chrétiennes, est-elle inadmissible. Et, en raison des personnes, faut-il que toutes les organisations sociales et économiques favorisent la vraie religion, l'Église et les fidèles. Telle est la logique de la foi.

Si en diverses conjonctures, il paraît mieux ne pas affirmer cette exclusivité catholique, pour éviter un plus grand mal, à

savoir une plus grande injure à Dieu, une plus grande difficulté à établir le royaume de Dieu, ce n'est alors que par *tolérance* qu'on aura des relations avec des non-catholiques, afin de marquer à ceux-ci de bons égards, en vue de les attirer à la vraie religion et si possible de la leur faire embrasser. La *tolérance* toutefois n'est pas un *droit ;* elle est une condescendance pour des raisons de meilleur bien ; et elle ne peut se légitimer que dans la mesure où elle n'expose pas trop prochainement les catholiques eux-mêmes à perdre la foi ou à l'affaiblir.

* * *

Dans les institutions publiques, il appartient aux Évêques, le Saint Siège l'a souvent affirmé, de déterminer selon les temps et les milieux, quelle mesure de tolérance est nécessaire et prudente. Les Évêques de notre Province ont toujours recommandé, conformément aux principes et en raison de l'apostolat social de l'Église, que les groupements sociaux et les organisations même d'ordre économique chez les nôtres se fassent ordinairement entre catholiques. Jusqu'à nouvel ordre, on doit s'en tenir à ces directives. — 10 février 1946.

*** Confesseurs extraordinaires et confesseurs adjoints des Communautés religieuses.**

DÉCRET

Les prêtres à qui Nous confions ici les fonctions de confesseur adjoint ou de confesseur extraordinaire obtiennent juridiction spéciale pour les religieuses et les novices des maisons où ils sont nommés par le fait même (*ipso facto*) de leur prise de possession de l'office auquel sont annexés ces fonctions, ou de leur assignation par leur Supérieur. De même cette

juridiction spéciale cesse avec l'office auquel les mêmes fonctions sont attachées[1].

Pour ceux qui sont désignés personnellement ou qui sont déjà en possession d'office, leur juridiction est concédée ou confirmée, selon le cas, à la date des présentes.

Nous rappelons que les fonctions de confesseur extraordinaire *obligent* véritablement, et que l'on ne peut s'y dérober sous aucun prétexte. Il faut une demande spéciale faite à l'Ordinaire ou au Visiteur délégué des Communautés religieuses, et motivée par des raisons sérieuses, pour être relevé, soit pour une fois soit de façon définitive de ses fonctions de confesseur extraordinaire.

Le confesseur extraordinaire doit se rendre, après entente avec le Supérieur ou la Supérieure, à la maison religieuse pour lequelle il est désigné, quatre fois par année, soit dans la semaine des Quatre-Temps, soit dans la semaine qui précède ou celle qui suit immédiatement[2].

Le présent décret annule les précédents, et en particulier celui du 30 septembre 1940.

Les Supérieurs ecclésiastiques ou religieux à qui revient le choix de prêtres ou de religieux de leur communauté comme Confesseurs extraordinaires ou Confesseurs adjoints, feront chaque année, en janvier, connaître à l'Ordinaire, par l'entremise du Visiteur délégué des Communautés religieuses, le nom de ceux qu'ils ont choisis pour l'année courante, eu égard aux prescriptions du canon 524. — 11 avril 1946.

---

(1) Sauf disposition spéciale de l'Ordinaire, le titre de premier ou de second Vicaire s'établit, comme l'ordre de préséance entre Vicaires, suivant la date de l'ordination sacerdotale. (*Synode diocésain*, décret 122 § 2).

(2) Le confesseur extraordinaire exerce gratuitement son ministère, mais il peut réclamer de la communauté le remboursement de ses frais de voyage, quand ceux-ci sont appréciables (SD., décret 142 § 2).

Croisade de prières préparant la campagne de Moralité.

Lettre de Son Exc. Mgr Pelletier aux Curés et Aumôniers

Chers collaborateurs,

Le problème de la moralité devient de plus en plus angoissant. Presque chaque jour les journaux et la radio nous rapportent des signes inquiétants d'un abaissement de la moralité qui émeut même les meilleurs fidèles. Le vice paraît vouloir s'installer partout avec cynisme. Ses fauteurs, avec une astuce diabolique, emploient à sa diffusion les raffinements aguichants de la publicité que peuvent offrir les perfectionnements récents de la presse, du cinéma, de la radio, du livre et des affiches. Tantôt on invite directement au dévergondage des sens ; en d'autres circonstances on a l'audace éhontée de couvrir cette provocation corruptrice d'un prétendu avantage pour la santé, l'hygiène ou l'expérience à acquérir. Pourtant ceux qui visent à égarer ainsi les consciences par ce procédé subtil ont déjà été fustigés par le prophète Isaïe en ces termes : " Malheur à ceux qui appellent bien le mal " (Is. 5, 20).

Ai-je besoin de souligner que cette propagande impie exerce ses ravages destructeurs ? Un tel étalage de mœurs sans retenue donne facilement prise à l'impureté. Il s'en suit une recherche effrénée de la jouissance et un abus du plaisir qui ruinent le corps, tuent le sens de la responsabilité et mettent trève à la lutte que doit mener tout chrétien pour marcher dignement dans la vocation à laquelle il a été appelé. Même dans le sanctuaire sacré de la famille pénètrent trop souvent des habitudes païennes amenant peu à peu les parents à se départir des responsabilités intangibles qu'ils sont pourtant tenu à exercer au nom de Dieu. Leurs enfants, ne recevant plus au foyer l'édification et les conseils évangéliques qui les protègent, dès lors en arrivent à ne plus pratiquer les vertus de leur état. Comment se surprendre alors du nombre gran-

dissant de jeunes délinquants déjà engagés dans la voie de la criminalité.

C'est pour opérer avec efficacité la réaction chrétienne qui s'impose devant cette conduite immorale chez plusieurs et tourner la réclame en faveur des bonnes mœurs, que Nosseigneurs les Archevêques et Évêques de la Province, toujours en alerte contre les maux de notre société, ont confié au Comité national de l'Action catholique le soin d'organiser une vaste campagne de moralité. Pour répondre à cet appel pressant de l'autorité religieuse on a commencé un peu partout un travail de moralisation. Déjà les nouvelles nous font connaître d'encourageants résultats. Pour notre diocèse, une commission de moralité annexée à la direction des mouvements d'Action catholique, vient de se mettre à l'œuvre. Continuant le travail de leurs devanciers les membres ont déjà pris plusieurs mesures de redressement. Bientôt des mots d'ordre précis pour la marche à suivre sur le sujet vous seront communiqués. Si Notre Éminentissime Archevêque compte particulièrement sur les forces organisées de l'Action catholique, il demande aussi à tous les fidèles d'emboîter le pas dans cet effort concerté en vue du relèvement de la conscience chrétienne.

Mais pour assurer le succès de ce redressement de la moralité, pour gagner les esprits et les cœurs à l'austérité bienfaisante de l'évangile et faire régner la vertu dans toutes les sphères de l'activité humaine, la prière accompagnée de sacrifice est indispensable. En conséquence, je vous exhorte à entreprendre dès le début de mai une croisade intense de prières. Vous aurez soin d'y intéresser tous les groupes de vos fidèles. Les exercices du mois de Marie pourraient être faits à cette intention. Pourquoi ne réciterions-nous pas aussi chaque jour cette engageante oraison de saint Bernard à Notre-Dame : le " *Souvenez-vous. . .*" Joignons à cette prière l'invocation : " O Marie conçue sans péché " en demandant pour tous à la Vierge très pure une vie conforme à la sienne. Que l'on s'impose enfin quelque sacrifice quotidien dans ce but. J'ai la grande joie de souligner que nous entrerons particulièrement dans

les vues du Souverain Pontife. En effet, l'Apostolat de la Prière a comme intention générale du mois de mai : La lutte contre l'immoralité.

Ainsi placée sous le patronage et la protection de la Reine de la Pureté, enrichie par l'apport invincible de trésors spirituels surabondants la présente campagne de moralité chrétienne opérera les redressements nécessaires et triomphera de tous les obstacles.

Recevez l'expression de mes meilleurs sentiments avec l'assurance de ma constante collaboration et de mes humbles prières.

† Georges-Léon PELLETIER,
Evêque tit. d'Ephestus,
Auxiliaire de Québec.
Directeur général de l'Action catholique
et des œuvres diocésaines.

— 25 avril 1946.

*** Décret d'érection du Séminaire de Saint-Georges de Beauce.**

JEAN-MARIE-RODRIGUE VILLENEUVE
CARDINAL PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE
DU TITRE DE SAINTE-MARIE-DES-ANGES AUX THERMES
ARCHEVEQUE DE QUÉBEC

* * *

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

A tous ceux qui verront les présentes, Salut et Bénédiction.

Considérant le grand nombre de vocations sacerdotales que peuvent fournir Nos excellentes familles de la région de la Beauce ;

Considérant le nombre grandissant des jeunes gens aptes à faire des études classiques ;

Considérant aussi que les institutions classiques existant déjà dans Notre diocèse sont devenues incapables de répondre à toutes les demandes ;

Nous avons érigé, en vertu de Notre autorité archiépiscopale, et par les présentes érigeons dans la ville et paroisse de Saint-Georges de Beauce, sur les terrains déjà choisis *ad hoc* par Monsieur l'Abbé Edouard Beaudoin, curé de ladite paroisse, une institution dite *Petit Séminaire de Saint-Georges de Beauce*, sous le patronage spécial de l'Immaculée-Conception.

La fin du susdit Petit Séminaire sera de préparer, par le cours classique ordinaire, des jeunes gens au Grand Séminaire.

Selon l'usage reçu en notre Province toutefois, on y accueillera aussi des jeunes gens qui se destinent aux carrières professionnelles par les études classiques et qui accepteront la discipline établie dans Nos institutions du genre.

L'institution sera autonome dans la mesure que le lui permettent les lois canoniques et ses propres constitutions.

En conséquence, elle sera totalement subordonnée à l'autorité de l'Ordinaire, comme toute institution ecclésiastique. Sa charte civile devra le comporter.

Dès qu'elle aura sa charte civile, toutes les ressources qui lui sont destinées seront remises aux autorités de la maison. Celles-ci auront exclusivement le droit d'organiser des souscriptions et de prendre les autres moyens légitimes d'assurer l'existence économique de l'institution.

Le Séminaire de Québec veut bien lui accorder son patronage de manière à lui fournir autant que possible, au jugement de l'Archevêque, des directeurs et des professeurs expérimentés jusqu'à ce que le Petit Séminaire de Saint-Georges puisse se pourvoir. Le nouveau Petit Séminaire gardera l'esprit et suivra les programmes du Petit Séminaire de Québec.

D'ores et déjà, d'accord avec les règles ci-dessus, Nous nommons Monsieur l'Abbé Joseph Lacroix, prêtre agrégé du Séminaire de Québec, directeur du Petit Séminaire de Saint-Georges ; Monsieur l'Abbé Eugène Garant, prêtre auxiliaire de la même institution, l'accompagnera et travaillera sous sa direction.

Le Petit Séminaire de Saint-Georges ouvrira ses portes en septembre, comme Externat, et donnera dès lors les cours réguliers de la classe des Éléments latins.

Nous exhortons le clergé et les fidèles de Notre diocèse, dans la région de la Beauce, à apprécier la valeur morale et civilisatrice de l'institution que Nous mettons à leur disposition, et à coopérer de tous leurs efforts à son plein épanouissement.

Sera le présent décret lu en chaire dans l'église paroissiale de Saint-Georges de Beauce, le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Québec, sous Notre seing, sous le sceau de l'Archidiocèse et le contreseing de Notre Chancelier, le seizième jour du mois de juin mil neuf cent quarante-six, en la fête de la Très Sainte et Indivisible Trinité.

† J.-M.-Rodrigue *Cardinal* VILLENEUVE, O.M.I.,
Archevêque de Québec.

L. ✠ S.

Bruno DESROCHERS, *ptre,*
Chancelier.

— 16 juin 1946.

*** Prières réparatrices demandées par le Saint-Père.**

Sa Sainteté le Souverain Pontife vient de recommander au monde de consacrer le mois de juin à des exercices de prières réparatrices pour obtenir la miséricorde de Notre-Seigneur sur les nations. Il n'est guère besoin de motiver longuement ces recommandations.

D'autre part, émus de l'envahissement de notre peuple par les lectures, les modes et les usages les plus contraires à l'esprit chrétien, les Archevêques et Évêques de la Province font appel à leurs fidèles en vue d'une campagne de moralité, qui mette fin ou du moins atténue le flot envahisseur de l'immoralité la plus éhontée.

Dans ces sentiments, Nous invitons notre clergé et Nos diocésains à célébrer partout cette année d'une façon éclatante la fête du Sacré-Cœur. Pour qu'on puisse multiplier à cette occasion les prédications les plus ardentes, Nous autorisons, partout où il sera jugé opportun, un triduum préparatoire à la fête elle-même ou à sa sollennité. Là où les curés le croiront expédient, on pourra faire à l'extérieur une procession extraordinaire le vendredi de la fête ou le dimanche qui suivra.

Les fidèles seront exhortés à la communion réparatrice. Une heure d'adoration est aussi autorisée dans toutes les églises et oratoires publics ou semi-publics, le vendredi 28 juin, ou le dimanche, 30 juin.

Dans la Ville archiépiscopale, Nous invitons le clergé et les fidèles à prendre part à la procession organisée par le Révérend Père Lelièvre, au soir de la fête du Sacré-Cœur, selon une tradition qui constitue maintenant une espèce de droit.

On y priera pour l'établissement du règne du Sacré-Cœur, pour la paix sociale en notre pays et la paix internationale dans le monde.

A cette fin, Nous invitons spécialement les patrons et les ouvriers, et aussi les combattants de retour du front, à y paraître pour y témoigner hautement de leur foi. — 16 juin 1946.

Réunion en un seul mouvement d'A.C., de la double organisation de la J.E.C.

LETTRE DE SON EXC. MGR PELLETIER

Québec, 12 juillet 1946.

A MM. les aumôniers,
aux directeurs-adjoints,
aux directrices-adjointes
de la Jeunesse Étudiante Catholique

Pour des motifs de continuité et plus étroite collaboration, il a été jugé opportun de fondre en un seul mouvement d'Action Catholique, la double organisation de Jeunesse Étudiante Catholique (Secondaire, Primaire-Supérieure) que nous avions jusqu'ici. Il va sans dire que seront encore respectées les distinctions qui s'imposent et que l'on tiendra compte des divers besoins.

En rendant grâces au Seigneur pour le beau travail de formation chrétienne et de rayonnement apostolique accompli par les deux groupements, nous avons confiance que cette unification facilitera la tâche des uns et des autres pour l'avancement du règne du Christ au sein de ce milieu prometteur.

Avec l'expression de mon attachement profond, de ma constante collaboration et de mes meilleures prières.

† Gorges-Léon Pelletier,
évêque auxiliaire de Québec,
Direcreur général de l'Action Catholique
et des Oeuvres diocésaines.

*** Lettre de Son Éminerce à M. l'abbé Joseph Lacroix Supérieur du Petit Séminaire de Saint-Georges.**

Neuville, le 14 août 1946.

Monsieur l'abbé Joseph Lacroix,
Supérieur du Petit Séminaire,
Saint-Georges de Beauce, P.Q.

Cher Monsieur le Supérieur,

Le décret par lequel j'ai constitué le Petit Séminaire de Saint-Georges de Beauce dit assez la considération que j'y

attache et les fruits heureux que j'en attends. Il va de soi que cette œuvre ne peut s'accomplir sans ressources. Et il appartient particulièrement aux fidèles de la Beauce de les procurer, comme d'ailleurs ils en ont marqué la disposition.

Voilà pourquoi je recommande la souscription en cours à cet effet, et je suis heureux de bénir le zèle de ceux qui voudront bien s'y employer.

J'autorise Monsieur le Chanoine Philibert Grondin à s'en faire le propagandiste, et d'ajouter cette nouvelle campagne de bien à tant d'autres auxquelles depuis quarante ans il a consacré son zèle sacerdotal spécialement dans la région de la Beauce.

Messieurs les Curés des Vicariats forains X, XII et XIII, pour commencer, voudront bien accueillir favorablement et faciliter l'accès auprès de leurs paroissiens de Monsieur le Propagandiste de l'Oeuvre du Petit Séminaire de Saint-Georges de Beauce et de ses collaborateurs dûment accrédités par les autorités du susdit Petit Séminaire.

Nous accordons une indulgence de trois cents jours à tous ceux qui feront quelque offrande pour l'Oeuvre du Petit Séminaire de Saint-Georges de Beauce.

Veuillez croire, Monsieur le Supérieur, à mes dévoués sentiments en Notre-Seigneur et Marie Immaculée.

(Signé) † M.-M.-Rod. *Card.* VILLENEUVE, O.M.I.,
Arch. de Québec.

N.B.—Son Éminence tout en accordant cette permission n'entend pas délier les curés des Vicariats ci-dessus mentionnés de l'obligation de recevoir le propagandiste de l'Oeuvre du Recrutement sacerdotal et de lui remettre toute la quête. D'ailleurs le Petit Séminaire de Saint-Georges est appelé à bénéficier de cette Oeuvre tout comme les autres séminaires et collèges diocésains. — 14 août 1946.

Lettre de Son Exc. Mgr Pelletier A MM. les Curés, Vicaires et Aumôniers

Service de " Préparation au Mariage ".

Bien chers Collaborateurs,

Le service de " Préparation au Mariage " organisé par la J.O.C., doit recommencer incessamment. Il n'y a pas lieu de douter des bienfaits nombreux que cette initiative multiplie chez nous depuis bientôt quatre ans. C'est dans la mesure où nos jeunes, appelés à la vocation sainte du mariage, comprendront la grandeur du sacrement qui les consacre dans cet état sanctifiant, qu'ils verront l'importance absolue de s'y préparer selon le cœur de Dieu. Il va de soi que, connaissant mieux encore les obligations de ce saint état, ils pourront remplir plus parfaitement les engagements de sa mission sublime qui est dans la fécondité des vies, d'édifier avec bonheur des temples du Dieu vivant.

Cependant, comme ce service de Préparation au Mariage est aussi délicat que difficile d'exécution, nous continuons de le mettre sous sa responsabilité de l'aumônier de la J.O.C., Monsieur l'Abbé Henri Giguère. On voudra bien ne pas entreprendre aucune initiative de ce genre sans conférer avec lui et s'en tenir à ses directives. Il saura vous faire éviter les écueils que cela comporte. Ainsi, pour ne référer qu'aux deux points suivants : tous les noms des conférenciers, de même que les textes qui seront mis entre les mains des jeunes gens et jeunes filles fiancés, devront porter son approbation.

Recevez, chers Collaborateurs, l'expression de mon entier dévouement avec l'assurance de mes constantes prières.

Bénédiction.

† Georges-Léon Pelletier,
év. aux. Québec.
Directeur général de l'Action catholique et des Oeuvres diocésaines.

En la fête de la Maternité divine, —11 octobre 1946.

Journées sociales de l'Association patronale des Services Hospiliers de Québec.

Comme nous vivons en société, il existe des vertus qu'il est nécessaire de connaître et de pratiquer afin que cette vie soit un bienfait croissant et concoure à l'avantage de tous. Aussi les études et discussions de ces journées qui porteront sur la lettre pastorale collective de Nosseigneurs les Évêques touchant *La Restauration de l'Ordre social* se recommandent d'elles-mêmes. Il est à souhaiter que de nombreux représentants de nos Maisons d'enseignement puissent aussi prendre part à ces importantes réunions. On ne saurait en effet jamais trop accentuer le rôle capital que doivent jouer les éducateurs et les éducatrices dans la formation sociale nécessaire à tous nos responsables de demain. — 12 octobre 1946.

Prières publiques pour Monseigneur Stepinac.

Son Éminence le Cardinal Archevêque de Québec a exprimé le désir qu'on fit, dans le diocèse, des prières publiques pour Son Excellence Monseigneur Stepinac, archevêque de Zagreb, et les autres victimes de la persécution en Yougloslavie.

Messieurs les Curés dans leurs paroisses et Messieurs les Aumôniers dans les communautés religieuses voudront bien faire à cette intention *une heure d'adoration*, dimanche le 3 novembre, dans l'après-midi ou le soir.

Le prêtre qui présidera cette cérémonie en expliquera l'objet ; on récitera le *Rosaire*, et on chantera le *Miserere*.

† J.-Omer Plante, Évêque de Dobero,
Auxiliaire de Québec.

— 25 octobre 1946.

Les Témoins de Jéhovah.

On a souvent mis les fidèles en garde contre la Propagande hérétique, et particulièrement celle qui profane les Saintes

Écritures par des interprétations fantaisistes et pernicieuses. Aussi la campagne de moralisation chrétienne en cours s'applique-t-elle entre autres choses à protéger les fidèles contre toute littérature préjudiciable à la foi et aux mœurs.

Or il est évident que les *Témoins de Jéhovah* font actuellement de grands efforts pour gagner plus de sympathisants. Nous avons confiance que les fidèles comprendront le grave danger d'une propagande aussi subversive, tant au point de vue social que religieux. — 19 décembre 1946.

L'Assemblée épiscopale et les Témoins de Jéhovah.

En septembre 1943, alors que notre pays était encore en guerre, l'Assemblée des Archevêques et Évêques de la Province civile de Québec s'inquiétait déjà des effets subversifs de la doctrine des Témoins de Jéhovah, et en faisait part aux autorités civiles. Réunis à Québec le 10 décembre 1946, les membres de ce même Épiscopat tiennent à affirmer qu'ils n'ont pas changé d'avis depuis cette époque et ils croient devoir dénoncer de nouveau les menées anarchiques de cette secte, dangereuse en temps de paix comme en temps de guerre. — 26 décembre 1946

Document privé

(No 118)

LETTRE COLLECTIVE

SUR LE PRÊTRE ET LA CROISADE DE PURETÉ

NOUS, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE CIVILE DE QUÉBEC.

Au Clergé séculier et régulier de nos diocèses respectifs, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Messieurs et chers collaborateurs,

1. Le 5 mai dernier, dans une lettre pastorale collective, Nous avons signalé à l'attention des fidèles de cette province les maux et les menaces d'une immoralité toujours croissante, de même que la pensée chrétienne sur la pureté des mœurs. Par la même occasion, Nous les invitions à la CROISADE DE PURETÉ, montrant ainsi que toute action en vue d'améliorer la moralité publique doit être positive et viser en définitive la protection, la sauvegarde et le progrès de la vertu de pureté, qu'il appartient à chacun de pratiquer selon les devoirs de son état.

2. Les commentaires favorables des journaux et des revues[1], même de l'étranger[2], les adhésions nombreuses à cette croisade[3] de la part des associations les plus diverses et des municipalités civiles sont un signe réconfortant de la foi profonde de nos fidèles et marquent à l'envi leurs bonnes dispositions et leur volonté bien arrêtée de corriger au plus tôt une situation déplorable. Les apôtres de la moralité[4], prêtres, laïcs et mouvements d'Action catholique, ont trouvé dans Notre message réconfort et soutien; ils ont continué la lutte

avec la force et le courage qui conviennent. L'action d'ensemble menée jusqu'à date mérite Nos félicitations et ouvre pour l'avenir des perspectives très encourageantes pour le bien de l'Église et de la religion.

3. Nous ne voulons attacher aucune importance à l'attitude de certaine presse qui, par des articulets ou des caricatures, a tenté de jeter du ridicule sur certains aspects de cette croisade, tout en ne manquant pas une occasion d'affirmer son adhésion à la religion catholique. L'hypocrisie des responsables de cette presse n'a d'égal que leur manque de soumission aux directives de la Hiérarchie et leur insouciance honteuse en présence d'un mal que tous constatent et voudraient supprimer.

4. Les résultats acquis à l'heure actuelle sont très consolants, mais ils ne doivent pas nous endormir dans un optimisme béat. Il reste beaucoup à faire. Il vous revient, chers collaborateurs, d'entretenir le feu de l'apostolat, de susciter et d'orienter les initiatives fécondes du laïcat catholique. En conséquence Nous voulons maintenant vous inviter à méditer avec Nous sur deux moyens bien propres à rendre fructueuse la « Croisade de pureté », c'est-à-dire votre vie personnelle et votre vie apostolique.

Première partie : VOTRE VIE PERSONNELLE.

5. Parler de votre vie personnelle, chers collaborateurs, comme d'un moyen de rendre plus féconde encore la « Croisade de pureté », n'est-ce pas faire appel aux relations mystérieuses qui existent entre la sainteté d'un pasteur et la ferveur de ses brebis ? N'est-ce pas rappeler à votre attention l'économie de la vie surnaturelle ? Notre ministère ne porte de fruits que par Dieu : " Séparés de moi, vous ne pouvez rien faire ", nous avertit Notre-Seigneur[5], et saint Paul ajoute : " Moi j'ai planté, Apollos a arrosé ; mais Dieu a fait croître."[6] Et Dieu se plaît à faire porter du fruit au mi-

nistère de ceux qui sont davantage ses amis, et cela en proportion même de leur amitié. Sans doute, dans Sa bonté, a-t-Il donné aux sacrements et à la messe une efficacité et une validité " ex opere operato " ; mais, en toute action sacerdotale demeure l'" opus operantis ", qui est plus riche de grâces selon la sainteté du prêtre.

Sainteté du prêtre.

6. C'est pourquoi l'Église dit aux clercs leur obligation d'être plus saints que les laïcs, intérieurement et extérieurement, et de briller au dessus d'eux par l'exemple de leur vertu et de leurs actions.[7] A chaque pas franchi par le candidat au sacerdoce, l'Évêque insiste sur le devoir qu'il a d'être saint. Souvenez-vous seulement de quelques-unes des paroles que vous avez entendues, d'abord, à votre prise de soutane : " Seigneur Jésus,. . ., faites que ces jeunes gens, qui veulent vous servir, en revêtant cette soutane se revêtent en même temps de vous, et qu'au milieu des autres hommes, par la sainteté de leur vie, il apparaisse à tous qu'ils vous sont totalement dévoués . ."[8]; puis, au moment où vous deveniez prêtres : " Veuillez donc, ô Père tout-puissant, donner à vos serviteurs que voici la dignité de la Prêtrise. . . Répandez à nouveau dans leur âme l'Esprit de sainteté ! . . . Puissent-ils faire pénétrer la réforme des mœurs par l'exemple de leur conduite! . . . Que la sainteté, sous toutes ses formes, resplendisse en leur vie . . . ! "; enfin, après votre première messe : " Fils très aimés, considérez bien l'Ordre que vous venez de recevoir et le fardeau désormais placé sur vos épaules. Appliquez-vous à vivre saintement, religieusement, et à plaire au Dieu tout-puissant . . . "[9] Dans leurs lettres et leurs instructions, vos Pasteurs, de leur côté, remettent souvent devant vos yeux l'idéal de perfection que vous devez poursuivre et atteindre. Pourquoi ces appels réitérés sinon pour rendre la vie cléricale, déjà louable en regard de la faiblesse humaine, de plus en plus conforme à l'idéal sacerdotal,[10] sinon aussi pour rendre plus fructueux votre ministère auprès des âmes?

Lumière du monde.

7. Cette vérité d'ordre général s'applique fort bien au problème particulier qui nous occupe. Dans la " Croisade de pureté ", la vie et les mœurs du prêtre servent d'exemple aux fidèles et deviennent ainsi un remède aux maux actuels. Votre sainte vocation de ministres de Jésus-Christ vous constitue " lumière du monde " et " sel de la terre "[11]. La vie chaste du prêtre est par elle-même un enseignement et un stimulant pour les fidèles ; pour eux elle est une lumière qui brille et qui leur montre la possibilité de pratiquer, selon leur condition, une vertu qu'ils voient si belle dans leurs prêtres. " Que votre lumière brille devant les hommes. . . ", recommande le Maître à ses disciples[12]. C'est clairement nous faire entendre que telle doit être, dans le prêtre, la plénitude et la perfection de la vertu, qu'il puisse servir comme de miroir à ceux qui portent sur lui leurs regards.

Sel de la terre.

8. Par votre vie chaste, vous êtes aussi le sel de la terre. Votre présence dans le monde agit mystérieusement sur la pureté des mœurs à la manière du sel qui assaisonne les aliments et qui préserve de la corruption les substances périssables. Qui peut dire l'influence secrète exercée par votre vie de renoncement aux plaisirs de la chair, influence qui ne se peut mesurer, mais dont la réalité et la force ne laissent aucun doute ? Dans un monde qui facilite la corruption des âmes, la chasteté du prêtre est un sel qui purifie par ses mérites et son contact, un sel qui préserve par sa présence. N'allez pas vous méprendre : notre intention n'est pas d'attribuer la responsabilité du déclin de la moralité publique à une baisse de la chasteté sacerdotale ! Non ! Nous ne considérons que l'aspect positif de cette chasteté ; nous n'envisageons que l'influence positive exercée par elle sur une société en proie à la corruption morale.

Lumière éteinte et sel affadi.

9. " Perle brillante ", " une des gloires les plus pures du sacerdoce catholique ", selon les paroles de Sa Sainteté le pape Pie XI[13], votre chasteté, chers collaborateurs, est un trésor inestimable, riche en exemple et en influence, pour le peuple chrétien. Aussi est-il de première importance que rien ne vienne voiler l'éclat de cette lumière ni affaiblir la vertu active de ce sel. La vaillance vous est nécessaire pour lutter contre les mauvaises passions et vous garder du péché impur. Le prêtre n'a pas le droit de se croire à l'abri de ce péché. Par fausse tranquillité ou par irréflexion il peut lui aussi glisser lentement vers les pires déchéances. Et quelle horreur en réalité qu'un prêtre infidèle à ses serments, ne fût-ce que par accident ! C'est une lumière éteinte et un sel affadi. Il devait rayonner la pureté, il répand, souvent au loin, la corruption. Un sel affadi " n'est plus bon qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds par les hommes."[14] Quelle terrible parole ! . . . Nous ne voulons pas insister sur ce point : Nous savons trop, chers collaborateurs, l'estime en laquelle vous tenez la chasteté, qui est l'ornement de vos vies. Il suffit d'avoir attiré votre attention sur la stérilité dont le péché impur frapperait votre ministère pour que, chaque jour, vous redisiez avec grande ferveur : " Seigneur, ne nous induisez pas en tentation ",[15] et pour que, en même temps, vous gardiez vos sens intérieurs et extérieurs, de toute compromission avec le mal. En un temps où les rencontres de rues, les journaux, les revues, les affiches, offrent tant d'appât à la convoitise des sens, vous veillerez spécialement sur vos yeux : la modestie du regard est le signe évident de la pureté d'âme.

Prudence du prêtre.

10. Le prêtre craint le péché impur et prend bien garde d'y tomber. Mais il lui arrive parfois, par une légèreté inconsciente, de s'exposer à déchoir ou à se relâcher, ou simplement d'exposer sa réputation à d'inutiles dangers. Sous pré-

texte que telle attitude ne comporte aucune faute, on affaiblit alors ses forces, ou au moins on prête flanc à des soupçons qui nuisent à la bonne renommée. C'est en ces matières que le prêtre a besoin d'une constante vigilance. Que votre préoccupation de tous les instants soit donc d'éviter même toute apparence de péché : en ce faisant, vous fuirez les occasions et vous préserverez votre réputation de toute atteinte ; votre chasteté brillera de tout son éclat, elle sera une lumière vive et pleine ; votre chasteté sera un sel plein de vigueur purificatrice. . . Pour atteindre ce but, soyez fidèles, chers collaborateurs, à suivre à la lettre, sauf permission de l'Ordinaire, les prescriptions ecclésiastiques tant de droit général que de droit diocésain qui regardent les relations avec les personnes de l'autre sexe ; elles sont le fruit de l'expérience de l'Église ; on ne les néglige jamais sans danger. Repassez avec Nous quelques-unes des précautions les plus utiles. Ne rencontrez jamais les personnes de l'autre sexe, fussent-elles des religieuses ou des parentes, (sauf les proches), que par nécessité de ministère ou de réelle convenance. Réservez pour le confessionnal la direction spirituelle ; Nous ne saurions trop insister sur ce point. Que les conversations au parloir, dans les salles de réunions ou ailleurs ne soient jamais longues. Que votre manière de converser ne sente jamais la familiarité : Nous devons regretter certains badinages et la facilité avec laquelle des prêtres, même assez jeunes, tutoient les personnes qu'ils rencontrent. Enfin, n'allez pas seul, à pied ou en voiture, avec une femme, qu'elle soit votre parente ou votre ménagère. Quant aux dames ou demoiselles qui habitent le presbytère, par nécessité de service domestique, n'oublie-t-on pas trop facilement la règle qui fixe leur âge et l'endroit de leur logement ? Veuillez toujours à ce qu'elles soient de réputation intègre et de tenue irréprochable.

11. A certains qui n'ont pas l'esprit du sacerdoce, ces précautions peuvent sembler d'un autre siècle. Telle n'est pas votre pensée. Vous admettez qu'elles ont leur raison d'être, ne serait-ce que pour la sauvegarde de la réputation du prêtre,

sinon pour sa propre protection. A l'occasion de cette lettre, que chacun de vous relise les directives diocésaines ; qu'il revoie en détails les mesures de prudence qui y sont fixées ; qu'il y compare sa manière de faire ; qu'en toute franchise et simplicité il corrige ensuite les oublis qu'il aurait pu commettre sur tel ou tel point. Cette invitation s'adresse à tous les prêtres, réguliers et séculiers, curés, vicaires, professeurs et aumôniers. Aux aumôniers d'œuvres, Nous la faisons plus pressante ; ils sont plus exposés que d'autres, et c'est précisément parce que Nous admirons et louons leur travail que Nous les voudrions à l'abri de tout reproche.

12. Pour vous tous et pour Nous, aussi, ce sera une consolation de penser, après cet examen de conscience, que vous agissez en toutes choses conformément à cet article du Concile plénier de Québec : " Qui in sortem Domini vocati sunt non ea tantum quae mala sunt, sed et omnem mali speciem, cunctaque malo ansam praebentia, vel quae fidelibus offensioni esse possunt, vel sacerdotem a suis muneribus rite sancteque exercendis avertunt, quaque virum gravem ac Christi ministrum non decent, fugiant necesse est."[16]

Auditions radiophoniques.

13. Nous Nous demandons parfois avec inquiétude si quelques prêtres n'abusent pas des auditions radiophoniques. " L'abus de la radio est une perte et en quelque sorte un vol du temps que le prêtre doit consacrer au service de Dieu et des âmes ".[17] L'usage de la radio peut cependant être utile. Mais s'il est des émissions bonnes, élevantes et instructives, il en est malheureusement trop qui sont l'occasion d'un danger moral, même pour le prêtre : Nous songeons spécialement aux programmes de chansons légères et de musique amollissante, de même qu'à certains sketches et romans mis sur les ondes. Écoutez à ce sujet les remarques si apostoliques d'un pasteur d'âmes à ses prêtres :

14. " Alors, chers confrères, ne sentez-vous pas le danger effroyable auquel s'expose le pauvre prêtre qui, croyant seulement s'accorder une distraction honnête, va ouvrir toute grande son âme sacerdotale à l'invasion de l'esprit du monde, de ce monde que le Christ a maudit à cause de ses scandales, et dont déjà un païen, Tacite, disait que son but unique était de diffuser sa corruption profonde ? "

" Tout d'abord, ce sera le trouble, l'inquiétude, la tentation, peut-être. Tout le fond de sa nature honnête, toutes les énergies de son baptême et de son sacerdoce réagiront contre l'empoisonnement. Puis, peu à peu, le calme se fera, un calme apparent et redoutable, sous le couvert duquel, lentement, mais d'une marche inexorable, se poursuivra la déchristianisation profonde, la paganisation progressive de cette âme sacerdotale."

" Quand ce travail souterrain sera assez avancé; quand peu à peu, cette pauvre âme, envahie par l'esprit mondain, aura perdu ses moyens de défense, le démon, qui la guette, *circuit quaerens quem devoret,* fera surgir l'occasion, la tentation."

" Et ce sera peut-être la chute, la chute lourde et profonde ! "[18]

15. De toute Notre âme, Nous souscrivons à ces paroles, et Nous sommes convaincus que votre esprit ecclésiastique vous portera à y adhérer pleinement et à supprimer le danger, si, par malheur, il s'est introduit chez vous.

Lectures et études.

16. Les lectures peuvent présenter pour vous le même danger que les auditions radiophoniques, avec les mêmes phases d'inquiétude et de réaction, de tentation et de lutte, peut-être d'empoisonnement et de chute. Vous le savez bien, chers collaborateurs, c'est perdre son temps, c'est voler du temps aux âmes que de s'adonner à la lecture de romans mondains,

que de consacrer des heures à lire les journaux. Disons aussi que c'est une cause de déformation intellectuelle : la culture intense de l'imagination par le roman et la nouvelle, la connaissance fragmentaire de la vérité par les articles de journaux ne donnent pas à l'esprit la possession tranquille du vrai, la sérénité du jugement et le sens des valeurs.

17. A cette déformation de l'esprit peut s'ajouter le péril d'empoisonnement moral. Et ce danger existe pour le prêtre. Pour la sauvegarde de sa chasteté, il doit refuser à ses yeux et à son imagination la pâture offerte par les photographies immorales ou risquées que reproduisent certains journaux et certaines revues. Que de telles publications n'apparaissent jamais sur la table de travail d'un prêtre ! De grâce qu'on ne les surprenne jamais entre ses mains dans les endroits publics, sur les trains de voyageurs par exemple ! En plus d'un danger pour votre âme, ce serait un scandale pour le peuple. Nous disons ici avec tristesse Notre étonnement de la facilité avec laquelle certains prêtres se permettent de lire des romans malsains, des livres douteux, des publications hérétiques : bibles, feuillets de propagande, etc. " Ah ! disent-ils, nous n'avons qu'un but : mieux connaître la littérature pour mieux en préserver les fidèles." Vain prétexte, à la vérité, dans la plupart des cas. Parfois même, légèreté ! . . . De fait il vous est nécessaire de connaître la valeur morale et théologique des livres, des brochures, etc. C'est votre devoir de mettre votre peuple en garde contre la propagande hérétique ; faites-le au besoin, lorsque par exemple vous constaterez un regain d'activités des propagandistes de l'hérésie. Mais, d'une façon générale, vous trouverez tous les renseignements désirés dans une revue canadienne récente : " Lectures "[19] ou dans les publications françaises d'égale valeur. Et puis, en chaque diocèse, il est des prêtres chargés de la censure des livres et de la surveillance de la morale. Faites-leur confiance, signalez à leur attention les publications que l'on vous présenterait comme dangereuses et attendez leur jugement. . . La sagesse de l'Église défend de plus, même

aux prêtres, de lire et de conserver, sans permission spéciale, les publications hérétiques[20] : il faut classer sous cette étiquette les bibles, les plaquettes et les feuillets de propagande qui émanent des sociétés bibliques protestantes, sous quelque nom qu'elles se déguisent.

18. A l'origine de telles lectures, Nous reconnaissons que l'intention est souvent bonne, mais on compte sans la curiosité, sans l'attrait du mystère, sans les blessures du péché originel. Et on se laisse entraîner, on en vient à lire par plaisir plutôt que par devoir, souvent on expose la pureté de sa foi et de ses mœurs. A ces lectures légères et dangereuses, vous préfèrerez, chers collaborateurs, les lectures sérieuses et instructives. Sans négliger la science profane, approfondissez la science acquise durant vos années de formation sacerdotale. Écriture sainte, dogme et morale, théologie ascétique et mystique, patrologie, histoire de l'Église, liturgie, théologie pastorale, questions sociales, voilà un vaste champ ouvert à votre curiosité intellectuelle. Cultivez-le avec soin et vous chasserez bien vite la tentation des lectures légères et faciles. Ces études et ces lectures bien sacerdotales nourriront votre âme et l'élèveront au lieu de la dessécher et de la rabaisser. Élargissez le domaine de votre culture par la fréquentation des bonnes revues[21]. Nombreux sont les problèmes du ministère moderne. Les revues ecclésiastiques, en plus de vous donner une vue plus profonde des vérités immuables, vous enseigneront des méthodes d'adaptation de votre apostolat aux conditions actuelles. Ainsi c'est tout votre ministère qui s'enrichit, c'est votre zèle qui s'accroît, c'est votre vie qui devient plus féconde et plus pleine. Quelle belle récompense ! Tel est le lot de nombreux prêtres saints et savants. A marcher sur leurs traces, tous auront la joie du devoir accompli.

Vacances du prêtre.

19. Le ministère moderne, pour celui qui veut se donner, est source de fatigues et d'épuisement. Aussi est-il juste et

prudent, pour le prêtre qui travaille, de se réserver chaque année quelques jours de repos. Mais le temps des vacances comporte des dangers : l'absence du cadre habituel de vie, la présence autour de soi de personnes à qui on est souvent inconnu, la légèreté des plaisirs modernes aux endroits de villégiature, la nécessité même de se distraire de la contrainte ordinaire peuvent facilement conduire le prêtre à se relâcher ou à donner plus ou moins dans la vie mondaine. Sachez éviter ces écueils en vous rappelant que le prêtre doit s'interdire non seulement ce qui est défendu aux laïcs, mais même ce qui peut être toléré chez eux[22].

20. Pour la sauvegarde de votre réputation aussi bien que pour votre propre protection, Nous vous demandons, dès votre arrivée au lieu choisi pour vos vacances, de vous présenter chez l'Ordinaire de ce lieu ou chez son représentant. Nous vous recommandons de loger de préférence dans ces maisons ecclésiastiques spécialement aménagées pour assurer au prêtre et le repos qu'il cherche et la sainteté de vie dont il ne doit jamais se départir... Sauf quand une légitime coutume l'exige, par exemple aux Etats-Unis et dans certaines régions canadiennes de langue anglaise, gardez-vous de déposer la soutane ; et quelle que soit la coutume, qui dans ce cas ne pourrait être qu'abusive, ne vous permettez jamais de déposer le col romain... N'allez pas surtout pratiquer " l'exhibitionisme " de la chair, si révélateur chez l'homme d'une moralité déformée. N'a-t-on pas vu des prêtres, séculiers et réguliers, porter les " shorts " en certains camps de vacances? Exception sans doute ; mais contre elle il faut réagir sans retard !... Enfin est-il besoin de souligner que le prêtre ne doit pas fréquenter, même en vacances, et même sous un déguisement, les théâtres, les cinémas, les bains publics, les réunions mondaines : ce sont des lieux où il ne sied pas à un clerc de se trouver[23]... Les vacances que vous prendrez avec cette prudence sacerdotale vous donneront le repos de corps et d'esprit, sans laisser aucun souvenir amer... Reposez-vous donc en Dieu et avec Dieu.

Discipline.

21. Souvenez-vous, chers collaborateurs, que certains genres de démon ne se chassent que par le jeûne et la prière[24]. Il ne faudrait pas l'oublier, dans cette " Croisade de pureté ", ni pour vous ni pour les fidèles qui relèvent de votre sollicitude. Les prescriptions ecclésiastiques et les conseils que Nous venons de rappeler à votre prudence imposent des sacrifices à votre liberté. La vie sacerdotale, don de soi au service du prochain, en entraîne d'autres : simplicité de vie, absence de luxe, régularité et précision aux offices divins, patience de tous les instants, et le reste. Ces sacrifices, ajoutés aux jeûnes commandés ou généreusement consentis, formeront une belle gerbe de mortifications qui vous permettront de garder le trésor de votre chasteté.

Piété.

22. Il est nécessaire toutefois que la piété vienne donner une âme à ces mortifications, " in jejunio et oratione ". La piété convient au prêtre plus qu'à tout autre. N'est-elle pas en effet cette vertu qui nous fait voir en Dieu un Père, en Jésus-Christ un frère, et qui nous tient à l'égard de Dieu dans les relations d'un fils à l'égard de son Père ? Mais comme prêtres, nous sommes les fils privilégiés de Dieu, les frères de Notre-Seigneur au sacerdoce duquel nous participons. N'allons pas nous méprendre. " La piété dont Nous parlons, n'est pas cette fausse piété, inconstante et superficielle, qui plaît, mais ne nourrit pas, qui flatte, mais ne sanctifie pas. Il s'agit de cette piété solide, qui n'est pas soumise aux fluctuations incessantes du sentiment, mais s'appuie sur les principes de la doctrine la plus sûre, et est faite de convictions solides qui résistent aux assauts et aux séductions de la tentation "[25].

23. Cette piété est intimement unie à la chasteté à qui elle donne éclat et fermeté[26]. Que la piété vous aide en consé-

quence à aimer les sacrifices inhérents à la vie sacerdotale ! Qu'elle fasse sortir de la routine les saintes pratiques et les augustes rites du ministère sacré ! Qu'elle vous porte à goûter, comme un besoin et un soutien, les exercices de piété sacerdotale : oraison quotidienne, bréviaire, chapelet et examen de conscience ! Qu'elle vous entraîne à fréquenter, chaque semaine ou au moins tous les quinze jours,[27] le sacrement de pénitence, avec tout le sérieux qu'exige ce puissant instrument de purification et de progrès spirituels ! " Pour avancer avec une ardeur croissante dans le chemin de la vertu, enseigne Pie XII, Nous tenons à recommander vivement ce pieux usage introduit par l'Église sous l'impulsion du Saint-Esprit, de la confession fréquente, qui augmente la vraie connaissance de soi, favorise l'humilité chrétienne, tend à déraciner les mauvaises habitudes, combat la négligence spirituelle et la tiédeur, purifie la conscience, fortifie la volonté, se prête à la direction spirituelle, et, par l'effet propre du sacrement, augmente la grâce."[28] Grâce à tous ces moyens, considérés comme des actes d'amour d'un fils pour son Père qui est aux cieux, votre chasteté sera éclatante et ferme, capable d'affronter, si nécessaire, tous les assauts d'un monde corrupteur. Votre vie de chasteté sera un service d'amour pour Dieu, une imitation du Christ-Prêtre et de sa sainte Mère, à qui vous ne manquerez jamais de dire avec confiance : " Vitam praesta puram, iter para tutum "[29].

Deuxième partie : VOTRE VIE APOSTOLIQUE.

24. Prémunis contre certains dangers qui peuvent ou diminuer votre bonne renommée ou même provoquer la tentation, acceptant en service d'amour cette vie de chasteté qui vous rapproche du Souverain Prêtre, vous êtes, chers collaborateurs, un enseignement vivant et un moyen de préservation pour les âmes. Vous êtes lumière et sel, comme Nous venons de l'expliquer. Votre vie personnelle est donc par elle-même un apostolat de pureté. A son tour, l'exercice du ministère vous met en mesure de jouer un rôle plus consi-

dérable encore dans la " Croisade de Pureté ". Notre intention est d'insister maintenant sur certains aspects seulement de votre ministère. Nous les choisissons pour leur actualité plus grande en fonction de la campagne de moralité. Nous laissons à votre zèle le soin de méditer sur l'ensemble du ministère en regard de la " Croisade de pureté ".

Prédication.

25. Le dimanche et les jours de fêtes amènent à l'église paroissiale la très grande majorité des catholiques. A chaque messe il vous est donné de servir aux fidèles la nourriture de la doctrine et des préceptes chrétiens. A cette instruction dominicale s'ajoutent de nombreuses allocutions, conférences, etc, en assemblées d'œuvres ou en cercles d'études. Songez-vous assez à la puissance du prêtre qui est alors le guide et le maître de ses auditeurs. Grande est l'influence que vous pouvez exercer sur les âmes. En effet il n'y a pas lieu d'être pessimiste. Si vous savez faire un bon usage de la chaire de vérité, votre parole produira des fruits. Grâce à une préparation soignée, qui consistera surtout à vous mettre Dieu plein le cœur, vous prêcherez par un besoin de l'âme et par souci de bien ; le feu qui jaillira de votre cœur pieux et croyant enflammera le cœur de vos auditeurs. On sera tout yeux et tout oreilles, car vous prêcherez la parole de Dieu ; et cette parole est puissante : " Elle est vivante la parole de Dieu ; elle est efficace, plus acérée qu'aucune épée à deux tranchants ; si pénétrante qu'elle va jusqu'à séparer l'âme et l'esprit, les jointures et les moelles ; elle démêle les sentiments et les pensées du cœur."[30] L'important est que vous donniez à votre préparation le temps nécessaire, et que vous mettiez cette préparation en priorité sur tout souci d'ordre matériel ou de moindre gravité. Prenez les Apôtres comme modèles : " Il ne convient pas, disaient-ils, que nous laissions la parole de Dieu pour servir aux tables."[31] De plus, n'allez pas renverser l'échelle des valeurs, en consacrant beaucoup de temps aux annonces les plus variées et peu à l'instruction

proprement dite. On tombe facilement dans ce travers : n'est-ce pas que l'annonce est vite préparée et que l'instruction exige plus de soin ? Il faut donc réagir au besoin et réserver à l'instruction proprement dite la très large part du temps alloué aux sermons. S'il faut tailler, taillez dans les annonces.

26. Recevez pour vous les salutaires avis que Notre Saint Père le Pape donnait, en mars dernier, aux curés et aux prédicateurs du carême de la ville de Rome : " De tout prêtre, de tout pasteur d'âmes, de chacun de vous, on attend une parole soignée et digne. Et chacun de vous peut réellement la donner. En effet, il n'est pas tant question d'art, de faconde, d'habileté oratoire que d'intime conviction personnelle. Quand saint Paul se refusait à prêcher avec artifice et recherche, ce qu'il repoussait c'était précisément les ornements superflus, les subtilités vaines, les boursouflures, les phrases à effet, tout le fatras qui jure avec la dignité et la majesté de la chaire. Mais la force de l'Esprit qui était en lui, qui donnait à sa parole puissance et efficacité (cf. I Cor., II, 1-4), mettait en valeur tous les dons de sa riche nature. Paul, poussé par l'Esprit, restait cependant toujours lui-même, D'une telle union de l'Esprit et de la nature naissait son incomparable, son inimitable éloquence. Dans une mesure modeste, même la plus modeste qui se puisse concevoir, tout prédicateur participe à cette éloquence, pourvu que, assisté du Saint-Esprit, il reste constamment lui-même, et pourvu que, grâce à l'usage qu'il fait des dons de sa nature, la parole jaillisse de ses lèvres avec une chaleur, un coloris, un son propre, qui donnent à la vérité, identique en tous, une forme personnelle et spontanée. . . Celui qui est rempli du Christ ne trouvera pas difficile de conquérir les autres au Christ."[32]

27. Suivez ces règles de vraie prédication dans les multiples occasions que vous avez d'instruire et d'édifier les fidèles et, avec toute la confiance du succès, qui couronnera sûrement vos efforts, comparez l'état actuel des mœurs privées et publiques à la mesure de l'Évangile et des divins commandements. Ne soyez pas enclins à fermer les yeux sur tout et à

minimiser le mal. D'un autre côté, ne vous laissez pas aller au défaitisme qui, devant la grandeur du mal, juge sans combat que la partie est perdue. Non, prêchez avec zèle et prudence, à l'exemple de Notre-Seigneur.

28. Relisez l'épisode de sa conversation avec la Samaritaine au puits de Jacob[33]. De même qu'il reprocha à cette pécheresse la vie déréglée qu'elle menait, dénoncez vous aussi les dangers que courent la pureté des fidèles et la sainteté du mariage, devant les torrents de l'immoralité. Cette dénonciation sera prudente. Elle saura distinguer, dans les usages nouveaux où se manifeste le laisser-aller des mœurs, ce qui est intrinsèquement mauvais de ce qui est simplement dangereux. Vous condamnerez les usages de la première catégorie ; vous montrerez comment il est possible de règlementer et de moraliser ceux de la seconde espèce. Trop de rigueur ferait manquer le but de vos efforts[34].

29. Toutefois la dénonciation des dangers et des maux ne devra pas être votre principale préoccupation. D'un mot Notre-Seigneur découvre à la Samaritaine les fautes dont elle est coupable. Il lui parle surtout du " don de Dieu ", de cette " eau vive " qui étanche la soif et qui devient " une source d'eau jaillissant jusqu'à la vie éternelle." Vous de même, que votre prédication soit positive. Montrez comment l'immoralité et l'impureté détruisent l'ordre établi par Dieu et font perdre les richesses de la grâce. Faites aimer cet ordre divin, la vie de grâce et la belle vertu de pureté qui protège cet ordre et que suppose la grâce. Les âmes pures le deviendront davantage ; les âmes chancelantes se raffermiront ; beaucoup d'âmes tombées se relèveront. Toutes voudront se donner à la campagne de moralité, même les dernières, comme la Samaritaine : " La femme. . . s'en alla dans la ville et dit aux habitants : Venez voir un homme qui m'a dit ce que j'ai fait ; ne serait-ce pas le Christ ? — Ils sortirent de la ville et vinrent à Lui."[35]

30. Il Nous est agréable, chers collaborateurs, de reconnaître le grand effort de prédication développé en faveur de

la moralité. Vous avez d'abord donné à vos paroissiens lecture de Notre lettre pastorale. Plusieurs ont voulu faire plus. Les uns ont suggéré à diverses associations de distribuer cette lettre à leurs membres. D'autres, à l'occasion de leur visite de paroisse, l'ont donnée à toutes les familles. Puis, soit d'assemblée en assemblée, soit de dimanche en dimanche, les uns et les autres ont repris chaque paragraphe de la Lettre. Ils l'ont expliqué à leurs fidèles, avec les adaptations utiles aux besoins de leur paroisse ou de leur milieu. C'est un heureux emploi des Lettres pastorales. Nous le louons fortement. En effet, si une première lecture en chaire attire l'attention (à condition qu'elle soit bien faite), la reprise par paragraphe fait pénétrer lentement la vérité et germer les résolutions ; elle pousse encore à méditer seul, pour le pénétrer mieux, un enseignement dont on saisit davantage l'importance.

31. Utiliser ainsi les Lettres pastorales, en faire le fond de sa prédication, n'est-ce pas une sécurité pour le prêtre, collaborateur de son évêque ? En effet, selon l'enseignement de saint Ignace, " vous ne devez avoir avec votre évêque qu'une seule et même pensée." Vous devez être unis à l'évêque " comme les cordes à la lyre, et c'est ainsi que du parfait accord de vos sentiments et de votre charité s'élève vers Jésus-Christ un concert de louanges."[36] Cette pensée du grand évêque vous apportera, chers collaborateurs, consolation et tranquillité dans le travail de prédication que vous accomplissez en harmonie avec Notre enseignement.

Sacrement de pénitence.

32. Votre parole chaude et pleine de l'Esprit conduira beaucoup d'âmes au tribunal de la pénitence. Elles viendront y recouvrer l'état de grâce perdu dans l'impureté ou encore y chercher lumière et soutien dans la lutte qu'elles livrent à leurs mauvais penchants. Que de bien le sacrement de pénitence vous permettra d'accomplir, si vous l'administrez avec prudence, science et bonté ! Vous possédez un pouvoir divin :

remettre les péchés, communiquer la vie, faire aimer et pratiquer la vertu jusqu'aux plus hauts sommets. Avec quel soin ne devez-vous pas vous préparer à ce saint ministère ! Entretenez votre science théologique par des études quotidiennes. Exercez-vous à l'application des principes aux situations concrètes, au cas de tel pénitent qui est à vos pieds. Suivez bien les Conférences ecclésiastiques. Priez enfin avec ferveur pour être de dignes ministres d'un si grand sacrement. Alors vous serez fermes dans les jugements que vous porterez, ne vous rendant coupables d'aucune acception de personnes. Vous serez bons, très bons dans vos procédés. Vous ne rebuterez personne par un ton indigné et dur. Au contraire votre bonté sans faiblesse attirera les pécheurs et les personnes vertueuses. Elles se réjouiront de trouver en votre cœur de prêtre les nobles sentiments d'un gardien de la justice et d'un ministre de la charité.

33. Un sérieux examen de conscience pourrait faire frémir d'horreur certains confesseurs. Demandons-nous bien si le sacrement de pénitence produit tous ses fruits ? s'il déracine par exemple une habitude vicieuse ? s'il éclaire suffisamment les consciences ? Le sacrement est source de grâces, grâce sanctifiante et grâces sacramentelles. Il agit par lui-même, " ex opere operato ". Mais le confesseur, en rendant meilleures les dispositions de son pénitent, peut faire porter à son absolution plus de fruits surnaturels. Obtiendra-t-il ce résultat, si l'administration du sacrement lui est à charge, s'il s'endort dans une routine criminelle, s'il devient une machine automatique à absolutions, s'il s'inquiète plus des personnes qui s'alignent à la porte de son confessionnal que de ce pénitent qui attend de lui, à ses pieds, des conseils de juge et de père et pour qui seul il aura à répondre devant Dieu ? Ces attitudes, ces travers si contraires à l'esprit sacerdotal, ne peuvent se traduire que par une diminution de la grâce sacramentelle en ceux qui viennent se confesser. Et pourtant une direction qui relève, encourage et oriente leur aurait valu sans doute d'être guéris, d'être préservés de ces habitudes si dom-

mageables à leur vie chrétienne. Les vrais confesseurs se préoccupent des dispositions de leurs pénitents ; ils n'ont pas la réputation de tout absoudre, sans se soucier des sentiments de regrets et du ferme propos des pécheurs. Ils s'efforcent de les faire sortir d'une habitude mauvaise. Ils travaillent à leur avancement spirituel. Ils ne sont ni trop lents ni trop longs. Sans scrupule, mais avec une franchise surnaturelle et courageuse, que chacun fasse un retour sur lui-même, sur la façon dont il s'acquitte de cet important ministère de la confession. Le cas échéant, qu'une forte résolution, prise devant Dieu et non devant les hommes, corrige sans tarder ce qui pourrait être susceptible d'amélioration ! Aucun de vous, chers collaborateurs, ne voudrait mériter le reproche d'être un aveugle qui guide des aveugles. Vous connaissez le reproche infligé par Notre-Seigneur aux Pharisiens : " Ce sont des aveugles qui conduisent des aveugles. Or si un aveugle conduit un aveugle, ils tomberont tous deux dans la fosse."[37] Afin qu'on ne porte jamais ce jugement sur votre ministère au confessionnal, réfléchissez souvent au compte sévère que le Juge suprême vous demandera de toute négligence au tribunal de la pénitence.

34. L'administration du sacrement de pénitence exige en tout une grande prudence. Le confesseur doit assurer l'intégrité du sacrement et voir au bien du pénitent, de sorte qu'il lui arrivera nécessairement de poser des questions, d'interroger la personne qui s'adresse à lui. Qui ne voit cependant les précautions dont il doit user, surtout en ces matières qui relèvent du sixième commandement de Dieu ? C'est de celles-là qu'il s'agit ici. Il importe donc que le confesseur procède avec prudence et réflexion. L'expérience des âmes vous mettra en mesure de suppléer souvent, sans aucune interrogation, à une accusation incomplète. D'autre part une solide connaissance de la théologie morale vous permettra de distinguer entre questions et questions. Vous jugerez les unes indispensables ou utiles ; vous verrez que d'autres seraient indiscrètes, inutiles et même dangereuses. Vous éviterez avec soin

ces dernières. S'il vous faut interroger, parce que vous le croyez indispensable ou utile, que vos questions soient d'abord générales ; s'il en est besoin, faites-les ensuite plus précises. De toutes manières, elles seront brèves, discrètes, d'une délicatesse parfaite, ne contenant aucune expression capable d'échauffer l'imagination ou de troubler les sens[38]. Enfin il vaudra mieux vous abstenir d'interroger, si, dans un cas particulier, vous doutez de l'utilité de votre interrogation.

35. Au confessionnal le prêtre doit aussi instruire son pénitent. Mais c'est de l'âme de celui-ci qu'il doit prendre soin et non de son corps. Il se limitera donc aux sujets d'ordre moral ; car il n'est pas en soi et il ne doit pas être un professeur d'hygiène, d'anatomie ou de physiologie. En conséquence il évitera de donner ce genre d'avis qui relèvent de l'hygiène ou de la médecine. Si la conscience du pénitent a besoin de tels conseils, le devoir du prêtre est de le renvoyer à un médecin ou à une infirmière dont la compétence, le jugement et la prudence lui sont connus. De même il revient au médecin et à l'infirmière de renseigner les fiancés ou les époux sur la nature et le mode de l'acte conjugal. Que le prêtre ne se laisse pour aucun prétexte entraîner en ce domaine. Tel n'est pas son rôle. Donnez toutefois, chers collaborateurs, avec prudence et délicatesse, les conseils d'ordre moral, et ceux-là seulement, exigés par l'état du pénitent. Ainsi on ne dira jamais de vous que vous n'avez d'attention et de souci que pour les fautes d'impureté et les choses du mariage. Les remarques précédentes s'appliquent, non seulement au confessionnal, mais encore aux Cours de préparation au mariage et à l'éducation de la pureté chez les jeunes, dont il sera question plus loin.

36. Le confesseur redoublera de prudence dans ses relations avec les pénitentes, religieuses ou laïques. Il donnera au confessionnal, et là seulement, la direction spirituelle opportune. Toutefois il évitera les longues conversations et les sujets qui n'ont aucun rapport avec la confession. Ce n'est qu'après mûre réflexion, et dans les cas de vraie néces-

sité seulement, qu'il se résoudra à commencer des relations épistolaires avec des pénitentes ou à recevoir leur visite ailleurs qu'au confessionnal. De toutes façons il sera bref et ne prolongera pas de tels entretiens. Des sentiments trop humains peuvent si facilement, sous le couvert de la piété, s'introduire dans l'âme du prêtre ou de la pénitente. Le prêtre ne sera jamais trop prudent.

37. Tous ces conseils, toutes ces remarques, chers collaborateurs, n'ont qu'un but : rendre plus fructueuse votre vie pastorale par une meilleure administration du sacrement de pénitence, surtout en cette période de croisade de pureté. Chez les uns la fatigue, l'esprit de routine, la paresse intellectuelle sont cause ou occasion d'une diminution des fruits du sacrement. Chez d'autres, l'inexpérience, la naïveté, parfois la légèreté font prendre des attitudes ou poser des actes de nature à affaiblir la haute estime que tous les fidèles doivent avoir du sacrement de pénitence et de la direction spirituelle. Et même de telles attitudes et de tels actes peuvent devenir une occasion de ruine spirituelle pour le prêtre et de scandale pour les fidèles. Ces défauts guettent tous les prêtres, à tout âge, dans tous les milieux. Voilà pourquoi Nous ne saurions trop insister sur ce sujet. Au saint tribunal, chers collaborateurs, vous exercez l'art des arts. Vous accomplissez un ministère qui exige une solide formation théologique, un sens profond du réel, un tact et une délicatesse de première valeur, une bonté extraordinaire. Votre rôle est noble et sanctificateur, si vous vous regardez sans cesse comme les instruments de Dieu. Sa grâce ne fait jamais défaut au ministre fidèle, elle surabonde plutôt en celui qui, chaque jour de sa vie, cherche à devenir un meilleur confesseur par l'étude, l'observation et la prière. C'est dans ces conditions que l'administration du sacrement de pénitence produit des fruits abondants de vie chaste, de vie chrétienne et de sainteté.

Contrôle illicite des naissances et continence périodique.

38. Il est un point très important pour la vie chaste des époux, sur lequel vous êtes appelés, chers collaborateurs, à

donner des directives morales : c'est celui des biens du mariage et des relations conjugales. Mettez vos fidèles en garde contre le crime infâme de ceux qui, dans le mariage, " désirent satisfaire la seule volupté sans aucune charge " et " s'appliquent délibérément à enlever à l'acte du mariage sa force et sa fécondité en agissant contre nature "[39]. Le contrôle illicite des naissances se répand dans nos milieux. Des gens sans conscience propagent avec un plaisir satanique les méthodes anticonceptionnelles. Le devoir du confesseur est grave. " Nous avertissons les prêtres qui sont attachés au ministère de la confession, et tous ceux qui ont charge d'âme, de ne point laisser dans l'erreur touchant cette très grave loi de Dieu les fidèles qui leur sont confiés, et bien plus encore, de se prémunir eux-mêmes contre les fausses opinions de ce genre et de ne pactiser en aucune façon avec elles. Si, d'ailleurs, un confesseur ou un pasteur des âmes. . . ce qu'à Dieu ne plaise ! . . . induisait en ces erreurs les fidèles qui lui sont confiés, ou si du moins, soit par une approbation, soit par un silence coupable, il les y confirmait, qu'il sache qu'il aura à rendre à Dieu, le Juge suprême, un compte sévère de sa prévarication."[40]

39. Mais il est " une vertueuse continence, permise dans le mariage aussi, quand les deux époux y consentent ".[41] Oralement ou par écrit, on a émis bien des théories sur ce sujet. Dans l'application des principes aux cas concrets, a-t-on toujours tenu un compte suffisant de la faiblesse humaine? Aussi, pour que vous évitiez toute exagération en cette matière, Nous vous demandons de vous en tenir aux règles suivantes. " Il ne faut pas accuser d'actes contre nature les époux qui usent de leur droit suivant la droite et naturelle raison, même si, pour des causes naturelles dues soit au temps, soit à certaines défectuosités physiques, une nouvelle vie n'en peut sortir."[42] Ainsi le confesseur ne devra pas inquiéter les époux qui usent ainsi du mariage : ils n'agissent pas contre nature.

40. Mais, pour des époux, se proposer, comme une habitude à prendre et à garder, de n'avoir de rapports conjugaux qu'en ces temps durant lesquels l'acte conjugal ne peut obtenir son effet naturel, est une intention qui, dans ses conséquences, est funeste au bien de la société, de la famille et des âmes. Au moins c'est une habitude dangereuse, dont le confesseur doit détourner ses pénitents. En effet, selon l'expérience de prudents directeurs d'âmes, cette habitude conduit souvent les époux à la recherche immodérée du plaisir charnel et, en temps de fécondité, à l'usage de méthodes criminelles. C'est dire que le confesseur ne doit pas inconsidérément conseiller une telle pratique. Toutefois il pourra la proposer, comme mesure transitoire, s'il juge que c'est là le seul moyen de détourner les époux du vice odieux de l'onanisme. Le moyen sera bon seulement si les époux ont su jusque là user avec modération des droits que leur confère le mariage. Car on n'en vient pas du jour au lendemain à pratiquer la continence périodique. En aucun cas il n'appartient au prêtre d'indiquer le mode de procéder ou de déterminer les temps de fécondité ou d'infécondité. Un médecin prudent donnera ces informations. Le confesseur doit lui renvoyer le pénitent[43].

41. Chers collaborateurs, ayez grand soin dans vos instructions de renseigner vos fidèles sur la grandeur du mariage ; montrez-leur que, la grâce aidant, ils peuvent en supporter les charges difficiles ; faites-leur voir la beauté de leur rôle de collaborateurs de Dieu et d'éducateurs. Enseignez aux époux une juste modération dans l'usage du mariage, dès les premiers temps de leur vie commune. Cette modération les préservera d'abus possibles si, pour des raisons sérieuses, ils doivent se résoudre à la continence périodique. Donnez votre appui à tous les mouvements qui travaillent au relèvement économique du peuple. Une situation économique mauvaise est souvent cause de la limitation illicite des naissances.

42. Nous Nous réjouissons du bien accompli par les Cours de préparation au mariage. Ils ont donné aux fiancés une plus juste vue de la sainteté du mariage, des droits et des devoirs

des époux. Nous les encourageons volontiers, à la condition que le prêtre y procède avec prudence et esprit surnaturel. Nous rappelons en passant que certains cours ne doivent pas être donnés par des prêtres, séculiers ou réguliers. Faites appel aux médecins et aux infirmières, en ces circonstances.

Éducation de la pureté chez les jeunes.

43. Dans vos paroisses, chers collaborateurs, il est un groupe de fidèles, celui des enfants, à qui vous devez des soins plus attentifs. A l'exemple du Maître, laissez-les venir à vous[44]. Voyez en eux l'espérance de l'Église. Efforcez-vous de discerner chez ces petits des germes de vocation sacerdotale ou religieuse, germes que vous cultiverez ensuite avec amour. Considérez-les comme les bâtisseurs du monde de demain. Votre inquiétude pastorale vous suggérera les meilleurs moyens de les conserver purs ou de les ramener à la vie de la grâce. Au confessionnal, traitez-les avec bonté, avec patience, sans précipitation. Que ces chers enfants ne se sentent pas bousculés ! Laissez-les se confesser à l'aise ; permettez-leur de réciter leurs formules au complet, même s'ils parlent lentement ; ne leur donnez jamais, par gestes ou par paroles, l'impression qu'ils vous ennuient ; facilitez à leur timidité l'aveu de fautes pénibles. Autrement vous pourriez porter sur votre conscience le fardeau des fautes qu'ils pourraient cacher, les communions et confessions sacrilèges qui s'ensuivraient, les habitudes vicieuses contractées, les ruines morales que ces dernières accumulent. A l'exemple du Christ et en union avec Lui, soyez bons. Sachez couper à la racine une habitude mauvaise qui se dessine chez eux, instruisez à temps ceux qui ignorent la malice de certaines actions, montrez-leur, au moment opportun, les beautés de la vie pure et de l'état de grâce.

44. Beaucoup d'enfants se perdent dans l'immoralité, parce qu'ils n'ont pas été renseignés à temps et justement sur les mystères de la vie. Tôt ou tard la question de l'origine de la vie se pose à la curiosité des jeunes, et leur esprit,

une fois éveillé sur ce sujet, se met en devoir de chercher une réponse. D'ailleurs, l'ambiance d'immoralité dans laquelle se déroule la vie quotidienne, au dehors du foyer et parfois au foyer même, leur fera bien vite ouvrir les yeux sur ces questions. Malheureusement, vu la négligence ou la timidité des parents, les jeunes trouveront, soit au hasard des conversations ou des lectures, soit auprès de loups ravisseurs, la réponse qu'ils cherchent. Leur imagination, échauffée par la lecture ou l'avidité de la recherche, pourra réveiller en eux des passions inconnues ; les loups ravisseurs leur livreront non seulement les informations désirées, mais encore le secret du plaisir défendu. Ce sera peut-être la chute. L'expérience du confessionnal vous a révélé les suites déplorables du premier péché impur ; la passion inassouvie et mystérieuse n'est jamais satisfaite ; l'habitude se contracte. Vous savez les luttes que l'enfant devra livrer pour revenir à une vie chaste ; vous êtes au courant des abîmes où il pourra glisser, à mesure qu'il grandira. Pourtant, une initiation faite à temps, avec la prudence nécessaire, aurait inculqué à l'enfant le vrai sens des forces qui bouillonnent en lui ; elle aurait donné à son âme le pli droit et ferme qui lui aurait facilité, toute sa vie, la pratique de la belle vertu. Instruit et bien formé, il aurait été plus fort contre les influences démoralisatrices de notre société corrompue. Heureux l'enfant qui, à ce moment difficile de sa vie, rencontrera sur son chemin un prêtre renseigné et saint, qui puisse le comprendre et l'aimer ! Il lui devra sa vertu, peut-être sa vocation sacerdotale ou religieuse.

45. Personne ne met en doute la nécessité de l'éducation de la pureté pour faire passer nos jeunes " de la pureté inconsciente de l'enfance à la pureté triomphale de l'adolescence "[45]. Mais on ne sait pas comment donner cette éducation, quelle méthode adopter? Notons d'abord qu'il s'agit d'un enseignement positif, de l'éducation de la volonté et de la formation de l'intelligence en vue de la pureté. Il ne s'agit pas de dresser la liste des péchés à éviter : ce serait peut-être y por-

ter les jeunes ; il ne s'agit pas non plus de proférer des menaces effroyables et exagérées contre ceux qui commettent le péché impur : ce serait s'acquitter trop facilement de son devoir. Il faudra plutôt, dans une première étape, former l'enfant à des habitudes religieuses et morales, développer sa volonté et son caractère, le rendre, par une foi plus vive, conscient de la présence de Dieu en son âme et de la dignité de son corps, qui est le temple du Saint-Esprit. La seconde étape, à un âge variable, comporte l'éducation sexuelle proprement dite. C'est cette étape que l'on entrevoit avec beaucoup de crainte. De fait l'initiation de l'enfant aux problèmes sexuels est difficile. Mais on peut trouver, à portée de sa main, des ouvrages sérieux. On n'a qu'à les consulter pour découvrir la méthode à suivre, le plan d'un développement progressif de cet enseignement et même des schémas d'entretien avec l'enfant qu'on doit instruire. Cette initiation sexuelle proprement dite ne doit jamais être donnée en public, devant un groupe. . . Dans la troisième étape, les jeunes gens apprendront mieux la dignité et les obligations du mariage chrétien, de même que la beauté éminente de la vie de virginité consacrée à Dieu.

46. Qui dispensera cette éducation de la pureté? La première étape, qui en est une de formation générale, sera franchie grâce au concours de tous les éducateurs de l'enfant, parents, maîtres religieux et laïques, prêtres. Ils n'auront qu'à tirer parti des multiples occasions que leur offrent la vie courante, les cours de catéchisme, la confession. Quant à l'éducation ou à l'initiation sexuelle proprement dite, objet de la seconde étape, elle revient normalement aux parents. La confiance et l'amour, à eux témoignés par leurs enfants, placent les parents dans une situation avantageuse. Après avoir pris l'avis de leur confesseur, le père et la mère prépareront leurs enfants aux problèmes sexuels ; la mère expliquera à sa fille le mystérieux et divin pouvoir de la maternité dont Dieu l'a munie ; le père confiera à son fils les secrets de la

paternité. Voici comment Pie XII s'explique au sujet de cette éducation sexuelle, dans une allocution aux mères chrétiennes :

" Ce sera pour vous un devoir à l'égard de vos filles et pour le père un devoir à l'égard de ses fils, de leur faire connaître, avec précaution et délicatesse, la vérité dans la mesure nécessaire, en donnant à des questions des réponses prudentes, exactes et chrétiennes, qui puissent rendre la paix à leur âme. Quand elle vient de la bouche de parents chrétiens, dans la mesure convenable, au moment propice et avec les précautions voulues, la révélation des lois mystérieuses et admirables de la transmission de la vie, est reçue par les enfants avec respect et reconnaissance ; elle éclaire alors leur intelligence avec beaucoup moins de risques que s'ils apprennent ces lois au hasard de quelque impression fâcheuse ou dans des conversations secrètes, instruits soit par des compagnons pervertis, soit par des lectures clandestines, faits d'autant plus dangereux et pernicieux que le secret enflamme l'imagination et trouble davantage les sens."[46].

47. Nous le constatons avec peine, la grande majorité des parents hésitent cependant à accomplir ce devoir et le négligent. Vous mettrez donc tout en œuvre, chers collaborateurs, pour enseigner aux parents chrétiens leurs obligations graves en une telle matière et pour leur indiquer la meilleure façon de s'en acquitter. C'est votre premier devoir. Pensez aux services que pourraient vous rendre ici les mouvements d'Action Catholique pour adultes et les Associations de parents. En plusieurs milieux, ils ont constitué pour le prêtre un merveilleux instrument de rayonnement pastoral.

48. Tout de même il faudra du temps d'ici que tous les parents catholiques soient en mesure de donner cet enseignement de la pureté à leurs enfants. Dès lors les prêtres sont les premiers désignés pour prendre la place des parents. Comme Dieu leur a confié ces enfants, ils doivent prendre les moyens de leur enseigner la pureté. C'est leur second devoir en ce domaine. Pourrez-vous, chers collaborateurs, faire appel aux maîtres religieux dans les écoles? Une reli-

gieuse prudente et de bon jugement, désignée par le curé ou l'aumônier, s'occupera des filles. Le prêtre se réservera l'enseignement de la pureté aux garçons. Si les circonstances l'exigent et pour des cas particuliers, un frère enseignant pourra vous remplacer auprès d'eux. Vous gardez l'obligation de choisir ce religieux, après vous être assuré qu'il est suffisamment préparé à la tâche que vous lui confiez. Dans les juvénats et les noviciats, les directeurs et les maîtres de novices ont l'habitude de donner cette éducation de la pureté ; ils pourront continuer de le faire, sous votre discrète surveillance. Comme les institutrices et les instituteurs laïques ne possèdent pas en général la préparation requise sur ce point, vous ne devez pas les inviter à vous remplacer auprès des enfants.

49. Suivez ces normes et observez les précautions requises par la prudence chrétienne. Ainsi l'éducation sexuelle que vous donnerez ne sera pas entachée de naturalisme ni oublieuse du fait surnaturel. C'est cette éducation sexuelle naturaliste qu'a flétrie Pie XI. On comprend pourquoi. Une éducation naturaliste tend à fausser les esprits et peut même constituer une occasion de corruption. Non, votre enseignement de la pureté sera chrétien, surnaturel, ouvrant des perspectives sur la vertu plutôt que sur le vice. Vous le donnerez, cet enseignement, après une étude sérieuse de la question et avec un zèle courageux. Par là vous aurez la consolation de contribuer puissamment à la moralisation de notre monde, car on ne saurait l'oublier, une formation chrétienne de la jeunesse à la pureté est le premier remède à l'immoralité[47].

Direction des Oeuvres.

50. Grâce à votre zèle éclairé, de nombreuses associations ont surgi ici et là : mouvements d'Action catholique, associations pieuses, autres associations recommandées par l'Église, de telle sorte que chez nous il existe peu d'associations sur lesquelles vous ne pouvez exercer une influence sacerdotale et bienfaisante. On souhaite votre présence en ces différents groupements, même quand l'association ne vous doit pas son

origine. Nous Nous en rejouissons, comprenant avec vous l'utilité de la présence du prêtre et la nécessité d'une action collective pour une meilleure pénétration de l'esprit chrétien dans les divers milieux et dans les diverses activités humaines.

51. Cependant Nous ne pouvons pas ne pas voir que ces assemblées fréquentes vous obligent à des sorties répétées et à de nombreuses veillées passées en dehors de votre résidence, ce qui n'est pas sans danger. Nous vous demandons donc de ne pas augmenter à plaisir le nombre de ces sorties. Quittez la résidence par devoir seulement. Revenez-y de bonne heure. Nous comptons aussi que, malgré cette activité parfois fébrile, vous prenez un grand soin, par vos exercices de piété fidèlement accomplis, de maintenir votre vie intérieure à un niveau supérieur : la vie intérieure, c'est l'âme de tout apostolat. Sans elle, on peut être " un airain qui résonne ou une cymbale qui retentit "[48], on ne sera jamais un apôtre dont la charité rayonne.

52. C'est en prêtres et comme prêtres, uniquement comme tels, que vous devez participer aux activités de ces associations. Il ne convient pas en effet que les prêtres fassent partie d'une association où ils seraient sur le même pied que les laïcs. Nous ne voulons pas que vous soyez de simples membres dans une association composée de laïques et formée pour eux. Si vous n'êtes pas ou si vous n'êtes plus aumôniers ou aviseurs spirituels de telles associations, votre place n'est pas ou n'est plus là. De plus, pour être aumônier ou aviseur spirituel de quelque groupement que ce soit, le prêtre n'a pas à se soumettre à une initiation : son ordination sacerdotale lui suffit. Les laïcs, Nous l'espérons, comprendront Notre volonté sur ce point. Vous leur en ferez part au besoin.

53. Nous remarquons avec beaucoup d'intérêt les initiatives prises par plusieurs d'entre vous pour récréer sainement les jeunes et les moins jeunes. Continuez en si bonne voie. Que vos imitateurs se multiplient. Faites attention cependant aux dangers que présentent les amusements mixtes. Si vous

croyez devoir les tolérer pour les adultes et les jeunes gens plus âgés, n'en soyez pas les organisateurs et voyez toujours à ce qu'une délicate surveillance, exercée par des laïcs consciencieux et rendue plus efficace par votre présence momentanée et discrète, maintienne le bon ordre et empêche les abus toujours possibles.

54. Plusieurs d'entre vous ont organisé le cinéma paroissial, régulier ou à intervalles variés. Soyez très prudents dans le choix des films. Il en est de bons et de mauvais ; il en est d'autres que seuls les adultes peuvent voir ; il en est peu que l'on puisse offrir en spectacle à toute une paroisse ou à toute une institution. Évitez en particulier de louer pour une année à l'avance toute une série de films, sans connaître au préalable la valeur de chacun. Une grande prudence dans le choix des films ne vous rendra pas coupable de scandale ; en effet, un film moins bon produit plus de mal encore s'il est présenté par un prêtre ou patronné par lui.

55. L'influence qu'il vous est possible d'exercer en de si nombreuses associations ou œuvres de toutes catégories peut jouer un rôle de premier plan dans la " Croisade de pureté ". Vous devrez d'abord alerter l'opinion des divers milieux. Faites-le par un retour constant sur le sujet, par une explication suivie de chaque paragraphe de Notre Lettre de mai 1946. Puis, votre devoir est d'intervenir auprès des directeurs et des membres de toutes les associations pour que chacune d'elles prête son concours à l'Action catholique, selon le vœu que Nous avons exprimé . Toutes les paroisses, chacune selon ses besoins, doivent participer à la croisade entreprise. Vos fidèles vous appuieront avec enthousiasme, l'expérience le montre à l'évidence. Tous les catholiques formeront ainsi " une troupe amie de citoyens qui épousent la maternelle intention de l'Église de racheter tous les hommes et de garantir à la société le ferment irremplaçable et indispensable de la vraie civilisation."[49]

CONCLUSION

56. Dans la " Croisade de pureté " que Nous avons recommandée en mai 1946, le prêtre doit être aux avant-postes du combat et exceller par sa vie personnelle et sa vie apostolique. Par sa vie personnelle, il sera sel et lumière de pureté. Par sa vie apostolique, il mettra en action parfaite les puissants moyens de son pouvoir sacerdotal pour former les intelligences et les volontés, pour purifier les consciences, pour inspirer, encourager et soutenir l'action du laicat catholique. Ainsi se rénoveront les mœurs privées et publiques. Tel est le résumé de ce que Nous venons de vous écrire, avec une grande ouverture de cœur et une profonde affection pour vous.

57. Si Nous avons beaucoup insisté sur les dangers que court votre chasteté sacerdotale et sur les déficiences possibles de votre ministère auprès des âmes plutôt que sur vos vertus et votre zèle, ce n'est pas que nous mésestimons ces vertus et ce zèle. Nous les connaissons et les estimons hautement. Nous connaissons et estimons vos œuvres, votre labeur, votre patience, les luttes que vous supportez pour le nom de Dieu. Mais il est facile de se relâcher de son premier amour[50]. Au milieu d'un monde corrompu, à moins d'une vigilance de tous les instants, il n'est aucun prêtre, si parfait soit-il aujourd'hui, qui ne soit exposé à tomber demain soit dans certaines occasions qui diminueraient ou sa vertu ou sa réputation, soit dans certains travers qui énerveraient la force de son ministère. Cette Lettre rappellera aux négligents, s'il s'en trouve, qu'ils doivent se remettre à l'œuvre avec vigueur et foi. " Repens-toi et reviens à tes premières œuvres "[51]. Qu'ils lisent cette Lettre avec franchise sans se leurrer du si facile prétexte : " C'est de la théorie. C'est bien. Mais en pratique. . . " Cette Lettre encouragera les autres à redoubler de prudence et de zèle. A tous elle redira Notre vœu fervent d'un sacerdoce plus saint pour que le monde redevienne plus chrétien.

58. Nous prions pour vous, comme le Divin Pasteur le fit pour Ses Apôtres : " Je ne vous demande pas de les ôter du monde, mais de les garder du mal. Ils ne sont pas du monde, comme moi-même je ne suis pas du monde. Sanctifiez-les dans la vérité."[52] Nous laissons maintenant à votre méditation ces paroles du Pontifical que vous avez entendues avec amour, et qui résument Notre message :

" Soyez sans souillure et sans tache, très purs et très chastes, conme il convient *aux ministres du Christ et aux dispensateurs des mystères de Dieu* (I Cor. IV, 1) ; vous mériterez alors vraiment d'être *adjoints* aux prêtres du nouveau sacerdoce, et de devenir l'héritage et la tribu chérie du Seigneur. Et puisque vous participerez désormais à la consécration du corps et du sang de Jésus, mettez-vous bien en garde contre les réveils de la chair ; comme le dit l'Écriture, *Soyez purs, vous qui portez les vases du Seigneur* (Is. LII, 11). . .

Enfin ayez soin de commencer par vivre l'Évangile que vous prêcherez."

Nous demandons " au Seigneur de vous accorder toutes ces grâces."[53] Unissons nos prières pour que le Dieu de toute pureté et la Vierge Immaculée fassent porter à Nos efforts les fruits de pureté que Nous en attendons en les implorant avec humilité et confiance.

Donné à Québec, au Palais Cardinalice, sous Nos seings et sous le contreseing du Chancelier de l'Archevêché de Québec, le deuxième jour du mois de janvier l'an du Seigneur mil neuf cent quarante-sept.

† J.-M.-Rodrigue Cardinal VILLENEUVE, O.M.I.,
Archevêque de Québec.
† ALEXANDRE, *Archevêque d'Ottawa.*
† JOSEPH, *Archevêque de Montréal.*
† GEORGES, *Archevêque de Rimouski.*
† JOSEPH-EUGÈNE, *Évêque de Mont-Laurier.*
† LOUIS, O.M.I., *Évêque de Timmins.*

† Joseph-Alfred, *Évêque de Valleyfield.*
† Joseph-Arthur, *Évêque de Joliette.*
† Joseph-Aldée, *Évêque d'Amos.*
† Anastase, *Évêque de Saint-Jean-de-Québec.*
† Philippe, *Évêque de Sherbrooke.*
† Napoléon-Alexandre, c.j.m., *Évêque du Golfe Saint-Laurent.*
† Albini, *Évêque de Nicolet.*
† Arthur, *Évêque de Saint-Hyacinthe.*
† Georges, *Évêque de Chicoutimi.*
† Albini, *Évêque de Gaspé.*
† William, *Évêque de Pembroke.*
† Maurice, *Évêque des Trois-Rivières.*
† Henri, o.m.i., *Évêque titulaire de Perrhé, Vicaire Apostolique de la Baie James.*
† Lionel, o.m.i., *Évêque titulaire d'Isaba, Vicaire Apostolique au Labrador.*

Par mandement de Son Éminence
et de Leurs Excellences.
Bruno Desrochers, *prêtre,*
Chancelier de l'Archevêché de Québec.

RÉFÉRENCES

1 — En particulier les commentaires de " l'Action Catholique " de Québec sur chacun des paragraphes de la lettre pastorale collective, et de " Nos Cours ", revue de l'Institut Pie XI.

2 — The Brooklyn Tablet, 6 juillet 1946 : " Prelates issue joint Pastoral on moral evils ", p.1

La Vie catholique illustrée(France), citée par "L'Action Catholique " du 21 novembre 1946.

3 — Action catholique, 9 juillet 1946: liste de trente associations.

Le Devoir, 21 juin 1946 : Déclaration de l'Association professionnelle des Insdustriels sur la moralité à l'usine.

Action catholique ; 4 juillet et 3 août 1946 : adhésions de la Corporation des Agronomes et de la C.T.C.C.

Le Devoir, 22 août 1946 : Résolution de l'Association professionnelle des Hôteliers.

Action catholique, 7 décembre 1946 : adhésions de cent municipalités.

4 — Nouvel appel de Mgr Valois, P.A., V.G., Le Devoir, 26 juin 1946.

Rapport général du Comité national d'Action catholique pour l'année 1945-1946, Chapitre II, La Campagne de Moralité, pp.23-60.

Ligue de Décence fondée à Montréal (Le Devoir, 28 octobre 1946) et à Chicoutimi (Action Catholique, 5 décembre 1946).

5 — Jn., XV, 5.

6 — I Cor., III, 6.

7 — C.J.C., can. 124.

8 — R. Dubosq, Les étapes du sacerdoce, (1927), p.10.

9 — R. Dubosq, Les étapes du sacerdoce, p.130 et p.179.

10 — Card. Villeneuve, Vie sacerdotale, Document privé, pp.4-5 et 7-8.

11 — Mt., V, 13-14.

12 — Mt., V, 16.

13 — Pie XI, Encyclique " Ad catholici sacerdotii fastigium ", 1935. Edition française, Typis Polyglottis Vaticanis, p.17 et p.23.

14 — Mt., V, 13.

15 — Luc, XI, 4.

16 — Acta et decreta Concilii plenarii Quebecensis primi, no 217.

17 — Discipline de Québec, 1937, no 265.

18 — Semaine religieuse de Québec, 23 mai 1945.

Mandements des Évêques de Saint-Hyacinthe, vol. 19, pp. 50-51.

19 — " LECTURES ", revue mensuelle de Bibliographie critique. Le premier numéro est de septembre 1946. . . Fides.

20 — C.J.C., can. 1398.

21 — Sans vouloir donner une liste complète des bonnes revues, Nous croyons pouvoir vous recommander :

— " NOS COURS ", revue de l'Institut Pie XI, qui repasse les sciences ecclésiastiques et étudie les documents pontificaux ;

— " Le BULLETIN des Aumôniers d'Action catholique ", qui tient au courant de la théorie et de l'action des mouvements spécialisés ;

— " La DOCUMENTATION CATHOLIQUE ", qui reproduit les principaux documents

ecclésiastiques et renseigne sur la vie catholique en général ;

— " L'AMI du CLERGÉ ", dont les cas de conscience et les études théologiques permettent à un prêtre d'être à point.

22 — Acta et decreta concilii plenarii quebecensis primi, no 228.

23 — Discipline de Québec, 1937, nos 255-256.

24 — Mt., XVII, 20.

25 — Pie XI, Encyclique " Ad catholici sacerdotii fastigium ", 1945. Edition française, Typis Polyglottis Vaticanis, p.17.

26 — Idem, p.17.

27 — II Synode de Québec, décret no 29.

28 — Pie XII, Encyclique sur le Corps Mystique du Christ, Edition de l'E.S.P., p.49 (1943)

29 — Hymne " Ave Maris Stella ".

30 — Heb., IV, 12.

31 — Actes, VI, 2.

32 — Pie XII, discours du 16 mars 1946, cité par Le Devoir du 25 mai 1946.

33 — Jn. IV, 5-28.

34 — Card. Villeneuve, Vie sacerdotale, Document privé, p.37.

35 — Jn, IV, 28-30.

36 — Saint Ignace, Eph., IV. texte cité par S.-G. Martimort, De l'Évêque, p.40.

37 — Mt., XV, 14.

38 — C.J.C., can.888 par.2.

39 — Pie XI, Enc. " Casti Connubii ", 1930. Edition Le Document, no I, fév. 1931, Montréal.

40 — Pie XI, Ibidem.

41 — Pie XI, Ibidem.

42 — Pie XI, Ibidem.

43 — Voir le Deuxième Synode de Québec, 1940, déc. 262.

44 — Mt., XIX, 14.

45 — Pie XII, Aux Mères chrétiennes, cité par J.E. Haley (cf.47).

46 — Pie XII, Ibidem.

47 — J.E. Haley, c.s.c., L'Enseignement de la Pureté, Revue Eucharistique du Clergé, 48 (sept. 1945) pp.289-301.

48 — I Cor., XIII, 1.

49 — Pie XII, Lettre approuvant le nouveau statut de l'Action catholique italienne, 11 oct. 1946, reproduite par " Nos Cours " 14 déc. 1946.

50 — Apoc., II, 2-3.

51 — Apoc., II, 4.

52 — Jean, XVII, 15-17.

53 — R. Dubosq, Les étapes du sacerdoce (1927), Diaconat, pp. 104-105.

(No 119)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Chers Collaborateurs,

Le divine Providence, insondable dans ses desseins, vient de rappeler à Elle le bien-aimé Père de notre diocèse. Notre vénéré Cardinal a rendu sa belle âme à Dieu, vendredi dernier à Alhambra dans la banlieue de Los Angeles, en Californie. Sur les conseils de ses médecins à New-York, Son Éminence venait de gagner cette contrée plus clémente pour continuer de refaire dans le repos absolu, une santé que réclamaient pour Elle les prières ardentes de tous.

Cette perte soudaine, on peut le dire, tant était confiante l'espérance que nous avions tous de voir longtemps encore ce distingué Prélat à la gouverne du diocèse, plonge l'Église de Québec dans un deuil profond. Pendant quinze ans il a mis pleinement au service du clergé, des communautés et des fidèles, la vivacité pénétrante de sa haute intelligence, la sagacité toujours objective d'un jugement inattaquable, la bonté attirante de son inépuisable charité et l'apostolat héroïque que commandait son amour invincible de Dieu, de l'Église et des âmes.

Fidèle à sa devise " Docere quis sit Christus ", ce digne successeur des apôtres s'est employé avant tout à enseigner la Bonne Nouvelle. Il fallait à peine l'entendre pour être gagné par sa parole convaincante et tout inspirée de haute doctrine. Plus qu'à son aise dans les Sciences sacrées, Son Éminence avait le don peu commun de rendre intelligibles même aux petits du Royaume, et cela dans une fulgurante clarté, les beautés les plus élevées de notre sainte religion. La haute charge qu'il occupait avec les responsabilités lourdes et l'administration complexe que l'on sait, ne l'a pas empêché

de nourrir assidûment son troupeau du pain substantiel de la Théologie et de l'Évangile. Aussi ses sermons de l'Avent et du Carême, ses Lettres pastorales et autres exposés publics restent-ils pour tous ses enfants une mine savoureuse de profond enseignement chrétien en même temps qu'un vade-mecum de lumineuse perfection, émanant d'une personnalité fortement vivifiante qui appelle, attache et entraîne.

Cette sollicitude pour l'accroissement des âmes dans le Christ, notre regretté Pasteur a voulu l'exercer en tout. Aux enseignements dogmatiques presque quotidiennement émiettés venaient s'ajouter de fréquentes explications et de précieux conseils sur la Liturgie, la valeur sanctifiante de la prière de l'Église, la beauté formatrice qui doit parer nos offices religieux ainsi que la part active que sont tenus de jouer tous les membres du Corps Mystique pour communier de façon fructueuse aux richesses capitales du Rédempteur. Sur le sacerdoce, la vie religieuse, la vocation, la famille, l'éducation, l'Action catholique, les problèmes sociaux, la presse, les devoirs du citoyen, les sciences profanes, la haute culture, diverses situations difficiles même du domaine international ; cet apôtre averti qui, en un rien de temps dénouait un problème abstrus ou dans une phrase étonnante en faisait génialement la synthèse, a projeté des lumières, donné des directives, élucidé des normes dont la valeur mérite la pérennité.

Voilà aussi quelques motifs du prestige et de l'admiration que cet éminent Prince de l'Église s'était acquis bien au delà de nos frontières ; attachement que revendiquent avec bonheur les plus grands dignitaires du monde religieux et civil. L'affluence des condoléances si sincères venues de tous les coins du globe en sont une émouvante confirmation.

Devant la tombe de l'illustre défunt, nous pleurons un départ tragique. Personne n'en doute : " Gaudent in coelis animae sanctorum, qui Christi vestigia sunt secuti " (secondes Vêpres du Com. des Martyrs). A son adresse le " Requiescat

in pace " est un aurevoir d'envie. D'autre part, combien tous auraient souhaité retenir longtemps encore ici-bas cet insigne bienfaiteur de l'Église canadienne et de son peuple, pour lui chanter une gratitude si méritée, solliciter de nécessaires conseils et recevoir une constante édification.

Dans le Christ qui vivait si fortement en lui, à la suite de la Vierge toujours aimée avec filiale tendresse, après le Souverain Pontife qui a toujours eu sa grande affection et son profond attachement, notre très regretté Pasteur a été pour nous tous durant son glorieux règne, notre voie, notre vérité et notre vie. Brillant et grand pour le prestige et l'avancement de l'Église, simple, humble et détaché pour lui-même, voilà ce qu'a été le Cardinal Jean-Marie-Rodrigue Villeneuve de la vaillante Congrégation des Oblats de Marie Immaculée. Le mal et l'erreur ont rencontré en lui un invincible opposant ; les causes de vie, un courageux défenseur ; les plus grands, un égal ; les pauvres, un soutien ; tous ses diocésains, un chef, un apôtre, un père, un ami.

Que notre bien-aimé Archevêque d'hier reçoive l'hommage ému de notre très vive reconnaissance. Incliné devant les vues d'En-Haut, le diocèse tout entier l'assure de ses prières et marchera dans ses voies. Puisse la portion de l'Église à laquelle il s'était donné sans retour, profiter de sa constante protection !

Un premier service funèbre sera chanté en la Basilique, jeudi le 23 janvier à 9 heures et trente. La translation des restes mortels se fera quelques minutes avant la cérémonie. Vendredi matin à la même heure auront lieu les obsèques suivies de l'inhumation dans la caveau de la Cathédrale. Il convient encore que dans chaque église et chapelle publique du diocèse soit chanté un service solennel pour le repos de l'âme de notre inoubliable Archevêque.

* * *

Samedi dernier, le dix-huit janvier, lors d'une réunion plénière tenue à l'Archevêché, le Chapitre Métropolitain de Québec a élu votre humble serviteur comme Vicaire Capitulaire. Monsieur le Chanoine Victor Rochette a été invité à remplir la fonction d'Économe.

Pendant la vacance du Siège, je compte sur vos ferventes prières et votre constante collaboration pour m'aider à remplir la lourde charge qui m'incombe présentement. Encore nous supplierons tous la divine Providence de nous redonner au plus tôt un Pasteur de son choix. A ces fins vous voudrez bien, selon les rubriques, ajouter aux oraisons ordinaires de la messe, l'oraison " de Spiritu Sancto ".

Pour toutes les questions d'administration on pourra continuer de s'adresser aussi à Son Excellence Monseigneur J.-Omer Plante ou à Monseigneur Ferdinand Vandry, qui sont munis de toutes les facultés accordées de droit commun aux Vicaires Généraux. Qu'il me soit permis d'exprimer ici les vœux ardents que je fais pour le rétablissement parfait de Son Excellence Monseigneur l'Évêque titulaire de Dobero, que son état de santé a empêché de répondre aux vœux du Chapitre le nommant Vicaire Capitulaire. Sa sagesse, son expérience et son dévouement me seront le plus sûr appui dans le gouvernement intérimaire du diocèse.

Agréez l'expression de mes meilleurs sentiments avec l'assurance de mon dévouement et de mes prières.

† Georges-Léon Pelletier,
év. tit. d'Ephaestus,
Vicaire Capitulaire.

Québec, le 21 janvier 1947, en la fête de sainte Agnès.

SON EXCELLENCE

MONSEIGNEUR MAURICE ROY

DISCOURS

PRONONCÉS A L'OCCASION DE L'INTRONISATION DE SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR MAURICE ROY SUR LE SIÈGE DE QUÉBEC.

Par Son Excellence Mgr Ildebrando Antoniutti, Délégué Apostolique au Canada et à Terreneuve.

Le 24 janvier dernier, il y a six mois aujourd'hui, nous étions assemblés dans cette Cathédrale pour rendre le dernier hommage de notre affectueuse vénération à la dépouille mortelle de l'aimable et inoubliable cardinal Villeneuve, vingtième évêque et dixième archevêque de Québec.

C'était une journée bien sombre, et la froide température de la saison rendait plus glaciale encore la douleur qui nous étreignait tous. Nous l'aimions tellement, le vénéré cardinal Villeneuve, que nous n'aurions jamais voulu le contempler inanimé dans la rigidité de la mort. Aussi le devoir le plus pénible et le plus triste de ma mission au Canada aura-t-il été celui d'informer le Souverain Pontife du décès de cet Éminent Prince de l'Église.

RAPPEL DU CARDINAL VILLENEUVE

Mais lorsque l'impressionnante cérémonie funèbre eut pris fin, il vous en souvient, sous les voûtes de cette Cathédrale les notes gracieuses d'un chœur angélique d'enfants se répandirent comme dans les solennités les plus brillantes de l'Église. C'était une hymne d'amour, de triomphe et de gloire : le " Tota pulchra es " du fils de Marie Immaculée, l'émouvant appel du Ciel : " Veni, veni, coronaberis ", viens, et tu seras couronné.

Jamais émotion plus douce n'eût pu envahir notre âme. Et nous sommes sortis de cette Cathédrale, le cœur calme et

serein, rempli d'un paisible réconfort que notre sainte religion peut seule accorder.

Nous avions pleuré la perte d'un pasteur incomparable ; mais nous sentions que là-haut notre bien-aimé Cardinal restait avec ses enfants, plus puissant que dans la majesté de son trône pontifical, plus aimant que dans l'exercice de son inépuisable charité, plus radieux qu'aux plus beaux jours de son zélé ministère.

" L'Homme du Pape "

Lorsque le 22 septembre 1938, j'entrai pour la première fois dans cette Cathédrale, le cardinal Villeneuve, dans un élan de foi très vive et de profonde vénération pour le Siège de Pierre, voulut bien me saluer par ces touchantes paroles : " Vous êtes le Pape parmi nous ". J'ai saisi dans cette expression toute la douceur et la noblesse de l'âme canadienne, toute la grandeur et la générosité d'un Prince de l'Église. Cet expressif salut du regretté Archevêque de Québec me révélait qu'il était vraiment " l'homme du Pape ", fidèle à la consigne de la méritante Congrégation dont il était le fils le plus illustre, et qui fait de ses religieux " les hommes du Pape " dans l'observance la plus fidèle des enseignements du Vicaire du Christ.

Son union au Chef suprême de l'Église était si fortement enracinée dans son âme qu'à ses yeux le Pape était vraiment " le doux Christ de la terre " pour qui l'on doit vivre, travailler, souffrir et mourir. C'est cet amour ardent pour le Pape qui lui a inspiré toujours la plus intime communauté d'esprit avec Rome, la plus tendre affection au successeur de Pierre, le plus loyal dévouement au représentant du Saint-Siège en ce pays.

Les lumineuses directives qu'il donnait à ses prêtres et à ses fidèles, s'alimentaient toujours aux enseignements du Pape ; ses activités pastorales furent toujours en parfait accord avec la pensée du Pape ; ses pressants appels à la charité reflétaient l'angoisse du cœur affligé du Pape ; ses vigoureuses déclarations contre les adversaires de l'Église visaient avant tout à revendiquer les droits de la Papauté sur le Corps mystique du Christ.

Missions Papales

Et cet amour pour le Pape trouva le plus généreux écho dans le cœur du Souverain Pontife lui-même, qui en maintes occasions témoigna à l'éminent cardinal Villeneuve la plus haute estime, la plus affectueuse prédilection.

Les importantes légations " a latere " confiées par le Saint-Père au cardinal Villeneuve, au Canada, en France et au Mexique, ne sont-elle pas le signe évident de cette auguste appréciation papale ?

Les catholiques canadiens n'oublieront pas de sitôt le charme conquérant de ce Légat Papal qui a fait rayonner " la bénignité et l'humanité " du Souverain Pontife au Premier Congrès Eucharistique National du Canada, que le cardinal Villeneuve lui-même avait voulu sur cette terre bénie, pour accroître la piété des fidèle envers le Très Saint Sacrement et pour rendre un hommage solennel au Roi immortel des siècles et des nations.

Les fidèles de la vieille France se rappellent encore et ils se rappelleront longtemps ce Prince de la Nouvelle-France qui leur apportait, au nom du Pape sur le sol sacré de Domrémy, le témoignage éloquent d'une foi qui a fait toutes les vraies grandeurs et les vrais triomphes de la fille aînée de l'Église. La voix éloquente du cardinal Villeneuve assurait alors la Mère patrie que l'héritage glorieux de Jeanne d'Arc est toujours vivant et agissant sur les bords du Saint-Laurent, dans la fidélité la plus pure à ses anciennes traditions religieuses et civiles.

Et pour les foules enthousiastes et ardentes du Mexique, le Cardinal Oblat de Marie Immaculée fut le symbole vivant de l'amour à la Vierge qu'il allait couronner au nom du Pape dans le Sanctuaire national de la Guadeloupe.

Puis-je révéler ici aujourd'hui une autre Mission Papale que le Saint-Père daigna confier au cardinal Villeneuve quelques jours avant son départ pour l'éternité? C'est en janvier de cette année que j'avais le privilège de lui communiquer sa quatrième désignation comme Légat Papal au Congrès

Marial d'Ottawa, dont la splendide célébration nous ravit encore.

Le cardinal Villeneuve porta avec lui, à la tombe cette nouvelle marque de confiance du Souverain Pontife. " L'homme du Pape " mourut en " Légat du Pape ". L'Oblat de Marie Immaculée, désigné pour une dernière Légation Pontificale à un Congrès Marial, s'envola voir sa divine Mère du Ciel, qui l'accueillit là-haut, nous en avons la ferme confiance, avec les chants de sa jeunesse virginale, avec l'hymne de ses chastes prédilections, avec le chœur de ses frères Oblats : " Veni, veni, coronaberis " viens et tu seras couronné.

* * *

Monseigneur le nouvel Archevêque de Québec, au moment solennel, où, au nom du Pape, je m'apprête à vous conduire sur le trône illustré par le cardinal Villeneuve, pour assumer sa succession glorieuse, j'ai cru bon de rappeler, à grands traits, l'étroite union de votre vénéré prédécesseur au siège indéfectible de Pierre.

D'ailleurs n'avez-vous pas recueilli, en quelque sorte, son héritage, vous, sa dernière créature dans l'Épiscopat, vous son benjamin pour la vie et pour l'éternité, lorsque, le premier mai de l'année dernière, en la cathédrale des Trois-Rivières, le cardinal Villeneuve demandait à Dieu de vous revêtir de tous les ornements de sa gloire et de vous sanctifier par l'effusion de son onction céleste ?

Vous avez reçu alors cette foi ferme et constante qui est comme un prolongement du trésor qui vous avait été confié le jour même de votre baptême en cette cathédrale de Québec, qui devient aujourd'hui votre épouse, après avoir été votre Mère.

Il y a quarante-deux ans, vous avez été porté sur les fonts de cette basilique pour être admis au nombre des enfants de Dieu. Le prêtre qui vous reçut alors vous adressa la demande liturgique : " Quid petis ab Ecclesia Dei ? " Que demandez-vous à l'Église de Dieu ? — Et vous avez répondu, par la bouche de vos parrains : " Fidem ", la foi.

Vous l'avez reçue cette foi, cette grande, immortelle et bienfaisante foi qui a ensoleillé les jours de votre enfance. Vous l'avez ensuite accrue en vous dans l'union au Christ Eucharistique qui a réjoui votre jeunesse dans cette même Église ; vous avez été fortifié en cette même foi par le sacrement de la confirmation, qui vous a fait ici même soldat du Christ ; et dans ce temple enfin vous vous êtes consacré à jamais au service du Seigneur.

Mission de l'Évêque

Dans cette cathédrale historique, qui est désormais la vôtre, dans les belles églises paroissiales de votre illustre diocèse qui vous accueilleront avec la tendresse de filles envers leur Père, dans tous les endroits où votre présence sera requise, c'est vous qui demanderez maintenant à votre peuple : " Quid petis ab Ecclesia Dei ? " Que demandez-vous, ô mon peuple, à l'Église de Dieu ?

Or, votre peuple sait bien que vous avez une mission à remplir : une mission déterminée, reçue du Souverain Pontife, qui vous a placé au gouvernement des âmes au nom et par l'autorité du Christ, fondateur de la Sainte Église : " Sicut misit me Pater, et ego mitto vos " (Jo, 20, 21). Le Vicaire du Christ, centre de l'unité chrétienne et source de toute autorité dans l'Église, vous a communiqué le pouvoir de juridiction pour ce diocèse de Québec. En vertu de ce pouvoir vous êtes constitué ici législateur, maître et pasteur. Vous avez déjà la plénitude du sacerdoce avec les pouvoirs d'ordre nécessaires pour remplir votre tâche. Doué des pouvoirs de juridiction et de magistère, revêtu de la plénitude du sacerdoce, vous vous présentez donc à votre peuple et vous lui demandez : " Quid petis ab Ecclesia Dei ? " Que demandez-vous à l'Église de Dieu ?

Gardien de la foi

Et votre peuple s'écriera : Donnez-nous les enseignements sûrs, les directives précises qui puissent fortifier en nous la foi humble et sincère que nous gardons dans nos familles, la

foi vigoureuse de nos ancêtres, la foi intrépide de nos martyrs, héritage le plus précieux de notre patrie.

Et pour garder intact le dépôt de la foi, à une époque où tant d'erreurs se répandent, où l'indifférentisme, l'ignorance et le scepticisme ravagent la société, le peuple désorienté vous demande d'être le témoin officiel de la vérité.

La vérité, en effet, est le trésor que le Christ a apporté à l'humanité et qu'il a confié à son Église, la vérité qui est lumière, qui est joie, qui est vie de l'Esprit. Il ne s'agit pas d'une vérité limitée dans les bornes de la science naturelle, il s'agit de la vérité révélée que nous connaissons et recevons seulement par la foi ; la vérité enseignée par le Christ, conservée et communiquée par le ministère établi par le Christ.

Afin que " la vérité du Christ " soit au milieu de votre peuple " (Cor. 11, 10) il vous demande aussi les trésors de la grâce : la grâce sanctifiante du baptême pour les enfants ; la restitution de la grâce par la Pénitence ; la douceur de la grâce dans l'Eucharistie ; la force de la grâce dans la Confirmation ; la fécondité de la grâce dans le mariage ; le réconfort de la grâce dans l'Extrême-Onction ; la source de la grâce dans le Sacerdoce. L'Évêque, en effet, possédant la plénitude du sacerdoce, peut engendrer à son tour et multiplier les propagateurs de cette grâce divine.

C'est pourquoi votre peuple, qui veut être catholique, qui veut posséder la vérité, qui veut garder la grâce, s'écrie encore : Donnez-nous des prêtres, des saints prêtres, des prêtres apostoliques, enflammés du zèle des âmes, qui soient nos guides, nos pères, nos chefs spirituels, capables de nous aider à maintenir nos traditions religieuses ; des prêtres qui soient l'appui solide de notre civilisation, qui partagent les combats de notre vie, les souffrances et les douleurs de nos luttes quotidiennes ; inlassables dans l'enseignement de nos devoirs, mais aussi dans la défense de nos droits, disposés à se sacrifier et à mourir pour le salut de leurs ouailles.

Gardien de la morale

Vous répéterez à votre peuple : Quid petis? que demandez-vous, mes enfants?

Et vous entendrez votre peuple vous répondre : Nous vous demandons de protéger la stabilité de nos familles, la sainteté de nos foyers, la fidélité des époux, l'innocence des enfants. Nous vous demandons d'enseigner aux parents les douces responsabilités de leur charge, d'inculquer aux enfants le bonheur de leur soumission filiale. Nous vous demandons d'assurer toujours à notre jeunesse une éducation foncièrement chrétienne, s'inspirant des enseignements de l'Église, en accord avec le progrès et les exigences de l'heure. Nous vous demandons de protéger la liberté de nos écoles, d'assurer le développement de nos institutions et de les tenir constamment à la hauteur de leur noble mission. Nous vous demandons de garder intact notre apanage catholique.

Vous insisterez auprès de votre peuple ; " Quid petis ? " Que demandez-vous ?

Et le peuple qui reconnaît dans l'Évêque le gardien de la Cité, vous demandera instamment d'illuminer les chefs civils sur les devoirs et les responsabilités de leur charge, qui doit être pour l'édification et non pour la destruction du bien commun. Le peuple vous demandera d'enseigner aux patrons l'observance des lois sociales et le respect de leurs employés ; il vous demandera de prendre la défense courageuse des ouvriers exploités, et de les diriger sur les chemins de l'ordre et de la discipline.

C'est à l'Évêque, en effet, qu'il incombe d'encourager et de promouvoir non seulement les organismes indispensables au culte, à la piété, à la défense de la religion, mais aussi les associations d'ordre économique et social, aptes à assurer au peuple le bien-être temporel qui lui est dû sans qu'il soit obligé de sacrifier les intérêts suprêmes de l'âme. L'Évêque n'a qu'à imiter le Christ, qui n'a pas prêché seulement le royaume de Dieu, mais s'est penché avec une tendre compassion sur les misères du peuple, lui témoignant toujours la pitié la plus empressée.

Gardien de l'action catholique

Soucieux de vous rendre à tous les désirs de votre peuple, vous continuerez de l'interroger : " Quid petis ", que demandez-vous, mes enfants ?

Et le peuple fidèle, qui reconnaît l'Évêque comme son maître " Magister in Israel ", vous adresse une autre supplication : Soutenez-nous dans les combats grandissants de l'Action Catholique, l'armée pacifique de l'Église, le rempart de nos meilleures traditions religieuses. Que cette Action Catholique soit toujours en accord avec les lumineuses directives du Pape, envisageant le vrai bonheur des individus et de la société. Que l'Action Catholique puisse étendre sa bienfaisante influence dans tous les domaines, publics et privés, dans la presse, dans la radio, dans le cinéma, qui doivent servir à l'élévation morale et non à la corruption des individus, à la sanctification et non à la prostitution de la famille, au salut et non à la ruine de la société.

Vous interrogerez encore votre peuple : Quid petis, que demandez-vous, mes enfants ?

Et le peuple, qui sait que l'Évêque est redevable à tous, et qu'il doit s'occuper de ceux qui se trouvent dans son troupeau, mais qu'il doit aller chercher aussi les brebis égarées et ceux qui vivent séparés de la véritable Église, le peuple vous demandera encore : — Enseignez-nous les leçons d'un apostolat conquérant, la diffusion de notre patrimoine religieux parmi ceux qui l'ignorent. Enseignez-nous à pardonner à ceux qui nous méprisent à cause de notre foi catholique ; enseignez-nous l'amour non seulement du prochain qui partage notre foi, mais aussi de celui qui ne partage pas notre foi, car nous désirons lui montrer le chemin de la vérité du Christ et le faire bénéficier des trésors de sa grâce.

" Quid petis ? " Que demandez-vous ?

Oh ! tous s'adresseront à vous, pour avoir lumière, force, soutien et courage.

La tâche est lourde et redoutable ; mais n'ayez crainte. Le Christ est avec vous. Lui qui est " la voie, la vérité et la vie " (Jo. 14, 6), Lui qui a promis son assistance à l'Église " jusqu'à la consommation des siècles " (Matth. 28, 20), il vous aidera dans l'accomplissement de la sainte mission qui vous a été dévolue par son Vicaire.

Vous sentez votre fragilité humaine, et vous devez vous humilier dans la poussière devant Dieu, considérant le poids de votre grande responsabilité, " onus angelicis humeris formidandum " charge formidable même pour les épaules des Anges ; mais considérant la nature de votre mission divine, vous devez sentir votre supériorité spirituelle, car vous avez l'aide de Celui qui vous a envoyé : " Ecce ego vobiscum sum " (Matth. 28, 20).

Vous êtes rempli de confusion en considérant votre jeunesse ; mais l'Église répète à vos prêtres et à vos fidèles, les graves paroles de l'apôtre Saint Paul : " Nemo adolescentiam tuam contemnat " (I Tim. 4, 12)," Que personne n'ose mépriser votre jeunesse " car cette jeunesse est fortifiée par l'Esprit de Dieu qui la réjouit tous les jours à l'autel " quia tu es, Deus, fortitudo mea ".

Vous avez le droit de commander, parce que vous êtes l'envoyé du Seigneur ; et par cette même raison vos prêtres et vos fidèles ont le devoir de vous obéir. Vous pouvez en appeler à Dieu contre ceux qui n'acceptent pas votre autorité ; et vous appellerez les bénédictions du Ciel sur ceux qui vous respectent.

Appel au clergé et aux fidèles

Prêtres et fidèles de cet illustre diocèse, regardez votre Pasteur, chargé de vous conduire, sur les chemins du monde au grand soleil de Dieu. Il sera votre maître, votre guide, votre médecin compatissant, votre juge miséricordieux.

Votre Évêque — comme tous les Évêques — sera parfois incompris, et peut-être méconnu et même calomnié. " Le disciple n'est pas au-dessus du maître " (Matth, 10, 24), car le Christ a dit : " s'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront vous aussi " (Jo., 15, 20). N'oubliez pas cependant que celui qui n'aime pas son Évêque, qui ne le réconforte pas par son obéissance, qui ne correspond pas par une vie chrétienne à ses sollicitudes, a perdu le sentiment de sa vocation surnaturelle, avant de perdre peut-être son âme et son Dieu.

Mais en dépit de toute opposition, annoncée d'ailleurs par le Christ lui-même, l'Évêque reste et restera le Père de son clergé et de son peuple, le conseiller des Chefs civils, le pacificateur des ennemis, le protecteur des opprimés, l'ami des ouvriers, le soutien des pauvres, la consolation des malades, le sourire des enfants, l'espoir de la jeunesse, la force des mères, la confiance des hommes, la splendeur de la Cité : tel est l'Évêque. Entre les autorités de la terre et du ciel il n'y en a pas qui soit plus près du cœur de Dieu et du cœur des hommes.

RÉGNEZ " IN NOMINE JESU "

Monseigneur le nouvel Archevêque de Québec, fils du cardinal Villeneuve dans l'Épiscopat, héritier du trône illustré par ses vertus, son zèle et sa sagesse, soyez le fidèle gardien du précieux dépôt qu'il vous laisse ; soyez le continuateur de son ardent apostolat, soyez comme lui l'Ange de cette Église vénérable.

D'un cœur ferme et d'un pas solide gravissez ce trône honoré depuis trois siècles par vingt Pontifes vénérables, énergiques et vaillants, qui par leurs fatigues, leurs labeurs, leur constance et leur dévouement, ont élevé le diocèse de Québec aux splendeurs des plus glorieuses Églises du monde.

Le très distingué Vicaire Capitulaire du Diocèse, qui avec tant de zèle a dirigé cette Église pendant la vacance du siège ; le vénérable Monseigneur Plante, fidèle Auxiliaire de vos deux prédécesseurs immédiats ; et tous vos Excellentissimes Collègues dans l'Épiscopat, vous accompagnent de leurs prières et de leurs vœux : " Frater noster es, crescas in mille ".

Votre vieux Séminaire, cette pépinière incomparable d'où sont sortis déjà plus de trente Évêques dont dix ont occupé avant vous le siège du vénérable François de Laval, le vieux Séminaire de Québec se réjouit aujourd'hui et rend grâces au Ciel, voyant un autre de ses enfants siéger sur le trône Métropolitain de l'Église Mère de toutes les Églises de l'Amérique du Nord. Ses prêtres, qui sont aux premiers rangs pour leur science et leur piété, le sont aussi pour leur dévouement au Chef du diocèse.

Tous les prêtres si méritants de votre beau Diocèse s'agenouillent pour vous formuler leur promesse sacerdotale d'obéissance et de soumission, et pour vous assurer de leur collaboration empressée et entière.

Les légions des religieux et des religieuses du diocèse vous assurent de leur filial appui.

Votre peuple tout entier — ce bon et cher peuple traditionnellement catholique — s'incline à votre passage et il vous salue avec joie et enthousiasme.

Tous ensemble nous vous disons : " Firmetur manus tua et exaltetur dextera tua " : que votre main soit ferme en maniant la crosse symbole de votre pouvoir et de votre autorité ; que votre droite s'élève dans une bénédiction pleine de grâce et de bonté.

Monseigneur, commencez votre mission " in nomine Jesu " suivant la belle devise de votre épiscopat ; et que le Christ, soit toujours votre force, votre soutien et votre guide, afin que vous soyez, à votre tour, la force, le soutien et le guide du peuple qui vous est confié. Ainsi soit-il.

Allocution
de Son Excellence Mgr Georges-Léon Pelletier, vicaire capitulaire.

A Son Excellence Révérendissime, Monseigneur Maurice Roy Archevêque de Québec,

Excellence Révérendissime,

Habemus Pontificem ! Nous avons un Pontife. Ainsi fut marquée au diocèse, l'explosion de joie qui jaillit de tous les cœurs le 7 juin dernier, en apprenant l'heureuse et réconfortante nouvelle de la nomination de Son Excellence Monseigneur Maurice Roy évêque des Trois-Rivières, au Siège métropolitain de Québec. Depuis cette heure bénie, nos actions de grâces n'ont cessé de monter vers Celui qui est " l'auteur et le consommateur de notre foi ". Notre reconnaissance est allée encore à notre bien-aimé Pontife, le Pape Pie XII

glorieusement régnant, sans oublier son digne représentant, en terre canadienne, Son Excellence le Délégué Apostolique Mgr Ildebrando Antoniutti.

A l'aube du 17 janvier, la divine Providence nous avait ravi un père à jamais très cher. Votre Excellence sait combien le regretté cardinal Villeneuve était pour tous, le guide que l'on suit " sine formidine errandi ", parce qu'il marchait dans la vérité : le chef à qui l'on obéit de cœur parce qu'il commandait " in caritate " ; le père que l'on aime d'un amour sincère et convaincu, parce que à l'instar du grand Apôtre, il a toujours dépensé et s'est sans cesse dépensé lui-même pour nos âmes afin de nous enseigner parfaitement le Christ conformément à sa réaliste devise : " Docere quis sit Christus ".

Mais aujourd'hui, à l'arrivée du père aimant qui nous est redonné, dans la personne richement attachante de Votre Excellence, je songe à une parole empruntée à l'évangile de l'apôtre que Jésus aimait, pour la placer avec un caractère prophétique dans la bouche de notre vénéré disparu : " Encore un peu de temps vous me verrez. . . et votre affliction se changera en joie ". Cette phrase du Sauveur exprime exactement nos sentiments : ceux d'hier, ceux d'aujourd'hui. Aussi, Excellence Révérendissime, m'est-il bien doux de vous présenter les hommages du clergé, des communautés religieuses, des diverses institutions, des autorités civiles et de tous les fidèles en vous disant combien déjà tous vous sont soumis et attachés. Les sentiments de chacun forment une gerbe croissante d'affection filiale, de profond respect et de constante collaboration dans l'union des cœurs et des vies car l'Église est le corps vivant du Christ. C'est de cette manière empressée que vos diocésains d'aujourd'hui veulent saluer celui qui vient ici pour eux " in nomine Jesu ".

Cet humble tribut d'hommages, le " populus acquisitionsis " que nous sommes, le dépose facilement à vos pieds. Ne saluons-nous pas en votre auguste personne, le guide clairvoyant servi par une science étendue que pénètrent les dons précieux d'une fine amabilité et de paternelle attirance? Nous savons encore que, sous votre houlette protectrice, la vérité sera courageusement gardée, que la doctrine traditionnelle de l'Église

d'où le catholicisme puise une partie de sa force incomparable trouvera en vous un vigilant défenseur. Qui ne voit en notre nouvel Archevêque, l'apôtre soucieux de promouvoir les principes intangibles de la paix sociale en gagnant les âmes à Dieu par la puissance invincible d'un amour vivifiant et d'une conquérante bonté. Quoi de plus réconfortant de penser que déjà vous nous aimez tous d'un amour profondément paternel ; et que votre affection s'étend à tous nos frères dans le Christ. Toutes les causes qui nous sont chères, vous les épousez présentement. Pour me reporter à l'épître aux Ephésiens : " C'est du Christ (mais par vous désormais) que tout le corps coordonné et qui par les liens des membres qui se prêtent un mutuel concours et dont chacun opère selon sa mesure d'activité, grandit et se perfectionne dans la charité ".

D'autre part, Excellence Révérendissime, vous trouverez ici une milice qui porte en elle, il est vrai, les suites du péché originel commun à l'humanité entière, mais ce peuple est bien disposé, pour parler comme saint Luc, et heureux de marcher de cœur selon vos désirs. Tout en m'excusant de cette inconvenance, je ne puis m'empêcher de vous dire à son honneur que les circonstances m'ont permis d'aimer assez ce beau diocèse pour savoir jusqu'à quel point il est éminemment attachant. Sous un angle plus intéressé et symbolique, tout en sympathisant profondément avec les Trifluviens qui vous laissent partir à regret, nous voyons dans vos armes le fidèle cap Diamant qui vous ramène au port.

Excellence, vous montez aujourd'hui sur le trône de l'Église mère du Canada : " proptera populi confitebuntur tibi ". Demain, le diocèse entier, communiant aux prières de votre messe pontificale, vous demandera d'être, à l'instar de l'apôtre saint Jacques, son sanctificateur et son gardien. Mais déjà nous savons que vous nous avez écoutés et exaucés. Je réitère donc au nom de tous les sentiments sincères de respect, de dévouement de gratitude d'attachement et de soumission avec l'assurance de nos prières.

Enfin, joints à l'expression de notre joie et de nos félicitations sont nos meilleurs souhaits. Puissiez-vous goûter au Siège métropolitain de Québec un règne long et à jamais fruc-

tueux pour la croissance apostolique des âmes en même temps que pour la gloire de Dieu et de l'Église. Conscients du lourd fardeau inhérent à votre charge pastorale, nous voulons tous nous employer à le supporter en secondant d'esprit, de cœur et d'action vos efforts. Au ciel nous demandons d'éclairer vos voies et de rendre féconds vos travaux. Que l'Immaculée, patronne de votre cathédrale, l'église de votre enfance, répande sur vous la surabondance des dons célestes.
Pour l'heure vos diocésains sollicitent votre bénédiction.

Le clergé et les fidèles du diocèse de Québec.

GEORGES-LÉON PELLETIER
Evêque titulaire d'Ephaestus.

Réponse de Son Excellence Mgr Maurice Roy

Excellences,
Messeigneurs,
Mes frères,

Au moment où je dois prendre la parole pour la première fois dans cette cathédrale comme successeur de tant d'évêques illustres, j'aurais peine à dominer la confusion et la crainte qui remplissent mon âme, si je ne pouvais exprimer plus haut encore ma foi ardente et filiale dans la Sainte Église Catholique. Comment pourrais-je sans folle présomption assumer le fardeau écrasant que l'on vient de placer sur mes épaules, si je devais compter sur mes propres forces, si je devais tracer seul mon chemin ? Mais le but m'a été montré par Celui qui est la Vérité ; je n'ai qu'à suivre Celui qui est la Voie ; j'attends toute force de Celui qui est la Vie. Dans l'immense édifice de l'Église militante, je viens simplement, au moment et à l'endroit marqués par le Divin Architecte, m'insérer au milieu de tant d'autres pierres vivantes, pour remplir le rôle que l'on m'a assigné. Ce n'est pas moi qui dois créer ni même construire ; je ne dois être que l'instrument dont la première qualité est de bien rester dans la main du grand Ouvrier. C'est parce que je n'ai de sagesse que celle de l'Église, de force que le secours de la grâce, d'espérance que

celle qui s'appuie sur les promesses de la vie éternelle, c'est pour cela que ma faiblesse ne m'empêche pas d'accepter avec confiance la charge que l'on me confie. " Cum infirmor, tunc potens sum ".

Quelle est grande la mission de notre mère, la Sainte Église ! Telle qu'elle fut donnée aux premiers Apôtres, telle elle nous est confiée aujourd'hui. C'est, entre les mains de pauvres hommes, l'œuvre même de l'Homme-Dieu qui se continue sur la terre. " Comme mon Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie ". La parole souveraine retentit à travers le monde. Elle s'adresse à des disciples bien incapables par eux-mêmes de changer les âmes de leurs semblables, et de les investir d'un pouvoir divin. Elle conduit vers la vigne du Seigneur des ouvriers de races et de cultures fort diverses ; mais ces ouvriers ont une même foi : la foi de l'Église ; ils ont un seul chef, le successeur de Pierre. C'est par l'unité de la foi et par la soumission au Pasteur commun, notre Saint Père le Pape, que cette multitude de prêtres et de fidèles forme une seule famille : l'Église Catholique.

Cette unité de l'Église, cette mission des Apôtres qui se renouvelle pour tous leurs successeurs, Son Excellence le Délégué Apostolique l'a rendue plus tangible pour nous en acceptant de présider cette cérémonie. Sa présence ici consacre une fois de plus l'irrévocable attachement des Archevêques de Québec au Pontife romain.

Dans un geste qui était presque un défi aux tendances gallicanes de son époque, Mgr de Laval avait tenu à rattacher directement au Saint Siège son futur diocèse. Ces liens établis par le premier Évêque de Québec, ses successeurs ont tenu à les préserver intacts. Ils ont gardé comme la part la plus précieuse de leur héritage, une affectueuse soumission au successeur de Pierre. En conduisant par la main le nouvel Archevêque à son trône, Votre Excellence vient de remplir une fois de plus ce rôle de guide et de père qui rend sacrée à nos yeux la personne du Pape et celle de son Délégué ; elle atteste aussi de façon tangible la fidélité du siège de Québec à une tradition trois fois séculaire. Que Votre Excellence me

permette de lui exprimer ma vive gratitude et celle de tous les fidèles de ce diocèse, et de souhaiter qu'Elle daigne souvent s'associer à nos fêtes.

En vous voyant, Excellence, nous sentons plus près de nous notre Saint-Père le Pape, dont l'admirable figure, auréolée de souffrance et de prière, inspire le respect au monde entier. Lors de votre arrivée au Canada, en répondant à l'adresse de bienvenue de Son Éminence le cardinal Villeneuve, vous disiez de vous-même, Excellence, que vous êtes parmi nous l'ombre de Pierre, *Umbra Petri*. Mais cet ombre est pleine de lumière, et dans votre bonté si prévenante et vos hautes qualités sacerdotales, nous n'avons pas de peine à reconnaître un pur reflet de l'âme de Sa Sainteté le Pape Pie XII.

Pour que l'Église remplisse sa mission universelle, chaque diocèse doit, dans son territoire, bien jouer le rôle qui lui est propre. N'avons-nous pas le droit de dire avec une légitime fierté que celui de notre Archidiocèse fut noble et grand. L'Église de Québec est née d'une pensée missionnaire ; nous voyons collaborer à ses toutes premières œuvres un groupe d'apôtres incomparables : Mgr de Laval, Marie de l'Incarnation et les futurs martyrs jésuites du Canada. Aux fondateurs de ce diocèse, nous devons la foi robuste de nos pères ; foi saine et éclairée, qui s'épanouit, dès le dix-septième siècle, dans la croyance à l'Immaculée Conception et dans la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Grâce à eux, une nouvelle France fut fondée sur les bords du Saint-Laurent. La langue de saint Louis et de sainte Jeanne d'Arc servit à enseigner la foi dans ce pays ; elle servit même à la défendre. Non certes que la foi chrétienne soit l'apanage d'une langue ou d'une race ; mais dans une société où bien des courants risquaient d'entraîner les âmes loin de l'Église, la langue française fut la digue qui prévint des infiltrations dangereuses, et garda intactes les traditions religieuses d'une nation catholique. Toutefois, si sa culture française lui donnait une physionomie distincte, on aurait tort de se figurer le diocèse fermé sur lui-même et sans contact avec le reste de l'Église.

Tout au contraire, ses fils ont porté la foi dans toute l'Amérique du Nord ; on les trouve associés à la fondation d'un grand nombre de missions et de diocèses du Canada et même des

Etats-Unis. Partout ils montrent par leur prédication et par leurs sacrifices qu'une jeune nation peut parfaitement joindre au culte de ses traditions ethniques le plus pur esprit catholique et missionnaire.

Dans la noble lignée d'Évêques qui illustrèrent cette double tradition française et catholique, sur le Siège de Québec, Son Éminence le cardinal Villeneuve doit compter parmi les plus grands. Avec quelle émotion j'évoque dans cette cathédrale celui qui y a porté si haut l'éclat de la dignité épiscopale et cardinalice, celui que nous espérions voir encore de longues années au milieu de nous. Le rôle qu'il a joué était si nécessaire et si important, la sûreté de sa doctrine et la pondération de son jugement étaient si remarquables, que nous avons peine à croire qu'il nous a quittés. Le cardinal Villeneuve a vu, d'année en année son œuvre rayonner toujours plus loin dans son pays, dans l'Amérique du Nord et jusqu'en Europe. Son attachement en quelque sorte instinctif à la foi de l'Église et à la théologie de saint Thomas inspirait d'emblée la confiance; son enseignement, même dans les questions les plus actuelles et les plus complexes, rendait ce son net et juste qui est, dans les paroles qui ne durent qu'un moment, un écho des vérités éternelles. Ceux qui n'ont pas notre foi admiraient comme nous son jugement si sûr, la limpidité de sa pensée, son sens aigu des exigences et des lois de la nature, et la grande charité qui s'alliait si bien chez lui à l'amour de la vérité.

Mais ce n'est pas seulement sa direction intellectuelle qui nous manque ; si nous sentons douloureusement le vide créé par sa mort, c'est qu'il avait conquis une grande place dans nos cœurs. Nous admirions en lui, avec les brillantes qualités de l'homme d'Église, des traits plus familiers mais non moins touchants ; amour du fils pour ses parents, qui avaient amassé dans leur humble foyer les richesses spirituelles, source de la véritable grandeur ; fidélité de l'élève à ses éducateurs, les Frères des Écoles Chrétiennes, qui l'avaient orienté vers les sommets ; attachement si franc et si loyal du religieux à la grande famille des Oblats de Marie-Immaculée, qui l'avait formé, et qui a ajouté à tant de bienfaits en le donnant à l'Église du Canada. Nous l'aimions particulièrement à cause

de son dévouement total à l'Archidiocèse de Québec, auquel il a prodigué son affection et pour lequel il s'est dépensé jusqu'à l'épuisement. Il a pris place au rang des grands archevêques qui ont illustré cet archidiocèse. En déposant sur son tombeau l'hommage ému de notre affection et de nos prières, nous exprimons l'humble espoir que son exemple et son intercession permettent à ses successeurs de maintenir son œuvre sur le sommet où il l'a placée.

A mon tour, je reçois une nouvelle mission. Par la volonté du Souverain Pontife, j'ai dû quitter le diocèse dans lequel j'ai été sacré évêque et qui a eu les prémices de mon ministère pastoral ; diocèse qui me réservait l'an dernier un accueil si filial et si émouvant et auquel je resterai toujours attaché par les fibres les plus profondes de mon cœur. Au terme de bien des pérégrinations, une touchante attention de la Providence me ramène en quelque sorte à mon point de départ. Elle me place aujourd'hui à deux pas de la maison dans laquelle des parents chrétiens m'apprirent à connaître et à servir Dieu ; dans l'église qui, avant de devenir ma Cathédrale, fut mon église paroissiale, celle de mon Baptême, de ma Confirmation et de mon Ordination sacerdotale. Elle me conduit tout près du Séminaire et de l'Université à qui je dois ma formation ecclésiastique et où j'ai vécu de si belles années de ma vie ; tout près aussi de la Citadelle dans laquelle j'ai eu l'honneur de revêtir pour la première fois l'uniforme militaire comme membre d'une armée admirable et dans laquelle je suis fier de compter beaucoup d'excellents et de très fidèles amis.

Je viens donc maintenant me consacrer de très grand cœur à l'Archidiocèse de Québec. En m'exprimant en des termes si touchants l'hommage et les vœux de ce diocèse, Monseigneur le Vicaire Capitulaire, vous me permettez d'espérer que mes ouailles reporteront sur moi le respect et la confiance que leur avait inspirés mon illustre prédécesseur. Cette sympathie si nécessaire, je sens qu'elle ne me manquera pas et c'est là pour moi un très grand réconfort; je compte sur les prières de tous pour remplir ma mission. Soyons unis dans le Christ Jésus. Divisés, nos efforts resteraient stériles ; mais bien coordonnés, ils peuvent réaliser de grandes choses.

Avec la généreuse collaboration du clergé, des communautés religieuses et des fidèles de ce diocèse, j'ai le droit d'espérer que Dieu nous donnera d'accomplir tous ensemble des œuvres durables. N'ayons qu'une mission : celle de l'Église ; qu'un esprit, celui de notre Sauveur. Que la Vierge Immaculée, notre Mère, daigne intercéder pour nous et nous obtienne de faire régner le Christ dans les âmes.

Basilique de Québec,
jeudi, 24 juillet 1947.

Sermon par Son Excellence
Monseigneur Georges Courchesne, archevêque de Rimouski

L'amitié qui me lie depuis un bon quart de siècle à la famille de Monseigneur de Québec me vaut l'honneur de porter la parole en ce moment. Après l'invitation venue le 12 dernier, je me suis d'abord demandé comme tout le monde, à la recherche d'une expression appropriée à nos espoirs, quelle est la pensée de l'Église sur l'aptitude à une dignité. Dans son commentaire de l'Epître aux Hébreux, saint Thomas énumère les trois grands titres du Christ à sa dignité de pontife. La première facilité qui lui ouvre l'accès à la dignité de son ministère est la *sagesse* qui prévient toute erreur de gouvernement. Splendeur de la gloire du Père, il n'est pas seulement un sage, mais la Sagesse incarnée. La seconde aptitude à sa grande dignité, c'est la *noblesse de son origine*, qui prévient le mépris envers celui qui doit commander. Or, *figura substantiae ejus*, il est le caractère de la substance du Dieu invisible, de la même substance indivisible qui lui fait dire : *Ego et Pater unum sumus.* La troisième garantie de l'aptitude du Christ à sa grande dignité de prêtre éternel et de pontife souverain des biens futurs, c'est sa *puissance*, qui lui permet de soutenir ses sujets en route vers leur fin : *portans omnia verbo virtutis suae,* soutenant tout par la puissance de sa parole, après nous avoir purifiés de nos péchés, il est assis au plus haut du ciel à la droite de la souveraine majesté (Héb., 1, 3).

Mes frères, il y a ici quelqu'un qui est présent, plus encore que l'élu et tous ceux qui l'entourent, c'est le Chef invisible

de l'Église, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et c'est, moralement, le Chef visible de l'Église, le Pape, représenté par celui que le Vicaire de Jésus-Christ a délégué au milieu de nous. Je n'ai donc pas à établir à quel point se retrouvent les signes de l'aptitude de votre nouvel archevêque à remplir à votre tête son ministère de pontife : sagesse, noblesse des antécédents d'ordre temporel et d'ordre spirituel, puissance de parole qui devra faciliter l'exécution du mandat qu'il a reçu de vous soutenir dans votre marche vers votre fin dernière. Il me faudrait pour cela l'accabler, et ce sont des choses que l'amitié ne se permet pas. Sa lettre du 11 dernier me l'aurait d'ailleurs interdit : " Il y a de si belles choses à dire sur le sacerdoce et sur l'Église : je vous prierais seulement de ne pas faire mon oraison funèbre. Il s'agit de beaucoup plus que de ma pauvre personne en tout cela."

Il suffira donc d'avoir rappelé ces points de doctrine pour nous assurer à tous sans exception que les hommes d'Église, chargés de la responsabilité de pourvoir à la lourde succession du cardinal Villeneuve, ont prié Dieu de leur désigner, par les signes surnaturels et par les signes mêmes humains que la prudence doit consulter en ces graves moments, l'homme de Son choix : *Ostende quem elegeris.*

Notre méditation portera plutôt sur les obligations qui sont communes aux évêques et aux prêtres, et qui, chez le pontife, doivent se remplir de façon qu'il serve d'exemplaire à la conduite des prêtres et même à la conduite des ouailles obligées par leur baptême et leur confirmation, de participer à l'apostolat des uns et des autres.

Tirés des premiers chapitres de l'épître aux Hébreux, se trouvent les textes classiques présentés aux méditations de nos séminaristes sous le titre : *Avec Jésus formant en nous son prêtre*, du P. Grimal, mariste, ouvrage qui a une édition canadienne et que, si on me permet cette suggestion pratique, j'oserais suggérer à nos laïques qui veulent méditer sur l'apostolat auquel on les invite à participer par l'action catholique. On y apprendrait sans doute que l'apôtre, clerc ou laïque, doit rechercher les contacts nécessaires, mais aussi qu'il doit respecter certaines distances que la doctrine du sacerdoce

continue de marquer, pour le salut des prêtres et des laïques, de tout ce sacerdoce royal dont a parlé le premier pape, saint Pierre.

I

Justement, la première qualité que doit porter tout pontife, tout prêtre chargé de collaborer au ministère de l'évêque, tout apôtre qui veut accepter de participer à l'œuvre de cette hiérarchie, c'est la compassion pour les pauvres humains, qu'il doit, selon ses moyens, rapprocher de Dieu par ses propres sacrifices, et qu'il doit tirer du mal et de l'erreur, première cause des autres maux.

Vous vous souvenez du texte : *Tout pontife étant pris d'entre les hommes, est établi pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu afin qu'il offre des dons et des sacrifices pour les péchés et qu'il puisse être touché de compassion pour ceux qui pèchent par ignorance et par erreur, comme étant lui-même environné de faiblesse.* (Héb., V, 1-2).

Si grand que soit l'Homme-Dieu, il est devenu par l'Incarnation un membre de la famille humaine. Il ne l'oublie jamais, lui qui se désigne volontiers sous le titre de Fils de l'homme. " Libérateur non des anges mais de la race d'Abraham, il a fallu qu'il fût en tout semblable à ses frères, afin qu'il fût devant Dieu un pontife compatissant et fidèle en son ministère, afin d'expier les péchés du peuple, car c'est des peines et des souffrances par lesquelles il a été tenté et éprouvé, qu'il tire la vertu et la force de ceux qui sont tentés " (Héb. II, 17-18).

Dieu n'avait pas besoin de nous après cette Rédemption achevée par Son Fils. Et pourtant l'œuvre divine par excellence consiste à élever des hommes à la tâche de coopérer à Son œuvre. Ceux qui reçoivent cet honneur n'ont pas à se surprendre si des peines et des souffrances devront être l'une des grandes sources de l'efficacité de leur ministère. Pour ne citer qu'un exemple récent, qu'il sied de rappeler ici, nous avons tous vu l'expression de la douleur et d'une sorte de pitié résignée et comme désabusée, envers elle-même et envers tous, se buriner d'une année à l'autre dans les traits du grand

laborieux que fut le cardinal Villeneuve. Dans les tragiques derniers mois où toutes les allégresses du travail apostolique lui furent interdites, je tiens de sa bouche même que la plus grande épreuve ne lui venait pourtant pas de l'inaction à laquelle Dieu l'avait soumis.

C'est une bonne femme du peuple qui donnait cet avis à son fils, saint Jean Bosco, au jour de sa première messe : " La croix est entrée dans ta vie pour ne la point quitter ". Son sens chrétien rejoignait simplement la théologie de la Rédemption. Et pourquoi cet inévitable accompagnement de l'épreuve qui veut que dans la vie sacerdotale, digne de s'associer à l'œuvre du Christ, la souffrance ne soit pas un phénomène accidentel ? La réponse se trouve dans cet encouragement donné par l'Esprit-Saint à tous ceux qui ont à lutter pour garder et défendre la foi : " *Teneamus confessionem* ". Demeurons fermes dans la foi dont nous avons fait profession. Car le Pontife que nous avons, Jésus-Christ, n'est pas tel qu'il ne puisse compatir à nos faiblesses ; mais il a éprouvé comme nous toute sorte de tentations, hormis le péché. (Héb. IV, 14-15), Voilà l'explication. Nous ne sommes pas plus grands que le Maître. S'il lui a fallu par la souffrance apprendre dans son cœur humain la divine compassion que le Verbe de Dieu depuis toujours portait ne lui pour notre humanité, c'est à la même école de la souffrance que les Apôtres et leurs successeurs doivent apprendre à puiser dans leur compassion le secret de la magnanimité, que vous trouverez rarement chez ceux qui n'ont jamais souffert. Cette chrétienne grandeur d'âme iia à vaincre les répugnances naturelles de l'homme de Dieu envers le malfaiteur, fût-il Judas, mais ne l'oublions pas, elle ne cessera pas de s'inspirer d'une non moins grande compassion envers les victimes des malfaiteurs, car ces victimes ont un premier droit à être défendues contre les malfaiteurs conscients ou non. Et cela est de tous les siècles. Le fouet du miséricordieux Sauveur s'est abattu en toute miséricorde sur de véritables épaules humaines. Il convient toujours de ne pas l'oublier en un temps comme le nôtre, où, par lassitude ou par contagion, il y a, dans tout notre occident chrétien — les revues d'Europe nous l'attestent — la tentation de penser qu'en matière de doctrine un grand moyen de désarmer les

adversaires du christianisme pourrait consister à se mettre dans les conditions d'arriver à penser comme ces adversaires sur l'unique chose nécessaire, ou à n'y plus penser du tout, ce qui revient au même.

Le premier témoin et martyr du dogme du la divinité du Christ, c'est le Verbe incarné, notre souverain Prêtre. Pour nous comme pour les Juifs de son temps, il faut croire que Jésus est le Fils de Dieu. C'est la première condition pour être agréables au Père et être comptés parmi ses brebis. Pierre reste le vicaire de Jésus-Christ pour continuer d'enseigner que Jésus est " le Christ, le Fils du Dieu vivant ". Et " le christianisme n'est autre chose que l'acceptation, dans toutes ses conséquences doctrinales et pratiques les plus lointaines, de la divinité du Christ dans l'Incarnation ". (Dom Marmion, *Le Christ, Vie de l'âme*). N'en doutez pas, mes frères, celui qui a charge d'âmes n'aura jamais le droit de prendre son parti de ce que l'esprit du monde veuille entretenir l'erreur ou l'ignorance sur le Dieu révélé et acheminer ses victimes, de l'indifférence envers le Christ et son Église, vers l'athéisme. Et vous devez partager ses soucis et ses travaux, selon vos moyens, afin que la diffusion de l'immoralité, par exemple, ne conduise pas les âmes à la perte de la foi. Ces soucis ne vont pas sans souffrances et nous ne vous tendons pas de piège en vous le disant. Comme toujours " ceux qui veulent suivre le Christ et vivre dans la piété qu'inspire cette fidélité doivent s'attendre à souffrir quelque persécution " du dedans ou du dehors. Tous vous voudrez partager la compassion des apôtres de notre temps et d'abord celle du Successeur des Apôtres qui vient à vous pour vous exhorter, *in nomine Jesu*, à porter au cœur les sentiments du Christ.

II

Le second caractère de la mission de l'Homme-Dieu consiste en ce que, pontife légitime, il ne s'est pas choisi lui-même à la dignité de Souverain Prêtre. La fonction sacerdotale, nous l'avons rappelé, en est une de médiation : compassion envers les humains à sauver, mais avant tout oblation du sacrifice d'adoration à Dieu et d'expiation pour les péchés du peuple. Or il faut, pour cet honneur, ne pas se choisir soi-même, mais

être appelé par Dieu. “ C'est pourquoi le Christ ne s'est point élevé de lui-même à la dignité de souverain Pontife, mais il l'a reçue de celui qui lui a dit : Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui. Comme il lui dit dans un autre endroit : Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech ”. (Héb.; V, 5-6)

Vous voyez la sorte d'équation marquée par l'Esprit-Saint entre l'union hypostatique, d'une part, qui fait du Christ le Fils du Dieu, saint entre tous, et le sacerdoce, qui le constitue notre médiateur. Et la conséquence se précise en un autre endroit de la même épître : “ Il était bien raisonnable que nous eussions un pontife comme celui-ci, saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs et plus élevé que les cieux ”. (Héb., VII, 26).

Cette conséquence, pour nous, c'est l'exigence de la fonction chez ceux qui doivent, à tous les degrés, participer au sacerdoce et à son action. Devant la grande pitié de l'humanité coupable, il fallait déjà au pontife et à ses collaborateurs dans le sacerdoce la compassion secourable puisée au cœur même de l'Homme-Dieu. Et, en passant, si l'on ne peut pas s'empêcher de penser à la mère quand on veut savoir ce que le fils a reçu de sympathique dans son cœur, nous sommes bien amenés à réfléchir sur ce que le cœur de Jésus doit dans le temps à l'héritage reçu de sa mère, Marie, mère de toute miséricorde. Vous pouvez poursuivre ces réflexions sur ce que les hommes marqués de l'onction sacerdotale doivent à leur mère du ciel et aussi à leur mère d'ici-bas, dans leur constitution morale. Tous, nous pourrions retracer cette influence de nos mères de la terre dans la façon dont nous sommes organisés, avec nos qualités et parfois nos défauts, dans la région du cœur.

Mais il s'agit ici de bien plus encore, de la grâce qui, chez le Christ, est substantielle et le fait Homme-Dieu, subsistant en la personne du Verbe. Chez nous, la grâce est qualité et non substance, mais elle fait de nous, à moins d'obstacles de notre part, des hommes de Dieu. Et quelle pureté de vie, quelle séparation des pécheurs cela comporte ! Le temps vient où, pour nous faire tout à tous il faut aller aux pécheurs, aux victimes de l'erreur, du vice même. Le royaume de Dieu est tou-

jours semblable à la drachme perdue. Pour la retrouver dans l'âme créée par Dieu, il faut bien que l'apôtre de tout rang se résigne, après avoir allumé la lampe, à mettre la main aux balayures pour retrouver le trésor. Seulement dans sa réjouissance il ne doit pas se persuader pour autant que son habitat normal est dans les balayures — il en est de littéraires, comme on sait — et qu'il peut s'y risquer sans crainte de se souiller et de perdre son âme. Il nous faut tendre la main à ceux qui se noient, mais tenir assez les appuis de la rive pour ne pas nous noyer nous-mêmes. Combien il faut regarder vers le Maître, innocent, pur, séparé des pécheurs, et savoir retrouver le chemin de l'oratoire, de la cellule, de la famille sacerdotale ou religieuse, de la maison de retraite, pour y reprendre ce que la sagesse de l'Église a de tout temps prescrit et approuvé : l'oraison, le silence, l'étude des données de la révélation et de la raison, le recueillement de la vie intérieure, tout ce qui veut que les prêtres de Jésus-Christ ou leurs coopérateurs dans l'apostolat soient dans le monde mais sans être du monde. Nous sommes assurés que la prière du Christ pour les siens est toujours entendue : " Père, je ne vous demande pas de les enlever du monde, mais de les garder du mal ". Encore faut-il que nous ne nous croyons pas le droit de tenter Dieu et d'annuler d'autant l'efficacité de notre apostolat. Il suffit de mentionner ces devoirs à vos sentiments chrétiens pour que vous deviniez, avec votre cœur autant qu'avec votre raison, quelle prudence nous devons tous apporter dans notre labeur secourable envers les pécheurs de tout rang et de toute qualité. Les plus misérables et les plus à plaindre ne passent pas toujours pour tels dans l'opinion du monde, ou, comme l'on disait encore à la fin du siècle dernier, dans l'opinion du demi-monde. Le signe de votre dévouement à l'Église, signe qui ne trompe pas, ce sera votre habitude prise de prier avec ferveur et d'agir de votre mieux pour que nos familles nous préparent des sujets tels que, la vocation constatée selon les règles ordinaires de la prudence, nous puissions avec confiance les ordonner au sacerdoce, parce que, le jour où Notre-Seigneur leur dira après l'imposition des mains : " Tu es prêtre pour l'éternité ", il aura depuis longtemps pu dire à leur âme fidèle à la grâce : " Tu es mon fils ". A cette gloire rendue à Dieu, nos familles peuvent fortement contribuer. On peut se demander si, à

l'heure présente, elles peuvent mettre dans l'âme de chacun de leurs membres un plus encourageant signe de prédestination.

III

La fonction de votre archevêque au milieu de vous s'inaugure par le Saint Sacrifice de la Messe. A la vérité, c'est vers ce culte et ce qu'il nous apporte que tend toute la mission du Verbe incarné, comme c'est autour de l'autel que doit se centrer toute la vie, toute l'action de ses ministres dans la Nouvelle Loi. Celui qui est remonté le plus haut dans l'histoire du Christ sur notre terre est encore l'auteur de l'épître aux Hébreux. Voici comment il nous le fait connaître dans le plus intime de ses sentiments de prêtre éternel : " Le Fils de Dieu entrant dans le monde dit : Vous m'avez formé un corps, me voici : je viens pour faire, ô mon Dieu, votre volonté " (Héb., X, 5-6-7). Cette volonté c'est que tous les hommes soient sauvés qui ne refuseront pas le salut par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Mais pour que toute justice soit accomplie, la volonté de Dieu est que la cause universelle du salut soit posée par Celui que l'amour de Dieu nous a donné afin que ceux qui croiront en Lui ne périssent point. Il y faut le sacrifice de la Croix, une fois pour toutes. Mais il y faudra la certitude que l'application du mérite de la croix est transmise aux hommes de bonne volonté. Il faudra les signes sensibles de cette application efficace. Sacrifice non sanglant d'une part, qui nous assure que nous tenons dans la messe le moyen de payer à Dieu ce qui lui est dû. Elle nous assure que nous n'en sommes pas aux conjectures de ce que l'hérésie appelle *l'expérience religieuse* si exposée à l'illusion et à l'illuminisme. Sacrements, d'autre part, qui nous assurent de la part de Dieu ce qu'il nous faut pour être en grâce avec Dieu apaisé dans sa justice.

Les uns et les autres signes sont l'institution du Christ. Leur institution inclut celle du sacerdoce chargé de les dispenser. Toute la volonté du Fils de Dieu entrant dans le monde est tendue vers cette œuvre de médiateur, de pontife souverain.

De même toute la volonté de ceux que l'imposition des mains consacre comme prêtres ou comme revêtus de la plénitude du sacerdoce doit tendre vers l'autel comme vers l'œuvre centrale du salut.

Je ne veux ajouter qu'une réflexion à cet exposé sommaire du dogme de la Rédemption par le Saint-Sacrifice et les Sacrements, continuation et application du mystère de la Croix jusqu'à la fin des temps.

Nous devons tout faire, dans notre ministère, comme si tout dépendait de notre effort humain pour l'enlèvement des obstacles à la grâce du Rédempteur. Mais nous devons tout demander sachant que notre activité humaine ne produira jamais d'elle-même une parcelle de grâce. Dans notre ministère donc, et dans la coopération que vous nous apportez, l'action la plus géniale et la plus organisée ne sert pas de succédané à la prière nécessaire, au culte divin et aux causes normales de la grâce que sont les sacrements. Cela nous donne bien des raisons de rester très humbles. Nous pouvons planter, d'autres arroser : cela déjà ne se fait pas sans la grâce. Et c'est toujours Dieu qui en donne l'accroissement. Déjà les Pères de l'Église ont fait remarquer que si nous sommes appelés le sel de la terre, ce n'est pas pour que nous nous imaginions que l'âcre saveur de notre vertu d'apôtres peut rendre la vie à ce qui est déjà en décomposition. Il y faut la vertu même du Christ comme il a fallu la puissance de Dieu pour la création. Mais lorsque la vie aura été rendue, c'est l'action propre au sel de s'employer à prévenir la reprise de la corruption mortelle. Notre action ne supplée pas les sacrements et la prière. Aussi voyez-vous à conduire vers la retraite fermée, vers les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ceux que vous voulez convertir. " Délivrer les pécheurs de leur corruption, écrit saint Chrysostôme, relève de la vertu du Christ. Empêcher les pécheurs de retourner à leur mort, prévenir leur corruption, voilà ce qui doit être l'objet des soucis et des labeurs des apôtres. En cela ils sont le sel de la terre ".

Autour de la Messe se sont produites chez les premiers fidèles les synthèses qui ont soutenu leur caractère d'enfants

de Dieu et d'hommes de Dieu. On peut dire que la civilisation chrétienne est issue de la Messe, avec les leçons de la partie didactique de l'avant-messe, qui leur ont donné les lumières de la vie ; avec son action centrale, le culte rendu à Dieu par Jésus devenu présent à l'autel ; avec son action de grâces qui achevait de porter à leur cœur les sentiments du Christ-Jésus. C'est l'histoire de la chrétienté fidèle qui se continue. Tout notre labeur du jour prend ensuite son rang, travail individuel, labeur social, œuvre de miséricorde, tout s'insère parmi les moyens de diminuer dans les âmes et dans la société les causes du mal, les obstacles à la vie divine. Et chaque œuvre prend encore son prix de ce qu'elle peut apporter au bien commun, qui n'est pas autre chose que la vertu rendue plus facile à la moyenne des gens.

Vous voudrez, mes Frères, accroître les espérances que nous fondons sur les dispositions et la jeunesse de celui qui vient à vous " *in nomine Jesu* ". Votre part est grande. L'exposé que vous venez d'entendre peut sembler proposer seulement des perspectives de tâches austères. Nul n'a jamais mis de zèle au bien commun sans avoir à sacrifier souvent ses goûts et sa tranquillité. Nul n'a jamais mis la main à l'œuvre du bien divin dans les âmes sans avoir à demander au Christ en croix le secret du courage et de la grandeur d'âme. Mais cela dit, il reste évident que ce n'est pas la vertu sacerdotale qui attriste l'univers, et nous ne vous trompons pas en vous assurant que votre prière d'apôtres faite en son nom vous prémunira contre la tristesse malsaine. Nous avons sa promesse faite à ses apôtres de tout rang et qui inclut la devise de votre archevêque : *Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom vous sera accordé, afin que votre joie soit complète.* Ainsi soit-il.

ADDENDA

A la page 367, à la fin du discours de Son Excellence Monseigneur Maurice Roy, il faut ajouter les paragraphes suivants :

“ Nous nommons de nouveau comme Vicaires généraux de l’Archidiocèse Son Excellence Monseigneur Plante et Son Excellence Monseigneur Georges-Léon Pelletier, de même que Monseigneur Ferdinand Vandry, P.A., *durante munere.*

Monseigneur Plante, que son état de santé a retenu plusieurs mois à l’hôpital, sera bientôt en mesure de nous donner sa collaboration. Nous le remercions de tout cœur de nous apporter le précieux concours dont il a déjà fait bénéficier deux Archevêques et Nous Nous réjouissons de pouvoir compter sur ce conseiller si riche d’expérience et de dévouement.

Pendant toute la maladie et depuis la mort de Son Éminence, Monseigneur Pelletier a porté presque seul la charge de l’administration diocésaine. Je tiens à lui exprimer ma gratitude et celle de tout le diocèse. Il me sera extrêmement précieux d’avoir près de moi cet auxiliaire d’une activité inlassable, d’un jugement sûr et d’un zèle ardent.

D’ici à la fête de l’Assomption, l’oraison commandée sera “ De Spiritu Sancto ”.

(No 120)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
le 31 décembre 1947.

La présente Circulaire comporte la série chronologique, précédé d'une table analytique, des principaux communiqués d'ordre disciplinaire ou historique, parus dans la *Semaine Religieuse* de Québec, au cours de l'année 1947.

TABLE ANALYTIQUE

Tribunal provincial de Québec.

A la demande de Nosseigneurs les Archevêques et Évêques du Canada, la Sacrée Congrégation de la Discipline des Sacrements décrétait le 28 janvier 1946 la réorganisation des tribunaux ecclésiastiques canadiens pour l'audition des causes matrimoniales. Par ce décret sept tribunaux provinciaux étaient constitués pour entendre les causes matrimoniales de tous les diocèses canadiens : savoir, les tribunaux provinciaux de Québec, de Montréal, d'Halifax, d'Ottawa, de Toronto, de Régina et de Vancouver. Et le 13 mai 1946, la même Sacrée Congrégation de la Discipline des Sacrements donnait des règles (*normae*) destinées à l'exécution du décret.

Le Tribunal Provincial de Québec, institué par le précédent décret, a été récemment organisé. Ce tribunal aura son siège à Québec ; il entendra en première instance les causes matrimoniales formelles (cc. 1960-1990) et sommaires (cc. 1990-1992) des provinces ecclésiastiques de Québec et de Rimouski, c'est-à-dire des diocèses de Québec, de Rimouski, des Trois-Rivières, de Chicoutimi, de Nicolet, de Gaspé, d'Amos, du Golfe Saint-Laurent et du vicariat apostolique du Labrador, et en appel les causes des tribunaux d'Halifax et d'Ottawa. L'appel des causes jugées par le Tribunal de Québec se fera à la Sacrée Rote Romaine ou au Tribunal provincial de Montréal.

Nosseigneurs les Évêques des provinces ecclésiastiques de Québec et de Rimouski ont choisi en assemblée le 10 décembre dernier les membres du Tribunal provincial de Québec et ce choix a reçu le 28 décembre 1946 l'approbation de Son Excellence Monseigneur Ildebrando Antoniutti, Délégué Apostolique au Canada et à Terre-Neuve.

Voici la composition du Tribunal provincial de Québec dont trois membres, l'Official, le Défenseur du lien et le Notaire, qui sera le secrétaire du Tribunal, s'adonneront exclusivement au travail judiciaire :

Official : M. l'abbé Henri Grenier, D.Ph., D.Th., D.D.C., de Québec.

Vice-Officiaux :

M. l'abbé Louis Martin, D.Th., D.D.C., L.Ph., de Rimouski ;

M. l'abbé Noel Dion, D.D.C., de Québec.

Juges :

1o M. le chanoine Cyrille Labrecque, L.Ph., de Québec,

2o M. l'abbé Philippe Normand, D.D.C., D.Th., L.Ph., des Trois-Rivières,

3o M. l'abbé Ls-Émile Hudon, D.Th., L.D.C., L.Ph., de Québec,

4o Rév. Père Gommaire Michiels, O.F.M. Cap.,D.D.C.

Promoteur de la Justice : M. le chanoine Bruno Desrochers B.Th., L.Ph., D.D.C., de Québec.

Défenseur du lien : M. l'abbé Oscar McNicoll, L.Ph., D.Th., D.D.C., de Chicoutimi.

Notaire : M. l'abbé Jean Rondeau, L.Th., L.D.C., de Québec.

Avocats et Procureurs :

1o M. l'abbé J.-Aderville Bureau, D.Th., D.D.C., L.Ph., de Québec,

2o M. l'abbé Paul-Émile Doyon, D.D.C., des Trois-Rivières,

3o M. l'abbé Camille Lebel, L.Th., L.D.C., de Gaspé,

4o M. l'abbé Gédéon Petit, D.D.C., de Québec,

5o M. l'abbé Roméo Lemelin, L.Th., L.D.C., de Québec,

6o M. l'abbé René Adam, L.Th., D.D.C., de Québec.

— 4 janvier 1947.

Octave de l'Unité chrétienne.

Son Excellence Monseigneur Plante recommande chaleureusement à Messieurs les Curés, à Messieurs les Aumôniers et aux Directeurs et Directrices des maisons d'enseignement de célébrer cette année avec un redoublement de ferveur l'Octave de l'Unité chrétienne du 18 au 25 janvier courant.

Dans les églises et chapelles on y consacrera le sermon ou au moins le prône du dimanche et, au cours de l'Octave, une heure sainte sera faite en présence du Très Saint Sacrement exposé aux intentions proposées. Dans les maisons d'enseignement, on pourra faire en commun la prière prescrite et encourager les élèves à assister à la sainte Messe durant l'Octave. — 10 janvier 1947.

Décès de Son Éminence.

Son Exc. Mgr G.-L. Pelletier, Vicaire Capitulaire, recommande aux prières du clergé et des fidèles :

Son Eminence le Cardinal Jean-Marie-Rodrigue Villeneuve, O.M.I., décédé à Alhambra, près de Los Angeles, Californie, vendredi matin, le 17 janvier, à l'âge de 63 ans et deux mois. Le défunt était membre de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph.

Congrès marial national à Ottawa, les 18-22 juin 1947.

L'année 1947 marquera en notre pays la tenue d'un Congrès marial, à Ottawa, à l'occasion du centenaire de la fondation du diocèse d'Ottawa.

Son Excellence Monseigneur l'Archevêque de ce diocèse, après avoir obtenu l'approbation du Souverain Pontife, et l'encouragement de l'Épiscopat canadien, nous en prévient dans une lettre pastorale et sollicite à bon droit la collaboration spirituelle des diocèses du Canada tout entier.

L'Église-Mère de Québec se doit de seconder avec ardeur la préparation de ce Congrès et d'unir ses prières à celles des

catholiques du Canada à l'effet d'implorer les bénédictions de Notre-Seigneur, par l'intercession de l'Immaculée Vierge Marie, sur ces assises mariales.

En effet, les origines religieuses du Canada, de Québec en particulier, sont marquées au coin de la protection mariale. Nombreuses sont les interventions de la Vierge Marie en faveur de la colonie naissante. L'histoire les relate presque à chacune de ses pages ; et les monuments perpétuent encore aujourd'hui la reconnaissance émue de nos ancêtres envers la Reine du Ciel pour Laquelle ils avaient la plus tendre piété. Nous devons fidélité à nos origines.

Le Congrès marial qui aura lieu à Ottawa du 8 au 22 juin prochain, nous fournira l'occasion de proclamer collectivement notre dévotion à la Médiatrice de toutes grâces. Ces démonstrations rehaussées par la présence d'un Légat de Sa Sainteté Pie XII constitueront, j'en suis sûr, une véritable apothéose mariale que réclame à juste titre, notre attachement filial à la Reine des anges et des hommes. Grâce aux séances d'études qui se tiendront aussi durant ces jours, nous pourrons mieux saisir les motifs d'accroître notre dévotion envers Notre-Dame.

Pour recueillir tous les fruits attendus de ces assises, il faut dès maintenant les semer, c'est-à-dire, préparer les âmes. A cet effet, Messieurs les Curés, les recteurs et chapelains d'églises, les professeurs, les institutrices dans les Séminaires, Collèges, Couvents, voudront bien s'employer à rappeler cet événement religieux dans leurs sermons, prônes ou conférences. Pareils enseignements ne pourront qu'être salutaires et efficaces. Durant le mois de mai, particulièrement consacré à Marie et jusqu'à la clôture du Congrès d'Ottawa, on récitera à cette intention, dans les églises et chapelles du diocèse, dans les familles, au moment le plus opportun, le "Souvenez-vous. . ." qui est déjà la prière récitée pour le succès de la croisade de Pureté.

Confiants dans la puissance de la Vierge Marie, que Notre-Seigneur nous a laissée pour Mère, nous obtiendrons par Elle pour notre pays, ses chefs ecclésiastiques et civils, pour nos fidèles, d'abondantes lumières qui, après les bouleversements

affreux du récent désordre mondial, assureront la restauration désirée de tous, dans une paix faite de justice et de charité.

Nous souhaitons que nos fidèles se rendent nombreux participer au triomphe de la Vierge, à Ottawa.

† Georges-Léon Pelletier,
Vicaire Capitulaire.

—19 mars 1947.

Jeûne eucharistique (Dispense pour infirmiers et garde-malades)

On vient de recevoir une extension de l'indult accordé en faveur des infirmiers, gardes-malades, etc. qui sont en service de nuit auprès des malades des hôpitaux. En voici le texte :

" Excmis Ordinariis Ditionis Canadensis et Terrae Novae

" Sacra Congregatio de Disciplina Sacramentorum, per " suum folium No 224/47 diei 8 mensis Februarii huius anni, " huic Apostolicae Delegationi munus commisit Excmos " Ordinarios edocendi de extensione concessa, ex paterna " benignitate SSmi Dni Nostri Pii XII, omnibus infirmorum " ministris utriusque sexus huius Ditionis Canadensis et " Terrae Novae, gratiae ad Sacram Eucharistiam *quotidie* " accedendi, iisdem conditionibus quibus ipsamet facultas, " certis tamen limitibus, praeterito anno tributa fuit atque " per folium No 1549/46 huius Delegationis Apostolicae, diei " 31 mensis Julii, Excmis Ordinariis patefacta.

" Sciant vero Excmi Antistitae hanc gratiae extensionem " valituram esse usque ad terminum triennii jam statuit pro " facultate anno praeterito concessa. De cetero standum " erit omnibus iis adiunctis quae in praefato folio No 1549/46 " continentur.

J. Morelli,
Auditor."

Messieurs les prêtres qui ont obtenu le premier indult (N. 1549/46 — *Semaine Religieuse* du 7 novembre 1946, p.147) pourront jouir de celui-ci sans avoir à faire une nouvelle demande à la Chancellerie. — 27 mars 1947.

Mois de Marie — Congrès marial d'Ottawa — Croisade de Pureté.

Chers Collaborateurs,

Je me permets de revenir sur le récent communiqué qui vous a été adressé en date du 19 mars dernier, touchant le prochain congrès marial national d'Ottawa. Le *De Maria numquam satis* de saint Bernard, à lui seul m'y autoriserait déjà. Cependant mon but est encore d'y ajouter certains détails qui aideront à mieux préparer les cœurs et les vies aux grandes assises mariales de la grande Capitale et à en obtenir les fruits rénovateurs si ardemment espérés.

Le mois de Marie qui nous arrive doit être l'occasion d'un solide renouveau marial chez nous. Encore c'est le moment bien choisi pour raviver la Campagne de moralisation chrétienne. Cette croisade ne saurait être mieux placée que sous l'égide tutélaire de Notre-Dame, Reine de la Pureté.

Depuis bientôt un an, la Vierge est invoquée quotidiennement par le clergé, les religieux et les fidèles en vue de redresser les consciences à l'endroit des mœurs pour qu'elles redeviennent en tout conformes à l'enseignement évangélique. La Commission diocésaine de Moralité, en harmonie avec la hiérarchie s'est assuré la collaboration généreuse de tous nos mouvements d'action catholique et de toutes les autres organisations apostoliques. Elle a fait prier, demandé des sacrifices, lancé plusieurs mots d'ordre, opéré plus d'un redressement moralisateur ; en un mot a travaillé efficacement à l'éducation chrétienne des bonnes mœurs.

Très chers Collaborateurs, sans être optimiste plus que de juste, il y a lieu d'être fier des beaux résultats obtenus à date. Ce succès, vous en conviendrez avec moi, est dû à la prière et au sacrifice : *Sine me nihil potestis facere*, a dit le Rédempteur dont nous chantons les victoires en ce temps joyeux de la période pascale. C'est sur cette base irremplaçable que doit continuer de s'appuyer notre travail de perfectionnement chrétien.

Puis-je noter, avec réconfortante joie, une amélioration sensible dans l'assistance à la messe et les communions sur

semaine. Ce signe incontestable de progrès montre le bienfait de la campagne entreprise. Il va sans dire que cette augmentation a été obtenue là où l'on s'en est spécialement préoccupé. Certains curés sont allés jusqu'à diviser leur paroisse en six secteurs. Ainsi, en plus du dimanche, chaque secteur a son jour particulier de messe et de commuinon en faveur du renouveau chrétien. Cette méthode, soutenue évidemment par la prédication, s'avère des plus efficaces. Les fidèles, grâce aux plus apostoliques d'entre eux, se stimulent réciproquement afin de répondre assidûment à cet engagement prometteur pris avec tant de surnaturel amour.

Un tel succès nous engage à de nouveaux élans. Puissent les exercices quotidiens du prochain mois de mai être marqués au coin d'une nouvelle ferveur. Que tous les fidèles y soient associés de cœur et de vie. Dans nos campagnes, les paroissiens trop éloignés de l'église ont la pieuse habitude de se rendre à la croix du chemin, souvent décorée pour la circonstance. On récite le rosaire et on chante en l'honneur de la Vierge. Cette coutume inspirée par une tendre piété mariale ne devrait pas disparaître. Qu'on insiste pour la conserver, ou la restaurer, là où elle aurait été négligée. Ce sont ces hommages à notre Mère qui en un sens réalisent la vérité ingénue du cantique : " C'est le mois de Marie, c'est le mois le plus beau ".

La dévotion mariale bien comprise groupera davantage les fidèles autour de l'autel tout comme la Mère de Dieu vivait avec son Fils et pour Lui. Cet exemple de l'Immaculée Vierge, qui repassait dans son cœur tout ce qui avait trait à Jésus devrait entraîner tous nos catholiques à prendre part, quotidiennement si possible, au sacrifice de la messe et à se nourrir du pain de vie. Marie médiatrice, en nous distribuant sans cesse les mérites infinis de la rédemption, nous présente aussi son Fils pour que nous puissions constamment vivre sa vie et appliquer à notre tour ses grâces de salut éternel. Ai-je besoin d'ajouter que l'autel est pour nous ici-bas la génératrice commune de toute véritable énergie.

C'est toujours pour mieux faire comprendre et vivre ces vérités rayonnantes que je ne crois pas exagéré de demander

la tenue d'un triduum marial dans toutes les églises et chapelles publiques ou semi-publiques du diocèse les 23, 24 et 25 mai prochain. Le samedi, vigile de la Pentecôte, on aura soin d'observer le jeûne et l'abstinence en expiation des immoralités qui se commettent. Ce sacrifice sera encore offert pour le succès de la Croisade de Pureté. Le lendemain, dimanche de la Pentecôte qui est la fête par excellence de notre vie apostolique, on clôturera avec solennité ce triduum. Pourquoi n'y aurait-il pas, le soir, entre les Vêpres et le Salut du Saint Sacrement, à l'intérieur de l'église, une procession mariale au cours de laquelle on chanterait les litanies de la Sainte Vierge ? Voilà qui servira en même temps à marquer le premier anniversaire de cette Campagne de moralité chrétienne.

Quant aux autres initiatives heureuses qui pourraient être entreprises dans ce domaine, la Commission diocésaine de Moralité vous adressera divers feuillets, suggérera des moyens d'action à tous vos mouvements et se tiendra à votre disposition pour les informations dont vous aurez besoin. Je ne doute pas que, selon votre habitude, vous accueillerez bien ce qui vous sera envoyé.

Prions ensemble pour que ces saints exercices apportent à tous un regain de vie chrétienne. Unis par les liens sacrés du Corps Mystique dont Marie est la Mère , nous devons, soutenus par cette même Mère et nous aidant les uns les autres, courir avec persévérance les yeux fixés sur le Christ, l'auteur et le consommateur de notre foi (voir : *Heb.*, 12, 2).

Recevez, chers Collaborateurs, l'expression de mon attachement profond avec l'assurance de ma collaboration et de mes prières.

GEORGES-LÉON PELLETIER,
Evêque titulaire d'Ephaestus,
Vic. Cap. Québec.

— 24 avril 1947.

Circulaire au Clergé.

Chers collaborateurs,

Samedi dernier, avec une joie d'enfants, nous apprenions tous la grande nouvelle attendue. L'Église de Québec recevait un chef dans la personne de Son Excellence Monseigneur Maurice Roy, évêque des Trois-Rivières. Déjà a retenti partout un concert d'éloges si hautement mérités.

Notre nouvel Archevêque, j'aurais mauvaise grâce à vous le présenter longuement. Tous nous le connaissons ; tous nous l'aimons ; tous nous suivrons sa houlette attirante. Aussi notre gratitude débordante se cristallise-t-elle dans ce texte de nos Saints Livres : " Gaudeamus et exultemus, et demus gloriam ei " (*Apoc.* 19, 7).

La divine Providence veille particulièrement sur son Église en lui préparant ses chefs. Son Excellence Monseigneur l'Évêque des Trois-Rivières est passé par ce creuset divin. Doué des plus fines qualités de l'esprit et du cœur, notre nouvel Archevêque est surtout un homme de Dieu que soutient une doctrine théologique profonde et que réchauffe une tendre piété. Des postes de confiance que lui a valu sa haute compétence, il a su puiser une expérience si précieuse dans l'art de gouverner. L'Élu de Sa Sainteté Pie XII est donc tout préparé pour succéder à notre très regretté Cardinal Villeneuve.

Voilà pourquoi, aujourd'hui, " gratias agimus Deo sine intermissione " (I *Thess.* 2, 13). A cette fin, vous voudrez bien remplacer l'oraison *De Spiritu Sancto* par celle *Pro gratiarum actione.* On la trouve à la messe votive du même nom. En plus, dimanche prochain, à l'issue de la messe solennelle, on chantera le *Te Deum* et on fera sonner les cloches. Cette jubilation montrera à notre bien-aimé Archevêque que, à Québec tout comme dans la nouvelle Sion décrite par Isaïe, il " trouvera la joie et l'allégresse, les actions de grâces et le bruit des chants " *Is.* 51, 3).

Agréez, chers collaborateurs, l'expression de mes meilleurs sentiments avec l'assurance de mon entier dévouement et de mes constantes prières. — 11 juin 1947.

Georges-Léon Pelletier,
év. tit. d'Ephaestus,
Vicaire Capitulaire.

En la fête de saint Barnabé.

Films éducatifs et documentaires.

A leur réunion tenue à Québec, en date du 6 mai dernier, Nosseigneurs les Archevêques et Évêques de la Province civile de Québec ont résolu que, à l'avenir, les seuls films éducatifs et documentaires qui porteront le visa de la censure de la cinémathèque provinciale rattachée au Conseil de l'Instruction Publique, pourront être montrés dans les institutions d'enseignement primaire officielles ou indépendantes, ainsi que dans les Écoles normales.

Nosseigneurs croient cette mesure nécessaire à la sauvegarde de l'éducation catholique — 17 juillet 1947.

Saint Louis, roi de France, second Titulaire de la cathédrale.

La Fête de saint Louis, Roi de France, parce que second titulaire de la Cathédrale, doit être célébrée par tout le clergé du diocèse, tant séculier que régulier; elle est du rit double de 1ère classe avec octave pour les séculiers et pour les Religieux qui suivent le calendrier du diocèse ; sans octave pour les Religieux qui ont un Ordo propre. (*Addit. in Rub. Brev.*, tit. IX n.2 ; S.R.C. n. 3081 ; 3439; 3714 ; 3863, ad 2; 4053, ad 2.).

Il y a obligation de faire la fête de chacun des Titulaires, si la Cathédrale en a plusieurs (S.R.C., n.3289, ad 1; 3417, ad 3; 3469; 3622, ad 1) — L'usage contraire même immémorial ne peut être toléré (S.R.C. n.3439, ad 1).

On trouvera dans le supplément l'ordo à suivre durant l'octave. — Comme il arrivera, de temps en temps, de changer de bréviaire, au cours de l'octave, on pourra insérer dans la

partie *Pars Automnalis* le feuillet préparé pour l'office du jour octave de saint Louis, le 1er septembre. — Ce feuillet est en vente à la librairie de l'Action Catholique. — 24 juillet 1947.

Vicaires Généraux de l'Archidiocèse.

A la suite du discours prononcé à Son intronisation, S. Sc. Mgr l'Archevêque a fait les nominations suivantes :

Nous nommons de nouveau comme vicaires généraux de l'Archidiocèse : Son Ex. Mgr Plante et Son Ex. Mgr Georges-Léon Pelletier, de même que Mgr Ferdinand Vandry, P.A., *durante munere*. — 31 juillet 1947.

Mgr Georges-Etienne Grandbois
Vicaire Général

Par décision de Son Exc. Mgr L'Archevêque :

L'Illustrissime et Révérendissime Monseigneur Georges-Etienne Grandbois, P.A., visiteur des Communautés religieuses et aumônier à l'Hôtel-Dieu de Lévis, a été nommé Vicaire Général de l'Archidiocèse. — 28 août 1947.

Impôt sur le revenu.

Tenant compte de la situation économique du pays et des besoins de l'État, les Archevêques et Évêques de la Province de Québec, n'ayant en vue que le bien moral de leurs fidèles et voulant rendre plus faciles et l'établissement des jeunes gens et l'éducation d'une famille nombreuse, recommandent que dans la perception de l'impôt, les exemptions légales soient portées à $3,000.00 pour les chefs de famille et à $1,500.00 pour les célibataires. — 2 octobre 1947.

Problème du logement.

Le problème du logement va toujours s'aggravant. Il se fait sentir par la rareté des logis, le prix élevé des matériaux de construction et la difficulté de se les procurer, par les exigences de certains propriétaires qui se refusent à louer leurs maisons aux familles avec enfants.

L'Épiscopat de la Province de Québec, douloureusement préoccupé des graves conséquences d'une pareille misère sociale au point de vue population, santé et moralité, prie les gouvernements fédéral, provincial et municipal d'aider efficacement à la construction de maisons salubres, familiales et à prix populaires, et de donner la préférence aux familles nombreuses. — 2 octobre 1947.

Ordres de Chevalerie.

L'*Osservatore Romano* publiait le 18 février dernier la note suivante :

" On remarque depuis quelque temps un regrettable phénomène : c'est l'apparition de prétentieux Ordres de Chevalerie en faveur d'œuvres d'initiative privée, qui tentent de se substituer aux formes légitimes de chevaleries honorifiques. Ces soi-disants Ordres empruntent leur nom soit à des Ordres ayant déjà existé mais qui sont éteints depuis des siècles, soit à des Ordres restés à l'état de projet, soit enfin à des Ordres fictifs n'ayant aucun fondement historique. Pour créer une plus grande confusion d'idées chez ceux qui ignorent la vraie nature des ordres de chevalerie et de leur évolution juridique, ces initiatives privées se déclarent autonomes et s'attribuent des qualificatifs qui avaient leur raison d'être dans le passé et qui furent propres à certains Ordres authentiques, approuvés en leur temps par le Saint-Siège. Voilà comment, avec une terminologie presque monotone, ces " Ordres " s'attribuent les titres Sacrés, Militaires, Equestres, Chevaleresques, Constantiniens, Capitulaires, Souverains, Nobles, Religieux, Angéliques, Célestes, Impériaux, Royaux, etc.

" Dans le cercle de telles initiatives privées n'ayant d'aucune façon été approuvées ni reconnues de quelque façon par le Saint-Siège, on peut énumérer les " Ordres " de Sainte-Marie de Bethléem, de Saint-Thomas, de Saint-Lazare, de Saint-Georges de Bourgogne, dit aussi de Belgique ou des " Miolans ", de Saint-Georges de Corinthe. . . de la Couronne d'Epines, du Lion de la Croix Noire, de Saint-Hubert de Lorraine et du " Bar ", de la Concorde, de Notre-Dame de la Paix, etc.

“ Pour éviter les équivoques trop possibles, en raison de l’usage indu de documents pontificaux et ecclésiastiques déjà donnés pour fins religieuses, et pour empêcher la continuation des abus qui feraient dommage à bien des gens de bonne foi, nous sommes autorisés à déclarer que le Saint-Siège ne reconnaît aucune valeur aux diplômes de Chevalerie, et aux insignes correspondantes, donnés par les “ Ordres ” dont il est ici question.”

Congrua congruis referendo le contenu de cette *Note* s’applique aux Médailles de Galilée, Croix d’or de Saint-Jean de Latran, Médaille *Pro Deo et Pontifice,* Croix de l’Ordre du Sinaï, etc., etc

Les Ordres légitimes de chevalerie pontificaux déjà conférés dans le diocèse sont ceux de Pie IX, de Saint-Grégoire-le-Grand, de Saint-Sylvestre, Pape ; et les croix *Pro Ecclesia et Pontifice,* de même que les médailles *Bene merenti* aussi attribuées à quelques diocésains sont des distinctions honorifiques vraiment pontificales ; ces Ordres et distinctions ne sont évidemment pas visés par le présent document. — 4 décembre 1947.

Prières pour la paix.

L’Épiscopat de la Province s’émeut profondément de la gravité de l’heure présente, où la paix, qu’on semblait avoir conquise, au prix de tant d’efforts, tarde trop à s’établir véritablement, et paraît même compromise. A toutes occasions, particulièrement en ces derniers temps, Sa Sainteté le Pape a publiquement manifesté les angoisses que lui cause ce problème, en pressant les fidèles à l’action, à la prière, voire à la préparation au martyre.

“ C’est l’heure de l’action et de l’épreuve ” pour chacun : que chacun s’applique à sauver et à servir la paix ; or, “ servir la paix c’est élever les esprits vers le ciel. . . et pratiquer la loi souveraine de Dieu ”. Il faut donc redoubler nos prières et nos sacrifices pour que Dieu conjure les ennemis du bien et de la paix.

Pour répondre à ces appels réitérés du Pape, des prières publiques seront bientôt commandées dans chaque diocèse. Mais c'est à la mortification qu'il faut particulièrement recourir, et la première mortification à observer c'est la pratique intégrale de sa vie chrétienne. Voici l'époque des fêtes, où les occasions se multiplieront de pratiquer la tempérance en tout, de s'appliquer à une vie exempte de tout excès et de tout péché.

Enfin, dans toute la Province civile de Québec, à partir du 15 décembre, les prêtres devront réciter l'oraison commandée *De Spiritu Sancto, pro re gravi,* pour que l'Esprit-Saint inspire aux Chefs d'État et aux peuples la prudence et la charité nécessaires à l'établissement d'une véritable paix.

Le Secrétaire de l'Assemblée Épiscopale.,

† ALBINI LEBLANC,
Evêque de Gaspé.

— 9 décembre 1947.

Indissolubilité du Mariage.

L'Épiscopat de la Province civile de Québec, réuni en assemblée plénière à l'Archevêché de Québec, le 9 décembre 1947, en face des poussées grandissantes qui menacent la stabilité du mariage croit opportun de rappeler son communiqué du mois de mai dernier pour réaffirmer le caractère d'indissolubilité du lien conjugal.

La permanence des liens du mariage ressort tant de la loi naturelle que du droit positif de l'Église. En outre, Nosseigneurs s'opposent fermement à toute tractation ou mesure qui, dans la Province civile de Québec, tendrait à favoriser ou même à amorcer l'obtention du divorce.

Le Secrétaire de l'Assemblée,

† ALBINI LEBLANC,
Evêque de Gaspé.

— 9 décembre 1947.

Quêtes missionnaires.

ZONE " A "

S. Thérèse de l'Enfant-Jésus

Cette zone se compose des paroisses du Vicariat Urbain No I et des Vicariats Forains Nos I à VI inclusivement, ainsi que des paroisses de Notre-Dame-de-Lévis et de Sainte Jeanne-d'Arc.

Les communautés et instituts suivants sont autorisés à y quêter pour leurs missions : les Prêtres des Missions Étrangères, les Pères Jésuites (1) les Clercs Saint-Viateur (2) et les Franciscaines Missionnaires de Marie.

1) Les Pères Jésuites auront la permission exclusive de visiter les 15 paroisses suivantes : Saint-Charles-Garnier, N.-D.-du-Chemin, Saint-Tite, Beaupré, Saint-Laurent, I.O., Sainte-Thérèse, l'Ancienne-Lorette, Saint-Gérard, Sainte-Catherine, Donnacona, Les Ecureuils, Saint-Léonard, Saint-Marc-des-Carrières, Saint-Gilbert et Sainte-Jeanne-d'Arc.

2) De leur côté, les Clercs Saint-Viateur auront la même autorisation pour les 10 paroisses suivantes : Sillery, S.-Cœur-de-Marie de Québec, Saint-Joachim, Saint-Ferréol, Saint-Pierre, I.O., Laval, Sainte-Foy, Saint-Emile, Saint-Basile et Sainte Catherine.

ZONE " B "

S. Jean de Brébeuf

Cette zone est formée du Vicariat Urbain No II et des Vicariats Forains Nos VII à XIII inclusivement ainsi que des paroisses de Lauzon, Bienville et Sainte-Bernadette.

Communautés et instituts autorisés : les Pères Oblats, les Missionnaires du Sacré-Cœur, les Pères Maristes et les Sœurs Blanches d'Afrique.

Zone "C"

S. François Xavier

Cette zone comprend le Vicariat Urbain No III et les Vicariats Forains Nos XIV à XXI inclusivement, moins les paroisses lévisiennes attribuées aux zones précédentes.

Communautés et instituts autorisés : les Pères Dominicains, les Pères Blancs, les Pères Capucins (1) et les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception.

1) Les 5 paroisses suivantes sont réservées aux Pères Capucins : Saint-Charles de Limoilou, Christ-Roi, Notre-Dame-du-Portage, Rivière-Ouelle et Saint-Ludger de la Rivière-du-Loup.

Son Excellence Monseigneur l'Archevêque a bien voulu ratifier la présente répartition et accorder pour un an aux communautés ci-dessus désignées la permission de solliciter des aumônes missionnaires dans les zones déterminées.

Remarques

Messieurs les Curés voudront bien se souvenir que seules les quêtes purement missionnaires des susdites communautés sont permises par le présent communiqué.

Les autres collectes en faveur de telle ou telle œuvre, d'un noviciat ou d'une Confrérie quelconque doivent être autorisées par un écrit spécial de l'Ordinaire de Québec, daté de l'année courante (Synode, dd. 432, 155 et 433). — 20 décembre 1947.

(No 1)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

COLLECTE POUR LES OEUVRES DE CHARITÉ DU SOUVERAIN PONTIFE

Archevêché de Québec,
le 28 août 1948.

Chers collaborateurs,

Au cours des retraites pastorales, j'ai eu l'occasion de vous parler des secours que les populations d'Europe attendent de notre pays, dans la misère où elles continuent d'être plongées.

De toutes parts me viennent des demandes pressantes. La dernière et celle qui doit nous toucher davantage, vient de Sa Sainteté le Pape Pie XII. Il me l'a transmise par Monseigneur Paul-Emile LÉGER, Recteur du Collège Pontifical Canadien à Rome.

Aucun catholique ne peut faire la sourde oreille à l'appel du Souverain Pontife. D'ailleurs, je sais votre générosité en faveur des œuvres d'assistance pontificale. Dans le passé, votre attachement à l'auguste Pontife a inspiré de très belles générosités. Je pense en ce moment à l'empressement avec lequel vous avez répondu en novembre dernier à la demande de vêtements que je vous adressais. Par votre intermédiaire, et celle de laïcs dévoués, nous avons pu expédier alors plus de 80 tonnes de vêtements.

Actuellement le Pape lui-même n'a plus rien à distribuer ; ses greniers et ses vestiaires sont vides. Notre devoir est de l'aider à continuer ses charités. Et qui d'entre nous ne sera pas honoré de faire passer son offrande par la main du Vicaire du Christ pour qu'elle parvienne sûrement et à bon escient

à des miséreux ; qui ne désirera, à l'exemple de Saint Martin de Tours, de partager son manteau avec un indigent ?

J'invite, par votre intermédiaire, chaque paroisse et chaque communauté à préparer au moins une caisse d'effets utiles. Parmi ces objets, il faudrait éliminer tout ce qui est vraiment trop usagé, pour servir. Un Comité de Dames devrait examiner les objets avant qu'ils ne soient mis en caisse. Voici une liste d'objets que vous pourrez expédier :

a) les vêtements, de toutes sortes ; on demande en particulier des étoffes noires pour les séminaristes et les prêtres ; des lainages pour les enfants ; des layettes ; les chaussures : semelles, retailles de cuir ; fil à coudre, laine à repriser, laine à tricoter, laine cardée ; aiguilles ; couvertures de laine, draps, serviettes, linges, coupons de tissus de laine ou de coton ;

b) les médicaments, surtout ceux à base de calcium, pour les enfants ; les vitamines ; (les médecins, les pharmaciens et les infirmiers ont souvent bien des échantillons qui pourraient être utilisés ;)

c) les conserves de toutes sortes, fruits, légumes, surtout la viande ; elles doivent être dans des boîtes de fer blanc ; on ne peut pas expédier des bocaux de verre.

Notez qu'il n'est pas permis d'expédier, même à titre de charité, de la farine, du riz, du savon, de l'huile, du beurre, du fromage, des graisses.

Il serait bon de recueillir au plus tôt tous les objets que l'on veut envoyer : tout devrait être arrivé pour le 10 septembre. Une œuvre paroissiale ou une association pieuse pourrait être chargée de ce travail.

EXPÉDITION

1. Les effets recueillis seront placés dans des caisses de bois, ces caisses doivent être fortes et solides ; elles peuvent avoir trois pieds de longueur par deux de largeur et deux de hauteur.

2. Chaque caisse porte l'adresse : *A S.S. Le Pape Pie XII, Cité du Vatican.*

3. Le transport des caisses se fait aux frais des donateurs. Il faut prévoir une dépense d'environ $5.00 par caisse.

4. Dès que vos caisses seront prêtes, vous nous préviendrez en nous en donnant le nombre, le poids et les dimensions. Nous vous dirons alors si elles doivent être expédiées à Québec ou à Montréal.

5. Les dons en argent permettront de payer les frais de transport (environ $35.00 par tonne) et d'acheter un supplément de conserves et de toniques pour les enfants.

Vous ferez bien de placer votre nom sur une carte que vous épinglerez à l'un des articles que vous donnerez ; que votre don soit un hommage très personnel et très filial d'une famille canadienne à votre Père commun.

Que le curé rédige un court message qui portera à Sa Sainteté le témoignage de respect et d'affection de tous les paroissiens. Vous pouvez être assurés que le Pape verra ce que nous lui avons envoyé et sera touché des sentiments que nous lui aurons exprimés.

Au nom du Souverain Pontife, je vous remercie d'avance, Monsieur le Curé, ainsi que les organisateurs de cette collecte et tous les donateurs. Notre-Seigneur, selon sa promesse, récompense toujours ceux qui L'ont vêtu et L'ont nourri sur la terre dans la personne des malheureux.

Veuillez agréer, cher Monsieur le Curé, l'expression de mes sentiments dévoués en Jésus et Marie.

† MAURICE,
Archevêque de Québec.

N.B.— Nous vous prions de lire cette circulaire ou de la commenter au prône du premier dimanche après sa réception.

(No 2)

LETTRE PASTORALE COLLECTIVE

DE NOSSEIGNEURS LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE QUÉBEC ET DE RIMOUSKI.

LA SOUSCRIPTION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL.

Nos très chers frères,

1. L'Université Laval, la première université catholique et française fondée dans notre pays, fera bientôt appel à votre générosité. A cette occasion, nous croyons devoir faire écho à cet appel, et vous dire combien nous avons à cœur le succès d'une institution qui a déjà accompli une œuvre admirable et qui peut jouer un si grand rôle dans la vie de notre pays et dans celle de l'Église tout entière.

I

2. Jésus-Christ a conféré explicitement à son Église le pouvoir d'enseigner, quand Il a dit à ses Apôtres : " Allez, enseignez toutes les nations "[1]. Sans doute cette mission a-t-elle pour principal objet les dogmes de foi et les autres vérités qui éclairent et dirigent l'homme dans sa vie surnaturelle. Mais il ne faut pas oublier que même ce qui appartient à l'ordre de la nature se rattache de bien des manières au domaine de la foi, et que la science sacrée doit éclairer toutes les autres. L'Église ne saurait donc rester étrangère à aucun progrès de la pensée humaine ; elle doit s'intéresser à toutes les sciences.

3. La vigilante collaboration de l'Église à l'œuvre de l'enseignement est d'autant plus nécessaire qu'il s'agit non seu-

1 — S. Mathieu, 28, 19.

lement d'instruire mais encore d'éduquer l'enfance et la jeunesse, et que l'éducation consiste avant tout à orienter les volontés vers Dieu, à les former au devoir et à la vertu. Il ne faut donc pas être surpris si l'Église, de tout temps et dans tous les pays, s'est préoccupée de fonder des institutions d'enseignement sacré ou profane, dans lesquelles cette hiérarchie des sciences et des valeurs a toujours été respectée, et qui cherchent à assurer le plein épanouissement des puissances mises en tout homme par le Créateur.

4. Et ne croyez pas, Nos très chers Frères, que ces institutions négligent les sciences humaines. Qu'il suffise de vous rappeler, à ce sujet, les paroles de Sa Sainteté le Pape Pie XI, de vénérable et regrettée mémoire : " Quant à nous, disait-il, pleinement conscient de la très grande importance du mandat que Dieu nous a confié, Nous avons surtout, avec la plus grande attention, et de toutes nos forces, appliqué notre esprit à obtenir que les Universités et les Facultés catholiques qui sont les premières en dignité, se distinguent aussi au premier rang, parmi tous les autres instituts, par la profondeur des études et la splendeur des sciences "[2]. L'histoire nous apprend même que, bien souvent au cours des âges, ces institutions furent les plus pures et les plus abondantes sources des lettres, des sciences et des arts purement profanes.

5. Si l'on se rappelle que, selon le mot de Mgr Dupanloup, " c'est l'éducation qui fait la grandeur des peuples et maintient leur splendeur, qui prévient leur décadence et au besoin les relève de leur chute "[3], l'on comprend la parole d'un grand juriste : " Les écoles dirigées par l'Église méritent la plus grande confiance non seulement du peuple, mais encore de l'autorité civile "[4]. De telles institutions procurent, plus que toute autre, le bonheur même temporel des citoyens et sont un gage de paix sociale.

---

2 — Const Apostol. Deus Scientiarum Dominus, 24 mai 1931.
3 — Dupanloup, De l'éducation, Introd.
4 — Cavagnis, Inst. Juris publ. eccl. vol. II, p.71.

6. Ce sont les pensées qui présidèrent à la naissance de l'Université Laval, lorsqu'en 1852 l'Épiscopat demanda au Séminaire de Québec de fonder cette institution. Les Évêques voulurent à la fois créer une école de haut-savoir, à l'avantage de notre peuple, et élever un monument à la gloire de Dieu.

7. Nous croyons pouvoir affirmer que l'Université Laval n'a pas failli à cette tâche. Si notre peuple est resté fidèle à l'Évangile, si notre législation familiale et sociale est demeurée chrétienne et particulièrement respectueuse de la conscience et de la vraie liberté, si, en un mot, nos institutions nous ont permis de conserver avec honneur le riche patrimoine spirituel que nous ont légué nos ancêtres et qu'un grand nombre d'étrangers nous envient, nous le devons, pour une large part, à ces hommes supérieurs : théologiens, philosophes, juristes, sociologues, économistes, médecins, hommes de lettres et de sciences, qui ont puisé dans l'enseignement universitaire le meilleur de leur savoir et de leur influence ; nous le devons aux convictions lumineuses et fortes que l'Université a su magistralement faire rayonner. En regard de tels bienfaits, immense est la dette de gratitude que tous nous avons contractée — plusieurs même à leur insu — envers cette Université Laval qui, chez-nous, depuis près de cent ans, prodigue avec tant de zèle et de tant de générosité ses salutaires et irremplaçables leçons.

II

8. Ce qui pousse l'Université Laval à faire appel à la générosité de la population qu'elle sert, c'est le développement extraordinaire qu'elle a connu en ces dernières années et l'urgente nécessité de rajuster ses cadres aux dimensions nouvelles de sa mission.

9. Vous ne l'ignorez pas, Nos très chers Frères, l'Université Laval s'est développée tout à côté du Séminaire de Québec

qui lui a donné naissance. C'est ainsi que le Grand Séminaire, le Petit Séminaire et l'Université Laval ont grandi ensemble dans le vieux quartier de Québec voisin de l'Archevêché et de la Cathédrale. A mesure que chacune des trois maisons se développait, on ajoutait de nouveaux pavillons, de plus en plus serrés les uns contre les autres. Depuis plusieurs années déjà, il ne reste plus de place pour construire d'autres édifices ; et pourtant il faut ouvrir de nouvelles écoles et le nombre des élèves ne cesse d'augmenter, en proportion des besoins grandissants de notre peuple. En 1920, il n'y avait à l'Université que quatre facultés et 517 étudiants ; aujourd'hui, c'est à 3,000 étudiants que onze facultés et de nombreuses écoles doivent dispenser le savoir.

10. Confiante en la divine Providence, l'Université a décidé de se rebâtir pour mieux servir. Elle a choisi, à cette fin, un vaste terrain sur les hauteurs de Ste-Foy. Un pavillon y est déjà commencé ; d'autres seront construits d'ici trois ou quatre ans ; le reste des édifices nécessaires viendra s'ajouter à mesure que les moyens le permettront. Autant que possible rien ne sera laissé au hasard dans cette immense entreprise. Un plan général prévoit dès maintenant la place qu'occupera chaque pavillon ; on assure ainsi la symétrie et la beauté de l'ensemble et l'on prévient du même coup les erreurs dans l'exécution du projet et les dépenses inutiles.

11. Ainsi comme un bon nombre de villes d'Europe et d'Amérique, Québec aura une véritable Cité universitaire dans laquelle seront groupés, sur un même terrain, les édifices d'enseignement, les maisons où pourront loger les étudiants, la chapelle où ils prieront, les services récréatifs d'intérieur et de plein air, en un mot, tout ce qui est requis pour la vie de plus de 3,000 jeunes gens, venus, comme aujourd'hui, de tous les coins du pays et même de l'étranger. Quant aux anciens édifices, ils seront utilisés par certains services du Séminaire et de l'Université qui doivent demeurer au centre de la ville et qui pourront alors se loger convenablement.

12. La construction de la Cité universitaire est déjà commencée. Lorsqu'elle sera terminée, ce sera la gloire de l'Université Laval d'avoir réalisé, pour l'instruction et l'avancement de notre peuple, cette œuvre indispensable.

13. Mais tout cela ne peut se faire sans de fortes dépenses que l'Université ne saurait solder à même ses revenus ordinaires. On sait que chaque étudiant verse à peine un tiers de ce qu'il coûte à l'Université. C'est dire qu'elle ne saurait, laissée à elle-même, entreprendre de nouvelles constructions.

14. Jusqu'ici c'est le Séminaire de Québec qui, après avoir construit les premiers édifices de l'Université, a soutenu cette institution de ses deniers. Nous nous devons, Nos très chers Frères, de rappeler le dévouement incomparable dont le Séminaire de Québec a fait preuve ; il n'est pas exagéré de dire qu'il a donné à l'Université, depuis sa fondation, plus d'argent que nous n'en demandons aujourd'hui à toute notre population.

15. Le Séminaire de Québec a été aidé, en 1902, par une souscription des Anciens qui lui ont offert $100,000. et, en 1920, par l'Aide à Laval qui lui a rapporté $1,000,000. Il a été aidé surtout par le Gouvernement de la Province, qui lui a accordé des octrois et des subventions avec une générosité qui n'a cessé de grandir ; nous sommes heureux de pouvoir lui exprimer ici notre vive gratitude.

16. Toutefois, en regard des charges que l'Université doit assumer, ces ressources sont devenues absolument insuffisantes. Pour construire les premiers édifices de la nouvelle Cité universitaire, l'Université Laval a besoin de dix millions. D'un geste magnifique, le Gouvernement de la Province a déjà souscrit quatre millions ; c'est dire que l'Université compte sur notre générosité pour obtenir les six autres millions dont elle a besoin. Cette somme lui permettra de faire sortir de terre sa Cité : achat des terrains, installation des services généraux ; parachèvement de l'École forestière ; construction de plu-

sieurs édifices : faculté de médecine, hôpital universitaire, école des infirmières, institut des sciences physiques et mathématiques, maison d'étudiants, centre récréatif. Vous constatez dès maintenant, Nos très chers Frères, que l'Université se préoccupe d'offrir à vos étudiants non seulement des écoles de première valeur mais aussi un logement qui leur permette de mieux travailler sans compromettre leur santé. Une partie des sommes souscrites (25%) servira à l'entretien et une autre ($500,000.) à l'établissement d'un fonds de pension pour les professeurs et les autres menbres du personnel à leur retraite.

17. Telles sont, Nos très chers Frères, les fins de la présente souscription. Vous approuverez, comme Nous et sans réserve, les projets en cours et vous comprendrez, Nous en sommes assurés, que nous devons tous faire notre part pour permettre à l'Université Laval de commencer à bâtir sa Cité.

III

18. Sans doute, Nos très chers Frères, fait-on souvent appel à votre générosité. Mais vous reconnaîtrez que devant les doctrines perverses et les actes de violence qui troublent le monde entier, nous devons nous unir dans un grand effort pour assurer avant tout la vie et le progrès des institutions qui sont nos meilleures défenses parce que, tout en diffusant la science, elles protègent notre foi.

19. Aussi est-ce avec la plus entière confiance que Nous vous demandons votre offrande. Nous sommes heureux de constater la sympathie qui se manifeste déjà de toutes parts ; Nous désirons ardemment qu'elle s'accroisse encore et qu'elle se traduise par des dons généreux. Ne nous faisons pas illusion ; même en souscrivant des sommes considérables nous donnerions à l'Université beaucoup moins que nous n'en avons reçu, car les bienfaits qu'elle prodigue ne peuvent être estimés à prix d'or ni d'argent. Tous, pauvres et riches, chacun selon ses moyens,

vous voudrez assurer l'avenir d'une si noble et si nécessaire institution. Il faudrait que l'on puisse dire : L'Université Laval progresse sans arrêt parce qu'elle est soutenue par tout notre peuple.

20. Il ne nous appartient pas de vous expliquer en détail, Nos très chers Frères, comment sera organisée cette souscription. Les dévoués organisateurs de la campagne le feront en temps et lieu ; ils sont les délégués du Syndicat des Fiduciaires de l'Université Laval et ont tous les pouvoirs requis pour traiter aussi bien avec les corporations religieuses ou civiles qu'avec les individus.

21. Nous préférons, en terminant, vous dire les sentiments que Nous entretenons envers l'Université Laval et que Nous voudrions vous voir tous partager. Nous la voulons grande, prospère, riche de tous les dons de la nature et de la grâce, pour la gloire de Dieu et l'exaltation de la Vierge Immaculée, son auguste patronne ; pour l'avantage non seulement du peuple bien-aimé confié à Notre sollicitude pastorale, mais encore de nos frères de l'extérieur qui viendront chercher ses lumières. Nous voulons que son rayonnement soit de plus en plus bienfaisant, qu'elle aide notre peuple à se maintenir au premier rang des nations chrétiennes, et qu'elle devienne l'un des plus beaux fleurons de notre Mère la Sainte Église.

Donné à Québec, sous Notre seing et le contreseing du Chancelier de l'Archevêché, le premier jour de septembre mil neuf cent quarante-huit.

† MAURICE, *Archevêque de Québec.*
† GEORGES, *Archevêque de Rimouski.*
† JOSEPH-ALDÉE, *Évêque d'Amos.*
† N.-ALEXANDRE, *Évêque du Golfe Saint-Laurent.*
† ALBINI, *Évêque de Nicolet.*
† GEORGES, *Évêque de Chicoutimi.*

† ALBINI, *Évêque de Gaspé.*
† GEORGES-LÉON, *Évêque des Trois-Rivières.*
† LIONEL, *Vic. Apost. du Labrador.*

Par mandement de Leurs Excellences,
BRUNO DESROCHERS, *prêtre,*
Chancelier.

Lettre pastorale collective de de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Toronto et de Leurs Excellences Nosseigneurs les Archevêques et Évêques du Canada au sujet du Jubilé d'Or sacerdotal de Sa Sainteté le Pape Pie XII.

Nous, par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique, Archevêques et Evêques du Canada.

Au Clergé séculier et régulier, et aux fidèles de Nos diocèses, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers frères,

Le trois avril prochain, Notre Très Saint-Père le Pape Pie XII célébrera le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale.

Pour tout prêtre que Dieu, durant de si longs jours, confirme dans l'ineffable dignité dont il est revêtu, et qu'Il continue ainsi de bénir dans l'exercice de ses sublimes fonctions, le Jubilé d'Or marque une étape toute débordante de reconnaissance et de joie.

Par surcroît, les paroissiens qui forment le troupeau du Jubilaire ou qui lui sont unis par quelque autre lien, se trouvent, pour ainsi dire, associés à son bonheur et à ses actions de grâces.

Or, lorsqu'il s'agit du Souverain Pontife, les confins de sa paroisse s'étendent aux quatre coins du globe et nous faisons tous partie de son troupeau, puisque Notre-

Seigneur lui-même a placé le monde entier sous sa houlette: "Pais mes agneaux, pais mes brebis." — *(Jean XXI, 15-16-17).*

Béni soit Dieu d'avoir daigné élever un Pie XII au rang de Suprême Pasteur, alors même que le troupeau du Christ se trouve en butte aux menaces et aux attaques de loups dévorants, dont la violence et la férocité n'offrent guère de parallèle dans toute l'histoire de l'Eglise, — elle-même pourtant toujours persécutée depuis les temps apostoliques.

Voilà cependant que Dieu, — qui pouvait envoyer des légions d'anges pour protéger Son Eglise, — a préféré s'en remettre à des instruments humains.

L'action divine ne se manifeste jamais avec plus d'éclat, que lorsqu'il s'agit pour le Très-Haut de choisir l'instrument le mieux approprié à l'accomplissement de tel particulier dessein.

Les pages des Saints Livres, comme celles des Annales de l'Eglise, offrent partout l'éloquent témoignage de semblables actes providentiels.

Par exemple, alors que Son peuple élu traversait l'une des heures les plus critiques de son histoire, Dieu, par la bouche de Son prophète, parlait ainsi de Samuel: "Je me susciterai un prêtre fidèle, qui agira selon mon cœur et selon mon âme, je lui bâtirai une maison stable, et il marchera toujours devant celui qui a reçu de moi l'onction." — *(I, Samuel, II — 35).*

Or ces mots inspirés s'appliquent en tout point au Pape Pie XII, glorieusement régnant, et successeur de Pierre.

Fils d'un éminent avocat, à peine sur les bancs de l'école, l'enfant donnait déjà des signes manifestes de son extraordinaire talent. Il appert, toutefois, qu'il ne se sen-

tait aucunement attiré vers tel ou tel état mondain. Il voulait avant tout devenir prêtre, et s'adonner plus particulièrement au ministère paroissial.

Au reste, ses supérieurs, constatant par eux-mêmes d'aussi brillantes qualités d'esprit, ne tardèrent-ils pas à orienter le jeune lévite vers les Services administratifs du Vatican.

Et c'est ainsi que, au début de la première Grande Guerre, nous le trouvons secrétaire de la Congrégation des Affaires extraordinaires. C'est d'ailleurs dans l'occupation de ce poste qu'il accorde un intérêt tout particulier aux œuvres bénévoles du Saint-Siège, et surtout à celles qui touchent à l'échange des prisonniers de guerre, au réconfort moral des parents et des familles affligées, de même qu'au recouvrement de la force et de la santé par les soldats blessés.

Au cours de la troisième année des hostilités, — et alors même que le Pape Benoît XV tendait tous ses efforts vers la paix, — Monseigneur Pacelli recevait la consécration épiscopale et était nommé Nonce du Pape en Bavière. Il se trouvait donc dans la capitale de ce royaume lorsque, à la fin de la guerre, les communistes révolutionnaires firent main basse sur toute la contrée. Même sous leurs menaces de mort, les communistes ne purent amener le Nonce à déserter son poste. En effet, il demeura en Allemagne durant douze ans, comme représentant du Saint-Siège, et il se trouva ainsi à acquérir une connaissance approfondie des mille complexités de l'Europe centrale.

Muni d'un tel fonds de savoir et d'expérience dans un monde déchiré par la guerre et par ses répercussions, il est créé Cardinal en 1929. Dès l'année suivante, il est élevé au poste éminent de Secrétaire d'Etat.

Vu l'extrême péril dans lequel le monde se trouvait plongé, — si l'on fait exception des responsabilités inhérentes à la tiare elle-même, — le secrétariat représentait à ce moment le poste le plus onéreux et le plus important de toute l'Eglise. Encore faut-il ajouter que le Cardinal Pacelli n'en continuait pas moins de mériter la confiance sans cesse croissante de l'indomptable Pie XI, qui le nommait successivement Légat en Argentine, en France et en Hongrie.

Alors qu'il était Secrétaire d'Etat, le futur Pape se rendit aux Etats-Unis où il put recueillir de première main les plus précieux renseignements sur la situation nord-américaine.

A la mort de Pie XI, les Cardinaux, réunis en conclave, élevèrent le Cardinal Pacelli aux plus lourdes et aux plus saintes fonctions qui se puissent trouver sur terre.

C'était en mars 1939, alors même que s'amoncelaient sur l'Europe et sur le monde les sombres nuages de la guerre. Hélas ! à peine six mois plus tard, l'ouragan devait se déchaîner dans toute sa furie !

Les événements subséquents n'ont pas manqué de mettre en lumière quel intrépide capitaine Dieu lui-même avait placé au timon de la barque de Pierre pour la diriger sûrement, — malgré telles angoisses et avaries, — à travers la tempête. Egalement la Providence a-t-elle fait éclater au grand jour quels soins elle avait pris pour si admirablement préparer à sa tâche le suprême Nautonier.

Et ce sera donc durant le cours de son tragique pontificat que Pie XII, par ses paroles et par ses actes, aura fait déborder de gratitude le cœur même de ses fils dispersés à travers le monde, et aura réveillé en eux de si vifs sentiments de reconnaissance et d'enthousiasme pour

son universelle charité, de même que pour sa sage gouverne et pour ses héroïques qualités de chef.

Par malheur, le monde s'est follement laissé entraîner dans une crise pour immédiatement retomber dans une autre; les chefs civils de plusieurs Etats ont perdu tout empire sur la suite des événements; les alliés sont devenus ennemis; les programmes politiques ont subitement changé d'aspect et d'objectif; les plus hautes espérances n'ont abouti qu'à d'amères illusions; l'abomination de la désolation s'est partout répandue; les plus grandes conquêtes scientifiques de l'homme l'ont amené au bord même de sa propre ruine et de sa totale destruction.

Or, durant ces années de bouleversement et de confusion, le Pape Pie XII est demeuré ferme comme un roc battu par la tempête, et il a été comme un phare qui luit dans les ténèbres. Il a prêché pour la paix et contre la guerre; il s'est fait le champion du droit contre la violence; l'apôtre des enseignements du Christ contre l'esprit de sécularisme qui sévit dans le monde moderne et qui conduit si facilement aux pires maux du paganisme.

Pie XII s'est prononcé sur tous les grands problèmes, — religieux, internationaux, sociaux, politiques et économiques, — problèmes qui touchent aux plus graves intérêts de l'humanité.

Il s'est adressé au monde entier, puis à des groupes particuliers: aux femmes, aux jeunes gens, aux enfants, aux hommes d'étude, aux ouvriers, aux savants, aux spécialistes en affaires, aux fonctionnaires et aux chefs d'Etats.

Sur tous les sujets qu'Il a abordés, Pie XII a projeté de la lumière. Plus encore, il est entré dans le vif de chaque problème, et il a transmis à tous ses auditeurs tel enseignement ou tel mot d'ordre d'inspiration vraiment constructive.

Certes, la chair et le sang n'ont pu seuls transmettre au successeur de Pierre une science aussi universelle. En effet, l'Esprit de Dieu a placé sur ses lèvres les paroles nécessaires à la conduite du troupeau commis à ses soins. — "La sagesse l'élèvera devant ses compagnons, et lui ouvrira la bouche au milieu de l'assemblée. La joie, une couronne d'allégresse, et un nom éternel seront son partage". — (*Ecclésiastique,* XV, 5).

Grâce à une heureuse occasion, le Saint-Père Nous a divulgué la source particulière d'où a jailli l'idéal qui a servi de guide à la vocation sacerdotale dont le Jubilé d'Or sera bientôt célébré.

L'année de son ordination, — c'est-à-dire la dernière année du dix-neuvième siècle, — parut la Lettre Encyclique *Annum Sacrum,* dans laquelle Léon XIII proclamait une Année Sainte pour marquer le début du nouveau siècle, et pour consacrer le genre humain au divin Cœur de Jésus.

Quarante ans plus tard, le Pape Pie XII publiait sa première Encyclique *Summi Pontificatus,* où, rappelant la Lettre de Léon XIII, il disait: "Avec quel ardent enthousiasme Nous unîmes Notre cœur aux pensées et aux intentions qui animaient et guidaient cet acte vraiment providentiel d'un pontife qui, avec tant de profonde pénétration, connaissait les besoins et les plaies, visibles et invisibles, de son temps ! Comment pourrions-nous ne pas ressentir aujourd'hui une profonde reconnaissance envers la Providence, qui a voulu faire coïncider Notre première année de pontificat avec un souvenir aussi important et aussi cher de Notre première année de sacerdoce; et comment pourrions-Nous ne pas saisir avec joie cette occasion, pour faire du culte au *Roi des Rois et Seigneur des Seigneurs* (Tim., *VI,* 15; Apoc. *XIX,* 16) comme la prière d'Introït de Notre pontificat, dans l'esprit de Notre inoubliable prédécesseur et en une fidèle réalisation de ses inten-

tions ? Comment n'en ferions-Nous pas l'alpha et l'oméga de Notre volonté et de Notre espérance, de Notre enseignement et de Notre activité, de Notre patience et de Nos souffrances, toutes consacrées à la diffusion du règne du Christ ?"

C'est au moment même où Pie XII écrivait sa première Encyclique, qu'éclata la seconde Grande Guerre, — malgré tous les efforts qu'il avait tentés pour réunir autour d'une table de conférence les Puissances belligérantes, qui auraient été ainsi à même de régler leurs différends par la mise en œuvre de moyens pacifiques.

Il rappela alors les paroles de l'Evangile, où il est dit que lorsque le Christ, Notre-Seigneur, fut cloué sur la croix, "il y eut des ténèbres sur toute la terre". Nous avons là, ajouta le Saint-Père, un terrible symbole de ce qui arrive lorsque les hommes excluent le Christ de leur vie, et plus particulièrement de leur vie publique. Et pourtant le Pape ne perdit point espoir. Il multiplia ses efforts pour entraver la propagation du conflit, pour alléger les souffrances des victimes de la guerre, — que ces victimes fussent des combattants ou des civils; qu'ils fussent de telle nationalité ou de telle croyance. — et pour mettre en lumière les principes qui devront servir de base à une paix à la fois juste et durable.

A Noël de l'année 1939, le Souverain Pontife lança l'important message où se trouvaient énumérés les fameux Cinq Points de la Paix. A cet égard, chacun se souvient que tous les hommes de bonne volonté, — à quelque pays dont il fussent les ressortissants, — saluèrent ces Cinq Points comme un rayon dans les ténèbres, et que le Canada et ses alliés furent particulièrement prodigues de leurs applaudissements en faveur d'une si admirable proposition. Depuis lors, à chaque nouveau Noël et en main-

tes autres circonstances, le Saint-Père a réaffirmé ses convictions et élargi le cadre de ses exposés sur la justice et la paix internationale.

Hélas ! quoi de plus tragique que cette faillite des Puissances victorieuses à s'en tenir à la réalisation de leurs propres visées de paix, de même qu'à une ferme adhésion aux modalités essentielles d'une paix juste et durable, — modalités si clairement et si instamment énoncées par Pie XII !

Même s'il avait ressenti une bien profonde déception, par suite de l'anéantissement de ses paternels efforts, le Saint-Père, en d'autres domaines, n'en avait pas moins éprouvé certaines consolations. En effet, il avait réussi à préserver Rome d'une destruction qui, si elle s'était produite, aurait privé l'humanité des monuments les plus précieux de la civilisation chrétienne. Alors rien d'étonnant que le peuple de Rome ait salué Pie XII comme le sauveur de la Ville Eternelle.

L'an dernier, toute l'Italie, et, avec elle, d'autres contrées de l'Europe, se sont trouvés sous le coup de la domination communiste. A vrai dire, le monde entier surveillait le cours de la campagne électorale italienne, comme s'il s'était agi d'un combat décisif dont dépendait le sort de toutes les nations. En cette mémorable occurrence, Pie XII ne craignit point de se lancer dans la mêlée. Or c'est aujourd'hui un fait universellement reconnu que les forces catholiques, guidées par le Souverain Pontife, ont épargné à l'Italie le sort d'être comptée au nombre des autres pays qui se trouvent présentement asservis par le communisme athée.

Quant au cœur du Saint-Père, — à l'instar de celui du Christ lui-même, — il est toujours vivement touché par les besoins temporels de l'humanité souffrante. Toutefois,

le Vicaire de Jésus-Christ n'a pas pour mission première de se préoccuper des choses d'ici-bas.

En effet, son rôle consiste plutôt à rendre un ferme témoignage aux principes de la vérité, de la justice et de la charité, — principes qui doivent guider les hommes dans la solution de leurs problèmes temporels. Plus encore, le successeur de Pierre a pour tâche sublime de gouverner le corps mystique de l'Eglise, et d'amener les hommes à mieux comprendre et à utiliser plus pleinement cette vie surnaturelle, sans quoi notre existence terrestre elle-même perd d'emblée toute l'étendue de sa signification.

L'avenir saura démontrer si ce n'est pas surtout en ce sens que le Pape Pie XII a doté la grande famille humaine de sa plus durable contribution.

Dans ses deux admirables Encycliques sur le corps mystique du Christ et sur la sainte Liturgie, le Souverain Pontife nous a légué une doctrine qui demeurera à jamais comme la magnifique expression de la vraie dignité du chrétien, de même que du rôle élevé qu'il est appelé à jouer en ce monde, — sans parler des moyens qu'il devra mettre en œuvre s'il veut se maintenir à la hauteur de ses devoirs.

Il y a trois ans, il a énoncé son concept de l'essentielle universalité de l'église d'une façon aussi pratique que frappante. En effet, une occasion s'est présentée, — occasion qui ne se répétera peut-être jamais au cours de tout un siècle, — d'accorder à plusieurs pays le droit d'être représentés auprès du Sacré Collège des Cardinaux.

En cette remarquable occurrence, notre pays s'est trouvé au nombre de ceux qui ont été tout particulièrement à l'honneur, — une nouvelle preuve, parmi tant d'autres, de la paternelle affection du Saint-Père envers le Canada.

Parmi les discours de Pie XII devant le Consistoire, l'un des plus mémorables est sans doute celui qu'il a prononcé, — en présence des Cardinaux et des diplomates, — sur la catholicité de l'Eglise et sur sa mission sacrée à l'égard de toutes les nations et de tous les peuples de la terre.

En outre, lors du grand Congrès Marial tenu à Ottawa en 1947, le très Saint-Père a été on ne peut plus heureux de faire connaître quel particulier intérêt il prenait à ces inoubliables assises.

Qui n'a encore présentes à la mémoire les paroles suivantes, contenues dans la lettre qu'il daignait alors adresser à son Légat: "Voilà, Notre Cher Fils, ce que tu diras avec Nos paroles mêmes à l'assemblée d'Ottawa, voilà ce à quoi tu exhorteras les assistants. Et tu les avertiras que Nous plaçons Notre espérance dans le Canada plein d'activité et très florissant, pour la tâche si urgente et si grave de tout restaurer dans le Christ, de ramener le monde, hélas ! trop dévoyé à la loi et à l'esprit de l'Evangile, et de le rétablir dans l'ordre et la tranquillité tant désirés."

Le prochain Jubilé sacerdotal de Notre Saint-Père le Pape constitue pour nous une invite à nous unir plus étroitement, et de cœur et d'esprit, à son auguste personne. Egalement sera-ce pour nous tous une heureuse occasion de lui rendre hommage et affection; de prier avec lui et pour lui; d'offrir au Dieu tout-puissant la fervente expression de notre gratitude pour les insignes bénédictions qu'il a répandues sur son sacerdoce et sur son pontificat, et pour implorer l'Etre suprême qu'Il le conserve longtemps encore et qu'Il le fortifie, afin qu'il puisse continuer de gouverner l'Eglise militante pendant de nombreuses années.

Dans la ville Eternelle, on projeta tout d'abord de commémorer le jour du Jubilé par de grandes solennités

extérieures, dignes d'un si glorieux événement. Toutefois, le Saint-Père lui-même s'opposa catégoriquement à une telle proposition. Du reste, la réponse faite par Pie XII est on ne peut plus caractéristique de sa haute personnalité. "Je désire, dit-il, passer ce jour en récollection et en prières."

Certes, nous devons nous joindre à lui dans ce sublime sentiment qui fait de la prière la pensée dominante de tout le Jubilé.

Il appert, cependant, que nos fidèles tiendront à commémorer un si grand jour, en le complétant par de solennelles manifestations. Conséquemment, tout en nous associant au Saint-Père dans la douce intimité de la prière et dans des transports de filiale affection, rappelons-nous ce que nous lisons aux *Actes des Apôtres,* alors que le roi Hérode persécutait l'Eglise, faisant périr saint Jacques par le glaive et jetant saint Pierre en prison: "Pendant que Pierre était ainsi gardé dans la prison, l'Eglise ne cessait d'adresser pour lui des prières à Dieu." — (*Actes des Apôtres, XII,* 5).

On se souvient que Dieu envoya un ange pour délivrer saint Pierre. Ainsi donc, en ce temps de Jubilé, que nos prières soient pour Pie XII un secours et un soutien dans ses constantes préoccupations, — nous employons ici ses propres paroles, — comme Maître et Pasteur, pour qu'il puisse avoir la force de supporter l'immense fardeau de sa tâche et de ses angoisses dans le zèle qu'il déploie pour l'extension du Royaume du Christ en ce monde.

Comme don au Saint-Père par ses fils du Canada, à l'occasion de son Jubilé d'Or, une collecte sera faite dans toutes les églises du pays, le dimanche 13 mars prochain. A vrai dire, nous sommes convaincus que les catholiques accueilleront avec joie l'heureuse occasion qui leur est fournie d'exprimer au Souverain Pontife, — et de façon tan-

gible, — leurs sentiments de filiale dévotion. La générosité de leur offrande sera digne de notre cher Canada, qui doit à Dieu tant de remerciements pour la surabondance de Ses bienfaits. De plus, une telle marque d'affection et de loyauté ne manquera pas de réjouir le cœur du Père des fidèles, sans plus insister sur les avantages que fournit un moyen aussi pratique pour lui aider à poursuivre ses vastes travaux apostoliques d'expansion religieuse et de charité. Pour des motifs encore plus particuliers, les sommes recueillies serviront à doter le Vatican d'un poste de radiodiffusion à la fois plus moderne et plus puissant, de telle sorte que la voix du Saint-Père pourra être mieux et plus clairement entendue dans les diverses parties du globe.

A plusieurs reprises, le Souverain Pontife a exprimé sa gratitude aux catholiques de notre pays pour leur grande générosité envers les victimes de la guerre. Tout récemment encore, le 5 janvier dernier, dans une audience qu'il accordait aux étudiants du Collège Canadien, Pie XII laissait tomber de ses lèvres ces paroles touchantes: "A vous, Nos très chers fils, qui représentez ici les divers diocèses de votre pays à la fois si beau et si chrétien, Nous Nous sentons pressé du vif désir de vous confier une mission qui Nous est très chère, — savoir celle de transmettre l'expression de Notre vive gratitude à vos pasteurs et à vos évêques, pour le zèle et pour la charité dont ils ont fait preuve en exhortant les fidèles à alléger la misère des infortunées victimes de la guerre."

La commémoration religieuse du Jubilé d'Or aura lieu dans chaque diocèse, selon les instructions émises par chaque Evêque. Partout, — dans chaque paroisse et dans chaque mission établie au Canada, — les cérémonies commémoratives revêtiront un caractère profondément religieux. Il va de soi que ces fêtes brilleront tout parti-

culièrement par leur solennité religieuse. Encore faut-il ajouter que, pour répondre au désir du Saint-Père, chacun devra tout d'abord se préoccuper de la signification spirituelle du Jubilé. C'est donc dire que rien ne sera négligé pour tout ce qui a trait à la récitation ordonnée de prières publiques et en famille, de même que pour ce qui se rapporte aux heures d'adoration et de communion générale aux intentions du Souverain Pontife, — sans parler des supplications qui monteront vers Dieu pour la santé et pour le bonheur du Vicaire de Jésus-Christ.

Quant aux enfants, — si chers au cœur du Saint-Père et sur lesquels il s'appuie avec tant de confiance pour leur puissante médiation auprès du divin Maître et de sa très sainte Mère, — il faudra leur accorder une place de choix.

Pour conclure, nous demandons instamment à tous ceux qui forment en notre pays le grand troupeau du Christ, — clergé séculier, régulier et laïques, — de prendre une part à la fois fervente et active à ce mémorable anniversaire, afin que le 3 avril prochain soit pour tous et pour chacun un jour d'éclatante victoire spirituelle pour l'Eglise militante.

Qu'en ce jour béni se forme le premier anneau d'une chaîne d'or dont les mailles sans nombre ne cesseront de s'unir au cours de l'Année Sainte, — chaîne mystique qui servira de guide aux fils de la sainte Eglise dans leur ascension vers les sommets de la grâce et de la paix !

Sera Notre présente Lettre pastorale collective lue et publiée dans toutes les églises paroissiales et au Chapitre dans les Communautés religieuses, le dimanche 6 mars prochain.

Donné à Ottawa, sous Notre signature, le douzième jour du mois de janvier, l'an du Seigneur mil neuf cent quarante-neuf.

† James Charles, Cardinal McGuigan, Archevêque de Toronto.
† Arthur, Archevêque de Saint-Boniface.
† Alfred Arthur, Archevêque de Winnipeg.
† William Mark, Archevêque de Vancouver.
† John Hugh, Archevêque d'Edmonton.
† John Thomas, Archevêque de Halifax.
† Alexandre, Archevêque d'Ottawa.
† Joseph, Archevêque de Montréal.
† Georges, Archevêque titulaire d'Anchialo, Coadjuteur de Saint-Boniface.
† Norbert, Archevêque de Moncton.
† Gerald, c.ss.r., Archevêque titulaire de Bizia, Coadjuteur de Winnipeg.
† Joseph Anthony, Archevêque de Kingston.
† James, Archevêque-évêque d'Antigonish.
† Georges, Archevêque de Rimouski.
† Maurice, Archevêque de Québec.
† Michael C., Archevêque de Regina.
† Basil Vladimir, o.s.b.m., Archevêque de Martyropolis, Exarque Apostolique du centre du Canada.
† Joseph-Eugène, Evêque de Mont-Laurier.
† Louis, o.m.i., Evêque de Timmins.
† Joseph-Alfred, Evêque de Valleyfield.
† John Thomas, Evêque de London.
† Joseph-Arthur, Evêque de Joliette.
† Joseph-Aldée, Evêque d'Amos.
† Martin, *o.m.i.*, Evêque titulaire de Bonusta, Vicaire Apostolique du Keewatin.
† Anastase, Evêque de Saint-Jean-de-Québec.
† Raphaël Hubert, Evêque du Sault Ste-Marie.
† Joseph, o.p., Evêque de Gravelbourg.
† Francis P., Evêque de Calgary.

† Jean-Louis, o.m.i., Evêque titulaire de Rhodiapolis, Vicaire Apostolique de Whitehorse.
† Patrick Albert, c.j.m., Evêque de Saint John, N.-B.
† Martin Michael, Evêque de Nelson.
† John C., Evêque titulaire de Elatea, Coadjuteur de London.
† Joseph, Evêque d'Hamilton.
† Philippe, Evêque de Sherbrooke.
† Réginald, o.p., Evêque de Prince-Albert.
† Ubald, o.m.i., Evêque titulaire de Risino, Vicaire Apostolique de Grouard.
† Napoléon-Alexandre, c.j.m., Evêque du Golfe Saint-Laurent.
† Albini, Evêque de Nicolet.
† Arthur, Evêque de Saint-Hyacinthe.
† Henri, o.m.i., Evêque titulaire de Perrhé, Vicaire Apostolique de la Baie James.
† Georges, Evêque de Chicoutimi .
† Joseph M., o.m.i., Evêque titulaire d'Adramyte, Vicaire Apostolique du Mackenzie.
† Albini, Evêque de Gaspé.
† Edward Quentin, Evêque de Kamloops.
† Rosario, Evêque d'Alexandria.
† Camille, Evêque de Bathurst.
† Georges-Léon, Evêque des Trois-Rivières.
† Marc, o.m.i., Evêque titulaire de Roso, Vicaire Apostolique de la Baie d'Hudson.
† Neil N., o.s.b.m., Exarque Apostolique de l'Ouest du Canada.
† John R., Evêque titulaire d'Ancusa, Coadjuteur d'Antigonish.
† James, Evêque de Charlottetown.
† Philip Francis, Evêque de Saskatoon.
† Gerald, Evêque de Peterborough.

† William J., Evêque de Pembroke.
† Henri, o.m.i., Evêque titulaire de Naisus, Coadjuteur de Grouard.
† Anthony, o.m.i., Evêque titulaire de Vada, Vicaire Apostolique de Prince Rupert.
† Georges-Léon, Evêque de Hearst.
† Lionel, o.m.i., Evêque titulaire d'Isba, Vicaire Apostolique du Labrador.
† James M., Evêque de Victoria.
† Isidore, o.s.b.m., Exarque Apostolique de l'Est du Canada.
† Maurice, Evêque de Saint-Paul.
† Conrad, Evêque titulaire d'Arena, Auxiliaire de de Montréal.
† Lawrence Patrick, Evêque titulaire d'Opos, Auxiliaire de Montréal.
† Charles-Eugène, Evêque titulaire de Diana, Auxiliaire de Rimouski.
† Benjamin I., Evêque titulaire de Paphos, Auxiliaire de Toronto.
† Edouard, Evêque titulaire de Tabe, Auxiliaire de Joliette.
† Charles-Omer, Evêque titulaire de Zarolus, Auxiliaire de Québec.
† Alfred Bertram, Evêque titulaire de Baris, Auxiliaire de Halifax.
† Andrew, Evêque titulaire de Tanais, Auxiliaire des Ukrainiens du Centre du Canada.
† Percival, Evêque titulaire d'Albule, Auxiliaire de Valleyfield.
† Severin Gertken, o.s.b., Abbé-Ordinaire de Saint-Pierre de Muenster.
W. J. Conway, Vicaire Capitulaire d'Edmundston.

(No 4)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
le 15 janvier 1949.

La présente Circulaire comporte la série chronologique, précédée d'une table alphabétique, des principaux communiqués d'ordre disciplinaire ou historique, parus dans la " *Semaine Religieuse* ", au cours de l'année 1948.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Quête en faveur de l'Assistance pontificale aux victimes de la guerre.

La quête en faveur de l'Assistance pontificale aux victimes de la guerre a été omise en 1947, dans notre diocèse, à cause de la vacance du Siège. Nous avons décidé de la reprendre le 8 février prochain.

Nous invitons donc Messieurs les Curés et autres recteurs d'églises à annoncer à l'avance et à recommander très spécialement cette quête à la charité des fidèles. De tous les pays ravagés par la guerre, on se tourne vers Sa Sainteté le Pape Pie XII pour lui demander secours. Nos aumônes permettront au Souverain Pontife de distribuer des vêtements à ceux qui ont froid, du pain à ceux qui ont faim, des remèdes à ceux qui sont malades. N'est-ce pas donner deux fois que de donner aux malheureux par la main de Notre Saint Père le Pape ?

On voudra bien faire parvenir le produit de cette quête dès le lendemain au Procureur de l'Archevêché. — 15 janvier 1948.

Monseigneur Grandbois, doyen du Chapitre métropolitain.

Par des bulles émanant de la Daterie Apostolique, en date du 16 janvier 1948, Monseigneur Georges-Etienne Grandbois, P.A., V.G., a été nommé Doyen du Chapitre métropolitain de Québec, en remplacement de Monseigneur Ulric Perron.

Croisade de Tempérance.

Réunis à Québec, le 17 février 1948, Nosseigneurs les Archevêques et Évêques de la Province civile de Québec considèrent qu'il est de plus en plus nécessaire d'intensifier la Croisade de Tempérance, inaugurée dans Leur lettre collective du 4 octobre 1938, et dont Ils rappelaient encore récemment l'opportunité, dans la lettre sur la Moralité.

Ils se réjouissent du travail courageux des Ligues du Sacré-Cœur et des précieux services rendus par les Cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc, et suggèrent que sous la direction du Comité national d'Action catholique cette Campagne en faveur de la Tempérance se développe et s'étende grâce à la collaboration de toutes les œuvres d'Action catholique, des associations pieuses et des organisations professionnelles, civiques, patriotiques et nationales.

(Signé) Le Secrétaire,
Albini LeBlanc,
Evêque de Gaspé.

— 17 février 1948.

Jour spécial de prières.

Les fidèles du diocèse sont invités à faire du dimanche, 11 avril, un jour spécial de prières aux intentions du Souverain Pontife.

La paix reste imparfaite et précaire ; en plusieurs pays les agitations communistes et les désordres divers sont toujours menaçants ; ces semaines-ci, particulièrement en Italie des luttes politiques sont l'occasion d'attaques de plus en plus violentes contre l'Église.

Que nos prières se fassent donc plus constantes et plus ferventes pour Notre Saint-Père le Pape, pour la Sainte Église Catholique et pour la paix.

Messieurs les Curés sont priés de faire quelque pieux exercice particulier pour souligner ce jour de prières dimanche prochain. — 6 avril 1948.

Messe votive de Jésus-Christ, Souverain Prêtre.

Voulant exalter la grandeur de la vocation du prêtre et la nécessité de son rôle ici-bas, Sa Sainteté le Pape Pie XI publiait, le 20 décembre 1935, sur le Sacerdoce Catholique, une Encyclique qui mérite de faire l'objet constant des méditations du clergé et des catholiques à une époque où semble grandir une certaine indifférence à l'égard des valeurs surnaturelles.

Quelques jours plus tard, le 24 décembre 1935, Pie XI, par un Décret de la Sacrée Congrégation des Rites, instituait et faisait insérer dans le missel une messe votive de " Jésus-Christ Souverain Prêtre " (Cf. *Acta Apost. Sedis*, vol. 28, page 54).

Lors de leur dernière réunion à Québec, en décembre 1947, les Archevêques et Évêques de la Province de Québec ont cru opportun de demander à leurs prêtres de célébrer cette messe chaque fois qu'elle est permise, pour la sanctification du clergé et des futurs prêtres, et pour le recrutement des vocations sacerdotales.

Faculté de dire cette messe

Dans les églises ou oratoires où des prières spéciales sont faites, le matin, pour la sanctification des prêtres du monde entier, *une messe votive solennelle* lue ou chantée *de Summo et Aeterno Sacerdote* est permise le premier jeudi de chaque mois. — Si ce jour-là admet la célébration des messes votives, tous les prêtres pourront célébrer la messe *de Summo et Aeterno Sacerdote,* mais comme messe votive privée sans *Gloria* ni *Credo.* — L'autorisation de l'Ordinaire étant accordée désormais, on n'aura plus besoin d'y avoir recours dans ce cas.

Conditions liturgiques

1 — La messe est dite " Messe votive solennelle ".

2 — Elle comprend le *Gloria* et la *Credo.*

3 — Elle exige les vêtements blancs.

4 — Elle ne peut avoir lieu le jour d'une fête double de première classe ou de deuxième classe, d'une fête de Notre Seigneur, d'une vigile ou d'une octave de ces fêtes, les 2, 3 et 4 janvier où l'on doit dire la messe *Puer Natus Est,* de la Commémoraison de tous les fidèles défunts.

5 — Quand elle est empêchée par l'une des fêtes précédemment nommées, la commémoraison peut en être faite sous une même conclusion avec l'oraison de la fête, pourvu que ce ne soit pas une fête de Notre Seigneur ou son octave.

6 — La permission est aussi donnée de célébrer cette messe avec les mêmes privilèges, le premier samedi du mois, au lieu du premier jeudi, à condition que soient remplies les mêmes obligations.

7 — Les jours où on est libre de célébrer une messe votive, on peut la dire, mais comme une messe votive privée, c'est-à-dire sans le *Gloria* et le *Credo.*

Cf.: *S.C. des Rites,* 11 mars 1936, *AAS.* 28-240 ; *S.C. des Rites,* 25 nov. 1936, *AAS.* 29-35.

Comme prières spéciales à faire après la messe, pour la circonstance, on peut adopter les suivantes :

1 — *Prière pour le clergé*

" O Jésus, pontife éternel, divin sacrificateur, vous qui, dans un incomparable élan d'amour pour les hommes, vos frères, avez laissé jaillir de votre Sacré-Cœur le sacerdoce chrétien, daignez continuer à verser dans vos prêtres les flots vivifiants de l'amour infini.

" Vivez en eux, transformez-les en vous ; rendez-les par votre grâce, les instruments de vos miséricordes ; agissez en eux et par eux, et faites qu'après s'être revêtus de vous par la

fidèle imitation de vos adorables vertus, ils opèrent, en votre nom et par la force de votre esprit, les œuvres que vous avez accomplies vous-mêmes pour le salut du monde.

" Divin Rédempteur des âmes, voyez combien grande est la multitude de ceux qui dorment encore dans les ténèbres de l'erreur ; comptez le nombre de ces brebis infidèles qui côtoient les précipices ; considérez la foule des pauvres, des affamés, des ignorants et des faibles qui gémissent dans l'abandon.

" Revenez vers nous par vos prêtres ; revivez véritablement en eux ; agissez par eux et passez de nouveau à travers le monde, enseignant, pardonnant, consolant, sacrifiant, renouant les liens sacrés de l'amour entre le cœur de Dieu et le cœur de l'homme. Ainsi soit-il."

2 — *Prière pour les vocations sacerdotales*

" Cœur Sacré de Jésus qui avez créé le sacerdoce catholique au soir du Jeudi-Saint, comme l'expression et le fruit de votre immense amour, daignez nous donner des prêtres qui, comme vous, aiment les âmes, les pauvres et la croix.

" Des prêtres qui, comme vous aussi, partout où ils passeront, fassent le bien et sèment la paix entre les hommes et le pardon des péchés.

" Et que tous ceux que vous désirez choisir pour leur confier cet honneur redoutable, répondent généreusement et joyeusement à votre appel !

" O mon Dieu, donnez-nous des prêtres et de saints prêtres, puis rendez les âmes dociles à leurs enseignements. Ainsi soit-il.

(Ind. de 7 ans ; ind. plénière une fois le mois aux conditions ordinaires. Sacrée Pénitencerie, 18 mars 1932).

Vingt-cinquième anniversaire de la Ligue du Dimanche.

La Ligue du Dimanche célèbre cette année le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

L'Épiscopat de la Province de Québec est heureux de profiter de cette occasion pour féliciter et remercier la Ligue de son action si efficace et l'exhorter à la poursuivre avec une ardeur toujours croissante. Il forme le vœu que, éclairés et stimulés par le zèle et les efforts de cette milice et comprenant mieux l'importance du jour du Seigneur, tous les fidèles s'efforcent de lui redonner son caractère chrétien. Ils attireront ainsi sur notre cher pays, en ces temps difficiles, d'abondantes bénédictions. — 15 mai 1948.

Prières pour la Palestine.

Réuni en Assemblée plénière à Québec, l'Épiscopat de la Province de Québec, soucieux d'entrer pleinement dans les intentions de Sa Sainteté le Pape Pie XII et de consoler son cœur de Père, demande que cette année, les prières du mois de Marie soient consacrées particulièrement à implorer la Vierge Sainte pour que la paix puisse enfin s'établir en cette terre sacrée, les Lieux Saints de Palestine, " d'où la lumière de la vérité a jailli pour tous les humains, où les chœurs des anges ont annoncé la paix sur la terre aux hommes de bonne volonté et où Jésus-Christ, suspendu à la croix, a apporté à tous la Rédemption."

Que ces exercices aient lieu non seulement dans les églises et chapelles mais encore dans le sanctuaire du foyer, afin d'obtenir que la paix soit réalisable en Terre Sainte.

Le Secrétaire de l'Épiscopat,

ALBINI LEBLANC,

— 15 mai 1948. *Evêque de Gaspé.*

Fête du Sacré-Cœur.

Nous demandons que la Fête du Sacré-Cœur soit célébrée le vendredi, 4 juin, avec le plus d'éclat possible dans toutes les paroisses et qu'on invite instamment les fidèles à assister à la Sainte Messe et à prier aux intentions du Souverain Pontife pour le triomphe de la Foi et pour le rétablissement de la paix dans le monde.

N'oublions pas que le Sacré-Cœur a désigné Lui-même à Sainte Marguerite-Marie le vendredi après l'octave de la Fête-Dieu pour l'institution d'une fête spéciale en son honneur. Nous vous rappelons à ce sujet le vibrant appel que, de sa chambre d'hôpital, le Révérend Père Matéo a adressé à tous les prêtres.

Nous chanterons une Messe Pontificale le vendredi 4 juin à 9.00 heures dans Notre Cathédrale et Nous y donnerons la Sainte Communion. Le soir, la procession organisée par le Révérend Père Lelièvre, O.M.I., depuis quarante-deux ans sera, Nous l'espérons, un hommage plus impressionnant que jamais au Cœur de Jésus. Que dans chaque paroisse et dans chaque communauté, l'on profite de cette fête pour mieux comprendre et mieux pratiquer la vraie dévotion au Sacré-Cœur. — 27 mai 1948.

La C.C.C., Nouvel organisme catholique au pays.

A une assemblée de l'Épiscopat canadien, tenue à Ottawa, les 13 et 14 octobre, Son Éminence le Cardinal McGuigan et NN. SS. les Archevêques et Évêques du Canada ont institué la Conférence catholique canadienne. Cet organisme a pour but de traiter des problèmes communs à plusieurs diocèses. La Conférence permettra à l'Épiscopat canadien d'apporter un soin continu à toutes ces questions. La Conférence catholique canadienne installera sous peu ses bureaux à Ottawa, dans un édifice de la rue Sussex, et sera sous la direction régulière des secrétaires conjoints de la Conférence.

Mgr J.-Lucien Beaudoin et Mgr Basil Markle ont été nommés secrétaires conjoints.

La cueillette du papier.

Le Comité Diocésain d'Action Catholique vient de réaliser sa deuxième " cueillette du papier " dont le profit est entièrement destiné à l'entretien et à l'extension des Mouvements d'Action Catholique et de leurs œuvres diocésaines. Cette

deuxième cueillette a été un grand succès grâce à la collaboration des paroisses et aussi des écoles. Nous sommes heureux de féliciter le Comité Diocésain d'Action Catholique de cette initiative et de remercier tous ceux qui la favorisent.

C'est notre désir que ces cueillettes du papier s'étendent petit à petit à toutes les parties du diocèse et soient entièrement réservées à l'organisation du Comité Diocésain. Nous prions toutes les paroisses et toutes les écoles de collaborer avec lui.

Nous espérons que les fidèles prendront l'habitude de conserver le papier disponible. Il y aura peut-être lieu d'organiser des collectes plus fréquentes dans l'avenir. Tous pourront ainsi, et facilement, venir en aide à une catégorie de plus en plus importante des œuvres diocésaines confiées à notre charge pastorale.

† Charles-Omer Garant,
—21 octobre 1948. *Aux. à Québec.*

Prières pour demander la définition de l'Assomption de la Sainte Vierge Marie comme dogme de foi.

Il y a quelque temps, Notre Très Saint Père le Pape, dans Sa Lettre *Deiparae Virginis*, faisait savoir au monde catholique que de nombreuses et pressantes demandes Lui étaient faites de définir comme dogme de foi, l'Assomption de la Très Sainte Vierge Marie, vœu qu'avaient déjà formulé plus de deux cents Pères du Concile œcuménique du Vatican.

Une telle définition est un acte d'une extrême importance, puisqu'il touche au domaine propre de la Foi. Aussi bien le Souverain Pontife, avant de juger la question, sollicite-t-Il les prières de tous les membres de l'Église.

C'est en vue de répondre à cette invitation de Notre Père Commun, et de pouvoir Lui donner, lors de Notre prochain voyage *ad Limina*, un témoignage des suffrages de Nos diocésains, que Nous ordonnons les prières suivantes.

On voudra bien Nous faire rapport immédiat des exercices de piété faits en ce sens, et l'adresser au Supérieur du Grand Séminaire de Québec.

† MAURICE,
Archevêque de Québec.

Pour des fêtes chrétiennes.

Nous exhortons tous Nos diocésains à célébrer d'une manière vraiment chrétienne les fêtes qui marquent l'ouverture du cycle de Noël.

A cette fin, les fidèles se feront un devoir d'observer intégralement les jours de pénitence et de jeûne des Quatre-Temps et de la vigile de Noël. Ils voudront ensuite que leurs réjouissances familiales et sociales ne les empêchent point d'observer le précepte de l'assistance à la messe ni de pratiquer les vertus chrétiennes, sources de toute joie véritable.

Nous croyons devoir rappeler que les directives déjà formulées par l'Autorité diocésaine en matière de musique instrumentale et de chant religieux, et plus particulièrement les ordonnances du regretté Cardinal Villeneuve, demeurent toutes en vigueur et doivent être fidèlement observées par les curés, les recteurs d'église, les aumôniers et les maîtres de chapelle.

† MAURICE,
—16 décembre 1948. *Archevêque de Québec.*

Additions aux Litanies majeures.

A la demande de la *Conférence Catholique Canadienne*, la Sacrée Congrégation des Rites, par un Indult du 20 août 1948, a bien voulu autoriser pour tout le Canada l'addition suivante, aux Litanies Majeures :

Après l'invocation : " Ut Domnum Apostolicum. . ." on ajoutera celle-ci : " Ut Operarios in messem tuam mittere digneris, te rogamus audi nos ". — 16 décembre 1948.

Repartition des zones missionnaires pour l'année 1949.

ZONE "A"

Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus

Cette zone se compose des paroisses du Vicariat Urbain No I et des Vicariats Forains Nos I à VI inclusivement, ainsi que des paroisses de Notre-Dame de Lévis et de Sainte-Jeanne-d'Arc.

Les communautés et instituts suivants sont autorisés à y quêter : les Pères Dominicains, les Pères Blancs, les Pères Capucins(1), et les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception.

(1) Les Pères Capucins auront la permission exclusive de visiter Saint-Jean-Batiste de Québec et les huit paroisses du Vicariat Forain No IV.

ZONE "B"

S. Jean de Brébeuf

Cette zone est formée du Vicariat Urbain No II et des Vicariats Forains Nos VII à XIII inclusivement ainsi que des paroisses de Lauzon, Bienville et Sainte-Bernadette.

Communautés et instituts autorisés : les prêtres des missions Étrangères, les Pères Jésuites(1), les Clercs de Saint-Viateur(2), et les Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, de Québec.

(1) Les paroisses de Saint-Roch et de Sacré-Cœur de Jésus ainsi que les treize paroisses du Vicariat Forain No VII sont réservées aux Pères Jésuites.

(2) Celles de Saint-Malo et de Notre-Dame de Grâce de Québec, ainsi que celles du Vicariat Forain No IX vont aux Clercs de Saint-Viateur.

ZONE "C"

S. François-Xavier

Cette zone comprend le Vicariat Urbain No III et les Vicariats Forains Nos XIV à XXI inclusivement, moins les paroisses lévisiennes attribuées aux zones précédentes.

Communautés et instituts autorisés : les Pères Oblats, les Missionnaires du Sacré-Cœur, les Pères Maristes, les Pères Rédemptoristes(1) et les Sœurs Blanches d'Afrique.

(1) Les paroisses suivantes sont réservées aux Pères Rédemptoristes : Saint-François-d'Assise de Québec et celles du Vicariat Forain No XIV.

Son Excellence Monseigneur l'Archevêque a bien voulu ratifier la présente répartition et accorder pour un an aux communautés ci-dessus désignées la permission de solliciter des aumônes dans les zones déterminées. — 22 décembre 1948.

A propos de l'arrestation du Primat de Hongrie.

A propos de l'arrestation par les communistes de Son Eminence le cardinal Mindszenty, primat de Hongrie, Son Excellence Mgr l'Archevêque a remis à la presse, jeudi soir, le 30 décembre, la déclaration suivante :

C'est avec une profonde douleur et une vive indignation que Nous avons appris l'arrestation de Son Éminence le cardinal Mindszenty, Primat de Hongrie.

Le monde entier admirait déjà ce pasteur intrépide qui, menacé de toutes parts, continuait d'élever la voix pour protéger son troupeau. Il proclamait les droits de la vérité, les droits de la conscience, les droits de Dieu. Il disait comme les apôtres : *Non possumus* ! Nous ne pouvons pas ne pas dire ce que nous avons vu et entendu (Actes des Apôtres, IV-20)

Pour un temps, cette grande voix s'est tue. Le silence qu'on lui impose doit nous faire mieux sentir jusqu'à quel point la lutte du communisme contre l'Église est méthodique et implacable.

Que la voix de tous les chrétiens s'élève donc bien haut pour flétrir l'injustice des persécuteurs et rendre hommage à leurs victimes. Unissons aussi nos prières afin de soutenir dans leur épreuve ceux qui souffrent en silence pour le triomphe de la foi.

† Maurice Roy,
30 décembre 1948. *Archevêque de Québec.*

Des prières spéciales seront prescrites à partir du jour des Rois aux intentions de Son Éminence le cardinal Mindszenty.

(No 5)

LETTRE

DE SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR CHARLES-OMER GARANT, ÉVÊQUE-AUXILIAIRE, AU SUJET DE LA CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION DU CONSEIL CENTRAL DES OEUVRES DE QUÉBEC.
13-24 FÉVRIER 1949

Nos très chers Frères,

Pour la quatrième fois, le Conseil Central des Oeuvres de Québec lance sa campagne de souscription en faveur des Oeuvres qui lui sont affiliées. Cette campagne commence aujourd'hui pour se terminer le 24 février et, comme d'habitude, se fera dans toutes les paroisses de Québec, de Lévis et des environs. Nous venons, Nos très chers Frères, vous demander de vous montrer généreux à cette occasion. Pour la première fois, depuis que Nous sommes Auxiliaire de Notre bien-aimé Archevêque, Nous avons l'honneur de Nous adresser à vous ; Nous vous avouons en ressentir une joie toute particulière à la pensée que c'est pour plaider la cause des Oeuvres de Charité.

Vous connaissez, Nos très chers Frères, le Conseil Central des Oeuvres de Québec ; c'est un organisme formé de représentants des Oeuvres et destiné à favoriser celles-ci de toutes manières. Il s'agit évidemment ici d'œuvres supra-paroissiales dont les bienfaits se font sentir dans toute la population de notre région et souvent même au-delà. Un tel organisme a nécessairement deux buts : 1) orienter et coordonner les activités des Oeuvres, tout en leur laissant leur légitime autonomie ; amener tous ceux qui y sont immédiatement intéressés à étudier ensemble les problèmes qui se posent et à trouver, dans une étroite collaboration, les solutions possibles ; susciter de nouvelles œuvres au rythme des besoins de la population ; 2) trouver des fonds pour les Oeuvres, de façon à les libérer des

préoccupations matérielles et à leur permettre ainsi de consacrer toutes leurs énergies à poursuivre leurs buts respectifs.

Nous ne croyons pas devoir insister sur la nécessité, dans notre milieu, d'un semblable organisme. Les Oeuvres qui se multiplient sans cesse seront en butte, un jour ou l'autre, à des difficultés, si elles ne collaborent au sein d'un organisme qui a pour mission de les coordonner en vue du bien commun. Là comme ailleurs, on ne saurait attendre du libre jeu des volontés, si bien disposées soient-elles, l'avènement d'un régime de charité bien ordonné.

C'est aussi à un organisme comme le Conseil Central des Oeuvres qu'il appartient de fournir aux Oeuvres les ressources financières dont elles ont besoin. Autrement les apôtres des Oeuvres doivent perdre des instants précieux dans la recherche des fonds nécessaires ; s'ils ne se préoccupent pas de ce problème — et cela peut arriver, même dans les œuvres les plus méritantes — ils sont paralysés dans leur apostolat. De plus, organiser une campagne annuelle de souscription, comme celle qui s'ouvre aujourd'hui chez nous, est sans contredit le meilleur moyen d'obtenir les fonds requis. Cette façon de procéder comporte, sans doute, des difficultés, entre autres celle de recueillir, en une seule fois, ce qu'il faut pour soutenir les Oeuvres durant toute une année. Nous croyons cependant que si chacun, comprenant son devoir de charité, donne tout ce qu'il peut donner, la chose est possible ici comme ailleurs, d'autant qu'à l'occasion d'une telle campagne les entreprises industrielles et commerciales sont appelées à verser des souscriptions importantes. Cette façon de procéder, par contre, a l'avantage de supprimer de nombreuses sollicitations particulières. Il y a encore, il est vrai, des Oeuvres non affiliées qui font appel individuellement à la charité, mais, si la campagne annuelle de souscription obtient le succès désiré, il y aura lieu d'inviter toutes les Oeuvres, à caractère supra-paroissial, dans un avenir plus ou moins prochain, à s'affilier au Conseil.

Il faut donc, Nos très chers Frères, que la campagne de 1949 atteigne son but, qu'elle recueille les fonds dont le Conseil

Central a besoin et davantage. L'objectif, cette année, a été fixé à $200,000.00, mais si l'on considère même seulement les besoins des Oeuvres déjà affiliées, il aurait fallu demander plus. Les campagnes des Fédérations des Oeuvres, un peu partout, sont couronnées de succès, il est de toute nécessité que nous arrivions au même résultat.

Le Conseil Central des Oeuvres de Québec a déjà accompli des tâches importantes, il a droit à notre reconnaissance. Donnons-lui les moyens nécessaires et il fera encore plus. Les 27 Oeuvres affiliées au Conseil attendent aussi de la campagne de souscription les ressources financières dont elles ont besoin pour continuer, voire accroître, leur œuvre de bienfaisance ; vous les connaissez, vous savez que toutes méritent votre aide la plus généreuse, n'allons pas les décevoir en ces temps difficiles dont elles ressentent, elles aussi, les conséquences.

C'est pour Nous, Nos très chers Frères, un agréable devoir de faire cet appel à votre charité car Nous savons qu'il sera entendu. Il faudrait même que la campagne de souscription du Conseil Central des Oeuvres de Québec commençant aujourd'hui dépasse toutes les espérances. Demandons-le au Bon DIEU dans nos prières durant ces jours et faisons prier les enfants à cette intention.

Aux organisateurs de la campagne, à tous ceux qui prêteront leur concours et aux généreux donateurs, Vœux et Bénédiction.

Donné à Québec, le 7 février 1949.

† CHARLES-OMER GARANT,
Evêque-Auxiliaire à Québec.
Directeur général des Oeuvres diocésaines.

P.S. La présente lettre sera lue, le dimanche 13 février 1949, au prône des différentes messes dans toutes les paroisses où doit avoir lieu la Campagne de souscription du Conseil Central des Oeuvres de Québec.

(No 6)

LETTRE PASTORALE COLLECTIVE

A L'OCCASION DU TROISIÈME CENTENAIRE DE LA MORT DES SAINTS MARTYRS CANADIENS.

Nos très chers Frères,

Parmi les prescriptions que le Très-Haut imposa pour régir le culte officiel d'Israël, il en est qui s'entourent de grande solennité, indice de la haute importance que Dieu leur attachait. Parmi les principales, il faut compter les prescriptions qui consacrent la cinquantième année comme une année de réjouissance dans le Seigneur, et de généreuses faveurs spirituelles.

" Vous sanctifierez la cinquantième année et vous publierez la liberté dans le pays pour tous ses habitants. Ce sera pour vous un jubilé." (Lévitique, XXV, 10.)

L'Église, héritière de la Loi comme des Prophètes, a voulu perpétuer cette auguste tradition pour le plus grand profit des âmes qui lui sont confiées. Elle prend soin de souligner les étapes majeures des siècles en proclamant une Année Sainte, gage de grâces plus abondantes et d'insignes bénédictions. Le même esprit de jubilation et de confiance envers la Bonté divine pousse les Églises particulières à célébrer avec éclat les grands anniversaires qui sont comme les jalons de l'histoire merveilleuse des amabilités de la Providence à leur égard.

Ainsi l'Église canadienne a eu l'occasion de célébrer quelques-unes de ces glorieuses dates par des fêtes qui, par leur ampleur, prenaient une signification nationale. Celle que nous

---

commémorons en cette année 1949, trois centième anniversaire de la mort des saints Martyrs canadiens, les seconds Patrons du Canada, donnera lieu à de saintes et solennelles célébrations.

C'est en effet en 1649 que quatre de ces athlètes de la foi donnaient leur sang pour le Christ. Le 16 et le 17 mars, les saints Jean de Brébeuf et Gabriel Lalemant mouraient pour la Foi ; le 7 décembre, saint Charles Garnier succombait sous les coups des barbares, tandis que le lendemain, son compagnon de labeur, Noël Chabanel, tombait obscurément sous les coups d'un Huron apostat. Ils avaient été précédés dans la gloire par quatre de leurs compagnons de travail : saint Antoine Daniel, martyrisé en 1648 ; Isaac Jogues et Jean de la Lande en 1646, René Goupil en 1642, tous trois mis à mort au pays même des Iroquois.

Nous avons cru, nos très chers Fils, que cet évènement devait être souligné par des célébrations qui ne fussent pas trop indignes de ces augustes héros. Puissions-nous, très chers Frères, offrir à la Divine Providence de ferventes actions de grâces pour nous avoir donné de si glorieux modèles et de si puissants Protecteurs.

Martyrs du Christ et célestes protecteurs.

Évoquons ici brièvement la figure de ces géants de l'Amour et de l'apostolat !

Saint Jean de Brébeuf est à bon droit considéré comme le chef de cette troupe glorieuse. Du chef, il possède l'esprit de décision qui va toujours de l'avant, le coup d'œil qui discerne les ruses de l'ennemi des âmes, l'ardeur communicative qui entraîne plutôt qu'elle ne commande, et par dessus tout, l'amour généreux qui se donne aux âmes jusqu'à la mort.

Saint Isaac Jogues partage avec Brébeuf l'honneur du premier rang dans ce groupe héroïque. Parmi ces amants de la croix, Jogues se distingue tout spécialement par son amour

de la souffrance. C'est par la douceur que ce timide terrasse ses ennemis, témoignant ainsi d'une force d'âme et d'une charité exceptionnelle.

A la suite de Brébeuf et de Jogues, viennent se ranger six autres soldats du Christ. Un même esprit de dévouement les anime tous ; chacun pourtant garde sa physionomie propre. Charles Garnier, à l'incomparable pureté, source du plus généreux des amours ; Antoine Daniel, héroïque victime du devoir quotidien ; René Goupil et Jean de la Lande, modèles de ces auxiliaires précieux de l'apostolat officiel de l'Église ; enfin Noël Chabanel, cet obscur martyr de toutes les heures, dont l'humble sacrifice était appelé à une gloire impérissable.

Leurs travaux et leur glorieuse mort demeureront à jamais des titres de gloire pour la munificence et la puissance de la grâce divine. Ils resteront aussi pour nous des sujets d'éternelles actions de grâces. Il faut le remarquer, en effet, ce n'est pas seulement la nation huronne, si longtemps sourde et qui ne se convertit à la Foi qu'après la mort des Martyrs, ce n'est pas seulement les tribus iroquoises, qui virent enfin la lumière et connurent une effloraison de vertus dignes des premiers temps de l'Église et dont la Vénérable Kateri Tekakwitha restera à jamais le sublime exemplaire et le modèle incomparable, mais c'est tout le peuple canadien, c'est toute l'Église canadienne qui sont redevables à ces saints Protecteurs de leur existence et de leur vie surnaturelle. Une moniale de l'Hôtel-Dieu de Québec, victime d'amour pour le rachat de la Nouvelle-France, Mère Catherine de Saint-Augustin, nous désigne saint Jean de Brébeuf comme le patron du Canada :

" Le 25 septembre 1662, après la communion, je pensai avoir vu devant moi le R. P. de Brébeuf tout brillant de lumière. D'une main il tenait une palme, et de l'autre il montrait cette colombe. Il était revêtu d'une aube, et par dessus il avait une étole de broderie d'or et de perles très blanches, et me paraissait tout environné de rayons."

Le 27 février, après les terribles secousses sismiques qui ébranlèrent tout le Canada, le Père de Brébeuf apparut de nouveau à Mère Catherine de Saint-Augustin : " Il me fit entendre, raconte-t-elle, que Dieu voulait se servir de lui pour protéger le pays, et que ceux qui auraient recours à lui en ressentiraient un puissant secours."

Glorieux patronage que tous les Martyrs partagent avec leur Chef. Ils ont, par leurs travaux et surtout par leur glorieuse mort, établi l'Église du Canada sur une base inébranlable. C'est à leur puissant patronage que l'Église canadienne doit en particulier sa vitalité merveilleuse, objet d'étonnement pour tous les observateurs. Marie de l'Incarnation nous livre le secret de cette puissance surnaturelle de nos Martyrs en proclamant leur éminente sainteté.

" Dieu est pureté, écrit-elle à son fils, et il veut des âmes qui lui ressemblent en tâchant d'imiter son adorable Fils par la pratique de ses divines maximes. . . Mais le présent le plus précieux de tout est l'esprit du Verbe incarné, quand il le donne d'une façon sublime comme il l'a donné à nos saints martyrs, les Révérends Pères de Brébeuf, Daniel, Jogues et Lalemant, qui ont fait paraître par leur généreux courage combien leur cœur était rempli de cet esprit et de l'amour de la croix de leur bon Maître. C'est cet esprit qui fait courir par mer et par terre les ouvriers de l'Évangile, et qui les fait martyrs vivants avant que le fer et le feu les consument. Les travaux inconcevables qu'il leur faut endurer sont des miracles plus grands que de ressususciter des morts." (22 octobre 1649)

Aussi, confiante dans les mérites de ses premiers héros, l'Église canadienne supplia-t-elle le Saint-Père de proclamer les saints Martyrs protecteurs du Canada. L'autorité suprême de l'Église se laissa fléchir par les supplications de toute l'Église canadienne et en 1940, Pie XII déclarait solennellement les saints Martyrs canadiens, seconds patrons du Canada.

Célébrations jubilaires.

Inutile de vous dire, nos très chers Frères, avec quelle générosité nous devrions célébrer ces insignes faveurs en ce tricentenaire des Martyrs. Nous sommes sûrs que tous, tant pasteurs que fidèles, se feront un devoir de donner à ces commémoraisons la solennité qu'exigent les circonstances. Une occasion exceptionnelle nous en sera offerte lorsque la châsse des reliques insignes des saints Martyrs passera dans nos églises cathédrales et dans les principaux endroits sanctifiés par le souvenir des Martyrs.

En plus des grâces particulières que la dévotion des fidèles pourra solliciter, il est des faveurs d'une portée plus générale qui devraient constituer comme les objectifs principaux de cette campagne de prières.

Nous demanderons à nos saints Patrons qu'ils veuillent bien susciter des continuateurs de leur œuvre, des prêtres selon le Cœur de Jésus. Notre jeune Église passe actuellement par une crise de vocations, peut-être la plus sérieuse de son histoire. Il n'est pas un de nos diocèses qui ne déplore une pénurie croissante de candidats à la prêtrise, bien que les besoins ne cessent de croître. Ces candidats, nous les attendrons de la Bonté divine, qui sait préparer le cœur des jeunes à suivre l'appel divin. La grâce d'En-Haut est encore capable de purifier l'atmosphère familiale, d'y faire germer les exemples et les vertus propices à l'éclosion des vocations. Cette grâce, comment ne pas l'espérer abondante, si nous la demandons par l'intercession des saints Martyrs canadiens, les patrons donnés par Dieu lui-même à l'Église canadienne.

Voici une autre requête que ces éminents serviteurs de Dieu accueilleront avec sympathie. Bien des âmes éminentes furent suscitées par Dieu pour établir l'Église au pays. Parmi ces âmes d'élite, certaines se distinguent par leurs vertus. Une réputation méritée de sainteté, et des faveurs de toutes sortes obtenues par leur intercession ont fait présenter leur cause à

Rome. Nous voulons surtout mentionner les Vénérables Mgr de Laval, Marie de l'Incarnation, Marguerite Bourgeoys, Catherine de Saint-Augustin et Jeanne Mance. Nous avons, il y a quelques années, mis leur cause sous le patronage des saints Martyrs. Nul doute que les prières des fidèles canadiens s'élèveront plus ferventes que jamais afin qu'arrive bientôt le jour tant désiré de leur glorification. Et ne doit-on pas voir une attention spéciale de la Providence dans le fait que l'année jubilaire des saints Martyrs coïncide avec le moment même où nous voyons poindre l'aurore de la béatification d'un de ces Fondateurs, la Vénérable Marguerite Bourgeoys ?

Ces deux intentions n'excluent évidemment pas toutes celles que la piété des fidèles pourrait avoir. Dans nos prières jubilaires, nous ne saurions oublier les besoins de notre Église et de notre patrie canadienne, menacées par les bouleversements qui agitent le monde. Nous aurons une pensée pour l'Église universelle qui souffre dans ses enfants livrés en grand nombre à une misère imméritée et à la persécution. Nous aurons une pensée filiale particulièrement émue, pour notre Père commun, le Souverain Pontife, qui souffre dans son cœur un martyre affreux, lourd de toutes les souffrances de ses enfants si cruellement éprouvés à travers le monde.

Quelques dispositions pratiques.

Il n'entre pas dans notre dessein de prescrire ici un programme détaillé de cérémonies pour tous. Ces célébrations doivent être adaptées aux besoins et aux possibilités de chacun, en accord avec les autorités de chaque diocèse.

Qu'il nous soit permis cependant de présenter ici quelques suggestions d'ordre plus général. Il va sans dire que le fond de toutes ces célébrations devrait garder un caractère religieux : celui de la prière. Heureuses les populations qui auront la singulière faveur de vénérer les reliques insignes de nos saints Martyrs. La châsse qui contient ces reliques, et

dont nous avons parlé plus haut, circule déjà à travers nos diocèses. On ne saurait concevoir toutes les grâces de choix que Dieu attache à la vénération des reliques des saints, ses amis intimes.

Il appartiendra aux prédicateurs d'exalter les vertus de nos saints et leur puissance d'intercession. Mais il ne faudrait pas oublier l'aspect plus humain de leur physionomie. Ils sont des types d'une humanité supérieure. Voilà un sujet très fécond pour les conférenciers qui voudront sans doute faire connaître les Martyrs au plus grand public possible. Il faudrait aussi, dans le même but, exploiter les meilleurs moyens de publicité.

Nous recommandons cette campagne de prière et de propagande non seulement à nos paroisses, non seulement à nos institutions d'enseignement de tout degré, mais aussi aux corps professionnels et aux autorités publiques qui auront sans doute à cœur d'honorer dignement les célestes Patrons de notre patrie canadienne.

Sera Notre présente Lettre pastorale collective lue et publiée dans toutes les églises paroissiales et au Chapitre dans les Communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, le seizième jour de mars, au jour anniversaire de la mort de Saint Jean de Brébeuf, l'an du Seigneur mil neuf cent quarante-neuf.

† Alexandre, *Archevêque d'Ottawa.*
† Joseph, *Archevêque de Montréal.*
† Georges, *Archevêque de Rimouski.*
† Maurice, *Archevêque de Québec.*
† Joseph-Eugène, *Évêque de Mont-Laurier.*
† Louis, o.m.i., *Évêque de Timmins.*
† Joseph-Alfred, *Évêque de Valleyfield.*
† Joseph-Arthur, *Évêque de Joliette.*
† Joseph-Aldée, *Évêque d'Amos.*

† Anastase, *Évêque de Saint-Jean-de-Québec.*
† Philippe, *Évêque de Sherbrooke.*
† Napoléon-Alexandre, c.j.m., *Évêque du Golfe Saint-Laurent.*
† Albini, *Évêque de Nicolet.*
† Arthur, *Évêque de Saint-Hyacinthe.*
† Georges, *Évêque de Chicoutimi.*
† Albini, *Évêque de Gaspé.*
† Georges-Léon, *Évêque des Trois-Rivières.*
† William, J., *Évêque de Pembroke.*
† Henri, o.m.i., *Évêque titulaire de Perrhé, Vicaire Apostolique de la Baie James.*
† Lionel, o.m.i., *Évêque titulaire d'Isbo, Vicaire Apostolique du Labrador.*
† Conrad, *Évêque titulaire d'Arena, Auxiliaire de Montréal.*
† Lawrence Patrick, *Évêque titulaire d'Opos, Auxiliaire de Montréal.*
† Charles-Eugène, *Évêque titulaire de Diana, Auxiliaire de Rimouski.*
† Edouard, *Évêque titulaire de Tabe, Auxiliaire de Joliette.*
† Charles-Omer, *Évêque titulaire de Zorolus, Auxiliaire de Québec.*
† Percival, *Évêque titulaire d'Albule, Auxiliaire de Valleyfield.*

(No 7)

ALLOCUTIONS PRONONCÉES

A L'OCCASION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA DÉLÉGATION APOSTOLIQUE LE 26 JUILLET 1949, A SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ.

I. ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR MAURICE ROY, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

Éminence,
Excellence Rme Monseigneur le Délégué Apostolique,

Excellences,
Mes bien chers Frères,

Lorsque les premiers colons de la Nouvelle France élevèrent ici un sanctuaire dédié à la bonne Sainte Anne, ils ne construisirent qu'une pauvre chapelle dans un tout petit village ; mais la foi qu'ils exprimaient n'était pas seulement la croyance d'un village ni même d'un peuple, c'était la foi de l'Église universelle. Et c'est parce qu'ils avaient tous la même foi que les pèlerins sont venus ici d'année en année, toujours plus nombreux, de la province de Québec, de tout le Canada et bientôt de toute l'Amérique. Ainsi la petite chapelle est devenue un grand sanctuaire et Sainte-Anne-de-Beaupré est un signe éclatant de notre union dans la foi de l'Église catholique.

Aussi sommes nous particulièrement heureux d'être réunis aujourd'hui dans la Basilique de Sainte-Anne pour rendre hommage au représentant de Sa Sainteté à l'occasion du cin-

quantième anniversaire de la Délégation Apostolique au Canada.

Pour un catholique, il n'y a pas de plus grand honneur que de pouvoir se rendre à Rome pour recevoir la bénédiction du Souverain Pontife. En certains pays, nombreux sont les fidèles qui obtiennent ce grand privilège, parce qu'ils peuvent en quelques heures de voyage, aller au Vatican. Mais au Canada, il y en a bien peu qui puissent songer à entreprendre ce long voyage ; même à l'occasion de l'Année sainte, le nombre de ceux qui pourront faire leur pèlerinage aux tombeaux des Apôtres sera relativement petit et c'est de très loin que les catholiques du Canada suivront les cérémonies du Jubilé.

Heureusement, le Pape n'a pas oublié ses fils du Canada. En envoyant vers eux ses délégués apostoliques, il leur a donné une nouvelle preuve de sa sollicitude universelle et les a tous rapprochés de lui. Dans la personne de son délégué, le Pape est présent parmi nous ; nous entendons sa parole, nous sentons sa paternelle affection. Depuis cinquante ans, les délégués apostoliques ont accompli au Canada une œuvre admirable : ils ont été, d'un océan à l'autre, le vivant écho du magistère romain ; ils se sont associés intimement à la vie de l'Église du Canada, assistant la hiérarchie dans son œuvre pastorale, dirigeant l'essor de nouvelles chrétientés, prenant part à nos fêtes et à nos deuils.

A cette œuvre magnifique de nos délégués apostoliques, il vous appartenait, Excellence Révérendissime, de donner un vif éclat et une nouvelle fécondité. Vous êtes venu vers nous, les yeux encore remplis du tragique spectacle d'un pays déchiré par la guerre civile, le cœur ému par l'exemple de chrétiens qui, par milliers, étaient morts à cause de leur foi et de leur soumission au successeur de Pierre. Quand vous nous avez parlé de ces martyrs, nous avons reconnu dans votre voix l'accent d'un grand apôtre, nous avons senti dans votre

âme une conviction profonde et rayonnante des droits inaliénables du Christ Roi.

Vous exprimant avec aisance dans les deux langues officielles du Canada, vous avez prêché partout la doctrine de l'Église. Assistant à nos congrès eucharistiques, consacrant les évêques et ordonnant les prêtres, célébrant nos anniversaires religieux, vous avez profité de toutes ces occasions pour exposer les grands dogmes, fondement de la véritable piété, pour souligner les traits essentiels de la doctrine sociale de l'Église, pour éclairer d'un jour nouveau les problèmes qui intéressent nos éducateurs et notre clergé. Vous avez été le conseiller discret et charitable de ceux que l'Église appelle à porter le lourd fardeau de l'épiscopat ; vous vous êtes penché avec bonté sur les malades et sur les malheureux ; vous avez accepté les fatigues et les dangers d'un long voyage en avion pour aller réconforter les missionnaires du grand Nord canadien. Dans tout le Canada, vous avez été le rayonnement de l'autorité pontificale.

La vigilante charité du Vicaire de Jésus-Christ et le zèle de ses délégués ont porté leurs fruits. Notre peuple s'est senti plus près de Rome ; l'attachement traditionnel de nos fidèles au Siège apostolique s'est fait plus fort et plus cordial. Leur foi, qui fut toujours profonde, est devenue plus éclairée ; les vocations missionnaires, signe certain d'un véritable esprit catholique, se sont multipliées ; les organisations sociales et les œuvres d'apostolat ont pris un nouvel essor. Dans tout le Canada, le Pape est écouté avec respect et ses ordres sont suivis avec empressement ; bien plus, il est aimé comme un père.

Le cinquantième anniversaire de la Délégation apostolique nous fournit une occasion particulièrement propice pour évoquer la mémoire des délégués apostoliques qui ont rempli leur auguste mission au Canada et pour témoigner notre gra-

titude à leur égard. C'est de grand cœur que l'épiscopat, le clergé et les fidèles du Canada expriment leur respect et leur reconnaissance à Vous-même, Excellence Révérendissime, qui avez continué avec tant d'éclat l'œuvre de nos délégués apostoliques et qui avez porté si haut le prestige du Saint-Siège.

Nous vous prions en même temps de déposer aux pieds de Sa Sainteté le Pape Pie XII glorieusement régnant, l'hommage de notre vénération et de notre dévouement le plus filial. Nous voulons être, pour le Vicaire de Jésus-Christ, des fils affectueux et soumis. Nous voulons alléger, par nos prières, le lourd fardeau que lui impose " la sollicitude de toutes les églises " (II Cor. 11-28) ; nous voulons joindre nos sacrifices à ceux du Chef de la chrétienté, dont le cœur saigne devant les persécutions qui éprouvent tant de pays ; nous voulons nous grouper autour du Pontife et du Docteur qui se dresse héroïquement en face de l'erreur et de la corruption déchaînées sur l'univers et qui personnifie, pour tout le monde civilisé, les droits imprescriptibles de la vérité.

En ce cinquantième anniversaire de la délégation apostolique, daigne Sa Sainteté agréer l'hommage de ses fils du Canada, unis autour de Son Excellence Révérendissime le Délégué Apostolique, dans la communion d'une même foi et dans un même amour pour la Sainte Église catholique, apostolique et romaine.

II. Allocution de Son Excellence

Monseigneur Ildebrando Antoniutti, Archevêque de Synnade, Délégué Apostolique au Canada.

Gratias agentes semper pro omnibus . . . Deo et Patri.
Rendant grâces continuellement pour toutes choses à Dieu le Père. (*Eph., 5, 20*)-

C'est avec une vive émotion et une profonde gratitude que je vous remercie de l'hommage que vous m'avez adressé en

votre nom, au nom de Nosseigneurs les Évêques, du clergé et des fidèles de langue française. Avec vous je veux répéter les paroles de Saint Paul : " Rendons grâces continuellement pour toutes choses. . . à Dieu le Père."

Voici donc que, de toutes les parties du Canada, nous nous sommes rassemblés dans ce Sanctuaire national, pour commémorer le Jubilé d'Or de la fondation de la Délégation Apostolique, en une célébration qui est à la fois un acte de reconnaissance, un signe d'union et une affirmation de solidarité.

Il eût été impossible, je crois, de trouver, pour cette solennité, un milieu plus propice ou une fête plus appropriée.

C'est ici, en effet, que les premiers colons de la Nouvelle-France sont venus s'établir sous la tutelle de sainte Anne, en reconnaissance de la protection que la Providence leur avait miséricordieusement accordée pendant leur périlleux passage en Canada.

C'est ici que le premier évêque de Québec, Monseigneur de Laval, érigea le premier sanctuaire au Canada pour inculquer aux colons la dévotion à sainte Anne et leur proposer un lumineux modèle de vie chrétienne.

C'est ici encore que le peuple canadien accourut aux heures glorieuses de son histoire pour chanter ses triomphes, comme aux heures plus tristes pour pleurer ses malheurs. Aux pieds de sainte Anne, ce peuple a toujours retrouvé l'atmosphère d'un foyer, et il s'est toujours relevé de sa prière plus fort dans la foi des ancêtres, éclairé par les enseignements de l'Église, prêt à reprendre son chemin et à continuer son histoire.

Après la célébration du Premier Concile Plénier de Québec, qui donnait à l'Église du Canada une très sage législation, c'est ici que, sous la présidence du Légat pontifical, se réunirent les Pères du Concile pour entonner le *Te Deum* d'action de grâces.

Et après la libération de Rome, vers la fin de la deuxième guerre mondiale, c'est toujours ici que les représentants de l'Épiscopat, du clergé et des fidèles de tous les diocèses du Canada, groupés autour du Délégué Apostolique, rendirent grâces à Dieu pour avoir protégé de la destruction la Ville Éternelle, siège du Souverain Pontife.

Réunis sous les voûtes majestueuses de cette basilique, devant l'autel de l'Aïeule de Notre-Seigneur, nous continuons donc, par cet acte de foi et de reconnaissance, une des plus belles traditions religieuses de ce jeune pays.

Vous avez été très heureusement inspirés, mes chers Pères Rédemptoristes, en invitant à ce Sanctuaire le Délégué Apostolique pour y remercier Dieu avec vous, dans la " fraternité de la charité " (*Rom., 12, 10*), des bienfaits que cinquante ans de Délégation Pontificale ont apportés à l'Église du Canada. Pareille pensée n'a pu naître que de ce profond amour que vous portez au Vicaire du Christ et qui est une des notes distinctives des fils de saint Alphonse. Nous voulons vous en exprimer notre reconnaissance la plus vive.

* * *

Il n'appartient pas à nous de délier les cinquante anneaux de cette chaîne d'or qui commença à se former le 3 août 1899 et qui se fortifie aujourd'hui dans le décor des resplendissantes mosaïques de ce temple.

L'hommage que vous rendez aujourd'hui à l'un des six délégués du Saint-Siège qui ont exercé ici leur mission, est une magnifique affirmation de foi, car, par les yeux de l'âme, les fidèles ont reconnu en leur personne l'auguste personne de celui qui les envoyait parmi vous : " Comme mon Père m'envoie, ainsi je vous envoie " (*Jo., 20, 21*).

Tout en acceptant l'hommage que vous nous rendez au nom du Saint-Père, nous nous sentons obligé de témoigner publiquement notre reconnaissance, après Dieu " de qui descend tout don parfait " (*Jac.*, *1*, *17*), à l'Épiscopat zélé, laborieux, exemplaire du Canada, qui a toujours secondé avec un généreux élan la mission des délégués apostoliques.

Le premier évêque de Québec pouvait dire avec raison de l'Église naissante du Canada qu' " elle était déjà pleine de vigueur, grâce aux soins attentifs du Saint-Siège."

Les égards dont Rome entoura la petite Église qui naissait au berceau de la vallée du Saint-Laurent, furent tout imprégnés au début de la tendresse que les mères portent à leur nouveau-né ; mais ils devaient se changer plus tard en un sentiment de fierté à la vue de ce fils arrivé à la maturité, gloire et consolation de l'universelle famille chrétienne.

Nous ne pouvons lire sans en être édifiés les lettres qu'adressait Monseigneur de Laval au Souverain Pontife ; lettres où se reflètent son profond attachement à Rome, son amour filial pour le Vicaire du Christ et sa complète soumission aux directives du Saint-Siège.

Cette bienheureuse tradition d'union étroite au Siège de Pierre est toujours demeurée la note caractéristique de l'Épiscopat du Canada, qui a su guider cette jeune Église vers les plus nobles réalisations et qui a fait d'elle une des plus florissantes chrétientés du monde.

Quels étonnants résultats quand on y songe ! Là où l'Église était déjà établie, elle s'est fortement enracinée ; là où elle n'existait pas, elle a étendu son royaume spirituel et a pris possession au nom du Christ de ces vastes terres qui vont d'une mer à l'autre.

Quand nous passons à travers les vieilles paroisses du Québec blotties autour des clochers, quand nous voyons ces communautés religieuses étonnamment prospères déborder les frontières et essaimer au loin, nous ne pouvons que rendre grâces au Seigneur pour avoir largement fécondé les travaux de ses apôtres.

Quand nous visitons les riantes provinces maritimes et que nous pensons à la tragédie de ce peuple, nous éprouvons une joie particulière à voir comment les tristesses de la dispersion se changent aujourd'hui en œuvres de conquêtes et de progrès: conquêtes et progrès qui ne cessent de s'élargir au milieu d'un climat printannier où passe l'espérance des plus abondantes moissons. . .

Quand nous parcourons la riche et prospère province de l'Ontario et les Prairies qui s'étendent indéfiniment vers l'Ouest et ces vastes solitudes qui se perdent dans le Grand Nord, nous éprouvons un vif réconfort à voir comment l'Église de jour en jour agrandit le règne du Christ jusqu'aux extrémités de la terre.

De Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, des Grands Lacs à la Terre de Baffin, dans les centres urbains et dans les petits villages, parmi les populations prospères des villes industrielles comme parmi les missions dispersées, la Croix du Christ a été plantée, les autels ont été érigés, les paroisses ont été fondées groupant sous leur égide tout un ensemble d'œuvres d'assistance religieuse et sociale, d'élévation morale et de culture intellectuelle, grâce à l'ardeur d'évêques clairvoyants, au travail de prêtres et de religieux infatigables et à la coopération d'un peuple fidèle.

Nous nous plaisons à déclarer, en cette solennité, que les représentants du Pape qui se sont succédés parmi vous, ont admiré les œuvres étonnantes et le grandissement merveilleux de cette chrétienté. Les chrétiens du Canada méritent

d'entendre ces paroles que saint Paul adressait aux premiers chrétiens de Rome : " Votre foi est connue de par le monde entier : *Fides vestra nuntiatur universo mundo* " (*Rom.*, *1*, *8*).

Fruits des travaux et du sang des martyrs, des fatigues et des exemples des apôtres venus du Vieux Monde, voici en effet que cette jeune chrétienté envoie ses enfants porter l'évangile sur tous les continents afin que tous les peuples ouvrent leur âme à la douce lumière de la vérité et viennent à leur tour puiser aux trésors insondables de la charité du Christ.

De nouvelles perspectives s'ouvrent donc devant l'Église du Canada. Il n'y a pas de doute que votre Église est parvenue à l'état de plénitude de la " croissance du Christ " (*Eph.* *4*, *13*). Il n'y a pas de doute qu'elle n'ait atteint cette maturité de formation où elle peut multiplier la vie et envoyer ses enfants intrépides, prêtres et évêques, répandre par le monde les merveilles de la rédemption. " C'est pourquoi Dieu vous a dispersés parmi les nations afin de raconter ses merveilles " (*Tob.*, *13*, *4*).

Soyez bénie, Église du Canada, soyez bénie pour avoir répondu de si grand cœur à votre vocation apostolique ! Soyez bénie pour votre foi solide comme vos montagnes, bénie pour votre charité profonde comme vos fleuves, bénie pour votre zèle vaste comme votre pays ! Soyez bénie pour votre attachement à Pierre, pour votre tendresse filiale à le consoler dans ses épreuves, pour votre générosité à alimenter ses œuvres!

Toujours soumise aux enseignements du Saint-Siège, Église du Canada, croissez et multipliez-vous dans ce pays. Toujours prête à répondre à l'appel du Vicaire de Jésus-Christ, Église du Canada, continuez à répandre parmi les nations la parole de Dieu afin que vos enfants par le sang et vos enfants par la grâce rendent gloire à Dieu et chantent vos louanges.

* * *

Je prie la Très Sainte Trinité, par l'intercession de sainte Anne, d'accorder à vos âmes la paix, à vos corps la santé, à vos familles le bonheur, à votre nation la prospérité, à votre Église l'union parfaite avec Rome. Et avec ces sentiments, de tout cœur je vous donne, au nom du Saint-Père, la bénédiction apostolique.

(No 8)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
le 15 janvier 1950.

La présente Circulaire comporte la série chronologique, précédée d'une table alphabétique, des principaux communiqués d'ordre disciplinaire ou historique, parus dans la "*Semaine Religieuse*", au cours de l'année 1949.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Prières spéciales à l'intention des persécutés.

Pour faire suite à sa déclaration du trente décembre dernier au sujet de Son Éminence le Cardinal Mindszenty, Son Excellence Monseigneur l'Archevêque a décrété ce qui suit :

L'oraison commandée *De Spiritu Sancto* sera désormais supprimée ; pendant deux semaines toutefois, à partir de l'Epiphanie, on récitera *pro re gravi*, l'oraison *Pro constituto in captivitate* (No 32) ; de plus, le jour même de l'Epiphanie et le dimanche suivant, on récitera soit au prône, soit après la messe, le *Souvenez-vous* à la sainte Vierge à l'intention de ceux qui sont persécutés à cause de la Foi catholique. — 2 janvier 1949.

Journée de prières à l'intention des captifs persécutés.

Le Conseil d'Administration de la Conférence Catholique Canadienne, lors d'une assemblée tenue à Ottawa, a suggéré que dans tous les diocèses du Canada, le dimanche 30 janvier soit une journée de prières à l'intention des captifs persécutés derrière le rideau de fer, en particulier de Son Éminence

le Cardinal Mindszenty, de Hongrie, et de Son Excellence Monseigneur Stépinac de Yougoslavie.

Tous les fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Nous n'en doutons pas, voudront répondre à ce vœu et unir leurs prières à celles de tout le Canada catholique pour obtenir du Ciel que cessent ces persécutions.

A ces fins, Nous suggérons à tous les fidèles d'entendre la messe et de communier, ce jour-là, aux intentions susdites.

En outre, Nous édictons les prescriptions suivantes :

1. A la messe, on dira l'oraison *Pro constituto in captivitate* (No 32) ;
2. Au prône, (ou dans le sermon), les pasteurs voudront bien rappeler à tous la nécessité de la prière et du sacrifice en ces temps troublés ;
3. Dans toutes les églises et dans les oratoires publics et semi-publics du diocèse, soit après la grand'messe soit après les Vêpres, au jugement du Curé, du Recteur de l'église ou du Supérieur, l'on fera les prières publiques indiquées au Rituel Romain sous le titre de *De Processione in quacumque tribulatione* (Tit.IX, cap.XII). Ces prières comportent le chant des litanies avec procession en forme de Rogations (1).

Il y a lieu d'espérer que de telles prières offertes à Dieu obtiendront pour l'Église de son Fils des jours de paix, feront descendre sur les captifs persécutés des bénédictions abon-

---

(1) *Rubriques :* Après la grand'messe ou les Vêpres, le Curé revêt l'amict, l'aube, le cingulon, l'étole et la chape violette. L'on chante d'abord l'antienne *Exsurge.* Puis l'on s'agenouille pour commencer le chant des Litanies des Saints, qu'on achève (après l'invocation *Sancta Maria, ora pro nobis*) en procession. Pendant la procession on sonne les cloches.

Après le Litanies, le *Pater Noster*, le psaume 19 *Exaudiat te Dominus* ou le psaume 90 *Qui habitat*, les versets, et les cinq oraisons *Ne despicias, Ineffabilem, misericordiam tuam, Concede nos famulos tuos, Tribulationem nostram, Deus refugium nostrum et virtus,* que l'on trouvera au Rituel Romain, sous le titre précité.

dantes et leur apporteront même une prompte libération. — 20 janvier 1949. † Charles-Omer Garant, V.G.,
Auxiliaire à Québec.

Prières pour les persécutés.

Son Excellence Monseigneur l'Archevêque vient de protester énergiquement, par la voix des journaux, contre la sentence imposée au cardinal Mindszenty, en la qualifiant de " terrible injustice ". A cette même occasion, il a, en son nom et au nom de tous ses diocésains, exprimé au Saint-Père, sa filiale sympathie.

Nous considérons comme Notre devoir de faire écho à la voix de Notre Archevêque bien-aimé et Nous demandons aux fidèles du diocèse de continuer à faire monter vers le Ciel, en ces heures tragiques, leurs incessantes prières pour le Primat martyr, pour l'Église de Hongrie, et pour tous ceux qui, à cause de leur foi, souffrent persécution.

Que le Dieu qui a libéré l'Apôtre saint Pierre des liens de sa captivité daigne entendre nos prières et délivrer son serviteur des mains de ses bourreaux. — 11 février 1949.
Charles-Omer Garant,
Auxiliaire à Québec.

Au sujet de la campagne de souscription du Conseil Central

LETTRE
de Son Excellence Monseigneur Charles-Omer Garant
Évêque-Auxiliaire,

Nos très chers Frères,

Pour la quatrième fois, le Conseil Central des Oeuvres de Québec lance sa campagne de souscription en faveur des Oeuvres qui lui sont affiliées. Cette campagne commence aujour-

d'hui pour se terminer le 24 février et, comme d'habitude, se fera dans toutes les paroisses de Québec, de Lévis et des environs. Nous venons, Nos Très chers Frères, vous demander de vous montrer généreux à cette occasion. Pour la première fois, depuis que Nous sommes Auxiliaire de Notre bien-aimé Archevêque, Nous avons l'honneur de Nous adresser à vous ; Nous vous avouons en ressentir une joie toute particulière à la pensée que c'est pour plaider la cause des Oeuvres de Charité.

Vous connaissez, Nos très chers Frères, le Conseil Central des Oeuvres de Québec ; c'est un organisme formé de représentants des Oeuvres et destiné à favoriser celles-ci de toutes manières. Il s'agit évidemment ici d'œuvres supra-paroissiales dont les bienfaits se font sentir dans toute la population de notre région et souvent même au-delà. Un tel organisme a nécessairement deux buts : 1) orienter et coordonner les activités des Oeuvres, tout en leur laissant leur légitime autonomie ; amener tous ceux qui y sont immédiatement intéressés à étudier ensemble les problèmes qui se posent et à trouver, dans une étroite collaboration, les solutions possibles ; susciter de nouvelles œuvres au rythme des besoins de la population ; 2) trouver des fonds pour les Oeuvres, de façon à les libérer des préoccupations matérielles et à leur permettre ainsi de consacrer toutes leurs énergies à poursuivre leurs buts respectifs.

Nous ne croyons pas devoir insister sur la nécessité, dans notre milieu, d'un semblable organisme. Les Oeuvres qui se multiplient sans cesse seront en butte, un jour ou l'autre, à des difficultés, si elles ne collaborent au sein d'un organisme qui a pour mission de les coordonner en vue du bien commun. Là comme ailleurs, on ne saurait attendre du libre jeu des volontés, si bien disposées soient-elles, l'avènement d'un régime de charité bien ordonné.

C'est aussi à un organisme comme le Conseil Central des Oeuvres qu'il appartient de fournir aux Oeuvres les ressources

financières dont elles ont besoin. Autrement les apôtres des Oeuvres doivent perdre des instants précieux dans la recherche des fonds nécessaires ; s'ils ne se préoccupent pas de ce problème — et cela peut arriver même dans les œuvres les plus méritantes — ils sont paralysés dans leur apostolat. De plus, organiser une campagne annuelle de souscription, comme celle qui s'ouvre aujourd'hui chez nous, est sans contredit le meilleur moyen d'obtenir les fonds requis. Cette façon de procéder comporte, sans doute, des difficultés, entre autres celle de recueillir, en une seule fois, ce qu'il faut pour soutenir les Oeuvres durant toute une année. Nous croyons cependant que si chacun, comprenant son devoir de charité, donne tout ce qu'il peut donner, la chose est possible ici comme ailleurs, d'autant qu'à l'occasion d'une telle campagne les entreprises industrielles et commerciales sont appelées à verser des souscriptions importantes. Cette façon de procéder, par contre, a l'avantage de supprimer de nombreuses sollicitations particulières. Il y a encore, il est vrai, des Oeuvres non affiliées qui font appel individuellement à la charité, mais si la campagne annuelle de souscription obtient le succès désiré, il y aura lieu d'inviter toutes les Oeuvres, à caractère supra-paroissial, dans un avenir plus ou moins prochain, à s'affilier au Conseil.

Il faut donc, Nos très chers Frères, que la campagne de 1949 atteigne son but, qu'elle recueille les fonds dont le Conseil Central a besoin et davantage. L'objectif, cette année, a été fixé à $200,000.00, mais si l'on considère même seulement les besoins des Oeuvres déjà affiliées, il aurait fallu demander plus. Les campagnes des Fédérations des Oeuvres, un peu partout, sont couronnées de succès, il est de toute nécessité que nous arrivions au même résultat.

Le Conseil Central des Oeuvres de Québec a déjà accompli des tâches importantes, il a droit à notre reconnaissance. Donnons-lui les moyens nécessaires et il fera encore plus. Les 27 Oeuvres affiliées au Conseil attendent aussi de la cam-

pagne de souscription les ressources financières dont elles ont besoin pour continuer, voire accroître, leur œuvre de bienfaisance ; vous les connaissez, vous savez que toutes méritent votre aide la plus généreuse, n'allons pas les décevoir en ces temps difficiles dont elles ressentent, elles aussi, les conséquences.

C'est pour Nous, Nos très chers Frères, un agréable devoir de faire cet appel à votre charité car Nous savons qu'il sera entendu. Il faudrait même que la campagne de souscription du Conseil Central des Oeuvres de Québec commençant aujourd'hui dépasse toutes les espérances. Demandons-le au BON DIEU dans nos prières durant ces jours et faisons prier les enfants à cette intention.

Aux organisateurs de la campagne, à tous ceux qui prêteront leur concours et aux généreux donateurs, Vœux et Bénédiction.

Donné à Québec, le 7 février 1949.

† CHARLES-OMER GARANT,
Evêque-Auxiliaire à Québec
Directeur général des Oeuvres diocésaines.

P.S. — La présente lettre sera lue, le dimanche 13 février 1949, au prône des différentes messes dans toutes les paroisses où doit avoir lieu la Campagne de souscription du Conseil Central des Oeuvres de Québec.

Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Pie XII.

En prévision du Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté le Pape Pie XII, au début d'avril prochain, une lettre collective, signée par tout l'Épiscopat du Canada, sera lue dans les églises de l'Archidiocèse, dimanche prochain le 6 mars. On y demande de célébrer avec éclat ce Jubilé. Nous déterminerons, dans quelque temps, le détail des cérémonies afin de célébrer con-

venablement ces fêtes jubilaires. Dès maintenant, Nous prescrivons ce qui suit :

1. Le dimanche 13 mars et jusqu'au dimanche 3 avril inclusivement, l'on dira comme oraison commandée, et *pro re gravi*, l'oraison " *Pro Papa* ".

2. A la messe paroissiale du dimanche 6 mars, on voudra bien observer les prescriptions du Synode, décret 64, §3. La lettre collective qui sera lue à cette messe, comme à toutes les autres remplacera la prédication demandée dans ce décret.

3. La collecte spéciale pour le Pape, demandée par la lettre collective de l'Épiscopat, pour le dimanche 13 mars, sera faite dans toutes les églises et à toutes les messes. Nous prions Nos diocésains d'être très généreux afin de pouvoir offrir un digne cadeau de fête à Notre Père commun. Les communautés religieuses sont aussi invitées à faire leur offrande. Les diocésains qui désireraient offrir un don spécial pourront s'adresser à leur curé qui Nous le transmettra.

Messieurs les curés voudront bien faire parvenir sans retard le produit de cette collecte à Monsieur le Procureur de l'Archevêché. Il convient d'envoyer ce cadeau au Pape pour son Jubilé.

En raison de cette quête du 13 mars, Nous supprimons la quête du Denier de Saint-Pierre, dimanche prochain, le 6 mars.

4. En vue de préparer la célébration du Jubilé sacerdotal du 3 avril prochain, Nous invitons tous les fidèles de l'Archidiocèse à prier très spécialement aux intentions du Souverain Pontife ; que de tous les cœurs montent vers Dieu comme en un concert de vives louanges, de ferventes actions de grâces ; que l'on s'efforce d'assister plus fréquemment à la Sainte Messe, tous les jours si possible, et qu'on y reçoive la Sainte Eucharistie.

Nous faisons, en outre, un appel très particulier aux enfants, si chers au cœur du Saint-Père, et dont les humbles et ferventes prières, ainsi que les petits sacrifices, sont si puissants

sur le cœur de Dieu ; les malades, en acceptant généreusement leurs souffrances, apporteront l'un des plus riches présents offerts à Dieu, aux intentions du Saint-Père.

Tous les fidèles, en un mot, voudront profiter de cette occasion pour donner au Souverain Pontife, une nouvelle et tangible preuve de leur filiale affection et de leur sincère attachement. — 3 mars 1949.

† Charles-Omer Garant,
Evêque-Auxiliaire à Québec.

Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Pie XII.

Les 2 et 3 avril, dans le monde entier, les catholiques célébreront le 50ème anniversaire de l'ordination du Pape. Les fidèles de l'Archidiocèse, Nous en sommes assuré, voudront unir leurs prières à celles de leur Père commun pour rendre grâces à Dieu des faveurs reçues et en implorer de nouvelles ; ce témoignage de leur piété filiale saura réconforter le Souverain Pontife et le consoler des misères dont son cœur est affligé.

Voici les suggestions que Nous croyons devoir faire à cette occasion :

1. Au cours de la semaine qui précède, dans toutes les maisons d'éducation, on pourrait organiser une journée spéciale de prières aux intentions du Pape. Cette journée, si cela peut commodément se faire, pourrait être le samedi, 2 avril, jour anniversaire de l'ordination sacerdotale de Pie XII. Il y aurait lieu, ce jour-là, d'inviter les enfants à une messe solennelle durant laquelle ils feraient la Sainte Communion.

2. Le jubilé sacerdotal du Pape, ainsi que l'annonçait la lettre collective de l'Épiscopat du Canada, sera célébré plus spécialement le 3 avril. Ce jour-là :

a) Nous invitons instamment tous les fidèles à communier et, dans les églises où cela est possible à assister aux deux messes qui y seront célébrées, la seconde étant pour " expier les crimes des ennemis de l'Église."

b) Le sermon portera sur le Pape. Toutefois, il pourra être supprimé pour faciliter aux fidèles l'assistance aux deux messes.

c) On pourrait exposer le Saint Sacrement à partir de la dernière messe jusqu'aux Vêpres inclusivement, qu'on ferait suivre du chant du *Te Deum* et de la bénédiction du Très Saint Sacrement(1). Si, en raison des circonstances, on ne pouvait avoir l'exposition du Saint Sacrement, le *Te Deum* serait chanté immédiatement après la grand'messe.

d) Afin de s'unir plus intimement au Saint-Père qui " désire passer ce jour en récollection et en prière ", il serait louable d'assurer la récitation continue du Rosaire dans les églises.

3. Nous exhortons tous les prêtres à célébrer en ce jour la deuxième messe permise, la messe *Pro remissione peccatorum*,(2) et cela aux intentions du Souverain Pontife, au lieu de la dire *pro populo* ou aux intentions de Monseigneur l'Archevêque. Que ceux qui, pour quelque raison, ne diront qu'une messe, n'oublient pas, durant cette messe, de recommander les intentions du Pape.

Que l'on donne à ces fêtes un " caractère profondément religieux " propre à attirer du ciel sur le Pape des bénédictions nombreuses et mériter à la Sainte Église des jours meilleurs. — 24 mars 1949.

† Charles-Omer Garant, V.G.,
Evêque-Auxiliaire à Québec.

Dimanche de la Justice Sociale.

Le dimanche 15 mai, jour anniversaire des Encycliques Sociales *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno*, ou le 1er dimanche qui suivra cette date, sera dorénavant consacré à

---

(1) On observera les particularités propres au chant des Vêpres en présence du Très Saint Sacrement exposé. De plus, le *Te Deum*, suivi de ses versets et de son oraison, doit être chanté immédiatement avant le *Tantum ergo*.

(2) A la messe *pro remissione peccatorum*, il faut dire le psaume *Judica me. . .*, le *Gloria Patri* à l'Introït et après le ps. *Lavabo*.

promouvoir la diffusion de la doctrine sociale de l'Église et sera appelé le " Dimanche de la Justice Sociale ".

Depuis plusieurs années déjà, cet anniversaire était célébré ; il s'agit de lui donner un cachet officiel et de multiplier les manifestations qui ont lieu en ce jour. Nosseigneurs les Archevêques et Évêques de la Province ont confié à la Commission sacerdotale d'études sociales le soin d'organiser ce dimanche dans les quatre Provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal, Ottawa et Rimouski. A cette fin, la Commission s'entendra avec les divers organismes susceptibles de l'aider et dont quelques-uns ont déjà à leur crédit des réalisations dans ce domaine. — 26 mars 1949.

† Charles-Omer Garant,
Evêque-Auxiliaire à Québec,
Secrétaire de l'Assemblée
Episcopale de la Province.

Dimanche de la Justice Sociale.

Comme l'annonçait un communiqué de l'Assemblée épiscopale des Provinces de Québec, Montréal, Ottawa et Rimouski, en date du 26 mars 1949, " le dimanche 15 mai, jour anniversaire des Encycliques sociales *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno*, ou le premier dimanche qui suivra cette date, sera dorénavant consacré à promouvoir la diffusion de la doctrine sociale de l'Église et sera appelé le " Dimanche de la Justice sociale ".

Nous avons confiance que Messieurs les Curés du diocèse répondront avec empressement à ce désir de l'épiscopat et qu'ils organiseront dans leurs paroisses respectives ce dimanche de la justice sociale. A cette fin, ils pourront s'entendre avec les divers organismes susceptibles de prêter leur concours. Ils trouveront, de plus, dans la partie non-officielle du présent numéro de la *Semaine Religieuse de Québec* un

schéma de sermon et un plan de forum sur la justice sociale, de même qu'une bibliographie.

Ayons à cœur de bien exposer ce traité trop peu connu de la morale catholique et faisons comprendre à notre peuple que, dans les temps troublés où nous vivons, seule l'application intégrale de la doctrine sociale de l'Église pourra nous préserver de maux encore plus grands. — 5 mai 1949.

† MAURICE,
Archevêque de Québec.

Appel à la charité en faveur des grévistes.

Depuis le début de la grève, qui affecte la région industrielle de l'amiante, les autorités religieuses ont fait leur large part pour hâter le règlement du conflit. Elles ont multiplié leurs démarches auprès des intéressés en les invitant à étudier diverses formules de solution qui tenaient compte des exigences légitimes de toutes les parties en cause, Malheureusement, leurs efforts, ainsi que l'intervention de l'autorité civile, n'ont pas abouti jusqu'à présent au résultat espéré.

Durant ce temps, la misère se fait sentir dans des milliers de foyers. Elle affecte les femmes et les enfants. Dans ces circonstances, la charité fait un devoir à tous, à quelque classe qu'ils appartiennent, d'accorder leur sympathie aux travailleurs et à leurs familles dans l'épreuve, et de leur donner, s'ils le peuvent, les secours matériels dont ils ont de plus en plus besoin. C'est pourquoi nous lançons un appel pressant à toutes les associations et nous leur demandons de collaborer avec les autorités religieuses à l'organisation d'une collecte en faveur des familles éprouvées.

Tous les catholiques doivent prier Dieu instamment afin que ceux qui sont divisés actuellement par un pénible conflit, jouissent bientôt dans l'oubli du passé, des bienfaits d'une juste paix.

Pour la Commission sacerdotale d'études sociales (avec l'assentiment de la Commission épiscopale des questions sociales). — St-Hyacinthe, 20 avril 1949.

MGR J.-C. LECLAIRE, P.D.,
président.

Collecte à la porte des églises.

LETTRE
DE S. EX. MGR L'ARCHEVEQUE
A MESSIEURS LES CURÉS DU DIOCÈSE DE QUÉBEC

Archevêché de Québec, le 4 mai 1949.

Monsieur le Curé.

La charité nous fait un devoir de demander une quête dans notre archidiocèse pour venir en aide aux ouvriers de l'amiante. A cette fin, je vous prie d'observer ce qui suit :

1. — Dimanche prochain, le 8 mai, et tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, on fera une collecte à la porte de l'église, à toutes les messes, pour les familles ouvrières de Thetford-les-Mines et de la région ;

2. — Vous voudrez bien lire à chaque messe, dimanche prochain, le communiqué de la Commission sacerdotale, qui est ci-inclus, et annoncer la quête qui sera faite à la porte de l'église, sans autre commentaire ;

3. — Là où il n'y a pas de syndicat catholique susceptible de s'en occuper, cette collecte pourra être faite par les membres d'un organisme paroissial ou d'autres personnes que vous aurez désignées ;

4. — Le produit des quêtes sera remis à Monsieur le Curé après chaque messe, et envoyé ,par chèque, au Procureur de l'Archevêché, chaque lundi.

Je compte que vous donnerez toute votre attention à cette œuvre de charité chrétienne, et je vous prie de croire à mes sentiments dévoués en Jésus et Marie.

† MAURICE,
Archevêque de Québec,

Dispense de l'Abstinence le 24 juin.

La fête de Saint Jean-Baptiste tombant cette année un vendredi, Son Excellence Monseigneur l'Archevêque a bien voulu dispenser de l'abstinence ce jour-là, en raison des manifestations religieuses et patriotiques qui auront lieu un peu partout ; dans tout le diocèse de Québec on pourra donc faire gras le 24 juin. — 9 juin 1949.

Le Congrès des Prêtres-adorateurs.

Comme le Congrès des Prêtres-Adorateurs est à la veille de s'ouvrir, j'invite de nouveau tous les prêtres de l'Archidiocèse à y assister et tous les fidèles à s'y associer par leurs prières. Sa Sainteté le Pape Pie XII daigne accorder une bénédiction spéciale à tous ceux qui prendront part à ce congrès, et nous exhorte à en profiter pour développer en nos âmes l'esprit d'oraison et la dévotion au Saint-Sacrement.

En face d'un monde divisé par tant de haines, et affligé par les plus cruelles persécutions, donnons l'exemple de la foi la plus vive et d'une union toute fraternelle dans la charité du Christ. *Tantum ergo sacramentum adoremur cernui* — 16 juin 1949.

† MAURICE,
Archevêque de Québec.

Dernière quête pour les mineurs de l'Amiante.

La quête pour les familles des mineurs de l'amiante se fera pour la dernière fois, demain, dimanche. Etant donné que ces familles ont déjà souffert bien des privations et qu'il faudra plusieurs jours avant que les mineurs ne puissent toucher leur salaire, Nous espérons que tous donneront généreusement. Messieurs les curés sont priés de recommander à toutes les messes cette quête à la charité de leurs paroissiens. — 25 juin 1949.

† MAURICE,
Archevêque de Québec.

Collecte de vêtements pour les Oeuvres du Saint-Père.

LETTRE DE S. EXC. MGR L'ARCHEVEQUE

Chers diocésains,

C'est avec une grande confiance que je fais appel à votre charité pour les œuvres du Pape. Sa Sainteté le Pape Pie XII nous a dit en des termes émouvants sa gratitude pour les vêtements et les vivres que nous lui avons envoyés l'an dernier. Je suis sûr que vous voudrez renouveler ce geste généreux. De tous les pays, des milliers de pauvres se tournent vers le Saint-Père pour lui demander de soulager leur misère : à nous de mettre entre les mains du Pape les secours qu'il aura tant de joie à leur distribuer.

Je prie Dieu de bénir tous ceux qui aideront au succès de cette grande œuvre de charité chrétienne. — 8 septembre 1949.

† Maurice Roy,
Archevêque de Québec.

Mise en garde contre une fausse dévotion.

Depuis quelques mois, des enfants appartenant à une honnête famille de Saint-Sylvestre, croient voir apparaître à tout instant leurs petites sœurs, décédées l'une à l'âge de trois ans, l'autre encore plus jeune ; ils prétendent aussi connaître les maladies dont peuvent souffrir tous ceux qui se présentent et promettent d'en obtenir la guérison par l'intercession des petites " saintes ".

Nous avons institué à ce sujet une enquête, comportant l'examen des enfants par des spécialistes ; on n'a pu vérifier aucun fait miraculeux ; par contre, le caractère superstitieux de cette dévotion est évident. De plus, les nombreux visiteurs qui défilent empêchent ces enfants de faire leurs études et les

tiennent dans un état d'excitation qui favorise l'illusion et qui peut causer de graves troubles nerveux.

Conformément au Code de Droit canonique (canon 1261) Nous rappelons à tous les fidèles qu'ils doivent s'abstenir de ces pratiques superstitieuses. Nous demandons tout particulièrement aux prêtres et aux religieux de ne rien faire qui semblerait encourager cette soi-disant dévotion. — 20 septembre 1949.

† MARURICE ROY,
Archevêque de Québec.

Le Luminaire liturgique.

La cire pure étant revenue sur le marché, il n'y a plus lieu d'user des indults obtenus pendant la guerre et l'on devra désormais se conformer aux règles générales de la liturgie concernant le luminaire.

Afin d'assurer l'uniformité dans nos diocèses, l'Assemblée fixe à 66% la proportion de cire d'abeilles que devront contenir les cierges de la Messe de même que le cierge allumé durant le Canon, le cierge pascal, le cierge à trois branches et la cire de la lampe du sanctuaire, si on l'emploie.

Les autres cierges devront contenir au moins 33% de cire d'abeilles.

On pourra toutefois épuiser la quantité de cierges déjà achetés, la présente décision ne s'appliquant qu'aux futurs achats. — 17 novembre 1949.

† CHARLES-OMER GARANT,
Secrétaire de l'Assemblée Episcopale.

Prières pour la préservation des Lieux Saints.

Sa Sainteté le Pape Pie XII, rappelant les graves raisons qui font un devoir à tous les fidèles de s'intéresser au respect des

droits acquis par les catholiques en Palestine, demande aux Excellentissimes Ordinaires de tous les diocèses d'enjoindre aux curés et aux communautés religieuses de faire des prières spéciales pour la préservation de Jérusalem et des Lieux Saints.

Cette croisade de prières, que le Saint Père confie au Cœur Immaculé de Marie, est d'une extrême urgence au moment où la question de Jérusalem et des Lieux Saints est discutée dans les assemblées publiques.

Pour se conformer à la volonté du Souverain Pontife, on dira, dans le diocèse, comme oraison commandée *pro re gravi*, jusqu'à la fin de l'année, l'oraison de la messe du Cœur Immaculé de Marie, dont la fête est célébrée le 22 août.
— 17 septembre 1949. † MAURICE,
Archevêque de Québec.

L'Avent, temps de pénitence.

Nous croyons devoir rappeler à Nos diocésains que le temps de l'Avent est un temps de pénitence et de mortification, et que c'est sous peine de péché grave que l'Église oblige ses enfants à faire jeûne et abstinence, particulièrement aux Quatre-Temps et à la Vigile de Noël. On doit donc éviter d'organiser une fête mondaine ou de donner un banquet la veille de Noël.

Nous espérons donc que ces directives seront respectueusement et intégralement observées par nos diocésains, en préparation à des fêtes vraiment chrétiennes. — 7 décembre 1949.

Répartition des Zones Missionnaires pour l'année 1950.

ZONE " A "

Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus

Cette zone se compose des paroisses du Vicariat Urbain No I et des Vicariats Forains Nos I à VI inclusivement, ainsi

que des paroisses de Notre-Dame de Lévis et de Sainte-Jeanne-d'Arc.

Les communautés et instituts suivants sont autorisés à y quêter : Les Pères Oblats, Les Missionnaires du Sacré-Cœur, les Pères Maristes, et les Sœurs Blanches. L'Oeuvre d'Orient a la même permission.

ZONE " B "

Saint Jean de Brébeuf

Cette zone est formée du Vicariat Urbain No II et des Vicariats Forains Nos VII à XIII inclusivement ainsi que des paroisses de Lauzon, Bienville et Sainte-Bernadette.

Communautés et instituts autorisés : Les Pères Blancs, les Pères Dominicains, les Pères Capucins(1), les Pères Rédemptoristes(2) et les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception.

(1) Les Pères Capucins pourront se présenter à Saint-Roch de Québec et dans les paroisses du Vicariat Forain No VII.

(2) Les Pères Rédemptoristes à Saint-Malo et dans les paroisses du Vicariat Forain No IX.

ZONE " C "

Saint François-Xavier

Cette zone comprend le Vicariat Urbain No III et les Vicariats Forains Nos XIV à XXI inclusivement ainsi que les paroisses de Christ-Roi, Saint-David, Saint-Romuald moins les paroisses lévisiennes attribuées aux zones précédentes.

Communautés et instituts autorisés : Les Prêtres des Missions Étrangères, les Pères Jésuites(1), les Clercs de Saint-Viateur(2) et les Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie.

(1) Les Pères Jésuites pourront visiter Saint-Fidèle de Québec, Saint-Ignace de Giffard et les paroisses du Vicariat Forain No XIV

(2) Les Clercs de Saint-Viateur, la paroisse de Saint-Esprit et le Vicariat Forain No XV.

Son Excellence Monseigneur l'Archevêque a daigné ratifier la présente distribution et accorder pour un an aux communautés ci-dessus désignées la permission de solliciter des aumônes dans les zones déterminées.

REMARQUES

1o Messieurs les Curés sont fortement encouragés à remettre le *total* de la quête aux prédicateurs missionnaires. Si pour de sérieuses raisons, ils croient nécessaire de retenir le montant de la quête *ordinaire* au profit de la Fabrique, ils devront, *en toute justice*, en prévenir eux-mêmes les paroissiens au prône.

Leur rapport annuel des quêtes missionnaires devra indiquer le montant total de la quête et la somme remise aux prédicateurs.

Cette concession ne s'applique pas aux Oeuvres missionnaires pontificales ni aux autres collectes.

2o La Société des Missions Étrangères de la Province de Québec, établie par notre Épiscopat, tient le premier rang des œuvres missionnaires particulières. C'est l'œuvre missionnaire du clergé diocésain et Messieurs les Curés sont priés de lui donner tout leur appui. — 19 décembre 1949.

Félicitations à l'Hon. Maurice Duplessis pour l'envoi de délégués

Québec, le 16 décembre 1949.

M. le Premier Ministre,

Il me fait extrêmement plaisir de vous transmettre la résolution acceptée par les Archevêques et Évêques de la Province de Québec, lors de leur dernière réunion, tenue à l'Archevêché de Québec, le 13 décembre dernier.

" Que des félicitations soient offertes à Monsieur le Premier Ministre et au gouvernement de la Province pour avoir délé-

gué à Rome, auprès de Notre Saint-Père le Pape, à l'occasion de l'ouverture de l'Année Sainte, les honorables ministres de la Santé et du Travail."

Ce geste de piété filiale à l'endroit de l'Église catholique et de son Chef visible honore le gouvernement de la province et attirera certainement les bénédictions du Ciel sur tout le peuple du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments en Jésus et Marie.

† CHARLES-OMER GARANT,
Evêque-Auxiliaire à Québec,
Secrétaire de l'Episcopat
de la province de Québec.

Messe dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier.

En vertu des facultés spéciales accordées par Notre Saint-Père le Pape, le 15 décembre dernier, Nous autorisons par les présentes, dans les églises et oratoires ou chapelles où se tiennent annuellement les Quarante-Heures, la célébration de la Sainte Messe, dans la nuit du 31 décembre au premier janvier prochain, avec distribution de la Sainte Communion. Cette messe peut être une messe solennelle.

La messe doit être précédée d'une cérémonie au cours de laquelle on récitera diverses prières et particulièrement le chapelet aux intentions du Souverain Pontife. Pour cette cérémonie on peut exposer le Saint Sacrement. Nous invitons les prédicateurs à commenter la Bulle de Sa Sainteté sur l'Année Sainte (1). La cérémonie devra durer de 11.00 heures du soir à 1.00 heure du matin. — 23 décembre 1949.

† MAURICE ROY,
Archevêque de Québec.

---

(1) *N.D.L.R.* On trouvera le texte de cette bulle dans la *Semaine Religieuse de Québec* (Année 1948-1949, 61e vol., 11 août 1949, page 790).

(No 9)

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

DE

Son Excellence
Monseigneur Maurice Roy, Archevêque de Québec,
sur le jubilé de 1950.

Maurice Roy,
par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique
Archevêque de Québec.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles du diocèse de Québec, salut et bénédiction en Notre-Seigneur

Nos très chers Frères,

Notre Très Saint Père le Pape a choisi l'année 1950 pour célébrer un jubilé universel, une année sainte. Il nous demande de faire de cette année, qui marque le milieu du 20e siècle, une année meilleure que les autres, une année vraiment exceptionnelle de contrition, de sacrifice, de prière et de charité dans l'Église tout entière.

Sans doute devons-nous prier et faire des bonnes œuvres en tout temps et en tout lieu. Cependant Dieu a choisi sur la terre certains sanctuaires où Il invite les hommes à venir prier en foule et où la foi des pèlerins est souvent récompensée par des miracles. Lourdes, Lisieux et Fatima en Europe, et, dans notre pays, Sainte-Anne de Beaupré, Notre-Dame du Cap et l'Oratoire Saint-Joseph de Montréal sont des lieux

saints où le Divin Maître réserve aux fidèles des grâces de choix et même des faveurs temporelles.

Comme il y a des lieux saints, il y a aussi des jours saints, par exemple le dimanche, jour consacré au Seigneur, jour de prière et de repos ; il y a enfin des années saintes.

Ainsi, dans l'Ancien Testament, la Loi donnée par Dieu à Moïse obligeait les Hébreux à observer le jubilé après sept semaines d'années, c'est-à-dire tous les cinquante ans. L'année jubilaire était une période consacrée à la prière et au délassement ; on rendait la liberté aux esclaves, on procédait à une nouvelle distribution des propriétés et on laissait la terre se reposer et reprendre sa fertilité.

Depuis le moyen âge, les Papes qui se succèdent sur le trône de saint Pierre invitent périodiquement tous les fidèles à observer une année sainte. Au début, il devait y avoir un jubilé tous les cent ans ; on réduisit bientôt l'intervalle à cinquante ans et finalement le Pape Paul II en 1470, régla qu'il y aurait désormais un jubilé tous les 25 ans.

En vertu de l'autorité souveraine qu'il a reçue de Dieu comme vicaire de Jésus-Christ, Sa Sainteté le Pape Pie XII, dans sa bulle *Jubilaeum Maximum*, publiée le 26 mai 1949, a proclamé un nouveau Jubilé. Le 24 décembre, Notre Saint Père le Pape inaugurait solennellement l'Année sainte en ouvrant, dans la Basilique de Saint-Pierre de Rome, la Porte Sainte, fermée depuis la fin du Jubilé précédent.

A l'occasion du Jubilé, l'Église accorde une indulgence plénière aux pèlerins qui, ayant obtenu le pardon de leurs péchés, visiteront les quatre Basiliques majeures de Rome, et feront les prières prescrites aux intentions du Souverain Pontife.

Pourquoi le Pape invite-t-il les fidèles à se rendre à Rome ? C'est que la Sainte Église Catholique est une grande famille, mais une famille dont les enfants sont répandus sur toute la surface de la terre. Ces enfants, habitant des pays très éloignés et parlant des langues différentes, l'Église veut qu'ils

accourent à Rome de tous les points du globe pour se rencontrer aux pieds de leur Père commun, le Pape, pour mieux sentir dans leurs cœurs et pour faire voir au monde entier qu'ils sont vraiment des frères. La multitude de pèlerins qui se rassemblera à Rome cette année sera une manifestation du grand esprit de famille qui unit entre eux les catholiques de tous les pays ; elle manifestera aux tièdes, aux indifférents, aux incroyants, la grandeur et la beauté de Notre Mère la sainte Église ; elle laissera paraître l'union de tous les catholiques groupés autour de l'Évêque de Rome et du successeur de Saint Pierre. L'année sainte sera ainsi la grande manifestation de l'unité de l'Église ; elle fera voir à tous les hommes que les catholiques ont la même foi, qu'ils sont unis par la même charité fraternelle, qu'ils obéissent tous au même chef. C'est pourquoi Notre Saint Père le Pape appelle les fidèles de tout l'univers en leur disant : " . . . il ne Nous reste plus qu'à vous inviter paternellement à venir très nombreux à Rome, au cours de l'année expiatoire ; Nous savons bien que les voyages ne seront ni aisés ni faciles pour tous, pour ceux-là surtout qui disposent de peu de moyens et demeurent dans les pays lointains. Mais puisque l'on fait tant d'efforts pour vaincre toutes sortes de difficultés, quand il s'agit de parer aux besoins de cette vie terrestre, pourquoi ne serait-il pas permis d'espérer que, de toutes les régions du monde, d'immenses multitudes, ne comptant avec aucune fatigue et ne se laissant apeurer par aucune incommodité, afflueront vers la Ville Éternelle, pour y implorer les célestes faveurs?

Gardez-vous cependant, chers Fils, d'accomplir ces pèlerinages à la façon de ceux qui ont coutume de voyager pour leur propre plaisir ; accomplissez-les plutôt avec les sentiments de grande piété qui dans les siècles passés animaient les fidèles de toute condition et de tous pays, qui, bien souvent, bravant les rudes obstacles du chemin, s'en allaient vers Rome, à pied, pour laver leurs fautes dans les larmes de la pénitence et implorer de Dieu le pardon et la paix."

Mais le Jubilé ne doit pas intéresser seulement les pèlerins : tous doivent y prendre part d'une certaine manière, car

l'année sainte est une grande croisade de prière et de pénitence à laquelle tous les catholiques doivent s'associer. Sa Sainteté le Pape nous a indiqué expressément les intentions que nous devons nous proposer en nous engageant dans cette croisade ; les voici :

Que le Jubilé soit l'occasion d'un grand mouvement de pénitence et qu'il hâte le retour universel des hommes au Christ Rédempteur ;

Que les chrétiens soient irréductiblement fidèles à Jésus-Christ et à son Église ; que les droits de l'Église soient reconnus malgré les attaques de ses ennemis ;

Que les ignorants et les infidèles, les athées et même les blasphémateurs et les ennemis de Dieu reçoivent la lumière de la grâce et se convertissent ;

Que la paix règne dans le monde ; que les Lieux Saints de Palestine soient respectés ;

Que toutes les classes de la société s'unissent dans un esprit de justice et de fraternité ; que les pauvres trouvent le travail ou du moins l'aumône dont ils ont besoin ;

Que la paix revienne dans les âmes, les familles, les nations et toute la communauté des peuples ;

Que ceux qui sont persécutés à cause de la foi aient le courage des martyrs ;

Que ceux qui sont prisonniers ou exilés puissent rentrer dans leur patrie ;

Que tous ceux qui souffrent obtiennent des consolations surnaturelles ;

Que les chrétiens plus avancés en âge aident les plus jeunes, par leur exemple, à grandir dans la pureté et la force chrétienne ; que tous fassent des progrès dans la grâce et la sainteté, gage de l'éternelle béatitude.

Pour bien nous conformer à toutes les intentions de Notre Saint Père le Pape, nous devons tout d'abord faire de l'année sainte une année de prière.

Nous devons prier davantage, avec l'humilité et le repentir de l'enfant prodigue se jetant dans les bras de son père, avec

la foi et la persévérance de la Chananéenne qui demandait quelques miettes de la table du bon Dieu. N'oublions pas que Dieu seul peut donner les grâces qui sont nécessaires pour que les justes se sanctifient et que les pécheurs se convertissent. Il n'est pas de grâce si extraordinaire qu'elle ne puisse être obtenue par une prière fervente et persévérante.

Mais avant tout, prions avec l'Église, notre Mère. La grande, la parfaite prière de l'Église, c'est celle qui monte vers le ciel dans le Saint Sacrifice de la Messe. Efforcez-vous, pendant l'année sainte, d'assister plus souvent à la Messe. Bien des personnes, malgré de nombreuses occupations, assistent à la messe tous les jours : ne pourriez-vous pas les imiter ? Ne pourriez-vous pas à tout le moins aller à la messe deux ou trois fois chaque semaine ? Dans certains foyers chrétiens, on tient à ce que la famille soit représentée chaque matin à l'église par un de ses membres ; à tour de rôle, chacun des enfants va à la messe pour prier au nom de tous les autres : nous vous recommandons de tout cœur cette belle pratique.

Recevez plus souvent la Sainte Communion et ayez à cœur de mieux préparer votre âme par des confessions humbles et sincères et par un plus grand respect pour Jésus-Christ réellement présent dans le Saint Sacrement.

Priez à l'église, priez aussi dans votre maison. Nous vous demandons instamment de faire la prière en famille, comme on le fait déjà dans un très grand nombre de foyers. Méritez qu'elle s'applique à vous chaque jour, la parole si consolante de Notre-Seigneur : " Là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis là au milieu d'eux " (Matt. 18-20).

Parmi toutes les prières que vous pouvez réciter, nous ne saurions trop vous recommander le Saint Rosaire. Plusieurs papes ont béni cette belle dévotion, qui consiste à méditer sur l'un des mystères de la vie de Jésus et de Marie en récitant chaque dizaine du chapelet. Efforcez-vous de réciter votre chapelet tous les jours ; avec un peu de générosité, beaucoup

de fidèles pourraient réciter même tout le rosaire, par exemple en disant un chapelet le matin, un autre l'après-midi et un troisième le soir.

Nous vous recommandons enfin la coutume déjà très répandue dans l'Église, qui consiste à consacrer le premier vendredi du mois au Sacré-Cœur de Jésus et le premier samedi à la Très Sainte Vierge.

Mais avec la prière, il faut le sacrifice, la pénitence. " Si vous ne faites pénitence, dit Jésus, vous périrez tous " (Luc XIII-5). Pour sauver nos âmes et tout particulièrement pour obtenir cette année des conversions éclatantes même parmi les plus grands pécheurs, même parmi les ennemis de l'Église, nous devons, très généreusement, faire des sacrifices.

Vous ferez pénitence en observant fidèlement la loi du jeûne, aux Quatre-Temps et pendant tout le carême, autant que votre santé vous le permet. Le jeûne est une pénitence particulièrement efficace. Notre Seigneur l'a dit à ses apôtres : certains démons ne peuvent être chassés " que par la prière et par le jeûne " (Matt. 17-21). Sans y être obligé, vous pouvez, en dehors du Carême, offrir quelquefois une journée de jeûne pour obtenir la conversion d'un parent ou d'un ami ou pour expier un péché grave que vous auriez eu le malheur de commettre.

Aux mêmes intentions, vous pouvez offrir d'autres sacrifices : par exemple vous priver de fumer soit complètement, soit un jour par semaine, le vendredi, soit au moins pendant quelques heures.

Nous vous supplions surtout de pratiquer la plus parfaite tempérance pour ce qui est des boissons alcooliques. Soit en vous abstenant complètement de l'alcool, et en vous inscrivant comme membre des Cercles Lacordaire ou Jeanne d'Arc, soit du moins en vous tenant à la plus stricte modération dans l'usage des boissons et des aliments, faites les sacrifices nécessaires pour ne pas vous exposer aux ravages de l'alcoolisme et pour ne pas y entraîner par votre exemple vos amis ou même vos propres enfants.

Enfin, Nous vous demandons de développer dans l'âme de vos enfants l'esprit de mortification, en leur apprenant à combattre leur gourmandise et en leur faisant penser de temps en temps, tout particulièrement le vendredi, à se priver de bonbons ou d'autres friandises pour obtenir la conversion des pauvres pécheurs et des païens.

Prions de tout cœur, Nos Très Chers Frères, et offrons chaque jour des sacrifices afin que les chrétiens soient plus fervents, que les pécheurs se convertissent, que ceux qui sont persécutés à cause de la foi restent fidèles à l'Église jusqu'à la mort, pour que les Lieux Saints, illustrés par la présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ, soient protégés contre toute profanation, pour que la paix règne enfin dans le monde. Entrons généreusement dans cette sainte croisade afin que, comme le demande Notre Saint Père le Pape, " l'Année Sainte soit pour tous une année de purification et de sanctification, de vie intérieure et de réparation, l'année du grand retour et du grand pardon."

Prières prescrites pour l'Année Sainte :

Une fois par semaine, dans toute les églises et oratoires publics et semi-publics du diocèse, on récitera à haute voix la prière de Sa Sainteté le Pape Pie XII pour l'Année Sainte, soit à la messe, soit au cours d'un autre exercice public de dévotion.

Jusqu'à nouvel ordre, les prêtres réciteront à la messe, comme oraison impérée, l'oraison " *Ad postulandam caritaem* " (*Orationes diversae* No 29).

Voici, d'après les Constitutions apostoliques, les privilèges dont vous pourrez jouir dans Notre Diocèse.

1o — *Personnes incapables d'aller à Rome et qui peuvent gagner ici les indulgences du Jubilé*

a) Toutes les moniales, toutes les religieuses cloîtrées ou non cloîtrées, ainsi que leurs novices et postulantes, servantes, et tourières, élèves pensionnaires et demi-pensionnaires mais non les externes.

b) Les jeunes filles et les femmes qui vivent dans des couvents, hospices, refuges, etc., même si ces maisons sont tenues par des laïques.

c) Les exilés, les déportés, les prisonniers, les internes des maisons de correction, de réforme ou de retraite forcée, ainsi que ceux qui en ont la charge ou l'administration.

d) Les malades, les infirmes et les vieillards qui ont soixante-dix ans révolus.

e) Tous ceux qui n'ont pas les moyens suffisants pour accomplir ce pèlerinage, ou ceux qui vivent de leur travail quotidien et ne peuvent cesser de travailler pendant le temps requis pour se rendre à Rome.

2o — *Oeuvres prescrites pour gagner ici l'indulgence du Jubilé*

a) Toutes les personnes, empêchées de se rendre à Rome, peuvent gagner, une ou plusieurs fois, l'indulgence du Jubilé, si elles accomplissent les œuvres prescrites par les Constitutions apostoliques :

a) La confession est obligatoire, chaque fois ;

b) La communion est également obligatoire, chaque fois ; le confesseur peut la commuer pour ses pénitents malades ; la communion pascale faite dans le temps pascal ne compte pas pour gagner l'indulgence du Jubilé.

c) Quatre visites de la chapelle de la communauté, pour ceux qui vivent en commun, ou de l'église paroissiale, pour les autres fidèles. Ces visites peuvent se faire le même jour ou à des jours différents.

d) La récitation de quatre fois NOTRE PÈRE, JE VOUS SALUE, MARIE, et GLOIRE SOIT AU PÈRE, et d'une fois JE CROIS EN DIEU, à chacune des visites de la chapelle ou de l'église, aux intentions du Souverain Pontife.

3o — *Pouvoirs des confesseurs durant l'Année Sainte*

a) Les confesseurs ont le pouvoir de remplacer certaines prières ou bonnes œuvres prescrites par d'autres exercices de piété, en faveur des malades et en quelques autres cas.

b) Les confesseurs ont le pouvoir d'absoudre certains cas ordinairement réservé à l'Évêque ou au Saint-Siège.

c) Les confesseurs peuvent dispenser de certains vœux privés.

4o — *Suspension des indulgences*

De Noël 1949 à Noël 1950, les indulgences applicables aux défunts restent en vigueur, mais toutes les indulgences en faveur des vivants sont suspendues dans le monde entier. Il n'y a d'exception que pour :

a) les indulgences qui se gagnent à l'heure de la mort ;

b) Les indulgences accordées à la récitation de l'ANGELUS ou du REGINA COELI ;

c) les indulgences dites des Quarante-Heures ;

d) les indulgences accordées aux personnes qui accompagnent le Saint-Sacrement quand il est porté solennellement aux malades ;

e) les indulgences de la prière de Sa Sainteté Pie XII pour l'Année Sainte ;

f) les indulgences accordées par un cardinal, un délégué apostolique, un métropolitain ou un évêque, quand ils accomplissent une fonction pontificale ou donnent leur bénédiction.

Sera Notre présente lettre pastorale lue au prône dans toutes les églises paroissiales et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, à l'Archevêché, sous Notre seing et sous le contreseing du Chancelier de l'Archevêché de Québec, le dix-huit janvier mil neuf cent cinquante, en la fête de la Chaire de Saint Pierre à Rome.

† MAURICE,

Archevêque de Québec,

Par mandement de Son Excellence,

Bruno DESROCHERS, *prêtre,*

Chancelier.

BULLE D'INDICTION DU JUBILÉ UNIVERSEL DE 1950 [1]

PIE, ÉVÊQUE

Serviteur des serviteurs de Dieu,
à tous les fidèles qui liront les présentes Lettres,
Salut et Bénédiction Apostolique

Le très grand jubilé, qui sera célébré durant l'année prochaine dans cette Ville Éternelle, a pour fin principale d'inciter tous les chrétiens, non seulement à expier leurs fautes et à amender leur vie, mais encore à acquérir la vertu et la sainteté, suivant ce qui a été dit : " *Sanctifiez-vous et soyez saints, parce que je suis le Seigneur votre Dieu.*" (*Lév.*, x, 7 ; cf. *I Pierre*, I, 16). Paroles qui, à la vérité, font facilement comprendre la nature et l'importance de cette très ancienne institution. Si les hommes, en effet, écoutent favorablement cette voix de l'Église et si, se détachant des choses terrestres et passagères, ils se tournent vers celles qui, éternelles, demeureront à jamais, il est hors de doute qu'alors sera réalisée cette rénovation des âmes tant désirée, grâce à laquelle, non seulement les mœurs privées, mais encore la vie publique, se conformeront aux préceptes et à l'esprit chrétien. Car lorsque chacun s'inspire d'une juste façon de vivre et modèle sincèrement et pratiquement sa vie sur elle, il s'ensuit nécessairement que la société humaine tout entière subit l'influence profonde d'une force et d'une impulsion nouvelles et est ainsi ramenée à un ordre de choses meilleur et plus heureux. Or, jamais plus qu'aujourd'hui, il a été nécessaire de tout réformer par l'infusion de la vérité et de la vertu de l'Évangile. Les efforts des hommes, bien que dignes de louange et non suggérés par des motifs trompeurs, sont cependant impuissants pour une telle entreprise. Seule, l'auguste religion qui s'appuie sur l'aide surnaturelle et sur la grâce divine peut assu-

1 — Traduction de *La Documentation Catholique.*

mer une si grande tâche et, avec l'actif concours de tous, la mener à une fin salutaire.

C'est pourquoi Nous souhaitons vivement que les évêques du monde entier, secondés chacun par son propre clergé, instruisent diligemment le troupeau confié à leurs soins respectifs des choses qui concernent le prochain grand Jubilé, et exhortent leurs fidèles à y participer de la meilleure façon possible ; soit qu'ils viennent à Rome, soit qu'ils restent dans leur pays, qu'ils adressent de plus ferventes prières à Dieu, qu'ils multiplient les œuvres de pénitence et de charité et pratiquent selon leurs forces les autres choses que Nous avons indiquées, en une autre occasion, comme buts particuliers pour l'Année Sainte.

Promulgation du Jubilé 1950

C'est pourquoi, ayant déjà en vue les fruits abondants et salutaires que Nous implorons instamment du divin Rédempteur, et suivant les traces des Pontifes romains, Nos prédécesseurs, après avoir pris conseil auprès de Nos vénérables Frères les cardinaux de la Sainte Église romaine, en vertu de l'autorité du Dieu tout-puissant, de celle des bienheureux apôtres Pierre et Paul et de la Nôtre, pour la gloire de Dieu lui-même, pour le salut des âmes et le développement de l'Église catholique, par les présentes Lettres, Nous édictons et promulgons, et Nous voulons que soit tenu pour édicté et promulgué un grand Jubilé universel, qui sera célébré dans cette Ville Éternelle, à partir de Noël mil neuf cent quarante neuf, jusqu'à Noël mil neuf cent cinquante, conformément à la norme du canon 923.

Conditions requises pour gagner le Jubilé

Au cours de cette Année Sainte, à tous les fidèles de l'un et l'autre sexes qui, purifiés par le sacrement de Pénitence et ayant reçu la sainte communion, auront visité pieusement une seule fois, soit dans la même journée, soit à des jours diffé-

rents, en suivant l'ordre qui leur plaira, la basilique de Saint-Jean de Latran, la basilique vaticane de Saint-Pierre, celle de Saint-Paul, sur la voie d'Ostie, et la basilique Sainte-Marie Majeure, sur l'Esquilin, et auront récité trois *Pater*, *Ave* et *Gloria* et un *Pater*, *Ave* et *Gloria* à Nos intentions, ainsi que le *Credo*, dans chaque basilique, Nous concédons et accordons miséricordieusement dans le Seigneur, l'indulgence plénière et la remise de toute la peine qu'ils doivent subir pour les péchés.

Les dispositions édictées ci-dessus pour pouvoir gagner l'indulgence plénière du Jubilé sont adoucies en faveur de ceux que, à Rome ou en chemin, la maladie et toute autre cause légitime, ou même la mort survenue entre temps, empêcheraient de terminer ou même de commencer le nombre prescrit de visites, de telle sorte que s'ils reçoivent régulièrement l'absolution de leurs péchés et la sainte communion, ils gagneront l'indulgence et la rémission du Jubilé comme s'ils avaient effectivement visité les quatre basiliques mentionnées.

Nous décidons, en outre, que les fidèles peuvent gagner cette indulgence jubilaire, aussi bien pour eux-mêmes que pour les défunts, autant de fois qu'ils accompliront les œuvres prescrites.

Intentions recommandées par le Pape

Vous n'ignorez pas, assurément, chers Fils, quelles sont les intentions générales des Pontifes romains ; cependant, Nous désirons vous manifester plus ouvertement et plus clairement quelle est Notre intention particulière concernant l'Année Sainte prochaine.

Par les supplications adressées à Dieu, qu'on lui demande tout d'abord que tous les fidèles par la prière et par la pénitence expient leurs propres péchés et s'efforcent, par l'amendement de leurs mœurs, de tendre à la vie et à la vertu chré-

tienne, de telle sorte que ce grand Jubilé hâte l'heureux retour de tous au Christ.

Il faut ensuite demander instamment à Dieu que la fidélité due au divin Rédempteur et à la société fondée par lui soit maintenue par tous dans un esprit irréductible et une ardente volonté ; que les droits sacro-saints de l'Église soient toujours sauvegardés entièrement et inviolablement contre les embûches, les mensonges et les persécutions de ses ennemis ; que ceux qui ne connaissent pas encore la lumière de la vérité catholique ou qui se sont égarés loin du droit chemin, et même ceux qui haïssent et nient Dieu, soient éclairés par la lumière surnaturelle et amenés par la grâce qui persuade les âmes à la pratique des préceptes de l'Évangile ; que dans toutes les parties du monde, mais surtout dans les Lieux Saints de la Palestine, soit rétablie le plus tôt possible la tranquillité sereine, assise sur des bases équitables ; que les classes sociales, apaisant leurs haines et mettant un terme à leurs dissensions, s'unissent dans la justice et la concorde fraternelle ; enfin, que les multitudes de nécessiteux retirent de leur travail les moyens de vivre honnêtement et reçoivent de la libéralité et de la charité de ceux qui sont favorisés par la fortune, les secours nécessaires et opportuns.

Enfin, qu'un jour de paix tant désirée revienne dans les âmes, dans les foyers domestiques, au sein de chaque nation, dans la communauté universelle des peuples ; que ceux " *qui souffrent persécution à cause de la justice* " (*Matth.*, v, 10) possèdent cette force invincible qui, dès les origines, par le sang des martyrs, a fait la beauté de l'Église ; que les expatriés, les prisonniers, ceux qui ont été déportés loin de leurs propres maisons. puissent regagner au plus vite leur très douce patrie ; que ceux qu'oppressent la douleur et le chagrin soient réconfortés par les consolations célestes ; que la fière et vigoureuse jeunesse resplendisse de pureté et de vertu chrétienne, guidée et encouragée par l'exemple de l'âge mûr et de la vieillesse ; que tous enfin jouissent de cette grâce céleste, gage de l'éternelle béatitude à obtenir dans les cieux.

Invitation a venir a Rome

Et maintenant, chers Fils, il ne Nous reste plus qu'à vous inviter paternellement à venir très nombreux à Rome, au cours de l'année expiatoire ; à Rome, disons-Nous, qui pour les fidèles de toutes les nations est comme une seconde patrie, où ils peuvent vénérer le lieu où fut enseveli le prince des apôtres après son martyre ; voir les Catacombes et y vénérer les tombeaux des martyrs, les temples si célèbres, les monuments de la foi et de la piété ancestrales, et faire visite au Père commun qui, les bras grands ouverts et le cœur débordant d'affection, attend leur arrivée.

Nous savons bien que les voyages ne seront ni aisés ni faciles pour tous, pour ceux-là surtout qui disposent de peu de moyens et demeurent dans les pays lointains. Mais puisque l'on fait tant d'efforts pour vaincre toutes sortes de difficultés, quand il s'agit de parer aux besoins de cette vie terrestre, pourquoi ne serait-il pas permis d'espérer que, de toutes les régions du monde, d'immenses multitudes, ne comptant avec aucune fatigue et ne se laissant apeurer par aucune incommodité, afflueront vers la Ville Éternelle, pour y implorer les célestes faveurs ?

Dans quelles dispositions d'ame accomplir le pèlerinage a Rome

Gardez-vous cependant, chers Fils, d'accomplir ces pèlerinages à la façon de ceux qui ont coutume de voyager pour leur propre plaisir ; accomplissez-les plutôt avec les sentiments de grande piété qui dans les siècles passés animaient les fidèles de toute condition et de tous pays qui, bien souvent, bravant les rudes obstacles du chemin, s'en allaient vers Rome, à pied, pour laver leurs fautes dans les larmes de la pénitence et implorer de Dieu le pardon et la paix. Réveillez et augmentez en vous cette foi et cette ardeur de charité divine d'autrefois et appliquez-vous à les infuser aussi dans l'âme des autres ; et ainsi, avec l'aide et la grâce de Dieu, le prochain et solennel

Jubilé apportera des fruits très abondants de salut aux particuliers et à toute la chrétienté.

Et pour que la présente Lettre parvienne plus facilement à la connaissance de tous, Nous voulons qu'à ses copies ou exemplaires, même imprimés, à la condition qu'ils portent la signature manuscrite d'un notaire public et le sceau d'un dignitaire ecclésiastique, soit accordée la même foi que celle qui serait accordée à la présente Lettre si elle était présentée ou montrée.

Nul n'aura donc la permission d'enfreindre la teneur de cette indiction, promulgation et concession de faveurs et de cette expression de notre volonté ; nul n'aura le droit de s'y opposer par une témérité coupable. Si quelqu'un osait commettre pareil attentat, qu'il sache qu'il encourrait l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 26 du mois de mai de l'année mil neuf cent quarante-neuf, la onzième de Notre Pontificat.

PIE XII, Pape.

PRIÈRE DU PAPE POUR L'ANNÉE SAINTE

Dieu tout-puissant et éternel, de toute notre âme nous vous remercions du grand don de l'Année Sainte.

O Père céleste, qui voyez tout, qui scrutez et régissez les cœurs des hommes, rendez-les dociles, en ce temps de grâces et de salut, à la voix de votre Fils.

Que l'Année Sainte soit pour tous une année de purification et de sanctification, de vie intérieure et de réparation, l'année du grand retour et du grand pardon.

Donnez à ceux qui souffrent persécution pour la foi, votre esprit de force, pour les unir indissolublement au Christ et à son Église.

Protégez, ô Seigneur, le Vicaire de votre Fils sur la terre les évêques, les prêtres, les religieux, les fidèles. Faites que tous, prêtres et laïques, adolescents, adultes et vieillards, forment, en étroite union d'esprit et de cœur, un roc inébranlable, contre lequel se brise la fureur de vos ennemis.

Que votre grâce excite en tous les hommes l'amour pour tant de malheureux, que la pauvreté et la misère réduisent à des conditions de vie indignes d'êtres humains.

Avivez, dans les âmes de ceux qui vous appellent du nom de Père, la faim et la soif de la justice sociale et de la charité fraternelle dans les œuvres et dans la vérité.

" Donnez, Seigneur, la paix à notre temps ", paix aux âmes, paix aux familles, paix à la patrie, paix entre les nations. Que l'arc-en-ciel de la pacification et de la réconciliation abrite sous la courbe de sa lumière sereine la terre sanctifiée par la vie et par la Passion de votre divin Fils.

Dieu de toute consolation ! Profonde est notre misère, lourdes sont nos fautes, innombrables nos besoins ; mais plus grande encore est notre confiance en vous. Conscients de notre indignité, nous mettons filialement notre sort entre vos mains, unissant nos faibles prières à l'intercession et aux mérites de la très glorieuse Vierge Marie et de tous les saints.

Donnez aux infirmes la résignation et la santé, aux jeunes gens la force de la foi, aux jeunes filles la pureté, aux pères de famille la prospérité et la sainteté du foyer, aux mères l'accomplissement de leur mission éducatrice, aux orphelines une affectueuse tutelle, aux réfugiés et aux prisonniers leur patrie, à tous, votre grâce, en préparation et comme gage de l'éternelle félicité dans le ciel ! Ainsi soit-il.

PIE XII, Pape.

(No 10)

LETTRE PASTORALE COLLECTIVE

DE LEURS EXCELLENCES NOSSEIGNEURS LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE CIVILE DE QUÉBEC

SUR LE PROBLÈME OUVRIER EN REGARD DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

NOUS, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE CIVILE DE QUÉBEC.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de Nos diocèses, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers frères,

MISSION DE L'ÉGLISE

1. Messagère de justice et de charité, l'Église a le droit et le devoir d'exposer, en les adaptant aux conditions particulières de chaque époque, les enseignements qu'Elle a reçus du Christ sur " les rapports essentiels et multiples qui rattachent et subordonnent l'ordre social aux questions religieuses et morales"(1).

2. L'Église cherche ainsi à fortifier la fraternité humaine, à resserrer les liens qui doivent unir les créatures d'un même Dieu, les fils d'un même Père , les frères de l'unique Rédempteur. C'est en effet la volonté du Christ que tous soient unis en Lui et par Lui sous l'action sanctificatrice de l'Esprit de Dieu, et que l'ordre temporel, non seulement ne s'oppose pas à cette union, mais la favorise et la manifeste. Voilà, Nos très chers Frères, les buts que poursuit l'Église par son enseignement et son action sociale : concourir au bonheur temporel de l'homme, faciliter sa vie surnaturelle et, par là, procurer la gloire de Dieu et de la Trinité sainte.

3. La doctrine sociale de l'Église, élaborée au cours des siècles, exprimée avec ampleur et maîtrise, surtout depuis Léon XIII, forme une admirable unité avec les principes mêmes de l'Évangile et avec l'enseignement traditionnel. Cette doctrine " est claire dans tous ses aspects ; elle est obligatoire ; nul ne peut s'en écarter sans danger pour la foi et l'ordre moral"(2).

4. Les principes de cette doctrine sont immuables, universels, les mêmes pour tous les pays. Les documents pontificaux, en plus d'exposer ces principes, les appliquent aux circonstances d'une époque déterminée. De là, pour juger des situations, la nécessité de replacer ces documents dans leur contexte historique et de bien voir à quelles circonstances ils se rapportent. Les principes gardent toute leur valeur, partout et toujours, même si les situations changent avec les temps et les régions. C'est aux Évêques, aidés des théologiens, des sociologues et des économistes travaillant sous la direction du magistère ecclésiastique, qu'il appartient de voir la situation dans les pays où s'exerce leur autorité spirituelle, de rappeler les principes immuables de la morale sociale et de les adapter aux besoins et aux circonstances de chaque région (3). En un mot, les Évêques sont les interprètes autorisés de la doctrine sociale de l'Église auprès des fidèles confiés à leurs soins.

Directives passées

5. Dans le passé, Nous avons saisi toutes les occasions d'appliquer à notre milieu les principes de la morale sociale. Nous avons rappelé ces principes à Nos diocésains respectifs. Nous les avons aussi rappelés, sous une forme plus solennelle, dans les Lettres pastorales collectives adressées à tous les fidèles de notre région. Parmi celles-ci, il convient de mentionner plus spécialement " Le problème rural ", " La colonisation ", " La restauration de l'ordre social ".

6. Le 30 novembre 1937, Nous avons traité du " Problème rural au regard de la doctrine sociale de l'Église". Nous avons alors attiré votre attention sur la question agricole, c'est-à-dire sur cet " ensemble de problèmes à résoudre pour rétablir chez nos habitants des campagnes la confiance et la sécurité économique propres à leur faire aimer leur rang dans la société et à garantir, au profit du reste de la communauté nationale, la préservation de notre classe rurale"(4).

Avec toute la tradition ecclésiastique, Nous avons voulu montrer " notre estime singulière pour l'agriculture, comme étant le plus essentiel des travaux de production, . . . et le premier élément de la richesse des peuples"(5).Le 11 octobre 1946, dans une Lettre collective sur un aspect particulier du problème rural, Nous avons préconisé un grand mouvement de colonisation pour rester fidèles à la noble mission que s'est donnée l'Église. En effet, l'Église a toujours été " pourvoyeuse du sol en encourageant ses fils à s'y établir"(6). Nous maintenons les directives de Nos Lettres de 1937 et de 1946 et Nous redisons à la suite du Saint Père : " Nous savons à quel point le relèvement moral de toute la nation est conditionnée par la santé sociale et la vigueur religieuse de sa classe agricole"(7).

7. Les directives que contenait Notre Lettre collective du 15 mai 1941 sur la " Restauration de l'Ordre social " éclaireront singulièrement les questions que Nous abordons aujourd'hui. Nous avons alors examiné le problème social dans son ensemble. A l'occasion des anniversaires de " Rerum novarum " et de " Quadragesimo anno ", Nous avons résumé la doctrine de ces encycliques ; Nous en avons fait à notre pays les applications opportunes, en souhaitant l'instauration du corporatisme(8). Nous demandons à tous de relire ces directives et Nous voulons qu'elles gardent toute leur valeur.

Sollicitude de l'Église pour tous

8. La lecture de ces documents fait ressortir, Nos très chers frères, la sollicitude de l'Église pour tous. Comme une mère, Elle aime tous ses enfants d'un même amour, mais Elle doit montrer une sollicitude toute particulière à ceux qui, parmi eux, sont plus jeunes ou plus faibles ; ceux-ci, en effet, ont plus besoin de son attention et de ses soins. C'est pourquoi l'Église s'est penchée avec une profonde affection vers la classe ouvrière qui se trouvait souvent sans guide et sans appui.

Devoir de rappeler la doctrine sociale de l'Église

9. Dans le même esprit, devant les changements profonds survenus dans la vie économique, devant l'agitation sociale qui marque toujours les années d'après-guerre, devant la confusion des esprits qui menace de troubler notre peuple et ralentit son progrès social, conscients de Notre charge de pasteurs, Nous venons vous rappeler

la doctrine de l'Église sur les problèmes et les besoins des travailleurs de chez nous.

Problème ouvrier

10. Ce sera Notre consolation de montrer aux travailleurs que la religion catholique qu'ils professent les justifie de désirer à la fois plus de perfection morale et plus de bien-être temporel. Voilà pourquoi, Nos très chers frères, Nous avons jugé opportun de parler de la condition des ouvriers telle qu'elle se présente en notre région et telle qu'elle devrait être dans un ordre meilleur. Nous tenons à dire concrètement la position de l'Église sur la question ouvrière, c'est-à-dire sur les problèmes à résoudre pour que les travailleurs puissent conserver et porter à plus de perfection leur vie spirituelle et matérielle, pour qu'ils aient moins de difficultés à remplir, dans une juste liberté, les constantes obligations dont ils sont responsables envers Dieu et leurs frères.

But et division de la lettre

11. Par cette prise de position sur le problème ouvrier, Nous voulons redire à tous nos fidèles la pensée de l'Église. Personne n'a le droit de rester indifférent devant cette importante question. Nous voulons encore être fidèles à cette exhortation de Pie XII : " Dites également partout et hautement : L'Église a soutenu et soutient toujours ceux qui n'ont que leur travail pour se procurer à eux-mêmes et à leurs familles le pain quotidien ; elle a pris et prend toujours la défense de leurs justes droits et de leurs revendications raisonnables "(9). Nous sommes assurés que Nos paroles seront reçues avec foi et Nous espérons que jamais la réalité de chez nous ne pourra faire l'objet de cette pénible constatation du Souverain Pontife devant les succès du communisme en certains pays : " Nous n'ignorons pas que l'Église a été, parfois, jusque parmi les rangs des catholiques, injustement soupçonnée d'avoir, par sa doctrine sociale, favorisé les systèmes subversifs ou de leur avoir frayé la voie. Ceux qui pensent ou parlent ainsi, qui n'ont pas voulu s'incliner devant l'autorité de l'Église, n'ont plus maintenant qu'à se courber devant l'inévitable réalité"(10). Dans ces vues, après avoir brièvement décrit les conditions actuelles de la vie ouvrière, Nous chercherons dans la doctrine sociale de l'Église les principaux éléments de restauration chrétienne de cette vie ; Nous indiquerons ensuite la responsabilité et la part de chacun dans cette œuvre nécessaire.

PREMIÈRE PARTIE

CONDITIONS ACTUELLES DE LA VIE OUVRIÈRE

Introduction

12. Nous ne saurions trop insister, N.T.C.F., sur la nécessité de bien voir d'abord les conditions actuelles de la vie ouvrière qui, prises dans leur ensemble, constituent le problème ouvrier. Nous en donnerons une description à larges traits. Que chacun de vous, par ses observations et ses réflexions sur la vie industrielle en général, sur la famille ouvrière, sur les loisirs, sur l'ambiance matérialiste de notre époque, sur le travail et sur la complexité des relations du travail, complète le tableau que nous esquissons. Nos constatations serviront de jalons.

Niveau matériel de vie

13. Nous devons reconnaître, N.T.C.F., que la situation économique de notre pays se compare avantageusement à celle de la plupart des contrées du monde. Nous en sommes redevables avant tout à la divine Providence ; elle a doté notre sol de richesses considérables et épargné à notre continent les dévastations causées par les récents conflits mondiaux. Notre classe ouvrière a profité de cette situation et elle jouit, dans son ensemble, d'un niveau de vie assez élevé ; les misères imméritées du peuple sont chez nous moins cruelles qu'ailleurs.

14. Cette constatation générale ne doit pas nous faire oublier toutefois les maux dont souffre encore notre classe ouvrière. D'abord il existe de nombreux groupes, régionaux ou professionnels, de travailleurs dont les revenus ne sont pas suffisants ; nul ne saurait soutenir que la richesse nationale est équitablement répartie ni qu'on a réussi à " mettre d'une façon stable, à la portée de tous les membres de la société, les conditions matérielles requises au développement de leur vie culturelle et spirituelle ", ce qui est, comme l'affirme Pie XII, le but de la vie économique(11). Et puis, chez-nous pas plus qu'ailleurs n'a été résolu le problème fondamental de la vie ouvrière, le problème de la sécurité économique et sociale du travailleur et de sa famille. Pour se protéger, il n'a ni la richesse du capitaliste, ni le sol du cultivateur, ni la pension du fonctionnaire. Il est d'autant plus urgent de remédier à cette situation que notre pays, exposé à l'ins-

tabilité économique parce que vivant surtout d'exportation, est jeune et en pleine évolution industrielle.

Développement industriel

15. L'industrialisation n'est pas un phénomène nouveau dans notre pays. Mais, au cours de la dernière décade, elle s'est accrue considérablement. Les établissements industriels et commerciaux se sont multipliés et ont grossi en importance ; ils ont pu utiliser un outillage et un équipement plus perfectionnés et ont employé une main d'œuvre de plus en plus nombreuse ; même le travail féminin s'est développé à un rythme accéléré.

Accroissement de la population urbaine

16. La population des villes, par suite de ce progrès industriel, a récemment augmenté de façon très notable. Durant les années de guerre l'industrie, le commerce et les services ne se sont pas limités à absorber les travailleurs urbains en disponibilité ou le surplus de population des centres ruraux ; ils ont accentué la désertion des campagnes. Des familles entières ont alors répondu à l'appel pressant de l'industrie et ne sont pas retournées, après la guerre, à leur occupation agricole. Cet accroissement de la population urbaine continue chaque année. C'est donc un fait ! la majorité de notre peuple ne vit pas à la campagne, ni de l'agriculture.

Adaptation a la vie urbaine

17. Or, au dire de sociologues avertis, il faut attendre deux générations avant que le rural s'adapte au milieu urbain, et pour cause. Le rural ne retrouve plus à la ville ses traditions et habitudes de vie ; il n'a plus ce contact vivifiant avec la belle nature de Dieu ; de la tranquillité champêtre, il est jeté dans la vie trépidante des villes. Les institutions qui le protégeaient n'ont plus le même caractère, certaines ont perdu de leur vigueur. De l'industrie agricole familiale où le travail s'exerce au bénéfice de la famille et avec les membres de la famille, le rural passe à l'usine, au commerce, où il est mêlé à un groupe d'étrangers. La paroisse urbaine, malgré de magnifiques efforts d'adaptation, ne peut lui offrir tous les cadres protecteurs de la paroisse rurale ; les relations de voisinage ne le soutiennent plus comme auparavant. La famille et la paroisse ne sont plus son milieu habituel de vie quotidienne ; il est perdu dans la foule

anonyme et nombreuse. Et que de dangers surtout pour les jeunes gens et les jeunes filles qui, du jour au lendemain, à l'âge de l'inexpérience et des passions, quittent le foyer paternel, protecteur de leur vertu, pour la " maison de chambres ", trop souvent occasion prochaine de péché ! Ce problème d'adaptation est pour les individus la source de multiples difficultés, parfois de lourdes misères, et il constitue pour la communauté urbaine un obstacle à l'établissement de son équilibre et à l'organisation de son progrès religieux, social et économique.

La vie de famille

18. L'augmentation rapide de la population urbaine a créé un problème aigu du logement avec toutes ses conséquences néfastes : entassement des familles qui favorise la limitation des naissances ; délaissement de la maison qui accentue la délinquence juvénile, l'alcoolisme et le débordement des mœurs ; déséquilibre enfin de la vie familiale causé par la négligence malheureuse du devoir précis que Dieu a assigné à chacun des membres de la famille.

19. Durant la dernière guerre notamment, les jeunes filles, les femmes mariées et même les mères de famille ont été attirées vers le travail industriel ou commercial. Elles trouvaient là une occasion d'avoir leur part de prospérité qui ferait oublier les misères de plusieurs années de chômage. Même après la guerre, un grand nombre d'entre elles ont continué de travailler soit sous l'appât du gain soit par besoin de compléter un revenu familial insuffisant. Ce qui en a souffert, ce sont l'autorité paternelle, la fidélité conjugale, l'harmonie domestique, la stabilité des mœurs familiales, toutes valeurs qui ont sans cesse préservé notre peuple et qui doivent toujours être estimées comme l'élément primordial de la prospérité et de la force morale des nations.

20. La vie de famille a souffert encore d'un déséquilibre du budget familial, causé parfois par une mauvaise administration ou un manque d'économie, mais surtout par une hausse constante du coût de la vie, par la lourdeur des impôts, par la cherté souvent excessive des logements. Comment ne pas stigmatiser ici ceux qui se sont livrés aux pratiques du " marché noir " sur les logements et autres nécessités !

Les loisirs

21. Le désir et le goût d'une vie plus relâchée se sont développés et ont conduit bien souvent au gaspillage que l'on espère toujours compenser assez facilement par de nouveaux gains. Pour la classe ouvrière, comme pour les autres classes d'ailleurs, la fréquentation des lieux d'amusement : spectacles, cinémas, restaurants, salles de danses, débits de boisson, " grills " et tavernes est devenue plus généralisée et plus assidue ; et, fait nouveau, conséquence d'un emploi industriel considérable de la main d'œuvre féminine, la femme a pris l'habitude de s'éloigner du foyer, non seulement pour le travail, mais aussi pour des divertissements qui jusque-là ne lui avaient pas paru convenables.

22. Surtout nombreux sont les jeunes gens et les jeunes filles qui, fréquentant les cafés et les " grills " où ils consomment des boissons alcooliques, deviennent trop souvent des proies faciles pour le vice. Conséquemment, ils négligent leur part de soutien à leurs parents, ne songent pas sérieusement à préparer leur foyer, mais dépensent plutôt une grande partie de leur salaire en amusements frivoles et en toilettes. Tous ces abus ont grandement contribué à diminuer le respect dû au dimanche.

23. Bien d'autres causes encore contribuent à créer une atmosphère de sensualité, affaiblissent la moralité de notre classe ouvrière et émoussent son sens du devoir. Tels, malheureusement trop souvent, certains journaux, illustrés, magazines ; tels certains programmes de radio, certaines annonces publicitaires, ainsi que les jeux d'argent et de hasard. Tous ces facteurs incitent nos fidèles à une vie moins chrétienne ; beaucoup, toutefois, résistent heureusement à ces influences perverses.

L'ouvrier au travail

24. Autre conséquence du développement industriel rapide, un grand nombre d'ouvriers sont entrés dans les nouvelles industries sans pouvoir acquérir une préparation suffisante. Leur présence à l'usine a davantage compliqué les problèmes de la vie industrielle et étendu les effets déplorables qui pouvaient être reprochés au régime économique. On sait, par exemple, la place occupée par le travail en série dans l'industrie moderne. Or il ne satisfait pas, dans l'état actuel de son organisation, les besoins culturels et psychologiques

du travailleur. Celui-ci n'a pas une vue suffisante sur l'organisation ou le fruit de son travail ; son regard est limité à sa machine, à la même opération restreinte qu'il répète sans cesse ; l'ensemble de l'entreprise ne lui est pas apparent. Comme conséquence l'ouvrier d'usine n'est pas intéressé à son travail. Aussi entre-t-il trop souvent à l'atelier avec la hâte d'en sortir au plus tôt pour chercher ailleurs un dérivatif qui réponde à son besoin d'épanouissement.

25. On sent de plus dans le monde du travail, comme d'ailleurs dans les autres classes, une diminution du sens des responsabilités ; la conscience professionnelle s'y est affaiblie. Qui n'a pas entendu des remarques comme celles-ci : " trop d'ouvriers cherchent à travailler le moins fort possible, s'absentent du travail sans motif suffisant, ne respectent pas la propriété du patron, se montrent négligents dans l'exécution de leur besogne " ? Les ouvriers ont certes leur bonne part de responsabilité dans ces abus, mais les employeurs ne sauraient oublier la leur. Employeurs et employés ont-ils pris tous les moyens d'accroître la compétence professionnelle dans leur milieu ? Ont-ils consenti à ce qu'un groupe d'employés se plient aux exigences de l'apprentissage ? Dans certaines formes de contrats, le travail au ralenti de l'ouvrier n'a-t-il pas été favorisé par employeurs et employés ? L'employeur n'a-t-il pas, parfois, donné son approbation tacite ? N'est-on pas allé jusqu'à exiger ce rendement diminué ? Autant de questions qui se posent à la conscience des employeurs et des employés. Une claire vue du problème demande que, dans la correction des abus, on ne néglige aucune des responsabilités.

26. Enfin la santé physique et morale des travailleurs n'est pas à l'abri de nombreux dangers. Si la diminution des heures de travail a eu comme heureux résultat de leur apporter plus de repos et de détente, par contre certaines catégories d'entre eux restent exposées, par la nature même de leur emploi, aux maladies dites industrielles ; les conditions hygiéniques dans lesquelles ils travaillent ne se sont pas améliorées au point d'atténuer, dans toute la mesure du possible, les dangers qui menacent leur santé. D'autre part, les sollicitations au mal, dans les milieux de travail, à cause bien souvent de la promiscuité, sont une menace à la vie chrétienne surtout des jeunes qui, en grand nombre, chaque année, passent de l'école à l'usine sans expérience de la vie.

Montée du matérialisme

27. La classe ouvrière n'a pas échappé, elle non plus, à l'influence du matérialisme ambiant, oublieux ou négateur des droits de Dieu sur l'homme, sur la famille, sur la profession. L'esprit d'insubordination, le manque de respect envers toute autorité — marques caractéristiques de notre époque — ont gagné à leur tour un bon nombre de travailleurs. Notons-en quelques manifestations : les enfants et les jeunes gens se montrent de moins en moins soumis à leurs parents ; plusieurs ouvriers ne croient pas être obligés de s'inspirer de la doctrine sociale de l'Église dans leur vie professionnelle ou dans la conduite de leurs associations, que celles-ci soient syndicales, coopératives ou autres. Le même manque de respect engendre encore une critique malveillante à l'endroit des autorités religieuses et civiles.

28. Cette baisse de l'esprit chrétien se manifeste en particulier par la profanation du dimanche, par la négligence des pratiques religieuses ou encore par l'abandon de nos belles traditions, par exemple, la récitation de la prière en famille ; les esprits et les cœurs sont ainsi prédisposés à se laisser tromper par la propagande des ennemis de l'Église. Mais, grâce à Dieu, nos ouvriers dans leur ensemble résistent fièrement aux faux prophètes des sectes ou groupements subversifs ; cette propagande leur est plutôt une occasion d'affirmer leur foi.

Prise de conscience de la classe ouvrière

29. Dans les paragraphes précédents, N.T.C.F., Nous nous sommes arrêtés plutôt à l'ouvrier pris individuellement et à sa famille. Mais on ne peut avoir une juste idée de la vie ouvrière moderne sans jeter un coup d'œil sur les relations du travail et sur les associations qui encadrent les travailleurs. Tenus à l'écart dans un état de sujétion durant des années et subissant un sort parfois injuste et malheureux, les ouvriers en général n'osaient pas, ou si peu, faire valoir leurs justes réclamations ; la crainte de se voir privés de leurs moyens de subsistance les empêchait de s'organiser. La guerre leur a laissé entrevoir que le chômage massif n'était pas inévitable. On insistait sur la nécessité d'une production intensive et on faisait largement appel à la collaboration ouvrière ; les ouvriers ont alors pris conscience de leur importance dans l'économie nationale. Une plus grande indépendance vis-à-vis leur emploi leur a permis d'ex-

primer des demandes qu'ils avaient refoulées jusque-là. Libérés de la crainte dans laquelle ils avaient vécu, ils sont entrés en plus grand nombre dans les associations ouvrières.

30. La classe ouvrière prend donc de plus en plus une conscience collective de ses droits et de sa force : elle entend défendre ses droits et les faire respecter. Devant ce fait, les uns se sentent inquiets, pour ne pas dire effrayés, d'autres gardent confiance.

31. Les uns se sentent inquiets. Si un bon nombre d'employeurs essaient de comprendre l'évolution sociale et collaborent loyalement avec une classe ouvrière mieux organisée, d'autres, trop nombreux, peu familiers avec la doctrine sociale de l'Église, et ayant la nostalgie d'un pouvoir patronal sans limite, se raidissent ou du moins gardent l'espoir secret de revenir au régime du passé et de mâter la classe ouvrière, quand une offre plus abondante de main d'œuvre le permettra. En d'autres milieux, on est prêt à accepter le droit d'association, mais on voudrait restreindre la force et les activités des groupements ouvriers. Parce que l'on confond facilement l'usage et l'abus de la force, on voit dans ces groupements un danger pour la paix sociale.

32. Ces attitudes de résistance, ce manque de sympathie et de compréhension concourent à engendrer chez plusieurs travailleurs un esprit de lutte, les poussent aux violences de langage et aux revendications exagérées, parfois même font naître chez eux un sentiment de révolte. La plupart des travailleurs toutefois, malgré les difficultés qu'ils rencontrent, ne se refusent pas à une collaboration sincère ; ils la recherchent même et, avec une patience qui à l'occasion se fait énergique mais toujours reste fidèle aux légitimes demandes de la classe ouvrière, ils continuent de réclamer sans excès la reconnaissance de leurs droits.

33. D'autres gardent confiance, avons-Nous dit. Ils voient avec bonheur la naissance, le maintien et le progrès de nombreuses associations syndicales, coopératives ou d'Action catholique, dans lesquelles l'ouvrier apprend ses droits et ses devoirs, et par lesquelles le monde ouvrier entend assurer, dans les limites de l'ordre, la maîtrise de sa vie. Avec raison ils ont confiance dans les travailleurs, et leur confiance n'est pas ébranlée par des paroles ou des attitudes qui peuvent s'écarter parfois du juste milieu. Ils considèrent da-

vantage l'ensemble du bien accompli, sachant que toute œuvre humaine n'est pas exempte d'imperfection et même d'erreur, à l'occasion. Ils pratiquent plutôt l'indulgence dans l'espoir d'un équilibre plus parfait vers lequel on s'achemine. La doctrine sociale de l'Église dont s'inspirent ces associations et la bonne volonté des chefs leur donnent l'assurance que les activités ouvrières, prises dans leur ensemble, ne tendront pas à remplacer une dictature par une autre, mais profiteront au bien commun. Ils se disent prêts à garder cette confiance tant et aussi longtemps que ces associations s'efforceront d'appliquer la doctrine sociale de l'Église et ils ne cessent d'espérer que toutes les associations ouvrières finiront par demander à l'Église lumière et enseignements. Cette attitude de confiance encourage les ouvriers et les incite à améliorer ce qui doit l'être, à consolider ce qui est déjà bien.

Conclusion

34. Bien des faits observés en milieu ouvrier sont pour nous de justes motifs d'édification, parce qu'ils révèlent la richesse d'âme de l'ouvrier. Nos familles urbaines, nos travailleurs possèdent de hautes et belles qualités. Pourrions-nous, par exemple, passer sous silence les sacrifices multipliés des pères de famille ouvrière pour leur épouse et leurs enfants ? Comment qualifier dignement le dévouement de ces nombreuses mères qui, admirables de force et d'ingéniosité, encouragent les leurs dans l'épreuve et savent tirer parti d'un maigre budget ? Elles parviennent par une éducation appropriée et en collaboration avec leur époux, à former chrétiennement leurs enfants et à les préparer à la vie urbaine. De plus ne trouve-t-on pas dans les familles ouvrières une grande générosité pour les infortunés, un accueil des plus favorables aux sollicitations en faveur des œuvres ? Cet esprit de sacrifice et de générosité au service du prochain et la pratique de toutes les vertus chrétiennes expliquent sans doute, avec la grâce de Dieu, l'éclosion de nombreuses vocations sacerdotales et religieuses en milieu ouvrier.

35. En ce même milieu, une grande volonté d'apostolat et de redressement a suscité la formation et le développement de vivantes associations, professionnelles, coopératives, religieuses et d'Action catholique. Beaucoup d'ouvriers s'y dévouent et manifestent un zèle prometteur. Ces associations sont autant de noyaux de résis-

tance et de formation destinés à parer aux dangers et aux maux qui menacent ou atteignent déjà la classe ouvrière, à des degrés divers, comme ils menacent ou atteignent les autres classes sociales.

36. Nous avons ensemble, N.T.C.F., poursuivi l'examen des conditions actuelles de la vie ouvrière. Notre province, avons-Nous dit, est devenue surtout urbaine. L'adaptation du rural à la ville présente des difficultés. Des dangers menacent l'ouvrier et sa famille, mais la résistance s'organise. Une conscience de classe se développe chez nos travailleurs ; ils demandent le respect de leurs droits. Devant cette force nouvelle, les uns s'inquiètent ; d'autres gardent confiance : ceux-ci sont les plus nombreux. Tel est le tableau qui se présente à nos yeux. N'allons pas nous contenter d'une constatation stérile ; voyons la pensée de l'Église sur la restauration de la vie ouvrière.

DEUXIÈME PARTIE

RESTAURATION CHRÉTIENNE DE LA VIE OUVRIÈRE

INTRODUCTION

Regarder le problème ouvrier dans le plan de Dieu

37. C'est Notre devoir de regarder le problème ouvrier dans le plan de Dieu. Si la vie ouvrière des villes, dans les conditions où elle s'est développée dans le passé, s'est montrée moins saine et moins protectrice des valeurs humaines que la vie rurale, il ne faudrait pas croire qu'elle est nécessairement meurtrière des âmes. La ville et le travail industriel ne sont pas en dehors du plan de Dieu et ne conduisent pas fatalement au matérialisme et à la déchristianisation des âmes. Le milieu ouvrier et industriel peut être sanctificateur.

Montrer la voie vers une restauration chrétienne

38. C'est Notre devoir de montrer la voie vers une saine restauration de la vie ouvrière. Saine, elle le sera par l'estime et la mise en pratique des valeurs religieuses, le respect de la personne humaine, l'épanouissement de la vie familiale, le bon emploi des loisirs, une juste conception du travail, de ses fins et des conséquences qui en découlent, enfin la réalisation d'un régime de travail tenant compte de tous ces facteurs d'une condition ouvrière chrétienne. Ainsi la

classe des travailleurs pourra mener une vie dignement humaine, s'épanouir chrétiennement et jouer son rôle dans la société aux côtés des autres classes et en collaboration avec elles. Nous ne saurions évidemment traiter à fond chacun de ces sujets. Après avoir effleuré ceux de la religion, de la famille et des loisirs, nous exposerons plus longuement la conception chrétienne du travail et de son organisation parce que le travail de l'ouvrier, en lui-même et dans le régime qui lui est fait, est à la base du problème ouvrier : il est l'occupation constante du salarié, le premier objet de ses inquiétudes et devient, à la longue, le principal élément formateur ou déformateur de sa vie personnelle, familiale et même religieuse.

— A —

LA RELIGION, BASE DE TOUTE RESTAURATION

Restaurer la vie ouvrière

39. Toute œuvre de restauration humaine doit, N.T.C.F., s'appuyer sur la religion et l'Église du Christ, en un mot sur Dieu. " Si Dieu ne bâtit pas la maison, en vain travaillent ceux qui la bâtissent "(12). Il n'en va pas autrement de la restauration de la vie ouvrière. En effet, restaurer la vie ouvrière, c'est donner au travailleur une place sociale conforme à la dignité de sa personne, pourvoir sa famille d'honorables conditions d'existence et de développement, collaborer avec les institutions qu'il a créées. Or, pour réaliser ces buts efficacement, il est absolument nécessaire de s'appuyer sur la doctrine de l'Église et sur la pratique des vertus chrétiennes.

La religion, fondement indispensable

40. Il importe donc souverainement de mettre d'abord la religion à la base de tout travail de restauration. Sans ce fondement indispensable, principe de vie et de progrès, les plus généreux efforts seront vains ; car " ni le travail seul, ni la plus parfaite organisation, ni le plus puissant outillage ne sauraient former et assurer la dignité du travailleur, mais bien la religion et tout ce qui est ennobli et sanctifié par elle. L'homme est l'image de Dieu. Voilà quelle est sa véritable dignité"(13). L'homme, image de Dieu, est frère du Christ ; c'est dans cette fraternité des chrétiens que le monde économique et social peut retrouver sa stabilité et son unité.

La religion n'endort pas l'ouvrier

41. Que l'on se garde bien de croire en écoutant les mauvais bergers, que la religion, acceptée comme base d'action, soit une entrave ou un obstacle à cette restauration, ou encore affaiblisse, par la pensée de l'au-delà, la juste défense des droits ouvriers. " Depuis longtemps déjà, on a affirmé et l'on continue d'affirmer que la religion rend le travailleur flasque et mou dans la vie quotidienne, dans la défense de ses intérêts privés et publics, que, tel l'opium, elle l'endort, le tranquillisant entièrement par l'espérance d'une vie de l'au-delà. Erreur manifeste ! Si l'Église, dans sa doctrine sociale, insiste toujours sur les égards dus à l'intime dignite, si elle réclame pour l'ouvrier dans le contrat de travail, le juste salaire, si elle exige pour lui une assistance efficace dans ses besoins matériels et spirituels, quel en est le motif, sinon que le travailleur est une personne humaine, que sa capacité de travail ne doit pas être considérée ni traitée comme une " marchandise ", et que son œuvre représente toujours une prestation personnelle"(14). Si l'Église dirige les hommes vers le ciel, Elle n'oublie pas que leur salut s'opère sur la terre ; voilà pourquoi son action tend à faire accepter au monde les exigences de la grâce, par lesquelles Elle sait pouvoir contribuer au bonheur même temporel de ses enfants.

L'Église n'est pas l'alliée des puissants

42. Que l'on se garde encore de penser, que, par ses rappels des principes chrétiens, l'Église entend protéger un régime économique ou même un régime politique. Voyons plutôt. Elle a dénoncé et elle dénonce les abus du capitalisme et les tendances matérialisantes du régime issu du libéralisme économique, parce que ce régime ne respecte pas la dignité de la personne et qu'il a donné naissance à un monde matérialiste dans lequel l'homme, et particulièrement l'ouvrier, peut difficilement vivre une vie digne de Dieu et de lui-même. Voyant d'autre part, et en vertu des principes immuables et par l'expérience, qu'un régime socialiste ou communiste ne laisserait pas place à la liberté légitime de l'homme, y compris l'ouvrier, elle a dénoncé et dénonce toute forme de socialisme ou de communisme. Connaissant les misères infligées par la dictature du capitalisme aussi bien que par celle du proletariat, elle réprouve l'une et l'autre et elle dénonce tout régime politique qui se fait le complice d'une classe ou qui essaie de dresser une classe sociale contre une autre ;

en cela elle n'a d'autre souci que de sauvegarder la dignité de l'homme. L'Église n'est l'alliée que de la vérité et de l'amour du Christ.

La religion inspiratrice de vérité et de force

43. C'est la religion, enseignée par l'Église et pratiquée par les classes dirigeantes et les classes laborieuses, qui restaurera vraiment la condition des ouvriers. L'Église, libre de toute attache, prêche cette religion d'amour entre les hommes et de respect pour la personne humaine. Elle revendique l'égalité de tous en dignité devant Dieu, Créateur et Père, et devant le Christ Rédempteur, mais en même temps elle met en garde contre l'utopie de l'égalité des conditions humaines. Enfin, elle puise dans les trésors que lui a légués le Christ, non seulement la vérité de ses enseignements, mais encore la force de la grâce, vérité et force sans lesquelles les hommes ne parviendront jamais, les uns à se départir d'une puissance illimitée sur la vie économique, les autres à se maintenir dans les limites de justes revendications, les uns et les autres à chercher, par le sacrifice de vaines idoles, la collaboration fraternelle dans la vie économique et sociale, point de départ de la restauration chrétienne de la vie ouvrière.

La religion plus puissante que la technique et l'organisation

44. Habitués à voir les merveilleux résultats de la technique baignés dans une atmosphère de matérialisme, nous sommes trop enclins à placer tous nos espoirs dans la force de l'organisation et dans la valeur des cadres. Qu'on y prenne garde, N.T.C.F. Si le monde de l'industrie, du commerce et de la finance, pour maintenir les positions qu'il occupe, met sa confiance entière dans la puissance de ses institutions et de son crédit en tous lieux, si le monde des travailleurs, à son tour et par réaction, s'appuie uniquement, dans la recherche d'un monde meilleur, sur la force que donnent à ses organismes le nombre des adhérents et l'abondance des ressources, nous assisterons finalement à un choc formidable et destructeur, d'autant plus formidable que les opposants seront plus forts et d'autant plus destructeur que les deux parties n'auront utilisé que leur force. Le monde qui sortirait d'un tel choc ne serait pas un monde meilleur pour l'ouvrier.

La religion source de collaboration

45. Si, au contraire, l'œuvre de restauration s'accomplit à la lumière des vérités éternelles de justice et de charité, les parties en présence demanderont à Dieu et à la religion la vue nette de leur fonction respective dans la société et de leur nécessaire collaboration au bien commun, ainsi que la force surnaturelle de remplir leurs devoirs. Au lieu de chercher à maintenir les positions acquises ou de viser à renverser simplement l'ordre établi, ils essaieront sincèrement de conserver ce qui est légitime et de remplacer ce qui ne mérite pas de vivre. Et ainsi la religion, par ses enseignements sur l'homme, sa famille, ses loisirs et son travail, par la grâce indispensable à toute œuvre de bien, sera la base d'une restauration chrétienne de la vie ouvrière.

— B —

RESPECT DES VALEURS FAMILIALES

Importance de la famille

46. L'homme naît, grandit et se forme dans une famille, et il ne la quitte que pour fonder lui-même un foyer, pour donner naissance et éducation à d'autres êtres. Voilà, N.T.C.F., qui place la famille au premier rang dans les facteurs de restauration de la vie ouvrière. Si notre monde ne fait pas à la famille ouvrière des conditions normales de vie, s'il disloque la famille, c'est toute la masse ouvrière qui en souffre, car le levain lui fait défaut. A l'inverse, elle sera soulevée par un levain puissant, si chaque famille ouvrière peut avoir son toit, se nourrir, prévoir l'avenir, assurer l'éducation et l'établissement de ses enfants.

Politique familiale

47. Dans les directives qu'il adressait aux travailleurs le jour de la Pentecôte 1943, Pie XII déclarait la sollicitude de l'Église pour l'établissement d'une politique familiale, exigence essentielle d'un ordre social chrétien : " Nous avons proclamé comme exigences fondamentales de concorde sociale ces aspirations que vous avez tant à cœur : un salaire, qui assure l'existence de la famille, qui rende possible aux parents l'accomplissement de leur devoir naturel de faire croître une famille sainement nourrie et vêtue ; une habi-

tation digne de personnes humaines ; la possibilité de procurer à vos fils une instruction suffisante et une éducation convenable, de prévoir les jours de gêne, de maladie, de vieillesse et d'y pourvoir. Ces conditions de prévoyance sociale doivent devenir des réalités si l'on veut que la société ne soit pas ébranlée à chaque saison par des ferments troubles et des secousses dangereuses, mais qu'elle se tranquillise et s'avance harmonieusement, dans la paix et l'amour mutuel"(15).

HABITATION FAMILIALE

48. Parmi toutes ces nécessités de la famille ouvrière, le Souverain Pontife s'arrête souvent à celle de l'espace vital pour la famille, dans une maison bien à elle ou dans un logis approprié. " N'est-ce pas la propriété privée qui doit assurer au père de famille la saine liberté dont il a besoin pour pouvoir remplir les devoirs que le Créateur lui a assignés, pour le bien-être physique, spirituel et religieux de la famille ? . . . Seule cette stabilité puisée dans la propriété d'un bien terrien fait de la famille la cellule vitale la plus parfaite et la plus féconde de la sociéte, cette possession réunissant dans une progressive cohésion les générations présentes et celles de l'avenir. Aujourd'hui l'idée d'espace vital et la création de tels espaces est au centre des buts sociaux et politiques : mais ne devrait-on pas, avant toute chose, penser à l'espace vital de la famille et libérer celle-ci des liens que lui imposent des conditions de vie ne lui permettant pas même de concevoir l'idée d'une maison à elle "(16) ? Il y revient à plusieurs reprises, et notamment en songeant aux futurs époux : " Or, la justice sociale demande, en outre, qu'on procure au peuple les habitations nécessaires. Tout d'abord à ceux qui veulent fonder une famille ou qui viennent de la fonder. Pourrait-on concevoir une mesure sociale plus urgente ? Combien il est pénible de voir des jeunes gens, à l'âge où la nature incline le plus au mariage, obligés d'attendre des années et des années, uniquement à cause du manque de logement, au risque de finir par tout abandonner, démoralisés par cette énervante attente "(17) !

SPIRITUALITÉ FAMILIALE

49. Pour que la famille ouvrière soit source de vie, première école d'éducation, sanctuaire où la jeunesse se forme à la piété et à la pratique des vertus, elle doit pouvoir se développer normalement dans des conditions sociales saines, mais aussi se laisser guider par une

spiritualité chrétienne du mariage. " N'est-ce pas une pitié, disait Sa Sainteté Pie XII à l'Association internationale de la famille, de voir à quelles solutions des problèmes les plus délicats descend une mentalité matérialiste : désagrégation de la famille par l'indiscipline des mœurs érigée en liberté indiscutable, épuisement de la famille par l'eugénisme sous toutes ses formes introduit dans la législation : asservissement matériel ou moral de la famille où, dans l'éducation de leurs enfants, les parents sont réduits à peu près à la condition de condamnés déchus de la puissance paternelle "(18). Au contraire, selon la doctrine chrétienne du mariage, le père et la mère, refusant de transiger avec leurs devoirs d'époux, se donneront avec foi à leur rôle d'éducateurs. Parce qu'ils auront accepté l'autorité de Dieu sur eux-mêmes, ils seront plus en mesure d'exercer leur autorité paternelle sur leurs enfants.

FAMILLE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE

50. Salaire, habitation familiale, mesures de sécurité sociale, climat moral, autant de conditions qui permettront à la famille ouvrière d'être cellule féconde dans l'organisme social. Tous ceux, N.T.C.F., qui ont à cœur la restauration de la vie ouvrière n'oublieront jamais d'envisager les demandes, les revendications et les réformes économiques et sociales sous l'angle de la famille. Si en effet il est nécessaire que l'ouvrier obtienne un revenu suffisant par son salaire, par des allocations proportionnées au nombre de ses enfants, par le gain des plus âgés d'entre eux, par la diminution même des impôts qui l'atteignent, c'est afin qu'il puisse fournir à sa famille tous les moyens matériels indispensables à une subsistance dignement humaine sans que la mère soit obligée de sortir du foyer pour gagner elle aussi. Alors l'ouvrier et son épouse peuvent pourvoir à l'éducation et à l'instruction de leurs enfants, se prémunir par l'épargne contre l'insécurité de l'avenir, s'attacher au sol par une maison bien à eux. Le cœur plein de confiance et d'amour, ils sont en état de mieux remplir leurs devoirs et de conserver à nos familles leur fécondité admirable, leurs mœurs simples et leurs caractéristiques chrétiennes. Ils accomplissent ainsi avec une joyeuse générosité cette œuvre si grande de préparer à la patrie des citoyens nombreux et forts, à l'Église des chrétiens convaincus et conquérants. Le problème ouvrier ne sera pas résolu à moins que l'ordre économique, politique et social ne facilite la réalisation d'un tel idéal.

— C —

VRAI SENS DES LOISIRS

Loisirs et restauration de la vie ouvrière

51. Un des heureux effets du machinisme moderne a été de diminuer les heures de travail. Chaque jour, chaque semaine, chaque année offrent à l'ouvrier un temps dont il peut disposer selon son bon plaisir. Ce progrès sera un vrai gain pour la classe ouvrière et la société, un élément puissant de restauration de la vie ouvrière, si les travailleurs savent tirer profit de leurs loisirs plus abondants en y attachant, comme il se doit, une valeur de vie familiale et de vie sociale, une valeur de culture de l'esprit et de sains divertissements.

Loisirs et vie familiale

52. Le premier des loisirs est le repos en famille qui permet, au moins certains jours, une communauté de vie, et qui donne à l'époux et au père la possibilité de remplir ses devoirs familiaux. Une absence trop prolongée rend l'ouvrier étranger dans sa propre maison et fait retomber sur la mère le soin d'élever les enfants. Une plus longue présence lui procurera l'occasion d'assumer toutes ses responsabilités paternelles. La culture d'un potager ou d'un parterre, des travaux d'ordre artisanal qu'il réalise de sa propre initiative et qui donnent libre cours à ses aptitudes distrairont l'ouvrier du travail souvent automatique et sans joie qu'il accomplit à l'usine, et lui feront mieux aimer un sol qu'il a travaillé de ses mains, un foyer qu'il a meublé et orné.

Loisirs et vie sociale

53. Les loisirs profiteront encore à l'ouvrier par le temps qu'il consacrera, sans nuire à sa vie de famille, aux diverses organisations qui visent à restaurer sa condition : associations religieuses, œuvres de loisirs, mouvement d'Action catholique, syndicats professionnels, coopératives d'épargne et de crédit, de consommation, d'habitation. Ces associations lui feront étudier les problèmes concrets qui l'intéressent, lui découvriront des moyens de solution et lui offriront l'occasion de prendre des responsabilités qui le grandiront tout en le poussant à mieux pratiquer la solidarité sociale.

Loisirs et culture de l'esprit

54. Les loisirs favoriseront aussi la culture de l'esprit. Nombreux sont les travailleurs qui, susceptibles d'une culture intellectuelle et artistique plus poussée, n'ont pas eu l'avantage de s'y adonner, ou encore n'ont pas su comment s'y adonner. La culture n'est pas réservée à une classe ; tous y ont droit, les ouvriers aussi. Que de moyens s'offrent à eux: le cinéma et le théâtre, les excursions, les voyages, les lectures, les bibliothèques, les cercles et journées d'études, les cours et écoles de perfectionnement, la vulgarisation artistique et scientifique. Parmi ces moyens, quelques-uns restent à créer ; la plupart existent déjà. De ceux-ci, les uns doivent être épurés, les autres multipliés. Il est nécessaire que tous soient adaptés aux besoins des travailleurs et propres à orner leur esprit. Les connaissances ainsi acquises s'épanouiront en une vraie culture durant la réflexion et la méditation que permettent le dimanche chrétiennement observé et certaines périodes de repos.

Loisirs et divertissements

55. Le travailleur industriel a besoin de divertissement et de jeux distrayants. Mais ces divertissements ne doivent pas être une nouvelle cause de déchéance et de gaspillage. L'amour de l'argent, si puissant dans notre régime économique, a fait surgir une quantité d'amuseurs sans conscience qui exploitent le désœuvrement et la naïveté populaires. Ces gens, prenant pour complices les passions humaines qu'ils excitent par des méthodes ingénieuses, dépouillent les ouvriers de leur argent et les rendent moins hommes. La classe ouvrière, si prompte à réagir quand il s'agit de sa vie de travail, réagit moins vite contre une telle exploitation dans le domaine des loisirs. Les divertissements ne doivent pas répondre aux goûts les plus faciles et parfois les moins nobles. Ils doivent au contraire assurer un plein épanouissement de la personne par l'entretien des forces physiques et par le développement des facultés intellectuelles et des vertus morales. En respectant la dignité du travailleur, les divertissements et les jeux seront vraiment une détente, un moyen de maintenir la santé, de former à la vie d'équipe, d'assouplir le corps et l'âme.

Résultats bienfaisants

56. Les loisirs ne sont pas le but de la vie, mais certainement un moyen de mieux vivre. Qui ne voit, N.T.C.F., l'influence des loi-

sirs auxquels on donne leur vrai sens ? La vie familiale s'en trouve renforcée, le sens des responsabilités accru, la santé du corps et de l'âme protégée et aidée. Ainsi les loisirs deviennent un capital qui porte des fruits. Expression de la liberté, ils permettent le développement de la personnalité étouffée par certaines conditions du travail moderne ; ils donnent l'occasion à un contrôle de soi, à une vraie maîtrise de sa vie. Par là ils concourent à la restauration de la vie ouvrière.

— D —

CONCEPTION CHRÉTIENNE DU TRAVAIL

Travail et restauration de la vie ouvrière

57. Nous avons montré, N.T.C.F., comment la religion est lumière et force; la famille, source de vie et première école de l'homme; les loisirs, détente et complément de formation. Nous en arrivons au travail. Évidemment le travail n'est pas le principal élément de restauration de la condition des ouvriers. La religion le dépasse, elle qui doit tout baigner de son influence. Mais le travail, qui occupe la majeure partie de la journée, qui est l'objet des inquiétudes de l'ouvrier et duquel dépend sa subsistance et celle de sa famille, façonne en quelque sorte, la pensée du travailleur, crée chez lui une mentalité particulière. Il joue donc un rôle primordial. Sans doute l'ouvrier n'est pas le seul à se soumettre à la loi du travail. Le prêtre, le professionnel, l'industriel travaillent eux aussi. On ne saurait nier toutefois que le travail de l'ouvrier, dans la vie économique actuelle, revêt un caractère bien marqué. Il importe donc de le concevoir dans le plan de Dieu, par une juste intelligence de son sens et de ses fins. Alors il élèvera l'ouvrier et contribuera à restaurer sa condition.

Travail industriel et plan de Dieu

58. Dans la vie économique moderne, le travail n'a pas la place à laquelle il a droit selon la justice. Nous le constatons avec Pie XII : " L'ouvrier, dans son effort pour améliorer sa situation, se heurte à tout un système qui, loin d'être conforme à la nature, est en opposition avec l'ordre de Dieu et avec la fin assignée par Dieu aux biens terrestres " (19). C'est que dans la grande entreprise telle qu'elle existe actuellement et qui donne le ton au monde industriel, l'effica-

cité de la machine fournie par le capital relègue au second rang l'apport du travail, renversant ainsi la véritable échelle des valeurs qui doit s'établir entre les divers agents de la production industrielle.

59. Le travail industriel consiste à mettre à la portée de tous les ressources de la nature et les résultats de la recherche scientifique par le moyen de techniques appropriées. Ce serait faire injure à Dieu que de penser qu'il n'entre pas dans le plan divin. Ce travail, caractéristique de notre époque, est voulu de Dieu, mais la Providence laisse à l'homme le soin de le régler selon les lois de la morale. L'avènement de la grande industrie a donné à l'homme une possibilité nouvelle de servir davantage ; elle a élevé son niveau général de vie et grandi l'économie à la mesure du monde. Ce sont là des progrès qui peuvent et qui doivent coopérer au bien de l'homme en lui facilitant la poursuite de sa destinée éternelle.

60. La vie économique moderne doit donner au travailleur sa part légitime de responsabilité, de culture et de biens matériels, dans un ordre social pleinement humain. Pour atteindre ce but, il faut voir le travail tel qu'il doit être selon le plan providentiel. Seule une conception chrétienne du travail lui assure ainsi qu'au travailleur grandeur et dignité.

Le travail, domination de la matière

61. L'homme travaille pour produire des biens utiles, pour créer une vraie richesse qui doit être mesurée d'après les fins humaines qu'elle est destinée à servir. " Personne n'ignore qu'aucune nation n'est jamais sortie de l'indigence et de la pauvreté pour atteindre à un degré plus élevé de prospérité, sinon par l'effort intense et combiné de tous ses membres, tant de ceux qui dirigent le travail que de ceux qui exécutent leurs ordres "(20). Ainsi donc, par le travail, l'homme domine la matière, humanise la terre ; il continue en quelque sorte l'œuvre de la création en transformant, en rendant utilisables les biens créés qui furent mis à son usage par Dieu afin qu'il s'en serve pour atteindre sa fin propre. " La vie de travail, en effet, qu'il s'agisse de la culture des champs, des emplois rétribués ou des occupations intellectuelles, n'avilit pas les esprits mais les ennoblit ; elle ne les réduit pas en servitude, mais plus exactement elle les rend

maîtres en quelque sorte et régisseurs des choses qui les environnent et qu'ils traitent laborieusement "(21).

Le travail, service de l'humanité

62. L'homme isolé serait impuissant à suffire à ses besoins dans une société organisée. La division des tâches fait que tous doivent compter les uns sur les autres pour se procurer le nécessaire et bénéficier d'une vie plus facile et plus confortable. Le travail de chacun prend alors une portée sociale et devient une expérience d'amitié au service de l'humanité : " Le travail unit les hommes au service du peuple dans un effort commun pour le perfectionnement de chacun et de tous à la gloire du Créateur et du Rédempteur "(22).

63. En retour de ce service à ses semblables, il est normal que l'homme tire sa subsistance et celle des siens sous quelque forme de rémunération : salaire, traitement, bénéfice. Mais la poursuite de ce gain ne doit jamais faire perdre de vue le sens du service à rendre. Car substituer la primauté du profit à celle du service est contre nature et entraîne des conséquences désastreuses. Quand l'ouvrier ne songe qu'à son salaire et néglige de donner un travail honnête et soigné ; quand le patron ne cherche qu'un bénéfice sans se soucier de la fin sociale de toute production, le consommateur est exploité et le bien commun trahi. Qui n'a pas souffert d'un travail accompli par un ouvrier sans conscience ni compétence? Qui ne se rappelle le scandale des récoltes brûlées et des emblavures réduites en un temps de misère universelle? Qui n'a déploré l'absurdité d'une production abondante et lucrative d'objets futiles et souvent nocifs alors que la rareté de produits de première nécessité causait des privations inouies?

64. Cette perturbation de l'ordre social existe surtout là où le travail, contrairement à une saine hiérarchie des valeurs, n'a plus dans le champ de la production la primauté sur les facteurs purement instrumentaux. " Ainsi que l'a bien montré Notre glorieux prédécesseur Pie XI dans son encyclique *Quadragesimo anno*, il arrive trop souvent, dit Pie XII, que ce ne sont plus les besoins humains qui règlent, selon leur importance naturelle et objective, la vie économique et l'emploi du capital, mais que c'est le capital et ses intérêts qui déterminent quels besoins doivent être satisfaits et dans quelle mesure ils le seront. En sorte que ce n'est pas le travail humain au

service du bien commun qui attire et emploie le capital, mais au contraire le capital qui dispose du travail et de l'homme lui-même et qui les meut à son gré, comme des billes dans la main d'un joueur"(23). Mais tout comme le spéculateur qui agit pour le seul profit, le travailleur perdrait aussi le sens du travail s'il voulait gagner de l'argent indépendamment du service qu'il rend dans l'entreprise et qu'il apporte, par le produit de son activité, à l'économie générale.

Le travail, perfectionnement de l'homme

65. Doué d'intelligence et de liberté, l'homme doit pouvoir trouver dans son travail un moyen de développer et de faire s'épanouir sa personnalité humaine en disciplinant ses facultés intellectuelles et morales. " Le travail est une des plus grandes valeurs de la vie "(24), car il doit permettre à l'homme de s'élever et de se cultiver.

Le travail, service de Dieu

66. Sur le plan surnaturel, le travail prend une signification encore plus profonde. Si l'homme l'accomplit avec la grâce dans le cœur et une intention droite, il donne à son activité laborieuse une valeur d'éternité. Alors, " le travail est service de Dieu, don de Dieu, vigueur et plénitude de vie pour l'homme, lui méritant le repos éternel "(25). L'effort qu'il déploie, la peine qu'il subit en travaillant fait participer l'homme au mystère de la souffrance rédemptrice. Puis, dans la volonté de servir les autres par son travail, l'homme trouve une occasion de pratiquer le commandement que le Christ nous a fait de nous aimer, de nous aider les uns les autres. Toute la Tradition a reconnu cette valeur chrétienne du travail, symbolisée par le divin Ouvrier de Nazareth.

Application au travail industriel

67. L'agriculteur et l'artisan peuvent aisément faire rendre à leur travail toutes ses possibilités de perfectionnement humain et de mérite surnaturel. Il n'en va pas de même pour l'ouvrier industriel et la plupart des salariés. Car elle est encore vraie dans un trop grand nombre de cas cette parole de Pie XI : " La matière sort ennoblie de l'atelier, tandis que l'homme s'y corrompt et s'y dégrade"(26). De plus, la technique moderne de production a conduit à une séparation plus marquée entre le capital et le travail et a causé bien des

mésententes et des conflits. C'est le sens retrouvé du travail et de ses fins qui corrigera cette situation déplorable et rétablira l'ordre dans les relations professionnelles. " Par-dessus la distinction entre employeurs et employés, qui menace de devenir toujours davantage une inexorable séparation, il y a le travail lui-même, le travail, tâche de la vie personnelle de tous en vue de procurer à la société les biens et les services qui lui sont nécessaires ou utiles. Ainsi compris, le travail est capable, en raison de sa nature même, d'unir les hommes véritablement et intimement ; il est capable de redonner forme et structure à la société amorphe et sans consistance, et par là d'assainir à nouveau les relations de la société avec l'État"(27).

— E —

MEILLEUR RÉGIME DU TRAVAIL

Régime du travail et restauration de la vie ouvrière

68. Il importe que la vie économique soit ordonnée de façon à reconnaître le sens chrétien du travail. Un régime qui ne permet pas à l'ouvrier de développer par son travail sa personnalité humaine, qui comprime chez un trop grand nombre d'hommes leur aspiration à réaliser une belle oeuvre dont ils tirent une légitime fierté parce qu'ils y ont mis le meilleur d'eux-mêmes, ce régime compromet toute œuvre de restauration, parce qu'il conduit à un matérialisme abject. Il existe un rapport direct entre l'insatisfaction que les masses ouvrières retirent de l'accomplissement de leur travail et la déchéance des mœurs privées et publiques, et donc la baisse de l'esprit chrétien

Régime du travail et valeurs spirituelles

69. Il ne faudra pas perdre de vue, N.T.C.F., que l'instauration d'un meilleur régime du travail se rattache aux véritables valeurs spirituelles que l'Église reconnaît dans le travail et dans l'homme qui l'exécute. Les réformes économiques devront tenir compte des exigences qui dérivent de la noblesse morale du travail et de la primauté de l'homme sur la matière. Comme les Souverains Pontifes l'ont souvent affirmé, " ces exigences comprennent, outre un juste salaire suffisant aux nécessités de l'ouvrier et de sa famille, la conservation et le perfectionnement d'un ordre social qui rende possible et assurée, si modeste qu'elle soit, une propriété privée à toutes les classes du peuple, qui favorise une formation plus relevée pour les

enfants des classes ouvrières spécialement doués d'intelligence et de bonne volonté, qui encourage le zèle et l'exercice pratique de l'esprit social dans l'entourage, dans le pays, dans la province, dans le peuple et dans la nation, qui, atténuant les heurts d'intérêts et de classes, ôte aux ouvriers l'impression d'être tenus à l'écart et leur procure l'expérience réconfortante d'une solidarité véritablement humaine et chrétiennement fraternelle "(28).

70. Les réformes du régime du travail doivent aussi tenir compte de la primauté de l'homme sur la matière. Cette primauté de l'homme requiert, comme conditions nécessaires, d'une part, l'adaptation du travail à l'homme : durée, rythme, méthodes, hygiène, apprentissage, milieu professionnel, et, d'autre part, une organisation du travail qui repose sur un statut efficacement protecteur du droit syndical tant patronal qu'ouvrier et qui achemine normalement les associations d'employeurs et d'employés vers l'organisation corporative ou la démocratisation de l'industrie. La mise en œuvre de ces conditions opèrera, dans l'activité professionnelle, la libération de l'initiative et l'élargissement des responsabilités ; elle révèlera même que " la structure complexe de la société. . . tout entière, a besoin de redressements et d'améliorations. . ."(29).

71. Ces normes générales doivent présider à la réorganisation du régime du travail. Elles doivent se concrétiser, pour que la classe ouvrière puisse réaliser toutes les fins providentielles du travail, sur le plan de l'entreprise, sur le plan de la profession et sur le plan de l'économie nationale.

RÉFORMES SUR LE PLAN DE L'ENTREPRISE

1o. *Le progrès technique*

72. C'est d'abord dans l'entreprise, cellule de la vie économique et sphère d'action quotidienne, que doit être organisé plus humainement le travail industriel, caractérisé par la mécanisation, la standardisation et la spécialisation des tâches. Ce sont là des conquêtes de la technique ; en elles-mêmes elles marquent un progrès et nous avons le devoir de les utiliser et de les mettre au service de tous, afin d'améliorer de plus en plus les conditions de vie matérielles.

73. Malheureusement ces conquêtes, en fait, séparent toujours davantage l'ouvrier de son œuvre ; elles tendent à créer chez lui un

esprit d'automatisme par la répétition incessante des mêmes gestes. Ce sont ses plus hautes facultés qui en souffrent. Il faut donc chercher à atténuer le plus possible les funestes effets de la mécanisation intensive de certains travaux industriels. Dans cette vue, on se convaincra que les moyens techniques doivent eux aussi être au service de l'homme et on appliquera à cette tâche d'humanisation ces directives de Pie XII : " Le progrès technique ne détermine pas, comme une loi fatale et nécessaire, la vie économique. Il est bien vrai que, trop souvent, il s'est plié docilement devant les exigences des calculs égoïstes, avides de grossir indéfiniment les capitaux. . . Ce n'est pas le progrès technique lui-même, en tant que fait social, qui doit être préféré au bien général ; il doit au contraire lui être ordonné et subordonné "(30). Pourquoi donc le progrès technique ne se conformerait-il pas à la nécessité de rendre le travail industriel plus humain ?

2o. *La structure de l'entreprise*

74. Par ailleurs, des réformes de structure chercheront à intéresser de plus en plus les travailleurs à la vie même de l'entreprise, de façon que tous ceux qui y participent, chefs d'entreprise et ouvriers, réalisent leur " communauté d'activité et d'intérêts "(31) par une forme d'association qui les unira plus effectivement que la formule actuelle du salariat. Pie XI, après avoir " relevé la profonde erreur de ceux qui déclarent essentiellement injuste le contrat de louage de travail ", déclarait dans *Quadragesimo Anno :* " Nous estimons cependant plus approprié aux conditions présentes de la vie sociale de tempérer quelque peu, dans la mesure du possible, le contrat de travail par des éléments empruntés au contrat de société. C'est ce que l'on a déjà commencé à faire sous des formes variées, non sans profit sensible pour les travailleurs et pour les possesseurs du capital. Ainsi les ouvriers et les employés ont été appelés à participer en quelque manière à la propriété de l'entreprise, à sa gestion ou aux profits qu'elle apporte " (32). Pie XII, dans son message du 1er septembre 1944, précise que " là où la grande exploitation continue de se montrer plus heureusement productive, elle doit offrir la possibilité de tempérer le contrat de travail par un contrat de société "(33).

75. Il faut bien constater que le régime du simple salariat, dans une économie imprégnée de libéralisme économique, a une tendance

à favoriser la lutte des classes, à creuser le fossé qui sépare le capital du travail, à porter les détenteurs de capitaux à la poursuite de profits abusifs, à diminuer chez l'ouvrier le souci d'un travail honnête et compétent, en ne l'intégrant pas suffisamment dans la vie de l'entreprise. Louables donc, pour ne pas dire plus, sont les réformes dans la structure de l'entreprise, de toute entreprise. Ajoutons avec Pie XII que la grande entreprise doit en offrir la possibilité. En amenant graduellement les travailleurs organisés à participer à la gestion, aux profits, à la propriété de l'entreprise, on contribuera puissamment à rétablir entre les collaborateurs d'une œuvre commune la confiance tant désirée.

76. Ces réformes doivent évidemment respecter la nature de l'entreprise et sauvegarder les droits légitimes des propriétaires des biens de production. Ainsi dans son allocution au congrès international des patrons chrétiens en mai 1949, après avoir affirmé que l'économie " n'est pas de sa nature une institution d'État," mais " le produit vivant de la libre initiative des individus et de leurs groupes librement constitués ', Pie XII déclarait : " On ne serait pas non plus dans le vrai en voulant affirmer que toute entreprise particulière est par sa nature une société, de manière que les rapports entre participants y soient déterminés par les règles de la justice distributive. . . Une telle conception part de l'hypothèse que toute entreprise rentre par nature dans la sphère du droit public. Hypothèse inexacte ! . . . l'entreprise. . . relève de l'ordre juridique privé de la vie économique. . . Le propriétaire des moyens de production, quel qu'il soit — propriétaire particulier, associations d'ouvriers ou fondation — doit, toujours dans les limites du droit public de l'économie, rester maître de ses décisions économiques"(34).

77. Les réformes de structure doivent donc conserver à l'entreprise son caractère d'ordre juridique privé tout en cherchant à mieux régler les " autres rapports personnels entre participants, dont il faut aussi tenir compte, même des rapports de commune responsabilité "(35). Quant à ses décisions économiques, le propriétaire en restera toujours maître si la représentation des travailleurs dans les comités chargés de la gestion de l'entreprise n'a qu'une voix consultative ou une voix délibérative minoritaire. Il ne Nous revient pas, il est vrai, d'indiquer les modalités techniques selon lesquelles la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise peut se

faire, mais Nous croyons, N.T.C.F., devoir orienter l'action sociale vers une réforme de l'entreprise dans ce sens, réforme qui doit s'opérer étape par étape, avec une prudente audace, dans un esprit de loyale et mutuelle confiance. Le capital et le travail ont tout à y gagner.

RÉFORMES SUR LE PLAN DE LA PROFESSION

78. C'est par l'institution corporative, par la " démocratisation de l'économie "(36) que l'on assurera à la vie économique et sociale un fonctionnement en vue du bien de tous les membres de la société. " Si l'on considère l'ensemble de la vie économique, — Nous l'avons dit déjà dans Notre Encyclique *Quadragesimo Anno,* — ce n'est que par un corps d'institutions professionnelles et interprofessionnelles, fondées sur des bases solidement chrétiennes, reliéees entre elles et formant sous des formes diverses, adaptées aux régions et aux circonstances, ce qu'on appelait la Corporation, ce n'est que par ces institutions que l'on pourra faire régner dans les relations économiques et sociales l'entr'aide mutuelle de la justice et de la charité"(37).

79. L'organisation corporative reconnaîtra juridiquement et en fait par des institutions permanentes la commune responsabilité de tous ceux qui prennent part à la production. " C'est le moment désormais d'abandonner les phrases vides et de penser avec *Quadragesimo Anno* à une nouvelle organisation des forces productives du peuple. Au-dessus, en effet, de la distinction entre ceux qui procurent et ceux qui exécutent le travail, que les hommes sachent voir et reconnaître cette unité plus haute qui se trouve dans tous ceux qui collaborent à la production, à savoir leur liaison et leur solidarité dans leur devoir de pourvoir ensemble, dans la stabilité, au bien commun et aux besoins de toute la communauté. Que cette solidarité s'étende à toutes les branches de la production, qu'elle devienne le fondement d'un ordre économique meilleur, d'une saine et juste autonomie, et ouvre le chemin à toutes les classes laborieuses pour acquérir honnêtement leur part de responsabilité dans la conduite de l'économie nationale. De telle manière que, grâce à cette union plus intime du travail avec les autres facteurs de la vie économique, le travailleur arrive à trouver dans son activité un gain assuré et suffisant pour son entretien et celui de sa famille, une véritable satisfaction de son esprit et un puissant stimulant pour son perfectionnement "(38).

80. Cette organisation professionnelle des forces productives de la nation devra favoriser l'artisanat, la petite et la moyenne industrie de façon que les entreprises de ce genre, qui sont davantage à la mesure de l'homme, ne soient pas écrasées par une concurrence invincible. Ces entreprises pourront ainsi répondre plus facilement à leur obligation de procurer une digne vie humaine à ceux qu'elles emploient.

Réformes sur le plan de l'économie nationale

81. Le but de l'économie nationale, c'est " de mettre d'une façon stable, à la portée de tous les membres de la société, les conditions matérielles requises pour le développement de leur vie culturelle et spirituelle "(39). " Dans une société bien constituée, déclarait en effet Léon XIII, il doit se trouver encore une certaine abondance de biens extérieurs dont l'usage est requis à l'exercice de la vertu (S. Thom., De Reg. Princip., I, 15). Or, tous ces biens, c'est le travail de l'ouvrier, travail des champs ou de l'usine, qui en est surtout la source féconde et nécessaire. . . L'équité demande donc que l'État se préoccupe des travailleurs et fasse en sorte que, de tous les biens qu'ils procurent à la société, il leur en revienne une part convenable. . ."(40).

82. Par le moyen de leurs organisations syndicales auxquelles l'institution corporative donnera un couronnement naturel, les travailleurs assumeront leur part de responsabilité dans la bonne ordonnance de la profession et dans " la constitution et le développement de l'économie nationale "(41).

Prudence et courage dans la voie des réformes

83. La prudence avec laquelle doivent s'opérer ces réformes ne doit pas masquer leur urgente nécessité ni voiler la netteté de leur orientation. C'est le maintien de l'ordre social qui exige l'organisation de cette solidarité économique. Les chefs d'entreprise qui, au nom d'une conception absolutiste de la propriété, ne croient pas devoir partager certaines de leurs responsabilités avec les travailleurs sont dans l'erreur, erreur qui pourrait leur être funeste. " Nous voudrions également, dit Pie XII, nous abstenir de qualifier la conduite pratique de certains défenseurs du droit de propriété privée, lesquels, avec leur façon d'interpréter l'usage et le respect de la propriété elle-même, parviennent mieux que ses adversaires à ébranler

cette institution si naturelle et si indispensable à la vie de l'humanité, et principalement de la famille " (42). Si l'on veut hâter chez nous " l'avènement d'un ordre public qui réalise au plus haut point possible une saine économie et la justice sociale " (43), tous les intéressés doivent apporter leur effort, honnêtement et courageusement.

CONCLUSION

Condition chrétienne de l'ouvrier

84. Par le respect des valeurs religieuses et familiales, par une saine orientation des loisirs et une juste conception du travail, par une meilleure organisation du travail sur les plans de l'entreprise, de la profession et de l'économie nationale, s'établira au pays un régime économique et social conforme à la doctrine de l'Église, en somme une condition ouvrière chrétienne qui corresponde sur un autre plan à ce que fut autrefois notre civilisation agricole. Comme c'est encore le cas pour la partie de nos fidèles qui vivent en milieu rural, l'ouvrier sentira qu'il a sa place dans la société. Il ne sera pas un homme sans attaches, un déraciné, un ignoré. Il sera fier de lui-même, parce qu'en réfléchissant sur lui-même et sur la noblesse de son travail, il aura découvert qu'il a une véritable vocation en ce monde ; il fera alliance avec cette vocation, il aimera sa vie d'ouvrier. Dans une vie économique meilleure, sa famille ne lui apparaîtra pas comme un tracas constant et parfois même comme un obstacle à sa vie normale ; une profession mieux organisée, une intégration plus forte dans la ville et dans le pays lui feront aimer sa profession, sa ville et son pays, parce qu'il comprendra son appartenance à ces institutions qui lui auront donné la place qui lui revient. En somme il sera fier d'être ouvrier, parce que sa qualité d'ouvrier donnera un sens et un prix à sa vie. Il pourra vivre sa vie conformément à la dignité de sa personne, selon l'esprit de Notre-Seigneur. Ne l'oublions pas, N.T.C.F., sans l'esprit chrétien, toute œuvre de restauration sera vaine : " Qui donc aura ce respect inconditionnel des droits de l'homme, sinon celui qui a conscience d'agir sous le regard d'un Dieu personnel ? "(44).

TROISIÈME PARTIE

AGENTS DE RESTAURATION DE LA VIE OUVRIÈRE

INTRODUCTION

Devoir de tous

85. Restaurer la vie ouvrière ou créer pour les travailleurs des conditions chrétiennes de vie doit être, N.T.C.F., l'ambition de tous ceux qui ont à cœur la sauvegarde de nos valeurs spirituelles et temporelles. Personne n'a le droit de se désintéresser de cette œuvre nécessaire, de rester étranger ou aveugle devant les problèmes de la majeure partie de notre population. Nous verrons en particulier comment les travailleurs eux-mêmes, les patrons, les membres des professions libérales et les éducateurs, les gouvernants et les prêtres ont un rôle précis à jouer dans la solution du problème ouvrier. La défaillance de l'un ou l'autre de ces agents de restauration de la vie ouvrière cause inévitablement un retard dans la voie du progrès et même un malaise social pire encore.

Sympathie indispensable

86. Il est une qualité indispensable a toute personne qui veut loyalement se donner à la solution du problème ouvrier, c'est la sympathie. D'abord une *sympathie compréhensive* qui empêche de crier au communisme dès qu'il est question de renvendications ouvrières ; les documents pontificaux sont assez clairs pour faire voir à tous que le capitalisme s'est rendu coupable d'injustices sociales et qu'il existe des revendications ouvrières justes et raisonnables. Il faut le reconnaître sincèrement ; alors une bonne part du travail de restauration sera accomplie, car la collaboration est plus facile entre hommes qui essaient de se comprendre.

87. Ensuite une *sympathie raisonnée.* Aucun sentimentalisme ne doit entrer en ligne de compte ; autrement ce serait s'exposer à la naïveté, croire juste toute revendication ouvrière et tomber dans un autre excès. Un tel sentimentalisme orienterait mal la solution du problème ouvrier et serait en définitive inefficace. Ne nous laissons pas non plus aller à l'impression que l'ouvrier demande des faveurs quand il exige ce qui lui est dû. Cette attitude le choquerait et l'éloignerait. N'allons pas enfin taxer d'orgueil ce qui n'est

en réalité que fierté légitime. C'est son travail que donne l'ouvrier, c'est sa vie qu'il engage : un juste salaire et des conditions normales de travail ne sont pas un don ni une faveur, mais un droit.

88. Enfin une *sympathie chrétienne.* Les ouvriers, comme tous les fidèles, appartiennent au Corps mystique de Notre-Seigneur et à ce titre ils sont frères des autres hommes, leurs égaux en dignité humaine et chrétienne. Leurs demandes seront donc reçues et considérées par tous comme celles de frères. L'attitude opposée servirait le communisme et non l'Église ; car, pour un catholique, condamner en principe toutes les revendications ouvrières, c'est se rendre responsable des calomnies dont l'Église est parfois victime et c'est jeter l'ouvrier dans les bras des ennemis du Christ.

— A —

PAR L'ACTION DES TRAVAILLEURS

Action nécessaire des premiers intéressés

89. La restauration de la condition des ouvriers ne pourra se faire convenablement que si les travailleurs ont d'eux-mêmes une appréciation noble et vraiment chrétienne et que s'ils sont foncièrement disposés à coopérer et à s'aider. " Avant de compter sur l'aide des autres, ils doivent compter sur leurs propres efforts, sur leur propre défense, sur leur mutuelle assistance, dans l'exercice de laquelle le point fondamental est le sentiment d'intime solidarité entre ceux qui donnent et ceux qui reçoivent"(45). Ils seront donc les premiers artisans de l'amélioration de leur sort, sans quoi les meilleurs projets de réforme ne pourront opérer les résultats désirés.

La religion sera leur guide

90. En prenant la religion pour guide et pour inspiratrice de leur vie, les travailleurs éviteront les amères désillusions que se préparent inévitablement ceux qui mettent tous leurs espoirs dans les biens éphémères de ce monde, qui tendent uniquement à la richesse et qui compromettent tout ordre social soit par l'âpreté de leurs revendications soit par la violence de leurs méthodes. Leur conception de la vie doit être chrétienne ; sinon, leur vie sera toujours dure et cruelle, car leur éminente dignité d'homme sera sacrifiée " aux idoles d'un progrès terrestre mal compris "(46). " Plus qu'aucun

homme au monde, il est certain que le travailleur doit toujours plus se convaincre et s'imprégner de cette vérité "(47) que la religion est la forteresse de ses droits.

91. En réaction contre une vue trop terrestre dans leurs aspirations, les travailleurs, animés de sentiments chrétiens, doivent reprendre conscience de la grandeur de leur travail, de l'importance de leur fonction et de la noblesse de la classe ouvrière. Fiers de leur participation essentielle à l'économie nationale et de leur rôle de collaborateurs de Dieu dans l'œuvre de sa création et de sa rédemption par leur labeur quotidien, par leur vie familiale et sociale, ils auront davantage l'ambition d'acquérir les qualités et les vertus qu'exige la fidélité à leur haute mission terrestre et à leur destinée éternelle.

Vie personnelle et familiale

92. Les travailleurs doivent toujours avoir en vue de se sanctifier et de faire pénétrer dans toute leur vie les vrais principes du Christ. Ils en trouveront la force dans *un grand esprit de foi*, dans une prière ardente et dans le recours aux moyens surnaturels : l'assistance à la messe, la fréquentation des sacrements de pénitence et d'eucharistie. Laissé seul à ses propres ressources, l'homme est incapable de résister à toutes ses tendances mauvaises et aux influences démoralisatrices qui l'assaillent. Pour assurer l'entière efficacité de leurs efforts de relèvement, les travailleurs compteront d'abord sur les secours de la grâce divine qui n'est jamais refusée aux bonnes volontés. " Toute réforme vraie et durable, en dernière analyse, a eu son point de départ dans la sainteté, dans des hommes qui étaient enflammés et poussés par l'amour de Dieu et du prochain. Généreux, prêts à écouter tout appel de Dieu et à le réaliser aussitôt en eux, et cependant sûrs d'eux-mêmes parce que sûrs de leur vocation, ils ont grandi jusqu'à devenir les lumières et les rénovateurs de leur temps. Là, au contraire, où le zèle réformateur n'a pas jailli de la pureté personnelle, mais était l'expression et l'explosion de la passion, il a troublé au lieu de clarifier, détruit au lieu de construire, et il a été plus d'une fois le point de départ d'aberrations plus fatales que les maux auxquels il comptait ou prétendait remédier"(48).

93. La pratique des vertus chrétiennes pourra seule permettre aux travailleurs d'accomplir fidèlement les multiples devoirs que leur

vie comporte et d'obtenir, par le respect de leurs obligations envers autrui, tout le respect dû à leurs propres droits. Le souci constant de l'accomplissement de leurs devoirs doit se manifester et se reconnaître dans une conscience professionnelle plus avertie. Les dernières années ont été marquées de négligences ; on note toutefois, depuis quelque temps, une amélioration du rendement. L'ouvrier chrétien sait qu'il est injuste s'il travaille au ralenti, s'il flâne sur l'ouvrage, s'il fait mal son travail et s'il ne fournit pas la part de production que l'employeur et la société sont en droit d'attendre de lui. Même si de telles négligences étaient en partie attribuables à un régime de travail malsain, les travailleurs ne seraient pas dispensés de donner honnêtement le travail pour lequel ils sont rémunérés. Ils devraient plutôt recourir aux moyens et aux méthodes reconnus comme les plus appropriés pour obtenir justice. Nous espérons ardemment qu'un meilleur exemple des autres classes et la mise en application des réformes qui s'imposent dans le régime du travail, aideront les ouvriers à lutter contre les faiblesses de la nature ; ils exerceront alors leur métier ou leur emploi avec une conscience professionnelle plus avertie.

94. Les ouvriers trouveront force et soutien pour leur vie familiale dans la pratique des vertus chrétiennes. *L'amour chrétien* avec ses lois et ses sacrifices, mais aussi avec ses douceurs et ses consolations, peut seul assurer l'harmonie du foyer et la bonne éducation des enfants. *La tempérance* dans le boire et dans l'emploi des loisirs, en permettant une religieuse observance du dimanche chrétien, prévient une foule d'excès qui pervertissent l'homme, sont cause de gaspillage et, de toutes façons, troublent la vie familiale. *L'épargne* est une obligation pour tous ; elle forme à la prudence et à la sagesse, elle concourt à la maîtrise de la vie. C'est pourquoi les familles ouvrières chrétiennes se plient aux exigences d'un budget familial et se rappellent ces sages conseils de Pie XII : " Importante est sans doute l'élévation du traitement et du salaire, que le père de famille et peut-être aussi les enfants déjà grands apportent à la maison chaque mois ou chaque semaine ; plus important encore est le souci commun de l'employer sagement pour les vrais besoins de la famille"(49). Enfin, avec les autres classes, la classe ouvrière aura un souci constant des bonnes mœurs et acceptera avec soumission les directives données dans Notre Lettre du 5 mai 1946 : pour une Croisade de pureté.

Efforts collectifs.

95. Cependant l'action de travailleurs isolés n'aboutira jamais à des résultats suffisants. L'ampleur de la tâche réclame des efforts collectifs. Car il s'agit d'un vaste mouvement d'ensemble visant à rendre plus chrétienne l'âme de la classe ouvrière et, pour cela, à créer un climat favorable autour d'elle en restaurant les institutions et le milieu qui encadrent sa vie. Ce mouvement rénovateur suppose la convergence de deux actions simultanées, l'une d'ordre religieux et l'autre d'ordre temporel. Les travailleurs poursuivront cette double action en s'unissant dans des groupements d'Action catholique et dans des organisations professionnelles, économiques et sociales. C'est une responsabilité collective qu'il est du devoir de la classe ouvrière d'assumer : " il est trop évident, en effet, que si chaque condition sociale a son rôle important à jouer dans une transformation du monde comme celle qui s'opère de nos jours, la classe ouvrière, en ce qui la concerne, est appelée à assumer aujourd'hui des responsabilités qu'elle n'avait jamais connues dans le passé "(50).

Action catholique

96. La doctrine chrétienne doit s'incarner dans la vie, comme le levain pénètre la pâte. L'apostolat sacerdotal, tout essentiel qu'il est, ne peut suffire à promouvoir l'établissement et l'expansion du règne de Dieu sur la terre. Il faut le compléter par l'apostolat irremplaçable des laïcs unis dans l'armée des militants d'Action catholique afin de propager autour d'eux un christianisme vivant et introduire le Christ dans tous les milieux et les domaines où s'exercent les activités humaines. " Quand on parle du rôle et de l'action des laïques dans l'Église, c'est sur ce terrain de la vie publique qu'ils doivent les exercer et les affirmer. Agir dans ce secteur, c'est bel et bien travailler " dans l'Église ", car l'Église et la foi chrétienne doivent rayonner dans les domaines économiques, sociaux, culturels et politiques, pour les conformer tous aux lois de Dieu "(51).

97. Les travailleurs regarderont bien en face les problèmes de leur vie en famille, dans le quartier, dans l'usine, dans leurs loisirs. Ils chercheront aux problèmes moraux qui se posent en tous ces milieux des solutions conformes à la doctrine chrétienne pour que cette doctrine éclaire et dirige toute la vie ouvrière.

98. L'Action catholique doit avoir à cœur de former des chefs ouvriers dont l'apostolat agira dans les institutions et le milieu où les intérêts ouvriers sont engagés et qui y porteront le témoignage de la splendeur féconde du christianisme. L'influence concertée et méthodique de chefs bien formés entraînera la masse à leur suite pour opérer la transformation de la vie ouvrière, du milieu ouvrier, par un retour à un franc christianisme avec toutes ses exigences morales et ses conséquences sociales, économiques et politiques. " C'est par la présence agissante au sein des usines et des chantiers de pionniers pleinement conscients de leur double vocation — chrétienne et ouvrière —, décidés à assumer entièrement leurs responsabilités et à ne connaître ni trêve ni repos jusqu'à ce qu'ils aient transformé leurs milieux de vie selon les exigences de l'Évangile, c'est par cette œuvre positive, constructive, que l'Église pourra étendre son action vivifiante à des millions d'âmes qu'elle entoure d'une si ardente et si maternelle sollicitude " (52). Grâce au rayonnement d'apôtres entraînés par les disciplines de l'Action catholique, les cadres de vie qui entourent les travailleurs, la maison, la rue, l'usine, le bureau, la ville avec ses amusements, ses lieux de rencontre, ses organisations sportives, au lieu d'être déprimants et souvent corrupteurs, favoriseront l'éclosion et l'épanouissement de la vie chrétienne rendue dès lors plus facile à tous les hommes de bonne volonté.

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

99. Pour remplir le rôle qui leur revient dans l'économie nationale, pour promouvoir leurs intérêts professionnels, pour faire valoir leurs légitimes revendications économiques et sociales, les travailleurs doivent s'unir dans de solides organisations professionnelles. L'Église a, depuis Léon XIII, d'immortelle mémoire, proclamé le *droit* des ouvriers " de s'unir en associations afin de pourvoir à leurs intérêts "(53).

100. Les circonstances présentes rendent encore plus pressante et plus impérieuse *l'obligation* pour les ouvriers, comme pour les patrons d'ailleurs, d'exercer ce droit. A ce sujet rappelons, N.T.C.F., la doctrine de l'Église. Elle est résumée dans une lettre que la Sacrée Congrégation du Concile écrivait à S. E. Mgr Liénart, évêque de Lille : " 1o—l'Église reconnaît et affirme le droit des patrons et des ouvriers de constituer des associations syndicales, soit séparées, soit mixtes, et y voit un moyen efficace pour la solution de la question

sociale. 2o—l'Église, dans l'état actuel des choses, estime moralement nécessaire la constitution de telles associations syndicales. 3o—l'Église veut que les associations syndicales soient établies et régies selon les principes de la foi et de la morale chrétienne. 4o—l'Église veut que les associations syndicales suscitées par des catholiques se constituent entre catholiques, sans toutefois méconnaître que des nécessités particulières puissent obliger à agir différemment "(54).

101. Tout homme a le devoir de rechercher la protection et la sécurité de tous ses intérêts professionnels. Il a le devoir de viser à obtenir pour lui et pour les siens ce qui est nécessaire afin de mener une vie vraiment humaine, garantie contre les aléas de l'avenir. Il a le devoir de contribuer au bien-être de ses concitoyens, surtout de ceux auxquels des intérêts communs l'unissent. Il a le devoir de collaborer à la restauration d'un ordre social plus équilibré en favorisant le respect de la justice dans toutes les activités du travail, de l'industrie et du commerce. L'ouvrier isolé ne peut le faire. L'union avec ses confrères de travail lui permettra d'accomplir cet impérieux devoir social. Dans l'état actuel des choses, il y a donc une obligation morale de participer activement à l'organisation professionnelle.

102. Il faut ajouter que cette organisation doit s'inspirer de la *doctrine sociale de l'Eglise*. Léon XIII écrivait dans son encyclique " *Graves de communi* " : " Nous n'avons jamais engagé les catholiques à entrer dans les associations destinées à améliorer le sort du peuple, ni à entreprendre des œuvres analogues, sans les avertir en même temps que ces institutions devaient avoir la religion pour inspiratrice, pour compagne et pour appui. . . . . Certains hommes professent l'opinion et elle se répand parmi le peuple, que la question sociale n'est qu'une question économique. Il est très vrai, au contraire, qu'elle est avant tout une question morale et religieuse et que pour ce même motif, il faut surtout la résoudre d'après les règles de la morale et le jugement de la religion "(55). Et Pie XII disait au Mouvement ouvrier chrétien de Belgique : " L'Église leur a donné son approbation (aux syndicats ouvriers), à la condition que, appuyés sur les lois du Christ comme sur leur base inébranlable, ils s'efforcent de promouvoir l'ordre chrétien dans le monde ouvrier "(56).

103. Les catholiques ont en conséquence le devoir d'encourager les organisations professionnelles qui prennent pour guide de leur action la doctrine sociale de l'Église et dont les chefs admettent l'autorité morale en matière économique et sociale. L'ensemble des ouvriers se forme presqu'insensiblement par l'association qui les groupe. L'esprit, la sève qui circule à travers le groupement organisé a son point de départ dans la tête et le cœur des chefs. Cette sève pénètre ensuite tous les membres et leur donne une conception particulière de la vie sociale et des relations professionnelles. L'association est donc formatrice. Elle le sera dans le sens chrétien, si elle adhère formellement, dans ses constitutions mêmes, aux principes sociaux du christianisme et si les chefs qui orientent son action sont en mesure, par leur foi vivante en l'autorité du Christ et de l'Église, de soumettre leur conscience de chefs à ces principes. Sinon l'association déformera l'ouvrier dans le sens matérialiste ; elle lui donnera une fausse conception de la vie manifestée à l'occasion par l'âpreté des revendications, l'injustice des méthodes, l'oubli de la collaboration nécessaire au bien commun.

104. Voilà pourquoi, N.T.C.F., à plusieurs reprises déjà, en particulier dans Notre Lettre collective de 1941 sur la " Restauration de l'ordre social ", Nous avons fortement recommandé la *Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada* (C.T.C.C.) et Nous avons rappelé le devoir de tous, à quelque classe sociale qu'ils appartiennent, de soutenir et de favoriser les syndicats qui lui sont affiliés. Nous revenons encore sur le sujet pour insister auprès des ouvriers afin qu'ils adhèrent en plus grand nombre à ces syndicats et pour presser tous les citoyens de leur accorder une loyale préférence et un entier appui. Sans doute, la C.T.C.C. comme toute œuvre humaine, n'est pas parfaite. Mais avec la franche collaboration de tous, elle pourra davantage améliorer ses techniques d'organisation et de représentation, approfondir son influence salutaire sur la classe ouvrière et par son action éducative contribuer à élever le niveau moral, professionnel et culturel des travailleurs.

105. Les *buts* que doivent poursuivre les groupements syndicaux ouvriers sont à la fois larges et précis. Ces groupements ne sont pas fondés pour s'opposer aux associations patronales ou aux employeurs. C'est leur devoir de rechercher la concorde et l'harmonie entre le capital et le travail. Ce serait une grave erreur de les con-

cevoir " comme une arme exclusivement destinée à une guerre défensive ou offensive, qui provoque des réactions et des représailles, comme un fleuve débordant qui submerge et sépare " ; ils seront plutôt " un pont qui unit "(57). Les " syndicats ont surgi comme une conséquence *spontanée* et *nécessaire* du capitalisme érigé en système économique "(58) ; elles sont nées en esprit de défense contre les abus de ce système. Il Nous est cependant agréable de constater, N.T.C.F., que les syndicats catholiques canadiens, dès leur fondation, ont manifesté dans leur Constitution leur volonté de collaboration et leur désir que " règnent entre employeurs et employés la paix et l'harmonie "(59).

106. Cette recherche de concorde et d'harmonie entre le capital et le travail n'est pas une entrave à l'action syndicale ouvrière ; elle est plutôt la condition indispensable d'une évolution prudente et courageuse vers la promotion désirée de la classe ouvrière ; si l'évolution est de cette sorte, elle donnera des résultats permanents et stables.

107. Cette volonté de collaboration n'empêchera donc pas les syndicats ouvriers d'être fidèles aux légitimes intérêts professionnels de leurs membres. Tout au contraire ils poursuivront plus fidèlement leur objectif immédiat et direct qui est de " fournir à chacun de leurs membres les moyens propres à lui faire atteindre, par la voie la plus commode et la plus courte, le but qu'il se propose. Ce but consiste dans l'accroissement le plus grand possible, pour chacun, des biens du corps, de l'esprit et du patrimoine familial " (60). En y recherchant ces avantages matériels qui ne constituent pas un but suprême, on doit tendre au perfectionnement moral et religieux afin de grandir la personnalité humaine du travailleur et de lui faciliter la poursuite de sa destinée éternelle.

108. Un syndicat est donc pleinement dans son rôle quand il revendique un juste salaire, quand il demande des mesures de sécurité sociale contre les risques de maladie, le danger du chômage et l'indigence du vieil âge, quand il réclame des conditions de travail qui n'épuisent pas prématurément les forces physiques des travailleurs et ne ruinent pas leur âme, et quand il prend les moyens justes d'obtenir ces améliorations. L'action syndicale sera marquée à la fois de fermeté, de prudence et du souci d'adaptation. Cette

prudence toutefois ne sera jamais paresse ou inaction, ni acceptation des lenteurs possibles et du refus éventuel de collaborer des employeurs et de leurs associations.

109. Les mesures d'hygiène industrielle, en vue de protéger la santé, voire la vie des travailleurs, malgré les progrès réalisés, sont encore insuffisantes dans un certain nombre d'usines. Tous les intéressés, ouvriers, patrons, professionnels, corps publics, doivent chercher à corriger cette situation, en améliorant les procédés d'exploitation, en utilisant tous les moyens préventifs que fournit la science moderne et en collaborant avec l'État pour amender la législation afin que les ouvriers soient mieux protégés et plus équitable ment indemnisés, le cas échéant.

110. Il est bien légitime pour les syndicats de demander que l'association du travail avec le capital soit davantage et plus concrètement reconnue. Les travailleurs doivent être intégrés dans la vie de l'entreprise, dans la profession et dans la vie nationale ; ils y ont droit à leur part de responsabilité et il est normal qu'ils la prennent par l'intermédiaire de l'union qui les représente réellement. Toutes ces demandes viseront en définitive ce but primordial que poursuit l'Église, c'est-à-dire que " l'opposition apparente entre capital et travail, entre patrons et ouvriers, se résolve dans une unité supérieure, en une coopération des deux parties, indiquée par la nature suivant les entreprises et les secteurs économiques, en groupements corporatifs"(61). Si les syndicats doivent actuellement, en raison du régime économique, mettre l'accent sur la défense des intérêts de leurs membres, ils exerceront à ce moment le plein rôle de collaboration qui leur revient dans la profession organisée.

111. Nous venons d'indiquer, N.T.C.F., le rôle essentiel que le syndicalisme doit jouer. Mais celui-ci ne peut rester indifférent devant tous les autres problèmes que pose la vie ouvrière. La moralité à l'usine, la formation de la conscience professionnelle, l'acquisition de la compétence par l'apprentissage et les cours postérieurs, la multiplication des logements familiaux et l'accession de l'ouvrier à la propriété de sa maison, la baisse du coût de la vie, l'équilibre des budgets familiaux, une saine organisation des loisirs, l'épanouissement d'une véritable culture populaire, voilà autant de domaines

où les syndicats doivent faire porter leur action en unissant leurs efforts à tous les autres mouvements qui poursuivent le relèvement des conditions de la classe ouvrière.

112. Pour parvenir à réaliser tous ces objectifs et obtenir un mouvement d'ensemble efficace, les syndicats doivent pouvoir compter sur le plus grand nombre possible d'adhérents sans être constamment aux prises avec les difficultés du recrutement et les oppositions sourdes ou ouvertes à leur action. On voit dès lors combien nécessaire est la sécurité syndicale, entendue selon les exigences de la vraie liberté syndicale. Patrons et législateurs doivent favoriser cette sécurité. Il appartient aux employeurs et aux employés de déterminer selon les circonstances particulières, par entente collective, la formule qui, dans chaque cas, assurera le mieux cette sécurité syndicale.

113. Les membres doivent non seulement donner leur adhésion, mais collaborer activement à l'œuvre syndicale, appuyer les justes revendications et les efforts de collaboration, respecter les devoirs de justice et de charité qui s'imposent à leur conscience chrétienne. La qualité des membres importe encore plus que leur nombre. Les paroles de Pie XII aux Associations catholiques des travailleurs italiens peuvent s'entendre de l'association syndicale : " à l'organisation qui agit en haut, doit correspondre en bas la vie de chacun des groupes particuliers et de chacun de leurs membres. Car, de deux choses l'une : ou les " Associations vivront de la vie de chacun de leurs éléments et dureront, ou, dans le cas contraire, leur vie sera fictive et ne pourra être qu'éphémère"(62). Les syndiqués ne doivent pas être inscrits comme de simples unités, mais participer entièrement et activement à toute la vie du mouvement. Si les syndicats veulent devenir une réalité vivante, un christianisme vivant dans le monde du travail, il faut que les membres en comprennent le sens et les buts, qu'ils vivent leur syndicalisme. Nous ne saurions donc trop insister sur l'importance de la formation et de l'éducation syndicales s'adressant à tous les syndiqués mais sachant revêtir différentes formes pour s'adapter aux divers groupes. Nous leur recommandons instamment d'assister aux réunions de leurs syndicats, aux cercles d'études, aux forums et d'y prendre une part active. Ce sont les moyens par excellence d'acquérir une véritable culture syndicale, de donner au syndicalisme son véritable sens et de lui conserver son caractère chrétien. Mieux préparés et plus avertis sur tous

leurs problèmes, les membres seront plus en mesure de se soumettre aux disciplines nécessaires de leur organisation et de faire un choix judicieux des chefs qui les dirigeront. Les syndiqués doivent donc prendre pour mots d'ordre : participation intense à la vie de leur mouvement, soumission à la discipline qu'il impose, persévérance dans ses cadres, fidélité à son esprit et à ses chefs.

114. Les *chefs* en possédant une claire intelligence de la doctrine sociale de l'Église, une profonde connaissance de la technique des relations industrielles, de solides notions d'économie politique et de droit ouvrier, seront en mesure de bien diriger les membres qui les auront choisis. Des chefs compétents, désintéressés, apôtres, assureront pour une large part l'efficacité du mouvement syndical par leur action généreuse, compréhensive, prudente et ferme. Ces chefs doivent être des exemples de vie chrétienne ; ils seront toujours conscients dans leurs paroles ou dans leurs actes des lourdes responsabilités dont leurs épaules sont chargées. L'amour qui fera battre leur cœur sera le même qui faisait battre le Cœur du Christ ; il leur inspirera le souci de la défense et du respect de la dignité du travailleur moderne, ainsi que le zèle attentif pour le placer dans des conditions de vie matérielle et sociale en harmonie avec cette dignité et selon les exigences de l'Évangile (63).

115. De tels chefs ne s'improvisent pas, on l'a compris. Les dirigeants doivent eux-mêmes se soucier d'accroître sans cesse leurs connaissances et leur zèle ; la préparation de la relève, sa formation de plus en plus poussée restera leur préoccupation de tous les instants. Pour les aider, dans cette œuvre, de louables initiatives ont été entreprises; entre autres, mentionnons les Cours d'été de l'École sociale populaire à Boucherville et à l'Ile Saint-Ignace, l'École d'Action ouvrière de Saint-Hyacinthe et de Québec ; les Semaines Sociales du Canada; les Facultés des Sciences sociales de nos Universités. La C.T.C.C. veut développer la formation de ses membres et de ses dirigeants : louables furent ses efforts passés ; elle entend leur donner plus d'ampleur et d'efficacité par son Service d'éducation, auquel elle consacre une part notable de son budget annuel et par les Retraites fermées pour responsables généraux et locaux. Ce sont des œuvres d'éducation syndicale qu'il Nous est agréable de bénir en leur souhaitant une influence sans cesse grandissante.

Coopératives

116. Avant de clore le chapitre des efforts collectifs de la classe ouvrière en vue de la restauration de sa vie, il Nous reste, N.T.C.F., à souligner le rôle bienfaisant des Coopératives. Après les Caisses populaires fondées dans plusieurs centres ouvriers, de préférence dans les cadres de la paroisse, se sont organisées, pour ne mentionner que les plus nombreuses, des coopératives de consommation, de construction et d'habitation. Toutes unissent les efforts et les ressources des travailleurs, et de ceux qui se joignent à eux, en vue de leur prospérité économique et de leur avancement social. Elles ont obtenu déjà des résultats prometteurs dans le domaine de l'épargne, du commerce et du logement. Nous espérons que ces organismes se multiplieront et qu'ils deviendront encore plus efficaces par le nombre et la qualité de leurs adhérents et que ceux dont l'existence est difficile pourront acquérir une meilleure stabilité financière par une éducation plus poussée et un intérêt plus grand des membres.

117. Pour éviter que les organismes coopératifs tombent dans les maux que l'on reproche aux entreprises capitalistes : primauté du profit, anonymat pratique et perte de responsabilité de l'apporteur de capital, manque de respect à la dignité du travailleur, tentation de se soustraire aux règlementations du travail, refus d'adhérer aux organisations professionnelles s'inspirant de la doctrine sociale de l'Église, les coopérateurs ne devront pas considérer les coopératives purement comme des entreprises économiques ; il est très important qu'elles soient des agents de formation de l'homme et des moyens de corriger notre régime économique. C'est surtout dans cette vue que Nous les avons appuyées. Un souffle social chrétien, d'autant plus puissant que ces entreprises touchent davantage à l'argent, doit inspirer les membres et leur association. C'est pourquoi les équipes d'études, sans cesser de dispenser la formation économique nécessaire à la bonne conduite des affaires, donneront une attention tout spéciale à la formation sociale des coopérateurs. Ces équipes seront tenues en grand honneur: avant la fondation, pour préparer les esprits ; après la fondation, pour consolider les cadres et surtout maintenir l'esprit d'entr'aide et de vraie charité dont les coopératives sont une expression pratique. A cette fin, la naissance d'organismes régionaux de formation coopérative ne manquerait pas de produire d'heureux fruits.

118. Nous tenons, N.T.C.F., à noter l'ampleur prise depuis quelques années par les coopératives d'habitation. Selon des formules variées, signes de la richesse des esprits, elles ont permis à bien des familles ouvrières de se loger dans leur propre maison. Mais que d'autres attendent encore ! Et comme il reste difficile pour ceux qui gagnent peu, malgré certains avantages donnés par l'autorité civile, de réaliser ce désir si naturel d'accéder à la propriété privée ! Puisse le zèle concerté des autorités civiles et des premiers intéressés, les coopérateurs, trouver un plan de plus en plus pratique d'aide financière à la construction de logements familiaux ! Dans la conception de ce plan, deux excès Nous semblent devoir être évités : d'une part, sous couvert de prudence, procéder avec une lenteur déconcertante et craindre trop les risques inhérents au soutien financier d'une œuvre si nécessaire ; d'autre part, vouloir construire des maisons sans que le futur propriétaire ait à manifester son esprit d'économie et sa valeur morale par une mise de fonds, si minime soit-elle. Il est de plus nécessaire que tout plan de ce genre respecte les cadres et l'esprit de l'organisation coopérative et même la rende plus facile.

CONCLUSION

119. Les efforts individuels des ouvriers, leurs efforts collectifs par l'Action catholique, les Associations professionnelles et le Mouvement coopératif, sont les conditions indispensables de restauration de la vie ouvrière. La bonne conduite de la vie personnelle et familiale de même que l'exercice des responsabilités dont les associations fournissent l'occasion, feront lever au sein de la classe ouvrière une élite de plus en plus nombreuse et apostolique, qui considèrera comme un très grand honneur de demeurer dans la classe ouvrière pour la mieux servir et l'aider à atteindre le plus haut niveau possible de vie morale et religieuse, professionnelle et culturelle. Cette élite aura constamment devant les yeux la haute fin vers laquelle doit tendre tout mouvement ouvrier, c'est-à-dire " la formation de travailleurs vraiment chrétiens qui, excellant également en capacité dans l'exercice de leur art et en conscience religieuse, sachent mettre en harmonie la ferme protection de leurs intérêts économiques avec le sentiment le plus strict de la justice et avec la sincère volonté de collaborer avec les autres classes de la société au renouveau chrétien de la vie sociale tout entière"(64).

— B —

PAR L'ACTION DES PATRONS

Importance de leur action

120. Attentifs au bien-être temporel et éternel de tous Nos fidèles, Nous connaissons les problèmes particuliers que rencontre le monde patronal. Nous pourrions, N.T.C.F., nous arrêter à considérer longuement la vie patronale ou l'ensemble du problème industriel. Au cours de cette Lettre, nous y touchons d'ailleurs à plusieurs reprises. Mais, pour le moment, Nous nous limiterons à considérer la responsabilité du patronat dans la solution du problème ouvrier. En effet, les chefs d'entreprises, propriétaires ou administrateurs délégués, occupent des postes stratégiques dans l'organisation de la vie économique. Leur action s'exerce à la fois sur les employés qu'ils dirigent, sur la clientèle qu'ils servent et même sur la vie nationale et internationale. Leur influence en ces différents domaines a des conséquences heureuses ou malheureuses sur l'ouvrier et sa famille, en un mot sur la vie ouvrière. Aussi désirons-Nous, N.T.C.F., faire appel à leur collaboration d'hommes et de chrétiens dans l'œuvre de restauration de la vie ouvrière. Le respect de la propriété privée, l'établissement et la bonne marche de leurs entreprises, des relations inspirées par la justice et la charité avec leurs employés, avec leurs clients et avec les organisations ouvrières, leur participation au progrès des associations patronales, en un mot leur fidélité à leur mission de patrons, telle est la contribution importante demandée aux employeurs pour l'avancement personnel, familial et social des travailleurs.

Respect de la propriété privée

121. Nous sommes avertis de la tyrannie qu'exerce parfois sur les patrons et les employeurs le régime économique dans lequel ils évoluent. Ce ne sont ni les patrons ni les employeurs actuels qui ont créé ce régime, ils portent plutôt " le lourd héritage des fautes d'un régime économique injuste qui a exercé ses ravages durant plusieurs générations "(65), mais sur eux pèse en grande partie la responsabilité de rendre ce régime conforme aux exigences de la nature. La doctrine sociale de l'Église décrit ces exigences et elle distingue, en particulier, le droit de propriété privée et le régime his-

torique dans lequel ce droit trouve son expression. Fermement attachés au droit de propriété privée, " à la fonction vitale de la propriété privée dans son rôle personnel et social "(66), Nous croyons, sans être opposés à l'emploi sain du capital, que la propriété privée doit être le plus largement diffusée, qu'elle ne doit jamais oublier son rôle social ni "l'intangible dignité de la personne humaine "(67).

122. Première conséquence de ces principes, Nous pensons avec Pie XII que " la petite et moyenne propriété agricole, artisane et professionnelle, commerciale, industrielle doit être garantie et favorisée " (68). Avec Lui, " Nous ne nous lassons pas de recommander la diffusion progressive de la propriété privée, des petites et moyennes entreprises "(69). " C'est en effet une erreur de prétendre que le progrès technique..... emporte dans son courant irrésistible toute l'activité vers les entreprises et organisations gigantesques devant lesquelles tout système social fondé sur la propriété privée des individus doit inéluctablement s'effondrer "(70).

123. Deuxième conséquence de ces principes, Nous réprouvons avec le Souverain Pontife deux fausses conceptions de l'ordre social; celle du communisme et celle du capitalisme vicié. " La conscience chrétienne ne peut donc reconnaître la justice d'un ordre social qui nie en principe ou qui rend pratiquement impossible ou vain le droit naturel de propriété, tant sur les biens d'usage que sur les moyens de production. Mais elle ne peut pas davantage s'accommoder de ces systèmes qui, admettant le droit de la propriété privée suivant un concept absolument faux, se mettent en contradiction avec un ordre social de bon aloi. Et c'est pourquoi, là où, par exemple, le " capitalisme " se fonde sur ces conceptions erronées et s'arroge un droit illimité sur la propriété en dehors de toute subordination au bien commun, l'Église l'a toujours réprouvé comme contraire au droit naturel "(71).

124. Ce dernier régime économique, si puissant dans les pays d'Amérique du Nord, a fait pénétrer ces " conceptions erronées ", bien qu'à des degrés divers, dans tous les genres d'entreprises. Aussi demandons-Nous à tous de respecter la propriété privée en évitant de l'assimiler au capitalisme, et aux patrons, de la protéger en n'y introduisant pas ce qui, dans ce régime économique, n'est pas con-

forme aux exigences de la nature. Nous sommes assurés que tous répondront à cet appel et que nombreux seront les patrons qui prendront pour règle de leur action les sages directives du Souverain Pontife.

Décentralisation industrielle

125. Nous avons déjà noté comment le déplacement des ruraux vers les grandes villes et la concentration urbaine qui en est la conséquence entraînent avec eux des maux dont souffre la classe ouvrière d'abord, et en définitive toute la société. Aussi souhaitons-Nous que le mouvement de décentralisation industrielle aille en s'accentuant afin de permettre aux centres ruraux de garder chez eux leurs fils et leurs filles, de maintenir la vitalité de leurs familles et d'accroître leur prospérité économique. Toutefois cette décentralisation pécherait à sa source si elle procédait du désir de trouver une main-d'œuvre craintive, consentant à travailler à prix trop bas, ou encore de l'espoir de se soustraire à l'influence syndicale et aux règlementations du travail. Le syndicalisme et les conventions collectives ont leur raison d'être dans les centres ruraux comme ailleurs. L'employeur qui a souci du bien commun de l'industrie et de la profession le comprend sans efforts.

Bonne marche de l'entreprise

126. Les patrons sont les premiers responsables de la vie économique des entreprises qu'ils dirigent. C'est leur droit et leur devoir d'en assurer la prospérité matérielle et la stabilité financière. Une entreprise économiquement saine apporte à ses propriétaires et directeurs un revenu plus élevé, et surtout elle est une précieuse contribution à l'économie nationale. Les succès obtenus font avec raison la joie et l'honneur des employeurs consciencieux.

127. L'employeur tire encore honneur de la bonne marche de son entreprise pour une autre raison ; elle le met en mesure d'accomplir ses devoirs de justice à l'égard de tous, en particulier de verser des salaires raisonnables, d'améliorer sans cesse les conditions de travail à l'usine, d'assurer un emploi stable au plus grand nombre possible de travailleurs, d'offrir ses produits à des prix avantageux pour le consommateur. Conscient de ses lourdes responsabilités, l'employeur se fait une impérieuse obligation d'éviter les frais

inutiles et de perfectionner ses méthodes de production. Pour lui le profit, comme facteur de détermination des prix, est limité par les droits des ouvriers et les exigences du bien commun. Il sait que sa responsabilité morale est engagée par la quantité et la qualité des biens produits ou des services rendus, par la nature de la publicité et par le prix de vente fixé. Tout écart sur un de ces points engendre tôt ou tard une perturbation du marché et un certain bouleversement de la vie économique. La société entière en souffre, mais c'est la famille ouvrière qui en subit la première et le plus durement les répercussions.

128. Il se peut que les petites et moyennes entreprises éprouvent plus de difficultés à assurer leur stabilité financière et leur prospérité matérielle. Même à elles le régime économique fait la vie dure. " Nous voyons, dit Pie XII, la petite et moyenne propriété s'effriter et sa vie s'alanguir, réduite qu'elle est à une lutte défensive toujours plus dure et sans espoir"(72). Pourtant elles doivent vivre et progresser, tout en respectant leurs obligations de justice. Pour y arriver, elles mettront en pratique le conseil du Souverain Pontife : " Les Unions coopératives devront leur assurer les avantages de la grande exploitation "(73). Le défaut de prendre les mesures qui s'imposent à leur conscience rend les propriétaires de ces établissements responsables devant Dieu de l'incapacité où ils se trouveraient de verser le juste salaire et d'accorder des conditions de travail normales.

Relations avec les employés

129. Le vrai patron, quel que soit le nombre de ses employés, comprend ses obligations de chef d'une communauté de travail. Il estime ses employés non pas uniquement pour leur force physique ou leur compétence productive, mais encore pour leur collaboration à une œuvre commune et surtout pour leur dignité d'hommes et de chrétiens. On reconnaît un patron chrétien à sa volonté de créer dans l'entreprise une atmosphère heureuse, à l'amour sincère dont il entoure ses associés dans l'effort laborieux, à la réelle charité dont il fait preuve envers eux : " cette charité chrétienne = patiente et bonne = (I Cor. 13, 4) qui sait éviter les airs de protection humiliante et toute ostentation "(74).

130. En conséquence, tout en comprenant bien que ses ouvriers sont capables d'organiser leur propre vie et qu'ils se raidissent devant un paternalisme surané, il ne cesse pas de penser à leurs problèmes, il est le premier à y porter attention. Il excuse leurs faiblesses et l'insuffisance de l'éducation familiale, sociale et économique de certains salariés. Il s'efforce plutôt de faciliter leur développement intellectuel et culturel tout autant que d'accroître leur compétence technique. Avant toutes choses, il est pour les travailleurs un exemple de vie chrétienne et se préoccupe des valeurs morales. Il obéit à toutes les justes lois émises par l'autorité civile et il respecte scrupuleusement l'esprit et la lettre des contrats sans chercher des échappatoires qui, si habiles qu'elles soient, causent souvent des scandales difficiles à réparer et du mécontentement chez les employés. Bref, N.T.C.F., il considère les salariés à son emploi comme des frères et des collaborateurs, soumis à son autorité pour répondre aux exigences de la nécessaire discipline du travail en commun et pour participer à un accroissement légitime de prospérité matérielle et de bonheur spirituel.

131. Une des premières obligations de l'employeur est celle de verser une juste rémunération aux travailleurs. Le calcul loyal du salaire doit tenir compte des besoins d'honnête subsistance de l'ouvrier et de sa famille, de la vraie situation de l'entreprise et des réelles nécessités de l'économie générale. Le salaire doit de plus rendre possible l'épargne afin que le travailleur, par ses propres économies, soit en mesure d'affronter les risques de chômage et de maladie et d'accéder aux bienfaits de la propriété privée. Dans l'état actuel des relations du travail, la convention collective négociée avec un syndicat ouvrier libre peut être considérée comme le moyen normal de déterminer le juste salaire ; toutefois, elle cesserait de l'être, si elle était imposée par des pressions indues, d'où qu'elles viennent. N.T.C.F., le temps n'est-il pas venu pour les employeurs d'étudier avec leurs employés, dans des rencontres pleines de confiance mutuelle, les moyens d'améliorer les formules anciennes et de créer de nouvelles formules de rémunération du travail ? Ces rencontres prépareraient les esprits et les cœurs à une réforme de l'entreprise et pourraient conduire, au moment opportun, à d'heureuses mises en pratique des enseignements pontificaux sur la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise en vue de les intéresser davantage à cette vie et de leur attribuer une juste part de responsabilité.

132. Le chef d'entreprise a le devoir d'établir, de concert avec ses employés, de saines conditions de travail qui protègent la vie et la santé des ouvriers, qui respectent le caractère humain du labeur de l'homme et qui favorisent la plus haute moralité. Il cherchera à restreindre le travail des femmes mariées et des mères de famille. Il veillera comme un père sur les jeunes à son emploi.

Attitude à l'égard des organisations ouvrières

133. Les nécessités présentes demandent que les travailleurs se groupent dans des syndicats, et, selon la pensée de l'Église, dans des syndicats qui s'inspirent de Sa doctrine. C'est donc, N.T.C.F., le devoir d'un chef d'entreprise chrétien de reconnaître ces groupements, de les considérer comme les représentants attitrés des ouvriers en tout ce qui touche au champ immense des relations du travail, de traiter avec les chefs ou les délégués qu'ils ont choisis. L'acceptation loyale du syndicat ne signifie nullement que le patron renonce à l'exercice légitime de l'autorité ; il reste maître chez lui, mais dans les limites qu'imposent nécessairement des relations avec des êtres intelligents et libres. Puisse ne pas s'appliquer chez nous ce reproche du Pape Pie XI : " Il est malheureusement trop vrai que les pratiques admises en certains milieux catholiques ont contribué à ébranler la confiance des travailleurs dans la religion de Jésus-Christ. On ne voulait pas comprendre que la charité chrétienne exige la reconnaissance de certains droits qui appartiennent à l'ouvrier et que l'Église lui a explicitement reconnus. . . Que dire de ces industriels catholiques qui n'ont cessé jusqu'à présent de se montrer hostiles à un mouvement ouvrier que Nous avons Nous-mêmes recommandé ? "(75). Sans doute il n'appartient pas aux patrons d'organiser les syndicats ouvriers et encore moins de s'immiscer dans leur vie propre ; toutefois, comme tous les citoyens désireux de promouvoir un ordre social chrétien, ils ont la responsabilité de contribuer à leur développement et à leur stabilité.

Nécessité les associations patronales

134. Comme les travailleurs, les patrons ont non seulement le droit, mais aussi le devoir de s'unir dans des associations professionnelles. En conjuguant leurs efforts et leurs activités, les chefs d'entreprises trouveront beaucoup d'avantages économiques, sociaux et moraux ; ils pourront plus facilement perfectionner leurs connais-

sances techniques et concourir à l'amélioration des lois qui concernent le travail et la vie économique ; ils parviendront à une connaissance plus exacte de leurs droits et de leurs devoirs ; ils approfondiront ensemble la doctrine sociale de l'Église ; leurs sens social se développera.

135. Un des bienfaits de l'association patronale sera d'aider les employeurs à pratiquer une intelligente épargne. Ceux-ci jouissent d'un meilleur revenu ; en effet, comme le remarque Pie XII, il va de soi que leur revenu est plus élevé que celui de leurs collaborateurs(76). Il est parfois difficile de résister seul à l'entraînement des mauvais exemples, de ne pas dissiper le superflu de ses biens dans une vie frivole et luxueuse. Les employeurs ont donc avantage à s'exercer ensemble à une sage économie, afin d'utiliser le superflu selon les vues de la divine Providence et de donner ainsi aux autres classes l'exemple d'une vie chrétienne, modeste et désintéressée. Ce superflu peut être versé sous forme d'aumônes ou mieux encore servir à la pratique de la vertu de magnificence si le patron consacre " les ressources plus larges dont il dispose à développer une industrie, source abondante de travail rémunérateur "(77).

136. Beaucoup de patrons voudraient remplir leurs obligations de conscience et soumettre toutes leurs décisions aux principes de justice et de charité. Mais quelles difficultés ne rencontrent-ils pas à cause de la concurrence effrénée ! L'association professionnelle, directement ou indirectement, leur donnera la possibilité de suivre les dictées de leur conscience. Relisons, à ce sujet, les paroles de Pie XI : " Comme il arrive de plus en plus dans le salariat, la justice ne peut être observée par chacun que si tous s'accordent à la pratiquer ensemble moyennant des institutions qui relient les uns aux autres les employeurs, afin d'éviter une concurrence incompatible avec la justice due aux travailleurs ; alors le devoir des entrepreneurs et des patrons est de promouvoir, de soutenir ces institutions nécessaires qui deviennent le moyen normal par lequel la justice peut être satisfaite "(78).

137. Seule une association patronale qui s'inspire de la doctrine sociale de l'Église produira, N.T.C.F., les bienfaits que Nous venons de passer en revue. En 1931, Pie XI déplorait que de telles associations fussent si rares. Dans Notre Lettre pastorale collective de

1941 sur la " Restauration de l'ordre social ", Nous devions faire la même constatation. Nous n'ignorons pas le travail accompli, depuis cette date surtout, en ce domaine de l'action sociale. Nous souhaitons que l'on redouble d'efforts afin de doter notre région d'une organisation patronale puissante par le nombre de ses membres et surtout par leur qualité, fermement attachée aux principes sociaux du christianisme, respectueuse des besoins particuliers de chaque groupe professionnel, unissant dans une Confédération du Patronat les fédérations d'employeurs des diverses professions. Une organisation patronale de ce genre serait un pas de plus dans la voie de l'organisation corporative.

138. La vie des associations patronales est soumise aux mêmes conditions que celles des syndicats ouvriers (nos 113-115). Il est d'abord indispensable que les chefs d'entreprise, malgré leurs multiples préoccupations, s'arrêtent à l'étude du problème social en tenant compte à la fois des normes de la morale et des données économiques. Le temps qu'ils consacreront à la méditation de leur rôle social et à la recherche des moyens de le remplir efficacement leur rapportera un profit durable, profit d'autant plus élevé que ces études auront été poursuivies dans des équipes appropriées à leurs besoins et opérant, non seulement avant, mais encore après la formation de l'association. De même les mouvements d'Action catholique adaptés à ces milieux, s'ils étaient plus encouragés, pourraient avantageusement contribuer à accroître le nombre des apôtres parmi les employeurs.

139. C'est à ces conditions que se développeront les groupements patronaux remarquables par les convictions profondes et le sens chrétien de leurs membres et outillés pour les servir économiquement dans le respect de la justice. Les employeurs deviendront des membres vivants de leur association en participant réellement à sa vie. Ils auront entre autres soucis celui de bien choisir leurs chefs et leurs officiers, souci d'autant plus nécessaire dans le mouvement patronal que les employeurs, attirés de tous côtés, laissent une plus grande liberté d'action à leurs représentants. Ces derniers, jouissant de plus de latitude, créent eux-mêmes la mentalité de l'association et lui donnent une orientation dont tous les membres se ressentent.

Collaboration entre associations professionnelles patronales et ouvrières

140. Comme Nous l'avons indiqué pour les syndicats ouvriers (nos 105 — 106), l'Église n'a jamais encouragé une association patronale née du désir d'organiser une guerre offensive ou défensive. Non. Les groupements d'employeurs ne sont pas formés pour s'opposer aux organisations ouvrières, comme une force à une autre force. Un tel esprit aurait pour résultat de provoquer ou d'aggraver la lutte des classes. Et l'autorité dont jouissent les employeurs accroît leur responsabilité en ce domaine. Leur attitude bienveillante ou hostile favorisera ou empêchera, pour une large part, l'établissement de relations cordiales et l'épanouissement d'un esprit de collaboration au sein de l'entreprise, diminuera ou accentuera le rôle revendicatif des organisations ouvrières.

141. Nous devons plutôt, N.T.C.F., comparer toutes les associations professionnelles, patronales ou ouvrières, à un pont qui unit. Une belle collaboration est réalisable entre elles ou entre un patron et ses travailleurs unis en syndicat. Cette collaboration tendra d'abord à l'établissement, au sein de l'entreprise, de relations ordonnées entre employeurs et employés, " de rapports personnels entre participants. . ., même des rapports de commune responsabilité "(79). En définitive, elle s'épanouira vraiment dans l'organisation corporative préconisée par les Souverains Pontifes Pie XI et Pie XII comme le grand moyen de remédier au mal social actuel. Dans notre pays, bien des éléments — associations professionnelles, conventions collectives, comités paritaires, différents conseils mixtes, organisation de l'apprentissage — sont en principe et ordinairement en fait favorables à cette montée vers le corporatisme. Bâtirons-nous sur ces bases? Ou fournirons-nous " un exemple de ces occasions opportunes qu'on laisse échapper, faute de les saisir à temps "(80)? N.T.C.F., notre région serait plus responsable que d'autres d'une omission en une affaire si importante.

Mission des patrons

142. Soucieux de leurs droits et fidèles à leurs devoirs de justice et de charité dans les sphères d'activités que Nous venons d'examiner, les patrons compteront parmi les principaux artisans de la paix sociale et de l'entente harmonieuse du capital et du travail ; ils répondront ainsi à Notre appel de collaboration en vue de la restau-

ration de la vie ouvrière. L'action des employeurs catholiques est irremplaçable auprès des industriels et des chefs d'entreprise étrangers à notre foi. Armés de vérité et de force morale, grâce à leur participation à des associations patronales d'inspiration catholique, ils seront en mesure de faire pénétrer dans le monde de l'économie la doctrine sociale chrétienne et de contribuer, pour une large part, à doter notre région d'un ordre social conforme à l'enseignement des encycliques pontificales et donc aux exigences de la nature elle-même. Cet ordre social ne serait-il pas, pour les autres pays d'Amérique, une apologie vivante de la valeur du christianisme? Que les patrons veuillent bien ne pas s'effrayer ou se récuser devant la tâche à poursuivre ! Ils ne seront pas seuls à désirer le but. Qu'ils relisent à l'occasion, conjointement avec les chefs ouvriers, ces précieux conseils de Pie XII : " Nombre d'hommes, industriels comme vous, catholiques, et non catholiques aussi, ont, en maintes circonstances, expressément déclaré que la doctrine sociale de l'Église — et elle seule — est en mesure de fournir les éléments essentiels pour une solution de la question sociale. Assurément la mise en œuvre et l'application de cette doctrine ne peuvent être l'ouvrage d'un jour. Sa réalisation exige de tous les participants une sagesse clairvoyante et prévoyante, une forte dose de bon sens et de bon vouloir. Elle réclame d'eux surtout une réaction radicale contre la tentation de chercher chacun son propre avantage aux dépens des autres participants, quelle que soit la nature et la forme de leur participation, et au détriment du bien commun. Elle requiert enfin un désintéressement tel que seule une authentique vertu chrétienne, soutenue par l'aide et la grâce de Dieu, peut l'inspirer "(81). Être porteurs de la vérité chrétienne dans le monde de l'économie, quelle responsabilité, mais aussi quel honneur pour les patrons comme pour les ouvriers !

— C —

PAR L'ACTION DE TOUS LES CITOYENS

Appel a toutes les bonnes volontés

143. Les efforts des travailleurs et des patrons pour restaurer la vie ouvrière doivent être soutenus et complétés par l'action bienveillante de tous les citoyens, en particulier des membres des profession libérales et des éducateurs. A plusieurs reprises, les Souverains Pontifes ont lancé de vigoureux appels à toutes les bonnes

volontés les pressant de collaborer à la restauration de l'ordre social. Pie XII, dans son message de Noël 1942, rappelle ce devoir en termes pathétiques : " quel homme, surtout quel prêtre et quel chrétien, pourrait demeurer sourd au cri parti du profond de la masse, qui, dans le monde d'un Dieu juste, appelle la justice et la fraternité ? "(82).

144. Sur le terrain social l'Église n'entend pas rester neutre ; c'est pourquoi, N.T.C.F., tous ceux qui se réclament du titre de chrétien ne peuvent afficher une indifférence indolente et passive, ou prendre des attitudes de déserteur. " Lorsque le demandaient la défense du patrimoine de la vérité chrétienne comme aussi les prescriptions de la justice sociale, l'Église n'a pas hésité à descendre courageusement sur le terrain de l'action pratique, en bénissant et en favorisant ces activités et ces organisations qui semblaient le mieux protéger et favoriser les légitimes intérêts des travailleurs. Récentes sont les vigoureuses et chaleureuses exhortations du Pontife régnant au clergé et au laïcat catholique, afin qu'on estime " comme un devoir d'apostolat le fait de se consacrer aux études et à l'action sociale " (Lettre de la secrétairerie d'État de Sa Sainteté à l'épiscopat italien, 12 janvier 1946) "(83).

Les membres des professions libérales

145. Les classes plus fortunées, celles dont l'influence est plus marquante et auxquelles une meilleure instruction donne un prestige plus grand doivent comprendre leur devoir social et y être fidèles. Plus on occupe un poste élevé, plus on a l'obligation de servir. L'égoïsme ambitieux et profiteur, l'orgueil satisfait, quand ils se rencontrent dans les classes dirigeantes, portent scandale aux plus faibles, les aigrissent avec raison et les poussent à des colères vengeresses.

146. L'Église met au service de la jeunesse dans les collèges classiques et les universités des centaines de prêtres. Ces maisons d'enseignement secondaire et supérieur, l'Église les a fondées et les a fait grandir au prix de grands sacrifices et d'héroïques dévouements. Tous ceux qui y ont trouvé la formation intellectuelle et morale leur permettant de réussir une belle carrière et de se ranger dans l'élite de la société ont un nouveau motif d'accomplir leur devoir social. L'Église leur a tant donné qu'elle a le droit de leur demander leur plus entière coopération pour la diffusion et la mise en pratique

de sa doctrine sociale. Ils ne peuvent s'y refuser sans faire preuve d'une ingratitude dont ils seraient d'ailleurs les premières victimes.

147. Les membres des professions libérales devraient toujours montrer une grande modération dans les honoraires exigés pour leurs services, et savoir même, à l'occasion, défendre les intérêts des ouvriers ! Serait-il vrai, selon des accusations parfois entendues, que certains ingénieurs dressent des plans d'exploitation avec l'unique ambition de grossir démesurément la production sans considérer l'ouvrier plus qu'un boulon et sans tenir compte de ses besoins humains? que certains comptables s'évertuent à monter des bilans afin d'éviter à leur employeur le paiement de justes impôts et l'octroi de légitimes augmentations de salaires? que certains avocats jonglent avec les lois pour soutenir des patrons qui refusent de négocier avec bonne foi et de traiter leur personnel selon les exigences de la justice? que certains médecins ne traitent pas avec impartialité les victimes d'accidents de travail ou de maladies industrielles? Ne serait-ce que des cas d'exception, comme Nous voulons bien le croire, de telles attitudes ou de telles déficiences de conscience professionnelle contribueraient à diminuer la confiance populaire dans les classes dirigeantes, à provoquer des divisions qui seraient facilement irrémédiables et à accroître, par le mauvais exemple, le manque de responsabilité au travail.

148. Les membres des professions libérales doivent, N.T.C.F., accomplir leur fonction sociale avec désintéressement, sans connivence malheureuse avec les puissances d'argent et sans de mesquins calculs, politiques ou autres. Ils seront des apôtres d'une restauration de l'ordre social auprès des dirigeants de la finance, du commerce et de l'industrie avec qui ils ont des contacts et dont ils peuvent influencer la pensée. Ils seront ainsi des agents de paix sociale et serviront d'intermédiaires loyaux et justes entre le capital et le travail qu'oppose un conflit apparent d'intérêts. Enfin ils essaieront de comprendre les réclamations ouvrières et prêteront volontiers leurs bons offices et leur collaboration aux divers mouvements qu'entreprennent les ouvriers, leurs frères, pour améliorer leur condition ; ils en seront, au besoin, les conseillers d'autant plus avertis que leurs propres associations leur auront inculqué le sens social.

149. Le peuple entoure encore de beaucoup de respect et d'estime les professionnels qui occupent dans notre société un rang privilégié. Cette situation, il ne faut pas qu'ils en abusent ; elle doit plutôt les inciter à se monter à la hauteur de leur responsabilité. Ces paroles que Pie XII adressait au patriciat et à la noblesse romaine, le 8 janvier 1947, s'appliquent parfaitement à eux : " Votre rôle est bien loin d'être négatif : il suppose en vous beaucoup d'étude, beaucoup de travail, beaucoup d'abnégation et surtout beaucoup d'amour. . . Ce qu'il requiert par ailleurs de vous. . . c'est le sentiment délicat et la volonté de ne vous prévaloir de votre condition — privilège aujourd'hui bien souvent grave et austère — que pour servir "(84).

LES ÉDUCATEURS

150. N.T.C.F., notre époque plus qu'aucune autre a besoin de catholiques convaincus, à la générosité vaillante, qui connaissent toutes les beautés et toutes les exigences de la religion, y compris celles de la doctrine sociale de l'Église ; de catholiques éclairés qui déploient leur activité féconde dans les domaines politique, économique et social pour hâter la régénération de l'individu et de la famille, la restauration de la société et surtout de la classe ouvrière. Où acquerront-ils l'initiation sociale, des convictions lucides et ardentes qui seules garantiront l'efficacité de leur action ? De qui apprendront-ils la doctrine sociale de l'Église qui doit guider leur démarche, sinon des éducateurs ?

151. Si les éducateurs n'ont pas le soin de donner une préparation doctrinale suffisante à ce sujet ; s'ils n'orientent pas leurs élèves vers les belles réalités de la vie généreuse qu'ils doivent mener, nos jeunes gens s'y soustrairont aisément, plus attirés vers l'égoïsme ambitieux et jouisseur, bientôt prêts à tout sacrifier pour le succès d'une carrière payante, mais socialement inutile, quand elle n'est pas malfaisante. L'homme emporte dans la vie les habitudes de penser et d'agir qu'il a acquises et qu'on lui a inspirées dans son jeune âge. Tous ceux qui ont la responsabilité de l'éducation de la jeunesse doivent donc se préoccuper de sa formation sociale. Les éducateurs des milieux urbains adapteront leur enseignement aux nécessités et aux besoins particuliers de leurs élèves.

152. Les Souverains Pontifes ont souvent rappelé l'obligation d'enseigner la doctrine sociale chrétienne. Pie XI écrivait dans son

encyclique *Divini Redemptoris :* " Si la conduite de certains catholiques a laissé à désirer dans le domaine économique et social, la cause en fut souvent que ces catholiques ne connaissaient pas assez, n'avaient pas assez médité les enseignements des Souverains Pontifes sur ce sujet. Aussi est-il absolument nécessaire de développer dans toutes les classes de la société une formation sociale plus intense, en rapport avec les degrés divers de culture intellectuelle, et de n'épargner aucun soin, aucune industrie pour assurer aux enseignements de l'Église la plus large diffusion, surtout parmi la classe ouvrière. Que les esprits soient éclairés par la sûre lumière de la doctrine catholique ; que les volontés soient inclinées à la suivre et à l'appliquer, comme norme de la vie morale, par l'accomplissement consciencieux des multiples devoirs sociaux ! On combattra ainsi cette incohérence, cette discontinuité de la vie chrétienne, que Nous avons déplorée tant de fois, et qui fait que certains hommes, apparemment fidèles à remplir leurs devoirs religieux, mènent, avec cela, par un déplorable dédoublement de conscience, dans le domaine du travail, de l'industrie ou de la profession, dans leur commerce ou leur emploi, une vie trop peu conforme aux exigences de la justice et de la charité chrétiennes ; d'où scandale pour les faibles, et facile prétexte offert aux méchants de jeter sur l'Église elle-même le discrédit "(85).

153. S'ils se conforment à ces directives, les éducateurs, prêtres, religieux ou laïques, prendront une part des plus méritantes dans le relèvement de la classe ouvrière. A quelque stage de l'enseignement qu'ils soient placés, ils s'efforceront de comprendre les réels besoins des travailleurs, leurs problèmes et les solutions qu'il faut y apporter. Ils communiqueront cette connaissance à leurs élèves. Ils auront recours aux meilleures méthodes pédagogiques pour enseigner la doctrine sociale de l'Église en l'adaptant aux intelligences qu'ils ont à éclairer. Ils inculqueront à leurs élèves le sens social en développant chez eux la préoccupation du bien commun et l'amour de la société qu'ils doivent servir selon la mesure des talents reçus. La vie scolaire fournit de multiples occasions de mâter l'égoïsme naturel. C'est aux maîtres d'en tirer profit pour ouvrir les jeunes cœurs à la générosité et à l'amour de toutes les classes sociales.

154. Les éducateurs trouveront dans la doctrine du Corps mystique du Christ, fondement de la morale sociale chrétienne et

raison profonde de la grande fraternité humaine, une source intarissable d'enseignement et de conseils. Les jeunes acquerront alors facilement la conviction qu'ils apprennent pour donner, qu'ils doivent utiliser leur savoir pour contribuer au développement harmonieux de cet organisme social et religieux dont ils sont membres et qui n'est autre que le Corps mystique du Christ-Jésus.

— D —

PAR L'ACTION DE L'ÉTAT

ROLE DE L'ÉTAT

155. Les ouvriers, qui sont les premiers intéressés, les patrons, les membres des professions libérales et les éducateurs qui, à des degrés divers, influencent considérablement la vie des travailleurs, doivent avoir en vue de concourir, chacun pour sa part, à restaurer la vie ouvrière, à " améliorer graduellement et pacifiquement les conditions matérielles et spirituelles de l'ouvrier " (86). A leur service, l'État exerce l'autorité dans le but de faciliter à tous, et donc aux travailleurs, l'accession à des conditions de vie conformes à leur dignité. S'il n'appartient pas à l'État de supplanter l'action des individus et des groupements inférieurs, il est de son ressort, en accordant un soin particulier aux plus faibles, de faire fleurir, par ses lois, une atmosphère générale de prospérité et de tranquillité dont tous les citoyens bénéficient. Le respect de l'autorité, la santé physique et morale des travailleurs, le droit d'association, la prévention des conflits par la conciliation et l'arbitrage, la saine application des lois, la lutte contre le communisme, tels sont les domaines précis sur les quels l'État peut exercer son influence bienfaisante pour une juste promotion ouvrière et pour la sauvegarde des droits de tous les citoyens.

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

156. Personne ne s'étonnera, N.T.C.F., que Nous indiquions le rôle de l'État dans l'œuvre de restauration de la vie ouvrière. Tous connaissent en effet " l'incontestable compétence de l'Église dans cette part de l'ordre social qui entre en contact avec la morale, pour juger si les bases d'une organisation sociale donnée sont conformes à l'ordre immuable des choses que Dieu a manifesté par le droit naturel et la révélation. . . . . " Et comme l'ajoute Pie XII, " l'Église,

gardienne de l'ordre surnaturel chrétien, dans lequel s'unissent nature et grâce, a la mission de former les consciences, les consciences donc aussi de ceux qui sont appelés à trouver des solutions pour les problèmes et les devoirs imposés par la vie sociale "(87). C'est donc un devoir de Notre charge pastorale d'éclairer les consciences de tous, gouvernants et gouvernés, et de fortifier les volontés vers l'établissement d'un ordre social conforme aux commandements du Souverain Législateur.

157. L'Église professe le plus grand respect pour l'État et pour la mission dont il est investi. Elle enseigne que l'État a la lourde responsabilité de promouvoir le bien commun temporel et d'obtenir à l'ensemble des citoyens les conditions extérieures nécessaires au développement normal de leur vie matérielle, intellectuelle et religieuse. Elle reconnaît l'autorité souveraine de l'État dans sa sphère et dans l'exercice de sa mission propre.

158. Mais l'Église doit être partout où il y a des âmes à sauver, des consciences à éclairer et des volontés à fortifier. Aux régimes qui se succèdent, elle demande le respect de la loi divine en toutes leurs activités, la sauvegarde de ses libertés, la possibilité de remplir efficacement toute sa mission spirituelle et sociale. S'il arrive que l'Église trouve nécessaire de manifester sa désapprobation au sujet d'une attitude ou d'une loi, ou simplement de mettre en garde contre une tendance ou un projet, elle n'a jamais pour but de s'immiscer dans le domaine politique, de favoriser un parti au détriment d'un autre, de diminuer le respect dû à l'autorité civile. Elle veut plutôt rendre service aux gouvernants et aux gouvernés en remettant devant leurs yeux les principes de l'ordre voulu par Dieu.

159. En un mot, dans le respect des pouvoirs, l'Église offre sa loyale collaboration aux détenteurs de l'autorité civile, mais en dehors et au-dessus de tous les partis politiques. Elle n'a partie liée avec aucun d'eux. Elle s'accommode de tous ceux qui sont aptes à procurer le bien des citoyens. Dans notre pays, et surtout dans notre province, N.T.C.F., le travail de l'État et le ministère de l'Église se sont associés dans le passé, à l'avantage de la classe ouvrière, selon les principes de cette collaboration intelligente, sincère et efficace. Que de nouveaux bienfaits n'en faut-il pas espérer pour la rénovation de l'ordre social et pour l'avènement de conditions toujours meilleures pour les ouvriers.

Respect de l'autorité

160. La vie ouvrière ne saurait être saine sans un profond respect pour l'autorité civile, respect indispensable et chez ceux qui exercent cette autorité et chez ceux qui doivent s'y soumettre. Comme la société civile est voulue par Dieu et ne peut exister sans une autorité, cette autorité est aussi voulue par Dieu et a Dieu pour origine. Nous devons donc, N.T.C.F., insister sur le sens de l'autorité et sur la soumission au pouvoir légitimement établi.

Exercice de l'autorité

161. Toute autorité légitime sur terre vient de Dieu. Ceux donc qui la détiennent dans la société civile reçoivent de Lui un dépôt sacré dont ils devront rendre compte au moment du jugement. Le Souverain Législateur leur donne le droit et leur impose le devoir de l'exercer conformément aux lois divines, à la saine raison et aux exigences du bien commun. En effet, cette autorité leur est concédée pour le bien de la collectivité ; ils sont au service de ceux qu'ils gouvernent. Une démocratie ne serait plus digne de ce nom si les gouvernants la faisaient servir soit à leurs propres intérêts, soit à l'intérêt de leur parti ou d'un groupe de citoyens. Une fausse conception de l'autorité conduit inévitablement à de graves conséquences tant pour le prestige de l'autorité elle-même que pour le bon ordre de la société.

Soumission a l'autorité

162. Dautre part ceux qui sont subordonnés à une autorité légitime doivent lui obéir en tout ce qu'elle impose de juste, puisque cette autorité participe à celle de Dieu même. Les lois justes émanant de cette autorité obligent donc en conscience, encore qu'elles n'obligent pas toutes de la même manière. Mais, l'autorité légitime participe à l'autorité divine, elle est vraiment l'autorité dans la mesure où elle respecte les droits de Dieu, des citoyens et des diverses classes de la société, dans la mesure aussi où elle tient compte des aspirations et des intérêts légitimes des membres de la communauté humaine qui lui est soumise. D'où l'on voit qu'une loi peut être injuste en elle-même ou dans son application, si ces conditions ne sont pas réalisées. Les citoyens prendraient évidemment une attitude dangereuse pour l'ordre public s'ils en venaient à conclure trop rapidement et sans motifs suffisants qu'une loi va à l'encontre de leurs

droits ; ils doivent se rappeler que dans le doute la présomption est en faveur de la loi. Mais si, de fait, d'après l'estimation commune, une loi humaine était manifestement injuste, ils ne seraient plus tenus en vertu de l'obéissance de s'y soumettre. Cependant des motifs supérieurs de prudence pourraient parfois demander qu'ils conforment leur conduite à une loi qui, sans nier le droit naturel, s'y opposerait en ses déterminations concrètes ou même dans ses applications. En effet, même la violation d'une loi injuste entraîne des maux qui doivent être compensés par un bien proportionné. Dans un tel cas d'une loi injuste en elle-même ou dans son application, l'État doit s'empresser d'y trouver remède ; pour y arriver, gouvernants et gouvernés ont l'obligation de se donner la main et de rechercher, dans une commune pensée de justice et dans la plus grande charité, la formule légale et le moyen d'exécution répondant le mieux au bien de la société.

163. Vous le comprenez, N.T.C.F., les catholiques doivent donner à tous l'exemple des vertus civiques, telles que le sain exercice de l'autorité, l'obéissance généreuse aux lois du pays, le concours empressé à toutes les mesures qui ont pour objet le bien commun. Cependant le respect et l'amour des pouvoirs établis n'excluent pas le droit de critique et le désir d'amélioration. En effet, en régime démocratique, plus qu'en tout autre régime politique, les citoyens ont le droit et un devoir spécial de participer, de quelque manière, à l'administration de la chose publique. Entre autres façons, ils le font en exerçant une vigilance éclairée sur les actes publics des représentants du peuple et en formulant, en temps opportun, des suggestions et des critiques constructives, dans la mesure où le bien commun l'exige.

COLLABORATION

164. L'amour du bien commun doit inspirer à la fois les chefs et les subordonnés. Le sens retrouvé ou accru du bien commun fera éviter les préjugés, les antipathies et les recours à l'arbitraire. Il incitera gouvernants et gouvernés à travailler d'un cœur unanime à l'établissement d'une société heureuse et prospère dans laquelle des conditions de vie économiques et sociales permettront au plus grand nombre d'hommes d'opérer plus facilement l'œuvre, seule nécessaire, de leur salut éternel.

165. " Seule la claire intelligence des fins assignées par Dieu à toute société humaine, jointe au sentiment profond des sublimes devoirs de l'œuvre sociale, peut mettre ceux à qui est confié le pouvoir en mesure d'accomplir leurs propres obligations dans l'ordre législatif, judiciaire ou exécutif, avec cette conscience de leur propre responsabilité, avec cette objectivité, cette impartialité, cette loyauté, cette générosité, cette incorruptibilité, sans lesquelles un gouvernement démocratique réussirait difficilement à obtenir le respect, la confiance et l'adhésion de la meilleure partie du peuple "(88).

Devoirs de l'heure

166. Nous venons de rappeler, N.T.C.F., des principes généraux applicables à tous les pays et à toutes les époques. Voyons maintenant les devoirs plus particuliers que les circonstances présentes imposent à l'État dans le domaine économique et social. Les transformations profondes qu'ont amenées chez nous l'industrialisation et l'avènement d'un nombre de plus en plus grand de personnes qui vivent du travail industriel, font un impérieux devoir à l'autorité publique de mettre tout en œuvre pour adapter le plus tôt possible les institutions traditionnelles aux besoins nouveaux, pour obliger les industries à rendre à la société les services qu'elle est en droit d'en attendre. Une législation saine et adéquate doit procurer à la classe des travailleurs les moyens de prendre la place qui lui revient dans la communauté nationale, et lui permettre d'accéder aux avantages que procurent le progrès et la culture contemporaine.

Domaine économique et social

167. L'action de l'État dans le domaine économique et social doit tendre principalement " à ce que, par tout l'ensemble des lois et des institutions, la constitution et l'administration de la société. . . fassent fleurir naturellement la prospérité tant publique que privée "(89).

168. Par ses institutions et par ses lois, l'État doit aider les membres du corps social, et non pas les détruire ni les absorber. L'ordre social serait troublé si l'autorité publique enlevait aux particuliers ou aux groupements d'ordre inférieur les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens. Toutefois, lorsque l'initiative privée est insuffisante, l'État

doit intervenir dans la mesure où le bien commun l'exige, selon le principe de la fonction supplétive.

169. Plus grandes seront l'autorité et la puissance sociale, plus heureuse et plus prospère la condition des affaires publiques, si l'État consacre tous ses efforts à remplir efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à lui, parce que lui seul peut les remplir : " diriger, surveiller, stimuler, contenir selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité "(90).

170. Si l'autorité publique a le devoir de protéger les droits de tous les citoyens, elle doit veiller à sauvegarder d'une façon particulière ceux des faibles et des indigents. " La classe riche, disait Léon XIII, se fait comme un rempart de ses richesses et a moins besoin de la tutelle publique. La classe indigente, au contraire, sans richesse pour la mettre à couvert des injustices, compte surtout sur la protection de l'État. L'État doit donc entourer de soins et d'une sollicitude toute particulière les travailleurs qui appartiennent à la classe pauvre en général "(91). " Cette sollicitude, bien loin de préjudicier à personne, tournera au contraire au profit de tous "(92).

Santé des travailleurs

171. Dans Notre lettre de 1941, Nous avions rappelé en les appliquant à notre région, ces paroles qu'écrivait Pie XI en 1931 : " On est effrayé quand on songe aux graves dangers que courent, dans les ateliers modernes, la moralité des travailleurs, celle des plus jeunes surtout, la pudeur des femmes et des jeunes filles, quand on pense aux obstacles que souvent le régime actuel du travail, et surtout les conditions déplorables de l'habitation, apportent à la cohésion et à l'intimité de la vie familiale "(93).

172. Sans doute les associations professionnelles, les mouvements d'Action catholique, la Ligue du dimanche et les Ligues de moralité ont déjà accompli un travail considérable pour assainir la situation dans le cadre des lois existantes. Sans doute patrons et gouvernants sont heureusement intervenus dans bien des cas. Mais ne serait-il pas temps qu'une législation stricte et sévèrement appliquée partout vienne appuyer les efforts de ces mouvements pour que les usines, les ateliers, les bureaux jouissent de cette atmosphère bienfaisante qui

prépare nos jeunes gens et nos jeunes filles à leurs responsabilités de parents chrétiens.

173. Parmi les lois propres à favoriser un relèvement de la condition des ouvriers et le plein épanouissement de la personnalité de chacun des travailleurs et des membres de leur famille, il est nécessaire qu'une législation particulière, sans cesse adaptée aux besoins nouveaux, sauvegarde efficacement le droit des travailleurs à leur santé et à leur vie. Cette législation existe déjà et Nous constatons avec joie, N.T.C.F., les progrès accomplis. Cependant il reste encore beaucoup à faire avant d'obtenir une protection adéquate, efficace, de tous les ouvriers, dans tous les milieux de travail. L'État devra donc s'efforcer d'améliorer encore la législation sur l'hygiène industrielle et s'assurer la collaboration de toutes les bonnes volontés pour prévenir toute négligence et toute injustice.

Droit d'association

174. Le droit d'association est un droit fondamental pour les travailleurs. Il est octroyé par la nature même. L'État a le devoir de protéger ce droit et d'en faciliter l'exercice. Aucun pouvoir ne peut le contester à quelque catégorie de travailleurs que ce soit, du moment que rien, dans une association donnée, ne s'oppose au bien commun et à la sécurité de l'État.

175. Il est du devoir de l'autorité publique de prendre des mesures afin que les groupements ouvriers s'insèrent dans la communauté nationale et coordonnent leurs activités avec les autres éléments de la société dans le service du bien commun. Mais elle doit s'appliquer à respecter scrupuleusement les directives si sages que, dès 1891, formulait Léon XIII : " Que l'État protège ces sociétés fondées selon le droit ; que toutefois il ne s'immisce point dans leur gouvernement intérieur, et ne touche point aux ressorts intimes qui lui donnent la vie ; car le mouvement vital procède essentiellement d'un principe intérieur et s'éteint très facilement sous l'action d'une cause externe. A ces organisations il faut évidemment, pour qu'il y ait unité d'action et accord des volontés, une organisation et une discipline sage et prudente. Si donc, comme il est certain, les citoyens sont libres de s'associer, ils doivent l'être également de se donner les statuts et règlements qui leur paraissent les plus appropriés au but qu'ils poursuivent "(94).

176. La législation sur le droit d'association, qui a déjà subi d'heureuses modifications, doit s'améliorer sans cesse pour prévenir les abus de ceux qui, sous un prétexte ou sous un autre, ne comprennent pas la nécessité du syndicalisme sain et le rôle d'ordre et de paix sociale qu'il est appelé à remplir. Si les travailleurs ne peuvent négocier librement avec leurs employeurs des conventions collectives de travail qui sauvegardent tous leurs intérêts légitimes, s'ils n'ont pas les moyens légaux de parer à la mauvaise foi dans ces négociations, leur droit d'association est illusoire. Restreindre indûment le champ d'application des conventions collectives, empêcher même partiellement les groupements ouvriers d'exercer leur fonction représentative, ce serait encore porter atteinte au droit d'association.

177. Le droit syndical doit être élaboré de telle sorte qu'il garantisse au syndicalisme libre et sain une représentation adéquate dans tous les organismes qui règlementent l'activité économique et sociale, ce qui serait une généralisation de l'excellente méthode employée dans les commissions d'apprentissage qui se sont formées en vertu de la loi de l'Aide à l'apprentissage. De plus, la liberté syndicale doit être reconnue en pratique, notamment grâce à des sanctions efficaces que déterminerait la loi au sujet des congédiements ou des pressions exercées à cause d'activité syndicale. Enfin, le pouvoir exécutif de l'État ne doit pas s'immiscer comme tel dans les problèmes de relations du travail sinon dans les cas de grave nécessité, pour aider par exemple à rétablir un équilibre rompu par la prépondérance de ceux qui détiennent une trop grande force économique.

Conciliation et arbitrage

178. Surtout dans un régime économique où l'organisation corporative, telle que demandée par les Souverains Pontifes, n'existe pas, il faut s'attendre à voir s'élever, de temps à autre, des conflits d'intérêts dans les relations entre employeurs et employés. Il est du devoir des législateurs de prévenir le plus possible ces mésententes, de pourvoir à un mécanisme efficace de conciliation et d'arbitrage auquel les parties pourront recourir avec confiance et avec la certitude que leurs droits seront protégés. Toutefois, dans une économie non parfaitement organisée, il est pratiquement impossible d'éviter tout conflit; il peut se produire des " lock-out " ou des grèves. Les principes moraux qui règlent les cas où il est permis de recourir à ces moyens extrêmes sont bien connus.

179. Il est certaines catégories de salariés qui mettraient en grave péril le bien commun par un arrêt concerté de travail. Dans ces cas, d'ailleurs peu nombreux, la loi peut supprimer ou suspendre l'exercice du droit de grève, mais jamais sans donner en même temps à toutes ces catégories de salariés des moyens compensateurs adéquats d'obtenir justice ; la loi, devra, par exemple, prévoir un arbitrage à sentence exécutoire, muni de garanties suffisantes d'impartialité, d'efficacité et de rapidité.

180. Comme la grève entraîne toujours des conséquences désastreuses et qu'elle est justifiable seulement après épuisement de tous les moyens normaux d'en venir à une juste entente, la loi peut, pour tous les salariés, limiter l'exercice du droit de grève en imposant aux parties l'obligation de se soumettre à certaines procédures comme la négociation, la conciliation et l'arbitrage, avant de recourir à une cessation de travail.

181. Les exigences juridiques relatives à la prévention des grèves auront toujours en vue et pour effet ordinaire de faciliter l'entente entre les parties en cause, de maintenir l'équilibre entre elles pour les amener à continuer le dialogue de la négociation. Elles doivent éviter jusqu'à l'apparence de mesures partiales ou dilatoires. Dans un domaine aussi délicat, toute législation incomplète ou inefficace, qui n'aurait pas le pouvoir de créer chez les travailleurs et chez les patrons une atmosphère de juste confiance, mais qui leur donnerait plutôt le sentiment d'une frustration, serait préjudiciable à l'ordre public, car elle les pousserait à se faire justice eux-mêmes et à mépriser les lois. L'État devrait alors s'empresser de corriger la loi et de l'améliorer. Léon XIII, en parlant des méfaits de la grève et des remèdes à apporter, disait, avec combien de sagesse : " Il est plus efficace et plus salutaire que l'autorité des lois prévienne le mal et l'empêche de se produire, en écartant avec sagesse les causes qui paraissent de nature à exciter des conflits entre ouvriers et patrons "(95).

SURVEILLANCE ET APPLICATION DES LOIS

182. Il est bien évident que toutes les lois n'obtiennent leur bon effet que si elles sont appliquées avec la préoccupation constante du bien commun et si elles sont l'objet d'une surveillance adéquate. Alors elles inspirent confiance, facilitent l'obéissance et font respecter l'autorité. Il en irait tout autrement si des préoccupations parti-

sanes ou le souci de plaire à des puissances financières en venaient à guider le pouvoir public dans la surveillance et l'application des lois. Les meilleures lois pourraient être détournées de leur fin ; leur mécanisme serait faussé. Inévitablement naîtraient chez les travailleurs défiance et indignation susceptibles d'engendrer à leur tour violence et mépris de l'autorité.

Équilibre social

183. Le bien commun requiert, N.T.C.F., qu'entre toutes les classes sociales existe un équilibre sain et une collaboration harmonieuse. Dans toute mesure législative, de même que dans leurs attitudes, les hommes publics doivent veiller à ne pas créer d'opposition ou de suscipion entre les divers groupes de la société, mais tendre plutôt à susciter un esprit de bonne entente en levant tous les obstacles qui s'y opposent. Comme l'Église, l'État ne peut être allié ou complice d'aucune classe. Au-dessus de tous les groupes qu'il intègre et ordonne, l'État exerce son autorité sociale, supérieure et modératrice. Et comme, dans le monde économique, c'est la faiblesse des travailleurs qui empêche le maintien de l'équilibre, c'est à eux plutôt que l'État accorde ses sympathies.

Lutte contre le communisme

184. Pour préserver la paix publique, l'État a raison de réprimer la diffusion des idées subversives qui attaquent notre civilisation chrétienne. Depuis la fin de la guerre surtout, bien des gens qui étaient restés sourds aux avertissements répétés des Souverains Pontifes, ont compris le danger de l'erreur communiste et redoutent les terribles conséquences religieuses et sociales qu'elle entraîne partout où elle établit son joug de fer.

185. La position de l'Église, N.T.C.F., n'a pas changé dans les méthodes à prendre pour combattre la funeste doctrine du matérialisme marxiste. La propagande du communisme obtient ses plus grands succès par l'exploitation des misères, du mécontentement et des rancœurs qu'engendrent les injustices, les privations inexplicables longtemps subies par les travailleurs et auxquelles la société paraît se résigner.

186. Ils sont bien inspirés les gouvernements qui, par des mesures appropriées ou par des lois, cherchent à enrayer les activités du com-

munisme et des autres sociétés subversives de l'ordre social chrétien. Les mesures répressives sont nécessaires, mais elles ne seront vraiment efficaces que si elles sont accompagnées d'efforts sincères en vue de créer un ordre social à base de justice et de charité. Il importe avant tout de favoriser une meilleure distribution des richesses, un état de sécurité pour tous les travailleurs honnêtes et consciencieux et un régime de travail qui respecte la dignité humaine de l'ouvrier. Les autorités publiques, Nous en sommes certains, continueront de s'y employer de toutes leurs forces et de s'assurer la collaboration loyale de tous les citoyens, de toutes les associations professionnelles, de tous les mouvements. Cette action concertée restaurera, avec l'aide de l'Église, l'équilibre et l'harmonie entre les différentes classes sociales.

— E —

PAR L'ACTION DU CLERGÉ

Le clergé et la restauration de la vie ouvrière

187. L'œuvre de restauration de la vie ouvrière, N.T.C.F., ne saurait s'accomplir sans l'appui et l'inspiration de la religion et donc de l'Église qui doit être partout où il y a des âmes à sauver. Ces vérités, Nous les avons exposées plus haut (voir nos 39-45 et no 158). Mais comment l'Église agit-Elle ? Il va de soi qu'elle agit par le Souverain Pontife et les Évêques. Sous leur direction travaillent prêtres et fidèles. L'Église agit par ses laïcs, par ceux qui, comprenant bien leur vocation de témoins de vérité et de vie chrétienne, exercent l'apostolat de la parole et de l'exemple. Elle agit surtout par son clergé. La mission générale du clergé est déjà féconde en bienfaits sociaux. D'une façon spéciale, vu les circonstances, tous les prêtres ont l'obligation d'accorder une attention particulière aux problèmes sociaux ; quelques-uns consacrent même leur vie à propager dans les milieux du travail l'incomparable pensée de l'Église. Telle est en résumé l'action du clergé en vue du progrès temporel et surnaturel des travailleurs pour lesquels l'Église se montre particulièrement maternelle.

Mission générale du clergé

188. La mission du clergé est de sanctifier, de gouverner, de prêcher. Les prêtres doivent rendre témoignage à la vérité, à la justice et

donner intégralement l'austère et sublime message évangélique. Par leur ministère, ils élèvent les âmes vers les réalités surnaturelles, les poussent à la pratique des vertus chrétiennes qui donnent à la personnalité humaine une splendeur nouvelle et assurent une paix harmonieuse dans le monde. L'Église, bien qu'elle soit tout entière directement orientée vers le règne de Dieu et le salut éternel des âmes, contribue très efficacement par son action spirituelle à augmenter le bonheur même temporel des hommes en l'édifiant sur les bases inébranlables de la foi et de la morale.

Ministère spécial auprès des ouvriers

189. L'évolution sociale dont notre siècle est témoin exige davantage. Aussi les Souverains Pontifes demandent aux prêtres une action directe pour aider au relèvement des prolétaires ou de la classe des travailleurs. " Nous rappelons aux prêtres, dit Pie XI, l'exhortation si souvent répétée de Notre Prédécesseur Léon XIII, d'aller à l'ouvrier. Cette exhortation, Nous la faisons Nôtre et la complétons : " Allez à l'ouvrier, spécialement à l'ouvrier pauvre, et en général allez aux pauvres ", suivant en cela les enseignements de Jésus et de son Église "(96).

190. Ce n'est pas la peur du communisme qui pousse les prêtres à s'occuper des ouvriers. Vous le savez bien, N.T.C.F., l'apostolat du clergé n'a pas surtout pour but de mettre les travailleurs en garde contre les préjugés et les fausses doctrines. Comme le Christ qui avait pitié de la foule, " Misereor super turbam ", le clergé veut le bonheur temporel et spirituel de la classe des travailleurs. Sa Sainteté Pie XII l'affirmait l'an dernier : " L'impulsion propre de l'Église et des chrétiens dignes de ce nom pour l'action sociale ne leur vient pas du dehors ; ni la peur de la révolution ni celle du soulèvement des masses ne les poussent au travail pour le peuple. Non. L'amour fait battre leur cœur, ce même amour qui faisait battre le Cœur du Christ, et leur inspire le souci de la défense et du respect de la dignité du travailleur moderne, ainsi que le zèle attentif, pour le placer dans des conditions de vie matérielles et sociales en harmonie avec cette dignité "(97).

Devoir de tous les prêtres

191. Fidèles aux directives des Souverains Pontifes et des Évêques, les prêtres se renseignent sur les misères propres à notre temps et

prêchent les remèdes proposés par le catholicisme social. Ils rappellent à tous le devoir de respecter les droits des autres : en particulier à l'ouvrier l'obligation de fournir un travail honnête et consciencieux, au patron de payer un juste salaire et de ne rechercher qu'un profit raisonnable. Ils publient l'ordre des droits et des devoirs pour les personnes humaines, les familles, les collectivités, les autorités. Mais la discrétion et la prudence les obligent à laisser aux Évêques et aux prêtres chargés de les représenter, le soin d'intervenir publiquement, s'il y a lieu, dans les conflits sociaux.

192. Les prêtres montrent comment l'esprit chrétien pousse à l'action sociale : l'amour de Dieu entraîne nécessairement l'amour du prochain et cet amour ne se conçoit pas sans le sens social, sans la volonté d'une justice parfaite. Animés d'un zèle universel, ils fréquentent tous les milieux, mais ils mesurent leur déférence à la dignité de leur âme et non à la richesse ou à l'influence dont les hommes disposent. Que les prêtres méditent souvent ces paroles de l'apôtre saint Jacques : " Mes frères, n'alliez aucune acception de personnes avec la foi en Jésus-Christ, notre Seigneur de gloire. Si, par exemple, il entre dans votre assemblée un homme qui ait un anneau d'or et un vêtement magnifique, et qu'il y entre aussi un pauvre avec un habit sordide ; et que tournant vos regards vers celui qui est magnifiquement vêtu, vous lui disiez : " Vous, asseyez-vous ici, à cette place d'honneur ", et que vous disiez au pauvre : " Toi, tiens-toi là debout, ou assieds-toi ici, au bas de mon marche-pied ", n'est-ce pas faire entre vous des distinctions, et vous établir juges aux pensées diverses? "(98). A l'exemple du divin Maître, ils montrent une prédilection pour les pauvres, pour leurs fidèles qui souffrent davantage et qui éprouvent les plus grands besoins.

193. Il faut donc s'attendre à ce que le clergé, suivant Nos directives, donne ses préférences aux ouvriers et aux patrons qui acceptent l'enseignement de l'Église sur le syndicalisme ouvrier et patronal. Il ne faut pas non plus se surprendre si les prêtres se font les défenseurs des travailleurs dans leurs revendications légitimes. Toutes leurs attitudes doivent proclamer la vérité de ces paroles que Pie XII adressait aux travailleurs italiens, réunis devant lui le 12 juin 1943 : " Vous n'ignorez pas, fils et filles bien aimés, que l'Église vous aime tendrement. Vous n'ignorez pas qu'elle a, avec l'affection

d'un cœur de mère et un sens aigu de la réalité, examiné les questions qui vous touchent "(99).

194. Pour le prêtre, le plus efficace moyen d'apostolat est l'exemple de toutes les vertus sacerdotales. Une vie humble, pauvre, désintéressée, vraiment apostolique, donnée à Dieu et indifférente aux attaques et aux opinions du monde, bref une vie qui est une copie fidèle de celle du divin Maître, fait du prêtre, dans le monde du travail, le " sel de la terre et la lumière " des hommes. Pour exercer, par sa prédication et son exemple, cet apostolat de vérité et de vie, le prêtre doit se préparer. Aussi sommes-Nous heureux de constater que, dans les Grands Séminaires et les Scolasticats, on prépare de plus en plus les lévites au rôle social qu'ils rempliront demain par une formation surnaturelle plus intense et par des cours et conférences sur l'Action catholique et la doctrine sociale de l'Église.

Prêtres spécialement consacrés a l'action sociale

195. Mais en plus de ce rôle que l'Église demande à tout son clergé d'exercer vaillamment, elle est heureuse de mettre spécialement au service de l'action sociale les efforts généreux de plusieurs de ses prêtres qu'elle prépare adéquatement à cette tâche difficile, même au prix de sacrifices. Les uns cherchent à former des dirigeants et des militants pour les mouvements d'Action catholique en vue d'imprégner de christianisme tout le milieu ouvrier ; d'autres s'occupent d'organisations économico-sociales, en particulier des associations ouvrières et patronales, en qualité d'aumôniers.

196. S'il se rencontrait encore des esprits peu renseignés pour contester au clergé le droit et le devoir de descendre sur le terrain économique et social afin d'y faire appliquer la doctrine de l'Église, Nous pourions leur répéter les paroles que Benoît XV écrivait dans une lettre à l'évêque de Bergame (Italie) en 1920 : " Qu'aucun membre du clergé ne s'imagine que pareille action — (s'occuper du syndicalisme) — est étrangère au ministère sacerdotal sous prétexte qu'elle s'exerce sur le terrain économique ; car c'est précisément sur ce terrain que le salut éternel des âmes est en péril "(100). Pie XI adressait la même consigne dans une lettre au cardinal Segura Y Saenz,

primat d'Espagne : " Les pasteurs sacrés de l'Église, en raison même de leur charge, ne peuvent se désintéresser des organisations économico-sociales ; bien au contraire, ils doivent, par leur habile intervention et leur active impulsion, en diriger les initiatives et les formes, avec le plus de diligence possible, selon les enseignements et les préceptes de la religion catholique "(101).

197. Il est donc dans l'ordre de l'action sacerdotale que des prêtres exercent leur dévouement auprès des ouvriers et des patrons dans les associations qui s'inspirent de la doctrine sociale de l'Église. Leur présence, requise d'ailleurs par les membres eux-mêmes, y est bienfaisante et nécessaire. Dans ces associations économico-sociales, le prêtre remplit le rôle d'aumônier. Comme tel, il n'est ni chef, ni directeur, ni propagandiste, ni agent d'affaires. Les besoins du début ont parfois demandé à l'aumônier d'aller plus loin que son rôle normal. La situation actuelle du syndicalisme n'exige plus cette action extraordinaire. L'aumônier doit assumer les nobles fonctions d'éducateur. C'est à lui qu'il revient de stimuler et d'encourager dans les épreuves, mais surtout d'imprégner les âmes de la merveilleuse doctrine sociale de l'Église, de développer, avec la grâce de Dieu, chez tous les membres et plus particulièrement chez les chefs, l'esprit surnaturel, les vertus de justice et de charité, le sens social, les vertus de force, de tempérance et de prudence.

198. Les prêtres consacrés à l'action sociale " devront posséder, dit Pie XI, un sens très délicat de la justice, savoir s'opposer avec une constante fermeté aux revendications exagérées et aux injustices, d'où qu'elles viennent, se distinguer par leur sage modération éloignée de toute exagération ; qu'ils soient par-dessus tout intimement pénétrés de la charité du Christ, qui seule peut soumettre, avec force et suavité, les volontés et les cœurs aux lois de la justice et de l'équité "(102).

199. Vous le comprenez, N.T.C.F., le rôle des prêtres désignés plus particulièrement pour ce ministère d'apôtres sociaux est parfois bien ingrat et exige beaucoup de sacrifices. L'accomplissement de leur tâche présente une foule d'embûches et de difficultés. Spécialement dans les cas concrets et les conflits d'intérêts, il n'est pas toujours facile d'appliquer adéquatement les normes de la justice. Leur action et leurs attitudes risquent de froisser des susceptibilités,

de heurter des préjugés et de leur attirer des oppositions et des critiques. Nous les encourageons à poursuivre leur périlleux apostolat avec charité et prudence, mais sans vaine peur. Ils trouveront dans les membres des associations une correspondance généreuse à leur zèle et une abondance de fruits qui les récompensera de leur pénible labeur. Ils auront toujours l'appui et l'estime des honnêtes gens et des hommes droits qui veulent le règne de la justice et de la charité. De toutes façons, dans l'exercice de leur apostolat, ils relèvent de l'autorité de leur Évêque propre, à qui il appartient de surveiller et d'orienter leur action sociale.

COMMISSION SACERDOTALE D'ÉTUDES SOCIALES.

200. Pour assurer l'unité de pensée et d'action de tous les prêtres engagés dans l'action sociale, Nous avons établi la Commission sacerdotale d'études sociales dont les membres ont été choisis pour la connaissance des questions sociales qu'ils ont acquise soit comme aumôniers d'associations ouvrières ou patronales, soit comme professeurs de sciences sociales dans les Facultés universitaires. Chaque année, cette Commission rassemble dans des journées d'études les prêtres adonnés à l'apostolat social. L'influence heureuse qu'elle a déjà exercée Nous fait espérer qu'en unissant les esprits et en coordonnant les efforts, elle continuera d'imprimer un élan puissant à l'action nécessaire des prêtres, voire des fidèles, dans l'œuvre de la restauration sociale et du relèvement de la classe ouvrière.

CONCLUSION

201. Au terme de cette Lettre sur l'instauration chrétienne d'une meilleure condition de vie pour les travailleurs, Nous avons la conviction que vous comprenez mieux que " dans cet ensemble de problèmes formidables concernant la constitution d'un ordre économique et social qui réponde mieux à l'éternelle loi divine et à la dignité humaine. . . la pensée chrétienne envisage comme un élément essentiel le relèvement du prolétariat, relèvement dont la réalisation énergique et généreuse apparaît à tout vrai disciple du Christ non seulement comme un progrès temporel, mais comme l'accomplissement d'un devoir moral "(103).

202. Nous avons cru le moment choisi de traiter ce problème d'actualité chez nous comme ailleurs, et d'indiquer l'esprit et l'orientation des solutions qui s'imposent à la lumière des principes chrétiens et des exigences pratiques de notre milieu. Nous n'avons eu en vue que le bien des âmes, la paix et la tranquillité de notre pays. Nous avons confiance que nos enseignements et nos directives seront reçus avec foi et compréhension par tous ceux qui sont intéressés à voir la classe ouvrière réaliser ses destinées dans une société mieux équilibrée.

203. Que les apôtres sociaux, prêtres et laïcs, redoublent de zèle ! Nous revendiquons pour eux la liberté de signaler les abus de notre régime économique, dans le respect de la vérité telle qu'ils la connaissent après avoir utilisé tous les moyens d'informations dont ils peuvent disposer, la liberté aussi de proposer des remèdes aux maux dont souffre notre vie économique et sociale. Nous demandons aux journaux, aux revues, aux postes de radio, à tous les catholiques de soutenir ces apôtres sociaux, d'appuyer avec courage et fermeté les légitimes revendications des travailleurs et les idées sociales des patrons chrétiens. Puissent les laïques catholiques, à la lumière des enseignements de l'Église, mettre sur pied les structures économiques et sociales par lesquelles notre société procurera à tous les citoyens une juste participation à tous les biens de la nation. Leur devoir est d'autant plus urgent que des énergies récemment découvertes et dont l'utilisation industrielle est prévue, apporteront sans doute à l'économie mondiale et à la vie industrielle des modifications profondes.

204. Nous faisons appel à la générosité de tous les responsables de la vie sociale, dans quelque sphère que ce soit. Nous leur disons avec le ferme espoir d'être entendus : Appliquez-vous de votre mieux à l'étude et à l'action indispensables pour faire passer dans la vie privée et publique le message de fraternité que Nous avons exposé. Efforcez-vous " d'entraîner les autres vers cette justice sociale dont doivent avoir faim et soif tous les vrais disciples du Christ "(104). Surtout puisez profondément dans l'âme de l'Église et gardez vif en vous " le sentiment de la responsabilité collective de tous pour tous, ce sentiment qui a poussé et pousse encore les âmes jusqu'à l'héroïsme charitable des moines agricoles, des libérateurs d'esclaves, des guérisseurs de malades, des messagers de foi, de civilisation et

de science à toutes les générations et à tous les peuples, en vue de créer des conditions sociales qui n'ont de valeur que pour rendre à tous possible et aisée une vie digne de l'homme et du chrétien. Vous, conscients et convaincus de cette responsabilité sacrée, ne vous contentez jamais, au fond de votre âme, d'une médiocrité générale des conditions publiques, dans laquelle la masse des hommes ne puisse, sinon par des actes de vertu héroïques, observer les divins commandements, inviolables toujours et dans tous les cas "(105). Enfin, pour garder " la noble flamme de fraternel esprit social qu'il y a un demi-siècle la torche lumineuse et rayonnante de Léon XIII a rallumée dans le cœur de vos pères "(106), vivez résolument fidèles au Cœur de Jésus, foyer d'amour, et poursuivez l'idéal de rendre possible à toutes nos familles ouvrières une vie conforme au sublime modèle offert par la Sainte Famille.

Donnée à Québec, le quatorzième jour de février mil neuf cent cinquante.

† Alexandre, *Archevêque d'Ottawa.*
† Georges, *Archevêque de Rimouski.*
† Maurice, *Archevêque de Québec.*
† Joseph-Eugène, *Évêque de Mont-Laurier.*
† Louis, o.m.i., *Évêque de Timmins.*
† Joseph-Alfred, *Évêque de Valleyfield.*
† Joseph-Arthur, *Évêque de Joliette.*
† Joseph-Aldée, *Évêque d'Amos.*
† Anastase, *Évêque de Saint-Jean-de-Québec.*
† Philippe, *Évêque de Sherbrooke.*
† Napoléon-Alexandre, c.j.m., *Évêque du Golfe Saint-Laurent.*
† Albini, *Évêque de Nicolet.*
† Arthur, *Évêque de Saint-Hyacinthe.*
† Georges, *Évêque de Chicoutimi.*
† Albini, *Évêque de Gaspé.*
† Georges-Léon, *Évêque de Trois-Rivières.*
† William, J., *Évêque de Pembroke.*
† Henri, o.m.i., *Évêque titulaire de Perrhé, Vicaire Apostolique de la Baie James.*
† Lionel, o.m.i., *Évêque titulaire d'Isbo, Vicaire Apostolique du Labrador.*

† Conrad, *Évêque titulaire d'Arena, Administrateur Apostolique de Montréal.*

† Lawrence Patrick, *Évêque titulaire d'Opos, Auxiliaire à Montréal.*

† Charles-Eugène, *Évêque titulaire de Diana, Auxiliaire à Rimouski.*

† Edouard, *Évêque titulaire de Tabe, Auxiliaire à Joliette.*

† Charles-Omer, *Évêque titulaire de Zorolus, Auxiliaire à Québec.*

† Percival, *Évêque titulaire d'Albule, Auxiliaire à Valleyfield.*

INDEX DES RÉFÉRENCES

1—Pie XII, A l'Action catholique italienne, 29 avril 1945. ACTES PONT., No 16, p.2.
2—Pie XII, A l'Action catholique italienne, 29 avril 1945. ACTES PONT., No 16, p.2.
3—CF. Q.A., 19.
4—Lettre pastorale collective sur le Problème rural au regard de la doctrine sociale de l'Église, No 2
5—Idem, No 7.
6—Lettre pastorale collective sur la Colonisation, No 2.
7—Pie XII, Au congrès de la Fédération nationale des cultivateurs d'Italie, 16 nov. 1946. ACTES PONT., No 13, p.11.
8—Lettre pastorale collective sur la Restauration de l'ordre social Nos 74-77.
9—Pie XII, A l'Action catholique italienne, 29 avril 1945. ACTES PONT., No 16, p.2
10—Pie XII, Idem.
11—Pie XII, Aux membres du congrès des échanges internationaux, 7 mars 1948. ACTES PONT., No 23, p.7.
12—Ps 126, I.
13—Pie XII, Aux ouvriers des Établissements Fiat, 31 oct. 1948. ACTES PONT., No 26, p.9
14—Pie XII, Aux ouvriers des Établissements Fiat, 31 oct. 1948. ACTES PONT., No 26, pp.9-10,
15—Pie XII, Directives aux travailleurs, 13 juin 1943. E.S.P. No 359, pp.23-24.
16—Pie XII, A l'occasion du 50e anniversaire de *Rerum Novarum*, 1er juin 1941. E.S.P. No 335 pp.16-17.
17—Pie XII, A l'Action catholique féminine d'Italie, 24 juillet 1949. Documentation catholique No 1050, Tome 46 col. 1093,
18—Pie XII, A l'Association internationale de la famille, 21 sept 1949. AAS. XXXXI (1949) p.553.
19—Pie XII, Radiomessage, Noël 1942. E.S.P., No 354, p.23.
20—Pie XI, Q.A., 58.
21—Pie XII, Fulgens radiatur, 21 mars 1947. ACTES PONT., No 14, p.15.
22—Pie XII, Aux agriculteurs, 16 novembre 1946. ACTES PONT., No 13, p.16.
23—Pie XII, Aux agriculteurs, 16 novembre 1946. ACTES PONT., No 13, p.14.
24—Pie XI, *Caritate Christi*, 3 mai 1932. O.T., No 156, p.15.
25—Pie XII, Radiomessage, Noël 1943. E.S.P., No 363, p.17.
26—Pie XI ,Q.A., 146.
27—Pie XII, Lettre à M. Flory, 17 août 1947. Documentation catholique, No 997, tome 44, col. 1026.
28—Pie XII, Radiomessage, Noel 1942. E.S.P., No 354, pp.27-28.
29—Pie XII. Aux travailleurs, Pentecôte 1943. E.S.P., No 359, p.23.
30—Pie XII, Radiomessage, 1 septembre 1944. ACTES PONT., No 13, p.6.
31—Pie XII, Au congrès international des patrons chrétiens, 7 mai 1949 ACTES PONT., No 26, pp.21-22.
32—Pie XI, Q.A., 72.
33—Pie XII, Radiomessage, 1 septembre 1944. ACTES PONT. No 13, p.6.
34—Pie XII, Au congrès international des patrons chrétiens, 7 mai 1949, ACTES PONT., No 26, p.23

35—Pie XII, Au congrès international des patrons chrétiens, 7 mai 1949. ACTES PONT., No 26, p.23

36—Pie XII, Aux travailleurs italiens, 11 mars 1945. ACTES PONT., No 7, p.12.

37—Pie XI, D.R., 54.

38—Pie XII, Aux travailleurs italiens, 11 mars 1945. ACTES PONT., No 7, pp.12-13.

39—Pie XII, Au congrès des échanges internationaux, 7 mars 1948. ACTES PONT., No 23, p.7.

40—Léon XIII, R.N., Rutten, p.275.

41—Pie XII, Au congrès international des patrons chrétiens, 7 mai 1949. ACTES PONT., No 26, p.22

42—Pie XII, Au congrès des échanges internationaux, 7 mars 1947. ACTES PONT., No 23, p.9.

43—Pie XII, Allocution au Sacré Collège, 2 juin 1947, ACTES PONT., No 17, p.6.

44—Pie XII, Au congrès international d'étude sur l'humanisme, 26 sept. 1949. AAS. XXXXI (1949) p.556.

45—Pie XII, A l'A.C.L.I., 29 juin 1949. ACTES PONT., No 26, p.4.

46—Pie XII, Aux ouvriers des établissements FIAT, 31 oct. 1948. ACTES PONT., No 26, p.9.

47—Idem p.10.

48—Pie XI, Mit brennender Sorge, 14 mars 1937. E.S.P., Nos 280-1, p.48.

49—Pie XII, A l'A.C.L.I., 29 juin 1948. ACTES PONT., No 26, p.5.

50—Pie XII, Lettre au chanoine Cardijn, 21 mars 1949. ACTES PONT. No 26, p.14.

51—Pie XII, Radiomessage aux catholiques suisses, 4 sept. 1949. Documentation catholique No 1053 Tome 46 col.1301.

52—Pie XII, Lettre au chanoine Cardijn, 21 mars 1949. ACTES PONT., No 26, p.14.

53—Léon XIII, Longinqua Oceani, 6 janvier 1895, ACTES de Léon XIII, BONNE PRESSE, tome IV, pp.174-75.

54—Lettre de la Sacrée Congrégation du Concile à Mgr Liénart, 5 juin 1929. O.T., No 123, pp.6-8.

55—Léon XIII, Graves de communi, 18 janvier 1901. ACTES de Léon XIII, BONNE PRESSE, tome VI, pp.214-215, 212-213.

56—Pie XII, Au Mouvement ouvrier chrétien de Belgique, 11 sept. 1949. Document Catholique No 1053, Tome 46, col.1283.

57—Pie XII, A l'industrie électrique italienne, 25 janvier 1946. ACTES PONT., No 7, p.15.

58—Pie XII, Au Mouvement ouvrier chrétien de Belgique, 11 sept. 1949, Documentation Catholique No 1053, tome 46, col.1283.

59—Constitution et règlements de la C.T.C.C., 1947, art. I, pp.7-8.

60—Léon XIII, R.N. 42.,

61—Pie XII, Aux catholiques allemands, 4 sept. 1949. Documentation Catholique, No 1055, tome 46, col.1444.

62—Pie XII, A l'A.C.L.I., 29 juin 1948. ACTES PONT., No 26, p.2.

63—Pie XII, A l'A.C.L.I., 29 juin 1948. ACTES PONT., No 26, p.4,

64—Pie XII, A l'A.C.L.I., 29 juin 1948. ACTES PONT., No 26, p.6.

65—Pie XI D.R., No 50.

66—Pie XII, Radiomessage, 1 sept. 1944. ACTES PONT., No 13, p.6.

67—Pie XII, Radiomessage, 1 sept. 1944. ACTES PONT., No 13, p.2.

68—Pie XII, Radiomessage, 1 dsept. 1944. ACTES PONT., No 13, p.6.

69—Pie XII, Au Mouvement ouvrier chrétien de Belgique, 11 sept. 1949. Documentation Catholique, No 1053, tome 46, col.1286.

70—Pie XII, Radiomessage, 1 sept. 1944. ACTES PONT. No 13, p.6.

71—Pie XII, Radiomessage, 1 sept. 1944. ACTES PONT., No 13, pp. 4-5.
72—Pie XII, Radiomessage, 1 sept. 1944. ACTES PONT , No 13, p.5.
73—Pie XII, Radiomessage, 1 sept. 1944. ACTES PONT., No 13, p.6.
74—Pie XI, D.R., 46.
75—Pie XI, D.R., 50.
76—Pie XII, Au congrès international des patrons chrétiens, 7 mai 1949. ACTES PONT., No 26, p.23.
77—Pie XI, Q.A., 56.
78—Pie XI, D.R., 53.
79—Pie XII, Au congrès des associations patronales catholiques, 7 mai 1949. ACTES PONT., No 26, p.23.
80—Pie XII, Au congrès des associations patronales catholiques, 7 mai 1949. ACTES PONT., No 26, p.22.
81—Pie XII, Au congrès des associations patronales catholiques, 7 mai 1949. ACTES PONT., No 26, pp.23-24.
82—Pie XII, Radiomessage Noël 1942. E.S.P, No 354, p.23.
83—S. E. Mgr Montini., Lettre à S. E. Mgr Bernareggi, 12 nov.1946. Documentation Catholique, 8 décembre 1946, No 979, col.1416
84—Pie XII, Au patriciat et à la noblesse de Rome, 8 janv. 1947. Documentation Catholique, 16 fév. 1947. No 984, col.196-7.
85—Pie XI, D.R., 55, 19 mars 1937.
86—Pie XII, A l'occasion du 50e anniversaire de *Rerum Novarum*, 1 juin 1941 E.S.P., No 335, p.19
87—Pie XII, A l'occasion du 50e anniversaire de *Rerum Novarum*, 1 juin 1941. E.S.P., No 335, p.18.
88—Pie XII, Message de Noel 1944. E.S.P., No 375, pp.21-22.
89—Pie XI, Q.A., 27 et Léon XIII, R.N. 26.
90—Pie XI, Q.A., 88.
91—Léon XIII, R.N., 29.
92—Léon XIII, R.N., 27.
93—Pie XI, Q.A., 146.
94—Léon XIII, R.N., 41-42.
95—Léon XIII, R.N., 31.
96—Pie XI, D.R., 61.
97—Pie XII, A l'A.C.L.I., 29 juin 1948. ACTES PONT., No 26, pp. 3-4.
98—Jac 2, 1-4.
99—Pie XII, Aux travailleurs italiens, 12 juin 1946. E.S.P., No 359, p.23.
100—Benoît XV, Lettre à Mgr Marelli, évêque de Bergame, 11 mars 1920. Texte cité dans Lettre de la S.C. du Concile A Mgr Liénart, O.T., No 123, p.715.
101—Pie XI, Lettre au cardinal Segura Y Saenz, 6 novembre 1929. O. T., No 206, p.7.
102—Pie XI, Q.A., 153.
103—Pie XII, Radiomessage, 1 septembre 1944. ACTES PONT., No 13, p.4.
104—Pie XII, Radiomessage, 1 septembre 1944. ACTES PONT., No 13, p.7
105—Pie XII, Allocution, Pentecôte 1941. E.S.P., No 335, pp.29-30
106—Pie XII, Allocution, Pentecôte 1941. E.S.P., No 335, p.30.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Première partie

CONDITIONS ACTUELLES DE LA VIE OUVRIÈRE

Deuxième partie

RESTAURATION CHRÉTIENNE DE LA VIE OUVRIÈRE

Introduction

— A —

LA RELIGION, BASE DE TOUTE RESTAURATION

— B —

RESPECT DES VALEURS FAMILIALES

— C —

VRAI SENS DES LOISIRS

— D —

CONCEPTION CHRÉTIENNE DU TRAVAIL

— E —

MEILLEUR RÉGIME DE TRAVAIL

CONCLUSION

Troisième partie

AGENTS DE RESTAURATION DE LA VIE OUVRIÈRE

Introduction

— A —

PAR L'ACTION DES TRAVAILLEURS

— B —

PAR L'ACTION DES PATRONS

— C —

PAR L'ACTION DE TOUS LES CITOYENS

— D —

PAR L'ACTION DE L'ÉTAT

— E —

PAR L'ACTION DU CLERGÉ

CONCLUSION

(No 10 bis)

Résumé de la

LETTRE PASTORALE COLLECTIVE

de Leurs Excellences Nosseigneurs les Archevêques et Évêques de la province civile de Québec

sur le Problème Ouvrier
en regard de la Doctrine sociale de l'Église.

Nous, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêques et Évêques de la province civile de Québec.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de Nos diocèses, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers frères,

1. (1-2)[1] Messagère de justice et de charité, l'Église cherche à fortifier la fraternité humaine, à resserrer les liens qui doivent unir les créatures d'un même Dieu, les fils d'un même Père, les frères de l'unique Rédempteur. A cette fin, l'Église a le droit et le devoir d'exposer, en les adaptant aux conditions particulières de chaque époque, les enseignements qu'Elle a reçus du Christ sur " les rapports essentiels et multiples qui rattachent et subordonnent l'ordre social aux questions religieuses et morales "(1).[2]

2. (3) Cette doctrine sociale de l'Église, élaborée au cours des siècles, exprimée avec ampleur et maîtrise surtout depuis Léon XIII,

1 — Les chiffres entre parenthèses au début des paragraphes renvoient aux paragraphes de la Lettre pastorale collective.

2 — Les chiffres qui accompagnent les citations réfèrent aux mêmes citations dans la Lettre pastorale collective.

forme une admirable unité avec les principes mêmes de l'Évangile et avec l'enseignement traditionnel. " Elle est claire dans tous ses aspects ; elle est obligatoire ; nul ne peut s'en écarter sans danger pour la foi et l'ordre moral " (2).

3. (8-11) Devant les changements profonds survenus dans la vie économique, devant l'agitation sociale qui marque toujours les années d'après-guerre, devant la confusion des esprits qui menace de troubler notre peuple et ralentit son progrès social, conscients de Notre charge de pasteurs, Nous venons, N.T.C.F., vous rappeler la doctrine de l'Église sur les problèmes des travailleurs de chez nous. Nous devons Nous pencher avec une affection particulière sur cette portion de notre troupeau, car Nous voulons être fidèles à cette exhortation de Pie XII : " Dites également partout et hautement : l'Église a soutenu et soutient toujours ceux qui n'ont que leur travail pour se procurer à eux-mêmes et à leurs familles le pain quotidien; elle a pris et prend toujours la défense de leurs justes droits et de leurs revendications raisonnables "(9). Nous sommes assurés que nos paroles seront reçues avec foi et Nous espérons que jamais la réalité de chez nous ne pourra faire l'objet de cette pénible constatation du Souverain Pontife devant les succès du communisme en certains pays : " Nous n'ignorons pas que l'Église a été, parfois, jusque parmi les rangs des catholiques injustement soupçonnée d'avoir, par sa doctrine sociale, favorisé les systèmes subversifs ou de leur avoir frayé la voie. Ceux qui pensent ou parlent ainsi, qui n'ont pas voulu s'incliner devant l'autorité de l'Église n'ont plus maintenant qu'à se courber devant l'inévitable réalité "(10).

4. Dans ces vues, après avoir brièvement décrit les conditions actuelles de la vie ouvrière, Nous chercherons dans la doctrine sociale de l'Église les principaux éléments de restauration chrétienne de cette vie ; Nous indiquerons ensuite la responsabilité et la part de chacun dans cette œuvre nécessaire.

Première partie

CONDITIONS ACTUELLES DE LA VIE OUVRIÈRE

5. (12) Nous ne saurions trop insister, N.T.C.F., sur la nécessité de bien voir d'abord les conditions actuelles de la vie ouvrière qui.

prises dans leur ensemble, constituent le Problème Ouvrier. Que chacun de vous, par ses observations et ses réflexions sur la vie industrielle en général, sur la famille ouvrière, sur les loisirs, sur l'ambiance matérialiste de notre époque, sur le travail et sur la complexité des relations du travail, complète le tableau que nous esquisserons ici à larges traits.

6. (13-14) Nous devons reconnaître, N.T.C.F., que la situation économique de notre pays se compare avantageusement à celle de la plupart des contrées du monde. Nous en sommes redevables avant tout à la divine Providence ; elle a doté notre sol de richesses considérables et épargné à notre continent les dévastations causées par les récents conflits mondiaux. Notre classe ouvrière a profité de cette situation ; et elle jouit, dans son ensemble, d'un niveau de vie assez élevé. Cette constatation générale ne doit pas toutefois nous faire oublier les maux dont souffre encore notre classe ouvrière. Il existe de nombreux groupes régionaux ou professionnels dont les revenus ne sont pas suffisants ; nul ne saurait soutenir que la richesse nationale est équitablement répartie. Et puis chez nous, pas plus qu'ailleurs, n'a été résolu le problème fondamental de la vie ouvrière, le problème de la sécurité économique et social du travailleur.

7. (15-16) L'industrialisation n'est pas un phénomène nouveau dans notre pays. Mais, au cours de la dernière décade, elle s'est accrue considérablement. Le travail féminin s'est développé à un rythme accéléré. La population des villes a augmenté de façon très notable. Le progrès industriel a même accentué la désertion des campagnes. Et ainsi la situation dans les centres urbains s'est compliquée.

8. (17) Le rural ne retrouve plus à la ville ses traditions et habitudes de vie. Les institutions qui le protégeaient n'ont plus le même caractère, certaines ont perdu de leur vigueur. Ce problème d'adaptation est à la source de multiples difficultés, parfois de lourdes misères pour les individus, et constitue pour la communauté urbaine un obstacle à l'établissement de son équilibre et à l'organisation de son progrès religieux, social et économique.

9. (18-20) L'augmentation rapide de la population urbaine a créé aussi un problème aigu du logement avec toutes ses conséquences néfastes : entassement des familles qui entraine la limitation des naissances ; délaissement de la maison qui accentue la délinquence

juvénile, l'alcoolisme et le débordement des mœurs ; déséquilibre enfin de la vie familiale causé par la négligence malheureuse du devoir précis que Dieu a assigné à chacun des membres de la famille.

10. (24-26) Autre conséquence du développement industriel rapide, un grand nombre d'ouvriers sont entrés dans les nouvelles industries sans pouvoir acquérir une préparation suffisante. Leur présence à l'usine a davantage compliqué les problèmes de la vie industrielle et étendu les effets déplorables qui pouvaient être reprochés au régime économique. On sait par exemple la place occupée par le travail en série dans l'industrie moderne. Or il ne satisfait pas, dans l'état actuel de son organisation, les besoins culturels et psychologiques du travailleur. Comme conséquence l'ouvrier d'usine n'est pas intéressé à son travail. Aussi entre-t-il trop souvent à l'atelier avec la hâte d'en sortir au plus tôt pour chercher ailleurs un dérivatif qui réponde à son besoin d'épanouissement. On constate de plus dans le monde du travail, comme d'ailleurs dans les autres classes, une diminution du sens des responsabilités ; la conscience professionnelle s'y est affaiblie. Les conditions d'hygiène industrielle ne se sont pas améliorées au point d'atténuer, dans toute la mesure du possible, les dangers qui menacent la santé des travailleurs. Enfin les sollicitations au mal, dans les milieux de travail, à cause bien souvent de la promiscuité, sont une mencace à la vie chrétienne, surtout des jeunes.

11. (29-33) Mais on ne peut avoir une juste idée de la vie ouvrière moderne sans jeter un coup d'œil sur les relations du travail et sur les associations qui encadrent les travailleurs. Pendant la guerre, les ouvriers ont pu comprendre mieux l'importance de leur rôle dans l'économie nationale. Une plus grande indépendance vis-à-vis leur emploi leur a permis d'exprimer des demandes refoulées jusque-là. Libérés de la crainte, ils sont entrés en plus grand nombre dans les associations ouvrières par lesquelles ils ont fait connaître leurs revendications. La classe ouvrière prend donc de plus en plus une conscience collective de ses droits et de sa force : elle entend défendre ses droits et les faire respecter. Voilà qui inquiète les uns alors que d'autres gardent confiance.

12. (34-36) Devant ce tableau de notre classe ouvrière dont la grandeur d'âme n'est pas à démontrer mais qui souffre de réelles difficultés et n'échappe pas à l'influence du matérialisme ambiant,

oublieux ou négateur des droits de Dieu sur l'homme, la famille et la profession, il ne faut pas se contenter d'une constatation stérile, mais chercher plutôt la pensée de l'Église sur la restauration de la vie ouvrière.

Deuxième partie

RESTAURATION CHRÉTIENNE DE LA VIE OUVRIÈRE

13. (37) Si la vie ouvrière des villes, dans les conditions où elle s'est développée dans le passé, s'est montrée moins saine et moins protectrice des valeurs humaines que la vie rurale, il ne faudrait pas croire qu'elle est nécessairement meurtrière des âmes. La ville et le travail industriel ne sont pas en dehors du plan de Dieu et ne conduisent pas fatalement au matérialisme et à la déchristianisation des âmes. Le milieu ouvrier et industriel peut être sanctificateur.

14. (38) C'est Notre devoir de montrer la voie vers une saine restauration de cette vie ouvrière. Estime et mise en pratique des valeurs religieuses, respect de la personne humaine, épanouissement de la vie familiale, bon emploi des loisirs, juste conception du travail, de ses fins et des conséquences qui en découlent, réalisation d'un régime de travail fidèle conforme à ces données, tels sont les facteurs qui restaureront la condition ouvrière selon les principes chrétiens pour permettre à la classe des travailleurs de mener une vie dignement humaine, de s'épanouir chrétiennement et de jouer un rôle dans la société, en collaboration avec les autres classes.

15. (39-45) Toute œuvre de restauration, N.T.C.F., doit s'appuyer sur la religion, sur Dieu. " Si Dieu ne bâtit pas la maison, en vain travaillent ceux qui la bâtissent "(12). Il n'en va pas autrement de la restauration de la vie ouvrière. Sans le fondement inébranlable des vérités religieuses, sans la pratique des vertus chrétiennes, source de vie féconde et de progrès, les plus généreux efforts resteront vains. Que l'on se garde de penser que la religion endort l'ouvrier ou que l'Église est l'alliée des puissants ! La religion est inspiratrice de vérité et de force. L'Église prêche l'éminente grandeur de l'ouvrier ; elle indique à chacun la vue nette de sa fonction respective dans la société, de la nécessaire collaboration de tous au bien commun ; elle donne aux hommes la force surnaturelle de remplir leurs devoirs.

16. (46-50) Ceux qui ont à cœur la restauration de la vie ouvrière doivent envisager tous les problèmes qu'elle pose et les réformes qu'elle exige sous l'angle de la famille, cellule première de l'organisme social. Revenu suffisant, habitation familiale, mesures de sécurité sociale, dégrèvement d'impôt, climat moral, voilà autant de conditions qui permettront à l'ouvrier de fournir à sa famille une subsistance dignement humaine et de pourvoir, avec son épouse, à l'éducation et à l'instruction de ses enfants. L'ouvrier et son épouse seront alors en état de remplir leurs devoirs et de conserver à nos familles leur fécondité admirable, leurs mœurs simples et leurs caractéristiques chrétiennes. Le problème ouvrier ne sera pas résolu à moins que l'ordre économique, politique et social ne facilite chez les travailleurs une grande et belle vie familiale.

17. (51-56) Un des heureux effets du machinisme moderne a été de diminuer les heures de travail. Ce progrès sera un vrai gain pour la classe ouvrière et la société, si les travailleurs savent tirer profit de leurs loisirs plus abondants. L'amour de l'argent a fait surgir une quantité d'amuseurs sans conscience qui exploitent le désœuvrement et la naïveté populaires. Ces gens, prenant pour complices les passions humaines qu'ils excitent par des méthodes ingénieuses, dépouillent les ouvriers de leur argent et les rendent moins hommes. Les divertissements ne doivent pas répondre aux goûts les plus faciles et les moins nobles. Les loisirs ne sont pas le but de la vie. Bien employés cependant, ils rendent plus forte la vie familiale, accroissent le sens des responsabilités, contribuent au plein épanouissement de la personne par l'entretien des forces physiques, par le développement des facultés intellectuelles et des vertus morales.

18. (38 et 57) La restauration de la condition ouvrière demande que l'on s'attaque hardiment au problème du travail et de son organisation. Le travail de l'ouvrier en lui-même et dans le régime qui lui est fait, est à la base du problème ouvrier et il devient à la longue le principal élément formateur ou déformateur de sa vie personnelle, familiale et même religieuse.

19. (58) Dans la vie économique moderne, le travail n'a pas la place à laquelle il a droit selon la justice. Pie XII le constatait: " l'ouvrier, dans son effort pour améliorer sa situation, se heurte à tout un système qui, loin d'être conforme à la nature, est en opposition avec l'ordre de Dieu et avec la fin assignée par Dieu

aux biens terrestres "(19). C'est que dans la grande entreprise telle qu'elle existe actuellement et qui donne le ton au monde industriel, l'efficacité de la machine fournie par le capital relègue au second rang l'apport du travail, renversant ainsi la véritable échelle des valeurs qui doit s'établir entre les divers agents de la production industrielle.

20. (60) Tout doit être mis en œuvre afin de donner au travailleur sa part légitime de responsabilité, de culture et de biens matériels, dans un ordre social pleinement humain. Pour atteindre ce but, il faut voir le travail tel qu'il doit être selon le plan providentiel. Seule une conception chrétienne du travail lui assure ainsi qu'au travailleur grandeur et dignité.

21. (61-66) Par le travail, l'homme domine la matière, humanise la terre ; il continue en quelque sorte l'œuvre de la création en transformant, en rendant utilisables les biens créés. En plus d'en tirer le moyen normal de subsistance pour lui et les siens, l'homme doit pouvoir trouver dans son travail une occasion de développer sa personnalité, de mieux servir Dieu et son prochain.

22. (67) L'agriculteur et l'artisan peuvent aisément faire rendre à leur travail toutes ses possibilités de perfectionnement humain et de mérite surnaturel. Il n'en va pas de même pour l'ouvrier industriel et la plupart des salariés. Car elle est encore vraie dans un trop grand nombre de cas cette parole de Pie XI : " La matière sort ennoblie de l'atelier, tandis que l'homme s'y corrompt et s'y dégrade "(26). De plus, la technique moderne a conduit à une séparation plus marquée entre le capital et le travail et a causé bien des mésententes et des conflits. C'est le sens retrouvé du travail et de ses fins qui corrigera cette situation déplorable et rétablira l'ordre dans les relations professionnelles.

23. (68) Il importe donc que la vie économique soit ordonnée de façon à reconnaître le sens chrétien du travail. Un mauvais régime de travail compromet toute œuvre de restauration, parce qu il conduit à un matérialisme abject. Il existe, en effet, un rapport direct entre l'insatisfaction que les masses ouvrières retirent de l'accomplissement de leur travail et la déchéance des mœurs privées et publiques, et donc la baisse de l'esprit chrétien.

24. (69-71) Il ne faudra pas perdre de vue, N.T.C.F., que l'instauration d'un meilleur régime du travail se rattache aux véritables valeurs spirituelles que l'Église reconnaît dans le travail et dans l'homme qui l'exécute. Les réformes économiques devront tenir compte des exigences qui dérivent de la noblesse morale du travail et de la primauté de l'homme sur la matière. Outre une juste rémunération, vitale, familiale et humaine, ces exigences comportent aussi d'une part, l'adaptation du travail à l'homme : durée, rythme, méthodes, hygiène, apprentissage, milieu professionnel, et, d'autre part, une organisation du travail qui repose sur un statut efficacement protecteur du droit syndical tant patronal qu'ouvrier et qui achemine normalement les associations d'employeurs et d'employés vers l'organisation corporative. La mise en œuvre de ces conditions révèlera que " la structure complexe de la société. . . . ., tout entière, a besoin de redressements et d'améliorations ". . . . (29).

25. (72-74) C'est d'abord dans l'entreprise, cellule de la vie économique et sphère d'action quotidienne, que doit être organisé plus humainement le travail industriel, caractérisé par la mécanisation, la standardisation et la spécialisation des tâches. Des réformes de structure chercheront à intéresser de plus en plus les travailleurs à la vie même de l'entreprise, de façon que tous ceux qui y participent, chefs d'entreprise et ouvriers, réalisent leur " communauté d'activité et d'intérêts " (31).

26. (75-77) Il faut bien constater que le régime du simple salariat, dans une économie imprégnée de libéralisme économique, a une tendance à favoriser la lutte des classes, à creuser le fossé qui sépare le capital du travail, à porter les détenteurs de capitaux à la poursuite de profits abusifs, à diminuer chez l'ouvrier le souci d'un travail honnête et compétent, en ne l'intégrant pas suffisamment dans la vie de l'entreprise. Nous croyons devoir orienter l'action sociale vers une réforme de l'entreprise de façon que les travailleurs organisés soient amenés graduellement à participer à sa gestion, à ses profits et à sa propriété, selon une juste conception de la nature privée de l'entreprise et des droits légitimes des propriétaires des biens de production.

27. (78-82) C'est par l'organisation corporative, par la démocratisation de l'économie, que l'on assurera à la vie économique et sociale un fonctionnement en vue du bien de tous les membres de

la société. Cette organisation reconnaîtra juridiquement et en fait par des institutions permanentes la commune responsabilité de tous ceux qui prennent part à la production. Par le moyen de leurs syndicats auxquels l'institution corporative donnera un couronnement naturel, comme Nous le disions dans Notre Lettre de 1941, les travailleurs assumeront leur part de responsabilité dans la bonne ordonnance de la profession et dans " la constitution et le développement de l'économie nationale "(41).

28. (83) La prudence avec laquelle doivent s'opérer ces réformes ne doit pas masquer leur urgente nécessité ni voiler la netteté de leur orientation. C'est le maintien de l'ordre social qui exige l'organisation de cette solidarité économique. Si l'on veut hâter chez nous " l'avènement d'un ordre public qui réalise au plus haut point possible une saine économie et la justice sociale " (43), tous les intéressés doivent apporter leur effort, honnêtement et courageusement.

Troisième partie

AGENTS DE RESTAURATION DE LA VIE OUVRIÈRE

— A —

Par l'action des travailleurs

29. (89) La restauration de la condition des ouvriers ne pourra se faire que si les travailleurs ont d'eux-mêmes une appréciation noble et vraiment chrétienne et que s'ils sont foncièrement disposés à coopérer et à s'aider. " Avant de compter sur l'aide des autres, ils doivent compter sur leurs propres efforts, sur leur propre défense, sur leur mutuelle assistance "(45).

30. (90-94) En prenant la religion pour guide et pour inspiratrice de leur vie, les travailleurs éviteront les amères désillusions que se préparent inévitablement ceux qui mettent tous leurs espoirs dans les biens éphémères de ce monde et qui sacrifient leur éminente dignité d'hommes " aux idoles d'un progrès terrestre mal compris "(46). Ils doivent prendre conscience de la grandeur de leur travail, de l'importance de leur fonction et de la noblesse de la classe ouvrière. La pratique des vertus chrétiennes pourra seule permet-

tre aux travailleurs d'accomplir fidèlement les multiples devoirs que leur vie comporte et d'obtenir, par le respect de leurs obligations envers autrui, tout le respect dû à leurs propres droits.

31. (95) Cependant l'action des travailleurs isolés n'aboutira jamais à des résultats suffisants. L'ampleur de la tâche réclame des efforts collectifs. Car il s'agit d'un vaste mouvement d'ensemble visant à rendre plus chrétienne l'âme de la classe ouvrière et à créer, pour cela, un climat favorable autour d'elle en restaurant les institutions et le milieu qui encadrent sa vie. Ce mouvement rénovateur suppose la convergence de deux actions simultanées, l'une d'ordre religieux et l'autre d'ordre temporel. Les travailleurs poursuivront cette double action en s'unissant dans des groupements d'Action catholique et dans des organisations professionnelles, économiques et sociales. C'est une responsabilité collective qu'il est du devoir de la classe ouvrière d'assumer.

32. (96-98) L'apostolat sacerdotal, tout essentiel qu'il est, ne peut suffire à promouvoir l'établissement et l'expansion du règne de Dieu sur la terre. Il faut le compléter par l'apostolat irremplaçable des laïcs unis dans l'armée des militants d'Action catholique afin de propager autour d'eux un christianisme vivant et introduire le Christ dans tous les milieux et les domaines où s'exercent les activités humaines.

33. (99-115) Pour remplir le rôle qui leur revient dans l'économie nationale, pour promouvoir leurs intérêts professionnels, pour faire valoir leurs légitimes revendications économiques et sociales, les travailleurs doivent s'unir dans de solides organisations professionnelles qui s'inspirent de la doctrine sociale de l'Église. Les circonstances présentes rendent encore plus pressante et plus impérieuse l'obligation pour les ouvriers, comme pour les patrons d'ailleurs, d'exercer leur droit et de s'unir en association afin de pourvoir à leurs intérêts. On doit y voir la condition indispensable de la promotion de la classe ouvrière. Des membres qui vivent leur syndicalisme, des chefs éclairés et apôtres font donner à l'organisation professionnelle ouvrière son plein rendement.

34. (116-118) Les travailleurs doivent aussi unir leurs efforts et leurs ressources dans des organismes coopératifs en vue de leur prospérité économique et de leur avancement social. Des services inap-

préciables peuvent leur être rendus par leurs coopératives, en particulier pour la solution du problème du logement. En conséquence ils doivent s'employer à les promouvoir et à les développer.

35. (119) Les efforts individuels des ouvriers, leurs efforts collectifs par l'Action catholique, les Associations professionnelles et le Mouvement coopératif, sont donc les conditions indispensables de restauration de la vie ouvrière. La bonne conduite de la vie personnelle et familiale de même que l'exercice des responsabilités dont les associations fournissent l'occasion, feront lever au sein de la classe ouvrière une élite de plus en plus nombreuse et apostolique, qui considèrera comme un très grand honneur de demeurer dans la classe ouvrière pour la mieux servir et l'aider à atteindre le plus haut niveau possible de vie morale et religieuse, professionnelle et culturelle. Cette élite aura constamment devant les yeux la haute fin vers laquelle doit tendre tout mouvement ouvrier, c'est-à-dire " la formation de travailleurs vraiment chrétiens qui, excellant également en capacité dans l'exercice de leur art et en conscience religieuse, sachent mettre en harmonie la ferme protection de leurs intérêts économiques avec le sentiment le plus strict de la justice et avec la sincère volonté de collaborer avec les autres classes de la société au renouveau de la vie sociale tout entière "(64).

— B —

Par l'action des patrons

36. (120-125) Les employeurs peuvent et doivent apporter une contribution très importante à l'avancement personnel, familial et social des travailleurs. Nous connaissons leurs problèmes et Nous savons, N.T.C.F., que les patrons " portent le lourd héritage d'un régime économique injuste qui a exercé ses ravages durant plusieurs générations"(65). Ils ne doivent pas oublier toutefois que sur eux pèse, en grande partie, la responsabilité de rendre ce régime conforme aux prescriptions de la loi naturelle et de la loi divine, même au prix de certains sacrifices. Fermement attachée au droit de propriété privée, l'Église demande aux patrons de ne pas oublier l'aspect social qu'il comporte ni de négliger leur obligation de subordonner l'exercice de ce droit aux exigences du bien commun et aux limites imposées par les droits des employés, des consommateurs et des autres patrons, surtout de la petite et moyenne entreprise.

37. (126-133) Les patrons sont les premiers responsables de la vie économique de leur entreprise. C'est leur droit et leur devoir d'en assurer la prospérité matérielle et la stabilité financière. Pour atteindre ce but, ils doivent employer les moyens techniques les plus appropriés. Mais s'ils estiment leurs employés pour leur dignité d'hommes et de chrétiens, s'ils donnent constamment l'exemple d'une vie authentiquement chrétienne, s'ils s'efforcent de développer une atmosphère de cordiale collaboration, s'ils versent des salaires justes et améliorent sans cesse les conditions de travail, s'ils acceptent loyalement la collaboration avec le syndicat de leurs employés, ils favoriseront la paix sociale et l'entente harmonieuse du capital et du travail, ils obtiendront personnellement des succès temporels que d'autres essaieront en vain de réaliser par l'emploi exclusif de moyens techniques et financiers.

38. (134-141) Plusieurs patrons se plaignent, avec raison, de pouvoir difficilement pratiquer la justice à cause de la concurrence effrénée existant dans la vie économique actuelle. En s'unissant dans des associations professionnelles qui s'inspirent de la doctrine sociale de l'Église, ils retireront de nombreux avantages d'ordre économique, social et moral. Par l'étude plus approfondie de la doctrine catholique, par l'union des connaissances et des efforts, ils pourront plus facilement perfectionner la technique de leurs entreprises, concourir à l'amélioration des lois qui concernent le travail, l'industrie et le commerce, développer leur sens social, collaborer avec les associations ouvrières, trouver les moyens de remplir toutes leurs obligations de justice et de charité.

39. (142) Les patrons catholiques peuvent aider efficacement à la restauration de la vie ouvrière, à " faire pénétrer dans le monde de l'économie la doctrine sociale chrétienne ". (Pie XII, au Congrès des associations patronales catholiques, 7 mai 1949). Nous attendons beaucoup de leur courage, de leur générosité, de leur esprit chrétien. . . Qu'ils relisent à l'occasion, conjointement avec les chefs ouvriers, ces précieux conseils de Pie XII à des patrons catholiques : " Nombre d'hommes, industriels comme vous, catholiques, et non catholiques aussi, ont, en maintes circonstances, expressément déclaré que la doctrine sociale de l'Église — et elle seule — est en mesure de fournir les éléments essentiels pour une solution de la question sociale. Assurément la mise en œuvre et l'application de cette doc-

trine ne peuvent être l'ouvrage d'un jour. Sa réalisation exige de tous les participants une sagesse clairvoyante et prévoyante, une forte dose de bon sens et de bon vouloir. Elle réclame d'eux surtout une réaction radicale contre la tentation de chercher chacun son propre avantage aux dépens des autres participants, quelle que soit la nature et la forme de leur participation, et au détriment du bien commun. Elle requiert enfin un désintéressement tel que seule, une authentique vertu chrétienne soutenue par l'aide et la grâce de Dieu, peut l'inspirer "(81). Être porteurs de la vérité chrétienne dans le monde de l'économie, quelle responsabilité, mais aussi quel honneur pour les patrons comme pour les ouvriers !

— C —

Par l'action de tous les citoyens

40. (143-144) Les efforts des travailleurs et des patrons pour restaurer la vie ouvrière doivent être soutenus et complétés par l'action bienveillante de tous les citoyens, en particulier des membres des professions libérales et des éducateurs.

41. (145-146) Les classes plus fortunées, celles dont l'influence est plus marquante et auxquelles une meilleure instruction donne un prestige plus grand doivent comprendre leur devoir social et y être fidèles. Plus on occupe un poste élevé, plus on a l'obligation de servir. Tous ceux qui ont eu l'avantage de bénéficier d'une formation intellectuelle et morale supérieure qui leur a permis de réussir une belle carrière et de se ranger dans l'élite de la société ont un nouveau motif d'accomplir ce devoir social.

42. (147-149) Les membres des professions libérales devraient toujours montrer une grande modération dans les honoraires exigés pour leurs services. Ils remplissent une fonction sociale qu'ils doivent accomplir avec désintéressement, sans connivence malheureuse avec les puissances d'argent et sans de mesquins calculs, politiques ou autres. Ils seront des apôtres d'une restauration de l'ordre social auprès des dirigeants de la finance, du commerce et de l'industrie avec qui ils ont des contacts et dont ils peuvent influencer la pensée. Ils essaieront de comprendre les réclamations ouvrières et prêteront volontiers leurs bons offices en vue de la collaboration du capital et du travail et en vue de la paix sociale.

43. (150-152) Notre époque plus qu'aucune autre a besoin de catholiques convaincus à la générosité vaillante, qui connaissent toutes les beautés et toutes les exigences de la religion, y compris celles de la doctrine sociale de l'Église. Si les éducateurs n'ont pas le soin de donner un enseignement social suffisant ; s'ils n'orientent pas leurs élèves vers les belles réalités de la vie généreuse qu'ils doivent mener, nos jeunes gens s'y soustrairont aisément, plus attirés vers l'égoïsme ambitieux et jouisseur, bientôt prêts à tout sacrifier pour le succès d'une carrière payante, mais socialement inutile, quand elle n'est pas malfaisante.

44. (153-154) A quelque stage de l'enseignement où les éducateurs sont placés, ils s'efforceront de comprendre les réels besoins des travailleurs, leurs problèmes et les solutions qu'il faut y apporter. Ils communiqueront cette connaissance à leurs élèves. Ils auront recours aux meilleures méthodes pédagogiques pour enseigner la doctrine sociale de l'Église en l'adaptant aux intelligences qu'ils ont à éclairer. Ils inculqueront à leurs élèves le sens social en développant chez eux la préoccupation du bien commun et l'amour de la société qu'ils doivent servir selon la mesure des talents qu'ils ont reçus. Les éducateurs trouveront dans la doctrine du corps mystique du Christ, fondement de morale sociale chrétienne et raison profonde de la grande fraternité humaine, une source intarissable d'enseignements et de conseils.

— D —

Par l'action de l'État

45. (155-159) L'État aussi peut et doit exercer son influence bienfaisante pour améliorer le sort des travailleurs et de leurs familles. Il porte la lourde responsabilité de promouvoir le bien temporel de tous les citoyens sans exception, tout en accordant un soin particulier aux plus faibles. Et l'Église, en dehors et au-dessus de tous les partis politiques, offre sa loyale collaboration aux détenteurs de l'autorité civile.

46. (160-165) N.T.C.F., l'autorité civile mérite un profond respect, car toute autorité légitime sur terre vient de Dieu. Ce respect doit se trouver chez ceux qui exercent cette autorité ; en effet, c'est un

dépôt sacré qui leur est confié par Dieu, pour le bien de toute la collectivité. Il doit se trouver aussi chez tous les citoyens les amenant à se soumettre volontiers aux lois, en tout ce qu'elles imposent de juste.

47. (166-170) Ce qu'on demande aux gouvernants, c'est un ensemble de lois et d'institutions qui puissent faire fleurir la prospérité tant publique que privée, la paix et l'ordre social. Car le rôle principal de l'État est de " diriger, surveiller, stimuler, contenir selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité " (90). Il doit avant tout aider les citoyens, les familles et les associations à remplir les fonctions qu'ils sont en mesure d'exercer eux-mêmes.

48. (171-183) N.T.C.F., des devoirs plus particuliers s'imposent à l'État pour le relèvement de la condition des ouvriers. Par une législation sans cesse adaptée aux besoins nouveaux, par une application et une surveillance adéquate des lois, il doit sauvegarder efficacement le droit des travailleurs à un juste salaire, à des conditions saines de travail au point de vue physique et moral. La législation sur le droit d'association doit sans cesse s'améliorer afin de permettre au syndicalisme sain de remplir son rôle nécessaire d'agent d'ordre et de paix sociale. En conséquence, les lois sur les relations du travail, sur les conventions collectives, sur la prévention des conflits par la conciliation et l'arbitrage, doivent être telles qu'elles protègent tous les intérêts légitimes des travailleurs.

49. (184-186) Ils sont bien inspirés les gouvernements qui, par des mesures appropriées ou par des lois, cherchent à enrayer les activités du communisme et des autres sociétés subversives de l'ordre social chrétien. Les mesures répressives sont nécessaires, mais elles ne seront vraiment efficaces que si elles sont accompagnées d'efforts sincères en vue de créer un ordre social à base de justice et de charité. Il importe avant tout de favoriser une meilleure distribution des richesses, un état de sécurité pour tous les travailleurs honnêtes et consciencieux et un régime de travail qui respecte la dignité humaine de l'ouvrier. Les autorités publiques, Nous en sommes certains, continueront de s'y employer de toutes leurs forces et de s'assurer la collaboration loyale de tous les citoyens, de toutes les associations professionnelles, de tous les mouvements. Cette action concertée restaurera, avec l'aide de l'Église, l'équilibre et l'harmonie entre les différentes classes sociales.

— E —

Par l'action du clergé

50. (187-194) L'œuvre de restauration de la vie ouvrière, N.T.C.F., ne saurait s'accomplir sans l'appui et l'inspiration de la religion et donc de l'Église qui doit être partout où il y a des âmes à sauver. Par leur ministère, les prêtres exercent une influence irremplaçable; ils élèvent les âmes vers les réalités surnaturelles et poussent les fidèles à la pratique des vertus chrétiennes. Cette action est bien plus importante pour la vie économique et sociale qu'on ne se l'imagine habituellement. Car la religion contribue très efficacement à augmenter le bonheur temporel des hommes en l'édifiant sur les bases inébranlables des vertus chrétiennes, en particulier sur les vertus de foi, d'espérance et de charité. Sans l'esprit chrétien, " tous les efforts seraient vains, on construirait non sur le roc, mais sur un sable mouvant " (Q.A. no 138).

51. (195-200) De plus, l'Église est heureuse d'offrir les efforts généreux de prêtres, particulièrement expérimentés, qu'elle met spécialement au service de l'Action catholique et de l'action sociale. Qu'elle est noble et délicate la tâche de ces prêtres qui accomplissent leur fonction apostolique dans les associations d'ouvriers et de patrons! Dans l'exercice de leur apostolat, ils relèvent de l'autorité de leur Évêque propre, à qui il appartient de surveiller et d'orienter leur action sociale. Ces aumôniers doivent accomplir un travail d'éducation et de formation. C'est à eux qu'il revient de stimuler et d'encourager dans les épreuves, mais surtout d'imprégner les âmes de la merveilleuse doctrine sociale de l'Église, de développer, avec la grâce de Dieu, chez tous les membres et plus particulièrement chez les chefs, l'esprit surnaturel avec tout son cortège de vertus chrétiennes. Pour assurer l'unité de pensée et d'action de tous les prêtres engagés dans l'action sociale, Nous avons établi la Commission sacerdotale d'études sociales. L'influence heureuse qu'elle a déjà exercée Nous fait espérer qu'elle imprimera un élan puissant à l'action nécessaire des prêtres, voire des fidèles, dans l'œuvre de la restauration sociale et du relèvement de la classe ouvrière.

52. (190) Le zèle attendif des prêtres en vue de placer le travailleur moderne dans des conditions de vie matérielles et sociales en

harmonie avec sa dignité s'explique seulement par l'amour qui fait battre leur cœur, " ce même amour qui faisait battre le cœur du Christ "(97).

CONCLUSION

53. (201-203) Au terme de cette Lettre, Nous avons la conviction, N.T.C.F., que vous comprenez mieux la nécessité pour tout vrai disciple du Christ de travailler, d'une façon énergique et généreuse, à l'instauration chrétienne d'une meilleure condition de vie pour les travailleurs. Nous avons confiance que nos enseignements et nos directives seront reçues par tous avec foi et compréhension. Que les apôtres sociaux, prêtres et laïcs, redoublent de zèle ! Puissent les laïques, à la lumière des enseignements de l'Église, édifier les structures économiques et sociales par lesquelles notre société procurera à tous les citoyens une plus juste participation aux biens de notre pays.

54. (204) Nous faisons appel à la générosité, au courage, à l'esprit chrétien de tous les responsables de la vie sociale, dans quelque sphère que ce soit. Nous leur disons avec le ferme espoir d'être entendus : " Appliquez-vous de votre mieux à l'étude et à l'action indispensables pour faire passer dans la vie privée et publique le message de fraternité que Nous avons exposé. Efforcez-vous " d'entraîner les autres vers cette justice sociale dont doivent avoir faim et soif tous les vrais disciples du Christ " (104). Enfin vivez résolument fidèles au Cœur de Jésus, foyer d'amour, et poursuivez l'idéal de rendre possible à toutes nos familles ouvrières une vie conforme au sublime modèle offert par la Sainte Famille.

Donnée à Québec, le quatorzième jour de février mil neuf cent cinquante.

† Alexandre, *Archevêque d'Ottawa.*
† Georges, *Archevêque de Rimouski.*
† Maurice, *Archevêque de Québec.*
† Joseph-Eugène, *Évêque de Mont-Laurier.*
† Louis, o.m.i., *Évêque de Timmins.*
† Joseph-Alfred, *Évêque de Valleyfield.*
† Joseph-Arthur, *Évêque de Joliette.*
† Joseph-Aldée, *Évêque d'Amos.*

† Anastase, *Évêque de Saint-Jean-de-Québec.*
† Philippe, *Évêque de Sherbrooke.*
† Napoléon-Alexandre, c.j.m., *Évêque du Golfe Saint-Laurent.*
† Albini, *Évêque de Nicolet.*
† Arthur, *Évêque de Saint-Hyacinthe.*
† Georges, *Évêque de Chicoutimi.*
† Albini, *Évêque de Gaspé.*
† Georges-Léon, *Évêque de Trois-Rivières.*
† William, J., *Évêque de Pembroke.*
† Henri, o.m.i., *Évêque titulaire de Perrhé, Vicaire Apostolique de la Baie James.*
† Lionel, o.m.i., *Évêque titulaire d'Isbo, Vicaire Apostolique du Labrador.*
† Conrad, *Évêque titulaire d'Arena, Administrateur Apostolique de Montréal.*
† Lawrence Patrick, *Évêque titulaire d'Opos, Auxiliaire à Montréal.*
† Charles-Eugène, *Évêque titulaire de Diana, Auxiliaire à Rimouski.*
† Edouard, *Évêque titulaire de Tabe, Auxiliaire à Joliette.*
† Charles-Omer, *Évêque titulaire de Zorolus, Auxiliaire à Québec.*
† Percival, *Évêque titulaire d'Albule, Auxiliaire à Valleyfield.*

(No 11)

LETTRE PASTORALE COLLECTIVE

DE LEURS EXCELLENCES NOSSEIGNEURS LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE CIVILE DE QUÉBEC ET DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

SUR LA CROISADE DU ROSAIRE.

NOUS, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE CIVILE DE QUÉBEC ET DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK,

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de Nos diocèses, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers Frères,

1. La prière a toujours été la supplication de notre terre indigente vers la richesse éternelle d'amour. Aux époques où le matérialisme étouffe le spirituel, où la justice et la charité paraissent n'avoir plus leur place, où la paix semble avoir perdu son droit de cité, où les angoisses de toutes sortes diminuent les courages, où les mœurs de plus en plus légères veulent affranchir le monde de la pénitence et du sacrifice, ce moyen par excellence du retour au bien et à la vertu devient particulièrement indispensable.

2. Par sa vie, le divin Maître montre bien cette nécessité fondamentale de la prière. Voulant nous servir d'exemple,

le Rédempteur, source de toute grâce et de toute vertu, s'est retiré à l'écart pour prier(1). Une autre fois, Il s'en alla sur la montagne et passa toute la nuit à prier Dieu(2). A la veille de Son sacrifice suprême, le Christ priait plus instamment(3). Saint Paul dira plus tard : " C'est Lui qui dans les jours de Sa chair, ayant avec de grands cris et avec larmes offert des prières et des supplications. . . a été exaucé pour Sa piété."(4)

3. Non seulement Dieu veut faire du bien aux hommes, mais encore Il a promis de dispenser largement les trésors célestes à qui les Lui demanderait. " Tout ce que vous demanderez au Père en Mon Nom, Je le ferai."(5). Comme moyen de retour à une meilleure vie chrétienne, l'apôtre saint Jacques nous invite à prier les uns pour les autres afin d'obtenir la guérison de nos âmes(6). Contre les mouvements désordonnés des passions, contre les embûches du démon qui nous entoure pour nous induire au mal, contre la haine qui étreint les cœurs, le divin Rédempteur nous presse de supplier le ciel. " Veillez et priez, afin de ne point entrer en tentation."(7) N'en doutons pas, la prière faite avec piété, touche le cœur de Dieu et attire sur notre monde la divine miséricorde.

4. Notre Mère la sainte Église fortifie par la prière l'élan de sa vie conquérante. En levant vers le ciel ses yeux et ses mains suppliantes, elle s'avance d'un pas tranquille et sûr à travers les difficultés des siècles, pour en dissiper les ténèbres et donner à tous, dans une force qui n'est jamais vaincue le réconfort de sa tendresse et de sa paix. A ses enfants, elle proclame que la prière exprime la foi, témoigne de l'espérance, alimente l'amour et demande la pain quotidien.

5. N.T.C.F., c'est sous l'inspiration de ces pensées, de même que pour faire écho aux instances de la Très Sainte Vierge à Lourdes et Fatima, aux appels réitérés des Souverains Pontifes, aux vœux de Sa Sainteté Pie XII pour le grand retour et le grand pardon durant la présente Année Sainte(8), et à la toute récente invitation du Souverain Pontife pour instaurer

la paix véritable au sein des peuples(9), que Nous avons cru bon d'intensifier chez nos fidèles l'amour et la pratique de la prière en organisant une grande Croisade du Rosaire au foyer. Cette Croisade de prières aura lieu du 15 septembre au 15 octobre prochain. Nous supplions toutes nos familles de s'enrôler sous l'étendard de la Reine du Rosaire en récitant chaque jour, au foyer, au moins la troisième partie de cette prière.

6. C'est la Sainte Vierge elle-même qui, en octobre 1213, enseignait le Rosaire à saint Dominique, pour sauver les nations chrétiennes de l'hérésie des Albigeois. L'histoire nous rapporte que cette prière, non seulement arrêta par une victoire militaire les flots de l'erreur, mais, ce qui est plus grand, opéra la conversion des hérétiques. Trois siècles plus tard, le Pape saint Pie V, en demandant aux princes chrétiens de combattre les Turcs qui menaçaient d'imposer à l'Europe leur joug de superstition et de barbarie, confia le succès de sa cause à Notre-Dame-du-Rosaire. La réponse aux Avé de l'Église fut la bataille victorieuse de Lépante qui repoussa définitivement l'envahisseur.

7. Nous n'avons pas à faire ici, N.T.C.F., l'apologie complète du Rosaire, ni à montrer longuement qu'il est un moyen facile d'inculquer dans les esprits et les cœurs, les principaux dogmes de notre foi. Qu'ils Nous suffise de souligner que, là où la pratique du Rosaire est restée en honneur, la foi n'a pas eu, en général, à souffrir de l'ignorance, prélude des souffles empoisonnés de l'erreur. Car, dans cette prière de choix, récitée quotidiennement, chaque fidèle, chaque famille, chaque peuple, alimente sa foi aux sources pures de l'éternelle vérité.

8. " Cette pratique de piété, écrit Sa Sainteté Pie XI(10), admirablement répandue par saint Dominique, non sans l'inspiration de la Vierge Mère de Dieu et un avertissement céleste, est certainement utile à tous, même aux ignorants et aux âmes simples. Mais combien sont éloignés du chemin de la vérité,

ceux qui regardent cette dévotion comme une formule fastidieuse, répétée avec une cantilène monotone et la rejettent comme bonne tout au plus pour les enfants et les bonnes femmes ! Il est à remarquer à ce propos que, même lorsque la piété et l'amour répètent fois sur fois les mêmes paroles, ils ne répètent pas pour cela la même chose, mais expriment toujours quelque chose de nouveau, jaillissant du sentiment intime de charité. De plus, cette façon de prier a le parfum de la simplicité évangélique et requiert l'humilité de l'esprit, dont le mépris, comme nous l'enseigne le divin Rédempteur, nous rend impossible l'acquisition du royaume céleste : 'Je vous le dis, en vérité, si vous ne devenez semblables à des petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux' (*St Matt., 18,3*)."

9. Il reste donc que la dévotion au Rosaire, par son caractère et son efficacité toujours actuels, répond aux besoins les plus urgents de nos temps difficiles. Il est un cri angoissant pour ramener les âmes à une pratique plus austère de l'Évangile, pour rappeler à chacun ses devoirs, pour instaurer dans le monde la justice et la charité, et pour susciter chez les fidèles un apostolat qui collabore à l'œuvre de Dieu. Cette prière, faite avec dévotion et amour, détournera du cœur des peuples le péché qui les rend misérables pour y instaurer la justice qui les élève(11). Faire régner le Christ en plénitude chez les individus, dans les familles et au sein des nations, avec le rayonnement de surabondance spirituelle et temporelle qui en découle, voilà, en définitive, ce que par le Rosaire, nous demandons à la divine Médiatrice de toutes grâces. Comme par le passé, que de victoires bienfaisantes ne pourrait pas remporter dans notre monde matérialisé cette arme par excellence du combat chrétien.

10. Chez nous, la dévotion mariale par le Rosaire a contribué largement à maintenir notre vie catholique. Par cette prière, nous sommes toujours certains d'atteindre Marie, " secours des pécheurs, source de notre joie, rempart de notre force et siège de la sagesse ! "(12). La patronne céleste du genre hu-

main ne donne-t-elle pas aux âmes qui la prient cette foi profonde, cette espérance ferme et cette charité ardente qui les mettent à l'abri des flots du mal, et leur montrent la route sûre de la perfection chrétienne ? Dans la méditation des mystères du Rosaire, nous apprenons à sanctifier nos joies comme nos douleurs, et à garder, par-dessus tout, nos yeux et nos cœurs tournés vers la patrie céleste.

11. L'organisation de la Croisade est confiée aux Révérends Pères Oblats de Marie-Immaculée, gardiens du Sanctuaire National du Cap-de-la-Madeleine. De ce centre consacré à Notre-Dame-du-Rosaire, partiront les mots d'ordre qui nous agenouilleront tous devant la Mère de Dieu. Les organismes diocésains d'Action catholique, désignés à cette fin, transmettront aux paroisses les publications nécessaires. On devra se conformer aux consignes données. Également, le Centre de la Croisade fournira les détails particuliers concernant la prédication et les journées de prières. Il sollicitera aussi la participation empressée de la radio et de la presse. Nous avons confiance que tous, et particulièrement les mouvements d'Action catholique et les Associations pieuses, sauront faire les sacrifices nécessaires pour collaborer efficacement à ce travail de restauration spirituelle.

12. N.T.C.F., Nous attendons de cette Croisade du Rosaire au foyer un grand renouveau de vie chrétienne. Notre espoir est que toutes les classes sociales bénéficient de la récitation du Saint-Rosaire et de la méditation des Saints Mystères. Les chefs temporels y trouveront la lumière dont ils ont besoin pour conduire le peuple à travers les difficultés actuelles ; les patrons, en même temps que les ouvriers, puiseront dans la récitation du chapelet, un plus grand souci d'appliquer, dans leurs relations sociales, la justice et la charité ; les époux resserreront encore les liens qui les unissent dans le sacrement de mariage ; les parents recueilleront de cette dévotion l'inestimable consolation de mieux voir grandir le Christ dans leurs enfants ; ils rendront leurs foyers plus propices à l'éclosion des

vocations divines ; les enfants aimeront davantage les auteurs de leurs jours, comme les représentants de Dieu ; enfin, les jeunes gens et les jeunes filles pratiqueront avec une courageuse perfection la belle vertu qu'ils contempleront dans la Reine du Rosaire.

13. En vous enrôlant tous sous la bannière de Marie, par la récitation fervente du Rosaire, vous apporterez une contribution nouvelle à l'Année Sainte, si chère à notre bien-aimé Pontife Pie XII et à toute l'Église. Vous aurez soin, dans ces prières, de vous unir aux intentions mêmes que soulignait Notre Très Saint Père le Pape pour cette année du Jubilé. Si tous saisissent avec confiance cette arme de salut, Marie, la toute-puissance suppliante, saura donner la victoire à la vertu, à l'amour et à la paix.

14. D'une voix commune, supplions donc la Reine des anges et des hommes. " De même qu'au temps des Croisades s'élevait dans toute l'Europe, de tous les peuples, une seule voix, une supplication unique, qu'aujourd'hui également, dans le monde entier, dans les villes et dans les plus petits pays, tous cherchent, unis par le cœur et l'effort, au moyen d'instances filiales et constamment répétées, à obtenir de la Mère de Dieu que soient défaits les ennemis de la civilisation chrétienne et humaine, afin que sur les hommes fatigués et égarés puisse resplendir la véritable paix ! "(13).

Sera Notre présente Lettre pastorale collective lue et publiée au prône dans toutes les églises paroissiales et en Chapître dans les Communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, le quinzième jour du mois d'août, en la Fête de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie.

† Alexandre, *Archevêque d'Ottawa.*
† Norbert, *Archevêque de Moncton.*

† GEORGES, *Archevêque de Rimouski.*
† MAURICE, *Archevêque de Québec.*
† PAUL-EMILE, *Archevêque de Montréal.*
† JOSEPH-EUGÈNE, *Évêque de Mont-Laurier.*
† LOUIS, O.M.I., *Évêque de Timmins.*
† JOSEPH-ALFRED, *Évêque de Valleyfield.*
† JOSEPH-ARTHUR, *Évêque de Joliette.*
† JOSEPH-ALDÉE, *Évêque d'Amos.*
† ANASTASE, *Évêque de Saint-Jean-de-Québec.*
† PATRICK-ALBERT, *Évêque de Saint-Jean (N.B.).*
† PHILIPPE, *Évêque de Sherbrooke.*
† NAPOLÉON-ALEXANDRE, C.J.M., *Évêque du Golfe Saint-Laurent.*
† ALBINI, *Évêque de Nicolet.*
† ARTHUR, *Évêque de Saint-Hyacinthe.*
† GEORGES, *Évêque de Chicoutimi.*
† ALBINI, *Évêque de Gaspé.*
† CAMILLE-ANDRÉ, *Évêque de Bathurst.*
† GEORGES-LÉON, *Évêque de Trois-Rivières.*
† WILLIAM J., *Évêque de Pembrooke.*
† JOSEPH-ROMÉO, *Évêque d'Edmundston.*
† HENRI, O.M.I., *Évêque titulaire de Perrhé, Vicaire apostolique de la Baie James.*
† LIONEL, O.M.I., *Évêque titulaire d'Isbo, Vicaire apostolique du Labrador.*
† CONRAD, *Évêque titulaire d'Arena, Auxiliaire à Montréal.*
† LAWRENCE PATRICK, *Évêque titulaire d'Opos, Auxiliaire à Montréal.*
† CHARLES-EUGÈNE, *Évêque titulaire de Diana, Auxiliaire à Rimouski.*
† EDOUARD, *Évêque titulaire de Tabe, Auxiliaire à Joliette.*
† CHARLES-OMER, *Évêque titulaire de Zorolus, Auxiliaire à Québec.*
† PERCIVAL, *Évêque titulaire d'Albule, Auxiliaire à Valleyfield.*

INDEX DES RÉFÉRENCES

1—St Marc, 1,35 ;
2—St Luc, 6, 12 ;
3—St Luc, 22, 43 ;
4—Hébreux, 5, 7 ;
5—St Jean, 14, 13 ;
6—St Jacques, 5, 16 ;
7—St Matthieu, 26, 41 ;
8—Pie XII, Bulle d'indiction du Jubilé Universel, 26 mai 1949 ;
9—Pie XII, Summae Moeroris, 26 juillet 1950 ;
10—Pie XI, Ingravescentibus Malis, 29 sept. 1937 ;
11—Proverbes, 14, 34 ;
12—Litanies de la Sainte Vierge ;
13—Pie XI, Ingravescentibus Malis, 29 sept. 1937.

(No 12)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
le 1 Janvier 1951.

La présente Circulaire comporte la série chronologique, précédée d'une table alphabétique, des principaux communiqués d'ordre disciplinaire ou historique, parus dans la " *Semaine Religieuse* ", au cours de l'année 1950.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Prières prescrites pour l'Année Sainte

Une fois par semaine, dans toutes les églises et oratoires publics et semi-publics du diocèse, on récitera à haute voix la prière de Sa Sainteté le Pape Pie XII pour l'Année Sainte, soit à la messe, soit au cours d'un autre exercice public de dévotion.

Jusqu'à nouvel ordre, les prêtres réciteront à la messe, comme oraison impérée, l'oraison " *Ad postulandam caritatem* " (*Orationes diversae,* No 29). — 23 février 1950.

Solliciteurs et colporteurs

Messieurs les curés sont priés de communiquer à leurs paroissiens l'avis suivant, qui vient du directeur régional des allocations familiales, monsieur Lionel Lafrance :

" Il est venu à notre connaissance que des solliciteurs et colporteurs s'adressent aux familles de la province de Québec en déclarant faussement représenter ou avoir l'appui des autorités du bureau des Allocations familiales afin de faciliter la vente de leurs diverses marchandises. Ces gens ne se gênent pas pour intimider les mères de familles en leur faisant croire que si elles n'achètent rien d'eux, leur refus pourra affecter le versement futur des allocations familiales. Ces fausses représentations nous ont été signalées de plusieurs endroits de la province.

Nous désirons rappeler à toutes les mères de familles, qui reçoivent les allocations familiales, qu'elles seules peuvent décider de l'emploi des chèques d'allocations familiales reçus en faveur de leurs enfants ; le bureau des allocations n'autorise et ne donne son appui à nulle personne pour la vente de marchandise de quelque sorte que ce soit." — le 6 mars 1950.

† MAURICE,
Archevêque de Québec.

Prières spéciales du dimanche de la Passion

Dans son Encyclique dont le texte vient d'être publié, Sa Sainteté le Pape demande que l'on fasse partout des prières publiques le Dimanche de la Passion, en union avec les souffrances de Notre-Seigneur. Sa Sainteté le Pape Pie XII descendra ce jour-là à Saint-Pierre de Rome pour y prier avec la foule des pèlerins.

Nous vous demandons d'exhorter vos paroissiens à se joindre à cette croisade de prière pour le salut du monde.

Nous vous laissons le soin de déterminer la forme que prendra cette prière publique en union avec le Pape. Que ce soit une heure sainte, au cours de laquelle on pourra chanter les Vêpres devant le Saint-Sacrement exposé, ou l'exercice du Chemin de la Croix, l'Heure du Rosaire ou encore une série d'exercices qui, dans les paroisses plus nombreuses, appelleront successivement plusieurs groupes de paroissiens à l'Église, Nous avons confiance que votre zèle saura trouver la formule la mieux adaptée à votre milieu. Nous vous permettons d'exposer le Saint-Sacrement après la dernière messe et de le laisser exposé toute la journée, si vous le jugez à propos. Vous n'oublierez pas de réciter la prière de Sa Sainteté le Pape pour l'Année Sainte et de proposer aux fidèles les intentions auxquelles Sa Sainteté leur demande instamment de prier. — 23 mars 1950.

Honoraires de Messes

Les honoraires de Messes semblent se faire plus rares au point qu'il Nous a été impossible d'en donner à tous les prêtres,

même du diocèse, qui Nous en avaient fait la demande. Il n'est pas normal que les prêtres en manquent dans un diocèse comme le nôtre.

J'invite donc MM. les Curés, les autres prêtres ainsi que les Communautés religieuses et les exécuteurs testamentaires qui auraient un surcroît d'offrandes de Messes dont ils peuvent disposer, à bien vouloir les faire parvenir, conformément aux décrets synodaux 222 et 223, à M. le Procureur de l'Archevêché de Québec. Celui-ci pourra tout d'abord satisfaire équitablement aux demandes des prêtres du diocèse et s'il y a lieu, disposer du surplus selon les désirs et les instructions du Saint-Siège. — 27 mars 1950.

† MAURICE ROY,
Archevêque de Québec.

Dispense partielle de l'abstinence

Pous les raisons particulières exposées par les Aumôniers des bûcherons, et vu la difficulté actuelle de se procurer des aliments maigres dans les chantiers du diocèse.

Nous accordons par les présentes dispense partielle de l'abstinence à nos diocésains travaillant dans les chantiers où se trouvant, même temporairement, dans les camps de bûcherons, de sorte qu'ils pourront manger gras aux repas du matin et du midi, le vendredi et les autres jours d'abstinence ; on restera tenu toutefois de faire maigre au repas du soir ces mêmes jours ainsi qu'aux trois repas du Vendredi Saint. — 6 avril 1950.

† Charles-Omer GARANT, V.G.,
Aux. à Québec.

Quête pour les sinistrés de Rimouski

Par décision de Leurs Excellences Nosseigneurs les Archevêques et Évêques de Québec, réunis en assemblée à l'Archevêché de Québec, une quête sera faite dans toutes les églises.

de leurs diocèses, dimanche le 21 mai prochain, pour venir en aide aux victimes des deux conflagrations qui, depuis quelques jours, ont éprouvé l'Archidiocèse de Rimouski. — 9 mai 1950.

† Charles-Omer Garant,
Secrétaire de l'Assemblée.

Croisade du Rosaire en famille

Par décisions de Leurs Excellences Nosseigneurs les Archevêques et Évêques de la Province de Québec, il y aura, en septembre et octobre, dans les Provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal, Ottawa et Rimouski une grande Croisade du Rosaire en famille. L'organisation de cette croisade a été confiée aux Révérends Pères Oblats du Cap-de-la-Madeleine ; le Révérend Père Edmond Lemieux, O.M.I., en sera le directeur.

Au nom de Leurs Excellences Nosseigneurs les Archevêques et Évêques, Nous demandons à tous ceux qui seront appelés à collaborer à cette croisade, de prêter généreusement leur concours et Nous sommes assuré que Notre-Dame du Rosaire se plaira à répandre sur tous ceux qui y participeront des grâces de choix. — 30 juin 1950.

† Charles-Omer Garant,
Secrétaire de l'Assemblée.

Messe votive des Saints Martyrs Canadiens

Sacra Congregatio Rituum. D. 8/950.

Ditionis Canadensis

Instantibus Exc.mis ac Rev.mis Archiepiscopis et Episcopis Canadensis Ditionis, Sacra Rituum Congregatio, utendo facultatibus sibi specialiter a Sanctissimo Domino nostro Pio Papa XII tributis, benigne indulsit ut sacerdotes peregrini et duces peregrinorum, Sacrum litantes in ecclesia ubi

corpora Sanctorum Martyrum Canadensium, MIDLAND, Ontario, asservantur, MISSAM VOTIVAM eorundem Sanctorum Martyrum singulis per annum deibus celebrare valeant, dummodo non occurat duplex I. vel II. classis et Dominica, nec non Feria, Octava et Vigilia quae sint ex privilegiatis ; excepto quoque Quadragesimali tempore. Servatis de cetero Rubricis. Ad proximum quinquennium. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 17 Martii 1950.

SIGILLUM. † C. Card. MICARA, *Praef.*

† A. CARINCI, *Arch. Seleucien.*, *Secretarius.*

— 20 juillet 1950.

Retraites sacerdotales

Depuis plusieurs années, vu la hausse du coût de la vie et l'insuffisance des contributions versées par les retraitants, les institutions où ont lieu les retraites diocésaines ont eu un déficit.

Pour remédier à cet état de choses, il est devenu nécessaire d'augmenter le prix de la pension. A partir de cette année, le prix de la pension sera de dix dollars pour les prêtres qui ont vingt ans et plus de prêtrise, et de sept dollars pour les autres. — 28 juillet 1950.

† MAURICE ROY,
Archevêque de Québec.

Quête pour les Oeuvres du Saint Père

On fera dans tout le Canada, au cours du mois de septembre, une quête pour les œuvres de charité de Notre Saint Père le Pape. Cette quête se fera dans notre diocèse le dimanche 17 septembre. On devra en envoyer le produit à Monsieur le Procureur de l'Archevêché avant la fin de ce mois.

Je prie Messieurs les Curés de bien attirer l'attention de leurs fidèles sur l'importance de cette collecte ; ils voudront bien l'annoncer le 10 septembre et rappeler, le 17, à quelle

fin est faite la quête du jour. Ils pourront lire en chaire le communiqué suivant :

La quête pour les œuvres du Pape se fait dans tout le Canada pour mettre entre les mains de Sa Sainteté de quoi soulager la misère de ceux qui se tournent vers le Souverain Pontife pour lui demander la charité. Innombrables sont les malades, les orphelins, les pauvres des pays éprouvés par la guerre ou la persécution qui s'adressent au Vatican pour demander secours. La moitié du produit de cette quête sera envoyée directement au Pape ; l'autre moitié servira à maintenir les œuvres que Sa Sainteté a confiées aux évêques canadiens, en particulier l'assistance aux orphelins de guerre qui arrivent au Canada dans le plus complet dénuement.

Que Dieu bénisse tous ceux qui aideront l'Église à accomplir son œuvre de charité envers les pauvres et les affligés — 4 septembre 1950.

† Maurice Roy,
Archevêque de Québec.

Fête du Christ-Roi

Vingt-cinquième anniversaire

L'Église universelle célèbrera, le dimanche 29 octobre courant, le 25ème anniversaire de l'institution de la Fête du Christ-Roi.

Cette fête rappelle à tout homme, à toute famille et à toute société que le Christ a des droits souverains sur l'univers tout entier, et que cette souveraineté absolue, lorsqu'elle est reconnue et acceptée, est l'unique gage de paix, de bonheur et de prospérité.

Il importe donc cette année, de célébrer avec une ferveur encore plus grande ce religieux événement. Si l'humanité est accablée de calamités, si l'Église, plus particulièrement, souffre en Ses membres les plus cruelles persécutions, n'est-ce

pas dû, comme l'affirmait Pie XI d'immortelle mémoire, au fait que " la plupart des hommes ont banni Jésus-Christ et Sa loi très sainte de leurs coutumes et de leur vie particulière comme de la Société familiale et de l'État."

Que chacun de nous fasse un sérieux examen de conscience : qu'il se demande franchement quelle a été la mesure de sa contribution dans le travail de restauration du règne du Christ, et s'il n'a pas été plutôt parmi ceux dont Pie XI a dit que l'inaction et la faiblesse avaient contribué à favoriser l'œuvre néfaste des adversaires du Christ.

Nous avons l'espoir que, durant les quelques jours qui nous séparent de la fête du Christ-Roi, tous s'efforceront de la bien préparer par une vie plus conforme aux préceptes évangéliques et par la réception plus fréquente et plus fervente du sacrement de l'Eucharistie. La Croisade du Rosaire, actuellement en cours et dans laquelle, Nous l'espérons, tous se sont généreusement enrôlés, aidera à cette préparation. Le règne de Jésus par le règne de Marie, c'est la formule la plus sûre. La récitation du chapelet dans chaque famille servira à instaurer le règne du Christ-Roi dans tous les foyers.

Il importe qu'à l'occasion du 25ème anniversaire de son institution, la fête du Christ-Roi soit célébrée avec la plus grande ferveur. Qu'on en profite pour renouveler sa consécration personnelle, celle des familles, des paroisses, des municipalités. Ayons le fervent désir " *Qu'il règne sur nous et sur nos foyers* ", et par là le Christ-Roi règnera sur les sociétés et sur le monde. Puisse le dimanche 29 octobre assurer un nouveau triomphe à notre divin Roi, Jésus-Christ. — 13 octobre 1950.

† Charles-Omer Garant,
Aux. à Québec.

A l'occasion de la proclamation du dogme de l'Assomption de la Sainte Vierge

La définition du dogme de l'Assomption donnera lieu, dans l'univers catholique, à des célébrations grandioses. A Rome,

sur la Place Saint-Pierre, où se fera la proclamation solennelle en présence de nombreux cardinaux, archevêques et évêques, aux acclamations de milliers de pèlerins venus de toutes les parties du monde, la Mère de Dieu sera l'objet d'un triomphe unique dans l'histoire.

L'Église universelle fêtera dans l'allégresse cet événement qui ajoute, pour ainsi dire, un nouveau joyau à la couronne de gloire de la Reine des Cieux.

Les fidèles du diocèse de Québec se doivent de proclamer solennellement leur foi au nouveau dogme, de rendre à la Vierge Marie un hommage public en cette occasion.

A cette fin, et pour mieux souligner ce jour de gloire mariale, Nous prescrivons ce qui suit :

a) Là où la chose est possible, qu'on organise, en la veille de la Toussaint au soir, la récitation du Rosaire, avec un commentaire des mystères ou encore que l'on assure, durant la journée, la récitation continue du chapelet. Tous ceux qui ne pourront se rendre à l'église auront à cœur de le réciter en famille ou individuellement.

b) Le 1er novembre, jour de la définition du dogme, dans toutes les églises et les oratoires publics et semi-publics du diocèse, on chantera un *Te Deum* d'action de grâces à la suite de la grand'messe ou de la messe principale.

c) L'après-midi, à 2 heures, l'on fera sonner pendant quinze minutes les cloches des églises et chapelles.

Enfin, pour faire écho aux pieuses acclamations qui, de la Place Saint-Pierre, accueilleront la proclamation solennelle de l'Assomption de Marie, nous convoquons tous les fidèles de la ville et de la banlieue à une démonstration publique au Colisée, à 3 heures de l'après-midi. Nous demandons à Messieurs les Curés d'inviter leurs fidèles à participer, en plus grand nombre possible, à cette manifestation de foi catholique et de piété mariale.

Nous chargeons le Comité diocésain d'Action catholique de voir aux détails de cette fête et Nous comptons que tous

se conformeront à ses directives. Il faut un triomphe digne de la Vierge Marie et de sa glorieuse Assomption. — 20 octobre 1950.

† Charles-Omer Garant,
Aux. à Québec.

Messe votive de l'Assomption

La Délégation Apostolique, dans une communication transmise aux Excellentissimes et Révérendissimes Ordinaires du Canada, les informe que le Souverain Pontife a bien voulu autoriser, pour le premier novembre prochain, dans les églises, dans les oratoires publics et semi-publics, la célébration *d'une messe* chantée " de Assumptione Beatae Mariae Virginis ", en y ajoutant, sous une seule conclusion, l'oraison de la messe du jour.

Toutes les autres messes, chantées ou non, seront de la fête de la Toussaint. — 25 octobre 1950.

† Charles-Omer Garant,
Auxiliaire à Québec.

Te Deum d'actions de grâces

Dimanche prochain, 12 novembre, Sa Sainteté le Pape Pie XII proclamera Bienheureuse la Vénérable Mère Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame..

Pour nous unir au triomphe dont sera l'objet dans la Ville éternelle la nouvelle Bienheureuse en ce jour de gloire et pour marquer notre reconnaissance envers Notre Saint-Père le Pape pour la glorification de cette fondatrice de l'Église canadienne, Nous prescrivons que, dans toutes les églises et dans tous les oratoires publics et semi-publics du diocèse, un *Te Deum* d'action de grâces soit chanté après la grand'messe paroissiale ou la messe principale. — 6 novembre 1950.

† Charles-Omer Garant,
Aux. à Québec.

Prières pour les Victimes de l'accident de l'Obiou

La terrible nouvelle d'un accident arrivé à un groupe de pèlerins canadiens revenant de Rome a plongé le diocèse dans une immense tristesse.

La liste de ceux qui sont morts ou blessés n'est pas encore définitive mais Nous savons déjà que plusieurs prêtres et fidèles du diocèse sont au nombre des victimes.

Son Excellence Monseigneur l'Archevêque, rejoint à Rome par téléphone, Nous a dit sa peine et sa consternation en Nous priant d'assurer toutes les familles éprouvées de sa profonde sympathie et de ses prières.

C'est dans les mêmes sentiments que Nous chanterons Nous-même, dans la cathédrale, jeudi matin, à 9.30 hres, une messe de Requiem.

De plus, pour permettre aux fidèles du diocèse de s'associer à ce deuil, Nous demandons que, dimanche prochain, dans toutes les églises paroissiales un *Libera* soit chanté pour le repos de l'âme de ceux qui ont perdu la vie dans cette tragédie. — 13 novembre 1950.

† Charles-Omer GARANT,
Auxiliaire à Québec.

Rapport mensuel des messes de binage

Monsieur le Procureur remarque que plusieurs prêtres, obligés d'appliquer les messes de binage et certaines messes *pro populo* aux intentions de Monseigneur l'Archevêque, oublient ou négligent de faire leur rapport mensuel à ce sujet ; on est prié d'y porter une particulière attention, de façon que l'Oeuvre du Grand Séminaire reste chère à chacun des prêtres et qu'elle ne soit pas ainsi privée des honoraires de messes que l'indult nous autorise à accepter en sa faveur — 30 novembre 1950.

Remerciements de l'Épiscopat — Prière pour la paix — Mise en garde

LL. EE. NN. SS. les Archevêques et Évêques des Provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal, Ottawa et Rimouski réunis en assemblée plénière à l'Archevêché de Québec, ce douzième jour de décembre, mil neuf cent cinquante.

1o remercient les fidèles de leurs diocèses de la spontanéité avec laquelle ils ont répondu à leur invitation, lors de la Croisade du chapelet en famille ;

2o invitent instamment leurs fidèles à la prière et à la confiance en ces jours où les problèmes internationaux prennent une ampleur dont la solution semble dépasser la puissance et l'intelligence humaines. Aussi ils demandent à tous d'offrir leurs prières pour la Paix, spécialement durant la neuvaine qui précèdera la Fête de Noël (du 16 au 24 décembre), neuvaine recommandée par Notre Très Saint Père le Pape. Les Évêques profitent de l'occasion pour exprimer le souhait que bientôt, à la même heure, un réseau de prières mariales enveloppe toute notre province ;

3o dénoncent les actes et les procédés de propagande de certaines sectes pseudo-religieuses qui sont un danger sérieux pour la foi. Par des moyens, dont le but principal est de prendre en défaut la bonne foi de nos fidèles, ces sectes propagent l'erreur. Seuls les évêques sont gardiens de la foi et ils demandent à leurs fidèles d'être vigilants et de ne jamais écouter ces colporteurs d'erreurs qui s'appellent eux-mêmes " Témoins de Jéhovah " ou " Ministres de la Pentecôte ". — 12 décembre 1950.

† Charles-Omer Garant,
Secrétaire de l'Assemblée.

Répartition des Zones missionnaires

Zone " A "

Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus

Cette zone se compose des paroisses du Vicariat Urbain No I et des Vicariats Forains Nos I à VI inclusivement, ainsi

que des paroisses de Notre-Dame de Lévis et de Sainte-Jeanne d'Arc.

Les communautés et instituts suivants sont autorisés à y quêter : Les Prêtres des Missions Étrangères et les Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie.

De plus, les Pères Jésuites pourront visiter Notre-Dame-des-Victoires de Québec et les paroisses du Vicariat Forain No III ;

les Pères Franciscains, Saint-Dominique de Québec et les paroisses du Vicariat Forain No I ;

les Clercs de Saint Viateur, Notre-Dame de Québec et les paroisses du Vicariat Forain No V.

Zone "B"

Saint-Jean-de-Brébeuf

Cette zone est formée du Vicariat Urbain No II et des Vicariats Forains Nos VII à XIII inclusivement, ainsi que des paroisses de Lauzon, Bienville et Sainte-Bernadette.

Communautés et instituts autorisés : Les Pères Oblats, les Missionnaires du Sacré-Cœur, les Pères Maristes et les Sœurs Blanches.

L'Oeuvre d'Orient a la même autorisation.

Zone "C"

Saint-François-Xavier

Cette zone comprend le Vicariat Urbain No III et les Vicariats Forains Nos XIV à XXI inclusivement, ainsi que les paroisses de Christ-Roi, Saint-David et Saint-Romuald.

Communautés et instituts autorisés : les Pères Blancs, les Pères Dominicains et les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception.

De plus, les Pères Capucins se présenteront à Saint-Pascal-Baylon et aux paroisses du Vicariat Forain No XVIII ;

Les Pères Rédemptoristes, à Stadacona et aux paroisses du Vicariat Forain No XX.

Son Excellence Monseigneur l'Archevêque a bien voulu ratifier la présente distribution et accorder pour un an aux communautés ci-dessus désignées la permission nécessaire.

Remarques

Cependant même les instituts autorisés ne peuvent organiser dans leur zone des souscriptions, loteries, râfles, parties de cartes, etc., sans autorisation spéciale du Comité de la Coopération missionnaire.

L'article suivant du Règlement est toujours en vigueur :

Art. 4. La permission de solliciter des aumônes pour les missions par la voie des journaux ou autres périodiques n'est accordée qu'à la condition 1o qu'il y soit clairement indiqué que les aumônes doivent être remises non à tel missionnaire en particulier mais à l'administration majeure de la communauté ou de la mission ; 2o que l'administration majeure fasse chaque année au Comité diocésain rapport des aumônes perçues dans les limites du diocèse. — 28 décembre 1950.

(No 13)

ALLOCUTION PRONONCÉE

DANS LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC, LE 8 AVRIL 1951,
A L'OCCASION DE LA VISITE
DE MONSIEUR VINCENT AURIOL,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
ET DE MADAME AURIOL.

Monsieur le Président de la République,
Mes bien chers Frères,

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous souhaiter la bienvenue dans l'Église-Mère du Canada et de vous dire combien nous sommes sensibles au très grand honneur que vous nous faites.

En nommant Monseigneur de Laval premier Évêque de Québec, le Roi de France le chargeait d'assurer la croissance d'une nouvelle nation chrétienne et française. Les vingt évêques qui se sont succédé sur le siège de Québec ont tous travaillé à cette œuvre : notre peuple est resté chrétien et il est resté français. Au moment où, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, nous avons l'insigne honneur de recevoir dans cette Cathédrale le Chef de l'État français, ce n'est pas sans fierté que Nous lui rendons compte de notre administration. Monsieur le Président, c'est de tout cœur que Nous continuerons de remplir la mission qui nous fut confiée il y a trois cents ans.

Dans un geste qui nous touche profondément, vous avez voulu vous associer à notre prière en rendant hommage aux soldats de France, du Canada et de tous les pays alliés qui sont

morts au champ d'honneur au cours des deux guerres mondiales. Notre pensée se reporte en ce moment, avec une émotion pleine de gratitude, vers tous ceux qui dorment là-bas et qui ont donné leur vie pour libérer le sol de France. Où qu'ils fussent nés, ces hommes aimaient la France ; ils admiraient ses paysages paisibles et ses magnifiques monuments, leurs cœurs avaient été conquis par son peuple laborieux et spirituel, fier et charitable. En veillant sur leurs tombes, la France n'a cessé de leur témoigner sa gratitude. Nous devons avoir la même fidélité. Devant Dieu et devant les hommes, gardons à nos morts un constant et fraternel souvenir.

Prenons garde d'oublier tout ce que nous leur devons. Par dessus toute chose, ils ont voulu que nous puissions jouir de la paix ; pour l'obtenir, ils ont tout donné. Que la paix soit encore précaire, cela ne diminue en rien la grandeur de leur œuvre ni la noblesse de leur sacrifice. Ce n'est pas leur faute si, par suite des bouleversements de la société humaine, nous craignons d'avoir à recommencer demain l'œuvre que nous pensions avoir achevée. Regardant bien droit devant eux, ils ont généreusement accompli la mission qui leur était assignée ; ils nous ont montré de quelle manière, dans la paix comme dans la guerre, on doit remplir son devoir. Que Dieu daigne leur accorder la récompense promise aux âmes de bonne volonté.

En priant, dans cette Basilique de Québec, pour ceux qui reposent en France, comment n'évoquerions-nous pas également tous ceux qui dorment en terre canadienne après avoir réalisé, au cours de trois siècles, une grande œuvre catholique et française.

Québec a exercé son rayonnement spirituel sur presque toute l'Amérique du Nord, car le diocèse de Monseigneur de Laval avait les mêmes dimensions que la Nouvelle-France : il s'étendait de l'Atlantique au Pacifique et de l'Océan Glacial au Golfe du Mexique. C'est à Québec qu'arrivaient sur les

navires venus de France, les hardis pionniers qui devaient fonder une nouvelle chrétienté. C'est d'ici que sont partis, pour se répandre dans toute l'Amérique du Nord, les découvreurs et les missionnaires, les défricheurs et les soldats. Gestes glorieux des martyrs torturés par les Indiens, vie obscure mais féconde de ces humbles femmes de France qui ont laissé dans nos foyers la solidité de leur foi et le charme de leurs chansons, labeur caché ou actions héroïques, c'est cet héritage français gardé dans le pays de Québec qui assure aujourd'hui encore l'extraordinaire vitalité de notre race.

Aussi voulons-nous retrouver, toujours semblable à lui-même, le visage de notre Mère-Patrie, et cela, beaucoup moins par culte du passé que par souci de l'avenir. Car rien ne peut mieux assurer la grandeur de la France que les fortes vertus chrétiennes dont elle nous a tant de fois donné l'exemple. Tout récemment encore, n'avions-nous pas une nouvelle preuve de son courage et de sa générosité, quand, à la suite du désastre aérien qui a plongé Québec dans le deuil, la France nous a témoigné, avec une spontanéité qui nous a profondément émus, une sympathie si active et si fraternelle. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer ici, du fond du cœur, notre immense gratitude.

Français venus jadis au Canada, Canadiens qui reposent dans les cimetières de France, il suffit d'évoquer leur mémoire pour voir par quels liens de l'histoire et de la foi nos deux pays sont unis.

Ce fut le vœu des morts et c'est aussi la prière des vivants que ces liens gardent nos deux nations étroitement associées pour faire croître les richesses spirituelles dont elles ont hérité et pour les défendre contre toutes les attaques. Qu'elles restent deux nations sœurs ; qu'elles aident tous les peuples à mieux se comprendre et à mieux s'aimer, afin qu'ils se laissent toucher, selon la parole de Sa Sainteté le Pape Pie XII, par

" la voix puissante du précepte divin de la paix et le regard doucement pénétrant du divin Enfant de la Crèche ".

Nous nous tournons avec confiance vers Celle en qui tant de cités de France et du Canada ont vu leur Reine et leur Protectrice, qu'on l'appelle Notre-Dame de Paris ou Notre-Dame de Québec, Notre-Dame de Lourdes ou Notre-Dame des Victoires : la Vierge Marie, Mère de Dieu et Mère des hommes, afin que, sur nos deux pays et sur le monde entier, son intercession assure le règne de la paix.

Ainsi soit-il.

(No 14)

PANÉGYRIQUE DE LA BIENHEUREUSE MARGUERITE BOURGEOYS

PRONONCÉ PAR

SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR MAURICE ROY

ARCHEVEQUE DE QUÉBEC

DANS LA BASILIQUE-CATHÉDRALE DE QUÉBEC,

LE 22 AVRIL 1951.

Excellence,

Mes Révérendes Sœurs,

Mes bien chers Frères,

Quand, au terme d'une longue et pénible traversée, le navire qui amenait M. de Maisonneuve et sa recrue de cent huit soldats accosta à Québec, le 22 septembre 1653, la joie fut grande dans toute la ville. Après de longs mois d'attente, on voyait enfin arriver le fondateur de Ville-Marie et les renforts nécessaires pour défendre l'Ile du Mont-Royal et, avec elle, toute la Nouvelle France. En acclamant le chef et ses soldats, on remarqua à peine, parmi les colons qui débarquaient à Québec, la présence d'une humble champenoise qui était partie de Troyes pour devenir institutrice à Ville-Marie. D'ailleurs celle-ci demeura tout d'abord à la basse-ville, dans un coin de l'entrepôt de la Compagnie de Montréal transformé en hôpital temporaire, où plusieurs soldats de la recrue de 1653 achevaient de se remettre des fièvres contractées pendant la traversée. Guidée par Jeanne Mance, que son arrivée avait comblée de joie, elle gravit bientôt la côte de la Montagne et aperçut, non sans désillusion, les cinq ou six maisons qui, avec quelques misérables cabanes, formaient la capitale de la Nouvelle-France. Il y avait là le

château Saint-Louis, résidence du gouverneur, avec le fort qui défendait la ville ; le magasin des Cent Associés ; la petite chapelle qui servait d'église paroissiale, le collège des jésuites, le couvent des Ursulines et l'Hôtel-Dieu. Dans la pauvre maison où l'on éduquait ensemble les petites Françaises et les Indiennes, Marguerite Bourgeoys s'entretint longuement avec Marie de l'Incarnation. Le peu que nous savons de leurs relations nous permet de croire que, dès cette rencontre, ces deux grandes âmes se comprirent et que, par la suite, malgré tant de circonstances défavorables qui tendaient à les opposer l'une et l'autre, elles restèrent fraternellement unies. Au début de novembre, après avoir grelotté pendant une semaine dans une barque à voile, Marguerite Bourgeoys arrivait à Ville-Marie. Elle y venait pour enseigner, mais elle n'y trouva pas d'élèves : les quelques enfants qui s'y trouvaient n'avaient pas encore l'âge de raison. Elle se contentera de faire le ménage dans la maison de Maisonneuve et de rendre mille services aux colons, jusqu'au jour où elle pourra faire la classe à quelques petites filles. Malgré la menace constante des Iroquois, et les privations de toute sorte, l'œuvre, commencée dans une étable, grandira lentement.

Quelques compagnes viendront enfin se joindre à la première institutrice de Montréal. Marguerite Bourgeoys croit le moment venu de réaliser l'idéal qu'elle s'était proposé avant son départ de France : celui de former une communauté de religieuses non cloîtrées qui iraient enseigner dans les écoles de campagne. A cette œuvre, elle consacre tous ses efforts. Mais ce n'est que deux ans avant sa mort qu'elle la verra pleinement réalisée. Le premier évêque de Québec, Mgr de Laval, admire l'œuvre de Marguerite Bourgeoys, il permet à la fondatrice de former avec ses compagnes une sorte de confrérie appelée “ Les filles séculières de la Congrégation de Montréal ” ; mais il ne peut se résoudre à leur donner les constitutions et les vœux qui feraient d'elles des religieuses. Soucieux de mettre un peu d'unité dans son immense diocèse, qui compte à peine plus de deux mille âmes, il hésite à ajouter encore une

communauté aux quatre maisons qui ont déjà tant de peine à vivre. Mais surtout, l'idée d'une congrégation de sœurs non cloîtrées était alors toute nouvelle ; on concevait mal qu'une religieuse ne fut pas protégée par les murs et la grille de son couvent. Saint François de Sales qui, au début du siècle, s'était proposé de fonder une congrégation de religieuses qui iraient visiter les pauvres, avait bientôt renoncé à son projet. Reprise un peu plus tard par saint Vincent de Paul, l'idée commençait à faire son chemin ; mais Mgr de Laval attendait un signe de la Providence avant d'autoriser une fondation d'un genre si nouveau dans un pays où des instituts religieux anciens et solidement appuyés sur leurs maisons de France avaient eux-mêmes tant de peine à subsister. Enfin, en 1698, Mgr de Saint-Vallier approuvera les constitutions de la Congrégation et, entourée de ses compagnes, la fondatrice pourra prononcer publiquement ses vœux. Il ne lui restait plus que deux ans à vivre. Le 13 janvier 1700, après avoir offert sa vie pour obtenir la guérison d'une de ses sœurs, elle est terrassée par la fièvre et meurt au bout de quelques jours. En quarante-sept ans de pauvreté, de sacrifices et de travail, elle avait fondé huit écoles et formé un peu plus de quarante religieuses.

Voilà ce que fut, dans ses grandes lignes, la vie de la bienheureuse Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame. Vie tout intérieure, riche d'oraison, de sacrifices héroïques, d'ardente charité, mais vie sans éclat et apparemment sans succès.

Et pourtant, c'est vers cette humble fille que nos éducateurs et nos éducatrices doivent maintenant se tourner pour la prendre comme guide et comme modèle.

* * *

Grâce aux recherches méthodiques et aux merveilleuses découvertes de la médecine et de la psychologie, la pédagogie moderne a fait des pas de géant. Elle a appris à l'adulte à

comprendre l'âme de l'enfant ; elle lui permet de suivre, dans ses phases les plus subtiles, le développement de sa sensibilité et de ses facultés intellectuelles, d'utiliser toutes les ressources de son esprit et de son cœur pour l'attirer vers la science qu'il doit acquérir et, au lieu de le traiter comme une matière inerte, de mettre si bien en jeu toutes ses activités qu'il collabore à sa propre éducation. Elle a pourvu les maîtres de manuels attrayants, d'ouvrages de référence qui résument des bibliothèques entières, de programmes savamment étudiés de façon à faire acquérir les connaissances les plus nécessaires d'une manière aussi méthodique et aussi efficace que possible.

Ce sont là de réels et de merveilleux progrès. L'Église les a toujours encouragés ; elle ordonne à tous les maîtres de retenir et d'utiliser tout ce qu'il y a de vrai et de bon dans la pédagogie moderne. Aussi l'éducateur entre-t-il aujourd'hui dans l'école avec la juste conscience de savoir beaucoup mieux qu'autrefois ce qu'il doit enseigner aux enfants et de quelle manière il pourra obtenir leur attention et leur confiance. Il se sent riche de tout ce que la science a mis à sa disposition ; ses idées sont plus claires, sa tête est mieux meublée.

Et pourtant c'est à lui que, avec une sainte audace, l'Église propose, comme modèle et comme protectrice, non un grand docteur, mais une humble fille du peuple, intelligente et avisée sans doute, mais peu instruite ; une carrière qui, loin de refléter la belle ordonnance que la science met en toute chose, semble à première vue une longue succession de retards, de tâtonnements et d'échecs ; une femme qui fut pendant longtemps une éducatrice sans programme, une institutrice sans élèves, une religieuse sans communauté. Quel acte de foi l'Église nous demande, quand elle place, en face de nos magnifiques institutions, l'étable humide et froide dans laquelle une pauvre fille aux vêtements rapiécés montrait leurs lettres à trois enfants de Ville-Marie.

“ Et nunc reges intelligite.” Venez vous instruire, vous qui êtes puissants et riches par votre science : voici la leçon

que Dieu vous donne. Leçon déconcertante sans doute, dont on serait tenté de dire, en reprenant les paroles de l'apôtre saint Paul, qu'elle est " un scandale pour les Juifs et une folie pour les Gentils ". Mais c'est la leçon de l'Évangile. Elle nous dit que, si précieuse, si nécessaire et si grande que soit notre science de l'homme et de la nature, elle se résume à bien peu de chose devant cette immensité qu'est l'âme d'un enfant. Elle nous dit que cette immensité demande à être comblée et que rien ne peut vraiment la satisfaire que Celui qui est infiniment plus grand qu'elle, parce qu'il est le Créateur de toutes choses.

Ce dont l'enfant a le plus besoin, même s'il n'a pas de mots pour dire de quelle faim il souffre, ce qu'il exige, en vertu du droit le plus inaliénable qui soit, c'est Dieu lui-même rayonnant dans l'âme de ses éducateurs. Sans Lui, on peut encombrer les mémoires, mais on ne forme pas les cœurs ; on peut apprendre à compter, mais on ne montre pas à vivre, et l'âme de l'enfant devient tôt ou tard agitée et inquiète, comme celle d'Augustin avant sa conversion, parce qu'elle ne connaît pas Celui en qui seul elle peut trouver son repos.

Le véritable éducateur, c'est celui dont l'âme est remplie de Dieu. Mais pour qu'une âme soit remplie de Dieu, il faut tout d'abord qu'elle se vide d'elle-même, qu'elle se dépouille de plus en plus de tout ce qui peut être un obstacle à l'action divine, en pratiquant l'humilité, le détachement, la mortification et la pauvreté.

Marguerite Bourgeoys a senti tout cela confusément dès l'année 1640. Un jour, jetant la vue sur la statue de la Sainte Vierge, elle la trouva très belle et sentit son âme transformée par une grâce si puissante, qu'elle pouvait écrire plus tard : " Je me trouvai si touchée et si changée, que je ne me reconnaissais plus." Avec la simplicité qui la caractérise, elle décrira ce qui s'est passé en disant : " Je me donnai à Dieu en l'année 1640." Dès ce moment, elle entendait bien que ce don fut total. Mais Dieu ne se contente pas de nos résolutions

et de nos promesses : il veut un don ratifié par toute une vie. Et pour qu'une âme lui appartienne, il faut qu'elle soit lentement arrachée à tout ce qui, par suite du péché originel, la retient encore du côté du monde. C'est par les épreuves et les contradictions, par les souffrances et les angoisses, par toutes les purifications des sens et de l'esprit, que l'âme engagée dans la voie de la perfection, s'élève vers un sommet, pour être placée, non sur le Thabor, mais sur le Calvaire ; pour ressembler de plus en plus à Notre-Seigneur Jésus-Christ, jusqu'à ce qu'elle puisse dire avec saint Paul : " Christo confixus sum Cruci : Je suis cloué avec le Christ sur la Croix."

Cette longue série d'épreuves relie pour Marguerite Bourgeoys les années qui s'écoulèrent de 1640 à 1700. Doutes sur sa vocation, délais interminables avant de pouvoir s'embarquer pour le Canada, longue et pénible traversée au milieu des malades et des mourants, extrême pauvreté du premier établissement de Ville-Marie, où la dureté des saisons et les incursions continuelles des Iroquois faisaient continuellement planer sur toutes les têtes la double menace de la torture et de la faim ; attente décevante, dans la pauvre bourgade, où pendant plusieurs années tous les enfants mouraient avant même d'avoir atteint l'âge de raison ; état précaire du jeune institut des filles séculières de Notre-Dame , menacé tantôt de se dissoudre et tantôt de se diviser ; cette suite ininterrompue de privations et d'inquiétudes a vidé le cœur de Marguerite Bourgeoys de toute affection humaine et l'a rempli de l'amour de Dieu.

Elle fut le grain de sénevé destiné à devenir un grand arbre : mais avec quelle rigueur Dieu n'a-t-il pas illustré, en fécondant cette semence choisie, la parole de l'Évangile : En vérité, en vérité je vous le dis : Si le grain de blé tombé en terre ne meurt pas, il reste seul ; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit (s. Jean, 12, 24). Dans cette âme vraiment morte à elle-même et ne vivant plus que pour Dieu et pour ses enfants, le Saint-Esprit fit grandir jusqu'aux plus hauts degrés une foi profonde et limpide, une espérance dépouillée de toute

illusion terrestre et appuyée sur la seule efficacité du bon vouloir divin, une charité dont aucune attache sensible ne venait ralentir l'élan. Et c'est pourquoi, des humbles racines enfouies dans le sol, il est sorti une tige puissante. A cause de ses vertus héroïques, Marguerite Bourgeoys est devenue la mère d'un grand institut qui groupe plus de trois mille religieuses enseignant à soixante cinq mille élèves. C'est parce qu'elle s'est élevée si haut vers le sommet de la perfection chrétienne qu'elle montre à tous, avec une autorité singulière, ce qu'il y a de plus nécessaire et en même temps de plus parfait dans la véritable pédagogie.

Peut-être sera-t-on tenté de dire que si un tel exemple est bien fait pour inspirer les âmes consacrées à Dieu, il est trop grand ou du moins trop extraordinaires pour qu'on puisse le proposer à tous les éducateurs. Bien au contraire, c'est pour tous qu'elle est un modèle, car c'est à tous que Notre-Seigneur a dit : Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait (S. Matthieu, 5, 48). Quoi de plus simple, quoi de plus universel que la spiritualité de Marguerite Bourgeoys ? C'est la spiritualité d'une femme qui, humble " voyagère " comme la Vierge Marie, a su s'adapter aux conditions les plus diverses, exerçant sa mission charitable aussi bien auprès des soldats que dans une classe enfantine, poursuivant son ascension intérieure sans jamais se laisser distraire, sur les navires et dans les auberges tout comme dans son couvent, dans les palais des nobles comme dans les chaumières de nos campagnes ou dans l'étable qui fut la première école de Ville-Marie. Cette doctrine spirituelle, elle peut être appliquée dans tous les états de vie, par les âmes qui ne refusent pas de comprendre qu'une seule chose est nécessaire, pour le maître comme pour l'élève. Elle ne s'oppose qu'à la médiocrité.

Cette grande leçon que l'Église nous donne, elle est particulièrement opportune de nos jours. Car l'abondance des lumières que l'éducateur moderne peut maintenant tirer de la science et de la nature tend souvent à l'éblouir, à le rendre moins attentif et moins sensible à la souveraine clarté de la foi.

Nous voyons malheureusement dans bien des esprits un manque d'équilibre, une ignorance de la valeur relative des choses, qui vicie parfois, par un usage malhabile, des techniques excellentes en elles-mêmes. Du légitime souci de respecter la spontanéité de l'enfant on en viendra à proscrire tout effort et à considérer une invitation au sacrifice comme une cruauté ; sous prétexte d'utiliser pleinement les merveilleuses ressources de sa sensibilité, on le laissera s'ensevelir dans un monde d'images, sans faire appel aux riches énergies des vertus chrétiennes, par lesquelles " une âme héroïque est maîtresse du corps qu'elle anime " ; en employant sans discernement et sans préparation spirituelle suffisante le précieux et délicat instrument de la psychologie expérimentale, on traitera parfois l'enfant comme un mécanisme dont on démonte sans scrupule tous les rouages; on pratiquera sur son âme délicate des analyses faites sans discrétion et sans pudeur et, après s'être installé en maître au plus intime de sa conscience, on le détournera d'aller chercher, dans la parole du prêtre et dans le sacrement de pénitence, la lumière et le remède que Dieu a préparés pour lui ; parce qu'on aura constaté chez un sujet telle aptitude manuelle ou tel talent artistique, on l'orientera d'autorité vers une carrière déterminée, sans tenir compte de l'orientation surnaturelle, de la vocation que Dieu lui a donnée et qui seule lui assurera, sur un plan supérieur, le plein épanouissement de ses facultés ; enfin, en cédant à un engouement d'autant plus funeste qu'il devient plus fréquent, et en mélangeant à des observations réelles les imaginations plus folles, on arrivera à ne plus regarder l'âme que par en bas, à confondre l'esprit avec ce qu'il y a de plus trouble dans la chair, à ne voir que le refoulement d'un instinct par un autre là où une énergie surnaturelle vient mettre de l'ordre et de la lumière au plus intime de l'être ; on appellera enfin sublimation d'un appétit inavouable l'humble et magnifique idéal d'une âme que la puissante action de la grâce a détachée du monde pour l'orienter totalement vers sa fin dernière. En face du vain fatras de la fausse science et de l'orgueil, devant cet affreux pessimisme moral qui, tout en refusant d'appeler le péché par

son nom, voudrait définir l'homme tout entier par les seules traces qu'a laissées en lui la faute originelle, comme nous avons besoin du fin sourire, de l'exquise pureté, de la confiance en Dieu, de la charité triomphante de Marguerite Bourgeoys.

Rendons grâces à Dieu qui nous l'a donnée. Rendons lui grâces aussi de ce que cette semence a porté tant de fruit. " Sans Marguerite Bourgeoys, nous disait Sa Sainteté le Pape Pie XII, le Canada serait-il ce qu'il est aujourd'hui ? " Parmi les admirables fondateurs que Dieu avait choisis pour la Nouvelle France, elle a pris une place d'honneur, tout à côté de nos saints martyrs. Ne lui devons-nous pas, pour une large part, l'esprit chrétien qui anime nos instituteurs et nos institutrices laïques, qui se penchent avec un respect plein de sollicitude sur les jeunes âmes que les parents et l'Église elle-même leur confient. Ne lui devons-nous pas surtout cette grande et vaillante phalange d'éducatrices qui, consacrées par les mêmes vœux, restent fidèles au même idéal : les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Des deux pauvres maisons fondées l'une à Sainte Famille de l'Ile d'Orléans en 1685 et l'autre à Québec, l'année suivante, que de grandes et belles institutions sont sorties, qui répandent aujourd'hui la science et la foi chrétienne dans notre diocèse. A ces ouvrières discrètes et charitables, dont l'œuvre est trop souvent méconnue, je veux exprimer aujourd'hui notre commune gratitude.

Que la bienheureuse Marguerite Bourgeoys daigne veiller toujours sur sa chère famille religieuse : qu'elle lui assure un constant progrès dans la voie de la perfection chrétienne. Qu'elle étende à nous tous sa maternelle sollicitude, nous l'en prions aujourd'hui avec ardeur, afin que sa brûlante charité et son humble dévotion à Notre-Dame ne cessent de rayonner sur la Nouvelle France.

Ainsi soit-il.

(No 15)

LETTRE PASTORALE COLLECTIVE

de Leurs Excellences Nosseigneurs les Archevêques et Évêques de la Province de Québec,

demandant de consacrer l'année 1952 à la mémoire et à la glorification du

VÉNÉRABLE FRANÇOIS DE MONTMORENCY-LAVAL.

Nous, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêques et Évêques de la Province de Québec,

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses et à tous les fidèles de Nos diocèses, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers Frères,

La campagne de prières et de propagande en l'honneur des fondateurs de l'Église du Canada, que Nous lancions en 1942 ([1]), connaîtra bientôt son dixième anniversaire. Depuis le début de cette croisade, Nos très chers Frères, Nous avons eu lieu d'offrir à la divine Providence de ferventes actions de grâces pour les faveurs de toutes sortes que sa bonté nous a octroyées, grâce à l'intercession des éminents serviteurs et servantes de Dieu, Marguerite Bourgeoys, François de Montmorency-Laval, Marie de l'Incarnation, Catherine de Saint-Augustin et Jeanne Mance.

Ces années de bénédictions ont été auréolées par l'exaltation de l'une de ces figures admirables, peut-être la plus proche de notre peuple par ses humbles origines et par son apostolat auprès des enfants et des jeunes foyers de Ville-Marie, la Bienheureuse Marguerite Bourgeoys. Cette insigne faveur de la béatification de Mère

(1) Lettre pastorale collective et mandement prescrivant une croisade de prières en faveur de la béatification et de la canonisation des Fondateurs de l'Église du Canada, 25 juillet 1942.

Bourgeoys, nous la devons à la Divine Providence qui a daigné écouter les supplications des fidèles du Canada et combler l'espérance des Filles de la Bienheureuse, les si méritantes religieuses de la Congrégation de Notre-Dame. Nous en sommes aussi redevables à la bonté de Sa Sainteté Pie XII, qui a bien voulu hâter les ultimes étapes de la glorification solennelle. Ce geste de paternelle bonté fut de la part du Très Saint Père une nouvelle preuve de son amour de prédilection pour le Canada. Puisque les bienfaits d'un tel privilège sont impérissables, Nos très chers frères, nous continuerons sans cesse, en les intensifiant, les actions de grâces que nous avons déjà adressées à Dieu pour avoir daigné nous accorder la béatification de Marguerite Bourgeoys.

La pensée des nombreuses faveurs déjà obtenues par l'intercession de nos glorieux Fondateurs devrait aussi entretenir en nous une confiance toujours plus grande dans la puissance de leur protection. Les bienfaits de leur patronage et l'exemple de leur vie sont, d'ailleurs, plus que jamais nécessaires au milieu de l'épreuve que traverse notre peuple et qui menace d'effacer en lui les vertus de ses origines. Il est impossible, en effet, Nos très chers frères, de ne pas constater un fléchissement inquiétant de ces vertus familiales et de cette foi ardente qui le caractérisaient au moment où la Providence établissait sur les bords du Saint-Laurent une Église digne des premiers chrétiens. Comment ne pas déplorer les vices qui se glissent aujourd'hui trop facilement dans nos vies: blasphèmes qui portent atteinte à la majesté divine elle-même, profanation du dimanche, mépris des lois les plus élémentaires de l'honnêteté, égoïsme ennemi de l'éducation et destructeur des foyers, immoralité qui triomphe insolemment et s'affiche sans gêne, ivrognerie qui tue les âmes et les corps !

N'est-il pas grandement temps, Nos très chers frères, de nous ressaisir, de reprendre la lutte avec un courage nouveau, pour retrouver les qualités qui faisaient notre grandeur ? N'est-ce pas pour nous un devoir d'honneur et de reconnaissance tout à la fois de nous montrer fidèles à notre mission providentielle, en donnant à cette terre d'Amérique l'exemple d'un peuple honnête et digne, animé d'une vie religieuse intense, éclairé et guidé par une foi consciente et apostolique ?

Aussi, louons-Nous de tout cœur le projet que forment le Comité des Fondateurs de l'Église Canadienne et les autorités du Séminaire

de Québec de glorifier d'une façon toute particulière la mémoire du Vénérable François de Montmorency-Laval durant toute une année, du 8 décembre 1951 au 8 décembre 1952. Cette date du 8 décembre veut signaler et proposer à notre imitation la grande dévotion du premier Évêque de Québec à l'Immaculée-Conception.

L'année 1952, Nos très chers frères, Nous semble des plus propices à une telle célébration. D'une part, elle marque le dixième anniversaire de Notre *Lettre pastorale et collective prescrivant une croisade de prières en faveur de la béatification et de la canonisation des Fondateurs de l'Eglise du Canada*, comme Nous le rappelions au début de la présente Lettre, et elle coïncide avec le centenaire de l'Université Laval, prolongement de l'œuvre et des traditions inaugurées par le grand prélat dans son Séminaire. D'autre part, l'étape décisive où en est arrivée la cause du Vénérable sera vite franchie, lorsqu'un courant puissant de dévotion populaire aura obtenu de Dieu, par l'intercession de son Serviteur, les miracles qu'exige la reconnaissance d'un nouveau bienheureux.

La gloire du premier Évêque du Canada ne saurait Nous laisser indifférents. Monseigneur de Laval est le véritable Père de l'Église canadienne. Son diocèse contenait le Canada tout entier et tous les évêques canadiens sont en quelque sorte ses successeurs. C'est donc une obligation de Notre charge pastorale en même temps qu'un devoir de reconnaissance envers la Providence que d'inviter les pasteurs et les fidèles à prier pour la glorification de ce Fondateur de l'Église canadienne.

Rien de plus édifiant que le spectacle de la vie toute sainte de Monseigneur de Laval. Rappelons-nous son œuvre d'éducation, dont le Séminaire et l'Université sont des monuments impérissables, sa piété ardente, son austérité si rigoureuse, ses courses apostoliques et ses travaux missionnaires qui le portèrent jusqu'aux coins les plus reculés de son immense diocèse. Il y a toutefois deux aspects de son œuvre qui Nous semblent répondre plus spécialement aux besoins de notre époque: sa prédilection pour les humbles et les pauvres ainsi que sa lutte contre l'ivrognerie.

Le premier Évêque de Québec vécut une vie toute de dévouement et de charité. Libéré des soucis de l'administration de son immense diocèse, après l'arrivée de son successeur, Monseigneur de Saint-Vallier, il consacra tout particulièrement ses vingt dernières années

au soulagement et au service des petites gens, des ouvriers. « Levé le matin de très bonne heure, Mgr de Laval faisait avec grand soin et régulièrement ses exercices de piété, puis disait la première messe pour les ouvriers, les serviteurs, les gens du peuple. . . Sa journée se partageait entre le travail, la prière et les œuvres de charité pour le prochain : celles-ci constituaient sa principale distraction. Il avait un petit magasin d'étoffes, de lingerie, de hardes, de couvertures, qu'il se procurait avec des économies et distribuait aux pauvres. Les pauvres étaient ses meilleurs amis ; il les accueillait toujours avec une grande bonté, les assistait, accompagnant toujours ses aumônes de quelques bons conseils » ([2]). Cette grande charité de Monseigneur de Laval pour les petites gens ne se démentit jamais. Aussi, le frère Houssart, qui avait vécu vingt ans dans l'intimité du vieil Évêque, a-t-il pu écrire après sa mort : « . . . l'automne dernier avant sa mort se voyant sans avoir de quoi faire l'aumône. . . Sa Grandeur. . . me dit d'une manière fort triste et fort touchante qu'elle ne pouvait plus vivre longtemps si elle n'avait pas de quoi donner aux pauvres, et effectivement Sa Grandeur n'a plus vécu que six mois après, et elle s'est trouvée si dénuée des biens de ce monde qu'elle n'avait pas en mourant la valeur d'un sou dont elle pût disposer en faveur des pauvres ».([3])

Puisse cet exemple de Monseigneur de Laval, largement imité par ses successeurs, convaincre notre population de fermer l'oreille aux mauvais conseils de la haine et de la misère ! Puisse-t-il la persuader de se tourner toujours vers Rome où elle trouvera lumière et réconfort ! Par son enseignement et toutes ses œuvres, l'Église ne cessera jamais de travailler à l'amélioration du sort de tous ceux qui souffrent sur cette terre, sans préjudice de l'éternelle espérance qui ne trompe pas.

Également admirable et fertile en leçons pratiques, l'œuvre antialcoolique de Monseigneur de Laval. Elle remplit une bonne partie de sa vie et mit en lumière ses qualités éminentes de pasteur et d'évêque : intrépédité devant le mal, désintéressement personnel, éléva-

---

(2) L'abbé Auguste Gosselin, *Le Vénérable François de Montmorency-Laval* (1923), p. 347.

(3) Lettre du Frère Houssart adressée à monsieur l'abbé Tremblay, directeur du Séminaire des Missions Étrangères de Paris et procureur du Séminaire de Québec en France. Le Frère Houssart a fait lui-même une copie de cette lettre, qui est conservée dans les archives du Séminaire de Québec.

tion surnaturelle des motifs et des sentiments. Monseigneur de Laval avait surtout en vue d'arrêter les ravages de l'alcool parmi les peuplades sauvages. Les principaux obstacles, il les trouva chez ses compatriotes. Il dut affronter des adversaires de tout rang intéressés au commerce de l'eau-de-vie ; il eût même à vaincre la résistance des autorités civiles tant au pays qu'en France. Monseigneur de Laval resta courageusement fidèle à son devoir de pasteur et de chef spirituel responsable de la moralité publique et du salut des âmes.

Il y a quelques années, Nos très chers frères, alarmés par les progrès effarants de l'alcoolisme et de l'ivrognerie, Nous avons voulu alerter les consciences et rappeler gouvernants et gouvernés au sens de leurs responsabilités, par la publication, le 4 octobre 1938, de Notre *Lettre collective sur la Tempérance.* Depuis cette époque, nonobstant les efforts méritoires de plusieurs, tels les Sociétés de Tempérance, les Ligues du Sacré-Cœur et les Cercles Jeanne d'Arc et Lacordaire, nonobstant les campagnes lancées à différentes époques par les mouvements d'Action Catholique, la situation a-t-elle vraiment changé ? Les responsables, il faut en convenir, sont trop souvent restés sourds à Notre appel collectif, comme à Nos avertissements périodiques, en dépit de l'évidence des preuves accumulées pour montrer les ravages causés dans notre peuple par l'abus des boissons enivrantes ? À l'exemple de Monseigneur de Laval, défenseur de la tempérance, Nous ne pouvons pas ne pas condamner de nouveau, et très fortement, l'abus des boissons enivrantes, réprimander ceux qui ne coopèrent pas aux campagnes antialcooliques ou même ceux qui s'y opposent et les supplier de revenir à de meilleurs sentiments.

Cette œuvre apostolique du grand Évêque, Nos très chers frères, ne s'explique pas sans une vie intérieure d'une singulière intensité. Monseigneur de Laval s'éleva aux plus hauts sommets de la charité et de l'union divine. Croyons-en le frère Houssart qui fut le témoin constant des dernières années du prélat, alors que ses vertus purifiées par les épreuves resplendirent dans tout leur éclat. Mortification extrême et en toute chose, longues heures consacrées à la prière, humilité héroïque, patience inaltérable, esprit de pauvreté et de dépouillement au profit des pauvres, autant de preuves de l'amour qu'il avait pour Dieu et le prochain. Si au début de son gouvernement les circonstances lui avaient imposé une attitude inflexible,

ses dernières années lui permirent de montrer quels trésors de tendresse et de compréhension recelait son cœur. Aussi, les contemporains ont-ils proclamé hautement la sainteté du prélat. Le frère Houssart écrit : « La consolation qui s'est mêlée parmi la tristesse, en voyant un saint mourir en saint après avoir vécu en saint, a été un très grand soulagement à ma peine, aussi bien qu'à celle de tout le Séminaire et de tous les peuples du Canada ; et la haute idée que nous avons tous de la grande gloire que possède dans le ciel notre St défunt et notre commun Père, nous fait espérer que par son intercession et son crédit auprès de Dieu, il nous dédommagera copieusement de la perte que nous avons faite de sa Ste présence. Plusieurs l'ont déjà éprouvé dans le soulagement qu'ils ont reçu dans leurs peines et infirmités, par l'invocation et le recours qu'ils ont eu à notre dit St défunt, comme vous l'apprendrez par une autre voie ».

Pareil exemple, Nos très chers frères, devrait nous faire mieux comprendre la valeur d'une vie chrétienne saintement vécue. Il nous montre aussi que la véritable sainteté est impossible, sans l'amour du prochain et la lutte contre le mal corrupteur. Puisse le Vénérable François de Montmorency-Laval, par son intercession, nous obtenir la grâce de profiter des leçons admirables de sa vie sainte et féconde !

Vous comprendrez mieux maintenant, Nos très chers frères, pourquoi Nous Nous sommes empressés de bénir la campagne entreprise par le Comité des Fondateurs avec les autorités du Séminaire de Québec et de l'Université Laval pour faire mieux connaître le Vénérable François de Montmorency-Laval. Aussi, Nous vous demandons une sympathique attention et une généreuse collaboration aux diverses initiatives, manifestations et cérémonies par lesquelles on voudra souligner dignement l'année, du 8 décembre 1951 au 8 décembre 1952, que Nous désirons voir consacrée à la mémoire et à la glorification du premier Évêque de Québec.

Il faudra faire votre profit des émissions radiophoniques qui seront données en l'honneur de Monseigneur de Laval. En particulier, Nous vous recommandons les émissions préparées par le Comité des Fondateurs, avec la collaboration de Radio-Canada. Ces émissions font partie du programme « Le ciel par-dessus les toits », qui, depuis plusieurs années, s'est acquis un auditoire de plus en plus nombreux, à la gloire des Fondateurs de l'Église canadienne.

Les institutions d'enseignement, spécialement Nos collèges classiques et Nos Séminaires, commémoreront la mémoire du fondateur de la première maison d'enseignement classique au Canada, par des séances publiques et toute autre célébration appropriée.

Nos paroisses ne devraient pas laisser passer cette année particulière sans adresser au Ciel des prières en commun, qui seront d'un grand secours pour obtenir du Bon Dieu la parfaite glorification sur terre du Père de l'Église du Canada.

Nous osons espérer que tous ceux qui le peuvent assez facilement se feront un devoir de visiter le magnifique tombeau de Monseigneur de Laval que la piété de ses fils a érigé dans la chapelle du Séminaire de Québec. Nos très chers frères, priez surtout avec ferveur; demandez à Dieu, si c'est sa sainte volonté, de manifester par des faveurs spirituelles et même temporelles les vertus de son Serviteur. Cette prière vous vaudra des grâces de choix, en même temps qu'elle permettra, si tel est le bon vouloir divin, d'obtenir les miracles nécessaires à la béatification de Monseigneur de Laval.

La réalisation de ces saintes espérances, Nous la confions d'une façon toute particulière aux malades qui, à la maison, dans les hôpitaux et dans les hospices, offrent à Dieu avec un courage admirable l'encens de leurs souffrances et de leur résignation chrétienne.

Nous prions instamment le cœur aimant de Notre-Seigneur, par l'intercession de l'Immaculée Mère de Dieu, de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph, des saints Martyrs Canadiens et de la Bienheureuse Marguerite Bourgeoys, de bénir cette année consacrée à la mémoire du Vénérable François de Montmorency-Laval et de répandre sur vous tous, Nos très chers frères, les grâces les plus précieuses.

Sera Notre présente Lettre pastorale collective lue et publiée au prône dans toutes les églises paroissiales et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, au Palais archiépiscopal, sous Notre seing, le vingt et unième jour de novembre, l'an du Seigneur mil neuf cent cinquante et un, en la Fête de la Présentation de la Bienheureuse Vierge Marie.

† ALEXANDRE, *Archevêque d'Ottawa.*
† MAURICE, *Archevêque de Québec.*
† PAUL-EMILE, *Archevêque de Montréal.*

† Philippe, *Archevêque de Sherbrooke.*
† Charles-Eugène, *Archevêque de Rimouski.*
† Joseph-Eugène, *Évêque de Mont-Laurier.*
† Louis, o.m.i., *Évêque de Timmins.*
† Joseph-Alfred, *Évêque de Valleyfield.*
† Joseph-Arthur, *Évêque de Joliette.*
† Joseph-Aldée, *Évêque d'Amos.*
† Anastase, *Évêque de Saint-Jean-de-Québec.*
† Napoléon-Alexandre, c.j.m., *Évêque du Golfe Saint-Laurent.*
† Arthur, *Évêque de Saint-Hyacinthe.*
† Georges, *Évêque de Chicoutimi.*
† Albini, *Évêque de Gaspé.*
† Georges-Léon, *Évêque de Trois-Rivières.*
† William J., *Évêque de Pembroke.*
† Albertus, *Évêque de Nicolet.*
† Emilien, *Évêque de Saint-Jérôme.*
† Bruno, *Évêque de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.*
† Henri, o.m.i., *Évêque titulaire de Perrhé, Vicaire apostolique de la Baie James.*
† Lionel, o.m.i., *Évêque titulaire d'Isbo, Vicaire apostolique du Labrador.*
† Gérard-M., *Évêque-Coadjuteur de Saint-Jean-de-Québec.*
† Conrad, *Évêque titulaire d'Arena, Auxiliaire à Montréal.*
† Lawrence Patrick, *Évêque titulaire d'Opos, Auxiliaire à Montréal*
† Edouard, *Évêque titulaire de Tabe, Auxiliaire à Joliette.*
† Charles-Omer, *Évêque titulaire de Zorolus, Auxiliaire à Québec.*
† Percival, *Évêque titulaire d'Albule, Auxiliaire à Valleyfield.*
† Maxime, *Évêque titulaire de Christopolis, Auxiliaire à Ottawa.*

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

(No 16)

Archevêché de Québec,
le 1er Janvier 1952.

La présente Circulaire comporte la série chronologique, précédée d'une table alphabétique, des principaux communiqués d'ordre disciplinaire ou historique, parus dans la "*Semaine Religieuse*", au cours de l'année 1951.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Le Luminaire liturgique

En raison de leur symbolisme de noblesse et de pureté, la tradition a toujours regardé l'huile d'olives et la cire d'abeilles comme les matières les plus aptes à alimenter la flamme de la lampe du sanctuaire et des cierges liturgiques.

Le Code de Droit canonique et la Sacrée Congrégation des Rites sanctionnent cette tradition :

La lampe du sanctuaire doit être alimentée avec de l'huile d'olives ou avec de la cire d'abeilles ; là où il est impossible de se procurer l'huile d'olives, l'Ordinaire du lieu pourra, dans sa prudence, permettre qu'on se serve d'autres huiles, mais, autant que possible, d'huiles végétales (c.1271) ;

Les cierges liturgiques destinés à l'autel doivent être en cire d'abeilles (S.R.C., n. 3376, ad 3) ; cette cire peut être mélangée à d'autres matières, mais les cierges requis pour la messe et le cierge pascal doivent toujours en être faits de la plus grande partie notable (*in maiori vel notabili quantitate*) que pourra déterminer l'Ordinaire (S.R.C., n. 4147).

Ayant en vue ces prescriptions du Droit commun, mais considérant que l'huile d'olives authentique est ici très rare ; considérant aussi que la cire d'abeilles est un produit habituellement importé, et que le prix en est élevé ; l'Assemblée épiscopale croit devoir déterminer comme suit les données du Droit commun, en vue d'assurer dans nos diocèses une uni-

formité qui rendra plus faciles et moins dispendieux les services des manufacturiers et fournisseurs de ces matières liturgiques, tout en sauvegardant la dignité du luminaire liturgique.

Lampe du sanctuaire

1. La Lampe du sanctuaire devra être alimentée soit de cire d'abeilles, soit d'huile d'olives, soit d'une autre huile végétale authentique, même hydrogénée, soit encore d'un mélange de ces matières (S.R.C. 4205) ;

2. Ce composé pourra même comprendre certaines matières minérales (stéarine, paraffine, etc.), mais celles-ci ne doivent jamais s'y trouver dans une proportion supérieure à 33%.

3. Les bougies destinées à la lampe du sanctuaire doivent être marquées d'un chiffre indiquant la proportion de cire d'abeilles ou d'huiles végétales qu'elles contiennent.

Cierges liturgiques

4. Le cierge pascal et les cierges de la messe devront contenir au moins 66% de cire d'abeilles.

5. Les autres cierges que la liturgie requiert de mettre sur l'autel soit pour l'office divin : Matines et Laudes, Petites Heures, Vêpres et Complies, soit pour l'Exposition du Saint-Sacrement : Quarante-Heures, Saluts, devront contenir au moins 33% de cire d'abeilles.

6. Pour tout autre luminaire la cire d'abeilles n'est pas requise. Entrent dans cette catégorie tous les cierges pour lesquels le Saint-Siège n'a jamais exigé la cire d'abeilles : chandeliers d'acolytes ; bougies, flambeaux ; cierges du catafalque, cierge d'offrande aux sacrements et sacramentaux : baptême, ordinations, consécration des évêques, émission des vœux, bénédiction des gorges à la S. Blaise, etc.

7. Tout luminaire à la fabrication duquel la cire d'abeilles est requise, doit être marqué d'un chiffre indiquant la proportion de cire d'abeilles qu'il contient.

L'Assemblée épiscopale croit devoir adopter la règle suivante, déjà portée pour certains diocèses, il y a quelques années, et que Messieurs les manufacturiers avaient acceptée de bonne grâce ;

Chaque Ordinaire se réserve le droit de faire prélever à intervalles irréguliers certains échantillons de ces matières liturgiques pour les faire analyser par des experts aux frais du fabricant ; Messieurs les Curés seront avertis de ne plus acheter les produits des fabricants qui auront été trouvés en faute par l'analyse susdite. — 12 décembre 1950.

Messe dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier

En vertu des facultés spéciales accordées par Notre Très Saint Père le Pape, Nous autorisons par les présentes la célébration de la Sainte Messe et la distribution de la Sainte Communion dans la nuit du 31 décembre au premier janvier prochain, dans les églises et les oratoires ou chapelles où se tiennent annuellement les Quarante-Heures.

La Messe sera précédée d'une heure de prières, au cours de laquelle on pourra faire l'exposition solennelle du Saint Sacrement. Ces prières seront offertes pour obtenir le grand don de la paix. Nous désirons que cette heure soit un hommage à la Très Sainte Vierge Marie dans sa glorieuse Assomption ; on récitera au moins une partie du Rosaire en commentant les Mystères.

La cérémonie entière devra durer de 11.00 heures du soir à 1.00 heure du matin. — 26 décembre 1951.

Triduum en l'honneur de la Bse Marguerite Bourgeoys

En vertu des facultés concédées par la Sacrée Congrégation des Rites le 27 octobre 1950, la messe de la Bienheureuse Marguerite Bourgeoys pourra être célébrée dans les couvents des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame et dans certaines

églises paroissiales à l'occasion d'un triduum en l'honneur de la Bienheureuse.

Ces fêtes seront célébrées successivement dans les différents couvents des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame à la demande des Religieuses de la Congrégation dans le diocèse de Québec. Ces fêtes commenceront au mois d'avril. — 14 janvier 1951.

Pour couvrir les frais de la campagne du Rosaire en famille

Québec, le 17 janvier 1951.

Cher Monsieur le Curé,

La Croisade du Rosaire semble avoir obtenu un succès dépassant même nos plus belles espérances. Nous savons que ce succès est attribuable, pour une très grande part, au zèle de notre clergé paroissial et nous vous en remercions de tout cœur.

Il avait été proposé d'abord de faire une quête spéciale pour couvrir les frais de cette campagne. Dans l'Ouest canadien, on a demandé un dollar par famille. Les dépenses ayant été moins considérables dans notre région, il suffira que chaque paroisse fournisse dix sous par famille. Les curés sont autorisés à prélever cette somme sur la quête ordinaire du dimanche.

On voudra bien envoyer cette contribution au Procureur de l'Archevêché au cours du mois de février.

Veuillez agréer, cher Monsieur le Curé, avec mes remerciements anticipés, l'expression de mes sentiments dévoués en Jésus et Marie. — 17 janvier 1951.

† Maurice Roy,
Archevêque de Québec.

Le Jubilé

Par la récente Constitution (*Per Annum Sacrum*) de Sa Sainteté Pie XII, le Jubilé célébré à Rome l'an dernier, a été étendu à l'univers catholique pendant toute la présente année.

Les intentions que le Saint Père a mentionnées dans la bulle d'indiction du Jubilé à Rome, sont les suivantes :

1o Que la paix revienne dans les âmes, les familles, les nations et toute la communauté des peuples ;

2o Que ceux qui sont persécutés à cause de la foi aient le courage des martyrs ;

3o Que ceux qui sont prisonniers ou exilés puissent rentrer dans leur patrie ;

4o Que toutes les classes de la société s'unissent dans un esprit de justice et de fraternité ;

5o Que les droits de l'Église soient reconnus malgré les attaques de ses ennemis ;

6o Que le Jubilé soit l'occasion d'un grand mouvement de pénitence et qu'il hâte le retour universel des hommes au Christ Rédempteur ;

7o Que les chrétiens soient irréductiblement fidèles à Jésus-Christ et à son Église ;

8o Que les ignorants et les infidèles, les athées et même les blasphémateurs et les ennemis de Dieu reçoivent la lumière de sa grâce et se convertissent ;

9o Que la paix règne dans le monde ; que les Lieux Saints de Palestine soient respectés ;

10o Que tous ceux qui souffrent obtiennent des consolations surnaturelles ;

11o Que les chrétiens plus avancés en âge aident les plus jeunes, par leur exemple, à grandir dans la pureté et la force chrétienne ; que tous fassent des progrès dans la grâce et la sainteté gage de l'éternelle béatitude.

Le Pape a insisté surtout sur les cinq premières intentions mentionnées.

La même Constitution détermine les conditions requises pour le gain du Jubilé, et les pouvoirs spéciaux accordés aux confesseurs à cette occasion. On peut les résumer dans les points suivants, en tenant compte aussi de certaines directives émanées de la S. Pénitencerie apostolique relativement à l'usage des pouvoirs des confesseurs durant l'Année Sainte.

Conditions générales

1.—L'indulgence plénière du Jubilé sera accordée à tous les fidèles, dûment réconciliés par le sacrement de pénitence et réconfortés par la sainte communion, qui auront accompli, avec piété et dans le temps voulu, quatre visites dans les églises désignées à cet effet, et y auront récité les prières demandées.

2.—Les fidèles peuvent gagner cette même indulgence soit pour eux-mêmes soit en faveur des défunts autant de fois qu'ils auront rempli les conditions imposées.

3.—Cependant aucune œuvre pour gagner un second jubilé ne peut être faite avant d'avoir complètement terminé les œuvres commencées pour le premier.

4.—L'ordre des diverses œuvres à accomplir est indifférent mais il faut que l'acte final des œuvres prescrites s'accomplisse en état de grâce.

5.—Ceux qui, après avoir commencé les œuvres prescrites, avec l'intention de gagner le Jubilé, sont empêchés par la maladie de faire toutes les visites exigées, peuvent gagner quand même l'indulgence, à condition de se confesser et de communier comme il est dit plus haut.

Confession

6.—Pour la confession du jubilé, on ne peut faire compter ni une confession nulle, ni la confession annuelle de précepte. Elle doit toujours être faite avec l'intention de gagner le Jubilé.

7.—Personne ne peut être dispensé de la confession prescrite pour le gain du jubilé, pas même celui qui n'aurait que des péchés véniels à accuser.

Communion

8.—Quant à la sainte communion, il est interdit aux confesseurs de commuer cette condition en d'autres œuvres pies,

excepté en faveur des malades dans l'impossibilité absolue de communier.

9.—La communion obligatoire du temps pascal ne saurait compter pour celle du jubilé, mais la communion en viatique est suffisante.

Visites d'églises

10. Selon la faculté qui en est accordée par le Souverain Pontife aux Ordinaires, nous réglons que, dans la ville de Québec, on devra accomplir les visites jubilaires dans les églises suivantes : la cathédrale, Notre-Dame du Chemin, Saint-Roch et Saint-Sauveur.

11.—Dans les autres parties du diocèse, les visites devront être faites dans l'église paroissiale.

12.—Dans la ville de Québec, il faut visiter une fois chacune des quatre églises ; dans les autres parties du diocèse, il faudra visiter quatre fois l'église paroissiale.

13.—Les fidèles peuvent faire les visites du jubilé même en dehors des limites de leur paroisse ou de leur diocèse, pourvu qu'ils les fassent dans les églises légitimement déterminées pour chaque endroit.

Facultés accordées a certaines catégories de fidèles

14.—Toutes les religieuses ou pieuses femmes vivant dans les communautés ; toutes les jeunes filles dans les pensionnats ; tous les malades dans les hôpitaux et ceux qui les assistent comme infirmiers ou infirmières ; tous les vieillards dans les hospices ; tous les captifs dans les maisons de détention, de correction ou de santé ; tous les autres enfin même du sexe masculin, jugés par l'aumônier de l'institution qui les loge ou par leur confesseur incapables de sortir commodément, pourront faire les quatre visites prescrites dans la chapelle ou l'oratoire de la maison qu'ils habitent, et où l'on garde le Saint Sacrement.

15.—Les vieillards qui ont dépassé l'âge de soixante-dix

ans et les ouvriers manuels qui vivent de leur travail quotidien et ne peuvent le quitter pendant le temps requis pour les visites pourront obtenir de leur confesseur ou de leur curé la commutation de ces visites en d'autres œuvres plus faciles (nn. 18-20).

16.—Les marins et employés sur les bateaux peuvent les faire dans n'importe quelle église des lieux où ils font escale.

17.—Les visites susdites peuvent se faire dans n'importe quel ordre, le même jour ou à des jours différents ; mais elles doivent être distinctes de telle façon qu'on sorte de l'édifice sacré la visite accomplie, quitte à y rentrer aussitôt si l'on veut en faire une autre.

18.—Pour ceux qui sont empêchés de faire la visite des quatre églises désignées, les confesseurs peuvent, soit commuer la visite d'une église en une autre, soit réduire le nombre de visites ; ils peuvent aussi, pour cause de maladie ou autre empêchement légitime, commuer les visites en d'autres œuvres pieuses plus faciles ; toutefois, ils manqueraient à leur devoir s'ils accordaient ces privilèges à la légère et sans motifs suffisants.

19.—Les curés peuvent user du pouvoir indiqué à l'article précédent même hors du confessional, en faveur de chaque fidèle ou de chaque famille de leurs paroisses respectives.

20.—Les confesseurs ou les curés ne peuvent permettre de remplacer l'obligation des visites par d'autres œuvres qui obligent déjà le pénitent, comme par la messe du dimanche.

Prières prescrites

21.—Les prières à réciter à chaque visite sont les suivantes : cinq *Pater*, *Ave* et *Gloria* ; plus un *Pater*, *Ave* et *Gloria* spécialement aux intentions du Souverain Pontife ; une fois le *Je Crois en Dieu* et trois fois le *Je vous salue, Marie*, avec l'invocation : *Reine de la Paix, priez pour nous* ; enfin une fois le *Salve Regina* (Salut, ô Reine, Mère de Miséricorde. . .). A cela, on pourra ajouter la prière composée par le Saint-Père pour l'Année Sainte.

22.—La dispense ou la commutation de l'obligation des visites régulièrement prescrites ne comporte point celle des prières indiquées par le Souverain Pontife, car celles-ci peuvent être séparées de la visite.

23.—Les prières vocales prescrites peuvent aussi être récitées en alternant les voix.

24.—Les muets peuvent s'unir de cœur aux autres fidèles qui les récitent dans le même lieu, ou bien les dire intérieurement, les exprimer en signes ou les lire des yeux.

Pouvoirs spéciaux des confesseurs

25.—Pour la confession jubilaire, les religieuses auront le droit de se choisir n'importe quel confesseur approuvé pour entendre les fidèles des deux sexes.

26.—Tous les confesseurs, durant l'Année Sainte, pourront par eux-mêmes, et seulement au cours de la confession sacramentelle, absoudre leurs pénitents de toute censure et péché réservé, mais au for de la conscience seulement. Ils exigeront cependant les dispositions convenables et imposeront une salutaire pénitence.

27.—Néanmoins, pour les censures réservées personnellement au Souverain Pontife ou très spécialement au Saint-Siège, on devra tenir compte des prescriptions du canon 2254, sauf en ce qui concerne la censure encourue aux termes du canon 2388.

28.—On ne peut absoudre les apostats (comme sont les communistes), les hérétiques, ou les schismatiques ayant enseigné publiquement leurs erreurs, ou ceux qui sont inscrits même secrètement à des sectes maçonniques ou autres du genre avant d'avoir exigé d'eux les dispositions requises par le droit.

29.—Les confesseurs peuvent commuer les vœux privés sans exception, mais non au préjudice d'un tiers, et en plus, quand il s'agit d'un vœu pénal, non sans imposer des conditions qui ne préservent pas moins du péché que le vœu lui-même.

30.—Pour les dispenses, au for de la conscience, d'irrégula-

rité et d'empêchement secrets, les confesseurs s'en tiendront aux termes de la Constitution pontificale.

31.—Les confesseurs peuvent user des pouvoirs indiqués ci-dessus à l'égard même des fidèles de l'Église orientale, mais il faut que ceux qui se présentent à eux aient l'intention et la volonté sincère et bien arrêtée de gagner l'indulgence du jubilé.

32.—Du pouvoir d'absoudre des péchés et censures et de dispenser des irrégularités dont on vient de parler, le confesseur ne peut user qu'une seule fois pour le même pénitent, c'est-à-dire lorsque celui-ci gagne l'indulgence du jubilé pour la première fois.

33.—Mais les confesseurs peuvent toujours user, fut-ce en faveur du même pénitent, des autres pouvoirs, comme de celui de réduire ou de commuer le nombre des visites.

34.—Vous ne manquerez point, Messieurs et chers Collaborateurs, d'exposer à vos fidèles l'importance de la grâce du Jubilé, surtout en ces temps difficiles, et de leur en expliquer les conditions, au moins en leur donnant lecture de la présente circulaire. Les confesseurs recourront aux textes pontificaux pour les cas qui ne sont pas expliqués ici. — 23 janvier 1951.

† Maurice Roy,
Archevêque de Québec.

Conseil de Vigilance

Dans un décret en date du 21 février dernier, Son Excellence Monseigneur l'Archevêque a reconstitué le Conseil de Vigilance.

En seront désormais membres : Monseigneur Alphonse Gagnon, Monsieur le chanoine Ernest Lemieux, Messieurs les abbés Joseph Gingras, St-Georges Bergeron, Adrien Falardeau, Louis-Philippe Garon, David Lambert, Lionel Audet, Henri Giguère et Jean-Marie Garant ; puis le Père Stanislas Bolduc, s.v. — 26 février 1951.

Les jeux de hasard sont défendus

Le décret no 98 du Synode de Québec met en garde contre les dangers du jeu et demande qu'on s'abstienne " des jeux de hasard qui sont défendus par la loi civile et sont de nature à exciter la passion du jeu et un appétit exagéré du gain."

Toutefois, à la faveur de certaines interprétations de la loi et pour des fins de charité, on a cru bon ici et là, d'organiser des soirées-bazars genre " bingos " ou des tirages dans lesquels on donne des prix d'une valeur considérable. On l'a fait sans doute de bonne foi, les inconvénients de ces jeux n'étant pas toujours évidents surtout quand les occasions de s'y livrer sont plutôt rares. Mais avec le temps ces jeux de hasard se sont multipliés de telle manière qu'ils deviennent pour beaucoup une invitation au gaspillage et qu'ils développent chez nos fidèles l'habitude et la passion du jeu.

C'est pourquoi nous devons exiger qu'on observe plus fidèlement la loi, et nous défendons absolument à toutes les œuvres paroissiales ou autres, d'organiser ou de patronner des jeux de hasard, comme les " bingos ", ou des loteries (qu'on les appelle tirages ou " clubs "), qui ne peuvent être permises par l'autorité civile.

Nous sommes persuadés que tous comprendront les raisons très sérieuses qui motivent cette défense et nous avons confiance que la pure charité de nos fidèles, qui n'a jamais fait défaut dans le passé, donnera toujours à nos œuvres toute l'aide dont elles ont besoin. — 6 mars 1951.

† MAURICE ROY,
Archevêque de Québec.

Cérémonie du Samedi Saint

Cette année la cérémonie du Samedi Saint peut avoir lieu soit le matin soit le soir, le matin les rubriques ne sont pas changées ; si elle a lieu le soir on doit suivre les rubriques données dans l'instruction qu'a publiée la *Semaine Religieuse.*

Messieurs les curés pourront suivre ces nouvelles rubriques s'ils le désirent, mais aux conditions suivantes :

1. — Il faut suivre l'instruction strictement et en tous points : ainsi, on ne peut faire la cérémonie le soir en gardant les rubriques propres à l'office du matin du Samedi Saint ;

2. — Seules les fonctions solennelles (avec diacre et sous-diacre) peuvent se faire selon les nouvelles rubriques ; pour le rite simple, il faut s'en tenir aux rubriques du *Memoriale Rituum*, et conséquemment avoir ces fonctions aux heures et selon les cérémonies habituelles ;

3. — Les curés qui auront fait les cérémonies le soir devront faire rapport dans la semaine suivante à la Chancellerie, pour souligner les avantages et les inconvénients qu'ils pourraient voir à ce nouveau cérémonial.

Enfin, pour éviter que les fidèles n'ayant pas assisté à la fonction entière se pressent en trop grand nombre à la messe de minuit, on pourra annoncer que l'entrée à l'église sera interdite après 11.00 hres le samedi soir. 15 mars 1951. —

† MAURICE ROY,
Archevêque de Québec.

Nouveaux Commandeurs de Saint Grégoire le Grand

Sa Sainteté le Pape Pie XII a daigné accorder le titre de *Commandeur de Saint Grégoire le Grand* à M. Ernest Beaubien, ancien président de L'Action Sociale, Limitée, à M. le notaire Oscar Hamel, secrétaire de l'Action Sociale Catholique, et à M. le docteur Louis-Philippe Roy, rédacteur en chef à l'*Action Catholique*. — 29 mars 1951.

Soixantième anniversaire de «Rerum Novarum»

Le Soixantième anniversaire de l'encyclique *Rerum novarum* sera célébré à Rome les 14 et 15 mai 1951. Ce doit être pour

nous l'occasion de reconnaître publiquement l'influence si bienfaisante que cette encyclique a eue sur nos institutions et sur nos lois. Nous avons été particulièrement heureux de voir naître chez nous des associations professionnelles catholiques, tant chez les patrons que chez les ouvriers : ces syndicats ont rendu plus facile une loyale collaboration entre toutes les classes de la société. Nous invitons ces associations à envoyer des représentants à Rome pour exprimer au Souverain Pontife notre commune, gratitude en notre indéfectible attachement à la doctrine sociale de l'Église. — 11 avril 1951.

† Maurice Roy,
Archevêque de Québec.

DECRETUM INDICTIONIS

SYNODI DIŒCESANÆ QUEBECENSIS TERTIÆ

Mauritius Roy
Dei et Apostolicae Sedis Gratia
Archiepiscopus Quebecensis

Dilectis in Christo utriusque Cleri Sacerdotibus Archidiœcesis Nostræ Quebecensis, Salutem et Benedictionem in Domino.

Iuris canonici præscriptis et præsertim Codicis canonibus 356-362, ut Nostri officii et muneris est, obsequi volentes, cum iam ab ultima Synodo celebrata decem anni sint elapsi ;

In honorem sanctæ et individuæ Trinitatis, ad laudem et gloriam Domini Nostri Iesu Christi, Immaculatæ Conceptionis Beatæ Mariæ Virginis, et Sancti Ludovici Regis, SYNODUM DIŒCESANAM inde a promulgatione Codicis pio-benedictini TERTIAM indicendam et convocandam esse decrevimus, et per præsentes litteras indicimus et convocamus, in Ecclesia Nostra metropolitana inchoandam die quinta mensis novembris vertentis anni, ut de iis agatur quæ ad particulares cleri populique archidiœcesis Nostræ necessitates et utilitates, referentur.

Et ad dictam Synodum, eos omnes, qui de iure vocandi sunt, vocamus, nempe :

1. Vicarios Nostros Generales ;
2. Canonicos titulares Ecclesiæ Nostræ Metropolitanæ ;
3. Rectorem Seminarii Nostri Maioris et Minoris ;
4. Vicarios Urbanos et Vicarios Foraneos ;
5. Parochos civitatis Nostræ archiepiscopalis Quebecensis ;
6. Unum parochum ex unoque vicariatu urbano et foraneo, ante diem primam mensis Iulii eligendum ab omnibus qui curam animarum actu inibi habeant ;
7. Unum e Superioribus cuiusque religionis clericalis qui in archidiœcesi Nostra commorantur, pariter ante diem primam mensis Iulii designandum a Superiore provinciali, nisi domus provincialis sit in dioecesi et Superior provincialis interesse ipse maluerit.

Vocamus etiam, et ius suffragii in omnibus, perinde ac ceteros, habere volumus :

8. Canonicos ad honorem Ecclesiæ Nostræ Metropolitanæ ;
9. Familiares, etiam honoris tantum, Summi Pontificis ;
10. Rectorem Collegii a Sancta Anna de la Pocatière, Collegii Nostræ Dominæ Levisiensis, Seminarii a SSmo Corde Iesu, Scholæ Apostolicæ Nostræ Dominæ, Collegii a sancto Carolo Garnier, Collegii a Sancto Ioanne Eudes, et Seminarii Sancti Georgii ;
11. Moderatores seu Assessores diœcesanos Actionis Catholicæ eiusque sectionum specialium (vulgo " mouvements spécialisés ") ;
12. Viros ecclesiasticos qui, tempore suo, ad efformandas COMMISSIONES Synodi PRÆPARATORIAS seu PRÆ-SYNODALES nominabuntur.

Prædictis equidem omnibus auctoritate Nostra ordinaria districte, sub pœnis quibus de iure, præcipimus, ut ad Synodum celebrandam conveniant et personaliter compareant, nisi legitimo detineantur impedimento, de quo Nos certiores fecerint.

Omnes autem de Clero enixe rogamus ut, si quid in disciplina

diœcesana Cleri populive corrigendum, variandum, addendum aut tollendum in Domino æstimaverint, qua par est reverentia, fide ac sinceritate significare velint sive Nobis ipsis sive COMMISSIONIBUS a Nobis instituendis, sive Procuratoribus Cleri tempore opportuno nominandis.

Mandamus tandem ut tribus proximis diebus Dominicis ante Synodi inchoationem, tam in ipsa ecclesia Nostra Metropolitana per concionatorem, quam in singulis parœcialibus per parochos, iterum atque iterum denuntietur Synodus, populique fideles ad devotionem, orationes, ieiunia, sacramentum Pœnitentiæ, sanctissimæ Eucharistiæ sumptionem, aliaque pia opera adhortentur, ut actio huiusmodi, Deo opitulante, dignum sortiatur exordium, felicemque et fructuosum progressum et exitum habeat; mandamus pariter ut die dominica immediate præcedente Synodum, tam in Ecclesia Nostra Metropolitana quam in singulis ecclesiis parœcialibus cantentur Litaniæ Sanctorum cum versiculis et orationibus.

Datum Quebeci, ex ædibus episcopalibus, sub signo sigilloque Nostro, et sub Cancellarii Curiæ Nostræ Metropolitanæ chirographo, die quinta mensis Maii, anno salutis millesimo nongentesimo quinquagesimo primo.

† MAURITIUS,
L. S. *Archiepiscopus Quebecensis*
BRUNO DESROCHERS, *Cancellarius.*

Société du Bien-Etre des Immigrants

Bientôt, plusieurs immigrants viendront s'établir dans nos paroisses. La charité chrétienne nous oblige à traiter ces personnes avec bienveillance et à faciliter leur intégration dans notre milieu. Nous invitons donc les divers groupements paroissiaux à accueillir charitablement ces néo-canadiens. Nous sommes d'ailleurs persuadés que nos Pasteurs se feront un devoir d'aider ces nouveaux paroissiens à s'adapter à nos conditions de vie.

La Société du Bien-Etre des Immigrants de notre diocèse s'occupe d'assister les immigrés établis chez nous. On est prié

de signaler à cet organisme tous les problèmes qui se posent, en s'adressant à Madame J.-L. Beaulieu, 24, ave Belvédère, Québec. — 10 mai 1951.

Célébration de la fête de l'Assomption

A la suite de la proclamation du dogme de l'Assomption de la Très Sainte Vierge Marie il convient que la célébration de la fête de l'Assomption revête une solennité toute particulière. Cette grande fête doit offrir à notre peuple l'occasion de proclamer bien haut sa foi en la vérité qui lui est proposée par le magistère solennel de l'Église ; elle devrait marquer en même temps un nouvel élan de piété mariale. Nous demandons à tous ceux qui ont charge d'âmes, aux membres du clergé séculier et régulier, aux parents et aux éducateurs de ne rien négliger à cette fin. Partout où la chose sera possible, nous désirons qu'une neuvaine ou à tout le moins un triduum préparatoire dispose les fidèles à recevoir les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ; nous devons les y inviter avec d'autant plus de zèle que la saison d'été est pour un grand nombre l'occasion de négligence et de relâchement.

Que partout cette fête soit célébrée avec ferveur ; qu'elle soit un hommage triomphal à la Reine de l'Assomption. — 31 juillet 1951

† MAURICE ROY,
Archevêque de Québec.

Code de Musique Sacrée

L'an dernier à l'occasion de l'Année Sainte, la Congrégation des Séminaires et des Universités a demandé aux Évêques de veiller avec soin sur l'enseignement et l'exercice de la musique sacrée. C'est pourquoi, les Archevêques et Évêques de la Province de Québec, désirant uniformiser la législation particulière de chaque diocèse ont formé un Comité interdiocésain composé de musiciens et liturgistes éminents.

Ce Comité a préparé un Code de musique sacrée qui a été

approuvé par l'Assemblée épiscopale, tenue à Québec, le 13 février 1951.

Ce Code aura désormais force de loi dans l'Archidiocèse de Québec.

Dans les paroisses, les collèges, dans les couvents et les écoles, dans les communautés et autres institutions du diocèse, on devra donc s'y soumettre docilement.

Un catalogue de pièces *recommandées* est actuellement en préparation. Il facilitera le choix de la bonne musique religieuse et par suite le respect des directives pontificales et diocésaines en ce domaine. — 6 octobre 1951.

† Maurice Roy,
Archevêque de Québec.

Le Jubilé

Pour dissiper tout doute sur la date d'expiration du Jubilé et les conditions requises pour le gain des Indulgences, Nous rappelons que, de par la Constitution PER ANNUM SACRUM, Sa Sainteté le Pape Pie XII a étendu à l'univers catholique et pour toute la présente année, le Jubilé qui a été célébré à Rome au cours de l'année 1950. Quant aux conditions, elles demeurent toujours les mêmes, telles que données dans Notre communiqué du 23 janvier dernier Cf. *Semaine Religieuse,* 1950-51, No 22, p.338.

Nous réitérons à tous Nos diocésains Notre pressante invitation de profiter des quelques mois qui restent pour bénéficier des nombreuses richesses surnaturelles mises à la disposition de tous à l'occasion de ce Jubilé.

Enfin, que l'on n'oublie pas de prier avec une ferveur accrue aux intentions mentionnées par le Saint Père, et à celles qu'Il a particulièrement recommandées à savoir : Le retour de la paix dans le monde, la résignation et le courage pour ceux qui sont persécutés à cause de la foi ; le retour des prisonniers ou exilés dans leur patrie ; l'union des diverses classes sociales dans un esprit de justice et de charité, et la reconnaissance des droits de l'Église. — 6 octobre 1951.

La Fête du Christ-Roi

Le dimanche, 28 octobre, ramènera la célébration de la fête du Christ-Roi. Ce sera une excellente occasion de renouveler au Sacré-Cœur sa consécration personnelle, celle des familles, des paroisses, des municipalités elles-mêmes. MM. les Curés voudront bien recommander, comme par le passé, de telles pratiques. Des motifs spéciaux en accentuent l'urgence actuelle : L'Année Sainte, dont la ferveur doit être maintenue jusqu'à la fin, et le dernier appel de l'Épiscopat canadien réclamant de tous les fidèles, en face d'un laïcisme qui ignore pratiquement Dieu, le témoignage d'une vie chrétienne exemplaire.

Pour mieux célébrer cette Royauté universelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous rappelons le vœu de Sa Sainteté le Pape Pie XI qui demandait expressément qu'"avant la fête annuelle du Christ-Roi, des instructions soient données. . . à tous les paroissiens, de sorte que pleinement informés sur la nature de la fête, sa signification et son importance, le peuple mène une vie chrétienne digne des serviteurs fidèles et dévoués du Roi Divin". (*Quas Primas*). Un triduum préparatoire, là où c'est possible, serait donc à souhaiter à cette fin. Qu'au moins la prédication du dimanche précédent expose l'essentiel sur cette fête si importante, et invite les fidèles à la célébrer avec ferveur ; le jour même de la fête, que toutes les manifestations coutumières d'hommage au Christ-Roi soient organisées avec la plus grande piété. — 15 octobre 1951.

† MAURICE ROY,
Archevêque de Québec.

Collecte du 1er novembre

Messieurs les Curés voudront bien annoncer à leurs paroissiens que la quête du premier novembre, demandée jusqu'ici pour promouvoir les causes des Fondateurs de l'Église canadienne, sera faite cette année au profit d'une église nationale canadienne à Rome. Ce sont les Révérends Pères du Saint-Sacrement qui s'occuperont de la construction de cette église et en auront la garde.

Le projet d'une église nationale à Rome ayant été présenté au Souverain Pontife, Sa Sainteté le Pape Pie XII l'accueillit en ces termes :

> Nous encourageons de tout cœur le projet de Nos fils du Canada d'ériger à Rome une église nationale dédiée aux Martyrs Canadiens et Nous accordons à l'Épiscopat et aux fidèles de cette noble nation, aux méritants Pères du Saint-Sacrement qui seront les gardiens de ce sanctuaire et à tous ceux qui, par leur générosité, contribueront à la réalisation de la pieuse entreprise, une particulière Bénédiction Apostolique.

A la suite de cet encouragement donné par le Pape, Nosseigneurs les Archevêques et Évêques du Canada ont accepté avec joie d'aider à la réalisation du projet. Dans tous les diocèses on sollicitera donc à cette fin l'aumône des catholiques.

Nous avons confiance que Nos fidèles accueilleront avec empressement le désir du Souverain Pontife et qu'à l'exemple de plusieurs autres nations ils contribueront généreusement à l'érection d'une église nationale au cœur même de la chrétienté

Ce nouveau temple érigé dans un quartier dépourvu d'église, sera un témoignage de la foi des catholiques canadiens et de leur filial attachement à Notre Saint Père le Pape. — 24 octobre 1951.

† Charles-Omer Garant,
Evêque Auxiliaire à Québec

Sevice de Préparation au Mariage

Il y aura bientôt dix ans, la Jeunesse Ouvrière Catholique (J.O.C., et J.O.C.F.), faisant écho à l'appel pressant de Sa Sainteté le Pape Pie XI, dans son encyclique sur le Mariage chrétien, prenait l'initiative d'organiser, dans le diocèse, pour les jeunes appelés à la sainte vocation du mariage, un service justement apprécié et qui restera comme l'un de ses plus beaux titres à la reconnaissance de l'Église, à savoir : le Service de Préparation au Mariage (S.P.M.).

Cette initiative dont les milliers de foyers qui en ont profité se plaisent à reconnaître ouvertement la nécessité et les bienfaits, n'a cessé de grandir depuis ; elle a pris une ampleur qui déborde les cadres des premières années.

Nous savons gré aux organisations sociales, patriotiques ou autres, de l'aide moral et même financier qu'en certains milieux ils apportent à cette œuvre si digne de leur sympathie, en vue de son expansion et de son perfectionnement ; Nous les invitons à les continuer et à les accentuer si possible.

Soucieux de suivre de plus près la marche de ce Service dont la répercussion est lourde de conséquences, et désireux d'en assurer de plus en plus l'unité et l'efficacité, Nous voulons que les Mouvements d'Action Catholique pour la Jeunesse soient les organismes responsables des cours de préparation au mariage et que chaque Mouvement ait la responsabilité immédiate de toute initiative de ce genre prise dans le milieu qui lui est propre. C'est donc à l'un d'eux qu'on doit s'adresser avant d'entreprendre l'organisation de tels cours. Là où les Mouvements mandatés n'existeraient pas, on recourra à l'aumônier diocésain de l'un ou l'autre des Mouvements.

Un Comité spécial, formé des Aumôniers diocésains de la J.O.C., de la J.A.C., de la J.I.C., de la J.U.C., des Scouts et des Guides aînés, et du Chancelier de l'Archevêché, s'occupera des problèmes plus délicats qui se posent dans l'organisation de ces cours, en particulier, du choix des conférenciers et du choix des textes qui seront mis entre les mains des jeunes gens et jeunes filles fiancés.

Assuré de la généreuse et bienveillante collaboration de tous, Nous avons confiance qu'un grand nombre de fiancés bénéficieront de ces cours et prépareront ainsi des foyers plus heureux, plus chrétiens et plus dignes de la sublime mission que Dieu leur confie. — 24 octobre 1951.

† Charles-Omer Garant,
Evêque Auxiliaire à Québec.
Directeur général de l'Action catholique
et des Oeuvres diocésaines.

Vicarias Forains

Par décision de Son Excellence Monseigneur l'Archevêque :

Les paroisses de Saint-Michel, de Saint-Gabriel-de-la-Durantaye, de Saint-Charles et de Saint-Vallier qui, avant l'érection du diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, faisaient partie du Vicariat forain de Montmagny, seront désormais rattachées au Vicariat No XVI, dont M. l'abbé Napoléon Morissette, curé d'Armagh, est actuellement le Vicaire Forain.

Quant aux paroisses du Comté de Charlevoix : celles qui, avant l'annexion de ce comté au diocèse de Québec, appartenaient au Vicariat de Baie Saint-Paul, feront désormais partie du Vicariat No XVIII, et celles du Vicariat de La Malbaie seront du Vicariat No XIX, de l'Archidiocèse de Québec. — 29 octobre 1951.

L'Institut " VERITAS "

Il faut éviter de voir le communisme partout mais d'autre part on ne peut nier son existence et ses activités croissantes et néfastes. L'Institut *Veritas* qui vient d'être fondé à Montréal, s'est donné pour but de coordonner les efforts de tous contre les méfaits du parti communiste. Il mettra à la disposition de chacun une bibliothèque spécialisée, un bureau de recherches et un service d'information.

Notre plus grand souhait est que cet organisme si opportun et si bienfaisant connaisse un plein succès, qu'il soit encouragé par tous les catholiques sincères et préoccupés de défendre leur foi et leurs institutions, et qu'un grand nombre s'abonne au bulletin bimensuel *Veritas-Information.*

Cette collaboration de tous sera le plus grand encouragement pour les responsables de l'Institut *Veritas,* que je tiens à féliciter. — 10 novembre 1951.

† Charles-Omer Garant,
Evêque Auxiliaire à Québec.

Soirée triomphale en l'honneur de l'Immaculée

Nous bénissons le projet des Tertiaires de Saint François d'organiser une soirée triomphale en l'honneur de l'IMMACULÉE CONCEPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE MARIE, le 9 décembre, à 8½ heures, à l'Ancien Colisée.

Cette manifestation en l'honneur de l'Immaculée Conception marquera également pour la population du Québec, l'inauguration de l'année du Centenaire de l'Université Laval et sera une préparation éloignée au Centenaire de la proclamation du grand dogme de l'Immaculée Conception.

Nous souhaitons qu'on profite également de cette occasion pour apporter l'appui le plus efficace possible à l'œuvre nationale d'action catholique mariale du Centre Marial Canadien dont la grande revue " MARIE " a été tant de fois honorée par les plus bienveillants témoignages de la Hiérarchie catholique et du Souverain Pontife lui-même. — 6 décembre 1951.

† MAURICE ROY,
Archevêque de Québec.

Répartition des zones missionnaires pour l'année 1952

ZONE " A "
Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus

Cette zone se compose du Vicariat urbain No I et des Vicariats forains Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 18 et 19.

Les Pères Missionnaires du Sacré-Cœur pourront également passer partout dans cette zone sauf dans les trois secteurs attribués aux communautés suivantes :

a) Les Pères Capucins : SS.-Martyrs-Canadiens de Québec et les paroisses du Vicariat forain No 2 ;

b) Les Pères Rédemptoristes : St-Patrice de Québec et les paroisses du Vicariat forain No 4 ;

c) Les Clercs de St-Viateur : St-Charles-Garnier et les paroisses du Vicariat forain No 6.

ZONE " B "
Saint-Jean-de-Brébeuf

Cette zone comprend le Vicariat urbain No II, et les paroisses des Vicariats forains Nos 7 à 11 inclusivement plus les paroisses de Lauzon, Ste-Bernadette, Bienville, N.-Dame-de-Lévis, Christ-Roi et Ste-Jeanne-d'Arc.

Les Pères Blancs et les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception pourront quêter dans *toutes les paroisses de cette zone ;*

Les Pères Dominicains visiteront aussi cette zone moins le secteur suivant :

a) Les Pères Maristes auront St-Sauveur de Québec et les paroisses du Vicariat forain No 11.

ZONE " C "
Saint-René Goupil

Cette zone est formée du Vicariat urbain No III et des Vicariats forains Nos 12, 13, 14, 15 (moins les paroisses des villes de Lauzon, Bienville et Lévis), 16 et 17.

Les Prêtres des Missions Étrangères et les Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, dans *toutes les paroisses* de la zone ;

L'Oeuvre d'Orient, dans toute la zone sauf dans les paroisses attribuées aux communautés suivantes :

a) Les Pères Franciscains : St-François d'Assise de Québec et les paroisses du Vicariat forain No 12 ;

b) Les Pères Jésuites : St-Charles de Limoilou et les paroisses du Vicariat forain No 13.

Son Excellence Monseigneur l'Archevêque a bien voulu approuver la présente répartition et accorder pour un an aux communautés mentionnées l'autorisation de quêter dans les zones déterminées.

Remarques

1. De l'avis du Comité de Coopération missionnaire, Son Excellence Monseigneur l'Archevêque a décidé que dorénavant, sans préjudice des Oeuvres Missionnaires Pontificales, chaque paroisse ne serait pas tenue de recevoir plus de deux communautés missionnaires d'hommes et une de femmes par année. La nouvelle distribution tient compte de ce principe.

2. Dans le diocèse les religieuses ne sont pas admises à quêter dans les églises ni aux portes des églises.

Nouvelle distribution des zones missionnaires

La création du diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et l'annexion à Québec du comté de Charlevoix obligent le Comité diocésain de la Coopération missionnaire à un remaniement des zones et des paroisses qui sera en vigueur à partir du 1er janvier 1952.

Zone "A"
Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus

Vicariat urbain No I :

Notre-Dame de Québec, St-Patrice, N.-D. de la Garde, St-Jean-Baptiste, St-Vincent de Paul, N.-Dame du Chemin, St-Cœur de Marie, T.-S.-Sacrement, St-Dominique, SS.-MM. Canadiens, N.-Dame des Victoires, Sillery, St-Charles-Garnier, St-Thomas d'Aquin.

Dans les Vicariats forains :

No 1. L'Ange-Gardien, Boischatel, Château-Richer, Ste-Anne-de-Beaupré, St-Joachim, St-Tite, St-Ferréol, Beaupré

No 2. Ste-Pétronille, St-Laurent, St-Jean, St-François, Ste-Famille et St-Pierre de l'Ile d'Orléans, St-Grégoire, Courville, Laval, Beauport, Ste-Thérèse.

No 3. Ste-Foy, Cap-Rouge, Ancienne-Lorette, St-Gérard-Majella, Village-Huron, Loretteville, St-Émile, Charlesbourg,

N.-Dame des Laurentides, Ste-Monique-des-Saules, Ste-Françoise Cabrini (Lac Saint-Charles), St-Rodrigue, Stoneham et Tewkesbury, Valcartier.

No 4. Ste-Catherine, St-Basile, Ste-Christine, St-Léonard, St-Raymond, Rivière-à-Pierre, Pont-Rouge, Lac Edouard.

No 5. St-Augustin, Neuville, Les Écureuils, Donnacona, Cap-Santé, Portneuf, Portneuf-Station, Deschambault, Grondines.

No 6. St-Casimir, St-Thuribe, St-Ubald, Lac-aux-Sables, Montauban-les-Mines, N.-Dame des Anges, St-Alban, St-Marc-des-Carrières, St-Gilbert.

No 18. Baie-St.-Paul, St-Urbain, Les Éboulements, Saint-Louis et St-Bernard de l'Isle-aux-Coudres, La Petite-Rivière, St-Hilarion, St-Placide, St-Joseph de la Rive, St-Philippe-de-Clermont.

No 19. La Malbaie, St-Raphael, N.-Dame des Monts, Pointe-au-Pic, Ste-Agnès, St-Aimé, St-Fidèle, St-Irénée, St-Siméon, Baie-Ste-Catherine.

Zone "B"
Saint-Jean-de-Brébeuf

Vicariat urbain No II :

N.-Dame des Anges (Hôpital-Général), St-Roch, N.-Dame de la Paix, St-Sauveur, St-Malo, Jacques-Cartier, Sacré-Cœur de Jésus, N.-Dame de Grâce, St-Joseph, Québec-Ouest, N.-Dame de Pitié.

Lauzon (St-Joseph, Ste-Bernadette), Lévis (N.-Dame, Christ-Roi, Ste-Jeanne d'Arc, Bienville).

Dans les Vicariats forains :

No 7. St-Jean-Deschaillons, Parisville, Ste-Philomène (Fortierville), Ste-Françoise-Romaine, Villeroy, Val-Alain, Joly, Ste-Emmélie, Lotbinière, St-Edouard, Ste-Croix, Issoudun, St-Flavien.

No 8. St-Jacques de Leeds, Dosquet, St-Antoine-de-Tilly, St-Apollinaire, St-Agapit, St-Gilles, St-Narcisse, St-Patrice-de-Beaurivage, St-Sylvestre, Ste-Agathe, St-Bernard.

No 9. Plessisville, Lourdes, Ste-Julie, Ste-Anastasie, Ste-Sophie, St-Ferdinand, St-Adrien, St-Jean-Vianney, St-Pierre-Baptiste, Inverness.

No 10. Thetford-les-Mines, (S.-Alphonse, S.-Maurice, S.-Noël-Chabanel, La Présentation), St-Jean-de-Brébeuf, Lac-Noir, Coleraine, Pontbriand, Robertsonville, Saint-Cœur-de-Marie, St-Pierre-de-Broughton, Sacré-Cœur de Jésus, St-Méthode, St-Antoine-Daniel.

No 11. St-Victor, St-Alfred, St-Jules, St-Ephrem, Ste-Clotilde, St-Évariste, N.-Dame-de-la-Guadeloupe, St-Honoré, St-Hilaire, St-Sébastien, St-Samuel, Courcelles, Lambton.

ZONE "C"

Saint René-Goupil

Vicariat Urbain No III.

Stadacona, St-Michel-Archange, Limoilou, St-François d'Assise, St-Pascal, St-Fidèle, St-Esprit, St-Albert-le-Grand, Ste-Claire d'Assise, Giffard.

Dans les vicariats forains :

No 12. St-Georges, St-Benoît, St-Jean-de-la-Lande, St-Martin, St-René-Goupil, St-Gédéon, St-Ludger, St-Théophile, St-Côme, St-Philibert, St-Zacharie, Ste-Aurélie, St-Prosper, St-Robert-Bellarmin.

No 13. St-Sévérin, St-Frédéric, Beauceville, St-Simon-les-Mines, N.-Dame des-Pins, St-Benjamin, St-Odilon de Cranbourne, SS.-Anges, St-Joseph, L'Enfant-Jésus, Ste-Marie, St-Elzéar, St-Maxime-de-Scott.

No 14. Pintendre, St-Henri, St-Isidore, St-Lambert, St-Anselme, Honfleur, Ste-Claire, St-Malachie, St-Nazaire, Frampton, Ste-Marguerite, Ste-Hénédine, St-Léon de Standon.

No 15. St-Jean-Chrysostome, St-Romuald, St-Nicolas, Charny, Ste-Hélène de Breakeyville, St-Rédempteur, St-Étienne, St-David, Beaumont.

No 16. St-Raphael, Armagh, St-Nérée, St-Gervais, St-

Lazare, St-Damien, N.-Dame de Buckland, St-Philémon, St-Magloire, St-Michel, LaDurantaye, St-Charles, St-Vallier.

No 17. Ste-Germaine, Ste-Justine, St-Cyprien, St-Luc, Ste-Sabine, St-Camille, St-Louis-de-Gonzague, Ste-Rose. — 20 décembre 1951.

Tarif des messes

A partir du 1er janvier prochain, le tarif des messes chantées dans toutes les églises du diocèse sera de $5.00, et la répartition des honoraires est celle déterminée par le Synode diocésain au décret 215.

Toutes les messes recueillies jusqu'à date, au tarif de $3.50 devront être chantées les premières. Le tarif des messes basses, dites " Manuales ", qui était autrefois de 0.50, sera désormais de $1.00.

Nous rappelons qu'on doit transmettre à l'Archevêché les honoraires des grand'messes ou des basses messes qui ne pourraient être célébrées dans un délai convenable. C'est à l'Archevêque qu'il revient normalement de transmettre ces honoraires au Vatican et aux paroisses ou missions qui en manquent le plus. — 31 décembre 1951.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

(No 17)

A L'OCCASION DU JUBILÉ SACERDOTAL DE SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE

Archevêché de Québec,
le 5 mai 1952.

Aux membres du clergé,
aux communautés religieuses et
aux fidèles du diocèse.

Nos très chers frères,

Le douze juin prochain marquera le vingt-cinquième anniversaire d'ordination sacerdotale de notre bien-aimé archevêque, Son Excellence Monseigneur MAURICE ROY; c'est, en effet, le douze juin 1927, dans la Basilique de Québec, qu'il fut ordonné prêtre par Son Éminence le Cardinal Raymond-Marie Rouleau, O.P.

Quel prêtre n'a pas désiré, au fond de son cœur, célébrer dans la plus stricte intimité les anniversaires du jour où Notre-Seigneur Jésus-Christ lui a donné une participation à son divin sacerdoce? Monseigneur l'Archevêque, lui aussi, eût préféré vivre ces jours dans la retraite et le recueillement, afin de pouvoir dire à Dieu sa reconnaissance, sans être distrait par aucune célébration extérieure.

Mais nous ne pouvons pas, nous, ses enfants, ne pas souligner un événement aussi heureux. N'est-ce pas, très chers frères, répondre à vos désirs les plus ardents que de vous invi-

ter à participer au jubilé sacerdotal de celui qui préside aux destinées de notre diocèse?

Le Christ, qui joint indissolublement dans sa personne et la nature divine et la nature humaine, est le médiateur par excellence entre le ciel et la terre, le Pontife souverain, le Prêtre éternel. Mais, avant de remonter vers son Père, Notre-Seigneur a voulu confier à des hommes la mission de continuer son œuvre ici-bas. A la dernière Cène, la veille de sa mort, après nous avoir donné l'Eucharistie, il institue le sacerdoce en disant à ses Apôtres : " Faites ceci en mémoire de moi " (Luc, 22, 19). Et ces pauvres pêcheurs sont tout transformés, marqués à l'effigie de Notre divin Sauveur, chargés de perpétuer le sacerdoce et le sacrifice du Fils de Dieu. Depuis ce jour, sans interruption, des milliers et des milliers d'hommes ont été revêtus de cette incomparable dignité pour le bonheur et le salut de l'humanité. Le prêtre, en effet, est prêtre " pour les hommes ", ses frères (Héb. 5, 1). C'est pour se dépenser au service des âmes qu'il devient prêtre, tenant la place de Jésus-Christ auprès d'elles.

Les vingt-cinq années de prêtrise de Son Excellence Monseigneur MAURICE ROY ont été une merveilleuse réalisation de cet idéal sacerdotal. Au Séminaire de Québec, comme professeur à la Faculté de Théologie et comme aumônier des étudiants, dans les camps militaires et sur le champs de bataille durant la dernière guerre, à Trois-Rivières et ici dans l'exercice de sa charge pastorale depuis qu'il est évêque, il a été d'un dévouement inlassable pour les âmes. Sa piété profonde, ses remarquables qualités d'esprit, sa grande bonté pour tous, en particulier pour les enfants, font de lui un modèle attachant, un guide sûr, un père aimé.

La reconnaissance nous fait un devoir impérieux d'avoir une pensée quotidienne pour notre Archevêque dans nos prières et nos sacrifices, et nous aurons grande joie à le fêter au début du mois prochain. Nous n'avons pas l'intention de détailler ici le programme des fêtes ; disons seulement que chacun aura sa part : les enfants, les adultes, les communautés religieuses d'hommes et de femmes, le clergé séculier et régulier.

Ainsi, prêtres, religieux et laïques auront l'occasion de rendre leurs hommages et de manifester leur affectueux attachement au prélat si distingué que la divine Providence nous a donné pour pasteur.

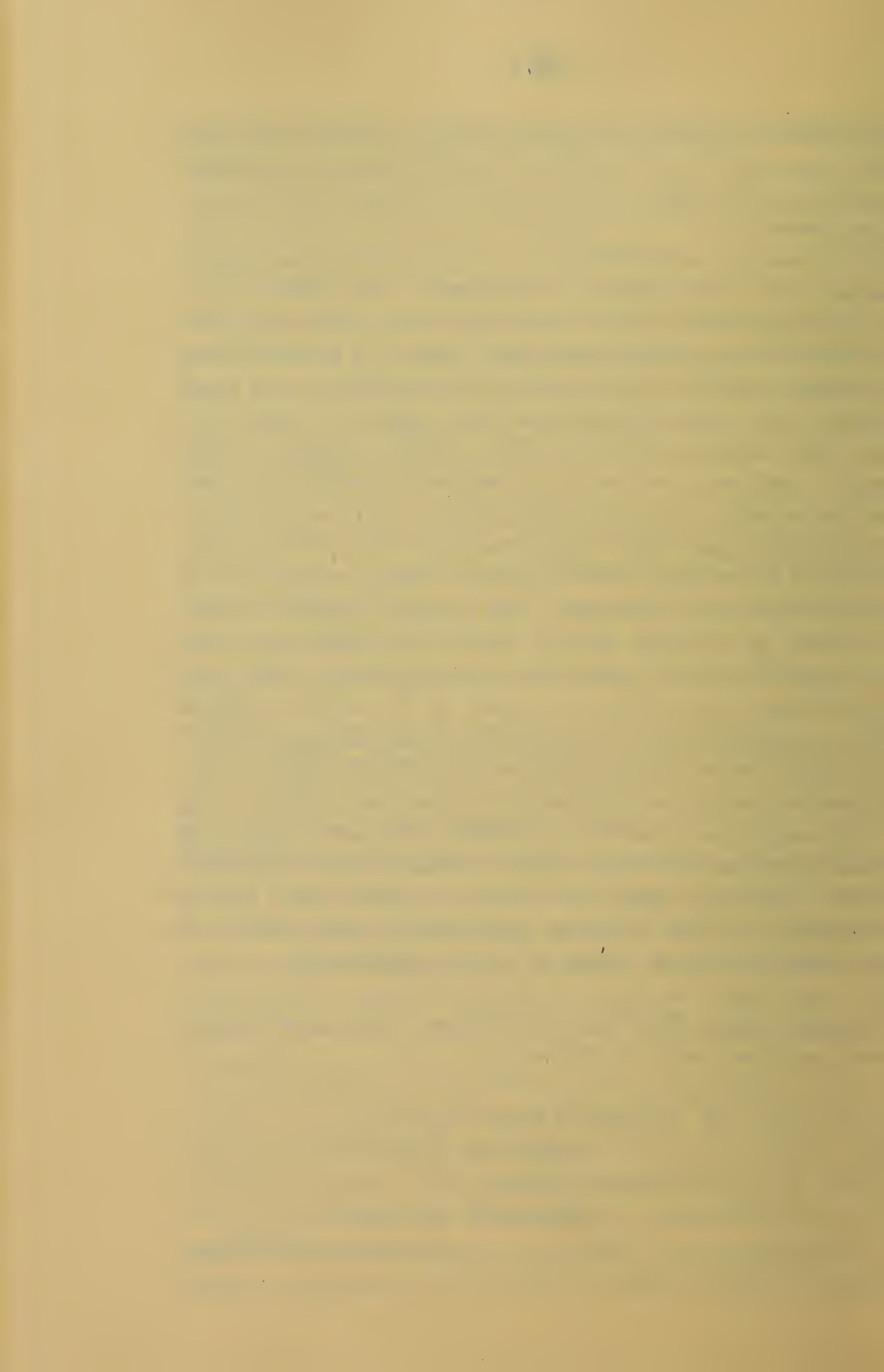
Les vocations sacerdotales sont l'objet d'une préoccupation constante de Monseigneur l'Archevêque. Ne désire-t-il pas lui-même que 1952 soit une année consacrée d'une façon particulière au recrutement sacerdotal ? Aussi, le comité chargé de préparer les fêtes a-t-il pensé qu'à l'occasion de son jubilé d'argent une souscription pourrait être organisée dans le diocèse ; les offrandes ainsi recueillies seraient remises à notre Pasteur pour ses œuvres de vocations sacerdotales. Nous sommes assurés, Nos très chers frères, que tous voudront faire leur part pour aider au recrutement des ouvriers nécessaires à la moisson des âmes, en même temps que pour donner à Monseigneur l'Archevêque une preuve tangible de leur vénération et de leur estime. Quand Messieurs les curés feront appel à votre générosité, vous répondrez donc avec empressement, dans toute la mesure de vos moyens. S'il en est ainsi, la bourse qui sera présentée à notre Père et Pasteur, à l'occasion de ses fêtes, sera digne de lui et de vous.

Nous écrirons, avec ce jubilé sacerdotal, une nouvelle page de l'histoire de notre diocèse. Si tous collaborent, cette page enrichira encore les annales déjà si glorieuses de l'Église de Québec. D'avance, nous vous disons un cordial merci et nous demandons au Bon Dieu de récompenser votre charité en vous comblant de ses grâces et de ses bénédictions.

Veuillez agréer, Nos très chers frères, l'assurance de notre dévouement en Jésus et Marie

† Charles-Omer Garant,
Evêque tit. de Zorolus.

† Lionel Audet,
Evêque tit. de Tibari
Auxiliaires à Québec.



CIRCULAIRE AU CLERGÉ

(No 18)

Archevêché de Québec,
le 1er janvier 1953.

La présente circulaire comporte la série chronologique, précédée d'une table alphabétique, des principaux communiqués d'ordre disciplinaire ou historique, parus dans la "*Semaine Religieuse de Québec*" au cours de l'année 1952.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Tarif des messes

A partir du 1er janvier prochain, le tarif des messes chantées dans toutes les églises du diocèse sera de $5.00, et la répartition des honoraires est celle déterminée par le Synode diocésain au décret 215.

Toutes les messes recueillies jusqu'à date, au tarif de $3.00 devront être chantées les premières. Le tarif des messes basses, dites " Manuales ", qui était autrefois de 0.50, sera désormais de $1.00.

Nous rappelons qu'on doit transmettre à l'Archevêché les honoraires des grand'messes ou des basses messes qui ne pourraient être célébrées dans un délai convenable. C'est à l'Archevêque qu'il revient normalement de transmettre ces honoraires au Vatican et aux paroisses ou missions qui en manquent le plus. — 31 décembre 1951.

Règlement du Carême

Fidèle à l'enseignement de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a dit à ses disciples " Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous " (s. Luc, XIII, 5), notre Mère la Sainte Église nous impose la loi du jeûne et de l'abstinence. Elle veut ainsi nous encourager à offrir une juste réparation pour nos péchés et à marcher généreusement à la suite de notre Sauveur qui a souffert et qui est mort pour nous.

Abstinence

Tous les fidèles qui ont SEPT ANS accomplis et l'usage de raison sont tenus à la loi de l'abstinence (canons 12 et 1254 §1).

La loi de l'abstinence défend de se nourrir de viande et de jus de viande, de même que du sang, de la graisse et de la moëlle des animaux qui naissent et vivent sur la terre. Elle ne défend ni les œufs, ni le laitage (lait, crème, beurre, fromage), ni l'oléomargarine, non plus que les condiments et les assaisonnements même s'ils proviennent de la graisse des animaux (canon 1250).

En vertu des facultés accordées par le Saint-Siège à tous les évêques, la loi de l'abstinence a été modifiée comme suit :

Le mercredi des Cendres et tous les vendredis sont des jours d'abstinence complète, c'est-à-dire qu'on devra faire maigre toute la journée.

Le mercredi et le samedi des Quatre-Temps sont des jours d'abstinence partielle, c'est-à-dire qu'il est permis de faire gras à un seul repas.

Le Samedi Saint, il faut faire maigre jusqu'à midi.

Jeûne

Tous les fidèles, depuis l'âge de 21 ans jusqu'à 59 ans accomplis, sont tenus à la loi du jeûne (canon 1254 §2).

Tous les jours du Carême (sauf les dimanches) sont des jours de jeûne d'obligation (can. 1253 §3). Le jeûne quadragésimal cesse le Samedi Saint à midi (canon 1252, §4).

La loi du jeûne prescrit de ne faire qu'un seul repas complet par jour (canon 1251 §1).

La coutume autorisée permet de prendre deux repas *maigres* ; la quantité de nourriture de ces deux repas réunis ne doit pas égaler la quantité de nourriture du repas principal.

Les jours de jeûne, la viande est permise au repas principal, excepté les vendredis et le Mercredi des Cendres.

On ne peut pas manger entre les repas, mais les liquides, y compris le lait et les jus de fruit, sont permis.

Si l'on ne peut suivre la loi du jeûne ou de l'abstinence sans nuire à sa santé, ou sans se mettre dans l'incapacité de vaquer à ses occupations ordinaires, on se trouve par le fait même exempté. En cas de doute, on consultera son Curé ou son confesseur en temps opportun.

Nous exhortons instamment les fidèles durant le saint temps du Carême à assister quotidiennement à la messe, à communier fréquemment, à prendre part plus souvent aux exercices publics de piété, à réciter le chapelet en famille, à donner généreusement aux œuvres de charité, à visiter et secourir les malades, les vieillards et les pauvres, à s'abstenir des boissons alcooliques et des amusements mondains et à prier avec une ferveur redoublée, particulièrement aux intentions du Souverain Pontife.

Autres directives

1.—L'Aumône étant le complément nécessaire de la pénitence, elle doit suppléer, durant le Carême, aux anciennes rigueurs, aujourd'hui abolies : elle s'impose surtout à ceux qui sont dispensés du jeûne.

2.—Pour faciliter aux fidèles l'accomplissement de ce devoir, les aumônes du Carême seront recueillies sous enveloppes à la fin du Carême ; elles seront remises à Monseigneur l'Archevêque.

3.—Il y aura dans chaque paroisse, au jour et à l'heure désignés par le curé, des exercices publics de piété comprenant, une fois par semaine, celui du Chemin de la Croix.

4.—Les fidèles peuvent satisfaire au précepte de la Communion pascale depuis le Mercredi des Cendres jusqu'au dimanche de la Quasimodo (Indult accordé à l'Archidiocèse de Québec pour cinq ans, le 18 juillet 1949), les premiers communiants jusqu'à la Trinité. — 11 février 1952.

† Maurice Roy,
Archevêque de Québec.

Déclaration de Son Excellence Mgr l'Archevêque à l'occasion de la mort de Sa Majesté le Roi Georges VI

La mort si soudaine de Sa Majesté le Roi Georges VI afflige profondément tous ses sujets du Canada. Comme Souverain, Sa Majesté le Roi, admirablement secondé par Sa Majesté la Reine Elisabeth, s'est consacré à ses hautes fonctions avec un dévouement vraiment héroïque ; il s'est prodigué auprès des malades et des blessés, auprès des militaires, auprès des civils éprouvés par les bombardements aériens.

La dignité de sa vie, le bel exemple des vertus domestiques qu'il a donné à son peuple, avec toute la famille royale, lui ont attiré le respect et l'affection de tous. Il laissera le souvenir d'un roi plein de noblesse et de bonté. — 6 février 1952.

En Signe de Deuil

A l'occasion de la mort du Roi Georges VI.

Par décision de S. Exc. Mgr l'Archevêque, on sonnera les cloches des églises, durant deux minutes, demain matin, à 11 heures, en signe de deuil public, à l'occasion de la mort du Roi Georges VI. — 6 février 1952.

Messe solennelle le jour des funérailles de Sa Majesté le Roi Georges VI

Le vendredi, 15 février, jour des funérailles de Sa Majesté le Roi Georges VI, la messe solennelle " Pro Pace " sera chantée dans la Basilique-Cathédrale de Québec, à neuf heures et demie, pour implorer l'assistance de Dieu sur le Canada, la Grande Bretagne et les autres pays en deuil du Roi défunt, et ses bénédictions sur le règne qui commence.

Son Excellence Monseigneur l'Archevêque présidera au trône et prononcera une allocution. 11 février 1952.

Avènement de Sa Majesté la Reine Elisabeth II

Le dimanche 17 février, on chantera dans toutes les églises du diocèse de Québec un *Te Deum* d'action de grâces à l'occasion de l'avènement au trône de Sa Majesté la Reine Elisabeth II. — 11 février 1952.

La Vigile Pascale

Un décret de la Sacrée Congrégation des Rites promulgué dans les *Acta Apostolicæ Sedis* (25 janvier 1952) autorise les Ordinaires à permettre dans leur diocèse respectif la célébration de la vigile de Pâques dans la soirée du Samedi Saint.

Le Souverain Pontife a renouvelé pour trois ans, en les modifiant, les facultés données aux Évêques l'an dernier au sujet de cet office.

Se prévalant de ces pouvoirs, Son Excellence Monseigneur l'Archevêque autorise les curés et les recteurs d'églises ou de chapelles, à célébrer dès huit heures du soir, selon le rite solennel (avec ministres sacrés) ou selon le rite simple (sans ministres sacrés) la vigile de Pâques, d'après les nouvelles rubriques.

On trouvera un commentaire du décret et des facultés qu'il accorde, dans la partie non officielle du numéro de la *Semaine Religieuse de Québec*. — 10 mars 1952.

Hypnotisme

L'hypnotisme est de nos jours l'objet d'un véritable engouement. Le Concile plénier de Québec et le Synode diocésain demandent aux pasteurs d'âmes d'éloigner soigneusement les fidèles de ces pratiques qui comportent de sérieux dangers au point de vue physique et mental.

L'Église n'a jamais défendu l'hypnotisme comme tel, au contraire, en diverses circonstances, le St-Office a expressément déclaré que l'hypnotisme pratiqué dans certaines conditions et avec certaines garanties morales pouvait être permis.

Les théologiens ont l'habitude de distinguer trois sortes d'hypnotisme : médical, vulgaire, diabolique.

1. *L'hypnotisme médical* ou thérapeutique : c'est celui que l'on pratique dans un but médical ou scientifique, comme la correction de certains défauts ou habitudes chez les enfants, la guérison de certaines phobies ou idées fixes, etc. . . Cette forme d'hypnotisme est permise aux conditions ordinaires du volontaire indirect. Il faut le consentement de l'intéressé, (dans certains cas, il suffit que ce consentement soit présumé); une raison grave, telle une maladie qu'on ne peut guérir par d'autres moyens ; du côté de l'hypnotiseur, habileté, prudence et honnêteté.

2. *L'Hypnotisme vulgaire* ou d'amateur ; c'est celui qui est provoqué par des hommes légers pour amuser, satisfaire une curiosité malsaine, gagner de l'argent. Cet hypnotisme est défendu, parce qu'il n'y a pas de raison suffisante pour l'autoriser ou pour y recourir, étant donné ses inconvénients et ses dangers.

3. *L'Hypnotisme diabolique* ou supérieur : c'est celui qui fait appel à l'intervention des mauvais esprits. Il est condamné par la loi naturelle et la loi positive ; c'est de la superstition comme le spiritisme.

On voit ce qu'il faut penser de ces séances publiques d'hypnotisme qui se donnent un peu partout. Ces séances sont facilement inconvenantes et dangereuses. De toute évidence, c'est une pratique abusive de l'hypnotisme, c'est de l'hypnotisme vulgaire qui ne saurait en aucune façon se justifier au point de vue moral. Nul ne peut donc encourager de semblables spectacles, ni louer salles ou chambres à ces fins. Les prêtres et les éducateurs doivent détourner les fidèles de ces abus.

En résumé : l'hypnotisme médical est permis quand se vérifient les conditions du volontaire indirect ; l'hypnotisme vulgaire est défendu parce que non justifié ; l'hypnotisme diabolique est toujours gravement illicite.
— 10 avril 1952.

Abstinence et Jeûne en dehors du Carême

Abstinence

L'abstinence complète consiste à faire maigre toute la journée ; elle doit être observée le vendredi de chaque semaine, les vigiles de Noël et de la solennité de l'Assomption.

L'abstinence partielle permet de faire gras à un seul repas ; elle est obligatoire le mercredi et le samedi des Quatre-Temps, les vigiles de la Pentecôte et de la Toussaint.

Ainsi, par exemple, le 31 mai prochain, vigile de la Pentecôte, les fidèles devront observer l'abstinence partielle. De même, la semaine du 1er juin, qui est la prochaine semaine des Quatre-Temps, le vendredi sera évidemment un jour d'abstinence complète; les mercredi et samedi seront des jours d'abstinence partielle.

Jeûne

Le jeûne est obligatoire les mercredi, vendredi et samedi, des Quatre-Temps, les vigiles de la Pentecôte, de la Toussaint, de Noël et de la solennité de l'Assomption.

Donc, samedi le 31 mai, de même que les mercredi, vendredi et samedi de la semaine du 1er juin, seront des jours de jeûne d'obligation.

Ceux qui sont exemptés du jeûne ne sont pas, par le fait même, exemptés de l'abstinence complète ou partielle.

Pour ce qui est du jeûne, rappelons que la quantité de nourriture absorbée le matin et le soir ne doit pas égaler la quantité de nourriture du *repas principal.* Depuis cette année, *le lait et les jus de fruit sont permis*, même *entre les repas.*
— 14 mai 1952.

(a Messe votive du Cœur Immaculé de Marie

(b Fête de Sainte Françoise Cabrini

A la demande de l'Épiscopat du Canada, la Sacrée Congrégation des Rites vient de concéder les deux indults suivants :

Le premier accorde pour cinq ans le privilège de célébrer, le premier samedi de chaque mois, une messe votive en l'honneur du Cœur Immaculé de Marie, aux conditions mentionnées dans le rescrit pontifical.

En vertu du second, la fête de Sainte Françoise Cabrini. Vierge, patronne des émigrants, qui se célèbre le 22 décembre, est étendue à tout le Canada, avec office et messe propres.

Voici les deux textes de ces deux indults :

SACRA CONGREGATIO
RITUUM

Prot. N. D. 919/52.

DITIONIS CANADENSIS

Instantibus Exc.mis ac Rev.mis Canadensis Ditionis Ordinariis, Sacra Rituum Congregatio, vigore facultatum sibi a Sanctissimo Domino Nostro PIO Divina Providentia PAPA XIIo specialiter tributarum, benigne indulget ut, *ad proximum quiquennium*, in omnibus ecclesiis præfatæ Ditionis, celebrari possit, singulis primis Sabbatis cuiusvis mensis, unica Missa votiva de Immaculato Corde Beatæ Mariæ Virginis, dummodo non occurrat Festum deplex primæ et secundæ classis Feria, Vigilia aut Octava privilegiata, Festum, Vigilia seu Octava ipsius Deiparæ Virginis, ac insuper aliquod pium exercitium in honorem eiusdem B.M.V. mane peragatur. (*)

(*) Conformément à cette prescription, ceux qui useront de ce privilège, devront réciter, après la messe chantée ou lue, l'acte de consécration à la sainte Vierge dont ils trouveront le texte ci-dessous :

Servatis de cetero Rubricis. Contrariis non obstantibus quibuscumque.
Romæ, die Aprilis 1952.

† C. Card. Micara,
Pro-Præf.
† A. Carinci, Arch. Seleucien,
Secretarius

Sacra Congregatio
rituum

Prot. N. D. 919/52.

Ditionis Canadensis

Exc.mi ac Rev.mi Ditionis Canadensis Ordinarii, in Plenario Cœtu Octaviæ coadunati, ad fidelium terras Canadenses immigrantium pietati ac spirituali curæ providendum, Sanctissimum Dominum Nostrum PIUM PAPAM XII enixe adprecati sunt ut Festum Sanctæ Franciscæ Xaveriæ, Emigrantium Patronæ, ad totam prædictam Ditionem extendere benigne dignaretur. Sacra porro Rituum Congregatio, vigore facultatum sibi ab Eodem Sanctissimo Domino Nostro specialiter tributarum, attentis expositis, benigne annuit pro gratia juxta preces, et Festum S. Franciscæ Xaveriæ Cabrini, Virginis, quotannis, sub ritu duplici minori, cum Officio et Missa propriis et approbatis, in universa Canadensi Ditione recolendum benigne indulsit. Servatis de cetero Rubricis. Contrariis non obstantibus quibuscumque.
Romæ, die Aprilis 1952.

† C. Card. Micara,
Pro-Præf.
† A. Carinci, Arch. Seleucien,
Secretarius.

Acte de consécration

O Marie, Vierge puissante et Mère de miséricorde, Reine du ciel et refuge des pécheurs, nous nous consacrons à votre Cœur immaculé. Nous vous consacrons notre être et notre vie tout entière ; tout ce que nous avons, tout ce que nous aimons, tout ce que nous sommes. A vous nos corps, nos cœurs, nos âmes. A vous nos foyers, nos familles, notre patrie. Nous voulons que tout en nous, tout autour de nous vous appartienne. et participe aux bienfaits de vos bénédictions maternelles Et pour que cette consécration soit vraiment efficace et durable nous renouvelons aujourd'hui à vos pieds, ô Marie, les promesses de notre baptême et de notre première Communion. Nous nous engageons à professer courageusement et toujours les vérités de la Foi, à vivre en catholiques pleinement soumis à toutes les directives du Pape et des Évêques en communion avec lui. Nous nous engageons à observer les Commandements de Dieu et de l'Église, et particulièrement la sanctification du Dimanche. Nous nous engageons à faire entrer dans notre vie — autant qu'il nous sera possible — les consolantes pratiques de la Religion chrétienne et surtout la sainte Communion. Nous vous promettons enfin, ô glorieuse Mère de Dieu et tendre Mère des hommes, de mettre tout notre cœur au service de votre culte béni, afin de hâter, d'assurer, par le règne de votre Cœur immaculé, le règne du Cœur de votre adorable Fils dans nos âmes et dans toutes les âmes, dans notre cher pays et dans tout l'univers, sur la terre comme au ciel. Ainsi soit-il.

P.P.O. No 390. 5 juin 1952.

Postulateur et Vice Postulateur dans la Cause de Mgr de Laval

La fonction de Postulateur dans la cause de Mgr de Laval étant devenue vacante par la nomination de S. Exc. Mgr Léger comme Archevêque de Montréal, c'est le Révérend Père Romain St-Cyr, de la Congrégation des Pères du Saint-Sacrement,

qui a été désigné pour remplir cette charge, avec l'approbation du Saint-Siège.

Conformément aux prescriptions canoniques, le R. P. St-Cyr a nommé l'abbé Jean-Marie Fortier, du Séminaire de Québec, comme Vice-Postulateur dans cette même cause. — 7 juillet 1952.

Quête en faveur des Oeuvres du Pape

L'Épiscopat canadien organise de nouveau cette année, à travers tout le Canada, le 14 septembre prochain, une quête en faveur des œuvres de charité de Notre Très Saint-Père le Pape et pour les victimes de la guerre.

Une campagne de publicité sera faite dans les journaux catholiques du pays et les prêtres pourront en suivre les développements dès la semaine du 17 août. Il ne fait aucun doute cependant que le succès de la collecte des " Charités papales " repose surtout et avant tout sur la collaboration du Clergé.

A cette fin, le " Service Homélitique " du Centre Catholique d'Ottawa publiera dans son numéro de septembre un plan de sermon qui sera reproduit dans la *Semaine Religieuse* pour la prédication du 7 ou du 14 septembre, on pourra l'utiliser de même que les documents et statistiques qui paraîtront dans les journaux.

Nous prions les prédicateurs d'insister sur le concept chrétien de la vertu de charité et sur les grandes responsabilités tant spirituelles que temporelles qui incombent à Pie XII comme " père " de toute la chrétienté et continuateur du Christ lui-même : il est le " doux Christ sur terre ".

Le produit de cette quête Nous sera remis en entier.

Nous demandons au Divin Maître, par l'intercession de Notre-Dame de toutes grâces, de répandre sur cette Campagne de Charité, Ses plus précieuses bénédictions. 11 août 1952.

Indulgences attachées à la récitation du Chapelet à la Radio

Lettre du Saint-Père

Segreteria di Stato
di
Sua Santita
N. 279587

Du Vatican, 2 septembre 1952

Monseigneur,

Vous aviez demandé au Souverain Pontife, dans une récente lettre une concession d'indulgences particulières en faveur de ceux qui s'associent à la pieuse pratique du chapelet à la Radio, si heureusement organisée par Votre Excellence dans l'archidiocèse de Québec.

Je suis chargé de vous faire savoir que le Saint-Père a daigné réserver un accueil favorable à cette filiale requête, et qu'Elle daigne attacher à cette forme de récitation du chapelet les mêmes indulgences qu'à la récitation selon le mode ordinaire. Il sera bien toutefois — comme c'est d'ailleurs le cas jusqu'ici — que Votre Excellence ou celui qui la remplacerait au micro soit toujours assisté, à l'endroit même où s'effectue la transmission, par une ou plusieurs autres personnes répondant " more solito ".

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mes sentiments très dévoués en N.S.

J. -B. Montini,
Subst.

S. Exc. Rév.me Mgr Maurice Roy
Archevêque de Québec.

Représentations cinématographiques

Depuis plusieurs années, le problème du cinéma préoccupe les pasteurs de l'Église.

Sa Sainteté Pie XII, alors secrétaire d'État, commentant l'Encyclique "VIGILANTI CURA" disait :

" Que les Centrales Catholiques de Cinéma veillent dans chaque pays, à ce que les cinémas paroissiaux ou ceux des œuvres d'action catholique ne puissent disposer que des films qui ont une cote morale acceptable. En imposant à ces salles une discipline et une organisation sérieuses, on en fera une clientèle avec qui les producteurs devront compter."

Pour réussir à améliorer la situation il faut que les catholiques se groupent, ajoutait-il !

" Pour réaliser ce souhait de l'Encyclique, il convient de grouper en un seul bloc des salles importantes dans chaque région ".

C'est à cette fin qu'a été organisée, avec l'approbation de l'épiscopat, la Société REX FILM, société catholique de distribution de films, dont les bureaux se trouvent dans l'Édifice de l'Action Catholique, 3, Place Jean-Talon, Québec. Elle doit d'une part assurer un choix convenable de films, et d'autre part servir d'intermédiaire entre les salles qui donnent du cinéma et les grandes compagnies qui distribuent les films.

Par conséquent, les responsables de séances cinématographiques dans les paroisses, les institutions religieuses, les maisons d'éducation et centres de loisirs devront désormais s'adresser uniquement à REX FILM pour tous leurs contrats de location de films cinématographiques. Cet organisme

catholique de distribution de films doit être considéré comme le seul intermédiaire autorisé à pourvoir de films les salles catholiques. — 11 novembre 1952.

Fête de Notre-Dame des Écoles étendue à tout le Canada

A la demande des Archevêques et Évêques du Canada, la Sacrée Congrégation des Rites, par un rescrit en date du 12 novembre 1952, a étendu, avec les mêmes privilèges, à toutes les écoles et à toute la jeunesse du Canada le patronage de " Notre-Dame des Écoles ", jusqu'ici limité à la seule province de Québec.

(No 19)

LETTRE PASTORALE COLLECTIVE

DE LEURS EXCELLENCES NOSSEIGNEURS LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, AU SUJET DU SÉMINAIRE DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES

NOUS, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC,

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses et à tous les fidèles de Nos diocèses, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers Frères,

Le 2 juin 1951, Sa Sainteté le Pape Pie XII, glorieusement régnant, adressait au monde une Lettre encyclique sur les développements des Missions catholiques.[1] Après avoir loué avec la plus grande joie le travail accompli par les ouvriers de l'Évangile, il demandait la collaboration de tous les baptisés à cette œuvre si importante : « Nous vous exhortons tous, disait-il, à poursuivre toujours ce travail avec la plus grande ardeur, par des prières adressées à Dieu, par la formation et l'aide apportées aux candidats se destinant aux Missions ou bien enfin par des aumônes. . .»

Nous sommes heureux, Nos très chers Frères, de vous rendre le témoignage que depuis longtemps vous déployez le zèle le plus ardent et le plus éclairé en faveur des Oeuvres de l'évangélisation. L'Église du Canada, parvenue à l'état de plénitude de « la croissance du Christ », envoie chaque année un batail-

(1) *Evangelii Præcones*, Actes Pontificaux, Institut Social Populaire,(39), Montréal, p.1.

lon d'élite porter l'Évangile en terre païenne et y répandre les merveilles de la Rédemption. Nous constatons aussi avec la plus vive satisfaction que les fidèles confiés à Nos soins sont missionnaires par la pensée et par le cœur. Nous en voyons la preuve dans les prières ferventes que vous adressez chaque jour au Maître de la moisson pour la conversion des infidèles, dans l'affectueuse sympathie avec laquelle vous recevez nos missionnaires de retour au pays, dans les aumônes si généreuses que vous ne cessez de verser à tous les apôtres qui vous tendent fréquemment la main au nom du bon Dieu.

Nous sommes donc à l'aise pour vous rappeler deux anniversaires qui contribueront sûrement à raviver votre zèle apostolique, et un troisième qui vous fournira de nouveau l'occasion d'exercer votre générosité missionnaire.

Le 2 décembre 1952 marquait le quatrième centenaire de la mort de ce géant de l'apostolat que fut saint François Xavier, courageux messager de l'Évangile aux Indes et au Japon. Le premier évêque de Québec, Mgr de Laval, lui confia spécialement l'Église naissante de la Nouvelle-France; depuis lors, sa dévotion n'a cessé de grandir dans notre pays, dont il est devenu le puissant protecteur et le second patron. Demandons à ce grand saint de bénir l'Église du Canada, de garder notre peuple toujours fort dans la foi et de susciter dans nos familles encore si profondément chrétiennes de nombreuses vocations missionnaires, afin que le bon Dieu puisse dire de nous : « Vous serez pour moi un royaume de prêtres, une nation sainte » (Ex. 19, 6).

Il y a eu vingt-cinq ans, le 14 décembre dernier, Sa Sainteté le Pape Pie XI, d'immortelle mémoire, déclarait sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus patronne des Missions, au même titre que saint François Xavier. On se rappelle avec quelle joie cette nouvelle a été accueillie dans le monde catholique, et en particulier au Canada. Le Souverain Pontife voulait redire aux chrétiens que ce ne sont pas nécessairement les actions extraordinaires qui font les saints et les apôtres, mais que ce sont les saints qui, par leur esprit de foi et d'amour, ennoblissent et rendent surnaturellement efficaces les moindres actions de leur

vie. Soyez donc de plus en plus convaincus, Nos très chers Frères, qu'en offrant tous les jours, comme sainte Thérèse, l'encens de vos prières et les fleurs de vos petits sacrifices, vous pouvez sauver une multitude d'âmes et travailler ainsi « à l'édification du Corps mystique de Jésus-Christ, jusqu'à ce que nous parvenions tous ensemble à l'unité de la foi, à la pleine communion des fils de Dieu, selon la pleine grandeur du Christ » (Eph., 4, 12-13).

Il y a trente ans, l'épiscopat de cette Province annonçait la fondation de la Société des Missions-Étrangères de la Province de Québec. Peu de temps, après, le Séminaire Saint-François-Xavier ouvrait ses portes aux finissants de nos collèges qui aspiraient à faire partie de cette Société de prêtres séculiers vivant en communauté.

Les Archevêques et Évêques de la Province civile de Québec, soucieux non seulement du bien spirituel de leurs ouailles mais aussi de la conversion des païens, ont toujours porté le plus vif intérêt à cette Société missionnaire à qui ils ont donné l'existence et son esprit propre.

Cette Société qui est Nôtre, a bien mérité de l'Église depuis sa fondation et vous pouvez en être fiers. Vous avez droit de savoir ce qu'elle a accompli et les espoirs qu'elle entretient pour l'avenir.

Elle a formé jusqu'ici cent soixante prêtres dont plus d'une centaine sont actuellement en missions. En 1929, le Pape confiait à la jeune Société un vaste territoire en Mandchourie, au nord de la Chine, où a été fondé le diocèse de Szepingkai. En 1937, deux nouvelles circonscriptions étaient ouvertes en Extrême-Orient : Lintung en Mandchourie et Davao aux Philippines. En 1942, nos prêtres des Missions-Étrangères entraient à Cuba et, en 1949, au Japon. Entre temps, on jetait à Québec les bases d'une maison de Probation où les jeunes gens qui veulent devenir missionnaires doivent s'initier, durant un an, aux mystères de la vie spirituelle. De plus, on répandait dans les familles la revue « Missions-Étrangères » afin de faire mieux apprécier le travail de nos ouvriers évan-

géliques et de maintenir avec eux un lien de sympathie et de solidarité.

Vous n'ignorez pas, Nos très chers Frères, les épreuves qu'eurent à subir, en ces dernières années, les chrétientés naissantes de l'Extrême-Orient. La plupart des missionnaires de Notre Société ont connu les horreurs de la guerre avec ses bombardements, les camps de concentration avec leurs misères inouïes. Quelques-uns y ont même laissé leur vie, presque tous y ont usé leur santé. La Chine est victime en ce moment de la persécution ouverte. L'héroïque évêque de Szepingkai, Mgr Louis-A. Lapierre, qui vient de mourir à son poste, laissait dans ses prêtres compagnons, les derniers représentants de l'Église en ce malheureux pays. Comment ne pas admirer ces grands bienfaiteurs de l'humanité qui, avec saint Paul, « ont souffert les dangers de toute sorte, les travaux et les peines, les veilles nombreuses, la faim, la soif, les jeûnes multipliés, le froid, la nudité, l'ingratitude des hommes » ? (2 Cor., 11, 26).

Mais la souffrance de ces athlètes du sacerdoce, qui font tant d'honneur à notre pays, ne peut rester stérile. C'est Notre-Seigneur lui-même qui nous le dit : « Si le grain de blé tombé en terre ne meurt pas, il demeure seul ; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruits » (Jean, 12, 24-25).

Les fruits s'annoncent déjà très abondants, le bon Dieu bénit visiblement Notre Société missionnaire. Les vocations se multiplient et les jeunes gens prennent d'assaut le Séminaire de Pont-Viau. En septembre dernier, trente-deux probanistes ont revêtu la soutane au noviciat de Québec et soixante-trois grands séminaristes poursuivent actuellement leurs études théologiques au Séminaire de Pont-Viau, devenu trop étroit.

Nous devons agrandir ce Séminaire afin qu'il puisse accepter tous les futurs prêtres que la divine Providence nous envoie. Il vous appartient, Nos très chers Frères, de continuer cette œuvre si bien commencée chez nous et de fournir un gîte suffisant à la relève qui monte toujours plus nombreuse.

En conséquence nous vous demandons instamment d'être plus généreux que jamais à la quête commandée annuelle des Missions-Étrangères laquelle sera remise en totalité pour

aider à la construction d'une aile nouvelle à Notre Séminaire de Pont-Viau.

Nous prions la Très Sainte Trinité par l'intercession de Marie Médiatrice, de faire descendre sur chacun de vous, en récompense de votre inépuisable charité, une surabondance de grâce et de paix !

Sera Notre présente Lettre pastorale collective lue et publiée au prône dans toutes les églises paroissiales et en chapitre dans les communautés religieuses, le dimanche précédant la quête pour le Séminaire.

Donné à Québec, au Palais archiépiscopal, sous Notre seing, le quinzième jour de janvier, l'an du Seigneur mil neuf cent cinquante-trois.

† PAUL-ÉMILE, Cardinal LÉGER, *Archevêque de Montréal.*
† ALEXANDRE, *Archevêque d'Ottawa.*
† MAURICE, *Archevêque de Québec.*
† GEORGES, *Archevêque de Sherbrooke.*
† CHARLES-EUGÈNE, *Archevêque de Rimouski.*
† JOSEPH-EUGÈNE, *Évêque de Mont-Laurier.*
† LOUIS, O.M.I., *Évêque de Timmins.*
† JOSEPH-ALFRED, *Évêque de Valleyfield.*
† JOSEPH-ARTHUR, *Évêque de Joliette.*
† JOSEPH-ALDÉE, *Évêque d'Amos.*
† ANASTASE, *Évêque de Saint-Jean-de-Québec.*
† NAPOLÉON-ALEXANDRE, C.J.M., *Évêque du Golfe Saint-Laurent.*
† ARTHUR, *Évêque de Saint-Hyacinthe.*
† GEORGES, *Évêque de Chicoutimi.*
† ALBINI, *Évêque de Gaspé.*
† GEORGES-LÉON, *Évêque de Trois-Rivières.*
† WILLIAM J., *Évêque de Pembroke.*
† ALBERTUS, *Évêque de Nicolet.*
† ÉMILIEN, *Évêque de Saint-Jérôme.*
† BRUNO, *Évêque de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.*
† HENRI, O.M.I., *Évêque titulaire de Perrhé, Vicaire apostolique de la Baie James.*

† Lionel, o.m.i., *Évêque titulaire d'Isbo, Vicaire apostolique du Labrador.*

† Gérard-M., *Évêque-Coadjuteur de Saint-Jean-de-Québec.*

† Conrad, *Évêque titulaire d'Arena, Auxiliaire à Montréal*

† Lawrence Patrick, *Évêque titulaire d'Opos, Auxiliaire à Montréal.*

† Edouard, *Évêque titulaire de Tabe, Auxiliaire à Joliette.*

† Charles-Omer, *Évêque titulaire de Zorolus, Auxiliaire à Québec.*

† Percival, *Évêque titulaire d'Albule, Auxiliaire à Valleyfield.*

† Maxime, *Évêque titulaire de Christopolis, Auxiliaire à Ottawa.*

† Lionel, *Évêque titulaire de Tibari, Auxiliaire à Québec.*

(No 20)

COMMUNIQUÉ

DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL ET DE LEURS EXCELLENCES NOSSEIGNEURS LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE QUÉBEC, MONTRÉAL, OTTAWA, RIMOUSKI ET SHERBROOKE AU SUJET DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS DU JEÛNE EUCHARISTIQUE.

NOUS, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET L'AUTORITÉ DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE CIVILE DE QUÉBEC.

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses et à à tous les fidèles de Nos diocèses, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Le présent communiqué apporte aux fidèles et aux prêtres de Nos diocèses les directives que Nous croyons nécessaire de donner afin d'assurer, conformément à la volonté du Saint-Siège, l'observance stricte et uniforme des nouvelles prescriptions de la loi du jeûne eucharistique.

A — DIRECTIVES AUX FIDÈLES

Nos très chers Frères,

Nous vous faisons connaître les modifications apportées à la loi du jeûne eucharistique par la Constitution " Christus Dominus ".

L'Église a séparé très tôt le Saint Sacrifice de la Messe des agapes qui le précédaient aux premiers temps du christianisme et a introduit le jeûne eucharistique avant la communion. Cette coutume s'appuie sur de très graves motifs. L'abstention de la nourriture et de la boisson convient au profond respect que nous devons avoir envers la Majesté suprême de Jésus-Christ, quand nous nous apprê-

tons à le recevoir caché sous les voiles de l'Eucharistie. Ce jeûne favorise également la piété et peut, par conséquent, contribuer à augmenter les fruits si salutaires que Jésus-Christ nous demande de produire avec l'aide de la grâce.

Toutefois, déjà dans le passé, l'Église a cru opportun de relâcher cette loi du jeûne pour des raisons particulières, comme la maladie ou une autre nécessité. Les conditions nouvelles créées par la vie moderne inspirent aujourd'hui à l'Église de concéder des privilèges plus étendus.

Nous sommes heureux de constater que la dévotion envers l'Auguste Sacrement de l'Autel se développe sans cesse dans l'esprit des fidèles. Puissent les modifications apportées à la loi du jeûne eucharistique rendre encore plus ardent le désir de participer aux mystères divins.

Voici les nouvelles dispositions de la loi du jeûne eucharistique :

I) Principe général :

a) L'eau naturelle ne rompt plus le jeûne eucharistique. Tous peuvent donc désormais, même sans raison particulière, absorber de l'eau naturelle avant de communier. Aucune permission n'est requise pour agir ainsi.

b) A part cette modification, la loi du jeûne eucharistique reste la même et comporte les mêmes obligations qu'auparavant pour toutes les personnes qui ne se trouvent pas dans les conditions spéciales indiquées ci-après.

II) Catégories spéciales de fidèles :

a) Sur le conseil prudent d'un prêtre, les fidèles *malades*, même non alités, incapables de rester complètement à jeun sans un inconvénient sérieux, peuvent prendre du liquide ou un vrai remède même solide (à l'exclusion des boissons alcooliques). Ils peuvent faire usage de ce privilège même juste avant la communion.

b) Sur le conseil prudent d'un prêtre, les fidèles *qui ne sont pas malades mais qui ne peuvent pas* rester complètement à jeun sans un inconvénient sérieux, peuvent prendre quelques chose

sous forme de liquide (à l'exclusion des boissons alcooliques, telles que bière, vin et autres liqueurs enivrantes), jusqu'à une heure avant de communier.

Selon la nouvelle loi de l'Église, les cas dans lesquels il y a sérieux inconvénient sont au nombre de trois seulement :

i) *Un travail fatigant* accompli avant la communion. Accomplissent un travail fatigant : les ouvriers ou employés qui travaillent par équipes de jour et de nuit ; ceux qui par devoir ou par charité doivent veiller la nuit ; les femmes enceintes ou nourrices, les mères de famille ou autres personnes qui avant de pouvoir se rendre à l'église doivent se livrer à un travail prolongé.

ii) *L'heure tardive* de la communion :
Il y a, en effet, des fidèles qui ne peuvent communier qu'à une heure tardive, des enfants pour qui il est trop difficile avant d'aller à l'école, de se rendre à l'église pour communier et de revenir ensuite à la maison pour déjeûner.

iii) *Long trajet* pour atteindre l'église :
Par long trajet, l'on entend ici un parcours de plus d'un mille à pied (de 20 à 30 minutes de marche) ou un trajet proportionnellement plus long si l'on se sert d'un véhicule, compte tenu de la difficulté du voyage et de l'état du fidèle.

c) Il ne faut pas oublier que chaque fidèle, avant de profiter de ces avantages, doit soumettre son cas à un prêtre. Le prêtre *peut* accorder ce privilège une fois pour toutes, aussi longtemps que le fidèle sera dans les mêmes conditions.

III) Messes du soir :

1) Le Saint-Siège accorde aux Évêques la faculté de permettre dans leur diocèse la célébration des messes du soir, à certains jours et quand les circonstances rendent cette célébration nécessaire.

2) Ces messes ne peuvent commencer avant quatre heures de l'après-midi.

3) Les dimanches et fêtes d'obligation, les fidèles, en assistant à ces messes du soir, peuvent satisfaire au précepte de l'assistance à la messe.

4) A ces messes du soir, tous les fidèles peuvent communier pendant la messe ou même immédiatement avant ou tout de suite après :

i) A condition de rester *trois* heures sans manger et *une* heure sans boire *avant* la communion (On se rappellera cependant qu'il est permis en tout temps de prendre de l'eau naturelle).

ii) A condition de s'abstenir de toute boisson alcoolique, quelle qu'elle soit, depuis minuit jusqu'au moment de la communion. Cependant, au repas, mais seulement pendant le repas, il est permis de prendre, avec modération convenable, les boissons alcoolisées habituellement en usage pendant les repas (p.e. vin, bière, cidre, etc., mais non les liqueurs fortes, telles que gin, cognac, whisky, etc. . .)

iii) A condition de ne pas avoir déjà communié le matin du même jour.

IV) Règles d'interprétation :

a) Les fidèles qui sont dans les conditions voulues pour bénéficier des privilèges accordés peuvent en jouir *tous les jours.*

b) Le Saint-Siège prescrit que l'on s'en tienne fidèlement au texte du document pontifical et qu'on n'élargisse en aucune façon les privilèges si grands qu'Il a accordés.

c) Suivant la pratique traditionnelle de l'Église qui a coutume, lorsqu'Elle adoucit la loi du jeûne, de prescrire d'autres bonnes œuvres, ceux qui se servent des privilèges accordés, doivent compenser, dans la mesure du possible, soit par la pénitence intérieure, soit d'une autre façon.

d) Afin que les fidèles observent uniformément et exactement cette nouvelle discipline, tous les privilèges et indults accordés antérieurement par le Saint-Siège, de quelque manière que ce soit, sont abolis.

V) Entrée en vigueur des modifications :

Les présentes modifications apportées à la loi du jeûne eucharistique sont déjà en vigueur.

Les présentes directives aux fidèles seront lues et publiées au prône dans les églises paroissiales et chapelles publiques, ainsi qu'en Chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après leur réception.

B. — DIRECTIVES AUX PRETRES

I) Principe général :

a) L'eau naturelle ne rompt plus le jeûne eucharistique. Tous peuvent donc désormais, même sans raison particulière, absorber de l'eau naturelle avant de communier. Aucune permission n'est requise pour agir ainsi.

b) A part cette modification, la loi du jeûne eucharistique (qui demande de ne pas avoir mangé ni bu depuis minuit pour communier) reste la même et comporte les mêmes obligations qu'auparavant pour tous les prêtres qui ne se trouvent pas dans les conditions spéciales indiquées ci-après.

II) Catégories spéciales de pretres :

a) Les prêtres malades, même non alités, incapables de rester complètement à jeun sans sérieux inconvénient peuvent, tout comme les fidèles, prendre du liquide ou un vrai remède même solide (à l'exclusion des boissons alcooliques). Ils peuvent faire usage de ce privilège, même juste avant de célébrer la messe ou de recevoir la sainte Communion.

b) Les prêtres qui ne sont pas malades peuvent prendre quelque chose sous forme de liquide (à l'exclusion des boissons alcooliques), jusqu'à une heure avant la sainte messe, dans les trois cas suivants :

i) s'ils célèbrent à une heure tardive (après 9 heures) ;

ii) s'ils célèbrent après un ministère fatigant (p.e. confessions, distribution de la communion, visite des malades) ; le ministère est considéré comme fatigant quand il est accompli de très bonne heure (par ex. avant 6 heures) ou s'il dure assez longtemps (par ex. 1 heure avant la messe) ;

iii) s'ils célèbrent après un long trajet. Par long trajet, l'on entend ici un parcours de plus d'un mille à pied (de

20 à 30 minutes de marche) ou un trajet proportionnellement plus long si l'on se sert d'un véhicule, compte tenu de la difficulté du voyage et de l'état du prêtre.

c) i) Les prêtres autorisés à dire deux ou trois messes, peuvent à la première et à la seconde messe prendre les deux ablutions prescrites par les rubriques, mais en se servant uniquement de l'eau.
Cependant à Noël et au Jour des Morts, le prêtre qui célèbre les trois messes de suite, est tenu de suivre les rubriques en ce qui regarde les ablutions.

ii) Si par inadvertance, un prêtre qui doit célébrer deux ou trois messes, prend du vin aux ablutions, il peut quand même célébrer la deuxième et la troisième messe.

d) Pour jouir de ces privilèges, les prêtres n'ont pas à prendre l'avis d'un confesseur.

III) Messes du soir :

1) Le Saint-Siège accorde aux Ordinaires la faculté de permettre la célébration des messes du soir dans leur diocèse à certains jours et quand les circonstances rendent cette célébration nécessaire : par exemple, pour les ouvriers de certaines industries qui se relayent au travail même les jours de fête, pour certaines catégories de travailleurs qui sont employés pendant la matinée des jours de fête ; à l'occasion de réunions de caractère religieux ou social, auxquelles prennent part un grand nombre de fidèles provenant même de régions éloignées, etc. . .

2) Ces messes du soir ne peuvent être permises qu'aux jours suivants :

i) les dimanches ;

ii) les fêtes d'obligation actuellement en vigueur ou même celles qui ont été supprimées :

Immaculée Conception (8 décembre)
Noël (25 décembre)
Circoncision (1er janvier)
Epiphanie (6 janvier)
Ascension
Toussaint (1er novembre)

Saint André (30 novembre)
Saint Thomas (21 décembre)
Saint Etienne (26 décembre)
Saint Jean (27 décembre)
Les Saints Innocents (28 décembre)
Saint Sylvestre (31 décembre)
La Purification de la B. Vierge Marie (2 février)
Saint Mathias (24 ou 25 février)
Saint Joseph (19 mars)
L'Annonciation de la B. Vierge Marie (25 mars)
Lundi et mardi de Pâques
Lundi et mardi de la Pentecôte
La fête-Dieu
Saint Philippe et saint Jacques (1er mai)
Invention de la Sainte Croix (3 mai)
Saint Jean-Baptiste (24 juin)
Saint Pierre et saint Paul (29 juin)
Saint Jacques (25 juillet)
Sainte Anne (26 juillet)
Saint Laurent (10 août)
Assomption de la B. Vierge Marie (15 août)
Saint Barthélémy (24 août)
Saint Matthieu (21 septembre)
Saint Michel (29 septembre)
Saint Simon et saint Jude (28 octobre)
La fête patronale du pays
La fête patronale du diocèse
La fête patronale de la paroisse

iii) Les premiers vendredis du mois ;

iv) Les jours de sollennités célébrées avec un grand concours de peuple ;

v) Un jour par semaine, à part ceux qu'on vient d'énumérer, quand cela est nécessaire pour des catégories déterminées de personnes ;

3) Ces messes ne peuvent commencer avant quatre heures de l'après-midi.

4) Les prêtres peuvent célébrer les messes du soir :

i) A condition d'en avoir reçu l'autorisation expresse de l'Ordinaire ;

ii) à condition de rester *trois* heures sans manger et *une* heure sans boire *avant la messe* (on se rappellera cependant qu'il est permis en tout temps de prendre de l'eau naturelle) ;

iii) à condition de s'abstenir de toute boisson alcoolique quelle qu'elle soit, depuis minuit jusqu'à la messe. Cependant aux repas, mais aux repas seulement, ils pourront prendre, avec la modération convenable, les boissons alcoolisées habituellement en usage pendant les repas (par ex.: vin, bière, cidre, mais non les liqueurs fortes telles que gin, cognac, whisky, etc. . .)

iv) à condition de ne pas avoir célébré la sainte Messe le matin du même jour, à moins qu'ils n'aient obtenu la permission de biner ou de triner.

IV) Règles d'interprétation :

a) Les prêtres qui sont dans les conditions voulues pour bénéficier des privilèges accordés peuvent en jouir *tous les jours.*

b) Suivant la pratique traditionnelle de l'Église qui a coutume, lorsqu'Elle adoucit la loi du jeûne, de prescrire d'autres bonnes œuvres, ceux qui se servent des privilèges accordés, doivent compenser, dans la mesure du possible, soit par la pénitence intérieure, soit d'une autre façon.

c) Le Saint-Siège prescrit que l'on s'en tienne fidèlement au texte du document pontifical et qu'on n'élargisse en aucune façon les privilèges si grands qu'Il a accordés.

d) Afin que les prêtres observent uniformément et exactement cette nouvelle discipline, tous les privilèges et indults accordés antérieurement par le Saint-Siège, de quelque manière que ce soit, sont abolis.

V) Entrée en vigueur des modifications :

Les présentes modifications apportées à la loi du jeûne eucharistique sont déjà en vigueur.

Donné à Québec, le dixième jour de février l'an du Seigneur mil neuf cent cinquante trois.

† Paul-Emile, *Cardinal* Léger, *Archevêque de Montréal.*
† Alexandre, *Archevêque d'Ottawa.*
† Georges, *Archevêque de Sherbrooke.*
† Maurice, *Archevêque de Québec.*
† Charles-Eugène, *Archevêque de Rimouski.*
† Joseph-Eugène, *Évêque de Mont-Laurier.*
† Louis, o.m.i., *Évêque de Timmins.*
† Joseph-Alfred, *Évêque de Valleyfield.*
† Joseph-Arthur, *Évêque de Joliette.*
† Joseph-Aldée, *Évêque d'Amos.*
† Anastase, *Évêque de Saint-Jean-de-Québec.*
† Napoléon-Alexandre, c.j.m., *Évêque du Golfe Saint-Laurent.*
† Arthur, *Évêque de Saint-Hyacinthe.*
† Georges, *Évêque de Chicoutimi.*
† Albini, *Évêque de Gaspé.*
† Georges-Léon, *Évêque de Trois-Rivières.*
† William, J., *Évêque de Pembroke.*
† Albertus, *Évêque de Nicolet.*
† Emilien, *Évêque de Saint-Jérôme.*
† Bruno, *Évêque de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.*
† Henri, o.m.i., *Évêque titulaire de Perrhé, Vicaire Apostolique de la Baie James.*
† Lionel, o.m.i., *Évêque titulaire d'Isbo, Vicaire Apostolique du Labrador.*
† Gérard-Marie, *Évêque titulaire d'Égée, Coadjuteur de Saint-Jean-de-Québec.*
† Conrad, *Évêque titulaire d'Arena, Auxiliaire à Montréal.*
† Lawrence-Patrick, *Évêque titulaire d'Opos, Auxiliaire à Montréal.*
† Edouard, *Évêque titulaire de Tabe, Auxiliaire à Joliette.*
† Charles-Omer, *Évêque titulaire de Zorolus, Auxiliaire à Québec.*
† Percival, *Évêque titulaire d'Albule, Auxiliaire à Valleyfield.*
† Maxime, *Évêque titulaire de Christopolis, Auxiliaire à Ottawa.*
† Lionel, *Évêque titulaire de Tibari, Auxiliaire à Québec.*

APPENDICE

Constitution apostolique " Christus Dominus " et Instruction du Saint-Office

I — Texte latin

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI

PII

DIVINA PROVIDENTIA

PAPAE XII

CONSTITUTIO APOSTOLICA

De Disciplina servanda
Quoad ieiunium Eucharisticum

PIUS EPISCOPUS

SERVUS SERVORUM DEI

AD PERPETUAM REI MEMORIAM

Christus Dominus, « in qua nocte tradebatur[1] », cum postrema vice veteris Legis celebravit Pascha, coena facta[2], panem dedit discipulis suis dicens : « Hoc est corpus meum, quod pro vobis tradetur »[3] ; itemque calicem eis porrexit asseverans : « Hic est sanguis meus novi testamenti, qui pro multis effundetur »[4], « Hoc facite in meam commemorationem »[5]. Quibus ex Sacrarum Litterarum locis omnino patet Divinum Redemptorem ultimae huic paschali cele-

1 — Cor. XI, 23
2 — Cfr. Luc,. XXII, 20.
3 — I Cor. XI, 24.
4 — Matth., XXVI, 28.
5 — Cfr. I Cor., XI, 24-25.

brationi, in qua agnus ex Hebraeorum ritibus manducabatur, voluisse substituere novum Pascha, ad saeculorum usque obitum permansurum, esum videlicet immaculati Agni, immolandi pro mundi vita ita ut novum Pascha novae Legis Phase vetus terminaret, et umbram fugaret veritas [6].

Quandoquidem autem utriusque coenae eiusmodi coniunctio idcirco habita fuit, ut ex antiquo Paschate ad novum significaretur transitus, facile perspici potest cur Ecclesia, in Eucharistico Sacrificio ex Divini Redemptoris iussu in eius commemorationem renovando, a veteris agapes more discedere potuerit, et Eucharisticum ieiunium in usum inducere.

Etenim inde ab antiquissima aetate consuetudo invaluit Eucharistiam christifidelibus ieiunis administrandi [7]. Saeculo autem exeunte quarto iam in variis Conciliis ieiunium iis praecipiebatur, qui Eucharisticum celebraturi essent Sacrificium. Itaque anno CCCLXXXXIII Hipponense Concilium haec decrevit : « Sacramenta altaris non nisi a ieiunis hominibus celebrentur » [8]; quod praeceptum paulo post, hoc est anno CCCLXXXXVII, ex Carthaginensi Concilio III iisdem verbis edebatur [9]; ac saeculo ineunte quinto haec consuetudo satis communis et immemorabilis dici potest ; quamobrem S. Augustinus affirmat sanctissimam Eucharistiam a ieiunis semper accipi itemque per universum orbem morem istum servari [10].

Procul dubio haec agendi ratio gravissimis innitebatur causis, in quibus ea ante omnia memorari potest, quam Apostolus gentium lamentatur, cum de fraterna christianorum agape agit [11]. Etenim cibo potuque se abstinere cum summa illa reverentia congruit, quam supremae Iesu Christi maiestati debemus, cum eum Eucharisticis delitescentem velis sumpturi sumus. Ac praeterea, dum ante quodlibet alimentum, eius pretiosissimo Corpore ac Sanguine vescimur, luculenter demonstramus illud esse primum ac summum nutrimentum, quo animus alatur noster eiusque augeatur sanctitas. Quapropter idem Augustinus haec monet : « Placuit Spiritui Sancto ut in honorem tanti Sacramenti in os christiani prius Dominicum Cor-

6 — Cfr. hymn. Lauda Sion (Missale Rom.).
7 — Cfr. Ben. XIV, De Syn. Diœc., 1, 6, c. 8, n. 10.
8 — Conc. Hipp., can. 28: Mansi, III, 923.
9 — Conc. Carth. III, cap. 29:Mansi, III, 885.
10 — Cfr. S. August., Ep. LIV ad Ian., cap. 6: Migne, PL, XXXIII, 203.
11 — Cfr. I Cor., XI 21 sq.

pus intraret, quam ceteri cibi »[12].

Neque debitum solummodo honoris munus hoc ieiunium Divino tribuit Redemptori, sed pietatem etiam fovet ; ideoque ad saluberrimos illos sanctitatis fructus augendos conferre potest, quos bonorum omnium fons et auctor Christus a nobis, gratia ditatis, elici postulat.

Nemo ceteroquin est, qui experiundo non agnoscat ex ipsis humanae naturae legibus contingere ut, cum corpus cibo oneratum non sit, mens erigatur agilior, atque impensiore moveatur virtute ad arcanum illud excelsumque meditandum mysterium, quod in animo, tamquam in templo, agitur, divinam adaugens caritatem.

Quanta cura Ecclesia Eucharisticum ieiunium servandum curaverit ex eo etiam erui potest, quod illud, gravibus quoque poenis violatoribus impositis, imperavit. Etenim Concilium Toletanum VII, anno DCXXXXVI, excommunicationem ei comminatum est, qui non ieiunus sacris fuisset operatus[13] ; anno autem DLXXII Concilium Bracarense III[14], et anno DLXXXV Concilium Matisconense II [15] iam decreverant eum, qui huius rei evasisset reus, de sui muneris honorisque sede deponendum esse.

Attamen, volventibus saeculis, illud quoque diligenter consideratum est, interdum nempe esse opportunum, ob peculiaria rerum adiuncta, hanc ieiunii legem, ad christifideles quod attinet, aliquatenus relaxare. Quam ad rem Constantiae Concilium, anno MCCCCXV, dum eiusmodi sacrosanctam legem confirmat, addit quoque quoddam temperamentum : « . . . sacrorum canonum auctoritas, laudabilis et approbata consuetudo Ecclesiae servavit et servat, quod huiusmodi sacramentum non debet confici post coenam, neque a fidelibus recipi non ieiunis, nisi in casu infirmitatis aut alterius necessitatis a iure vel Ecclesia concesso vel admisso »[16].

Placuit haec in memoriam ea de causa reducere, ut omnes perspectum habeant Nos, quamvis novae temporum rerumque condiciones suadeant ut non paucas facultates ac venias hac in re concedamus velle tamen per Apostolicas has Litteras summam huius legis consuetudinisque vim confirmare ad Eucharisticum quod attinet ieiunium ; ac velle etiam eos admonere, qui eidem legi obtemperare queant, ut

---

12 — S. August., l. c.
13 — Conc. Tolet. VII, cap. 2: Mansi, X, 768.
14 — Conc. Bracar. III, can. 10: Mansi, IX, 841.
15 — Conc. Matiscon, II, can. 6: Mansi IX ,952.
16 — Conc. Constant., sess XIII: Mansi, XXVII, 727.

id facere pergant diligenter, ita quidem ut ii solummodo, qui in necessitate versentur, hisce concessionibus frui possint secundum eiusdem necessitatis rationes.

Suavissimo Nos solacio afficimur — quod libet heic, etsi breviter, declarare — cum pietatem cernimus erga Augustum altaris Sacramentum cotidie magis increbrescere non modo in christifidelium animis, sed ad divini cultus etiam splendorem quod pertinet, qui ex publicis populorum manifestationibus saepenumero emicat. Quam ad rem haud parum procul dubio contulere sollicitae Summorum Pontificum curae, ac praesertim Beati Pii X, qui quidem, ad priscam Ecclesiae consuetudinem renovandam omnes advocans, eos adhortatus est, ut quam creberrime, immo cotidie si possent, ad Angelorum mensam accederent[17] ; ac parvulos quoque ad caeleste hoc pabulum invitans, sapienti consilio statuit praeceptum sacrae Confessionis sacraeque Communionis ad eos singulos universos spectare, qui iam ad rationis usum pervenissent[18] ; quod etiam in iuris canonici Codice sancitum est[19]. Hisce Summorum Pontificum curis christifideles ultro libenterque respondentes, ad sacram Synaxim frequentiores usque accessere. Atque utinam haec caelestis Panis fames divinique Sanguinis sitis in omnibus cuiusvis aetatis hominibus in omnibusque civium ordinibus exardescant !

Animadvertendum tamen est ea quibus vivimus tempora eorumque peculiares condiciones multa in societatis usum in communisque vitae actionem induxisse, ex quibus graves difficultates oriantur, quae possint homines a divinis participandis mysteriis abstrahere, si Eucharistici ieiunii legi eo prorsus modo ab omnibus obtemperandum sit, quo ad praesens usque tempus obtemperandum erat.

Imprimisque patet omnibus clerum hodie ingravescentibus christianorum necessitatibus numero imparem esse ; qui quidem festis praesertim diebus nimium saepe laborem tolerare debet, cum serius Eucharisticum Sacrificium ac non raro etiam bis vel ter celebrare debeat, cumque interdum officio quoque teneatur longinquum faciendi iter, ut sacra ne desint haud parvis sui gregis partibus. Enervantes eiusmodi apostolici labores sacerdotum valetudinem procul dubio debilitant ; idque eo vel magis quod non modo Missae litan-

17 — S. Congr. Concilii, Decretum Sacra Tridentina Synodus, d.d. XX mensis Decembris, an MCMV: Acta S. Sedis, XXXVIII, 400 sq.

18 — S. Congr. de Sacramentis, Decretum Quam singulari, d.d. VII mensis Augusti, an. MCMX: Acta Ap. Sedis, II, p. 577 sq.

19 — C. I. C, can. 863; cfr. can. 854 § 5.

dae cum Evangelii explicatione, itemque sacris Confessionibus audiendis, catechesi impertiendae, ceterisque sui muneris partibus increscenti studio increscentique opera vacare debent, sed iis etiam rationibus rebusque diligenter prospicere ac consulere, quas asperum illud certamen adversus Deum eiusque Ecclesiam postulat, tam late hodie, tam callide acriterque excitatum.

At mens animusque noster ad eos potissimum advolat, qui procul a patria cuiusque sua, in longinquis operantes terris, huic Divini Magistri invitationi iussionique generosi responderunt : « Euntes ergo docete omnes gentes »[20]; ad Evangelii praecones dicimus, qui gravissimis etiam exantlatis laboribus atque itinerum difficultatibus omne genus superatis, eo omni nisu contendunt, ut christianae religionis lumen omnibus pro facultate affulgeat, utque suos greges, saepenumero a catholica suscepta fide adhuc recentes, angelico illo enutriant cibo, qui virtutem alat pietatemque refoveat.

Iisdem fere in rerum adiunctis ii quoque christifideles versantur, qui vel in non paucis regionibus a catholicis Missionalibus excultis, vel in aliis locis commorantes, cum proprium apud se non habeant sacrorum administrum, alterius sacerdotis adventum in seras horas exspectare debent, ut Eucharisticum participare queant Sacrificium, seseque divino enutrire pabulo.

Ac praeterea, postquam machinae omne genus in usum inductae fuere, saepissime contingit ut opifices non pauci vel officinis, vel vehicularibus maritimisque muneribus, vel aliis publicae utilitatis officiis addicti, non modo per diem sed per noctem etiam alternis iteratisque laboris vicibus occupentur, ita quidem ut debilitatae eorum vires eos interdum compellere possint ad aliquid nutrimenti accipiendum, atque adeo iidem impediantur quominus ad Eucharisticam mensam ieiuni accedant.

Ad hanc eamdem mensam matres quoque familias saepenumero venire nequeunt, antequam domesticis curis prospexerint, quae multas saepe ab eis postulant laboris horas.

Parique modo evenit ut in puerorum puellarumque scholis ac litterarum ludis plurimi habeantur, qui divino illi invitamento respondere cupiant : « Sinite parvulos venire ad me »[21], cum fore omnino confidant ut ille, qui « pascitur in ter lilia »[22] suum ipsorum animi candorem morumque integritatem contra iuvenilis aetatis

20 — Matth., XXVIII, 19.
21 — Marc., X, 14.
22 — Cant., II, 16: VI, 2.

illecebras ac mundi insidias tutetur ; verumtamen perdifficile interdum iisdem est, antequam ad scholam se conferant, sacras adire aedes ibique sese Angelico enutrire Pane, postea vero domum redire ut necessarium suscipiant nutrimentum.

Hoc praeterea animadvertendum est saepe hodie contingere ut frequentissimae populi multitudines ex alio ad alium locum postmeridianis horis ea de causa transgrediantur, ut religiosas celebrationes, vel coetus de re sociali habendos participent ; si igitur hisce etiam datis occasionibus liceat Eucharisticum peragere Mysterium, quod divinae gratiae vitalis fons est voluntatesque iubet ad virtutem adipiscendam exardescere, haud dubium est inde vim hauriri posse, qua omnes ad christiane penitus sentiendum operandumque excitentur, et ad legitimis etiam obtemperandum legibus.

Peculiaribus hisce considerationibus haec adicere opportunum videtur, quae ad omnes spectant ; quamvis nempe nostris hisce temporibus ars medica ac disciplina illa, quae hygiene dicitur, tantos progressus fecerint, tantumque contulerint ad mortuorum numerum in puerili praesertim aetate minuendum, nihilo secius praesentis vitae condiciones atque ea, quae ex immanibus huius saeculi bellis consecuta sunt incommoda, eiusmodi sunt, ut non parum corporum constitutionem valetudinemque debilitaverint.

Hisce de causis, quo praesertim experrecta in Eucharistiam pietas facilius augeatur, e variis Nationibus Episcopi non pauci, officiosis datis litteris petiere, ut haec ieiunii lex aliquantulum mitigaretur ; atque iam haec Apostolica Sedes peculiares hac in re facultates ac venias sacrorum administris ac christifidelibus benigne concessit. Ad quas concessiones quod attinet, memorare libet Decretum, quod *Post Editum* inscribitur, a S. Congregatione Concilii die VII mensis Decembris, anno MCMVI, pro infirmis datum [23] ; ac Litteras die XXII mensis Maii, anno MCMXXIII, Locorum Ordinariis a S. S. C. S. Officii pro sacerdotibus datas[24].

Postremis hisce temporibus, Episcoporum hac de re petitiones crebriores impensioresque fuere, atque ampliores pariter fuerunt facultates concessae, eae potissimum quae belli occasione dilargitae sunt. Id procul dubio luculenter indicat novas, graves, non intermissas ac satis generales exstare causas, quibus nimis difficile sit,

---

23 — Acta S. Sedis, XXXIX, p. 603, sq

24 — S. S. Congr. S. Officii Litterae locorum Ordinariis datae super ieiunio eucharistico ante Missam: Acta Ap. Sedis, XV, p. 151 sq.

multiplicibus in rerum adiunctis, cum sacerdotes Eucharisticum sacrificium celebrare, tum christifideles Angelico vesci Pane ieiunos.

Quamobrem, ut gravibus hisce incommodis ac difficultatibus occurramus, utque indultorum diversitas in actionum discrepantiam ne cedat, necessarium ducimus Eucharistici ieiunii disciplinam ita mitigando statuere, ut, quam largissime fieri potest, in peculiaribus, etiam temporum locorum ac christifidelium condicionibus, eiusmodi legi omnes obtemperare facilius queant. Haec Nos decernentes, fore confidimus ut haud parum conferre possimus ad Eucharisticae pietatis incrementum, atque adeo aptius permovere atque excitare omnes ad Angelorum participandam Mensam, audaucta procul dubio Dei gloria ac Mystici Iesu Christi Corporis sanctimonia.

Haec igitur omnia, quae sequuntur, Apostolica auctoritate Nostra decernimus ac statuimus :

I. Ieiunii eucharistici lex, a media nocte pro iis omnibus vigere pergit, qui in peculiaribus conditionibus non versentur, quas per Apostolicas has Litteras expositiuri sumus. Principium tamen generale et commune omnibus in posterum esto, sive sacerdotibus, sive christifidelibus : aquam videlicet naturalem Eucharisticum ieiunium non frangere.

II. Infirmi, etiamsi non decumbant, aliquid sumere possunt, de prudenti confessarii consilio, per modum potus, vel verae medicinae, exceptis alcoholicis. Eadem facultas sacerdotibus infirmis conceditur Missam celebraturis.

III. Sacerdotes, qui vel tardioribus horis, vel post gravem sacri ministerii laborem, vel post longum iter celebraturi sunt, aliquid sumere possunt per modum potus, exclusis alcoholicis ; a quo tamen se abstineant saltem per spatium unius horae, ante quam sacris operentur.

IV. Qui autem bis, vel ter Missam celebrent, ablutiones sumere possunt, quae tamen, in hoc casu, non vino, sed aqua tantum fieri debent.

V. Christifideles pariter, etiamsi non infirmi, qui ob grave incommodum — hoc est, ob debilitantem laborem, ob tardiores horas, quibus tantum ad Sacram Synaxim accedere possint, vel ob longinquum iter, quod suscipere debeant — ad Eucharisticam mensam omnino ieiuni adire nequeant, de prudenti confessarii consilio, hac perdurante necessitate, aliquid sumere possunt per modum potus, exclusis alcoholicis ; a quo tamen se abstineant saltem per spatium unius horae, antequam Angelico enutriantur Pane.

VI. Si rerum adiuncta id necessario postulant, locorum Ordinariis concedimus ut Missae celebrationem vespertinis, ut diximus, horis permittere queant, ita tamen ut haec initium non habeat ante horam IV post meridiem, sive in festis de praecepto, quae adhuc vigent, sive in illis quae olim viguerunt, sive primis uniuscuiusque mensis feriis sextis, sive denique in illis sollemnibus. quae cum magno populi concursu celebrentur, atque etiam, praeter hos dies, semel in hebdomada, servato a sacerdote ieiunio trium horarum quoad cibum solidum et potus alcoholicos, unius autem horae quoad ceteros potus non alcoholicos. In his autem Missis christifideles ad Sacram Synaxim accedere poterunt, hac eadem servata norma ad ieiunium Eucharisticum quod attinet, firmo praescripto can. 857.

Evangelii autem praeconibus, in territoriis Missionum, peculiarissimis perpensis condicionibus in quibus versantur, ob quas raro plerumque habentur sacerdotes, qui longinquas stationes invisere queant, Locorum Ordinarii eiusmodi facultates concedere poterunt ceteris etiam hebdomadis diebus.

Locorum tamen Ordinarii diligenter curent, ut quaelibet vitetur interpretatio, quae concessas facultates amplificet, utque ab omni abusu et irreverentia hac in re caveatur ; in hisce enim dilargiendis facultatibus, quas hominum, locorum temporumque condiciones hodie postulant, Nos etiam atque etiam volumus Eucharistici ieiunii momentum, vim atque efficacitatem confirmare ad eos quod attinet, qui Divinum Redemptorem sub Eucharisticis velis latentem accepturi sunt. Ac praeterea, quotiescumque corporis incommodum minuitur, animus debet pro facultate rem supplere, sive interna paenitentia, sive aliis modis, ex tradito Ecclesiae more ; quae quidem cum ieiunium mitigat, alia opera adimplenda imperare, solet. Qui igitur datis hac in re facultatibus perfrui queant, impensiores ad Caelum admoveant preces, quibus Deum adorent, eidem grates agant, ac praesertim admissa expient novaque impetrent superna auxilia. Cum omnes perspectum habeant oporteat Eucharistiam « tamquam passionis suae memoriale perenne »[25] a Iesu Christo institutam fuisse, ex animis sensus illos eliciant christianae humilitatis christianaeque paenitentiae, quos Divini Redemptoris cruciatuum ac mortis meditatio excitare debet. Itemque eidem Divino Redemptori, qui, perpetuo in altaribus se immolans, maximum re-

---

25 — S. Thom, Opusc. LVII, Offic. de Festo Corporis Christi, lect. IV, Opera omnia, Romae, MDLXX, vol. XVII.

novat sui amoris documentum, adauctos offerant omnes suae erga proximos caritatis, fructus. Hac profecto ratione conferent omnes ad illud Apostoli gentium cotidie magis explendum : «Unus panis, unum corpus multi sumus, omnes qui de uno pane participamus »[26].

Quaecumque autem hisce Litteris decreta continentur, ea omnia stabilia, rata ac valida esse volumus, contrariis quibuslibet non obstantibus, peculiarissima etiam mentione dignis ; atque abolitis ceteris omnibus privilegiis ac facultatibus, quomodocumque a Sancta Sede concessis, ut ubique omnes hanc disciplinam aeque riteque servent.

Quae quidem omnia, supra statuta, vim suam obtineant a promulgationis die per Acta Apostolicae Sedis factae.

Datum Romae, apud S. Petrum, anno Domini millesimo nongentesimo quinquagesimo tertio, die sexta mensis Ianuarii, in Epiphania Domini, Pontificatus Nostri anno quarto decimo.

PIUS PP. XII

---

26 — I Cor, X, 17.

INSTRUCTIO

DE DISCIPLINA CIRCA IEIUNIUM EUCHARISTICUM SERVANDA

Constitutio Apostolica *Christus Dominus*, hoc ipso die a Summo Pontifice Pio XII, feliciter regnante, data, largitur quidem non paucas facultates ac dispensationes circa legis ieiunii eucharistici observantiam, sed normas maxima ex parte quoad substantiam quoque confirmat Codicis Iuris Canonici (can 808 et 858, § 1) impositas sacerdotibus et fidelibus, qui eidem legi obtemperare queant. Attamen hisce etiam extenditur favorabile ipsius Constitutionis primum praescriptum, cuius vi aqua *naturalis* (id est sine ulla cuiuslibet elementi adiectione) non amplius frangit ieiunium eucharisticum (Const., n. I). Quod vero attinet ad ceteras concessiones, iis tantum uti possunt sacerdotes et fideles, qui in peculiaribus versantur condicionibus, de quibus in Constitutione cautum est, vel Missas vespertinas celebrant aut in iisdem sacram communionem recipiunt ex licentia Ordinariorum, intra limites novarum facultatum, quae iisdem tributae sunt.

Itaque, ut normae ad huiusmodi concessiones pertinentes ubique conformi ratione serventur atque evitetur quaelibet interpretatio quae concessas facultates amplificet, utque ab omni abusu hac de re caveatur, Suprema haec Sacra Congregatio Sancti Officii, iussu mandatuque Summi ipsius Pontificis, statuit quae sequuntur :

Quoad infirmos sive fideles sive sacerdotes
(Const., n. II)

1. Fideles infirmi, etiamsi non decumbant, aliquid sumere possunt per modum potus, exceptis alcoholicis, si, suae infirmitatis causa, usque ad sacrae communionis receptionem ieiunium, absque gravi incommodo, nequeunt servare integrum ; possunt etiam aliquid sumere per modum medicinae, sive liquidum (exclusis alcoholicis), sive solidum, dummodo de vera medicina agatur, a medico praescripta vel uti tali vulgo recepta. Advertendum autem est, non posse

tamquam medicina haberi quodlibet solidum pro nutrimento sumptum.

2. Condiciones, quibus quis dispensatione a lege ieiunii frui possit, nulla adiecta ante communionem temporis limitatione, prudenter a confessario perpendendae sunt, neque quisquam sine eius consilio uti potest. Confessarius autem suum consilium dare poterit sive in foro interno sacramentali, sive in foro interno extra-sacramentali, etiam semel pro semper, perdurantibus eiusdem infirmitatis condicionibus.

3. Sacerdotes infirmi, etiamsi non decumbant, dispensatione pariter uti possunt, sive sint Missam celebraturi, sive sanctissimam Eucharistiam recepturi.

Quoad sacerdotes qui in peculiaribus adiunctis versantur
(Const., nn. III et IV)

4. Sacerdotes non infirmi, qui a) vel *tardioribus horis* (i.e. post horam nonam), b) vel *post gravem sacri ministerii laborem* (v. gr. iam a summo mane seu per longum tempus), c) vel *post longum iter* (i.e. saltem 2 km. circiter pedibus percurrendum, vel proportionate longius pro variis vehiculis adhibitis, difficultatis, quoque itineris vel personae habita ratione), celebraturi sunt, aliquid sumere possunt per modum potus, exclusis alcoholicis.

5. Tres casus supra numerati tales sunt, ut omnia comprehendant rerum adiuncta, in quibus legislator praefatam facultatem concedere intendit ideoque quaelibet vitetur interpretatio quae facultates concessas amplificet.

6. Sacerdotes, qui in hisce adiunctis versantur aliquid sumere possunt per modum potus semel vel pluries, servato ieiunio unius horae ante Missae celebrationem.

7. Praeterea omnes sacerdotes, qui bis vel ter sunt Missam celebraturi, possunt in prioribus Missis duas ablutiones a rubricis Missalis praescriptas sumere, sed tantum adhibita aqua, quae quidem, iuxta novum principium, ieiunium non frangit.

Qui tamen die Nativitatis Domini vel in Commemoratione omnium fidelium defunctorum tres Missas sine intermissione celebrat, quod ad ablutiones attinet, rubricas observare tenetur.

8. Si vero sacerdos, qui bis vel ter Missam celebrare debet, per inadvertentiam vinum quoque in ablutione sumat, non vetatur quominus secundam et tertiam Missam celebret.

Quoad fideles qui in peculiaribus adiunctis versantur
(Const., n. V)

9. Fidelibus pariter, qui non infirmitatis causa, sed *ob aliud grave incommodum* ieiunium eucharisticum servare nequeunt, aliquid sumere licet per modum potus, exceptis tamen alcoholicis et servato ieiunio unius horae ante sacrae communionis receptionem.

10. Casus autem, in quibus *grave incommodum* habetur, tres enumerantur, quos extendere non licet :

a) *Labor debilitans* ante sacram communionem susceptus. Hoc labore afficiuntur tum opifices, qui, officinis vel vehicularibus maritimisque muneribus vel aliis publicae utilitatis officiis addicti, diu noctuque per vices occupantur ; tum illi, qui ex officio vel ex caritate noctem vigilem transigunt (v. gr. valetudinarii, custodes nocturni, etc.) ; tum mulieres praegnantes et matresfamilias quae, antequam ecclesiam adire queant, in domesticis negotiis per longum tempus incumbere debent, etc.

b) *Hora tardior, qua sacra communio recipitur.* Sunt enim haud pauci fideles, qui tantummodo serioribus horis possunt apud se sacerdotem habere, qui Sacris operetur ; sunt pueri complures, quibus nimis grave est, antequam ad scholam se conferant, ecclesiam adire, angelico pane vesci, postea vero domum reverti, ientaculi sumendi gratia.

c) *Longum iter peragendum,* ut ad ecclesiam perveniatur. Longum autem hac super re habendum iter, ut supra explicatum est (n. 4), si saltem 2 km. circiter pedibus percurrendum, vel proportionate longius pro variis vehiculis adhibitis, difficultatis quoque itineris vel personae habita ratione.

11. Causae quidem gravis incommodi sunt prudenter a confessario perpendendae in foro interno sacramentali vel non sacramentali ; neque absque eiusdem consilio fideles non ieiuni sanctissimam Eucharistiam recipere possunt. Confessarius autem consilium eiusmodi dare potest etiam *semel pro semper,* causa eadem gravis incommodi perdurante.

Quoad Missas vespertinas
(Const., n. VI)

Constitutionis vi *Ordinarii locorum* (cfr. can. 198) facultate fruuntur permittendi in proprio territorio Missae vespertinae celebratio-

nem, si adiuncta id necessario exigunt, praescripto can. 821, § 1, non obstante. Bonum enim commune aliquando sacrorum mysteriorum celebrationem post meridiem expostulat : v.gr. pro quarundam industriarum opificibus, qui festis quoque diebus laboribus succedunt in vices ; pro illis operariorum classibus, qui matutinis festorum horis occupantur, ut muneribus portuum addicti ; pro iis pariter, qui ex dissitis etiam regionibus maxima frequentia in unum locum conveniunt, ad quandam festivitatem religiosam vel socialem celebrandam, etc.

12. Tamen eiusmodi Missae celebrari possunt non ante horam quartam post meridiem, ac tantummodo in certis diebus *taxative* statutis seu

a) festis de praecepto vigentibus, ad normam can. 1247, § 1 ;

b) festis de praecepto suppressis, iuxta Indicem a S. Congregatione Concilii editum, die 28 Decembris 1919 (cf. A.A.S.,vol. XII (1920), pp. 42-43).

c) primis cuiusque mensis feriis sextis ;

d) ceteris sollemnibus, qui cum magno populi concursu celebrantur :

e) die uno in hebdomada, praeter dies supra memoratos, si bonum peculiarum personarum classium id postulat.

13. Sacerdotes, qui pomeridianis horis Missam celebrant, itemque fideles qui in eadem sacram communionem recipiunt, possunt *inter refectionem*, permissam usque ad tres horas ante Missae vel communionis initium, sumere *congrua moderatione* alcoholicas quoque potiones inter mensam suetas (v.gr. vinum, cerevisiam, etc.), exclusis quidem liquoribus. Ante vel post dictam refectionem sumere possunt (*exceptis omne genus alcoholicis*), aliquid per modum potus, usque as unam horam ante Missam vel communionem.

14. Sacerdotes, eodem die, nequeunt mane et vespere Sacrum litare, nisi potestatem expressam bis terve Missam celebrandi habeant, ad normam can. 806.

Fideles pariter, eodem die, nequeunt mane et vespere ad sacram Synaxim accedere, ad praescriptum can. 857.

15. Fideles, quamvis non sint de eorum numero, pro quibus Missa vespertina forte instituta sit, ad sacram Synaxim libere accedere possunt, *infra dictam Missam* vel *proxime ante et statim post* (cfr. can. 846,) servatis, quod attinet ad ieiunium eucharisticum, normis supra relatis.

16. In locis vero, ubi non *ius commune*, sed *ius missionum* viget, Ordinarii Missas vespertinas omnibus in hebdomada diebus, iisdem condicionibus permittere possunt.

Monita ad normas exsequendas

17. Ordinarii sedulo invigilent, ut omnis abusus et irreverentia erga sanctissimum Sacramentum plane vitetur.

18. Pariter curent, ut nova disciplina a cunctis subditis uniformiter observetur, eosque doceant, omnes facultates et dispensationes, tum territoriales tum personales, hactenus a Sancta Sede concessas, abrogatas esse.

19. Constitutionis atque huius Instructionis interpretatio textui fideliter adhaereat, neque ullo modo facultates tam favorabiles amplificet. Quod ad consuetudines attinet, quibus a nova disciplina discrepare contingat, clausula illa abrogativa animadvertenda est : « contrariis quibuslibet non obstantibus, peculiarissima etiam mentione dignis ».

20. Ordinarii et sacerdotes, qui datis a Sancta Sede facultatibus perfrui debent, fideles studiose excitent, ut frequenter Missae Sacrificio adstare velint et pane eucharistico reficiantur, opportunisque inceptis, praesertim sacra praedicatione, illud promoveant spirituale bonum, cuius adipiscendi gratia Summus Pontifex Pius XII Constitutionem edere voluit.

Summus Pontifex, hanc Instructionem approbans, statuit, ut ipsa promulgetur per editionem in *Actis Apostolicae Sedis* una cum Constitutione Apostolica *Christus Dominus.*

Ex Aedibus Sancti Officii, die VI mensis Ianuarii, anno MDCCCCLIII.

† I Card. Pizzardo, a Secretis.

L. ✠ S.

A. Ottaviani, Adsessor.

II — Texte français

CONSTITUTION APOSTOLIQUE DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE XII CONCERNANT LA DISCIPLINE DU JEUNE EUCHARISTIQUE

Lorsque Notre Seigneur Jésus-Christ, « la nuit où il fut livré » (1 Cor., 11, 23), célébra pour la dernière fois la Pâque de l'Ancien Testament, il distribua, après la cène (cfr. Luc, 22, 20), le pain à ses disciples en disant : « Ceci est mon corps, qui sera immolé pour vous » (I Cor. 11, 24) ; de même il leur présenta le calice en disant : « Ceci est mon sang, le sang de la Nouvelle Alliance, qui va être versé pour un grand nombre » (Matth. 26, 28), « Faites cela en mémoire de moi » (cfr. 1 Cor. 11, 24-25).

Ces passages de la Sainte Écriture manifestent clairement que le Divin Rédempteur, voulut substituer à cette dernière célébration pascale, où l'on mangeait l'agneau selon le rite hébraïque, la nouvelle Pâque, destinée à durer jusqu'à la fin des siècles, c'est-à-dire la consommation de l'Agneau immaculé qui devait être immolé pour le salut du monde, afin que la nouvelle Pâque de la nouvelle Loi clôturât l'antique Phase et que la vérité chassât l'ombre (cfr. Hymne Lauda Sion — Missel Rom.).

L'union des deux cènes ayant eu lieu pour signifier le passage de l'ancienne Pâque à la nouvelle, on peut facilement comprendre pourquoi l'Église, dans le Sacrifice eucharistique qui, selon le commandement du Divin Rédempteur doit se renouveler en mémoire de Lui, a pu s'écarter des règles observées dans l'antique agape et introduire l'usage du jeûne eucharistique.

En effet, dès l'époque la plus ancienne, s'établit l'habitude de dis. tribuer l'Eucharistie aux fidèles à jeun (cfr. Ben. XIV, De Syn-Dioec. 1, 6, c. 8 n. 10). Déjà, vers la fin du IVe siècle, il fut décrété dans divers Conciles que ceux qui devaient célébrer le sacrifice eucharistique observeraient le jeûne. En 393, le Concile d'Hippone prescrivit : « Le Sacrement de l'Autel ne doit pas être célébré sinon par des personnes à jeun » (Conc. d'Hippone can. 28 : Mansi, III 923). Peu après, c'est-à-dire en l'an 397, ce précepte fut promulgué avec les mêmes paroles par le IIIe Concile de Carthage (Conc. Car-

thage III., cap. 29: Mansi III, 88) ; au début du Ve siècle, cet usage pouvait être considéré comme assez commun et « ab immemorabili », aussi saint Augustin put-il affirmer : « que la Sainte Eucharistie est toujours reçue par des personnes à jeun, et que cet usage est universel » (cfr. S. Aug. Ep. LIV ad Ian. cap. 6: Migne, PL, XXXIII, 203).

Sans aucun doute cette coutume s'appuyait sur de très graves motifs, parmi lesquels on peut rappeler avant tout ce que l'Apôtre des Gentils déplorait à propos de l'agape fraternelle des chrétiens (cfr. 1 Cor., 11, 21 ss.). En effet l'abstention de la nourriture et de la boisson convient au profond respect que nous devons avoir envers la Majesté suprême de Jésus-Christ, quand nous nous apprêtons à le recevoir caché sous les voiles de l'Eucharistie. En outre, en recevant son corps et son sang si précieux, avant tout autre aliment, nous démontrons clairement qu'il est la première et suprême nourriture, qui soutient notre âme et en accroît la sainteté. C'est donc à juste titre que saint Augustin faisait observer : « Il a plu au Saint-Esprit, en l'honneur d'un si grand Sacrement, que le Corps du Seigneur entre dans la bouche du chrétien avant toute autre nourriture » (S. Aug. 1. c.).

Et ce jeûne ne constitue pas seulement un digne hommage pour honorer le Divin Rédempteur : il suscite également la piété et il peut, par conséquent, contribuer à augmenter ces fruits si salutaires de sainteté que Jésus-Christ, source et auteur de tout bien, nous demande de produire avec l'aide de la grâce.

Du reste tout le monde sait par expérience que, selon les lois mêmes de la nature, quand le corps n'est pas alourdi par la nourriture, l'esprit devient plus alerte et s'applique avec une plus grande efficacité à méditer sur l'ineffable et sublime mystère, qui s'accomplit dans l'âme comme dans un temple, en accroissant la charité divine.

Combien l'Église a eu à cœur l'observation du jeûne eucharistique, on peut également le déduire des graves peines infligées à ceux qui le violaient. En effet, le VIIe Concile de Tolède (a. 646) menaça d'excommunication ceux qui célébreraient les mystères sacrés sans être à jeun (Conc. de Tolède VII, cap. 2: Mansi, X, 768) ; et déjà, en 572 le IIIe Concile de Braga (Conc. de Braga, III, can. 10: Mansi, IX, 841) et en 585, le IIe Concile de Mâcon (Conc. de Mâcon, II, can. 6: Mansi, IX, 952) avaient décrété la déposition de leur fonction et de leur dignité de ceux qui se rendraient coupables de cette faute.

Toutefois, au cours des siècles, on a justement estimé que, quelque-

fois, il était opportun, dans des circonstances particulières, de relâcher en quelque manière pour les fidèles cette loi du jeûne. Aussi le Concile de Constance (a. 1415), tout en confirmant cette loi sacro-sainte, ajoute quelques limitations : « Conformément aux canons sacrés et selon une louable coutume, approuvée par l'Église et constamment observée jusqu'à présent, ce Sacrement ne doit pas être célébré après le repas, ni reçu par les fidèles qui ne sont pas à jeun, sinon en cas de maladie ou d'autre nécessité, admis par le droit ou par l'Église » (Conc. de Constance, sess. XIII: Mansi, XXVII, 727).

Nous avons tenu à rappeler ces choses, afin que tout le monde sache bien que, si les nouvelles conditions de temps et de choses Nous inspirent de concéder plusieurs facultés et permissions en cette matière, Nous entendons toutefois, avec cette Constitution Apostolique, confirmer dans toute leur vigueur la loi et la coutume du jeûne eucharistique et Nous exhortons ceux qui le peuvent, à continuer de l'observer exactement, de sorte que seuls ceux qui se trouvent dans la nécessité aient recours à ces concessions et cela dans les limites imposées par cette même nécessité.

C'est pour Notre esprit un motif de douce consolation ,— et Nous sommes heureux de le déclarer ici, voire brièvement, — de constater que la dévotion envers l'Auguste Sacrement de l'Autel se développe sans cesse non seulement dans l'esprit des fidèles, mais également dans la splendeur du culte, qui se révèle souvent de façon éclatante dans les manifestations publiques des peuples. Sans aucun doute les sollicitudes empressées des Souverains Pontifes n'ont pas médiocrement contribué à ce résultat et spécialement celles du Bienh. Pie X ,qui, faisant appel à tous pour renouveler l'antique coutume, a exhorté à s'approcher fort souvent et, si possible, chaque jour du pain des Anges (Décret de la S. Congrégation du Concile Sacra Tridentina Synodus, du 20 Décembre 1905 : Acta S. Sedis, XXXVIII 400 ss.). En même temps, il invita les enfants à ce banquet céleste, et par une sage disposition déclara que le précepte de la Confession et de la Communion annuelles sont une obligation pour tous ceux qui ont atteint l'âge de raison (Décret de la S. Congrégation des Sacrements Quam singulari, du 8 août 1910 : Act. Ap. Sedis, II, p. 577 ss.) ; ce qui a été également sanctionné dans le code de Droit Canon (C.I.C. can. 863 : cfr. can 854, § 5). Et les fidèles, répondant avec enthousiasme aux sollicitudes des Souverains Pontifes, se sont approchés de plus en plus nombreux de la sainte Table. Veuille le Seigneur que cette faim du pain céleste et cette soif du

sang divin deviennent sans cesse plus ardentes chez tous les hommes de tout âge et de toute condition sociale !

Nous devons toutefois reconnaître que les conditions particulières des temps dans lesquels nous vivons ont introduit de nombreuses modifications dans les usages de la société et dans la vie courante, d'où surgiraient de graves difficultés, — au point d'éloigner les hommes de la participation aux mystères divins —, si la loi du jeûne eucharistique devait être observée par tous comme on l'a fait jusqu'à présent.

Tout d'abord il est bien connu que le nombre de prêtres ne correspond pas aujourd'hui aux nécessités toujours croissantes des fidèles ; spécialement les jours de fête ils doivent se soumettre à un travail souvent excessif, ils sont parfois obligés de célébrer le sacrifice eucharistique fort tard, plus d'une fois de biner ou de triner, ou d'accomplir un déplacement difficile pour ne pas laisser sans la Messe des parties importantes de leur troupeau. Ce travail énervant exigé par le ministère sacré affaiblit certainement la santé des prêtres ; et ceci d'autant plus qu'ils doivent, en plus de la célébration de la sainte Messe et de l'explication de l'Évangile, entendre des confessions, faire le catéchisme, et satisfaire à toutes les autres obligations de leur fonction, qui réclament sans cesse davantage de zèle et d'activité. A cela s'ajoutent actuellement les moyens à préparer et à adopter pour repousser les attaques, devenues aussi rusées que violentes, lancées de divers côtés contre Dieu et son Église.

Mais Notre pensée va tout spécialement à ceux qui, ayant quitté leur patrie, sont allés travailler dans de lointaines régions pour répondre généreusement à l'invitation et au commandement du Divin Maître : « Allez et enseignez toutes les nations » (Matth. 28, 19) ; Nous voulons parler des hérauts de l'Évangile qui, supportant parfois des fatigues fort lourdes et surmontant de nombreuses difficultés de voyage, se livrent à de grands efforts pour que la lumière de la religion chrétienne resplendisse pour tous, et pour nourrir du pain des anges, qui alimente la vertu et ravive la piété, leurs troupeaux dont bien des membres sont encore des néophytes.

C'est à peu près dans les mêmes conditions que se trouvent aussi les fidèles, résidant dans plus d'une terre de mission, ou dans d'autres régions, qui sont privés d'un ministre sacré affecté à leur assistance spirituelle et, par conséquent, astreints à attendre l'arrivée, à une heure tardive, d'un prêtre pour pouvoir participer au Sacrifice eucharistique et recevoir la sainte Communion.

En outre avec le développement des industries de tout genre, il arrive souvent que bon nombre d'ouvriers, affectés aux usines, aux transports, aux travaux des ports ou à d'autres services publics, sont pris par des tours non seulement de jour mais également de nuit, et, ainsi, peuvent se trouver, parfois dans la nécessité de prendre quelque nourriture pour se restaurer ; et de la sorte ils sont empêchés de s'approcher à jeun de la Table Eucharistique.

Il arrive de même, fréquemment, que les mères de famille ne peuvent pas non plus s'en approcher, avant de s'être occupées des besognes domestiques, qui souvent réclament plusieurs heures de travail.

Pareillement nombreux sont les élèves des écoles qui désirent répondre à l'invitation divine : « Laissez venir à moi les petits enfants » (Marc. 10, 14), parce qu'ils ont confiance que Celui qui « se nourrit parmi les lis » (Cant. 2, 16; 6, 2) conservera la candeur de leur âme et l'intégrité de leurs mœurs contre les séductions de la jeunesse et contre les embûches du monde. Mais parfois il leur est fort difficile, avant d'aller à l'école, de se rendre à l'église pour se nourrir du Pain des Anges et, ensuite, revenir chez eux pour prendre l'aliment nécessaire.

Enfin, il faut observer que, souvent de nos jours, les fidèle se portent en grand nombre, au cours de l'après-midi, d'un lieu à un autre, pour participer à des célébrations religieuses ou à des manifestations de caractère social. Par conséquent, s'il était permis aussi en ces occasions de célébrer le Mystère Eucharistique, qui est une source vive de grâce divine et qui enflamme les volontés en les stimulant à l'acquisition de la vertu, il n'est pas douteux que les fidèles y puiseraient la force nécessaire pour sentir et agir pleinement en chrétiens et aussi pour obéir aux justes lois.

A ces considérations de caractère particulier, il semble opportun d'en ajouter d'autres d'ordre général : bien que la médecine et l'hygiène aient fait à notre époque tant de progrès et grandement contribué à la diminution de la mortalité, spécialement infantile, les conditions présentes de vie et les privations résultant des immenses guerres de ce siècle n'ont pas médiocrement affaibli la constitution physique et la santé des hommes.

Pour ces raisons et spécialement en vue de faciliter le développement et le renouveau de la piété Eucharistique, de nombreux évêques de diverses nations sollicitent officiellement que la loi du jeûne soit quelque peu mitigée ; et le Siège Apostolique a déjà accordé

avec bienveillance des facultés et des dispenses aux prêtres et aux fidèles. Au sujet de ces concessions, il Nous plaît de rappeler le Décret Post Editum publié par la S. Congrégation du Concile en date du 7 décembre 1906, en faveur des malades (Acta S. Sedis, XXXIX, p. 603 ss.) ; et pour les prêtres la Lettre adressée par la Suprême S. Congrégation du Saint-Office aux Ordinaires des lieux, le 22 mars 1923 (Acta Ap. Sedis, XV, p. 151, ss.).

Puis, ces derniers temps, les requêtes des évêques sont devenues plus fréquentes et plus pressantes, et les facultés accordées ont été plus larges, spécialement à l'occasion de la guerre. Cela démontre clairement qu'il y a des choses nouvelles, graves, continues et assez générales, qui, dans de multiples circonstances, rendent fort difficiles aux prêtres la célébration et aux fidèles la Communion à jeun.

Aussi pour obvier à ces graves inconvénients et difficultés, ainsi que pour éliminer les diversités causées dans la pratique par la variété des indults, Nous estimons nécessaire de mitiger la discipline du jeûne Eucharistique et de la régler de manière que tous soient mis en mesure d'obtempérer à cette loi le plus largement possible et dans la mesure appropriée aux conditions particulières de temps, de lieux et de personnes.

Avec ces dispositions, Nous avons confiance de contribuer grandement au développement de la dévotion eucharistique et de pousser et stimuler tout le monde à participer à la Table sainte : cela tournera certainement à la plus grande gloire de Dieu et accroîtra la sainteté du Corps Mystique de Jésus-Christ.

Et ainsi, de par Notre Autorité Apostolique, Nous établissons et décrétons ce qui suit :

I) Ceux qui ne se trouvent pas dans les conditions spéciales que Nous indiquons plus bas, doivent continuer à observer le jeûne eucharistique à partir de minuit. Nous donnons, cependant comme règle générale, valable désormais, pour les prêtres et les fidèles, que l'eau naturelle ne rompt pas le jeûne eucharistique.

II) Les malades, même non alités, peuvent prendre, avec le conseil prudent du confesseur, quelque chose sous forme de liquide ou de vrai remède, à l'exclusion de boissons alcoolisées. La même concession vaut pour les prêtres malades, qui célèbrent la sainte Messe.

III) Les prêtres qui célèbrent à une heure tardive, ou après avoir accompli un ministère fatigant, ou après une longue route, peuvent prendre quelque chose sous forme de liquide, à l'exclusion de boissons

alcoolisées, mais ils devront s'en abstenir au moins une heure avant la célébration de la Messe.

IV) Les prêtres qui binent ou trinent, peuvent prendre à la première et à la seconde Messe les ablutions, qui, dans ce cas, toutefois, ne doivent pas être faites avec le vin, mais avec la seule eau.

V) Les fidèles eux aussi, même bien portants, mais qui, par suite d'un réel empêchement — c'est-à-dire un travail fatifant, ou l'heure tardive à laquelle il leur est seulement possible de s'approcher de la Sainte Table, ou un long chemin à parcourir —, ne peuvent être tout à fait à jeun pour s'approcher de la Table Eucharistique ,sont autorisés, sur l'avis prudent du confesseur, et pour le temps où durera cette situation, à prendre quelque chose, sous forme de liquide, à l'exclusion de boissons alcoolisées, mais doivent s'en abstenir au moins une heure avant de faire la sainte Communion.

VI) Si les circonstances le rendent nécessaire, Nous concédons aux Ordinaires des lieux de permettre la célébration de la sainte Messe durant l'après-midi,— mais elle ne doit pas commencer avant seize heures —, les jours de fêtes de précepte, y compris celles supprimées, les premiers vendredis du mois, les jours où quelque solennité est célébrée avec un grand concours de peuple, et une fois durant la semaine. Le prêtre aura à observer le jeûne de trois heures relativement aux aliments solides et aux boissons alcoolisées et d'une heure pour les autres liquides. Durant ces Messes, les fidèles pourront s'approcher de la Sainte Table, pourvu que, tenant compte du can. 857, ils aient observé le jeûne comme il est prescrit pour le célébrant.

Quant aux terres de mission, en raison de leurs conditions particulières qui font que les prêtres peuvent rarement visiter les stations lointaines, Nous accordons aux Ordinaires des lieux de pouvoir user de ces facultés tous les jours de la semaine.

Les Ordinaires des lieux veilleront toutefois attentivement à empêcher toute interprétation qui étende les facultés ainsi concédées et à ce que soient évités tous abus et irrévérences. Nous avons accordé ces facultés requises aujourd'hui par les circonstances de personnes, de lieux et de temps, mais Nous entendons confirmer toute l'importance, la valeur et l'efficacité du jeûne eucharistique pour ceux qui reçoivent le divin Rédempteur, caché sous les voiles eucharistiques. En outre, chaque fois que les mauvaises conditions physiques viennent à s'améliorer, l'esprit doit compenser, dans la mesure du possible, soit par la pénitence intérieure, soit d'une autre façon, suivant

en cela la pratique traditionnelle de l'Église, qui a coutume, lorsqu'elle mitige le jeûne, de prescrire d'autres bonnes œuvres.

Dès lors, ceux qui pourront user des facultés concédées devront faire monter avec plus de ferveur leurs prières vers le ciel pour adorer, remercier Dieu et surtout pour obtenir le pardon de leurs péchés et implorer de nouveaux secours. Se rappelant que Jésus-Christ a institué l'Eucharistie comme « un souvenir durable de sa passion » (St Thomas, Opusc. LVII, Offic. de Festo Corporis Christi, lect. IV, Opera Omnia, Roma, 1570, vol. XVII), qu'ils raniment dans leurs âmes ces sentiments d'humilité chrétienne et de pénitence chrétienne, que la méditation des souffrances et de la mort du divin Rédempteur doit exciter. Qu'ils offrent à ce même divin Rédempteur qui, en s'immolant continuellement sur nos Autels, nous donne sans cesse la preuve suprême de son amour, des fruits accrus de charités envers le prochain. De la sorte tous contribueront certainement à réaliser toujours davantage cette union dont parle l'Apôtre : « Il y a un seul pain, et nous ne sommes qu'un corps malgré notre grand nombre, attendu que tous nous recevons notre pain de ce pain unique » (I Cor. 10, 17).

Nous voulons que tous les décrets contenus dans cette Constitution soient stables, ratifiés et valides, nonobstant toute disposition contraire, même digne de mention très spéciale, et étant abolis tous les autres privilèges et facultés accordés par le Saint-Siège, de quelque façon que ce soit, afin que tous observent uniformément et exactement cette nouvelle discipline.

Tout ce qui précède entrera en vigueur à partir du jour de sa promulgation par les Acta Apostolicae Sedis.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 6 janvier de l'année 1953, en la fête de l'Epiphanie, de Notre Pontificat la quatorzième.

PIE XII, PAPE

Édition hebdomadaire en langue française de l'" Osservatore Romano ", n.3 (161), 16 janvier 1953.

INSTRUCTION

DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DU SAINT-OFFICE

SUR LA CONSTITUTION

« CHRISTUS DOMINUS »

La Constitution Apostolique « Christus Dominus » promulguée le 6 janvier 1953, en la fête de l'Epiphanie, par le Souverain Pontife Pie XII, heureusement régnant, accorde bon nombre de facultés et permissions au sujet de l'observance du jeûne eucharistique, mais elle confirme aussi substantiellement la plupart des règles du Code de Droit Canonique (can. 808 et 858, § 1), pour les prêtres et les fidèles qui sont à même d'observer cette loi. Cependant, ils jouissent, eux aussi, de la mitigation accordée en général et par laquelle l'eau *naturelle* (donc sans aucune addition d'un élément quelconque) ne rompt pas le jeûne eucharistique (Const. n. 1). Quant aux autres concessions, au contraire, elles ne sont valides que pour les prêtres et les fidèles qui se trouvent dans les conditions particulières prévues par la Constitution ou qui participent aux Messes du soir, autorisées par les Ordinaires dans les limites des nouvelles facultés qui leur sont accordées.

Afin que les règles relatives à ces concessions soient observées partout uniformément, pour qu'on évite toute interprétation élargissant les facultés accordées, et pour empêcher tout abus en cette matière, la Sacrée Congrégation du Saint-Office, après en avoir reçu le mandat exprès du Souverain Pontife, donne les règles suivantes :

Pour les malades, soit simples fidèles, soit prêtres
(Const. n. II)

1. Les simples fidèles malades, même *non alités* peuvent prendre quelque chose sous forme de liquide, sauf les boissons alcoolisées, si, à cause de leur maladie, ils ne peuvent, sans réel inconvénient, rester à jeun jusqu'à la Sainte Communion ; ils peuvent aussi prendre quelque chose, comme médicament soit liquide (sauf les boissons alcoolisées) soit solide, pourvu qu'il s'agisse d'un médicament véritable, prescrit par le médecin, ou reconnu communément comme tel

en tous les cas. Il faut se souvenir qu'on ne peut considérer comme médicament, n'importe quel corps solide employé comme nourriture.

2. Les conditions donnant droit à cette dispense du jeûne, pour laquelle on ne prescrit aucune limite de temps avant la S. Communion, doivent être prudemment considérées par le confesseur, et personne ne peut s'en prévaloir sans lui avoir demandé conseil. Le confesseur pourra donner son avis soit au for interne sacramentel, soit au for interne extra-sacramentel, même une seule fois, pour toute la durée de la maladie.

3. Les prêtres malades, même *non alités* peuvent, sans plus, user de la dispense soit qu'ils entendent célébrer la sainte Messe, soit qu'ils entendent seulement recevoir la Très Sainte Eucharistie.

Pour les prêtres qui se trouvent en des circonstances particulières
(Const. nn. III et IV)

4. Les prêtres en bonne santé, qui célèbrent a) ou à une heure tardive (c'est-à-dire après 9 heures), b) ou après un lourd travail du saint ministère (par exemple dès les premières heures du jour, ou pendant une longue durée), c) ou après une longue route (c'est-à-dire, d'au moins deux kilomètres environ parcourue à pied, ou proportionnellement plus longue selon les moyens de locomotion employés ,en tenant compte des difficultés du parcours et des conditions de santé de la personne), peuvent prendre quelque chose sous forme liquide, sauf les liquides alcoolisées.

5. Les trois cas énumérés ci-dessus, sont tels qu'ils comprennent toutes les circonstances pour lesquels, le législateur entend concéder la susdite faculté : il faut donc exclure toute interprétation tendant à élargir la concession.

6. Les prêtres qui se trouvent dans ces conditions peuvent prendre quelque chose sous forme liquide, une ou plusieurs fois, mais seulement jusqu'à une heure avant le commencement de la sainte messe.

7. Indépendamment des autres concessions de la Constitution, tous les prêtres qui binent ou trinent peuvent prendre dans les premières messes les deux ablutions prescrites par les rubriques du missel, en n'y employant que l'eau cependant, ce qui est une application du principe général que l'eau ne rompt pas le jeûne.

Toutefois, celui qui célèbre les messes l'une après l'autre, comme au jour de Noël et de la Commémoration des Défunts, doit observer les rubriques quant aux ablutions.

8. S'il arrivait au prêtre qui doit biner de prendre par inadvertance les ablutions avec le vin, il ne lui sera pas défendu de célébrer la deuxième ou la troisième messe.

Pour les fidèles qui se trouvent en des circonstances particulières
(Const. n. V)

9. Il est permis aux fidèles eux-mêmes qui, *non alités* ne peuvent observer le jeûne eucharistique sans grand inconvénient, de s'approcher de la sainte Table après avoir pris quelque chose sous forme de liquide, jusqu'à une heure avant la S. Communion, sauf toujours les boissons alcoolisées.

10. Les cas où le *grave inconvénient* requis est reconnu (toute amplification étant exclue) sont spécifiés en trois catégories :

a) le *travail débilitant* qui précède la sainte Communion.

Tel est le cas des ouvriers employés dans les ateliers, aux transports, aux travaux des ports ou d'autres services publics, se relayant au travail de jour et de nuit ; ceux qui par devoir de fonction ou de charité passent la nuit à veiller (infirmiers, personnel des hôpitaux, gardiens de nuit, etc.), les femmes enceintes et les mères de famille qui, avant de pouvoir se rendre à l'église, doivent vaquer pendant longtemps aux travaux du ménage, etc.

b) l'*heure tardive à laquelle on communie.*

C'est le cas des fidèles près desquels le prêtre célébrant le sacrifice eucharistique ne peut arriver qu'à une heure tardive ; des enfants pour lesquels il est trop pénible de se rendre à l'église pour communier, puis rentrer à la maison pour déjeuner avant d'aller en classe, etc.

c) la *longueur de la route à parcourir* pour se rendre à l'église.

Il doit s'agir d'au moins deux kilomètres de route à parcourir à pied ou proportionnellement plus longue, si on emploie quelque moyen de locomotion, en tenant compte des difficultés de la route et des conditions de santé de la personne (cfr. ci-dessus n. 4).

11. Les raisons d'inconvénient grave doivent être prudemment appréciées par un confesseur au for interne sacramentel ou non sacramentel, les fidèles ne peuvent, sans son conseil, faire la sainte

Communion sans être à jeun. Ce conseil peut n'être donné qu'une fois pour toutes, tant que dure la cause de l'inconvénient grave.

Au sujet des Messes du soir
(Constitution n. VI)

La Constitution accorde aux « Ordinarii locorum » (cfr. can. 198) la faculté d'autoriser la célébration de messes du soir dans leur territoire, quand cela est rendu nécessaire par les circonstances, nonobstant le can. 821, § 1. Le bien général, en effet, requiert parfois la célébration des saints mystères dans l'après-midi : par exemple, pour les ouvriers de certaines industries qui se relayent au travail même dans les jours de fête, pour certaines catégories de travailleurs qui sont employés pendant la matinée des jours de fête (par ex. les ouvriers des ports) ; à l'occasion de réunions de caractère religieux ou social, auxquelles prennent part un grand nombre de fidèles provenant même de bourgs éloignés, etc.

12. Ces messes, cependant, ne pourront être célébrées qu'après quatre heures de l'après-midi et l'Ordinaire ne pourra les permettre que dans les fêtes suivantes, *expressément* énumérées :

a) fêtes de précepte actuellement en vigueur d'après le can. 1247 § 1 ;

b) fêtes de précepte supprimées, selon la liste publiée par la Sacrée Congrégation du Concile, le 28 décembre 1919 (cfr. A.A.S. XII [1920], p. 42-43) ;

c) les premiers vendredis du mois ;

d) les solennités célébrées avec un grand concours du peuple ;

e) un jour par semaine, outre ceux qui sont ci-dessus énumérés, quand cela est nécessaire, pour des catégories déterminées de personnes.

13. Les prêtres qui célèbrent la messe au cours de l'après-midi, comme les fidèles qui en de telles circonstances s'approchent de la Sainte Table, peuvent, *pendant le repas*, permis jusqu'à trois heures avant le commencement de la messe ou de la communion, prendre avec la *modération convenable*, les boissons alcoolisées dont on use habituellement pendant les repas (p. ex. vin. bière, etc.) toujours sauf les liqueurs. Avant ou après le repas ils peuvent prendre quelque

chose sous forme de liquide, sauf toujours les boissons alcoolisées de quelque genre que ce soit, jusqu'à une heure avant la messe ou la communion.

14. Les prêtres ne peuvent célébrer la sainte messe le matin et le soir d'un même jour, à moins qu'ils aient la permission explicite de biner ou de triner, selon le can. 857.

Les fidèles ne peuvent jamais s'approcher de la Sainte Table le matin et le soir du même jour, selon le can. 857.

15. Tous les fidèles, même s'ils n'appartiennent pas aux catégories pour lesquelles la messe du soir a été éventuellement instituée, peuvent s'approcher librement de la Sainte Table pendant la messe, ou immédiatement avant, ou tout de suite après (cfr. can 846 § 1), pourvu qu'ils observent les règles exposées plus haut quant au jeûne eucharistique.

16. Dans les territoires où n'est pas en vigueur le « jus commune » mais le « jus missionum », les Ordinaires peuvent permettre les messes du soir, aux mêmes conditions même *tous les jours* de la semaine.

Avis pour l'exécution

17. Les Ordinaires doivent veiller à ce que soient évités tout abus et toute irrévérence envers le Très Saint-Sacrement.

18. Ils doivent veiller aussi à ce que la nouvelle discipline soit uniformément observée par tous et faire connaître à leurs ouailles que toutes les facultés spéciales, toutes les dispenses, soit territoriales, soit personnelles, accordées jusqu'ici par le Saint-Siège sont abrogées.

19. La Constitution et la présente Instruction doivent être interprétées en s'en tenant fidèlement au texte et en évitant toute espèce d'amplification des concessions bien larges par elles-mêmes. Quant aux coutumes éventuelles, différant de la nouvelle discipline, qu'on tienne compte de la clause abrogative : « nonobstant toute disposition contraire, même digne de mention très spéciale ».

20. Que les Ordinaires et les prêtres sachent profiter de la concession bienveillante du Saint-Siège pour exhorter les fidèles à assister fréquemment à la Sainte Messe et à s'approcher de la Sainte Table, qu'ils concourent par d'opportunes initiatives et surtout par la prédication, au bien spirituel, en vue duquel le Saint-Père a promulgué la Constitution.

En approuvant la présente Instruction, le Souverain Pontife a disposé qu'elle serait promulguée par la publication des « Acta Apostolicae Sedis » en même temps que la Constitution Apostolique « Christus Dominus ».

Du palais du S. Office, le 6 janvier 1953.

Card. PIZZARDO, Secrétaire
A. OTTAVIANI, Assesseur.

I es " Acta Apostolicae Sedis " publient la Constitution et l'Instruction dans leur numéro du 16 janvier : cette date est donc celle de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions.

Document privé

NOUVEAUX RÈGLEMENTS

DU

JEUNE EUCHARISTIQUE

Commentaires a l'usage des confesseurs

Afin de guider les confesseurs qui devront juger si les fidèles peuvent jouir ou non des privilèges accordés par la Constitution « Christus Dominus », il a paru utile de faire préciser, dans la mesure du possible, la portée des termes principaux de cette Constitution et de l'Instruction du Saint-Office qui la complète.

Ces notes ont été rédigées par un groupe de canonistes et de moralistes et l'Assemblée épiscopale de la Province civile de Québec, à sa réunion du 10 février dernier, a cru bon de les communiquer aux prêtres pour les aider dans l'application des nouveaux règlements du jeûne eucharistique.

1) Eau naturelle :

L'expression « eau naturelle » désigne généralement l'eau à laquelle on n'a ajouté aucune substance étrangère (ex.: sel, sucre, cola, etc.) mais l'eau qui contient naturellement des sels ou du fer, les eaux sulfureuses, les eaux minérales naturelles ne rompent pas le jeûne eucharistique (eau de puits, eau de source, eau de Vichy naturelle, etc.)

L'eau à laquelle on a ajouté du chlore ou du fluor, telle que fournie par les Services publics, est aussi permise.

2) Malades :

Dans la catégorie des malades entrent : les personnes hospitalisées ou demeurant à domicile, alitées ou non, même pouvant se rendre à l'église, qu'il s'agisse d'une maladie chronique ou passagère (grippe, indigestion, migraine).

3) Liquides :

Par liquides, on entend tout breuvage non alcoolique [lait, thé, café, autres infusions, chocolat, jus de fruits ou de légumes, œufs battus, bouillons (en excluant les bouillons de viande les jours maigres,) les sirops et même les liquides auxquels est mêlée une substance solide en suspension, telle que du pain finement émietté ou des biscuits râpés, du gruau clair, de la semoule, pourvu que tout cela garde la consistance d'un liquide et puisse être bu dans un verre (S. C. S. Off. 7 sept. 1897).

4) Vrai remède :

L'expression « vrai remède » signifie un remède prescrit par le médecin ou communément reconnu comme tel : ce remède peut être liquide (non alcoolique) ou solide (comprimés, tablettes, cachets).

Ce qui est solide mais qui sert uniquement de nourriture ne peut pas être considéré comme un remède (ex.: de la viande prescrite à un anémique).

5) Travail fatigant :

C'est le cas des ouvriers ou employés travaillant par équipes de jour et de nuit dans les usines, les manufactures, les services de transport (autobus, camions, tramways, taxis, chemin de fer, bateaux), les bureaux de téléphone, télégraphe, radio ; les policiers, les militaires, etc. . .

C'est aussi le cas de ceux qui passent la nuit blanche soit en raison de leur charge, soit même par charité (travailleurs de nuit, gardiens de nuit, gardes-malades, infirmiers, personnes veillant un malade à la maison), etc. . .

C'est encore le cas des femmes enceintes ou nourrices, des mères de famille ou autres personnes qui avant de pouvoir se rendre à l'église sont occupées longtemps (environ une heure), aux soins du ménage, aux travaux de la ferme ou à d'autres travaux fatigants, etc. . .

6) HEURE TARDIVE :

On considérera généralement comme heure tardive 9 heures du matin. Toutefois, l'heure tardive peut être interprétée relativement pour les enfants allant à l'école.

7) DISTANCE A PARCOURIR :

Il suffit d'un trajet de 30 minutes en véhicule.

Quand on parle de la difficulté du voyage, l'on entend l'état des routes, du véhicule, la température, etc. . .

L'état du fidèle se rapporte à son âge, sa santé, ou ses infirmités.

8) PRÊTRE :

Le mot « prêtre » dont il est question dans les directives aux fidèles, (II-c) signifie un prêtre autorisé à entendre la confession du fidèle qui vient demander conseil relativement au jeûne eucharistique ; ce conseil peut être donné même en dehors de la confession.

9) RÈGLES D'INTERPRÉTATION :

a) On ne peut donner de permission collective, chaque cas doit être étudié séparément.
b) Si un malade revient à la santé ou s'il ne trouve plus de sérieux inconvénient à rester complètement à jeun, il ne jouit plus de son privilège et doit de nouveau soumettre son cas, advenant le retour aux conditions premières.
c) Il est du devoir des confesseurs d'étudier très sérieusement la nouvelle législation, afin d'interpréter fidèlement les règles posées par le Saint-Siège.

(No 21)

LETTRE

DE SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR MAURICE ROY, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, RECOMMANDANT LA SOUSCRIPTION EN FAVEUR DU PETIT SÉMINAIRE DE SAINT-GEORGES DE BEAUCE.

MAURICE ROY, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Aux fidèles des vicariats forains X, XI, XII, XIII et XVII de Notre Archidiocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers Frères,

Le 16 juin 1946, Son Éminence le Cardinal Villeneuve fondait le Petit Séminaire de Saint-Georges de Beauce qu'il mettait sous le patronage de l'Immaculée-Conception. Dans le décret d'érection il écrivait: " Nous exhortons le clergé et les fidèles de Notre diocèse, dans la région de la Beauce, à apprécier la valeur morale et civilisatrice de l'institution que Nous mettons à leur disposition et à coopérer de tous leurs efforts à son plein épanouissement ".

Vous vous rappelez encore les débuts très modestes de cette maison, groupant quelques jeunes écoliers à qui des prêtres dévoués, ouvriers de la première heure, enseignaient les rudiments de la langue latine. Bientôt, il fallut songer à construire un édifice plus spacieux destiné à recevoir non seulement des externes, mais aussi des pensionnaires venant des différentes paroisses de la Beauce et des comtés avoisinants. Cette construction paraissait s'imposer à cause du nombre grandissant chez nous des jeunes gens désireux de faire leur cours classique et à qui les autres collèges devaient impitoyablement fer-

mer leur porte, faute d'espace. Dès Notre arrivée à Québec, l'objet principal de Nos préoccupations fut de mener à bonne fin cette œuvre à peine sortie de terre, mais si pleine de promesses pour Notre chère Église de Québec. Aujourd'hui, grâce à Dieu, Nous sommes fier de voir se dresser sur les collines de Saint-Georges un Petit Séminaire régulier dont l'avenir semble assuré. On y donne actuellement le cours classique depuis les Éléments latins jusqu'à la Philosophie. En juin prochain, dix-neuf finissants se présenteront pour la première fois aux examens du baccalauréat. Une trentaine de professeurs bien qualifiés, diplômés en théologie, en philosophie, en sciences ou en lettres, y dispensent avec zèle l'enseignement classique. Cette jeune institution qui comprend cette année 220 élèves est déjà trop petite et en septembre dernier elle a dû malheureusement refuser des élèves.

Comme Pasteur de vos âmes, Nous sentons Notre cœur se briser en songeant qu'il faut renvoyer chaque année des écoliers qui désirent ardemment faire des études supérieures avec l'intention, très souvent, d'embrasser la vie sacerdotale ou religieuse. Pour trouver une solution à ce problème angoissant, Nous avons décidé de lancer bientôt dans tout le diocèse une campagne de souscription en faveur du Séminaire de Saint-Georges. Cette souscription aura un double but : 1) faciliter d'abord le remboursement de l'emprunt initial dont l'amortissement a été assuré jusqu'ici grâce aux aumônes du Carême reçues de tout le diocèse ; 2) terminer la partie supérieure de l'aile droite, ce qui permettra d'augmenter le nombre des élèves jusqu'à 300, sans accroître sensiblement le personnel ni les frais généraux. Cette addition que Nous croyons nécessaire assurera un budget équilibré et apportera à la maison les moyens de subsister de façon normale.

Très chers Frères, c'est Votre Archevêque qui aujourd'hui vient vous demander au nom du bon Dieu une large part de votre superflu pour une œuvre vitale dans le diocèse. Selon les paroles mêmes de Sa Sainteté Pie XII : " Il y a des choses qui sont si nécessaires au progrès du catholicisme qu'elles sont très intimement liées à l'organisation de l'Église et à son développement ". L'œuvre des Sémi-

naires est de celles-là. Songez à des milliers de jeunes gens qui recevront dans cette maison bénie la formation intellectuelle et morale que Mgr de Laval considérait déjà en 1663 comme " l'un des plus grands biens qu'il pouvait procurer à son Église ". Cette pensée ne doit-elle pas vous inciter à faire de bon cœur les sacrifices qui s'imposent pour maintenir et même agrandir Notre Séminaire de Saint-Georges ?

La campagne de souscription s'ouvrira officiellement le 15 novembre prochain. Nous vous exhortons à bien recevoir les apôtres bénévoles qui, en Notre nom, iront bientôt frapper à la porte de votre maison et de votre cœur. Nous vous supplions de prêter l'oreille à la voix de Notre-Seigneur lui-même qui continue de lancer à travers le monde cette plainte divine : " La moisson est abondante mais les ouvriers sont trop peu nombreux ". Quelle récompense le Souverain Juge ne réserve-t-il pas à ceux qui auront contribué par leurs aumônes à préparer à notre société des chefs chrétiens et à l'Église des sauveurs et des rédempteurs ?

En récompense de votre générosité, que le Christ-Roi, par l'intercession de Marie-Immaculée, fasse descendre sur vous et sur vos familles une surabondance de grâce et de paix !

La présente lettre sera lue le 25 octobre en la fête du Christ-Roi.

Donné à Québec, le 16 octobre de l'an mil neuf cent cinquante-trois.

† MAURICE,
Archevêque de Québec.

(No 22)

MAURICE ROY

par la grâce de Dieu et du Siège apostolique

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

Ordonnance établissant un mode uniforme de capitation

A tous les fidèles de Notre archidiocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers Frères,

Dieu a toujours voulu que les prêtres puissent se consacrer entièrement au culte divin et au saint ministère et qu'ils ne soient pas obligés de travailler de leurs mains pour pourvoir à leurs besoins matériels ; c'est pourquoi il a fait une loi aux fidèles d'assurer la subsistance de leurs pasteurs. Ainsi, dans l'Ancien Testament, nous voyons Abraham payer la dîme de tous ses biens à Melchisédech, prêtre du Très-Haut (Gen. 14, 20) ; la loi de Moïse obligeait les Israélites à payer la dîme aux Lévites, chargés d'offrir les sacrifices devant le Tabernacle et plus tard dans le Temple de Jérusalem (Lévit. 27, 30).

Dans le Nouveau Testament, Notre-Seigneur, envoyant ses disciples prêcher la bonne nouvelle, leur prescrit de ne pas emporter d'argent avec eux mais de demander à ceux chez qui ils iront de les loger et de les nourrir « car, leur dit-il, l'ouvrier mérite sa nourriture » (Matth. 10, 9). L'Apôtre saint Paul enseigne également que les apôtres ont droit de recevoir des fidèles ce qui est nécessaire à leur subsistance : « Ne savez-vous pas, dit-il, que ceux qui remplissent les fonctions sacrées vivent du Temple et que ceux qui servent à l'autel vivent de l'autel. De même aussi le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile » (I Cor. 9, 12).

Dans notre archidiocèse, une ordonnance de Monseigneur de Laval fixait à un vingt-sixième des grains récoltés la dîme que devaient payer les cultivateurs. D'autres ordonnances, dont la dernière fut publiée par Son Éminence le Cardinal Bégin en 1922, déterminaient le montant de la capitation en argent que doivent payer ceux qui ne vivent pas de la culture de la terre.

Mais la valeur de l'argent ayant considérablement diminué depuis 1922 et les conditions économiques n'étant plus les mêmes, bien des curés ne recevaient plus le minimum nécessaire à leur subsistance ; d'autre part, comme la dîme est proportionnelle, au revenu, les cultivateurs payaient souvent beaucoup plus que ceux qui versent la capitation. Nous avons donc cherché à répartir de façon plus équitable le fardeau de la capitation sur tous ceux qui ont quelque source de revenu, en leur demandant de verser chaque année à l'Église une minime fraction de ce qu'ils gagnent afin d'assurer la subsistance du clergé.

Pour ces graves motifs, Nous décrétons par les présentes ce qui suit :

a) Tous les règlements précédents relativement à la dîme et capitation sont abolis.

b) Ceux qui vivent de la culture de la terre ne seront plus obligés de verser la dîme au vingt-sixième ni les autres suppléments en nature qui existaient jusqu'ici ; Nous Nous réservons toutefois, pour Nous et pour Nos successeurs, le droit de rétablir ces redevances à nouveau si la chose devenait nécessaire.

c) La capitation sera demandée aux fidèles de toutes les paroisses, tant urbaines que rurales, qu'elles soient desservies par des prêtres séculiers ou par des religieux. Le montant de cette capitation sera fixé périodiquement par l'Ordinaire. Il sera uniforme dans toutes les paroisses de plus de quatre cents familles. Dans les paroisses moins considérables, une capitation plus élevée sera demandée, de façon que, autant que possible, la paroisse fasse vivre son curé. Toutefois, comme il faut éviter que les fidèles des paroisses moins populeuses ne soient trop taxés, les curés des grandes paroisses Nous remettront une partie des capitations qu'ils auront recueillies ; cet argent servira à assurer un minimum suffisant aux curés des petites paroisses.

d) Dans cette paroisse, la capitation est fixée à $. par famille et $. par personne isolée[1].

e) Par *personne isolée* on entend :

i) toute personne majeure non mariée ;

ii) toute personne de 18 à 21 ans qui gagne sa vie, soit en travaillant à l'extérieur, soit en travaillant sur la terre paternelle ou dans une entreprise familiale (atelier, garage, hôtel, etc.).

Ne sont pas comprises dans cette catégorie les jeunes filles mineures qui aident leur mère dans les travaux domestiques.

Les étudiants et étudiantes, même majeurs, ne sont pas tenus de payer la capitation.

f) La capitation est payable chaque année en octobre et doit être versée avant Pâques.

g) Nous rappelons aux fidèles que la charité, la justice et la religion les obligent à donner fidèlement leur capitation, conformément au commandement de l'Église : « *DROITS ET DIMES TU PAIERAS A L'ÉGLISE FIDÈLEMENT* ».

Donné à Québec, sous Notre seing et le sceau de l'Archidiocèse, le vingt-huitième jour d'août mil neuf cent cinquante-trois.

† MAURICE,
Archevêque de Québec.

---

1 — Les montants varient selon le nombre des familles.

CIRCULAIRE ET MANDEMENT

AU

CLERGÉ

— I —

Caisse de compensation

Chers Collaboratenrs

Vous connaissez déjà le nouveau règlement de la capitation, dont le projet a été approuvé au cours du Synode et que vous avez communiqué aux fidèles, il y a quelques semaines. Nous tenons à vous dire tout d'abord combien Nous avons été touché de la bonne volonté et de la générosité dont vous avez fait preuve dans l'application de cette nouvelle ordonnance: Nous pensons ici tout particulièrement aux curés dont le revenu a été sensiblement diminué par la suppression de la dîme, et qui ont accepté de bon gré ce sacrifice nécessaire pour obtenir une répartition plus équitable des redevances diocésaines.

Après avoir écouté les observations que l'on a bien voulu faire à l'occasion de la mise en vigueur de ce nouveau tarif, Nous croyons opportun de vous en donner un exposé plus complet et d'en préciser l'interprétation.

Plusieurs Nous avaient suggéré d'établir une capitation égale et uniforme pour toutes les paroisses du diocèse, petites ou grandes. Nous avons été obligés de renoncer à un pareil projet, car il comportait de trop grandes difficultés.

Le règlement que Nous avons accepté et auquel Nous avons donné force de loi impose aux curés des paroisses plus populeuses le devoir d'apporter un certain secours aux pasteurs des paroisses très petites et moins fortunées. Mais ce règlement tient compte avant tout du principe suivant rempli de justesse et de vérité : les paroissiens doivent, autant que possible, fournir eux-mêmes une honnête subsistance à leur curé.

Le montant annuel de base que Nous avons fixé pour la capitation soit cinq dollars par famille et trois dollars par personne isolée, n'était pas suffisant pour les paroisses qui comptent moins de quatre cents familles, puisqu'il n'aurait pas assuré à chaque curé le minimum de revenu qui parait nécessaire à une honnête subsistance. C'est pourquoi Nous avons demandé une capitation plus élevée. L'augmentation a été fixée d'après le nombre des familles ; elle a été d'autant plus considérable que la paroisse comptait moins de familles. Toutefois, afin de n'imposer à personne une trop lourde capitation, Nous ne demandons jamais plus de quinze dollars par famille, ni plus de huit dollars par personne isolée. Les curés qui, à cause de la petitesse de leur paroisse, ne pourront pas, même avec le tarif maximum, toucher un montant qui approche les deux mille dollars que Nous voulons leur assurer, recevront un complément, grâce à la caisse de compensation que Nous fondons à cet effet.

Nous vous faisons remarquer que, contrairement à l'ancienne ordonnance, le présent règlement ne parle pas des chefs de famille, mais des familles. Par famille[1], on comprend :

1°. deux époux vivants, avec ou sans enfants, qu'ils tiennent ou non feu et lieu.

2°. un veuf ou une veuve ayant au moins un enfant qui ne paie pas personnellement la capitation, qu'ils tiennent ou non feu et lieu.

Les célibataires, même tenant feu et lieu, comptent toujours comme personnes isolées.

Afin donc de pouvoir apporter quelque secours aux curés des très petites paroisses, Nous fondons par les présentes une caisse dite de compensation, qui sera tenue et administrée sous Notre autorité et surveillance, à l'Archevêché même. Sont obligés en conscience de fournir à cette caisse tous les curés ou pasteurs d'églises, religieux y compris, dont la paroisse ou desserte contient plus de deux mille fidèles. En vertu d'un indult de la Sacrée Congrégation de la Propagande, en date du 6 juillet 1852, Nous imposons à ces curés ou pasteurs de Nous envoyer la dixième partie (10%) de tous leurs revenus ecclésiastiques, *jusqu'à un maximum* de quinze sous pour

---

1 — Cette définition de la famille ne vaut qu'à partir de la date de la réception de la présente lettre. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter si l'on a suivi jusqu'ici une interprétation différente.

chacune des personnes excédant le nombre de deux mille. Ainsi, le curé d'une paroisse de 3,000 personnes nous enverra seulement cent cinquante dollars, même si ses revenus ecclésiastiques se chiffrent à cinq mille dollars. Cette contribution devra être versée avant la fin du mois de novembre. Nous avons la ferme conviction que tous les curés concernés accepteront volontiers cette obligation de venir au secours de leurs confrères moins favorisés. Ils la considéreront non pas comme un lourd fardeau, mais comme la mise en œuvre d'une charité toute sacerdotale.

Nous avons aussi fondé un Comité dit du tarif diocésain, qui a son siège à l'Archevêché. Il a toute autorité pour interpréter authentiquement le règlement de la capitation, pour répondre aux questions et régler les cas qui lui sont proposés. On communiquera avec ce Comité par écrit, afin que les modifications suggérées à ce nouveau mode de capitation puissent être étudiées avec soin.

Nous voulons que toutes les paroisses et dessertes du diocèse fassent pour une première année un essai loyal du nouveau règlement, quelles que soient les difficultés particulières de quelques-unes. Aussi, afin d'être bien compris, Nous tenons à vous redire que tous les anciens règlements, même particuliers et adressés à une seule paroisse, touchant les dîmes, les suppléments et la capitation ou concernant le revenu du curé, sont abolis et deviennent nuls de plein droit. Certains curés avaient droit à un traitement payé par la fabrique ; ce traitement cessera d'être payé après le 31 décembre, et à moins d'une autorisation expresse de Notre part, aucune fabrique n'aura le droit de payer un traitement au curé.

— II —

TAXE « AD INSTAR CATHEDRATICI ».

Comme il a été annoncé au cours du Synode, la taxe « ad instar cathedratici », ou taxe pour le chapitre et pour l'administration diocésaine, imposée en vertu d'un indult de la Sacrée Congrégation de la Propagande (27 janvier 1889), sera calculée désormais de la façon suivante :

Toutes les églises paroissiales ou subsidiaires (dessertes), même exemptes, devront verser $6^2/_3\%$ de tous leurs revenus, avec un maxi-

mum de vingt-cinq (25) sous par fidèle. Ainsi une paroisse de 1000 âmes remettra $250.00.

La taxe sur les bancs et le cinq (.05) sous « per capita » sont désormais supprimés.

— III —

Session d'études pour les prêtres de dix ans de prêtrise

L'une des plus graves obligations de l'Évêque est de nommer aux cures et aux autres charges du diocèse des prêtres vraiment aptes à exercer la fonction particulière qui leur sera confiée. Or le canon 459 prescrit que « l'Ordinaire est gravement tenu en conscience de conférer une paroisse vacante à celui qu'il juge le plus digne sans acception de personne. Il doit ainsi tenir compte du résultat des examens triennaux que les jeunes prêtres sont obligés de subir en sciences ecclésiastiques... et faire subir au candidat un examen devant lui et deux examinateurs synodaux, à moins qu'il ne le dispense, du consentement des examinateurs, s'il s'agit d'un prêtre réputé pour sa science théologique ».

Vous le voyez, le Saint-Siège exige que l'Évêque procède à un examen judicieux des candidats aux cures, qu'il tienne compte non seulement de l'âge mais surtout des notes obtenues dans les concours passés après la sortie du grand séminaire en même temps que de l'ensemble des qualités requises pour diriger une paroisse, qu'il tienne compte aussi d'un autre examen doctrinal passé devant lui et ses examinateurs synodaux.

Il y a au surplus un très grand avantage, même pour les prêtres qui resteront dans l'enseignement ou dans la direction des œuvres, à revoir les principales questions des sciences ecclésiastiques déjà étudiées au Séminaire, en mettant à profit la maturité acquise pendant dix ans de vie sacerdotale. Ces sessions d'études ont déjà été établies en d'autres diocèses avec les plus heureux effets.

Pour répondre au vœu du Saint-Siège, Nous avons décidé d'organiser dès cette année une série de cours pour les jeunes prêtres. Ces cours

porteront sur la Théologie dogmatique, morale et pastorale, l'Écriture Sainte, le Droit canonique, la Liturgie, la Prédication, la Catéchistique, la Sociologie, l'Art sacré. Des cercles d'études et des exercices pratiques de prédication et de confession assureront la participation active de tous. Son Excellence Mgr Lionel Audet aura la direction générale de ces sessions d'étude. La plupart des cours et leçons pratiques seront donnés par les professeurs de la faculté de Théologie. Les notes d'examen obtenues à l'occasion de ces cours de dixième année Nous permettront de mieux connaître les aptitudes particulières de chacun et d'attribuer à bon escient les cures et autres charges ecclésiastiques.

Ces cours se donneront au Monastère des Pères Rédemptoristes. à Sainte-Anne-de-Beaupré, du 16 au 28 novembre prochain. Ils seront obligatoires pour tous les prêtres qui ont cette année dix ans de prêtrise, que ces prêtres soient dans les collèges ou dans le ministère. Nous accepterons aussi les prêtres plus âgés qui seraient libres et qui voudraient se joindre à leurs confrères plus jeunes ; Nous leur demandons cependant de nous avertir de leur dessein avant le 8 novembre. Ces prêtres étudiants ne reviendront pas à leur poste pour le dimanche, 22 novembre ; on devra voir à leur remplacement, si besoin il y a.

Le prix de la session pour les douze jours étant de $36.00, un tiers sera payé par la fabrique ou le Collège, un tiers par le prêtre étudiant et un tiers par le diocèse.

Nous sommes heureux de pouvoir mettre à exécution un projet que Nous méditions depuis longtemps. C'était aussi le désir de bien des prêtres que de pouvoir repasser avec leurs anciens professeurs les principaux traités de la théologie et de discuter avec eux les cas les plus difficiles qu'ils rencontrent dans l'exercice du saint ministère.

Nous sommes assuré que ce séjour dans le recueillement et la solitude profitera à notre jeune clergé qui se livrera avec plus d'ardeur que jamais à l'étude des sciences sacrées. Nous mettons cette session du dixième an sous la protection de saint Thomas d'Aquin et de la Bonne Sainte Anne.

— IV —

Souscription en faveur du Petit Séminaire de Saint-Georges

Vous avez appris qu'une campagne de souscription en faveur du Petit Séminaire de Saint-Georges s'ouvrira le 15 novembre prochain dans la région Beauce-Mégantic et sera étendue bientôt à tout le diocèse.

Comme il est dit dans la lettre adressée aux fidèles, cette souscription a surtout pour fin de compléter l'aile sud de la maison. L'addition de deux dortoirs permettra de recevoir cent élèves de plus, sans augmentation sensible des frais généraux. On évitera ainsi de refuser des élèves, la maison étant déjà trop petite, et le budget de l'institution sera mieux équilibré.

Nous avons demandé à toutes les familles, spécialement à celles de la région de la Beauce, de faire des sacrifices pour le développement de ce Séminaire qui donne maintenant le cours classique complet.

La souscription se fera dans tout le diocèse ; dans les paroisses où le comité d'organisation n'aura pas demandé de quête à domicile, on fera une collecte spéciale le 29 novembre.

Nous faisons aussi un appel pressant au clergé de tout le diocèse qui dans le passé s'est montré si généreux pour nos institutions d'enseignement secondaire. Quels sacrifices nos prêtres n'ont-ils pas consentis pour la fondation et le maintien du Petit Séminaire de Québec, du Collège de Sainte-Anne, du Collège de Lévis, de l'École Apostolique et du Séminaire de Saint-Victor ! Qu'ils sont nombreux les prêtres qui ont ainsi fait don de leurs petites économies, qui se sont privés même du nécessaire pour assurer la formation de notre futur clergé!

Quel est celui parmi nous qui n'a pas bénéficié d'une manière ou d'une autre de ces charités sacerdotales? Il nous semble que nous avons ici une magnifique occasion de prouver notre gratitude au bon Dieu pour la grâce de notre sublime vocation en donnant généreusement à une œuvre importante entre toutes, puisqu'il s'agit de cultiver des vocations sacerdotales. Cette maison ne peut se tourner comme les autres vers ses anciens ; c'est sur nous qu'elle doit compter.

Nous connaissons depuis longtemps votre bon cœur. Vous n'êtes pas riches, mais le peu que vous avez vous le donnez généreusement. Nous vous demandons d'adresser personnellement à Nous-même ou à l'un de Nos auxiliaires la souscription que vous jugerez bon de faire en faveur du Séminaire de Saint-Georges. Oserions-Nous faire une suggestion, tout en laissant chacun parfaitement libre? Quelques uns ne peuvent presque rien donner, parce qu'ils manquent du nécessaire. Les anciens du Collège de Lévis viennent de souscrire à leur Alma Mater : on ne peut guère leur demander davantage. Mais parmi les autres, n'y en a-t-il pas un bon nombre qui pourraient donner de $50.00 à $100.00 en deux ou trois versements espacés de six mois? Beaucoup, Nous le savons, donneront davantage : plusieurs ont déjà manifesté leur intention de prendre place parmi les fondateurs de ce Séminaire diocésain en offrant une somme assez considérable. Plusieurs aussi s'occupent discrètement d'intéresser à cette œuvre diocésaine des fidèles disposés à contribuer à l'établissement d'un Séminaire soit par don, soit par placement en viager.

A tous, Nous exprimons d'avance, au nom de l'Église et au Nôtre, la plus vive gratitude.

En récompense de votre charité, que le Christ-Prêtre, par l'intercession de la Reine du Clergé, vous comble de ses plus abondantes bénédictions.

Donné à Québec, le 24 octobre de l'an mil neuf cent cinquante-trois.

† MAURICE
Archevêque de Québec.

(No 23)

LETTRE CIRCULAIRE

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR MAURICE ROY ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC A L'OCCASION DE LA RÉCEPTION DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL PAUL-ÉMILE LÉGER ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL DANS LA BASILIQUE-CATHÉDRALE DE QUÉBEC LE LUNDI 9 FÉVRIER 1953

Éminence Révérendissime,

Le geste magnifique par lequel Sa Sainteté le Pape Pie XII vient de conférer la dignité cardinalice à un fils du Canada français a comblé d'honneur et de joie notre peuple, ardemment attaché au Saint-Siège. De toutes parts déjà, un concert de louanges s'est élevé vers le Souverain Pontife, qui témoigne à notre pays une si touchante sollicitude, et vers le prélat que sa science et son zèle pastoral ont rendu digne de cette haute distinction.

Aussitôt après Montréal, qui vient de dire son vibrant hommage à son pasteur, il convenait que Québec exprimât à son tour au nouveau Cardinal canadien l'admiration et le respect de l'église-mère du Canada et de toute notre province.

Dans Son Éminence le Cardinal Paul-Émile Léger, nous sommes fiers de saluer l'un des fils les plus illustres du Canada français.

Prêtre de Saint-Sulpice, il appartient à cette admirable famille sacerdotale qui fut étroitement associée à la naissance, à l'essor et à l'épanouissement de Ville-Marie. Les Sulpiciens ont accompli à Montréal l'œuvre réalisée ici par les prêtres du Séminaire de Québec, qui d'ailleurs leur sont unis depuis des siècles dans un fraternel échange de prières. Chez eux, l'abbé Léger, séminariste et bientôt prêtre, communia ardemment à une solide tradition d'étude, d'oraison et de consécration totale au service de l'Église. Il y trouva un

idéal profond et sûr de la vie sacerdotale, conçue non pas comme une activité sociale quelconque, mais comme une participation au sacerdoce même de Jésus-Christ dans une intime union à la divinité et dans le plus pur esprit de sacrifice ; vie avant tout intérieure et cachée, mais à cause de cela, rayonnante et féconde.

Il trouvait aussi chez eux la tradition missionnaire des pionniers de Ville-Marie. Monsieur Léger allait la faire revivre en partant, avec un groupe de Sulpiciens, pour fonder au Japon le Grand Séminaire de Fukuoka. J'avais la joie, il y a un peu plus d'un an, de visiter cette maison où se forme aujourd'hui la moitié du clergé japonais. J'y retrouvais bien vivant dans toutes les mémoires le souvenir du prêtre qui communiqua à cette communauté naissante l'empreinte de son esprit pénétrant et de sa charité apostolique. Dans cet Orient mystérieux, tout en donnant beaucoup aux autres, son âme ne cessait de s'enrichir : à la suite de saint François-Xavier, affirmant par son apostolat l'universalité de l'Église il apprenait en même temps à apprécier et à aimer la culture raffinée du peuple japonais, qui a déjà donné au Christ tant de martyrs et qui offre à l'Église les riches dons d'une civilisation millénaire, d'un esprit éveillé à tous les progrès et d'une générosité capable de tous les sacrifices.

Revenu au Canada, Monsieur Léger continue d'être un apôtre ; dans tous les postes qu'il occupe, le rayonnement de son zèle dépasse toujours le champ immédiatement confié à ses soins. Vicaire général et curé de la Cathédrale à Valleyfield, il trouve moyen, en plus d'un ministère quotidien pourtant très chargé, de donner un peu partout des sermons et des conférences dans lesquels se manifestent de plus en plus ses dons remarquables d'orateur et de directeur spirituel.

Devenu Recteur du Collège Canadien à Rome, il fait bénéficier nos prêtres étudiants de son sens théologique très averti et de sa riche expérience pastorale. Les mois de vacances lui servent à prêcher sans interruption des retraites sacerdotales très appréciées ; les prêtres de ce diocèse n'ont pas oublié le prédicateur à la fois si élevé et si fraternel qui les a entraînés à la suite du Bon Pasteur. A Rome même, Monseigneur Léger rayonnait tout autour du Collège Canadien ; dans les Congrégations romaines et dans les ambassades, sa haute culture et son esprit sacerdotal faisait connaître et estimer davantage le Canada catholique.

Mais un champ plus étendu allait s'ouvrir, et le Recteur du Col-

lège Canadien devait prendre place parmi les successeurs des apôtres. Le Saint Siège lui confiait l'un des plus grands diocèses de l'Église, et une ville riche d'histoire, de foi et d'énergie. Je n'ai pas à relater ici des faits dont nous avons tous été témoins. N'avons-nous pas admiré bien des fois le pasteur si soucieux de se faire tout à tous, comme son saint patron, rompant généreusement le pain de la parole sacrée, dirigeant chaque soir la prière de tout un peuple, multipliant les industries d'une inépuisable charité.

Par le choix du Souverain Pontife, ce pasteur zélé, en qui revivent les plus pures traditions spirituelles de la Nouvelle-France, est devenu le nouveau Cardinal canadien français. Qu'il daigne aujourd'hui agréer le témoignage de notre respect et le concours de nos prières dans l'auguste mission qui lui est confiée.

Éminence, pour l'Archevêque de Québec, que vous avez depuis longtemps honoré de votre amitié et qui avait la joie, pendant l'année sainte 1950, d'agir comme co-consécrateur auprès du Cardinal qui vous donnait l'onction épiscopale, c'est un devoir très doux que de vous offrir l'hommage de ce diocèse. En recevant dans cette basilique le cardinal archevêque de Montréal, j'ai la joie de renouer des liens très anciens et très glorieux entre deux villes sœurs. N'est-ce pas le même esprit apostolique qui animait Champlain, Marie de l'Incarnation et Catherine de Saint Augustin à Québec ; Maisonneuve, Jeanne Mance et Jeanne LeBer à Montréal ; n'est-ce pas la même œuvre qu'ont accomplie dans ces deux villes les saints martyrs jésuites, la bienheureuse Marguerite Bourgeoys et Monseigneur de Laval : magnifique héritage spirituel que nous sommes fiers de retrouver dans les humbles foyers de nos ancêtres, comme celui de votre aïeule, québecoise, et celui de ma grand'mère montréalaise. Votre exemple et votre parole, Éminence, nous aideront à conserver et à faire grandir l'héritage indivisible que nous avons reçu en terre canadienne.

Mais nous ne pouvons honorer le nouveau Cardinal sans que notre pensée se tourne vers celui qui l'envoie vers nous. Notre petit peuple, qui doit déjà à l'Église ses meilleurs dons, reçoit aujourd'hui du Saint Siège une nouvelle marque de confiance et d'affection. L'un de ses fils prend place dans le Sacré Collège. Évêque, il était déjà chargé d'une portion de l'immense troupeau de Jésus-Christ. Comme Cardinal, il est associé au gouvernement de l'Église tout entière, puisque selon la Bulle de Sixte V, les cardinaux " sont les ministres du Souverain Pontife dans l'exercice de Sa charge sacerdotale, l'as-

sistent en qualité de conseillers et coadjuteurs dans le gouvernement de l'Église catholique dont Il est le Chef."

Cette haute fonction confiée à l'un des nôtres, n'est-ce pas pour tout notre peuple une invitation pressante à se rapprocher davantage de Rome. Sans doute, au témoignage du Saint Siège lui-même, le Canada français est-il l'une des nations les plus catholiques du monde. Mais cet éloge si émouvant de ce qui a déjà été fait nous laisse la lourde responsabilité de tout ce qui reste à accomplir. Car nous trouvons chez ceux qui ont fondé Québec et Montréal, non seulement la tradition de l'honnêteté, mais celle de l'héroïsme et de la sainteté. Les deux forts dans lesquels quelques français vivaient à grand'peine, sous la menace de la guerre et de la famine, sont devenus deux grandes villes, fortes et prospères. Mais ceux qui les habitent aujourd'hui sauront-ils être aussi grands que ceux qui les ont précédés ? Les richesses qui s'accumulent en nos cités n'ont-elles pas appauvri nos âmes ? Savons-nous regarder en face l'ennemi qui nous guette ? Il est moins visible, mais combien plus perfide que jadis. Ce n'est plus l'Iroquois qui torturait les corps, mais provoquait dans les âmes des élans de foi et de renoncement qui leur faisaient accepter le martyre. Plus subtil, celui que nous devons combattre aujourd'hui n'offre que des plaisirs au corps pour mieux s'infiltrer dans les âmes. Il ne menace pas du dehors ; il est partout au milieu de nous : qu'on l'appelle sensualité, soif de l'argent, orgueil de l'esprit ou communisme, il entretient, sous les apparences de la paix, cette quiétude satisfaite et paresseuse qui sape nos forces vives et qui prépare des esprits sans foi, des cœurs sans énergie, des âmes sans idéal.

Pour vaincre cet adversaire obscur et redoutable, il nous faut encore des héros et des saints. Il nous faut à tout le moins des chrétiens qui étudient avec amour l'enseignement de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; qui acceptent la foi révélée et la souveraine autorité de l'Église non comme un fardeau qu'on cherche à amoindrir, mais comme une lumière qui embellit tout ce qu'elle touche, comme un noble héritage, plus précieux que toute autre richesse.

Il faut aussi que notre appartenance au Corps mystique du Christ s'exprime non seulement dans des actes isolés mais dans toute notre vie sociale. Peuple catholique, c'est comme peuple que nous devons témoigner de notre foi. L'établissement d'un ordre social chrétien dans nos villes n'exige pas moins d'intelligence, de courage et de ténacité que n'en a demandé jadis le défrichement de nos campa-

gnes. Bien commencée sans doute, l'œuvre n'est encore que fragmentaire. Conjuguons tous les efforts, ceux de l'Église et de l'État, ceux de toutes les classes de la société, afin de mettre dans la vie de nos institutions, la discipline intellectuelle, la force tranquille et la surnaturelle prudence que l'Église manifeste dans son magistère et dans son gouvernement. En face d'un monde où tant de nations chancellent et tant de persécutions sont déchaînées, l'Église ne peut demander moins à une nation prospère, comblée des dons de la jeunesse et de la paix.

Cette Église, sainte, catholique, apostolique et romaine, nous la vénérons aujourd'hui en son chef, Notre Saint Père le Pape. "*Ubi Petrus, ibi Ecclesia.*" C'est vers lui que se tournent les ennemis de l'Église pour l'abreuver de leurs mensonges et de leurs injures ; c'est à lui que les catholiques emprisonnés à cause de la foi offrent le muet témoignage de leurs souffrances et de leurs fers. Qu'Il daigne recevoir aujourd'hui avec l'humble tribut de nos prières, l'hommage de notre profond respect et de notre filiale affection.

Allocution de Son Éminence le Cardinal Paul-Émile Léger

Excellence Révérendissime Monseigneur l'Archevêque,
Excellences,
Messeigneurs,
Mes chers Frères,

La cérémonie à laquelle nous assistons en ce moment exige de tous ceux qui y prennent part un grand acte de foi et un profond amour de l'Église.

Les honneurs liturgiques dont je suis l'objet ne s'adressent pas à mon humble personne. Je suis déjà entré dans les murs de cette vénérable basilique. Jamais je n'aurais osé prévoir comme possible ce qui est devenu la réalité dont nous sommes les témoins émus. La foi, mes chers frères, est une adhésion de l'intelligence, de la volonté et du cœur à des vérités qui demeurent toujours obscures. Même si le cardinalat n'est pas un ordre au sens théologique du mot, il n'en constitue pas moins le faite des dignités ecclésiastiques, le Souverain Pontife demeurant le fondement de tout l'édifice. Il appartient à ces grâces charismatiques qui ont toujours accompagné la vie de l'Église. Il est un signe sensible de la Royauté de Jésus-

Christ et comme le sacrement de l'oblation totale de l'Église à son chef invisible. Or, ces grâces, mes chers frères, n'ont pas été accordées à mes mérites personnels. Nous devons demeurer dans la lumière de la foi et ne pas chercher la réponse à ce qui demeurera toujours le mystère des prévenances divines envers un humble pasteur.

Le cardinalat relève de la seule et souveraine volonté du Souverain Pontife. C'est pourquoi ceux qui sont élevés à cette dignité sont appelés les " créatures " du Pape, et, en s'adressant à eux, Il les appelle du doux titre de " chers fils ".

Mes Frères, l'exaltation de l'Église de Montréal ne diminue en rien les mérites de cette vénérable Église de Québec, Mère de toutes les Églises du continent nord-américain. L'éclosion de fleurs nouvelles et la maturation de fruits savoureux ne sont-elles pas les signes évidents de la qualité de la sève qui monte des racines?

L'Église de Montréal peut-elle oublier que la plus pure gloire de son histoire appartenait au clergé de Québec, et cette pourpre qui couvre mes épaules, elle enveloppe la figure toujours vivante chez nous de Mgr Ignace Bourget.

Geste magnanime

Excellence, en me permettant d'occuper ce trône, vous accomplissez un geste magnanime. Mais durant ces quelques instants où je l'occuperai, je voudrais dire à votre clergé et à vos fidèles que c'est la bonté exquise et la paternelle clairvoyance de vos prédécesseurs qui m'y ont conduit.

Si je suis prêtre, je le dois à Son Ém. le cardinal Rouleau. Il fut dans ma vie d'adolescent la lumière qui éclaire la route au moment des choix décisifs. Sa paternelle sollicitude demeure après vingt-cinq ans un mystère qui m'émeut. Je n'ai jamais senti plus vivement le dogme de la Providence dans ma vie, depuis ce soir de novembre 1925, alors que ses bras puissants me serraient sur son cœur d'évêque et me fixaient définitivement sur les sentiers de la confiance.

Sa fidelité dans l'affection ne devait jamais connaître de déclin et je me demande si, ce soir, cette fidélité ne pose pas le sceau à une assistance qui fut plus efficace dans l'éternité que sur la terre !

Mes frères, la communion des saints est un dogme de notre sainte foi et, devant les faits présents, je vous demande de faire un petit pèlerinage auprès des Pontifes qui ont régi cette Église avec tant de sagesse. Ils ont posé des actes qui devaient me conduire où je suis.

En effet, si le cardinal Rouleau fut le sacrement de la Providence dans ma vie d'adolescent, le cardinal Villeneuve fut l'instrument de ses desseins, au moment de ma nomination comme recteur du Collège Canadien à Rome. Il avait tout préparé dans les derniers mois de sa vie active. Je m'embarquais à New-York le jour même où il expirait dans une clinique de San-Diego. Lui aussi devait être fidèle dans l'assistance qu'il m'avait accordée à l'un des moments les plus obscurs de ma vie. J'avais cru en sa parole, parce que j'avais discerné en Lui l'homme de Dieu. Cette obéissance devait me conduire auprès du Vicaire de Jésus-Christ, qui m'accorda sa dilection.

Mes Frères, vous m'excuserez si je me suis attardé à évoquer ces souvenirs intimes. J'ai cru que cette confession pourrait rendre la foi moins obscure. Je suis le fils spirituel de ceux qui ont illustré cette Église et leur paternelle affection fut à l'origine de toutes les grâces que le Seigneur m'a accordées. En leur demeurant fidèle et en les aimant, je crois pouvoir dire que je vous demeure fidèle et que je vous aime. Puissé-je illustrer l'Église de Montréal comme ils ont illustré celle de Québec ! Que votre prière auprès de leurs tombeaux m'obtienne la grâce de paître le troupeau que le Christ-Jésus m'a confié avec autant de zèle et de bonté qu'ils en ont manifesté dans l'exercice de leur mission !

Ville-Marie

Si Québec a eu le privilège d'inaugurer la vie catholique en ces régions, n'oublions pas cependant que Ville-Marie avait été fondée pour prouver au monde que l'établissement du Royaume de Dieu pourrait être tenté avec l'organisation d'une cité temporelle. Montréal n'a peut-être pas répondu aux espérances des fondateurs. L'héroïsme de Maisonneuve, le dévouement de Jeanne Mance et l'authentique sainteté de la Bienheureuse Marguerite Bourgeoys ne sont pas les motifs déterminants de l'activité de nos contemporains. Et cependant l'Église du Christ-Jésus a besoin que nous reprenions les grandes traditions du passé. Montréal est devenue la métropole du Canada et la province de Québec doit être fière de posséder à l'intérieur de ses frontières cette immense cité dont les destinées temporelles sont sans limites. Mais le visage de cette cité serait sans vie si l'âme de Ville-Marie ne lui donnait pas son expression spirituelle.

La Croisade du Chapelet, le Foyer de Charité, la fondation de trente-cinq paroisses en ces deux dernières années, l'institution

d'équipes sacerdotales sont des initiatives qui ont pour but de conduire les âmes de bonne volonté aux sources authentiques de la grâce. Oh ! ce ministère ne comporte pas que des consolations ! Combien, hélas ! veulent se servir de l'Église pour faire triompher leur petite cause. En ces heures de souffrances, l'archevêque de Montréal tourne ses regards vers la vieille Église de Québec et il contemple le zèle ardent de son premier pasteur, ce Vénérable François de Montmorency-Laval, qui sut résister à toutes les pressions du dehors pour faire triompher les grandes causes de Dieu : la sainteté du foyer, la tempérance dans la cité et surtout l'attachement à Rome.

Ce qui s'est accompli à Rome, lors du dernier Consistoire, est donc un gage nouveau du pacte inviolable qui doit unir le Canada à l'Église de Rome. Et puisque, contre toutes les prévisions, ce gage apparaît dans mon humble personne, une obligation plus étroite m'est donc imposée d'employer toutes les ardeurs de mon âme à inculquer non seulement à mes diocésains, mais à tous mes compatriotes la sentence apostolique qui résume tout mon enseignement pastoral, à savoir " que personne ne peut poser un autre fondement en dehors de celui qui a été posé par la main de Dieu et qui est le Christ-Jésus (I *Cor.* III-2).

Oui, mes frères, nous devons proclamer bien haut que, pour les peuples comme pour les individus, pour les sociétés modernes comme pour les sociétés antiques, pour toutes les formes de gouvernements, il n'y a point sous le ciel d'autre nom donné aux hommes dans lequel ils puissent être sauvés, si ce n'est le nom de Jésus-Christ." (*Act.* IV, 12).

Travailler a notre salut

Ce nom adorable n'est plus, hélas ! la pierre angulaire sur laquelle repose l'édifice de la cité terrestre. L'homme moderne, avide de nourritures terrestres, a secoué le joug très doux de son Sauveur (*Matt.* II-30) et, plutôt que d'obéir à la loi divine, il s'est proclamé un révolté. L'histoire naturelle nous apprend que certains individus, appartenant à des espèces animales domestiques, sentent revivre en eux toute la sauvagerie de leur nature en éprouvant des sensations particulières du goût ou de l'ouïe. L'homme charnel, celui que saint Paul appelle le vieil homme, peut bien accepter les exigences de la grâce, mais il ne sera jamais mort tant que notre pauvre nature, blessée par la faute originelle, gardera dans les replis de la concupiscence des complicités inavouées avec le mal.

Aussi, aujourd'hui comme hier, faut-il travailler à notre " salut avec crainte et tremblement, car c'est Dieu qui, suivant sa bienveillance, opère dans les âmes le vouloir et le faire " (*Ph.* II, 12-13).

Ces leçons d'humilité déplaisent à notre monde. L'indépendance a créé une génération qui prétend secouer le joug de l'autorité afin d'inaugurer le règne de la liberté. Mes frères, nous savons que l'autorité qui ignore ses origines divines devient facilement tyrannique. Des évêques, des prêtres et des millions de catholiques en font la cruelle expérience en ce moment.

L'autorité divine

Mais une liberté qui veut s'affranchir de l'autorité divine se corrompt, tout comme l'eau de l'étang séparé de la source, et elle répand vite dans le milieu social des miasmes de mort qui atteignent tous les individus. Or, mes frères, où se trouve l'autorité divine sinon dans l'Église à qui Dieu a confié les clefs de son Royaume? L'attitude de certains catholiques qui ignorent les directives pontificales est une anomalie qui devient dangereuse lorsque à l'ignorance s'ajoute la critique. S. S. Pie XII a porté un jugement sur tous les événements contemporains. Il a défini les exigences de la Paix. Il a affirmé, et combien fortement, le droit de l'Église à porter un jugement sur la question sociale. Il a condamné la médiocrité des catholiques. Il a demandé à tous ses fils d'obéir sans hésitation aux exigences de la conscience chrétienne et de répudier les accommodements de la morale nouvelle. Pendant que le Pape nous appelle à l'héroïsme et que dans vingt pays du monde des enfants de Dieu souffrent et subissent le martyre simplement pour affirmer leur foi, ici des catholiques attaquent l'Église et son clergé. Selon eux, nous serions la cause de l'ignorance du peuple et notre action pastorale et sacerdotale serait une tyrannie. Nous exigerions le culte idolatrique de nos décisions chez nos fidèles, alors que les pauvres trouveraient les portes de nos presbytères barricadées par une administration sans entrailles.

Mes frères, ces propos que nous pouvons, sans crainte de nous tromper, qualifier de pures calomnies, développent dans notre milieu un anticléricalisme malsain qui détache les âmes de l'Église à une heure où toutes les énergies devraient être réunies et remises entre les mains du Chef de l'Église, le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre.

Si je suis ici, ce soir, mes frères, c'est afin de vous inviter à combattre sous l'étendard de la Croix que, seul, le Pape élève sur notre monde.

Le don de soi

Ce n'est pas la liberté qui sauvera le monde, mais le don de soi au service de l'Église. Ce don exige une totale liberté, car celui qui recherche l'épanouissement de son moi dans des formules d'humanisme est attaché à lui-même et il acceptera difficilement de tomber en terre, de disparaître et de mourir comme le grain de blé. Il sera un isolé, alors que Dieu l'appelait au don de soi pour le salut de ses frères. (*Jean* XIIm, 24-25).

Un cardinal de la Sainte Église Romaine peut tenir un tel langage devant vous, puisque au jour de son élévation il a fait le vœu de servir l'Église jusqu'à l'effusion de son sang inclusivement et que par ailleurs, ce soir, quatre membres du Sacré-Collège souffrent dans les cachots, les prisons et en exil pour rendre témoignage à la véracité de ce don. Je suis au milieu de vous dans ce même esprit. Je vous invite à déposer dans les plis de cette pourpre vos propres désirs de servir l'Église afin qu'ensemble nous travaillions à l'édification du Royaume de Dieu en terre canadienne et surtout dans ce beau Québec catholique.

* * *

Excellence Révérendissime, Monseigneur l'Archevêque de Québec, vous êtes l'héritier de la charge pastorale de ceux dont j'ai rappelé le souvenir tout à l'heure. Depuis que je vous connais vous m'avez toujours honoré de votre amitié. Les paroles que vous m'avez adressées tout à l'heure sont pour moi un réconfort et une joie. Votre fraternelle affection, votre discrète présence, votre surnaturelle humilité sont autant de motifs qui m'invitent à accomplir la mission que le Vicaire de Jésus-Christ m'a confiée en ayant les yeux tournés vers la vénérable Église de Québec.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

(No 24)

Archevêché de Québec,
le 1er janvier 1954.

La présente circulaire comporte la série chronologique, précédée d'une table alphabétique, des principaux communiqués d'ordre disciplinaire ou historique, parus dans la "*Semaine Religieuse de Québec*" au cours de l'année 1953.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Honoraires de Messes

Les honoraires de messes se font de plus en plus rares au point qu'il Nous est impossible de répondre à toutes les demandes qui nous en sont faites même de la part des prêtres du diocèse. J'invite donc de nouveau Messieurs les Curés, les autres prêtres ainsi que les Communautés religieuses et les exécuteurs testamentaires qui auraient un surcroît d'offrandes de messes dont ils peuvent disposer, de bien vouloir les faire parvenir, conformément aux décrets synodaux 222 et 223, à M. le Procureur de l'Archevêché de Québec. Il serait ainsi plus facile de satisfaire équitablement aux demandes faites et, s'il y a lieu, de disposer du surplus selon les désirs et instructions du Saint-Siège. — 12 janvier 1953.

Nouvelle louange au Salut du Saint-Sacrement

Aux louanges qui se récitent après la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement, l'on ajoutera désormais la louange suivante :

" BÉNIE SOIT SA GLORIEUSE ASSOMPTION "

Cette louange sera récitée immédiatement après la louange : " Bénie soit sa sainte et immaculée Conception ".

Archevêché de Québec, — le 12 janvier 1953.

† MAURICE,
Archevêque de Québec.

Catalogue de pièces de Musique

Le Comité interdiocésain de Musique sacrée vient de faire paraître un catalogue de pièces de musique recommandées pour les fonctions religieuses. La brochure contient également le texte du " Code de Musique sacrée " dont l'édition était épuisée.

C'est Notre désir que partout dans le diocèse on s'inspire de cette liste pour établir les programmes de musique liturgique.

† MAURICE,
Archevêque de Québec.

Privilèges des aumôniers scouts

La Sacrée Congrégation des Sacrements vient de renouveler, par l'indult ci-dessous mentionné, les facultés dont jouissaient les aumôniers scouts lorsqu'ils vont camper avec leur troupe. La Sacrée Congrégation des Sacrements n'a pas jugé opportun toutefois de renouveler ces mêmes privilèges en faveur des Aumôniers des Guides Catholiques. — Archevêché de Québec, le 21 février 1953.

Prot. 3423/52.
Beatissime Pater,

Ordinarius Quebecen., humiliter postulat a Sanctitate Vestra prorogationem rescripti Sacrae Congregationis de Sacramentis, diei 8 augusti/949, n.4519/49, quo concessum est capellanis et sacerdotibus curæ iuvenum v.d. « Scouts » addictis : indultum altaris portatilis et facultates Missam celebrandi sub tentorio et etiam sub dio, audiendi confessiones iuvenum et personarum addictarum etiam extra diœcesim permittendi sacerdotibus hospitibus Missæ celebrationem, auditionem confessionum et SS.mæ Eucharistiæ distributionem, iisdem causis perdurantibus.

Die 14 Januarii 1953, Sacra Congregatio de disciplina Sacramentorum, vigore specialium facultarum a SSmo Dno Nostro Pio Papa XII tributarum, attentis expositis gratiam prorogationis benigne impertitur ad *aliud triennium* servatis in reliquis forma ac tenore præcedentis rescripti.

(L. S.) † B. Card. Aloisi MASELLA,
Pro-Præfectus.

Non conceditur prorogatio facultatum in favorem adsociationum v.d. « Guides Catholiques » nec petita extensio ad provincias civiles ditionis Canadensis.»

Visum :
† Maurice,
Archevêque de Québec,
Québec, le 4 février 1953.

Fête de saint Isidore, le Laboureur, transférée au 16 mai

Sacra Congregatio Rituum. — Prot. N. Q., 2/953.

Quebecen. et Aliarum.

Exc.mi ac Rev.mi Domini Archiepiscopi et Episcopi Provinciarum Ecclesiasticarum Quebecen., Marianapolitan., Ottavien., Sancti Germani et Sherbrooken., in Ditione Canadensi, a Sanctissimo Domino Nostro Pio Divina Providentia Papa XII supplicibus votis postularunt ut, in sua cuiusque diœcesi, festum Sancti Isidori Agricolæ, Unionis Catholicæ cultorum agrorum Patroni, transferri valeat de die 15 Maji in diem 16 ejusdem mensis. Sacra porro Rituum Congregatio, utendo facultatibus sibi ab ipso Sanctissimo Domino Nostro specialiter tributis, attentis peculiaribus in supplici libello expositis adiunctis, benigne annuit pro gratia juxta preces. Servatis de cetero Rubricis. Contrariis non obstantibus quibuscumque.

Die 24 Januarii 1953.

L. S.

† C. Card. Micara,
Pro-Præf.
Henricus Dante,
Subst.

Visum :
† Maurice,
Arch. de Québec.
Québec, le 21 février 1953.

En vertu du rescrit de la Sacrée Congrégation des Rites, ci-dessus mentionné, la fête de Saint Isidore, patron de l'U.C.C., est désormais transférée au 16 mai. Il sera donc loisible aux Congrégations de Frères et aux autres groupements de maîtres et de maîtresses d'ho-

norer Saint Jean-Baptiste de la Salle, patron de tous les maîtres chrétiens ,au jour même de la fête, c'est-à-dire le 15 mai.
Archevêché de Québec, le 21 février 1953.

Troisième Synode de Québec

NOTIFICATIO

Synodus Diœcesana Quebecensis Tertia (post Codicem juris canonici promulgatum), per Excellentissimum et Reverendissimum Dominum MAURITIUM ROY Archiepiscopum Quebecensem indicta, hoc anno millesimo nongentesimo quinquagesimo tertio mense aprile die vigesima prima Deo adjuvante in Metropolitana Ecclesia inchoabitur.

Sac. Irenaeus FRENETTE,
Curiæ Metropolitana Quebecen.
Cancellarius.

AVIS PUBLIC

Le Troisième Synode diocésain de Québec (depuis la promulgation du Code de Droit canonique), convoqué par l'Excellentissime et Révérendissime Monseigneur MAURICE ROY, Archevêque de Québec, s'ouvrira, Dieu aidant, en l'Église Métropolitaine, le vingt et unième jour du mois d'avril de cette année mil neuf cent cinquante-trois.

Le Chancelier,
Irénée FRENETTE, ptre.

Le Prochain Synode

Conformément aux prescriptions du Cérémonial des Évêques, Messieurs les Curés voudront bien à chacun des trois dimanches qui précèdent le Synode diocésain, en annoncer de nouveau la tenue à leurs fidèles en les invitant à supplier Dieu par des prières, des sacrifices, par la confession et la communion et d'autres œuvres pies, de bénir ces importantes assises.

Il importe en effet que ces assises diocésaines marquent dans le diocèse, une nouvelle étape de progrès dans l'observance des lois de l'Église, et qu'elles contribuent à raviver au sein du Clergé et des fidèles la discipline et la sainteté de vie qui convient à des fils de Dieu.

Fasse le ciel que les prières et sacrifices de tous les fidèles obtien-

nent, par l'intercession de l'Immaculée Conception, Patronne de notre diocèse, les lumières et les grâces nécessaires au progrès de notre société dans la vie chrétienne.

† Maurice Roy,
Archevêque de Québec.

Archevêché de Québec, le 30 mars 1953.

NOTIFICATIO

Synodi celebrandae denuntiatio et commendatio.
Indulgentia plenaria

I — Cum Synodus diœcesana Quebecensis tertia mense aprili, diebus 21, 22 et 23, Deo adiuvante, celebranda sit :

1. Tribus proximis diebus dominicis ante Synodi inchoationem, nempe diebus 5, 12 et 19 mensis aprilis, tam in ecclesia metropolitana quam in singulis paroecialibus per parochos iterum atque iterum Synodus denuntiari debet, populique fideles ad devotionem, orationes ieiunia, sacramentum Pœnitentiæ, sanctissimæ Eucharistiæ sumptionem, aliaque pia opera incitari, ut actio hujusmodi, Deo opitulante, dignum sortiatur exordium, felicemque et fructuosum progressum et exitum habeat ;

2. die autem dominica immediate præcedente Synodum, nempe die 19 aprilis, sive post missam cantatam, sive post Vesperas, tam in ecclesia metropolitana quam in singulis ecclesiis paroecialibus, cantari debent Litaniæ Sanctorum cum versiculis et orationibus, ad eumdem finem ;

3. per totum mensem aprilem, festis duplicis primæ classis exceptis, additur in missa oratio *De Spiritu Sancto* (pro re gravi) ut Omnipotens Deus graves conventus synodales benedicere et fundare dignetur.

II — Excellentissimus ac Reverendissimus D.D. Mauritius Roy, Archiepiscopus Quebecensis, vi Facultatum quinquennalium *Indulgentiam plenariam*, suetis sub conditionibus confessionis et communionis lucrandam, largitur fidelibus qui, tempore Synodi diœcesanæ, nempe a meridie diei 5 Aprilis usque ad mediam noctem post diem 24 aprilis, ecclesiam metropolitanam, in qua ipsa Synodus habebitur, visitaverint, cum intentione quadam generali seu implicita honorandi Deum, aliqua adhibita prece sive solum mentali sive etiam orali, utputa, unius *Pater*, *Ave* et *Gloria*.

Quebeci, ex Cancellaria Curiæ metropolitanæ, die 28 martii 1953.

De mandato, Irenaeus Frenette, *Cancellarius.*

Dispense de l'abstinence, vendredi le 1er mai

Les ouvriers catholiques de plusieurs pays d'Europe et d'ailleurs ont pris l'habitude de célébrer le premier mai, fête légale chez eux et premier jour du mois consacré à Marie, comme la fête de la classe ouvrière.

Vu que cette année cette célébration tombait un vendredi, le Saint-Père, pour favoriser ces manifestations chrétiennes, a dispensé de l'obligation de l'abstinence, en ce jour.

On vient de nous informer officiellement que cette dispense, même si le premier mai n'est pas fête légale au Canada, vaut pour tous les pays. Tous pourront donc faire gras vendredi prochain, le 1er mai.

Archevêché de Québec, le 27 avril 1953.

Directives au sujet de la messe du soir

Les demandes pour l'obtention de l'autorisation de célébrer la messe le soir, particulièrement le premier vendredi du mois et aux Quarante-Heures, se font de plus en plus nombreuses.

Les expériences déjà faites dans plusieurs paroisses, ont montré combien des messes du premier vendredi du mois que l'on a souvent fait précéder d'une heure d'adoration, favorisaient les confessions et les communions.

C'est pourquoi Nous permettons dans les églises paroissiales la célébration d'une messe, le premier vendredi de chaque mois et le deuxième jour des Quarante-Heures. On pourra également, durant les retraites paroissiales, célébrer, chaque semaine, une messe du soir.

Ces messes du soir peuvent être célébrées après quatre heures de l'après-midi ou à une autre heure, dans la soirée, mais elles ne doivent jamais commencer après 10.00 heures du soir.

La messe du soir, soit durant les Quarante-Heures, soit durant les retraites, ne doit pas être célébrée le dimanche ni un jour de fête de précepte.

Il conviendra de rappeler aux fidèles les conditions du jeûne eucharistique. L'on s'efforcera d'être au confessionnal assez longtemps avant la messe afin de permettre à tous ceux qui le désireraient de pouvoir se présenter au Tribunal de la Pénitence.

† Maurice Roy,
Archevêque de Québec.

Archevêché de Québec, le 4 mai 1953.

Toast au Pape

A sa réunion plénière, des 7, 8 et 9 octobre 1952, tenue à Ottawa, l'Épiscopat canadien a demandé : « Que tous les catholiques, à l'occasion de leurs banquets, remplacent le « toast » au Pape, par la récitation, immédiatement après le *benedicite*, de la prière pour le Pape, *Oremus pro Pontifice nostro*. Voici le texte latin de cette prière, avec sa traduction française :

Oremus pro Pontifice nostro Pio. Dominus conservet eum, et vivificet eum, et beatum faciat eum in terra, et non tradat eum in animam inimicorum ejus.

« Prions pour Notre Très Saint Père le Pape Pie XII. Que le Seigneur le conserve, le vivifie et le rende heureux sur terre ; et qu'il ne le livre point aux mains de ses ennemis ! » Archevêché de Québec, — le 11 mai 1953.

Couronnement de la Reine Elisabeth II

A l'occasion des fêtes solennelles qui marqueront le couronnement de notre gracieuse Souveraine la Reine Elizabeth II, Nous invitons tous nos diocésains à manifester leurs sentiments de fidélité à l'autorité suprême dans l'ordre civil, en priant Dieu de bénir ce règne qui vient de commencer et de le rendre favorable à la prospérité de notre cher pays.

A cette fin Nous ordonnons ce qui suit :

a) Le jour du couronnement, dans notre Basilique-Cathédrale, on célébrera une messe solennelle, en l'honneur du Saint-Esprit, et l'on rappellera brièvement la doctrine de l'Église sur les devoirs de tous à l'égard de l'autorité civile.

Dans les églises paroissiales, l'initiative d'une cérémonie similaire est laissée à la discrétion de messieurs les curés.

b) Le dimanche, 7 juin, dans toutes les églises de l'Archidiocèse, on chantera après la messe le *Veni Creator*, avec le verset et l'oraison que l'on fera suivre du chant du *Domine salvum fac regem, et exaudi nos in die qua invocaverimus te.*

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto. Domine salvum fac regem, et exaudi nos in die qua invocaverimus te.

Archevêché de Québec, le 9 mai 1953.

Messe le soir en la fête du Sacré-Cœur

La grande manifestation religieuse, organisée chaque année par le Révérend Père Lelièvre, l'infatigable apôtre du Sacré-Cœur, aura lieu cette année le jour même de la fête, et non dans la veillée du jeudi au vendredi. La messe sera célébrée à 10.30 heures du soir, au reposoir, et l'on distribuera la sainte communion.

En vue de faciliter à un plus grand nombre de fidèles la réception de la sainte Eucharistie, surtout à ceux qui, en raison de la distance ou de circonstances particulières, ne pourraient participer à la cérémonie du Parc Victoria, Nous permettons que dans toutes les églises paroissiales, le vendredi 12 juin, une messe soit célébrée, selon les prescriptions suivantes :

Dans les paroisses des Vicariats urbains, cette messe sera célébrée à 4.30 heures de l'après-midi. Dans les autres paroisses on pourra suivre la règle générale, c'est-à-dire que la messe pourra être célébrée à une autre heure pourvu que ce ne soit pas après 10.00 heures du soir.

† Maurice Roy,
Archevêque de Québec.

Archevêché de Québec, le 18 mai 1953.

Office de la Vigile de la Pentecôte

Dans les églises où l'on a célébré le nouvel Office de la Vigile pascale, il est permis, conformément aux rubriques, d'omettre le chant des leçons ou prophéties, et des litanies, de même que la bénédiction de l'eau baptismale, et de ne célébrer que la messe chantée ou solennelle, même conventuelle, en commençant par l'Introit *Cum sanctificatus fuero* tel que mentionné dans le missel pour les messes privées. — Archevêché de Québec, le 18 mai 1953.

Quête de la Saint-Jean-Baptiste

Par décision des Évêques de la Province Civile de Québec, la quête, faite à l'occasion de la solennité de la Saint-Jean-Baptiste, aura une double fin :

Une partie de cette quête sera destinée, comme par les années passées, à la Société diocésaine de Colonisation, et l'autre partie sera versée à la Société canadienne d'Établissement Rural.

Il n'est pas besoin, semble-t-il, de souligner l'importance primordiale de ces deux œuvres pour inviter nos diocésains à faire preuve, une fois de plus, de grande générosité.

C'est faire œuvre du plus pur patriotisme que d'aider ceux des nôtres qui ouvrent des terres à la culture et qui n'ont souvent pour toute fortune que leur initiative et leur courage.

† Maurice Roy,
Archevêque de Québec.

Québec, — le 6 juin 1953.

Messe le soir le jour de l'Assomption

Son Excellence Monseigneur l'Archevêque permet la célébration d'une messe du soir, dans les églises paroissiales, le jour de la fête de l'Assomption, le samedi 15 août. Cette messe ne devra pas être célébrée après dix heures du soir. Archevêché de Québec, le 6 août1953.

Messe en l'honneur du Bon Larron

Sacra Rituum Congregatio
Prot. S. II/953.

Delegationis Apostolicae Canadensis

Omnibus Ditionis Canadensis Archiepiscopis et Episcopis instantibus, commendatione Exc.mi ac Rev.mi Delegati Apostolici in Canada communitis, Sacra Rituum Congregatio, vigore facultatum sibi a Sanctissimo Domino Nostro PIO PAPA XII specialiter tributarum, benigne indulsit ut, Dominica secunda mensis Octobris, in omnibus carceribus, in locis criminibus expiandis (« pænitentiaria ») et in domibus vel institutis « reformationis » et « correctionis », quæ dicuntur, in universa Canadensi Ditione exstantibus, necnon in ecclesiis Sancto Latroni dicatis, celebrari valeat altera Missa cantata et altera lecta de Bono Latrone : dummodo non occurrat festum duplex primæ classis. Si vero occurrat festum duplex secundæ classis, permittitur unica dumtaxat Missa cantata. Servatis de cetero Rubricis. Valituro præsenti indulto ad proximum decennium. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 20 Julii 1953.

Card. Micara,
Pro-Pref.

Cours de chant grégorien

L'École de Musique de l'Université Laval organise cet automne une série de cours en diverses paroisses pour assurer la formation de nos chantres paroissiaux. Nous sommes heureux de signaler cette initiative à Messieurs les Curés et aux membres des chorales de nos paroisses.

On ne saurait mettre trop de soin dans l'exécution du chant grégorien et dans la préparation de ceux qui participent activement au culte divin.

Nous encourageons donc fortement tous ceux qui peuvent être chargés du chant lirturgique à suivre assidûment ces leçons. Il est à souhaiter que les Fabriques contribuent financièrement à ce programme de formation musicale nécessaire à la splendeur de la Liturgie.

L'on trouvera dans la partie non officielle du présent numéro de la *Semaine Religieuse* des renseignements plus complets sur l'organisation de ces cours de chant. Archevêché de Québec, — 28 septembre 1953.

Prières pour la Pologne

La nouvelle de l'interdiction portée contre le cardinal Primat de Pologne par le gouvernement communiste de Varsovie nous afflige profondément. C'est une autre iniquité inqualifiable qui s'ajoute à toutes les persécutions religieuses dont sont victimes les catholiques vivant dans les territoires dominés par les communistes. La Pologne martyre, si méritante par sa fidélité religieuse et ses luttes pour la défense de la civilisation chrétienne, a droit à notre fraternelle sympathie, à nos ferventes prières, à nos sacrifices. C'est pourquoi nous invitons tous nos diocésains à offrir, durant le mois du Rosaire, des prières spéciales et des sacrifices pour cette « Église du silence » qui souffre présentement le plus cruel des martyres. Et à cette fin, nous prescrivons qu'à partir de ce jour et durant tout le mois du Rosaire l'on dise, à la messe, l'oraison *Pro quacumque tribulatione* (No 13 Orationes diversæ) commandée *pro re gravi*, et qui ne sera omise qu'aux fêtes de première classe.

† Maurice Roy,
archevêque de Québec.

Archevêché de Québec, le 6 octobre 1953.

Messages

Sa Sainteté le Pape Pie XII, Québec, 6 octobre 1953.
Cité du Vatican.

Archevêque de Québec, Auxiliaires, Clergé et fidèles profondément affligés persécution Primat de Pologne, prient Votre Sainteté agréer témoignage respectueux dévouement, filiale affection, assurance ferventes prières pour Martyrs Église du Silence.

(Signé) † Maurice Roy,
Archevêque de Québec.

Cité du Vatican, 14 octobre 1953.

Archevêque de Québec,

Saint Père très sensible filial attachement Pasteur clergé fidèles Archidiocèse Québec occasion douloureuse épreuve Église Pologne exhorte prières. Accorde paternelle Bénédiction Apostolique.

(Signé) Montini,
Prosecrétaire.

Messe du soir le 2 novembre

En considération du culte très particulier de nos fidèles pour leurs morts et surtout afin de faciliter à un plus grand nombre la réception de la sainte communion pour leurs chers défunts, Nous autorisons, en vertu des pouvoirs concédés par la Constitution Christus Dominus la célébration d'une messe basse le soir du deux novembre.

† Maurice Roy,
Archevêché de Québec, le 24 octobre 1953. *Archevêque de Québec.*

"La Morale Conjugale"

A l'occasion de sa réunion plénière annuelle, l'Épiscopat canadien désire rappeler aux fidèles certaines vérités fondamentales sur le mariage et la famille.

Le sujet présente un caractère de gravité extrême, car le bonheur de chaque foyer, le bien commun de la société et le salut éternel des parents et des enfants dépendent du respect des normes immuables de la morale conjugale et familiale. La famille est la pierre angulaire

de tout l'édifice social. Si la vie familiale est saine, l'État est fort et prospère. Si, au contraire, cette vie familiale est dissolue, ni les richesses naturelles ni les progrès techniques ne pourront empêcher le pays de s'acheminer vers la ruine. L'histoire ne cesse d'enseigner cette leçon nous mettant en garde contre une foule de maux et d'abus qui sont actuellement répandus dans notre pays.

Caractère sacré du Mariage

Le mariage a été institué par Dieu pour perpétuer l'espèce humaine et permettre à l'homme de satisfaire légitimement son besoin naturel d'aimer et d'être aimé. Le caractère sacré du mariage ressort des Saintes Écritures : « Et Dieu les bénit et leur dit : " Soyez féconds, multipliez, emplissez la terre. . . » (Gen. 1, 28). « Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; je lui ferai une aide semblable à lui.» (Gen. 2, 18). Adam lui-même, en voyant la compagne que Dieu venait de lui donner, ne put s'empêcher de s'exclamer : « Voilà maintenant l'os de mes os et la chair de ma chair » . . . et l'Écriture ajoute : « L'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair. » (Gen. 2, 24).

Le caractère religieux du mariage est manifeste dès les origines du monde. Mais notre divin Sauveur a élevé le contrat de mariage à la sublime dignité de sacrement de la Nouvelle Loi. Depuis lors, le mariage est devenu une source de grâces apportant aux époux l'aide surnaturelle dont ils ont besoin pour remplir les devoirs onéreux de leur état.

Selon le plan de Dieu, le mariage est le moyen providentiel ordonné à sanctifier la famille et, partant, la société elle-même. Cette économie divine ne pourra se réaliser que dans la mesure où la nature sacramentelle du mariage sera universellement reconnue et où nos citoyens et nos législateurs le considèreront comme une institution sacrée.

Préparation au Mariage

On comprend aisément que les jeunes gens doivent se préparer, par la prière et l'étude, à recevoir dignement ce grand sacrement. Durant la période des fréquentations, ils auront à cœur de développer spécialement le respect mutuel et la délicatesse de la pureté. Nous recommandons vivement les cours de préparation au mariage, où les jeunes gens de l'un ou l'autre sexe prennent mieux conscience des

devoirs et des obligations de la vie matrimoniale. Dans ces leçons on apprend aux futurs époux comment assurer le bonheur de leur vie conjugale et la possibilité d'atteindre à une très haute sainteté dans cet état. Puisse cet apostolat en faveur du mariage chrétien se répandre et porter des fruits abondants.

Le Mariage et la Morale

La baisse de la morale conjugale, qui caractérise notre époque, tient sans doute à ce que, même chez nos chrétiens, s'accroît de jour en jour, le nombre de ceux qui, dans la pratique, ne considèrent plus le mariage comme une institution sacrée. Les époux doivent comprendre qu'il restent toujours sujets de la loi naturelle dont Dieu est l'auteur. Le mariage est l'union permanente d'un homme et d'une femme, à laquelle aucune autorité humaine ne peut mettre fin. A ceux qui cherchent à se libérer du lien conjugal ou qui facilitent le divorce, s'adresse l'avertissement divin : « Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni.» (Mat. 19, 6).

Nous réprouvons sévèrement l'action de ceux qui, pour quelque motif que ce soit, attentent directement à la vie humaine, aussi sacrée avant qu'après la naissance, et dont Dieu seul est le maître.

Ajoutons que les conditions de la vie moderne obligent parfois les époux à l'héroïsme s'ils veulent être fidèles aux lois saintes du mariage chrétien. Nous songeons en ce moment à l'insuffisance des salaires, au coût exorbitant de la maison familiale, au prix excessif des loyers, aux tracasseries subies par les locataires qui ont des enfants. Nous invitons instamment les autorités civiles et les propriétaires d'immeubles à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour favoriser l'accomplissement des devoirs sacrés de la vie familiale.

Le devoir de l'éducation

Les parents seront appelés à rendre des comptes sévères touchant l'éducation de leurs enfants. C'est à eux, en effet, qu'incombe en premier lieu la formation physique, intellectuelle, morale et religieuse des enfants que Dieu leur a confiés. L'aide qu'apportent l'école et l'État dans ce domaine ne supprime pas pour autant leur responsabilité.

Que les parents catholiques se souviennent de l'enseignement du

Premier Concile Plénier de Québec concernant l'obligation d'envoyer leurs enfants dans les écoles catholiques :

« Partout où existent des écoles catholiques, c'est une obligation de conscience pour les parents d'y envoyer leurs enfants. Là où ces écoles feraient défaut, nous demandons aux pasteurs et aux fidèles de travailler à en établir, en usant de tous les droits que la loi leur reconnaît ; et dans ces parties du pays, où les catholiques ne peuvent pas faire servir les taxes scolaires, qui leur sont imposées, à l'instruction catholique de leurs enfants, qu'ils prennent tous les moyens à leur disposition pour assurer à ceux-ci, au prix même des plus grands sacrifices, le bienfait d'une éducation en conformité avec leur foi.» (Premier Concile Plénier de Québec, Lettre Pastorale, (pp. 507-8).

L'éducation par l'exemple

Les parents sont tenus de donner à leurs enfants l'exemple de toutes les vertus chrétiennes, du dévouement profond envers Dieu et la Sainte Église, de la prière en famille et de la réception fréquente des sacrements. Aucun précepte n'a de force quand il est contredit par l'exemple de ceux dont l'influence est la plus profonde et la plus durable. Les influences païennes qui entoureront ces enfants dans l'adolescence et la vie adulte seront plus néfastes que celles qui ont causé des dégâts croissants au cours des dernières années. Si les enfants ne sont pas encouragés de bonne heure et formés à la pratique de la religion et de la vertu, de graves motifs nous portent à craindre pour la perte de leur foi et la corruption de leurs mœurs. Les parents qui manquent à l'un ou l'autre de leurs devoirs en cette matière feront bien de considérer ces mots terribles de notre doux Sauveur : « Mais celui qui scandalisera un de ces petits qui croient en moi, mieux vaudrait pour lui qu'on lui suspende une meule à âne autour du cou et qu'on le précipite au fond de la mer. . . Malheur à l'homme par qui le scandale arrive.» (Mat. 18, 6 ss.)

L'éducation en vue de la chasteté

Il est un enseignement particulièrement délicat que les parents ne devraient pas d'ordinaire confier à d'autres. C'est l'éducation de la pureté. Une initiation prudente et chrétienne concernant la vie sexuelle implique beaucoup plus que le simple exposé de certaines

notions physiologiques. Comme le disait Sa Sainteté le Pape Pie XII s'adressant aux mères italiennes :

« Enfin, avec votre perspicacité de mères et d'éducatrices, grâce à la confiante ouverture de cœur que vous aurez su infuser à vos enfants, vous ne manquerez pas de chercher et de découvrir l'occasion et le moment où, certaines questions secrètes s'étant présentées à leur esprit, auront produit dans leurs sens des troubles particuliers. Alors, il appartiendra à vous pour vos filles, au père pour vos fils, — autant que cela apparaît nécessaire, — de soulever avec précaution et délicatesse le voile de la vérité ; de leur donner une réponse prudente, juste et chrétienne à ces questions et à ces inquiétudes. Les révélations sur les mystérieuses et admirables lois de la vie, reçues de vos lèvres de parents chrétiens, à l'heure opportune, dans la mesure qui s'impose, avec toutes les précautions requises, seront écoutées avec un respect joint à la reconnaissance,» (Pie XII, Acta, Vol. 33, pp. 455-6).

Comme les parents manquent assez souvent de connaissances pour donner cet enseignement, nous louons les efforts des cercles d'étude et des associations de parents où des médecins et des moralistes compétents expliquent aux parents le sujet et le mode de cette instruction.

Surveillance exercée par les parents

Connaissant les graves dangers qui menacent la jeunesse moderne, nous exhortons les parents à exercer une plus grande vigilance à l'égard de leurs fils et de leurs filles. Soucieux de leurs devoirs, ils surveilleront attentivement le choix des diversissements et des compagnons de leurs enfants. Nous demandons instamment aux parents de lutter contre la coutume pernicieuse des garçons et des filles qui, au seuil de leur adolescence, commencent déjà à se fréquenter régulièrement, s'exposant ainsi à bien des occasions de péché. Ils auront des comptes très lourds à rendre, les parents qui, par négligence, ou par crainte de déplaire à leurs enfants, ou par désir de paraître « modernes », tolèrent des fréquentations évidemment prématurées : « Ce sont des aveugles qui conduisent des aveugles. Or si un aveugle conduit un autre aveugle, ils tomberont tous deux dans une fosse.» (Mat. 15, 14).

D'autre part, nous louons les parents qui s'efforcent de faciliter les divertissements de leurs enfants dans l'entourage de leur propre

foyer, si difficile que cela puisse paraître. Ils devraient aussi veiller à ce que leurs enfants participent activement aux associations paroissiales de jeunesse.

Conclusion

Nos recommandations et nos espérances seront vaines si la vie familiale n'est pas imprégnée d'esprit surnaturel. En ces dernières années, lors de la grande croisade du Rosaire, presque toutes les familles catholiques du pays se sont engagées spontanément à la récitation quotidienne du chapelet. C'est là pour nous un motif de consolation et un gage d'espoir, car « la famille qui prie ensemble reste unie ». et le foyer où Marie est honorée sera toujours une école de vertu, un refuge de bonheur et de paix.

Au cours de l'année mariale, nous voulons consacrer nos familles au Cœur immaculé de Marie pour que, selon la prière de Notre Saint-Père glorieusement régnant :

> « Le foyer domestique brille de l'éclat d'une fidélité inviolée, qu'il soit fécond d'une progéniture sainement et saintement élevée, qu'il soit fort dans la concorde et dans l'aide réciproque ». (*Fulgens Corona*).

Ouverture de l'Année Mariale

Pour nous unir au Souverain Pontife qui, le 8 décembre prochain, présidera à Rome l'ouverture solennelle de l'année mariale à l'occasion du Centenaire de la définition du dogme de l'Immaculée Conception, Nous demandons à messieurs les curés d'organiser dans leur paroisse, les 6, 7 et 8 décembre, un triduum de prières en l'honneur de Marie Immaculée.

Nous laissons à chaque curé le soin de déterminer les exercices de ce triduum. Nous suggérons toutefois d'inviter les fidèles à communier tous les jours de ce triduum et à réciter publiquement le chapelet sans interruption de midi à 6.00 heures du soir durant ces trois jours.

Pour faciliter le triduum de communion, Nous accordons la permission de célébrer dans les églises paroissiales une messe du soir, lundi le 7 décembre.

† Charles-Omer GARANT, V.G.,
Evêque-Auxiliaire à Québec.

Archevêché de Québec, le 16 novembre 1953.

Cinquantième anniversaire du Motu Proprio de Pie X sur la Musique sacré

Le 22 novembre 1953, marquera le cinquantenaire de la publication d'un important document pontifical, le Motu Proprio du Bienheureux Pape Pie X sur la Musique sacrée. Pour souligner cet anniversaire dans Notre archidiocèse :

1o Nous demandons à MM. les curés et recteurs d'églises de rappeler au prône du dimanche, 22 novembre, les principales directives du document pontifical.

2o Au cours du mois de décembre prochain, une séance académique présidée par l'Ordinaire réunira MM. les maîtres de chapelle, organistes et autres musiciens d'église pour rappeler l'importance de la formation spirituelle du maître de chapelle, du chantre et de l'organiste en même temps que leur fonction liturgique.

3o En outre, dans le but de stimuler les chorales, maîtrises, organistes à se perfectionner sans cesse pour mieux servir le culte divin, un concours entre les différentes chorales du diocèse sera organisé au cours de l'année par la Commission diocésaine de Musique sacrée qui en déterminera bientôt les détails.

† Charles-Omer Garant, V.G.,
Evêque-Auxiliaire à Québec.

Archevêché de Québec, le 16 novembre 1953.

Quête en faveur du Séminaire de Saint-Georges de Beauce

Selon le désir manifesté par Son Excellence Monseigneur l'Archevêque, dans la lettre qu'il adressait au Clergé avant son départ pour le Japon, une collecte spéciale sera faite en faveur du Petit Séminaire de Saint-Georges de Beauce le 29 novembre prochain, dans toutes les églises et dessertes des paroisses où la souscription officielle n'est pas organisée.

Messieurs les Curés sont priés de prévenir leurs fidèles de cette quête, dès dimanche le 22 novembre. Pour parler de ce sujet, ils utiliseront avec avantage la lettre que Son Excellence Monseigneur l'Archevêque écrivait, le 16 octobre dernier, sur la souscription en faveur du Séminaire de Saint-Georges de Beauce.

Le produit de cette quête doit être envoyé aussitôt que possible à Monseigneur le Procureur de l'Archevêché.

† Charles-Omer GARANT, V.G.,
Québec, le 16 novembre 1953. *Auxiliaire à Québec.*

Marguerite Bourgeoys

Désireux de propager le culte de la Bienheureuse Marguerite Bourgeoys, modèle des éducatrices, parmi les fidèles de Notre Diocèse où, pour la première fois, la Bienheureuse foula de ses pieds le sol canadien, et où la Congrégation de Notre-Dame compte déjà de nombreuses maisons d'enseignement, Nous avons sollicité du Saint-Siège le privilège de célébrer, dans le diocèse de Québec, l'Office et la Messe de la Bienheureuse.

En réponse à notre supplique, la Sacrée Congrégation des Rites vient de Nous informer que Sa Sainteté le Pape Pie XII a daigné agréer favorablement Notre demande, et autorise la récitation de l'office et la célébration de la messe de la Bienheureuse, sous le rite double mineur, le 19 janvier.

A part l'oraison et les leçons du 2ème nocturne qui sont propres, l'Office et la messe sont pris au Commun des Vierges non Martyres.
Archevêché de Québec, le 7 décembre 1953.

Marguerite Bourgeoys, Office et Messe

SACRA CONGREGATIO
RITUUM. Prot. N. Q. 7/953.

QUEBECEN

Ut fidelium religio erga Beatam Margaritam Bourgeoys, Virginem, in dies augeatur, Exc.mus ac Rev.mus Dominus Mauritius Roy, Archiepiscopus Quebecen., Sanctissimum Dominum nostrum PIUM PAPAM XII enixe est adprecatus, ut in Proprio et Kalendario Cleri sæcularis Quebecensis addatur festum præfatæ Beatæ, quotannis die propria recolendum.

Sacra porro Rituum Congregatio, vigore facultatum sibi ab ipso Sanctissimo Domino nostro specialiter tributarum, benigne annuit pro gratia juxtra preces, et festum Beatæ Margaritæ Bourgeoys, Virginis, sub ritu duplici minori, cum Officio et Missa de Communi

Virginum non Martyrum præter Orationem et Lectiones secundi Nocturni proprias et approbatas, celebrandum indulsit, dummodo expressus accedat Rev.mi Capituli Ecclesiæ Cathedralis consensus. Servatis de cetero Rubricis aliisque præscriptionibus S. Sedis cultum Beatorum cælitum respicientibus. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 16 Octobris 1953.

† C. Card. MICARA, *Pro Præf.*

† A. CARINCI, *Archiep. Seleucien.,*
S.R.C. a secretis.

(No 25)

DÉCLARATION

DE LA CONFÉRENCE CATHOLIQUE CANADIENNE DE L'ÉPISCOPAT SUR LA PART ÉMINENTE DE MARIE DANS LE PLAN DE DIEU A L'OCCASION DE LA FIN DE L'ANNÉE MARIALE.

Nos très chers Frères,

Alors que s'achève cette Année mariale, posée comme une couronne éclatante — *fulgens corona* — sur le front de la Vierge Mère, tout nous invite à méditer encore une fois sur la part éminente de Marie dans le plan de Dieu, c'est-à-dire dans la réalité des choses.

Deux pensées nous retiendront qui ont trait, l'une et l'autre, à la perfection de la Sainte Vierge et à son rôle unique dans l'histoire de notre salut : Marie est, pour toutes les générations, l'exemplaire de l'humanité rachetée qui retrouve son intégrité originelle ; de plus, pour notre génération, négatrice de Dieu, elle est le modèle de la créature qui se livre entièrement et sans réserve à la volonté de son Créateur.

Repassant ces choses dans nos cœurs, nous pouvons espérer entrer plus avant dans l'intelligence du mystère de Marie, Mère de Dieu et notre Mère.

Nos très chers Frères, la dévotion à la Vierge n'est pas une poésie qui allège l'austérité de la religion ni un ornement qui pare la nudité de la foi. Elle n'est pas non plus, comme certains esprits forts le croient, une sublimation de l'amour courtois ou une idéalisation de la mère. Marie est une pièce essentielle dans le mécanisme du salut. Elle appartient à la structure intime de la foi. Elle est l'objet de définitions dogmatiques ; et l'on dit les mystères de Marie comme l'on dit les mystères de Jésus. Ne pas oser parler de Marie sous le fallacieux prétexte de ne pas heurter certaines susceptibilités, c'est altérer le message évangélique dont l'Église est la gardienne. C'est

aussi se méprendre grossièrement que de voir dans le culte marial une usurpation de l'absolue souveraineté de Dieu ou une atteinte sacrilège à l'unique médiation de Jésus-Christ. Créature de Dieu, Marie est totalement indigente comme chacun de nous ; comprise, comme chacun de nous, dans la sentence d'Adam, elle a eu besoin, comme chacun de nous, de miséricorde et, comme chacun de nous, de rédemption. Force est d'ajouter aussitôt et du même souffle que si notre Sauveur est son Sauveur, il l'est d'une façon singulière, suréminente, privilégiée. Marie a été rachetée par anticipation. Fille de son Dieu et de son Sauveur, elle est en même temps la Mère de son Dieu et de Son Sauveur qui consomme en elle ses propres dons. Cette doctrine fonde notre piété. Une seule fois dans l'histoire, une Mère a voulu un Fils que le Fils avait voulue d'abord et avait bercée dans sa pensée éternelle. C'est pourquoi elle est bénie entre toutes les femmes (Lc I, 42), unique, à part. Elle est la tour d'ivoire, la maison d'or, l'arche d'alliance, la rose mystique. Ces comparaisons, sans dépasser la mesure théologique, manifestent la pauvreté de notre vocabulaire lorsqu'il s'agit d'exprimer les gloires de Marie et l'amour de ses enfants. Car elle est, en vérité, un miroir où se reflète, sans l'ombre la plus légère, la justice de Dieu ; et bien qu'elle ne puisse, à cause de sa maternité divine et de sa victoire initiale sur le péché, être mise sur le même pied que le reste des hommes, elle n'en demeure pas moins le modèle par excellence de notre humanité rachetée.

Qu'on nous entende comme il faut. Jésus est le modèle dernier de notre perfection. Lors du baptême dans le Jourdain (Mt. III, 17 ; Mc I, 11 ; Lc III, 22) et de la transfiguration sur le mont Thabor (Mt. XVII, 5 ; Mc IX, 7 ; Lc IX, 35), une voix venue du ciel se fit entendre : " Celui-ci est mon fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances. Écoutez-le ". Toutefois le Fils bien-aimé que le chrétien se doit d'écouter et dont il se doit de revêtir les idées et les sentiments (Phil. II, 5), n'est pas un homme dans sa personne. Tel est l'enseignement de la foi : l'Incarnation n'ajoute pas au monde une personne de plus, car " en vérité, en vérité, je vous le dis, avant qu'Abraham fût, je suis ", déclare le Christ (Jn VIII, 58).

Il serait hérétique de conclure que le Christ n'est pas un homme véritable. Chair de la chair de Marie, et sang de son sang, il possède une nature humaine complète. L'évangéliste enregistre qu'il a grandi " en taille, en sagesse et en grâce devant Dieu et devant les hommes "

(Lc II, 52). Il a eu faim (Mt IV, 2 ; XI, 19; Lc IV, 2, VII, 34) et il a eu soif (Jn IV, 8; XIX, 28), il s'est endormi de fatigue (Mt .VIII, 24, Mc IV, 38; Lc VIII, 23), il a manifesté jusqu'aux larmes ses affections (Jn XI, 36-Lazare; Lc XIX, 41-Jérusalem) et jusqu'au sang ses tristesses (Lc XXII, 44). Non, le Christ n'est pas un semblant d'homme. Il est vraiment de la race d'Adam, de la famille de David, " fait d'une femme ", dit saint Paul (Gal. IV, 4), " Marie, sa mère ", précisent les évangélistes (Mt 1, 13; Lc I, 31, 43; II, 7; Jn II, 4; XIX, 25).

Cependant Dieu de Dieu, il est aussi consubstantiel au Père, égal en tout au Père, éternel comme le Père, puissant comme le Père, majestueux comme le Père. D'où il suit que sa sainteté humaine plonge dans l'abîme de gloire de la subsistance divine. Elle est une sainteté à mettre au compte de la seconde personne de la Sainte Trinité. Elle est la sainteté unique de l'unique Fils du Père. Elle est en son fond une sainteté inénarrable et incommunicable. Elle est une sainteté solitaire. A tel point qu'imiter le Christ, c'est, en dernière analyse, se laisser assimiler par Lui en vivant non pas tant comme Lui qu'en Lui. C'est ce que saint Paul dit dans un raccourci incomparable : " Mihi vivere, Christus est. — Pour moi, vivre c'est le Christ " (Phil. I, 21).

Mais voici surgir Marie. Quoique annoncée dès l'aube de l'histoire humaine comme la Femme dont la semence écrasera le démon (Gen. III, 15), elle n'a pas préexisté " à l'aurore " (Ps 103, 3) comme la personne du Christ ; quoiqu'enfantant le Christ et dans le Christ toutes les générations de chrétiens, elle n'était pas " au commencement " (Jn I, 1), mais a été tirée du néant ; quoique Mère de Dieu, elle est toute humaine dans sa personne autant que dans sa nature. Ainsi est-elle la garantie du sérieux de l'Incarnation. Or s'il est vrai qu'il manquerait quelque chose soit à la toute-puissance de Dieu soit à son amour si la sainteté de sa Mère n'atteignait pas à un sommet radieux qu'aucune créature, fût-elle ange ou archange, ne saurait jamais atteindre, il est également vrai que cette sainteté de la Mère de Dieu reste la sainteté d'une personne créée comme nous, d'une personne humaine comme nous, d'un enfant adoptif de Dieu comme nous.

En Marie, une fille de notre race, mais " pleine de grâce " (Lc I, 28) et immaculée dès le premier instant de sa conception, l'humanité

trouve un modèle dans son ordre. Rachetée mais non redressée, elle est déjà ce que l'humanité, restaurée dans le Christ, sera à la fin des temps, une humanité complètement victorieuse sur le démon et entièrement purifiée de la malédiction originelle. En ce sens, la sainteté de Marie est prophétique, ou pour employer un mot cher à nos théologiens contemporains, eschatologique. Comme par son Assomption, premier fruit de la résurrection du Christ, elle anticipe la résurrection de nos corps, ainsi par son Immaculée-Conception, elle anticipe la beauté du royaume des cieux où rien de souillé n'entrera (Apoc. 21, 27). Elle est non seulement tout ce que Dieu a voulu que fût l'homme lorsqu'il le créa ; elle est ce que Dieu veut que l'homme soit lorsqu'il le recréa plus merveilleusement encore par la rédemption et la croix. Nouvelle Eve, mère d'une race nouvelle, née non de son sein mais de la blessure de son cœur, elle est la plénitude de cette sainteté à laquelle peut accéder, sous l'action de la grâce, une personne humaine totalement présente à Dieu.

Totalement présente à Dieu ! A y regarder près, c'est bien cette présence à Dieu qui constitue le secret de toute perfection et, en particulier, de la perfection de Marie, plus haute que celle de toute créature visible ou invisible. Etre relatif qui n'existe comme nous tous que par une création continuée, rachetée comme nous tous bien qu'autrement et mieux que nous tous, Marie est, comme nous tous, en dépendance complète de Dieu. Seulement elle le reconnaît par le don entier d'elle-même qui nous vaut un Dieu fait homme et qui la mènera de Nazareth à Bethléem, et de Bethléem au Calvaire vers son étonnant destin de co-rédemptrice de l'univers, sans qu'on puisse jamais déceler chez elle ni la moindre défaillance ni le plus léger retour sur moi. Son *oui* à l'Annonciation est l'écho parfait de l'*Amen* éternel de son Fils, et l'établit dans une intimité ineffable avec Dieu que la seule maternité physique n'explique plus.

On devait annoncer, un jour, à Notre-Seigneur, que sa mère le cherchait. D'un air détaché, il se tourna vers la foule et lui demanda : " Qui est ma mère ? ". Puis révélant le grand mystère de la filiation divine, il ajouta : " Si quelqu'un fait la volonté de mon Père qui est aux Cieux, celui-là est mon frère, ma sœur, ma mère " (Mt. XII, 46-50; Mc III, 31-35; Lc VIII, 19-21).

Le Fils n'enlevait rien à la mère. Au contraire, il affirmait par ces paroles qu'elle était entrée avec lui dans une vie mystérieuse

que " la volonté de la chair " (Jn I, 13) ne pouvait donner, mais seulement l'acceptation pleine et amoureuse de la volonté du Père.

Ainsi, nos très chers Frères, bien loin donc de porter atteinte à la majesté de Dieu, la vraie dévotion à Marie exalte " la bassesse d'une servante " (Lc I, 48), et propose l'idéal d'une humanité librement et filialement soumise à l'action divine. C'est pourquoi notre génération, qui assiste à la révolte de l'homme contre Dieu, se tourne vers la Sainte Vierge avec une si ardente inclination.

Il n'est en effet que de jeter un regard rapide sur notre monde pour nous rendre compte, sur le champ, que ce qui le caractérise c'est une rupture farouche avec Dieu. S'il y a eu des époques de l'histoire qui ont contesté telle ou telle valeur chrétienne, aucune avant la nôtre n'avait cédé à la tentation de nier l'existence même de Dieu et de voir, dans l'acte d'adoration, une lâcheté de l'homme qui refuse de reconnaître la grandeur de son destin et sa souveraineté sur le mouvement de l'histoire.

Sans doute, y a-t-il toujours eu des athées pratiques qui croyaient en Dieu, mais niaient son existence par leurs actions ; et des athées irréels qui, rejetant Dieu, ne rejetaient rien d'autre que l'idée, vide de substance, qu'ils se faisaient de Dieu ; et des athées jouisseurs et libertins qui faisaient, comme dit saint Paul, un Dieu de leur ventre (Phi. III, 19). Aujourd'hui, il y a plus. Dans un suprême effort, l'homme tente d'instaurer un univers absolument fermé à tout surnaturel, et d'aménager un paradis terrestre d'où c'est Dieu, cette fois-ci, qui sera chassé.

Il s'agit d'un athéisme de pensée et de vie, d'un athéisme positif et absolu, d'un athéisme haineux et agressif, et dans son principe — nous ne disons pas dans son aboutissement — d'un athéisme plein d'enthousiasme, de dynamisme et d'espérance.

Sans retracer toutes les étapes de l'apostasie du monde moderne, rappelons que l'homme a, petit à petit, délaissé cette idée que la garantie de sa grandeur se trouvait dans la croyance en un Dieu dont il portait le reflet sur son front. Il cloisonna ses activités temporelles et pratiqua une religion purement décorative pour aboutir finalement à opposer la science à la religion, à faire de l'intelligence humaine la mesure de la vérité, à se définir lui-même un accident chimique ou une espèce zoologique. Dieu devint, tour à tour et

selon la branche du savoir, un pur produit de l'imagination, une sublimation de l'idée de père, le reflet d'une économie primitive, et à ce stage précis de l'humanité en devenir qui est le nôtre, une aliénation de l'homme — c'est le mot qu'on emploie avec les " intellectuels " —, un avilissement et un opium — c'est le mot qu'on emploie avec le peuple —.

Il faut reconnaître là un événement sans précédent dans l'histoire. " La technique moderne, écrivait Sa Sainteté dans son message de Noël 1953, déploie autour de l'homme contemporain une vision assez vaste pour être confondue par beaucoup avec l'infini lui-même ". L'homme dresse sa taille. Ébloui par ses découvertes, il adore son génie. Il déclare qu'il n'a plus besoin de Dieu pour manger, boire, se loger, devenir technicien ou savant, et organiser scientifiquement le monde social, économique et politique. Il se proclame son propre créateur et son propre rédempteur. Il s'affirme cause totale et fin dernière, l'alpha et l'oméga de l'univers. Il connaît le bien et le mal, selon la promesse de Satan à nos premiers parents (Gen. III, 5). Il sait tout, il peut tout. En Dieu, il ne trouve qu'un obstacle à sa liberté et qu'un adversaire de sa dignité. Il faut que Dieu meure. Le règne de l'homme est arrivé.

C'est dans cette crise que notre monde est plongé, crise qui se traduit dans les faits par la tyrannie, le régime policier, la persécution religieuse, les camps de travail forcé, les bouleversements sociaux, les exils en masse, et le cauchemar d'une guerre apocalyptique sans que personne, ni les savants ni les hommes d'Etat ni les militaires, ne sache exactement comment nous allons nous en tirer.

Remarquons que ce n'est pas leurs conquêtes qu'il faut reprocher aux savants, ni leurs conférences aux hommes d'Etat, ni leur art aux hommes de guerre, mais c'est l'apostasie de ce temps qui pose son salut ailleurs que dans la soumission à Dieu, et qui, pour mettre tout le monde d'accord et asseoir l'union des peuples sur des bases indiscutables, croit non seulement qu'il peut mais qu'il doit laisser Dieu de côté. Tout le génie et tout le labeur de l'homme sont nécessaires pour l'aménagement de ce monde et l'établissement de la paix, mais avec quelle clarté aveuglante l'événement nous prouve une fois de plus que les efforts humains, à eux tout seuls, sont voués à l'échec. Il est possible, armé de techniques modernes, d'organiser le monde sans Dieu, mais alors l'homme l'organise contre

l'homme. " La racine de tous les maux, nous rappelait Pie XII, précisément dans l'encyclique qui annonçait l'Année mariale, la racine de tous les maux qui font souffrir si cruellement les hommes et plongent dans l'angoisse les peuples et les nations, est à chercher, de toute évidence, dans le fait qu'un grand nombre ont abandonné Celui qui est la source d'eau vive, pour se creuser des citernes crevassées qui ne retiennent pas l'eau ".

L'idolâtrie est partout. Elle est tout autour de nous. Elle ne s'arrête pas à des frontières géographiques. C'est l'éternelle tentation de l'homme de vouloir se suffire à lui-même et se faire dieu. Si étrange que cela paraisse, c'est la tentation la plus proche. Rappelez-vous qu'elle fut la première.

On la trouve racontée aux premières pages de la Genèse. L'ange déchu insinue le doute et ment à nos premiers parents : " Se peut-il que Dieu vous ait défendu de manger d'aucun arbre du jardin ?. . . Non, vous ne mourrez point ! " Puis, vient la promesse luciférienne : " Vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal " (Gen. III, 5). Adam céda ; il mangea le fruit de la révolte ; et avec la révolte, la misère du péché et de la mort entra dans le monde. Jésus vint, nouvel Adam (I Cor. XV, 45). Par son obéissance au Père qui alla jusqu'à la mort et la mort de la croix (Phil. II, 8), il nous apporta la vie: " Je suis venu pour qu'ils aient la vie, et la vie en abondance " (Jn X, 10).

Mais ici encore, le Christ n'est pas à vrai dire notre modèle ; il est plutôt notre salut, notre seul salut (Actes IV, 12), celui qui descend jusque dans les profondeurs de nos âmes pour y détruire notre misère foncière : l'esclavage du péché et notre condamnation à mort (Rom. V, 15-20). Notre vrai modèle d'obéissance — encore qu'elle ne soit pas rien qu'un modèle—, c'est la Sainte Vierge. A l'ange qui lui demande de consentir à la volonté de Dieu, elle répond sans la moindre réserve : " Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole " (Lc I, 38). Avec ces quelques mots si simples, elle définit l'attitude essentielle de l'homme, et nous introduit au cœur même de l'histoire de notre rédemption : Dieu seul est Dieu, et l'homme a été créé pour le louer, l'adorer, l'aimer et le servir. Là est sa grandeur, sa liberté et son salut.

* * *

Nos très chers Frères, les chrétiens, qui ont appris ces vérités sur les genoux de leur mère, ont mieux à faire qu'à se livrer, naïfs, à des optimismes officiels ou, découragés, à rentrer chez soi pour se mettre à l'abri ou, nostalgiques, à regretter un passé disparu et qu'ils appellent, évidemment, " le bon vieux temps ". Ils ont à redonner à ce monde le sens de Dieu, de sa majesté, de sa souveraineté. Et d'abord de son existence.

La Sainte Vierge nous y aidera, Elle sait mieux qu'aucune autre créature, qu'elle n'a rien par elle-même, qu'elle ne peut rien par elle-même, et que tout lui vient de Dieu. Elle est la parfaite servante du Seigneur. C'est pourquoi elle fut choisie pour donner le Sauveur au monde et renverser le cours de l'histoire. Mère de Dieu et mère des hommes, elle écoutera la prière des enfants de cette génération, et donnera de nouveau Dieu au monde. Car c'est cette génération, si pleine d'apostasie, qui l'a pourtant proclamée glorieuse dans son Assomption, et fêtée avec éclat dans son Immaculée-Conception. Elle ne saurait l'oublier. Ni que nous avons un tel besoin d'apprendre d'elle à nous soumettre et à adorer.

C'est la grâce spéciale que le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre espérait obtenir, en proclamant une Année mariale. C'est le fruit de cette grâce que tous vos Évêques voudraient déposer dans vos cœurs, en cette fin de l'Année mariale.

OTTAWA, le 14 octobre 1954.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

(No 26)

Archevêché de Québec,
le 31 décembre 1954.

La présente circulaire comporte la série chronologique, précédée d'une table alphabétique des principaux communiqués d'ordre disciplinaire ou historique paru dans la *Semaine Religieuse de Québec* au cours de l'année 1954.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Paroisse Saint-Noël Chabanel confiée aux Religieux

En vertu d'un indult de la Sacrée Congrégation du Concile, en date du 9 novembre 1953, la paroisse de Saint-Noël Chabanel, Thetford-les-Mines, comté de Mégantic, a été confiée aux Révérends Pères de Sainte-Croix *ad nutum Sancti Sedis ad norman iuris.*

Sur présentation de ses Supérieurs majeurs, le Révérend Père Philéas Boulay, C.S.S., a été nommé Vicaire-actuel de cette paroisse. — 18 décembre 1953.

Messes de binage et "pro populo"

Messieurs les Curés voudront bien prendre note qu'à partir du 1er janvier prochain, l'indult en vertu duquel ils étaient tenus de célébrer *ad mentem Archiepiscopi* et en faveur du Grand Séminaire les messes de binage et certaines autres messes dites *pro populo,* cessera d'être en vigueur.

Ils appliqueront donc désormais *pro populo,* la messe des dimanches et des autres fêtes de précepte, selon les prescriptions canoniques et le décret no 89 du Synode diocésain.

L'obligation pour les autres prêtres de célébrer à la même intention les messes de binage cessera également.

Jeûne de la Vigile de l'Assomption transférée

En vertu d'un indult qui datait de 1887, le jeûne de la Vigile de l'Assomption, dans notre diocèse, était jusqu'à cette année transféré au samedi qui précédait immédiatement la solennité de la fête. Désormais, pour assurer l'uniformité dans toute l'Amérique et mettre fin aux erreurs et oublis auxquels ce renvoi exposait beaucoup de fidèles, il a été décidé de revenir à la loi générale et d'observer ce jeûne le 14 août, c'est-à-dire la veille même de la fête de l'Assomption. — 18 janvier 1954.

Prières pour le Pape

La radio et les agences de presse annoncent qu'on demande un triduum de prières aux fidèles de Rome pour le prompt rétablissement de Sa Sainteté le Pape Pie XII.

En fils très aimants, vous vous empresserez de vous unir à ces ferventes supplications. Nous vous demandons donc de faire un triduum à l'occasion de l'ouverture du saint temps du Carême ; ce triduum consistera à entendre la messe et recevoir la sainte communion aux intentions du Pape le *mercredi des Cendres, le 1er vendredi du mois et le premier samedi du mois.*

Ce sera le plus précieux des cadeaux que vous puissiez présenter au Saint-Père qui célébrera, le 2 mars prochain, le 15ième anniversaire de son élévation au Souverain Pontificat.

Nous faisons un appel très spécial aux malades et aux petits-enfants : nous les invitons à offrir leurs sacrifices et leurs prières pour obtenir du Sacré-Cœur de Jésus, par le Cœur Immaculé de Marie, cette grâce si ardemment désirée par les catholiques du monde entier. — 27 février 1954.

† Charles-Omer Garant,
Auxiliaire à Québec.

Prières demandées par le Comité romain de l'Année Mariale

En vue de souligner le Centenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, et de correspondre ainsi aux désirs de Sa Sainteté le Pape Pie XII, le Comité romain de l'Année mariale, dans une lettre circulaire, adressée à tous les Ordinaires des lieux, propose que l'on organise trois journées de prières réparties comme suit :

I. Une par tous les prêtres du clergé séculier et régulier du diocèse. Elle aura lieu au jour de l'Annonciation de Marie, le 25 mars.

II. Une par tous les fidèles du diocèse, le dimanche de la Passion, le 4 avril prochain.

III. Une troisième par tous les malades et les infirmes, dont la date est laissée au choix de chaque Ordinaire.

I. Journée des pretres (25 mars)

Les prêtres séculiers et réguliers du diocèse feront cette journée de prières en union avec le Souverain Pontife.

A cette fin, *a*) ils célébreront la messe aux intentions de Notre Saint-Père le Pape Pie XII ; *b*) ils se réuniront, dans l'après-midi à 3 heures, à l'une ou l'autre des églises dédiées à Marie (et ci-dessous désignées). Il y aura alors méditation ou prédication sur la Conception Immaculée de Marie et prières en commun devant le Très Saint Sacrement exposé. Cette journée de prières tiendra lieu de retraite mensuelle.

Les églises désignées pour cette journée sacerdotale de prières sont les suivantes : *a*) Notre-Dame de Québec ; *b*) Notre-Dame de Lévis ; *c*) Notre-Dame de la Présentation, à Thetford-les-Mines ; *d*) Notre-Dame de l'Assomption, à Saint-Georges de Beauce ; *e*) Sainte-Marie de Beauce ; *f*) Notre-Dame de l'Assomption, à " Les Éboulements ", Charlevoix ;

Nous invitons les prêtres à se rendre à l'église la plus voisine, parmi celles ci-haut mentionnées. Nous convoquons toutefois, à la Basilique-Cathédrale tous les prêtres séculiers et réguliers des trois Vicariats Urbains, et des Vicariats forains Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, ainsi que les Séminaristes et les Scolastiques de la ville et de la banlieue. Les prêtres qui ne pourront se joindre à leurs confrères réunis à l'église sont priés de faire en particulier une heure d'adoration.

II. Journée par les fidèles (4 avril)

Dans toutes les églises paroissiales, l'on organisera, pour les fidèles, des prières collectives aux intentions des chrétiens persécutés de l'Église du silence (p.c. la récitation continue du rosaire).

Le Saint Sacrement pourra être exposé après la dernière messe et n'être reposé que le soir, s'il y a des adorateurs en nombre suffisant pour se remplacer, à tour de rôle, devant le Saint-Sacrement.

Il serait bon de rappeler aux fidèles qu'ils peuvent gagner aux conditions ordinaires et à l'occasion de ces exercices de piété, des indulgences de l'Année mariale.

Les institutions et les communautés religieuses (couvent, collège, monastère, hospice, orphelinat, etc.) sont invitées à organiser de semblables prières chez elles.

III. Journée des malades (4 juillet)

Cette journée a été fixée au 4 juillet. Elle sera préparée par une neuvaine prêchée à la radio. Nous vous en donnerons plus tard le programme détaillé. — 15 mars 1954.

† Charles-Omer Garant,
Evêque auxiliaire à Québec.

Jeudi Saint

Jeudi Saint. — Selon une réponse de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 21 mars 1953, on ne peut permettre la célébration d'une messe du soir, le Jeudi-Saint. — 29 mars 1954.

Bénédiction des Rameaux

Son Excellence Monseigneur l'Archevêque, en vertu des facultés spéciales qui lui ont été concédées par la Sacrée Congrégation des Rites, le 15 avril 1953 (Prot. N. 5-953), permet que dans les églises paroissiales et les dessertes du diocèse où l'on célèbre plusieurs messes pour faciliter aux fidèles la satisfaction du précepte dominical, l'on fasse la *Bénédiction simplifiée* des rameaux (1). Les fidèles peuvent ainsi se procurer plus facilement des rameaux bénits.

Cette bénédiction simplifiée est *facultative* mais elle ne peut être faite qu'à l'une ou l'autre des messes basses, célébrée avant la grand' messe paroissiale.

La bénédiction solennelle des Rameaux reste toutefois obligatoire, à la grand'messe. — 24 mars 1954.

---

(1) Rubriques :

Les rubriques propres à la bénédiction simplifiée des rameaux sont les suivantes:

Le célébrant se revêt de l'amict, de l'aube, du cingulon, de l'étole et de la chape violette (la chape n'est pas obligatoire). Il se rend au pied de l'autel, fait la génuflexion, monte sur le palier supérieur, puis, après avoir baisé l'autel, il va di rectement au coin de l'épitre. Tenant toujours les mains jointes, il dit : " *Dominus vobiscum* " et la première oraison *Auge Fidem in te sperantium;* il omet la *préface*, le *Sanctus* et le *Dominus vobiscum*, et récite immédiatement l'oraison *Petimus, Domine Sancte* ainsi que les suivantes, tout en faisant sur les rameaux les signes de croix prescrits.

Après l'oraison *Benedic, quæsumus,* le célébrant met de l'encens dans l'encensoir et le bénit. Il asperge les Rameaux d'eau bénite en disant à voix basse l'an-

Indulgences de l'Année Mariale

Parmi les nombreuses indulgences que le Saint-Siège a daigné accorder, à l'occasion de l'Année mariale, il s'en trouve plusieurs qui ne peuvent être gagnées qu'à la condition de visiter une église ou un oratoire public dédiés à la Très Sainte Vierge.

Vu qu'il est souvent difficile pour plusieurs fidèles de se rendre à ces églises afin de remplir toutes les conditions requises pour le gain des indulgences, la Sacrée Pénitencerie Apostolique, par un décret en date du 4 juin 1954, accorde à tous les fidèles du diocèse de Québec, pendant toute l'Année mariale, le privilège de gagner les dites indulgences, *dans leur église paroissiale propre*, même si celle-ci n'est pas dédiée à la Sainte Vierge, pourvu qu'ils visitent dévotement l'*autel dédié à la Bienheureuse Vierge Marie.*
— 23 juin 1954.

Rex Film

Nous tenons à rappeler que les responsables de séances cinématographiques dans les paroisses, les institutions religieuses, les maisons d'éducation et centres de loisirs pour se conformer au communiqué du 11 novembre 1952 doivent s'adresser uniquement à la centrale catholique *Rex Film* pour tous leurs contrats et locations de films cinématographiques. — 30 août 1954.

† Maurice Roy,
Archevêque de Québec.

Charités Papales

Mes biens chers diocésains,

Toutes les quêtes de dimanche, le 12 septembre, seront entièrement consacrées aux " *Charités papales et des victimes de la guerre* ".

Est-il nécessaire de vous dire avec quelle confiance Nous vous transmettons l'appel pressant de Notre Saint Père le Pape Pie XII ;

---

tienne *Asperges me*, sans le psaume ; puis, sans rien dire, il encense les Rameaux.

Il termine la bénédiction des Rameaux en disant *Dominus vobiscum* et la dernière oraison *Deus, qui Filium tuum.*

Il n'y a pas de distribution de rameaux ni de procession.

Le célébrant se rend à la banquette où il quitte la chape, s'il l'avait prise. Il prend le manipule et la chasuble, et revient au pied de l'autel pour y commencer la messe.

l'édifiante générosité avec laquelle vous avez, par le passé, prouvé votre grand attachement et votre filiale affection pour le Souverain Pontife, Nous donne l'espoir que cette fois encore, votre charité se fera abondante.

C'est de toutes les parties du monde que montent vers Notre Saint Père les appels angoissés de milliers de miséreux qui ont faim, qui ont froid et qui sont torturés par les privations et les souffrances de toutes sortes. Vous ne resterez pas insensibles, Nous le savons, devant tant de misères ; et vous ne permettrez pas que Notre bien aimé Pie XII soit impuissant à satisfaire tant de besoins et à adoucir tant de misères.

Que votre générosité soit grande, qu'elle soit à la mesure de votre cœur et, d'avance, Nous vous remercions de bien vouloir donner de votre surplus, de votre nécessaire même, pour que le Pape puisse faire rayonner la charité de l'Église. — 6 septembre 1954.

† MAURICE ROY,
Archevêque de Québec.

Mgr Lionel Audet, délégué au Congrès marial international à Rome

Le Saint-Siège ayant invité les diocèses et particulièrement les universités catholiques à envoyer des représentants à Rome pour le Congrès marial international qui sera tenu du 24 octobre au 1er novembre, Son Excellence Monseigneur Lionel Audet, auxiliaire à Québec, a été désigné pour représenter l'archidiocèse de Québec et l'université Laval.

Monseigneur Audet se rendra à Rome avec le groupe de pèlerins organisé par le comité national canadien de l'Année mariale. Il s'embarquera le 9 de ce mois à New-York pour Naples.
— 4 octobre 1954.

Faveurs spirituelles pour la récitation du rosaire en famille

En date du 11 octobre 1954, fête de la Maternité de la Sainte Vierge, la Pénitencerie Apostolique a promulgué, au nom du Pape Pie XII, un décret statuant que désormais, dans les familles où l'on a l'habitude de réciter quotidiennement le chapelet (le tiers du Rosaire), une Indulgence plénière pourrait être gagnée trois fois par semaine : le samedi et deux autres jours au choix, ainsi qu'à chaque fête de la Sainte Vierge, inscrite au calendrier de l'Eglise universelle. Outre

les conditions essentielles de pénitence et de contrition, il faut pour gagner cette indulgence, non seulement réciter le chapelet en famille, mais, s'étant confessé selon les exigences habituelles, avoir ce même jour reçu la Sainte Communion.

SACRA PÆNITENTIARIA APOSTOLICA

OFFICIUM DE INDULGENTIIS

DECRETUM

RECITATIO IN FAMILIA BEATAE MARIAE VIRGINIS ROSARII NOVIS INDULGENTIIS DITATUR

SS.mus D. N. PIUS Divina Providentia Pp. XII, in Audientia ab infra scripto Cardinali Pænitentiario Maiore die 11 Octobris 1954 habita, preces quorumdam Sacrorum Antistitum libenter excipiens, "ut domesticus convictus inviolata fide eniteat"(1), præter iam elargitam partialem decem annorum Indulgentiam semel quovis die necnon plenariam bis in mense acquirendam pro Beatæ Mariæ Virginis Rosarii in familia recitatione(2), benigne concedere dignatus est in fidelium favorem, qui tertiam Beatæ Mariæ Virginis Rosarii partem in familia per hebdomadam quotidie recitaverint, Indulgentiam plenariam lucrandam quolibet sabbato et præterea duobus aliis diebus in hebdomada, ac insuper in singulis eiusdem Deiparæ Virginis festis, quæ in calendario universali reperiuntur(3), dummodo rite confessi Eucharisticam Mensam participaverint. Contrariis quibuslibet minime obstantibus.

Datum Romæ, ex Aedibus Sacræ Pænitentiariæ Apostolicæ, die Octobris, in festo Maternitatis Beatæ Mariæ Virginis, 1954.

N. Card. CANALI,
Pænitentiarius Maior.

Luzio, Regens.

---

(1) Litt. Encycl. "Fulgens Corona".

(2) Enchiridion Indulgentiarum, ed. 1952, n. 395 b).

(3) Immaculatæ Conceptionis, Purificationis, Apparitionis B.M.V. Lapurdensis, Annuntiationis, Septem Dolorum (feria VI post Dominicam Passionis), Visitationis, B.M.V. de Monte Carmelo, B.M.V. ad Nives, Assumptionis, eiusdem B.M.V. Immaculati Cordis ,Nativitatis, SS. Nominis, Septem Dolorum (15 Septembris), B.M.V. a Mercede, SS. Rosarii, Maternitatis, Præsentationis,

Un 4e Vicariat urbain

En 1936 Son Éminence le Cardinal déterminait une redistribution des vicariats urbains et des vicariats forains, pour réduire alors à 12 ou 14 le nombre des paroisses qui composeraient chaque district.

Depuis lors, de nouvelles paroisses ont été érigées, particulièrement dans la banlieue de Québec et il est à prévoir que d'autres le seront avant longtemps. Voilà pourquoi il Nous a paru nécessaire de constituer un quatrième vicariat urbain qui comprendra les paroisses de Sillery, de Saint-Charles-Garnier et du Très Saint-Sacrement, autrefois du vicariat urbain No 1, ainsi que les paroisses de Sainte-Foy, Saint-Yves, Saint-Thomas d'Aquin et Cap-Rouge, qui ont été détachées du vicariat forain No III. — 29 novembre 1954.

† MAURICE,
Archevêque de Québec.

Prières pour Sa Sainteté le Pape Pie XII

L'état de Sa Sainteté le pape Pie XII cause les plus graves inquiétudes. Nous demandons à tous les fidèles de prier avec ferveur pour que Dieu nous conserve longtemps notre Chef bien-aimé ; nous les invitons à assister à la sainte messe, à cette intention. Nous faisons un appel spécial aux malades et aux petits enfants pour qu'ils offrent leurs souffrances et leurs sacrifices en vue d'obtenir de Dieu, par l'intercession de l'Immaculée Conception, cette grâce si ardemment désirée par les fidèles du monde entier.

A cette fin, nous prescrivons qu'à partir de demain, 2e dimanche de l'Avent et jusqu'au 4e dimanche de l'Avent, l'on ajoute aux oraisons de la messe, l'oraison de la messe votive *pro Infirmis, (in singu.lari), pro re gravi, etiam in duplicibus primæ classis.*
— 4 décembre 1954.

Chaînes de prières

Des âmes se laissent encore tromper ou troubler par certaines chaînes de prières qui portent la menace de malheur pour ceux qui se refuseraient à la reproduire et à la diffuser et la promesse d'une grâce

spéciale pour ceux qui, pendant un certain temps, en enverront une copie par jour, à des amis.

Quelle que soit la prière ainsi diffusée, qu'elle s'adresse à Marie Reine des Cœurs ou à tout autre saint, cette façon de forcer les gens à la réciter n'en demeure pas moins entachée de superstition ; et l'on ne doit tenir aucun compte des promesses ou menaces sans fondement que l'on fait à son sujet.

Le mieux est de jeter ces lettres au panier sans s'en préoccuper davantage. — 10 décembre 1954.

L'Aide pontificale aux immigrants

Conformément à une décision de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 6 janvier, jour de l'Immigration, la quête sera faite à la fois pour " l'Aide pontificale aux Immigrants " et pour les missions d'Afrique. — 15 décembre 1954.

TABLEAU DES COLLECTES

COMMANDÉES DANS LE DIOCESE DE QUÉBEC ET RAPPORT POUR L'ANNÉE 1944

1. Le 6 Janvier	Pour les Nègres d'Afrique.
2. Le 21 Février	Pour les diocèses de Sask.
3. Le 7 Mars	Pour le Denier de S. Pierre.
4. Le Vendredi-Saint....	Pour la Terre-Sainte.
5. Le 18 juin	Pour ass. Pontif. aux victimes de la guerre.
6. Sol. de la S. Jean-B.	Pour la Société de Colonis.
7. Sol. de SS. Pierre et P.	Pour le Sém. des Miss. Étran.
8. Le IVe Dim. d'Aout....	Pour l'Oeuvre des Clercs.
9. Le Dim. Prop. de la Foi	Pour l'Oeuv. de la Prop. de la Foi.
10. Le 1er Novembre	Pour la glorification des Fondateurs de l'Église canadienne
11. Le 8 Décembre	Pour les facultés eccl. de l'Université Laval.
12. Aumones du Careme..	
13. Contribution de 5 sous *per capita*	

N. B. — Le produit de toutes les collectes doit être entre les mains du Procureur de l'Archevêché le 15 décembre.(SD. 430 § 2).

La collecte pour l'Ouvre de la Propagation de la Foi doit être remise au Directeur de l'Oeuvre,

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Terre-Sainte	Den. Saint-Pierre
Adalbert, S., L'Islet	6 50	6 78	16 01	6 00
Adrien, S., d'Irlande, Mégantic	4 52	5 05	12 23	2 41
Agapit, S., Lotbinière	13 00	7 00	11 00	14 00
Agathe, S., Lotbinière	3 50	3 00	15 00	3 00
Alban, S., Portneuf	13 80	14 70	27 00	10 00
Alexandre, S., Kamouraska	32 50	35 00	51 00	28 75
Alfred, S., Beauce	2 19	1 58	2 44	1 57
Anasthasie, Ste, (Lyster,) Mégantic	21 06	28 04	31 60	11 42
Ancienne-Lorette, Québec	......	......	......	......
André, S., Kamouraska	7 74	8 55	9 50	7 34
Ange-Gardien, Montmorency	23 40	24 00	30 85	20 10
Anges, SS., Beauce	1 14	0 85	0 90	1 10
Anne de Beaupré, S., Montmorency	41 23	46 44	72 22	75 87
Anne de la Pocatière, S., Kamouraska	53 65	35 30	52 15	33 65
Anselme, S., Dorchester	25 02	19 57	44 00	14 33
Antoine-Daniel S.,	......	......	......	......
Antoine, de Tilly, S., Lotbinière	8 00	10 00	17 00	5 00
Antonin, S., Témiscouata	20 50	2 16	26 46	3 40
Apollinaire, S., Lotbinière	9 00	8 00	10 00	8 00
Apolline, S., Montmagny	5 86	4 60	7 00	4 00
Armagh, (S. Cajétant), Bellechasse	18 11	14 80	27 00	18 11
Athanase, S., Kamouraska	2 00	2 00	2 50	2 50
Aubert, S., L'Islet	9 20	8 10	10 82	12 30
Augustin, S., Portneuf	8 66	9 50	31 00	21 64
Aurélie, S., Beauce	3 50	3 00	5 50	4 25
Basile, S., Portneuf	12 25	13 50	20 15	14 10
Beauceville, (S. François), Beauce	44 80	77 17	122 63	10 00
Beaumont, Bellechasse	10 00	8 22	20 47	9 82
Beauport, Québec	40 22	35 00	133 50	58 00
Beaupré, N.-D. du S.-R.), Montmorency	6 75	6 25	15 00	16 65
Belvédère, (SS. Martyrs), de Québec	15 00	22 00	34 36	66 70
Benjamin, S., Dorchester	10 25	12 00	10 15	12 00
Benoît-Labre, S., Beauce	5 24	5 33	6 80	7 25
Bernadette, S., (Lauzon),	......	......	......	......
Bernard, S., Dorchester	8 85	10 43	11 68	6 39
Berthier, Montmagny	11 00	10 50	16 50	3 00
Bienville, Lévis	30 00	20 00	32 00	40 00
Boischatel, Montmorency	6 00	8 00	7 35	7 12
Breakeyville, (S. Hélène), Lévis	8 22	8 52	12 25	10 25
Broughton, (S. Pierre), Beauce	3 56	4 02	4 10	5 42
Bruno, S., Kamouraska	11 00	5 27	7 50	5 62
Buckland, (N.-D. Auxil.), Bellechasse	7 00	5 00	6 00	8 00
Camille, S., Bellechasse	7 26	7 86	8 95	6 08
Cap-Rouge, Québec	7 00	4 20	9 35	6 10
Cap St-Ignace, Montmagny	27 00	22 70	20 74	19 10
Cap Santé, Portneuf,	9 30	8 25	13 50	15 00
Casimir, S., Portneuf	26 00	20 00	40 00	20 00
Catherine, S., Portneuf	8 40	8 00	19 50	11 00
Charles, S., Bellechasse	24 25	17 50	25 00	25 40
Charlesbourg, Québec	42 00	50 00	129 30	51 90

Aum. du Carême	Colonisation	Sém. Miss. Etrang.	Clercs	Dim. Pr. de la Foi	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.	Ass. P. aux vic. de guer.
19 44	12 93	10 85	12 73	42 00	11 38	9 36	43 00	14 73
15 00	6 25	6 15	3 87	15 00	4 90	4 38	22 00	4 85
8 00	8 00	10 00	9 00	30 00	8 00	6 00	10 00	6 00
20 00	5 00	15 00	5 25	66 00	3 75	6 25	15 00	50 00
20 00	50 75	30 00	32 00	34 25	20 00	18 00	70 00	40 00
50 00	54 49	30 55	59 00	90 00	39 00	37 00	100 00	82 00
23 61	4 53	3 16	3 24	2 22	3 36	2 54	......	2 45
77 62	33 69	32 13	31 33	39 95	30 65	23 60	90 00	25 95
93 45	75 31	42 77	56 00	1 04	32 05	57 81	205 00	30 00
39 58	17 48	87 00	8 35	16 66	11 19	7 65	56 25	11 85
53 98	29 75	27 60	26 18	35 90	28 60	26 45	75 50	27 00
1 52	1 70	1 76	1 93	27 65	1 40	1 64	2 20	1 21
87 07	219 72	52 50	45 00	203 70	56 86	58 29	138 00	325 34
46 40	95 85	50 00	50 80	70 80	40 80	54 80	158 15	54 88
85 00	45 25	30 35	35 20	163 85	27 21	13 63	100 00	40 00
40 65	12 00	13 00	9 00	58 00	10 00	9 00	45 00	24 00
100 00	36 50	21 45	25 33	48 40	18 61	19 31	74 50	2 55
10 00	8 00	9 00	8 00	25 00	10 00	10 00	30 00	10 00
12 00	7 86	6 68	10 00	9 00	7 20	5 86	......	4 00
19 45	17 33	31 49	24 07	27 97	30 77	13 86	36 69	29 65
2 00	2 60	2 40	2 50	14 00	2 00	2 00	5 00	2 50
51 00	60 00	90 00	16 38	33 00	13 50	9 60	70 00	50 00
99 20	40 31	34 31	21 00	102 89	38 43	19 89	65 00	100 00
10 00	8 45	4 00	5 00	10 00	5 00	3 10	40 00	......
44 25	16 00	15 00	20 00	32 00	23 35	20 50	105 75	16 00
20 00	75 00	83 00	91 00	125 00	73 00	65 00	179 00	130 00
54 10	20 81	27 27	20 25	32 00	13 77	12 18	12 52	28 00
79 10	37 50	29 00	37 50	138 73	33 70	40 85	245 00	30 00
99 85	42 85	34 76	33 37	60 00	27 00	18 65	76 15	44 00
400 00	40 00	35 00	15 00	309 49	35 00	25 00	200 00	35 00
85 00	16 00	17 00	17 00	28 00	15 75	20 00	......	27 00
11 71	12 36	12 11	11 74	15 21	12 77	9 88	45 00	8 45
......	......	......	......	60 00	......	......	......	10 00
11 30	10 77	11 92	14 58	27 67	10 12	9 39	70 00	9 10
1 30	8 00	8 00	13 00	25 80	9 25	18 00	25 00	18 00
66 00	20 00	21 00	21 00	92 20	20 00	23 00	160 00	80 00
12 00	7 30	8 40	8 10	8 50	6 15	7 20	38 00	6 20
25 00	9 00	9 75	9 25	42 00	12 10	9 30	35 00	9 00
14 10	3 10	4 21	7 18	9 00	3 25	3 17	16 00	3 22
10 15	15 80	10 00	8 25	24 00	6 00	10 75	50 50	6 15
75 00	5 00	5 00	5 00	13 75	5 00	8 00	60 00	7 00
30 00	10 17	15 91	16 34	25 00	11 26	7 86	......	11 88
1 00	5 80	10 20	6 12	30 00	4 15	5 10	25 00	7 25
32 00	26 51	24 00	29 65	53 38	22 50	23 50	80 00	42 25
15 00	10 00	15 50	17 00	25 00	15 00	12 00	60 00	15 50
40 15	71 00	52 00	50 00	50 00	35 00	28 00	130 00	61 00
81 60	12 00	15 00	14 50	62 75	7 50	7 30	63 00	12 00
45 00	108 00	15 30	15 50	44 70	16 00	15 00	50 25	11 25
259 26	187 87	236 60	137 91	205 00	110 00	51 13	200 00	105 00

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte
Charny, (Notre-Dame), Lévis	83 15	75 02	104 50	25 00
Château-Richer, Montmorency	35 00	40 00	60 00	50 00
Christine, S., Portneuf	3 00	2 55	6 00	3 50
Christ-Roi, (Villemay), Lévis	18 60	20 65	46 00	27 50
Claire, S., Dorchester	30 95	23 00	48 34	24 21
Clotilde, S. ,Beauce	3 20	2 80	5 00	3 50
Cœur-de-Marie, Mégantic	4 89	3 77	12 04	7 65
Cœur-de-Marie, S., Québec	49 34	40 01	115 13	43 86
Coleraine, et Vimy, Mégantic	20 50	14 00	22 00	17 25
Côme, S., de Kennébec, Beauce	17 40	24 25	53 30	15 60
Cranbourne, (S. Odilon), Dorchester	12 64	10 79	10 66	10 02
Croix, S., Lotbinière.	16 05	13 25	16 00	35 00
Cyprien, S., Dorchester	4 47	4 40	10 46	7 24
Cyrille, S., L'Islet	11 58	8 69	16 11	13 10
Damase, S., L'Islet	10 35	6 55	9 90	7 50
Damien, S., Bellechasse	13 50	7 50	13 50 :	12 50
David, S., Lévis	29 00	30 90	41 00	45 00
Denis, S., Kamouraska	10 30	10 17	12 20	10 84
Deschambault, Portneuf,	13 05	13 03	26 81	19 40
Dominique, S., Québec	12 00	20 00	175 00	38 64
Donnacona, Portneuf	36 86	43 00	58 10	56 45
Ecureuils, Les, Portneuf	12 07	9 82	18 68	10 71
Edouard, S., Lotbinière	11 00	11 00	24 00	18 00
Eleuthère, S., Kamouraska	5 60	7 03	7 70	5 10
Eloi-les-Mines, S., Kamouraska	5 07	4 23	4 27	4 18
Elzéar, S., Beauce	8 25	9 00	10 00	5 75
Emile, S., Québec	24 89	33 14	32 61	11 87
Emmélie, S., Lotbinière	4 00	3 80	10 00	12 40
Enfant-Jésus, S., Beauce	8 00	4 00	14 00	8 00
Ephrem, S., Beauce	12 50	11 40	12 15	12 15
Esprit, S., Québec	22 00	20 00	30 00	38 00
Etienne de Lauzon, S., Lévis	4 20	3 50	6 50	5 00
Eugène, S., L'Islet,	14 00	13 65	27 55	14 70
Euphémie, S., Montmagny	4 05	4 50	5 50	4 60
Evariste, S., Beauce	28 06	30 03	38 04	14 61
Fabien, S., Montmagny	9 28	7 35	10 85	5 32
Famille, S., I. O., Montmorency	9 11	7 81	16 33	12 93
Ferdinand, S., d'Halifax, Mégantic	18 75	15 80	22 20	12 38
Ferréol, S., Montmorency	11 50	20 00	25 00	15 50
Fidèle, S., Québec	15 00	20 00	75 00	40 00
Flavien, S., Lotbinière	20 00	15 00	30 00	19 00
Foy, S., Québec	8 30	6 56	20 75	11 05
Frampton, Dorchester	14 66	11 49	20 03	6 70
François-d'Assise, S., de Québec	20 00	31 00	150 00	65 00
François, S., I. O., Montmorency	3 11	4 08	6 40	3 30
François, S., Montmagny	18 00	26 55	50 02	20 50
François-Xavier, S., R. du L. Tém.	63 00	67 50	112 50	35 00
Françoise-Romaine, S., Lotbinière	1 00	1 00	1 00	1 00
Frédéric, S., Beauce	9 12	7 33	7 35	10 66

Aum. du Carême	Colonisation	Sém. Miss. Etrang.	Clercs	Dim. Pr. de la Foi	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.	Ass.P. aux vic. de guer.
135 50	135 03	106 69	76 47	306 18	66 55	59 12	154 35	156 95
98 00	52 00	48 00	50 00	60 00	50 00	......	108 00	55 00
40 00	5 00	3 35	5 00	7 00	3 25	4 00	27 05	6 00
69 90	48 00	50 00	13 00	160 00	13 71	16 50	144 00	50 00
105 58	20 50	45 17	60 86	73 71	34 04	23 41	100 00	34 78
17 00	5 50	5 75	7 35	22 30	4 50	4 00	15 00	7 00
17 11	6 69	10 14	8 13	9 29	4 17	5 21	20 60	14 00
237 61	82 54	54 43	73 40	220 85	83 10	71 55	329 45	120 13
45 00	24 00	30 00	31 00	72 24	20 00	21 00	54 00	28 00
117 90	27 60	27 25	26 00	104 50	13 70	22 60	110 00	137 30
57 73	......	16 00	16 05	65 00	9 67	12 02	70 00	......
60 00	30 00	10 00	30 00	110 03	24 00	15 00	95 00	20 00
67 24	11 87	10 92	15 11	15 72	4 81	6 71	24 10	8 40
15 31	30 00	60 00	23 82	48 83	10 88	9 00	75 00	8 00
10 50	12 00	33 00	9 50	11 00	11 00	8 70	......	21 00
25 00	16 50	19 50	19 25	36 00	18 50	12 00	66 00	16 80
26 00	39 33	39 00	42 00	60 73	38 67	30 50	85 50	40 00
48 10	26 22	11 00	13 14	35 53	6 58	8 78	37 40	14 85
42 15	22 29	42 04	16 50	34 90	13 43	13 77	71 25	32 09
85 37	25 00	10 00	15 00	455 88	12 00	20 00	189 40	149 00
120 65	115 00	75 00	87 00	122 32	72 57	50 00	154 35	126 80
63 00	20 85	17 52	12 00	60 61	12 67	14 05	34 00	15 75
46 00	20 00	25 00	30 00	50 00	21 00	11 00	95 00	45 00
0 50	10 00	8 15	11 00	21 00	6 50	9 00	80 00	7 00
29 25	4 28	4 25	4 08	......	4 02	4 22	......	4 32
51 45	9 35	15 65	20 00	10 55	13 10	7 25	52 00	64 00
......	41 62	35 72	36 89	43 42	31 71	35 97	52 85	35 81
12 50	5 20	5 40	4 10	28 50	8 00	3 90	50 50	37 80
94 00	4 00	5 00	10 00	15 00	7 00	6 00	62 00	30 00
27 00	29 52	19 55	16 47	47 00	17 16	20 89	105 00	14 25
61 50	24 00	26 00	23 00	167 50	20 00	20 00	140 00	78 00
12 50	5 00	6 00	5 00	6 00	4 20	4 10	12 40	10 00
43 55	48 00	55 00	35 50	41 00	23 25	15 20	68 65	39 00
22 00	10 50	7 20	7 20	21 00	5 65	4 40	12 00	12 50
131 42	32 40	32 50	31 36	63 58	23 60	27 70	110 00	29 74
94 20	14 25	16 83	12 37	13 91	11 57	8 15	......	15 50
69 25	16 29	26 00	25 01	18 35	18 35	18 00	37 80	20 00
166 10	21 10	22 10	25 23	66 65	22 15	21 13	87 70	30 03
24 00	50 00	31 00	20 00	60 00	22 00	13 00	80 00	25 00
52 00	50 00	45 00	75 00	298 55	50 00	45 00	313 65	200 00
51 00	18 00	21 00	23 00	76 00	22 00	18 00	80 00	7 00
21 14	30 00	10 43	6 75	110 25	14 18	6 10	50 00	15 20
68 70	15 90	11 73	16 00	48 76	23 16	17 43	60 00	33 50
305 00	100 00	90 00	50 00	321 00	120 00	50 00	433 30	100 00
8 10	4 22	5 30	5 28	9 54	5 17	5 62	26 90	4 71
24 00	36 23	25 00	26 12	118 00	29 17	27 15	23 55	32 00
100 00	87 25	70 75	83 00	120 00	70 00	65 00	143 00	110 00
......	1 00	1 00	1 00	30 66	1 00	1 00	......	1 00
27 72	10 25	10 04	13 06	......	17 44	12 67	50 00	100 00

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte
Gabriel-Lall,. S.,	2 00	......	2 00	2 00
Gédéon, S., Beauce	8 55	8 90	9 30	10 37
Georges, S., Beauce	88 50	40 00	120 00	31 90
Gérard-Majella, S., Québec	2 00	1 00	10 00	20 00
Germain, S., Kamouraska	4 00	3 00	6 80	6 20
Germaine, S', Dorchester	11 00	15 00	22 00	16 50
Gervais, S., Bellechasse	21 00	18 00	32 50	11 60
Giffard, (S. Ignace), Québec	17 00	14 00	50 00	36 50
Gilbert, S., Portneuf	3 84	3 95	8 00	4 56
Gilles, S., Lotbinière	2 50	2 50	4 00	6 00
Grégoire, S., Montmorency	......	......	......	36 45
Grondines, Portneuf	10 00	11 65	15 00	15 00
Hélène, S., Kamouraska	17 00	14 50	24 75	19 20
Hénédine, S., Dorchester	9 18	6 73	10 31	10 65
Henri, S., Lévis	20 00	9 00	21 70	13 10
Hilaire de Dorset, S., Beauce	0 86	0 87	0 69	0 97
Honfleur, Bellechasse	6 38	6 51	9 28	6 34
Honoré, de Shenley, S., Beauce	12 37	11 44	25 75	29 70
Ile-aux-Grues, Montmagny	7 00	5 25	12 25	6 65
Islet, L' (N.-Dame), L'Islet	34 50	33 00	43 55	23 50
Inverness, (S. Athanase), Mégantic	10 20	8 20	14 30	6 10
Isidore, S., Dorchester	15 00	13 80	26 35	18 55
Jacques-Cartier, de Québec	120 00	112 00	130 00	71 00
Jean-Baptiste, S., de Québec	74 49	68 81	283 00	108 51
Jean-B.-Vianney, S., Mégantic	2 00	2 00	2 00	2 00
Jean-Chrysostôme, S., Lévis	12 37	13 05	14 00	10 10
Jean de Brebeuf, S., Mégantic	......	......	......	......
Jean de la Lande, S., Beauce	1 65	4 65	7 00	3 00
Jean Deschaillons, S., Lotbinière	10 00	10 00	14 00	14 85
Jean, S., I. O., Montmorency	10 00	4 60	37 60	15 00
Jean Port-Joli, S., L'Islet	19 15	18 98	34 00	18 45
Jeanne d'Arc, S., Lévis	18 00	17 00	20 00	17 00
Joachim, S., Montmorency	18 25	14 75	16 50	18 50
Joly, (S. Janvier), Lotbinière	7 63	6 35	7 84	7 06
Joseph de Beauce, S., Beauce	26 67	36 75	52 75	18 57
Joseph, S., Kamouraska	5 03	3 63	10 00	2 91
Joseph, S., (Lauzon), Lévis	15 00	14 00	26 00	37 00
Joseph, S., de Québec	10 23	9 07	17 47	42 72
Jules, S., Beauce	4 69	5 47	30 69	3 20
Julie, S., Mégantic	13 22	12 32	18 38	17 45
Just de Breteniére, S., Montmorency	......	......	......	......
Justine, S., Dorchester	11 45	5 65	9 00	7 17
Kamouraska, (S. Louis), Kamouraska	9 10	7 10	14 40	9 15
Lac Edouard, Québec	......	......	......	......
Lac Frontière, Montmagny	1 20	2 00	4 25	1 00
Lac Noir (S. Désiré), Mégantic	23 10	27 40	32 40	24 32
La Durantaye, Bellechasse	13 47	9 01	10 68	8 50

Aum. du Carême	Colonisation	Sém. Miss. Etrang.	Clercs	Dim. Pr. de la Foi	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oesuv. diocè. 5 cts	Ass. P. aux vic. de guer.
......	2 00	2 00	2 00	6 00	2 00	2 00	2 00	2 00
10 00	29 75	17 25	18 96	83 00	15 05	16 50	100 00	42 00
104 97	34 40	53 94	51 83	200 00	69 00	79 60	335 00	56 08
100 00	7 00	10 00	5 00	72 75	5 00	4 00	41 25	10 00
33 00	4 65	5 65	6 25	13 50	6 25	3 30	20 00	8 30
16 00	34 35	20 00	25 00	43 20	12 15	15 00	125 00	51 00
30 50	47 00	54 00	39 00	40 50	18 25	17 00	55 00	51 00
12 50	20 00	20 00	15 00	186 00	28 00	21 00	180 00	100 00
19 40	9 00	6 37	5 76	5 08	5 68	3 94	5 00	4 60
5 00	5 00	5 00	6 00	8 00	7 00	5 20	47 50	4 50
51 93	......	......	75 00	150 35	75 00	75 00	285 00	50 00
25 00	......	......	......	13 31	23 11	14 84	49 25	32 15
58 90	23 75	20 40	19 00	54 71	18 75	13 00	70 00	26 50
63 75	12 21	12 13	11 90	38 45	9 96	9 38	60 00	18 34
81 00	34 00	35 00	37 00	58 00	40 00	28 00	......	23 00
7 53	1 27	1 00	1 54	6 50	1 46	0 89	4 85	2 00
20 59	6 40	6 50	7 20	22 50	4 20	6 50	26 30	7 50
86 00	13 26	9 19	11 28	56 08	7 05	11 63	106 00	7 35
26 45	8 70	12 50	6 30	26 55	6 70	4 85	15 05	35 00
120 00	42 25	45 15	64 50	61 76	40 55	44 00	75 00	57 00
10 25	14 00	16 50	17 50	18 55	12 80	11 70	40 00	20 00
103 00	22 50	27 00	19 40	95 50	16 00	23 00	103 50	25 00
248 00	134 00	150 00	127 00	345 00	125 00	145 00	355 00	135 00
125 54	225 60	221 00	246 91	149 97	104 95	218 13	553 90	341 13
2 00	2 00	2 00	2 00	......	2 00	2 00	2 00	2 00
20 00	16 61	14 78	15 09	9 44	14 09	12 31	62 50	34 10
......	......	......	......	10 00	......	......	......	......
36 50	6 15	6 90	12 40	24 00	10 00	7 30	40 50	5 00
64 90	5 00	15 40	12 50	30 35	5 00	10 25	75 00	28 00
20 00	7 50	......	7 00	20 92	6 35	......	......	6 00
30 11	87 60	140 00	36 59	122 95	10 00	47 85	110 00	10 00
40 00	20 00	22 00	25 00	25 00	20 00	17 00	33 00	30 00
16 00	27 00	15 00	31 00	31 00	26 50	20 00	15 00	33 00
17 15	14 37	12 66	12 47	15 00	11 80	8 72	47 10	23 45
162 27	35 00	44 92	33 75	36 69	33 85	......	150 85	27 35
12 42	7 50	6 20	6 39	19 68	5 50	4 47	17 11	8 23
161 46	40 00	35 00	30 00	180 78	23 00	32 00	225 00	119 00
82 48	101 50	13 03	14 18	101 31	11 52	13 10	232 00	108 70
37 75	26 60	9 04	9 46	10 36	10 12	6 33	38 25	36 20
20 95	19 90	26 35	22 05	23 28	27 09	26 11	64 25	......
......	......	......	......	13 27	......	......	......	......
69 52	12 97	9 94	11 11	63 92	6 90	5 21	45 75	44 25
8 75	22 25	75 22	20 00	33 00	8 20	7 15	45 00	9 25
......	......	......	......	14 00	......	......	......	......
2 70	3 00	2 04	3 31	12 37	1 43	1 11	3 25	12 00
62 33	41 65	30 00	35 00	65 12	40 00	43 70	150 00	60 00
24 17	16 43	12 78	12 30	26 63	9 76	10 03	35 00	18 00

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte
Lambert, S., Lévis	11 25	7 25	10 25	10 45
Lambton, Beauce	......	......	15 00	12 25
Laurent, S., I. O., Montmorency	11 67	13 67	15 00	22 45
Laval, Montmorency	13 00	11 26	14 00	10 35
Lazare, S., Bellechasse	7 25	8 00	7 60	7 00
Leeds, Mégantic	7 63	3 52	8 87	7 21
Léonard, S., Portneuf	10 76	15 96	18 30	9 30
Limoilou, (S. Charles), de Québec	55 12	49 75	56 30	47 19
Loretteville, (S. Ambroise), Québec	28 00	44 19	35 00	75 67
Lotbinière, (S. Louis), Lotbinière	13 00	10 00	29 00	18 00
Louis de Courville, S., Québec	10 00	10 00	15 00	24 00
Louis de Gonzague, S., Dorchester	3 00	2 50	6 00	4 60
Louise, S., L'Islet	8 00	7 50	12 25	11 00
Luc, S., Dorchester (Dijon)	5 68	1 05	4 85	2 50
Lucie, S., de Beaurrgard, Montmagny	5 39	6 34	5 90	4 36
Ludger, S., Beauce	9 00	5 00	16 00	10 00
Ludger, S., R. du Loup, Témisc.	23 00	26 00	28 60	19 00
Magloire, S., Bellechasse	10 06	8 08	8 13	5 23
Maizerets, S. Pascal B.), de Québec	10 00	10 00	59 00	19 00
Malachie, S., Dorchester	13 32	14 45	22 36	11 25
Malo, (Ste-Angèle), de Québec	50 00	50 00	100 00	60 00
Marc-des-Carrières, S., Portneuf	27 60	24 50	34 75	20 00
Marcel, S., L'Islet	12 54	5 27	15 62	5 71
Marguerite, S., Dorchester	7 43	5 53	4 80	6 90
Marie, S., Beauce	25 75	28 00	45 00	28 60
Martin, S., Beauce	17 95	12 03	13 76	20 92
Martine, S., de Courcelles, Beauce	8 00	6 00	12 00	7 40
Maurice, S., de Thetford, Mégantic	16 00	15 00	17 00	16 00
Méthode, S., Beauce	13 18	9 10	11 28	9 37
Michel, S., de Bellechasse	21 00	14 25	28 50	25 60
Michel-Archange, S., de Québec	9 54	8 67	16 01	16 95
Montauban, N.-D. des Anges, Portneuf	10 20	8 07	10 30	9 83
Mont-Carmel, Kamouraska	12 78	7 22	70 00	17 25
Montmagny, (S. Thomas), Montmagny	38 25	35 00	40 00	70 00
Narcisse, S., Beaurivage, Lotbinière	7 10	6 55	8 90	6 00
Nazaire, S., Dorchester	6 14	4 00	6 10	4 12
Nérée, S., Bellechasse	2 75	2 20	2 60	5 45
Neuville, (S. François de Sales), Portneuf	24 50	10 00	26 21	20 49
Nicolas, S., Lévis	12 50	10 00	15 00	10 50
N.-D. de Grâces, de Québec	18 00	23 00	67 00	25 00
N.-D. de la Garde, de Québec	......	......	......	......
N.-D. de la Paix	......	......	......	......
N.-D. de la Providence, Beauce	3 64	3 15	3 44	2 00
N.-Dame de Lévis, Lévis	112 58	114 16	135 54	78 80
N.-Dame de Lourdes, Mégantic	8 00	6 50	9 30	8 70
N.-Dame de Québec	50 00	50 00	200 00	90 00
N.-Dame de Recouvrance, Québec-Ouest	25 00	20 00	30 00	25 00
N.-Dame des Laurentides, Québec	8 00	6 00	8 00	5 00
N.-Dame du Chemin, de Québec	175 00	25 00	116 00	25 00

Aum. du Carême	Colonisation	Sém. Miss. Etrang.	Clercs	Dim. Pr. de la Foi	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse. 5 cts	Ass. P. aux vic. de guer.
50 00	10 25	18 00	13 15	29 19	12 00	9 00	50 00	12 50
......	18 00	20 00	25 00	143 50	......	25 00	......	35 00
87 40	10 02	14 69	12 77	46 83	13 31	14 52	......	75 00
10 60	12 50	14 50	14 00	30 00	8 06	12 00	16 50	11 25
49 00	8 25	8 00	7 50	18 00	12 60	7 30	60 00	......
21 48	6 16	6 76	5 56	10 00	4 28	5 10	15 30	15 00
24 00	31 16	25 05	53 80	35 00	17 00	23 00	50 00	14 48
95 49	52 37	48 20	44 60	78 00	64 46	58 90	421 00	62 15
147 12	153 88	30 84	30 83	241 00	25 00	23 13	250 00	123 44
45 00	24 30	24 50	21 00	59 05	22 34	19 98	80 00	12 00
60 00	10 00	10 00	17 00	51 00	13 00	10 00	110 00	50 00
15 00	3 00	2 00	2 50	11 10	4 00	4 00	14 20	4 00
18 00	38 00	42 00	11 00	34 00	12 50	10 00	51 20	13 85
1 40	1 70	1 25	1 80	11 37	1 00	1 20	11 00	5 71
13 00	14 41	12 00	4 00	7 93	8 04	9 72	17 75	15 68
121 75	20 00	......	38 00	74 00	16 31	11 54	......	27 00
52 35	35 00	38 40	32 00	90 00	32 00	29 00	78 10	63 00
16 30	......	22 00	10 13	17 94	11 51	9 79	35 00	35 15
60 45	20 00	75 00	15 00	75 00	10 00	25 00	......	50 00
50 05	26 10	26 57	23 61	28 52	23 35	25 07	50 00	29 93
100 00	100 00	100 00	75 00	365 60	115 00	125 00	600 00	200 00
60 00	50 00	28 00	19 20	76 50	25 00	30 50	100 00	63 00
13 47	5 64	6 29	8 50	22 05	11 05	7 50	30 00	......
71 00	7 50	10 24	8 15	......	10 50	6 38	57 00	20 00
55 15	39 40	35 15	32 85	205 10	48 60	43 55	157 20	77 00
46 41	38 19	33 24	22 26	104 48	37 83	19 37	60 00	58 86
10 00	9 25	10 00	8 00	25 00	10 00	10 00	......	13 00
33 00	18 00	18 00	19 00	134 84	18 80	19 50	100 50	16 00
35 00	16 83	15 47	14 12	21 18	15 28	12 20	60 00	26 00
47 50	36 35	100 00	34 75	111 60	17 40	25 80	70 00	55 00
67 29	13 00	10 75	11 70	32 18	12 98	20 40	23 25	53 78
5 50	9 20	16 75	15 70	29 87	10 20	9 72	20 00	12 00
66 00	46 35	33 00	9 60	80 27	12 63	9 60	80 00	......
225 00	125 00	50 00	55 00	177 85	100 00	10 00	220 00	277 00
23 00	8 25	9 50	18 07	15 50	11 13	9 93	10 00	20 60
18 00	5 90	6 75	......	9 00	4 50	3 10	15 10	15 85
13 30	5 50	6 50	3 20	22 08	3 60	2 50	10 00	5 60
36 84	50 00	10 00	10 00	37 50	12 37	11 08	65 00	38 95
75 00	18 00	129 00	22 00	......	16 00	14 00	85 00	80 00
60 00	105 00	25 00	30 00	115 00	28 00	25 00	100 00	20 00
......	......	......	......	13 57	6 40	9 75	......	......
......	......	......	......	......	......	......	......	......
13 45	5 70	6 04	6 44	10 86	5 06	3 94	21 30	6 27
126 54	110 78	112 83	158 10	249 80	115 54	108 71	300 00	191 32
5 00	12 75	9 50	9 25	11 00	7 00	7 60	36 50	35 00
......	100 00	75 00	75 00	205 00	75 00	50 00	300 00	150 00
10 60	35 00	35 00	35 00	213 94	25 00	25 00	150 00	230 00
15 00	6 00	8 00	25 00	47 00	6 00	5 00	40 00	5 00
25 00	75 00	60 00	85 00	225 00	25 00	25 00	120 00	130 00

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte
N.-Dame du Portage, Témiscouata	6 00	3 00	8 30	3 00
N.-Dame du Rosaire, Montmagny	4 20	4 30	8 21	15 39
N.-Dame du S.-C., d'Issoudun, Lotbinière	7 35	5 05	6 88	8 36
Noel Chabanel S., ...	6 00	9 08	10 92	10 32
Octave, S., de Dosquet, Lotbinière	7 15	4 75	5 55	10 00
Omer, S., Kamouraska	4 35	4 88	5 14	7 68
Onésime, S., Kamouraska	4 25	4 15	7 30	6 30
Pacôme, S., Kamouraska	18 00	18 00	32 00	24 00
Pamphile, S., L'Islet	13 55	14 10	13 08	21 47
Parisville, (S. Jacques), Lotvinière	5 50	5 28	7 00	6 22
Pascal, S., Kamouraska	26 35	25 35	53 20	23 90
Patrice, S., de Beaurivage, Lotbinière	5 27	7 21	7 09	8 00
Patrice, S., de Québec	25 00	25 00	80 00	40 00
Paul de Montminy, S., Montmagny	3 65	4 75	5 30	4 45
Perpétue, S., L'Islet	17 00	13 50	25 00	10 00
Pétronille, S., I. O., Montmorency	1 25	2 00	2 00	7 00
Philémon, S., Bellechasse	9 00	8 50	8 00	10 00
Philibert, S., Beauce	0 75	0 50	1 00	0 50
Philippe de Néri, S., Kamouraska	8 75	8 50	24 50	15 00
Philomène, S., Lotbinière	8 25	5 05	9 90	7 40
Pierre-Baptiste, S., Mégantic	6 59	5 42	5 70	6 45
Pierre, S., I. O., Montmorency	13 15	12 00	13 20	15 00
Pierre du Sud, S., Montmagny	27 00	10 00	40 00	18 25
Pintendre, (S. Louis), Lévis	7 83	7 09	7 17	6 29
Plessisville, (S. Calixte), Mégantic	30 10	20 12	62 38	70 19
Pontbriand, Mégantic	5 13	4 16	5 00	4 33
Pont-Rouge, Portneuf	46 40	45 90	67 00	26 25
Portneuf, N.-Dame), Portneuf	9 45	13 10	13 60	25 00
Prosper, S., Dorchester	21 00	18 00	35 00	15 00
Raphaël, S., Bellechasse	12 00	8 00	18 00	10 00
Raymond, S., Portneuf	61 46	25 57	187 57	55 00
Rédempteur, T. S., Lévis	10 13	11 17	14 75	5 30
Rémi, S , Lac-aux-Sables, Portneuf	17 00	20 00	39 00	25 00
René-Goupil, S., Beauce	......	......	......	......
Rivière-à-Pierre, Portneuf	9 25	9 79	11 11	7 50
Rivière du Loup, (S. Patrice)	......	......	......	36 00
Rivière-Ouelle, Kamouraska	22 00	25 00	100 00	25 00
Robertsonbille, Mégantic	8 12	8 34	7 32	8 00
Roch, S., de Québec	80 45	155 10	143 00	125 00
Roch des Aulnaies, S., L'Islet	17 56	10 97	20 69	5 65
Romuald, S., Lévis	18 00	15 50	45 00	20 00
Rose, S., Dorchester	7 00	......	8 25	5 00
Sabine, S., Bellechasse	5 00	5 60	7 25	6 10
Sacré-Cœur de Jésus, Beauce	19 00	15 00	20 00	15 86
Sacré-Cœur de Jésus, de Québec	20 00	25 00	60 00	34 33
Sacrement, T. S., de Québec	7 00	10 00	15 00	20 00
Samuel, S., Beauce	12 38	9 01	32 00	11 25
Sauveur, S., de Québec	158 63	104 60	145 65	87 50

Aum. du Carême	Colonisation	Sém. Miss. Etrang.	Clercs	Dim. Pr. de la Foi	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.	Ass. P. aux vic. de guer.
11 40	20 00	5 00	3 05	15 01	3 07	3 12	10 10	10 00
10 15	13 00	9 09	7 15	14 50	6 85	7 40	38 35	13 00
38 35	7 66	14 10	7 95	17 75	8 00	5 10	25 00	15 40
......	......	......	......	8 00	......	......	......	......
26 70	7 75	8 75	8 15	12 00	6 75	5 65	12 00	6 60
28 95	8 64	9 60	20 00	15 00	7 75	5 40	30 05	15 50
24 00	11 00	7 00	9 00	8 25	6 00	6 10	6 75	7 00
43 00	45 00	45 00	45 00	90 00	30 00	35 00	90 00	45 00
65 34	77 04	19 28	16 30	15 40	15 35	11 56	100 00	22 96
38 85	5 00	10 00	9 50	28 00	5 00	5 50	35 00	6 00
58 25	84 66	37 95	50 00	57 67	38 00	42 00	139 00	56 35
15 00	10 00	11 00	13 00	20 41	8 20	8 00	45 00	12 00
32 00	20 00	25 00	20 00	406 88	50 00	25 00	250 00	70 00
31 00	7 05	8 80	8 50	79 71	5 70	3 50	30 00	6 00
45 00	21 00	21 25	18 00	25 50	26 40	23 00	100 00	20 00
......	1 25	1 00	1 00	......	......	1 00	......	......
57 00	15 75	15 60	9 25	17 50	8 00	8 00	50 00	12 17
5 75	0 75	0 50	0 75	11 50	0 75	0 50	6 00	0 50
39 47	28 00	8 50	12 65	70 00	9 50	9 00	......	26 00
30 60	8 00	18 00	12 60	22 69	10 00	5 65	45 00	30 00
19 53	7 64	10 62	8 39	12 21	9 46	6 80	35 00	9 85
20 15	11 30	12 05	16 00	48 50	10 05	14 00	27 25	10 35
50 00	35 00	60 00	53 35	52 00	15 59	26 00	50 00	50 00
46 36	12 65	8 29	9 95	57 58	9 14	11 37	45 20	6 25
440 16	125 73	130 67	102 00	170 00	97 08	141 15	150 00	162 26
7 05	7 91	7 24	5 98	8 00	5 69	4 58	35 25	8 50
125 00	145 75	43 00	63 25	343 32	46 75	38 25	140 00	285 00
76 05	16 15	12 45	5 15	43 15	5 20	12 75	117 65	56 14
75 00	33 00	29 00	31 50	258 00	35 00	32 00	125 00	45 00
32 00	11 00	75 00	10 00	35 00	12 00	11 00	75 00	30 00
308 00	98 34	66 16	25 00	250 00	86 65	36 00	186 65	200 00
10 15	11 20	52 64	13 15	23 72	10 64	15 00	27 45	16 06
120 00	33 81	40 00	30 86	69 37	18 00	19 00	75 25	13 92
......	......	......	......	58 00	......	......	......	......
15 56	18 00	17 00	17 53	35 00	12 53	9 36	41 50	26 00
140 00	......	200 00	......	16 75	......	......	......	111 00
120 00	75 00	50 00	35 00	180 00	37 00	34 00	75 00	135 00
1 35	12 68	14 40	11 00	16 75	11 13	7 00	30 00	11 66
60 00	210 00	119 50	146 60	4 79	172 00	170 25	......	175 00
27 25	22 35	20 78	21 50	34 38	10 00	15 60	50 00	19 35
50 00	23 00	21 75	25 00	50 00	12 00	20 00	200 00	19 00
35 75	9 00	......	......	20 03	......	6 30	25 00	......
55 00	10 10	11 00	7 25	13 00	6 50	4 85	42 00	14 35
25 00	35 00	33 00	12 00	44 34	20 00	15 33	25 00	26 37
198 52	30 00	53 00	65 00	100 00	20 00	42 00	259 10	20 00
15 00	7 40	12 00	7 50	446 44	12 30	6 25	117 00	75 00
58 00	18 25	24 15	16 10	12 67	19 40	11 42	75 00	20 25
409 90	108 75	104 07	121 24	415 33	125 55	120 93	614 50	150 00

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte
Sébastien, S., Beauce	11 00	12 00	8 00	8 00
Scott (S. Maxime), Beauce	8 10	7 06	7 60	6 20
Séverin, S., Beauce	5 35	......	6 60	10 05
Sillery (S. Colombe), Québec	10 00	10 40	100 00	29 72
Simon-les-Mines, S., Beauce	2 69	2 36	2 59	3 19
Sophie, S., Mégantic	6 00	7 00	4 00	7 00
Stadacona, (S. Zéphirin), de Québec	30 97	31 52	35 77	24 41
Standon, (S. Léon), Dorchester	10 05	12 50	14 55	10 51
Stoneham, Québec, et Tewkesbury	1 50	1 50	1 50	2 00
Sylvestre, S., Lotbinière	7 00	11 35	13 28	7 79
Théophile, S., Beauce	9 00	8 00	10 50	6 00
Thérèse, S., de Beauport, Québec	12 00	11 00	13 35	9 30
Thetford, (S. Alphonse), Mégantic	141 00	50 00	110 00	74 57
Thuribe, S., Portneuf	8 30	5 35	7 25	8 00
Tite des Caps, S., Montmorency	16 00	8 00	14 00	8 00
Tourville, (S. Clément), L'Islet	18 00	24 58	20 00	8 50
Ubald, S., Portneuf	9 34	13 50	76 00	19 89
Val Alain ou Riv. du Chêne, Lotbinière	4 50	4 50	5 50	5 25
Valcartier, (S. Gabirel), Québec	1 00	1 00	1 00	1 00
Vallier, S., Bellechasse	7 25	3 00	6 90	10 35
Victor, S., de Tring, Beauce	17 51	20 13	25 00	20 00
Village des Hurons, Québec	6 00	4 25	12 00	9 25
Villeroy (S. Philéas), Lotbinière	2 74	5 54	5 24	5 22
Vincent de Paul, S., de Québec	61 82	76 00	124 14	35 31
Zacharie, S., Beauce	11 00	11 00	10 00	13 00
Communautés				
Ursulines	......	......	45 00	......
Hôtel-Dieu de Québec	4 00	3 00	5 00	4 00
Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, Québec	2 00	2 00	36 50	3 00
Hôtel-Dieu de Lévis	2 00	......	2 00	......
Hôpital Général	21 35	......	36 85	23 75
Hôpital de Beauceville	......	......	......	......
Hôpital Laval	......	......	......	......
Hôpital de L'Enfant-Jésus	......	......	......	......
Hôpital Saint-Joseph, Rivière du Loup	......	......	......	......
Hôpital du Saint-Sacrement	......	......	......	......
Hôpital de Thetford	......	......	......	......
Hospice Saint-Antoine	......	......	......	......
Hospice Saint-Ferdinand	......	......	......	......
Hospice Saint-Joseph de la Délivrance	......	......	......	......
Hospice Saint-Bernard, Lac Vert	......	......	......	......
Hospice de Montmagny	......	......	......	......
Hospice de Nazareth	......	......	......	......

Aum. du Carême	Colonisation	Sém. Miss. Etrang.	Clercs	Dim. Pr. de la Foi	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.	Ass. P. aux vic. de guer.
32 00	15 00	14 50	14 50	105 85	13 00	14 00	65 90	15 00
24 00	8 12	8 20	8 30	16 00	7 15	7 80	40 00	7 15
18 96	7 45	10 70	6 60	16 95	6 20	4 42	31 02	......
30 15	35 00	25 00	9 18	73 07	9 52	8 77	37 30	33 50
14 50	3 39	4 98	4 40	9 59	2 63	5 66	20 00	3 75
16 50	5 00	6 00	6 50	10 00	5 00	6 00	53 00	5 00
5 00	49 86	145 00	46 75	60 50	34 30	30 86	10 00	48 84
28 07	16 00	20 40	18 30	25 00	16 10	11 40	90 00	28 50
4 37	2 00	2 00	2 00	15 00	1 50	1 50	17 50	2 00
59 51	18 35	17 33	14 48	32 25	12 25	9 82	65 00	18 34
3 00	14 00	12 00	11 00	21 50	15 00	11 00	60 00	35 00
12 00	15 00	12 00	11 00	22 00	8 40	12 00	46 75	10 60
126 25	30 00	80 20	70 00	310 00	40 00	50 02	450 00	60 00
32 00	25 73	10 40	10 10	20 00	7 15	6 65	36 20	20 03
21 00	......	10 00	......	15 00	13 00	8 00	17 00	......
33 09	27 25	25 00	22 75	24 09	18 71	17 84	62 20	24 30
50 95	28 00	24 40	16 41	61 35	25 32	19 21	70 00	14 92
22 00	6 00	7 00	6 00	9 00	5 00	5 00	5 00	6 00
2 00	3 00	2 50	3 00	12 00	1 00	1 00	2 00	2 00
10 00	6 00	80 00	5 00	65 00	6 00	7 00	60 00	18 75
36 75	27 50	30 00	30 00	26 05	21 17	33 58	118 00	38 35
4 50	5 25	6 25	6 00	101 00	7 25	6 75	18 00	8 50
20 85	4 75	7 22	6 40	28 15	8 20	7 40	8 25	5 60
83 55	52 52	72 00	67 64	169 42	93 97	77 20	168 65	90 51
19 00	16 00	24 00	13 00	64 00	30 00	17 00	100 00	30 00
......	......	......	......	......	......	......	......	......
82 00	10 00	5 00	4 00	......	5 00	3 00	10 00	5 00
37 00	2 00	2 00	2 00	......	......	2 00	5 00	......
30 00	......	2 00	2 00	......	......	......	......	31 00
60 09	......	......	50 00	48 00	......	......	......	75 00
10 00	......	......	......	......	......	......	......	28 27
9 00	......	......	......	26 00	......	......	......	......
62 20	......	......	......	142 00	......	......	......	......
28 57	......	......	......	......	......	......	......	......
15 00	......	......	......	......	......	......	......	......
34 23	......	......	......	100 00	......	......	......	......
25 50	......	......	......	......	......	......	......	......
11 00	......	......	......	......	......	......	......	......
22 00	......	......	......	36 00	......	......	......	......
30 85	......	......	......	......	......	......	......	5 00
6 00	......	......	......	30 00	......	......	......	33 00
10 00	......	......	......	......	......	......	......	......
22 55	......	......	......	......	......	......	......	......

Communautés	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte
Maison du Fargy	......	......	......	......
Maison Sainte-Madeleine	......	......	22 00	......
Maison N.-D. de la Providence	......	......	......	......
Orphelinat d'Youville	......	......	......	......
Mission St-François du Lac	......	......	......	......
Patronage Sainte-Geneviève	1 25	1 50	1 50	1 25
Sœurs de la Charité	......	......	10 00	10 00
Sœurs Clarisses	......	......	......	......
Sœurs de Jésus-Marie	......	......	......	17 00
Sœurs de N.-D. du Perpétuel Secours	......	......	14 75	......
Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie	......	......	6 31	......
Sœurs de l'Enfant-Jésus	......	......	......	......
Sœurs Missionnaires d'Afrique	......	......	......	......
Sœurs du Précieux Sang	......	......	5 00	......
Sœurs Rédemptoristines	......	......	......	......
Sœurs Servantes du T. S. Sacrement	......	......	......	......
Sœurs Sainte-Chréitnne	......	......	5 00	......
Sœurs Sainte-Jeanne d'Arc	......	......	25 00	......
Sœurs de Saint-Joseph de St-Vallier	......	......	......	......
Sœurs Servantes du C. I. de Marie	......	......	......	......
Sœurs de la Charité de Saint-Louis	......	......	......	......
Sœurs Visitandines	......	......	......	......
Séminaire de Saint-Victor, Tring	......	......	......	......
Académie Commerciale	......	......	......	......
Ecole Normale Laval	......	......	......	......
Collège de Lévis	......	......	158 50	......
Collège de Lauzon	......	......	......	......
Orphelinat, Lac Sergent	......	......	......	......
Sanatorium, Lac Edouard	......	......	11 33	......
Externat Classique des Eudistes	......	......	......	......
Université Laval	......	......	15 50	......
Ecole Apostolique, Lévis	......	......	......	......
Particuliers	......	......	200 00	......
Père de l'Assomption	......	......	......	......
Pères Missionnaires du Sacré-Cœur	......	......	......	......
Séminaire du Sacré-Cœur	......	......	......	......
Pères Jésuites	......	......	......	......

Les dispenses pour les Collectes de même que pour le Cathédratique doivent être demandées et obtenues par écrit. Elles ne sont accordées régulièrement que pour l'année courante.

Québec, le 31 décembre 1944 .

J.-M.-Rodrigue *Cardinal* VILLENEUVE, O.M.I.,

Archevêque de Québec.

Aum. du Carême	Colonisation	Sém. Miss. Etrang.	Clercs	Dim. Pr. de la Foi	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.	Ass. P. aux vic. de guer.
......	......	......	......	38 15	......	......	......	......
......	......	......	......	......	......	......	......	20 00
2 00	......	......	......	......	......	......	......	......
25 00	......	......	......	......	......	......	......	......
5 79	......	......	......	......	......	......	......	......
3 50	1 00	1 00	1 50	......	1 00	1 00	5 35	1 00
......	......	......	......	......	......	......	......	200 00
......	......	......	......	......	......	......	5 00	......
11 00	......	......	......	......	......	......	......	......
12 60	......	......	......	......	......	......	......	25 00
......	......	......	......	......	......	......	......	......
10 00	......	......	......	......	......	......	......	......
9 96	......	......	......	......	......	......	......	......
13 75	......	......	......	......	......	......	5 00	......
5 00	......	......	......	......	......	......	......	5 00
5 00	......	......	......	......	......	......	......	......
5 00	......	......	......	......	......	......	......	......
......	......	......	......	......	......	......	......	......
10 00	......	......	......	5 00	......	......	......	......
......	......	......	......	......	......	......	......	10 00
......	......	......	......	......	......	......	......	100 00
......	......	......	......	......	......	......	......	2 00
......	......	......	......	25 00	......	......	......	......
1 65	......	......	......	25 75	......	......	......	......
16 84	......	......	......	......	......	......	......	......
......	......	......	......	......	......	......	......	......
......	......	......	......	......	......	......	......	100 00
38 15	......	......	......	......	6 36	......	15 45	35 67
......	......	......	......	......	......	......	......	......
......	......	......	......	15 00	......	......	......	......
......	......	......	......	......	......	......	......	......
......	......	......	......	22 03	......	......	......	......
31 00	......	......	......	......	6 00	......	......	34 00
8 15	......	......	......	......	......	......	......	......
16 00	......	......	......	......	......	......	......	......
14 25	......	......	......	......	......	......	......	......
121 54	......	......	......	71 00	......	......	......	60 60

TABLEAU DES COLLECTES COMMANDÉES DANS LE DIOCESE DE QUÉBEC POUR L'ANNÉE 1945

Les collectes commandées pour l'année 1945 seront les suivantes :

On doit les annoncer le dimanche précédent ; les faire à toutes les messes, puis en envoyer tout le produit au Procureur de l'Archevêché, avant le 15 décembre, (SD. 430 § 2).

1. Le 6 Janvier .... Pour les Nègres d'Afrique.
2. Le 18 Février .... Pour les diocèses de la Sask.
3. Le 4 Mars .... Pour le Denier de S. Pierre.
4. Le Vendredi-Saint .... Pour la Terre-Sainte.
5. Sol. de la S.-Jean-Bapt. Pour la Société de Colonisat.
6. Sol. de SS. Pierre et P. Pour le Sém. des Miss. Étran.
7. Le IVe Dim. d'Aout .. Pour l'Oeuvre des Clercs.
8. Le Dim. Prop. de la Foi Pour l'Oeuvre de la Prop. de la Foi.
9. Le 1er Novembre ...... Pour la glorificat. des Fondat. de lÉglise de Canada.
10. Le 8 Décembre ...... Pour les Facultés ecclésiastiques de l'Université Laval.
11. La contribution de 5 sous *per capita* pour les Oeuvres diocésaines sera recueillie soit par quêtes à l'église ou par quêtes à domicile au cours de l'année (SD. 436 § 2).

De même, les Aumônes du Carême doivent être transmises à la procure de l'Archevêché.

CASUS ET QUESTIONES

IN COLLATIONIBUS THEOLOGICIS DISCUTIENDAE
DECURRENTE ANNO 1945
IN ARCHIDIŒCESI QUEBECENSI

A) In collationibus communibus.

1. *Mense Februario.*

De justo pretio

Petrus Gubernio civili vendit suam domum quae, juxta communem aestimationem, septem millia dollariorum valet. Cum Petrus sit persona grata apud auctoritates publicas, ex eo quod ipsis saepius magno usui fuit in obtinendis suffragiis occasione comitiarum, haud difficulter obtinet decem millia dollariorum in pretium suae domus.

Hac pecunia ditatus, Petrus alteram sibi emit domum a Jacobo, in cujus pretium octo millia dollariorum voluntarie et scienter solvit, quamvis non valeat domus nisi sex millia dollariorum. Jacobus hujusmodi majus pretium exigit ab emptore, ea ratione motus quod venditur ipsa domus paterna quam non sine magno dolore cedit.

Quaeritur:

1) Quid sit pretium justum ?

2) Sufficitne voluntaria acceptatio emptoris ut pretium dicatur justum ?

3) An justum pretium crescere et decrescere possit pro varietate circumstantiarum ex diversis titulis ?

4) Quid de duobus casibus propositis ?

* * *

2. *Mense Aprili.*

De associatione professionali

1.— Proponatur commentarium numeri 54 Encyclicarum Litterarum *Divini Redemptoris.*

2.— Tenenturne clerici totis viribus favere, modis quidem practicis, associationibus tum patronorum, tum operariorum, quae ad mentem Ecclesiae sunt constitutae ?

3.— An teneantur clerici inter operarios eos potius conducere qui hujusmodi associationibus adhaerent ?

4.— An teneantur clerici, in quocumque genere mercaturae, cum illis potius patronis tractare qui, juxta principia doctrinae socialis Ecclesiae, catholicas inter se efformant associationes ?

5.— An sese extendat haec obligatio ad Fabricas et domus religiosas, ita ut debeant sese consociare ad modum patronorum, et suos operarios conjungere teneantur, in quantum fieri potest, in catholicis associationibus ?

* * *

3. *Mense Octobri.*

Nota.— Fiat electio Secretarii collationum ad normam juris.

De justo salario

Arthurus, optimus artifex in textrino, in civitate Quebecensi degens, pater quinque puerorum salarium vinginti dollariorum singulis hebdomadibus recipit a suis patronis. Quum inde sit incapax providendi necessitatibus familiae suae, quaerit a suo confessario utrum jus habeat sese occulte compensandi.

Quaeritur:

1) Quid sit salarium justum ?

2) Quaenam sint regulae juxta quas determinari possit salarium quod Arthuro dari debeat in justitia ?

3) An debeatur ex justitia salarium quod in contractibus collectivis (conventions collectives) determinatur, ita ut ad restitutionem cogi deberet qui hujusmodi salarium denegat ?

4) Sufficitne libera acceptatio alicujus salarii ab operario ut salarium dicatur justum ?

5) Quid respondere debeat confessarius Arthuro interroganti ?

* * *

4. *Mense Decembri.*

De cooperatione

Nonnulli agricolae cujusdam paroeciae foraneae, societatem cooperativam instituere sibi proponentes, ipsum parochum ut magistrum et ducem habere volunt tum in praeviis studiis, tum in ipsa constitutione societatis. Ipsorum desiderio obsequitur parochus, qui designatur ut membrum consilii administrationis. Aliquot post menses, Titius mercator suum parochum adit et sat acriter vituperat hoc speciatim arguendo quod magnum detrimentum in suo negotio patitur propter continuos progressus ipsius societatis cooperativae.

Quaeritur:

1) Utrum parochus recte et prudenter egerit.

2) Utrum Titius parochum suum legitime reprehenderit.

* * *

B) In collationibus cappellanorum propriis.

Nota.— Mense Decembri, Cappellani tenentur collationibus communibus interesse.

1. *Mense Aprili.*

Maria, sanctimonialis, cui a suis superioribus committitur regimen et administratio alicujus officinae typographicae (imprimerie), sat frequenter pecuniam recipit a fratre suo sacerdote, qua utitur motu proprio, sine consulto Superiorissae, in utilitatem ipsius officinae

typographicae vel etiam ad sublevandos suos operarios in diversis necessitatibus.

Occasione exercitiorum spiritualium, Maria hujusmodi facta manifestat Superiorissae, quae eam benevolenter approbat, ipsi concedendo licentiam pergendi in eadem ratione agendi.

Quaeritur:

1) Quomodo differunt virtus et votum paupertatis ?

2) Quaenam sit materia voti ?

3) Utrum recte egerit Maria.

4) Utrum sapienter egerit Superiorissa.

2. *Mense Octobri.*

Nota.— Fiat electio Secretarii collationum ad normam juris.

Martha, sanctimonialis, cui committitur educatio nonnullarum puellarum in domo quadam religiosa, aliquot libros attente legit qui tractant de educatione sexuali, ea ratione mota quod adaequata notitia harum rerum indiget ut puellas sibi commissas possit convenienter informare et inde a vitio praeservare.

Hac tamen lectione valde perturbatur et inde innumeras patitur tentationes contra castitatem. Ut pacem conscientiae recuperare possit, suum confessarium adit anxie quaerens utrum male egerit.

Quaeritur:

1) Quomodo fieri debeat educatio sanctimonialium in materia castitatis

2) An debeant omnia cognoscere hac de re ?

3) An sapienter ipsis permittitur lectio librorum qui tractant de educatione sexuali ?

4) An recte egerit Martha ?

ITINÉRAIRE

DE LA VISITE PASTORALE 1944.

Paroisses visitées par Son Eminence le Cardinal Archevêque.

1.	Saint-Ludger de Rivière-du-Loup	le vendredi	12 mai
2.	Saint-François-Xavier	le samedi	13 mai
3.	Saint-Patrice	le dimanche	14 mai
4.	Notre-Dame du Portage ..	le lundi	15 mai
	Retour à Québec.		
5.	Saint-Onésime	le vendredi	19 mai
6.	Sainte-Anne de la Pocatière	le samedi	20 mai
7.	Rivière-Ouelle	le dimanche	21 mai
8.	Saint-Denis	le lundi	22 mai
	Retour à Québec.		
9.	Saint-Louis de Kamouraska	le mercredi	24 mai
10.	Saint-Germain	le jeudi	25 mai
11.	Saint-André	le vendredi	26 mai
	Retour à Québec.		
12.	Saint-Antonin	le lundi	29 mai
13.	Saint-Alexandre	le mardi	20 mai
14.	Sainte-Hélène	le mercredi	31 mai
15.	Saint-Pascal	le jeudi	1 juin
	Retour à Québec.		
16.	Saint-Joseph	le mercredi	7 juin
17.	Saint-Eleuthère	le jeudi	8 juin
18.	Saint-Athanase	le vendredi	9 juin
	Retour à Québec.		
19.	Saint-Pacôme	le mardi	13 juin
20.	Saint-Gabriel Lalemant	le mercredi	14 juin
	Retour à Québec.		
21.	Saint-Bruno	le lundi	19 juin

22.	Saint-Philippe	le mardi	20 juin
23.	Mont-Carmel	le mercredi	21 juin

Paroisses visitées par Son Excellence Mgr Plante.

1.	Sainte-Thérèse	le samedi	27 mai
2.	Les Ecureuils	le jeudi	7 septembre
3.	Grondines	le mardi	12 septembre
4.	Cap-Santé	le vendredi	15 septembre
5.	Stoneham et Tewkesbury ..	le samedi	21 octobre

Paroisses visitées par Son Excellence Mgr Pelletier.

1.	Sillery	le vendredi	12 mai
2.	Cap-Rouge	le samedi	13 mai
3.	Sainte-Foye	le dimanche	14 mai
4.	Ancienne-Lorette	le lundi	15 mai
5.	Loretteville et Village Huron	les mardi et mercrdie	16 et 17 mai
	Retour à Québec.		
6.	Saint-Gérard	le samedi	20 mai
7.	Saint-Emile	le dimanche	21 mai
8.	Charlesbourg	le lundi	22 mai
	Retour à Québec.		
9.	Pont-Rouge	le dimanche	28 mai
10.	Saint-Basile	le lundi	29 mai
11.	Sainte-Christine	le mardi	30 mai
12.	Saint-Alban	le mercredi	31 mai
13.	Saint-Gilbert	le jeudi	1 juin
14.	Saint-Marc	le vendredi	2 juin
	Retour à Québec.		
15.	Saint-Casimir	le mardi	6 juin
16.	Saint-Thuribe	le mercredi	7 juin
17.	Saint-Ubald	le jeudi	8 juin
18.	Saint-Eloi les Mines	le vendredi	9 juin
19.	Notre-Dame des Anges	le samedi	10 juin

20. Saint-Rémi ....le dimanche 11 juin

Retour à Québec.

21. Laval......................le vendredi 1 septembre

Retour à Québec.

22. Rivière-à-Pierre ....le mercredi 6 septembre
23. Lac-Edouard et Kiskisink le jeudi 7 septembre
24. Neuville ....le vendredi 8 septembre
25. Saint-Augustin ....le samedi 9 septembre
26. Sainte-Catherine ....le dimanche 10 septembre
27. Valcartier ....le lundi 11 septembre
28. Saint-Raymond ....le jeudi 14 septembre
29. Saint-Gérard ....le vendredi 15 septembre

Retour à Québec.

30. Notre-Dame des Laurentides ....le lundi 18 septembre

Retour à Québec.

31. Deschambault ....le mercredi 20 septembre
32. Portneuf ....le jeudi 21 septembre
33. Donnacona ....le vendredi 22 septembre

ITINÉRAIRE

DE LA VISITE PASTORALE 1945.

Paroisses visitées par Son Eminence le Cardinal Archevêque.

1. Très-Saint-Rédempteur ....le vendredi 4 mai
2. Notre-Dame de Charny ....le samedi 5 mai
3. S.-Hélène de Breakeyville le dimanche 6 mai
4. Saint-Etienne ....le mardi 8 mai

Retour à Québec.

5. Saint-Lambert ....le vendredi 11 mai
6. Saint-Nicolas ....le samedi 12 mai
7. Saint-Antoine de Tilly ....le dimanche 13 mai
8. Saint-Apollinaire ....le lundi 14 mai
9. N.-D. du Sacré-Cœur (Is-

	soudun)	le mardi	15 mai
10.	Sainte-Croix	le mercredi	16 mai
	Retour à Québec.		
11.	Saint-Louis	le lundi	28 mai
12.	Saint-Edouard	le mardi	29 mai
13.	Sainte-Emmélie	le mercredi	30 mai
14.	Saint-Jean Deschaillons	le jeudi	31 mai
	Retour à Québec.		
15.	S.-Jacques de Parisville	le mardi	12 juin
16.	Sainte-Philomène	le mercredi	13 juin
17.	Sainte-Françoise-Romaine	le jeudi	14 juin
18.	Villeroy	le vendredi	15 juin
	Retour à Québec..		
19.	Notre-Dame de Lourdes ..	le lundi	18 juin
20.	Val-Alain	le mardi	19 juin
21.	Joly	le mercredi	20 juin
22.	Saint-Flavien	le jeudi	21 juin

Paroisses visitées par Son Excellence Monseigneur Pelletier.

1.	Pintendre	le vendredi	4 mai
2.	Saint-Henri	le samedi	5 mai
3.	Saint-Isidore	le dimanche	6 mai
4.	Saint-Maxime de Scott	le lundi	7 mai
5.	Sainte-Marie	le mardi	8 mai
	Retour à Québec.		
6.	Saint-Elzéar	le vendredi	11 mai
7.	Saint-Sylvestre	le samedi	12 mai
8.	Saint-Patrice	le dimanche	13 mai
9.	S.-Jacques de Leeds........	le lundi	14 mai
10.	S.-Pierre de Broughton	le mardi	15 mai
	Retour à Québec.		
11.	Saint-Frédéric	le dimanche	20 mai
12.	Saint-Sévérin	le lundi	21 mai
13.	Sacré-Cœur de Jésus	le mardi	22 mai

14.	Sacré-Cœur de Marie	le mercredi	23 mai
15.	Saint-Antoine-Daniel	le jeudi	24 mai
	Retour à Québec.		
16.	Saint-Alphonse de Thetford	le dimanche	27 mai
17.	Saint-Noël-Chabanel	le lundi	28 mai
18.	Saint-Adrien	le mardi	29 mai
19.	Coleraine et Vimy	le mercredi	30 mai
20.	Saint-Maurice	le jeudi	31 mai
	Retour à Québec.		
21.	Robertsonville	le dimanche	3 juin
22.	Pontbriand	le lundi	4 juin
23.	Saint-Jean de Brébeuf......	le mardi	5 juin
24.	Inverness	le mercredi	6 juin
	Retour à Québec.		
25.	Plessisville	le mardi	12 juin
26.	Sainte-Sophie	le mercredi	13 juin
27.	Saint-Pierre-Baptiste	le jeudi	14 juin
28.	Saint-Ferdinand	le vendredi	15 juin
29.	Saint-Jean-Vianney	le samedi	16 juin
30.	Lac-Noir	le dimanche	17 juin
	Retour à Québec.		
31.	Dosquet	le dimanche	30 septembre
32.	Sainte-Anastasie	le lundi	1 octobre
33.	Sainte-Julie	le mardi	2 octobre
34.	Saint-Agathe	le mercredi	3 octobre
35.	Saint-Agapit	le jeudi	4 octobre
	Retour à Québec.		
36.	Saint-Gilles	le lundi	8 octobre
37.	Saint-Narcisse	le mardi	9 octobre
38.	Saint-Bernard	le mercredi	10 octobre

Québec, le 2 novembre 1945.

† J.-M.-Rodrigue *Cardinal* VILLENEUVE, O.M.I.,
Archevêque de Québec.

CASUS ET QUAESTIONES

IN COLLATIONIBUS THEOLOGICIS DISCUTIENDAE DECURRENTE ANNO 1946 IN ARCHIDIOECESI QUEBECENSI

A) In collationibus communibus:

1. *Mense Februario.*

Les cinq effets formels de la grâce sanctifiante

I — *Notre divinisation.* « Participants de la Nature Divine (1), vous êtes dieux » (2).

La grâce sanctifiante étant une *participation à la Nature Divine*, il s'ensuit que par elle *nous serons divinisés*, tout comme ce qui reçoit la vie humaine est humanisé, ou devient homme.

II — *Notre filiation divine et notre fraternité chrétienne.* « Vous êtes dieux et fils du Très-Haut » (3).

1. C'est Dieu qui nous divinise en nous engendrant à sa vie (4). Or, on a accoutumé d'appeler *Père*, celui qui communique sa vie à un autre portant le nom de *Fils.* Donc, « nous sommes vraiment fils de Dieu » (5), et « *héritiers* » de son royaume (6).

2. Jésus aussi est Fils de Dieu. Donc, le Christ est *notre frère* « *premier-né* » (7).

3. Tous les Chrétiens ayant reçu la même vie du même Père sont *tous frères et sœurs* dans le *Corps mystique*, sous le *Christ*, *Chef* et *Tête*. Le Christ est « le Premier-né entre beaucoup de frères » (8).

III — *Amabilité surnaturelle, fondement de l'amitié divine.* « Étant agréable à Dieu, il fut aimé de Lui » (9).

L'âme divinisée du *Fils de Dieu* devient semblable à Dieu, *agréable et toute aimable* à ses yeux par participation d'une nature commune qui enracine et fonde l'*amitié*.

Dieu, d'une part, aime son juste d'un amour de complaisance conséquent à la grâce; le juste, d'autre part, aime son Dieu par la grâce. Voilà donc réalisé par la grâce un amour réciproque de bien-

veillance et de complaisance: tout ce qu'il faut pour constituer une véritable amitié.

Conséquence: A son ami, Dieu donne le pouvoir de mériter, d'augmenter sa couronne pour le ciel.

IV — *L'âme est constituée temple des trois personnes divines qui l'habitent.* « Si quelqu'un m'aime, mon Père l'aimera, nous viendrons en lui, et nous ferons en lui notre demeure » (10).

Les justes sont les *amis* de Dieu. Or, les amis aiment vivre dans la plus grande intimité, physiquement présent l'un à l'autre, si possible. Or, Dieu tout bon et tout-puissant, réalise cette présence réelle et physique de Lui-même comme ami dans l'âme élevée par la grâce à jouir de sa douce compagnie.

1. Le *fait* de cette *présence spéciale d'amitié* est bien conforme à la Sainte Ecriture. Voir: *Jean*, XIV, 23; *I Cor.*, III, 16; *II Cor.*, VI, 16; *Prov.*, IX, 1; *Rom.*, V, 5.

2. Le *mode* de cette *présence d'amitié* est expliqué théologiquement. Assigner la différence d'avec la *présence d'immensité* par laquelle Dieu est partout, même dans l'impie.

V — *Notre justification.* « Nous sommes justifiés gratuitement par la grâce » (11).

Dieu qui *habite* l'âme détruit l'empire du démon. La lumière de la grâce dissipe l'obscurité du péché qui n'est que la privation de cette grâce.

Ouvrages à consulter:
De Gratia, Ferland, P.S.S. Grand Séminaire de Montréal.
De Reparatione, Paquet, d. 5, q. 1, a. 1, prœmium.
De Gratia, Hugon, q. 3, a. 3.

---

(1) *II Pierre*, I, 4.— (2) Ps. 81, v. 6; Crampon, Ps. 82.— (3) *Ibidem.*— (4) *Jean*, I, 3.— (5) *I Jean*, III, 1, 2.— (6) *Rom.*, VIII, 17.— (7) *Ibidem*, v. 29.— (8) *Ibidem.*— (9) *Sagesse*, IV, 10.— (10) *Jean*, XIV, 23.— (11) *Rom.*, III, 24.

2. *Mense Aprili.*

Qu'est-ce que la grâce sacramentelle ?

1.— Faire voir que ce *secours spécial* donné pour réaliser la fin de chaque sacrement, n'est pas seulement une série de grâces actuelles, ni seulement un droit moral ou titre juridique permanent aux grâces actuelles nécessaires, mais qu'il est une *réalité physique permanente* qui demeure constante au-dedans de nous.

2.— Montrer que cette réalité n'est autre que *la grâce sanctifiante elle-même* dans la mesure où elle comporte deux choses: *premièrement*, une modification qui est une *vigueur*, une force, une inclination ou orientation *spéciale* pour faciliter la réalisation de la fin de chaque sacrement; *deuxièmement*, *un droit aux grâces actuelles* nécessaires pour agir conformément à cette inclination et atteindre efficacement la fin du sacrement.

3.— Expliquer la grâce sacramentelle propre à chacun des sacrements.

4.— Bien mettre en vedette que, si l'on perd la grâce sanctifiante par le péché mortel, on perd du même coup la grâce sacramentelle ou toutes les modifications sacramentelles de tous les sacrements reçus. Comment alors, vouloir efficacement vivre en chrétien, défendre courageusement sa foi surtout dans l'Action catholique, pratiquer constamment le support mutuel dans le Mariage chrétien, ayant perdu cette facilité que donne la grâce sacramentelle et le droit qu'elle fonde aux grâces actuelles nécessaires ?

5.— Souligner cependant qu'en recouvrant la grâce sanctifiante même par la seule contrition parfaite, on récupérera en même temps toutes les grâces sacramentelles perdues par le péché.

6.— Conclure à l'importance de la grâce sacramentelle pour faciliter la vie chrétienne. D'où l'importance de vivre en état de grâce. D'où aussi nécessité d'aller évangéliser le païen, pour qu'à la grâce sanctifiante de son Baptême de désir, on puisse ajouter la grâce sacramentelle qui l'aidera plus efficacement à servir Dieu.

Sources:

Paquet: *De Sacramentis in genere*, q. 10, a. 1, conclusion I.
Ferland: *De Gratia et de Sacramentis in communi*, pp. 434-439.
Hugon: *De Sacramentis in communi*, t. III, q. 3, a. 3.
Merkelbach: *Th. Moralis*, t. III, nn. 34-37.

3. *Mense Octobri.*

Nota.— *Fiat electio Secretarii collationum ad norman iuris.*

De praescriptione

Petrus, cum ad viam publicam longius iter facere debeat, incipit transire per aulam (cour) vicini ipsius videntis nec impedientis. Sic per viginti annos egit et filii ejus idem per viginti et quinque annos. Quodam die, vicinus filios Petri vult impedire ab hujusmodi transitu. Filii autem pergunt dicentes: Semper usi sumus illo itinere ita ut jam acquisitum jus habeamus ex consensu tacito Petri, nam qui tacet consentire videtur.

Quæritur:

a) Quæ sit et quotuplex sit præscriptio ?

b) Quænam sint conditiones præscriptionis ?

c) Quid de casu ?

4. *Mense Decembri.*

De sterilisatione

Caia, bona materfamilias, ad subeundam sectionem cæsaream jam ter coacta fuit. Medicus vero declarat debilem illam matrem probabiliter morituram esse si hujusmodi chirurgica operatione alius infans ex utero ita extrahatur. Metuente novam sectionem cæsaream Caiâ, maritus confessarium adit et rogat utrum uxor sterilisationem radiologicam (i.e. usum radiorum X ad procurandam atrophiam ovariorum) a medico propositam tuta conscientia acceptare possit.

Quæritur:

a) Quid per sterilisationem directam et indirectam intelligatur ? (Cf. *Sem. Rel.* 4 avril et 23 mai 1940.)

b) Quid de utriusque moralitate ?

c) Quid de casu ?

B) In collationibus capellanorum propriis.

Nota.— *Mense Decembri, Capellani tenentur collationibus communibus interesse.*

1. *Mense Aprili.*

1. Quomodo distinguantur purificationes passivæ animæ a purificationibus activis ?

2. Quandonam habentur ?

3. Suntne frequentes in vita præsertim religiosarum ?

2. *Mense Octobri.*

Nota.— *Fiat electio Secretarii collationum ad normam iuris.*

1. Quomodo dignoscatur tentatio diabolica ?

2. Quænam sunt præcipua media contra diabolicam tentationem adhibenda ?

3. Studium operum beati Ioannis a Cruce, pro Capellanis religiosorum in genere, estne valde practicum vel non ?

TABLEAU DES COLLECTES

COMMANDÉES DANS LE DIOCESE DE QUÉBEC ET RAPPORT POUR L'ANNÉE 1945

1. Le 6 Janvier	Pour les Nègres d'Afrique.
2. Le 18 Février	Pour les diocèses de Sask.
3. Le 4 Mars	Pour le Denier de S. Pierre.
4. Le Vendredi-Saint....	Pour la Terre-Sainte.
5. Le 10 juin	Pour ass. Pontif. aux victimes de la guerre.
6. Sol. de la S. Jean-B.	Pour la Société de Colonis.
7. Sol. de SS. Pierre et P.	Pour le Sém. des Miss. Étran.
8. Le IVe Dim. d'Aout....	Pour l'Oeuvre des Clercs.
9. Le Dim. Prop. de la Foi	Pour l'Oeuv. de la Prop. de la Foi.
10. Le 1er Novembre......	Pour la glorification des Fondateurs de l'Église canadienne
11. Le 8 Décembre	Pour les facultés eccl. de l'Université Laval.

12. Contribution de 5 sous *per capita.*

N. B. — Le produit de toutes les collectes doit être entre les mains du Procureur de l'Archevêché le 15 décembre.(SD. 430 § 2).

La collecte pour l'Oeuvre de la Propagation de la Foi doit être remise au Directeur de l'Oeuvre.

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Dim. Pr. de la Foi	Glorif. Fondteurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.	Ass. P. aux v. de guer
Adalbert, S., L'Islet	11 92	8 90	15 75	3 47	15 17	20 04	26 13	72 00	11 81	9 80	43 75	13 23
Adrien, S., d'Irlande, Mégantic..	3 50	4 40	4 77	3 00	4 90	5 10	5 45	15 00	4 40	8 93	21 50	5 35
Agapit, S., Lotbinière	15 50	8 40	10 20	20 00	10 25	9 45	11 50	52 00	10 00	8 50	13 00	12 00
Agathe, S., Lotbinière	3 75	3 10	6 15	3 00	3 00	22 00	12 00	80 00	6 00	4 00	15 50	40 00
Alban, S., Portneuf	18 82	12 05	27 00	13 10	38 00	90 00	19 61	33 75	21 20	28 93	74 00	26 00
Alexandre, S., Kamouraska	36 00	31 00	42 00	30 25	51 00	41 00	56 00	94 50	45 00	40 00	100 00	53 00
Alfred, S., Beauce	3 15	3 27	4 10	1 56	4 77	4 11	3 57	10 56	3 77	2 84	......	4 29
Anasthasie, S., (Lyster), Mégan.	23 38	23 83	30 21	16 35	32 03	38 76	35 69	71 73	40 10	35 32	95 00	29 75
Ancienne Lorette, Québec	50 00	36 00	45 00	35 00	35 00	190 00	60 00	110 00	40 00	30 00	160 00	25 00
André, S., Kamouraska	10 62	7 28	8 81	8 31	30 68	9 99	16 10	17 63	6 63	6 00	57 00	13 77
Ange-Gardien, Montmorency	24 45	36 83	28 45	19 00	31 18	36 75	17 08	32 60	29 48	29 74	72 50	31 63
Anges, SS., Beauce	2 01	2 03	2 15	1 54	2 36	3 00	3 15	28 58	2 67	3 00	3 50	2 17
Anne de Beaupré, S., Montmoren.	47 89	49 10	67 03	54 72	230 00	65 00	75 00	300 00	66 96	60 80	139 00	207 86
Anne de la Pocatière, Kamouraska	56 10	40 55	65 80	37 14	......	57 40	64 75	156 40	58 15	43 50	164 05	53 55
Anselme, S., Dorchester	16 74	19 00	54 00	12 05	28 00	23 54	34 29	76 45	35 37	21 36	100 00	44 50
Antoine-Daniel, S., ...	3 05	3 80	2 70	2 00	4 95	1 40	4 00	4 00	......	3 00	......	2 00
Antoine de Tilly, S., Lotbinière..	9 00	6 00	15 00	6 50	9 00	10 00	11 50	55 00	10 00	8 50	45 00	17 50
Antonin, S., Témiscouata	19 42	18 43	15 27	4 82	20 33	4 35	30 75	35 00	20 47	19 10	70 00	18 48
Apollinaire, S., Lotbinière	9 00	8 00	10 00	8 00	8 00	9 00	8 00	45 75	22 75	24 50	50 00	100 00
Apolline, S., Montmagny	6 20	6 80	8 55	6 68	7 00	8 00	9 00	64 80	7 00	6 00	......	4 25
Armagh, (S. Cajétan), Bellechasse	14 70	15 14	21 14	15 01	22 24	45 53	38 41	47 50	33 85	21 48	37 66	43 88
Athanase, S., Kamouraska	4 00	3 00	4 00	3 00	3 00	4 00	4 00	20 60	3 00	4 00	8 00	5 00
Aubert, S., L'Islet	14 00	13 00	17 58	8 55	57 80	17 65	16 13	104 47	10 00	12 00	70 00	34 25
Augustin, S., Portneuf	15 60	10 00	35 00	26 37	63 34	182 27	25 00	53 43	46 30	20 00	66 70	89 60
Aurélie, S., Beauce	3 00	3 00	5 00	8 44	10 00	4 00	3 00	15 68	3 00	3 50	25 00	3 00
Basile, S., Portneuf	20 10	19 00	20 50	20 00	23 00	120 00	20 25	42 00	21 00	19 00	105 00	36 00
Beauceville (S. François), Beauce	27 00	35 00	94 00	30 00	39 00	36 00	30 00	105 00	52 00	35 00	180 00	82 00
Beaumont, Bellechasse	10 30	12 07	12 41	9 54	17 11	15 51	21 49	61 16	17 94	9 83	20 90	25 54
Beauport, Québec	32 67	37 86	42 60	65 00	38 00	332 86	32 86	270 35	36 16	30 00	250 00	108 00
Beaupré, (N.-D. du S.R.), Mont.	11 00	36 30	36 84	12 78	39 50	107 17	32 15	80 00	37 20	29 39	75 00	35 20
Belvédère, (SS. Martyrs), Québec	25 00	25 00	23 00	30 00	25 00	300 00	25 00	400 00	25 00	25 00	205 60	25 00
Benjamin, S., Dorchester	15 00	13 50	15 00	15 00	16 50	23 50	16 25	32 00	18 00	22 00	44 00	22 00

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Dim. Pr. de la Foi	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. dioc. 5 cts.	Ass. P aux v. de guer
Benoît-Labre, S., Beauce	5 32	5 15	8 77	7 41	12 48	12 12	11 45	38 01	16 46	10 41	45 00	14 23
Bernadette, S., (Lauzon)	7 00	7 80	16 10	5 00	8 00	4 00	5 00	80 00	6 00	5 80	80 00	10 00
Bernard, S., Dorchester	22 51	16 69	25 00	11 38	25 02	22 29	25 34	60 00	21 24	17 92	70 00	18 77
Berthier, Montmagny	11 70	15 00	18 00	8 25	11 00	12 00	30 00	30 00	11 00	18 50	25 00	15 00
Bienville, Lévis	25 00	20 00	26 00	34 00	26 00	22 00	21 00	190 00	20 00	23 00	165 00	40 00
Boischatel, Montmorency	8 00	6 00	7 00	9 00	6 00	130 97	7 00	8 00	8 00	8 00	40 00	9 00
Breakeyville, (S. Hélène), Lévis ..	8 10	10 00	14 25	11 50	9 75	10 00	8 20	45 00	9 00	8 95	45 00	9 15
Broughton, (S. Pierre), Beauce ..	2 10	4 08	4 20	3 60	3 30	6 20	7 60	20 00	3 20	4 30	25 00	3 60
Bruno, S., Kamouraska	9 60	6 85	8 55	8 80	10 50	9 95	......	28 00	6 27	6 00	62 00	......
Buckland (N.-D. Auxil).,Bellec.	6 00	6 00	5 00	4 00	8 00	10 00	16 00	18 00	16 00	6 00	60 00	17 00
Camille, S., Bellechasse	5 35	7 06	7 92	4 99	6 05	11 20	9 92	15 60	6 42	5 86	40 00	13 00
Cap-Rouge, Québec	6 40	4 30	10 00	7 05	4 20	115 46	6 10	11 00	4 00	5 00	......	7 25
Cap St-Ignace, Montmagny	26 75	22 45	22 10	23 30	35 25	24 50	30 45	201 90	26 50	26 10	75 00	32 40
Cap Santé, Portneuf	10 00	5 60	11 40	15 00	10 00	12 00	15 00	20 00	15 00	13 50	60 00	16 50
Casimir, S., Portneuf	30 00	33 00	34 00	20 00	50 00	44 00	35 50	75 00	20 00	21 00	125 00	22 00
Catherine, S., Portneuf	15 55	10 00	15 00	11 54	20 00	25 00	25 00	53 62	17 00	12 15	65 00	60 00
Charles, S., Bellechasse	14 50	15 75	25 50	32 00	126 50	13 50	14 10	50 00	18 00	18 50	60 00	110 00
Charlesbourg, Québec	90 00	56 97	141 90	34 70	168 80	224 92	123 30	339 25	136 25	100 00	232 55	160 00
Charny (N.-D.), Lévis	91 49	109 57	97 70	31 33	100 00	116 06	95 00	356 23	89 20	81 00	153 90	118 95
Château-Richer, Montmorency..	45 00	55 00	70 00	50 00	68 00	142 00	59 00	98 00	68 00	60 00	124 00	61 00
Christine, S., Portneuf	3 75	4 30	6 50	3 80	8 50	5 30	6 50	4 00	4 90	5 00	25 90	10 00
Christ-Roi, (Villemay), Lévis	22 00	28 50	66 00	30 50	52 00	42 70	41 30	280 00	21 00	22 00	148 80	180 00
Claire, S., Dorchester	28 97	29 59	25 00	20 47	67 76	42 00	49 75	136 67	33 44	17 76	105 00	36 04
Clotilde, S., Beauce	2 80	3 10	3 40	3 50	12 00	4 60	3 40	48 43	5 40	3 60	15 00	8 75
Cœur de Marie, S., Mégantic....	5 94	4 49	8 36	4 20	8 97	11 68	9 58	39 69	7 02	5 00	20 10	10 69
Cœur-de-Marie, S., Québec	63 75	50 82	118 35	40 16	62 50	49 62	56 50	292 20	72 50	50 00	314 70	122 50
Coleraine, et Vimy Mégantic	19 00	14 00	42 00	20 00	21 90	33 00	20 50	74 00	28 00	23 50	56 00	27 00
Côme, S., de Kennébec, Beauce..	21 35	25 00	47 20	13 65	23 60	52 00	25 00	130 75	25 00	30 00	110 00	35 90
Cranbourne (S. Odilon), Dorches.	16 88	14 85	20 02	8 15	19 12	18 00	19 00	100 00	17 00	17 89	76 00	22 38
Croix, S., Lotbinière	17 75	17 00	23 00	30 00	20 20	22 38	26 75	103 00	20 00	19 50	112 50	33 70
Cyprien, S. Dorchester	5 47	6 48	7 85	2 53	8 38	8 96	6 35	18 33	7 65	5 79	18 34	8 01
Cyrille, S., L'Islet	12 23	12 00	20 60	11 00	32 46	13 25	19 42	38 73	20 14	11 25	......	10 50

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colo-nisa-tion	Sém. Miss. Etrang	Clercs	Dim. Pr. de la Foi	Glorif. Fonda-teurs	Fac.de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.	Ass. P. aux v. de g.
Damase, S., L'Islet	14 45	10 90	12 25	7 50	30 00	15 50	10 00	16 00	9 00	10 30	......	10 50
Damien, S., Bellechasse	9 75	10 00	15 10	6 00	18 50	17 25	17 00	119 00	13 00	11 70	65 80	21 00
David, S., Lévis	31 00	37 86	41 50	30 50	40 00	40 65	30 38	47 00	45 30	38 00	90 00	50 76
Denis, S., Kamouraska	12 21	7 97	27 58	9 47	12 52	12 55	16 44	54 00	12 02	7 92	37 10	12 33
Deschambault, Portneuf	12 85	16 90	34 10	20 00	20 00	22 55	16 00	69 27	15 80	15 00	71 65	26 00
Dominique, S., de Québec	12 00	20 00	100 00	72 19	25 00	15 00	15 00	622 72	12 00	20 00	......	50 00
Donacona, Portneuf	51 45	51 77	111 79	75 46	71 25	128 90	110 75	63 63	93 56	70 66	130 00	75 00
Ecureuils, Les Portneuf	15 13	11 86	19 55	12 27	27 61	19 66	28 18	28 75	17 88	11 16	34 00	30 00
Edouard, S., Lotbinière	16 00	10 00	17 00	20 00	16 00	10 00	10 02	51 00	30 50	10 00	90 00	36 00
Eleuthère, S., Kamouraska	8 00	7 21	10 00	3 51	10 00	8 00	20 60	92 00	28 00	21 00	67 00	6 00
Eloi-les-Mines, S., Portneuf	......	......	......	......	......	15 00	......	......	......	......	......	......
Elzéar, S., Beauce	11 35	5 00	12 50	3 20	13 50	12 30	15 00	21 91	17 97	9 00	55 00	20 00
Emile, S., Québec	34 06	44 37	44 27	14 55	40 18	44 02	42 66	50 96	46 09	47 37	56 00	41 35
Emmélie, S., Lotbinière	4 20	4 60	10 00	12 00	5 60	5 80	6 00	40 25	10 00	5 10	52 60	15 00
Enfant-Jésus, S., Beauce	11 00	6 00	14 00	10 00	5 00	7 00	8 00	15 00	5 00	7 00	54 00	6 00
Ephrem, S., Beauce	18 84	32 77	34 58	16 69	33 74	38 12	45 75	145 45	41 86	31 15	105 10	40 56
Esprit, S., de Québec	20 00	20 00	20 00	33 00	20 00	20 00	20 00	203 00	20 00	20 00	115 00	75 35
Etienne, de Lauzon, S., Lévis	7 92	5 72	9 10	4 31	9 19	10 28	12 75	16 85	6 00	6 70	10 00	11 00
Eugène, S., L'Islet	17 50	18 00	29 80	12 75	55 25	28 05	52 00	47 50	26 80	23 05	68 20	40 00
Euphémie, S., Montmagny	5 00	6 00	6 85	6 30	10 50	10 25	7 60	36 00	6 65	5 20	15 10	10 25
Evariste, S., Beauce	28 64	33 13	41 59	16 73	27 06	36 89	42 66	129 75	20 75	38 72	110 00	19 41
Fabien, S., Montmagny	7 04	11 53	7 61	5 75	13 34	12 17	11 05	20 71	12 47	8 35	66 70	10 85
Famille, S., I.O., Montmorency	10 64	15 31	17 08	10 00	27 77	28 04	28 17	19 89	20 25	13 14	39 15	21 00
Ferdinand, S., d'Halifax, Még.	18 10	16 15	22 93	15 00	24 28	28 00	26 70	65 00	25 81	22 05	88 05	31 20
Ferréol, S., Montmorency	13 00	13 25	27 10	13 50	51 00	24 15	18 00	63 50	20 00	20 00	80 00	22 00
Fidèle, S., de Québec	15 00	25 00	30 00	50 16	60 00	45 25	60 00	505 41	40 45	45 75	322 90	50 50
Flavien, S., Lotbinière	17 00	20 00	19 00	16 00	15 00	18 00	22 00	118 00	20 00	19 00	80 00	20 00
Foy, S., Québec	8 45	7 30	13 81	8 17	7 25	13 11	9 13	155 25	7 05	6 40	53 50	20 13
Frampton, Dorchester	13 72	11 47	12 80	9 40	23 15	21 86	19 00	34 00	21 84	10 93	100 00	37 30
François-d'Assise, S., de Québec	22 00	34 00	300 00	78 00	100 00	97 00	60 00	336 00	66 00	55 00	476 75	90 00
François, S., I.O., Montmorency	4 67	5 44	10 01	4 62	5 77	6 75	10 41	14 10	6 02	5 60	27 00	10 20

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss.. Etrang	Clercs	Dim. Pr. de la Foi	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.	Ass. P. aiux v. de g.
François, S., Montmagny	21 57	23 51	29 60	16 79	42 51	24 37	37 21	325 00	26 10	25 55	27 05	60 06
François-Xavier, S.,R.du L.Tém.	75 00	78 65	105 00	38 22	100 00	93 50	92 00	205 00	90 50	80 00	145 00	100 80
Françoise-Romaine, S., Lotbinière	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	30 00	1 00	1 00	......	1 00
Frédéric, S., Beauce	11 05	13 01	9 95	6 13	15 90	11 89	14 90	35 00	14 89	11 18	50 00	12 57
Gabriel-Lall., S., ...	2 00	3 54	4 82	3 47	3 80	3 94	4 43	10 25	2 87	3 15	......	4 10
Gédéon, S., Beauce	11 11	18 58	29 88	10 87	34 72	19 06	16 25	75 00	15 16	22 00	95 00	25 27
Georges, S., Beauce	64 00	75 76	130 00	45 60	126 00	80 50	150 00	200 00	86 45	98 00	350 00	130 00
Gérard-Majella, S., Québec......	5 00	3 40	21 50	17 40	5 00	5 00	2 00	38 55	2 00	2 00	22 00	10 00
Germain, S., Kamouraska	4 40	4 45	4 40	1 00	8 58	8 30	6 55	22 60	6 25	5 10	22 00	7 00
Germaine, S., Dorchester	12 00	15 00	25 00	20 50	30 00	22 25	40 00	180 75	13 00	15 00	135 00	60 00
Gervais, S., Bellechasse........	34 00	22 00	32 00	12 00	50 50	34 00	45 00	29 28	19 00	23 00	......	45 00
Giffard, (S. Ignace), Québec	20 00	18 00	63 00	64 00	56 00	37 00	21 00	310 58	28 00	24 00	209 00	41 00
Gilbert, S., Portneuf	5 25	4 13	5 49	5 12	4 41	6 31	5 85	8 68	5 00	4 00	5 00	6 40
Gilles, S., Lotbinière	4 50	4 25	5 25	6 00	8 25	7 00	6 00	19 00	6 50	8 00	45 00	8 25
Grégoire, S., Montmorency	40 00	40 00	55 00	35 00	25 00	30 00	45 00	110 00	68 96	60 00	92 10	30 00
Grondines, Portneuf	20 75	20 78	19 85	18 67	20 00	26 52	20 72	32 42	20 36	16 50	45 00	31 00
Hélène, S., Kamouraska	17 70	17 50	32 30	20 00	29 15	19 00	22 50	60 00	19 20	19 00	70 00	17 00
Hénédine, S., Dorchester	11 98	9 69	13 48	10 71	15 00	15 08	13 28	40 75	15 48	9 48	62 15	13 70
Henri, S., Lévis	30 00	29 00	36 00	18 00	42 00	35 00	40 00	50 50	34 00	28 00	100 00	40 00
Hilaire, de DorsetS., Beauce	0 79	1 06	1 51	1 17	1 31	0 56	1 71	11 70	1 38	1 16	4 50	5 72
Honfleur, Bellechasse	6 40	6 50	5 35	3 55	5 53	6 47	4 50	43 60	3 20	6 10	36 85	5 40
Honoré, de Shenley,S.,Beauce..	13 64	11 89	17 00	28 02	20 63	26 00	14 24	139 15	22 00	17 18	101 35	19 00
Ile-aux-Grues, Montmagny	6 60	6 95	12 60	7 00	12 50	9 25	6 20	80 68	10 00	6 50	24 45	21 04
Islet, L, (N.-Dame), L'Islet.....	37 22	37 89	51 11	27 20	54 24	59 39	70 76	104 40	54 14	40 31	100 00	71 50
Inverness (S. Athanase), Még. ..	10 70	13 00	15 00	6 00	17 70	20 00	20 30	30 00	16 80	15 00	41 75	22 60
Isidore, S., Dorchester	25 25	12 00	35 00	18 15	24 70	29 85	23 65	138 00	21 00	18 50	102 70	32 00
Jacques-Cartier, de Québec	122 00	125 00	180 00	71 00	155 00	107 00	150 00	300 00	145 00	155 00	355 00	146 00
Jean-Baptiste, S., de Québec	95 41	153 31	260 95	106 46	157 70	105 75	207 02	436 51	200 29	186 70	565 00	216 51
Jean-B.-Vianney, S.,Mégantic ..	3 00	2 00	4 00	3 00	4 00	4 00	4 00	10 00	3 00	3 00	6 00	4 00

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etrang	Clercs	Dim. Pr. de la Foi	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts	Ass. P. aux v. de g.
Jean-Chrysostôme, S., Lévis	13 76	16 26	17 27	14 56	20 50	18 15	15 93	24 82	14 03	10 58	63 15	18 57
Jean de Brébeuf, S., Mégantic ..	......	......	4 50	......	......	......	4 50	20 00	......	......	21 00	......
Jean de la Lande, S., Beauce	5 75	7 00	8 35	4 00	5 00	7 30	10 00	32 00	8 50	7 60	41 00	20 60
Jean Deschaillons, S., Lotbinière	18 50	11 40	23 00	19 10	13 50	18 45	19 25	108 90	5 00	12 00	75 00	12 85
Jean, S., I.O., Montmorency	10 00	7 00	7 00	8 00	7 25	4 00	11 00	10 00	8 80	10 00	......	10 30
Jean-Port-Joli, S., L'Islet	35 80	23 90	32 44	16 10	125 00	20 00	40 11	110 20	42 37	43 00	114 15	46 62
Jeanne d'Arc, S., Lévis	25 00	16 00	20 00	17 00	19 00	19 00	18 00	30 00	18 00	16 00	34 00	20 00
Joachim, S., Montmorency	15 00	15 00	20 00	13 50	46 00	92 00	30 00	52 00	25 00	20 00	20 00	40 00
Joly, (S. Janvier), Lotbinière	7 25	10 55	9 75	7 00	16 40	19 75	8 50	10 00	14 50	12 40	51 80	20 00
Joseph de Beauce, S., Beauce	30 26	47 86	87 00	15 77	67 25	48 29	57 00	30 00	39 50	60 30	152 20	56 00
Joseph, S., Kamouraska	4 77	4 40	6 22	5 62	6 96	6 67	8 49	28 00	6 02	4 74	23 91	......
Joseph, S., (Lauzon), Lévis	13 00	11 00	15 00	39 00	27 00	32 00	21 00	166 63	19 00	21 00	216 35	20 00
Joseph, S., de Québec	11 68	10 07	15 63	38 12	91 24	14 28	15 63	107 28	12 37	14 12	228 50	124 10
Jules, S., Beauce	6 59	5 53	8 68	3 74	24 02	8 89	10 08	11 82	11 81	4 93	38 60	9 00
Julie, S., Mégantic	......	......	......	......	8 00	8 00	10 00	25 00	5 00	8 00	25 65	10 00
Just de Breteniêre, S., Montmor.	......	......	......	......	......	......	......	17 51	......	......	......	......
Justine, S., Dorchester	9 39	8 22	20 20	9 29	14 08	18 89	16 04	35 06	19 35	9 21	91 00	10 00
Kamouraska, (S. Louis), Kam...	8 55	5 90	11 00	7 05	30 40	8 50	14 00	23 00	7 60	8 25	42 00	8 30
Lac Edouard, Québec	3 00	3 40	4 30	3 00	4 45	4 45	3 85	45 75	3 90	3 85	19 50	4 40
Lac Frontière, Montmagny	1 38	1 47	3 75	1 28	3 00	2 36	4 22	12 00	4 00	1 27	10 00	2 64
Lac Noir (S. Désiré), Mégantic..	34 11	35 00	40 95	41 00	33 15	35 00	45 25	77 00	33 75	45 00	150 00	40 75
La Durantaye, Bellechasse	11 39	10 93	11 48	14 00	11 29	14 32	13 37	44 32	16 69	11 64	37 50	12 97
Lambert, S., Lévis	10 50	8 25	12 00	8 00	17 75	8 00	16 50	22 46	10 60	10 75	51 15	10 50
Lambton, Beauce	15 00	13 00	12 00	13 55	20 20	21 00	27 75	205 00	18 00	20 00	......	105 00
Laurent, S., I.O., Montmorency.	14 39	13 60	14 44	14 89	17 75	17 75	18 16	58 81	12 58	12 15	48 35	17 81
Laval, Montmirency	13 00	13 25	12 60	12 20	15 00	15 00	12 00	27 00	14 00	15 00	23 00	17 00
Lazare, S., Bellechasse	10 00	8 00	8 70	9 00	10 12	7 20	8 30	30 00	8 50	10 00	81 00	13 50
Leeds, Mégantic	8 65	9 14	12 84	7 43	9 95	10 73	11 77	32 00	13 75	10 25	35 00	12 51
Léonard, S., Portneuf	15 07	16 70	8 10	16 35	16 75	75 00	22 00	56 16	18 00	19 25	50 00	19 55
Limoilou, (S. Charles), de Québec	64 20	47 80	43 65	51 10	53 00	48 57	49 90	206 36	68 30	62 13	438 80	65 30
Loretteville, (S. Ambroise), Q. ..	37 23	26 39	40 75	72 07	48 72	244 16	36 12	160 38	27 00	30 70	250 00	27 05

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etrang	Clercs	Dim. Pr. de la Foi	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.	Ass. P. aux v. de g.
Lotbinière, (S. Louis), Lotbinière	17 18	18 45	27 70	15 16	25 70	22 05	29 00	105 00	24 68	19 80	80 00	29 00
Louis de Courville, S., Québec ..	10 00	11 00	21 00	26 00	12 00	12 00	15 00	60 00	10 00	8 00	120 00	20 00
Louis de Gonzague, S., Dorchester	......	......	8 00	......	......	......	......	17 93	8 82	7 55	39 30	......
Louise, S., L'Islet	11 60	9 50	12 50	8 00	34 00	12 50	12 00	25 00	12 55	12 00	51 00	13 00
Luc, S., Dorchester (Dijon)	4 84	1 10	6 11	3 66	1 55	1 60	1 55	11 14	1 58	1 10	110 40	1 70
Lucie, S., de Beauregard, Montma.	7 28	6 33	7 68	4 47	13 12	......	16 82	22 44	8 04	6 65	18 00	9 55
Ludger, S., Beauce	12 41	5 00	25 00	13 00	30 00	29 07	19 45	70 55	26 85	18 20	92 00	18 40
Ludger, S., R. du Loup, Témisc..	30 00	31 00	55 00	26 00	56 00	47 00	37 30	144 00	34 00	33 00	78 00	55 00
Magloire, S., Bellechasse	9 75	6 80	19 37	5 30	16 00	17 00	14 96	37 76	15 36	15 00	38 00	22 57
Maizerets (S. Pascal B.), Québec	25 50	......	28 00	17 75	30 00	30 00	12 00	102 00	38 00	25 00	25 00	60 00
Malachie, S., Dorchester	22 40	18 41	32 34	12 77	80 18	28 48	24 23	49 49	24 82	16 66	50 00	31 52
Malo, S. (S. Angèle), de Québec	100 00	75 00	125 00	75 00	75 00	75 00	100 00	300 00	100 00	100 00	450 00	100 00
Marc-des-Carrières, S., Portneuf	20 52	33 36	35 41	22 63	33 69	100 00	28 42	95 65	36 31	39 67	102 80	37 19
Marcel, S., L'Islet	8 25	6 40	18 37	8 00	6 52	6 97	7 23	46 90	7 86	8 00	30 00	7 45
Marguerite, S., Dorchester	6 79	6 89	6 90	6 41	11 00	10 85	8 55	26 62	7 30	8 82	60 00	11 47
Marie, S., Beauce	53 40	62 95	108 60	47 20	94 60	72 65	62 40	173 60	89 00	63 40	164 25	55 00
Martin, S., Beauce	25 15	14 50	24 00	18 21	51 45	31 20	25 85	155 64	44 18	19 61	89 00	72 00
Martine, S., de Courcelles, Beauce	9 00	9 00	12 00	10 00	10 00	10 00	15 00	37 00	10 00	10 00	60 00	12 00
Maurice, S., Thetford, Mégantic	16 25	14 50	18 30	16 40	21 40	20 25	25 00	100 00	18 85	18 75	100 25	......
Méthode, S., Beauce	11 85	10 37	13 87	10 32	12 50	13 13	11 55	26 35	14 57	13 07	78 35	26 00
Michel, S., Bellechasse..........	25 40	25 50	43 50	25 00	46 00	42 74	51 90	122 00	32 60	25 55	75 00	75 00
Michel-Archange, S., de Québec	8 85	16 00	34 00	21 00	12 00	13 00	11 00	......	12 00	21 00	49 00	33 00
Montauban, N.-D. des Anges, P.	12 00	10 75	11 69	9 35	15 62	15 32	12 30	9 42	10 41	12 00	20 00	13 00
Mont-Carmel, Kamouraska	17 43	9 32	46 04	10 00	23 61	14 70	12 58	70 00	21 00	12 55	84 35	25 80
Montmagny, (S. Thomas), Mont.	45 00	40 75	60 00	85 25	225 00	50 00	50 00	150 00	75 00	48 00	225 00	45 00
Narcisse, S., Beaurivage, Lotb. ..	12 20	8 26	10 90	10 43	16 07	10 25	13 88	18 20	12 18	12 00	20 00	25 25
Nazaire, S., Dorchester	3 56	3 50	4 08	4 23	3 75	4 10	6 39	11 43	3 75	3 25	10 50	3 53
Nérée, S., Bellechasse	4 30	5 46	7 32	7 37	12 66	7 00	6 68	35 00	7 09	5 38	10 00	18 14
Neuville, (S. François de S.), P. ..	18 00	27 23	21 50	15 75	52 18	105 45	11 87	37 04	25 00	15 00	65 00	35 34
Nicolas, S., Lévis	10 50	8 00	12 50	13 45	11 00	22 00	15 00	102 93	13 10	8 00	85 00	11 00
N.-D. de Grâces, de Québec	26 00	38 00	50 00	20 00	43 00	35 00	40 00	80 00	65 00	30 00	100 00	47 00

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colo-nisa-tion	Sém. Miss Etr.	Clercs	Dim. Pr. de la Foi	Glorif. Fonda-teurs	Fac.de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.	Ass. P. aux v. de g.
N.-D. de la Garde, de Québec	11 25	9 51	16 40	19 43	10 20	12 15	9 84	31 00	10 11	11 07	54 00	38 33
N.-D. de la Paix	10 00	10 68	15 97	22 15	11 45	12 42	14 50	76 00	12 90	10 70	17 10	17 32
N.-D. de la Providence, Beauce	5 64	4 87	5 63	2 87	5 47	5 85	7 10	7 02	4 30	4 96	20 00	4 06
N.-D. de Lévis	98 63	125 76	191 00	94 35	138 23	126 50	156 87	660 00	143 61	145 58	300 00	181 86
N.-D. de Lourdes, Mégantic	10 50	7 90	9 50	8 25	15 00	8 50	13 75	16 00	7 00	8 00	37 60	17 00
N.-D. de Québec	75 00	50 00	150 00	75 00	75 00	75 00	75 00	250 00	50 00	50 00	300 00	150 00
N.-D. Recouvrance, Québec-O.	30 00	25 00	40 00	30 00	40 00	40 00	50 00	62 82	30 00	30 00	180 00	75 00
N.-D. Laurentides, Québec	8 00	7 00	8 00	7 00	7 00	8 00	30 00	35 00	8 00	10 00	35 00	8 00
N.-D. des Victoires	20 00	27 92	25 00	7 00	10 00	10 00	10 00	25 00	6 00	5 00	25 00	10 00
N.-D. du Chemin, de Québec	104 00	45 00	100 00	25 00	75 00	135 00	93 00	358 00	25 00	25 00	120 00	127 00
N.-D. du Portage, Témiscouata	8 10	3 10	8 00	9 10	4 00	3 00	3 10	29 06	7 00	6 00	30 00	......
N.-D. du Rosaire, Montmagny	5 00	5 64	9 96	12 58	7 32	13 10	31 16	17 11	7 59	5 94	39 50	12 00
N.-D. du S.-C., d'Issoudun, Lot.	6 88	......	9 53	8 55	13 20	9 20	8 40	12 50	7 50	5 00	20 00	17 35
Noël Chabanel	......	......	......	......	......	......	......	15 80	......	......	......	......
Octave, S., de Dosquet, Lotbin.	......	......	......	......	......	......	......	17 40	......	......	......	......
Omer, S., Kamouraska	6 00	7 47	15 00	7 06	9 47	12 82	23 29	15 54	7 07	7 42	33 70	15 00
Onésime, S., Kamouraska	5 70	6 00	7 00	7 10	21 15	8 90	8 25	26 00	7 50	9 45	7 00	8 00
Pacôme, S., Kamouraska	31 75	25 00	35 00	20 00	75 00	38 00	54 00	100 00	32 00	25 00	90 00	40 00
Pamphile, S., L'Islet	14 03	12 60	14 89	17 10	121 00	22 30	31 90	31 68	30 34	22 17	100 00	24 25
Parisville (S. Jacques), Lotbinière	5 25	5 05	5 30	6 50	4 00	5 30	7 00	45 50	4 65	5 35	35 00	3 00
Pascal, S., Kamouraska	37 50	40 60	47 50	24 60	103 00	53 60	48 45	85 15	66 20	54 20	139 00	92 00
Patrice, S. Beaurivage, Lotbinière	6 40	5 07	10 01	4 87	5 11	4 28	......	29 65	5 26	5 40	36 00	6 18
Patrice, S., de Québec	32 00	28 00	250 00	50 00	20 00	30 00	20 00	601 54	50 00	25 00	300 00	400 40
Paul de Montminy, S., Montmag.	4 00	3 77	5 00	5 63	10 00	5 63	7 80	29 81	6 30	5 00	30 00	7 00
Perpétue, S., L'Islet	18 50	17 25	32 60	14 35	20 00	22 65	24 15	35 20	31 00	20 10	80 00	25 50
Pétronille, S., I.O., Montmorency	1 50	1 50	1 50	3 00	1 50	1 00	1 00	5 00	1 00	1 00	......	1 00
Philémon, S., Bellechasse	5 50	6 54	8 00	7 35	12 23	11 43	11 00	17 87	8 25	8 00	50 00	12 25
Philibert, S., Beauce	0 75	0 50	1 00	0 50	0 75	0 50	0 75	11 00	0 75	0 50	6 00	0 75
Philippe de Néri, S., Kamourask.	11 50	8 60	12 50	10 00	24 00	10 80	7 50	133 85	13 00	10 65	50 00	10 00
Philomène, S., Lotbinière	6 80	7 20	16 00	8 40	15 00	11 00	9 15	65 00	10 60	8 75	45 00	6 75
Pierre-Baptiste, S., Mégantic	5 75	6 68	7 62	......	8 80	812 48	9 19	9 52	7 65	7 47	35 00	......

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colo-nisa-tion	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Dim. Pr. de la Foi	Glorif Fonda-teurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.	Ass. P aux v. de g.
Pierre, S., I.O., Montmorency....	13 00	12 05	13 40	14 35	13 80	12 25	15 00	47 75	8 45	12 40	25 00	10 30
Pierre du Sud, S., Montmagny ..	33 61	17 80	38 75	15 00	40 32	15 00	65 50	63 30	20 00	21 00	50 00	65 00
Pintendre, (S. Louis), Lévis......	8 29	10 19	10 04	6 80	10 66	10 00	13 27	50 27	14 00	7 30	46 30	20 00
Plessisville. (S. Calixte), Mégant.	100 00	125 18	155 88	87 15	129 70	134 92	161 25	220 00	118 00	128 00	200 00	170 00
Pontbriand, Mégantic..........	5 05	6 00	7 03	7 22	7 17	6 91	7 44	12 80	8 27	6 62	36 35	7 45
Pont-Rouge, Portneuf	40 50	55 75	92 50	23 65	115 50	175 00	64 83	197 00	62 70	64 85	155 00	179 00
Portneuf, (N.-Dame), Portneuf..	14 90	12 90	14 00	15 90	12 27	10 75	12 95	40 85	14 60	12 70	120 60	15 35
Prosper, S., Dorchester	24 00	25 00	42 00	15 00	39 00	38 50	40 00	76 50	35 00	35 00	125 00	50 00
Raphaël, S., Bellechasse	10 00	11 00	12 00	11 50	12 00	14 50	10 00	50 00	15 00	15 00	75 00	......
Raymond, S., Portneuf	72 00	54 90	150 00	54 40	130 00	90 40	90 00	350 00	100 00	90 82	171 00	170 00
Rédempteur, T. S., Lévis	12 26	9 00	15 77	4 03	9 00	9 00	12 69	26 46	13 10	12 97	29 00	18 20
Rémi, S., Lac-aux-Sables, Port...	20 33	11 50	14 50	11 00	10 00	11 00	18 00	25 00	10 00	11 00	75 00	10 00
René-Goupil, S., Beauce	......	......	......	......	......	......	......	50 54	......	......	......	......
Rivière-à-Pierre, Portneuf......	10 47	12 31	12 00	10 93	17 06	14 29	12 31	50 07	15 10	12 22	47 05	22 00
Rivière du Loup, (S. Patrice)....	......	......	......	......	......	......	......	155 00	......	......	......	133 00
Rivière-Ouelle, Kamouraska....	25 50	21 00	106 00	25 50	50 00	27 00	25 00	160 00	27 00	25 00	75 00	38 00
Robert, Bellarmin, S.,..........	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Robertsonville, Mégantic	8 73	8 80	9 69	9 12	9 52	10 30	9 45	11 17	8 87	5 00	30 00	11 15
Roch, S., de Québec	186 10	178 60	181 50	138 00	217 00	131 00	120 00	390 00	200 00	181 00	......	190 00
Roch des Aulnaies, S., L'Islet....	18 54	15 16	15 54	18 70	54 29	20 00	20 00	50 00	12 00	12 00	50 00	13 10
Romuald, S., Lévis	16 00	14 75	60 00	26 00	32 00	20 50	26 00	132 00	13 75	25 00	190 00	16 00
Rose, S., Dorchester............	5 74	5 00	5 00	6 81	......	11 00	12 00	52 94	8 00	6 90	......	18 24
Sabine, S., Bellechasse..........	5 40	5 50	9 10	9 55	9 55	10 70	9 60	16 00	7 85	6 00	40 00	10 25
Sacré-Cœur de Jésus, Beauce....	32 30	19 25	30 00	15 54	25 65	10 00	10 00	65 90	28 00	20 00	25 00	25 00
Sacré-Cœur de Jésus, Québec ..	29 47	25 00	100 00	56 75	24 20	16 52	25 00	175 00	25 00	20 00	264 70	20 00
Sacrement, T. S., Québec	10 00	12 50	100 00	28 50	9 60	12 00	7 00	817 43	15 95	6 00	150 00	60 00
Samuel, S., Beauce	13 80	10 20	32 00	14 60	28 74	26 28	17 80	50 00	24 20	13 89	69 05	25 25
Sauveur, S., de Québec	140 24	103 00	140 00	110 53	116 51	138 50	112 00	542 42	115 00	116 92	606 00	200 00
Sébastien, S., Beauce	13 00	13 50	16 00	11 65	15 00	12 00	14 80	31 25	18 50	15 00	67 70	19 30
Scott (S. Maxime), Beauce......	8 40	8 15	9 00	5 60	8 00	8 40	7 80	23 00	7 20	8 00	41 00	7 00
Séverin, S., Beauce	6 35	5 27	......	6 15	9 66	7 42	......	18 05	......	......	......	10 65

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etrang	Clercs	Dim. Pr. de la Foi	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.	Ass.P. aux v. de g.
Sillery (S. Colombe), Québec....	12 34	11 00	125 00	25 17	10 00	145 00	20 00	135 00	8 15	8 90	33 30	......
Simon-les-Mines, S., Beauce	3 16	2 33	4 43	......	4 46	5 61	3 50	36 25	3 35	......	......	15 50
Sophie, S., Mégantic	7 00	......	5 50	6 00	......	......	......	10 75	......	6 00	51 50	......
Stadacona, (S. Zéphirin), Québec	37 89	42 98	25 00	23 20	39 33	30 95	31 31	50 00	10 00	37 40	......	48 65
Standon, (S. Léon), Dorchester..	8 80	9 60	14 00	9 75	17 70	20 00	18 31	32 75	25 88	11 47	90 00	20 65
Stoneham, Québec, et Tewkesbury	4 85	2 50	4 60	2 90	12 30	7 25	8 50	27 60	7 40	4 40	17 50	8 42
Sylvestre, S., Lotbinière	15 32	19 08	13 85	8 01	23 85	19 77	......	92 62	......	......	......	25 00
Théophile, S., Beauce..........	10 00	10 00	14 00	4 00	16 00	18 75	16 00	180 00	16 00	11 80	65 00	30 00
Thérèse, S., Beauport, Québec ..	7 00	9 00	11 00	8 45	11 00	8 00	10 20	15 00	10 00	9 80	46 20	9 00
Thetford, (S. Alphonse), Mégant.	60 00	50 44	116 50	76 37	30 78	40 00	74 16	403 40	40 00	57 74	460 00	60 74
Thuribe, S., Portneuf	9 00	7 25	8 50	6 00	11 00	7 00	7 80	20 00	9 00	8 00	37 00	19 10
Tite des Caps, S., Montmorency.	17 00	11 00	15 00	10 00	30 00	70 35	16 00	40 00	15 00	13 00	25 00	20 00
Tourville, (S. Clément), L'Islet..	18 82	20 50	21 51	10 00	10 00	18 00	10 00	21 40	10 00	10 00	64 10	10 00
Ubald, S., Portneuf............	18 06	25 65	41 47	24 16	33 53	171 74	18 88	46 81	26 43	16 35	75 00	35 86
Val Alain ou Riv. du Chêne, Lot.	4 00	4 25	6 00	5 30	5 25	6 85	6 25	10 20	5 50	5 50	5 00	8 50
Valcartier, (S. Gabriel), Québec..	......	......	......	......	......	......	25 00	62 00	7 25	5 00	14 25	......
Vallier. S., Bellechasse..........	7 25	3 00	11 75	8 50	6 00	15 00	5 00	147 00	6 00	7 00	61 00	10 00
Victor, S., de Tring, Beauce......	23 05	20 00	31 73	13 25	34 79	27 15	......	138 74	25 35	30 00	118 00	50 20
Village des Hurons, Québec......	6 00	5 50	25 00	15 00	6 00	8 50	7 50	105 00	12 00	7 00	15 00	12 00
Villeroy (S. Philéas), Lotb.......	5 75	6 93	5 97	6 24	......	7 05	8 27	9 72	7 35	5 95	7 50	6 75
Vincent de Paul, S., Québec	91 33	89 23	105 29	70 14	102 84	64 96	90 07	149 76	104 69	81 77	169 25	110 37
Zacharie, S., Beauce	11 00	14 00	25 00	27 00	20 00	14 00	45 00	46 00	32 00	15 00	25 00	20 00
Communautés												
Ursulines	......	......	25 00	......	......	......	......	125 00	......	......	......	......
Hôtel-Dieu de Québec..........	4 00	5 00	5 00	5 00	10 00	5 00	4 00	......	5 00	3 00	10 00	5 00

Communautés	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-P[illegible]	Terre-Sainte	Colo-nisa-tion	Sém. Miss. Etrang	Clercs	Dim. Pr. de la Foi	Glorif. Fonda-teurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts	Ass. P aux v. de g.
Hôtel-Dieu Sacré-Cœur, Québec	2 00	2 00	5 00	3 00	2 00	2 00	2 00			2 00	5 00	25 00
Hôpital Général			43 55	25 00		35 00		54 00				
Hôpital de Beauceville												31 25
Hôpital Civique								27 00				
Hôpital Laval								127 00				47 00
Hôpital Saint-Michel								27 00				
Hôpital de Thetford								44 00				
Hospice Lac Vert								66 00				
Hospice Saint-André												10 40
Messe des Etudiants								54 30				
Externat Classique								9 15				
Maison du Fargy			27 12						11 40			
Maison Sainte-Madeleine			41 00									
Académie Commerciale								27 64				
Ecole Normale								18 00				
Sanatorium Mastaï								48 00				
Patronage Sainte-Geneviève	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00		1 00	1 00	4 00	1 00
Sanatorium Lac Edouard												21 00
Sœurs de la Charité			10 00	10 00								
Sœurs de Jésus-Marie			10 00	15 00				75 00				
Sœurs Franciscaines Miss. de M.												10 00
Sœurs N.-D. Perpétuel Secours			5 00									
Sœurs du Précieux-Sang											5 00	
Sœurs Servantes du S. Sacrement												2 00
Sœurs Sainte-Chrétienne			5 00									
Sœurs Sainte-Jeanne d'Arc			25 00									
Sœurs Visitandines											2 00	
Ecole du S.C. F.E.C.			12 00					30 00				
Institut Jean Bosco												10 00
Collège de Lévis												122 50
Orphelinat Lac Sergent									6 86		16 65	33 43
Couvent de Bellevue											39 00	
Ecole Apostolique								23 23				

Communautés	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém Miss. Etr.	Clercs	Dim. Pr. de la Foi	Glorif. Fondateur	Fac.de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts	Ass.P. aux v. de g.
Patronage Lévis	......	......	......	......	......	......	......	15 00	......	......	......	......
Couvent de Lauzon	......	......	......	......	......	......	......	22 00	......	......	......	......
Particuliers	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	180 00
Pères Jésuites	......	......	......	......	......	......	......	96 32	......	......	......	62 75
Pères Rédemptoristes	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	25 00
Pères Eudistes	......	......	......	......	......	......	......	30 00	......	......	......	......
Séminaire Saint-Victor	......	......	......	......	......	......	......	26 00	......	......	......	......
Séminaire, Procure	......	......	......	......	......	......	......	160 00	......	......	......	......
Séminaire, Ecoliers	......	......	......	......	......	......	......	32 35	......	......	......	......

Les dispenses pour les Collectes de même que pour le Cathédratique doivent être demandées et obtenues par écrit. Elles ne sont accordées régulièrement que pour l'année courante.

Québec, le 31 décembre 1945.

J.-M.-Rodrigue *Cardinal* VILLENEUVE, O.M.I.,
Archevêque de Québec.

TABLEAU DES COLLECTES COMMANDÉES DANS LE DIOCESE DE QUÉBEC POUR L'ANNÉE 1946

Les collectes commandées pour l'année 1946 seront les suivantes :

On doit les annoncer le dimanche précédent ; les faire à toutes les messes, puis en envoyer tout le produit au Procureur de l'Archevêché, avant le 15 décembre, (SD. 430 § 2).

1. Le 6 Janvier .... Pour les Nègres d'Afrique.
2. Le 20 Janvier .... Pour les enfants victimes de la guerre.
3. Le 18 Février .... Pour les diocèses de la Sask.
4. Le 4 Mars .... Pour le Denier de S. Pierre.
5. Le Vendredi-Saint .... Pour la Terre-Sainte.
6. Sol. de la S.-Jean-Bapt. Pour la Société de Colonisat.
7. Sol. de SS. Pierre et P. Pour le Sém. des Miss. Étran
8. Le IVe Dim. d'Aout .. Pour l'Oeuvre des Clercs.
9. Le Dim. Prop. de la Foi Pour l'Oeuvre de la Prop. de la Foi.
10. Le 1er Novembre ...... Pour la glorificat. des Fondat. de lÉglise de Canada.
11. Le 8 Décembre ...... Pour les Facultés ecclésiastiques de l'Université Laval.

12 La contribution de 5 sous *per capita* pour les Oeuvres diocésaines sera recueillie soit par quêtes à l'église ou par quêtes à domicile au cours de l'année (SD. 436 § 2).

13. De même, les Aumônes du Carême doivent être transmises à la procure de l'Archevêché.

TABLEAU DES COLLECTES

COMMANDÉES DANS LE DIOCESE DE QUÉBEC ET RAPPORT POUR L'ANNÉE 1946

1. Le 6 Janvier	Pour les Nègres d'Afrique.
2. Le 18 Février	Pour les diocèses de Sask.
3. Le 4 Mars	Pour le Denier de S. Pierre.
4. Le Vendredi-Saint....	Pour la Terre-Sainte.
5. Le 10 juin	Pour ass. Pontif. aux victimes de la guerre.
6. Sol. de la S. Jean-B.	Pour la Société de Colonis.
7. Sol de SS. Pierre et P.	Pour le Sém. des Miss. Étran.
8. Le IVe Dim. d'Aout....	Pour l'Oeuvre des Clercs.
9. Le Dim. Prop. de la Foi	Pour l'Oeuv. de la Prop. de la Foi.
10. Le 1er Novembre......	Pour la glorification des Fondateurs de l'Église canadienne
11. Le 8 Décembre	Pour les facultés eccl. de l'Université Laval.
12. Contribution de 5 sous *per capita*.	

N. B. — Le produit de toutes les collectes doit être entre les mains du Procureur de l'Archevêché le 15 décembre (SD. 430 § 2).

La collecte pour l'Oeuvre de la Propagation de la Foi doit être remise au Directeur de l'Oeuvre.

Paroisses	Nègres	Ass. P. aux v. de g.	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colo-nisa-tion	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Glorif. Fonda-teurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.
Adalbert, S., L'Islet	10 50	8 67	9 01	12 48	5 53		25 00	14 00	14 81	9 65	45 00
Adrien, S., d'Irlande, Mégantic	9 40	5 57	6 12	6 45	4 62	9 32	9 05	8 40	8 00	8 46	21 25
Agapit, S., Lotbinière	20 00	73 00	9 00	12 00	20 00	9 50	......	13 25	11 00	10 00	14 00
Agathe, S., Lotbinière	5 25	75 00	3 00	12 00	3 00	7 50	......	15 00	7 50	11 00	16 00
Alban, S., Portneuf	25 87	45 50	16 70	24 25	21 65	28 10	38 25	25 60	28 25	26 35	74 75
Alexandre, S., Kamouraska	40 00	143 00	28 00	52 00	36 00	57 00	65 00	47 00	46 00	22 00	100 00
Alfred, S., Beauce	5 63	......	3 43	4 65	2 07	6 64	7 30	4 17	4 84	4 13	......
Anasthasie, S., (Lyster), Mégantic	30 00	29 77	30 13	38 68	27 02	48 58	48 38	36 97	37 40	33 05	90 00
Ancienne Lorette, Québec	40 00	196 42	30 00	37 00	50 00	35 00	30 00	30 00	35 00	30 00	170 00
André, S., Kamouraska	11 22	28 15	8 72	7 10	16 91	12 00	21 75	19 93	9 62	7 24	57 50
Ange-Gardien, Montmorency	29 08	81 00	28 25	33 75	21 85	37 24	40 14	23 85	34 75	32 85	77 65
Anges, SS., Beauce	2 83	16 47	1 79	2 59	2 32	4 96	4 06	3 40	4 55	6 14	......
Anne de Beaupré, S., Montmorency	78 94	155 68	81 19	76 74	65 85	150 00	100 00	75 00	136 17	84 84	133 20
Anne de la Pocatière, S., Kamouras.	40 60	102 00	49 45	65 73	45 05	83 30	69 92	50 00	53 40	42 25	165 75
Anselme, S., Dorchester	30 78	121 42	22 14	36 22	......	40 97	24 13	40 13	49 74	28 67	100 00
Antoine-Daniel, S.,	3 95	......	2 58	3 37	1 23	4 26	3 87	4 92	5 97	5 31	5 00
Antoine de Tilly, S., Lotbinière	11 00	27 00	5 00	17 00	10 00	8 00	9 00	20 00	7 00	10 50	42 00
Antonin, S., Témiscouata	19 20	16 43	17 40	23 00	9 00	31 00	21 10	22 00	17 00	19 00	75 00
Apollinaire, S., Lotbinière	30 07	168 50	20 85	23 64	26 07	30 58	41 40	32 00	23 00	24 00	75 00
Apolline S., Montmagny	6 08	2 75	4 25	6 42	4 00	5 50	5 00	6 85	4 00	3 75	25 00
Armagh, (S. Cajétan), Bellechasse	26 28	......	23 15	36 94	22 84	53 28	42 63	36 72	29 95	31 06	37 65
Athanase, S., Kamouraska	2 00	2 00	2 00	2 00	2 00	2 00	2 00	2 00	2 00	2 00	10 00
Aubert, S., L'Islet	15 08	78 72	15 15	22 61	16 32	76 65	38 25	23 18	28 60	13 54	70 00
Augustin, S., Portneuf	16 67	41 23	15 00	56 38	29 78	67 64	74 47	26 00	43 00	43 00	65 40
Aurélie, S., Beauce	3 00	22 31	3 00	3 00	3 00	3 00	3 00	3 00	3 00	3 00	25 00
Basile, S., Portneuf	21 00	41 00	24 00	22 00	20 00	21 00	30 00	43 00	20 00	20 00	106 25
Beauceville, (S. François), Beauce	31 00	100 00	28 00	81 50	20 00	37 00	......	43 00	41 86	44 00	228 00
Beaumont, Bellechasse	10 00	17 71	9 25	15 00	12 27	18 69	28 87	16 38	10 26	8 97	20 35
Beauport, Québec	30 00	100 00	......	75 00	78 00	35 00	50 00	66 06	25 00	30 00	271 00
Beaupré, (N.-D. du S.-R.), Mont.	34 25	61 00	37 00	36 48	21 00	32 81	37 83	32 00	35 50	35 55	75 00
Belvédère, (SS. Martyrs), Québec	25 00	75 00	25 00	30 00	100 05	25 00	25 00	25 00	60 00	25 00	233 00
Benjamin, S., Dorchester	17 25	25 00	14 00	18 00	25 00	32 00	44 00	27 00	24 00	22 00	......

Paroisses	Nègres	Ass.P. aux vic. de g.	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.
Benoît-Labre, S., Beauce	7 56	90 00	6 28	9 30	9 05	14 02	21 56	12 30	17 25	15 63	45 00
Bernadette, S., (Lauzon)	8 75	55 00	7 40	15 00	5 40	6 30	7 50	5 20	5 60	4 50	70 00
Bernard, S., Dorchester	17 89	28 17	15 47	22 21	11 09	26 23	15 35	23 32	23 80	19 83	75 00
Berthier, Montmagny	15 00	16 00	10 15	16 00	11 00	15 00	22 60	16 00	10 00	15 00	27 00
Bienville, Lévis	24 00	172 00	20 00	25 00	35 00	20 00	20 00	21 00	21 00	23 00	162 00
Boischatel, Montmorency	......	......	......	......	......	......	......	......	10 89	6 86	45 00
Braekeyville, (S. Hélène), Lévis	9 60	50 00	8 10	15 50	18 75	9 15	9 30	9 40	10 00	8 25	......
Broughton, (S. Pierre), Beauce	12 50	32 40	11 33	30 25	20 25	10 15	20 58	50 00	26 00	20 50	75 00
Bruno, S., Kamouraska	7 00	27 00	6 70	10 00	10 00	30 00	19 00	15 00	8 00	10 00	60 00
Buckland (N.-D. Auxil.), Bellechasse	7 00	57 00	6 00	10 10	7 00	21 00	10 00	9 00	10 00	8 00	60 00
Camille, S., Bellechasse	5 00	9 85	5 00	10 00	5 00	10 00	10 36	5 00	5 00	6 00	40 00
Cap-Rouge, Québec	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	38 80
Cap St-Ignace, Montmagny	28 80	81 80	24 45	24 10	40 15	24 00	24 10	26 10	30 25	29 60	75 00
Cap Santé, Portneuf	10 00	20 00	8 00	15 00	21 00	12 00	11 00	15 10	16 00	15 10	60 00
Casimir, S., Portneuf	10 00	100 00	18 00	15 00	30 00	42 00	30 00	48 00	40 00	32 00	110 00
Catherine, S., Portneuf	21 65	50 30	8 70	30 00	14 00	12 00	38 08	25 00	15 00	12 00	70 00
Charles, S., Bellechasse	28 65	150 00	13 75	27 50	28 00	17 25	23 30	15 00	20 15	18 60	60 00
Charles-Garnier, S.,	......	150 00	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Charlesbourg, Québec	108 55	295 45	100 00	194 68	48 00	171 00	157 00	136 00	130 45	152 10	246 00
Charny (N.-D.), Lévis	93 32	119 00	101 20	113 25	38 57	86 39	97 55	89 01	70 50	90 31	154 00
Château-Richer, Montmorency	55 00	94 00	55 00	62 01	62 00	58 00	59 00	55 00	......	......	125 00
Christine, S., Portneuf	6 00	30 00	4 15	6 00	5 00	5 65	6 60	5 00	8 25	7 00	25 90
Christ-Roi, (Villemay), Lévis	25 50	75 00	32 00	75 00	40 15	43 50	38 50	37 50	21 45	25 50	150 15
Claire, S., Dorchester	35 60	103 71	41 00	53 85	35 50	35 42	57 27	62 00	53 58	44 01	110 00
Clotilde, S., Beauce	5 10	35 00	4 00	7 50	6 15	13 70	8 72	6 60	5 75	7 00	......
Cœur de Marie, S., Mégantic	4 74	23 53	4 71	7 50	7 41	11 26	9 65	14 57	7 02	6 10	23 10
Cœur-de-Marie, S., Québec	57 00	341 00	45 72	143 00	46 88	48 33	42 50	89 00	78 25	61 85	310 40
Coleraine et Vimy, Mégantic	31 50	48 50	28 25	44 75	30 25	28 00	38 00	38 00	33 00	35 00	60 00
Côme, S., de Kennébec, Beauce	30 35	65 80	20 00	55 50	17 70	20 00	36 75	33 58	43 45	29 55	105 00
Cranbourne, (S. Odilon), Dorchester	21 21	48 00	15 22	18 10	12 03	23 80	25 00	30 48	20 00	20 60	75 00
Croix, S., Lotbinière	18 50	100 00	18 00	38 88	34 50	27 10	30 00	90 75	34 87	20 00	112 50
Cyprien, S., Dorchester	6 81	13 00	8 16	9 90	7 30	12 24	11 82	11 01	11 74	9 85	24 08

Paroisses	Nègres	Ass. P. aux v. de g.	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etrang.	Clercs.	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.
Cyrille, S., L'Islet	16 20	34 00	15 34	17 11	17 00	20 11	......	25 41	19 37	19 15	55 00
Damase, .S., L'Islet	......	......	7 31	8 75	8 68	......	13 75	10 50	9 25	9 75	......
Damien S., Bellechasse	9 50	40 00	15 75	15 00	9 00	14 00	26 00	16 70	21 20	18 50	61 00
David, S., Lévis	32 00	125 00	40 00	40 50	37 00	48 00	52 00	47 00	50 21	51 20	83 00
Denis, S., Kamouraska	10 10	45 73	10 75	13 19	10 73	19 45	31 20	18 38	13 23	9 42	39 00
Deschambault, Portneuf	15 50	54 60	10 00	21 40	15 60	25 75	33 00	26 25	19 60	17 35	72 00
Dominique, S., de Québec	15 00	500 00	25 00	125 00	90 08	25 00	15 00	20 00	15 00	50 00	195 75
Donacona, Portneuf	26 00	83 00	60 30	127 65	57 30	81 00	75 00	88 00	73 05	70 91	130 00
Ecureuils, Les Portneuf	14 46	30 00	14 50	27 61	11 96	27 13	34 06	22 15	22 55	14 73	39 50
Edouard, S., Lotbinière	20 93	57 66	18 93	36 87	23 00	26 63	29 88	22 75	21 22	26 75	90 00
Eleuthère, S., Kamouraska	31 00	40 00	23 00	31 00	23 00	42 00	32 00	30 00	30 00	39 00	66 55
Eloi-les-Mines, S., Portneuf	3 12	......	2 88	3 24	2 54	3 32	3 03	2 91	2 86	2 92	10 00
Elzéar, S., Beauce	13 69	15 98	8 45	13 25	8 55	12 73	14 87	13 25	22 30	10 70	55 00
Emile, S., Québec	45 34	50 86	54 74	54 35	20 76	52 03	55 74	44 57	55 77	52 49	58 90
Emmélie, S., Lotbinière	5 00	50 00	4 80	10 00	10 00	6 00	......	5 00	6 00	5 00	53 75
Enfant-Jésus, S., Beauce	12 00	26 93	10 00	30 00	15 00	7 00	21 00	15 00	8 00	10 00	75 00
Ephrem, S., Beauce	33 41	82 00	29 87	40 43	19 10	36 75	39 90	35 37	54 42	36 94	106 00
Esprit, S., de Québec	20 00	75 00	20 00	30 00	30 00	20 00	z30 00	30 00	20 00	20 00	70 00
Etienne, de Lauzon, S., Lévis	6 34	11 81	7 53	11 05	7 79	8 50	10 50	7 00	7 40	6 80	23 00
Eugène, S., L'Islet	27 10	129 00	20 50	44 75	26 25	63 00	36 75	54 06	26 80	25 30	69 15
Euphémie, S., Montmagny	5 75	16 25	5 15	5 65	6 30	11 45	10 15	7 65	7 60	5 45	15 00
Evariste, S., Beauce	10 37	21 20	9 85	11 13	10 57	11 62	17 62	16 53	10 11	10 57	60 00
Fabien, S., Montmagny	10 29	30 46	11 00	10 63	6 25	17 11	28 04	12 64	10 55	12 32	70 75
Famille, S., I.O., Montmorency	16 66	114 95	15 39	20 90	16 91	38 09	61 10	32 83	26 37	21 50	40 35
Ferdinand, S., d'Halifax, Még.	20 75	37 30	21 14	26 00	19 00	27 16	......	31 00	36 50	35 00	95 00
Ferréol, S., Montmorency	16 00	55 00	20 00	34 00	27 00	22 50	35 00	27 30	20 00	21 50	80 00
Félicité S.,	......	8 00	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Fidèle, S., de Québec	15 00	427 70	25 00	25 00	60 31	56 00	51 00	55 65	55 65	40 00	347 50
Flavien .S., Lotbinière	15 00	30 00	15 00	27 00	15 00	18 00	25 00	20 00	20 00	18 00	80 00
Foy, S., Québec	10 13	55 00	7 25	14 21	10 30	8 41	10 23	7 54	7 62	6 17	55 98

Paroisses	Nègres	Ass. P. aux v. de g.	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etrang.	Clercs	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.
Frampton, Dorchester	13 17	71 00	14 42	17 30	12 59	15 38	32 75	18 57	26 29	19 30	100 00
François d'Assise, S., de Québec	20 00	700 75	40 00	310 00	82 62	80 00	100 00	70 00	100 00	80 00	438 70
François, S., I.O., Montmorency	5 36	......	4 41	5 00	6 30	10 72	12 00	11 25	9 36	7 12	26 25
François, S., Montmagny	28 04	135 00	27 08	35 00	22 00	30 33	34 24	33 00	35 00	22 00	25 00
François-Xavier, S., R. du L. Tém.	105 00	200 00	70 00	111 75	44 00	100 00	100 00	75 00	104 40	93 50	145 00
Françoise-Romaine, S., Lotbinière	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	14 60
Frédéric, S., Beauce	16 38	86 36	7 35	10 30	17 81	21 44	15 86	31 00	20 87	9 46	50 00
Gabriel-Lall., S.,	5 50	14 00	3 85	4 60	3 25	2 85	7 25	7 25	2 75	2 50	......
Gédéon, S., Beauce	11 00	29 00	20 34	25 45	15 40	35 33	28 50	25 07	20 00	22 05	100 00
Georges, S., Beauce	132 47	353 50	50 00	200 00	60 00	208 58	......	100 76	109 00	98 50	387 50
Gérard-Majella, S., Québec	2 00	70 00	1 50	9 80	15 63	5 00	5 00	25 00	7 00	7 82	......
Germain, S., Kamouraska	4 50	19 60	4 25	4 15	6 50	11 20	9 35	3 00	8 00	5 00	1900
Germaine, S., Dorchester	13 60	40 00	15 00	20 00	25 00	26 00	30 00	14 50	13 75	15 00	130 00
Gervais, S., Bellechasse	41 00	80 00	21 00	30 00	23 00	45 00	42 00	27 50	24 00	21 40	50 00
Giffard, (S. Ignace), Québec	22 00	300 00	17 00	70 00	65 55	60 00	50 00	19 00	23 00	15 00	150 00
Gilbert, S., Portneuf	6 28	4 12	8 39	6 00	6 88	6 68	9 93	5 00	5 08	4 92	5 00
Gilles, S., Lotbinière	11 00	13 00	6 00	6 50	11 00	8 00	10 00	8 00	7 00	9 00	50 00
Grégoire, S., Montmorency	10 00	86 00	15 00	25 00	20 00	16 00	21 62	18 00	39 55	28 00	305 75
Grondines, Portneuf	18 76	67 28	18 27	19 90	28 18	24 23	28 14	25 28	25 51	17 84	45 00
Hélène S., Kamouraska	17 55	80 00	20 35	25 55	16 75	26 50	31 30	20 50	18 40	16 26	70 00
Hénédine S., Dorchester	12 03	108 26	12 78	20 07	12 50	15 68	18 28	15 08	23 51	39 73	70 00
Henri, S., Lévis	36 00	77 00	26 00	48 00	25 00	46 00	50 00	48 00	41 00	34 00	100 00
Hilaire de Dorset, S., Beauce	1 59	23 38	1 44	1 21	1 00	1 00	2 23	2 16	2 00	2 43	5 00
Honfleur, Bellechasse	5 25	12 00	4 70	5 00	5 00	4 60	5 90	5 25	3 56	5 10	34 30
Honoré, de Shenly, S., Beauce	14 25	23 45	13 34	16 00	33 64	19 17	22 30	12 06	11 59	17 11	102 00
Ile-aux-Grues, Montmagny	6 70	25 00	9 30	15 00	8 30	14 40	10 00	6 45	9 60	9 15	11 15
Islet, L., (N.-Dame), L'Islet	44 05	145 60	41 34	69 23	35 59	75 80	65 16	68 00	63 85	30 10	100 00
Inverness (S. Athanase), Még.	14 15	37 00	15 00	17 50	10 60	20 00	21 50	19 20	17 85	18 00	42 50
Isidore, S., Dorchester	25 00	107 00	13 00	36 00	20 25	25 00	20 00	19 25	24 00	16 85	100 00

Paroisses	Nègres	Ass. P. aux v. de g.	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etrang.	Clercs	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.
Jacques-Cartier, de Québec	160 00	240 00	150 00	200 00	88 00	145 00	138 00	200 00	83 00	100 00	345 00
Jean-Baptiste, S., de Québec	315 61	385 12	245 05	382 38	127 03	100 00	243 20	203 31	230 42	206 05	533 65
Jean-B. Vianney, S., Mégantic	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	2 00	1 00	2 00	1 00	2 00	17 00
Jean-Chrysostôme, S., Lévis	14 12	32 00	12 44	16 03	20 17	16 00	17 65	12 84	15 05	12 50	65 00
Jean de Brébeuf, S., Mégantic	......	20 00	......	......	......	......	......	14 13	10 34	9 39	25 15
Jean de la Lande, S., Beauce	6 00	42 10	9 00	9 00	3 00	2 25	15 00	15 50	9 70	8 15	43 00
Jean Deschaillons, S., Lotbinière	20 50	71 85	16 80	19 00	23 00	21 80	10 00	30 40	5 00	15 50	75 00
Jean, S., I.O., Montmorency	10 25	23 65	6 00	44 30	16 00	4 00	10 00	10 50	4 00	5 00	48 50
Jean-Port-Joli, S., L'Islet	45 75	47 70	31 90	40 30	29 70	......	60 00	44 00	48 00	38 26	115 00
Jeanne d'Arc, S., Lévis	20 00	60 00	17 00	20 00	18 00	36 00	34 00	20 00	15 00	20 00	33 00
Joachim, S., Montmorency	26 00	25 00	20 00	20 00	20 50	35 00	18 00	28 08	25 00	30 00	25 00
Joly, (S. Janvier), Lotbinière	17 22	20 00	13 67	17 03	11 78	18 00	21 00	13 50	21 50	18 50	52 00
Joseph de Beauce, S., Beauce	58 85	74 15	46 60	76 30	34 85	45 80	......	77 00	49 00	59 00	173 45
Joseph, S., Kamouraska	8 68	35 00	5 67	7 46	5 59	8 34	16 00	7 12	6 57	7 27	23 00
Joseph, S., (Lauzon), Lévis	21 00	202 42	27 00	42 00	37 00	80 00	20 00	39 00	21 00	25 00	244 15
Joseph, S , de Québec	13 28	207 35	11 03	18 63	43 04	67 10	11 69	16 28	13 50	18 27	212 80
Jules, S., Beauce	7 50	16 77	5 63	6 41	7 77	8 30	8 43	7 00	9 23	7 06	37 70
Julie, S., Mégantic	6 00	15 45	5 00	8 00	15 00	6 00	7 30	6 00	6 00	5 00	26 00
Just de Bretenière, S., Montmorency	......	46 70	......	10 00	......	......	......	......	......	......	......
Justine, S., Dorchester	17 18	103 52	10 81	20 06	15 81	15 00	17 24	21 99	24 78	12 27	92 05
Kamouraska, (S. Louis), Kam.	5 40	55 00	4 10	7 20	3 45	18 65	6 60	9 75	6 65	8 00	50 00
Lac Edouard, Québec	14 50	15 00	12 60	11 90	8 35	14 07	12 10	16 31	12 70	13 91	18 25
Lac Frontière, Montmagny	2 53	16 00	2 00	2 44	1 17	2 33	3 13	1 82	1 46	1 60	5 63
Lac Noir, (S. Désiré), Mégantic	45 20	85 00	26 70	50 00	47 50	60 08	......	48 00	47 00	55 35	158 75
La Durantaye, Bellechasse	13 36	25 00	11 23	11 56	13 58	12 17	13 69	10 59	14 61	12 61	37 50
Lambert, S., Lévis	14 50	30 25	12 00	14 00	11 00	10 50	18 00	12 00	......	12 00	......
Lambton, Beauce	16 00	36 00	15 00	21 00	16 50	20 00	21 00	30 00	......	......	......
Laurent, S., I.O., Montmorency	15 14	25 00	16 85	16 87	23 65	14 30	13 92	17 24	11 92	13 00	47 60
Laval, Montmorency	12 60	20 00	12 00	13 50	17 65	11 00	12 00	10 00	10 00	12 00	17 10
Lazare, S., Bellechasse	11 90	24 40	8 30	10 30	12 30	11 22	10 00	14 00	18 75	12 75	50 00
Leeds, Mégantic	10 68	27 40	10 18	16 89	11 68	19 73	24 40	13 55	12 00	11 13	6 60

Paroisses	Nègres	Ass. P. aux v. de g.	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etrang.	Clercs	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.
Léonard, S., Portneuf	27 34	25 00	22 00	23 50	31 35	23 80	37 20	21 55	15 00	22 00	54 25
Limoilou, (S. Charles), de Québec,	62 30	253 80	48 10	44 20	50 05	54 00	100 00	50 10	69 10	61 25	428 40
Loretteville, (S. Ambroise), Québec	37 23	162 00	36 69	60 00	91 50	60 96	30 00	38 10	28 50	31 76	275 00
Lotbinière, (S. Louis), Lotbinière	23 26	46 35	18 25	23 00	23 22	29 65	30 10	35 50	33 40	28 20	82 50
Louis, de Courville, S., Québec	10 00	100 00	9 00	10 00	24 00	2 50	10 00	15 00	10 00	9 00	125 00
Louis de Gonzague, S , Dorchester	7 81	10 15	7 74	12 12	4 54	16 53	9 50	10 07	7 50	7 49	42 20
Louise, S., L'Islet	12 00	17 50	10 00	13 50	15 00	50 00	13 70	17 00	12 50	14 00	30 00
Luc, S., Dorchester (Dijon)	3 41	3 00	1 28	7 97	6 07	2 00	1 85	1 65	1 00	1 67	11 00
Lucie, S., de Beauregard, Montma.	12 32	28 57	8 13	12 72	4 68	10 65	9 92	8 14	9 41	7 99	18 00
Ludger, S., Beauce	23 00	42 00	16 12	16 42	20 08	33 50	30 50	32 86	30 07	29 15	85 60
Ludger, S., R. du Loup, Témisc.	20 00	100 00	19 34	25 39	33 47	30 00	20 00	20 00	20 00	20 00	30 00
Magloire, S., Bellechasse	18 04	52 00	19 72	26 45	11 75	14 00	38 80	23 50	20 76	17 85	35 00
Maizerets (S. Pascal B.), Québec	16 00	80 00	......	25 00	33 00	30 00	30 00	50 00	15 00	16 19	123 00
Malachie, S., Dorchester	28 69	60 55	22 07	32 54	20 10	67 65	34 05	26 89	29 80	32 15	55 00
Malo, S. (S. Angèle), de Québec	100 00	325 00	100 00	200 00	66 00	100 00	75 00	75 00	75 00	100 00	450 00
Marc des-Carrières, S., Portneuf	36 91	67 12	31 09	37 91	26 26	40 51	43 68	30 35	32 49	28 50	110 95
Marcel, S., L'Islet	9 46	30 73	6 91	13 07	9 60	......	10 16	11 56	8 16	9 34	30 00
Marguerite, S., Dorchester	7 33	37 80	8 60	7 22	10 87	14 67	13 50	14 16	5 50	5 10	58 75
Marie, S., Beauce	55 40	147 45	59 20	112 05	47 20	122 00	96 24	124 00	61 10	62 00	163 40
Martin, S., Beauce	21 04	98 00	18 50	25 30	15 82	37 74	25 78	25 00	34 74	29 48	79 12
Martine S., Courcelles, Beauce	12 00	30 00	10 00	15 00	5 00	12 00	13 00	10 00	11 97	7 00	......
Maurice, S., Thetford, Mégantic	16 25	123 60	14 60	20 00	15 00	21 75	20 35	24 00	18 75	19 00	101 20
Méthode, S., Beauce	15 08	47 50	14 15	16 37	11 55	20 35	15 27	18 18	18 30	19 17	82 10
Michel, S., Bellechasse	37 15	45 90	29 50	33 40	34 40	40 20	52 30	26 00	......	31 00	75 00
Michel-Archange, S., de Québec	12 45	61 50	12 40	19 75	17 50	11 25	17 00	14 43	19 38	23 55	68 85
Montauban, N.-D. des Anges, P.	7 22	9 90	11 00	14 60	10 96	12 30	11 25	12 50	9 00	12 00	20 00
Mont-Carmel, Kamouraska	23 13	70 00	21 00	20 37	29 75	81 00	43 00	24 25	27 36	19 81	84 25
Montmagny, (S. Thomas), Mont.	48 00	348 00	......	70 00	80 00	125 62	55 21	150 00	80 00	52 00	232 00
Monique, S.,	......	25 00	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Narcisse, S., Beaurivage, Lotbinière	13 95	40 00	10 22	12 56	9 10	8 00	31 40	21 00	7 37	12 65	20 00
Nazaire, S., Dorchester	4 60	11 70	4 50	5 10	4 75	4 25	6 50	7 50	4 70	3 75	10 50

Paroisses	Nègres	Ass. P. aux v. de g.	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Dim. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.
Nérée, S., Bellechasse	5 00	20 00	8 00	5 33	10 18	13 67	9 27	7 50	6 50	6 00	10 00
Neuville, (S. François de S.), P.	17 72	85 00	24 67	32 74	22 25	40 00	20 00	35 00	33 00	32 21	65 00
Nicolas, S., Lévis	9 00	31 00	7 00	15 00	16 65	11 00	11 85	10 50	12 00	19 00	90 00
N.-D. de Grâces, de Québec	50 00	91 00	39 00	36 00	23 00	64 00	44 00	47 00	33 00	29 00	100 00
N.-D. de la Guadeloupe	40 15	......	30 57	37 93	18 45	38 24	34 55	17 23	33 24	31 49	57 50
N.-D. de lz Garde, de Québec	10 27	34 00	8 62	18 40	23 00	9 30	11 55	8 71	12 04	10 11	54 60
N.-D. de la Paix	16 50	23 00	12 15	24 18	29 15	10 53	13 19	3 73	12 80	18 54	30 47
N.-D. de la Providence, Beauce	4 75	50 00	4 15	4 74	2 78	5 20	5 54	3 90	5 94	6 49	19 75
N.-D. de Lévis	158 37	345 80	150 51	207 60	94 58	155 83	128 00	146 42	157 33	......	300 00
N.-D. de Lourdes, Mégantic	14 00	17 00	11 00	14 00	13 00	19 50	15 00	13 25	8 75	12 50	37 95
N.-D. de Québec	75 00	346 61	50 00	100 00	100 00	75 00	70 00	50 00	50 00	50 00	250 00
N.-D. de Recouvrance, Québec-O.	35 00	150 00	30 00	100 00	33 00	45 00	43 00	53 00	33 00	35 00	200 00
N.-D. Laurentides, Québec	8 00	125 00	7 00	10 00	8 00	8 00	10 00	50 00	10 00	10 00	40 00
N.-D. des Victoires	10 00	40 00	10 00	25 00	10 00	15 00	15 00	10 00	6 00	5 00	30 00
N.-D. du Chemin, de Québec	54 00	268 00	28 00	95 00	35 00	62 00	90 00	200 00	25 00	30 00	118 00
N.-D. de Portage, Témiscouata	5 00	33 09	3 00	5 00	3 05	4 00	2 50	2 73	3 12	3 01	......
N.-D. du Rosaire	7 53	30 00	7 77	8 11	17 37	11 72	11 25	10 40	10 11	7 86	32 00
N.-D. du S.-C., d'Issoudun, Lot.	3 00	20 00	4 00	12 30	7 50	7 80	12 00	10 50	7 97	6 00	21 50
Octave, S., de Dosquet, Lotbinière	9 00	7 85	7 65	9 75	18 35	11 30	9 55	9 85	9 60	......	......
Omer, S., Kamouraska	6 89	30 53	8 11	13 22	6 34	......	14 54	26 77	7 55	8 49	33 90
Onésime, S., Kamouraska	7 00	7 80	7 00	10 00	8 10	11 80	11 55	12 40	8 70	8 00	7 00
Pacôme, S., Kamouraska	30 00	80 00	28 00	42 00	28 00	80 00	50 00	55 00	26 60	35 00	93 00
Pamphile, S., L'Islet	24 06	51 00	23 10	37 27	13 79	......	40 50	47 87	20 00	30 82	125 25
Parisville (S. Jacques), Lotbinière	5 10	......	4 60	9 00	11 00	7 00	9 00	7 25	4 95	5 05	35 00
Pascal, S., Kamouraska	30 35	171 37	40 50	67 70	27 40	66 00	67 30	59 23	55 00	51 30	140 00
Patrice, S., Beaurivage, Lotbinière	6 44	7 33	5 27	7 20	6 00	5 04	20 38	10 24	7 24	5 52	39 05
Patrice, S., de Québec	30 00	475 80	25 00	250 00	66 08	20 00	30 00	20 00	50 00	25 00	300 00
Paul de Montminy, S., Montmagny	4 00	10 00	4 00	12 00	9 00	8 00	10 00	6 50	8 30	6 00	30 00
Perpétue, S., L'Islet	21 00	23 00	19 50	22 50	21 50	......	36 70	25 00	35 60	27 60	80 00
Philémon, S., Bellechasse	8 00	15 50	6 75	8 50	8 50	12 66	11 00	12 00	8 50	8 00	50 00
Philibert S., Beauce	0 75	12 00	0 50	1 00	0 50	0 75	2 20	1 00	0 75	0 50	6 00

Paroisses	Nègres	Ass. P. aux v. de g.	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colo-nisa-ton	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Glorif. Fonda-teurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.
Philippe, de Néri, S., Kamouraska	11 15	30 00	10 75	18 00	25 60	12 85	26 80	8 00	13 50	9 50	48 00
Philomène, S., Lotbinière	10 50	50 00	7 70	12 00	15 60	37 76	10 00	10 00	......	10 00	45 00
Pierre-Baptiste, S., Mégantic	7 50	21 42	10 30	14 93	10 06	14 31	17 26	12 70	9 18	9 70	35 00
Pierre, S., I.O., Montmorency	10 83	17 00	11 28	12 00	15 50	13 83	15 00	13 18	10 00	11 68	17 00
Pierre, du Sud, S., Montmagny	21 85	70 00	16 00	55 00	26 70	27 00	30 00	68 57	7 00	29 71	50 00
Pintendre, (S. Louis), Lévis	10 86	16 00	9 56	8 00	8 32	13 02	10 18	8 73	11 00	12 00	27 50
Plessiscille, (S. Calixte), Mégantic	97 00	150 00	145 09	163 31	118 60	160 52	142 77	168 49	118 00	147 36	186 00
Pontbriand, Mégantic	7 62	22 00	7 63	8 58	7 32	8 47	8 21	9 29	10 91	8 36	37 15
Pont-Rouge, Portneuf	69 00	118 00	60 00	95 00	46 00	88 75	137 40	107 00	100 00	68 50	160 00
Portneuf, (N.-Dame), Portneuf	17 75	59 25	11 50	16 60	17 90	14 00	12 50	12 80	12 50	13 40	122 75
Prosper, S., Dorchester	27 75	60 00	25 00	39 00	20 00	40 00	40 00	45 00	45 00	45 00	135 00
Raphaël, S., Bellechasse	10 00	75 00	14 00	13 00	12 00	43 00	15 00	10 00	14 00	12 00	75 00
Raymond, S., Portneuf	115 00	100 00	74 82	240 00	60 00	145 00	137 00	108 64	116 90	101 83	245 00
Rédempteur, T. S., Lévis	13 46	14 98	13 06	16 54	13 16	14 09	13 78	11 49	11 27	12 41	28 00
Rémi, S., Lac-aux-Sables, Port.	14 50	25 00	12 50	20 00	19 00	12 00	13 00	......	12 00	12 00	75 00
Rivière-à-Pierre, Portneuf	15 53	10 00	22 46	17 09	15 38	19 34	20 42	22 37	......	18 00	43 00
Rivière du Loup, (S. Patrice)	45 00	361 00	53 00	100 00	48 34	116 92	245 86	104 25	134 80	130 33	200 00
Rivière-Ouelle, Kamouraska	30 00	115 00	25 00	75 00	22 00	47 00	140 00	37 00	30 00	25 00	75 00
Robertsonville, Mégantic	8 66	......	9 80	9 70	9 30	10 38	12 30	10 58	9 25	6 50	30 00
Roch, S., de Québec	171 75	263 00	185 00	172 50	147 00	130 00	163 00	141 00	220 65	168 00	......
Roch des Aulnaies, S., L'Islet	17 32	70 50	16 77	21 50	22 40	69 40	22 18	22 40	10 00	13 50	50 00
Romuald, S., Lévis	20 00	125 00	15 00	50 00	18 00	25 00	20 00	15 00	12 00	15 00	200 00
Rose, S., Dorchester	8 84	26 00	8 40	9 67	7 00	6 00	......	17 75	5 00	......	25 00
Sabine, S., Bellechasse	8 00	10 75	9 35	12 05	7 50	10 60	12 55	9 20	9 70	8 20	45 00
Sacré-Cœur de Jésus, Beauce	25 00	42 00	10 00	30 00	24 00	30 11	23 00	10 00	25 00	20 00	25 00
Sacré-Cœur de Jésus, Québec	25 28	236 42	25 00	35 00	62 50	10 00	15 00	25 00	30 00	30 00	263 00
Sacrement, T. S., Québec	7 00	375 00	10 00	35 00	35 00	12 00	15 00	7 50	25 00	10 00	160 00
Samuel, S., Beauce	20 80	51 50	13 30	24 75	16 50	24 00	22 00	23 90	25 50	21 40	70 00
Sauveur, S., de Québec	110 00	550 00	50 48	115 34	......	......	125 00	116 65	102 00	126 42	599 15
Sébastien, S., Beauce	......	38 20	15 00	14 00	18 25	25 00	24 00	19 40	25 00	25 00	65 95
Scott, (S. Maxime), Beauce	9 00	38 00	8 20	9 10	7 00	8 20	11 00	7 60	10 40	8 50	40 00

Paroisses	Nègres	Ass. P. aux v. de g.	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etrang.	Clercs	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.
Sévérin, S., Beauce	5 50	9 00	6 00	8 00	6 80	......	6 12	13 50	......	9 50	18 50
Sillery (S. Colombe), Québec	15 20	66 20	16 00	91 28	22 47	10 00	14 00	15 00	10 00	12 00	46 00
Simon-les-Mines, S., Beauce	......	11 00	......	5 07	2 80	4 10	7 60	9 70	4 45	6 75	20 00
Sophie, S., Mégantic	5 00	5 00	4 50	7 00	6 37	6 50	6 50	5 00	4 00	6 75	53 00
Stacona, S. Zéphirin), Québec	36 91	79 00	45 01	25 00	25 33	19 00	......	20 00	27 44	29 50	200 00
Standon, (S. Léon), Dorchester	8 00	43 25	16 48	11 85	13 57	23 55	21 80	21 50	21 53	21 33	100 00
Stoneham, Québec, et Tewkesbury	10 24	14 72	9 50	15 85	9 16	22 27	34 84	30 52	15 52	9 62	53 60
Sylvestre, S., Lotbinière	29 28	27 63	13 17	24 07	16 42	20 00	......	18 97	20 80	12 30	40 00
Théophile, S., Beauce	10 50	48 00	15 10	14 50	12 15	16 70	19 30	15 00	22 50	20 50	68 75
Thérèse, S., Beauport, Québec	10 00	10 00	8 00	10 00	9 00	11 47	10 00	7 50	10 00	10 00	46 30
Thetford, (S. Alphonse), Mégantic	45 04	203 25	25 12	75 38	66 42	25 17	35 00	59 78	30 33	42 85	350 00
Thuribe, S., Portneuf	9 00	30 00	7 00	10 10	6 00	12 00	13 00	8 00	9 50	8 00	36 25
Tite des Caps, S., Montmorency	19 00	26 00	12 00	16 00	16 00	20 00	20 00	20 00	19 60	15 00	25 00
Tourville, (S. Clément), L'Islet	9 54	35 87	11 18	26 58	14 10	......	23 64	25 65	22 56	21 25	65 00
Ubald, S., Portneuf	19 12	25 00	15 69	21 21	25 12	30 35	20 27	18 40	28 32	18 95	65 00
Val Alain ou Riv. du Chêne, Lot.	5 00	5 50	5 25	6 25	5 75	6 50	6 00	6 30	4 00	6 00	5 00
Valcartier, (S. Gabriel), Québec	4 35	9 00	5 50	5 50	6 00	10 00	9 50	10 00	8 00	6 00	5 60
Vallier, S., Bellechasse	10 31	45 00	3 00	14 19	8 40	40 00	......	15 00	6 00	7 00	61 50
Victor, S., de Tring, Beauce	5 00	15 00	5 00	37 00	21 40	46 91	42 60	38 00	5 00	31 68	125 00
Village des Hurons, Québec	9 00	35 00	8 50	20 25	15 00	7 00	18 10	9 00	7 75	7 25	15 00
Villeroy (S. Philéas), Lotbinière	7 85	45 00	5 40	7 35	6 28	6 20	9 80	11 24	10 40	8 37	7 50
Vincent de Paul, S., Québec	94 28	100 00	96 00	120 90	90 93	82 14	95 56	79 73	115 98	91 14	162 45
Zacharie, S., Beauce	16 00	89 00	18 00	16 00	18 00	37 00	36 00	25 00	25 00	14 00	25 00
Anonyme	......	2 25	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Divers: Communautés et anonymes	36 25	3657 33	6 00	210 00	46 55	13 00	30 35	57 50	47 83	6 00	22 20

Les dispenses pour les Collectes de même que pour le Cathédratique doivent être demandées et obtenues par écrit. Elles ne sont accordées régulièrement que pour l'année courante.

Québec, le 31 décembre 1946.

J.-M.-Rodrigue *Cardinal* VILLENEUVE, O.M.I., *Archevêque de Québec.*

TABLEAU DES COLLECTES COMMANDÉES DANS LE DIOCESE DE QUÉBEC POUR L'ANNÉE 1947

Les collectes commandées pour l'année 1947 seront les suivantes :

On doit les annoncer le dimanche précédent ; les faire à toutes les messes, puis en envoyer tout le produit au Procureur de l'Archevêché, avant le 15 décembre, (SD. 430 § 2).

1. Le 6 Janvier .... Pour les Nègres d'Afrique.
2. Le 20 Janvier .... Pour les enfants victimes de la guerre.
3. Le 18 Février .... Pour les diocèses de la Sask.
4. Le 4 Mars .... Pour le Denier de S. Pierre.
5. Le Vendredi-Saint .... Pour la Terre-Sainte.
6. Sol. de la S.-Jean-Bapt. Pour la Société de Colonisat.
7. Sol. de SS. Pierre et P. Pour le Sém. des Miss. Étran
8. Le IVe Dim. d'Aout .. Pour l'Oeuvre des Clercs.
9. Le Dim. Prop. de la Foi Pour l'Oeuvre de la Prop. de la Foi.
10. Le 1er Novembre ...... Pour la glorificat. des Fondat. de lÉglise de Canada.
11. Le 8 Décembre ...... Pour les Facultés ecclésiastiques de l'Université Laval.
12. La contribution de 5 sous *per capita* pour les Oeuvres diocésaines sera recueillie soit par quêtes à l'église ou par quêtes à domicile au cours de l'année (SD. 436 § 2).
13. De même, les Aumônes du Carême doivent être transmises à la procure de l'Archevêché.

TABLEAU DES COLLECTES

COMMANDÉES DANS LE DIOCESE DE QUÉBEC ET RAPPORT POUR L'ANNÉE 1947

1. LE 6 JANVIER .... Pour les Nègres d'Afrique.
2. LE 16 FÉVRIER .... Pour les diocèses de Sask.
3. LE 5 MARS .... Pour le Denier de S. Pierre.
4. LE VENDREDI-SAINT.... Pour la Terre-Sainte.
5. SOL DE LA S. JEAN-B. .. Pour la Société de Colonis.
6. SOL. DES SS. PIERRE ET P. Pour le Sém. des Miss. Étran.
7. LE IVe DIM. D'AOUT.... Pour l'Oeuvre des Clercs.
8. LE DIM. PROP. DE LA FOI Pour l'Oeuvre de la Propagation de la Foi.
9. LE 1ER NOVEMBRE...... Pour la glorification des Fondateurs de l'Église canadienne
10. LE 8 DÉCEMBRE ...... Pour les facultés eccl. de l'Université Laval.
11. CONTRIBUTION DE 5 SOUS *per capita.* Oeuvre diocésaines.

N. B. — Le produit de toutes les collectes doit être entre les mains du Procureur de l'Archevêché le 15 décembre.(SD. 430 § 2).

La collecte pour l'Oeuvre de la Propagation de la Foi doit être remise au Directeur de l'Oeuvre. 3, Boulevard Charest, Québec.

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.
Adalbert, S., L'Islet	11 00	12 00	11 75	8 40	14 75	14 25	18 08	15 72	8 40	47 00
Adrien, S., d'Irlande, Mégantic	7 75	10 32	9 69	7 52	10 06	10 23	9 28	9 42	8 03	19 02
Agapit, S., Lotbinière	21 00	10 00	15 00	22 00	9 75	12 00	11 00	10 00	8 00	15 00
Agathe, S., Lotbinière	6 75	5 00	8 25	3 50	7 00	9 00	15 00	10 00	5 75	15 00
Alban, S., Portneuf	29 50	24 35	32 05	24 50	26 35	35 85	26 85	30 15	46 00	......
Albert, S.,	10 00	10 00	10 00	10 00	10 00	10 00	10 00	10 00	10 00	10 00
Alexandre, S., Kamouraska	61 00	40 00	58 00	37 00	60 00	142 00	65 00	61 00	50 00	105 00
Alfred, S., Beauce	5 10	2 17	5 86	2 58	6 50	5 21	5 71	4 98	4 45	5 00
Anasthasie, S., (Lyster), Mégantic	40 18	43 50	50 67	23 84	51 06	47 45	45 92	45 65	37 11	90 00
Ancienne Lorette, Québec	35 00	30 00	40 00	55 00	35 00	30 00	40 00	75 00	35 00	175 00
André, S., Kamouraska	9 63	9 25	21 77	14 21	10 08	9 24	18 61	8 52	9 97	56 75
Ange-Gardien, Montmorency	31 50	28 80	32 00	20 50	35 10	36 65	37 95	39 50	33 35	80 90
Anges, SS., Beauce	3 91	3 25	3 30	2 38	......	......	......	......	......	......
Anne de Beaupré, S., Montmorency	67 21	76 22	86 68	59 52	100 00	100 00	90 00	138 73	84 12	128 60
Anne de la Pocatière, S., Kamouraska	70 50	59 50	60 00	47 60	210 00	84 70	51 25	33 21	61 82	165 00
Anselme, S., Dorchester	40 85	41 00	28 70	24 87	31 02	41 28	36 20	48 25	......	103 00
Antoine-Daniel, S.,	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	5 00
Antoine de Tilly, S., Lotbinière	15 00	6 00	20 00	10 00	8 00	10 00	15 00	11 00	8 00	40 00
Antonin, S., Témiscouata	15 45	17 36	23 35	10 21	21 15	18 42	20 18	17 51	16 26	75 00
Apollinaire, S., Lotbinière	18 12	33 10	44 30	25 20	32 36	42 70	31 95	24 65	26 40	75 00
Apolline, S., Montmagny	5 85	4 50	6 50	5 00	6 20	5 00	6 10	4 25	4 10	25 00
Armagh, (S. Cajétan), Bellechasse	22 02	23 84	31 00	......	49 77	47 75	42 18	35 50	28 87	38 12
Athanase, S., Kamouraska	3 00	3 00	4 00	4 00	4 00	5 00	5 00	3 00	3 00	5 00
Aubert, S., L'Islet	21 61	16 00	26 65	18 50	77 57	31 85	25 65	22 45	19 30	72 00
Augustin, S., Portneuf	22 53	10 00	60 00	41 84	72 65	84 90	20 00	20 00	28 00	68 45
Aurélie, S., Beauce	3 00	3 00	3 00	5 00	3 00	3 00	3 00	3 00	3 00	25 00
Basile, S., Portneuf	27 00	20 00	49 00	19 00	20 00	24 00	26 00	26 00	23 00	108 00
Beauceville, (S. François), Beauce	33 00	38 00	101 00	40 00	61 00	69 00	60 00	48 00	38 00	240 00
Beaumont, Bellechasse	11 75	8 15	15 61	10 83	14 11	18 77	21 93	14 28	7 78	17 35
Beauport, Québec	35 00	......	50 00	83 50	25 00	40 00	25 00	30 00	25 00	250 00
Beaupré, (N.-D. du S.-R.), Mont.	34 00	37 00	43 00	19 54	15 00	15 00	20 00	33 00	20 00	80 00
Belvédère, (SS. Martyrs), Québec	25 00	25 00	25 00	115 22	25 00	25 00	25 00	25 00	25 00	239 00

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainet	Colonisation	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.
Benjamin, S., Dorchester	14 00	23 00	33 00	20 00	34 00	30 00	......	17 00	23 50	56 00
Benoît-Labre, S., Beauce	7 36	8 65	10 23	9 11	13 77	22 83	13 72	16 78	17 25	45 00
Bernadette, S., (Lauzon)	8 40	6 25	10 50	4 00	4 50	6 00	4 60	5 20	3 10	60 00
Bernard, S., Dorchester	12 84	17 86	23 14	14 12	19 86	22 15	35 67	20 06	23 57	75 00
Berthier, Montmagny	18 00	10 00	16 40	14 00	15 00	12 00	25 00	11 50	13 00	27 00
Bienville, Lévis	28 00	20 00	24 00	38 00	21 00	·20 00	21 00	23 00	23 00	170 00
Boischatel, Montmagny	25 75	8 25	17 00	41 05	23 62	18 68	24 82	41 59	27 18	52 40
Braekeyville, (S. Hélène), Lévis	10 50	9 80	18 00	19 10	10 50	10 00	9 50	9 25	10 00	40 00
Broughton, (S. Pierre), Beauce	15 00	14 63	55 00	26 30	23 36	......	35 31	20 69	20 45	80 00
Bruno, S., Kamouraska	12 00	8 00	15 00	9 00	30 00	18 00	25 00	9 00	10 00	60 00
Buckland, (N.-D. Auxil.), Bellechasse	12 00	10 00	6 00	6 00	9 00	20 00	10 00	24 00	8 00	60 00
Camille, S., Bellechasse	5 00	6 00	7 00	6 00	22 00	22 21	8 00	15 00	7 44	26 00
Cap-Rouge, Québec	11 75	7 50	18 50	20 90	8 40	14 60	44 25	6 20	6 00	34 50
Cap St-Ignace, Montmagny	34 75	26 50	22 10	39 15	35 25	33 00	41 75	30 00	28 10	80 00
Cap Santé, Portneuf	10 00	7 50	15 00	18 00	9 00	15 00	13 00	11 00	13 00	63 50
Casimir, S., Portneuf	12 00	32 00	29 00	20 00	35 00	27 00	35 00	32 00	40 00	100 00
Catherine, S., Portneuf	30 00	15 00	50 00	24 89	20 00	38 00	28 80	12 55	10 10	75 00
Charles, S., Bellechasse	30 00	21 00	50 00	27 00	21 10	18 00	15 00	25 00	20 00	55 00
Charlesbourg, Québec	100 00	105 60	150 00	60 95	150 00	153 50	140 00	188 75	130 85	200 00
Charles Garnier, S.,	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Charny (N.-D.), Lévis	91 44	89 94	118 44	35 76	87 67	104 50	70 53	77 21	110 71	154 00
Château-Richer, Montmorency	64 00	60 00	77 00	72 00	60 00	65 00	60 00	......	33 00	120 00
Christine, S., Portneuf	7 00	5 00	9 00	4 80	6 75	7 45	6 75	6 10	5 00	26 00
Christ-Roi, (Villemay), Lévis	35 00	26 00	75 00	35 60	76 75	43 30	48 00	33 10	45 50	160 00
Claire, S., Dorchester	44 66	38 72	41 45	41 34	44 41	51 00	51 00	41 48	58 28	110 00
Clothilde, S., Beauce	8 86	6 57	10 55	9 40	8 29	7 00	11 00	6 29	9 31	40 00
Cœur de Marie, S., Mégantic	16 18	9 14	10 73	10 24	12 07	16 31	11 15	7 49	10 00	18 20
Cœur-de-Marie, S., Québec	52 75	00	170 50	48 35	......	......	100 00	71 25	74 50	310 25
Coleraine et Vimy, Mégantic	33 00	25 25	48 00	13 00	33 00	15 00	......	......	30 65	60 00
Côme, S., ce Kennébec, Beauce	36 85	33 70	45 00	35 35	39 80	45 30	45 20	54 15	30 00	115 00
Cranbourne, (S. Odilon), Dorchester	25 00	20 00	30 00	25 00	35 00	25 00	31 00	20 00	25 00	76 00
Croix, S., Lotbinière	21 65	20 00	32 40	48 00	33 99	28 07	60 37	32 10	32 64	110 00

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.
Cyprien, S., Dorchester	12 45	10 33	13 98	8 57	10 79	13 59	14 80	12 76	10 06	22 58
Cyrille, S., L'Islet	23 89	20 53	20 65	20 18	46 00	......	32 48	24 60	20 00	58 00
Damase, S., L'Islet	11 10	8 90	12 10	9 60	17 33	12 35	12 15	9 25	9 75	......
Damien, S., Bellechasse	15 00	17 00	20 00	16 00	15 00	21 00	20 00	......	15 40	53 00
David, S., Lévis	50 00	49 00	71 00	43 00	52 00	......	......	......	30 54	......
Denis, S., Kamouraska	16 00	9 19	18 78	15 00	15 00	......	19 40	13 64	9 93	40 25
Deschambault, Portneuf	21 30	22 15	31 20	21 37	24 02	24 34	32 00	19 24	14 07	71 50
Dominique, S., de Québec	15 00	25 00	130 00	85 22	25 00	15 00	30 00	15 00	50 00	191 80
Donnacona, Portneuf	64 00	66 31	99 15	64 17	86 56	79 65	52 81	......	30 65	140 00
Ecureuils, Les Portneuf	13 63	20 62	30 09	15 05	24 83	32 69	28 51	20 56	18 40	36 00
Edouard, S., Lotbinière	25 00	22 37	34 22	28 25	33 60	32 77	29 74	34 00	27 47	90 00
Eleuthère, S., Kamouraska	36 80	33 00	40 00	30 75	32 35	......	......	42 67	51 00	65 00
Eloi-les-Mines, S., Portneuf	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Elzéar, S., Beauce	12 10	10 36	16 00	9 60	14 04	13 16	17 41	19 30	12 25	55 00
Emile, S., Québec	42 32	54 43	56 88	23 24	49 60	51 03	51 52	54 28	44 86	61 65
Emmélie, S., Lotbinière	5 00	5 00	10 00	10 00	6 00	......	5 00	8 00	6 00	54 15
Enfant-Jésus, S., Beauce	11 00	10 00	28 00	16 00	6 00	10 00	15 00	7 00	10 00	75 00
Ephrem, S., Beauce	36 23	35 94	51 24	21 45	37 19	30 00	40 12	41 16	31 83	105 50
Esprit, S., de Québec	18 00	19 00	25 00	30 00	21 00	32 00	28 00	20 00	18 00	75 00
Etienne, de Lauzon, S.,. Lévis	8 65	6 15	13 37	8 60	9 35	......	11 30	8 25	6 10	10 00
Eugène, S., L'Islet	27 50	23 75	53 50	24 00	38 63	55 38	37 70	40 45	26 15	69 55
Euphémie, S., Montmagny	7 00	6 65	7 35	9 00	12 00	13 25	11 50	8 30	7 95	20 00
Evariste, S., Beauce	12 32	9 17	11 76	13 90	10 19	14 23	15 46	6 30	7 00	35 00
Fabien, S., Montmagny	12 00	14 92	15 90	13 27	15 40	15 91	15 56	15 60	14 30	72 40
Famille, S., I.O., Montmorency	17 70	15 26	33 13	15 74	33 37	35 25	36 81	27 59	19 14	40 80
Félicité, S.,	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Ferdinand, S., d'Halifax, Még.	29 80	32 50	41 50	21 50	53 00	56 00	53 00	34 00	30 00	89 00
Ferréol, S., Montmorency	24 00	20 00	35 00	36 50	31 30	26 50	28 00	27 00	27 25	90 00
Fidèle, S., de Québec	45 00	15 00	20 00	65 70	56 00	58 00	25 00	50 00	55 00	355 50
Flavien, S., Lotbinière	20 00	15 00	22 00	22 00	18 00	22 00	20 00	19 00	19 00	80 00

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colo-nisa-tion	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Glorif. Fonda-teurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.
Foy, S., Québec	11 25	9 17	20 10	10 32	39 55	50 00	41 82	40 39	35 37	60 00
Frampton, Dorchester	22 14	18 45	21 11	13 92	15 40	28 47	34 33	23 53	18 06	90 00
François d'Assise, S., de Québec	75 00	50 00	200 00	94 00	100 00	95 00	150 00	95 00	88 00	455 00
François, S., I.O., Montmorency	5 60	6 00	7 50	6 03	9 75	8 35	10 04	10 07	6 14	25 60
François, S., Montmagny	25 20	26 44	60 15	16 35	42 00	29 15	39 15	32 15	35 60	28 05
Françoise Cabrini, S.,			100 00		......	......	......	......	......	......
François-Xavier, S., R. du L. Tém.	119 25	100 00	136 00	54 00	107 00	98 00	105 00	106 00	100 00	157 00
Françoise-Romaine, S., Lotbinière	1 00	1 00	14 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	2 00
Frédéric, S., Beauce	21 43	10 15	10 63	16 50	23 28	28 00	24 95	21 80	15 60	57 40
Gabriel-Lall,. S.,	4 80	4 50	6 00	5 35	5 65	5 45	5 40	3 85	4 90	......
Gédéon, S., Beauce	25 43	13 53	42 03	17 80	67 09	38 82	28 55	20 14	25 00	100 00
Georges, S., Beauce	131 33	92 00	216 26	55 00	84 85	......	130 43	105 00	110 00	400 00
Gérard-Majella, S., Québec	5 06	9 64	17 50	28 10	10 00	15 00	20 00	5 00	5 00	25 00
Germain, S., Kamouraska	12 40	4 00	5 20	6 60	6 00	5 80	6 40	7 80	6 70	16 80
Germaine, S., Dorchester	17 60	16 00	30 00	31 09	25 00	20 30	25 40	20 00	15 00	141 85
Gervais, S., Bellechasse	38 00	21 00	40 00	20 50	40 00	......	25 00	34 75	24 00	60 00
Giffard, (S. Ignace), Québec	55 00	20 00	100 00	7500	75 00	50 00	30 00	50 00	20 00	210 00
Gilbert, S., Portneuf	6 86	4 57	6 41	5 05	5 50	9 35	5 04	6 44	5 56	5 00
Gilles, S., Lotbinière	8 00	6 00	10 00	8 00	12 00	10 00	8 00	10 00	10 00	55 00
Grégoire, S., Montmorency	25 00	25 00	60 00	24 00	25 00	20 00	30 00	20 00	20 00	306 65
Grondines, Portneuf	20 00	......	35 77	25 00	20 63	25 10	26 40	24 60	20 36	40 00
Hélène, S., Kamouraska	26 36	20 43	32 60	19 00	50 90	29 13	13 59	13 89	18 03	40 96
Hénédine, S., Dorchester	35 29	33 00	44 00	5 00	46 05	40 85	32 37	50 37	29 00	32 00
Henri, S., Lévis	54 00	33 00	50 00	21 00	46 00	44 00	50 00	50 00	30 00	100 00
Hilaire de Dorset, S., Beauce	1 37	1 23	1 74	1 30	1 61	1 71	1 37	1 35	1 30	17 75
Honfleur, Bellechasse	5 25	3 75	4 45	4 75	4 40	5 05	3 90	3 70	4 25	28 00
Honoré, de Shenly, S., Beauce	25 70	23 76	17 82	32 00	18 95	20 62	27 20	24 00	21 00	110 00
Ile-aux-Grues, Montmagny	7 40	6 40	11 85	8 00	8 75	13 10	9 60	14 85	7 10	17 60
Islet, L', (N.-Dame), L'Islet	58 65	57 00	84 73	41 72	79 62	......	99 50	70 25	57 35	100 00
Inverness, (S. Athanase), Még	17 85	14 40	23 18	11 10	23 30	20 12	20 50	22 40	16 60	43 05

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colo-nisa-tion	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Glorif. Fonda-teurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.
Isidore, S., Dorchester	25 00	20 00	47 00	30 00	25 00	34 00	32 00	30 00	23 00	100 00
Jacques-Cartier, de Québec	150 00	95 00	180 00	92 00	135 00	140 00	150 00	150 00	80 00	340 00
Janvier de Joli, S.,	17 30	11 00	23 00	16 25	16 15	14 15	23 00	20 80	13 50	52 00
Jean-Baptiste, S., de Québec	237 65	261 30	313 61	160 33	284 93	323 05	227 18	236 47	254 90	455 55
Jean-Chrysostôme, S., Lévis	10 08	12 72	17 30	13 24	10 49	16 70	14 76	16 68	8 78	68 25
Jean de Brébeuf, S., Mégantic	7 90	10 14	11 53	11 06	12 81	10 30	18 31	9 42	12 91	25 00
Jean de la Lande, S., Beauce	17 00	8 60	20 00	9 90	9 75	9 20	9 35	13 00	10 50	45 00
Jean Deschaillons, S., Lotbinière	25 25	12 90	20 65	21 10	18 50	24 85	22 15	6 00	14 05	80 00
Jean, S., I.O., Montmorency	4 60	6 00	7 35	6 30	15 00	10 00	6 50	5 00	8 50	......
Jean-Port-Joli, S., L'Islet	35 30	37 30	46 75	24 84	75 00	75 00	20 00	44 35	61 90	115 00
Jeanne d'Arc, S., Lévis	20 00	21 00	25 00	25 00	15 00	15 00	15 00	15 00	15 00	33 00
Joachim, S., Montmorency	41 00	20 00	37 00	19 10	30 00	30 00	25 00	25 00	30 00	66 40
Joseph de Beauce, S., Beauce	49 00	51 40	75 00	34 52	73 50	49 50	68 80	66 70	48 50	175 40
Joseph, S., Kamouraska	8 26	8 66	11 24	8 86	9 84	9 00	11 64	13 82	8 00	30 00
Joseph, S., (Lauzon), Lévis	27 00	25 00	40 00	50 00	60 00	28 00	50 00	28 00	25 00	257 00
Joseph, S., de Québec	12 03	17 20	17 63	44 70	112 00	11 70	18 10	12 21	19 15	259 20
Jules, S., Beauce	5 57	5 22	5 91	5 35	4 10	8 69	7 73	4 79	4 19	......
Julie, S., Mégantic	5 75	4 00	6 25	12 00	5 60	......	5 34	5 81	5 72	55 97
Just de Bretenière, S., Montmorency	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Justine, S, Dorchester	19 05	11 50	21 50	18 97	20 46	26 79	32 28	24 71	11 78	96 25
Jean-B., Vianney, S., Mégantic	1 00	1 00	2 00	1 00	1 00	1 00	2 00	1 00	1 00	20 00
Kamouraska, (S. Louis), Kam.	4 07	3 05	7 00	3 20	22 00	7 00	10 00	5 10	7 15	50 00
Lac Edouard, Québec	7 86	13 13	15 47	5 50	13 18	12 78	15 00	14 90	8 73	18 25
Lac Frontière, Montmagny	1 40	1 30	6 39	2 14	8 00	6 00	8 00	6 00	5 00	......
Lac Noir, (S. Désiré), Mégantic	50 00	50 00	51 35	53 35	46 80	50 00	47 75	55 00	52 00	144 00
La Durantaye Bellechasse	18 33	12 00	12 24	13 60	17 11	15 29	12 31	22 99	15 40	37 00
Lambert, S., Lévis	15 00	32 70	17 00	11 00	14 00	12 00	13 00	13 97	14 00	35 00
Lambton, Beauce	22 00	17 00	34 00	24 00	20 00	25 00	15 00	......	15 00	......
Laurent, S., I.O., Montmorency	21 60	16 92	29 33	25 53	17 00	13 35	17 03	13 37	17 00	47 05
Laval, Montmorency	12 00	10 00	10 00	15 65	13 00	6 00	11 00	12 00	14 00	24 55

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.
Lazare, S., Bellechasse	17 80	11 60	14 30	14 25	17 05	18 80	18 80	31 00	12 75	65 00
Leeds, Mégantic	13 77	12 33	11 84	10 92	9 70	10 20	12 35	10 73	10 88	30 00
Léonard, S., Portneuf	15 00	9 19	19 26	8 90	14 95	13 12	60 87	14 75	20 40	52 00
Limoilou, (S. Charles), de Québec	60 25	51 32	......	49 72	55 68	......	51 28	67 24	63 36	430 00
Loretteville, (S. Ambroise), Québec	46 76	37 85	33 25	79 04	49 00	26 20	37 40	23 47	28 60	250 00
Lotbinière, (S. Louis), Lotbinière	22 60	19 90	29 85	22 15	30 55	38 10	32 70	30 00	20 75	81 25
Louis, S., Courville	7 70	16 00	24 00	24 00	10 00	10 00	10 00	7 00	11 00	125 00
Louis de Gonzague, S., Dorchester	7 38	6 06	8 84	5 80	11 22	10 70	9 84	8 00	8 28	45 00
Louis, S., L'Islet	14 50	12 50	20 00	15 25	36 00	15 50	26 53	20 00	15 00	55 00
Luc, S., Dorchester (Dijon)	1 60	1 95	10 73	4 81	3 15	2 90	2 60	3 15	1 65	11 50
Lucie, S., de Beauregard, Montmagny	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Ludger, S., Beauce	18 47	19 87	22 51	28 75	31 65	31 25	40 00	35 15	25 75	86 60
Ludger, S., R. du Loup, Témisc.	20 00	22 80	25 00	25 83	22 00	19 00	20 00	22 00	15 83	......
Magloire, S., Bellechasse	17 81	17 67	41 00	11 50	36 98	......	28 50	17 86	22 19	35 00
Maizerets, (S. Pascal B.), Québec	10 00	11 92	62 79	33 31	17 59	23 24	......	32 00	32 00	260 48
Malachie, S., Dorchester	26 92	25 03	33 41	24 01	52 61	36 24	33 82	38 45	26 57	62 15
Malo, S., (S. Angèle), de Québec	100 00	75 00	100 00	65 00	75 00	75 00	75 00	100 00	75 00	450 00
Marc des Carrières, S., Portneuf	36 35	30 90	43 41	32 64	38 20	29 46	41 25	38 35	39 13	113 65
Marcel, S., L'Islet	12 42	7 28	14 16	9 75	8 34	9 13	12 07	9 08	9 43	25 00
Marguerite, S., Dorchester	12 50	10 35	12 70	11 10	10 00	17 46	17 23	7 29	7 06	58 00
Marie, S., Beauce	57 00	43 00	115 00	52 00	84 80	......	125 00	75 00	61 00	168 50
Martin, S', Beauce	28 33	31 00	41 52	26 10	29 14	31 63	30 50	32 68	25 73	76 53
Martine, S., Courcelles, Beauce	11 70	8 00	31 00	14 00	10 00	10 00	15 00	12 00	10 00	30 00
Maurice, S., Thetford, Mégantic	17 00	15 10	20 00	17 15	23 00	21 15	25 20	19 00	20 10	101 00
Méthode, S., Beauce	18 17	14 28	21 00	16 23	25 00	32 85	25 08	20 37	19 45	79 45
Michel, S., Bellechasse	29 30	32 45	37 00	28 40	46 60	......	57 50	25 00	25 00	......
Michel-Archange, S., de Québec	16 85	17 00	40 50	26 00	21 00	12 32	12 29	20 00	14 30	72 00
Montauban, N.-D. des Anges, P.	15 00	10 70	14 00	14 50	......	12 20	27 00	12 00	13 00	20 00
Mont-Carmel, Kamouraska	36 70	25 84	28 88	28 12	83 00	......	25 11	31 67	18 75	88 00
Montmagny, (S. Thomas), Mont.	51 25	57 00	90 00	95 00	17 00	51 00	60 00	47 00	60 00	250 00
Monique, S.,	2 00	2 00	2 00	2 00	2 00	2 00	2 00	2 00	2 00	6 00
Narcisse, S., Beaurivage, Lotbinière	16 45	11 90	20 00	10 95	16 50	......	18 65	15 75	10 75	25 00

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	m Miss. Etr.	Clercs	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.
Nazaire, S., Dorchester	5 50	4 00	4 75	5 50	5 00	5 10	6 50	4 60	4 00	10 00
Nérée, S., Bellechasse	8 00	6 10	6 50	6 00	5 50	6 00	8 00	8 00	16 50	12 00
Neuville, (S. François de S.), P.	32 64	23 39	27 77	25 82	36 51	69 07	60 0e	18 05	38 34	82 95
Niçolas, S., Lévis	7 25	7 00	20 00	22 00	7 50	......	15 50	11 40	11 23	90 00
Noël, S.,	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
N.-D. de Grâces, de Québec	35 00	39 00	50 00	40 00	48 00	60 00	45 00	40 00	30 00	100 00
N.-D. de la Guadeloupe	37 96	16 00	35 53	13 38	34 99	19 46	34 41	5 00	5 00	......
N.-D. de la Paix	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
N.-D. de la Providence, Beauce	4 61	6 18	7 53	3 99	5 62	5 00	5 10	5 56	3 68	19 75
N.-D. de Lévis	186 68	124 94	233 75	145 62	124 55	124 46	167 66	179 98	116 45	300 00
N.-D. de Lourdes, Mégantic	16 00	10 00	15 50	14 00	17 00	15 00	11 25	10 15	11 00	37 80
N.-D. de Pitié	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
N.-D. de la Présentation	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
N.-D. de Québec	50 00	50 00	140 00	80 00	50 00	75 00	75 00	50 00	40 00	200 00
N.-D. de Recouvrance, Québec-O.	40 00	33 00	105 00	35 00	40 00	45 00	58 00	35 00	38 00	175 00
N.-D. des Anges, H. Générale	......	......	......	35 00	......	......	......	......	......	......
N.-D. des Laurentides, Québec	10 00	8 00	15 00	10 00	10 00	15 00	60 00	10 00	10 00	40 00
N.-D. des Victoires	10 00	5 00	25 00	10 00	10 00	10 00	20 00	6 00	5 00	20 00
N.-D. du Chemin de Québec	160 00	25 00	129 00	50 00	50 00	50 00	97 00	25 00	25 00	125 00
N.-D. du Portage, Témiscouata	3 10	3 00	5 00	6 25	4 50	4 05	5 00	6 00	5 00	30 00
N.-D. du Rosaire	6 41	6 00	12 47	19 54	11 75	17 57	11 37	9 09	9 30	39 60
N.-D. du S.-C., d'Issoudun, Lot.	5 00	4 25	15 00	6 50	7 67	10 31	8 12	10 20	9 40	29 40
N.-D. de la Garde, de Québec	11 31	9 60	22 30	19 91	9 42	11 27	9 02	11 14	10 86	54 74
Octave, S., de Dosquet, Lotbinière	......	......	......	18 00	......	13 70	12 30	......	10 24	43 00
Omer, S., Kamouraska	8 55	7 99	9 52	8 81	15 82	10 22	32 00	10 60	6 86	33 50
Onésime, S., Kamouraska	7 10	6 85	13 00	8 70	9 60	10 90	9 70	8 00	5 80	8 00
Pacôme, S., Kamouraska	30 00	30 00	55 00	31 50	40 00	40 00	54 00	43 65	31 00	92 50
Pamphile, S., L'Islet	38 52	33 22	43 68	28 11	32 15	......	51 71	39 30	33 41	119 00
Parisville (S. Jacques), Lotbinière	5 25	4 50	8 00	15 00	9 00	12 00	8 00	6 00	5 50	35 00
Pascal, S., Kamouraska	52 80	50 15	43 00	43 10	68 30	64 35	88 30	68 70	61 15	140 00
Patrice, S., Beaurivage, Lotbinière	6 40	5 27	10 11	5 04	9 08	11 21	12 34	7 22	5 06	42 00

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.
Patrice, S., de Québec	32 00	25 00	315 00	97 55	20 00	25 00	20 00	25 00	25 00	300 00
Paul de Montminy, S., Montmagny	5 35	5 23	6 00	7 00	13 00	......	9 00	7 00	5 00	50 00
Perpétue, S., L'Islet	23 00	25 00	37 20	21 00	25 00	......	36 80	34 00	27 90	80 00
Pétronille, S.,	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Philémon, S., Bellechasse	8 00	6 75	10 00	9 00	12 45	9 36	11 50	10 00	8 25	50 00
Philibert, S., Beauce	1 00	1 00	1 50	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	5 00
Philippe, de Néri, S., Kamouraska	19 10	9 50	23 00	11 70	9 75	15 00	12 00	10 00	8 25	47 25
Philomène, S., Lotbinière	10 00	9 50	13 81	9 50	9 50	10 00	......	13 71	8 25	45 00
Pierre-Baptiste, S., Mégantic	11 23	12 70	12 33	14 50	16 12	12 80	18 63	14 50	13 89	35 00
Pierre, S., I.O., Montmorency	15 00	12 50	14 00	20 20	15 60	12 00	20 00	10 30	12 40	20 00
Pierre du Sud, S., Montmagny	25 36	14 17	43 27	20 00	28 63	29 00	40 00	17 50	30 00	58 65
Pintendre, (S. Louis), Lévis	10 92	9 10	10 00	11 50	14 10	12 00	12 73	......	......	26 25
Plessisville, (S. Calixte), Mégantic	140 00	168 46	121 00	129 53	101 00	145 00	172 00	110 00	151 00	150 00
Pontbriand, Mégantic	8 28	7 71	8 11	11 03	10 10	9 83	10 29	8 69	9 91	37 65
Pont-Rouge, Portneuf	76 00	80 00	117 00	35 00	171 50	104 14	60 00	81 06	70 00	155 00
Portneuf, (N.-Dame), Portneuf	16 70	15 08	14 20	19 70	10 00	11 20	10 70	15 00	14 45	78 75
Prosper, S., Dorchester	31 00	35 00	50 00	21 00	40 00	35 00	47 00	41 00	43 00	140 00
Raphaël, S., Bellechasse	12 00	11 00	15 00	12 00	18 00	20 00	19 00	16 00	18 00	75 00
Raymond, S., Portneuf	108 32	102 45	120 00	64 93	107 00	111 93	120 24	131 96	104 31	265 60
Rédempteur, T. S., Lévis	14 60	14 30	16 94	11 33	16 30	......	15 18	37 95	10 50	24 20
Rémi, S., Lac-aux-Sables, Port.	13 00	12 00	14 00	15 00	13 00	12 00	11 00	12 00	10 00	62 00
Rivière-à-Pierre, Portneuf	20 00	10 00	51 00	10 00	15 00	17 00	12 00	12 50	10 00	34 50
Rivière du Loup, (S. Patrice)	178 73	60 00	110 00	55 00	50 00	70 00	90 00	85 00	174 78	200 00
Rivière-Ouelle, Kamouraska	32 00	28 00	130 00	40 00	36 00	42 00	30 00	31 00	31 00	75 00
René, S.,	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Robertsonville, Mégantic	8 75	9 70	10 25	9 75	10 25	9 30	10 20	8 75	7 40	31 00
Roch, S., de Québec	204 25	163 50	275 00	136 25	216 00	156 50	162 00	225 00	195 00	......
Roch des Aulnaies, L'Islet	19 00	16 00	25 65	18 80	44 38	29 00	31 43	12 00	14 39	50 00
Rodrigue, S.,	......	......	......	......	......	......	10 00	10 00	10 00	......
Romuald, S., Lévis	18 00	15 00	55 00	20 00	30 00	25 00	20 00	18 00	20 00	175 00
Robert Bellarmin, S.,	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Rose, S., Dorchester	11 00	8 00	12 00	15 00	5 00	15 90	13 80	13 65	15 00	25 00

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colo-nisa-tion	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Glorif. Fonda-teurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.
Sabine, S., Bellechasse	10 65	8 70	11 15	14 25	12 00	15 50	11 35	8 65	6 86	45 00
Sacré-Cœur de Jésus, Beauce	25 25	......	28 51	20 71	32 00	......	23 00	34 00	......	25 00
Sacré-Cœur de Jésus, Québec	25 00	20 00	100 00	62 37	10 00	10 00	25 00	20 00	25 00	261 50
Sacrement, T. S., Québec	8 00	10 00	50 00	130 00	15 00	20 00	8 00	30 00	15 00	220 00
Samuel, S., Beauce	21 00	16 00	23 50	6 50	22 00	20 00	35 00	28 50	19 85	76 45
Sauveur, S., de Québec	105 00	95 00	153 00	114 00	100 00	104 00	100 00	80 00	80 00	593 00
Sébastien, S., Beauce	21 00	15 90	18 25	20 50	20 00	20 00	20 00	16 00	21 75	68 25
Scott, (S. Maxime), Beauce	10 50	9 00	9 00	8 00	8 00	7 00	8 50	7 50	8 00	42 00
Sévérin, S., Beauce	12 80	10 50	11 60	12 75	12 70	12 40	12 00	11 00	8 10	20 00
Sillery, (S. Colombe), Québec	16 00	12 00	88 00	9 65	15 00	20 00	15 00	22 00	12 00	42 00
Simon-les-Mines, S., Beauce	8 80	7 56	5 10	3 60	5 45	8 00	7 16	5 00	9 35	20 00
Sophie, S., Mégantic	6 50	......	10 00	6 00	......	6 00	9 00	......	7 97	51 50
Stacona, (S. Zéphirin), Québec	26 79	21 15	25 00	26 97	15 00	......	24 00	25 00	20 00	200 00
Standon, (S. Léon), Dorchester	17 20	19 50	22 20	15 35	18 90	......	24 00	20 30	21 00	100 00
Stoneham, Québec, et Tewkesbury	17 44	10 94	14 21	11 47	22 88	20 41	30 77	16 09	12 23	53 35
Sulvestre, S., Lotbinière	56 35	......	29 00	32 75	37 34	......	17 63	17 50	......	48 13
Théophile, S., Beauce	20 00	21 50	20 50	17 00	17 00	23 50	20 00	21 00	20 00	70 00
Thérèse, S., Beauport, Québec	16 20	10 00	11 00	9 00	11 00	9 00	11 00	11 00	10 00	46 00
Thetford, (S. Alphonse), Mégantic	40 10	27 84	60 38	65 08	26 02	37 48	41 00	20 69	42 25	350 00
Thuribe, S., Portneuf	10 00	9 00	11 00	8 00	15 00	10 30	11 00	9 00	8 00	36 75
Tite des Caps, S., Montmorency	19 60	11 00	16 18	15 00	22 82	24 29	28 00	27 86	15 00	25 00
Tourville, (S. Clément), L'Islet	21 00	23 37	28 23	14 14	21 39	28 24	30 86	27 31	21 45	69 00
Ubald, S., Portneuf	26 18	17 45	41 00	29 88	24 19	23 90	24 53	26 94	24 27	85 00
Val Alain ou Riv. du Chêne, Lot.	5 25	5 50	7 00	6 50	6 50	6 65	7 00	6 00	6 35	5 00
Valcartier, (S. Gabriel), Québec	4 00	6 00	9 00	4 00	14 00	19 10	22 00	7 00	6 00	......
Vallier, S., Bellechasse	9 00	3 25	31 88	11 15	15 60	12 20	28 41	7 90	9 00	62 00
Victor, S., de Tring, Beauce	31 50	28 68	5 00	28 00	37 15	35 38	......	......	40 25	130 00
Village des Hurons, Québec	10 00	10 00	10 00	10 00	10 00	30 00	10 00	......	......	8 50
Villeroy (S. Philéas), Lotbinière	7 47	6 95	7 33	5 64	8 83	9 26	11 45	12 68	7 92	7 50
Vincent de Paul, S., Québec	99 76	98 96	128 06	79 98	107 43	90 61	82 50	115 00	84 35	160 45

Paroisses	Nègres	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre.	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Ètr.	Clercs	Glorif. Fondateurs	Fac. de Théol.	Oeuv. diocèse 5 cts.
Zacharie, S., Beauce	17 00	19 00	50 00	26 00	32 00	19 00	28 00	17 00	29 00	34 00
Divers: Communautés et Anonymes....	2 00	2 00	158 20	65 52	13 00	9 00	65 00	10 00	50 73	28 50

Les dispenses pour les Collectes de même que pour le Cathédratique doivent être demandées et obtenues par écrit. Elles ne sont accordées régulièrement que pour l'année courante.

MAURICE ROY, *Archevêque de Québec.*

Québec, le 31 décembre 1947.

TABLEAU DES COLLECTES COMMANDÉES DANS LE DIOCESE DE QUÉBEC POUR L'ANNÉE 1948

Les collectes commandées pour l'année 1948 seront les suivantes :

On doit les annoncer le dimanche précédent ; les faire à toutes les messes, puis en envoyer tout le produit au Procureur de l'Archevêché, avant le 15 décembre, (SD. 430 § 2).

1. Le 6 Janvier .... Pour les Nègres d'Afrique.
2. Le 22 Février .... Pour les diocèses de la Sask.
3. Le 7 Mars .... Pour le Denier de S. Pierre.
4. Le Vendredi-Saint .... Pour la Terre-Sainte.
5. Sol. de la S.-Jean-Bapt. Pour la Société de Colonisat.
6. Sol. de SS. Pierre et P. Pour le Sém. des Miss. Étran.
7. Le IVe Dim. d'Aout .. Pour l'Oeuvre des Clercs
8. Le Dim. Prop. de la Foi Pour l'Oeuvre de la Prop. de la Foi.
9. Le 1er Novembre ...... Pour la glorificat. des Fondat. de l'Église de Canada.
10. Le 21 Novembre ...... Pour ass. Pontif. aux victimes de la guerre.
11. Le 8 Décembre ...... Pour les Facultés ecclésiastiques de l'Université Laval.
12. La contribution de 5 sous *per capita* pour le s Oeuvres diocésaines sera recueillie soit par quêtes à l'église ou pris sur les revenus de la Fabrique. — (SD. 436 § 2).
13. De même, les Aumônes du Carême doivent être transmises à la procure de l'Archevêché, pour le Grand Séminaire.

N. B. — Le produit de toutes les collectes doit être entre les mains du Procureur de l'Archevêché le 15 décembre. (SD. 430 § 2).

La collecte pour l'Oeuvre de la Propagation de la Foi doit être remise au Directeur de l'Oeuvre, 3, Boulevard Charest, Québec.

CONFÉRENCES THÉOLOGIQUES

Morale

1 — Caius a déjà fait un séjour à l'hôpital à la suite d'une néphrite et d'une crise cardiaque assez sérieuse. Il a maintenant recommencé à travailler et il veut prendre une police d'assurance. La compagnie d'assurance écrit à la Supérieure de l'hôpital et lui demande des renseignements sur la maladie de Caius qui, d'ailleurs, a signé une formule d'autorisation rédigée en ces termes : " Je (Caius) vous autorise et vous demande par les présentes de donner à la compagnie X tous les renseignements que vous pouvez avoir sur mon cas, lorsque j'étais sous observation ou sous vos soins, y compris l'historique, les constatations physiques, le diagnostic et le traitement " Bien qu'il ait réellement signé cette formule, Caius se rend, sur les entrefaites, à l'hôpital et il supplie la Mère Supérieure de ne pas mentionner à la compagnie la crise cardiaque dont il a souffert. La Religieuse est fort embarrassée, car elle reçoit de la compagnie deux dollars pour la rédaction de ce rapport médical.

On demande :

1) Combien y a-t-il de sortes de secrets?
2) Quelle est l'obligation du secret?
3) Y a-t-il des raisons qui permettent parfois de révéler un secret?
4) Les hôpitaux sont-ils tenus au secret en ce qui concerne les dossiers des malades?
5) Dans le cas présent, la Supérieure peut-elle faire des restrictions et ne pas mentionner la crise cardiaque?

2 — Titius vient d'avoir 21 ans. Il jouit d'une excellente santé. Il a entendu lire au prône le règlement du Carême. Comme il travaille assez fort il ne peut se contenter de deux onces le matin et de huit onces le soir. Son curé a bien dit en chaire: " Pour la quantité, la coutume a longtemps prévalu de prendre deux onces le matin et huit onces le soir. Mais l'usage est maintenant approuvé de prendre, par exemple, le tiers de son déjeûner ou de son souper des temps ordinaires, ou même la quantité nécessaire pour pouvoir vaquer tout le long du Carême et sans nuire à sa santé à ses occupations ordinaires ". Le Mercredi des Cendres, Titius se présente à confesse et il demande à son curé s'il est obligé de jeûner tout en suivant l'interprétation plus récente, étant donné qu'il ne peut se conformer à l'ancienne coutume des deux onces et des huit onces. Le curé répond qu'il est tenu de jeûner en suivant l'usage maintenant approuvé par l'autorité ecclésiastique.

On demande :

1) En quoi consiste essentiellement la loi du jeûne?
2) Quelles sont les causes excusantes du jeûne?
3) Celui qui mange à sa faim en se conformant à la coutume des deux onces et des huit onces observe-t-il quand même le précepte?
4) Le curé a-t-il donné une bonne réponse?
5) Dans les diocèses canadiens où l'évêque ne s'est pas prononcé sur l'interprétation nouvelle de la loi du jeûne, la réponse serait-elle la même?

3 — Pierre, âgé de soixante et quinze ans, reçoit depuis cinq ans déjà un chèque de vingt-cinq dollars par mois selon la loi des pensions de vieillesse. Il s'inquiète cependant, du fait qu'il n'a pas dit toute la vérité au moment où l'enquêteur du gouvernement s'est présenté chez lui. On lui a demandé en effet, s'il avait quelque bien ; il a juré qu'il n'avait pas un sou. En réalité il était et il est encore propriétaire d'une terre évaluée à $2500. Il se confesse à l'occasion d'une retraite et il expose clairement son cas ; il ajoute qu'on lui a déjà dit de rester parfaitement tranquille à ce sujet, mais il ne parvient pas à calmer les remords de sa conscience.

On demande :

1) Ces lois de pensions de vieillesse, d'assistance aux mères nécessiteuses, d'assurance-chômage peuvent-elles être assimilées à la loi de l'impôt sur le revenu?

2) Dans le cas de celui qui trompe sciemment l'enquêteur qui l'interroge sur ses biens, y a-t-il, en plus du mensonge, une faute contre la justice?

3) Dans le cas proposé, que doit faire le confesseur?

4 — Paul, propriétaire d'un restaurant en ville, décide de vendre des magazines et des revues afin de répondre aux exigences de sa clientèle. Parmi ces revues il y en a d'excellentes, malheureusement il s'en trouve aussi de très mauvaises. Albert, excellent jociste, est indigné du mal que cause dans son entourage la lecture de ces revues pornographiques. Il décide d'aller acheter régulièrement les magazines les plus suggestifs afin de dénoncer Paul à qui de droit.

On demande :

1) Qu'est-ce que la coopération matérielle et formelle?
2) La coopération matérielle est-elle parfois licite?
3) Paul peut-il vendre ces revues?
4) Albert peut-il les acheter dans le but honnête de faire cesser le mal?

TABLEAU DES COLLECTES

COMMANDÉES DANS LE DIOCESE DE QUÉBEC ET RAPPORT POUR L'ANNÉE 1948

1. Le 6 Janvier .... Pour les Nègres d'Afrique.

2. Le 22 Février .... Pour les diocèses de Sask.

3. Le 7 Mars .... Pour le Denier de S. Pierre.

4. Le Vendredi-Saint.... Pour la Terre-Sainte.

5. Sol de la S. Jean-B. .. Pour la Société de Colonis.

6. Sol. des SS. Pierre et P. Pour le Sém. des Miss. Étran.

7. Le IVe Dim. d'Aout.... Pour l'Oeuvre des Clercs.

8. Le Dim. Prop. de la Foi Pour l'Oeuvre de la Propagation de la Foi.

9. Le 1er Novembre...... Pour la chapelle de la grande relique, SteAnne de Beaupré.

10. Le 21 Novembre ...... Pour ass. Pontif. aux victimes de la guerre.

11. Le 8 Décembre ...... Pour les facultés eccl. de l'Université Laval.

12. Contribution de 5 sous *per capita*. Oeuvre diocésaines.

13. De même, les Aumônes du Carême doivent être transmises à la procure de l'Archevêché, pour le Grand Séminaire.

Paroisses	Nègres	Vic. guerre	Dioc de Sask	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Chap. Ste-Anne	Fac. de Théol.	Oeuv. diocè. 5 cts.
Adalbert, S., L'Islet	12 75	16 00	11 50	17 10	11 60	15 38	15 48	17 10	17 70	8 40	47 50
Adrien, S., Mégantic	8 06	6 99	10 35	6 75	10 89	12 16	10 19	11 88	8 25	......	19 95
Agapit, S., Lotbinière	30 00	22 00	8 00	9 00	31 00	11 00	10 00	12 00	9 00	8 00	13 00
Agathe, S., ...	7 00	10 00	5 00	20 00	5 00	7 50	17 50	13 00	10 00	6 00	13 00
Alban, S., Portneuf	39 51	31 00	21 63	29 46	24 56	32 30	......	28 53	34 27	24 87	75 00
Albert, S., ...	10 00	10 00	10 00	10 00	10 00	10 00	10 00	10 00	10 00	10 00	10 00
Alexandre, S., Kamouraska....	52 00	92 60	46 00	75 00	38 00	100 00	70 25	57 00	72 50	43 00	105 00
Alfred, S., Beauce	6 16	4 87	3 95	6 26	3 59	5 72	5 93	5 97	10 27	4 12	5 00
Anastasie, S., Mégantic	42 24	37 86	......	71 02	32 76	52 15	59 71	57 42	75 57	40 02	90 00
Ancienne Lorette, Québec	40 00	175 00	35 00	60 00	65 00	35 00	35 00	45 00	65 00	45 00	190 00
André, S., Kamouraska	17 91	32 00	9 65	11 44	15 55	16 28	15 25	11 40	11 61	8 45	55 10
Ange-Gardien, Montmorency	37 30	86 00	45 75	53 75	32 40	45 25	53 30	52 20	48 85	40 00	80 00
Anges, SS., Beauce	9 12	8 55	6 97	10 15	9 79	12 78	......	12 55	25 44	10 40	......
Anne de Beaupré, S., Montmor	77 33	210 71	80 39	103 31	61 45	74 44	71 00	70 00	296 60	102 37	132 00
Anne-de-la-Pocatière, S., K. ..	43 92	50 00	45 02	47 27	39 50	32 01	36 07	31 00	41 50	33 10	74 00
Anselme, S., Dorchester	37 37	115 93	37 40	40 63	32 73	41 60	46 00	40 57	59 32	51 70	106 25
Antoine-Daniel, S., ...	6 08	5 91	3 81	6 26	5 80	6 56	5 84	7 31	7 77	5 92	5 00
Antoine-de-Tilly, S., Lotbinière	12 00	21 00	5 00	22 00	11 00	8 00	11 00	14 00	12 00	9 00	40 00
Antonin, S., Témiscouata......	12 50	11 10	10 00	19 37	10 61	16 20	13 61	18 00	12 10	11 16	80 00
Apollinaire, S., Lotbinière	22 00	35 30	21 83	15 00	15 00	15 00	22 00	34 15	33 45	22 90	85 00
Apolline, S., Montmagny......	......	9 00	......	11 00	......	......	......	......	......	......	......
Armagh, (S. Cajétan) Bellec.	25 12	55 90	24 71	36 04	28 55	53 46	61 04	49 91	43 75	31 07	50 00
Athanase, S., Kamouraska....	4 00	3 00	4 00	5 00	4 00	4 00	5 00	5 00	4 00	4 00	15 00
Aubert, S., L'Islet............	18 55	54 95	15 50	26 25	19 12	88 75	31 98	31 75	21 95	8 80	70 00
Augustin, S., Portneuf	27 72	45 50	13 50	30 00	31 11	39 53	48 26	51 30	57 55	25 00	68 48
Aurélie, S., Beauce	3 45	3 00	3 15	4 45	5 00	4 50	5 15	4 25	3 25	3 50	25 00
Basile, S., Portneuf	21 00	20 00	22 00	24 00	17 00	25 00	......	23 00	21 00	25 00	106 10
Beauceville, (S. François)	43 00	208 00	51 00	105 00	50 00	51 00	73 00	100 00	89 00	99 00	242 00
Beaumont, Bellechasse	10 96	20 03	6 80	13 43	13 09	18 12	18 81	26 72	17 63	6 64	19 69
Beauport, Québec	25 00	75 00	30 00	50 00	75 00	35 00	35 00	50 00	35 00	39 00	235 00
Beaupré, (N.-D. du S.-R.), M.	15 00	71 00	......	10 00	26 00	10 00	......	15 00	50 00	20 00	85 00
Belvédère, (SS. Martyrs), Qué.	25 00	65 00	......	43 61	134 62	25 00	......	25 00	37 46	25 00	234 05

Paroisses	Nègres	Vict. guerre	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Et r.	Clercs	Chap. Ste-Anne	Fac de. Théol	Oeuv. dioc. 5 cts.
Benjamin, S., Dorchester	22 00	27 00	28 00	40 00	18 00	26 00	50 C0	38 00	24 00	25 00	52 00
Benoît-Labre, S., Beauce	8 05	21 52	9 39	11 85	9 27	14 65	17 59	15 38	18 50	12 02	45 00
Bernadette, S., (Lauzon)	6 30	21 00	5 20	8 40	3 25	3 10	4 20	3 00	3 20	2 00	50 00
Bernard, S., Dorchester	18 17	21 00	15 13	23 73	10 89	23 76	14 86	29 72	29 74	21 81	75 00
Berthier, Montmagny	12 0C	20 00	15 00	16 00	16 00	14 00	15 00	18 C0	16 00	17 00	45 00
Bienville, Lévis	28 00	62 00	25 00	26 00	37 00	22 00	22 00	43 00	28 C0	30 00	165 00
Boischatel, Montmorency	21 00	38 99	15 23	27 37	22 91	16 46	19 21	21 91	19 14	18 90	50 00
Braekeyville, Lévis	......	35 00	......	10 60	......	12 30	......	11 20	10 10	......	50 00
Broughton, Beauce	23 50	43 14	22 09	38 75	18 08	30 00	33 06	34 35	30 00	21 26	80 00
Bruno, S., Kamouraska	15 00	33 00	8 C0	18 00	10 00	32 00	25 00	25 00	20 00	10 00	58 00
Buckland, Bellechasse	10 00	11 00	5 00	8 00	5 00	6 00	5 00	9 00	10 00	9 00	60 00
Camille, S., Bellechasse	15 0C	20 00	......	17 00	15 00	20 00	15 00	14 70	13 00	12 00	13 00
Cap-Rouge, Québec	10 45	28 65	5 00	12 0C	15 00	13 15	17 60	54 55	10 35	8 00	35 00
Cap St-Ignace, Montmagny ..	34 45	61 55	25 00	25 00	43 60	25 25	29 00	32 75	40 35	29 35	80 00
Cap-Santé, Portneuf	8 00	10 00	7 50	15 00	20 00	11 0C	15 00	14 00	12 00	12 00	67 25
Casimir, S., Portneuf	22 0C	38 00	20 00	27 00	21 0C	30 00	18 00	45 00	38 00	35 00	125 00
Catherine, S., Portneuf	35 30	60 00	18 48	53 00	19 42	20 00	35 89	25 00	30 00	25 27	74 00
Charles, S., Bellechasse........	33 65	......	24 00	36 00	32 75	24 50	25 00	22 00	28 00	26 00	55 00
Charlesbourg, Québec	113 50	284 00	100 00	200 00	71 68	100 00	120 00	200 00	239 35	100 00	200 00
Charles Garnier, S., Québec....	......	200 0C	......	100 00	......	......	......	......	......	......	......
Charny (N.-D.), Lévis	96 29	186 34	94 56	124 88	42 82	98 80	88 62	93 70	121 85	81 83	157 95
Château-Richer, Montmorency	61 00	60 00	60 00	58 00	80 00	55 00	80 00	50 00	70 00	60 00	125 00
Christine, S., Portneuf	6 70	18 65	5 50	9 30	5 50	8 40	......	9 00	13 25	10 00	26 65
Christ-Roi, Lévis	45 00	200 50	42 35	90 00	43 25	60 00	40 70	52 00	48 00	42 50	170 85
Claire, S., Dorchester	45 43	66 00	48 58	69 27	46 19	62 55	61 65	77 00	47 96	51 80	113 60
Clotilde, S., Beauce	9 98	20 35	8 76	9 72	10 81	5 75	7 12	5 40	12 27	8 35	20 00
Cœur-de-Marie, S., Mégantic..	10 75	12 62	8 32	11 37	10 11	15 30	15 13	12 70	10 89	8 37	16 65
Cœur-de-Marie, S., Québec	80 50	299 48	......	136 50	48 00	73 50	......	112 50	95 65	49 06	308 50
Coleraine, et Vimy, Mégantic	40 00	25 25	27 00	43 00	44 50	30 00	33 00	31 00	38 00	32 00	67 00
Côme, S., Beauce	28 35	27 54	24 30	25 40	23 38	40 68	46 57	55 00	25 25	18 45	118 00
Cranbourne, Dorchester	39 79	26 88	20 64	29 36	......	26 74	29 40	31 94	35 09	30 70	80 00
Croix, S., Lotbinière	15 00	48 79	16 60	18 50	18 45	19 40	15 35	23 40	16 30	15 35	100 00

Paroisses	Nègres	Vic. guerre	Dioc. de ask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Chap. Ste-Anne	Fac. de Théol.	Oeuv. diocè. 5 cts.
Cyprien, S., Dorchester	10 38	14 54	10 09	18 67	10 74	14 03	13 58	13 54	11 01	9 38	24 48
Cyrille, S., L'Islet	15 80	37 76	17 00	22 35	20 80	20 00	23 37	36 20	21 70	22 44	58 00
Damase, S., L'Islet	9 75	15 25	8 50	10 95	7 88	9 25	8 15	9 00	9 06	......	......
Damien, S.. Bellechasse	15 00	21 00	17 00	25 00	6 20	25 00	......	22 00	25 00	......	65 00
David, S., Lévis	29 68	55 50	22 00	40 00	31 00	26 00	30 00	47 50	31 00	26 25	90 00
Denis, S., Kamouraska	17 29	15 68	9 52	20 49	14 13	23 10	29 00	17 85	17 22	12 75	40 00
Deschambault, Portneuf	18 50	42 72	11 30	48 00	30 26	21 80	32 10	25 80	30 40	21 50	71 60
Dominique, S., Québec	15 00	50 00	25 00	136 00	100 00	25 00	15 00	40 00	20 00	50 00	183 25
Donnacona, Portneuf	35 00	141 20	39 88	100 00	50 00	40 00	35 00	40 00	22 58	51 60	145 00
Ecureuils, Les, Portneuf	25 18	51 73	22 59	28 78	16 56	28 00	30 34	23 46	26 22	17 67	38 00
Edouard, S., Lotbinière	20 80	66 04	27 82	30 54	32 64	30 00	32 00	32 68	51 87	23 38	98 00
Eleuthère, S., Kamouraska	......	36 40	25 60	49 45	24 40	54 90	56 28	45 00	60 24	32 88	74 15
Eloi-les-Mines, S., Portneuf	4 50	......	4 60	4 00	5 50	3 00	4 00	4 00	7 00	3 50	......
Elzéar, S., Beauce	11 80	37 00	10 00	20 00	9 25	16 00	19 50	20 00	26 00	15 00	55 00
Emile, S., Québec	43 58	48 63	42 23	47 66	18 74	50 03	46 88	49 17	55 69	43 93	65 80
Emmélie, S., Lotbinière	6 00	40 00	5 00	10 00	10 00	8 00	8 00	5 00	12 00	6 00	55 30
Enfant-Jésus, S., Beauce	15 00	15 00	10 00	30 00	20 00	7 00	12 00	18 00	10 00	12 00	70 00
Ephrem, S., Beauce	29 82	34 00	28 00	40 69	20 16	47 89	42 90	41 68	61 51	31 53	105 00
Esprit, S., Québec	16 00	106 50	10 00	20 00	30 00	20 60	25 00	25 00	18 00	15 00	60 00
Etienne, S., Lévis	8 52	13 90	6 40	14 85	8 75	10 00	10 00	13 08	9 65	7 20	10 00
Eugène, S., L'Islet	25 55	86 85	22 60	46 50	35 40	45 50	51 50	41 31	56 00	24 80	72 30
Euphémie, S., Montmagny	8 80	14 65	5 70	11 35	9 85	11 65	15 55	14 00	8 65	8 20	20 00
Evariste, S., Beauce	6 45	35 50	7 00	25 00	14 25	11 30	15 25	12 50	10 12	10 45	36 75
Fabien, S., Montmagny	18 41	30 07	15 85	21 00	13 84	13 74	13 38	12 92	28 50	14 36	71 35
Famille, S., I.O., Montmorency	17 53	33 43	14 00	24 00	19 54	36 32	45 15	20 00	25 00	15 00	39 75
Félicité, S., L'Islet	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Ferdinand, S., Mégantic	30 00	80 00	29 50	41 00	21 50	55 00	56 00	57 00	40 00	37 00	89 00
Ferréol. S., Montmorency	21 35	61 00	20 00	35 15	25 00	30 00	33 00	28 00	24 00	21 00	50 00
Fidèle, S., Québec	25 00	61 00	......	71 00	72 50	50 90	45 00	103 66	46 00	50 00	363 85
Flavien, S., Lotbinière	19 00	30 00	17 00	23 00	20 00	25 00	20 00	27 00	20 00	15 00	80 00

Paroisses	Nègres	Vic. guerre	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colo-nisa-tion	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Chap. Ste-Anne	Fac. de Théol.	Oeuv. dioce. 5 cts.
Foy, S., Québec	21 02	44 00	22 01	19 05	20 00	18 04	17 00	23 00	17 02	30 00	62 00
Frampton, Dorchester	23 60	46 13	22 56	26 11	13 90	30 37	15 41	37 63	51 39	23 32	90 00
François d'Assise, S., Québec	80 00	225 00	50 00	250 00	107 00	100 00	110 00	90 00	312 00	90 00	475 65
François, S., I.O., Montmorency	9 04	12 86	9 52	8 73	8 25	7 63	11 71	9 00	7 14	6 68	25 60
François, S., Montmagny	31 27	65 73	......	70 15	15 25	27 00	29 35	33 00	24 00	32 50	28 00
Françoise Cabrini, S., Québec	......	......	......	114 20	......	......	......	......	......	......	......
François-Xavier, S., Témisc.	110 00	225 00	85 00	105 50	50 00	102 00	85 00	104 50	100 00	90 00	190 00
Françoise-Romaine, S., Lotb.	1 00	10 60	1 00	14 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	......	3 00
Frédéric, S., Beauce	18 75	49 85	17 30	22 30	16 50	30 30	33 10	28 00	39 40	13 65	65 00
Gabriel-Lalemant, S., Kam.	14 19	11 75	13 40	15 09	14 37	14 77	11 30	14 82	9 22	12 30	......
Gédéon, S., Beauce	22 94	40 75	20 42	41 35	21 22	26 79	32 25	28 25	42 47	29 62	100 00
Georges, S., Beauce	169 00	159 50	97 90	200 00	60 00	......	115 00	......	100 00	117 82	394 05
Gérard-Majella, S., Québec	5 00	18 28	5 00	6 00	22 25	5 00	5 00	5 00	......	5 00	30 00
Germain, S., Kamouraska	6 50	13 00	5 60	6 00	9 00	10 50	13 50	11 00	10 80	7 30	23 25
Germaine, S., Dorchester	17 00	27 00	16 63	32 00	20 73	22 71	20 50	20 00	33 24	31 30	150 00
Gervais, S., Bellechasse	47 00	80 72	25 00	33 00	23 00	50 00	......	45 00	41 75	30 00	53 00
Giffard, (S. Ignace), Québec	61 00	300 00	22 00	108 00	88 00	56 00	50 00	25 00	45 00	20 00	210 00
Gilbert, S., Portneuf	8 69	10 61	7 03	......	7 52	9 06	......	7 23	10 28	6 47	5 00
Gilles, S., Lotbinière	8 00	11 00	8 00	10 00	8 00	10 00	8 00	8 00	8 00	8 00	55 00
Grégoire, S., Montmorency	20 00	184 50	25 00	110 00	72 80	27 00	80 00	89 98	60 40	46 00	300 70
Grondines, Portneuf	21 56	54 48	21 57	24 16	25 97	28 95	26 00	25 02	25 05	22 46	45 00
Hélène, S., Kamouraska	22 18	40 79	11 89	27 01	23 84	15 13	25 00	22 26	30 94	14 02	75 00
Hénédine, S., Dorchester	35 00	36 25	26 67	34 52	28 78	39 09	29 50	45 60	10 00	10 62	25 00
Henri, S., Lévis	54 00	66 00	38 00	60 00	27 00	52 00	50 00	45 00	40 00	50 00	100 00
Hilaire, S., Beauce	4 77	23 40	1 46	4 60	1 00	2 09	1 75	2 17	2 23	1 64	15 50
Honfleur, Bellechasse	5 15	11 25	3 60	4 40	4 60	4 50	4 10	4 35	3 75	4 10	27 00
Honoré, S., Beauce	19 50	16 79	13 80	39 32	36 24	23 50	23 45	21 22	17 00	27 00	104 00
Isle-aux-Grues, Montmagny	9 30	21 15	6 00	16 35	7 05	15 60	15 65	......	13 00	8 80	24 00
Islet, L'., L'Islet	65 88	159 68	51 50	94 40	50 35	79 00	72 50	90 10	100 00	60 25	125 00
Inverness, Mégantic	19 40	17 00	13 75	17 70	11 00	25 00	25 00	25 00	23 75	20 70	37 50

Paroisses	Nègres	Vic. guerre	Dioc. de Sask	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colo-nisa-tion	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Chap. Ste-Anne	Fac. de Théol.	Oeuv. diocè. 5 cts.
Isidore, S., Dorchester	30 00	25 00	21 00	60 00	40 00	30 00	35 00	32 00	38 00	32 00	100 00
Jacques, S., Mégantic	10 00	15 17	10 35	20 06	14 14	11 76	15 56	18 00	12 80	10 24	......
Jacques-Cartier, Québec	175 00	230 00	150 00	200 00	95 00	135 00	130 00	140 00	175 00	165 00	335 00
Janvier, S., Lotbinière	15 75	14 00	12 02	17 07	17 80	22 50	23 30	22 33	26 45	17 80	50 00
Jean-Baptiste, S., Québec	238 50	642 35	242 13	367 80	143 91	220 98	241 80	212 22	245 10	200 40	361 81
Jean-Baptiste-Vianney, S., Még.	7 50	15 00	6 25	8 60	4 30	8 00	8 00	8 00	8 35	5 90	18 75
Jean-Chrysostôme, S., Lévis	17 37	22 00	18 20	19 40	21 87	19 63	19 02	21 16	24 25	14 35	70 00
Jean-de-Brébœuf, S., Mégantic	11 02	25 14	10 06	11 69	8 52	10 57	9 82	23 00	11 30	12 62	24 45
Jean de la Lande, S., Beauce	8 20	15 00	10 50	16 50	11 50	16 00	14 35	11 50	......	......	46 40
Jean Deschaillons, S., Lotbinière	19 20	30 80	13 50	25 00	26 00	23 40	15 00	30 00	15 00	14 55	80 00
Jean, S., I.O., Montmorency	16 85	8 25	6 25	42 00	14 25	11 50	10 75	9 25	10 00	10 00	35 00
Jean Port-Joli, S., L'Islet	57 10	93 75	32 85	50 00	27 80	100 00	20 00	20 00	70 45	57 60	118 65
Jeanne d'Arc, S., Lévis	20 00	45 00	20 00	25 00	20 00	15 00	17 00	20 00	30 00	20 00	35 00
Joachim, S., Montmorency	30 00	60 00	30 00	34 00	20 00	28 00	29 00	35 00	36 00	31 00	68 35
Joseph, S., Beauce...........	49 21	57 60	58 50	63 50	33 25	79 00	72 00	65 91	52 37	......	185 00
Joseph, S., Kamouraska	8 52	20 17	7 82	9 70	7 00	10 89	12 00	11 26	10 71	7 45	30 00
Joseph, S., (Lauzon), Lévis	29 00	50 00	24 00	45 00	52 00	60 00	33 00	55 00	50 00	25 00	256 30
Joseph, S., Québec	10 23	225 00	11 74	16 57	48 37	89 70	12 03	16 18	13 52	13 23	203 10
Jules, S., Beauce	11 92	17 84	6 14	5 24	4 78	8 63	11 21	7 50	6 57	7 59	39 80
Julie, S., Mégantic............	6 40	38 47	5 50	6 00	18 00	5 74	7 00	7 00	5 67	5 68	......
Just, S., Montmagny	......	21 16	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Justine, S., Dorchester	19 94	22 11	15 41	33 13	20 07	28 31	22 72	27 59	15 56	15 13	98 40
Kamouraska (S. Louis), Kam.	4 38	63 00	3 20	11 00	4 00	47 74	7 50	11 00	6 50	8 50	55 00
Lac Edouard (N.-D. des Neiges)	......	......	......	9 00	6 36	10 57	......	19 32	16 02	......	40 00
Lac-Fontière, Montmagny	6 00	9 00	5 00	8 00	6 51	5 00	......	8 00	3 40	3 15	......
Lac Noir, Mégantic	40 00	75 00	42 60	54 10	60 20	65 57	40 00	54 50	57 35	64 04	150 00
La Durantaye, Bellechasse	35 10	23 00	12 00	12 50	12 00	12 00	......	15 00	12 00	12 00	37 00
Lambert, S., Lévis............	16 60	31 00	12 00	25 00	13 00	15 00	17 00	14 00	36 00	15 00	40 00
Lambton, Beauce	30 00	41 00	......	50 00	21 00	......	......	39 62	10 00	......	36 75
Laurent, S., I.O., Montmorency	19 63	16 23	11 71	40 00	32 05	25 00	20 00	12 50	16 00	13 83	59 35

Paroisses	Nègres	Vic. guerre	Dioc de. Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colo-nisa-tion	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Chap. Ste-Anne	Fac. de Théol.	Oeus diocè. 5 cts.
Laval, Montmorency	11 65	25 21	10 00	13 00	17 00	3 40	7 80	3 40	3 15	7 00	7 00
Lazare, S., Bellechasse	......	32 80	......	20 00	19 00	15 50	21 85	15 50	20 75	9 45	65 00
Léonard, S., Portneuf	13 20	27 00	21 20	22 00	14 00	16 00	19 00	17 55	17 30	16 15	54 25
Limoilou (S. Charles), Québec	61 35	150 00	49 55	41 50	48 60	53 25	47 75	48 60	66 45	59 40	428 00
Loretteville (S. Ambroise) Qué.	41 00	78 25	32 72	38 30	87 82	43 00	37 00	33 00	19 00	33 50	250 00
Lotbinière, (S. Louis), Lotb.	23 00	22 50	19 10	29 65	26 40	30 00	38 30	41 50	37 40	22 05	81 50
Louis de Courville, S., Lotb.	10 00	15 00	9 50	......	42 00	12 00	15 00	10 00	13 00	7 00	125 00
Louis de Gonzague, S., Dorches.	7 62	10 40	7 90	10 34	7 26	9 35	8 07	9 52	10 89	6 92	46 00
Louise, S., L'Islet	19 00	41 00	13 85	30 00	17 18	22 00	30 00	24 00	35 00	13 41	48 70
Luc, S., Dorchester	16 86	10 70	4 15	10 95	15 86	7 60	8 60	7 55	6 25	5 30	27 50
Lucie, S., Montmagny	......	20 00	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Ludger, S., Beauce	35 00	59 39	......	30 00	25 50	32 70	35 88	31 96	49 60	......	87 40
Ludger, S., Riv. du Loup, Tém.	20 00	52 00	......	32 00	36 72	24 77	30 00	27 00	23 00	32 00	......
Magloire, S., Bellechasse	20 78	37 50	18 69	24 07	12 62	27 82	27 04	25 63	28 93	15 74	35 00
Malachie, S., Dorchester	29 36	90 28	25 63	34 76	17 29	40 98	41 10	38 46	47 06	20 30	57 70
Malo, S., (S. Angèle), Qué ec	75 00	425 00	100 00	150 00	66 80	100 00	100 00	150 00	200 00	200 00	450 00
Marc des Carrières, S., Portneuf	43 07	55 79	49 02	44 04	35 76	76 26	65 45	36 00	36 00	57 30	115 00
Marcel, S., L'Islet	13 46	15 12	......	19 84	9 48	8 45	9 75	14 29	8 93	8 37	30 00
Marguerite, S., Dorchester	11 60	37 09	7 00	12 00	17 06	13 43	18 25	12 00	26 16	17 22	57 00
Marie, S., Beauce	60 00	148 00	75 00	90 00	49 00	100 00	90 00	106 20	85 00	64 00	180 50
Martin, S., Beauce	26 43	86 19	25 46	37 69	25 86	35 26	30 00	41 32	58 50	39 04	87 53
Martine, S., Beauce	15 00	17 00	6 00	20 50	22 00	13 50	17 00	13 00	20 00	10 00	30 00
Maurice, S., Mégantic	20 10	80 25	18 25	22 15	20 35	21 50	22 15	26 00	22 30	20 40	150 00
Méthode, S., Beauce	15 20	46 80	17 15	25 35	15 55	31 18	24 58	25 20	23 35	22 31	78 00
Michel, S., Bellechasse	25 00	30 00	21 00	35 00	25 00	25 00	30 00	60 00	25 00	25 00	75 00
Michel-Archange, S., Québec	16 00	90 35	13 45	22 00	22 55	17 08	15 55	16 20	26 00	21 00	71 00
Monique des Saules, S., Québec	30 00	85 00	......	36 00	12 40	19 25	19 25	43 10	17 50	......	28 30
Montauban, Portneuf	15 00	40 45	9 25	16 00	14 35	15 00	14 50	23 00	28 00	15 00	15 00
Mont-Carmel, Kamouraska	32 27	17 06	21 12	100 00	38 73	30 00	35 94	67 93	51 02	21 34	88 00
Montmagny, (S. Thomas), M.	55 00	117 28	51 00	125 00	104 00	120 00	110 00	65 00	......	......	......
Narcisse, S., Lotbinière	14 85	28 55	12 05	16 50	12 30	13 80	......	23 10	15 00	11 85	25 60

Paroisse	Nègres	Vic. guerre	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Chap. Ste-Anne	Fac. de Théol.	Oeuv. dioc. 5 cts.
Nazaire, S., Dorchester........	5 25	5 00	4 50	6 25	8 75	5 00	5 25	8 50	7 80	6 50	12 00
Nérée, S., Bellechasse	14 05	19 70	9 13	17 80	16 00	17 50	13 65	15 25	16 50	10 35	12 00
Neuville, Portneuf............	32 24	26 14	33 00	44 88	29 46	49 11	......	16 73	15 53	......	65 00
Nicolas, S., Lévis	8 00	25 00	6 00	18 00	18 70	7 40	15 85	30 00	8 60	9 55	93 00
Noël Chabanel, S., Mégantic	10 00	25 00	5 00	20 00	5 00	5 00	5 00	5 00	5 00	5 00	50 00
N.-D. de Grâces, Québec......	40 00	86 00	40 00	40 00	40 00	40 00	40 00	40 00	40 00	40 00	100 00
N.-D. de la Garde, Québec....	10 40	49 14	8 91	27 00	36 00	9 13	11 22	8 09	12 06	9 17	54 95
N.-D. de la Paix, Québec	15 52	34 75	12 83	30 10	34 50	15 00	11 65	......	13 82	......	15 00
N.-D. de la Présentation	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
N.-D. de la Providence, Beauce	5 39	5 39	4 19	12 14	7 81	4 58	5 70	4 00	8 27	3 89	21 10
N.-D. de Lévis	185 80	311 40	140 20	271 10	140 00	122 59	144 33	179 32	155 80	139 35	300 00
N.-D. de Lourdes ,Mégantic	18 00	63 50	12 50	19 00	12 00	17 75	14 75	12 00	20 00	10 75	36 30
N.-D. de Pitié, Québec	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
N.-D. de Québec	40 00	100 00	50 00	200 00	100 00	50 00	50 00	75 00	50 00	40 00	200 00
N.-D. de Recouvrance, Québec	43 00	155 00	35 00	......	21 00	42 00	46 00	63 00	34 00	39 00	190 00
N.-D. des Anges, Hôp. Général	......	38 00	......	81 00	40 00	......	......	......	......	......	......
N.-D. des Laurentides, Québec	12 00	42 00	10 00	20 00	12 00	12 00	15 00	60 00	12 00	12 00	25 00
N.-D. des Victoires, Québec....	10 00	51 74	10 00	25 00	10 00	25 00	25 00	75 00	25 00	25 00	80 00
N.-D. du Chemin, Québec	125 00	255 00	40 00	150 00	60 00	55 00	70 00	153 00	25 00	25 00	117 00
N.-D. du Portage, Témiscouata	4 00	9 05	3 00	6 00	6 00	5 00	5 00	5 00	4 00	5 00	30 00
N.-D. du Rosaire, Montmagny	5 40	26 70	6 30	13 30	13 00	11 43	15 45	10 54	7 55	6 80	38 00
N.-D. du S.-C. d'Issoudun, Lot.	5 05	6 43	6 10	8 12	8 63	8 66	9 74	7 43	28 25	7 02	30 15
N.-D. de la Guadeloupe, Beauce	5 00	5 00	5 00	5 00	5 00	......	......	5 00	5 00	5 00	......
Octave, S., Lotbinière	11 75	10 25	10 40	15 15	20 05	10 00	11 00	14 00	12 10	12 00	40 00
Omer, S., L'Islet	6 50	19 30	......	9 13	6 95	9 37	......	12 00	9 34	6 00	33 05
Onésime, S., Kamouraska	10 76	14 82	6 00	10 89	9 60	10 92	10 26	9 42	8 94	6 00	7 00
Pacôme, S., Kamouraska	29 84	30 65	30 70	40 00	28 00	32 00	27 00	31 00	37 00	28 00	90 00
Pamphile, S., L'Islet..........	33 38	122 81	25 30	91 04	43 20	40 10	31 29	70 78	48 97	38 15	127 38
Parisville, (S. Jacques), Lotb.	5 10	7 00	4 00	7 00	13 25	10 00	6 00	7 00	5 25	6 20	35 00
Pascal, S., Kamouraska	70 55	68 00	52 20	89 50	36 15	77 40	72 25	73 65	71 35	63 35	145 00
Pascal-Baylon, S., Québec	10 00	75 00	35 00	71 85	17 58	40 00	60 00	60 00	60 00	40 00	164 20

Paroisses	Nègres	Vic. guerre	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Chap. te-SAnne	Fac. de Théo .	Oeuv. dioc. 5 cts.
Patrice, S., Lotbinière	7 24	12 14	9 11	8 15	10 22	10 16	11 66	9 37	13 40	11 20	41 50
Patrice, S., Québec	35 00	400 00	25 00	359 97	101 27	20 00	25 00	20 00	25 00	25 00	300 00
Paul S., Montmagny..........	9 37	15 91	5 97	14 92	10 24	15 00	......	11 24	8 40	8 66	50 00
Perpétue, S., L'Islet	27 10	51 10	25 20	51 00	22 50	30 00	28 50	30 00	31 00	25 00	80 00
Pétronille, S., I.O., Montmor.	......	5 00	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Philémon, S., Bellechasse	8 50	46 40	6 50	15 06	9 00	12 35	11 75	11 25	10 75	10 15	55 00
Philibert, S., Beauce	1 00	3 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	5 00
Philippe, de Néri, Kamouraska	5 50	17 75	13 45	15 75	18 00	65 75	......	25 00	17 50	20 00	50 00
Philomène, S., Lotbinière......	11 00	10 00	12 00	9 00	15 00	15 00	7 50	13 00	10 00	......	45 00
Pierre-Baptiste, S., Mégantic	14 20	30 12	13 53	13 83	9 10	18 29	14 50	18 10	19 50	12 05	35 00
Pierre, S., I. O., Montmorency	18 10	41 30	10 00	14 60	20 00	21 40	16 00	18 40	14 00	12 20	20 00
Pierre du Sud, S., Montmagny	......	61 78	26 06	37 70	24 50	40 29	40 71	69 75	42 00	39 64	60 00
Pintendre, (S. Louis), Lévis....	12 50	58 00	13 65	18 40	11 65	......	20 00	14 00	18 00	......	30 00
Plessisville, Mégantic	100 00	102 00	78 00	125 00	152 16	90 00	76 00	58 00	66 00	......	100 00
Pontbriand, Mégantic	6 30	12 26	5 32	5 62	6 09	6 00	6 69	4 89	6 74	6 45	35 30
Pont-Rouge, Portneuf	64 10	246 00	95 00	135 00	45 00	110 60	3 09	107 00	147 00	87 00	165 00
Portneuf, (N.-D.)Portneuf	12 00	37 70	15 00	15 00	14 65	17 30	15 65	13 90	17 45	20 10	82 85
Prosper, S., Dorchester........	33 00	80 00	31 00	45 00	25 00	40 00	45 00	45 00	35 00	......	145 00
Portneuf Station	17 52	31 65	15 36	18 70	10 79	19 42	19 76	19 00	17 08	......	48 00
Raphaël, S., Bellechasse	20 00	37 25	17 25	25 00	18 25	19 25	15 00	20 00	25 00	30 00	75 00
Raymond, S., Portneuf........	117 12	232 74	94 33	172 75	85 90	126 80	109 64	117 86	152 71	122 14	254 35
Rédempteur, T. S. Lévis	14 96	26 62	12 97	15 46	17 50	11 75	7 18	14 49	14 06	11 57	27 00
Rémi, S., Portneuf............	12 22	26 00	10 50	12 00	11 00	13 00	10 00	12 00	11 00	......	10 00
René-Goupil, S., Beauce	7 55	8 00	3 90	5 00	1 13	7 45	6 13	7 30	3 62	2 85	9 40
Rivière-à-Pierre, Portneuf	25 00	28 50	15 00	50 00	13 00	12 00	......	20 00	15 65	16 00	35 45
Rivière-du-Loup, Témiscouata	103 00	118 50	106 65	237 00	40 00	107 65	112 27	150 00	101 00	141 84	253 55
Rivière-Ouelle, Kamouraska	33 00	22 00	16 00	120 00	31 00	65 00	40 00	38 00	38 00	28 00	75 00
Robert-Bellarmin, S., Beauce	......	16 46	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Robertsonville, Mégantic......	8 50	14 50	9 45	10 30	9 25	10 50	8 25	11 25	8 20	8 30	31 00
Roch, S., Québec	150 00	442 50	200 00	287 50	155 00	150 00	187 00	130 00	200 00	187 50	......
Roch, des Aulnaies, S., L'Islet	24 70	61 00	12 46	24 63	20 95	44 85	30 00	27 00	39 00	20 43	50 00
Rodrigue, S., Québec..........	10 00	10 00	......	10 00	20 00	10 00	10 00	10 00	10 00	......	10 00

Paroisses	Nègres	Vic. guerre	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre.	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etr.	Clercs:	Chap. Ste-Anne	Fac. de Théol.	Oeuv. dioc. 5 cts.
Romuald, S., Lévis	19 00	90 00	16 50	53 00	25 00	50 00	21 00	20 00	15 00	20 00	175 00
Rose, S., Dorchester	13 60	20 20	......	13 00	11 35	15 00	......	16 00	19 40	21 00	25 00
Sabine, S., Bellechasse	12 00	15 27	11 64	15 69	10 40	12 41	14 00	11 86	11 60	8 00	40 00
Sacré-Cœur de Jésus, Beauce	35 00	24 67	20 00	35 60	25 00	31 00	20 00	20 00	25 00	......	25 00
Sacré-Cœur de Jésus, Québec	30 00	100 00	20 00	70 00	65 16	15 00	10 00	30 00	25 00	25 00	254 95
Sacrement, T. S., Québec	10 00	75 00	10 00	316 48	153 58	15 00	25 00	20 00	100 00	20 00	220 00
Samuel, S., Beauce	25 00	20 50	19 50	26 40	28 50	36 75	30 00	35 00	46 00	23 00	71 35
Sauveur, S., Québec..........	95 00	165 00	80 00	128 00	123 00	90 00	85 00	90 00	70 00	80 00	613 35
Sébastien, S., Beauce	20 00	44 00	18 00	20 00	20 70	20 00	20 00	22 00	25 35	21 00	61 15
Scott, Beauce................	......	8 75	......	8 50	11 00	8 25	7 10	9 00	8 50	9 25	43 95
Sévérin, S., Beauce	12 60	26 60	7 20	12 20	13 10	14 50	11 05	12 00	12 10	10 80	30 00
Sillery, Québec	15 00	28 00	12 00	115 00	26 84	25 00	......	20 10	12 00	12 00	51 60
Simon-les-Mines, S., Beauce	5 00	7 75	4 04	8 75	4 50	6 16	5 74	7 92	7 42	6 16	20 00
Sophie, S., Mégantic..........	6 25	8 00	5 00	11 00	7 00	10 00	10 00	10 00	10 00	......	55 00
Stadacona, Québec	25 00	102 16	10 00	25 00	32 15	20 00	25 00	20 00	24 00	20 32	225 00
Standon, Dorchester..........	17 93	18 39	15 22	25 30	17 30	33 59	31 45	26 36	30 74	23 76	100 00
Stoneham Québec	18 31	34 88	8 61	20 02	11 03	32 84	33 60	43 76	15 41	13 60	55 00
Sylvestre, S., Lotbinière	35 40	31 00	......	44 50	17 50	......	26 19	36 00	25 00	35 00	......
Théophile, S., Beauce	18 50	38 00	16 00	23 50	13 00	22 00	22 00	18 50	22 50	12 00	68 00
Thérèse, S., Québec	13 00	26 00	11 00	9 00	12 00	9 00	......	11 00	10 00	12 00	46 00
Thetford, Mégantic	40 00	105 20	30 00	65 10	70 13	24 47	22 71	42 62	41 07	40 71	351 20
Thuribe, S., Portneuf	11 00	17 15	8 32	11 15	9 66	14 00	10 72	12 80	17 95	8 74	36 85
Tite des Caps, S., Montmorency	17 00	39 83	18 40	20 91	16 58	30 32	21 63	20 00	30 34	27 50	25 00
Tourville, L'Islet	24 54	50 25	20 37	27 10	15 89	27 93	30 55	26 14	26 45	21 52	70 00
Ubald, S., Portneuf	23 28	23 14	21 56	61 57	31 35	29 49	28 60	30 88	51 15	22 95	90 00
Val Alain, Lotbinière	6 50	17 50	6 00	7 00	8 00	6 20	6 00	7 40	7 00	7 50	5 00
Valcartier, Québec............	4 00	13 00	5 00	6 00	6 00	8 00	21 00	20 00	15 00	6 00	9 00
Vallier, S., Bellechasse........	7 90	54 00	5 00	23 00	7 00	8 00	9 20	10 75	12 00	9 25	63 00
Victor, S., Beauce	32 00	92 74	......	63 15	24 42	......	61 00	......	58 81	......	125 00

Paroisses	Nègres	Vic. guerre	Dioc. de Sask.	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Smé. Miss. Etr.	Clercs	Chap. Ste Anne	Fac. de Théol.	Oeuv. dioc. 5 cts.
Village des Hurons, Québec	10 00	9 00	......	20 00	6 00	7 00	14 64	17 00	......	10 00	......
Villeroy, Lotbinière	8 55	24 52	7 88	9 17	5 33	......	8 13	7 78	13 35	9 45	7 50
Vincent de Paul, S., Québec	86 81	250 67	104 55	144 65	56 41	105 25	89 61	87 23	101 94	110 65	157 35
Zacharie, S., Beauce	26 00	47 00	17 00	12 00	30 00	10 00	......	40 00	10 00	16 00	25 00
Divers	6 00	414 84	5 00	543 23	18 00	13 00	9 00	12 00	15 00	8 00	41 75

Les dispenses pour les Collectes de même que pour le Cathédratique doivent être demandées et obtenues par écrit. Elles ne sont accordées régulièrement que pour l'année courante.

MAURICE ROY, *Archevêque de Québec*. Québec, le 31 décembre 1948.

TABLEAU DES COLLECTES COMMANDÉES DANS LE DIOCESE DE QUÉBEC POUR L'ANNÉE 1949

Les collectes commandées pour l'année 1949 seront les suivantes :

On doit les annoncer le dimanche précédent ; les faire à toutes les messes, puis en envoyer tout le produit au Procureur de l'Archevêché, avant le 15 décembre, (SD. 430 § 2).

1. Le 6 Janvier .... Pour les Nègres d'Afrique.
2. Le 6 Mars .... Pour le Denier de S. Pierre.
3. Les aumônes du Carême Pour l'Oeuvre du Grand Séminaire.
4. Le Vendredi-Saint .... Pour la Terre-Sainte.
5. Sol. de la S.-Jean-Bapt. Pour la Société de Colonisat.
6. Sol. de SS. Pierre et P. Pour le Sém. des Miss. Étran.
7. Le IVe Dim. d'Aout .. Pour l'Oeuvre des Clercs
8. Le Dim. Prop. de la Foi Pour l'Oeuvre de la Prop. de la Foi.
9. Le 20 Novembre ...... Pour la glorificat. des Fondat. de l'Église de Canada.
10. La contribution de 5 sous *per capita* pour les Oeuvres diocésaines sera recueillie soit par quêtes à l'église ou pris sur les revenus de la Fabrique. — (SD. 436 § 2)

N. B. — Le produit de toutes les collectes doit être entre les mains du Procureur de l'Archevêché le 15 décembre. (SD. 430 § 2).

La collecte pour l'Oeuvre de la Propagation de la Foi doit être remise au Directeur de l'Oeuvre, 3, Boulevard Charest, Québec.

TABLEAU DES COLLECTES

COMMANDÉES DANS LE DIOCÈSE DE QUÉBEC ET RAPPORT POUR L'ANNÉE 1949

1. Le 6 Janvier .... Pour les Nègres d'Afrique.

2. Le 7 Mars .... Pour le Denier de S. Pierre.

3. Le Vendredi-Saint .... Pour la Terre-Sainte

4. Sol. de la S. Jean-B. ...... Pour la Société de Colonisation

5. Sol. des SS. Pierre et Paul Pour le Sém. des Miss. Étran.

6. Le IVe Dim. d'Aout .... Pour l'Oeuvre des Clercs.

7. Le Dim. Prop. de la Foi .. Pour l'Oeuvre de la Propagation de la Foi.

8. Le 19 Novembre .... Pour la glorification des Fondateurs de l'Église du Canada

9. Contribution de 5 sous *per capita.* Oeuvre diocésaines.

10. De même, les Aumônes du Carême doivent être transmises à la procure de l'Archevêché, pour le Grand Séminaire.

Paroisses	Nègres	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Fondateurs	Oeuv. diocè. 5 cts.
Adalbert, S., L'Islet	12 95	20 00	10 50	14 28	20 00	19 00	16 05	48 75
Adrien, S., Mégantic	12 87	12 22	6 45	18 17	19 33	19 02	19 87	38 30
Agapit, S., Lotbinière	28 00	66 00	30 00	13 00	......	12 00	10 00	80 00
Agathe, S.,	5 00	65 00	5 00	7 00	13 00	10 00	7 50	67 00
Alban, S., Portneuf	31 16	46 20	30 06	38 33	34 50	28 38	25 45	79 50
Albert le Grand, S.,	10 00	50 00	18 63	10 00	10 00	10 00	19 34	86 85
Alexandre, S. Kamouraska	60 00	268 00	69 00	26 00	74 00	63 00	38 00	102 00
Alfred, S., Beauce	5 96	6 47	2 42	4 74	6 83	6 13	5 83	5 00
Anastasie, S.,	37 32	89 84	37 81	60 00	68 03	70 02	47 26	42 50
Ancienne Lorette Québec	25 00	200 00	60 00	40 00	......	50 00	35 00	220 00
André, S.,	23 71	31 49	12 91	20 73	17 22	21 15	12 03	56 50
Ange-Gardien, Montmorency	39 50	73 75	33 00	46 95	46 60	34 75	47 90	85 30
Anges, SS., Beauce	8 47	60 80	10 33	14 12	15 09	12 53	10 56	44 20
Anne de Beaupré, S., Montmorency	70 97	174 52	69 25	76 67	79 66	73 67	110 70	135 10
Anne-de-la-Pocatière, Kamouraska	67 50	159 00	45 03	77 50	60 00	42 10	35 08	86 02
Anselme, S., Dorchester	34 38	250 00	35 52	30 14	34 71	25 53	40 65	108 50
Antoine-Daniel, S.,	5 21	10 00	6 42	3 54	3 50	7 29	5 86	16 00
Antoine-de-Tilly, S., Lotbinière	10 00	43 50	12 00	10 00	12 00	13 00	12 00	40 00
Antonin, S., Témiscouata	19 85	25 00	17 39	28 08	21 52	17 42	15 21	75 00
Apollinaire, S., Lotbinière	21 62	60 00	25 75	26 13	32 40	32 90	23 75	80 00
Apolline, S., Montmagny	4 00	40 10	7 20	6 35	4 20	5 15	5 80	25 00
Armagh, (S. Cajétan), Bellechasse	19 90	60 00	24 00	53 25	52 90	41 65	28 30	48 00
Athanase, S., Kamouraska	5 25	6 10	4 50	5 50	4 25	5 75	6 00	33 40
Aubert, S., L'Islet	19 89	45 00	18 45	28 25	50 62	32 63	26 25	70 00
Augustin, S., Portneuf	21 00	136 78	30 45	21 94	34 57	25 86	31 50	81 30
Aurélie, S., Beauce	7 49	35 38	5 60	9 27	7 87	7 35	6 82	57 25
Basile, S., Portneuf	23 00	47 00	19 00	20 00	22 00	27 00	27 00	109 00
Beauceville, (S. François)	69 00	182 00	75 00	95 00	92 00	90 00	87 00	250 00
Beaumont, Bellechasse	10 77	21 33	17 57	16 46	20 83	18 75	8 98	22 21
Beauport, Québec	70 00	300 00	90 00	56 50	29 58	50 00	40 00	260 35
Beaupré, (N.-D. du Saint-Rosaire), Montmor.	22 00	96 21	10 00	21 00	25 00	41 52	50 00	85 00
Belvédère, (SS. Martyrs), Québec	37 00	327 72	113 43	25 00	25 00	25 00	45 00	218 55

Paroisses	Nègres	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Fondateurs	Oeuv. diocè. 5 cts.
Benjamin, S., Dorchester	25 00	32 00	25 00	28 00	35 00	37 00	18 00	70 00
Benoît-Labre, S., Beauce	8 29	31 50	10 15	17 82	18 88	23 15	13 35	45 00
Bernadette, S., (Lauzon)	5 40	50 00	3 20	3 10	......	2 80	3 50	88 00
Bernard, S., Dorchester	14 05	57 00	15 06	27 82	37 55	28 62	18 02	75 00
Berthier, Montmagny	18 00	36 50	15 50	16 50	24 00	20 00	19 00	45 00
Bienville, Lévis	28 00	170 00	34 00	20 00	22 00	40 00	21 00	160 00
Boischatel, Montmorency	27 22	53 83	50 82	37 51	20 65	32 20	31 46	50 00
Breakeyville Lévis	28 00	92 00	35 00	22 00	19 00	30 00	25 00	40 00
Broughton Beauce	19 78	144 73	28 02	26 03	30 25	27 81	26 79	80 00
Bruno S., Kamouraska	15 00	35 00	10 00	18 00	19 00	18 00	7 00	60 00
Buckland, Bellechasse	10 00	34 00	5 00	5 00	10 00	10 00	8 00	60 00
Camille, S., Bellechasse	14 00	33 00	15 00	8 00	12 00	13 95	14 00	13 00
Cap-Rouge, Québec	8 65	60 00	25 00	10 00	13 50	60 00	15 10	38 00
Cap St-Ignace, Montmagny	35 00	62 00	45 45	37 50	35 00	30 10	27 50	90 00
Cap-Santé, Portneuf	15 92	63 77	20 10	24 90	25 95	15 00	26 98	62 00
Casimir, S., Portneuf	30 00	54 00	37 00	30 00	37 00	50 00	40 00	120 00
Catherine, S., Portneuf	24 87	100 00	28 60	10 00	30 88	30 00	20 00	75 00
Charles, S., Bellechasse	20 00	175 00	33 25	24 00	40 00	20 00	22 00	90 00
Charlesbourg, Québec	100 00	263 00	68 10	200 00	200 00	200 00	193 57	275 00
Charles Garnier, S., Québec	......	300 00	......	......	......	......	......	240 00
Charny (N.-D.), Lévis	82 92	156 10	49 13	80 34	92 64	90 50	84 00	160 00
Château-Richer, Montmorency	60 00	85 00	80 00	72 00	......	......	60 00	125 00
Christine, S., Portneuf	7 35	12 50	3 60	8 80	10 25	9 00	8 50	25 00
Christ-Roi, Lévis	48 50	159 00	44 55	60 00	53 00	65 40	53 50	174 20
Claire, S., Dorchester	59 98	81 49	45 31	51 84	64 57	66 88	46 27	115 00
Clotilde, S., Beauce	8 72	21 00	11 28	8 33	9 15	10 00	9 80	37 05
Cœur-de-Marie, S., Mégantic	8 56	20 00	6 25	16 23	16 32	12 24	......	25 05
Cœur-de-Marie, S., Québec	105 60	521 40	54 22	40 50	81 28	101 00	46 00	314 60
Coleraine et Viny, Mégantic	29 00	39 00	25 00	26 00	26 00	30 00	33 25	76 00
Côme, S., Beauce	25 36	96 27	21 37	13 85	38 40	49 87	17 25	120 00
Cranbourne, Dorchester	21 55	45 65	26 41	33 00	50 00	33 00	20 00	100 00
Croix, S., Lotbinière	20 03	62 00	28 15	33 17	35 08	31 88	36 50	100 00

Paroisses	Nègres	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colo-nisa-tion	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Fon-da-teurs	Oeuv. diocè. 5 cts.
Cyprie,n S., Dorchester	9 12	23 41	13 96	9 19	14 79	11 43	9 21	48 05
Cyrille, S., L'Islet	21 47	25 00	19 34	21 35	24 30	26 55	25 55	60 00
Damase, S., L'Islet	7 00	19 00	6 00	9 75	7 35	......	......	......
Damien, S., Bellechasse	15 00	43 00	12 00	27 00	19 25	29 50	20 00	65 00
David, S., Lévis	26 00	75 00	24 00	29 40	32 70	25 79	27 00	100 85
Denis, S., Kamouraska	14 59	23 63	15 67	11 18	14 84	14 78	12 69	49 35
Deschambault, Portneuf	15 00	85 65	25 75	26 00	33 40	17 75	23 20	72 85
Dominique, S., Québec	20 00	550 00	90 39	25 00	10 00	50 00	20 00	188 20
Donnacona, Portneuf	36 69	250 00	54 72	87 19	83 04	100 86	68 00	150 00
Ecureuils, Les, Portneuf	20 21	54 57	19 37	22 16	21 06	40 43	20 47	41 20
Edouard, S., Lotbinière	24 81	162 62	32 07	40 14	34 14	32 63	30 75	98 00
Eleuthère, S., Kamouraska	35 00	45 00	23 25	36 20	43 42	36 10	38 16	74 50
Eloi-les-Mines, S., Portneuf	2 00	2 61	2 00	5 76	......	6 55	5 06	22 50
Elzéar, S., Beauce	11 00	40 00	10 00	......	......	21 00	14 85	55 00
Emile, S., Québec	38 92	56 70	19 01	16 60	12 32	1 81	......	67 00
Emmélie, S., Lotbinière	5 00	60 00	8 40	5 00	6 30	5 00	8 00	54 30
Enfant-Jésus, S., Beauce	16 00	60 00	18 00	8 00	15 00	17 00	12 00	72 00
Ephrem, S., Beauce	28 13	82 50	26 11	36 01	40 55	37 42	34 58	105 00
Esprit, S., Québec	25 00	100 00	30 00	30 00	30 00	30 00	25 00	232 10
Etienne, S., Lévis	6 60	14 00	10 00	10 90	11 25	10 27	8 00	10 00
Eugène, S., L'Islet	28 30	90 00	28 35	38 85	40 25	31 85	30 25	75 50
Euphémie, S., Montmagny	5 35	20 00	12 90	13 85	20 20	13 30	9 45	20 00
Evariste, S., Beauce	12 40	51 60	15 00	16 25	20 00	18 20	11 50	58 75
Fabien, S., Montmagny	13 97	30 00	8 77	19 29	16 24	15 73	10 81	72 60
Famille, S., I.O., Montmorency	15 38	53 00	18 09	25 61	41 32	34 00	23 35	41 70
Félicité, S., L'Islet	......	20 00	......	......	......	......	......	......
Ferdinand, S., Mégantic	37 00	50 00	26 00	47 50	54 00	52 50	35 00	90 00
Ferréol, S., Montmorency	16 00	50 00	17 50	26 15	24 25	26 50	25 50	90 00
Fidèle, S., Québec	50 00	670 70	75 48	50 00	80 79	50 00	100 00	363 95
Flavien, S., Lotbinière	15 00	90 00	20 00	18 00	19 00	24 00	20 00	80 00

Paroisses	Nègres	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Fondateurs	Oeuv. diocè. 5 cts.
Foy, S., Québec	22 15	96 02	20 00	19 50	25 25	24 15	22 25	70 00
Frampton, Dorchester	20 03	46 00	20 22	25 00	40 37	38 90	22 30	85 00
François d'Assise, S., Québec	100 00	500 00	83 00	110 00	105 00	100 00	80 00	490 00
François, S., I.O., Montmorency	6 95	32 10	8 67	8 94	12 00	11 80	9 25	26 75
François, S., Montmagny	28 99	254 02	22 50	......	......	47 50	33 04	30 60
Françoise Cabrini, S., Québec	......	114 91	......	......	......	......	......	45 65
François-Xavier, S., Témiscouata	100 00	175 00	57 00	86 52	85 00	97 00	103 90	200 00
Françoise-Romaine, S., Lotbinière	2 00	15 00	2 00	1 00	2 00	2 00	1 00	......
Frédéric, S., Beauce	15 10	59 00	31 35	29 85	24 00	38 00	26 25	75 00
Gabriel-Lalemant, S., Kamouraska	12 90	29 70	15 00	14 10	8 00	12 60	8 30	60 00
Gédéon, S., Beauce	19 32	34 00	19 21	24 90	33 63	23 00	23 00	100 00
Georges, S., Beauce	105 59	242 00	15 00	50 00	100 00	148 50	156 36	407 90
Gérard-Majella, S., Québec	5 00	16 00	5 00	5 00	10 00	30 00	10 00	30 00
Germain, S., Kamouraska	7 60	28 50	5 00	6 50	9 60	8 00	7 40	16 03
Germaine, S., Dorchester	21 00	80 00	38 00	35 00	40 00	56 00	38 08	150 00
Gervais, S., Bellechasse	33 50	53 00	26 90	34 00	30 00	40 45	37 00	80 00
Giffard, (S. Ignace), Québec	105 00	353 33	111 00	125 00	115 00	78 00	30 00	223 00
Gilbert, S., Portneuf	7 84	30 00	12 87	10 00	8 29	11 04	8 52	5 00
Gilles, S., Lotbinière	8 00	14 00	8 50	13 00	11 00	11 00	12 00	55 00
Grégoire, S., Montmorency	18 01	174 20	88 50	21 00	22 00	32 00	21 20	302 75
Grondines, Portneuf	22 19	40 00	24 93	27 90	25 23	29 82	25 48	55 00
Hélène, S., Kamouraska	21 00	75 00	20 46	15 05	17 32	12 13	11 34	74 00
Hénédine, S., Dorchester	12 00	25 00	10 13	15 10	12 25	75 12	36 00	41 65
Henri, S., Lévis	35 00	75 00	30 00	48 00	50 00	50 00	28 15	100 00
Hilaire, S., Beauce	3 50	15 00	4 90	1 84	......	2 30	1 90	15 50
Honfleur, Bellechasse	4 10	10 00	4 75	4 05	3 95	5 25	5 15	24 50
Honoré, S., Beauce	21 00	83 14	39 20	22 00	23 60	24 35	25 10	103 00
Hervé Jonction	......	12 00	......	......	......	......	......	......
Isle-aux-Grues, Montmagny	8 00	40 00	10 00	5 00	5 15	10 20	6 00	24 00
Islet, L'., L'Islet	57 50	165 00	49 40	82 50	93 90	77 55	65 85	150 00

Paroisses	Nègres	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colo-nisa-tion	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Fon-da-teurs	Oeuv. diocè. 5 cts.
Inverness, Mégantic	15 00	30 00	14 70	30 00	25 00	33 95	22 00	44 00
Isidore, S., Dorchester	25 00	80 00	37 00	25 00	26 00	35 00	35 00	100 00
Jacques de Leeds, S., Mégantic	12 19	20 00	14 38	13 00	15 03	23 92	17 19	37 65
Jacques-Cartier, Québec	110 00	425 00	110 00	......	......	206 82	187 00	325 50
Janvier, S., Lotbinière	18 15	16 16	23 00	22 00	20 00	25 00	15 00	58 50
Jean-Baptiste, S., Québec	209 80	421 77	151 17	245 70	237 43	204 45	245 00	413 35
Jean-Baptiste Vianney, S., Mégantic	6 00	7 50	5 45	8 00	10 25	7 20	7 30	21 00
Jean-Chrysostôme, S., Lévis	6 50	50 77	25 11	21 55	19 00	9 20	17 52	75 00
Jean-de-Brébeuf, S., Mégantic	9 07	29 32	12 80	10 43	8 90	11 00	14 16	26 25
Jean de la Lande, S., Beauce	9 11	20 00	11 88	10 00	......	16 96	10 50	46 90
Jean Deschaillons, S., Lotbinière	23 00	44 85	30 75	26 15	19 80	27 05	10 20	80 00
Jean, S., I.O., Montmorency	10 00	122 00	14 00	12 00	17 00	11 00	......	35 00
Jean, S., Port-Joli, L'Islet	48 70	60 00	32 70	50 00	10 00	56 35	20 00	120 00
Jeanne d'Arc, S., Lévis	22 00	40 00	20 00	15 00	17 00	20 00	18 00	34 00
Joachim, S., Montmorency	29 00	41 50	22 00	28 00	24 56	31 00	28 00	69 50
Joseph, S., Beauce	77 51	221 00	94 00	59 00	69 00	66 00	......	74 80
Joseph, S., Kamouraska	7 69	18 00	8 07	8 92	9 82	9 65	8 30	32 45
Joseph, S., (Lauzon), Lévis	30 00	200 00	50 00	60 00	40 00	60 00	35 00	257 50
Joseph, S., Québec	12 10	220 28	46 00	102 65	13 28	22 10	12 29	207 28
Jules, S., Beauce	6 12	12 00	6 00	6 00	6 30	6 00	7 55	40 00
Julie, S., Mégantic	5 54	60 00	30 00	7 58	7 35	8 89	8 20	69 85
Just de Bretenières, S., Montmagny	......	12 87	......	......	......	......	......	......
Justine, S., Dorchester	17 17	40 72	22 27	22 80	31 38	27 83	25 91	94.55
Kamouraska (S. Louis), Kamouraska	4 50	37 00	4 50	18 00	7 00	10 00	8 70	55 00
Lac Edouard, (N.-D. des Neiges)	9 11	16 81	6 53	12 00	20 64	22 87	14 00	37 80
Lac-Frontière, Montmagny	3 00	17 00	2 35	6 00	......	4 55	5 32	20 00
Lac Noir, Mégantic	48 04	75 00	50 00	41 70	46 75	70 85	50 00	160 00
La Durantaye, Bellechasse	10 00	40 00	20 00	6 00	15 00	15 00	10 00	40 00
Lambert, S., Lévis	11 58	17 00	12 00	15 00	17 25	19 25	15 00	55 00
Lambton, Beauce	30 00	62 35	28 45	25 00	33 00	43 00	20 00	80 00

Paroisses	Nègres	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colo-nisa-tion	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Fon-da-teurs	Oeuv. diocè. 5 cts.
Laurent, S., I.O., Montmorency	14 75	73 63	33 50	13 37	16 43	18 80	18 00	47 00
Laval, Montmorency	3 00	26 00	......	4 00	3 25	2 00	6 75	5 00
Lazare, S., Bellechasse	10 00	25 25	10 00	14 00	11 45	14 00	18 00	67 90
Léonard, S., Portneuf	15 15	39 50	15 65	20 85	22 00	24 85	18 00	54 25
Limoilou, (S. Charles), Québec	48 60	200 00	54 25	57 20	45 18	51 50	62 45	424 55
Loretteville, (S. Ambroise), Québec	41 00	161 00	67 03	29 70	25 70	25 90	43 92	250 00
Lotbinière, (S. Louis), Lotbinière	21 50	45 00	28 50	......	39 10	34 60	27 30	82 00
Louis de Courville, S., Lotbinière	8 00	300 00	45 00	10 00	20 00	16 00	......	140 00
Louis de Gonzague, S., Dorchester	7 77	15 00	3 50	8 47	7 94	6 00	7 01	46 25
Louise, S., L'Islet	16 00	35 00	22 75	14 00	23 25	27 00	14 88	47 95
Lus, S., Dorchester	7 61	19 75	5 44	8 00	8 25	7 25	5 45	26 85
Lucie de Beauregard, S., Montmagny	8 81	11 09	6 80	......	9 30	......	6 95	18 00
Ludger, S., Beauce	22 00	75 00	37 50	34 00	......	26 00	23 35	87 70
Luger, S., Rivière du Loup, Tém.	22 00	50 00	26 86	26 30	24 20	27 30	28 00	30 00
Magloire, S., Bellechasse	16 75	102 87	14 14	26 50	19 82	25 05	19 53	35 00
Malachie, S., Dorchester	24 54	77 50	26 90	37 40	35 87	51 17	......	55 00
Malo, S., (S. Angèle), Québec	150 00	350 00	75 00	100 00	100 00	142 37	180 51	477 10
Marc des Carrières, S., Portneuf	67 50	100 00	37 30	58 00	66 00	126 00	54 60	117 00
Marcel, S., L'Islet	11 33	41 37	10 45	......	11 43	15 64	10 36	30 00
Marguerite, S., Dorchester	13 85	18 72	11 21	18 39	19 88	20 57	21 44	64 00
Marie, S., Beauce	58 00	163 35	52 00	75 00	......	115 00	81 15	187 40
Martin, S., Beauce	26 29	56 30	35 52	35 16	33 71	38 95	30 41	64 34
Martine, de Courcelles, S., Beauce	14 00	45 00	17 50	13 00	13 00	15 00	15 50	73 00
Mathieu, S.,	......	20 00	34 00	100 00	110 00	105 00	111 60	200 00
Maurice, S., Thetford	40 00	235 00	40 00	40 00	40 00	40 00	111 62	180 00
Méthode, S., Beauce	20 18	53 70	21 32	22 67	28 36	27 50	30 52	76 80
Michel, S., Bellechasse	25 00	60 00	30 00	25 00	50 00	65 00	30 00	77 25
Michel-Archange, S., Québec	19 00	229 00	25 35	14 60	16 15	18 45	19 50	69 00
Monique des Saules, S., Québec	......	80 00	......	......	......	......	......	......
Montauban, (N.-D. des Anges) Portneuf	16 75	30 00	20 00	17 00	20 00	27 50	16 75	42 50
Mont-Carmel, Kamouraska	26 07	150 00	40 42	27 78	......	27 52	24 35	89 80
Montmagny, (S. Thomas), Montmagny	32 00	337 00	120 09	......	......	......	......	272 90

Paroisses	Nègres	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colo-nisa-tion	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Fon-da-teurs	Oeuv. diocè. 5 cts.
Narcisse de Beaurivage, S.,	14 00	20 00	14 25	16 70	12 75	20 95	14 50	41 65
Nazaire, S., Dorchester	7 00	13 00	8 00	6 00	7 00	11 40	7 50	30 60
Nérée S., Bellechasse	9 70	24 50	15 45	14 25	15 40	16 50	11 40	11 00
Neuville, Portneuf	33 04	77 56	36 67	63 00	73 00	50 00	41 75	57 20
Nicolas, S., Lévis	5 00	50 00	25 00	12 00	15 00	17 00	11 00	90 00
Noël Chabanel, S., Mégantic	30 00	83 75	30 00	30 00	45 00	35 00	30 00	11 00
N.-D. de Grâces, Québec	42 00	82 00	42 00	42 00	42 00	42 00	42 00	100 00
N.-D. de la Garde, Québec	10 60	30 00	24 36	8 41	12 15	10 17	13 91	53 05
N.-D. de la Guadeloupe, Beauce	5 00	16 58	55 29	5 00	......	......	......	......
N.-D. de la Paix, Québec	20 00	33 00	45 00	9 84	21 00	12 50	16 75	105 65
N.-D. de la Présentation	......	25 00	......	......	......	......	......	......
N.-D. de la Providence, Beauce	4 20	10 00	4 30	4 60	4 00	4 85	5 36	12 00
N.-D. de Lévis	169 15	390 00	134 28	100 83	163 42	140 00	122 55	300 00
N.-D. de Lourdes, Mégantic	17 50	26 50	20 50	15 00	16 00	14 25	11 75	38 20
N.-D. de Pitié, Québec	......	100 00	......	......	......	......	......	......
N.-D. de Québec	40 00	312 00	80 00	50 00	50 00	100 00	50 00	200 00
N.-D. de la Recouvrance, Québec	45 00	256 00	61 96	45 00	48 00	65 00	40 00	200 00
N.-D. des Anges, Hopital Général	......	105 00	25 00	......	......	......	......	......
N.-D. des Laurentides, Québec	15 00	130 00	15 00	20 00	20 00	50 00	15 00	30 00
N.-D. des Victoires, Québec	15 00	150 00	25 00	69 42	92 57	78 35	40 00	75 00
N.-D. du Chemin, Québec	169 00	265 00	75 00	25 00	90 00	90 00	36 00	117 00
N.-D. du Portage, Témiscouata	8 00	18 00	6 00	6 00	8 00	9 00	7 00	25 00
N.-D. du Rosaire, Montmagny	7 67	20 00	22 63	10 03	10 20	8 76	7 78	37 50
N.-D. du S.-C. d'Issoudun, Lotbinière	5 25	23 12	5 50	7 50	8 25	8 75	9 00	35 00
Octave de Dosquet, S., Lotbinière	10 15	35 00	21 80	11 55	13 25	14 25	12 70	45 00
Omer, S., L'Islet	7 46	50 00	5 05	8 69	12 51	12 50	6 10	34 15
Onésime, S., Kamouraska	5 80	18 00	8 37	6 61	8 72	8 00	......	7 00
Pacôme, S., Kamouraska	24 00	70 00	24 00	31 00	33 00	26 00	27 00	90 00
Pamphile, S., L'Islet	40 59	325 00	34 17	43 37	42 90	70 13	51 17	125 65
Parisville, (S. Jacques), Lotbinière	4 50	12 00	13 00	8 20	9 00	15 00	12 00	35 00
Pascal, S., Kamouraska	73 50	154 50	42 75	64 00	65 00	68 15	67 60	150 60

Paroisses	Nègres	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Fondateurs	Oeuv. diocè. 5 cts.
Pascal-Baylon, S., Québec	25 00	250 00	83 56	40 00	40 00	80 00	98 00	440 00
Patrice S., Beaurivage	19 45	22 18	16 00	34 73	......	28 49	25 75	55 00
Patrice, S., Québec	55 00	393 25	110 40	35 00	25 00	30 00	25 00	300 00
Paul, S., Montmagny	9 00	40 00	20 00	20 00	21 00	26 25	18 80	86 00
Perpétue, S., L'Islet	23 00	80 00	19 00	21 00	22 00	26 00	20 50	100 00
Pétronille, S., I.O., Montmorency	......	......	......	......	......	......	......	......
Philémon, S., Bellechasse	10 14	24 14	10 06	18 17	24 25	25 30	14 85	72 35
Philibert, S., Beauce	3 00	3 25	3 00	1 00	3 00	2 00	......	......
Philippe de Néri, S., Kamouraska	20 80	110 00	15 57	27 00	19 70	28 76	17 00	55 30
Philomène, S., Lotbinière	15 00	26 00	21 00	......	12 00	31 00	37 23	50 00
Pierre-Baptiste, S., Mégantic	14 20	16 25	......	......	......	......	18 95	36 00
Pierre, S., I.O., Montmorency	18 00	54 00	21 50	20 30	18 50	21 40	16 50	25 00
Pierre du Sud, S., Montmagny	28 21	50 00	50 00	35 00	36 33	38 83	35 00	59 60
Pintendre, (S. Louis), Lévis	12 50	60 00	12 25	12 30	15 00	13 75	15 50	29 00
Plessisville, Mégantic	56 00	100 00	137 80	100 00	135 00	62 00	51 00	300 00
Pontbriand, Mégantic	10 38	8 00	15 40	12 57	11 66	11 85	13 58	37 75
Pont-Rouge, Portneuf	98 25	325 00	48 00	123 12	......	105 00	78 00	167 85
Portneuf, (N.-D.), Portneuf	15 45	80 00	21 60	15 00	17 00	15 00	15 00	82 60
Portneuf Station	15 00	46 00	21 21	......	17 84	15 32	19 82	51 00
Prosper, S., Dorchester	32 00	100 00	33 00	41 58	43 00	50 00	40 00	150 00
Raphaël, S., Bellechasse	25 00	50 00	23 00	22 00	30 00	28 00	25 00	75 00
Raymond, S., Portneuf	103 33	210 00	100 00	126 49	116 30	129 45	106 50	261 35
Rédempteur, T.S., Lévis	14 35	40 28	16 67	20 44	14 07	15 92	17 08	30 00
Rémi, S., Portneuf	10 00	26 00	10 00	12 00	10 50	13 00	11 50	62 35
René-Goupil, S., Beauce	2 68	8 00	3 62	6 00	5 63	7 72	3 82	8 59
Rivière-à-Pierre, Portneuf	14 00	54 60	14 00	20 00	20 00	20 00	20 00	37 00
Rivière-du-Loup, (S. Patrice)	105 00	250 00	58 75	50 00	85 00	267 00	106 85	260 00
Rivière-Ouelle, Kamouraska	30 00	100 00	30 00	30 00	55 00	70 00	35 00	75 00
Robert-Bellarmin, S., Beauce	6 00	8 00	7 05	5 26	7 10	9 00	4 51	28 90
Robertsonville, Mégantic	8 75	26 25	10 15	9 10	9 05	11 00	12 00	50 00
Roch, S., Québec	200 00	400 00	150 00	125 00	145 00	188 00	138 00	......
Roch des Aulnaies, S., L'Islet	23 35	40 00	18 55	25 25	31 35	37 10	20 65	50 00

Paroisses	Nègres	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Fondateurs	Oeuv. diocè. 5 cts.
Rodrigue, S., Québec	10 00	25 00	15 00	10 00	10 00	10 00	10 00	70 00
Romuald, S., Lévis	23 75	208 00	28 00	52 00	25 00	30 00	27 00	200 00
Rose, S., Dorchester	9 75	27 00	15 00	15 00	5 93	14 29	10 75	29 50
Sabine, S., Bellechasse	8 57	15 00	10 25	14 16	13 75	12 61	9 01	37 00
Sacré-Cœur de Jésus, Beauce	32 00	60 00	34 96	25 00	......	25 00	39 00	50 00
Sacré-Cœur de Jésus, Québec	25 00	100 00	71 80	20 00	20 00	98 50	51 15	260 45
Sacrement, T. S., Québec	10 00	542 42	120 00	15 00	20 00	15 00	20 00	250 00
Samuel, S., Beauce	21 95	80 55	26 00	32 05	......	30 75	24 55	71 35
Sauveur, S., Québec	98 35	660 50	124 50	12 00	65 00	85 00	75 00	600 55
Sébastien, S., Beauce	22 00	25 00	23 00	20 05	......	20 00	21 00	59 80
Scott, Beauce	7 50	42 48	17 40	8 25	7 75	10 00	36 15	44 45
Sévérin, S., Beauce	9 50	12 50	13 40	12 00	13 65	11 75	8 60	40 00
Sillery, Québec	38 62	156 00	32 27	39 00	66 69	53 41	70 00	72 75
Simon-les-Mines, S., Beauce	3 99	9 00	9 57	4 02	4 34	4 49	5 15	21 50
Sophie, S., Mégantic	6 00	17 00	10 00	......	......	......	17 50	51 50
Stadacona, Québec	30 00	160 00	47 35	......	26 25	106 41	26 25	205 90
Standon, Dorchester	15 45	40 00	20 00	26 25	28 10	23 00	25 00	100 00
Stoneham, Québec	13 03	40 74	12 85	33 85	36 15	43 37	15 45	56 80
Sylvestre, S., Lotbinière	23 50	50 00	25 00	15 00	......	20 00	20 00	65 00
Théophile, S., Beauce	16 00	28 00	10 00	17 00	20 00	17 00	15 00	70 00
Thérèse, S., Québec	9 00	55 00	12 00	11 00	14 00	11 00	11 00	46 00
Thetford, (S. Alphonse), Mégantic	31 18	151 13	60 29	39 50	51 10	91 84	48 35	350 00
Thomas de Villeneuve, S.,	38 00	90 00	......	35 00	35 00	39 00	36 00	25 00
Thuribe, S., Portneuf	8 71	10 63	10 57	11 00	14 40	12 11	9 84	32 00
Tite des Caps, S., Montmorency	16 70	50 00	15 50	17 06	19 25	39 08	33 24	83 85
Tourville, L'Islet	21 12	33 00	16 60	25 14	26 62	26 70	23 92	70 00
Ubald, S., Portneuf	21 15	65 00	31 49	33 45	33 79	34 24	28 50	90 00
Val Alain, Lotbinière	......	27 00	8 50	6 50	7 00	7 00	......	5 00
Valcartier, Québec	5 00	12 00	5 00	12 00	19 00	32 00	7 00	15 40

Paroisses	Nègres	Den. Saint-Pierre	Terre-Sainte	Colonisation	Sém. Miss. Etr.	Clercs	Fondateurs	Oeuv. diocè. 5 cts.
Vallier, S., Bellechasse	7 00	58 00	12 00	7 55	13 34	9 00	12 40	64 55
Victor de Tring, S., Beauce	32 03	50 81	32 12	6 20	12 70	15 23	38 10	134 15
Village des Hurons, Québec	6 00	35 00	12 00	21 00	15 00	32 00	15 00	20 00
Villeroy, Lotbinière	11 60	21 70	10 57	......	12 31	15 19	14 23	7 50
Vincent de Paul, S., Québec	94 69	242 29	53 00	......	45 00	40 00	37 30	191 05
Zacharie, S., Beauce	15 00	71 00	23 00	22 00	22 00	28 00	20 00	25 00
Communautés, — Divers —	26 50	2631 73	39 60	34 20	15 80	26 50	28 80	79 00

** La collecte en faveur du Séminaire des Missions Étrangères a été faite dans plusieurs paroisses par un prêtre du Sém. des Miss. Étrangères ; Elle ne figure pas dans ce tableau.

Les dispenses pour les Collectes de même que pour le Cathédratique doivent être demandées et obtenues par écrit. Elles ne sont accordées régulièrement que pour l'année courante.

Québec, le 31 décembre 1949.

† Maurice Roy, Archevêque de Québec.

TABLEAU DES COLLECTES COMMANDÉES DANS LE DIOCÈSE DE QUÉBEC POUR L'ANNÉE 1950

Les collectes commandées pour l'année 1950 seront les suivantes :

On doit les annoncer le dimanche précédent ; les faire à toutes les messes, puis en envoyer tout le produit au Procureur de l'Archevêché, avant le 15 décembre, (SD. 430 § 2).

1. Le 6 Janvier .... Pour les Nègres d'Afrique.
2. Le 5 Mars .... Pour le Denier de S. Pierre.
3. Le Vendredi-Saint .... Pour la Terre-Sainte.
4. Sol. de la S.-Jean-Bapt. .. Pour la Société de Colonisation.
5. Sol. se SS. Pierre et Paul Pour le Sém. des Miss. Étrang.
6. Le IVe Dim. d'Aout .... Pour l'Oeuvre des Clercs.
7. Le Dim. Prop. de la Foi .. Pour l'Oeuvre de la Prop. de la Foi.
8. Le 19 Novembre .... Pour la glorification des Fondateurs de l'Église du Canada.
9. La contribution de 5 sous *per capita* pour les Oeuvres diocésaines sera recueillie soit par quêtes à l'église ou pris sur les revenus de la Fabrique. — (SD. 436 § 2).
10. De même les Aumônes du Carême doivent être transmises à la procure de l'Archevêché, pour le Grand Séminaire.

N.B. — Le produit de toutes les collectes doit être entre les mains du Procureur de l'Archevêché le 15 décembre. (SD. 430 § 2).

La collecte pour l'Oeuvre de la Propagation de la Foi doit être remise au Directeur de l'Oeuvre, 3, Boulevard Charest, Québec.

TABLEAU DES COLLECTES

COMMANDÉES DANS LE DIOCÈSE DE QUÉBEC ET RAPPORT POUR L'ANNÉE 1950

1. Le 6 Janvier	Pour les Missions d'Afrique.
2. Le 7 Mars................	Pour le Denier de S. Pierre.
3. Le Vendredi-Saint	Pour les Lieux Saints.
4. Sol. de la S. Jean-B.	Pour la Société de Colonisation.
5. Sol. des SS. Pierre et Paul	Pour le Sém. des Miss. Étrang.
6. Le IVe Dim. d'Aout........	Pour l'Oeuvre des Clercs.
7. Le Dim. Prop. de la Foi....	Pour l'Oeuvre de la Propagation de la Foi.
8. Le 19 Novembre	Pour la glorification des Fondateurs de l'Église du Canada.

9. Contribution de 5 sous *per capita.* Oeuvres diocésaines.

10. De même, les Aumônes du Carême doivent être transmises à la procure de l'Archevêché, pour les Oeuvres.

PAROISSES	CHARITÉ DU PAPE	MISSIONS D'AFRIQUE	DENIER DE S. PIERRE	LIEUX SAINTS	PAROISSES DE COLONISATION	SÉMINAIRES DES MISS. ÉTR.	OEUVRES DES CLERCS	FONDAT. ÉGLISE CANADIENNE	SINISTRÉS DE RIMOUSKI	OEUVRES DIOCÉSAINES
Adalbert, S., L'Islet	20.65	11.00	16.00	9.00	16.43	16.75	17.00	16.05	35.00	50.55
Adrien, S., Mégantic	....	15.67	20.35	13.25	18.40	23.74	23.11	17.11	30.56	38.25
Agapit, S., Lotbinière	....	26.00	15.00	23.00	13.00	....	9.00	21.76	100.00	82.00
Agathe, S.,	45.72	10.00	12.00	5.00	10.62	11.88	11.63	34.44	25.75	69.35
Alban, S., Portneuf	45.50	29.19	25.00	23.30	32.15	13.70	30.00	29.90	92.21	90.00
Albert le Grand, S.,	78.00	15.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	37.08	105.95
Alexandre, S., Kamouraska	100.00	53.00	66.00	42.00	63.00	....	48.00	54.00	564.00	102.25
Alfred, S., Beauce	7.84	5.23	5.80	3.68	7.82	5.90	7.54	6.20	13.00	5.00
Anastasie, S.,	70.00	50.01	51.25	37.86	64.20	69.71	60.26	52.60	211.43	94.25
Ancienne Lorette, Québec,	250.00	37.00	175.00	100.00	75.00	85.00	80.00	45.00	275.00	210.00
André, S.,	21.60	10.32	14.97	14.03	21.62	16.00	12.62	16.07	146.30	56.65
Ange-Gardien, Montmorency	70.55	52.30	60.10	36.15	50.00	70.70	47.10	31.00	168.00	87.50
Anges, SS., Beauce,	18.00	10.00	12.00	8.00	10.00	11.00	17.50	....	20.00	44.25
Anne de Beaupré, S., Montmorency	411.50	90.38	152.78	63.50	90.00	100.00	95.00	155.36	488.23	131.55
Anne-de-la-Pocatière, Kamouraska	141.16	68.03	71.16	46.38	71.55	66.04	45.12	42.10	670.85	150.00
Anselme, S., Dorchester	78.05	28.09	39.00	58.75	97.49	43.87	60.84	....	153.00	109.25
Antoine-Daniel, S.,	9.00	7.22	6.34	7.73	10.39	8.48	3.54	6.33	14.00	17.35
Antoine-de-Tilly, S., Lotbinière	57.00	10.50	35.00	12.00	20.00	11.00	14.00	13.00	85.00	65.00
Antonin, S., Témiscouata	32.00	....	....	6.30	24.00	15.00	18.00	20.50	80.00	84.20
Apollinaire, S., Lotbinière	64.65	26.07	31.75	27.25	34.75	47.15	33.00	22.00	135.00	90.50
Apolline, S., Montmagny	....	5.60	34.00	5.20	6.80	7.10	8.20	7.30	30.00	55.00
Armagh, (S. Cajétan), Bellechasse	46.50	23.63	60.00	24.43	20.60	38.00	27.50	22.50	74.10	113.40
Athanase, S., Kamouraska	12.70	4.00	6.00	4.00	4.00	4.00	4.00	4.00	60.00	44.30
Aubert, S., L'Islet	54.25	20.20	24.80	16.80	76.37	44.27	29.95	26.70	100.00	76.65
Augustin, S., Portneuf	124.57	22.60	48.81	31.63	50.45	39.46	27.38	25.00	125.00	87.60
Aurélie, S., Beauce,	....	7.63	7.49	12.55	6.02	9.55	6.42	7.39	40.00	55.00
Assomption de Marie, L'	143.00	....	....	....	....	....	136.00	126.00	....	246.00
Basile, S., Portneuf	75.00	21.00	22.00	18.00	30.00	21.61	36.63	27.58	307.00	112.00
Beauceville, (S. François)	117.00	102.00	106.00	25.00	500.00	115.00	110.00	85.00	175.00	250.00
Beaumont, Bellechasse	32.57	5.85	10.88	13.27	14.95	20.46	19.08	10.09	45.07	51.05
Beauport, Québec	400.00	51.00	40.00	103.00	30.00	32.00	40.00	32.00	603.75	266.50
Beaupré (N.-D. du Saint-Rosaire)	50.00	36.30	37.00	21.75	....	....	....	....	131.00	....

PAROISSES	CHARITÉ DU PAPE	MISSIONS D'AFRIQUE	DENIER DE S.PIERRE	LIEUX SAINTS	PAROISSES DE COLONISATION	SÉMINAIRES DES MISS. ÉTR.	OEUVRE DES CLERCS	FONDAT. ÉGLISE CANADIENNE	SINISTRÉS DE RIMOUSKI	OEUVRES DIOCÉSAINES
Belvédère, (SS. Martyrs), Québec	200.00	25.00	25.00	98.67	34.20	35.00	35.00	30.00	261.71	263.00
Benjamin S. Dorchester	32.00	24.00	28.00	30.00	32.00	33.00	24.00	20.00	60.00	55.00
Benoît-Labre S. Beauce	17.32	14.26	24.27	12.50	16.92	18.21	19.88	14.45	19.55	80.90
Bernadette S. (Lauzon)	40.00	5.20	20.00	3.10	4.25	3.80	3.50	2.60	69.00	93.00
Bernard S. Dorchester	105.00	18.13	15.00	20.00	36.01	36.81	24.84	28.13	50.00	78.55
Berthier Montmagny	40.00	20.00	23.00	17.00	22.00	18.00	28.00	14.00	100.00	44.50
Bienviille Lévis	135.00	27.00	150.00	38.00	26.00	23.00	34.00	29.00	150.00	198.00
Boischatel. Montmorency	83.36	35.11	45.62	28.25	32.16	27.60	43.97	35.20	186.19	57.80
Breakeyville Lévis	40.00	17.85	18.00	18.00	20.00	23.00	20.00	15.20	65.00	50.00
Broughton Beauce	25.00	25.47	48.96	21.72	28.40	35.00	30.93	25.00	47.90	80.85
Bruno S. Kamouraska	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Buckland Bellechasse	8.00	7.00	6.00	6.00	7.00	10.00	12.00	5.00	104.00	65.00
Camille S., Bellechasse	24.00	14.00	16.50	15.00	16.80	20.00	25.00	15.00	66.00	78.70
Cap-Rouge, Québec	50.70	26.70	42.00	24.50	53.20	83.60	100.00	24.50	95.30	45.30
Cap St-Ignace, Montmagny	74.75	37.60	28.50	59.50	50.00	....	47.65	33.75	148.35	133.75
Cap-Santé, Portneuf	50.00	14.75	25.00	23.00	29.00	20.00	30.00	15.00	85.00	65.00
Casimir, S., Portneuf	50.00	42.00	38.00	40.00	45.00	35.00	47.00	42.00	200.00	125.00
Catherine, S., Portneuf	70.00	30.00	63.00	50.00	26.86	50.00	35.00	20.00	125.00	76.00
Charles, S., Bellechasse	....	30.00	16.50	30.00	25.00	38.00	20.00	27.25	360.00	89.65
Charlesbourg, Québec	302.00	140.00	173.44	64.46	150.00	150.00	160.00	112.00	450.00	312.15
Charles Garnier, S., Québec	400.00	28.95	325.00	60.00	180.00	....	....	....	300.00	250.00
Charny (N.-D.), Lévis	115.00	84.00	71.76	57.50	82.00	91.20	104.00	76.33	250.00	160.00
Château-Richer, Montmorency	110.00	85.00	80.00	71.00	78.00	66.00	70.00	70.00	118.00	135.30
Christine, S., Portneuf	13.30	10.20	10.50	7.90	11.45	10.00	10.00	8.00	13.25	24.20
Christ-Roi, Lévis	237.25	50.50	98.34	46.10	83.14	63.00	68.50	64.50	215.00	175.70
Claire, S., Dorchester	110.44	57.16	75.85	52.60	24.95	53.16	55.24	51.83	....	120.00
Clotilde, S., Beauce	21.64	9.63	17.19	10.42	13.56	8.05	10.23	11.25	18.81	35.05
Cœur-de-Marie, S., Mégantic	10.59	9.30	14.82	6.25	7.50	8.50	8.30	8.35	15.94	46.35
Cœur-de-Marie, S., Québec	274.13	75.35	200.13	70.00	84.44	....	50.38	40.52	324.00	318.55
Coleraine et Viny, Mégantic	40.00	39.00	28.50	27.00	31.00	50.00	25.00	25.00	70.00	75.00
Côme, S., Beauce	68.59	30.66	49.31	23.27	38.52	46.97	38.71	32.04	107.75	120.45
Cranbourne, Dorchester	50.85	25.00	22.00	25.50	33.91	34.80	18.00	20.60	76.15	95.00

PAROISSES	CHARITÉ DU PAPE	MISSIONS D'AFRIQUE	DENIER DE S. PIERRE	LIEUX SAINTS	PAROISSES DE COLONISATION	SÉMINAIRES DES MISS. ÉTR.	OEUVRE DES CLERCS	FONDAT. ÉGLISE CANADIENNE	SINISTRÉS DE RIMOUSKI	OEUVRES DIOCÉSAINES
Croix S., Lotbinière	60.00	29.53	27.80	46.20	41.00	50.73	60.00	44.00	128.47	118.50
Cyprien, S., Dorchester	14.80	12.89	12.61	7.78	9.14	15.42	12.97	11.13	34.53	50.25
Cyrille, S., L'Islet	44.70	25.37	21.00	20.13	23.20	28.61	26.00	24.50	46.15	77.30
Claire d'Assise, S., Québec	104.00	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Damase, ., L'Islet	15.09	6.95	12.75	9.75	13.25	....	11.75	8.75	....	46.95
Damien, S., Bellechasse	30.00	19.00	19.75	7.00	25.00	24.20	25.60	19.55	24.00	76.00
David, S., Lévis..................	50.00	29.00	25.25	40.63	30.00	27.38	38.12	23.36	77.00	107.15
Denis, S., Kamouraska............	37.97	15.13	20.80	16.00	17.91	15.22	9.90	13.37	164.50	41.15
Deschambault, Portneuf	72.00	22.21	50.82	29.64	31.00	36.35	33.21	27.00	175.36	72.75
Dominique, S., Québec	400.00	20.00	200.00	96.72	20.00	....	50.00	25.00	500.00	183.30
Donnacona, Portneuf	165.77	56.27	125.00	56.21	72.35	69.62	114.47	114.26	380.00	187.25
Ecureuils, Les Portneuf	....	21.27	35.95	15.42	36.78	35.74	71.00	23.88	101.75	43.75
Edouard, S., Lotbinière	60.31	27.92	42.73	31.18	35.00	32.00	29.00	24.48	500.00	100.00
Eleuthère, S., Kamouraska	47.40	32.29	34.22	19.51	42.40	....	37.44	32.66	250.00	91.00
Eloi-les-Mines, S., Portneuf........	5.63	5.14	4.08	7.27	5.25	....	5.26	5.17	22.00	19.90
Elzéar, S., Beauce	31.00	16.75	17.00	11.25	16.00	21.75	20.00	13.00	90.00	56.00
Emile, S., Québec	39.52	22.46	8.82	1.65	7.54	7.16	10.68	5.63	42.16	68.25
Emmélie, S., Lotbinière	50.00	5.00	28.00	10.00	5.00	6.00	5.00	8.00	100.00	54.60
Enfant-Jésus, S., Beauce	80.00	20.00	26.00	22.00	15.00	20.00	18.00	15.00	62.00	79.00
Ephrem, S., Beauce	118.00	31.86	65.50	20.63	44.04	40.82	36.07	31.08	75.94	108.10
Esprit, S., Québec	80.00	35.00	42.25	45.00	40.00	40.00	40.00	40.00	215.00	260.80
Etienne, S., Lévis	....	8.95	11.15	10.62	9.45	13.00	24.65	8.90	30.30	34.00
Eugène, S., L'Islet	110.00	32.52	43.00	29.50	45.00	44.85	46.50	35.60	85.00	73.25
Euphémie, S., Montmagny	17.05	11.10	10.60	12.10	15.60	....	13.65	8.10	60.50	40.50
Evariste, S., Beauce	35.00	10.25	40.00	15.25	20.00	30.60	20.70	16.50	45.00	57.10
Fabien, S., Montmagny	24.87	11.84	13.44	5.47	20.03	....	16.00	14.57	36.40	70.00
Famille, S., I.O., Montmorency	50.00	27.26	28.40	17.64	47.30	49.03	44.85	25.23	120.00	42.20
Félicité, S., L'Islet	25.00	....	....	....	....	....	....	....	20.00	....
Ferdinand, S., Mégantic	49.62	34.50	42.00	30.50	55.00	61.50	22.59	45.18	48.00	97.55
Ferréol, S., Montmorency	51.00	23.75	40.00	21.00	55.00	40.00	33.50	30.00	100.00	101.25

PAROISSES	CHARITÉ DU PAPE	MISSIONS D'AFRIQUE	DENIER DE S.PIERRE	LIEUX SAINTS	PAROISSES DE COLONISATION	SÉMINAIRES DES MISS. ÉTR.	OEUVRE DES CLERCS	FONDAT. ÉGLISE CANADIENNE	SINISTRÉS DE RIMOUSKI	OEUVRES DIOCÉSAINES
Fidèle, S., Québec	300.00	50.00	175.00	73.62	75.00	210.68	285.00	259.00	250.00	337.50
Flavien S., Lotbinière	40.00	22.00	52.00	23.00	27.00	25.00	20.00	25.00	150.00	90.00
Foy, S., Québec	194.45	24.82	24.00	21.00	23.40	22.60	26.35	22.10	202.30	91.75
Frampton, Dorchester	30.30	22.11	20.76	17.35	32.22	37.48	26 30	23.14	119.24	83.00
François d'Assise, S., Québec	305.15	100.00	300.00	85.33	180.88	202.89	208.35	138.15	519.51	305.20
François, S., I.O., Montmorency	38.00	14.08	13.57	3.16	21.36	26.74	20.75	13.50	35.00	26.50
François, S., Montmagny	121.43	40.29	80.50	32.50	50.55	....	54.55	38.72	416.20	83.45
Françoise Cabrini, S., Québec	76.36	....	95.00	....	....	....	....	....	82.00	47.00
François-Xavier, S., Témiscouata	180.80	30.00	123.60	49.21	118.25	80.00	90.00	95.25	336.57	172.95
Françoise-Romaine, S., Lotbinière	12.55	4.50	10.75	3.75	6.25	5.00	4.00	3.25	25.20	25.00
Frédéric, S., Beauce	56.40	21.15	22.45	28.00	26.40	36.50	33.00	28.15	85.00	90.20
Gabriel-Lalemant, S., Kamouraska	20.00	9.10	12.25	13.55	15.10	12.50	12.50	11.45	50.00	64.80
Gédéon, S., Beauce	42.00	23.76	30.25	19.44	25.11	34.78	38.26	15.26	79.50	104.00
Georges, S., Beauce	220.00	172.26	175.00	68.38	46.05	....	67.00	71.30	210.00	181.25
Gérard-Majella, S., Québec	42.00	10.00	10.00	7.50	19.75	....	30.00	10.00	62.00	100.00
Germain, S., Kamouraska	7.50	9.70	8.70	3.35	14.00	10.00	4.00	6.10	44.00	25.35
Germaine, S., Dorchester	50.00	24.86	45.00	37.13	50.00	51.07	40.00	25.85	170.00	150.00
Gervais, S., Bellechasse	72.00	67.59	35.00	23.85	67.91	....	32.00	49.00	132.40	64.00
Giffard, (S.Ignace), Québec	308.00	102.00	262.50	89.00	130.00	118.00	55.00	49.00	515.00	299.00
Gilbert, S., Portneuf	....	9.19	25.00	10.45	10.30	8.34	7.88	7.79	25.52	21.05
Gilles, S., Lotbinière	22.00	13.00	11.00	13.00	25.35	12.00	13.00	14.00	36.00	56.60
Grégoire, S., Montmorency	115.00	27.31	52.40	72.00	50.00	43.40	42.76	26.00	215.25	304.10
Grondines, Portneuf	47.89	35.20	30.76	26.99	27.66	29.22	26.93	27.40	71.08	60.00
Hélène, S., Kamouraska	31.00	18.01	27.84	20.75	23.19	....	18.44	15.00	190.00	72.80
Hénédine, S., Dorchester	59.55	32.52	40.75	33.28	37.20	41.70	45.47	44.15	107.51	67.50
Henri, S., Lévis	57.29	32.18	37.68	35.25	46.07	39.35	41.87	32.86	281.00	116.30
Hilaire, S., Beauce	9.56	5.84	7.15	5.77	2.28	1.63	2.18	1.55	....	15.50
Honfleur, Bellechasse	11.80	4.80	7.30	5.50	6.75	6.45	6.95	7.35	40.60	40.00
Honoré, S., Beauce	48.50	30.33	18.05	58.85	21.30	43.03	22.60	19.50	....	108.10
Hervé, Jonction	12.00	....	....	11.00	10.00	....	....	....	25.00	....

PAROISSES	CHARITÉ DU PAPE	MISSIONS D'AFRIQUE	DENIER DE S. PIERRE	LIEUX SAINTS	PAROISSES DE COLONISATION	SÉMINAIRES DES MISS. ÉTR.	OEUVRE DES CLERCS	FONDAT. ÉGLISE CANADIENNE	SINISTRÉS DE RIMOUSKI	OEUVRES DIOCÉSAINES
Isle-aux-Grues, Montmagny	32.00	5.75	32.00	8.25	8.90	14.80	10.00	6.50	60.00	25.00
Islet, L'., L'Islet	130.30	60.48	108.15	56.65	121.00	94.00	81.50	69.70	310.00	148.75
Inverness, Mégantic	38.00	23.48	20.45	15.92	20.97	20.50	29.72	25.80	40.00	43.35
Isidore, S., Dorchester	62.00	39.00	65.00	45.00	43.00	40.00	42.00	45.00	205.00	106.10
Jacques de Leeds, S., Mégantic	54.69	15.00	37.65	18.14	19.00	17.92	17.37	15.19	21.49	50.85
Jacques-Cartier, Québec	500.00	298.17	290.70	107.75	50.00	52.70	236.08	150.09	255.31	329.90
Janvier, S., Lotbinière	21.00	15.00	16.00	22.00	21.50	23.00	25.00	18.50	20.00	54.35
Jean-Baptiste, S., Québec	482.50	340.95	401.65	129.51	221.90	231.00	230.26	....	612.65	486.45
Jean-Baptiste Vianney, S., Mégantic	....	6.95	7.35	4.15	10.00	10.00	10.00	5.50	16.40	22.30
Jean-Chrysostôme, S., Lévis	48.71	15.41	20.40	18.60	28.96	23.54	25.72	10.95	106.82	75.00
Jean-de-Brébeuf, S., Mégantic	18.20	11.59	14.16	12.69	22.36	14.15	13.69	14.00	24.50	27.50
Jean de la Lande, S., Beauce	16.26	10.16	15.20	7.51	13.98	9.00	10.80	11.02	36.80	46.25
Jean Deschaillons, S., Lotbinière	60.00	26.00	25.00	28.70	29.25	25.83	29.00	....	76.00	82.15
Jean, S., I.O., Montmorency	50.00	12.00	15.00	19.00	16.00	15.00	12.00	13.00	77.00	43.50
Jean, S., Port-Joli, L'Islet	92.00	52.15	60.65	28.25	107.35	69.25	65.85	56.36	166.60	120.00
Jeanne d'Arc, S., Lévis	40.00	25.00	25.00	24.00	20.00	30.00	25.00	20.00	30.00	33.60
Joachim, S., Montmorency	39.48	20.00	32.50	19.27	29.10	29.00	29.69	....	40.00	67.65
Joseph, S., Beauce	122.24	50.00	79.00	37.00	87.05	78.77	75.00	75.00	204.00	191.95
Joseph, S., Kamouraska	14.00	11.61	9.00	8.67	10.00	....	10.98	9.00	30.00	32.50
Joseph, S., (Lauzon), Lévis	105.00	31.00	100.00	47.00	40.00	25.00	50.00	25.00	302.00	254.25
Joseph, S., Québec	200.00	12.18	21.05	44.10	96.00	12.58	26.09	13.63	230.00	281.60
Jules, S., Beauce	8.10	8.90	10.83	5.18	13.45	....	8.10	11.10	32.34	41.00
Julie, S., Mégantic	77.00	6.00	37.10	9.60	10.22	8.79	9.80	13.75	132.00	61.00
Just de Bretenières, S., Montmagny	13.38	8.30	9.46	9.06	14.26	....	11.35	11.34	....	46.35
Justine, S., Dorchester	39.26	20.70	....	22.00	38.72	26.27	26.13	....	96.65	94.55
Kamouraska (S.Louis), Kamouraska	77.00	....	....	20.15	50.73	....	....	12.25	128.00	55.00
Kinneer's, Mill	....	....	....	....	....	....	....	....	10.10	....
Lac Edouard, (N.-D. des Neiges)	....	15.96	13.05	8.00	41.00	12.00	11.00	9.50	50.00	30.00
Lac-Frontière, Montmagny	....	7.34	5.30	2.36	11.85	7.11	9.47	7.08	11.95	20.50
Lac Noir, Mégantic	....	58.90	80.00	70.50	101.00	60.00	75.00	65.15	242.00	150.00

PAROISSES	CHARITÉ DU PAPE	MISSIONS D'AFRIQUE	DENIER DE S.PIERRE	LIEUX SAINTS	PAROISSES DE COLONISATION	SÉMINAIRES DES MISS. ÉTR.	OEUVRE DES CLERCS	FONDAT. ÉGLISE CANADIENNE	SINISTRÉS DE RIMOUSKI	OEUVRES DIOCÉSAINES
La Durantaye, Bellechasse	50.00	15.00	30.00	20.00	....	....	20.00	10.00	60.00	41.50
Lambert, S., Lévis	25.00	17.00	21.00	14.00	17.75	17.25	14.85	16.00	107.50	67.65
Lambton, Beauce	....	36.00	60.00	27.65	30.00	30.75	....	....	86.00	85.00
Laurent, S., I.O.,Montmorency	90.00	18.99	13.91	25.00	23.00	20.00	20.00	14.00	250.00	44.75
Laval, Montmorency	9.00	18.21	10.00	20.36	4.50	5.75	4.50	6.00	31.00	30.00
Lazare, S., Bellechasse	29.50	17.05	14.85	10.00	18.65	21.80	21.82	18.10	....	68.00
Léonard, S., Portneuf	31.35	15.00	19.60	14.50	18.00	27.00	26.00	20.74	90.00	59.00
Limoilou, (S. Charles), Québec	200.00	53.29	200.00	85.00	60.00	50.00	50.00	25.00	150.00	410.00
Loretteville, (S.Ambroise), Québec	82.88	36.00	56.87	82.15	63.40	23.73	37.13	37.56	279.30	276.85
Lotbinière, (S.Louis), Lotbinière ..	60.00	35.15	38.00	28.80	44.40	43.90	47.25	34.71	117.60	80.50
Louis de Courville, S., Lotbinière ..	75.00	13.00	12.00	14.00	13.00	15.00	16.00	11.00	....	140.00
Louis de Gonzague, S., Dorchester	10.69	6.42	9.29	2.85	5.00	9.19	7.67	....	22.27	47.05
Louise, S., L'Islet	60.60	17.08	35·79	22.79	17.49	17.18	26.00	28.86	160.00	47.55
Luc, S., Dorchester	12.90	9.83	156·4	5.59	16.73	13.27	13.27	11.15	50.23	59.75
Lucie de Beauregard, S., Montmagny	....	6.85	9.80	9.85	10.05	....	14.15	....	....	39.25
Ludger, S., Beauce	70.60	30.95	25.00	42.80	36.65	65.00	33.05	30.00	25.00	87.80
Ludger, S., Rivière du Loup, Tém.	71.10	37.56	50.22	44.68	41.00	....	....	28.50	100.15	92.75
Magloire, S., Bellechasse	37.50	16.37	20.32	15.56	29.04	18.14	21.75	19.89	24.68	91.90
Malachie, S., Dorchester	47.75	24.66	30.60	21.36	32.00	33.17	32.12	31.25	68.62	69.20
Malo, S., (S.Angèle), Québec	218.50	251.08	205.28	150.69	120.83	139.72	183.50	202.49	216.29	474.40
Marc des Carrières, S., Portneuf....	105.00	61.00	62.00	38.00	55.36	72.27	75.00	67.70	180.00	117.00
Marcel, S., L'Islet	41.89	14.48	19.56	13.27	14.26	13.45	16.00	13.91	40.47	46.80
Marguerite, S., Dorchester	....	24.52	32.07	19.58	30.22	38.00	26.65	22.57	75.85	65.00
Marie, S., Beauce	207.31	60.25	176.88	59.90	91.55	112.23	180.70	83.15	402.50	199.85
Martin, S., Beauce	53.19	31.32	52.68	23.25	37.64	....	38.29	35.00	81.20	130.00
Marthe de Courcelles, S., Beauce ..	37.45	15.00	20.00	18.00	18.00	20.00	27.00	29.00	20.00	70.95
Mathieu S., ...	....	100.21	162.85	65.78	139.17	127.40	105.18	106.60	310.35	200.00
Maurice, S., Thetford	177.57	131.43	216.20	103.10	128.39	144.56	135.35	131.45	337.78	391.25
Méthode, S., Beauce	43.44	35.49	49.00	22.47	42.21	51.18	36.31	31.30	110.00	77.50
Michel, S., Bellechasse	100.00	25.00	50.00	25.00	25.00	....	65.00	22.75	250.00	77.10
Michel-Archange, S., Québec	147.60	23.00	33.25	28.35	14.15	14.45	18.25	16.80	111.00	80.30
Monique dës Saules, S., Québec	72.00	....	85.00	46.48	37.50	51.27	33.00	49.50	182.30	100.00

PAROISSES	CHARITÉ DU PAPE	MISSIONS D'AFRIQUE	DENIER DE S. PIERRE	LIEUX SAINTS	PAROISSES DE COLONISATION	SÉMINAIRES DES MISS. ÉTR.	OEUVRES DES CLERCS	FONDAT. ÉGLISE CANADIENNE	SINISTRÉS DE RIMOUSKI	OEUVRES DIOCÉSAINES
Montauban, (N.-D. des Anges), Port.	23.30	20.51	23.60	25.00	21.50	25.00	22.00	20.30	55.00	45.75
Mont-Carmel, Kamouraska	63.00	29.02	74.00	31.18	34.00	....	39.00	25.25	136.00	81.75
Montmagny, (S.Thomas), Montma.	135.00	40.59	155.58	97.02	32.69	40.00	52.18	62.87	272.50	300.00
Marie Médiatrice	....	....	....	....	....	....	....	....	....	50.80
Narcisse de Beaurivage, S., ...	23.50	15.60	15.75	13.00	19.00	14.30	21.35	12.50	60.00	42.45
Nazaire, S., Dorchester	8.00	7.00	8.00	9.00	9.00	9.50	10.00	8.00	16.00	31.75
Nérée, S., Bellechasse	19.75	11.35	12.25	12.50	13.75	....	12.85	12.25	31.05	52.40
Neuville, Portneuf	10.00	39.42	41.60	28.52	51.90	80.04	73.46	68.10	156.54	65.00
Nicolas, S., Lévis	35.00	8.90	11.75	29.50	25.00	....	17.00	18.30	130.00	95.00
Noel Chabanel, S., Mégantic	60.00	17.00	60.00	21.00	20.00	20.00	30.00	20.00	100.00	125.00
N.-D. de Grâces, Québec	105.00	44.00	60.00	50.00	44.00	42.00	45.00	24.40	142.00	225.00
N.-D. de la Garde, Québec	44.00	7.50	31.00	29.00	10.00	11.00	11.00	15.00	32,35	55.15
N.-D. de la Guadeloupe, Beauce....	....	5.00	14.36	52.79	....	12,22	10.93	5.00	35.12	65.00
N.-D. de la Paix, Québec	16.50	12.25	15.25	43.13	15.90	16.70	17.26	17.00	41.00	....
N.-D. de la Présentation	....	....	....	....	....	....	....	....	250.00	185.80
N.-D. de la Providence, Beauce	10.00	5.07	7.67	3.60	9.94	4.95	9.74	4.34	38.02	20.00
N.-D. de Lévis	350.00	160.00	128.15	120.50	241.04	205.10	200.00	190.62	600.00	285.25
N.-D. de Lourdes, Mégantic	30.00	16.50	18.75	12,50	24.00	....	15.00	14.75	55.00	36.15
N.-D. de Pitié, Québec	....	....	....	....	....	....	....	....	100.00	....
N.-D. de Québec	250.00	50.00	325.00	75.00	60.00	75.00	200.00	....	300.00	334.00
N.-D. de la Recouvrance, Québec ..	....	50.00	265.00	63.00	48.00	50.00	150.00	42.00	125.00	250.00
N.-D. des Anges, Hôpital Général ..	50 00	....	50.00	43.00	....	....	....	....	....	....
N.-D. des Laurentides, Québec	75.00	18.00	16 00	15 00	20 00	20.00	50.00	16.00	100.00	75.00
N.-D. des Victoires, Québec	135.90	40.00	125.00	20.00	50.00	50.00	60.00	27.00	100.00	91 75
N.-D. du Chemin, Québec	526.00	143.00	300.00	100.00	90.00	67.00	97.00	30.00	321.00	118.00
N.-D. du Portage, Témiscouata	42.00	17.00	20 00	11.00	40.00	....	6.00	7.20	86.11	25.00
N.-D. du Rosaire, Montmagny	24.10	9.60	9.30	17.40	11.58	....	11 06	20.36	130.00	38.00
N.-D. du S.-C. d'Issoudun, Lotbinière	15.00	5.75	11.10	6.15	7.75	8.25	8.50	9.75	20.20	35.00
Octave de Dosquet, S., Lotbinière ..	16.15	15.30	17.45	18.00	16.30	18.00	16.00	15.15	50.00	45.00
Omer, S., L'Islet	10.66	7.65	10.88	8.47	13.75	10.95	7.00	8.67	13.62	35.00
Onésime, S., Kamouraska	....	7.10	8.25	10.00	24.00	8.70	7.75	10 00	60.00	7.00

PAROISSES	CHARITÉ DU PAPE	MISSIONS D'AFRIQUE	DENIER DE S. PIERRE	LIEUX SAINTS	PAROISSES DE COLONISATION	SÉMINAIRES DES MISS. ÉTR.	OEUVRES DES CLERCS	FONDAT. ÉGLISE CANADIENNE	SINISTRÉS DE RIMOUSKI	OEUVRES DIOCÉSAINES
Pacôme, S., Kamouraska	90.00	28.00	32.00	22.00	38.00	38.00	32.00	37.00	230.00	92.00
Pamphile, S., L'Islet	122.04	53.15	78.00	26.94	76.45	74.40	70.25	57.00	112.00	154.55
Parisville, (S.Jacques), Lotbinière	36.00	16.00	20.00	17.00	18.00	26.00	24.00	17.00	36.85	38.00
Pascal, S., Kamouraska	157.00	70.00	101.55	45.25	73.03	60.00	96.00	70.00	335.25	150.00
Pascal-Baylon, S., Québec	300.00	162.18	256.40	112.74	173.00	175.00	175.00	250.00	310.69	451.50
Patrice, S., Beaurivage	44.12	34.13	31.11	19.61	30.68	54.00	44.35	28.12	59.20	50.00
Patrice, S., Québec	504.82	261.25	175.21	186.62	35.00	25.00	30.00	25.00	590.15	300.00
Paul, S., Montmagny	30.00	21.88	20.52	15 70	30.83	....	24.75	23.35	25.00	32.19
Perpétue, S., L'Islet	39.40	25.00	32.00	27.50	28.00	....	22.05	27.00	100.00	142.00
Pétronille, S., I.O., Montmorency	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Philémon, S., Bellechasse	28.00	15.00	15.09	18.89	33.06	31.92	29.33	14.11	47.00	73.75
Philibert, S., Beauce	7.00	3 00	3.00	2.00	3.00	2.00	2.00	....	10.00	....
Philippe de Néri, S., Kamouraska	45.00	23.90	30.65	16.65	28.85	20.60	32.40	17.90	350.30	57.30
Philomène, S., Lotbinière	48.50	11 25	17.50	25.40	51.79	24.50	26.75	....	71.35	65.00
Pierre-Baptiste, S., Mégantic	20.25	14.40	17.35	17.55	20.40	35.82	21.37	15.60	44.10	36.00
Pierre, S., I.O., Montmorency	50.00	15.00	18.50	20 00	18.50	21.50	20.00	15.00	95.00	37.50
Pierre du Sud, S., Montmagny	60.00	40.00	38.28	30.00	43.80	45.59	39.23	33.90	100.00	60.00
Pintendre, (S.Louis), Lévis	....	16.85	14.10	14.00	14.00	13.85	13.75	14.30	35.00	42.50
Plessisville, Mégantic	189.00	110.00	110.12	120.00	100.00	50.00	100.00	44.00	500.00	350.00
Pontbriand, Mégantic	....	13.18	12.65	13.58	16.62	11.35	15.45	14.16	29.60	39.05
Pont-Rouge, Portneuf	153.00	69.30	175.00	42.00	203.00	....	107.50	102.00	300.00	165.00
Portneuf, (N.-D.), Portneuf	44.00	12.00	15.00	14.70	25.00	....	22.25	20.95	39.00	83.50
Portneuf, Station	69.23	21.05	15.25	24.71	21.85	18.15	16.24	22.73	76.60	52.00
Prosper, S., Dorchester	85.00	41.00	60.00	25.00	45.00	55.00	41.00	41.00	106.00	150.00
Raphael, S., Bellechasse	42.50	25.00	25.00	26.30	45.00	46.00	36.00	41 32	160.00	116.55
Raymond, S., Portneuf	243.45	101.00	149.03	67.81	133.96	121.22	132.47	113.29	335.00	300.00
Rédempteur, T.S., Lévis	17.40	15.78	16.22	19.54	22.11	....	20.85	15.62	50.00	29.35
Rémi, S., Portneuf	10.00	12.00	13.00	10.00	15.00	....	12.50	10.00	157.00	62.40
René-Goupil, S., Beauce	6.10	3.49	4.30	3.14	5.22	....	7.80	4.80	11.00	32.90
Rivière-à-Pierre Portneuf	36.25	19.00	50.70	15.00	....	....	39.00	30.00	105.00	46.00
Rivière-du-Loup, (S.Patrice)	271.00	188.50	165.50	71.21	147.35	148.12	267.00	159.00	565.50	262.00
Rivière-Ouelle, Kamouraska	175.00	42.00	100.00	42.00	46.00	37.00	50.50	35.00	430.00	76.00

PAROISSES	CHARITÉ DU PAPE	MISSIONS D'AFRIQUE	DENIER DE S. PIERRE	LIEUX SAINTS	PAROISSES DE COLONISATION	SÉMINAIRES DES MISS. ÉTR.	OEUVRES DES CLERCS	FONDAT. ÉGLISE CANADIENNE	SINISTRÉS DE RIMOUSKI	OEUVRES DIOCÉSAINES
Robert-Bellarmin, S., Beauce	8.58	6.41	4.20	9.88	5.44	4.78	7.02	2.76	7.15	31.35
Robertsonville, Mégantic..........	15.00	9.00	15.50	11.25	9.75	9.50	11.50	9.00	30.00	50.00
Roch, S., Québec	271.00	206.50	270.00	145.00	125.00	140.00	140.00	150.00	350.00	....
Roch des Aulnaies, S., L'Islet	43.00	28.00	24.70	17.75	50.60	37.80	38.00	12.00	207.00	53.00
Rodrigue, S., Québec	78.00	10.00	10.00	27.50	10.00	10.00	10.00	10.00	77.00	82.35
Romuald, S., Lévis	75.00	25.00	53.00	35.00	50.00	....	38.00	27.00	290.00	225.00
Rose, S., Dorchester	122.00	12.43	17.95	13.20	33.15	21.60	16.38	....	77.36	28.69
Sabine, S., Bellechasse	13.85	10.25	13.27	12.29	15.10	14.17	12.31	10.11	50.00	53.00
Sacré-Cœur de Jésus, Beauce	78.00	50.00	52.00	36.72	50.00	60.00	60.00	10.00	100.00	149.25
Sacré-Cœur de Jésus, Québec......	143.50	88.50	100.00	76.25	45.75	66.00	74.35	64.75	245.00	290.95
Sacrement, T.S., Québec	303.20	25.00	649.11	180.00	30.00	....	50.00	25.00	550.00	270.00
Samuel, S., Beauce	50.00	26.65	33.00	24.00	33.00	32.00	35.00	35.00	75.00	71.25
Sauveur, S., Québec	400.35	81.80	416.35	92.22	67.12	72.25	69.08	89.15	561.17	577.30
Sébastien, S., Beauce	32.62	24.29	36.50	24.82	42.50	44.50	37.64	34.36	85.00	57.55
Scott, Beauce	49.65	31.85	40.00	24.96	17.00	33.00	43.60	23.50	89.65	46.75
Sévérin, S., Beauce	20.00	10.50	15.60	11.00	11.00	10.40	10.00	10.00	37.50	40.00
Sillery, Québec	100.00	36.80	142.94	32.12	39.58	54.17	58.90	32.66	108.17	58.20
Simon-les-Mines, S., Beauce	5.25	3.50	7.56	4.61	6.22	9.22	9.21	6.62	13.75	21.40
Sophie, S., Mégantic	37.00	19.50	18.00	19.35	20.00	20.00	21.00	21.00	55.00	51.80
Stadacona, Québec	128.00	30.00	60.00	34.15	30.00	34.40	147.80	20.30	205.00	190.40
Standon, Dorchester	35.00	27.00	23.25	19.00	37.50	37.50	32.00	25.00	....	101.75
Stoneham, Québec	43.40	16.00	14.25	14.44	34.40	40.73	41.73	16.23	56.83	56.80
Sylvestre, S., Lotbinière	38.00	25.00	35.50	28.00	43.25	15.10	34.00	29.00	....	65.00
Théophile, S., Beauce	44.00	17.00	18.00	11.50	25.00	30.00	28.00	22.00	91.00	73.75
Thérèse, S., Québec	16.00	12.60	13.00	11.00	11.00	10.00	12.00	10.00	58.00	73.75
Thetford, (S.Alphonse), Mégantic ..	203.00	75.74	200.09	72.66	66.12	60.00	195.26	50.00	515.37	350.00
Thomas de Villeneuve, S., ...	100.00	44.00	90.00	45.00	43.00	42.00	44.00	38.00	110.00	50.00
Thuribe, S., Portneuf	10.00	11.07	12.17	10.00	13.77	13.20	10.35	11.03	35.86	37.50
Tite des Caps, S., Montmorency....	58.45	41.00	33.63	19.03	21.56	21.09	31.08	33.20	76.98	86.00
Tourville, L'Islet	40.74	23.15	31.45	13.34	23.97	26.47	25.05	20.41	49.13	72.85
Thomas d'Aquin, S.,..............	25.00	....	....	....	....	....	....	....	20.00	....

PAROISSES	CHARITÉ DU PAPE	MISSIONS D'AFRIQUE	DENIER DE S. PIERRE	LIEUX SAINTS	PAROISSES DE COLONISATION	SÉMINAIRES DES MISS. ÉTR.	OEUVRES DES CLERCS	FONDAT. ÉGLISE CANADIENNE	SINISTRÉS DE RIMOUSKI	OEUVRES DIOCÉSAINES
Ubald, S., Portneuf	41.87.	22.63	30.00	30.00	34.91	36.39	30.75	40.37	143.00	90.00
Val Alain, Lotbinière	11.35	6.00	7.39	10.00	6.90	8.14	8.29	9.47	25.00	5.00
Valcartier, Québec..................	13.00	5.00	9.00	7.00	13.00	15.50	20.00	5.00	25.00	15.65
Vallier, S., Bellechasse	33.00	8.06	30.25	12.35	14.22	14.10	14.30	10.00	170.00	65.75
Victor de Tring, S., Beauce	....	32.03	50.81	32.50	66.38	59.76	57.95	41.64	88.50	126.10
Village des Hurons, Québec	25.00	25.00	30.00	15.00	20.00	....	12.00	15.00	100.00	24.50
Villeroy, Lotbinière	31.07	11.57	12.18	8.23	13.18	11.46	10.28	12.82	50.00	6.96
Vincent de Paul, S., Québec, ...	100.00	50.00	115.00	30.00	35.00	30.00	42.00	40.00	140.00	182.50
Zacharie, S., Beauce	70.00	24.00	55.00	23.38	31.53	36.33	....	....	66.00	130.05
Communautés, — Divers —	115.90	51.81	479.69	30.11	23.17	23.17	50.22	42.04	540.06	46.10

* * La collecte en faveur du Séminaire des Missions Étrangères a été faite dans plusieurs paroisses par un prêtre du Sém. des Miss. Étrangères ; Elle ne figure pas dans ce tableau.
Les dispenses pour les Collectes de même que pour le Cathédratique doivent être demandées et obtenues par écrit. Elles ne sont accordées régulièrement que pour l'année courante.

Québec, le 31 décembre 1950.

† Maurice Roy, Archevêque de Québec

TABLEAU DES COLLECTES COMMANDÉES DANS LE DIOCÈSE DE QUÉBEC POUR L'ANNÉE 1951

Les collectes commandées pour l'année 1951 seront les suivantes : On doit les annoncer le dimanche précédent ; les faire à toutes les messes, puis en envoyer tout le produit au Procureur de l'Archevêché, avant le 15 décembre, (SD. 430 § 2).

1. Le 6 Janvier	Pour les Missions d'Afrique.
2. Le 4 Mars................	Pour le Denier de S. Pierre.
3. Le Vendredi-Saint	Pour les Lieux Saints.
4. Sol. de la S.-Jean-Bapt. . .	Pour la Société de Colonisation.
5. Sol. des SS. Pierre et Paul	Pour le Sém. des Miss. Étrang.
6. Le IVe Dim. d'Aout........	Pour l'Oeuvre des Clercs.
7. Le Dim. Prop. de la Foi....	Pour l'Oeuvre de la Propagation de la Foi.
8. Le 18 Novembre	Pour la glorification des Fondateurs de l'Église du Canada.

9. La contribution de 5 sous *per capita* pour les Oeuvres diocésaines sera recueillie soit par quêtes à l'église ou pris sur les revenus de la Fabrique. — (SD. 436 § 2).

10. De même les Aumônes du Carême doivent être transmises à la procure de l'Archevêché, après Pâques.

---

(1) La collecte du 6 janvier pour les Missions d'Afrique doit être envoyée au Procureur de l'Archevêché durant le cours du mois de janvier.
La collecte pour le Denier de St Pierre, les Lieux Saints et les Aumônes du Carême devront être envoyées immédiatement après Pâques.

TABLEAU DES COLLECTES

COMMANDÉES DANS LE DIOCÈSE DE QUÉBEC ET RAPPORT POUR L'ANNÉE 1953

1. Le 6 Janvier	Pour les Missions d'Afrique.
2. Le 8 Mars	Pour le Denier de Saint-Pierre.
3. Le Vendredi-Saint	Pour la Terre Sainte.
4. Le 26 Avril	Pour le Séminaire des Missions Étrangères.
5. Solennité de la S.-Jean Baptiste	a) La Société diocésaine de colonisation ; b) La Société Canadienne l'établissement rural.
6. IIème dimanche d'août ..	Pour l'Oeuvre des Clercs.
7. 13 Septembre	Les " Charités Pontificales " pour les Oeuvres du Pape.
8. Dimanche de la Propagation de la Foi (1)	Pour l'Oeuvre de la Propagation de la Foi.
9. 1er Novembre	Pour les causes de béatification des Fondateurs de l'Église au Canada.
10. 8 Décembre	Pour l'Université Laval.
11. Aumônes du Carême.	

(1) La collecte pour l'Oeuvre de la Propagation de la Foi doit être remise au Directeur diocésain de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi, Place Jean-Talon Québec.

PAROISSES	MISSIONS D'AFRIQUE	DENIER DE S. PIERRE	TERRE-SAINTE	AUMONES DU CAREME	SÉMINAIRES DES MISS. ÉTR.	SOCIÉTÉ DE COLONISATION	OEUVRES DES CLERCS	CHARITÉ DU PAPE	FONDAT. DE L'ÉGLISE DU CANADA	FAC. THÉOL. DE L'UNIV. LAVAL
Adrien, St, Mégantic	17.70	27.10	17.15	103.40	79.84	23.90	21.83	43.80	....	....
Agapit, St, Lotbinière	70.50	110.00	43.75	186.00	200.00	52.00	80.00	100.00	60.00	45.00
Agathe, Ste	30.19	38.79	14.36	345.30	102.47	16.29	22.00	105.00	22.75	9.69
Agnès, Ste, Charl.	12.29	13.00	9.88	64.00	20.38	15.00	16.40	25.00	20.00	10.02
Aimé, St	14.27	16.08	14.20	51.50	17.18	15.32	....	17.15	14.30	....
Alban, St, Portneuf	36.00	43.80	27.00	254.25	85.00	35.60	32.30	61.70	34.32	30.00
Albert le Grand, St, Québec	10.00	100.00	40.00	180.00	82.00	....	40.00	200.00	....	40.00
Alfred, St	7.08	8.17	6.19	70.90	20.00	6.45	12.68	21.00	10.10	9.05
Alphonse, St, Thetford	75.00	500.00	133.76	764.94	705.30	100.00	147.00	560.00	....	....
Anastasie, Ste	56.15	101.61	52,41	393.44	114.61	44.68	30.00	157.25	15.00	....
Ancienne Lorette, Québec	65.00	275.00	75.00	750.00	200.00	80.00	205.00	500.00	80.00	75.00
Ange-Gardien, Montmorency	54.75	76.60	38.40	237.00	64.80	51.75	56.00	112.20	67.00	59.60
Anges, SS., Beauce	15.25	15.19	12.65	150.00	60.00	19.34	20.00	40.00	9.00	10.00
Anne-de-Beaupré, Ste	112.37	167.20	81.46	335.29	285.00	250.00	120.00	1550.00	209.41	108.00
Anselme, St, Dorchester	54.87	144.92	35.20	222.74	182.25	77.64	79.00	267.00	79.89	105.62
Antoine-Daniel, St	7.35	11.05	8.25	32.60	14.75	16.35	12.35	12.05	9.90	8.87
Antoine-de-Tilly, St, Lotbinière	13.00	25.00	16.00	131.00	80.00	20.00	15.00	118.00	14.00	10.00
Apollinaire, St, Lotbinière	30.00	38.60	27.25	233.00	92.30	45.00	30.45	90.30	40.30	34.75
Armagh, Bellechasse,	27.75	53.00	27.50	206.50	85.00	37.50	40.00	110.00	28.50	29.00
Assomption, L'	100.00	190.00	67.00	260.00	700.00	100.00	100.00	200.00	100.00	....
Augustin, St, Portneuf	20.00	27.50	31.00	300.00	50.00	25.00	15.00	125.00	17.00	20.00
Aurélie, Ste, Beauce	8.45	15.43	14.61	57.36	100.00	9.92	11.38	50.00	10.25	25.00
Baie St-Paul, Charlevoix	55.00	105.00	50.00	375.00	77.00	52.00	105.00	150.00	71.00	70.00
Basile, St, Portneuf	47.54	65.39	26.09	319.31	55.01	47.44	58.92	121.39	51.98	52.44
Beauceville	125.00	196.00	66.00	350.00	600.00	150.00	142.00	300.00	214.00	153.00
Beaumont, Bellechasse	15.91	25.21	17.81	186.30	20.72	24.48	34.50	126.90	11.50	10.00
Beauport, Québec	43.00	65.00	115.00	224.70	....	80.00	76.00	602.72	77.20	110.00
Beaupré	73.75	105.08	....	....	152.65	....	....	145.68	....	....
Benjamin, St Dorchester	....	34.75	18.50	115.85	35.80	....	....	69.00	....	....
Benoît-Labre, St, Beauce	19.75	29.93	23.39	128.04	54.38	30.70	32.59	64.60	31.64	28.73
Bernadette, Ste, Lauzon	18.00	41.12	10.90	46.00	118.12	26.50	10.00	185.00	17.40	17.25
Bernard, St Dorchester	32.93	45.26	25.71	121.50	89.06	42.67	43.21	82.66	43.07	175.70

PAROISSES	MISSIONS D'AFRIQUE	DENIER DE S. PIERRE	TERRE-SAINTE	AUMONES DU CAREME	SÉMINAIRES DES MISS. ÉTR.	SOCIÉTÉ DE COLONISATION	OEUVRES DES CLERCS	CHARITÉ DU PAPE	FONDAT. DE L'ÉGLISE DU CANADA	FAC. THÉOL. DE L'UNIV. LAVAL
Bernard, St, (Isle-aux-Coudre)	18.58	27.00	14.30	46.50	63.00	12.20	8.52	113.35	21.62	20.60
Bienville, Lévis	50.00	145.00	50.00	550.00	525.00	43.00	50.00	426.00	60.00	65.00
Boischatel, Montmorency	41.47	74.72	29.70	150.30	....	49.75	41.06	114.06	31.11	27.55
Breakeyville, Lévis	44.27	48.13	28.28	89.45	227.93	33.53	27.69	47.60	8.08	....
Buckland, Bellechasse	18.00	8.00	15.00	200.00	58.00	10.00	....	31.50	20.00	22.00
Camille, St, Bellechasse, ...	30.00	52.00	26.23	108.00	125.00	18.00	20.00	175.00	16.70	17.50
Cap-à-L'Aigle(S. Raphaël, Charl.)....	23.28	16.88	25.39	70.33	22.38	17.09	25.64	26.39	17.22	....
Cap-Rouge, Québec	17.35	32.70	25.50	101.50	87.25	47.75	72.00	119.45	22.75	42.00
Cap Santé, Portneuf	19.00	32.00	28.22	171.96	164.09	35.00	38.00	141.00	22.50	30.00
Casimir, St, Portneuf	57.00	60.00	45.00	300.00	100.00	65.00	80.00	100.00	60.00	35.00
Catherine, Ste, Portneuf	45.00	60.00	35.00	237.30	100.00	20.58	57.70	185.44	35.00	55.00
Charles, St, Bellechasse	37.00	46.50	35.50	466.35	242.00	29.50	32.00	285.00	....	....
Charles-de-Limoilou, St	44.00	175.25	124.51	532.68	696.77	75.00	92.00	401.39	121.00	125.00
Charlesbourg	55.00	40.50	80.50	403.42	287.93	155.88	46.47	507.30	249.65	216.50
Charles Garnier, St, Québec	32.50	500.00	90.50	515.00	900.00	125.00	250.00	1250.00	105.00	100.00
Charny, Lévis	85.25	175.00	67.10	662.50	188.00	82.00	175.00	262.00	108.00	....
Château-Richer, Montmorency	74.00	95.00	88.00	469.00	125.00	60.00	60.00	175.00	85.00	....
Christine, Ste, Portneuf	17.14	20.60	10.80	84.00	16.00	15.75	20.00	34.50	20.75	18.50
Christ-Roi, Lévis	19.53	162.25	48.70	498.00	300.02	17.98	23.00	248.84	16.56	....
Claire d'Assise, Ste, Québec	100.00	202.00	20.00	200.00	225.00	85.00	75.00	480.26	140.00	125.00
Claire, Ste, Dorchester	78 09	75.85	44.94	404.56	160.49	55.43	83.62	147.23	83.55	60.83
Clermont, Charl.	106.95	101.55	68.46	539.52	86.85	105.84	70.47	344.11	174.22	80.00
Clotilde, Ste, Beauce	9.75	12.80	7.70	43.00	26.17	13.10	13.31	47.89	15.37	....
Cœur-de-Marie, St, Mégantic	6.00	11.05	8.57	47.50	27.61	8.45	18.19	20.00	15.17	7.32
Cœur-de-Marie, St, Québec	81.97	330.48	35.67	612.51	341.10	115.92	75.50	465.14	54.88	33.00
Coleraine, Mégantic	71.39	63.96	45.27	168.00	90.30	41.75	37.48	93.29	44.52	37.94
Colomb, St, Sillery	52.00	203.10	43.62	218.00	100.00	41.40	....	....	75.00	90.00
Côme, St, Kénébec	23.90	89.11	29.00	237.06	165.85	46.49	67.96	93.75	47.24	41.30
Croix, Ste, Lotbinière	43.00	79.23	53.00	424.83	199.00	55.70	55.48	121.12	77.38	60.72
Cyprien, St, Dorchester	16.96	19.07	31.67	33.52	150.00	19.27	24.65	35.50	35.00	18.65
Damien, St, Bellechasse	25.00	43.00	20.50	137.00	116.00	40.00	40.00	105.00	23.30	25.40

PAROISSES	MISSIONS D'AFRIQUE	DENIER DE S. PIERRE	TERRE-SAINTE	AUMONES DU CAREME	SÉMINAIRES DES MISS. ÉTR.	SOCIÉTÉ DE COLONISATION	OEUVRES DES CLERCS	CHARITÉ DU PAPE	FONDAT. DE L'ÉGLISE DU CANADA	FAC. THÉOL. DE L'UNIV. LAVAL
David, St, Lévis	39.00	45.00	34.60	187.00	229.50	40.00	57.50	154.00	43.50	....
Deschambeault, Portneuf	23.59	53.50	33.45	273.83	73.50	39.97	52.60	179.00	30.25	43.88
Dominique, St, Québec	50.00	667.52	121.00	691.00	654.89	32.00	100.00	1050.00	50.00	....
Donacona, Portneuf	90.00	142.65	61.80	338.00	100.00	100.00	117.50	200.00	83.00	83.00
East-Broughton, (S.-C. de Jésus)	65.00	75.00	67.87	350.00	190.00	....	51.54	143.88	16.57	111.57
Eboulements, Les	30.00	75.00	33.35	139.00	140.00	44.00	38.00	93.00	28.00	....
Ecureuils, Les Portneuf	23.00	83.33	24.44	265.00	60.00	15.00	75.00	100.00	21.44	25.00
Edouard, St, Lotbinière	50.77	57.12	39.38	369.88	130.66	41.60	50.04	122.16	47.41	35.84
Eloi-les-Mines, St, Portneuf	8.08	8.39	8.69	42.35	8.13	5.58	7.12	25.00	5.31	4.68
Elzéar, St, Beauce	21.95	45.20	15.65	406.56	100.00	27.95	47.75	91.25	40.00	27.40
Emile, St, Québec	30.76	82.09	19.34	109.25	56.61	28.55	18.20	69.98	58.17	17.96
Emmélie. Ste, Lotbinière	12.35	22.40	20.40	100.00	50.15	27.00	20.00	55.00	20.50	25.00
Ephrem, St, Beauce	41.50	119.25	29.00	152.35	255.00	44.72	60.00	136.00	45.59	45.61
Enfant-Jésus (Valley-Jct.)	88.24	66.65	36.00	288.90	108.00	30.00	50.00	60.00	15.00	35.00
Esprit, St, Québec	40.00	50.00	45.00	121.00	502.20	60.00	50.00	409.00	50.00	45.00
Etienne, St, Lauzon, Lévis	10.95	20.50	15.05	98.05	26.00	16.30	12.70	45.90	16.00	11.50
Evariste, St, Beauce	16.00	22.00	20.00	80.50	52.00	18.00	17.50	50.00	13.00	14.00
Famille, Ste, I. O., Montmorency	26.10	33.00	33.00	165.00	35.00	39.00	....	163.00	36.00	....
Ferdinand, St, Mégantic	41.81	61.50	25.65	207.60	239.11	35.50	95.00	....	35.00	45.00
Ferréol, St, Montmorency	33.00	26.00	30.00	214.00	57.40	35.00	30.00	70.00	30.00	40.00
Fidèle, St, (Charlevoix)	30.21	73.38	32.00	71.30	90.00	30.00	40.00	83.55	31.30	35.00
Fidèle, St, (Québec)	80.00	391.38	76.75	513.75	796.74	30.00	35.00	838.61	50.00	40.00
Firmin, St	13.24	15.34	7.50	41.00	21.45	14.50	17.23	21.75	13.55	15.04
Flavien, St, Lotbinière	30.00	69.00	39.00	200.00	99.00	44.00	48.50	53.00	48.00	40.00
Fortierville (Ste Philomène)	30.46	42.00	20.16	102.75	75.50	....	....	75.00	41.00	....
Foy, Ste, Québec	25.00	26.00	65.63	683.50	240.10	28.65	45.00	310.78	22.25	....
Frampton, Dorchester	30.17	29.97	23.00	186.00	113.25	35.00	42.25	50.17	36.92	32.96
François d'Assise, St, Québec	220.78	295.20	94.28	1200.00	750.00	188.16	239.29	265.56	166.35	150.00
François, St, I.O., Montmorency	13.60	18.77	9.45	105.00	27.75	28.94	27.88	38.25	28.85	25.35
Françoise Cabrini, Ste, Québec	....	....	....	128.70	....	....	....	131.65	....	....
Françoise-Romaine, Ste, Lotbinière	8.45	21.60	8.50	42.00	28.15	12.84	12.50	30.45	8.85	11.50

PAROISSES	MISSIONS D'AFRIQUE	DENIER DE S. PIERRE	TERRE-SAINTE	AUMONES DU CAREME	SÉMINAIRES DES MISS. ÉTR.	SOCIÉTÉ DE COLONISATION	OEUVRES DES CLERCS	CHARITÉ DU PAPE	FONDAT. DE L'ÉGLISE DU CANADA	FAC. THÉOL. DE L'UNIV. LAVAL
Frédéric, St, Beauce	27.40	35.75	33.83	431.75	82.00	63.19	52.80	85.00	58.40	45.00
Gédéon, St, Beauce	35.00	75.50	35.60	50.25	70.00	26.40	30.50	100.00	40.00	30.00
Georges, St, Beauce	120.50	200.00	50.00	350.00	380.00	102.05	111.50	310.00	....	....
Gérard Majella, St, Québec	9.00	50.00	10.00	158.00	57.00	20.00	33.76	80.00	15.00	8.00
Germaine, Ste, Dorchester	40.00	70.00	36.18	322.27	353.00	65.47	60.00	170.00	50.00	40.00
Gervais, St, Bellechasse	38.50	76.93	52.00	312.35	151.00	67.00	54.50	206.60	56.74	43.21
Giffard, Québec	136.00	408.00	101.50	462.00	600.00	20.00	50.00	1013.50	83.00	55.00
Gilbert, St, Portneuf	10.00	14.00	11.25	85.00	14.00	10.00	10.50	23.00	10.00	8.00
Gilles, St, Lotbinière	15.00	12.00	21.00	41.00	21.00	35.00	30.00	45.00	22.00	15.00
Grégoire, St, Montmorency	30.74	201.52	71.50	864.90	195.15	73.02	62.00	330.00	71.40	80.00
Grondines, Portneuf	32.73	35.87	30.96	302.93	42.97	39.70	34.43	72.87	31.71	40.00
Hénédine, Ste, Dorchester	33.14	36.15	31.94	281.30	148.05	39.05	36.15	118.87	35.00	32.30
Henri, St, Lévis	39.37	55.40	33.26	350.00	137.89	47.49	41.37	165.00	47.56	56.32
Hervey Jonction	7.00	12.00	8.00	35.00	10.00	8.00	....	20.00	....	....
Hilaire, St, Beauce	6.87	13.15	3.85	53.75	17.00	10.70	10.83	25.50	11.31	8.35
Hilarion, St	23.65	36.40	25.35	112.00	35.00	26.00	32.00	65.50	30.00	25.00
Honfleur, Bellechasse	11.00	11.00	22.00	107.00	81.00	25.00	20.00	30.00	15.00	12.00
Honoré, St, Beauce	84.53	60.00	47.86	551.00	153.71	68.37	....	226.47	....	....
Inverness, Mégantic	39.90	39.35	19.80	239.90	83.00	30.40	35.00	52.83	35.00	35.00
Irénée, St	35.00	38.46	34.85	140.00	99.33	35.50	48.33	50.00	35.48	39.38
Isidore, St, Dorchester	55.50	76.80	55.87	290.00	200.00	70.15	82.00	112.00	70.10	65.75
Jacques-Cartier, N.-D., Québec	97.71	149.62	118.70	305.42	500.00	100.00	125.00	430.00	102.00	....
Jean-Baptiste, St, Québec	150.00	621.34	92.00	891.60	991.24	184.00	236.00	1104.30	256.00	250.00
Jean-Baptiste-Vianney, St, Mégantic	9.50	11.10	7.60	85.75	25.00	10.00	10.00	14.45	9.00	8.25
Jean-Chrysostôme, St, Lévis	15.41	29.11	17.80	120.04	92.35	23.37	29.73	100.90	23.17	19.07
Jean de Brébeuf, St, Mégantic	10.77	14.52	18.92	91.42	39.25	15.05	23.56	30.00	16.00	14.32
Jean de la Lande, St, Beauce	14.78	29.53	8.47	89.77	119.27	13.57	15.86	29.40	....	16.50
Jean Deschaillons, St, Lotbinière	29.00	37.80	33.75	221.50	118.85	60.00	39.50	114.00	34.10	....
Jean, St, I.O. Montmorency	17.00	23.00	20.00	122.00	50.00	23.00	20.00	75.00	22.00	25.00

PAROISSES	MISSIONS D'AFRIQUE	DENIER DE S. PIERRE	TERRE-SAINTE	AUMONES DU CAREME	SÉMINAIRES DES MISS. ÉTR.	SOCIÉTÉ DE COLONI-SATION	OEUVRES DES CLERCS	CHARITÉ DU PAPE	FONDAT. DE L'ÉGLISE DU CANADA	FAC. THÉOL. DE L'UNIV. LAVAL
Jeanne d'Arc, Ste, Lévis	25.00	40.00	20.00	100.00	100.00	20.00	20.00	79.00	20.00	20.00
Joachim, St, Montmorency	33.60	37.50	24.74	194.60	....	31.27	36.96	69.65	36.48	27.47
Joly, (St-Janvier)	21.15	32.75	23.30	131.00	21.00	20.00	25.00	30.00	32.65	23.70
Joseph, St, Beauce	77.00	119.00	48.94	444.52	353.68	30.00	110.00	181.35	30.00	....
Joseph, St, Québec	96.00	175.00	72.00	350.00	318.25	120.25	126.50	305.00	130.00	115.00
Joseph, St, de la Rive,	15.07	25.00	25.00	96.20	28.59	17.00	15.30	35.00	12.39	17.95
Jules, St, Beauce	12.52	12.20	7.01	69.60	33.05	7.53	8.54	41.00	7.52	7.35
Julie, Ste, (Laurierville)	10.00	135.00	....	124.20	164.52	15.00	25.00	170.00	15.00	....
Justine, Ste, Dorchester,	23.29	60.83	35.08	283.01	66.24	37.00	33.12	125.00	26.63	33.12
Kinneer's, Mill, Mégantic	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Lac Edouard	14.46	50.00	15.00	186.00	25.00	22.00	35.00	85.00	23.00	23.00
Lac Noir, Mégantic	100.00	205.00	100.00	430.00	298.29	200.00	200.00	400.00	100.00	100.00
La Durantaye, Bellechasse	15.06	15.00	25.00	100.00	40.00	10.00	25.00	75.00	25.00	10.00
Lambert, St, Lévis	15.25	25.00	18.65	135.40	85.00	17.50	28.25	64.00	30.00	25.00
Lambton, Beauce	48.20	75.00	29.00	184.85	125.00	74.00	70.00	73.00	59.00	55.57
Laurent, St, I.O., Montmorency	23.00	30.00	25.08	263.17	50.00	21.00	70.00	136.00	15.00	15.00
Laurier Station	....	....	....	....	....	....	....	178.00	....	....
Lauzon, St-Joseph	30.00	150.00	100.00	339.00	611.00	50.00	100.00	300.00	40.00	30.00
Laval	8.02	11.80	23.08	5.00	22.00	4.80	3.53	48.00	6.35	11.75
Lazare, St, Bellechasse	20.00	35.00	22.00	135.80	65.90	40.00	33.00	81.80	35.00	25.00
Leeds	22.20	73.95	19.90	136.00	40.39	28.55	23.60	67.35	28.05	19.67
Léonard, St, Portneuf	20.65	34.08	34.10	236.80	26.00	33.00	28.55	60.00	29.45	26.20
Loretteville, Québec	151.26	174.75	109.00	366.50	148.25	83.83	153.00	370.00	104.00	110.50
Lotbinière, Lotbinière	49.50	45.15	39.35	167.20	135.75	56.20	59.15	120.30	42.55	46.55
Louis-de-Courville, St, Lotbinière	38.00	50.00	43.00	345.00	90.00	24.00	30.00	350.00	15.00	15.00
Louis-de-Gonzague, St, Dorchseter	9.89	13.55	8.12	50.77	36.95	11.74	12.03	16.40	14.77	....
Louis, St, Iles aux Coudres	42.00	47.00	23.00	194.00	65.00	32.00	45.00	44.00	21.00	30.00
Luc, St, Dorchester	9.70	15.98	3.45	96.30	36.00	19.00	10.00	22.50	21.30	16.20
Ludger, St, Beauce	46.75	43.00	37.00	300.00	100.00	48.00	42.00	220.00	....	....
Magloire, St, Bellechasse	22.24	41.92	18.31	102.71	80.20	43.45	43.45	53.87	26.78	27.47

PAROISSES	MISSIONS D'AFFRIQUE	DENIER DE S. PIERRE	TERRE-SAINTE	AUMONES DU CAREME	SÉMINAIRES DES MISS. ÉTR.	SOCIÈTÈ DE COLONISATION	OEUVRES DES CLERCS	CHARITÉ DU PAPE	FONDAT. DE L'ÉGLISE DU CANADA	FAC. THÉOL. DE L'UNIV. LAVAL
Malachie, St, Dorchester	40.13	45.00	25.97	169.00	57.80	40.42	48.73	96.21	45.76	35.36
Malbaie, La (St Etienne)	183.64	216.98	110.95	565.60	267.50	107.13	188.13	235.88	120.37	200.00
Malo, St, Québec	72.98	100.00	80.95	345.45	550.89	50.00	50.00	220.00	100.00	50.00
Marc-des-Carrières, St, Portneuf	66.81	84.86	41.00	286.00	135.00	73.00	100.00	196.00	98.50	68.00
Marguerite, Ste, Dorchester	26.70	31.10	21.81	174.48	58.70	27.20	32.75	42.70	34.40	24.80
Marie, Ste, Beauce	78.00	137.31	105.62	832.09	402.69	91.00	140.00	337.00	69.15	71.00
Marie-Médiatrice, Ste	18.55	40.42	22.54	84.50	30.20	16.76	17.43	76.49	16.13	11.20
Martin, St, Beauce	42.03	108.85	29.11	94.47	113.34	55.38	59.92	130.60	51.95	49.50
Martine, Ste, (Courcelles)	32.32	34.00	43.00	180.00	80.00	48.00	48.00	60.28	42.93	35.10
Martyrs-Canadiens, Sts	110.00	300.00	126.46	671.55	800.00	125.00	100.00	200.00	240.45	100.00
Maurice, St, Thetford	181.12	235.86	129.66	489.80	341.21	182.15	180.34	316.30	182.96	205.57
Méthode, St, Beauce	39.54	56.20	38.07	107.05	133.29	38.59	51.71	63.09	47.02	40.85
Michel, St, Bellechasse	28.00	107.00	25.00	257.00	205.00	....	100.00	125.00	45.00	....
Michel-Archange, St, Québec	27.45	63.50	26.60	525.00	103.55	20.50	19.00	393.00	33.30	28.65
Monique des Saules, Ste, Québec	80.00	100.00	52.50	112.00	106.66	70.32	50.00	290.00	90.00	89.00
Montauban ,(N.-D. des Anges)	25.53	38.94	22.77	151.91	30.62	29.83	31.94	41.00	25.48	26.40
Narcisse de Beaurivage, St	20.00	36.00	19.50	139.85	48.00	28.00	29.00	61.65	22.50	19.25
Nazaire, St, Dorchester	10.00	20.00	11.50	77.00	40.00	16.00	15.00	40.00	19.00	13.50
Nérée, St, Bellechasse	19.15	18.40	16.05	141.80	100.00	15.00	15.75	41.60	20.15	16.10
Neuville, Portneuf	44.00	104.75	48.46	275.00	....	67.90	112.85	156.00	49.44	53.21
Nicolas, St, Lévis	9.00	50.00	30.00	250.00	210.00	25.00	15.00	150.00	30.00	20.00
Noël-Chabanel, St, Mégantic	100.00	110.63	69.81	334.45	235.00	35.00	....	237.70	145.00	100.00
N.-D. de Grâces, Québec	60.00	130.00	42.00	490.00	460.00	50.00	65.00	150.00	38.00	....
N.-D. de la Garde, Québec	12.10	32.00	30.12	21.00	39.68	14.90	15.00	60.00	50.00	40.00
N.-D. de la Guadeloupe, Beauce	15.32	37.66	61.19	174.85	77.77	24.51	21.13	143.66	....	....
N.-D. de la Paix, Québec	24.70	35.00	47.00	72.00	64.00	16.15	26.00	120.55	29.40	31.02
N.-D. de la Présentation	35.00	46.50	46.50	221.00	200.00	46.50	46.50	204.00	46.50	46.50
N.-D. de la Providence, Beauce	10.15	11.58	3.05	57.67	40.00	17.00	18.21	26.00	13.40	10.12
N.-D. de Lévis	126.35	225.00	161.07	832.78	692.95	186.00	150.00	1086.00	100.00	50.00
N.-D. de Lourdes, Mégantic	17.75	28.75	20.00	80.00	44.00	26.00	19.25	52.00	36.25	18.00
N.-D. de Pitié, Québec	10.00	50.00	20.00	75.00	50.35	50.00	50.00	125.00	20.00	50.00
N.-D. de Québec	100.00	288.00	80.00	400.00	596.87	75.00	100.00	425.00	75.00	100.00

PAROISSES	MISSIONS D'AFRIQUE	DENIER DE S. PIERRE	TERRE-SAINTE	AUMONES DU CAREME	SÉMINAIRES DES MISS. ÉTR.	SOCIÉTÉ DE COLONISATION	OEUVRES DES CLERCS	CHARITÉ DU PAPE	FONDAT. DE L'ÉGLISE DU CANADA	FAC.THÉOL. DE L'UNIV. LAVAL
N.-D. de la Recouvrance, Québec	54.00	392.00	68.00	348.00	375.00	55.00	60.00	300.00	50.00	50.00
N.-D. des Anges, Hôpital Général	....	....	10.24	140.00	....	....	....	200.00	....	....
N.-D. des Laurentides, Québec	25.00	85.00	50.00	90.00	125.00	30.00	55.00	150.00	50.00	50.00
N.-D. des Monts, (Charl.)	....	....	....	....	....	....	....	31.75	32.40	....
N.-D. des Victoires, Québec	125.00	200.00	41.01	101.56	202.78	150.00	125.00	450.00	75.00	50.00
N.-D. du Chemin, Québec	225.00	535.00	147.00	1158.00	711.00	102.00	140.00	1000.00	75.00	....
N'-D. d'Issoudun, Lotbinière	8.00	15.34	8.00	60.00	40.00	14.40	10.61	25.45	25.16	....
Octave de Dosquet, St, Lotbinière	16.90	20.53	20.15	120.20	52.80	16.80	20.15	40.00	21.10	16.62
Odilon de Cranbourne, St	40.15	35.00	32.40	200.70	143.79	40.00	38.48	100.00	36.75	44.25
Parisville, (St-Jacques), Lotbinière....	25.00	37.00	22.00	80.00	60.00	22.00	25.00	60.00	25.00	32.00
Pascal-Baylon, St, Québec	123.40	866.60	152.33	566.08	829.20	91.00	290.00	2100.00	182.50	40.00
Patrice de Beaurivage, St	28.10	43.51	15.35	206.34	105.00	30.00	57.54	63.10	43.03	....
Patrice, St, Québec	237.55	291.25	255.15	349.50	100.00	35.00	30.00	1135.85	25.00	100.00
Petite Rivière , St-François	62.53	87.72	42.00	100.00	152.00	50.00	50.00	175.00	60.00	60.00
Petronille, Ste, I.O., Montmorency ..	....	....	....	51.00	....	....	....	30.00	....	....
Philémon, St, Bellechasse	27.00	30.25	23.52	127.35	91.35	31.66	39.74	30.00	25.00	23.00
Philibert, St, Beauce	8.15	33.75	5.25	81.90	22.75	....	10.50	25.00	15.00	....
Pierre-Baptiste, St, Mégantic	17.30	19.20	11.95	96.50	33.50	21.00	21.00	28.00	19.60	19.25
Pierre, St, I.O., Montmorency	25.00	50.00	25.00	205.50	75.00	16.11	47.00	125.00	68.53	....
Pierre-aux-Liens, St, Québec	25.52	57.42	29.22	161.50	65.26	54.70	100.00	185.00	57.60	55.50
Pierre de Broughton, St	26.09	37.40	17.60	90.55	74.10	32.00	28.17	65.19	31.72	27.91
Pintendre, Lévis	22.35	22.05	23.10	134.60	86.05	10.00	....	....	....	....
Placide, St	6.75	12.00	8.00	49.75	66.00	9.50	18.90	15.75	16.22	....
Plessisville, Mégantic	75.00	153.00	171.00	1600.00	225.00	86.00	90.00	500.00	60.00	61.50
Pointe-au-Pic	40.25	104.00	62.80	118.30	82.25	38.40	48.00	125.80	68.20	....
Pontbriand, Mégantic	34.89	21.78	22.15	60.81	25.00	16.05	22.00	25.00	18.89	15.45
Pont-Rouge, Portneuf	80.50	200.00	56.20	746.00	200.00	14.00	92.50	315.00	13.00	50.00
Portneuf	50.00	50.00	33.52	180.88	217.33	100.00	90.00	345.00	75.00	77.08
Portneuf Station	25.25	26.27	33.04	134.23	43.36	26.50	25.00	114.93	25.00	24.69
Prosper, St., Dorchester	53.00	85.00	25.00	330.00	120.00	60.00	65.00	115.00	66.00	85.00

PAROISSES	MISSIONS D'AFRIQUE	DENIER DE S. PIERRE	TERRE-SAINTE	AUMONES DU CAREME	SÉMINAIRES DES MISS. ÉTR.	SOCIÉTÉ DE COLONISATION	OEUVRES DES CLERCS	CHARITÉ DU PAPE	FONDAT. DE L'ÉGLISE DU CANADA	FAC. THÉOL. DE L'UNIV. LAVAL
Raphaël, St, Bellechasse	50.00	65.00	47.00	275.00	50.00	50.00	50.00	110.00	40.00	50.00
Raymond, St, Portneuf	185.00	300.00	120.00	540.00	275.00	194.52	240.11	680.00	115.00	....
Rédempteur, T.-S., Lévis	19.53	55.86	22.09	178.30	58.77	19.62	18.50	85.37	23.34	12.61
Rémi, St, (Lac-aux-Sables)	10.00	30.00	18.50	58.00	52.00	18.00	21.00	51.00	20.00	18.00
René Goupil, St	3.85	9.65	3.66	28.43	21.20	8.16	8.45	11.50	10.40	6.49
Rivière à Pierre, Portneuf	22.60	40.00	23.30	77.15	39.75	31.00	35.50	91.50	25.00	24.30
Robert-Bellarmin, St, Beauce	10.02	13.21	7.52	21.42	11.27	11.84	14.68	15.81	14.57	9.78
Robertsonville, Mégantic	14.50	22.40	10.15	65.00	43.75	23.00	22.00	35.00	....	....
Roch, St, Québec	175.00	270.00	160.00	89.28	430.00	150.00	185.00	455.00	225.00	....
Rodrigue, St, Québec	10.00	50.00	32.00	105.10	50.00	10.00	10.00	65.00	10.00	....
Romuald, St, Lévis	45.00	167.00	58.00	435.00	421.50	52.00	75.00	375.00	....	105.00
Rose, Ste, Dorchester	15.00	26.55	23.32	172.35	76.10	13.00	13.00	43.00	13.00	19.90
Sabine, Ste, Bellechasse	15.77	61.30	16.35	105.85	60.15	29.66	22.75	53.58	13.35	13.67
S.-Cœur de Jésus, Québec	192.69	276.88	65.65	400.00	368.17	85.79	174.20	582.72	112.00	110.00
Sacrement, T. S., Québec	109.45	502.10	151.10	802.22	960.00	189.95	....	905.20	139.45	....
Samuel, St, Beauce	35.85	84.25	35.50	224.00	62.00	22.00	25.00	100.00	30.00	26.00
Sauveur, St, Québec	80.55	359.20	175.65	508.95	869.25	28.00	227.25	373.90	40.10	42.90
Sébastien, St, Beauce	43.35	62.50	40.70	284.75	168.75	54.85	54.90	79.67	66.78	45.00
Scott, Beauce	50.00	52.33	20.41	26.09	62.93	23.79	60.00	83.25	54.50	42.68
Sévérin, St, Beauce	16.50	11.73	13.10	92.75	26.00	14.20	15.10	38.25	26.60	12.00
Siméon, St	49.64	57.00	35.00	235.00	104.39	65.23	57.45	77.18	....	55.33
Simon-les-Mines, St, Beauce	8.62	18.00	7.05	67.35	25.80	8.05	15.60	17.80	10.03	8.34
Sophie, Ste, Mégantic	21.00	50.00	18.00	200.00	85.00	21.00	30.00	50.00	26.00	26.50
Stadacona, Québec	65.00	154.75	34.45	135.00	256.00	80.00	105.00	215.00	127.78	130.20
Standon, Dorchester	23.00	28.00	22.20	160.00	47.00	30.55	25.00	50.00	28.00	29.46
Stoneham, Québec	21.25	23.66	15.19	171.30	46.40	41.56	46.34	58.72	23.40	22.63
Sylvestre, St, Lotbinière	78.50	20.00	31.40	203.50	140.00	30.00	25.00	63.58	40.00	20.00
Théophile, St, Beauce	18.00	100.00	15.00	117.00	100.00	31.00	25.74	68.68	25.00	20.91
Thérèse-de-Beauport, Ste	14.00	22.00	13.00	43.00	37.00	14.00	20.00	51.00	16.00	20.00
Thomas d'Aquin, St	25.00	20.00	19.00	50.05	72.00	25.00	181.59	25.00	19.50	20.00
Thomas de Villeneuve, St	77.00	90.00	36.00	154.00	40.00	75.00	75.00	145.00	50.00	70.00

PAROISSES	MISSIONS D'AFRIQUE	DENIER DE S. PIERRE	TERRE-SAINTE	AUMONES DU CAREME	SÉMINAIRES DES MISS. ÉTR.	SOCIÈTÈ DE COLONISATION	OEUVRES DES CLERCS	CHARITÉ DU PAPE	FONDAT. DE L'ÉGLISE DU CANADA	FAC. THÉOL. DE L'UNIV. LAVAL
Thuribe, St, Portneuf	14.00	12.00	8.60	100.00	28.40	15.00	17.00	40.00	10.00	10.00
Tite-des-Caps, St, Montmorency	37.00	74.41	36.67	352.45	100.26	25.00	35.00	80.94	45.55	....
Ubald, St, Portneuf	53.00	80.27	46.35	301.42	60.00	53.00	58.18	142.26	69.14	46.20
Urbain, St	30.00	50.00	30.00	338.50	125.00	30.00	30.00	50.00	30.00	....
Val Alain, Lotbinière	10.93	20.90	12.75	63.50	24.00	11.10	10.47	36.50	9.38	....
Valcartier, Québec	6.00	13.00	4.00	116.00	12.00	16.00	21.00	50.00	8.00	5.00
Vallier, St, Bellechasse	45.79	64.43	17.77	223.25	95.12	85.28	....	91.66	....	....
Val St-Michel	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Victor de Tring, St, Beauce	20.00	56.65	30.34	194.03	280.00	25.00	25.00	105.00	68.07	41.00
Village des Hurons, Québec	15.00	12.00	13.25	32.00	12.70	15.00	20.00	75.00	10.00	12.00
Villeroy, Ltbinière	10.21	9.82	10.30	64.67	26.31	....	12.37	68.00	12.27	17.00
Vimy, Mégantic	....	21.96	....	55.80	27.45	13.50	18.16	38.29	10.00	10.00
Vincent de Paul, St, Québec	63.00	147.25	79.85	421.77	134.84	54.00	90.00	209.40	69.88	....
Yves, St	....	....	....	....	....	....	....	109.50	....	....
Zacharie, St, Beauce	17.00	....	31.00	235.00	80.00	65.00	83.00	95.00	....	....
Communautés, — Divers —	25.33	510.67	80.00	2420.54	280.11	31.00	42.71	2496.46	13.00	23.00

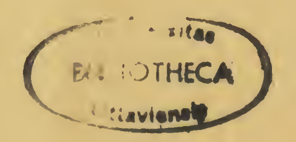
TABLEAU DES COLLECTES COMMANDÉES DANS LE DIOCÈSE DE QUÉBEC POUR L'ANNÉE 1954

Les collectes commandées pour l'année 1954 seront les suivantes. On doit les annoncer le dimanche précédent ; les faire à toutes les messes, puis envoyer le produit au Procureur de l'Archevêché, le plus tôt possible après que la quête a été faite.

1. Le 6 Janvier	Pour " L'aide pontifical aux Immigrants ".
2. Mars	Pour le Denier de Saint Pierre.
3. Vendredi Saint	Pour la Terre Sainte.
4. Solennité de la S.-J.-Bte ..	Pour la Société diocésaine de Colonisation et la Société Canadienne d'Établissement rural.
5. Solennité des SS. Pierre et Paul	Pour le Séminaire des Missions Étrangères.
6. IIIe Dimanche d'aout	Pour l'Oeuvre des Clercs.
7. Le 12 Septembre	Les " Charités Pontificales " pour les «Oeuvres du Pape.
8. Dimanche de la Propagation de la Foi............	Pour l'Oeuvre de la Propagation de la Foi.
9. Le 1er Novembre	Pour les causes de béatification des Fondateurs de l'Église au Canada.
10. Le 8 Décembre	Pour l'Université Laval.
11. Aumônes du Carême.	

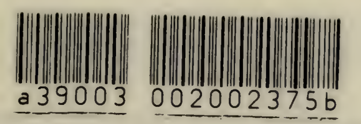
TABLE ANALYTIQUE

Nota Bene: Le chiffre romain qui précède la pagination, indique le numéro de la lettre circulaire à laquelle il faut référer en certains cas. On a dû recourir à cette méthode pour obvier à une erreur de pagination.


BIBLIOTHECA

P } The
rsi


CE.


a39003 002002375b